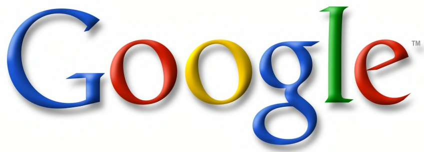
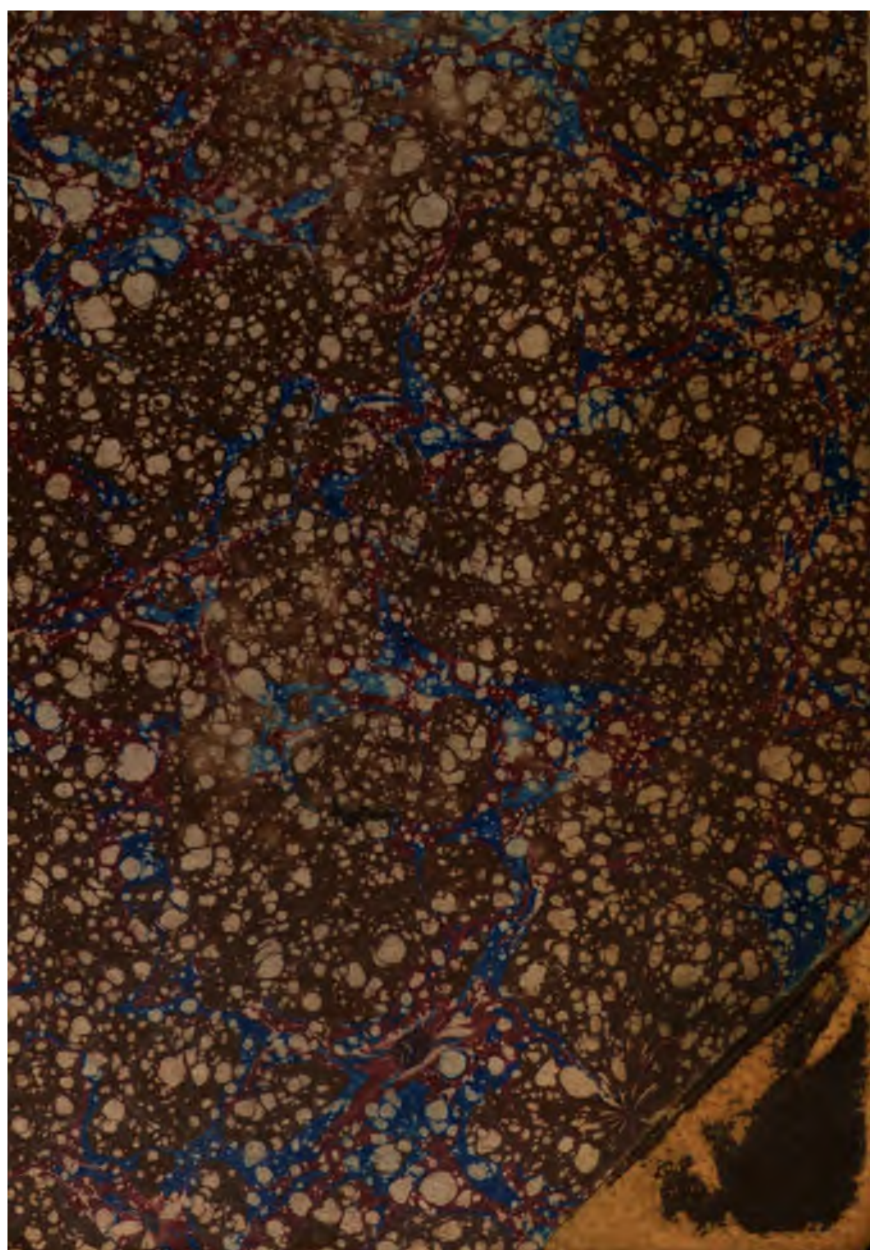
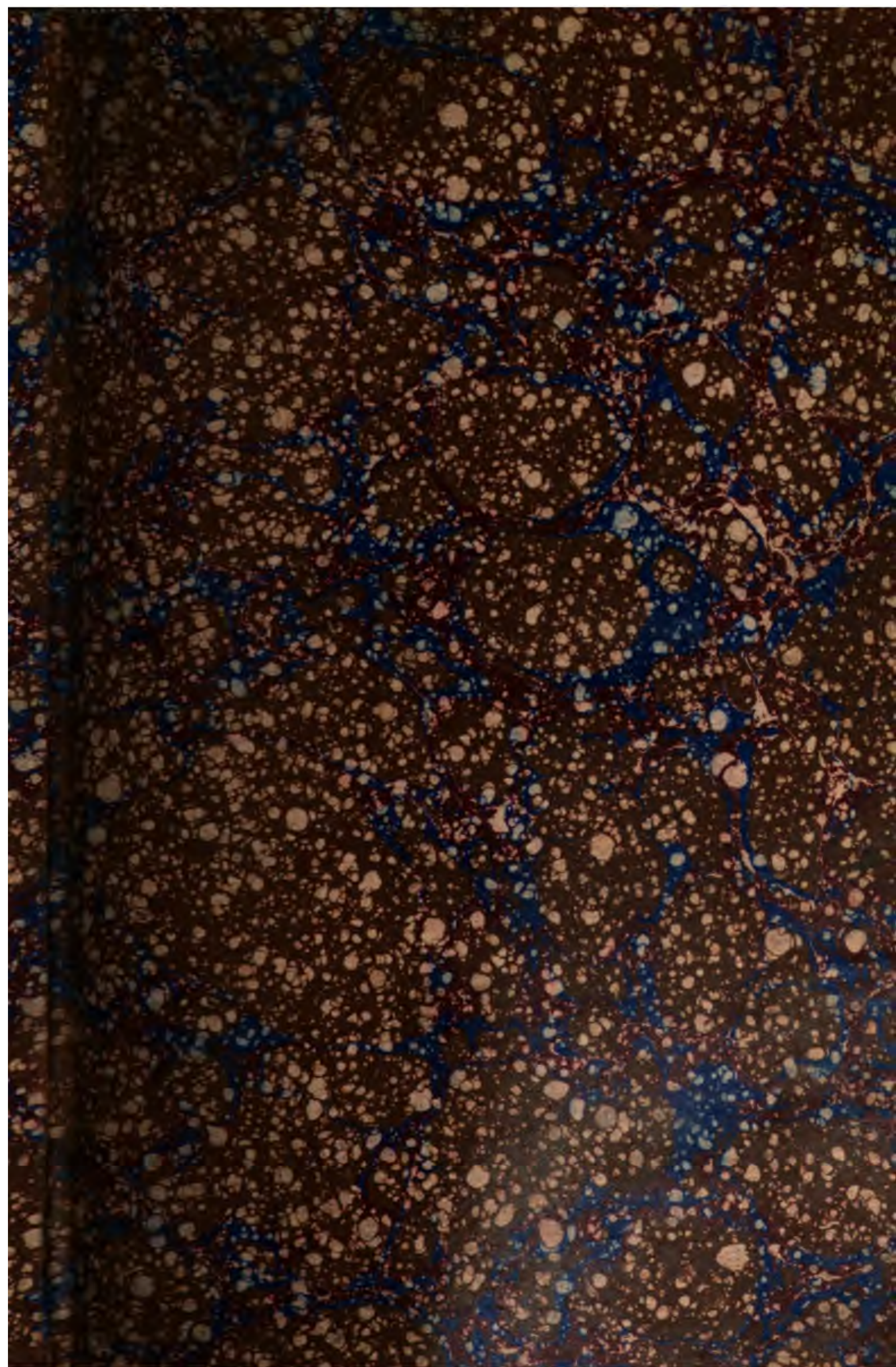






LES

URSULINES DE QUÉBEC.

LES

URSULINES DE QUÉBEC,

DEPUIS

LEUR ÉTABLISSEMENT

JUSQU'À NOS JOURS.

By Catherine [illegible] Thomas

A. M. D. G.

TOME TROISIÈME.

Québec :

Des Presses de C. Darveau, 8, rue Lamontagne, Basse-Ville.

1866.

LIVRE CINQUIÈME.

1759-1800.

Le Monastère au dix-huitième siècle sous la Domination anglaise.

CHAPITRE I.

Les quinze premières années ;—état de transition.

Capitulation de Québec—Retour des Ursulines au Monastère—La tombe du Héros ; les deux tableaux historiques—Comment on se dispose à passer l'hiver ; réparations ; blessés au Monastère—Les Ursulines obtiennent la grâce d'un soldat—Deux religieuses mortes au service des blessés—Le 28 avril 1760—Mort de Mgr. de Pontbriand—Capitulation de Montréal ; départ de l'armée française ; le marquis de Vaudreuil—Ouverture du Pensionnat—Les Ursulines donnent l'hospitalité au peuple—Quête pour les pauvres—Défense faite aux officiers de franchir la clôture—Trois années d'inquiétude et de misère—Rapports du Gén. Murray avec les Ursulines—Principales fêtes qui se sont célébrées dans notre église servant d'église paroissiale—Epreuves et consolations de la Religion à cette époque—Mgr. Briand, 7e évêque de Québec—Les amis du Monastère se succèdent au gouvernement du pays—Le Jubilé de 1758—Mgr. Briand dans ses rapports avec les Ursulines—Béatification de Ste. Angèle—Les portes du Noviciat ouvertes—Le secret de subsister dans la disette ; Correspondance—La nouvelle cathédrale et le nouveau Coadjuteur—Le Pasteur lutte pour le troupeau.

§1.—CAPITULATION DE QUÉBEC ;—RETOUR DES URSULINES AU MONASTÈRE.



N était au cinquième jour depuis la grande bataille des plaines d'Abraham. L'armée française avait secrètement rejoint le chevalier de Lévis à Jacques-Cartier (1) ; celle des ennemis, au contraire, se fortifiait en dehors des murs, en face de la porte principale, tandis que les vaisseaux anglais fermaient l'entrée du port. La misère dans Québec était à son comble ; mais que dire du spectacle navrant qu'offraient, à l'Hôpital-Général, ces quatre à cinq cents blessés, sans nourriture aucune depuis vingt-quatre heures, eux qui venaient de prodiguer leur sang pour le salut de la patrie !

Un découragement qu'il est facile de comprendre gagnait tous les esprits, et dans la crainte d'un nouvel assaut de la part de l'ennemi, on demandait avec instance à capituler. Les bourgeois, d'après la Relation de l'Hôpital-Général, représentèrent qu'ils avaient sacrifié de grand cœur leurs biens et leurs maisons, mais que pour leurs femmes et leurs enfants, ils ne pouvaient se résoudre à les voir périr. M. de Ramesay, (2) commandant en l'absence du marquis de Vaudreuil, ayant assemblé son conseil, il fut résolu que l'on arborerait le drapeau blanc.

(1) Douze lieues au-dessus de Québec.

(2 Les Historiens français ont coutume de faire peser sur M. de Ramesay seul le poids de leur déplaisir, au sujet de cette capitulation

Ce fut le 18 septembre, (1) que les portes de la capitale s'ouvrirent à l'armée victorieuse. La garnison de Québec dut bientôt s'embarquer pour la France; les Anglais, de leur côté, s'étaient obligés à sauvegarder les priviléges du peuple, ses biens et sa religion.

Mais nos lectrices se demandent ce que sont devenues nos pauvres Mères; et leur pensée se reporte vers la charitable habitation de Notre-Dame des Anges, où nous avons laissé les trois communautés réunies, au mémorable lendemain de la défaite. Le premier désordre occasionné par le changement de garnison étant passé, les Ursulines se disposèrent à regagner au plus vite leur monastère.

qui, au point de vue militaire, peut être considérée comme précipitée. Mais il faut se rappeler que, dans le conseil de guerre tenu au Château St. Louis, le 15 septembre 1759, pour décider du sort de Québec, une seule voix s'éleva contre cette mesure. Voici l'état des voix: M. de Fiedmont, seul contre la capitulation. Pour: MM. Dailleboust Cerry, de Pellegrin, de Lusignan (fils), de Marcel, de Parfourn, de St. Vincent, Daubrepy, de l'Estang de Celles, le chevalier Doms, de Bernetz, de Joannés, de Ramesay, président. Ce document a été trouvé aux archives du Bureau de la Marine, à Paris, en 1852, par notre estimable concitoyen, M. G. B. Faribault, et publié sous la direction de la Société Littéraire et Historique de Québec.

(1) Nous avons daté la domination des Anglais en Canada de leur victoire à la première bataille des Plaines, et de fait, la lutte décisive était terminée. "L'Europe entière, dit un écrivain français, crut que la prise de Québec finissait la grande querelle de l'Amérique Septentrionale. Personne n'imagina qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout, et à qui la fortune même semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable." Il fallait en effet le courage indomptable de nos intrépides combattants, pour que ces 7 à 8,000 hommes, échelonnés de Montréal à l'entrée des grands lacs, eussent la pensée de faire face à une armée, non-seulement incomparablement supérieure pour le nombre, mais qui pouvait recevoir à tout moment de nouveaux secours des colonies voisines.

" Cette séparation ne se fit pas sans verser bien des larmes, dit la Relation de l'Hôpital-Général. L'estime, la tendresse, l'union que cela avait renouvelé, par le long séjour qu'elles avaient fait avec nous, rendit cette séparation des plus sensibles. La Rév. Mère de Ste. Hélène, Supérieure de l'Hôtel-Dieu, touchée de nous voir accablées sous le faix du travail qui augmentait tous les jours, nous laissa douze de ses chères filles, qui restèrent jusqu'à l'automne, et qui nous furent d'un grand secours.

" La Rév. Mère de la Nativité, Supérieure des Ursulines, nous offrit de nous en laisser plusieurs des siennes, ce que nous aurions accepté avec reconnaissance, si les ouvrages dont nous les avions surchargées, nous avaient permis sans indiscrétion de les garder. Les soins et les fatigues qu'elles avaient voulu partager avec nous auprès des malades, leur avaient donné, sous un habit d'Ursuline, un cœur d'Hospitalière. Elles eurent à leur départ la douleur de laisser deux de leurs chères sœurs de chœur, qui terminèrent leurs jours dans nos dortoirs, n'étant plus en pouvoir de les mettre mieux. Nous fûmes dans l'obligation de leur donner pour sépulture un petit jardin enfermé dans notre cloître, étant impossible d'ouvrir notre chœur. Les incommodités et les maladies qu'elles ont souffertes leur auront mérité, je l'espère, une éternelle récompense."

Les Ursulines, de leur côté, se répandaient en bénédictions et en actions de grâces envers les généreuses Hospitalières qui, malgré leur état de gêne et de souffrance, avaient trouvé moyen de les abriter avec tant de charité.

Ce fut le 21 septembre qu'elles rentrèrent dans leur

cloître béni. Il serait difficile de peindre les sentiments qui agitèrent leur âme, en embrassant ces chères sœurs qui s'étaient dévouées à la conservation de cet asile sacré, en racontant, de part et d'autre, les incidents divers qui avaient signalé ces deux mois de douloureuse séparation, en rappelant surtout les derniers moments des deux sœurs bien-aimées qui manquaient à cette réunion, si pleine de joie malgré ses tristesses, comme dit le Récit.

Un coup d'œil autour d'elles suffisait pour découvrir à nos Mères de tristes réalités. " La maison de nos externes abîmée, la sacristie, notre chapelle des Saints, partie de notre chœur et de notre église, toutes trouées et bouleversées, plusieurs cellules de notre dortoir complètement défaites, les toits percés à jour, deux cheminées abattues, la lingerie toute brisée par une bombe qui avait traversé la salle de communauté :" telle était leur habitation à la veille de l'hiver. " Le dégat cependant eût été bien autre, ajoutent-elles dans ce sentiment de gratitude toujours prêt à déborder de leurs cœurs, sans les huit courageuses gardiennes qui, avec mille fatigues et au risque de leur vie, réussirent en dépit des boulets, à enlever les chassis, les tabernacles, dorures, statues, et une foule d'autres objets, qui nous eussent longtemps manqué, par l'impuissance où nous nous trouvons maintenant."

C'était surtout en considérant les malheurs du pays, que les Ursulines devaient lever les yeux au ciel avec actions de grâces de se voir encore une fois dans leur chère solitude. Quels désastres, après ces soixante jours de siége où les bombes et les boulets (1) n'avaient cessé de

(1) Le détail suivant nous donnera une idée de la portée de ces meurtriers projectiles. M. Récher, curé de Québec, s'était d'abord

pleuvoir sur Québec, et où le fer et le feu avaient étendu si loin leurs ravages! Une seule maison (1) restait debout à la Basse-Ville. La Haute-Ville était également en ruines; et le séminaire n'avait plus d'habitable que la cuisine. Ajoutons à cela le spectacle

établi au séminaire pendant le siége. Dans la nuit du 15 au 16 juillet, cinq bombes étant tombées sur le séminaire, il dut se retirer dans la maison d'un nommé Flamand, hors les murailles, au faubourg St. Jean. Cinq jours plus tard, les bombes et les boulets l'obligeaient à déloger, et il venait se réfugier dans la maison d'un tanneur du nom de Primaut, assez près de l'Hôpital-Général. N'ayant qu'une chambre en tout, il n'y garda pas le S. Sacrement. Enfin, " le 12 août, dimanche, une heure après minuit, écrit-il dans son journal, il vint cinq à six bombes et un pot-à-feu aux environs des tentes de MM. de Villars, de Vienne, Desgranges, placées au bas du côteau, derrière la maison de Primaut et même plus loin, et au-delà de Manseau au haut du côteau ; ce qui nous a fort surpris, et nous a fait lever pour aller passer le reste de la nuit à l'Hôpital-Général."

Dans la nuit du 22 au 23 juillet, la cathédrale et le presbytère brûlèrent. Ce fut le lendemain que l'ennemi détruisit les paroisses de l'Ange Gardien et du Château Richer. *Histoire manuscrite du Séminaire de Québec* par M. le grand vicaire E. A. Taschereau.

(1) Probablement celle qui a été remplacée en 1854 par le magasin de MM. C. et L. Têtu, et dans le grenier de laquelle on a trouvé des paniers remplis de lettres du trop célèbre Estèbe.

Dès le 9 août, 150 maisons de la Basse-Ville avaient été incendiées. La Basse-Ville ainsi que le faubourg avaient été évacués le 6 juillet; les gens s'étaient en partie refugiés dans la Haute-Ville.

Une multitude de croquis furent faits à cette époque, paraît-il, par les officiers et soldats de l'armée anglaise. Sur un de ces croquis que nous avons vu, notre monastère figure à titre d'hospice d'orphelins. Son occupation temporaire comme hôpital avait sans doute contribué à cette erreur. Nous y avons reconnu aussi avec plaisir ce petit moulin si peu actif, sur le cap, dont il était question, vers 1718, entre M. le chevalier des Meloises et notre communauté. Notre intelligent photographe M. Livernois, qui vient de mourir, avait reproduit la plupart de ces croquis, que la maison Livernois offre encore en vente.

qu'offraient les campagnes qui avoisinent la ville et celles qui bordent les deux rives du St. Laurent. Dans un rayon de dix à douze lieues, tout était pillé, dévasté, incendié; les vergers mêmes avaient été détruits, et depuis le mois de juillet, les habitants s'étaient réfugiés dans les bois et sur les montagnes.

Mais ne passons pas outre sans aller, avec nos Mères, visiter l'endroit de notre chapelle devenu deux fois sacré, par le précieux dépôt que l'on venait de confier à la terre. Là aussi était une grande ruine, ruine d'une existence chère au pays et à la religion. Arrêtons-nous un instant auprès de la tombe glorieuse du dernier général député vers nous par la France, pour recueillir nos souvenirs sur le héros dont tant de fois nous avons enrégistré les triomphes.

§2.—LA TOMBE DU HÉROS;—LES DEUX TABLEAUX HISTORIQUES.

Blessé à mort en opérant la retraite de sa petite armée, le marquis de Montcalm avait été transporté au château St. Louis et entouré des soins les plus touchants, tant de la part du clergé et de ses officiers inconsolables, que de celle des médecins et chirurgiens. Mgr. de Pontbriand surtout ne négligea rien de ce qui pouvait adoucir les angoisses du héros mourant, nourrissant sans cesse son cœur de ces sentiments chrétiens, qui élèvent l'âme si fort au-dessus des disgrâces et des infortunes de ce monde. Le général que nous avons vu souvent rendre gloire à Dieu sur le champ de bataille, ne fut pas moins digne d'admiration à l'heure suprême. Pendant cette dernière nuit, on l'entendait prier à haute voix, remerciant Dieu de lui ménager, dans sa défaite, les ineffables consolations de la foi. Si d'abord, en guerrier dont l'âme ne faillit pas, il

discuta avec ses officiers la ligne de conduite à tenir dans l'intérêt de l'armée, bientôt toutes ces pensées de la terre s'effacèrent de son esprit; il ne voulut plus s'occuper que de Celui qui allait être son juge.

Le marquis de Montcalm avait fait sa confession avec une piété admirable, et reçu dans les mêmes dispositions, des mains de Monseigneur, le consolant Viatique et les Onctions saintes, quand il rendit avec calme son âme à son Créateur, le 14 au matin, vers les cinq heures.

Telle était la confusion qui régnait alors dans Québec, qu'il fut impossible de trouver un ouvrier pour faire la bière de l'illustre général. Voyant cet embarras, notre contre-maître, vieux français du Dauphiné connu dans nos traditions sous le nom de "Bonhomme Michel," ramassa à la hâte quelques planches, et parvint à confectionner, "en versant larmes abondantes," une boîte informe, peu en rapport avec la précieuse dépouille qu'elle devait renfermer.

Quant au lieu de sépulture, notre église, dont le toit et le plancher avaient été en plusieurs endroits traversés par des boulets, se trouvait cependant la seule en état d'abriter un peu convenablement les restes du héros.

Un des projectiles ayant fait une large ouverture dans le plancher de bas, assez près de la grande grille, on en profita pour creuser la fosse du général; de là sans doute l'opinion si généralement reçue que "M. de Montcalm fut enterré dans un trou de bombe," tradition conservée dans l'inscription composée en 1763, par l'Académie française. Cette fosse se trouvait à la place la plus honorable hors le sanctuaire, à l'endroit

où l'on voit aujourd'hui le monument érigé en 1859, (1) portant l'inscription mentionnée ci-dessus.

Ce fut le soir même du 14, vers les 9 heures, " à la lueur des flambeaux," que se fit la cérémonie funèbre; les ténèbres et le silence planaient tristement sur les ruines de la cité, pendant que défilait du château St. Louis aux Ursulines le lugubre cortége, composé du clergé, des officiers civils et militaires, auxquels se joignirent, chemin faisant, les hommes, les femmes et les enfants (2) qui erraient çà et là au milieu des

(1) Le généreux patriotisme de M. G. B. Faribault lui fit entreprendre avec ardeur les frais de la célébration du 100e anniversaire de la mort glorieuse de Montcalm, et il contribua pour plus d'un cinquième à la souscription. Cette cérémonie imposante est encore toute récente dans les mémoires. Monseigneur C. F. Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse, lut les prières de l'absoute; la partie musicale fut guidée par notre jeune artiste canadien, M. E. Gagnon, maintenant organiste de la Cathédrale; ce fut le R. P. F. Martin, S. J. qui prononça l'oraison funèbre.

Le crâne du Général était exposé sur le catafalque. On sait que cette précieuse relique historique fut retirée de terre en mai 1833: c'était tout ce qui restait de celui qui fut Montcalm.

Les armes de Montcalm peintes pour la circonstance, nous furent présentées plus tard par G. B. Faribault Ecr., en souvenir de cette fête.

Le petit monument dans le bas de la nef de notre église, à droite, y fut placé en 1831, par le gouverneur lord Aylmer, comme une marque de son respect pour la mémoire du général français. Il porte: *Honneur à Montcalm. Le destin en lui dérobant la victoire, l'a récompensé par une mort glorieuse*..Johnstone dit que Montcalm mourut chez le Dr. Arnoux, rue St. Louis.

(2) Parmi ces derniers se trouvait notre ancienne mère M. Amable Dubé de St. Ignace, alors âgée de 9 ans. S'étant rencontrée sur le passage du convoi, elle le suivit jusque dans l'église, ainsi qu'une autre petite compagne de son âge. Que de fois ne nous a-t-elle pas donné les détails de cette scène attendrissante, encore aussi présente à sa mémoire, après 72 ans, qu'à l'époque où elle eut lieu.

décombres. Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point, et les clairons furent sans adieu pour le plus vaillant des soldats.

Mais quelle scène à l'intérieur de la petite chapelle! Les sanglots comprimés jusque-là éclatèrent; il semblait qu'avec la dépouille du général allait s'ensevelir la dernière espérance de la colonie. Aux chants de l'Eglise se mêlait aussi l'ardente prière de nos huit religieuses présentes à cette cérémonie, offrant au défenseur de la patrie, au nom de la communauté, le tribut de leur reconnaissance, et tenant à grand honneur d'être établies gardiennes de si précieuses dépouilles. (1)

Ne nous éloignons pas de cette tombe, sans retracer brièvement la carrière de celui qui, depuis plus d'un siècle, dort en paix au milieu de nous.

Né en 1712, au château de Candiac, près de Nîmes, le marquis de Montcalm avait embrassé de bonne heure la carrière des armes et obtenu le grade de colonel. Ce fut dès ses premières campagnes en Italie, en Allemagne et en Bohême, qu'il établit sa

(1) ACTE MORTUAIRE DU MARQUIS DE MONTCALM.

" L'an 1759, le 14 du mois de septembre, a été inhumé dans l'Eglise des Religieuses Ursulines de Québec, haut et puissant seigneur, Louis Joseph, Marquis de Montcalm ; Lieutenant Général des Armées du Roi, Commandant de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Commandant en-Chef des Troupes de Terre en l'Amérique Septentrionale : décédé le même jour, de ses blessures au combat de la veille, muni des Sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion.

" Etaient présents à son inhumation, Messires Resche, Cugnet et Collet, Chanoines de la Cathédrale ; M. de Ramesay, Commandant de la place, et tout le corps des Officiers."

(Signé) " RESCHE, Ptre. Chanoine
" Collet " "

réputation militaire. Il reçut trois blessures à la bataille de Plaisance, le 13 juin 1746, et deux autres, à la sanglante action d'Exilles, le 8 juillet suivant. Il laissait en Europe une femme et cinq enfants, lorsqu'il fut appelé à commander en Canada.

Nos lectrices du Monastère, qui ont souvent contemplé avec une respectueuse admiration une partie des restes de cet homme célèbre, n'ignorent pas combien il y avait en lui de qualités rares et précieuses. Son goût du travail et de l'étude, secondé par une prodigieuse mémoire, lui avait fait acquérir des connaissances étendues dans les lettres et dans les langues; cela ne diminuait en rien cependant l'attention qu'il devait aux devoirs de sa charge. Irréprochable dans ses mœurs, généreux, désintéressé, il a laissé sur le sol canadien, une mémoire qui ne saurait périr. Aux historiens à discuter s'il a montré dans l'occasion trop de fougue et d'impétuosité, et si, comme général de troupes disciplinées, il n'a pas un peu méconnu les services et l'habileté des milices canadiennes, en même temps que les qualités du marquis de Vaudreuil.

Le tableau historique de la mort de Montcalm, qui se voit au grand parloir du Monastère, est une composition aussi touchante que poétique. Ce tableau, peint par le jeune Watteau d'après le désir des officiers français, fut depuis gravé en Angleterre. On y voit le général Montcalm, blessé à mort, étendu sur un lit de camp à la porte de sa tente. Il est soutenu d'un côté, par M. de Montreuil, maréchal de camp et son ami; de l'autre par M. de Bougainville, (1) son élève et son

(1) M. de Bougainville prit part aux campagnes de la marine française, dans la révolution américaine; mais c'est surtout par son

aide-de-camp : tous deux le regardent avec un profond attendrissement. Un groupe d'officiers, parmi lesquels figure Bourlamaque, (1) et des soldats, placés auprès de lui dans l'attitude la plus noble, rappellent bien l'affection de tous ces braves guerriers pour le héros mourant.

Il serait difficile de retracer les derniers moments de Montcalm, sans se rappeler ceux du vaillant guerrier qui payait de sa vie la victoire qu'il arrachait au général Français. Aussi a-t-on eu soin, au Monastère, de placer à côté de ce premier tableau celui (2) qui représente l'intrépide Wolfe, expirant lui aussi, mais *couvert de lauriers et au sein de la victoire.*

Tout auprès du général blessé est son fidèle domestique et les médecins accourus pour l'assister. Un sauvage, assis à ses pieds, le regarde avec admiration. En face du héros est un groupe d'officiers, parmi lesquels il est facile de reconnaître le brigadier-général, depuis marquis de Townshend, (3) ainsi que le lieu-

voyage autour du monde et ses découvertes géographiques que ce célèbre marin s'est illustré.

Il est remarquable que pendant que le colonel de Bougainville combattait pour la gloire des armes françaises dans l'armée de Montcalm, Cook, cet autre célèbre navigateur, combattait sous Wolfe pour le triomphe des armes britanniques.

(1) Le brigadier-général de Bourlamaque était un des plus vaillants officiers de Montcalm. Il fut blessé dans toutes les batailles où il se trouva, à Carillon, à Montmorency, à la bataille des Plaines et au combat de Ste. Foye. Il mourut gouverneur de la Guadeloupe.

(2) Ce tableau peint par West, et gravé par Woollet, offre, dit-on, un portrait fort ressemblant du jeune général.

(3) Fils aîné du vicomte Townshend, ce premier lieutenant de Wolfe naquit en 1724, et eut pour parrain le Roi alors régnant

tenant-général Monkton, tous deux aussi chargés de blessures. Wolfe n'avait plus qu'un souffle de vie; déjà ses yeux obscurcis se fermaient aux choses de ce monde. Tout-à-coup, des cris de victoire se font entendre: "Ils fuient! ils fuient!—Qui?" demande le jeune héros, ouvrant pour la dernière fois ses yeux à demi-éteints.—"Les Français! les Français!" s'écrie-t-on de toute part. Alors Wolfe, comme les guerriers antiques, satisfait de lui-même, penche la tête et expire en prononçant ces paroles: "Je meurs content!"

En présence de ce tableau *deux fois triste*, on ne peut que regretter qu'une voix amie ne se soit pas trouvée là pour répéter doucement ces paroles: O homme mortel! songe à l'éternité qui s'ouvre devant toi!

Le général James Wolfe, fils d'un colonel dans l'armée britannique, naquit à Westerham, dans le comté

George I. Il avait épousé avant son départ pour l'Amérique lady Charlotte Compton, fille du comte de Northumberland. Etant devenu veuf après son retour en Angleterre, où il passa aussitôt après la capitulation de Québec, il se décida bientôt à prendre une seconde femme. Il vécut jusqu'à l'âge avancé de 83 ans, laissant après lui deux familles très-nombreuses.

Le second lieutenant de Wolfe, Monkton, était fils du vicomte de Galway, et petit-fils, par sa mère, du duc de Rutland. Le commandement des troupes lui était dévolu par le départ du général Townshend; mais sa blessure ayant été jugée très-grave, il se retira à New-York, où il fut élevé au grade de commandant-en-chef des troupes et gouverneur de New-York, alors fille soumise et amie intime de la vieille Albion. Le général Monkton obtint encore d'autres grades en Angleterre, où il mourut en 1782.

Par le départ de ces deux officiers, le lieutenant Murray se trouvait investi du pouvoir. Il devint gouverneur militaire en Canada après la capitulation. James Murray était fils de milord Elibank, pair d'Ecosse, et était entré au service dès ses plus tendres années. Il avait fait ses premières armes en Europe, à Fontenoy, Landfelt etc. Nous aurons à parler à plusieurs reprises de ce signalé protecteur de nos religieuses et ami de leurs plus chers intérêts.

de Kent, en 1726. A son départ d'Angleterre, sous le ministère de Pitt, en 1758, il laissait une mère veuve, mais il n'avait ni femme ni enfants. La prise de Louisbourg fut son premier coup de main ; il fut en retour comblé d'éloges et d'honneurs en Angleterre, et Pitt le chargea l'année suivante de l'expédition contre Québec, dont les détails sont déjà connus de nos lectrices.

La nouvelle de la victoire du 13 septembre et de la reddition de Québec, ne fut pas plus tôt parvenue en Angleterre, qu'il s'y fit des réjouissances et des illuminations d'une extrémité du royaume à l'autre ; tant il est vrai que la cour de St. James comprit dès lors toute l'importance de la conquête qu'elle venait de faire. Quant au jeune vainqueur, ses restes mortels furent transportés en Angleterre, où ils reçurent une sépulture royale. Son éloge se fit en tout lieu, et un magnifique mausolée lui fut élevé dans l'abbaye de Westminster. Il y est représenté debout, après avoir reçu sa première blessure au poignet, soutenu par un grenadier, et bandant sa plaie avec son mouchoir. Au-dessus se trouve une figure sculptée tenant une couronne : ce n'est pas un ange; c'est l'antique figure de la Victoire.

§ 3.—COMMENT L'ON SE DISPOSE À PASSER L'HIVER ; RÉPARATIONS ;—BLESSÉS AU MONASTÈRE.

Il fallait songer sérieusement à se prémunir contre les rigueurs de la saison, qui s'annonçaient déjà par la fraîcheur et l'humidité des nuits. Le général Murray, dès son entrée dans la ville, avait donné ordre d'y relever ou réparer 500 maisons ; et l'on voyait de leur côté une foule de citoyens, jadis aisés, fermer de leur mieux leurs pauvres masures, pour protéger leurs familles contre les neiges et les froids de l'hiver. D'au-

tres émigraient vers Trois-Rivières et Montréal. Dans les environs de Québec et au loin dans la campagne, les gens se *cabanaient* pour la plupart à la manière des sauvages, se résignant d'avance à toutes les privations, heureux s'ils trouvaient à se procurer de quoi ne pas mourir de faim.

Quant aux Ursulines, elles partageaient l'inquiétude générale. "Nous avons perdu toutes nos récoltes, dit le Récit, à l'exception d'un petit coin de terre sur la rivière St. Charles, où l'armée n'a point passé. Nous y avons recueilli environ 60 minots de blé, mais cela ne peut point nous faire passer l'hiver, ayant perdu nos bestiaux, bœufs et vaches, qui ont été enlevés par la cavalerie française, réduite elle-même à la dernière détresse. De plus, aucune ressource pour nous mettre à l'abri de la pluie et du froid."

Une lettre en date du 29 septembre 1759, adressée à Paris par notre dépositaire, nous met encore plus au fait de leur situation.

" Mon Rév. Père,—Je laisse aux gazettes le détail de ce qui nous est arrivé, depuis le mois de mai jusqu'au 13 septembre ;—la triste situation où nous a mis un si long siége, notre ville toute brûlée et saccagée. Nous nous trouvons sans blé, sans fourrage pour les quelques animaux qui nous restent, sans bois de chauffage, et où en prendre ? tout cela, à l'entrée de notre long et rude hiver. Du côté de MM. les Anglais, nous recevons beaucoup de politesses ; ils nous laissent nos biens, notre église, qui est l'unique qui soit en état de servir à l'office divin. Mais que de réparations à y faire, ainsi qu'à notre maison, pour pouvoir y habiter ! Il faut passer par ces coups-là pour parler savamment de la guerre ! Il n'est point nécessaire de vous marquer la douleur où l'on se trouve en de pareilles circonstances ; la résignation à la volonté de Dieu, est le seul parti à prendre, pour survivre à de si grandes croix.

" Je ne sais de quel côté me tourner pour nos affaires. Il faudra peut-être donner des lettres de change à nos amis, en paiement de l'argent qu'ils ont bien voulu nous avancer................

Si cependant, par une révolution extraordinaire, la paix se faisait, je vous prierais de nous envoyer de la toile pour l'usage commun ainsi que pour le linge fin. Nos Mères de Paris nous feront le plaisir de vous dire la qualité des toiles ainsi que de l'étoffe pour voiles, dont nous avons un très-grand besoin. Ayez la bonté de leur dire, mon Rév. Père, que le 13 de septembre, nous avons été faites prisonnières de guerre. Nous ne savons encore quel parti il faudra prendre, s'il nous faudra passer en France ou non; le temps fera tout connaître.

" Recevez, s'il vous plaît, mon Rév. Père, les respects de notre Rév. Mère Supérieure et de toute notre affligée Communauté. Je me recommande à vos saints sacrifices, et suis avec respect etc. "

La confiance, cette compagne fidèle de la vraie et parfaite résignation, n'abandonna jamais nos Mères· aussi Dieu leur suscita-t-il un ami puissant du côté où elles eussent le moins osé attendre du secours, et cette haute protection ne leur fit jamais défaut dans la suite.

Pensant à placer une partie de ses blessés dans notre maison, le général Murray vint en visiter les différents départements. " Témoin par lui-même de notre pauvreté, et de l'impossibilité où nous étions de payer des ouvriers et de nous procurer de quoi vivre, notre illustre Général, dit le Récit, a eu la bonté de voir aux réparations nécessaires pour rendre le Monastère habitable. Nos vainqueurs nous ont aussi assisté pour tout le reste, avec une bonté que nous n'avions pas lieu d'espérer, n'étant pas connues de ces messieurs.

" Les réparations ont commencé par l'église, qui est la seule qui puisse servir d'église paroissiale, et qui subsiste en cette qualité depuis le 24 septembre. Tout le monde s'assemble assidûment dans cette église dédiée

à St. Joseph, pour adorer et servir Dieu, remerciant N. Seigneur et sa sainte Mère de l'avoir conservée à ce pauvre pays."

On comprend que les réparations les plus urgentes seulement furent alors effectuées, puisque, dès le 4 octobre, on s'occupa du transport des blessés. De ce jour aussi, les religieuses vécurent de la *solde du Roi d'Angleterre*, recevant régulièrement du dépôt du Commissariat établi au collége des RR. PP. Jésuites, (1) l'allouance de chaque jour, en farine, lard ou bœuf frais, pois, farine d'avoine etc., tant pour elles-mêmes que pour leurs domestiques, ainsi que pour la seule petite pensionnaire de 4 ans qui leur restait,. et dont nous

(1) Ce fut dès 1761, que les deux tiers du Collége des Jésuites furent définitivement convertis en casernes.

Parmi nos vieux papiers s'est trouvée une lettre autographe d'un novice Jésuite nommé Wells, anglais de nation. Cette lettre est écrite à l'époque de la prise de Québec. Quoique le fervent aspirant fût plus occupé de sa profession religieuse que des gens d'armes qui s'établissaient dans son beau collége, on y trouve quelques détails qui peuvent intéresser.

" Vous m'obligeriez beaucoup, mon révérend Père, disait-il à son Provincial, si vos occupations vous permettaient de me faire passer, par la voie d'Angleterre, la réponse de Rome, touchant la profession du père Huguet et la mienne. Vous savez sans doute que Québec s'étant rendu aux Anglais, il n'y a plus rien à espérer que par l'Angleterre. Le père St. Per est si affligé, et le père de Glapion est si occupé, qu'ils pourraient fort aisément oublier ce point, que nous avons néanmoins fort à cœur.

" D'autres que moi vous feront les détails de nos désastres et de notre triste situation. Je tâche de m'en consoler, en rendant les services spirituels aux soldats Allemands, et aux Ecossais catholiques qui sont ici. Le R. P. Germain, avec qui j'ai fait la campagne, après la clôture du Collége, est retourné à la rivière St. Jean. J'espère aller le joindre, si toutefois nous avons la paix, sans quoi nous sommes à plaindre."

parlerons ailleurs. La sentinelle qui se tenait jour et nuit à la porte du Monastère, achevait de donner au vieux cloître un aspect tout à fait militaire.

Les officiers blessés furent placés dans la salle de communauté, et les soldats, dans tous les autres appartements disponibles non nécessaires au logement des religieuses, comme classes, parloirs etc. Le seuil de certaines portes avait été marqué, par le général Murray, comme devant servir de barrières entre les militaires et la communauté, et cela sous la menace des peines les plus sévères.

Voilà donc nos Ursulines transformées en hospitalières, et dans des circonstances qui devaient rendre peu attrayant leur changement de position. Cependant, hâtons-nous de le dire, leurs épreuves furent considérablement adoucies par les bons procédés dont on usa à leur égard, pendant ce pénible hiver. Si elles se livraient à leurs nouvelles fonctions, avec tout le dévouement et la délicatesse de la charité chrétienne ; ces militaires étrangers et victorieux, dont elles soulageaient les maux, se montraient des plus reconnaissants ; invariablement, elles trouvèrent en eux des hommes sachant respecter la vertu et se soumettre à la plus stricte discipline. Les soldats convalescents s'étudiaient à alléger le fardeau, mettant le bois en fagots, tirant l'eau du puits, faisant en un mot le plus fort de la besogne, tandis que nos sœurs leur préparaient de bons potages et d'excellents ragoûts.

Nos religieuses avaient surtout été touchées en voyant les Ecossais dans un costume si peu en harmonie avec la rigueur de notre hiver, et de bonne heure, dans l'automne, elles s'étaient mises à tricoter de grands bas pour *couvrir les jambes de ces pauvres étrangers.* Le

capitaine McDonell fut si flatté de ces bons procédés des Ursulines envers ceux de sa compagnie, qu'il saisissait toutes les occasions possibles de les obliger et de leur faire plaisir ; de concert avec le capitaine Barbutt, il était attentif à prévenir les besoins de la communauté, leur procurant à propos les provisions, bois de chauffage et autres nécessités.

C'est dans l'aîle de la Ste. Famille, au rez-de-chaussée, que le général Murray assembla dans les premiers temps son conseil militaire (1) et privé. Sur la vieille table ronde que l'on voit encore dans la " salle de quarante pieds," fut signée, d'après nos traditions, la sentence de mort d'une malheureuse femme qui avait assassiné son mari.

§ 4.—LES URSULINES OBTIENNENT LA GRACE D'UN SOLDAT.—DEUX RELIGIEUSES MEURENT AU SERVICE DES BLESSÉS.

Les bornes de clôture furent toujours scrupuleusement gardées par les nouveaux habitués du cloître. Il arriva cependant un jour une infraction, qui fit grand émoi au Monastère et causa plus d'une inquiétude au délinquant.

Les religieuses ayant cédé aux officiers de Sa Majesté Britannique les deux étages inférieurs, se tenaient tout le jour au troisième, à l'exception des heures destinées à la prière, où elles se réunissaient à la chapelle.

Une sœur descendant un jour pour sonner l'angelus, crut apercevoir, en ouvrant la porte de l'avant-chœur, la figure d'un soldat. Surprise et effrayée, elle jette un

(1) Outre ce conseil militaire, espèce de cour d'appel, le général Murray avait établi juges les capitaines de milice de chaque côte, dans le district de Québec, pour régler les différends qui pourraient survenir entre les habitants du pays.

cri et s'enfuit précipitamment. La sentinelle, accourue au bruit, saisit en effet le malheureux jeune homme, qui s'était furtivement et imprudemment glissé dans ces parages défendus. Il eut beau protester qu'il ne voulait que voir passer les *nonnes*, on le traîne au corps de garde, et de là devant les chefs. Le général Murray, indigné de cette infraction à la discipline et de ce manque d'égards pour la communauté, assemble la cour martiale et condamne sans miséricorde le pauvre malheureux.

Cette nouvelle excita une grande compassion au Monastère, et les religieuses furent unanimes à appuyer la requête de la Rév. Mère Supérieure en faveur du coupable. La Mère Migeon de la Nativité écrivit donc, de sa main tremblante et vénérable, (1) la lettre la plus persuasive et la plus touchante, invoquant, disait-elle, la clémence si bien connue du " vainqueur de nos Français."

Le général Murray était à table avec ses principaux officiers, lorsque cette lettre lui fut remise. Extrêmement satisfait de ce procédé des religieuses, il lut à haute voix la dépêche.—" Qu'en pensez-vous, messieurs ? ajouta-t-il ; peut-on se refuser à une demande faite avec autant de grâce ? Cette lettre mériterait d'être écrite en caractères d'or. Du moins qu'elle ait son plein effet dans la grâce qu'elle sollicite."

(1) La Mère de la Nativité avait alors 75 ans. Aux élections du 15 décembre 1759, elle aurait dû être changée d'office, la règle ne permettant pas de faire de suite plus de deux triennats. Cependant, " M. Briand, V. G. permit à la communauté de la continuer comme supérieure, mais pour un an seulement, vu, ajoute le Récit, qu'elle était connue et goûtée de messieurs les Anglais." C'est l'unique exception de ce genre que présentent nos annales.

Inutile d'ajouter les sentiments du pauvre soldat à la nouvelle de son pardon, et s'il remercia de grand cœur ses libératrices.

Ce pénible hiver de 1759 et 60, touchait à sa fin. Il était temps, car grand nombre de religieuses commençaient à succomber entièrement aux privations et à la fatigue ; plusieurs avaient contracté de cruelles maladies et infirmités. Il y eut même deux de nos sœurs converses qui, comptant trop sur leurs forces et prenant sur elles le plus dur du travail, tombèrent pour ne plus se relever. Ce furent les généreuses sœurs Angélique Toupin de Ste. Marthe, et M. Jeanne Bédard de St. Hyacinthe, (1) dont le dévouement sans bornes fait le plus bel éloge. La première mourut le 28 mars, âgée de 37 ans, et la seconde, le 24 avril suivant, à l'âge de 48. Toutes deux, remarquables pour la solidité de leur piété, méritèrent à cette heure suprême, dit le Récit, des consolations dignes du Dieu pour l'amour duquel elles s'étaient sacrifiées.

Les nouveaux maîtres ne cachaient pas l'estime que leur faisait concevoir une vertu aussi éprouvée dans leurs charitables hôtesses, comme le fait voir la lettre

(1) Sr. Angélique Toupin de Ste. Marthe était fille de sieur René Toupin, cultivateur de Beauport, et de dame Geneviève Langlois.

Sr. St. Hyacinthe, native de Charlebourg, était fille de sieur Thomas Bédard et de dame Jeanne Françoise Hupé. Elle avait été préposée au service des malades anglais qui se trouvaient dans le département des classes.

Il est dit de Sr. Ste. Marthe que "relevant à peine d'une grande maladie, elle supplia qu'on lui permît de reprendre le soin d'une salle qui était infectée de *peste*. Elle ne put résister au mal et succomba dès les premières atteintes."

Le Récit indique que plusieurs anglais sont morts dans notre maison.

suivante. Elle est du R. P. de Launay, notre procureur à Paris.

"Je vois par vos lettres, madame, en quelle triste situation vous vous trouvez par les malheurs de la guerre. Nous ne pouvons que plaindre votre sort. Cependant, notre Ste. Religion nous fournit des motifs bien capables de nous consoler au milieu de toutes ces calamités. Je voudrais pouvoir vous procurer les secours dont vous manquez, mais je ne sais pas encore si la voie de l'Angleterre est bien sûre. Je vais la tenter pour nos missionnaires, et si elle me réussit, je ferai aussi quelques tentatives en votre considération. On m'a assuré que les vainqueurs usaient très-humainement de leur victoire, et qu'ils avaient conçu de l'estime et de la considération pour vos vertus, et de la reconnaissance pour les services que vous leur rendez. Dieu en soit loué à jamais!

" Vos fonds augmentent ici pendant que vous ne tirez rien sur moi. Je ne vous en fais pas le détail, puisque vous connaissez votre revenu ordinaire, que j'ai perçu et dont je vous tiendrai compte à la paix, On en parle, priez le Seigneur qu'elle soit bientôt conclue. Nous en avons tous besoin, mais nos péchés s'y opposent, et nous ne sommes pas encore assez châtiés........"

Ce dernier mot, vrai surtout à l'égard de la coupable administration de Louis XV, allait aussi se vérifier en Canada par de nouvelles épreuves.

§ 5.—LE 28 AVRIL 1760.—MORT DE MGR. DE PONTBRIAND.

Aux fatigues et à la gêne de ce mémorable hiver, il faut joindre l'anxiété qui serrait cruellement tous les cœurs. On savait très-bien que l'armée vaincue n'avait pas posé les armes, et que le brave de Lévis rassemblait à Montréal tout ce qu'il pouvait de combattants et de ressources, pour faire au printemps un effort suprême, afin de regagner le terrain perdu dans l'automne. Et quel allait être le résultat de cette dernière

campagne ?..... Les Français vaincraient-ils, ou seraient-ils à jamais chassés de la Nouvelle-France ?....

A peine le fleuve fut-il un peu dégagé des glaces, que le nouveau général se mit en mouvement avec ses troupes; environ 7,000 hommes, tant soldats réguliers que miliciens et sauvages. "Le 28 avril, dit l'Annaliste, nos Français parurent sur les hauteurs de nos terres des Plaines, afin de reprendre la ville." Le général Murray avait plus de 8,000 hommes dans Québec. (1) Il en fit sortir 6 à 7,000, pour aller à l'attaque des Français. Les deux armées étaient à-peu-près en nombre égal. Vers midi, les Anglais étaient enfoncés, après trois heures d'un combat acharné : (2) l'armée anglaise était affaiblie de 800 hommes, tués ou blessés, presque tous percés de coups de baïonnettes ; (3) les Français en avaient perdu 700. "Hélas ! dit le Récit,

(1) Dès le 24 avril, toute la population, hommes, femmes et enfants, avaient dû sortir de la ville. Le spectacle de ces pauvres gens, obligés de laisser leurs demeures, pour chercher un gîte et leur subsistance dans un pays saccagé de toutes parts, était déchirant sans doute. Cependant, quand on l'envisage sous ses différents points de vue, cette mesure ne paraît pas aussi cruelle. Elle n'avait pas seulement pour but d'empêcher les trahisons que les Anglais pouvaient raisonnablement craindre ; mais on était aussi à bout de vivres, et que fussent devenus ces malheureux, dans les éventualités d'un siége tant soit peu prolongé ? Ils avaient, ce semble, plus de chances de leur vie hors des murs, que dans une ville bloquée et sans provisions.

(2) Dans ce revers, le général Murray a été jugé presque de la même manière que le marquis de Montcalm. Quoiqu'il eût pour lui l'avantage de la position sur les hauteurs de Ste. Foye, on le blâme d'avoir risqué ses troupes contre la vaillante armée du général de Lévis.

(3) Les Français n'avaient que trois pièces de canon à opposer à vingt-deux. Au reste, les deux armées se battirent à-peu-près avec une égale valeur. On signale surtout l'incident du moulin Dumont, où les grenadiers français se rencontrèrent avec les montagnards écos-

nous n'avions point encore apaisé la colère de Dieu, justement irrité contre nous........ Bien des blessés de part et d'autre;—bien du monde de tué......... C'est à ce coup que notre Monastère ne fut plus qu'un hôpital; à peine nous restait-il de quoi nous loger."

Les blessés anglais furent en effet placés dans notre maison ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu; les Français, se trouvant hors des murs, transportèrent les leurs à l'Hôpital-Général. Le spectacle du champ de bataille, après le combat, était horrible; la neige, qui couvrait encore ci et là la terre, ainsi que les mares d'eau, étaient rouges de sang.

Cette victoire où flottait pour la dernière fois avec gloire, en Canada, le drapeau des lis, n'avait pas donné aux Français l'entrée de la capitale; ils se préparèrent à en faire le siége. Le 11 mai, le feu s'ouvrit sur Québec, et une destruction totale semblait devoir être le résultat inévitable de cette lutte à mort. "Nos Français, au désespoir de nous perdre, tiraient sur nous

çais: ce fut à qui se rendrait maître du moulin; les grenadiers, la baïonnette à la main, entrant et forçant les montagnards à se sauver par les fenêtres, et les montagnards entrant à leur tour et expulsant les français. Tel était l'archarnement des deux côtés que le moulin Dumont fut pris et repris au moins cinq fois: les officiers voyant que leur détachement de soldats était, de chaque côté, résolu de périr plutôt que de céder, rappelèrent le peu d'hommes qui avaient échappé au carnage.

En 1855, les citoyens de Québec ont érigé, sur le chemin de Ste. Foye, un monument aux Braves de 1760; plus tard, ce monument a été couronné de la statue de la Victoire, présent du Prince Napoléon. C'est à la cérémonie de l'inauguration que Sir E. P. Taché et l'honnorable P. J. O. Chauveau, prononcèrent de magnifiques discours en présence d'une foule immense; on y remarquait les officiers de la corvette "La Capricieuse," premier vaisseau de guerre français qui eût paru dans la rade de Québec depuis la conquête.

comme des diables," nous disait, il y a quelque trente ans, la Mère Dubé de St. Ignace, témoin oculaire de ces tristes événements.

Le siége durait depuis cinq jours, quand des voiles parurent à l'horizon. Quels moments d'attente pour les deux partis !.. Bientôt les Anglais poussèrent des cris d'allégresse prolongés dans les airs...... Les Français, plus convaincus que jamais de l'abandon de la France et de leur isolement, n'eurent d'autre alternative que de lever le siége et de retraiter sur Montréal ; ce qui s'exécuta dans la nuit du 15 au 16 mai.

Cette dernière campagne avait donné de l'honneur sans doute ; mais du reste, aucun résultat salutaire : au contraire, elle avait épuisé davantage le pauvre peuple et fait saigner bien des cœurs. Le deuil de la colonie allait pourtant s'assombrir encore par la perte de son premier pasteur. Mgr. de Pontbriand, dont la voix s'était élevée si solennelle dans son mandement, pour encourager son peuple à lutter jusqu'à la fin, ne put survivre à cet échec, et à la perspective de la ruine totale de la religion en ces contrées. Le 8 juin, le Récit enrégistrait ainsi sa mort :

" Après avoir pleuré les maux de la patrie, il nous fallut déplorer la mort de notre illustre prélat, Mgr. de Pontbriand, qui avait suivi l'armée à Montréal, au mois de septembre 1759. Dieu a retiré ce digne et saint prélat de ce monde, pour le récompenser des immenses travaux qu'il a soutenus dans le gouvernement de son diocèse, cherchant par tous les moyens à maintenir la religion en ce pays, aidant et soulageant tout le monde, sacrifiant sa santé auprès des malades, donnant tout son bien pour les pauvres et les indigents. Ce saint évêque est mort dans la dernière pauvreté,

étant rempli de joie de ressembler ainsi à N. S. mourant. Son service a été fait dans notre église, et aussi magnifiquement qu'il eût pu se faire à la cathédrale que son zèle avait élevée à la gloire de Dieu. Notre-Seigneur lui a épargné la douleur de voir tout le pays aux mains de nos ennemis, et la religion catholique en danger de se perdre entièrement. Je ne doute point qu'une excellente plume ne mette au jour la vie et les vertus de ce digne et saint pontife."

Mgr. de Pontbriand était né l'année même de la mort de Mgr. de Laval, (1708), dont il devait suivre de si près les exemples apostoliques.

" Après ces événements tragiques, dit le Récit, on passa l'été, souffrant et gémissant, dans la crainte que tout le Canada ne fût pris." Ajoutons ici quelques extraits d'une lettre de notre dépositaire, à Paris, en date du 8 août 1760 ; elle nous donnera une idée de la misère du peuple, par le tableau de celle de notre communauté.

" Mon Révérend Père,—Cette lettre vous sera remise par une dame de nos amis nommée Mme. Williams, qui vous dira la situation de notre pays, et de notre communauté en particulier. Quelques attentions, que MM. nos officiers anglais aient eues pour nous, quand on a tout perdu, il ne se peut faire qu'on ne manque de beaucoup de choses nécessaires à la vie, et à l'habit que nous portons .... Si vous pouvez me faire le plaisir de nous écrire par l'Angleterre, mettez à l'adresse de M. le capitaine Barbutt, (1) du régiment d'Amherst. Ce monsieur est Trésorier du Roi et

(1) Il est juste que nous joignions au nom de ce brave officier le souvenir de gratitude que nous devons à sa mémoire. Capitaine dans les troupes du général Wolfe, M. James Barbutt fut depuis l'intime confident du général Murray, qui se reposait de tout sur lui en ce qui regardait le service des blessés. Comme nos documents n'offrent aucune trace de son nom à partir de l'anné 1761, où il prenait de nos Mères une lettre de change et passait en Angleterre, il est à croire

grand ami de notre maison; sa bonté envers nous est très-grande et jamais nous n'oublierons ses bienfaits......

" La paix est bien à désirer, pour rétablir notre pauvre pays, tout saccagé et presque brûlé. Si le temps me permet d'écrire à nos Mères de Paris, je m'en ferai un devoir; faites-moi la grâce d'y suppléer, en allant les voir et leur dire le besoin où nous sommes de prières et de secours. Pardonnez, s'il vous plaît, mon Rev. Père, la liberté que je prends de vous charger de mes commissions; avec une prisonnière de guerre depuis dix mois, on l'absout plus facilement, par la pitié qu'on a de sa misère et des tribulations qu'elle endure journellement.

" Veuillez me marquer ce que nous avons dans la caisse, afin que je ne surpasse pas notre revenu : nous sommes dans l'usage de nous passer de bien des choses. S'il se trouve quelque personne charitable qui vous offre pour nous argent, ou toile ou étoffe, vous nous ferez la grâce de le recevoir pour nous le faire tenir; tout sera bon pour de pauvres prisonnières."

§6.—CAPITULATION DE MONTRÉAL;—DÉPART DE L'ARMÉE FRANÇAISE;—LE MARQUIS DE VAUDREUIL.

Les événements se précipitaient à l'avantage de la Grande-Bretagne. Au mois de septembre 1760, trois forts détachements de l'armée anglaise, s'étant réunis de divers points, vinrent cerner la ville de Montréal; la résistance devenait inutile. Le chevalier de Lévis céda enfin aux pressantes sollicitations de tous; il posa les armes et le marquis de Vaudreuil put traiter des articles de la Capitulation. En parcourant cette pièce officielle, on ne peut qu'admirer la grandeur d'âme de

qu'il ne revint plus en Canada. Lasse de le chercher, nous avions abandonné nos poursuites, quand son nom nous est tombé sous les yeux dans un vieux régistre militaire, en date de l'année 1779. A cette époque, le capitaine Barbutt était commissaire-général, à Pensacola, dans la Floride. Nous n'avons pu le suivre plus loin.

cette poignée de Français qui, après avoir "tout perdu hors l'honneur," s'élèvent noblement au-dessus du malheur pour réclamer les droits de la colonie et soutenir l'honneur du drapeau national. Voici quelques extraits des articles proposés par M. de Vaudreuil.

"1. Vingt-quatre heures après la signature de la présente capitulation, le général Anglais fera prendre possession par les troupes de Sa Majesté Britannique, des portes de la ville de Montréal, et la garnison Anglaise ne pourra y entrer qu'après l'évacuation des troupes Françaises.

"2. Les troupes et les milices qui sont en garnison dans la ville de Montréal, en sortiront avec tous les honneurs de la guerre, six pièces de canons et un mortier etc., etc.

"32. Les Communautés des Religieuses seront conservées dans leurs constitutions et leurs priviléges.........Elles seront exemptes du logement des gens de guerre, et il sera fait défense d'entrer chez elles etc."

Nos lectrices savent que si la plupart des cinquante articles de la capitulation furent accordés, il y en eut aussi de rejetés, celui entr'autres qui demandait les honneurs de la guerre, si bien mérités par ces héroïques vaïncus. Le chevalier de Lévis, indigné, voulut alors reprendre les armes ; mais le marquis de Vaudreuil s'y opposa, considérant qu'il serait cruel d'attirer de nouveaux malheurs sur un peuple épuisé, qui n'avait déjà que trop inutilement souffert.

La capitulation de Montréal garantissait aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, et aux communautés de filles, leurs constitutions et priviléges. Les négociations terminées, on commença aussitôt les préparatifs du départ pour la France.

Quelle douleur amère pour les uns et les autres ! On ne pouvait assez redire ces adieux commandés par une

séparation aussi violente et sans retour. Le marquis de Vaudreuil et sa famille, le chevalier de Lévis (1) et ses officiers au nombre de 185, Bigot l'intendant et ses employés, des soldats au nombre de 2,000, et 500 matelots de la Marine Royale, quittèrent pour toujours ce pays, théâtre de leurs glorieux combats et de leur honorable défaite. Plusieurs (2) familles canadiennes,

(1) François Gaston de Lévis était de la famille de Lévis-Ventadour, dont l'illustre maison avait donné un vice-roi à la Nouvelle-France, au commencement de sa colonisation. Né le 20 août 1719, à Ajac en Narbonne, " il entra au service, dit M. Dussieux, en 1735, fut Brigadier en 1756, Maréchal-de-Camp en 1758. Il fit la campagne et la retraite de la Bohême, fut présent à la bataille de Dettingen, fit la campagne du Rhin, les campagnes de l'Italie, de Provence et du comté de Nice, et enfin les campagnes du Canada de 1756 à 1760."

A Chouagan et à Carillon, M. de Lévis commandait l'aile droite de l'armée, et eut une grande part à ces glorieuses victoires.

Il est à remarquer que tant que le marquis de Montcalm put avoir recours aux conseils et à la prudence du colonel de Lévis, il ne perdit point de bataille ; en 1759, sur les plaines d'Abraham, Lévis était à 12 lieues du champ de bataille.

On connaît les efforts surhumains de ce vaillant soldat, pour retarder du moins la chûte de la puissance française en Amérique. A la capitulation de Montréal, le général Amherst voulut exiger qu'on lui remît les drapeaux français ; le chevalier de Lévis, indigné, les brûla ! De retour en Europe, il servit sous le prince de Condé, et fut présent à la bataille de Johannisberg en 1762. En récompense de ses services, il fut fait gouverneur de l'Artois. Il était Maréchal de France en 1783, Duc et Pair l'année suivante. Tous ces honneurs n'empêchèrent pas la mort de le frapper, trois ans après, dans la 68e année de son âge. Sa Relation de l'état du Canada après la 1ère bataille des Plaines, montre tout ce qu'il y avait de dévouement dans ce cœur généreux ; que n'a-t-il été chrétien plus exemplaire, dans ce pays où il a si admirablement combattu !

Son fils, le duc de Lévis, fut un des plus ardents défenseurs de la royauté, dans la grande Révolution française.

(2) Nous sommes loin de partager l'idée que la plupart des familles influentes du Canada émigrèrent à la conquête. Bon nombre même

se joignirent à eux pour faire voile vers la France, aimant mieux s'éloigner de la patrie que de passer avec elle sous une domination étrangère.

En voyant le pays aux mains des Anglais et en disant adieu à tant de parents et d'amis, les Canadiens se demandaient ce qu'allait penser la France, à cette nouvelle qui devait l'intéresser vivement ; de quel œil elle allait regarder les faibles restes de ces héroïques troupes, vivants témoignages des immenses pertes qu'elle venait de faire......

Hélas ! ce n'était plus le temps où la noble et chevaleresque Fille aînée de l'Eglise disposait ses bataillons, pour les envoyer au secours des chrétiens opprimés de la Palestine. Impuissante à se soutenir elle-même, elle lâchait prise aux Indes, en Afrique et en Amérique, perdant jusqu'à l'esprit chrétien qui avait fait sa force et sa gloire. Le froid scepticisme de Voltaire va tâcher de couvrir d'une parole de sarcasme la honte de ses défaites en Amérique, et la France, dépouillée de toute colonie importante, ratifiera bientôt, à la face du monde, sa décadence et son humiliation.

Nos lectrices ne nous sauraient pas gré de laisser partir le dernier gouverneur de la Nouvelle-France, (le seul qui fût d'origine canadienne), sans le suivre un peu par delà les mers, surtout dans un voyage commencé sous d'aussi tristes auspices.

Le marquis de Vaudreuil est de ceux dont le matin de la vie fut plus brillant que le soir. Fils du premier gouverneur de ce nom, Pierre François de Vaudreuil

de celles qui partirent d'abord, revinrent au pays dans les années suivantes, comme le prouvent nos correspondances. Au reste, nous croyons pouvoir promettre à nos lectrices de plus longs détails sur ce sujet dans un article spécial.

était né à Québec en 1698, et avait hérité du titre de marquis en 1748, par la mort de son frère aîné. Son épouse était Mlle. Fleury de la Gorgendière, veuve du procureur-général M. le Verrier.

Pendant son séjour à la cour, sa mère, (Mlle. L. E. Joybert-Soulanges) avait acquis du crédit auprès du ministre de la marine, aussi obtint-elle pour ses enfants, comme pour ses amis, des honneurs, des places, des pensions. Dès l'âge de 7 ans, son cadet eut un appointement dans la marine ; à 8 ans, il fut enseigne ; lieutenant à 11, capitaine à 20, major à 26, lieutenant de vaisseau et chevalier à 31 ; il fut fait gouverneur de Trois-Rivières en 1732, de Louisbourg en 1743, capitaine des vaisseaux du Roi en 1746, gouverneur et lieutenant-général de la colonie en 1755. Mais ces grades et ces honneurs lui coûtèrent bien cher, puisqu'il les paya de la consolation de ses dernières années et de sa vie même.

A peine eut-il mis le pied sur le rivage de France qu'il fut arrêté et jeté à la Bastille. Il n'y avait eu cependant ni lâcheté ni mauvaise foi dans la conduite du dernier gouverneur français ; malheureusement, le génie du mal avait jeté la discorde dans ses conseils. Les fourberies de Bigot et ses employés ne furent pas vues du marquis dans leur véritable jour, et que de maux s'en suivirent ! On comprend aussi les plaintes de Montcalm, qui réclamait en vain les choses indispensables à ses expéditions ; il était naturel qu'il fût peu satisfait du gouverneur qui, malgré ses sacrifices personnels, ne pouvait lui procurer l'impossible. De là la désunion entre le chef civil et le commandant militaire. Dans l'acte de capitulation, on ne peut qu'admirer la sagesse du marquis de Vaudreuil, sa prévoyance et son amour pour la patrie : aussi, ses ennemis furent-ils

impuissants à le faire condamner. Voici la lettre que lui adressait le duc de Choiseul, en date du 8 mai 1764.

" Le Roi s'étant fait, Monsieur, rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la Bastille, Sa Majesté a reconnu avec plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'administration qui vous a été confiée, a été exempte de tout reproche, et sur ce que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéressement et votre probité vous avait mis dans le cas d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accorder comme marque de la satisfaction qu'elle a de vos services, une pension de six mille livres sur les fonds de la colonie, indépendamment de la même somme qui est attachée à la Grande Croix de l'ordre de St. Louis, dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la pension dont vous jouirez, sur les fonds de la colonie, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du 1er janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai concouru à vous procurer cette récompense de la part de Sa Majesté."

Cet acte de justice ne rendit pas le bonheur à l'illustre captif; son cœur était brisé, son esprit abattu, son courage anéanti. Il mourut peu après à St. Germain en Laye. (1)

(1) Le chevalier François Pierre de Rigaud, son frère, ancien lieutenant gouverneur de Québec, et gouverneur de Montréal et de Trois-Rivières, passa en France avec le marquis, accompagné de sa femme, Mme. Marie Lse. Fleury de la Gorgendière d'Eschambault. Ils allèrent se fixer à Tours, où ils moururent quelques années après.

La famille de Vaudreuil a donné à la France des soldats vaillants et des marins distingués. L'un d'eux a été gouverneur de St. Domingue; un autre, le baron Phil. Antoine, colonel d'infanterie et chevalier de St. Louis : né à Québec en 1693, il fut tué à la bataille de Prague en 1742. Deux autres se dévouèrent à la famille royale pendant la révolution française, ainsi que nous l'apprend le vicomte Walsh, dans ses " Journées mémorables de la Révolution française."

Le marquis de Vaudreuil, marin distingué, occupait à Versailles le logement de son cousin, grand fauconnier, le comte de Vaudreuil,

§ 7.—OUVERTURE DU PENSIONNAT.—LES URSULINES DONNENT L'HOSPITALITÉ AU PEUPLE.—QUÊTE POUR LES PAUVRES.

Les Ursulines, abandonnant le présent et l'avenir à l'adorable Providence, ne se virent pas plus tôt déchargées du soin des malades, qu'elles travaillèrent à reprendre les œuvres propres de leur institut, interrompues depuis environ quinze mois. Nous ignorons l'époque précise où les blessés anglais laissèrent le Monastère, mais une lettre du mois d'octobre 1760, nous porte à croire que ce fut vers le commencement du mois de juin, mentionnant qu'à cette date, les rations quotidiennes furent momentanément suspendues. Cette lettre ajoutait : "Notre travail nous a procuré quelques douceurs pour nos malades et infirmes ; la santé de nos pauvres sœurs est meilleure. N'ayant plus le soin des blessés, nous allons reprendre notre Institut."

Au printemps de 1761, on lit dans les Annales : "Nous avons eu, tout l'hiver, un certain nombre de pensionnaires et beaucoup d'externes. Depuis le mois de janvier, le logement nous a réduites à ne prendre qu'un moyen nombre de ces dernières, en attendant que N. S. décide de notre sort et nous donne le moyen

émigré avec le comte d'Artois. Il était à son bureau, occupé à écrire, quand son valet entra en lui criant : "Les assassins viennent de pénétrer dans le château ; la vie du Roi et de la Reine est menacée !" A ces mots, il jette sa robe de chambre, prend son uniforme, son chapeau à cocarde, son habit et son cordon rouge, et après avoir fait le signe de la croix, sort, l'épée nue à la main, traverse la cour des Princes, toute comble de factieux, se fait jour à travers les flots de la multitude, et dit à la garde nationale : "Messieurs, vous avez laissé entrer des brigands pour attaquer un roi que vous avez juré de défendre !" Ces paroles réveillèrent le sentiment d'honneur caché au fond de l'âme de ces soldats ; ils se joignirent aux cent gentilshommes, et forcèrent les assassins de se retirer.

de refaire la maison, (celle de Mme. de la Peltrie), qui a servi à leurs classes depuis près de 120 ans."

Pour apprécier à sa valeur le zèle de ces vraies Ursulines, il faut savoir que le Monastère, à cette époque, était encombré de familles honnêtes, qui s'étaient trouvées sans asile et réduites à la dernière misère, par suite des deux siéges désastreux. "La saison commençant à être rude, et n'y ayant dans la ville que très-peu de maisons habitables, nous logeâmes tout l'hiver dans notre Monastère, beaucoup de monde. La charité nous fit trouver du bonheur à exercer, à l'égard de nos citoyens, l'hospitalité que nous avions reçue de la part de nos chères sœurs Hospitalières, dans le temps du siége. Plusieurs d'entr'eux, petits et grands, sont décédés dans notre maison, et ont été enterrés dans la cour des externes (1)."

Au printemps de 1761, s'il était plus facile de s'abriter, la misère était encore affreuse; aussi, "M. notre Gouverneur connaissant l'extrême pauvreté du peuple, fit faire une quête pour avoir des vivres. La somme monta à 8000 livres. On acheta des vivres pour ce montant et on les distribua aux pauvres de la ville et des campagnes."

§ 8.—DÉFENSE FAITE AUX OFFICIERS ANGLAIS DE FRANCHIR LA CLÔTURE.

L'ordre se rétablissait peu à peu dans Québec, le Monastère aussi reprenait le train accoutumé ; les militaires cependant semblaient se faire moins vite à la vie des casernes. Ils revenaient de temps en temps, paraît-il, dans les enclos des communautés religieuses, attirés

(1) Ces corps furent relevés l'année suivante, et transportés au grand cimetière des Picotés, près de l'Hôtel-Dieu.

sans doute par les parfums de vertus qu'ils y avaient respirés. C'est du moins ce que nous a portée à croire un document officiel du temps, assez singulier dans son genre. Le voici.

" Mesdames les Supérieures des Couvents dans cette ville, nous ayant représenté que leurs religieuses étaient privées du libre usage de leur récréation ordinaire dans les jardins de leurs maisons, à cause des officiers qui s'y promènent, et qu'elles ne peuvent point pratiquer les règles de leur Institut, à cause des officiers qui y entrent à tout moment ; Il est expressément défendu à tout officier ou soldat de visiter dorénavant ces communautés, se promener dans leurs jardins, etc.

(Signé) THOMAS MILLS, Aide-de-Camp.

" Pour les dames Ursulines,

Québec, 8 juin, 1761."

§ 9.—TROIS ANNÉES D'INQUIÉTUDE ET DE MISÈRE.

Tant qu'il y avait eu en Canada un gouverneur et des soldats français, on y avait rattaché malgré soi ses espérances ; mais ces soutiens une fois partis, il semblait au peuple canadien qu'il était ce navire détaché de ses ancres, battu par la tempête, dont les pièces disjointes s'en vont bientôt une à une à la dérive. Cependant, la France n'avait pas encore ratifié la conquête, et le peuple, ignorant les voies de la Providence, et ne pouvant croire à son existence séparé de cette mère-patrie, n'osait penser à un abandon sans retour. Que l'on s'imagine, s'il est possible, dans quel état d'anxiété se trouvèrent les Canadiens-français, arrachés soudain et violemment à la France et à leurs amis ! Un élément étranger de langue, de mœurs et de croyance, se mêlait déjà à ces premiers colonisateurs du pays ; dans les emplois publics, aux portes de nos villes, au Palais de justice, partout et toujours des officiers parlant un lan-

gage inconnu. Les seigneurs et leurs censitaires réduits à ne savoir où trouver leur subsistance ; tous les propriétaires et les créanciers de l'Etat ruinés, ou par les désastres des dernières années, ou par la hideuse banqueroute (1) du gouvernement français.

La certitude d'un malheur est quelquefois plus supportable que l'anxiété qui le précède ; quelles ne furent donc pas les angoisses de ces trois années d'attente, jusqu'au traité de 1763 ! A chaque voile d'Europe qui paraissait dans le fleuve, on se fatiguait à chercher le pavillon français. " Nos gens reviendront pourtant, " s'obstinaient à dire les bons habitants du pays.

Les annales du Monastère nous transmettent ainsi l'écho des nouvelles du temps :

" Le 4 de mai, et dans le cours de ce mois de juin 1761, nous avons appris que la guerre continue plus que jamais.........Nous restons dans le désir d'avoir la paix......Dieu nous fasse la grâce de l'avoir un jour, cette aimable paix ! "

" Août 1761 ; nous apprenons que la guerre continue toujours. Nous prions N. S. de nous soutenir dans nos afflictions et nos croix."

Septembre et octobre; " la guerre toujours....Que le seigneur ait pitié de ce pauvre pays ! "

Parfois une lueur d'espérance faisait tressaillir le cœur : " On vient de nous annoncer que la paix est faite et que ce pauvre pays est rendu aux Français...Je souhaite que cela soit bien vrai," écrivait notre Mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus. Ces fausses nouvelles ne tardaient pas à s'évanouir, et l'on retombait dans les premières anxiétés.

Puis, les lettres attendues de France ne parvenaient pas, malgré toutes les mesures prises pour s'assurer cette consolation. Notre dépositaire écrivait le 8 octobre 1761 :

(1) La France devait aux colons 40 millions de livres tournois. Presque tous étaient créanciers de l'état. Notre communauté comme les autres eut à perdre sa bonne part.

" La saison avancée nous ôte toute espérance de recevoir de vos lettres cette année. Je ne puis vous exprimer combien cette privation nous est sensible, dans le temps critique où nous sommes, incertaines de toutes choses, même de notre destinée. Nous ne doutons point, mon Rév. Père, que vous ne nous ayez fait plusieurs fois l'honneur de nous écrire; mais nous avons eu le sort de toutes les communautés, qui n'ont reçu aucune lettre cette année. Nous espérons que vous nous dédommagerez de cette perte, en prenant d'autres mesures pour nous faire parvenir vos lettres. Vous pourriez, mon Rév. Père, les adresser à M. le capitaine Barbutt, à Londres, chez M. Jacob Bosanquet, persuadé qu'il s'intéressera à nous les faire tenir heureusement." Plus tard : " Nous voici à la dernière saison, sans avoir eu l'honneur ni la consolation de recevoir une seule lettre de France. Nous sommes d'autant plus sensibles à cette privation, que nous nous étions flattées d'en recevoir plus tôt que de coutume, par la voie de Londres à la Nouvelle-York, comme plusieurs particuliers en ont reçu."

La Rév. Mère Supérieure (1) écrivait à la même époque: " Toutes les personnes de caractère sont surprises de n'avoir pas reçu un mot de lettre par la voie d'Angleterre, pendant qu'un grand nombre de séculiers en ont reçu. J'ai cependant peine à croire qu'on intercepte plus les unes que les autres."......

Ajoutons à cela que l'on manquait des choses les plus indispensables. " Nous serons bientôt hors d'état de nous habiller régulièrement, faute d'étoffe pour nous faire des habits. Depuis la guerre, nous sommes surtout dans une extrême nécessité d'étamine pour voiles. Cette nécessité est si grande que bientôt nous ne pourrons plus nous montrer avec décence, n'ayant que des lambeaux à nous mettre sur la tête. Nous ne pouvons nous procurer ces articles de messieurs les Anglais; ils ne savent pas encore coiffer les *nonnes*. Je pense, ma chère Mère, que vous pourriez nous faire parvenir quelques pièces d'étamine, par le moyen de nos Canadiens qui doivent revenir en leur pauvre patrie. M. de Rouville qui nous a remis vos lettres, se serait

(1) La mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus.

fait un plaisir de nous en apporter, et l'eût fait sans trop de difficulté...

" L'abondance de vivres est grande, mais tout est fort cher et l'argent est bien rare, n'ayant jamais eu beaucoup de cours en Canada..."

L'existence des communautés de femmes se trouvait garantie par la capitulation du 8 septembre 1760; mais l'issue des événements ne dérangerait-elle pas ces premières stipulations? On diffère certaines réparations plus dispendieuses, " car qui sait s'il ne nous faudra pas repasser en France?..." Les transactions se font conditionnellement (1) avec le gouvernement nouveau, ne pouvant le regarder que comme transitoire.

Après avoir bien gémi et bien souffert pendant trois ans, il arriva enfin des messages de paix; mais quel conflit de sentiments dans ces cœurs français et catholiques! Dans un premier épanchement avec les Mères Ursulines de Paris, une de nos religieuses écrivait:

" Je sais que vous avez pris toute la part possible aux maux qui nous ont éprouvées depuis plusieurs années; la paix si longtemps désirée, mais conclue à des conditions si opposées à nos désirs, a mis le comble à notre douleur. Nous avons été d'autant plus sensibles à cette triste nouvelle, que nous nous flattions pour lors, plus que jamais, de l'apprendre à d'autres titres pour nous, ne pouvant nous persuader que le Canada entier eût été donné à

(1) En 1762, le général Murray ayant offert 5400 livres aux messieurs du séminaire de Québec pour 180 arpents, au nord-est du ruisseau St. Denis, ils résolurent d'accepter pour gagner ses bonnes grâces; mais on ne voulut recevoir que la rente du prix, stipulant que le terrain serait remis au Séminaire si le Canada était rendu à la France.

" Ne risquez point pour les vivres, écrivait vers le même temps notre dépositaire, mais bien pour un petit mémoire d'articles que nous ne pouvons nous procurer ici, et qu'il serait impossible de trouver en Angleterre. Ces messieurs nous ont promis de nous procurer les étoffes dont nous avons besoin. Quand la paix si désirable sera faite, *nous nous arrangerons comme par le passé.*

si bas prix. Quoi qu'il en soit, il faut adorer les jugements impénétrables du Seigneur, qui l'a ainsi permis, et nous y soumettre......" Les Annales, beaucoup plus sobres de paroles sur cet événement, nous font voir en deux mots, le grand sujet d'inquiétude qui comprimait tous les cœurs: "Le 24 mai, 1763, la paix perpétuelle a été publiée entre le roi de France et le roi d'Angleterre. Le Canada reste à messieurs les Anglais...... Que le Seigneur nous fasse la grâce que la Religion s'y conserve jusqu'à la fin des siècles!...... Ainsi soit-il!...............................

....

Cette dernière phrase, avec le genre de ponctuation usité pour la première fois jusqu'ici, nous laisse entrevoir tout ce qu'il y avait d'amertume et d'anxiété dans ce souhait. Dieu semble avoir voulu faire passer les Canadiens par toutes ces souffrances du cœur et de l'esprit, afin d'asseoir solidement, les bases d'un avenir dont ils ne pourraient attribuer qu'à sa divine Providence, les consolations et la prospérité spirituelle.

§ 10.—RAPPORT DU GÉNÉRAL MURRAY AVEC LES URSULINES.

Quelle que soit l'opinion entretenue généralement au sujet de l'administration du général Murray, en Canada, nous ne pouvons que nous louer des procédés dont il usa envers notre communauté. Peut-être que si l'on tenait compte des circonstances difficiles où il se trouvait, pour maintenir une conquête si peu agréée des nouveaux sujets de Sa Majesté Britannique; des craintes raisonnables, et des préjugés réciproques que devaient s'inspirer les deux races appelées à venir en contact; des embarras suscités par les exigences de la métropole; peut-être saurait-on gré au Général du tempérament qu'il apporta dans le gouvernement si épineux de la Province.

Quant à nos religieuses, le général Murray n'émana

qu'une seule fois un ordre qui pût les inquiéter et leur faire de la peine. Imbu sans doute du préjugé populaire qui attribue aux anciennes maisons religieuses, des coffres-forts toujours bien garnis ; dans l'été de 1760, après le départ des blessés du Monastère, il autorisa le Commissaire du Roi à signifier aux religieuses, qu'il ne leur serait plus délivré de vivres que moyennant de l'argent comptant.

Grande fut la consternation au Monastère à cette nouvelle. Comment subsister sans cela, dans ce malheureux pays, " perdu à tant d'égards depuis quelques années, d'abord par l'inconduite de certain nombre de ses fonctionnaires, puis par les guerres, les naufrages, les intempéries des saisons, la famine et les impôts qui avaient achevé sa ruine ! "

La Mère Migeon de la Nativité, se sentant forte de sa confiance dans les bonnes intentions du gouverneur, et persuadée qu'il ignorait le véritable état des choses, lui adressa la lettre suivante :

" A Son Excellence le général Murray,

" Gouverneur de la Colonie.

" Milord,—Les Religieuses Ursulines de Québec, dans l'état de dénûment où elles se trouvent, supplient Votre Excellence de vouloir bien avoir égard aux représentations suivantes.

" Votre Excellence a eu la bonté de nous faire donner depuis plusieurs mois des rations, sans lesquelles nous aurions été hors d'état de subsister, et nous a fait espérer de plus que Sa Majesté Britannique voudrait bien n'en pas exiger le paiement.

" Depuis quelque temps, M. le Commissaire Weir nous a écrit que désormais, il ne nous serait plus délivré de vivres qu'en payant. Nous sommes absolument hors d'état de payer pour le moment présent ; notre Communauté ne jouissant d'aucun fonds depuis deux ans, nos seigneuries ayant été à portée même du camp Français, nos bestiaux ont été enlevés, nos terres voisines

ensemencées, entièrement ruinées par les différents combats qui y ont été livrés, et notre Monastère tout-à-fait endommagé par les bombes et les canons.

" Nous supplions donc Votre Excellence de vouloir bien avoir égard à ces besoins, et de nous continuer les rations ordinaires, jusqu'à ce que nous ayons trouvé le moyen de vivre de nos propres fonds."

Le général Murray connaissait trop bien la personne qui s'adressait à lui, pour ne pas donner à ses paroles toute l'attention qu'elles méritaient. Il répondit donc aux Ursulines de la manière la plus rassurante, pendant qu'il signifiait ainsi ses ordres au commissaire :

" Monsieur,—Il vous est ordonné de fournir de temps en temps aux deux Communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines, autant de rations qu'il y a de personnes dans leurs Communautés, gardant toujours un compte fidèle du même ; et deux jours de la semaine, vous leur devrez fournir du bœuf frais. James Murray.

" A M. le Commissaire Weir, au Collége des Jésuites."

" Depuis le mois de juillet, écrivait en octobre notre dépositaire, M. notre Général nous a continué les rations, nous faisant donner toutes les semaines de la farine, lard et bœuf pour cinquante personnes, en y comprenant nos domestiques. Depuis ce temps, nous sommes sorties de peine et d'inquiétude."

Nos Mères vécurent encore près d'une année à la solde du Roi. Mais sur la fin de mai 1761, il leur survint un nouvel embarras. Le Commissaire adressait à la communauté, pour vivres fournis depuis le 4 octobre 1759, jusqu'au 25 mai 1761, un compte de \$1352 $\frac{46}{50}$!

Il n'était pas nécessaire aux Ursulines de réfléchir longtemps pour reconnaître leur impuissance à répondre à un pareil compte. La Mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus, alors supérieure, crut que le meilleure parti à prendre était de s'adresser encore directement à la bienveillance du Gouverneur.

" Monsieur,—La triste situation où nous nous sommes trouvées depuis deux ans, m'engage, en qualité de Supérieure de cette

maison, à représenter à Votre Excellence, au nom de toutes celles qui la composent, l'impossibilité où nous sommes de satisfaire maintenant à la dette que nous avons contractée envers Sa Majesté Britannique. Comme sûreté pour le paiement de ces 1352 piastres, nous remettons à la disposition de Sa Majesté, quelques terres (1) que nous avions coutume d'ensemencer, et qui sont maintenant en très-mauvais état.

" Nous espérons cependant, Monsieur, que sur la représentation que vous voudrez bien faire pour nous en cette occasion, Sa Majesté ne pourra refuser de nous remettre cette somme entièrement ou en partie. C'est dans cette confiance que nous avons dans les bontés dont vous nous avez donné jusqu'ici les marques les plus sensibles, que nous vous assurons de notre parfaite reconnaissance, et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc."

Le général Murray, qui était loin d'être libre des mesures à prendre en pareil cas, écrivit en Angleterre.

Il est facile de se figurer l'inquiétude de la Communauté pendant cet intervalle : " Nous tâcherons de nous passer de tout, écrivait à Paris la Mère de l'Enfant-Jésus, car pendant quelques années, il nous faudra absolument amasser ce que nous avons de bien en France, pour payer le Roi d'Angleterre, à qui nous devons 1352 piastres."

Enfin sur la fin de l'année 1762, le général Murray rassurait la communauté par les lignes suivantes :

Madame,—J'ai l'honneur de vous envoyer la traduction d'une lettre que je viens de recevoir au sujet des rations fournies à votre communauté, qui vous mettra au fait de l'état de cette affaire. Mais je crois pouvoir vous assurer que le remboursement n'en sera point exigé, que vous ne soyez bien en état d'y satisfaire.........

(1) Si l'on nous demandait aujourd'hui ce qu'est devenu l'ancien parc, nous pourrions répondre qu'il a amplement dédommagé le gouvernement des deux années de rations fournies aux Ursulines après la conquête, vu surtout que les soins donnés aux blessés devaient compter pour quelque chose dans l'acquit de cette dette.

Je pense trop bien de votre communauté pour croire qu'elle puisse jamais donner aucun sujet de mécontentement.

" Je suis avec une grande considération, Madame, etc.

JA. MURRAY."

Une correspondance plus intime, dont il nous reste quelques fragments, fait encore mieux voir la bienveillance du Général pour notre communauté, qui lui doit à juste titre une reconnaissance durable. Voici une lettre en date du 2 janvier 1764.

" Madame,—Je ne puis que vous remercier de la manière obligeante dont vous vous exprimez à mon égard, dans ce renouvellement d'année, que je vous souhaite des plus heureux. Les arrangements de la cour ne me sont point encore parvenus, mais je suis persuadé qu'ils seront tels que vous pouvez les désirer. Je vous prie d'assurer vos dames, et d'être assurée vous-même, que je saisirai avec plaisir toutes les occasions de vous témoigner l'estime avec laquelle

" J'ai l'honneur d'être, Madame, etc.

" JA. MURRAY.

" A Mme. la Supérieure des dames Ursulines."

La lettre suivante est encore plus obligeante. On voit que le gentilhomme anglais savait fort bien tourner un gracieux compliment dans le langage de ses anciens amis du Canada.

" Londres, 23 avril, 1767.

" Mesdames,

" J'ai reçu les jolis objets que vous m'avez envoyés : ils sont assurément très-estimables en eux-mêmes, les mains qui les ont travaillés étant conduites par l'adresse et le bon goût ; mais ce présent tire son principal prix d'une autre source :—des sentiments des personnes dont je le tiens. C'est leur attachement que je considère, et dont je fais le cas qu'il mérite.

" Je n'avais pas besoin, Mesdames, de cette nouvelle preuve de votre part pour en être convaincu. Durant mon séjour en Canada, j'ai eu mille occasions de le connaître ; j'y suis sensible comme je le dois être, et ce sera toujours un grand plaisir pour moi de pouvoir vous le prouver.

" Je suis persuadé que vous continuerez à jouir de la tranquillité et du bonheur que vous méritez ; c'est la récompense de vos vertus et le fruit de votre irréprochable conduite. Ce sont elles qui vous concilient, Mesdames, l'estime et la confiance de tout le monde. Continuez à en jouir : pour moi, rien ne saurait me flatter davantage que de trouver l'occasion de vous marquer la considération et l'attachement avec lesquels,

" J'ai l'honneur d'être, Mesdames, etc.

JA. MURRAY.

" Aux dames Ursulines de Québec."

§ 11.—PRINCIPALES FÊTES QUI SE SONT CÉLÉBRÉES DANS NOTRE ÉGLISE SERVANT D'ÉGLISE PAROISSIALE.

Dès le 24 septembre 1759, notre église, réparée par la libéralité du général Murray, commença à tenir lieu d'église paroissiale. Le parloir de la Ste. Famille eut aussi alors l'honneur de servir de presbytère. " Au commencement de l'ouverture qui se fit de la cure dans notre église, dit le Récit, M. Récher, curé de Québec, avait la peine de venir tous les jours pour dire la Sainte Messe. Il était demeuré au Séminaire pour le conserver ; mais il ne fut pas longtemps sans être obligé d'en sortir, ayant été dangereusement blessé par un soldat anglais. Nous le reçûmes dans notre maison. Il y est entré le 8 de novembre 1759, et loge avec M. Resche, (1) chanoine de la Cathédrale et notre confesseur. Ces deux messieurs remplissent tour à tour

(1) Ce monsieur fut pendant plus de 12 ans directeur de la com munauté. Il continua d'habiter le parloir de la Ste. Famille jusqu'en 1767. Il se retira alors à l'Hôpital-Général, emportant avec lui des témoignages non équivoques de la reconnaissance de notre communauté. Il mourut en 1770, ayant 50 ans de prêtrise. M. Resche était oncle des deux sœurs Berthelot, religieuses dans cette maison.

toutes les fonctions du service divin, (2) tant la semaine, que les fêtes et les dimanches."

Depuis le printemps de 1759, il n'y avait point eu de première communion dans Québec. L'automne de 1760, et l'hiver qui suivit, servirent comme de préparation éloignée à ce grand acte de la vie chrétienne. " Au mois de mars, M. Récher, curé de la paroisse, eut la charité de commencer dans notre église les cours de catéchisme pour les enfants des deux sexes, et il les fit communier pour la première fois, le 26 avril de cette présente année 1761, notre église continuant à servir de paroisse, tant pour les baptêmes que pour le service divin, qui se fait avec beaucoup de piété."

Avec quelle ardeur ne devait-on pas appeler cette jeune phalange à se nourrir du Pain des forts, afin de combattre les combats de la Foi ! Jusque-là, on avait été catholique sans obstacle, mais il n'en sera pas ainsi désormais ; pendant un certain temps surtout, il faudra de l'énergie et de la générosité, pour lutter contre l'appât des honneurs et des biens de ce monde, appât auquel plusieurs malheureusement succomberont, comme nous le dira plus tard une lettre importante dans ses révélations, et qui montre tout le danger qu'il y a de transiger en pareille matière.

(2) Nous savons par les traditions du cloître, que le service selon le rit anglican se fit aussi tous les dimanches dans notre église, tout le temps que les blessés anglais séjournèrent au Monastère : c'était l'ordre du vainqueur.

Ce fait nous rappelle quelque chose d'assez analogue : c'est que vers 1813, à Kingston, H. C., l'église catholique ayant été changée en hôpital pour les soldats blessés, les Catholiques célébrèrent l'office divin dans l'église protestante de cette ville. Le regretté historien du Canada, M. l'abbé Ferland, nous a dit qu'il y avait souvent servi la messe dans son enfance.

Le 24 juin 1763, l'église du Monastère, qui avait tant de fois retenti des accents de la douleur, s'ouvrait pour une fête de joie et d'actions de grâces ; la population de Québec, autant que possible, s'y réunissait pour un *Te Deum* solennel, afin de remercier le Seigneur d'avoir délivré le pays du fléau de la guerre, et de lui avoir assuré surtout, selon l'expression du Récit, " la continuation de la religion Catholique et Romaine." C'était là en effet le point essentiel, la grande préoccupation de ce peuple si profondément religieux. Rassurés là-dessus, ils se résignèrent enfin à l'abandon de la France, et comprirent qu'ils devaient, autant par intérêt que par devoir, se soumettre à la nouvelle puissance que la Providence appelait à régner sur eux.

Une autre fête, que les circonstances rendirent puplique, fut celle du 12 avril 1764, "jour où notre Rév. Mère Supérieure, la Mère Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, renouvelait ses vœux de 50 ans de profession, entre les mains de M. Briand, V. G. du diocèse vacant, et notre très-digne supérieur. Rien ne manqua à la solennité ; M. Resche, notre très-digne confesseur, joua de l'orgue, et l'on chanta plusieurs motets pendant la sainte messe. M. Récher, de son côté, nous favorisa d'un très-beau sermon sur le bonheur de la vie religieuse. Le *Te Deum* se chanta à l'issue de la messe, et nous eûmes le soir la bénédiction du S. Sacrement. La Communauté fut traitée magnifiquement et MM. nos prêtres aussi."

Cette bien-aimée jubilaire était la première supérieure anglaise de notre maison, et par une singulière coïncidence, elle entrait en charge au mois de décembre 1760, précisément à l'époque où la Domination Anglaise s'établissait en Canada. Cette vénérée et chère Mère, qui devait tant à l'hospitalité française, semblait

dire que le mélange des deux races n'altèrerait jamais en rien la charité, et que si, d'un côté, le Monastère restait toujours profondément français, il saurait, de l'autre, apprécier le mérite des filles d'Albion.

Enfin, "la veille de Noël de cette année, 1764, les solennités de la Cathédrale ont été transférées dans l'église du séminaire, après avoir été pendant cinq ans et trois mois dans notre église. M. Récher est également retourné au Séminaire, après avoir séjourné plus de cinq ans dans notre maison."

Les Ursulines, si longtemps accoutumées à entendre les prédications du dimanche, et à se réjouir en sonnant les baptêmes des "petits innocents," semblent n'avoir vu qu'à regret s'éloigner de leur église le service paroissial, qui s'y faisait, d'après leur témoignage, avec tant d'édification. Quant au digne curé et à ses assistants, ils laissèrent à notre porte de précieuses bénédictions. Les paroissiens aussi témoignèrent hautement de leur gratitude, comme le prouvent les Régistres de la paroisse, dont on a eu la complaisance de nous passer l'extrait suivant. Nous l'insérons ici d'autant plus volontiers que le parfum de la reconnaissance évidemment ne vieillit pas ; après un siècle, il embaumera et rafraîchira encore le cœur de tous les intéressés.

Extrait des Régistres de la paroisse de Québec :—

"Dans une délibération du quatorze avril, mil sept cent soixante et onze, l'article suivant a été inséré pour constater la reconnaissance que les paroissiens en général doivent aux dames Ursulines, ainsi qu'il suit, savoir :

La province ayant capitulé au mois de septembre mil sept cent soixante, M. Murray alors Gouverneur-Général, ayant sous le bon plaisir de Sa Majesté, accordé le libre exercice de la religion, et les paroissiens étant rentrés en cette ville, les dames Religieuses Ursu-

lines voulurent bien permettre que le service paroissial se fit dans leur église. Et elles livrèrent avec plaisir leur sacristie et fournirent au logement de feu (1) notre curé. Ces dames ont souffert cet embarras avec une condescendance, une patience et un désintéressement que les Paroissiens ne peuvent oublier sans ingratitude.

" Le service divin se fit dans leur Église jusqu'au 24 décembre mil sept cent soixante et quatre.

" Donné la présente copie, par nous soussignés, Marguillers en exercice, Québec, 18 avril 1771. Marcoux, Perroy, Dufau."

Ce témoignage authentique de gratitude, qui était probablement adressé à la communauté à l'époque où se terminait le rétablissement de la cathédrale, était accompagné des lignes suivantes :

" Mesdames,—Comme nous avons manqué dans le discours ci-joint, de faire mention de plusieurs autres bienfaits pour lesquels les paroissiens vous doivent leur reconnaissance, particulièrement du don que vous avez fait à la fabrique des ouvrages de dorure, et du gradin du grand autel de notre Église, ainsi que pour la peine que vous vous êtes donnée en nous conservant tout ce qui vous avait été remis lors du siége, et que vous nous avez rendu dans le même état. La présente est pour vous en témoigner au nom de la paroisse une parfaite reconnaissance, et en notre particulier, nos très-humbles remercîments.

" (Signé) MARCOUX, PERROY, DUFAU."

(1) M. Jean Félix Récher, décédé le 16 mars 1768, à l'âge de 45 ans, dont il avait passé 21 en Canada, et 19 comme curé de la paroisse de N. D. de Québec. Les Annales nous disent qu'il était " grand prédicateur, charitable à soulager l'indigent et l'orphelin. Sa bienveillance pour notre communauté a toujours été la même, étant prêt en toute occasion à nous rendre service et nous faire plaisir."

M. Récher eut pour successeur à la cure de Québec, M. Bernard Sylvestre Dosquet, dont les Annales notent la mort en date du 29 janvier 1774, ajoutant : " Une pleurésie nous l'a enlevé après trois jours seulement de maladie. Sa charité, sa douceur, son zèle pour le salut de ses paroissiens, l'ont fait chérir et aimer. Il a été regretté de toute la ville, des Anglais aussi bien que des Français."

§ 12.—ÉPREUVES ET CONSOLATIONS DE LA RELIGION.—MGR. BRIAND, 7e ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

La question religieuse ayant toujours été la plus sensible au cœur de nos ancêtres, à l'époque même des plus désespérantes calamités, nos lectrices nous suivront avec intérêt dans ce point de vue spécial où nous allons considérer un instant l'histoire de notre pays, qui devient par là même si intimement la nôtre.

Une fois la paix faite et le sort du Canada définitivement fixé, il fallait envisager la situation avec ce calme, cette résignation chrétienne qui prévient les égarements et les méprises. Mais que de circonstances où cette tranquillité d'âme devenait d'une difficulté extrême ! Quelle périlleuse tentation, par exemple, pour ces familles nobles et influentes, ruinées sans ressource et mises en dehors des affaires, (1) par le fait même de leur attachement à la sainte religion ! Quel avenir de déchéance, sous les exigences humiliantes et les vexations d'hommes, trop souvent sans éducation et sans conscience. (2) Parlerons-nous de ce prestige

(1) Un catholique n'était admis à aucun emploi public sans avoir reconnu, par serment, la suprématie du souverain d'Angleterre en matières spirituelles. Ce serment du Test est demeuré obligatoire jusqu'en 1774.

(2) Le Rapport du général Murray, adressé en 1765, au Gouvernement d'Angleterre, jette un jour tout particulier sur les difficultés de cette époque. " Le gouvernement civil établi, il fallut, dit-il, faire des magistrats et prendre des jurés d'entre quatre cent cinquante commerçants, artisans et fermiers méprisables, (principalement par le défaut d'éducation.) Il ne serait pas raisonnable de supposer qu'ils ne furent pas enivrés du pouvoir, ainsi mis entre leurs mains contre leur attente, et qu'ils ne furent pas empressés de faire voir combien ils étaient habiles à l'exercer. Ils haïssaient la noblesse canadienne,

d'une riche alliance, jeté comme en appât aux jeunes personnes qui voudront oublier leurs devoirs les plus sacrés? Qui peut dire les séductions (1) de toute espèce, pratiquées au grand jour aussi bien que dans l'ombre? On sent que le cœur chrétien avait besoin de s'élever dans ses aspirations, pour ne pas succomber à l'amorce des plaisirs et des honneurs. Hélas! quelques-uns oublièrent que de Dieu seul peut venir la force, le courage; que Dieu seul peut amener l'esprit de l'homme à une abnégation aussi complète; et de tristes

à cause de sa naissance, et parce qu'elle avait des titres à leur respect: ils abhorraient les paysans, parce qu'ils les voyaient soustraits à l'oppression dont ils avaient été menacés. La représentation des grands jurés de Québec, en 1764, (tous anglais et protestants,) met hors de doute la vérité de ces observations. Ils représentèrent les catholiques comme une nuisance, ou à peu près, à cause de leur religion. Le mauvais choix d'un nombre des officiers envoyés d'Angleterre augmenta les inquiétudes de la colonie; au lieu d'être des gens de mœurs et de talents, ils étaient tout le contraire. Le juge en chef, choisi pour faire goûter à 76,000 étrangers les lois et le gouvernement de la Grande-Bretagne, fut tiré d'une prison, et il ignorait le droit civil et la langue des habitants. Le procureur-général n'était pas mieux qualifié du côté de la langue du pays. Les places de secrétaire de la province, de greffier du conseil, de régistrateur, de prévôt-maréchal etc., furent données à des favoris, qui les louèrent au plus offrant, et ils regardèrent si peu à la capacité de leurs substituts, qu'aucun d'eux n'entendait la langue des habitants du pays. Comme il n'était pas attaché de salaire fixe à ces emplois, leur valeur dépendait des honoraires, qui furent mis, d'après mes instructions, sur le pied de ceux de la plus riche des anciennes colonies. Cette forte taxe, et la rapacité des gens de loi venus d'Angleterre, furent pour les Canadiens un pesant fardeau, mais ils le portèrent avec patience."—*Rapport du général Murray aux ministres de la Couronne.*

(1) Voici la ligne de conduite qu'avait recommandée une Université d'Angleterre:—" Ne parler jamais contre le papisme en public, mais le miner sourdement; engager les personnes du sexe à épouser des protestants; ne point disputer avec les gens d'église; ne pas presser

révélations nous sont faites à cet égard, dans une lettre en date de 1766. Nous croyons utile de reproduire ce document ; il fournira une leçon d'expérience, et prouvera une fois de plus quelle funeste influence peuvent exercer des vainqueurs sur un pays, quand ils s'imposent par la terreur, jointe au prestige des honneurs et des richesses. Loin d'avoir jamais la pensée de s'appuyer ou de se prévaloir de tels exemples, pour le trafic de leur salut éternel, nos lectrices diront sans doute avec nous, dans la tristesse de leur âme, ces pénétrantes paroles du Sauveur du monde : De quoi servira-t-il à l'homme d'avoir gagné le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? Et que donnera-t-il pour racheter son âme si une fois il l'a perdue ?

La Mère M. Antoinette Poulin de St. François, dépositaire de notre maison, écrivait à la Rév. Mère St. François-Xavier, dépositaire du Grand Couvent de Paris :

" Ma Révérende et très-chère Mère,

" L'occasion de M. de Jonquière m'est trop favorable pour n'en pas profiter. C'est avec peine que nous le voyons partir, vu les dangers auxquels il s'expose dans une saison aussi avancée. Mais l'amour de sa patrie ainsi que les pressantes sollicitations de ses amis, l'ont emporté sur les considérations qui auraient pu le retenir dans notre pauvre pays, où les personnes de son mérite sont bien rares. L'espérance de son retour tempère un peu nos regrets sur

le serment d'allégeance ; réduire l'évêque à l'indigence ; fomenter la division entre lui et les prêtres ; exclure les Européens de l'épiscopat, ainsi que les habitants du pays qui ont du mérite et qui peuvent maintenir les anciennes idées ; rendre ridicules les cérémonies religieuses qui frappent le peuple ; empêcher les catéchismes ; faire grand cas de ceux qui ne feront aucune instruction au peuple, les entraîner au plaisir et les dégoûter d'entendre les confessions ; louer les curés luxueux, leur table, leurs équipages, leurs divertissements, excuser leur intempérance, les porter à violer le célibat, qui en impose aux simples ; tourner les prédicateurs en ridicule."

la perte d'un tel compatriote. J'ai cependant bien de la peine à me flatter de son retour, persuadée qu'une fois rendu dans cette belle France, il oubliera facilement notre pauvre et désolé Canada. Cependant, ma chère Mère, si la Providence permettait qu'il revînt dans deux ans, comme il nous l'a promis, je vous prie instamment de vouloir bien profiter de son occasion pour nous procurer une centaine d'aunes d'étamine à voiles pour l'été, que vous aurez la bonté de faire mettre entre deux toiles ou coton légèrement piqués en forme de petites courtes-pointes. Il nous a promis qu'il s'en chargerait avec plaisir, les faisant passer à Londres comme couvertures de son lit de voyage. La nécessité où nous sommes nous oblige à tenter cette petite ruse, que je serais bien charmée de voir réussir.

" Il serait inutile pour nous de chercher des voiles chez MM. les Anglais, qui n'ont aucun talent et qui ont encore moins de goût pour coiffer les *nonnes*. Ils en ont malheureusement beaucoup pour faire *arborer* le chapeau de satin, qui est la coiffure de leurs dames, aux demoiselles françaises, qui s'agrégent tous les jours à leur nation par des mariages contractés selon les lois anglaises. Il y en a jusqu'à trois qui ont abjuré publiquement à l'église la religion catholique. Nous avons même eu la douleur de voir un de ses ministres, prêtre régulier, en faire autant, il y a environ un mois. M. le Gouverneur s'opposa, par bonté pour son corps affligé, que son acte d'abjuration se fît à l'église où, neuf ans auparavant, il avait fait ses vœux solennels ; cette affligeante cérémonie se fit au conseil, assemblé pour cet effet.

" Je me flatte, ma chère Mère, que vous avez eu la bonté de faire honneur à ma lettre de change.........

" Je vous souhaite une parfaite santé et vous supplie de ne rien épargner pour éviter tout embarras dans la gestion de nos affaires. Nous approuverons tout ce qu'il vous plaira nous porter en compte, car nous sommes toutes pénétrées de la plus vive reconnaissance pour toutes les peines que vous vous donnez pour nos intérêts en France. Nous nous recommandons à vos saintes prières ; quelque chose de particulier je vous prie, ma chère Mère, pour celle qui en a le plus grand besoin, et qui a l'honneur d'être, etc."

Au mois de février 1767, la Mère dépositaire des Ursulines de Paris, répondant à cette lettre, disait entre autres choses : "Je prends part aux tristes événements qui vous sont arrivés par rapport à la Religion. Pour notre Royaume et Paris en particulier, nous gémissons aussi beaucoup ; on doute de tout. Nous avons bien besoin que Dieu nous regarde dans sa miséricorde."

Cependant, la sève religieuse coulait encore abondante dans les veines du peuple canadien. Il nous tarde d'appeler l'attention sur l'héroïque vertu de tant de familles chrétiennes, que la désastreuse guerre de sept ans avait laissées dans la dernière détresse, et qui ne faillirent pas ; que de veuves désolées après ces luttes sanglantes, que d'infortunées mères privées de leur dernier appui par la perte de leurs fils aînés !—"Que faire avec sept filles ?" écrivait dans son angoisse une femme forte, d'une belle éducation, la même qui, en 1775, ne craignait pas de lever l'épée pour protéger sa vertu. Elle aussi eut à déplorer des alliances contractées contre son gré. Mais combien résistèrent à toutes les instances, préférant la mendicité à l'aisance ! Nous savons, par des lettres qu'on nous a permis de lire, que plusieurs familles passèrent en France dans l'unique but d'y établir convenablement les jeunes filles, sans danger pour la foi. C'est là probablement pourquoi dans "l'Auguste," naufragé en 1761, on trouve tant de noms de personnes du sexe, enfants de gentilshommes et de bourgeois.

Non, l'ennemi de notre foi n'a jamais pu se glorifier d'avoir fait de larges brèches dans les rangs catholiques du pays. A côté de ces quelques défections, qui toutefois n'offrent aucune excuse ; à côté de ces lâches chrétiens, accoutumés à donner à la terre et au temps leur première sollicitude ; à côté des honteuses spéculations de ces âmes vénales ; disons-le encore, que de

sacrifices sublimes de gens, jusque-là dans l'abondance et la meilleure position sociale, s'isolant (1) sur leurs terres dévastées, et se confondant dans la vie rurale de leurs censitaires, devenus désormais leurs égaux. Combien d'autres, incapables de se livrer aux travaux des champs, s'expatrièrent dans les forêts de l'Ouest. Honneur à ces cœurs élevés et généreux qui, à ce prix même, ont su conserver la foi de leurs pères et la transmettre à leurs enfants! C'est le sacrifice qu'accomplissent depuis des siècles, les fils héroïques de la malheureuse Irlande, et dont nous voyons un exemple si navrant de nos jours, dans la douloureuse agonie de l'infortunée Pologne.

Mais à cette époque même de pénible mémoire qui nous occupe, nos Annales enrégistrent un événement qui fit tressaillir tous les cœurs et releva toutes les espérances. " Le 29 juin de cette année 1766, Mgr. J. Olivier Briand nous est arrivé après vingt et un mois de voyage. Toute la ville est dans une extrême joie de son heureux retour. Le Roi d'Angleterre a enfin accédé à la demande de ses nouveaux sujets, qui lui en auront une éternelle reconnaissance."

Les Ursulines, si dépendantes de l'autorité épiscopale, à laquelle leur supérieur venait d'être promu, devaient avoir une part encore plus intime aux consolations qui inondaient le cœur du peuple.

Pour apprécier la joie et la reconnaissance du pays en cette circonstance, il faut entrer dans un plus ample détail des difficultés qui avaient précédé.

(1) C'est alors, comme on le sait, que des seigneurs eurent à habiter pendant des années le moulin seigneurial, échappé à la destruction ou reconstruit à la hâte ;—car par le serment du Test, pas de charge, par conséquent pas d'aisance pour le seigneur canadien-catholique.

Par la capitulation du 8 septembre 1760, on avait garanti aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique; mais la clause additionnelle "autant que les lois d'Angleterre le permettront," ne laissait pas d'être inquiétante. "Sans doute, dit M. l'abbé E. A. Taschereau, Recteur de l'Université-Laval, la liberté du culte catholique emportait le droit d'avoir un évêque pour gouverner et recruter le clergé; sans cela, la liberté promise n'eût été que le droit de mourir catholique avec la triste perspective de voir bientôt s'éteindre la foi en Canada: mais l'épiscopat ne se trouvait pas spécialement garanti......"

Le traité de 1763, ayant fait évanouir tout espoir de se rattacher à la France, il n'y avait plus à balancer, "il fallait un évêque au clergé que la mort moissonnait." Les grands-vicaires étaient alors pour Trois-Rivières, M. J. F. Perrault; (1) pour Montréal, M. de Montgolfier, et pour Québec, M. J. Ol. Briand. Ils avaient été nommés précédemment vicaires capitulaires.

Le chapitre s'assembla (2) vers le milieu de septem-

(1) Voici ce que les Annales nous disent de cet homme de Dieu, si digne de partager alors le fardeau du gouvernement spirituel.

"Le 27 février 1774, le diocèse de Québec a fait une grande perte par la mort de messire Jos. Frs. Perrault, chanoine de la cathédrale, G. V. du diocèse et supérieur des communautés religieuses. Il était âgé de 54 ans et en comptait 32 de prêtrise. Ses belles qualités et son rare mérite l'ont fait regretter des grands et des petits; sa piété, sa douceur, son esprit pacifique le rendaient cher à tous. Il a conduit avec prudence et bonté l'église de la Basse-Ville, lui servant de père et de confesseur, étant toujours prêt jour et nuit à assister les sains et les malades. C'était le bras droit et le conseil de notre illustre Evêque. Toutes les maisons religieuses ont eu part à sa bienveillance et à ses libéralités. Une apoplexie et un mal de côté nous l'ont enlevé en huit jours."

(2) Cette assemblée du chapitre se fit à l'Hôpital-Général de Québec, dans la chambre occupée par M. Briand, avec toute la solennité

bre, et le président, M. Briand, ayant proposé à la dignité épiscopale M. de Montgolfier, il fut unanimement élu, et chargé d'aller lui-même en Angleterre, négocier l'existence de l'épiscopat, gardant le secret toutefois sur l'élection qui venait de se faire. Il partit au commencement d'octobre. Que d'ardentes prières montèrent vers le ciel pour la réussite d'une députation aussi importante ! Sur la fin du mois arrivèrent les nouvelles les plus désolantes. " Que nous sommes tristes ! écrivait (1) M. Gravé à M. de Villars. Il y a deux jours que nous reçûmes l'affligeant règlement de la cour qui nous refuse un évêque, comme une chose contraire aux lois de la Grande Bretagne......Cela ne nous empêchera pas de presser M. le député du peuple, (M. Charest), de partir......Il part en effet demain...... Depuis le départ de M. de Montgolfier, il y a eu bien du trouble à Montréal. M. Gage, lors gouverneur et depuis quelques jours lieutenant-général du roi dans toute l'Amérique, a fait appeler MM. Peignée, G. V. Favart et Jolivet, pour leur dire qu'il voulait absolument que les mariages des catholiques et protestants se fissent dans l'église par le curé. Ils ont répondu que M. Montgolfier apporterait sur cela des règlements de Rome, auxquels on se conformerait, mais qu'ils ne pouvaient maintenant consentir à ce qu'il demandait.

requise par l'Église. Les membres présents étaient : MM. Briand, Perrault, Resche, de Rigauville et St. Onge ; les autres étaient malades ou en France. M. Etienne Montgolfier, supérieur du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, se trouvait alors à l'Hôpital-Général.

Les chanoines avaient résolu de choisir un évêque, le chapitre étant rentré dans le droit commun par la séparation d'avec la France, où les concordats attribuaient la nomination des bénéfices au roi.
Manuscrit de M. E. A. Taschereau, V. G.

(1) Lettre du 25 octobre, 1763.

A quoi ils ont reçu cette réponse : *Je connais maintenant vos sentiments. La porte du Canada est encore ouverte,* (1) *j'ai votre passe-port tout préparé.* Je ne sais ce que tout cela deviendra......" Dans sa réponse à cette lettre, M. de Villars appuyait sur l'urgente nécessité d'avoir sept ou huit prêtres de France, vu qu'il y avait, à Québec et à Montréal, dix fois plus d'ouvrage qu'on pouvait n'en faire.

Cependant M. de la Corne (2) rejoignait en Angleterre M. de Montgolfier, et les négociations prirent enfin la tournure désirée. Au printemps suivant, ce dernier passait en France, où l'on s'attendait qu'il allait être sacré, quand il lui fut signifié que non-seulement la cour d'Angleterre ne l'agréait pas pour évêque, mais qu'elle exigeait même qu'il se dépouillât de son titre de grand-vicaire.

La haute vertu de M. de Montgolfier lui rendit facile cet acte d'abnégation. Il revint en Canada, et après avoir rendu compte de sa mission, il se hâta de proposer à l'élection du chapitre M. Briand, comme le mieux qualifié pour l'importante fonction d'évêque de Québec. Le gouverneur paraissant favorable, il ne fallait pas laisser échapper ce moment de bon vouloir.

Elu le 11 septembre 1764, et fort de sa confiance en Dieu, M. Briand partit en novembre pour l'Europe, accompagné des vœux d'un peuple "qui, en vérité n'avait fait paraître en rien tant de sensibilité dans

(1) On sait que dans les premières années, le gouvernement avait favorisé de tout son pouvoir l'émigration des personnes influentes de la colonie.

(2) M. de la Corne, doyen du chapitre de Québec, résidait à Paris depuis 14 ans.

la (1) révolution présente, que sur le fait de la religion."

Malgré mainte restriction (2) de la part de l'Angleterre, restrictions où ne perçait que trop la volonté d'établir en Canada la suprématie du Roi, M. Briand put s'entendre avec Rome et sauvegarder les droits du St. Siége. Les négociations durèrent douze mois. Enfin, le 21 janvier 1766, les Bulles furent expédiées, et le 16 mars suivant, M. Briand se faisait sacrer à Paris.

Quelle allégresse à cette nouvelle ! De toutes parts, en Canada, on semblait renaître à la vie ; le chef spirituel, c'était l'ancre de salut à laquelle on allait se rattacher d'une manière désormais inébranlable ; et quand plus tard, Mgr. Briand pourra se féliciter de voir en Canada, sous le gouvernement britannique, la religion plus heureuse et plus libre que dans la France "très-chrétienne" de nos pères, on commencera à entre-

(1) Ces paroles sont extraites de l'adresse des chanoines à la cour d'Angleterre, signée par eux ainsi que par M. Boiret, supérieur du Séminaire, et par M. Récher, curé de Québec. L'adresse, au milieu d'expressions de loyauté bien sincères, laisse voir une fermeté digne, à poursuivre l'objet de leur demande : M. Briand était porteur de cette adresse.

(2) On ne reconnaissait Mgr. Briand qu'aux conditions suivantes : 1o. qu'il ne dépendrait d'aucune puissance étrangère, et n'aurait aucun rapport ni avec Rome ni avec la France ; 2o. qu'une fois ses Bulles reçues, puisque cela lui était absolument nécessaire, il serait censé tirer son autorité de sa place et de son siége. Le désir d'isoler de Rome l'Église du Canada, était la raison pour laquelle l'Angleterre était absolument opposée à un Vicariat Apostolique.

Manuscrit de M. E. A. Taschereau, V. G.

Nous avons longtemps hésité si nous ne donnerions pas tout au long l'intéressant travail de M. le G. V. Taschereau, sur une question aussi vitale pour le Canada, que celle de la succession à l'Episcopat, ces détails étant généralement peu connus.

voir qu'une Providence miséricordieuse pouvait bien avoir été pour quelque chose, dans les malheurs et les longues épreuves qui avaient précédé, et dans le changement de domination qui venait d'avoir lieu.

§13.—LES AMIS DU MONASTÈRE SE SUCCÈDENT AU GOUVERNEMENT DU PAYS.

Le général Murray, qui avait si loyalement plaidé la cause des vaincus, (1) était passé en Angleterre, laissant provisoirement l'administration au colonel Irving. En septembre 1766, arriva pour gouverner le pays, un homme aussi remarquable par les qualités de son esprit que par la générosité de son cœur : cet homme était le brigadier-général Carleton. (2) "La joie de son retour a été générale, dit le Récit, sa douceur, sa bonté et son mérite le faisant aimer de tous. Nous souhaitons de tout notre cœur que le Roi nous fasse la grâce de l'avoir longtemps pour gouverneur."

Le ton joyeux du vieux Récit indique assez qu'il s'agit ici d'un ancien ami, bien connu de nos religieuses.

(1) Les compatriotes du général Murray, établis au pays, avaient porté des plaintes à Londres, accusant le Gouverneur d'être l'ami des *papistes* et des prêtres. Naturellement bon, le général Murray sentit vivement ces procédés injustes. Ayant obtenu, au commencement de l'année 1766, un congé d'absence, il fit le voyage de Londres, dans le but de s'expliquer avec le ministère colonial sur les causes en litige au gouvernement du pays. Pour trancher plus lestement la difficulté, on nomma presque aussitôt un nouveau gouverneur pour le Canada, et l'on combla d'honneurs le général Murray. En 1781, il était gouverneur de Minorque. Ce brave et bon soldat mourut en 1794, près de Londres où il résidait alors, et fut enterré à Westminster.

(2) Ce gentilhomme descendait d'une famille très-ancienne du comté de Cornouailles, en Angleterre. Après avoir fait de bonnes études dans les premières écoles de Londres, il entra au service, et il

En effet, Sir Guy Carleton avait été abrité et soigné au vieux cloître, aux jours de son occupation militaire après le grand siége.

Jamais peut-être, gouverneur anglais n'a connu autant que lui le secret de prouver aux Canadiens qu'il les aimait. Encore plus que le général Murray, il souffrait de se voir les mains liées par le gouvernement civil inauguré ici après le traité de Paris. Désespérant de voir amener à heureuse fin les débats qui agitaient les ministres et le parlement d'Angleterre, au sujet des lois qu'il était opportun de donner à la nouvelle colonie, Guy Carleton fit voile pour l'Europe, en 1770, laissant comme administrateur le président du conseil, M. H. T. Cramahé. Ce ne fut qu'après quatre années d'assiduité et d'instances auprès du gouvernement impérial, que cet infatigable ami des Canadiens gagna leur cause. Quoiqu'on le pressât à plusieurs reprises de revenir en Canada, il ne voulut jamais y consentir qu'il ne pût apporter aux sujets français de Sa Majesté Britannique, l'assurance d'une entière liberté pour le maintien de leur religion, de leurs institutions, de leur langue et de leurs lois.

se distingua tellement par sa vaillance, qu'à l'âge de dix-huit ans, il était lieutenant-colonel. En 1758, il fut nommé en qualité de quartier-maître-général sous Amherst, dans l'expédition de Louisbourg. L'année suivante, il occupa le même grade sous le général Wolfe, et devint brigadier-général, après la première bataille des Plaines.

De retour en sa patrie, après cette aventureuse campagne de la conquête, le jeune brigadier devint baronnet ; il fut comblé d'honneurs, et le comte d'Effingham lui donna en mariage sa fille, lady Maria, depuis si bien connue au Monastère.

Sir Guy Carleton gouverna la colonie de 1766 à 70, et une seconde fois, de 1774 à 78. Il revint sous le titre de lord Dorchester, et gouverna de 1786 à 91, puis une quatrième et dernière fois, de 1793 à 95. Cet ami des Canadiens mourut en 1808, à l'âge avancé de 83 ans.

Que l'on se figure l'accueil qui fut fait à ce digne défenseur de la plus sainte des causes, à son arrivée en 1774 ! Plus que jamais la joie fut générale. Cette allégresse retentit même jusqu'en France. " Je vous félicite, écrivaient les Ursulines de Paris, je vous félicite d'avoir un si bon Prélat et un si bon Gouverneur."

Ce gouverneur bienveillant, que la Grande Bretagne mit à quatre différentes reprises à la tête du pays, eut aussi ses difficultés et ses tribulations. Au reste, les rapports du gouverneur et de son estimable famille avec notre maison, nous donneront occasion d'en parler de nouveau.

Il est beau de constater ici comme le cœurreconnaissans des Canadiens s'est plu à attacher le nom de ce gouverneur chéri à différentes constructions ou à différentes localités importantes dans le Bas-Canada. Pour ceux qui entrant dans le golfe St. Laurent, pénètrent dans la grandiose Baie des Chaleurs, un des premiers noms qui viennent frapper leur oreille, c'est celui de Carleton donné à un village destiné à devenir très-florissant.

Si le voyageur continuant sa route, se rend à Québec, et qu'il désire contempler la magnifique chûte de Montmorency, il aura à passer sur le pont Dorchester qui relie la ville aux belles campagnes de la Canardière et de Beauport.

Si remontant la belle vallée du St. Laurent jusqu'à Montréal, il détourne ensuite sa course pour se rendre aux Etats-Unis par la rivière Richelieu, il devra s'arrêter à St. Jean Dorchester. Il y a aussi près de Québec le comté Dorchester. Ainsi donc les frontières du Bas-Canada, et le cœur en quelque sorte de la

province sont protégés par les différents noms de ce bon, intelligent et dévoué gouverneur.

§ 14.— LE JUBILÉ DE 1758 TRANSFÉRÉ À L'ANNÉE 1767.—MGR. BRIAND DANS SES RAPPORTS AVEC NOTRE MONASTÈRE.

Mgr. Briand était arrivé d'Europe, les mains pleines de bénédictions. La première grâce qui consola le peuple de ses longues souffrances fut celle du jubilé Les Annales nous en donnent le détail dans les termes suivants. " Mgr. nous a apporté à son retour les grandes indulgences du Jubilé de 1758, que nous n'avions pu gagner alors à raison de la guerre qui désolait le pays. N. S. P. le Pape à autorisé notre digne Prélat à nous accorder ce bienfait cette présente année 1767. Le son des cloches de toute la ville a annoncé cette grande grâce le 14 mars, à 6 heures du soir, pendant un quart d'heure. L'ouverture du Jubilé a été faite le 15, jour où s'est trouvée cette année la fête de St. Joseph. Il doit durer jusqu'au 29. Le salut du S. S. et le *Te Deum*, chanté au son de toutes les cloches, en feront la clôture. Les conditions prescrites sont une aumône, une visite à l'église, et trois jours de jeûne. Les prières ont été à la dévotion des fidèles."

Maintenant, parlons plus particulièrement des rapports de Mgr. Briand avec notre Monastère. Ancien supérieur de notre communauté, son caractère épiscopal lui donnait un double titre à la vénération de ses filles, et semble aussi avoir rendu son cœur deux fois paternel, selon l'expression du Récit.

Il serait impossible d'énumérer toutes nos obligations envers ce digne prélat, qui ne négligeait aucune occasion d'assurer la prospérité tant spirituelle que temporelle de notre maison. On le voit accourir à

toutes les fêtes (1) de l'ordre; il fit à deux reprises la visite épiscopale, parcourant toutes les dépendances du Monastère, s'enquérant des besoins de la communauté, et devinant ceux que par délicatesse on ne lui dévoilait pas.

C'est surtout en entrant dans le détail des réparations faites alors à notre maison, que nous avons lieu d'admirer la sollicitude du saint évêque; il voulut défrayer lui-même, en tout ou en partie, ces dépenses auxquelles la communauté était impuissante à satisfaire. Ainsi, le rétablissement de la maison des externes, inhabitable depuis le siége; les réparations aux murs de cloture, aux bâtiments de la basse-cour, en 1767 et 68; le renouvellement du plancher et des marches du sanctuaire, (2) en 1772, tout cela ne fut effectué que moyennant les encouragements et les largesses du digne Prélat. Lui-même pourvut au rétablissement du confessionnal et à la construction de la chambre des portières, ce qui lui coûta 1380 liv. Si ces dépenses étaient grandes pour Mgr. Briand, les résultats pour nous en étaient inappréciables.

Aussi délicat que généreux dans ses offrandes, le bienfait se montrait souvent, aux cœurs attendris, avant le bienfaiteur. C'est ainsi que visitant un jour la Com-

(1) A la St. Joseph en 1768, "Mgr. voulut lui-même nous chanter la grand'messe, embellissant cette grande fête de l'ordination d'un prêtre dans notre église, (M. Pierre Gibault). Nous obtînmes la permission de chanter la messe en plain-chant."

(2) Les Annales disent à cette occasion: "Le 26 avril, Mgr. a permis de transporter le S. S. dans notre chœur, et la sainte messe s'y est dite jusqu'au 7 mai. Mgr. a bien voulu ajouter à cette précieuse consolation celle de venir offrir au milieu de nous le S. Sacrifice le 5 du même mois de mai, jour de la conversion de notre B. Père St. Augustin."

munauté après la guerre des Bostonnais, et ayant remarqué que l'aîle St. Augustin était considérablement endommagée, surtout la partie sud, où se trouvait une belle classe autrefois occupée par les Dlles. pensionnaires, il fit observer aux religieuses qu'une réparation était absolument nécessaire.—" Il est vrai, Mgr. répondirent celles-ci, mais les fonds manquent.—Eh bien ! chères filles, repartit le Prélat, la Providence y pourvoira." Le lendemain, des ouvriers se présentaient de la part de Mgr. avec ordre de réparer les dommages, ce qui coûta 1140 liv.

Quoique le langage des actes soit le plus sûr, on aimera aussi à voir avec quelle cordialité, quelle bienveillance le généreux évêque correspondait, dès le commencement, avec les membres de son troupeau cloîtré. En décembre 1766, confirmant les élections, Mgr. Briand répondait comme suit, à la Mère Davanne de St. Louis de Gonzague.

" J'ai reçu, notre très-chère fille, la liste que vous m'avez envoyée des officières de votre maison et je l'approuve de tout mon cœur. Marquez-leur, je vous prie, combien je suis sensiblement touché de la vertu dont vous me parlez et qu'elles ont fait paraître, par l'esprit religieux avec lequel elles ont accepté les différents emplois auxquels l'obéissance les a appliquées. En vérité, ma chère fille, si je ne vaux rien, j'ai au moins cela de bon, que j'aime et j'estime les personnes qui valent quelque chose, et que je regarde comme d'un grand prix une religieuse qui est ce qu'elle doit être. Je n'en connais point d'autre chez vous ; priez-les de m'aider à aimer Notre-Seigneur et à le faire aimer. Je vous assure que les âmes consacrées à Dieu sont toujours au premier rang, parmi celles que je suis obligé de lui présenter au saint autel.

" Je suis bien charmé de la bonne volonté de la Mère Assistante. (1) Je vous exhorte à être bien unies l'une et l'autre, la

(1) La Mère M. Antoinette Poulin de St. François.

gloire de Dieu et le bien de votre maison en seront mieux procurés. J'ai la consolation de voir que vous êtes deux bons esprits ; c'est Dieu qui vous les a donnés. Vos cœurs aussi sont également bons ; mais il n'est pas des cœurs comme des esprits, ceux-ci ne changent pas pour l'ordinaire ; ceux-là, au contraire, peuvent se perfectionner. Je prie le Seigneur qu'il vous remplisse toutes de plus en plus de son amour, et soyez persuadées qu'il n'est personne au monde qui ait plus d'estime et plus d'affection pour vous en Notre-Seigneur que votre évêque."

En date du 25 février 1768, où se terminait la première visite épiscopale de Mgr. Briand, les Annales disent : " Mgr. notre illustre prélat nous a fait la grâce de commencer la visite de notre communauté. Sa Grandeur a eu la bonté de nous dire la sainte messe pendant les six jours qu'a duré cette visite, après quoi il passait au parloir pour parler aux religieuses, ce qu'il a fait avec une charité parfaite et pleine satisfaction de notre part. L'exhortation par laquelle il a terminé cette visite a été si gracieuse et si pleine de douceur, qu'elle a rempli nos cœurs d'amour de Dieu et d'un nouveau zèle pour sa gloire. Ce digne Pasteur nous a assuré que malgré les dérangements et désordres de la guerre, il avait remarqué dans notre maison beaucoup de piété et une régularité aussi grande que par le passé. Il nous a souhaité mille bénédictions, pour conserver jusqu'à la fin des siècles l'esprit que nous avons reçu de nos premières Mères. Dieu nous en fasse la grâce ! "

Après avoir terminé ici ces pieux exercices, l'infatigable prélat allait en faire autant dans toutes les communautés de son vaste diocèse, répandant partout, avec le pain de la parole de Dieu, tous les secours temporels dont il pouvait disposer.

Par la lettre de Mgr. Briand à notre communauté, à l'issue de sa visite épiscopale, au printemps de 1772, il nous a paru que si ses procédés avaient pour premier mobile la noblesse et la générosité de son cœur, ils lui étaient aussi suggérés par une estime réelle pour la communauté que la Providence divine l'avait appelé à diriger dans la voie des parfaits. Voici cette lettre :

" La confiance que vous nous avez marquée, nos très-chères filles, dans cette visite, exige également de nous un retour de confiance. Vous attendez avec empressement, (j'ai tout lieu de le penser de votre vertu), que je vous fasse part de mes observations sur l'état de votre maison quant au spirituel. Je dois vous dire que j'ai été consolé, édifié et charmé : si l'on m'a découvert quelque chose à améliorer, je n'en ai été que plus persuadé de la délicatesse de vos consciences, de votre zèle pour le bon ordre et le maintien de la régularité, et de votre ardeur pour la perfection chrétienne et religieuse. Je n'en ai été que plus convaincu que vous n'avez point perdu l'ancien esprit de la maison, qui a toujours été la bonne odeur de Jésus-Christ dans cette colonie, et que vous continuez d'être une communauté digne de la vénération, de l'estime et de toute l'affection d'un évêque. C'est le propre des bonnes âmes de s'alarmer aux moindres apparences du mal : les plus légers changements, les plus petites omissions, les moindres innovations les font trembler, et elles ont raison, car ce sont les petits désordres qui ont été la source de la décadence des ordres religieux. Notre-Seigneur nous dit dans l'Evangile que celui qui est infidèle dans les petites choses, le sera bientôt dans les grandes. Ainsi, nos très-chères filles, si le malheur des temps a fait quelques brèches, elles seront bientôt réparées. Le mal, si l'on peut appeler mal un moindre bien, n'est sûrement ni grand, ni général ; il ne nous a point paru de nature à mériter des ordonnances consignées dans vos régistres.

" L'excellence de votre institut vous est connue ; *Celui-là sera grand,* dit Notre-Seigneur, *qui gardera et enseignera la loi de Dieu.* Vous ne sauriez donc vous y appliquer avec trop de zèle et suivre avec trop de scrupule les réglements qui vous ont été donnés sur cet emploi.........

" Croyez, nos très-chères filles, à l'estime que je fais de votre institut, par lequel vous partagez le fardeau que le Seigneur m'a imposé."

Tel était ce prélat au cœur si sensible et si bon, et qui disait de lui-même sur la fin de sa laborieuse et utile carrière : " De ma vie, je n'ai craint homme ; je

me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable juge; je sais *aimer* mais non *craindre.*"

§ 15.—BÉATIFICATION DE STE. ANGÈLE.

Plus de deux siècles et quart s'étaient écoulés depuis que Ste. Angèle (1) brillait au ciel de cet éclat particulier promis à ceux qui auront enseigné leurs frères ; sa Compagnie s'était étendue avec une rapidité étonnante dans toutes les contrées de l'Europe jusqu'à l'Archipel ; l'Amérique même s'était ouverte à plusieurs maisons de son ordre, et cependant, l'illustre Fondatrice ne jouissait pas encore du titre de Bienheureuse. La voix du peuple, il est vrai, l'avait dès sa mort canonisée ; on lui rendait même en certains endroits un culte public, tandis que le grand archevêque de Milan, St. Charles Borromée, déclarait ouvertement, à Brescia, qu'Angèle méritait d'être portée par le siége apostolique sur le catalogue des Vierges saintes. Mais il fallait quelque chose de plus, il fallait la grande parole par excellence, la parole authentique de ce siége apostolique.

Ce fut justement à l'époque où l'on entretenait tant de craintes au sujet de la Religion en ce pays, que Dieu ménagea à nos Mères cette intime consolation.

Une enquête avait d'abord été faite à Brescia sur le bruit de la sainteté, des vertus et des miracles d'Angèle Mérici, et sur les honneurs que déjà on lui rendait. Une seconde enquête fut ensuite faite par l'autorité de l'Officialité de Rome, et le 13 août 1763, S. S. Clément XIII, nommait une commission chargée de rapporter

(1) Ste. Angèle avait terminé son laborieux pélerinage le 27 février 1540.

cette affaire. Enfin le 30 avril, (jour si cher à cette maison et où nous espérons fêter un jour notre Fondatrice particulière,) le 30 avril 1768, à la demande réitérée de l'épiscopat et de tout l'ordre de Ste. Ursule, le même Saint Père proclama Bienheureuse, celle qui, toute sa vie, n'avait cherché que l'oubli et le mépris du monde. C'est ainsi que Dieu accomplit souvent, dès ici-bas, cette promesse consolante : " Celui qui s'humilie sera exalté."

Cette nouvelle de bon augure répandit une joie bien pure et bien vive, et la fête de la Bienheureuse, fixée au dernier jour de mai, fut grande et solennelle dans toutes les maisons d'Ursulines. Deux communautés cependant, la plus illustre et la plus lointaine, furent contraintes de comprimer en partie les élans de leur joie. Les Ursulines de Paris, dans la capitale même du royaume Très-Chrétien, ressentaient déjà les effets de la philosophie révolutionnaire ; à une époque qui tendait à tout matérialiser, elle ne purent qu'à " petit bruit," entrer en communication avec le monde surnaturel ; les Ursulines de Québec, au contraire, se trouvaient sous un gouvernement étranger à la foi, mais leur liberté était réellement plus grande ; (1) l'extrême

(1) Notre Mère Ste. Etienne écrivait à Paris en 1767 : " Les gazettes de France nous affligent beaucoup au sujet de la Religion ; quoique nous soyons *despatriées* par le malheur des temps, nos cœurs sont toujours bons Français, c'est ce qui nous rend doublement sensibles à la décadence de cette chère patrie. Je dirais qu'il faut autant être en Canada, où nous jouissons de la plus grande tranquillité. Nous ne sommes inquiétées en rien par rapport à la Religion, sous un gouverneur qui charme tout le monde par sa douceur et sa modération, et avec un évêque qui fait le bonheur et la consolation de son troupeau. Si l'argent était moins rare et tout moins cher, nous serions très-bien...."

Notre Mère St. Louis de Gonzague répondait aux Ursulines de

pauvreté seule mettait obstacle à la magnificence extérieure, qu'il est si naturel à la piété de déployer en pareille circonstance. Le cœur toutefois n'en fut pas moins ardent, ni le concours des pieux amis moins unanime.

" Le 17 mai, 1769, disent les Annales, nous reçûmes de Rome une indulgence plénière, tant pour les séculiers que pour les religieuses, à l'occasion de la Béatification de notre Bienheureuse Mère Angèle Mérici. Nous en avons eu la solennité le 31 mai, jour assigné pour gagner l'indulgence. Mgr. nous fit la grâce de nous dire la sainte messe et de communier la communauté. Nous chantâmes la grande messe en plain-chant. M. Perrault, G. V. y officia avec les cérémonies de première classe. Le panégyrique fut fait avec succès par le R. P. Le Franc, S. J. Notre cloche avait annoncé à toute la ville cette grande fête ; elle fut terminée par un *Te Deum*, qui se chanta à la fin du salut."

Paris, en 1763 : "....Selon ce que vous me marquez et d'après les connaissances que nous avons eues d'ailleurs, il y a bien du trouble dans Paris : on s'efforce de persécuter les communautés religieuses, nos RR. PP. Jésuites en sont un triste exemple. On nous a dit que vous n'aviez fait la fête de notre B. Mère Ste. Angèle qu'à petit bruit. Si cela était, votre gêne serait grande ; nous n'éprouvons rien de semblable de la part des Anglais." "...La Religion est parfaitement tranquille à présent, répétait-elle en 1770 ; ceux qui veulent s'en écarter, c'est qu'ils le *veulent*...."

La Mère dépositaire des Ursulines de Paris, félicitant nos mères de la paix dont elles jouissaient ainsi que le pays : " Dieu vous y conserve, ajoutait-elle. Quant à nous, nous avons grand besoin de la miséricorde et protection de Notre-Seigneur. Le Roi a tenu sont lit de justice hier, le 11 du présent mois, (juillet 1769), pour faire passer plusieurs édits. On prétend qu'il y a plusieurs nouveaux impôts. Nous sommes dans un temps bien critique et bien triste ; la Religion diminue tous les jours...."

Une lettre de notre mère St. Louis de Gonzague, en date du 1 août 1769, est encore plus explicite sur cette heureuse circonstance.

" Ma très-révérende Mère,—Je souhaite que cette lettre vous soit rendue aussi heureusement que la vôtre m'est parvenue par M. Berthelot, le 30 mai, lorsque nous chantions les premières vêpres de notre Bienheureuse Mère Angèle, dont nous avons fait la fête avec toute la solennité possible. Mgr. l'avait fait annoncer au prône afin que tous les fidèles pussent participer aux Indulgences : (1) ce qui a eu le plus heureux succès, chacun s'empressant de venir partager la joie qui s'était emparée de nos cœurs, ainsi que la dévotion qui nous faisait implorer avec ardeur l'assistance de cette chère Fondatrice. Des personnes importantes se sont même fait transporter dans notre église, pour obtenir d'elle quelque puissant secours dans leurs maux. Tous les corps ecclésiastiques, réguliers et séculiers, Mgr. en tête, sont venus dire la sainte messe. Le R. Père LeFranc, Jésuite, fit un très-beau sermon : quoiqu'il n'eût eu que trois jours pour s'y préparer, il satisfit pleinement son auditoire, ce bon père ayant beaucoup de facilité à s'expliquer et énoncer en chaire. Si par hasard, ma chère Mère, il se présente quelque occasion favorable, envoyez-nous, s'il vous plaît, quelques médailles et estampes de cette bienheureuse Mère, ainsi que sa grosse vie...."

Quelques mois après cette consolante solennité, on trouve une

(1) La fête de Ste. Angèle se trouve souvent remise à raison de l'octave de la Pentecôte. La mère de l'Enfant-Jésus, écrivant aux Ursulines de Paris en 1771, disait : " Nous apprenons par votre lettre ce que jusqu'ici nous avions ignoré, au sujet de la fête de notre B. Mère Angèle : c'est-à dire que nous ne pouvons gagner l'indulgence que le 31 mai, et qu'il n'y a que la fête et l'office qu'on puisse transférer, quand, au 31 mai, il arrive une fête plus considérable. Pour cette année, n'ayant reçu votre lettre qu'à la fin juin, Mgr. nous permit d'en faire la fête pour la dernière fois le 10 juillet : et comme il avait plusieurs indulgences dont il pouvait disposer, il nous fit la grâce de nous en accorder une ce jour-là, ce qui rendit la fête des plus solennelles.

novice du nom de la bien-aimée Fondatrice. La dévotion à la Bienheureuse paraît avoir été grande dans le pays ; il est fait mention entr'autres, de neuvaines publiques en son honneur, pour être délivrés des calamités qui accablaient alors le peuple.

En 1772, nous lisons dans une lettre de la Mère de l'Enfant-Jésus à la Mère Ste. Ursule, Sup. des Ursulines de Paris : " Nous avons appris, par nos Srs. de la Martinique, la canonisation de notre sainte mère Angèle. Nous espérions recevoir par vous, chère Mère, la confirmation de cette nouvelle, et en même temps, une Bulle, que nous croyons absolument nécessaire pour célébrer cette réjouissante fête. Nos religieuses de la Martinique en ont fait une des plus magnifiques ; quant à nous, nous tâcherons, lorsque le temps en sera venu, d'en faire la solennité avec toute la ferveur et la dévotion qu'il nous sera possible, mais pour de magnificence extérieure, il y faut renoncer, nous ne sommes nullement en état."

Nous n'avons pu découvrir la cause de cette méprise, au sujet de la canonisation de Ste. Angèle. Le mot a-t-il été écrit par inadvertance au lieu de Béatification, par les Ursulines de la Martinique ? C'est ce que nous sommes portée à croire. Laissons à nos SS. PP. les Papes Pie VI. et Pie VII, à s'occuper de réaliser des prévisions si chères ; en attendant, faisons connaissance avec les généreuses jeunes Dlles. qui viennent se joindre à la famille de la glorieuse Angèle, pour perpétuer son œuvre dans notre Monastère.

§ 16.—LES PORTES DU NOVICIAT OUVERTES.

En reportant notre pensée vers ces années de guerre, si fécondes en mécomptes de toute espèce, nous trouvons qu'au Monastère aussi il y avait souffrance, gêne et disette ; disette, hélas ! non seulement des premières nécessités de la vie, mais encore de cet élément indispensable à l'existence des cloîtres, disette de sujets pour soutenir l'œuvre dans l'avenir. Ce n'est pas que la vocation religieuse, ce feu sacré, si l'on peut

s'exprimer ainsi, eût disparu de notre heureux pays ; non, jamais encore il ne s'est éteint sur ce sol vierge des impiétés révolutionnaires ; mais il était caché sous le boisseau, en attendant le jour du Seigneur.

Pendant neuf années entières, les portes de notre noviciat ne s'étaient donc ouvertes pour aucune jeune fille, soit de Québec, soit des campagnes environnantes ; redoutant les éventualités de la guerre, les parents comme les religieuses leur en refusaient également l'entrée. Enfin, les plus mauvais jours passés et la paix faite, les Ursulines songèrent à recruter leur famille claustrale. Ce n'était pas sans besoin, car leur nombre était extraordinairement réduit. " Nous ne sommes de Communauté que dix-huit, et huit converses, écrivait en 1770, la Mère St. Louis de Gonzague. Cela vient de ce que nous avons été deux ans (1) le Noviciat fermé, ne voulant pas recevoir de sujets afin de n'être pas trop surchargées, dans la crainte où nous étions d'abandonner la partie. Notre noviciat se compose actuellement de deux professes et trois novices de chœur, deux professes et une novice converses. Je ne compte point trois professes qui doivent entrer dans ce mois et en l'autre à la Communauté, et se trouver tout de suite membres du chapitre, ayant perdu depuis le siége grand nombre de religieuses. Aujourd'hui, il se présente plusieurs sujets, mais il faudrait tout leur donner, c'est ce que nous ne sommes pas en état de faire, ayant avantagé le plus grand nombre de celles que nous avons présentement. Ce sont, du reste, des sujets qui nous feront plaisir, tant pour le caractère que pour la vertu, qu'elles paraissent prendre à cœur, et leur capa-

(1) Les dernières novices admises avaient fait profession en 1758, et elles terminèrent leur noviciat en 1762.

cité pour toutes choses. Il vaut mieux être moins et que les personnes soient capables."

Hâtons-nous de nommer ces aimables novices dont on dit tant de bien, et qui inaugurèrent si dignement la nouvelle ère de la Domination anglaise.

Ces trois professes à la veille d'entrer à la Communauté pour être aussitôt du chapitre, étaient :

Mlle. Cath. Françoise Besançon, fille de M. G. J. Besançon, marchand de Québec, et de Mme. C. F. du Bled. St. Joseph lui ouvrait les portes du Noviciat pour la grande solennité du 19 mars, 1764, comme pour assurer à nos Mères qu'il serait toujours le protecteur de cette maison qu'il avait fondée : aussi, la première novice sous la Domination anglaise fut-elle heureuse de porter en religion le nom béni du glorieux Patriarche.

Au mois de mai de la même année (1764), Mlle. M. A. Louise Taschereau, fille de M. Thomas Taschereau, conseiller au Conseil Supérieur et Trésorier de la Marine en ce pays, et de Mme. M. Claire Fleury de la Gorgendière. Sous le nom de St. François-Xavier, cette vénérable Mère a perpétué jusqu'à nos jours des traditions précieuses ; nous en parlerons plus tard.

Le 18 août suivant, Mlle. Marie Joseph Blais, fille du capitaine Michel Blais, de St. Pierre, et de Mme. Marie-Françoise Lisotte. Elle prit l'habit et fit profession sous le nom de St. Michel.

Les deux professes qui se trouvaient encore à goûter les douceurs du berceau de la Religion étaient : la première, Mlle. M. Geneviève Cureux de St. Germain, en religion de Ste. Pélagie ; elle était fille de M. Ls. Cureux de St. Germain, bourgeois de Québec, et de Mme. Anne La Roche, et était entrée en 1765.

La seconde était Mlle. Marguerite Blais, sœur de la précédente du nom. Elle entra au printemps de 1768, et porta le nom du patron de sa paroisse natale, St. Pierre.

Nommons maintenant trois autres novices pour qui le ciel réservait en temps et lieu le précieux voile noir.

Le 15 janvier 1769, Mlle. M. Jeanne Papin, fille de M. O. Papin-Baronet, négociant de Québec, et de Mme. Cath. Guichard. Elle prit le nom de St. Olivier à sa vêture.

Le 2 août suivant, Mlle. M. Lse. Ignace des Roches, fille de M. Etienne des Roches, marchand de Québec, et de Mme. M. Gabrielle Aubain-de-l'Isle. Elle eut le bonheur de porter la première le nom de notre Bienheureuse Mère Angèle, dont on venait de solenniser la fête.

Le 10 juillet 1770, Mlle. M. Marguerite Marchand, fille de M. Louis Marchand, négociant de Verchères, et de Mme. Marguerite Boucher de Niverville. C'est cette Mère Ste. Ursule dont nous avons nous-même tant entendu parler, et qui se présentera plus tard sous des circonstances bien touchantes.

Ces trois aimables novices étaient dans toute la fraîcheur de la jeunesse, la première n'ayant que dix-huit ans, la seconde, seize, et la troisième, quinze. Il nous reste encore trois entrées à consigner.

Le 12 septembre 1773, Mlle. Marie Amable Dubé, en religion, de St. Ignace, fille de M. J. B. Dubé, bourgeois de Québec, et de Mme. M. Anne Rassette. Cette vénérable mère, avec laquelle nous avons si souvent conversé, était née en 1751. Elle prolongea sa carrière jusqu'en 1839, ayant passé plus de 65 ans au service de Dieu. Selon le terme ordinaire, elle eût

dû prononcer ses vœux le 14 décembre 1775 ; mais les circonstances de la guerre firent remettre à l'été suivant la cérémonie de sa profession. Elle échappa comme par miracle, à l'époque du siége. En effet, elle se trouvait à entrer dans la salle du noviciat au moment où le premier boulet atteignait cette partie du Monastère. Par une Providence particulière, le projectile s'abattit à ses pieds sans lui faire le moindre mal. Dieu la destinait à transmettre à notre génération les traditions du passé.

Le 19 mars 1774, Mlle. Marie Joseph Lafontaine, fille de M. Pierre André Lafontaine, bourgeois de Québec, et de Mme. M Thérèse Chevalier. Le Régistre remarque que ce fut M. Roy, son beau-père, qui paya sa dot. Elle porta le nom de Thérèse de Jésus.

Au milieu des rumeurs de la guerre américaine, dans l'été de 1775, arrivait au Monastère Mlle. M. Apolline Marchand, sœur de la précédente du nom. Elle prit à sa vêture le nom de St. Louis.

A l'époque où entrait cette dernière novice, la Mere St. Louis de Gonzague écrivait en France : " Nous sommes vingt du chapitre. Il y a au noviciat deux professes, deux voiles blancs et une postulante, le tout de chœur. Nous les admettons encore au conclave au sortir du noviciat. Il se trouverait des vocations, (1) mais les talents ne sont pas assez remarquables pour les recevoir sans qu'elles apportent de quoi soutenir la communauté. Aujourd'hui, il faut beaucoup examiner, et tolérer sur le temporel, les familles ayant été ruinées et les santés étant très-faibles."

(1) Dès 1768, on écrivait de Paris : " Les sujets par tous les couvents sont de plus en plus rares, les santés très-délicates. Il faut adorer les desseins du grand Maître et le bénir de nous avoir appelées à son service."

§ 17.—LE SECRET DE SUBSISTER DANS LA DISETTE ;—CORRESPONDANCE DE 1764 À 1774.

Notre correspondance donne, sur l'époque si peu connue que nous traversons, des détails qui pourront intéresser nos lectrices comme ils nous ont intéressée nous-même. Nous ne ferons guère que leur mettre sous les yeux le texte original. On aime à entendre ces voix d'outre-tombe, nous ramenant à des temps qui ne sont plus ; d'ailleurs, c'est souvent dans l'intimité d'une correspondance, que se trouve le tableau le plus naïf des sentiments et des impressions du moment.

D'abord par rapport à la gêne pécuniaire occasionnée ici par le changement de gouvernement, et par la banqueroute presque générale en France : " Que faire avec un papier qui n'a plus de cours ? écrivait-on. Tristes circonstances où nous réduisent les suites de la guerre ! Les particuliers en sont là aussi bien que nous....."

Pour surcroit d'embarras, le roi de France exigeait sans cesse de nouvelles réductions sur les fonds dus aux habitants de la colonie. Un fragment de lettre de M. l'abbé de l'Isle-Dieu, (1) dont la date doit être de 1764, éclaircit assez bien cette question.

" Je suis très-touché, Madame, de tout ce que vous me dites d'obligeant, au sujet du peu que j'ai pu faire pour votre respectable Communauté et pour celles du diocèse. Et si je regrette quelque chose, c'est que les circonstances présentes s'opposent à ce que je puisse vous procurer de nouveaux secours, et que tout ce qui me reste à faire est, si je le peux, de procurer aux créances que vous avez sur le Roi, le meilleur sort possible, malgré les

(1) M. de la Rue, abbé de l'Isle-Dieu, en 1763, était depuis trente ans Vicaire-Général des Evêques de Québec, à Paris. Nos Annales disent : " Nous avons reçu de M. de l'Isle-Dieu, en 1759, par aumône du clergé de France, 500 liv. ; en 1760, du même clergé, par les mains de M. Briand, G. V. de Québec, 1000 liv. ; en l'année 1762, 800 liv., ce qui fait la somme de 2,300 liv."

réductions déjà prononcées par les édits et déclarations du conseil d'état de Sa Majesté.

" Je dis, si je le puis, car en vérité, sans cela, je vois toutes les communautés du diocèse accablées de dettes forcées, et entièrement ruinées par celles qu'elles ont contractées pour la subsistance des troupes du Roi, pour laquelle on a enlevé, chez elles, ce qu'elles avaient de bestiaux, de farines et d'autres commestibles, sans compter ce qu'elles ont été obligées d'acheter pour nourrir les malades dont leurs maisons étaient surchargées. Toutes représentations également fondées sur la justice et l'équité, comme sur la plus exacte vérité, et dont je n'omettrai aucune des circonstances qui pourront les faire valoir auprès du Roi, des ministres, et des commissaires établis pour le visa et la liquidation des différentes espèces de papiers, qui appartiennent aux différentes communautés du diocèse et aux autres corps ecclésiastiques.

" Venons présentement, Madame, à ce qui vous regarde personnellement et en particulier. Vous trouverez ci-joint, 1° un Bordereau des Ordonnances que vous m'aviez adressées, et dont le montant était de 11,000 liv., que vous trouverez réduites des trois-quarts, et par conséquent, (je frémis en vous le disant), réduites à 2,750 liv.; 2° Vous trouverez également dans cette lettre, un second Bordereau des nouvelles Ordonnances ..... qui monte encore à plus de 8,000 liv., qui se trouveront réduites à 2,000 dont vous aurez l'intérêt à quatre pour cent.

" Ainsi, vous voyez, Madame, que vous éprouvez deux sorte de déductions: 1° Celle de votre capital à un quart de sa première valeur intrinsèque; 2° celle de vos intérêts à quatre pour cent au lieu de cinq ....

" Je vous assure, Madame, que je travaille actuellement à un mémoire tendant à faire payer en plein les communautés du diocèse me paraissant juste que ceux qui les ont ruinées pour s'enrichir et perdre nos colonies, payent les dettes qu'ils leur ont fait contracter; et quand ils seraient moins riches de trois à quatre cent mille liv., ce ne sera pas un grand mal, surtout ce sieur Cadet, qui était originairement un homme de *caille*, et qui se trouve encore à figurer en France, où il tient une maison et un

assez gros état de dépense, à deux lieues de Paris, où il a deux commis dont le premier est à 1,800 liv. d'appointements et sa table, pour arranger ses affaires. Et de vous à moi, Madame, si les autres ne sont pas en France, ils n'en font pas moins figure. . ." Le second feuillet de la lettre manque. La charité a-t-elle voulu cacher des révélations pénibles ? Nous sommes portée à le croire.

Pour revenir à la question, l'on n'était pas encore au bout des déductions. En 1766, le roi demandait un quinzième sur les rentes. " Le clergé de France a donné 4 millions pour le rachat de ce 15e, en faveur des communautés religieuses ; mais n'étant plus du royaume, ajoutaient les Ursulines de Paris, vous n'êtes pas comprises dans cet accord. . . ."

Que faire, en pareille conjoncture ? Quel secret pour vivre sans argent et avec des terres dévastées ? On trouve dans nos correspondances deux genres d'industries qui furent certainement d'une grande ressource. Celle qui d'abord réussit le mieux fut la broderie sur écorce. " Nous n'avons d'argent, disait la mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus, que celui que nous gagnons aux petits ouvrages en écorce, que nous vendons bien cher à MM. les Anglais. . . ."

Un peu plus tard, vers 1768, il est souvent question d'ouvrages de dorerie. . " Je ne puis que crier vers vous, ma chère Mère, dans le besoin où nous sommes de bol d'or en assiette. Sans ce dernier article, nous ne pouvons faire aucun ouvrage de dorerie, qui nous est fort lucratif. . . . Il nous faudrait aussi, ma chère Mère, de l'argent en feuille, n'étant pas possible d'employer celui des Anglais, qui est aux trois quarts faux. . . ."

Un trait qui, de tout temps, nous paraît bien caractéristique chez nos Mères, c'est l'horreur des dettes. A la vérité, dans les premiers temps, il n'y avait pas eu moyen d'y échapper.—" Nous " ne manquons pas de dettes et même de bien considérables," disait en 1761, la Mère de l'Enfant-Jésus. Cependant, on fit si bien, et les personnes en charge administrèrent avec tant d'économie le temporel, que déjà, en 1766, notre Mère Dépositaire écrivait aux Ursulines de Paris. Nous nous soutenons sans être endettées. Nous avons en cela bien de l'avantage sur les deux

hopitaux de religieuses, qui se trouvent bien embarrassées depuis la réduction du pays, surtout l'Hôpital-Général (1) hors de la ville, dont les religieuses pourront bien être réunies aux autres communautés. Il serait triste de voir arriver cet événement, dont on nous annonce un peu l'accomplissement."

Depuis le traité de 1763, il avait fallu voir à changer de régime et d'habitudes en bien des choses ; mais pour certains points le changement était moins facile. Depuis deux siècles et plus que l'Angleterre était sans communautés religieuses et sans sacrifice, elle avait eu le loisir d'oublier comment " coiffer les nonnes " et comment décorer les autels, choses assez importantes chez un peuple catholique : aussi, grande était la difficulté de se procurer ces articles. La métropole, dont la politique était d'isoler le plus possible le Canada de la France, prohibait sévèrement les importations françaises, auxquelles cependant elle ne suppléait pas : de là, bien des stratagèmes, et surtout cet expédient dont il est parlé dans la correspondance de 1766. Ces petites ruses furent réitérées par les Canadiens (2) à bien des reprises, et avec plus ou

(1) Non seulement leur seigneurie de St. Vallier avait été pillée et dévastée ; mais après avoir reçu du gouvernement britannique pour 3,000 livres de rafraîchissements en faveur des officiers français soignés dans leur maison, elles furent obligées de les payer de leurs propres deniers. La protection de M. Briand, V. G., leur valut celle des Anglais. " Notre Monastère et nos biens seraient vendus, pour payer les dettes que nous ont fait contracter les troupes du Roi de France, dit en 1766, la Relation de l'Hop. Gén., et nos créanciers n'ont arrêté leurs poursuites que par ordre du Gouverneur... Pour M. Briand, nous lui devons la gloire d'avoir su nous maintenir dans notre clôture....se refusant son nécessaire pour subvenir au nôtre. Nous lui faisions d'autant plus de pitié, qu'il était témoin que le dérangement de notre temporel ne venait pas de notre faute, mais bien de la part de la Cour, par laquelle il nous est dû 120,000 livres, des avances que nous avons faites pour la nourriture des troupes du Roi de France."

(2) M. P. Aubert De Gaspé nous en cite un exemple des plus spirituels dans les notes de son ouvrage estimé "Les Anciens Canadiens." Si M. St. Luc de la Corne, ce loyal chevalier hautement considéré

moins de succès. Quand la tentative n'avait pas été heureuse, qu'il fallait subir la confiscation, et de plus une forte amende, on s'en consolait à la française, c'est-à-dire, en riant un peu pour alléger la privation. Une fois nos Mères parvinrent à recevoir 10 aunes d'étamine à voiles, "sous forme de paquets de lettres ;" mais, hélas ! nouveau désagrément ! l'étoffe ainsi forcément transformée en missives, se trouva si fine et si claire, qu'il fut impossible de s'en coiffer. "Les douaniers sont gens qui ne s'amendent guère," disait-on. Toujours est-il qu'avec ceux d'Angleterre, il vint un temps où il n'y avait presque plus de chance d'échapper. "Je sens votre position, nous écrivait-on de Paris ; je voudrais pouvoir vous envoyer ce qui vous est d'une nécessité indispensable ; mais cela me devient impossible, personne ne voulant s'en charger." Ce fut alors que l'on tenta une voie nouvelle. "J'allais oublier de vous parler des voiles, disait la Mère St. Etienne en 1772. La Rév-Mère Supérieure de la Marti-

par le gouvernement Britannique, dut user de stratagème pour fournir à la décoration des églises, on imaginera facilement quelle devait être la rigueur de la douane anglaise à l'égard des corps religieux.

La narration est mise dans la bouche de M. de St Luc lui-même. "Je passai en France après la cession finale du Canada, en 1763, où j'achetai une quantité considérable de dentelle de fil, d'or et d'argent, et d'autres marchandises précieuses. Je me présente aux douanes anglaises avec quatre grands coffres en sus de mes effets particuliers, exempts de tout droit. Les officiers de ce département retirèrent, du premier coffre qu'ils ouvrirent, un immense manteau de la plus belle soie écarlate, qui aurait pu servir au couronnement d'un empereur, tant il était surchargé de dentelles de fil, d'or et d'argent, etc.

—Oh, oh ! dirent messieurs les douaniers : tout ceci est de bonne prise.

—Vous n'y êtes pas, messieurs, leur dis-je. Et je retirai l'un après l'autre tous les articles qui composent l'habillement d'un grand chef sauvage ; rien n'y manquait : chemise de soie, capot, mitasses du plus beau drap écarlate, le tout orné de précieux effets, sans oublier le chapeau de vrai castor surchargé aussi de plumes d'autruche les plus coûteuses. J'ôtai mon habit, et, dans un tour de main, je fus affublé, aux yeux ébahis des douaniers, du riche costume d'un opu-

nique me marque à ce sujet que si vous voulez les faire tenir aux Ursulines, rue Ste. Avoye, qui font leurs affaires, elle les préviendra de les mettre dans leur ballot. Je crois qu'il est trop tard pour cette année. Je me suis tranquillisée, pensant que peut-être vous les aviez déjà envoyées...."

A partir de 1767, le pays, à quelques exceptions près, paraît être entré dans un nouvel état de gêne et de misère. Nous citerons simplement, en suivant l'ordre des dates, les extraits qui nous donnent quelques renseignements à cet égard.

La Mère St. Etienne disait en 1767: "J'ai eu l'honneur de de vous écrire par M. l'abbé de Jonquière. J'espère qu'il est rendu et que vous avez eu le plaisir de le voir, tandis que nous avions la mortification de le perdre....Si nous pouvions être payées promptement, cela me ferait un grand bien dans l'embarras où je me trouve. Le rétablissement de nos externes qui presse, 2500 liv., sans avoir un sol de personne; bien des réparations

lent chef indien. Je suis, messieurs, leur dis-je, surintendant des tribus sauvages de l'Amérique du Nord; si vous en doutez, voici ma commission. Ce superbe costume est celui que je porte, lorsque je préside un grand conseil de la tribu des Hurons, et voici le discours d'ouverture obligé. Je prononçai alors, avec un sang-froid imperturbable, un magnifique discours dans l'idiome le plus pur de ces aborigènes: harangue qui fut très-goûtée, si je puis en juger par les éclats de rire avec lesquels elle fut accueillie.

"—Passe pour l'accoutrement obligé, à l'occasion du discours d'ouverture des chambres de messieurs les Hurons, dit le chef du bureau en se pâmant d'aise.

"Nous passâmes ensuite au second coffre: il contenait un costume aussi riche, mais différent quant à la couleur de la soie et du drap seulement.

"Mêmes objections, même mascarade. On me fit observer que le roi d'Angleterre, tout puissant qu'il fût, portait uniformément le même costume quand il ouvrait son parlement; corps autrement auguste que celui de mes Hurons. Je répliquai qu'il ne s'agissait plus de Hurons, mais bien d'Iroquois, tribu très-pointilleuse à l'endroit de sa couleur nationale qui était le bleu; et que je ne doutais aucunement que si le roi d'Angleterre présidait quelques grandes solennités écos-

considérables qui ne peuvent plus être différées dans notre maison, me mettront dans le cas de faire *banqueroute*, si la Providence n'a pitié de moi...."

La même écrivait l'année suivante: "On parle fortement de guerre en Europe; toutes les lettres et les gazettes en sont pleines. Vous serez à l'abri des bombes et des boulets; c'est un grand avantage pour votre communauté; nous l'avons appris par notre triste expérience....

"Les réparations et bâtiments qu'il nous a fallu faire, m'ont mise à toute extrémité, vu que nous avons une année où l'on pense qu'il mourra bien du monde de froid et de faim, par la rareté et cherté des vivres,—et point d'argent. Pour nous, la Providence ne nous a pas encore manqué, et j'espère qu'elle nous fournira un bien-être honnête; c'est tout ce que je souhaite. Mais ce n'est pas sans inquiétude de la part d'une pauvre dépositaire, vous le savez....

"J'ai reçu cette année six aunes de voiles qu'ils ont laissées passer. On avait ôté une paire de boucles d'oreilles qui était dans le paquet. Il faut croire que notre coiffure est moins de leur goût...."

Lettre de la Mère St. Louis de Gonzague à la Mère Ste. Saturnine, en date du 15 juillet 1768.

"Ma Révérende Mère,—Je profite de l'occasion de M. le colonel Irving, pour vous témoigner notre inquiétude sur ce que nous

saises, il adopterait leur costume, y inclus la petite jupe, aux risques de s'enrhumer; et là-dessus j'entonnai un superbe discours en idiome iroquois. Le flegme britannique ne put y tenir, et à la fin de mon discours on s'écria: "Passe donc pour l'ouverture du parlement iroquois."

"Bref, je réussis à passer le contenu de mes quatre coffres, comme président des grands conseils des Hurons, des Iroquois, des Abénaquis et des Maléchites. Ce qui me fut d'un grand secours, je crois, c'est qu'étant très-brun et parlant avec facilité la langue de ces quatre tribus, les douaniers me prenaient pour un sauvage pur sang, et étaient assez disposés à l'indulgence envers celui qui leur avait donné une telle comédie.

n'avons point reçu de vos aimables nouvelles. Ne sachant pas si M. de St. Aubin (1) a tenu sa parole, cela nous inquiète beaucoup, ne voulant point vous jeter dans l'embarras à notre sujet. Nous attendons avec empressement vos chères lettres, afin d'arranger nos affaires de telle sorte qu'on les puisse un peu résoudre.

" Je vous assure qu'il faut ici bien travailler et bien ménager pour attraper les deux bouts. La divine Providence ne nous a pas encore manqué ; j'espère qu'elle voudra bien nous être toujours favorable. La misère du pays est grande et va toujours croissant ; les pluies et coups de vent (2) sont continuels depuis ce printemps, je ne sais trop comment le blé pourra venir ; de plus, bien des terres basses ont été inondées. Joignez à cela un incendie de cent maisons (3) arrivé à Montréal, qui est à 60 lieues d'ici : cela n'est pas pour mettre l'abondance dans le pays. Le nombre des pauvres augmente tous les jours. Dans toutes ces calamités, ma chère Mère, il faut s'efforcer d'être plus ferventes, afin que le Seigneur nous regarde des yeux de sa miséricorde. C'est ce que

(1) Seigneur qui s'était chargé de percevoir les revenus de notre terre de Haranvilliers. Il était neveu d'un de nos grands bienfaiteurs du même nom. Nous en parlerons plus tard.

(2) Une lettre de Paris, en date du mois d'avril de la même année, disait : " Nous avons eu à Paris un très-rude hiver, et point de pluie depuis trois mois, ce qui rend les vivres, surtout le pain, très-chers. Les pauvres souffrent et en grand nombre."

(3) C'est dans cette calamité que nos chères Sœurs de la Congrégation de N. D. eurent la douleur de passer une seconde fois par la perte de toutes choses. Nos Mères témoignent avoir été sensiblement touchées de ce malheur ; malgré leur extrême dénuement, qui ne leur permettait pas de réparer les ruines de leur propre maison, elles firent effort pour leur envoyer, disent les Annales, " 48 livres en argent, et des effets pour une vingtaine de livres." C'était l'obole de la pauvre veuve, espérons qu'elle centupla en faveur de celles qui en avaient alors si grand besoin.

Quatre ans plus tard, (1772), nos Annales enrégistrent dans les termes suivants l'accident arrivé au Séminaire de Québec : " Aujourd'hui, le 11 août, les MM. du Séminaire ont été affligés d'un troisième incendie, par la faute des ramoneurs, qui laissèrent tomber

j'espère, convaincue comme je suis que la charité qui nous unit toutes par les mêmes liens, vous engage à nous recommander d'une manière toute particulière à Celui qui nous a attirées toutes à lui..."

Lettre de la Mère St. Louis de Gonzague, en date du 1 août 1769. " Ma Rév. Mère,—Dans un temps aussi malheureux, nous avons besoin de tout faire valoir pour nous tirer d'affaire. Il faut bien dépenser pour vivre, la colonie étant dépourvue de blé. Ce n'est qu'à force d'argent que nous nous en sommes procuré ; ce printemps, il a valu jusqu'à 12 livres le minot, encore, n'en avait pas qui voulait, tant pour vivre que pour semer. Une infinité d'habitants ne l'ont point fait, ce qui nous donne lieu d'appréhender que cette année ne soit pire que la précédente. Point d'ouvrage, point d'argent; le peu qu'il y en a, messieurs les Anglais l'emportent à leur retour. Tout le monde est au même lot. Le nombre des pauvres augmente tous les jours, ne trouvant point à gagner leur vie. L'on ne voit que sujet de peine et de chagrin ; heureux si nous en savons faire notre profit pour l'éternité ! Dieu est fâché, ce ne sera que par les prières des bonnes âmes qu'il se laissera fléchir. C'est pourquoi, ma chère Mère, je vous

avec leur ballet un charbon ardent sur la couverture. Le feu prit à 2 h. de l'après-midi, et en moins d'une heure, une grande partie de la maison fut embrasée. Les cloches de la ville sonnèrent pour avertir le peuple d'accourir. La chapelle, l'appartement du petit séminaire et plusieurs commodités ont été préservées, et l'on peut bien dire aussi toute la Haute-Ville, par le bon ordre qui a régné en cette circonstance. Rendons-en grâce à Notre-Seigneur, à la Ste. Vierge et à St. Joseph ! Dieu soit béni ! " Cette dernière phrase prouve que nos Mères savaient ce que c'était que de passer par l'incendie. Aussi le 31 du même mois d'août, l'Annaliste ajoutait : " Notre communauté a donné pour aider à faire une pompe pour le feu, la somme de 76 liv. Sans le service des pompes, la Haute-Ville aurait brûlé le 11 de ce mois." L'Histoire manuscrite du Séminaire dit que le pavé de pierre du grenier contribua beaucoup à arrêter le progrés de l'incendie, qui, par l'incurie des ramoneurs, se communiqua de la cheminée de la cuisine au toit ; 6000 liv. furent employées à réparer le désastre. Le toit consumé s'étendait depuis le pavillon du nord-ouest jusqu'au mur de refend qui se trouve près de la cloche du Règlement intérieur.

supplie de nous faire part des vôtres, ainsi que de celles de toute votre respectable communauté......"

La Mère St. Etienne, dépositaire, à la Mère St. François-Xavier, dépositaire des Ursulines de Paris en date du 6 août 1769.

" Ma Révérende Mère,—J'ai été très-flattée de recevoir de vos nouvelles dès le 4 juin, en date du 11 janvier......La pauvreté de notre province est grande, l'argent est rare, les vivres fort chers, ce qui a réduit au moins la moitié du peuple, tant dans les villes que dans les campagnes, à une misère telle que s'ils n'en meurent pas, ils souffrent extraordinairement. On entend continuellement des lamentations sur le grand nombre de ceux qui n'ont pas vu de pain depuis quatre ou cinq mois, et qui sont réduits aux herbages. Les pauvres sont sans nombre. Il n'est pas possible de voir tant de malheureux, sans que l'esprit souffre de n'être pas à même de leur donner un secours tel que le cœur le désirerait. Nous n'avons pas encore éprouvé de peine pour la vie, mais si ces temps malheureux continuent, nous pourrons bien nous trouver dans le même cas. Il y a belle apparence pour les blés cette année......"

La bonne Providence se montra tout particulièrement secourable en l'année 1770. La Mère St. Louis de Gonzague écrivait : " Le Seigneur nous a envoyé une bonne manne cet été par une abondance de tourtes ; ce qui a donné lieu, au pauvre comme au riche, de vivre plus à l'aise. Les récoltes, grâce à Dieu, sont pour toute la colonie, cette année, fort belles, aussi a-t-on imploré avec ardeur, dans toutes les paroisses, les miséricordes du Seigneur ; car de grosses chenilles avaient déjà commencé à faire bien des dégats. On a même fait des neuvaines à notre Bienheureuse Mère Angèle. Si cela peut continuer, nous pourrons nous remettre des dépenses qu'il nous a fallu faire, même en nous observant beaucoup ; ce que l'on continue de faire pour ne point trop s'endetter. L'argent est des plus rare ; les banqueroutes sont à la mode......"

La Mère St. Etienne, en octobre 1772 : " Depuis la fin de mai, je suis dans l'attente, sans avoir eu aucun signe de vie des personnes qui nous sont chères, à Paris. Je suis très-persuadée de la bonté de votre cœur, ma Rév. Mère, vous aurez pitié d'une

pauvre fille qui se trouve sans ressources à l'automne. L'hiver est long dans notre pays ; sans compter les provisions de bouche, 300 cordes de bois, à 8 liv. la corde, à peine nous suffiront...... Bien des choses nous manquent, mais quels que soient nos besoins, il faut commencer par s'acquitter......"

Telle était toujours la grande préoccupation des Ursulines, qui comprenaient que les dettes et les emprunts sont des filets d'où l'on se dégage difficilement. " On ménage sur tout article, écrivait en 1774, la Mère St. Louis de Gonzague, afin de ne pas tomber dans un autre labyrinthe. J'espère tout de l'aimable Providence ; elle n'abandonnera point ses enfants, tant que Dieu sera servi dans cette maison......"

Retenons ce dernier mot, chères lectrices, persuadées que de tous les secrets d'industrie de nos Mères, ce fut là le plus efficace comme le plus infaillible. Ce n'est pas la dernière circonstance où nous trouverons qu'il fait bon de " chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice."

§18.—LA NOUVELLE CATHÉDRALE ET LE NOUVEAU COADJUTEUR.—LE PASTEUR LUTTE POUR LE TROUPEAU.

Ce fut un grand jour pour Québec que le 16 mars 1774, jour glorieux où la cathédrale, sortie de ses ruines, s'ouvrait enfin (1) aux splendeurs du culte catholique.

(1) La Cathédrale, que l'on n'avait commencé à relever qu'en 1767, avait été prête à être bénite au mois d'avril 1771. Mais les marguillers, par un motif que l'on ne s'explique guère, avaient résolu de ne la rebâtir qu'à titre d'église *paroissiale servant de cathédrale ;* et pour s'autoriser en quelque sorte à soutenir cette résolution, ils refusèrent la somme que Mgr. Briand avait destinée à cette construction. Mgr. toutefois fut ferme, et il n'officia à la nouvelle église que lorsque les marguillers eurent fait justice à ses réclamations. Il se rendit alors processionnellement avec son clergé de la chapelle du Séminaire à la Cathédrale, y officia pontificalement, et voulut qu'un *Te Deum* fût chanté en actions de grâces. La chapelle du Séminaire avait servi d'église paroissiale pendant 9 ans, de 1765 à 1774.

Manuscrit de M. Taschereau, V. G.

Deux princes de l'Église, " ce qu'on n'eût jamais osé espérer," dit l'Annaliste du cloître, " venaient relever l'éclat de cette inauguration, que de déplorables circonstances n'avaient déjà que trop retardée. Cette fête coïncidait admirablement avec le huitième anniversaire du sacre de Mgr. Briand. Le digne évêque de Québec célébrait donc, le cœur plein d'émotion, la triple solennité du jour. Voici en quels termes il présenta alors à son peuple son nouveau coadjuteur.

" N'étant pas moi-même universellement reconnu selon tous mes droits et en possession de mon siége, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu des jours plus calmes et plus sereins. Ils sont arrivés, ces jours heureux, je suis entré en Sion ; j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église qu'il m'avait destinée ; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son Fils pour mes chères ouailles...Voilà un nouveau pasteur que je vous donne, un autre moi-même......Plein de confiance en la miséricorde de mon Jésus, sans être arrêté par la multitude de mes péchés, je me présenterai devant son redoutable tribunal, en pensant que je ne vous ai pas laissés orphelins, que je vous ai donné un zélé pasteur, un prudent et vigilant évêque, qui réparera mes fautes et vous conduira plus sûrement au port du salut...."

C'était un vrai triomphe que l'épiscopat, prenant en ce pays de si profondes racines ; mais ce triomphe ne s'était pas obtenu sans bien des luttes. La nomination d'un coadjuteur étant une mesure presque indispensable à la perpétuité du sacerdoce, dans un diocèse aussi lointain, Mgr. Briand n'avait pas reculé devant la difficulté de l'entreprise. Ayant jeté les yeux sur M.

Ls. François Mariaucheau d'Esglis, (1) curé de la paroisse de St. Pierre, Ile d'Orléans, et obtenu ses Bulles de Rome, il s'en était expliqué ensuite avec le Gouverneur, auprès duquel il jouissait d'un grand crédit, et l'affaire prit ici la tournure désirée.

Mgr. d'Esglis, plus âgé que Mgr. Briand, n'était pas tout à fait, au jugement de plusieurs, l'homme que l'on eût souhaité dans des circonstances aussi critiques ; ce digne prélat mourut avant Mgr. Briand: mais l'essentiel était de faire passer la mesure en principe. D'ailleurs, le nouvel évêque était d'une vertu éprouvée, et comme il se trouvait allié à une famille qui jouissait de quelque crédit à la cour, on pouvait avoir plus de chance de réussir. Cependant l'affaire fut discutée avec improbation en Angleterre pendant une année entière. Enfin, le coadjuteur fut *toléré*, et le 12 juillet 1772, il était sacré dans la chapelle du séminaire sous le titre d'évêque de Dorylée.

De tels succès et de telles fêtes étaient de nature à rendre supportables bien des amertumes et des privations, surtout pour des cœurs aussi catholiques que ceux de nos pères.

Mgr. Briand et son clergé eurent à déployer l'énergie la plus persévérante; et dès le commencement, l'attitude du premier pasteur fut telle, que le général Murray, écrivant au gouvernement britannique, disait

(1) Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis naquit à Québec en 1710. Son père était M. le chevalier François Mariaucheau d'Esglis, major de Québec, plus tard gouverneur de Trois-Rivières, et sa mère, Mme. Louise-Philippe Chartier de Lotbinière, dont la douce piété semble avoir reçu dès ce monde la couronne des bonnes mères, celle qui fleurit sans se flétrir par la sainteté des enfants. On se rappelle que notre Mère d'Esglis de St. Eustache était sœur du huitième évêque de Québec.

qu'il pouvait bien avoir la tête de Briand, mais non lui faire une lâcheté. En préservant son troupeau de toute scission, Mgr. Briand fut véritablement le sauveur de son peuple, il jeta les bases de notre nationalité canadienne. Et que le mot de nationalité, ici, ne paraisse ni étroit ni égoïste ; nos lectrices sentent que c'est quelque chose de sacré pour le Canadien catholique. Si la Religion l'a fondée, cette nationalité, elle a été en retour, le rempart de la Religion.

Qui ne sait combien vite s'effacent les traditions religieuses d'un peuple, lorsqu'il a laissé disparaître les institutions, la langue et les mœurs de ses pères ! Ce résultat funeste est encore plus à craindre, quand le peuple ainsi privé de ces principes de vie, se trouve entouré de toute part d'un élément étranger opposé à la conservation de ses convictions saintes.

Souvent sans doute, nos lectrices se sont plu à contempler ces premières luttes du pasteur pour son troupeau, luttes pacifiques, à l'extérieur, mais si pleines d'anxiété et d'ineffables aspirations vers Dieu ; ces efforts suprêmes pour conserver intact l'héritage du Seigneur sur les bords du St. Laurent, et lui assurer les bienfaits de l'impérissable lumière qui, de Rome, jaillit sur l'univers catholique.

Elles ont vu aussi ces 90,000 enfants de l'Eglise, se ralliant avec ardeur et amour à leur chef spirituel. Tous ensemble, pasteurs et fidèdes, ne pensèrent d'abord qu'à sauver du naufrage le précieux trésor de leur foi. Mais peu à peu fortifié et soutenu par l'unité catholique, le peuple canadien a pu élever, à l'ombre du drapeau de la foi, celui de la nationalité. Nos lectrices savent que la lutte pour la prépondérance, entre le parti catholique et le parti protestant, n'a

jamais complètement cessé, mais une fois la ligne de conduite tracée, une fois la devise bien promulguée de *Notre Religion, nos institutions, notre langue et nos lois,* devise reconnue comme invariable par tout vrai Canadien, il n'y a eu qu'à la suivre. Et telle fut l'union de ce petit peuple que, trente ans après la conquête, il put réclamer dans les (1) chambres représentatives, des priviléges, secondaires à la vérité, mais bien nécessaires à son accroissement et à sa prospérité. C'est alors que parurent les Panet, les Papineau (2) et les Bédard.

Disons-le en terminant, Mgr. Briand, pasteur noble et grand par le cœur et par l'esprit, fut véritablement l'homme suscité de Dieu, comme plus tard Mgr. Plessis, digne héritier de son génie et de son zèle.

Voilà à travers quelles difficultés on devait se frayer une route. L'acte de 1774 était, dira-t-on peut-être, une justice incomplète et tardive ; mais quand on tient compte de la politique et des préjugés du temps,

(1) Voir l'Historien Garneau.

(2) Sur le théâtre parlementaire, dit notre historien Garneau, les deux hommes qui fixèrent les premiers l'attention publique furent MM. Bedard et Papineau, les plus fermes défenseurs de nos droits et les partisans les plus fidèles de l'Angleterre. Plus loin, M. Garneau rapporte un trait de zèle durant la révolution américaine, qui fait grand honneur aux intéressés. Un officier canadien, M. Lamothe, avait apporté en Canada des dépêches de lord Howe au général Carleton ; elles étaient adressées au séminaire de Montréal. M. Papineau, alors jeune homme, se joignit à M. Lamothe pour les porter à Québec. Munis de ces lettres, qu'ils avaient cachées dans des bâtons creux, ils se mirent en chemin par la rive droite du fleuve, évitant les troupes révolutionnaires et les Canadiens qui avaient embrassé leur parti, et marchant de presbytère en presbytère. Ils parvinrent à Québec le 11 mars, et, après avoir délivré leurs dépêches, ils entrèrent dans la compagnie du capitaine Marcoux en qualité de volontaires, et servirent jusqu'à la levée du siége.

on ne peut qu'y reconnaître une protection marquée du ciel. Il est vrai que le foyer d'incendie qui se préparait et s'attisait, depuis plus de dix ans, dans les colonies voisines, et dont la sinistre lueur venait d'épouvanter la métropole, ne contribua pas peu à rendre le gouvernement anglais plus équitable ; toutefois, quels que soient les moyens, c'est toujours Dieu qui les permet ou les ordonne. Singulière coïncidence ! Pendant que l'Angleterre, par l'acte de 1774, ramenait les cœurs canadiens à sa cause, surtout le clergé et la noblesse, en leur rendant leur langue et leurs lois, les dispensant du serment du Test, leur donnant 8 voix dans un conseil composé de 23 membres, et reculant de toutes parts les limites de la province ; le Congrès américain, au contraire, s'aliénait les sympathies canadiennes par des déclarations fanatiques. L'Angleterre croyait travailler à ses intérêts, et le Congrès, à l'avantage de sa propre cause : comment eussent-ils tous deux accueilli le prophète, qui leur eût dit qu'ils ne faisaient autre chose que cimenter l'édifice de la nationalité canadienne, autre chose que préserver cette petite Eglise du double fléau de l'hérésie et de l'impiété ?......“ L'homme s'agite et Dieu le mène !”

CHAPITRE II.

Les Héritières des Fondatrices passent les antiques traditions à l'époque nouvelle.

Etat de la communauté de 1759 à 1775—L'innocence de la première jeunesse adoucit les amertumes de la dernière heure—Le Mathusalem de notre Histoire, ou la digne fille du Grand-Père Boucher—Beau dévouement des six sœurs de Lantagnac—Longévité et ferveur de la "Fille du Héros"—La petite-fille d'un des premiers défricheurs de Beauport—Un ancien médecin du Monastère donne généreusement à l'ordre d'Ursule sa chère fille—La Sœur St. Laurent du second siècle du Monastère—Mission providentielle de la Mère Marie Anne Migeon de Bransac de la Nativité—L'aînée des petites-filles du Grand-Père Boucher—Un généreux sacrifice—Heureuses sympathies de deux sœurs—Liste des religieuses composant la communauté en 1775.

§ 1.—ÉTAT DE LA COMMUNAUTÉ DE 1759 À 1775.



Nous voici au chapitre par excellence, à celui où nous pouvons à loisir initier nos lectrices aux ressorts secrets par lesquels s'est perpétué, dans cette maison, l'esprit de nos vénérées Fondatrices.

Parmi celles qui terminent leur laborieux pélerinage, de 1760 à 1775, plusieurs avaient rempli toute la première partie du 18e siècle ; une d'elle rattache même son existence presque centenaire à la longue et belle carrière de la vénérée Mère de Flécelles de St. Athanase, venue de Paris en 1640, et décédée en 1695. Ces patriarches de

la famille du cloître semblent rester debout, à cette époque de pénible transition, pour dire à la génération de vierges qui aura à vivre sous un gouvernement nouveau : " Rappelez-vous les traditions antiques de nos premières Mères ! Les gouvernements des hommes sont variables, mais dans notre sainte milice, il est une chose qui ne doit jamais subir d'altération ; c'est le zèle et le dévouement complet aux œuvres de notre sainte vocation d'Ursulines ! "

Les rangs de nos religieuses s'éclaircirent considérablement dans ces temps d'anxiété et de misère. En examinant les Notices des entrées et des décès, nous trouvons qu'au retour des Ursulines au Monastère, le 21 septembre 1759, la communauté comptait 28 professes de chœur, et 13 sœurs converses. En 1770, ce nombre était réduit à 18 religieuses de chœur et 8 converses. " Nous avons perdu depuis le siége un grand nombre de nos chères sœurs, écrivait un peu plus tard la Mère St. Louis de Gonzague ; et d'autres ont été fort malades." En effet, en 1775, treize seulement de ces glorieux vétérans restaient debout. Si les portes du noviciat avaient été fermées, celles du ciel s'étaient largement ouvertes.

Depuis 1764, neuf nouvelles sœurs étaient venues se joindre à elles ; cependant leur nombre était encore restreint, et l'on comprend quel surcroît de travail devait peser sur chacune. En même temps qu'il y avait à faire face aux laborieuses fonctions d'Ursulines, avec toute l'assiduité d'un premier devoir, il fallait encore veiller au chevet des pauvres malades, et subvenir par son industrie personnelle aux plus pressantes nécessités de la vie.

En parcourant les biographies des religieuses, nous avons été frappée de la bonne volonté qu'elles appor-

tent à remplir ces devoirs. "Avec la Grâce de Dieu, écrivait en 1774, la Rév. Mère St. Louis de Gonzague, la ferveur se maintient dans cette maison et le zèle y est grand pour l'éducation de la jeunesse. Chacune sait se prêter à toute chose selon son petit talent; et cela, pour soulager sa communauté, et à la plus grande gloire de Dieu."

L'innocence du printemps de la vie adoucit les amertumes de la dernière heure.

La Mère Marie-Françoise Comparé de St. François-Xavier, est du nombre de celles que Dieu ne semble avoir appelées à la Religion, que pour les élever à la dignité de ses épouses, et les préparer aux noces éternelles. A 25 ans, elle était déjà digne d'être associée au cortége des vierges. "L'innocence de sa première jeunesse lui rendit facile le sacrifice de sa vie. Les belles et bonnes qualités dont elle était douée, son adresse en toute chose, nous eussent fait plaisir dans le temps; son talent remarquable pour l'institut, où elle avait déjà été employée avec succès, nous la rendait particulièrement précieuse: mais le ciel se l'était choisie. Ce fut le 5 juin 1762, à 4 h. du soir, qu'elle consomma l'offrande qu'elle faisait si généreusement à Dieu de la fleur de ses années."

Dans nos manuscrits, Monsieur F. X. Comparé est indiqué comme interprète; et une Dlle. de Launière, tante de la jeune Dlle., voulut avoir part au mérite de son entrée en religion, en contribuant largement à sa dot.

Le Mathusalem de notre Histoire, ou la digne fille du Grand-Père Boucher.

Si le passage même rapide de ces élues du cloître, laisse des parfums dont on s'embaume encore après un siècle, que dire de la carrière de celles qui ont longtemps et admirablement travaillé pour le Seigneur?

Nos lectrices se rappellent le généreux début de la Mère Genev. Boucher de St. Pierre, en 1694, et la touchante tendresse de sa

piété filiale. Aujourd'hui, elle se présente à nous riche de ses 72 années de vie religieuse, dont elle va demander à Dieu l'éternelle récompense. Quelle ardeur soutenue, dans cette chère Mère, à poursuivre, jusque dans leurs ressorts les plus secrets, les instincts égoïstes de la nature, pour laisser plein effet aux mouvements de la grâce, " qui ne travaille point, dit le livre de l'Imitation, pour son intérêt, qui n'examine pas ce qui lui est utile et commode ni quel profit elle tirera des autres ; mais qui s'attache à ce qui peut servir à autrui en même temps qu'à elle-même."

Ce *Mathusalem* (1) de notre famille ursuline a vécu près d'un siècle, aussi a-t-elle été personnellement connue de plusieurs religieuses avec lesquelles nous avons eu le bonheur de converser dans notre enfance ; c'est ce qui nous a fait parcourir avec un intérêt tout particulier, l'éloge que renferment les Annales au sujet de cette digne fille du " Grand-Père Boucher. " " Le 30 mai 1766, dit cet écho du passé, le Seigneur a appelé à lui notre très-chère et vénérable Mère Geneviève Boucher de St. Pierre. Quelque désir que nous ayons de faire le détail de ses vertus, il faut y renoncer, en présence de cette longue et belle carrière de 90 ans, dont elle a passé 72 au service de la sainte Religion, dans toute la ferveur d'une parfaite Ursuline. Disons seulement qu'étant d'une famille honorable, qui a exercé les emplois les plus considérables de ce pays, elle a sacrifié de grand cœur tous ces biens et honneurs, pour s'attacher à Notre-Seigneur et n'aimer que lui. Toute son ambition était de se rendre agréable à son divin Epoux, par une exactitude à nos saintes règles, qui allait presque au scrupule, un silence, une obéissance, une pauvreté, qui en faisaient le modèle de toutes. Elle a passé par tous les principaux emplois de la maison, maî-

(1) La Mère Hertel de St. Exupère le cède peu en ancienneté à la Mère St. Pierre. Nées à quatre années d'intervalle, elles entrèrent au même âge en religion, firent profession sous la même supérieure, quoique dans deux communautés différentes, se suivirent de la même manière au ciel, la Mère St. Pierre ne comptant que trois mois de plus de vie religieuse. Ces deux vénérables nonagénaires offraient un beau souvenir des deux hommes remarquables, dont elles avaient si longtemps propagé le dévouement et les vertus, en même temps que le nom.

tresse des novices, zélatrice, assistante et supérieure, (1) et les a exercés à la satisfaction de tout le monde, jusqu'à l'âge de 84 ans, où Notre-Seigneur lui fit part de sa croix comme à sa véritable épouse. Elle fut pendant six ans dans de grandes infirmités, les derniers six mois surtout où elle ne put sortir de son lit de douleur. Sa résignation à la sainte volonté de Dieu fut toujours inaltérable. Sa grande dévotion envers le S. Sacrement la portait à s'y rendre en esprit avec la Communauté, et elle priait tout le temps où ce divin Sauveur était exposé sur nos autels. Dieu semble l'avoir récompensée de sa piété en la retirant de ce monde le vendredi dans l'octave de la Fête-Dieu ; après avoir reçu les derniers sacrements avec sa foi et sa dévotion ordinaire, elle expira dans la paix et la tranquillité d'une âme bienheureuse."

" La Mère Boucher de St. Pierre, dit M. le Commandeur J. Viger, a vu deux de ses frères prêtres, et dix de ses neveux disant messe. Elle a eu treize de ses nièces religieuses dans les différentes communautés du Canada. " (Trois nièces et quatre petites-nièces de la Mère St. Pierre ont été religieuses Ursulines à Québec). " M. de Muy, fils, voulut faire le recensement des petits-enfants de M. Boucher, (2) il y a quelques années, il en trouva 150."

La Mère St. Pierre rapproche sensiblement les traditions du Monastère. Entrée au noviciat en 1694, du vivant de la Mère

(1) Elle remplissait cette charge en 1750, et dans les années suivantes, touchant bientôt à ses 80 ans.

(2) Celles de nos lectrices qui ont été émues des "Adieux du Grand-Père," ne le seront pas moins, en lisant l'extrait suivant où le vénéré patriarche se rend compte de ses intentions, dans l'établissement de ses terres. Quel beau et précieux monument pour une famille ! Quel bonheur d'avoir recueilli une succession temporelle, si riche en bénédictions pour l'éternité ! Quel puissant stimulant pour tenir du fond de son âme aux lois immuables de l'honneur et de la vertu !

Voici ce manuscrit :

" RAISONS

qui m'engagent à établir ma seigneurie des *Iles Percées,* que j'ai nommée Boucherville.

" *Première Raison.* C'est pour avoir un lieu dans ce pays con-

de Flécelles de St. Athanase, elle vécut deux ans avec la Mère Taschereau de St. François-Xavier, qui prolongea sa vigoureuse carrière jusqu'à l'année 1825.

sacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière :—ainsi, toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.

" *Deuxième Raison.* C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle ; et aussi, pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et à celui de ma famille.

" *Troisième Raison.* C'est pour tâcher d'amasser quelque petit bien par les voies les plus légitimes...afin de faire subsister ma famille, faire instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera ; et ensuite les pourvoir chacun dans la condition où il plaira au Seigneur.

" *Quatrième Raison.* Comme c'est un bien fort avantageux.... et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile ; vû que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu'un ne commence, cette Terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moi que j'aille au plus tôt l'établir. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ai que cela sera utile au public et au particulier.

" *Cinquième Raison.* C'est qu'il me semble que j'aurai plus de moyens de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis, (Gouv. de Trois-Rivières), où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grosse famille ;—ce qui fait que je n'ai à présent presque que le désir et la bonne volonté. Peut-être dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne, conformément à ce que j'ai vu pratiquer autrefois à un grand homme de bien ; ce que je ne pourrais faire demeurant ici.

" Pour y réussir je prie notre bon Dieu, par le mérite et l'intercession de son fidèle serviteur, le R. P. de Brebœuf, de m'en faciliter l'établissement, si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille ; sinon qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté.

" *Je mets ceci* par écrit, afin que si Dieu permet que je réussisse,

Beau dénouement des six soeurs de Lantagnac.

Nous allons maintenant consacrer quelques pages aux intéressantes petites-filles des anciens comtes (1) de Lantagnac, dont les noms, après avoir été consignés dans les régistres du pensionnat,

le relisant je me souvienne de ce à quoi je me suis engagé; afin aussi que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent enchérir par dessus moi, faisant quelque chose plus à la gloire de Dieu: c'est en quoi ils me peuvent le plus obliger, leur demandant pour toute reconnaissance, que Dieu soit servi et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie, comme étant à lui, en étant le maître. C'est mon intention: je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît.—Ainsi-soit-il.—Boucher."

En terminant cette pieuse et patriotique citation, nous aimons à noter que c'est un petit-fils du Grand-Père Boucher, M. le chevalier J. C. Taché, un des plus ardents colonisateurs du Bas-Canada, qui a mis pour épigraphe au journal "Le Courrier du Canada," dont il a été le premier rédacteur, ces paroles si dignes: "JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME."

(1) Les Adhémar de Lantagnac étaient comtes héréditaires d'Orange, seigneurs suzerains de Montélimar, de la Garde et de Grignan, et barons d'Aps, de Rochemaure etc., etc.

L'ancêtre immédiat du major de Lantagnac s'allia par contrat du 13 octobre 1647, avec Mlle. Anne de Rigaud de Vaudreuil, fille de Jean Ls. de Rigaud, seigneur et baron de la ville d'Auriac et Vaudreuil, et de Marie de Chateau Verdun. Il était en 1677, capitaine au régiment de Lantagnac. Il fut nommé par le Roi, commandant de la ville et du fort de Mantoue, et gouverneur de cette ville pour le prince de Monaco en 1707. Le fils aîné de Pierre II succéda à l'héritage et aux emplois de son père, et mourut en 1759. Ce dernier était père de Gaspard de Lantagnac dont nous parlons ici, son frère, Ls. Antoine, a continué la descendance. Quant aux héritages, ils les ont aussi, car notre major, en se fixant en Canada, répondit bien à la devise de sa famille; "Plus d'honneur que d'honneurs."

Cette famille est célèbre dans les fastes de la monarchie française, les Adhémar de Lantagnac étant du nombre de ces vieux nobles qu'on avait comptés depuis des siècles parmi les plus fermes appuis

se sont associés à notre œuvre, ainsi qu'à celles des Hospitalières et des Sœurs de la Congrégation N. D.

Sept demoiselles de Lantagnac ont été tour-à-tour élevées dans notre maison, et formées par nos Mères à la vertu comme à la science. Les deux qui nous intéressent particulièrement sont Geneviève et Angélique.

Geneviève-Françoise naquit à Québec en 1725. Dès qu'elle fut d'âge à suivre les exercices d'une classe, sa pieuse mère la plaça au pensionnat, où se trouvaient déjà ses deux sœurs aînées : Catherine-Ignace et Marie-Anne. Mme. de Lantagnac, dont la conduite distinguée répandait une grande édification au milieu du monde, n'eut pas de peine à inspirer à ses enfants l'amour de la piété. Dès ses premières années, Geneviève n'avait manifesté que les goûts les plus solides ; au lieu de s'amuser à des jeux puérils, son plaisir était de se tenir auprès de sa mère, et de lui faire raconter des histoires de la Ste. Ecriture. Dès lors aussi,

du trône. Aussi les a-t-on trouvés, comme les Rigaud de Vaudreuil, à *leur poste*, aux jours de la terreur. Qui n'a pas ouï parler de la vaillance du comte Maurice d'Adhémar, ce page fidèle de Louis XVI, qui refusa de quitter cet infortuné prince, lors des attentats du 5 et du 6 octobre 1789, et qui ne consentit ensuite à émigrer, que dans la vue de le servir plus efficacement dans le régiment de Condé ? A la Restauration il fut comblé d'honneurs. Nommé colonel, commandant de la légion du Haut-Rhin, en 1815, il fut proclamé maréchal-de-camp, le 3 décembre 1823, et généralissime de l'armée française en Espagne.

D'autres membres de cette famille ont été massacrés pendant la Révolution, pour la défense de leur religion et de leur roi, Jean d'Adhémar de Lantagnac, chevalier de St. Louis et officier supérieur de son régiment, fut accusé d'avoir eu des correspondances avec les ennemis de la République. Un décret d'accusation fut rendu contre lui le 9 janvier 1792, et il fut traduit dans les prisons de la haute cour à Orléans. Ses deux fils, qui servaient dans le même corps, et qui n'avaient pas voulu quitter leur père, partagèrent aussi sa proscription. Ils furent massacrés tous trois à Versailles, le 9 septembre 1792, avec un grand nombre d'autres royalistes. Dans la liste des élèves de St. Cyr, on trouve le nom de plusieurs proches parentes des sœurs de Lantagnac.

cette bonne mère avait fait d'elle sa petite confidente, et l'initiait à toutes ses dévotions et bonnes œuvres. C'est ainsi qu'au sein de la famille, notre future Ursuline préludait à une vie plus parfaite. Ses bons sentiments n'eurent qu'à se fortifier au pensionnat, car déjà elle avait trouvé le secret de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de ne pas s'ennuyer à la prière. L'habitude de la réflexion lui facilita beaucoup l'étude des sciences alors requises ; aussi ses progrès ne furent pas médiocres. Selon notre Récit, elle parlait bien, écrivait avec facilité, et chantait avec une grâce ravissante.

Son éducation terminée, Mlle. de Lantagnac reprit sa place auprès de sa mère dont elle fut l'amie inséparable. A un air noble, elle joignait cette solidité d'esprit, cette douceur de caractère et ces grâces extérieures, qui font d'une jeune personne l'ornement de la société. Cependant, décidée à se faire religieuse, Geneviève ne paraissait que malgré elle dans les réunions de plaisir, et les noces de sa sœur, (1) qui se firent dans sa seizième année, n'ébranlèrent aucunement sa résolution. C'est vers ce temps qu'elle eut la douleur de voir mourir sa bonne mère, qui était encore dans la force de l'âge et entourée de tout ce qui pouvait, ce semble, la rendre parfaitement heureuse. Mieux que jamais alors, Geneviève comprit tout ce qu'il y a de faux et de passager dans le bonheur d'ici-bas. L'amère douleur de son père, l'affliction de sa famille, le deuil de tout ce qui l'entourait, achevèrent bientôt l'œuvre de la grâce, commencée en son cœur par l'Esprit-Saint. La voilà complètement déterminée à n'aimer que *Celui-là seul dont l'existence ne s'éteint pas.*

Son père refusa d'abord de croire à cette vocation, et ce ne fut que dans sa vingtième année qu'il lui permit d'entrer au noviciat. Elle y fut admise le 23 mai 1744, et après les épreuves ordinaires, elle prit l'habit de l'Ordre sous le nom de St. Henri.

(1) Mlle. Marie Anne de Lantagnac épousait à Québec, sur la fin de l'année 1741, Auguste Antoine de la Barre, Ecr., seigneur du Jardin et officier de la Marine Royale. Nous allons voir que Mlle. M. Anne, eut moins d'imitatrices dans sa famille que sa sœur Geneviève.

Sa sœur Angélique, qui terminait ses études, alla la remplacer auprès de son père, dont elle fut, pendant deux ans, la joie et la consolation, par son attention délicate à prévenir en tout ses désirs. Chez M. de Lantagnac, alors major de ville à Montréal, on s'amusait *à la française*. L'assiduité de ses compagnons d'armes était pour beaucoup dans les plaisirs du major, de sorte qu'Angélique eut bien des sacrifices à faire au milieu de tous ces militaires enjoués, et de toutes ces "belles à gais loisirs." Ses amies étaient loin de soupçonner que l'aimable et intéressante demoiselle méditât le projet qui devait bientôt les surprendre. Angélique, en effet, ne soupirait qu'après le moment où il lui serait permis de se réunir à sa sœur; mais elle n'osait en parler à son père.

Cependant, les deux années du noviciat de Geneviève s'écoulaient rapidement; M. de Lantagnac devait bientôt descendre à Québec pour être témoin de la consécration de sa fille, et Angélique était de la partie. La cérémonie de profession avait été fixée au 23 août 1746, et dès le commencement du mois, tout avait été disposé pour le voyage; un voyage de Montréal à Québec était alors une véritable expédition.

La veille du départ, Angélique étant parvenue à se ménager un entretien seul à seul avec son père, lui dit d'une voix timide: "Cher papa, j'ai une grâce à vous demander; elle est grande cette grâce, mais vous pouvez me l'accorder; s'il vous en coûte quelque chose, il vous en reviendra aussi de grands profits.—Qu'est-ce donc, ma fille, y a-t-il chose aucune que je vous refuse?—C'est que je crains de vous attrister, repartit Angélique. —Non, non, mon enfant, ne crains rien." Sentant alors redoubler son courage, la jeune fille apprit à son père qu'elle aussi désirait se faire religieuse, qu'elle voulait vivre et mourir auprès de sa sœur Geneviève aux Ursulines de Québec. Après une pause où se peignait la lutte du sacrifice:—"Ma fille, reprit M. de Lantagnac, si Dieu demande encore cette immolation, il nous faudra à tous deux force et courage pour l'accomplir."

Le lendemain matin, le père et la fille, accompagnés de quelques amis, montaient généreusement dans la barque qui devait les trans-

porter à Québec. La jeune Angélique, s'éloignant des rives charmantes qui bordent l'île de Montréal, murmurait intérieurement, mais sans tristesse : " Adieu beau pays ; c'est pour Dieu que je te quitte ! " Oui, le Seigneur seul avait droit d'exiger de pareils sacrifices ; seul il pouvait donner " force et courage " pour les accomplir et y persévérer.

Enfin arriva pour Geneviève le jour si beau de la profession religieuse, et ce fut en présence d'un grand nombre de parents et d'amis qu'elle prononça ses vœux sacrés. La cérémonie finie, on se réunit au parloir pour féliciter la jeune professe. M. de Lantagnac était heureux du bonheur de sa fille ; cependant il parla peu et ne tarda pas à se retirer. Angélique s'approchant alors de la grille du parloir, dit tout bas aux religieuses : " Gardez pour moi s'il vous plaît, mes bonnes Mères, ce voile blanc que ma sœur vient de quitter." On le lui promit, et elle rejoignit gaîment son père.

La promesse ne fut pas vaine ; quelques jours plus tard, cette jeune fille, angélique de mœurs et d'instincts aussi bien que de nom, arrivait à la porte du Monastère accompagnée de sa tante, Mlle. Marie Anne de Lino, et de plusieurs autres membres de sa famille. Admise au noviciat au commencement de septembre 1746, elle prit, le 15 décembre suivant, l'habit de l'Ordre, sous le nom de Ste. Marie, et fit profession (1) deux ans après.

Selon les traditions du Monastère, ces deux sœurs furent également chéries de Dieu et des hommes. La plus jeune ayant pris dès son bas âge son aînée pour modèle, s'efforca de l'imiter plus

(1) Le 25 sept. 1748, M. de Lantagnac se rendait de nouveau au Monastère pour donner à sa chère Angélique une dernière preuve de sa tendresse paternelle, et de sa sollicitude à pourvoir à son avenir, en lui assurant la jouissance de 3000 l. Mlle. de Lino y vint aussi, car elle voulait répondre pour le tiers de cette somme. Voici quelques passages de ce document, signé de la main des plus hauts fonctionnaires de la colonie.

" Par devant les notaires royaux fut présent Gaspard Adhémar de Lantagnac, Ecr. Chev. de St. Louis, Major de la place et Gouverneur de Montréal, demeurant actuellement en cette ville, veuf de dame

parfaitement encore après son entrée en Religion, et toutes deux marchèrent à si grands pas dans la voie des parfaits qu'elles furent *bientôt* trouvées dignes de la récompense. La Mère Genev. de St. *Henri* prit encore les devants dans la route du ciel; et quand il plut à Dieu d'abréger les jours de son pèlerinage, la jeune sœur se disposa sérieusement à suivre son aînée. Elle espérait que leur séparation ne serait pas plus longue qu'à l'époque de leur entrée en Religion; mais le Seigneur voulut doubler cet intervalle: aussi les préparait-il à un bonheur plus complet et à une réunion plus inaltérable.

En date du 26 novembre 1765, le Récit dit, entr'autres choses: " Le Seigneur vient de nous affliger en retirant du milieu de nous notre chère sœur Geneviève-Françoise de Lantagnac de St. Henri, qui n'était que dans sa quarantième année. Elle eût été capable de tous les emplois de la maison, si la faiblesse de son tempérament ne l'eût soumise à des infirmités presque continuelles. L'extrême délicatesse de sa conscience eût même dégénéré en scrupule, sans cette parfaite obéissance qui la guidait en tout. Cette âme chérie de Dieu a presque toujours souffert elle-même; mais jamais elle n'a su ce que c'était que de faire souffrir les autres."

Quatre ans plus tard, le Récit notant la mort de la Mère Angélique de Lantagnac de Ste. Marie, ajoutait: " Cette chère sœur donnait bien de la consolation à notre communauté. Elle était d'une douceur, d'une politesse, d'un recueillement, d'une humilité, qui en faisaient un modèle de la parfaite religieuse, et charmaient

Genv. de Lino, et tuteur des enfants mineurs issus de leur mariage, stipulant en cette partie pour Dlle. Angélique Adhémar de Lantagnac, mineure de 19 ans, novice, dans le Monastère des dames Religieuses Ursulines de Québec, pour la dot de laquelle il a été convenu de la somme de 3000 livres, à prendre et percevoir ainsi; savoir, 2000 livres par une délégation en transport en faveur des dames Religieuses Ursulines par le Sieur Fleury de la Gorgendière, Agent de la Compagnie de Indes etc., etc.

"(Signé) Rolland Michel Barrin de la Galissonnière, Gouv.
François Bigot, Chevalier Intendant de justice etc.
Gaspard d'Adhémar de Lantagnac, Chevalier de St. Louis et Major de Montréal.'

toutes ses sœurs. Dans son désir de soulager la maison, elle se livrait au travail avec une ardeur incroyable. Elle a été seconde dépositaire, infirmière et sacristine; sa dévotion au S. Sacrement et au Sacré Cœur de Jésus lui faisait chérir particulièrement ce dernier office. Elle est morte comme sa sœur d'une fluxion de poitrine. Nous n'avons épargné pour la sauver ni prières ni remèdes, mais il fallut nous soumettre à ce nouveau sacrifice. Cette chère Sœur était âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22, en religion, exerçant avec succès, ainsi que sa sœur aînée, les fonctions d'Ursuline."

Des quatre autres religieuses de la famille de Lantagnac, trois furent Hospitalières.

En 1742, trois demoiselles de Lantagnac se trouvaient au Pensionnat: Charlotte, Jeanne et Angélique. Notre Régistre indique que Charlotte laissa le Pensionnat le 31 août de la même année, âgée de 15 ans. Elle retourna à Montréal, et prit peu après l'habit à l'Hôtel-Dieu de cette ville. L'Annaliste de l'Hôtel-Dieu ajoute qu'elle mourut victime d'une épidémie qui fit de grands ravages à Montréal, en 1756, et qui enleva plusieurs jeunes religieuses dans l'exercice de leurs saintes fonctions.

Mlle. Jeanne de Lantagnac de Ste. Radegonde, entra à l'Hopital-Général de Québec en 1749, y fit profession et mourut en 1754.

Mlle. Thérèse de Lantagnac entra aussi à l'Hopital-Général de Québec, environ deux mois avant la mort de sa sœur. Douée d'une santé plus forte que ses aînées, elle fut la dernière à prendre le chemin du tombeau, ayant poussé sa vigoureuse existence jusqu'en 1802.

Mlle. Ursule C. de Lantagnac, la sixième religieuse de la famille, se consacra à Dieu parmi les pieuses Sœurs de la Congrégation N. D. à Montréal, où elle mourut en 1800, dans la 63e année de son âge et la 46e de sa consécration au Seigneur.

Un mot maintenant sur les parents éminemment chrétiens qui ont donné six religieuses à notre Canada.

Le chevalier Gaspard Adhémar de Lantagnac, officier de la

maison du Roi, était venu en ce pays peu avant la mort de Louis XIV. En 1717, son oncle le marquis de Vaudreuil, écrivait au ministère en ces termes: "Mon neveu, qui est en ce pays depuis plusieurs années, a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d'Adhémar d'où sortent les comtes de Grignan, et M. le prince de Monaco prend beaucoup d'intérêt à ce qui le regarde. S'il est fait capitaine au lieu et en la place de M. de Courtemanche, (mort), sa lieutenance poura être donnée au sieur Hertel de Cournoyer."

Peu après ces recommandations, le bon marquis eut un grief contre ce cher neveu, et il se crut en droit de faire contre lui force plaintes au même ministère....La raison?—Il faut bien l'avouer, c'est que le vaillant Chevalier voulait épouser une jeune Canadienne....Qu'en arriva-t-il? M. de Lantagnac, ne jugeant pas à propos de tant céder aux traditions aristocratiques de sa famille, laissa gronder son oncle et resta fidèle à sa jeune fiancée. Le 7 mars 1720, il épousait, à Québec, Mlle. Genv. Thérèse. de Lino, dont le père du reste était conseiller au Conseil souverain de cette ville. Le marquis de Vaudreuil ne tarda pas à se convaincre que son neveu avait fait un assez heureux choix, et il se réconcilia parfaitement avec lui.

Pour nous, nous ne pouvons que bénir la mémoire de ces parents vertueux, dont il faut chercher la postérité dans les asiles de la perfection évangélique.

Longévité et ferveur de la "Fille du Héros."

L'année 1770, fut remarquable au Monastère par la mort de quatre religieuses dont la perte fut longtemps pleurée. La première qui fit ses adieux en donnant à ses chères sœurs rendez-vous au ciel, fut la Mère Françoise Hertel de St. Exupère. On se rappelle qu'elle était professe de Trois-Rivières et qu'elle avait fait ses vœux l'an 1700. Décédée dans notre Monastère après y avoir donné durant 57 ans aide et édification, la pieuse "Fille du Héros" a mérité de notre Récit l'éloge suivant: "Notre-Seigneur tout miséricordieux à l'égard de celles qui se donnent à lui de bonne heure et le choisissent pour Epoux, a donné à notre

chère Mère Françoise Hertel de St. Exupère, longues années pour l'aimer et servir dans sa sainte maison. Il serait difficile de dire avec quelle fidélité elle s'est attachée à cet Epoux des âmes. Elle nous en a donné des preuves constantes, en gardant avec joie et ponctualité nos saintes Règles et tout ce qui constitue nos saintes Observances, et cela, jusqu'à une extrême vieillesse.

" Elle était à la disposition des Supérieures, et nous a édifiées dans tous les offices où elle a été employée. Mais son talent particulier était pour l'éducation des élèves, tant pensionnaires qu'externes ; et il a produit d'inestimables avantages dans les familles. Elle a formé de bonnes et ferventes chrétiennes qui font honneur à l'éducation qu'elles ont reçue.

" Sa naissance était noble, car elle appartenait à la famille des sieurs de Hertel, si connus par leur valeur et leur bravoure dans les guerres contre les sauvages des pays d'en haut ; sa complexion aussi était délicate, par la manière dont elle avait été élevée ; cependant, depuis son entrée en Religion, sa vie a été des plus laborieuses, ne cherchant qu'à aider sa communauté et à soulager ses sœurs. Nous ne pouvons jeter les yeux sur l'autel du Sacré-Cœur, sans nous rappeler la générosité de son cœur et son amour du travail. Elle-même nous en a procuré toutes les dorures, se privant pour cela de tout ce que MM. ses parents lui donnaient, et y travaillant de sa propre main.

" Elle avait déjà plusieurs fois, dans de grandes maladies, reçu les derniers sacrements. Mais le 1er mars, après quatre mois de maladie, se sentant très-mal, elle demanda avec une grande ferveur qu'on lui administrât de nouveau les secours de l'Église ; ce qui lui fut accordé. Elle avait toute sa vie aimé la retraite et le silence ; elle expira dans la même paix et tranquillité, prononçant les SS. noms de Jésus et de Marie, le 4 mars 1770, dans la 91e année de son âge, et la 72e de sa carrière religieuse."

Une petite-fille d'un des premiers défricheurs de Beauport.

A l'époque où s'éteignait cette vénérable nonagénaire, deux autres sœurs étaient à l'extrémité. La première qui prit son congé pour une meilleure vie fut la Mère Marguerite Cloutier de

Ste. Monique. Cette chère Mère, qui était plus que septuagénaire, nous est représentée comme obligeante, active, laborieuse, en un mot, la très-digne petite-fille du vieux Zacharie Cloutier, un des premiers défricheurs des belles collines de Beauport. " Elle a fait presque l'impossible pour soulager la communauté, qui se trouve dans une extrême pauvreté depuis un certain nombre d'années. Il y a peu d'églises en ce pays où l'on ne voie de ses ouvrages. Ses grands travaux toutefois ne l'empêchaient pas d'être employée aux classes et dans les différents offices de la maison. Elle a été jusqu'à sa mort sacristine (1) des RR. PP. Jésuites. Tous ces secours ont grandement contribué à notre subsistance et au maintien de l'Institut. Depuis plusieurs années, N. Seigneur l'avait attachée à la croix par de notables infirmités ; cette chère Mère n'en est descendue que pour aller régner dans la gloire, comme nous avons tout lieu de l'espérer. Elle est décédée le 27 mars 1770, dans la 57e année de sa vie religieuse."

Un ancien médecin du Monastère donne généreusement à l'ordre d'Ursule sa chère fille.

Le 23 avril suivant s'échappait de cette terre d'exil une religieuse comparativement jeune, la Mère Lse. Françoise Soupiran de Ste. Ursule, âgée de 38½ ans. " Elle avait toujours été d'une santé chancelante et peu capable de suivre nos saintes observances ; mais son adresse et sa bonne volonté suppléaient au défaut de ses forces ; ce qui, joint à une piété sincère et soutenue, en a fait, pendant les dix-neuf années de sa vie religieuse, un vrai trésor pour notre monastère. Sa maladie a été longue et bien douloureuse ; mais sa fidélité, pendant toute sa vie, à bien remplir tout ce qu'elle pouvait de nos saintes obligations, lui a attiré de grandes grâces de Dieu," tant il est vrai que Dieu exauce jusqu'aux désirs du cœur, et que, comme dit quelque part le livre de l'Imitation,

(1) C'est-à-dire, chargée de blanchir et de préparer le linge d'autel, de le réparer au besoin ainsi que les ornements, d'en faire de neufs, etc. Nos religieuses ont rempli cet office jusqu'à l'extinction des Jésuites en 1800. Elles ont aussi été sacristines de la cathédrale pendant bien des années.

" c'est faire beaucoup, que d'aimer beaucoup et bien faire ce que l'on fait."

M. Simon Soupiran avait été pendant bien des années médecin de notre maison. Il aimait tendrement sa chère Louise-Françoise ; mais son amour loin d'être égoïste, le porta à faire un généreux sacrifice de cette fille chérie, dès qu'il eut compris les desseins de Dieu sur elle. Non-seulement il lui laissa toute liberté de choisir " la meilleure part," mais il la dota largement, se réservant de venir reposer auprès d'elle afin de ressusciter ensemble, pour l'éternelle récompense de leur mutuel sacrifice. M. Soupiran précéda de six ans sa fille dans la tombe ; il fut inhumé dans notre église le 18 juin 1764.

La Sr. St. Laurent du second siècle du Monastère.

Nous sommes encore au printemps de 1770. " Notre-Seigneur, écrivait la Mère St. Louis de Gonzague, nous a donné sujet de ressentir la séparation de nos chères sœurs, nous en ayant enlevé, depuis le mois de mars, trois qui ont été malades tout l'hiver ; la quatrième avait été languissante, et nous nous flattions qu'elle se remettrait au printemps ; mais c'était un fruit mûr pour le ciel ; nous avons eu, le 24 mai, la douleur de la perdre. Cette plaie sera longtemps à se fermer dans nos cœurs."

Cette sœur chérie, qui languissait dans de saints désirs de la béatitude, pendant que toute la communauté se réunissait pour demander sa conservation, était Sr. Marie-Anne Racine de la Résurrection. Il faut croire qu'elle était extrêmement précieuse à la maison, car naturellement on eût pu lui permettre d'aspirer à la patrie, puisqu'elle était dans la 71e année de son pèlerinage et la 54e de ses travaux au service de Dieu.

Mais laissons se faire entendre la voix si persuasive des Annales. " Nous serions bien insensibles si nous pouvions oublier celle dont les durs travaux et le dévouement sans bornes, ont si grandement adouci toutes nos privations, aux jours de nos plus rudes épreuves. Elle ne voulut jamais abandonner le Monastère, pendant le grand siége, et brava avec sept autres les bombes et

les boulets des Anglais, veillant jour et nuit sur ces débris, et priant sous la voûte (vieux dépôt,) aux heures de la canonnade. Après le retour de la communauté, nos toits étant percés à jour de toutes parts, les grandes pluies d'automne nous inondaient presque jour et nuit. Alors cette chère Sœur allait supplier la Mère Supérieure de la laisser veiller, disant qu'elle avait une santé de *fer*, que rien ne la dérangeait, et surtout qu'elle saurait bien se reposer le lendemain. La Mère cédait à ses instances. Mais le lendemain, il fallait observer de près Sr. Marie de la Résurrection, autrement elle eût travaillé tout comme à l'ordinaire.

" Sa charité pour toutes ses Mères et Srs. a véritablement excédé ; nous avions en elle une ressource pour toute chose. Elle était bienfaisante, d'un esprit droit et humble, toujours prête à rendre service, au dedans et au dehors. Ayant reçu son éducation dans nos classes, Sr. Marie de la Résurrection eût pu servir avantageusement notre maison en qualité de religieuse de chœur ; mais elle ne le voulut pas, préférant l'état de Sr. converse pour se maintenir plus sûrement dans la vie cachée de la sainte famille de Nazareth. Son amour pour sa Communauté la faisait travailler presque jour et nuit pour la soulager et la soutenir. Ses grands travaux ne l'empêchaient pas d'être fidèle à ses exercices de piété et à la garde de nos saintes règles. Jamais elle ne manquait de communions, et elle honorait d'une piété toute filiale les Sts. de l'ordre comme ses plus chers patrons.

" Quoique infirme dans ces derniers temps, elle n'en soutenait pas moins ses habitudes laborieuses ; elle contracta enfin une fluxion de poitrine à laquelle ses forces ne purent résister et qui nous l'enleva en sept jours. Comme elle nous a été fort chère pendant la vie, nous ne manquerons pas de la secourir par tous les moyens possibles, afin qu'elle jouisse au plus tôt de la vue de Dieu."

En voyant le dévouement sans bornes de Sr. Marie-Anne Racine de la Résurrection, alors doyenne de nos bonnes sœurs, et qui semblait vouloir prendre à elle seule tout ce qu'il y avait de plus pénible, nous nous sommes rappelé Sr. Anne Bataille de St. Laurent, morte environ un siècle auparavant, ce type admirable d'une sœur converse Ursuline. Toutes deux eussent pu être

religieuses de chœur; ayant choisi leur humble état par une prédilection toute spéciale, il n'est pas étonnant de voir à quelle haute perfection elles s'y sont élevées. Voilà les beaux modèles sur lesquels se sont formées tant de saintes sœurs, héritières de leurs travaux, dont le dévouement a si bien servi la religion, en propageant les plus édifiantes vertus.

Mission providentielle de la Mère Marie Anne Migeon de la Nativité.

Depuis son entrée en 1702, le nom de la Mère Marie Anne Migeon de Bransac de la Nativité s'est présenté à plusieurs reprises sous notre plume, et nous devons le dire, jamais nous ne l'avons retracé sans de vives émotions de piété filiale et de gratitude. En effet, depuis les jours des Fondatrices, aucune peut-être n'a plus mérité l'estime et la reconnaissance de la virginale postérité de cette maison de Ste. Ursule. Quand on examine dans son ensemble la longue et utile carrière de cette vénérable Mère, on est facilement convaincu que sa mission spéciale dans cette maison, a été de soutenir les courages et de relever les espérances, aux moments où tout paraissait dans la plus complète désolation. Elle arrive au début du siècle comme un député de bon augure, au milieu des plus poignantes calamités. En 1735, elle est mise pour la première fois à la tête de la communauté, en qualité de supérieure, à cette époque où la mort de Mgr. de St. Vallier et l'absence de l'autorité épiscopale, avaient répandu de si épais brouillards sur le gouvernement ecclésiastique de cette colonie.

Tout d'abord, elle s'élève à la hauteur de ses obligations, et la communauté apprécie tellement ses talents et sa vertu, qu'après l'intervalle exigé par la règle au bout des six premières années, elle est réélue en 1744 et 47, puis de nouveau en 1753 et 56.

Sur la fin de ces derniers six ans, c.-à-d., en 1759, on sait dans quel état se trouvait le pays. Les Anglais étaient maîtres de Québec, leurs officiers et soldats blessés encombraient le Monastère. La vénérable Supérieure avait alors 74 ans, et c'était à elle qu'échéait la tâche doublement pénible de conduire et de sauvegarder la tremblante barque à travers ces nouveaux périls. Ah! que de

fois alors, avec le poids que donnent l'âge, l'expérience, et surtout une autorité émanant de Dieu, sa voix s'est élevée pour rassurer et bénir ses chères filles, sur lesquelles elle veillait jour et nuit avec la sollicitude de la plus tendre des mères.

Française de sentiments et de pensées, mais aux vues larges et hautes, la mère de la Nativité comprit aussitôt que les événements étaient l'œuvre de la Providence. Elevant son cœur au-dessus des amertumes du présent et des inquiétudes de l'avenir, elle accueillit comme les exécuteurs de la volonté divine ces vainqueurs étrangers. Ses procédés nobles et dignes, la droiture de ses vues, la loyale expression de ses sentiments, la complète générosité de son dévouement, qu'elle sut faire passer dans l'âme de toutes ses sœurs, lui concilièrent tout d'abord les autorités nouvelles. L'œuvre des Ursulines fut envisagée dans son jour et appréciée des vainqueurs.

Nous dirons en passant à nos lectrices que bien des fois, surtout dans l'étude de la correspondance intime avec les amis de France, nous nous sommes arrêtée à réfléchir sur le bon esprit de nos anciennes Mères dans ces temps de crise ; nous admirions comme ces cœurs toujours français, tout en déplorant les vicissitudes et les revers, savaient néanmoins se soumettre aux devoirs de leur nouvelle position, " rendant à César ce qui est dû à César, " et jouissant avec modestie de la faveur du nouveau gouvernement.

Cependant le 16 décembre approchait, et avec lui l'époque des élections. La communauté qui, dans son anxiété, s'était groupée pleine de confiance autour de cette Mère si digne de ce nom, cette communauté crut devoir dans des conjonctures aussi exceptionnelles, demander au Supérieur majeur une exemption aux constitutions de l'ordre, afin de ne rien déranger pour le moment, au gouvernement de la maison. La chose fut agréée de M. le G. V. Briand, qui permit de continuer en charge, mais pour une année seulement, la Mère Migeon de la Nativité.

Il y a de la consolation à voir, dans une lettre en date du 17 décembre, la vertueuse supérieure s'inquiéter de cette réélection exceptionnelle, et en exprimer sa surprise au supérieur de la communauté, M. le G. V. Briand.

Elle porta toutefois généreusement le fardeau, et afin que rien ne manquât à sa couronne, sa vertu fut éprouvée d'une manière bien sensible, (1) par des plaintes faites au supérieur, par une sœur, dont l'imagination se trouva surexcitée par les événements et les difficultés. N'ayant pas assez de pénétration de vues pour comprendre la part qu'il fallait faire aux circonstances, cette sœur voyait des irrégularités et des sujets de mécontentement dans les dispositions prises pour le plus grand bien. Mais si les supérieurs majeurs furent d'abord un peu émus de ces représentations erronées et inopportunes, ils en firent bientôt justice, et la ferveur et régularité de la maison, conduite par une main aussi ferme et aussi sage, n'en parut qu'avec un plus bel éclat.

Loin de souffrir aucun détriment de tant d'affaires et de tracasseries, l'esprit religieux et la piété de la Mère de la Nativité qui, d'après les Annales, " possédait en éminence ces précieuses qualités," ne firent que se fortifier et s'accroître. Elle suivait en principe cette maxime de notre Vén. Mère Marie de l'Incarna-

(1) Après plus d'un siècle et au début d'une époque nouvelle, les supérieures eurent à passer par une épreuve à peu près semblable à celle qu'avait dû subir la Ven. Mère de l'Incarnation, dans les premières années de la fondation. On se rappelle qu'une sœur (qu'elle ne nomme pas), lui occasionna bien des difficultés. C'était une de ces imaginations mobiles, plus occupées des plans d'une perfection idéale que des occasions présentes de zèle et de dévouement. Venue de France sans avoir sondé les difficultés qu'entraînait cette entreprise, elle ne put s'accommoder et finit par retourner au monastère d'où elle était sortie, après avoir donné bien de l'embarras et du trouble.

Il est facile de comprendre que de tels esprits dérangent toujours plus ou moins la paix et l'union d'une communauté. Nous ne saurions concevoir trop de reconnaissance pour les Rév. Mères Migeon de la Nativité et Wheelwright de l'Enfant-Jésus, qui gouvernèrent avec tant de fermeté, de prudence et de sagesse, à cette époque critique de pénible transition.

Quelle ne fut pas la consolation de la communauté en entendant Mgr. Briand, rendant compte, quelques années plus tard, de l'état de notre maison, appuyer sur sa régularité et sa ferveur, conservées, disait-il, au milieu d'embarras bien grands.

tion : " Quand on appartient à Dieu, il faut le suivre où il veut et se perdre dans sa sainte volonté."

Dieu ayant destiné cette pieuse Mère à conduire les autres dans les voies de la perfection religieuse, " lui avait aussi donné le talent, continue sa Notice, d'inspirer par ses exhortations les sentiments qui l'animaient elle-même." Mais si " elle était des plus spirituelles et fort instruite, parlant facilement, écrivant poliment et très-bien," elle tenait fidèlement à cette autre maxime de la Vén. Mère : " Ne sachez rien pour vous, mais pour Dieu. En exhortant les autres, exhortez-vous vous-même, par une sainte intention de faire ce que vous enseignez."

Voilà sous quelle conduite la communauté traversa les temps de la conquête, temps presque aussi critiques que ceux de la fondation même. Comme jadis, la ressource et les fonds les plus assurés étaient l'adorable Providence. En 1757, alors que l'on était réduit à la pesée et que l'on manquait de tout, la Mère de la Nativité écrivait en France, au R. P. de Launay : " Notre Dépositaire vous envoie ses mémoires un peu en tremblant ; mais la pressante nécessité où nous sommes nous oblige de risquer, abandonnant tout aux soins de l'amoureuse Providence, qui ne nous délaissera point, je l'espère fermement de sa bonté. Nous avons bien des sujets de ranimer la confiance que nous avons en elle, et de remettre toutes nos sollicitudes dans son sein."

Mais pour connaître à fond ce cœur généreux et dévoué, il faut voir un peu plus de sa correspondance. Les rapports d'affection qu'elle conserva, à travers toutes les vicissitudes, avec les divers membres de sa famille, nous ont paru un des traits les plus touchants de son caractère. Dans les dernières années de sa vie, accablée comme elle l'était de tant de soins et d'affaires, il est beau de voir la part qu'elle savait prendre aux épreuves qui affligeaient deux jeunes familles qui lui étaient chères : celle de Daniel de Beaujeu, dont nous avons déjà parlé en date de 1755, et celle de son neveu M. Varin.

Voici ce qu'elle écrivait au R. P. de Launay, au sujet du fils de ce dernier, qu'on avait envoyé au collége des Jésuites, à Paris. " Si la bonté de votre cœur, mon R. Père, vous engage à être sensible aux afflictions qui arrivent à ceux de ma famille, jugez quelle

douloureuse impression ces afflictions doivent produire sur le cœur du père et de la mère......Mais, malgré la vivacité de leur peine, j'ai été édifiée de la soumission qu'ils ont eue à la volonté de Dieu. Cet enfant n'avait jamais eu aucune atteinte de ce mal, en Canada; il faut bien qu'il soit intervenu quelque accident qui ait occasionné ce funeste effet; une frayeur, dit-on, peut le produire. C'est à la prudence des précepteurs et des régents d'éviter tout ce qui pourrait lui être préjudiciable. Ma nièce ayant été en France pendant trois ans, il est étonnant qu'on ne lui en ait pas donné connaissance, puisque dès les premières attaques, il est plus facile de remédier à toute espèce de maladie. Enfin, mon cher Père, vous comprenez parfaitement tout le poids de cette croix; un aîné de famille qui a de l'esprit joint à d'aimables dispositions, réduit à cet âge dans un si triste état, c'est un grand sacrifice. Ce n'est pas cependant le seul que le Seigneur a exigé de nous; vous avez peut-être déjà appris qu'il nous a enlevé le cher Beaujeu......"

Un peu plus tard, en 1756, la Mère de la Nativité écrivait au même : " C'est une consolation pour moi, mon R. Père, ainsi que pour ma famille, dans l'affliction que nous cause la maladie du cher Varin, que vous soyez à portée de l'encourager et de lui adoucir un si triste état, que le Seigneur permet sans doute dans des vues de sanctification sur ce cher enfant qu'il a affligé si jeune. Je souhaite que les derniers remèdes qu'on lui a faits aient eu un heureux succès et que Dieu les ait bénis. On a agi avec beaucoup de prudence en ne le faisant pas repasser en Canada, en conséquence des dangers que courent les voyageurs, et par la raison que son père fait tous ses efforts pour retourner en France l'année prochaine; trente années de service et de travail d'esprit ont affaibli considérablement sa santé; il a le droit de demander son congé et il n'aspire qu'à cela."

Dans l'automne de 1757, elle disait : " M. Varin, qui passe en France cette année avec sa famille, aura l'honneur de vous remercier, mon R. Père, des peines et soins que vous avez bien voulu vous donner pour son fils aîné. La jeunesse s'oublie quelquefois. Vous avez agi avec votre prudence ordinaire en le renvoyant à la Flèche; je prie Notre-Seigneur qu'il y reprenne les premiers

sentiments de sagesse et de piété que vous aviez tâché de lui inspirer, ce dont je vous suis fort obligée."

Plût à Dieu que la santé et les étourderies du petit-neveu, eussent seules donné de l'inquiétude à la vénérable tante ; plût à Dieu que M. Varin, ne reculant pas devant les sacrifices qu'exigeaient impérieusement son honneur et sa conscience, se fût retiré plus tôt d'une société où devaient s'engouffrer comme dans un abîme, et sa probité, et sa réputation, et l'avenir de sa famille ! La Mère de la Nativité pressentait sans doute les malheurs qui planaient sur lui. Sans connaître les fautes de M. Varin, elle souhaitait ardemment le voir s'éloigner d'une Intendance dont les malversations n'étaient plus un mystère. Hélas ! après Bigot, il était au poste le plus périlleux, subdélégué de l'intendant du Canada. Aussi, quand la cour de France voulut au moins venger l'honneur de nos braves qui avaient tant souffert, en flétrissant les honteuses spéculations qui avaient ruiné le pays, les anxiétés devinrent bien vives dans le cœur élevé et affectueux de notre Mère ; car elle eut la douleur de voir au premier rang des accusés le nom de son neveu. " Nous sommes fort inquiets du sort de M. Varin," écrivait au mois de février 1762, le R. P. de Launay ; " son procès se fait très-sérieusement. Priez Dieu pour lui et les autres employés dans le maniement des deniers du Roi."

Ces appréhensions n'étaient que trop fondées ; M. Varin fut banni à perpétuité du royaume et ruiné sans ressource. (1)

On comprend quel douloureux retentissement eut dans l'âme de notre Mère la triste nouvelle de la culpabilité de M. Varin. Elle avait pleuré son neveu de Beaujeu, mais en se félicitant qu'il fût tombé pour la plus noble des causes ; combien autrement amères furent les larmes qu'elle versa sur ce fonctionnaire public, qui n'avait pas même su sacrifier sa cupidité à son honneur et à celui

(1) Le jugement rendu le 10 décembre 1763, condamnait en premier lieu : Bigot, banni à perpétuité du royaume, ses biens confisqués, 1,000 liv. d'amende, 1,500,000 liv. de restitution.

Varin, banni à perpétuité du royaume, ses biens confisqués, 1,000 liv. d'amende, 800,000 liv. de restitution.

Ils devaient garder la Bastille jusqu'au payement des restitutions prononcées.

de sa famille. Elle ne s'en consola que dans la pensée que ces disgrâces temporelles serviraient d'expiation, et ouvriraient la voie à un repentir qui donnât au moins droit à une parfaite réhabilitation aux yeux de Dieu.

Cependant la bonne Mère, profitant de toutes ces afflictions et traverses, faisait elle-même son chemin vers le ciel. A quatre-vingts ans toutefois, elle était si vigoureuse que sa ferveur et son activité donnaient de l'admiration à ses amis. M. l'abbé de Villars écrivant de Paris, lui en faisait ainsi son compliment, en même temps qu'il lui donnait les nouvelles du temps. "Votre écriture, ma Rév. et chère Mère, ne se ressent pas encore du poids de vos années, et je vois encore avec plus de plaisir que l'esprit ne se ressent en rien des infirmités du corps.

"Entre les grâces que Dieu me fait, celle d'avoir toujours part à vos prières et à votre souvenir n'est pas une des moins estimables. Je l'en remercie parce que j'en sens le prix, et que je suis intimement convaincu que le Seigneur a pour très-agréable, les prières d'une âme qui sait faire un aussi bon usage que vous le faites, des croix, des humiliations, des infirmités, et de toutes les autres épreuves de la vie présente. Oh! qu'on est heureux quand on sait mettre à profit les occasions de souffrir et de mériter!

"J'ai eu l'honneur de voir de votre part les dames Carmélites de la rue Chapon. Elles m'ont témoigné une joie bien vive et bien sensible d'apprendre de vos nouvelles : elles vous sont fort attachées et elles m'ont prié de vous dire bien des choses de leur part. Je n'ai pas encore vu les dames de la Visitation de la rue St. Antoine, mais je m'acquitterai de ma commission au premier moment libre.

"Que j'ai ressenti de consolation et de joie, ma Rév. Mère, en voyant le secours que le ciel vous a envoyé, en vous donnant trois sujets de si grande espérance. (1) Puisse votre nombre augmenter encore, et votre St. Institut se soutenir et fleurir toujours de plus en plus dans votre sainte maison, pour laquelle je conserve tant d'estime et d'affection.

(1) Dlle. Cath. Besançon de St. Joseph, qui ouvrit les portes du noviciat le 19 mars 1764 ; Dlle. Marie A. Lse. Taschereau de St. François-Xavier, et Dlle. Marie-Joseph Blais de St. Michel.

" M. l'abbé de Beaujeu (1) vous honore et vous chérit toujours bien respectueusement ; il continue à se bien porter, à bien travailler, et à endurer bien patiemment toutes les malices que je lui fais de temps en temps et moins souvent que je ne le voudrais...... Le Roi a permis aux Jésuites de rentrer en France, où il leur est permis de vivre comme prêtres séculiers.... Le cher et respectable M. Briand est toujours à Londres ; il n'est pas encore agréé par la cour d'Angleterre pour Evêque de Québec. Il faut espérer qu'il le sera : on espère ce qu'on désire et ce qu'on a tant de sujet de désirer.

" En terminant cette lettre, je me recommande de nouveau à vos saintes prières, et je réitère les assurances du respect et du dévouement inviolable avec lesquels j'ai l'honneur d'être, ma Rév. Mère etc. P. S.—J'écrivis au R. P. de Glapion par M. de Montgolfier ; je n'ai pas eu de réponse. Je vous prie de l'assurer de mon respect, ainsi que le Père de St. Paire, le Père Floequet etc.

" *Villars Ptre.*"

Cette activité si surprenante de notre vénérée Mère de la Nativité se soutint encore plusieurs années. Toujours infatigable, à la prière comme au travail, à l'âge de 84 ans, on la voyait se rendre au chœur dès 4 h. du matin, pour faire au très-saint Sacrement l'amende honorable, qu'elle y avait ainsi renouvelée chaque jour de sa vie religieuse. Si sa voix n'avait plus la beauté et la fraîcheur de la jeunesse, elle n'en était pas moins ardente à psalmodier les louanges de Dieu. Ce ne fut qu'à l'âge de 85 ans, qu'une espèce de défaillance habituelle l'éloigna des observances communes.

Retenue à l'infirmerie, elle y passait sa journée assise dans une bergère, priant sans cesse, et gémissant intérieurement de ne pouvoir plus offrir ses prières à Dieu dans la chapelle et au milieu de ses sœurs. Elle était alors dans un tel état de faiblesse, qu'il fallait lui donner à manger et à boire à peu près comme on le fait aux jeunes enfants. Souvent dans la journée, l'infirmière allait lui offrir un bouillon, un potage ou quelque rafraîchissement ;

(1) L'abbé Ls. Liénard de Beaujeu, frère du héros de la Monongahéla, et qui devint plus tard confesseur ordinaire de l'infortuné Louis XVI.

mais conservant jusqu'à la fin l'heureuse habitude de ne jamais rien prendre hors certaines heures réglées, elle renvoyait agréablement l'infirmière par ces douces paroles : " A tantôt, ma petite sœur, à tantôt." Sur la fin de ces deux années d'épreuves, vers le milieu de juillet, elle fut saisie d'une forte fièvre qui donna lieu de redouter une fin prochaine. La fièvre redoubla d'intensité au mois d'août, et la maladie devint sérieuse. Le R. P. du Jaunay, S. J., qui avait souvent communié la pieuse malade, lui administra les derniers sacrements, qu'elle reçut avec une ferveur admirable, se réjouissant du fond de son cœur de pouvoir enfin s'envoler à Celui qu'elle avait toujours aimé et désiré avec ardeur.

Le Récit annonce ainsi sa mort en date du 31 août 1771 : " Notre-Seigneur, qui appelle à soi celles qui ont généreusement porté son joug, afin de les récompenser des peines et des travaux qu'elles ont soufferts pour son amour en ce monde, vient de retirer de cette vallée de larmes notre vénérée Mère Marie Anne Migeon de Bransac de la Nativité. Il faudrait une autre plume que la mienne, pour retracer les vertus dont elle nous a donné de si grands exemples, et les rares talents qu'elle a fait valoir pendant de si longues années, au profit de sa chère maison. C'est surtout dans les pénibles années de la guerre, que nous avons éprouvé l'effet de son dévouement et de sa sollicitude ; nous ayant obtenu, par sa prudence et son bel esprit, la bienveillance de MM. les Gouverneurs et Officiers de Sa Majesté Britannique, la conservation de nos biens, et pleine liberté d'exercer toutes les fonctions de notre St. Institut.

" Cette chère Mère étant des épouses de Jésus crucifié, devait aussi participer à sa croix par des infirmités corporelles, et c'est en quoi elle a été exercée les deux dernières années de sa vie. Elle a souffert avec une patience et une douceur qui charmaient tout le monde, et nous avons tout lieu de croire qu'elle a été bien accueillie de notre miséricordieux Seigneur, qu'elle a toujours eu présent durant la vie, et qu'elle invoquait avec tant d'ardeur à la mort.

" Cette chère et vénérée Mère, qui a exercé pendant 19 ans la charge de Supérieure, était dans la 87e année de son âge, et la 70e de son entrée en Religion."

Il y a encore plaisir à rattacher à cette bien-aimée Mère les traditions du passé ; on peut dire qu'elle tient comme le milieu entre l'époque primitive de l'Histoire de notre maison, et l'époque moderne. La Mère Migeon de la Nativité a, en effet, parfaitement connu la Mère Charlotte Barré de St. Ignace, venue de France avec les Fondatrices en 1639, et première professe du Monastère, qui mourut en 1701 ; et elle vécut trois ans avec la Mère Marg. Blais de St. Pierre, qui existait encore en 1830.

L'aînée des petites-filles du Grand-Père Boucher.

Des trois nièces ursulines de la Mère Génev. Boucher de St. Pierre, la Mère Marie-Anne de Boucherville de St. Ignace fut la seule à lui fermer les yeux. La Mère St. Ignace ne survécut que six ans à sa vénérée tante ; elle avait cependant fourni une assez longue carrière, étant dans sa 79e année quand Dieu la rappela de ce monde.

Au temps où la Mère St. Pierre faisait ses derniers adieux au toit paternel et aux terres de Boucherville, la petite Marie-Anne n'avait pas deux ans ; mais dès lors, paraît-il, elle s'était attachée à sa bonne tante voulant à tout prix la suivre. Mise au pensionnat pour son éducation, ce premier instinct se transforma en une vocation bien décidée pour la vie du cloître. Alors que les premières familles du pays tenaient à honneur et bénédiction, d'avoir au moins un de leurs membres engagé dans les sentiers de la perfection religieuse, on n'opposa pas à la jeune demoiselle de ces obstacles qui trop souvent exposent, non-seulement la vocation, mais même le salut d'une âme, en l'engageant dans un sentier opposé à celui où l'appelle l'Esprit-Saint. Le 7 février 1718, Mlle. de Boucherville recevait le voile noir des mains de Messire J. B. Gauthier de Varennes, son cousin, grand pénitencier de la cathédrale de Québec ; et, sous la protection du fondateur de la Compagnie de Jésus, dont elle porta le nom en Religion, elle fut toute sa vie fidèle aux engagements qu'elle contracta alors.

" C'est par la voie des souffrances et des infirmités corporelles, dit sa notice, que Notre-Seigneur la voulut conduire à la perfection. Le caractère particulier de sa vertu fut de souffrir toujours avec une grande douceur et patience, ne proférant jamais de

plainte qui pût attirer l'attention sur sa vie crucifiée et *cachée en Dieu avec J. C.* Toute son attention se portait, au contraire, à utiliser tous ses moments au service de sa communauté, et à soulager et servir ses sœurs; ce qui a paru d'une manière éclatante dans les emplois d'apothicairesse et d'infirmière, qu'elle a longtemps exercés. Elle sé réjouissait d'être seconde en office, et tâchait de se ménager cet avantage, afin d'être plus en état de se tenir dans sa chère vertu d'humilité."

Si, par hasard, cette dernière phrase de notre fidèle *Biographe* tombait sous les yeux de quelque âme mondaine, elle se récrierait sans doute du prétendu avantage dont on vient de parler; un tel état d'abnégation et d'oubli de soi-même lui semblerait, au moins quant à la vie présente, bien triste et bien malheureux, surtout pour une jeune personne née dans les hauts rangs de la société. Nous répondrons par ces paroles de notre Vén. Mère Marie de l'Incarnation. "Dans la vie religieuse, on apprend à faire ses actions en la présence de Dieu et pour son amour. On n'a garde de l'offenser quand on le voit présent. On s'accoutume à faire des oraisons jaculatoires qui enflamment le cœur, et attirent Dieu dans l'âme: ainsi, de terrestre on devient spirituel......et l'on est dans un petit paradis où Dieu se réjouit avec l'âme et l'âme avec Dieu." A moins que de refuser à Dieu la puissance ou la volonté de remplir sa promesse, en donnant, dès ce monde, le centuple à celui qui a quitté quelque chose pour son amour, il faut convenir que le bonheur d'une âme ainsi unie à Dieu doit être grand; car comme disait encore notre Vén. Mère, "Les joies qui viennent de Dieu et celles qui naissent des créatures sont bien différentes!"

"Dans les jours qui suivirent la grande fête de l'Assomption, l'année 1772, la Mère St. Ignace fut frappée d'une paralysie qui, jointe à ses autres infirmités, la réduisit bientôt à l'extrémité. Elle reçut l'extrême-onction avec son plein jugement, faisant à chaque onction de fervents actes de contrition; bientôt après, elle perdit toute connaissance. Nous n'eûmes pas la consolation de lui voir recevoir le St. Viatique; mais elle avait communié avec beaucoup de piété et de dévotion au jour de la fête de la très-sainte Vierge et le lendemain. Notre douleur était extrême de ne pouvoir la soulager en rien. Elle décéda le 22 août, dans la 57e

année de sa vie religieuse. Nous espérons de la bonté de Notre-Seigneur, que la fin douloureuse de cette chère Mère lui tiendra lieu de purgatoire ; nous l'en prions de tout notre cœur."

Un généreux sacrifice.

Le 25 août 1773, la communauté perdait une sœur âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22 en Religion : c'était la Mère Charlotte Parisé de St. Jean-Baptiste.

Le Récit nous la représente comme " enrichie du don d'une solide piété et de tous les talents désirables dans une parfaite Ursuline." Malheureusement, la santé ne seconda pas son désir d'être longtemps utile à la communauté et à l'Institut ; Dieu la destinait à ceindre vite son immortelle couronne. " Elle fit avec une grande générosité, le sacrifice de la vie et de tout ; la présence de sa mère, (1) à ses derniers moments, nous donna des preuves bien consolantes de son détachement et de sa vertu."

Heureuses sympathies de deux sœurs.

Nous éprouvons une consolation toute singulière à réunir, dans un même souvenir, des âmes que rien, ce semble, n'a pu séparer, qui ont grandi dans une commune demeure, et que le Seigneur s'est ensuite attachées par la même vocation. Il s'agit actuellement de deux de nos anciennes mères, non-seulement unies par ce double lien de la naissance et de la vocation ; mais dont les instincts, les goûts, les aptitudes, semblent à tous égards, avoir été identiques. Toutes deux, après s'être séparées du monde à la fleur de l'âge, à 15 ans, et à cinq années d'intervalle, ont parcouru

(1) Mme. veuve Parisé, née Michaud, résidait à notre Monastère en qualité de pensionnaire en chambre, comme cela se pratiquait alors assez fréquemment. Ecrivant en France en 1785, notre dépositaire disait : "Vous m'obligeriez beaucoup, ma Rév. Mère, si vous vouliez bien faire dire 60 messes pour feu Mme. Parisé, qui a fait pendant près de 14 ans, sa demeure dans notre communauté. Elle est décédée au mois de janvier de la présente année." En 1776, on demandait des messes "pour un jeune homme mort sans sacrements en arrivant de l'armée, au grand regret de sa famille. Une de ses tantes demeure chez-nous."

la plus édifiante et utile carrière, jusqu'à ce que, parvenues à leur année jubilaire, elles l'aient célébrée dans toute la joie de leur âme, leur ferveur prenant un nouvel essor pour se disposer à la rencontre prochaine du divin Epoux. Elles se suivirent au ciel, presque au même intervalle où elles s'étaient suivies en Religion, et chose remarquable, ce fut la seconde, beaucoup plus faible de tempérament, qui dépassa alors la limite.

Cette dernière, que le Seigneur rappelait le 14 novembre 1773, était la Mère Louise-Claire Gaillard de St. Thomas, fille de M. Guil. Gaillard, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, et de Mme. Cath. Nepveu. " Elle a porté le joug du Seigneur avec une ferveur exemplaire. Pour surmonter les incommodités dont elle souffrait habituellement, elle était une des premières sur pied le matin, se portant à tous nos saints exercices avec une ardeur qui entraînait à l'imitation. C'est surtout lors qu'il s'agissait de l'instruction de nos jeunes élèves que son zèle s'enflammait davantage ; elle oubliait alors complètement toutes ses douleurs et ses infirmités. Ce ne fut que dans sa 72e année que son courage et son énergie naturelle durent céder à la violence du mal ; elle résigna ses laborieuses et utiles fonctions ; et à peine avions-nous essuyé nos larmes, de la mort de notre chère Sr. St. Jean-Baptiste, qu'il fallut les voir couler de nouveau par la perte de cette chère Mère, qui a travaillé avec un grand zèle pour le bien de notre communauté."

La Mère Marie-Louise Gaillard de la Ste. Vierge, dont nous annoncions l'entrée en date du mois d'avril 1712, était passée de cette vie à une meilleure le 13 novembre 1764. Cette aimable Mère qui fut supérieure par commission de Mgr. Dosquet, en 1735, nous est présentée avec un bel éloge dans nos Régistres. " C'était, une personne de beaucoup d'esprit, capable de tous les emplois, et qui a fait honneur à ceux qu'elle a exercés. Elle avait été mise pour la troisième fois maîtresse-générale des pensionnaires, quand elle fut frappée de sa maladie mortelle. Sa patience fut héroïque ; malgré son âge et ses souffrances, elle tenait toujours à suivre nos saintes observances, et à être des premières au chœur à 4 h. du matin. L'obéissance l'obligea à garder enfin l'infirmerie ; mais son zèle pour notre saint Institut

n'y put être renfermé ; elle obtint de pouvoir au moins instruire et préparer pour leur première communion, les jeunes enfants qui devaient approcher de ce divin banquet au grand jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Sa ferveur lui avait également fourni des forces pour se préparer, par les exercices de la retraite, à la célébration du 50e anniversaire de sa profession religieuse, qui avait eu lieu le 2 juillet précédent.

" En septembre, des vomissements alarmants se joignirent à ses autres maux. Cette chère Mère nous était très-nécessaire ; nous fîmes l'impossible, tant par prières que par remèdes, pour la conserver à la communauté ; Dieu, qui a compté nos jours et qui connaît le moment de récompenser ses élus, ne nous a point exaucées. Elle reçut les derniers sacrements le jour de la fête de Ste. Ursule, notre patronne, et trois semaines plus tard, elle était entrée dans la bienheureuse éternité. Toujours douce, patiente au milieu des douleurs les plus aiguës, sa volonté était perdue en celle de Dieu, ne pouvant plus vouloir que ce qu'il voulait. Sa vie silencieuse et intérieure, en même temps qu'extrêmement laborieuse, lui avait mérité de grandes grâces de son céleste Epoux. Son tendre amour pour la Reine des Vierges la portait à dédier à sa chapelle, dont elle fut longtemps sacristine, ses plus beaux bouquets et ses plus fraîches guirlandes ; espérons que cette Mère de bonté la couronne aujourd'hui, en retour, des fleurs d'immortalité cueillies dans les jardins de son divin Fils."

PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ EN 1775.

Nos lectrices verront maintenant avec plaisir un état du personnel de la communauté en 1775. Voici d'abord les noms des treize filles d'Ursule qui ont survécu à cette époque, et qui, aguerries au bruit du canon de deux siéges, allaient transmettre à la nouvelle génération, la ferveur et toutes les saintes traditions du passé. Ces bien-aimées Mères étaient, par ordre d'ancienneté en religion :

Rév. Mère Gen. de la Grange de St. Louis, âgée de 81 *ans*
" " *Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus..* 78 "

" " *M. Anne Buteau de Ste. Agnès*......... 76 "
" " *Jeanne Claire Marchand de St. Etienne.* 56 "
" " *M. Marguerite Davanne de St. Ls. de Gonzague*.................................. 55 "
" " *M. Elisabeth Richard de St. Augustin.* 54 "
" " *Catherine Lagère de St. Gabriel.* ...... 64 "
" " *Antoinette Poulin de St. François*...... 50 "
" " *M. Joseph des Roches des Anges*....... 52 "
" " *M. Mad. Cureux dit St. Germain de Ste. Agathe*....... .... 39 "
" " *Charlotte Brassard de Ste. Claire.* ..... 46 "
" " *M. Madeleine Massot de St. Franç. de Paule* .... 42 "
" " *Marie Anne Brassard de Ste. M. Madeleine*.................................... 39 "

Religieuses reçues de 1764 a 1775.

" " *Cath. Françoise Bésançon de St. Joseph* 35 "
" " *M. Louise Taschereau de St. Franç.-Xavier* .... 31 "
" " *M. Joseph Blais de St. Michel* .... 30 "
" " *M. Genv. Cureux dit St. Germain, de Ste. Pelagie*................................ 33 "
" " *Marguerite Blais de St. Pierre* .... 26 "
" " *M. Jeanne Papin de St. Olivier*......... 25 "
" " *M. Lse. Ignace des Roches de Ste. Angèle* .... 22 "
" " *M. Marguerite Marchand de Ste. Ursule* 21 "
" " *M. Amable Dubé de St. Ignace*.... .... 24 "

Novices en 1775.

" " *M. Joseph LaFontaine dite Thérèse de Jésus*.. 19 "
" " *Apolline Marchand de St. Louis*...... 17 "

Il y avait donc en tout, en 1775, vingt-deux professes de chœur et deux novices.

Quant à nos bonnes sœurs converses, il restait six professes de la Domination française ; six autres étaient entrées depuis, dont deux étaient encore novices. Voici leurs noms.

Sœur	*M. Joseph Gagnon de St. Paul âgée de*......	71 "
"	*M. Genev. Mimaux de la Présentation*.......	47 "
"	*Elisabeth Le Vasseur de St. Ambroise*.......	49 "
"	*M. Rosalie Bédard de St. F. Régis*	53 "
"	*Angélique Déry de Ste. Thècle*................	62 "
"	*Lse. Gertrude Hamel de Ste. Anne*..........	43 "
"	*M. Marg. Hamel de St. Alexis*.......	33 "
"	*Genev. Marie Rouëlle de St. Hyacinthe*......	30 "
"	*M. Angélique Hamel de Ste. Marguerite*....	29 "
"	*M. Charlotte Chandonnet de St. Claude*......	31 "
"	*M. Angélique Rousseau de Ste. Marthe*.......	26 "
"	*M. Joseph Clément de Ste. Véronique*.......	18 "

CHAPITRE III.

Le Monastère atteint, malgré les orages, son 150e anniversaire.

Québec assiégé par les Bostonnais—La classe élevée et instruite disparut-elle du Canada à la conquête ?—Un vieux militaire Suisse, gouverneur du Canada—Bienveillance de lady Carleton pour les Ursulines—Mme. Johnston, pensionnaire au Monastère—Epreuves du pays de 1776 à 1783 ; correspondance—Perte de prêtres ; les principes révolutionnaires réagissent sur le pays ; correspondance—Affaiblissement des mœurs tant en Canada qu'en France ; corresdance de 1779 à 1789—Etat du Monastère ; *l'année de la noirceur ;* correspondance—Mgr. Briand, le Moïse de son peuple ; Mgr. d'Esglis, évêque de Québec ; nouvelles consécrations épiscopales—Lord Dorchester envoie sa fille au Couvent—Visite de S. A. R. le Prince Guillaume-Henri—Lady Ann Carleton, pensionnaire au Monastère—L'héritage du "Bonhomme Michel"—M. de Villars et derniers bienfaits—Le Noviciat, de 1775 à 1789—Les deux anniversaires de l'année 1789.

§ 1.—QUÉBEC ASSIÉGÉ PAR LES BOSTONNAIS, 1775-76.



IL faut ramener nos lectrices à des scènes de guerre et de dévastation ; mais qu'elles se rassurent, le détail en sera moins épouvantable qu'au temps des Iroquois, et moins sanglant qu'aux jours de la conquête.

Depuis longtemps les colonies américaines s'agitaient sous les taxes imposées par la métropole, quand, en 1774, se trouvant fortes déjà de trois millions d'habitants, elles se déclarèrent ouvertement hostiles à la mère-patrie ; elles firent même entendre des protestations contre l'acte qui améliorait la situation religieuse de

notre propre pays; il est vrai qu'ensuite elles avaient fait répandre parmi les Canadiens, des Adresses et des Circulaires où ressortaient de la manière la plus attrayante, les grands mots de "Liberté, Indépendance!" mais c'était trop tard.

Nos pères, dont la situation depuis quatorze ans, avait été rien moins que satisfaisante, et qui ne savaient pas encore quelle serait la portée des adoucissements tardifs qu'on venait de leur accorder, furent un peu émus de cet appel. Toutefois, le clergé et la noblesse dont les vues étaient plus éclairées, comprirent de suite que l'intérêt du pays, autant que le devoir, les rattachait à l'autorité britannique; mais ils ne purent pas tout d'abord maîtriser une certaine partie de la population. Quant aux Anglais (1) des villes, voyant qu'il ne leur serait plus possible de dominer comme auparavant, ils se montrèrent assez disposés à embrasser la cause américaine. Bon nombre aussi, tant d'un côté que de l'autre, se tinrent à l'écart, prêts à crier selon l'occurrence: Vive le Roi, ou vive la République!

La situation du gouverneur Carleton, devenait extrêmement difficile; comment dire, au milieu de cette sourde fermentation des esprits, qui était ami, qui était ennemi du gouvernement? Parmi la population canadienne même, l'anxiété devait être pénible pour les gens sobres et sérieux, qui envisageaient une collision comme inévitable. C'est sans doute à cette poignante inquiétude que faisait allusion notre Mère St. François, écrivant en septembre 1775, aux Ursulines de Paris: "Redoublez-nous vos saintes prières, je vous prie; nos besoins sont extrêmes; nous nous trouvons dans les plus tristes circonstances où nous nous soyons jamais trouvés. Il n'est point de mon ressort, ni de la *prudence* de vous en faire le détail......"

(1) Voir l'Historien Garneau.

Cependant, les Américains, sûrs selon eux des sympathies canadiennes, se disposaient à envahir le pays. Montgomery avait ordre, en laissant Boston, de venir par le lac Champlain s'emparer des forts Chambly et St. Jean ; de se diriger ensuite sur Montréal et Trois-Rivières, et rejoindre Arnold à Québec. Washington avait chargé ce dernier de traverser les épaisses forêts au sud de nos frontières, pour remonter la rivière Kénébec, et descendre ensuite la rivière Chaudière et le fleuve St. Laurent jusqu'à la capitale. Ce trajet, Arnold l'accomplit au milieu de difficultés incroyables, dans la saison désavantageuse de l'automne, et au prix de la vie d'un grand nombre de ses soldats. Le 13 novembre, il avait traversé le fleuve, au Foulon, et paru, mais sans presque s'y arrêter, sur les terres des plaines d'Abraham ; s'éloignant un peu de la ville, il passa environ une semaine dans les environs, amassant et enlevant, pour faire subsister ses 800 hommes.

Trois jours plus tard, notre correspondante écrivait aux Ursulines de Paris les lignes suivantes, qui peignaient bien, il nous semble, la situation du Monastère à l'intérieur :

" Continuez-nous, je vous prie, vos instantes et charitables supplications ; nous en avons un plus grand besoin que jamais, à la veille, ou plutôt au moment d'éprouver les rigueurs de la guerre la plus inopinée, et dans la plus triste saison. Prenez-nous, chère Mère, prenez-nous en pitié, d'autant plus que nous sommes encore à nous demander quelle sera notre destinée à l'avenir. Plongées à présent dans la peine, l'inquiétude et le chagrin le plus amer, nous venons de rendre à leurs parents nos pauvres pensionnaires, à l'exception d'une quinzaine qui sont de loin, et qui restent auprès de nous pour partager nos périls et nos misères."

Mais le Récit du cloître n'a pas manqué d'enrégistrer les événements de ce mémorable hiver où, par bonheur, l'on eut plus de peur que de mal. Le ton

de l'Annaliste laisse entrevoir qu'on rit d'autant plus volontiers, après cette longue panique, qu'on s'était fait une idée plus formidable des malheurs qui menaçaient.

"Je laisse aux Historiens à rapporter en entier et en détail, ce qui s'est passé entre la Grande-Bretagne et ses colonies de l'Amérique Septentrionale, depuis 1772 (1) qu'ils sont en guerre. Je vais simplement noter ici ce qui nous est arrivé depuis 1775, où les Américains, sans en avoir été priés, eurent la bonté de venir par en haut et par le sud investir le pays.

"Le général Montgomery commandait l'armée d'en haut, et M. Arnold, celle du sud. Ils se mirent en mouvement en septembre, et se rendirent en peu de temps, maîtres des campagnes de la rivière Chambly. Ils firent dresser deux batteries à Sorel. M. Carleton, général du Canada, qui était à Montréal, (2) se trouvait prisonnier, sans un Canadien nommé Bouchette, qui fut assez heureux que de le passer durant la nuit dans sa barque sans que

(1) Depuis plus de 40 ans, l'Angleterre, redoutant l'influence croissante de ses colonies d'Amérique, avait mis de fortes entraves à leurs progrès, imposant des droits excessifs sur leurs exportations. Les colons anglais qui, pour la plupart, avaient quitté la patrie plutôt en mécontents qu'en amis, souffraient impatiemment cette autorité qui cherchait à s'appesantir sur eux. En 1764, les difficultés se compliquèrent. La loi du timbre et autres tombèrent successivement sous la vive opposition des Américains ; mais la taxe sur le thé, qu'on voulut maintenir, avait soulevé à Boston, en 1770, des rixes sérieuses entre les citoyens et les soldats. L'irritation et l'animosité allèrent toujours croissant, tant dans la métropole que dans les colonies. Enfin, en 1774, on convoqua à Philadelphie un Congrès, où furent représentées douze provinces ; la Georgie seule manquait. C'est dans ce Congrès que l'Acte de Québec de 1774, fut condamné comme trop favorable aux Catholiques du Canada.

(2) Se voyant sans ressources, le Gouverneur résolut de revenir en toute hâte à Québec. Malheureusement les vents lui furent contraires, et il eût été pris à La Valtrie, sans son déguisement en villageois et le sang-froid du capitaine du brigantin Le Gaspé, M. C. L. Bouchette, qui, ayant couvert de flanelle les bords et en partie les rames de sa barque, le fit échapper à la faveur de la nuit. Il parvint ainsi en fugi-

l'ennemi s'en aperçût. La ville n'était pas fortifiée et par conséquent, était fort peu en état de défense. Le Général (1) eut bientôt vu à tout. Il donna ordre à tous ceux qui ne voulaient pas défendre la ville de se retirer. Il y en eut alors un grand nombre qui se dispersèrent dans les campagnes. Il resta à peu près dans Québec 1500 combattants, qui éprouvèrent les plus grandes fatigues. Un nombre, tant anglais que français, un peu à leur aise, ont fait la guerre à leurs frais. (2) Ils n'ont pas eu un remercîment de la Grande-Bretagne, les faveurs ont été pour ceux qui s'étaient retirés de la ville; cependant, la garnison a été jour et nuit sur pied depuis le 1 octobre 1775, que le général Mont-

tif à Trois-Rivières, au moment où les ennemis y entraient; arrivant à la Pointe-aux-Trembles le 19 novembre, il échappa à peine aux soldats du colonel Arnold, qui y attendaient le général Montgomery. Quant à ce dernier, après s'être vu ouvrir les portes de Montréal et de Trois-Rivières, où ne se trouvait aucune garnison, il descendait triomphalement le fleuve dans la flotille enlevée à l'expédition du Gouverneur.
Hist. du Canada par Bibaud.

(1) Les murailles, du côté de la campagne, avaient été garnies de mortiers et de canons; du côté de la rivière St. Charles et du fleuve, il y avait sur le bord du Cap, au-dessus de la Basse-Ville, des palissades et des murs hérissés de grosse artillerie. La Basse-Ville même était défendue, au centre, par des batteries placées sur les quais, et vers ses deux extrémités, par des barrières. Au bout de la rue Champlain, au-dessous de la Citadelle bâtie depuis, on avait dressé deux barrières, à quelque distance l'une de l'autre, avec du canon, pour fermer le sentier étroit qui courait entre le pied de la falaise et le fleuve. A l'autre extrémité de la Basse-Ville, le bout des rues St. Pierre et Sault-au-Matelot, avait été barricadé, et le quai voisin couvert d'artillerie. Plus de 150 bouches à feu étaient en batterie dans la Haute et dans la Basse-Ville, aux premiers jours de décembre. La ville avait une garnison de 1800 hommes, dont 550 canadiens, abondamment pourvus de provisions de guerre et de bouche pour huit mois.
Garneau, Hist. du Canada.

(2) Ces généreux défenseurs, qui combattaient ainsi à la manière des chevaliers du Moyen-Age, établissaient un contraste déshonorant pour ceux qui fuyaient au moment du danger, et aussi, pour les Canadiens partisans des insurgés, que leurs compatriotes décorèrent de l'épithète de "Congréganistes," ou amis du Congrès.

gomery se plaça sous les murs, jusqu'au 6 de mai, où les assaillants prirent la fuite ; on ne peut dire combien il a fallu travailler pour défendre la place.

" L'ennemi envoya sommer la ville de se rendre ; on ne leur fit point de réponse. (1) Ils commencèrent à canonner et à bombarder le 4 ; cela continua jusqu'au 31 décembre, qu'ils firent une attaque générale à trois endroits des murailles pour y attirer le monde ; mais leur plan était de venir par le Cul-de-Sac et par le Sault-au-Matelot.

" M. Montgomery fut tué avec bien de son monde, par une batterie masquée de la porte méridionale de la Basse-Ville ; (à Près-de-Ville, rue Champlain) M. Arnold, qui était au septentrion (rue du Palais), fut blessé à la première décharge et se retira avec vingt hommes. Le reste fut serré dans une sortie qui se fit par une porte du palais : ils se trouvèrent entre deux feux, et furent tous tués ou faits prisonniers. (2) La perte des ennemis dans cette journée monta à 800, tant tués que prisonniers. Ils étaient aussi entrés dans la Basse-Ville du côté du Sault-au-Matelot, et ils avaient passé deux barrières quand on s'aperçut qu'ils donnaient leurs forces de ce côté. Ils étaient déjà dans le premier corps-de-garde quand on y courut à la hâte. C'était à 4 heures du matin dans une grande poudrerie. La compagnie des Volontaires, qui furent les premiers rendus à ce poste, se trouvèrent à se donner la

(1) Sinon par la bouche des canons, comme en 1690. Une lettre des assiégeants, apportée au Gouverneur par une femme, fut traitée avec le dernier mépris, et brûlée sans avoir été ouverte. Cependant, dans les jours suivants, les Américains jetèrent encore dans la ville plusieurs lettres au moyen de flèches ; les unes étaient adressées au Gouverneur, les autres aux citoyens. Mais ces lettres tombaient rarement sous les yeux de ces derniers ; elles étaient aussitôt ramassées et portées au château.

(2) Une trentaine d'officiers, dit M. le G. V. Taschereau dans son Hist. manuscrite, furent alors enfermés dans le Séminaire, de là, sans doute le nom de *salle des américains* donné à l'appartement où ils logèrent. Ils pleurèrent en voyant l'épée de leur Général, dont ils ignoraient la mort. Le corps de Montgomery, retrouvé à moitié enseveli sous la neige, fut inhumé dans la ville avec tous les honneurs dus

main avec les ennemis qui disaient: *Liberté, liberté!* Les pauvres gens se regardaient maîtres de la place, et évidemment, ils ne voulaient point faire de mal aux Canadiens. Mais en peu de temps les choses changèrent de face; la garnison prit courage, ou plutôt, Dieu vint au secours et en moins d'une heure les rendit victorieux. Après cette victoire, nous fûmes assez tranquilles jusqu'au 16 de février 1776, où les Américains reçurent des renforts. Ils dressèrent deux nouvelles batteries, l'une à la Pointe de Lévy, l'autre à la Canardière, vis-à-vis l'aile de la communauté. Les deux premiers boulets arrivèrent, l'un à l'infirmerie et l'autre à la chambre des novices, et brisèrent une fenêtre et un lit. Nous ôtâmes les châssis.* Ceux qui étaient sur les murs virent presque aussitôt les ennemis baisser leur batterie. Quelque temps après, nous reçûmes encore un boulet, qui passa par deux fenêtres de l'église et fut frapper chez un voisin. Le Seigneur nous a protégées, prenant en pitié de pauvres religieuses qui n'ont d'autre part à la guerre que d'en souffrir les peines inévitables. Cependant quelque courage que nous ayons eu à nous soutenir, depuis le 1 décembre jusqu'au 6 de mai, où fut levé le siége, (1) il faut avouer que cette époque n'était pas agréable: vivre au milieu des alertes qui s'annonçaient par le son sinistre du tocsin, les cloches ne sonnant que pour cela; être étourdies jour et nuit par le roulement du tambour et le bruit des canons; n'avoir pas une voûte

à son grade militaire. Il s'était partout montré très-humain à l'égard des Canadiens, dans cette dernière et malheureuse campagne.

Au milieu des ravages exercés dans les campagnes voisines de Québec, les écoliers, qui s'étaient enrôlés pour combattre les agresseurs en 1775, eurent le désagrément de voir brûler leur asile champêtre de la Canardière. Cette maison fut rebâtie en 1777, avec un étage de plus, ce qui probablement consola bientôt de la perte de l'ancienne.

(1) Le général Thomas, qui était venu au commencement de mai prendre le commandement de l'armée ennemie, ne trouva plus que 1000 combattants, de 1900 portés sur les rôles: les fatigues, la misère et la petite-vérole, pendant un hiver où le froid fut d'une rigueur extraordinaire, avaient réduit ces pauvres gens à la plus triste condition. Ayant eu nouvelle qu'il arrivait des renforts d'Angleterre, le Général

sûre pour nous mettre à l'abri, n'en ayant qu'une fendue (1) qui nous servait de chapelle ; tout cela n'était pas rassurant. Le 15 décembre, nous fîmes nos élections comme des braves au bruit des bombes et des boulets. Les observances se sont aussi faites exactement dans notre petite chapelle, malgré la rigueur de l'hiver. Aucune n'en a été absolument incommodée, ce qui pourrait passer pour une petite merveille. Il est vrai que l'agrément d'être toutes ensemble chez nous, avec un honnête nécessaire, par la prévoyance de notre dépositaire qui avait fait bonnes provisions de toutes choses, nous a aidées à porter les peines inséparables de la guerre."

Cette dernière réflexion nous reporte naturellement au siége de 1759, et montre combien il était difficile d'oublier de pareilles épreuves.

Complétons le Récit par quelques extraits des corresdances. C'est encore la Mère St. François, dépositaire, qui va nous donner ces détails intimes.

" Je vous parlais en fille un peu effrayée l'automne dernier, disait-elle, écrivant à Paris ; mais il faut convenir que ce n'était pas sans raison. Investies par nos voisins rebelles dans une saison aussi pénible que l'hiver du Canada, nous avions lieu de craindre tout ce qu'une guerre civile a de plus effrayant ; et si le Seigneur ne nous eût pas renouvelé ses anciennes miséricordes, nous eussions succombé sous les coups de l'ennemi. Nous l'avons éprouvé plus que personne, cette miséricorde du Dieu de toute bonté, qui nous a encore une fois préservées toutes des accidents auxquels nous étions exposées, n'ayant point de voûte sûre où

crut prudent de plier bagage et de prendre la direction des frontières. Les soldats épuisés répondirent de si bon cœur à son appel, que la plupart jetaient leurs armes pour fuir plus à l'aise. Cependant Carleton, poursuivant les ennemis, leur prit leur artillerie, leurs munitions, leurs bagages, et plus de 200 malades. Bon nombre des malheureux fugitifs ne durent la vie qu'à l'humanité des Canadiens qui leur fournirent des vêtements et des vivres ; leur Général mourut de la contagion en arrivant à Sorel.

(1) Vieux Dépôt actuel.

nous retirer, ni le jour ni la nuit. Nous n'avons reçu que deux seuls boulets dans toute l'étendue de nos bâtiments, et pour tout dégâts, une croisée emportée, le lit d'une novice brisé, et la couverture de notre église percée des deux côtés ; et cela, à la veille de notre délivrance, et parmi une multitude de boulets et de bombes qui pleuvaient sur nous de quatre batteries différentes, auxquelles nous pouvions servir de blanc par l'élévation de notre maison."

" Nous serions des ingrates, écrivait vers le même temps la Mère St. Louis de Gonzague, si nous ne bénissions mille fois l'Auteur de tout bien, Celui qui soutient et console les siens au milieu des différentes épreuves de la vie.

" Vos bonnes et ferventes prières, mes chères Mères, nous ont obtenu un redoublement de courage qui nous a transformées en héroïnes. Vous savez que nous avons essuyé un siége de six mois, ayant été bloquées par nos voisins rebelles jusqu'au six de mai. Je vous laisse à penser les sentiments de pauvres filles en pareille circonstance, voyant continuellement le feu, et menacées à tout moment par les bombes et les boulets. Enfin nous existons encore, et nous vous supplions, mes très-chères Mères, de vouloir en rendre pour nous au Tout-Puissant mille actions de grâces. Veuille le Ciel, propice à nos vœux, rendre enfin la tranquillité à ces provinces, et nous faire jouir d'une paix inaltérable."

Le gouverneur Carleton, après avoir rejeté les ennemis en dehors des frontières et s'être rendu maître du lac Champlain, mit fin à la campagne du Canada. Les Américains, huit mois après leur départ de Ticondéraga, y revenaient affaiblis et vaincus ; mais leurs succès, dans leur propre pays, les dédommagèrent amplement de cet échec.

Quant aux Canadiens " Congréganistes," ils avaient été de bonne heure rassasiés de leur triste rôle ; dès le printemps, il n'en restait presque plus sous les drapeaux républicains. Toutes les promesses des envoyés du Congrès les émurent peu. Comparant les concessions qu'ils venaient d'obtenir de la Grande-Bretagne

aux priviléges dont la République les flattait, mais que le passé ne garantissait nullement, ils semblent pour la plupart s'en être invariablement tenus depuis au vieil adage si commun parmi nous : " *Un je tiens*, vaut mieux que *deux tu l'auras*."

A part quelques terreurs paniques, la ruine de certain nombre de particuliers, et une grande frayeur des *Bastonnais* répandue (1) au loin dans les campagnes, l'expédition contre le Canada fut à peu près nulle ; elle peut être regardée comme la plus téméraire et la plus malheureuse des entreprises des insurgés en faveur de la liberté. Nos lectrices savent qu'à partir de 1776, le territoire des provinces (2) révoltées devint le théâtre

(1) Bien des bonnes gens conservèrent longtemps comme mot d'épouvante pour les enfants mutins la menace de les donner aux *Bastonnais*. Cette impression se rattachait plutôt aux effets inévitables de la guerre qu'aux individus ; car, comme on vient de le marquer, les commandants avaient reçu ordre, et s'étaient efforcés de mériter les sympathies canadiennes.

Nous devons à J. M. LeMoine Ecr., d'avoir lavé le caractère du général américain Montgomery, de tout reproche de cruautés commises en aucun temps sur le sol canadien : il a prouvé à l'évidence que ce n'était pas lui, mais bien un tout autre Montgomery qui, commandant comme capitaine en 1759, avait commis des déprédations et des actes de barbarie dans la côte de Beaupré, près de Québec. C'est aussi au même écrivain qu'est dû l'exposé si complet qui justifie le général Montcalm, à l'égard du massacre des prisonniers anglais par les sauvages au fort George. Grâces aux recherches historiques qui se font et aux documents anciens qui se publient, nous touchons au temps où quelque Bancroft canadien pourra écrire avec assurance, l'époque si obscure de l'histoire du Canada depuis la conquête.

(2) Voici un abrégé bien succinct de ces années de combats.

Après l'infructueuse campagne du Canada, en 1776, les insurgés subirent de nouveaux échecs. Quelques jours seulement après la déclaration d'Indépendance le 4 juillet, le général Howe força Washington de retraiter au delà du Delaware, tandis que la flotte américaine du lac Champlain était détruite ; mais les victoires de Trenton

exclusif de la guerre, jusqu'à ce qu'à la paix de Versailles, en 1783, la Grande-Bretagne reconnût l'indépendance des Etats-Unis. Il n'est que juste de dire que, quoique les Américains soient demeurés presque une année entière en armes, sur le territoire canadien, ils ont observé les lois de l'humanité, ils n'ont commis aucun acte de barbarie, de vandalisme. Ce qui n'a pas empêché que plusieurs familles, (dont nous pourrions facilement donner les noms), qui commencaient à se relever de la ruine causée par la conquête, n'aient été de nouveau réduites à la plus grande pauvreté, par le fait de l'invasion américaine. Nous ne citerons ici qu'un seul trait, que notre ancienne Mère F. Giroux des Anges nous répétait souvent dans ses vieux jours. Elle nous disait que

et de Princeton firent regagner aux insurgés presque tout le terrain perdu.

En 1777, les Anglais d'abord s'emparèrent de Philadelphie; mais la prise de la forteresse de Stony Point, dans le sud, les victoires de Benningston et de Stillwater, dans le nord, et enfin le désastre complet de l'armée de Burgoyne, à Sarratoga, donnèrent aux Américains toute la gloire et les avantages de la campagne.

Le fort de la guerre se porta alors dans le sud. En 1778, après les combats de Camden, de Cowpens et de Entan Springs, lord Cornwallis se retrancha à Yorktown, où se décida finalement le triomphe de la cause républicaine. Washington feignant une attaque à New-York sur le général Clinton, avait traversé rapidement le New-Jersey, la Pensylvanie, passé le Chesapeake, où il effectua sa réunion avec l'armée de La Fayette. La flotte française, sous le comte de Grasse, venait en même temps jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière York : toute issue était ainsi fermée à lord Cornwallis; et en octobre 1781, il dut se rendre à discrétion.

C'est en 1787, que dans une réunion de délégués à Philadelphie, la constitution de la nouvelle République fut définitivement arrêtée. En 1789, Washington fut appelé à la présidence. Cet ardent et sage défenseur des libertés de son pays mourut en 1799, âgé seulement de 68 ans.

son père, possesseur d'une tannerie considérable à Québec, avait été prié par le général Bostonnais de lui vendre de quoi chausser ses soldats, qui périssaient de froid sur les Plaines. Bon marché fait, il leur avait fourni du cuir pour mille paires de bottes ; mais les billets étaient encore à acquitter.—" Ah ! les lapins ! ajoutait la bonne Mère ; ils se sauvèrent un jour plus vite qu'ils n'étaient venus."

§ 2.—LA CLASSE ÉLEVÉE ET INSTRUITE DISPARUT-ELLE DU CANADA À LA CONQUÊTE ?

En traversant depuis quinze ans tant d'orages, tant d'annonces de départ et de ruine, nos lectrices ne se sont-elles pas demandé avec qui enfin nous allions nous retrouver et vivre ? Quant à nous, cette question s'est souvent présentée à notre esprit. Imbue de cet avancé de la plupart des écrivains, que la classe élevée et instruite avait presque entièrement abandonné le pays en 1760 et dans les années subséquentes, nos documents nous mettaient souvent en face de contradictions palpables, qu'il était naturel de chercher à s'expliquer. Si toutes les personnes influentes étaient parties, pourquoi rencontrions-nous si fréquemment leurs noms ? Plus nous avancions, plus nous étions convaincue qu'il devait y avoir erreur quelque part. C'est cette conviction qui nous a poussée à une investigation plus profonde et plus minutieuse des noms et des faits ; et nous devons avouer qu'une lumière nouvelle s'est faite dans notre esprit. Nous sommes heureuses de pouvoir emprunter ici de longs extraits à un travail que notre Rév. Père Aumônier, M. l'abbé G. L. LeMoine, destinait à l'impression, et qui lui a coûté de longues recherches. Ce travail prouve abondamment que le pays a moins souffert par l'émigration qu'on ne l'a généralement cru.

Un point surtout que notre cœur ne pouvait admettre, c'était cette accusation grave portée quelque part, que la divine Providence avait fait disparaître la noblesse canadienne après la conquête, en punition de la mauvaise conduite de ses membres. Ah ! un cœur canadien, fidèle aux souvenirs du passé, aux traditions de ses pères, n'eût jamais même conçu une pareille pensée. Nous n'avons aucune objection que l'Histoire stigmatise l'Intendant Bigot et la plupart de ses employés, dont le plus grand nombre se trouvaient dans les villes et les forts un peu considérables ; ils ont mérité d'être accusés et condamnés. Nous serions même prête à faire une large concession à l'égard des employés de l'administration militaire, des officiers de l'armée, dont les mœurs étaient loin d'être irréprochables. Mais soutenir que le très-grand nombre de familles marquantes, appartenant à la colonie, a émigré après 1759, et marquer pour cause première le dessein providentiel indiqué plus haut, c'était une assertion qui donnait à réfléchir ; si elle se pouvait pardonner à un auteur étranger au pays, nous, au moins, devions voir aux preuves qu'exigeait une charge aussi flétrissante pour les premiers bienfaiteurs (1) du Canada,

(1) Dans le sentiment de respect et d'admiration qui nous attache à ces nobles personnages qui présidèrent avec un si grand dévouement aux destinées de notre cher pays, nous n'avons pas rencontré sans plaisir cette parole d'un grave publiciste, M. Royer-Collard : " Une naissance illustre sera toujours une grandeur, et le respect de la gloire passée prend sa source dans de nobles sentiments."

Entendons maintenant le vénérable évêque dont la parole retentit avec tant d'éclat en Europe, et est toujours reçue avec une si grande avidité en Amérique. Voici ce que dit Mgr. Dupanloup au premier tôme de son beau travail sur l'Education : " J'appelle grande famille, grande race, grand nom, ces familles, ces races, ces noms que de mémorables services rendus au pays, à quelque époque que ce soit, ont fait historiques, qui ont conquis leur illustration par la gloire des

dont tant de fois nous avons eu occasion d'exalter les vertus.

Nous n'avons pas malheureusement tous les documents désirables, à l'égard du point que nous avons à cœur d'établir ; néanmoins, il y a des noms et des faits

armes dans les camps ; par leur habileté dans les hautes négociations et dans le maniement des affaires politiques, et par l'éclat des talents, et quelquefois du génie, dans les sciences et dans les lettres ; enfin, dans la magistrature ou dans l'Eglise, par la sainteté des mœurs et la grandeur du caractère....

" Voilà ce que j'appelle les grandes familles, les grandes races d'un pays. Eh bien ! je l'avouerai sans détour, ces grandes familles, je les aime, je les respecte, je les vénère, parce que j'aime, je respecte, je vénère les grands souvenirs et les grandes choses. Je ne sache pas une nation dont elles ne soient la force et la gloire, et qui n'ait une inclination naturelle à leur demander ses chefs, ses guerriers, ses ministres.. .Il y a là peut-être un préjugé, mais il est profond ; et, sauf les temps de trouble où ce préjugé se tourne quelquefois en haine, on y revient toujours...

" On se tromperait étrangement, si on pensait que les révolutions se font parmi nous pour détruire les titres et les illustrations de naissance : les révolutions se font bien plutôt parmi nous pour les conquérir....Aussi c'est un fait curieux à observer : les révolutions dans notre pays n'ont su que multiplier les titres et les vanités de cette nature....

" Un grand nom, c'est l'héritage d'une famille ; et un homme illustre en donnant à ses fils l'éclat de la naissance, leur impose aussi l'obligation de ses vertus : car noblesse oblige, suivant un axiome d'honneur tout français.....

" La vieille noblesse française doit son antique honneur et sa gloire impérissable au sacrifice qu'elle a fait héroïquement de sa vie pendant quatorze siècles. Depuis Clovis, la race franque n'a pas cessé de verser son sang pour la cause de Dieu, des pauvres et de la patrie, sur tous les champs de bataille de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. La noblesse nouvelle a glorieusement aussi conquis ses écussons et les a payés de son sang, bien qu'elle ait encore besoin d'une tradition soutenue par de dignes héritiers et confirmée par le temps...."

Si l'espace nous le permettait, nous laisserions le vénérable évêque nous expliquer la responsabilité qui pèse sur une haute naissance.

qui paraissent avoir été en partie ignorés de nos historiens, ou qui n'ont pas été rapprochés de manière à exposer la question dans son véritable jour.

Les noms que nous allons mettre sous les yeux de nos lectrices comprendront : 1o. les officiers canadiens qui ont succombé dans les guerres de la conquête ; 2o. personnes marquantes qui laissèrent le Canada après la conquête ; 3o. les familles importantes qui n'émigrèrent pas.

1o. Officiers canadiens qui succombèrent durant la guerre de sept ans. Cette liste est très-incomplète, espérons que nous pourrons plus tard en remplir les lacunes.

Lieut de Jumonville, tué en 1754 ;—capt. de Beaujeu, 1755 ;—le troisième et dernier baron de Longueuil, 1755 ;—de Carqueville, de la Pérade, Hertel de Ste. Thérèse, les capt. de St. Pierre, de Longueuil, et du Sablé, le chevalier de St. Ours, 1759 ;—les chevaliers Denis de la Ronde et des Meloises, 1760. Qui jamais

Il nous prouverait que si " nul n'est fait ici-bas pour ne rien faire, nul aussi n'est fait pour être inutile à ses semblables." C'est l'oisiveté, dit-il, qui " laisse échapper des mains de tant d'héritiers indignes le patrimoine de richesse ou d'honneur qu'ils avaient reçu de leurs pères ; c'est l'oisiveté qui, comme un ver rongeur, mine sourdement et fait enfin écrouler les fortunes établies en apparence sur les plus solides fondements, et prépare aux fils d'un père riche et considéré la détresse et le mépris pour tout héritage.

" Et de là, . . . tant de nobles familles ruinées ! tant de beaux noms tombés ! De là ces races illustres abaissées et quelquefois avilies, incapables de rien entendre, de rien gouverner, de rien établir, de rien perpétuer, et, au jour du péril public, de rien sauver ! De là, ces antiques illustrations qui s'enveloppent peu à peu d'obscurité et disparaissent misérablement. . . ."

En appliquant d'une manière relative à notre pays cette appréciation du grand évêque d'Orléans, sur les noms que l'on entoure instinctivement de respect et de gratitude, et auxquels on ne demande de grandes choses que parce qu'on les considère davantage, nous y voyons un lien de plus dans l'intérêt de la société. En effet, que de devoirs n'impose pas la naissance pour se conserver l'amour et la vénération des peuples !

s'avisera de leur reprocher d'avoir laissé la patrie, sans lui avoir légué de glorieux souvenirs?

2° Canadiens qui ont émigré à la conquête.

On sait qu'en 1760, où le Canada devint de fait colonie anglaise, le Gouverneur, l'Intendant, les fonctionnaires de l'administration militaire, la plupart des fonctionnaires de l'administration civile, M. de Lévis et 185 officiers, 2,400 soldats et artilleurs, 500 matelots, quittèrent la colonie; mais remarquons que cette dernière catégorie d'émigrés ne renfermait presque aucun des habitants du pays; ils n'y faisaient que momentanément le service. C'est à eux (1) que s'adressait le fameux sermon prêché à Montréal le 6 mai 1759.

Nous nommerons donc comme appartenant à la colonie et ayant émigré:

1° Le marquis de Vaudreuil;—Rigaud de Vaudreuil, frère du marquis;—de Ramesay, lieutenant du Roi à Québec; nous ne connaissons rien que de digne dans ces illustres émigrés; 2o les de Tilly, p. 193; (2) Les Le Neuf, 203;—les des Meloises, 221; (cependant en 1771, on trouve ici une dame des Meloises plaçant au pensionnat sa nièce et payant sa pension)—les de Repentigny:—les Juchereau de St. Denis, Notes p. VI, t. II;—la famille du sieur Bedout, seigneur et membre du Conseil Supérieur, qui émigra en 1763;—M. de Villiers, célèbre officier, frère de Jumonville, qui se retira en Louisiane en 1760,—sur la tombe duquel, à la N. Orléans, on lit ces mots: "Rejeton d'une noble race......c'est au milieu des infortunes qu'il a montré son grand cœur."

Les Hertel de la Frénière émigrèrent aussi en Louisiane.

Paul Joseph, chevalier de Longueuil, frère du second baron, militaire distingué en Canada, laissa le pays après la capitulation de Montréal. En 1767, il obtint congé de venir vendre ses propriétés et repassa en France l'année suivante.

Dans le navire l'Auguste, parti de Québec le 15 octobre 1761,

(1) C'est aussi de Bigot et des siens qu'il s'agit dans la lettre de M. de Montcalm au maréchal de Belille.

(2) Ces références ont leur lieu au t. II de cette Histoire:

et qui naufragea (1) sur l'Ile Royale le 16 novembre, périrent 114 personnes, dont suit la liste : *Capitaines* : MM. les chevaliers de la Corne et Bécancourt-Portneuf ; *Lieutenants :* MM. de Varennes, Godefroy, Laveranderie, St. Paul, St. Blain, Morole, Pecaudi de Contrecœur ;—*Enseignes en pied* : Villebon de Sourdis, Grochaîne Rainbaut, Laperière, LaDurantaye, Despervanche le jeune ;—*Cadets à l'éguillette* : MM. LaCorne de St. Luc, Chevalier de la Corne, La Corne Dubreuil, (2) Senneville, St. Paul, fils, Villebond, fils ;—*Bourgeois* : Paul et François Héry, Léchelle, Louis Hervieux ;—Mesdames de St. Paul, Mézière, Busquet, Villebond ;—Mlles. de Sourdis, de Senneville et Mézière. De plus, suivant la Relation du naufrage publiée par St. Luc de la Corne Ecr., qui, avec six autres, avait échappé à la mort, il y avait dix-sept hommes de l'équipage, dix femmes tant de bourgeois que de soldats, seize enfants, huit artisans ou habitants, et trente-deux soldats.

3° Anciennes familles nobles ou importantes qui n'émigrèrent pas. Nous allons maintenant passer en revue ces noms qui se retrouvent parmi la population canadienne après la conquête, et même de nos jours : il sera facile de voir que tous les personnages importants n'émigrèrent pas.

La descendance des de la Chesnaye, voir t. 11. p. (3) 190, et celle de la célèbre dame de Grand-Maison, à l'exception de la branche des Choiseul, p. 188 ;—les de Martigny, p. 192 ;—les Joliet, p. 185 ;—les de la Haye et leurs alliés, p. 199;—les de Varennes dans plusieurs branches, p. 91 ;—les de Niverville ;—les Godefroy, p. 213 ;—les St. Luc de la Corne par la postérité féminine, dans la famille du commandeur Jacques Viger ;—les de Lotbinière, p. 351.

(1) Nos Annales notaient ainsi ce tragique événement : "Dans le cours du mois de novembre de cette année 1761, nous avons perdu un navire sur lequel se trouvaient plusieurs familles canadiennes qui passaient en France. Il ne s'est sauvé que 6 personnes. L'affliction a été générale dans presque toutes les familles du pays.

(2) Il est bon de rappeler que les familles marquantes donnaient différents noms ou titres à leurs fils.

(3) Ces références sont toujours par rapport au Tôme II de cette Histoire.

Après la conquête, Eustache Gaspard Michel de Lotbinière acquit pour ses trois filles, les seigneuries de Vaudreuil, de Rigaud et de Beauharnais, et les leur donna avec la seigneurie qui porte son nom ; il mourut sans laisser de lignée masculine.

On trouve encore en Canada, longtemps après la conquête : Les Chaussegros de Léry, quelques membres seulement ayant émigré en France en 1760 ;—Les Juchereau Duchesnay, Notes p. VII ;—Les Liénard de Beaujeu ;—les de St. Ours par la postérité féminine ;—Les de Bonne de Miselle, descendants de l'illustre maison des ducs de Lesdiguières.

Les de Contrecœur ne disparaissent pas à la conquête ; au contraire, un Sieur de Contrecœur, Seigneur, se signala, dit Bibaud jeune, par sa charité et sa munificence : le dernier rejeton a été victime d'un accident à la chasse.

Le Chevalier de Belestre ne quitta point non plus son pays. Tant que les Canadiens furent éloignés des charges publiques, il cultiva son champ comme Cincinnatus, et dans les jours meilleurs, il devint Surintendant des Voies publiques. En 1773, on le trouve à la pose de la première pierre de N. D. de Bonsecours avec deux autres Chevaliers de St. Louis. En 1775, où c'en était fait du Canada, si l'ennemi eût pu s'assurer de suite du poste frontière de St. Jean (1) qui était dépourvu de garnison, le Chev. de Belestre offrit ses services à Carleton, et il est beau de voir quel cortége de noblesse voulut marcher sous les ordres de ce vétéran, sans en excepter même M. de Longueuil. Les de Lotbinière, de Rouville, de Boucherville, de St. Ours, de la Corne, de Labruère, de Montigny, d'Eschambault, de la Madeleine, de Florimont, des Musseaux le suivirent, puis, suivant Bibaud d'où nous extrayons cette note, MM. de Montesson, de St. Luc, Duchesnay, de Rigauville, de Lorimier, de Tonnancour et de Salaberry.

(1) Dans cette circonstance, où les professions et la bourgeoisie, représentées par M. M. Perthuis, Hervieux, Moquin, Gaucher, Giasson, Beaubien, Campion, Lamarque, Foucher, rivalisèrent de zèle avec la noblesse, on sait que M. Picoté de Belestre reprit St. Jean, qui était tombé aux mains de l'avant-garde américaine, et qu'il reçut les remercîments publics du gouverneur Carleton. Il remit alors le fort au major anglais Preston, envoyé avec des troupes ; mais il

Cette réunion de beaux noms n'indique certainement pas une émigration excessive, surtout quand on se rappelle qu'il y avait bien d'autres seigneurs, particulièrement dans le district de Québec, qui n'allèrent pas à St. Jean.

Les de Verchères paraissent s'être confondus dans les familles Boucher de Boucherville, etc., etc. et cela avant la conquête.

Les Denis de la Ronde chevaliers de St. Louis, n'ont pas tous émigré, car aussi tard qu'en 1842, le petit-fils de l'ancien chevalier faisait une requête à la Législature canadienne demandant une indemnité de £500, afin d'aller s'établir aux Etats-Unis avec ses dix enfants.

Les de Lauson se sont éteints en Canada, p. 229. Les d'Ailleboust de Musseaux, de Coulonge, de Mantet, d'Argenteuil, de Périgny, de Cuisy, se sont éteints en partie avant la conquête. Nous pensons pourtant qu'il existe des rejetons de ces familles dans le district de Montréal et dans celui de Trois-Rivières. Du reste leur nom a toujours été honorable dans le pays. En 1764, il y avait au pensionnat deux Dlles. d'Ailleboust de Cerry.

La famille de Longueuil, Notes p. VII. Joseph Dominique Emmanuel de Longueuil, fils du chevalier et seigneur de Soulange, est resté en Canada.

Nous pouvons nommer encore les Baby, et leurs alliés p. 195;—les Sabrevois de Bleury, p. 172;—les Hertel;—les de Lanaudière;—les Couillard de Beaumont;—les de Bellefeuille;—les d'Anteuil;—les de la Gorgendière;—les de Montigny, etc. Il y a encore plusieurs autres noms remarquables, que nos lectrices trouveront dans nos listes d'élèves après 1759.

Malgré la diminution que causa l'émigration dans la classe élevée, il resta certainement encore assez de personnes marquantes pour conserver parmi les Canadiens cet esprit droit, ces sentiments nobles et généreux

resta au poste du danger avec ses compagnons d'armes, repoussant dans un combat le général Schuyler, qui abandonna son armée; et il défendit pendant 45 jours contre Montgomery, déjà maître du fort Chambly, cette bicoque, qui avait fait éprouver cinq mois de retard à l'armée envahissante: St. Jean était un fort en bois!

cette libéralité à l'égard des personnes d'une autre origine, cette urbanité de manières, cette hospitalité, qui les ont toujours distingués, et qui excitent encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs et des étrangers.

C'étaient aussi MM. Cugnet, Taschereau et Pressard qui, à la demande du gouverneur Guy Carleton, avaient fait sur la *coutume de Paris*, un travail qui mérita de grands éloges des jurisconsultes en Angleterre même.

Il est vrai que l'oppression exercée après la conquête sur la classe élevée et instruite du pays par les étrangers, ces gens si méprisables par le défaut d'éducation, comme le dit le général Murray lui-même en 1766, amena dans les conditions un certain nivellement, qui a contribué à nous induire en erreur sur la disparition des personnes influentes. Pour faire moins d'ombrage à ces parvenus du jour et être moins exposés à leurs vexations, les nobles effacèrent leurs titres ; les *de*, les *le*, et tout ce qui pouvait ressembler à quelque distinction dans leurs noms mêmes disparut ; ce fait nous a frappée en transcrivant nos listes d'élèves depuis la conquête. Grand nombre de Gentilshommes aussi, ne voyant pas jour de s'avancer en Canada, se disséminèrent dans les forêts de l'Amérique et sur les bords du Mississipi, sauf à revenir plus tard. Ou bien encore, comme nous l'avons déjà dit, les seigneurs retirés sur leurs terres, se confondirent avec leurs censitaires, souvent devenus plus à l'aise que leurs anciens maîtres, et ils ne gardèrent de leurs noms que la partie la moins sonore.

M. Phil. Aubert De Gaspé, dans son ouvrage estimé, "Les Anciens Canadiens," nous montre sa famille, obligée d'habiter pendant plusieurs années le moulin seigneurial, que son aïeul avait d'abord fait reconstruire pour venir en aide à ses censitaires.

" En consignant les malheurs de ma famille, dit-il dans ses Notes, j'ai voulu donner une idée des désastres de la majorité de la noblesse canadienne, ruinée par la conquête, et dont les descendants déclassés végètent sur ce même sol que leurs ancêtres ont conquis et arrosé de leur sang. Que ceux-qui les accusent de manquer de talents et d'énergie se rappellent qu'il leur était bien difficile, avec leur éducation toute militaire, de se livrer tout à coup à d'autres occupations que celles qui leur étaient familières."

Ce ne fut qu'après l'abolition du serment du Test, en 1774, que les Canadiens commencèrent à se relever. A mesure que l'administration devenait plus juste et plus libérale, et selon que les talents ou la bonne fortune les secondait, graduellement ils sortirent de l'ombre, et reprirent quelque influence. Voilà ce qui fait que l'on est tout surpris, aujourd'hui, de voir revivre des titres, des noms que l'on croyait à jamais disparus du Canada : nous connaissons plusieurs familles qui ignoraient, jusqu'à ces années dernières, leur belle origine.

Nous espérons que cet aperçu, par trop long du reste, ne sera pas sans intérêt pour nos lectrices. A quelque classe de la société qu'elles appartiennent, qu'elles se rappellent qu'il y a une noblesse de pensées et de sentiments qui survit aux distinctions de la naissance, et qui souvent aussi les remplace ; et que, sous ce rapport, elle doivent être heureuses de renouer la génération actuelle, à celle qui établissait il y a plus de deux siècles ce pays béni du ciel, et qui lutta si admirablement pour sa défense, toujours prête à mourir pour son Dieu et son Roi. Qu'elles se rappellent aussi que dans ces *temps héroïques*, pendant que les maris et les frères combattaient ou cultivaient leurs champs, la

femme ne restait pas oisive: au foyer de famille, elle élevait dans la crainte du Seigneur la génération nouvelle, et à l'ombre du cloître, elle redoublait les prières et les sacrifices pour le salut de la patrie.

§ 3.—UN VIEUX MILITAIRE SUISSE GOUVERNEUR DU CANADA.

"Le 7 juin 1778, disent les Annales, M. Haldimand est arrivé à Québec, le Général Carleton ayant demandé son rappel. Ce dernier a peut-être prévu qu'il lui serait difficile de conserver le Canada. Il a montré bien de la conduite, de la prudence et de la grandeur d'âme, dans les circonstances critiques où il s'est trouvé. Sa bonté pour le peuple a été constante, mais ce qui l'a surtout rendu cher à ce pays, ce sont les bons procédés dont il a usé à l'égard de Monseigneur et du clergé, ne leur ayant fait aucune peine au sujet de la religion."

"Deux jours après son arrivée, le nouveau Général est venu nous faire visite, accompagné seulement de M. St. Luc de Lacorne, son aide-de-camp, et d'un autre officier. Rien ne fut plus poli et plus gracieux; mais c'est avec le temps que l'on connaît son monde.... Espérons cependant qu'il marchera sur les traces de son prédécesseur."

Cette réserve de nos Mères dans leurs appréciations des hommes et des choses, nous a frappée à bien des reprises. Les apparences ne les séduisent pas; sans juger défavorablement, elles attendent du temps la confirmation des promesses même les plus flatteuses.

Voyons maintenant si l'expérience fut favorable au nouveau gouverneur. "Au commencement de novembre, 1784," trouvons-nous plus loin, "M. Haldimand, Général-en-chef, s'est embarqué pour repasser à Londres, la cour l'ayant rappelé." Il faut avouer que c'est une

grande sobriété d'expressions dans les Annales, toujours si disposées à transmettre à la postérité leur reconnaissance pour les bienfaiteurs du pays.

Quel était donc ce gouverneur originaire de la Suisse, homme à l'*œil malin*, dont l'éloge est si laconique ?

Le pays, il est vrai, n'était pas facile à gouverner à cette époque. Nous avons vu dans quelle position s'était trouvé le général Carleton, lors de l'invasion américaine. Ayant voulu, en 1777, inaugurer le Conseil nouveau, cette démarche ne fit que soulever de nouvelles agitations par la violence à laquelle se porta le parti anti-catholique. Des débats s'élevèrent aussi entre les seigneurs et leurs censitaires, et de bruyantes réclamations furent faites de la part des marchands de Québec, recrutés pour la plupart dans les rangs des *braves* qui avaient refusé de défendre la patrie au moment du danger. Cet état de choses avait dégoûté Carleton : c'était en vérité une pénible administration que celle de cette colonie.

Haldimand arrivait au milieu de cette effervescence. Naturellement brave, et dur à lui même, cet étranger enrôlé depuis longtemps au service de l'Angleterre, n'était pas non plus des plus doux à l'égard des autres. Il crut réussir par la rigueur. La suspension de la loi de l'Habeas Corpus, fut le grand sujet des discordes sous son administration ; Haldimand donna lieu à de graves mécontentements par les procédés arbitraires dont il usa en mainte circonstances, faisant emprisonner les gens sans forme ni procès, les retenant (1) des mois, des années même, ainsi séquestrés, sans qu'ils sussent pourquoi, et sans qu'il leur fût permis de communiquer avec personne.

A l'occasion des débats sur la loi de l'Habeas Corpus,

(1) Voir l'Historien Garneau.

les Ursulines, de concert avec les religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général de Québec, résolurent d'élever la voix pour réclamer contre l'exclusion des communautés religieuses, de ce privilége accordé depuis le temps d'Alfred-le-Grand à tout sujet britannique. Elle présentèrent en 1784, au conseil législatif, une adresse ayant pour but de constater leurs droits individuels à la protection des lois du pays. Cette pétition dans laquelle les servantes de Dieu se qualifiaient de l'humble titre de " plus petites servantes du Roi," fut publiée en Angleterre et assez favorablement jugée. Ce fut surtout de la part de ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement qu'elle leur attira de grands éloges. M. du Calvet (1) entre autres écrivit à la Mère St. Louis de Gonzague, supérieure, une lettre où il lui jetait à pleines mains les compliments et les éloges, comme une véritable pluie de dragées. Du reste, cette pièce n'offre pas assez d'intérêt pour qu'on la transcrive ici.

Enfin le *vieux militaire Suisse* avait fini son règne ;

(1) M. Pierre du Calvet était un honnête citoyen de Montréal qui, sous la domination française, avait amassé une fortune considérable dans le commerce des pelleteries. En sa qualité de huguenot, il avait d'abord joui des faveurs du nouveau gouvernement ; on l'avait même nommé juge de paix, après le traité de Paris, en 1763, époque où l'on tentait d'inaugurer dans ce pays si catholique, les lois flétrissantes du code pénal. Du Calvet, qui était doué d'une âme ardente et généreuse, fut indigné de cette injuste oppression des races catholiques ; mais au lieu de se tenir dans les bornes d'une opposition modérée, il se laissa emporter par le ressentiment de quelques injures personnelles, et se fit autant d'ennemis qu'il y avait de gens en faveur dans le pays. Il passa en Angleterre et alla même jusqu'à intenter un procès contre le gouvernement colonial, et adressa au prince Régent, (depuis Guillaume IV), une pétition, sollicitant une réforme dans les lois du pays. Il fut ainsi en grande partie, sans le prévoir, l'auteur de la constitution de 1791, comme le remarque notre Historien Garneau.

mais avant de lui donner son congé, nous allons citer un trait qu'on nous a conservé, en souvenir sans doute de ses aimables procédés dans la colonie en général.

Les traditions du Monastère disent donc que le général Haldimand, se trouvant un jour un peu contrarié de ce que nos bonnes jardinières avaient refusé de cueillir ou de vendre le dimanche, à ses soldats, une salade, envoya le lendemain des gens d'armes, avec ordre de couper tous les pommiers d'un verger magnifique. Ce verger avait remplacé le bois charmant, rasé en 1691, par ordre du comte de Frontenac, pour les défenses de la ville. Après ce second désastre, les jardinières plantèrent en pleurant, sur ce terrain malencontreux, de jeunes pruniers, fruitiers abondants et délicieux qui, après avoir régalé les enfants du Monastère pendant plus de cinquante ans, furent sacrifiés à leur tour, mais d'une manière plus consolante, en faveur du nouveau pensionnat bâti en 1853.

§ 4.—BIENVEILLANCE DE LADY CARLETON POUR LES URSULINES ;—Mme. JOHNSTON PENSIONNAIRE AU MONASTÈRE.

Les rapports de lady Carleton avec les Ursulines furent toujours empreints de la plus cordiale aménité. " Un moment avant de s'embarquer pour l'Europe, dit le Récit, cette estimable dame vint faire une dernière visite à notre communauté et nous réitérer ses adieux. Elle avait avec elle ses trois petits messieurs, et la petite Dlle. que nous n'avions pas encore vue. Mme. Johnston aussi l'accompagnait. Ce fut une visite des plus gracieuses. Elle présenta à notre Rév. Mère Supérieure, en la quittant, deux flambeaux d'argent, disant que c'était un petit souvenir pour notre église. Un catholique n'aurait pas fait les choses avec plus d'à-propos et de délicatesse.

"Le 9 août suivant, (1777), Mme. Johnston est entrée chez nous en qualité de pensionnaire. Nous lui avons cédé un de nos parloirs, ce qui lui donne deux appartements, l'un sur la rue qui lui sert de salon, l'autre sur notre cour intérieure, qui lui sert de chambre à coucher. Mgr. ne s'est pu refuser au général Carleton, qui lui a demandé cette faveur pour le temps que durerait l'absence de M. Johnston, officier de la couronne qui passait à Londres avec lui."

Cette dame Johnston, parente du Gouverneur Carleton, nous est représentée par les traditions du Monastère comme le vrai type de ces nobles dames d'Albion, qui savent s'élever au-dessus du vulgaire par une éducation supérieure et une âme épurée de fanatisme religieux, bien plus que par un orgueil outré ou les extravagances de la toilette.

Au mois de juillet, 1778, M. Johnston étant de retour de Londres, sa dame sortit aussitôt de notre maison, rayonnante de bonheur de revoir son époux. Mais, ô inconstance des joies de ce monde! cet estimable monsieur tomba malade et mourut peu après son arrivée, laissant sa triste veuve plongée dans une indicible douleur. "Tout le monde a été sensible à son affliction, dit le Récit, car Mme. Johnston est généralement estimée, et elle mérite de l'être pour tant de belles qualités qui brillent en elle."

Ne trouvant aucun adoucissement à ses peines auprès de ses amis du grand monde, cette aimable dame voulut de nouveau se rapprocher du Monastère. "Elle a montré en toute occasion un si grand attachement et tant d'estime pour notre communauté, qu'il eût été difficile de se refuser à l'empressement qu'elle a témoigné de revenir demeurer chez nous. Elle occupe les mêmes appartements que ci-devant.

" Cette dame, en tout temps polie et affectueuse, ne causa jamais le moindre déplaisir à la sœur qui la servait, ni à qui que ce fût, et ce n'a pas été sans un sensible regret qu'elle quitta le Monastère au mois d'octobre 1779, pour retourner à Londres."

§ 5.—ÉPREUVES DU PAYS DE 1776 À 1783;—CORRESPONDANCE.

En terminant les détails sur l'expédition des Américains en 1775 et 76, nous allions dire que le pays n'aurait plus pendant longtemps de lutte à soutenir, quand une lutte d'un autre genre s'est présentée à nous, celle d'un peuple qui se débat sous l'étreinte de la gêne, de l'inquiétude et de la pauvreté.

Si le territoire canadien avait cessé d'être le théâtre des hostilités, le fléau de la guerre n'en sévissait pas moins cruellement à leurs portes, et les années qui s'écoulèrent de 1775 à 1783, furent pour les Canadiens des années de crainte et de stupeur avec le cortége de la misère et de la détresse. D'ailleurs, la part que prit la France à la Révolution Américaine compliqua les difficultés. La navigation fut tellement entravée que le Monastère percevait à grand'peine ses revenus d'outre-mer ; tout s'élevait à un prix exhorbitant, tant dans ce pays qu'en Europe. De 1779 à 1781, nos Mères ne reçurent aucune nouvelle de France.

" M. l'Abbé de Villars m'a bien recommandé, écrivait la Mère Dépositaire des Ursulines de Paris à cette dernière date, (1781), de ne rien mettre dans mes lettres, et même, s'il était possible, de ne me servir que d'une demi-feuille, Messieurs les Anglais ne laissant pas passer le moindre paquet, ni lettre double ou avec des enveloppes. Le fléau de la guerre est bien terrible et celle-ci est bien longue. Notre ville n'est pas exposée, mais cela occasionne une cherté générale et nous fait tout avoir au poids de l'or."

" La cherté de toutes choses nous écrase, écrivait notre dépositaire en 1782 ; le bœuf s'est vendu tout l'été 18 sols, 20 sols la

livre, et encore au poids anglais, qui n'est que de 14 onces ; un œuf se vend deux sols pièce, et ainsi du reste. Il faut espérer que ce fléau de la guerre finira."

Pas une lettre de l'époque qui, en déplorant les suites de la guerre, ne demande la paix. " Dans ces mauvaises années, disait en 1781, l'aimable Mère St. Louis de Gonzague, il faut mettre tout dehors ; je ne sais s'il en est ainsi par chez vous, ma chère Mère ? Sans aimer l'argent, il en faut avoir, et quand on n'en a pas, où en prendre ? Voilà comme vous le voyez une dépositaire fort à son aise ! Si nous n'étions point en temps de guerre, j'engagerais les bonnes âmes à reprendre leurs libéralités en notre faveur. Ce qui est triste, c'est qu'on ne sait point quand ce temps de trouble finira. Que la divine Providence veuille enfin nous favoriser de la paix ; il serait grand temps d'en goûter les douceurs. Mettez-vous je vous prie de la partie, ma chère Mère, pour forcer le Dieu des armées à nous accorder ce bien que nous désirons depuis si longtemps. Suppliez aussi ce Dieu bon de répandre ses miséricordes sur ce pays, et de le rendre plus fertile qu'il ne l'a été depuis trois ans. Il semble que le Ciel veuille nous faire faire une double pénitence ; il nous a refusé ses douces rosées dans les temps propres à l'accroissement des plantes, ce qui rend les fourrages hors de prix, le mal étant universel ; et aujourd'hui, (29 Oct.) l'abondance des pluies retarde les labours ; et voilà la saison qui avance et le froid qui nous arrive à grands pas. Tout cela tourmente ma pauvre tête."

Dès 1777, on avait ressenti cette cherté excessive de toutes choses. De plus, l'oppression qui avait précédé, la suspension des études dans les séminaires, la pauvreté du peuple, avaient extrêmement réduit les classes professionnelles, et la France, dans sa gêne financière, devenait de plus en plus exigeante dans ses transactions. Mais laissons parler la correspondance intime dont nous sommes abondamment pourvue.

" Pour vous dire quelque chose de notre pauvre pays, écrivait en octobre 1777, notre Mère Supérieure, l'hiver a été des plus doux ; le printemps assez bien, mais sec, ce qui a empêché le blé de lever avec la même abondance. L'été s'est bien comporté, et quoi-

que nous ayons eu de la pluie l'espace d'un mois, et même de la grêle, les récoltes ont été belles. L'automne est charmant; cependant, nous éprouvons de temps à autres des froids qui nous annoncent qu'en peu il nous faudra faire du feu avec le bois qui nous coûte, cette année, 18 liv. la corde; jugez par là du reste pour vivre: 60 piastres la barrique de vin, 20 sols la livre de beurre etc., etc. Dieu veuille mettre fin à ce qui occasionne bien des calamités. Pour moi, ma chère Mère, il y a des moments où ma nature en frémit. Demandez, suppliez, et engagez vos amis à répandre leur cœur devant le Seigneur pour nous obtenir cette paix que nous désirons avec tant d'ardeur, après laquelle on soupire nuit et jour. Nous ne voulons malgré tout cela que la volonté de Dieu. Mais les orages et les brouillards sont difficiles à passer, on craint toujours qu'ils ne viennent à crever et que la foudre n'enveloppe un monde sous ses ruines."

Dans l'été de 1778: " Nous avons passé l'hiver assez tranquilles. Vers le printemps, nos voisins ont paru du côté d'en haut, mais ils s'en sont retournés. Le froid a été fort grand cet hiver, et maintenant les chaleurs sont excessives. Les inquiétudes ne nous abandonnent point, n'ayant aucune connaissance des arrangements faits avec les Américains, sinon qu'il s'établissent au fort Carillon, à la Galette etc., et peuvent ainsi faire route par d'autres endroits. Dieu veuille faire terminer toutes ces affaires à sa plus grande gloire et à notre salut! "

"—Je voudrais vous savoir en paix, répondait la Mère dépositaire des Ursulines de Paris; mais l'avantage des insurgés me fait craindre que vous n'en jouissiez pas sitôt......"

En octobre 1779, notre dépositaire: " Je vous suis bien obligée, ma chère Mère, de la part que votre bon cœur vous fait prendre à notre position. Je vous avoue qu'il est triste d'être toujours dans l'inquiétude, toujours dans l'attente de quelque événement fâcheux. La vie est au plus cher, et pour surcroît, la récolte a entièrement manqué cette année dans tout le pays, par des chaleurs et une sécheresse qui ont brûlé tous les blés avant leur maturité. Cela nous dérange beaucoup comme tous les autres. Cependant, ma chère Mère, je dois judicieusement vous rassurer sur notre compte; la Providence nous a jusqu'à présent protégées d'une

manière trop singulière, pour penser qu'elle nous refuse à l'avenir ce que nous attendons avec confiance de son secours. Elle nous a procuré depuis le mois de janvier, quatre demoiselles bien nées, bien élevées, qui sont très-contentes au noviciat, et qui nous apportent la dot entière chacune, ce qui est rare depuis bien des années. Plusieurs autres jeunes filles se présentent encore, mais il faudra leur faire grâce sur le temporel. Vous voyez par là, chère Mère, que le Seigneur se conserve au milieu de la corruption du siècle, des âmes fidèles qui cherchent dans le port l'assurance de leur salut."

" Pour vous parler de nos affaires d'ici, disait à la même époque la Mère St. Louis de Gonzague, elle me donnent bien des sollicitudes. Le défaut de pluie s'est fait sentir pendant plus de six semaines, et ce mal s'est étendu à tout notre pauvre pays...... Après avoir vu en herbe une apparence de blé magnifique, tout a manqué, et je suis à la veille de payer le peu que je pourrai trouver une pistole, ou pour le moins 9 livres. La farine est comme vous le pouvez penser sur le même ton."

Cette continuité d'inquiétude et de souffrance faisait pousser bien des soupirs vers des temps plus heureux. " Depuis 1775, où les Bostonnais vinrent assiéger Québec, dit le Récit, la guerre a toujours continué, et nous voilà à l'année 1782, sans savoir quand et comment elle finira. Si la continuité de ce fléau nous procurait le bonheur de revenir à la France, nous aurions bientôt oublié toutes nos misères passées. Mais, qu'il est à craindre que notre Roi Louis ne s'intéresse plus au Canada ! Alors ce sera sans espoir.... Nous aurons, il est vrai, la consolation de penser que nous ne sommes que pour peu de temps en ce monde, et que les croix et les souffrances nous assurent une éternité de bonheur...."

Enfin fut conclu, le 3 septembre 1783, le traité de Versailles qui consacrait l'Indépendance américaine. " La paix est donc faite, écrivait au mois d'août suivant la Mère St. François ; vous en bénissez Dieu, ma chère Mère, et nous le devons tous faire. Cependant, nous avons perdu tout espoir de retourner à l'ancienne patrie. On ne saurait s'imaginer la consternation générale que cette nouvelle a répandue dans notre pauvre pays."

Cet espoir de retourner à la France s'était réveillé au fond des cœurs canadiens, à l'intervention de la France dans les affaires d'Amérique. D'un autre côté, les procédés de l'Angleterre, qui en était à son troisième changement de forme gouvernementale depuis la conquête, et dont la législation laissait encore tant à désirer en ce pays ; ces procédés, disons-nous, et le régime tyrannique de Haldimand, n'étaient pas de nature à faire chérir beaucoup la nouvelle domination. La situation, même au point de vue religieux n'était pas rassurante, le Roi se réservant toujours d'exercer les droits de chef spirituel quand bon lui semblerait.

Ce n'était pas encore le temps où le peuple canadien pût reconnaître dans ce changement le dessein providentiel de Dieu. Quant au clergé, une fois sûr de la perpétuité de l'épiscopat, il s'estima plus libre que sous l'ancien gouvernement, soumis qu'il était alors à la tyrannie religieuse des divers chefs de la colonie, et des gens de robe imbus de Jansénisme, ainsi qu'aux exigences (1) de la cour de France. Le clergé était aussi plus en mesure que le peuple, par ses rapports avec la France, de calculer les résultats que devait infailliblement amener la malheureuse philosophie dont le Canada commençait à ressentir le contre-coup, comme on le verra dans l'article suivant.

§6.—PERTE DE PRÊTRES; LES PRINCIPES RÉVOLUTIONNAIRES RÉAGISSENT SUR LE PAYS.

En 1780, les Annales consignaient comme suit la mort de " M. de Verchères de Rigaudville, chanoine et V. G. de Mgr. Cette perte a sensiblement consterné et affligé le clergé. Les communautés ont partagé la peine, particulièrement l'Hôpital-Général, où il demeurait depuis la prise du pays en 1759. Il en avait fait une paroisse pour les habitants de la Petite-Rivière et des environs. Il y baptisait, faisait les catéchismes, et tout ce que peut faire un curé zélé pour le bien et l'instruction de son peuple.

(1) Cette onéreuse dépendance pesa surtout dans les dernières années, où la plupart des employés étaient choisis à l'instigation d'une femme, l'opprobre de son siècle, et dont nous ne voulons pas que le nom souille ces pages monastiques. Le Canada ne la connaît que trop.

Il a été de plus l'âme de cette communauté par son intérêt à leur procurer des assistances, qui leur étaient bien nécessaires ; car la décadence de leur temporel les avait réduites à la dure nécessité de vendre leur seigneurie de St. Vallier, qui était le plus beau de leur revenu. Mais cet autre Joseph s'est mis à la tête de toutes leurs affaires, se faisant procureur, économe et pourvoyeur. Dieu a répandu une telle bénédiction sur ses entreprises, qu'il a eu la consolation de voir cette communauté au-dessus de leurs affaires avant sa mort. Il leur a donné par son testament la seigneurie de Berthier.

" Ce digne prêtre est décédé le 24 décembre 1780. Peu auparavant, on avait perdu deux jeunes prêtres remplis de mérite, MM. Créqui (1) et Bédard. Que d'actions de grâces à rendre au Seigneur que le Roi nous ait accordé un évêque ! La Religion, qui s'éteint considérablement, serait bien autrement tombée faute de prêtres. Mgr. en a ordonné un bon nombre, mais les décès (2) l'ont toujours emporté."

Le manque de prêtres est le grand cri de détresse, à partir de 1780. " Mgr. est souvent obligé de nous servir de chapelain, écrivait à cette dernière date la Mère St. Louis de Gonzague ; voyez combien nos ministres sont occupés, et cela par suite du petit nombre."

(1) M. Jean Antoine Aide Créqui avait été ordonné en 1773. M. Paul Ambroise Bédard comptait 13 années de prêtrise.

Le diocèse avait aussi perdu, dans les années précédentes, un autre prêtre de grand mérite, dont les Annales parlent comme suit :

"Le 20 octobre de cette année 1777, est décédé à l'Hôpital-Général, après y avoir été longtemps malade, M. Pressart, directeur du Séminaire de Québec, et V. G. du diocèse. Il était tombé de paralysie au Séminaire pendant le siége des Bostonnais ; depuis, il n'a fait que languir, sans qu'aucun remède pût apporter de soulagement à ses maux. Nous avons perdu un sincère ami en ce vertueux prêtre, qui avait une science très-étendue et le caractère d'esprit le plus pacifique. Il a rendu de grands services au public."

(2) De 1759 à 1800, il est mort ou retourné en France 210 prêtres. M. le G. V. Taschereau dit que dès l'année 1765, le clergé canadien était réduit de près de moitié.

Le départ d'un seul de ces ouvriers de la vigne du Seigneur est une calamité sur laquelle on revient sans cesse. Citons quelques extraits.

La Mère St. Louis de Gonzague écrivait à Paris, dans l'automne de 1781 : "Le R. P. de Glapion est supérieur de six religieux, dont deux sont avec lui, les autres en mission. Ils ont appris la mort d'un Père *Patie*, qui était au Détroit ou aux Illinois....Que je voudrais qu'il nous fût possible de rappeler dans nos cantons ce cher et respectable M. de Villars ! Les pasteurs aujourd'hui sont rares et le troupeau a grandement besoin de ministres. La mort nous en a enlevé quatre depuis l'année dernière."

En 1782 : "Je ne puis laisser passer l'occasion favorable que m'offre la divine Providence en la personne de M. du Devant (1)....

Ce monsieur nous honore de son estime et est, je puis dire, ami sincère de notre communauté. Il retourne en Europe pour sa santé. Je vous avoue que nous avons de la peine à le voir partir étant plein de zèle pour la gloire de Dieu et bon prédicateur. Faites-lui procès, ma chère Mère, de ce qu'il abandonne la partie dans un temps où l'on a si grand besoin de prêtres. Pour moi, je ne lui pardonnerai que lorsqu'il viendra reprendre le travail."

L'année suivante : "Vous avez dû recevoir la lettre que je vous ai écrite par M. du Devant, qui est aujourd'hui un gros chanoine à Bordeaux. Nous ne lui pardonnons pas d'avoir abandonné la partie dans la disette où nous sommes. Et pour comble de chagrin, nous avons depuis huit mois, Mgr. malade d'une goutte, dit-on, remontée. Lorsque les accès reviennent, il en est saisi dans la poitrine et les bras, sans pouvoir agir, et éprouve une

(1) M. Arnaud Germain du Devant avait été ordonné en 1777. Son nom revient souvent dans la correspondance....."Ce monsieur nous a obligées en tout ce qu'il a pu. Je ne lui écris point ; n'ayant pas mis sur l'adresse qu'il nous a laissée, l'endroit où demeure son correspondant de Londres, la lettre serait perdue. Qu'il soit persuadé que devant Dieu il n'est point oublié. Rien de nouveau dans le pays depuis son départ."

Vers 1791, on recourait à M. du Devant pour hâter la solution de certaines affaires de rentes, à Bordeaux.

sueur excessive. Ces accidents nous donnent lieu de tout craindre......Nous ne nous permettons point de réfléchir sur les suites d'une telle perte, dans les circonstances présentes."

Répondant aux Ursulines de Paris, qui déploraient l'inaction où l'irréligion toujours croissante en France laissait les ministres de Dieu, surtout les Ex-Jésuites qui ne savaient où trouver leur subsistance, notre dépositaire poussait du fond de son âme ce gémissement douloureux : " Hélas ! ma chère mère, nous souhaiterions bien qu'ils fussent en Canada, pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et leurs propres intérêts ! 40 prêtres ne suffiraient pas, pour remplir les cures des campagnes vacantes, par suite de la mortalité qu'il y a eu sur les ministres du Seigneur depuis que nous avons changé de maîtres. On a remarqué, depuis ce temps, que pour trois prêtres ordonnés il en meurt quatre. C'est ce qui vérifie la prédiction d'une sainte femme, détenue au lit depuis longtemps d'une maladie fort extraordinaire, et sans parole. A l'arrivée de Mgr. Briand, elle rompit son silence, pour dire *qu'il aurait beau faire des prêtres, le nombre n'en augmenterait point, parce qu'il en mourrait plus qu'il n'en ordonnerait.* Je ne lui ai jamais pu savoir gré de sa prophétie, ni même y donner gré ;......cependant, voilà où en est notre pauvre Église, affligée au-delà de toute expression, vu surtout l'état déplorable où se trouve notre bon et charitable Evêque qui, depuis deux ans, est attaqué d'une maladie extraordinaire que personne ne connaît, et qui menace de nous l'enlever d'une heure à l'autre......"

"Que n'avons-nous dans notre pauvre pays vos bons Pères exilés, écrivait la même quelques jours plus tard. (1) Les prêtres sont en bien petit nombre pour le grand besoin de la colonie, qui s'augmente beaucoup, et où la Religion s'éteint avec une grande rapidité. Si le Seigneur n'a pitié de nous, le nombre des élus sera bien petit dans ce nouveau monde."

Il y a quelque chose de si vrai, et en même temps de si poignant dans ces révélations intimes, que nous avons été portée à faire une étude particulière de l'état de la religion et des mœurs à

(1) Lettre de la Mère St. François, dépositaire, en date du 28 oct. 1784.

cette époque. Les recherches de M. notre Aumônier ont constaté que de fait, à partir de 1775 jusqu'à 1800, cent deux prêtres seulement furent ordonnés; 36 autres l'avaient été dans les 25 années précédentes. Ce nombre n'était nullement en rapport avec une population qui, à la fin du siècle, atteignait 180,000 âmes. De là s'ensuivit, parmi la classe élevée, un état d'incrédulité alarmant, et chez le peuple une ignorance déplorable de ses devoirs religieux. "J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse," disait l'Hon. D. B. Viger, né en 1774 et décédé ces années dernières; "car alors l'incrédulité et l'immoralité étaient partout et surtout au sommet de la société." (1)

Nous laisserons parler à ce sujet un ancien curé des environs de Québec. Voici comme il répondait à différentes questions que lui avait adressées M. notre Aumônier.

"......Vers 1800, il y avait une grande incrédulité dans le pays et les mauvais livres de Voltaire etc., etc., étaient je pense, très-répandus. Comment pouvait-on se procurer alors tant de livres français? L'irruption de l'incrédulité avait commencé avant 1800. Je présume que l'introduction des livres impies date surtout de 1783, l'année de la paix entre l'Angleterre, la France et les Etat-Unis. Après cette paix, plusieurs (2) Canadiens passèrent en France et firent amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent ici emportant avec eux sans doute tous les livres alors à la mode. Puis entrant ici en société avec les Protestants libéraux, ils se faisaient gloire indûbitablement d'être gens sans religion, et leur exemple et leurs discours tendirent évidemment à corrompre tous ceux qui voulaient vivre dans la bonne société.

" Pour preuvre que le libéralisme dans les idées date de loin ici, c'est qu'à Québec, un jeune Canadien arrivé de France se hâta, vers 1787 ou 8, d'établir un théâtre, afin de jouer des comédies françaises. Ce théâtre fut fréquenté par ce que l'on appelait alors la bonne compagnie. Les livres, j'entends les bons livres,

(1) Voir Bibaud: *Panthéon* p. 297.

(2) On sait aussi que vers ce temps, quelques jeunes Canadiens furent envoyés en France pour y faire leur éducation.

Hist. du Canada, Garneau.

étant fort rares....M. le Grand-Vicaire Viau me disait que bon nombre de gens, peu dévots à l'origine, n'ayant point de livres pour retremper leur foi faible, s'amusaient avec ce qui leur tombait sous la main. Quant à introduire des bons livres en Canada, il n'y avait pas de moyens, les deux ou trois négociants qui communiquaient avec la France étant probablement des impies; du moins, c'est l'explication que je prétends la plus raisonnable.

" Quand Mgr. Plessis prit la direction de la cure de Québec, il fit en sorte que le théâtre ne fût presque plus fréquenté, du moins, je le pense. J'ai eu connaissance qu'en 1824, un certain nombre de jeunes avocats et médecins se mirent en tête de rétablir l'ancien théâtre, abandonné depuis nombre d'années. Ils donnèrent vers les jours gras une représentation qui fit sensation, et annoncèrent d'avance qu'après Pâques, ils joueraient une comédie pour délasser les gens de la pénitence. Mais le dimanche de Quasimodo, Mgr. Plessis monta en chaire, et défendit à tout le monde d'aller au théâtre, et tel était son ascendant qu'on lui obéit......"

Cette appréciation se trouve pleinement corroborée par nos correspondances; nous aimons toujours à citer ces témoignages tirés de la vie intime portant avec eux un cachet de sincérité qui persuade, surtout quand ils émanent de personnes en place, continuellement en rapport avec la société, et dont la profession, l'âge et l'expérience ont mûri le jugement. Nous mettrons en regard la correspondance de France avec la nôtre, en ce qui concerne le sujet qui nous occupe; et nous verrons que l'impiété philosophique, qui préparait la Révolution française dès le temps de l'invasion américaine et même auparavant, eut sa réaction en Canada, malgré la distance des lieux et l'opposition des gouvernements. Il est vrai qu'elle n'éclata pas, dans notre pays, en cet abîme de maux et d'horreurs qui épouvantèrent les peuples de l'ancien continent; mais elle a laissé un venin qui n'a que trop longtemps gangrené la société, surtout la haute société.

La correspondante de Paris sera toujours la Mère Ste. Saturnine, qui occupa les premiers emplois de son Monastère: elle fut supérieure, dépositaire, maîtresse des novices, sans jamais cesser d'être en France procuratrice de notre maison, malgré tous les embarras que lui suscitait cette charge.

§ 7.—AFFAIBLISSEMENT DES MŒURS, TANT EN CANADA QU'EN FRANCE ;—CORRESPONDANCE.

Nous avons vu que dès 1768, il fallait à Paris faire " à petit bruit," les solennités religieuses. En 1775, notre correspondante parisienne se plaignait encore plus hautement de l'irréligion " qui se répandait de toutes parts, et du peu de goût de l'époque pour le service de Dieu, malheur que déplorent également tous les ordres religieux, tant hommes que filles. On ne trouve pas même de talents, ajoutait-elle, il faut, en recevant les jeunes filles, pour le noviciat, les former sur tout."

" Le plus dur pour nous, répétait-elle en 1779, c'est la disette de sujets ; il n'y a plus de vocations, il ne se présente personne un peu comme il faut, dans les bourgeois mêmes. Si Dieu ne vient pas à notre secours, je ne sais comment les communautés se soutiendront. Il est bien triste, ma chère Mère, pour de bonnes religieuses, de se voir ainsi anéantir petit à petit......Jetons-nous dans les bras de la Providence ; Dieu est bon, il n'abandonne pas ses enfants."

Nous avons déjà dit qu'aucune lettre de France ne parvint à nos Mères de 1780 à 1783. En date du 26 février 1784, la Mère Ste. Saturnine écrivait :

" Le peu de foi et le matérialisme qui règne aujourd'hui, refroidit la dévotion ou plutôt l'anéantit. L'Empereur (1) détruit les maisons religieuses dans ses Etats, tant hommes que filles. Il avait épargné les Ursulines, mais on croit qu'elles subiront le sort des autres. Ce prince a fait faire un catéchisme qui n'est pas orthodoxe, et qu'il veut obliger de suivre et d'enseigner, ce à quoi nos sœurs ne consentiront jamais, il faut l'espérer.

" Je vous avoue, ma chère Mère, que l'on ne connaît plus rien, tant pour le dérèglement des esprits que pour les saisons. Nous venons d'avoir un hiver tel, que les personnes les plus âgées disent n'en avoir jamais essuyé de semblable, soit pour le froid, les neiges,

(1) Joseph II, qui succéda à l'empire d'Allemagne en 1780, à la mort de sa mère, la célèbre Marie-Thérèse. Il supprima plus de 300 communautés religieuses.

les accidents et la disette qu'il a occasionnés. Je crois que Dieu veut faire connaître aux hommes leur dérèglement. Il est à désirer qu'ils profitent de ces avertissements."

Des Ursulines de Québec, en date du 23 octobre 1785...... "Nous sommes comme vous, ma chère Mère, très-affligées des maux que cause l'Empereur à tous les Catholiques, et des pertes qu'il a fait faire à l'Eglise, en détruisant tant d'Ordres religieux.

"Notre pauvre pays, quoique en liberté de professer notre sainte Religion, nous fait pousser de profonds soupirs vers le ciel, pour le peu de cas que l'on y fait des bonnes mœurs et de la fidélité aux devoirs du christianisme. Les familles qui en faisaient l'ornement par leur piété, sont presque toutes ruinées. On ne connaît ni grands, ni petits, tous se portent au luxe, à la vanité, avec une ambition des plus grandes. Les jeunes filles qui nous sont confiées pour leur éducation, sont élevées dans ces faux principes. Dès qu'elles ont fait leur première communion, elles sont retirées de nos classes pour être produites dans les assemblées et aux comédies. Jugez de combien de malheurs sont suivies ces fatales satisfactions ! A ce détail, qui n'est qu'un faible crayon de ce qui se passe ici, je joins la demande de vos ardentes prières pour attirer sur nous et sur le peuple les miséricordes du Seigneur."

Le mal de l'irréligion, le plus grand de tous, en engendrait bien d'autres. En rompant les liens qui rattachent l'homme à Dieu, et lui font reconnaître son adorable Providence, dans les différentes situations de la vie, il bouleversait la société. Egalité, fraternité ! criaient les pauvres gens qui ne vivaient plus que pour la vie présente;—de là, négligence du travail dans la classe ouvrière; gêne et misère pour tous.

Des Ursulines de Paris, février, 1786......" Il est vrai que l'on est délivrée d'un grand embarras, ma chère Mère, quand on est déchargée des affaires temporelles; car dans le siècle où nous sommes, on ne sait sur quoi *tabler* : même avec de l'argent, on ne peut pas avoir le nécessaire. Nous avons été à la veille de manquer de bois à la fin de cet automne, tous les chantiers étaient vides. Il y a eu des seigneurs et plusieurs particuliers qui se sont associés pour en faire venir à leurs frais, ce que l'on n'avait pas encore vu. On nous a obligées de porter nos louis à la mon-

naie, disant qu'ils étaient trop pesants, que l'état y perdait avec les étrangers. Toutes les denrées sont hors de prix.

" Mais, ma chère Mère, je vous avoue que le noviciat n'est pas une besogne bien consolante; les vocations sont si différentes d'autrefois, qu'il faut étudier les moments et encourager les sujets plutôt que de les arrêter. Il ne se présente que des personnes sans biens et de bas étage; il est rare de voir des filles d'honnêtes bourgeois, et encore plus de qualité, avoir de la vocation, particulièrement pour notre Ordre. On fait maintenant si peu de cas de la Religion, qu'il semble que l'on se dégrade en faisant profession publique de l'enseigner aux autres: nous sommes réduites, à leurs yeux, au simple rôle de maîtresses d'école."

Dans une autre lettre à la mère St. Louis de Gonzague:......
" Je suis surprise du peu de pensionnaires que vous avez. Il est vrai que la misère est bien grande partout. Nous nous en ressentons, non pas par la diminution des pensionnaires, car nous en sommes bien fournies, mais par la cherté universelle de tout et la disette du bois.

" Je vous remercie des souhaits que vous faites à nos sœurs du noviciat. Ne m'oubliez pas dans vos ferventes prières; j'ai un grand besoin d'être aidée et secourue dans le pénible travail dont je suis chargée. Vous savez, chère Mère, combien Dieu est nécessaire pour que son esprit nous dirige dans la conduite des âmes, principalement à l'égard des jeunes personnes, dans lesquelles on ne trouve pas aujourd'hui les heureuses dispositions qui étaient comme naturelles il y a 40 et 50 ans.

" Je vous supplie d'être favorable à la demande que vous fait notre Mère Supérieure, de partager vos aumônes en faveur de nos sœurs Ursulines de Naxie, (1) qui sont réduites à la dernière

(1) Comme dépositaires des manuscrits des Ursulines de Paris, nous devons insérer ici, au sujet de la maison de Naxie, quelques détails dont plusieurs n'étaient pas connus lors de la publication des Annales de l'Ordre en 1858.

L'origine de cette maison remonte à l'année 1670, à la guérison miraculeuse d'une dame de la maison de Sforze. Cette dame ayant fait vœu de porter l'habit religieux de l'ordre de son intercesseur, St. F. Xavier, on lui indiqua l'habit des Ursulines, comme y corres-

misère. Elles sont si ferventes et ont une si grande et bonne réputation, que les ambassadeurs du Roi du Danemark, et autres, qui suivent le rit schismatique, les assistent. Les missionnaires, qui sont des Lazaristes, disent que si elles étaient obligées d'abandonner, cela ferait un tort irréparable à la religion Catholique, étant les seules à l'enseigner dans l'Archipel."

Des Ursulines de Paris, février 1787......" Les besoins des Ursulines de Naxie sont toujours des plus pressants. M. notre ambassadeur leur fait du bien, mais il ne peut pas suffire à tout. Si la cour était portée pour les religieuses, son crédit et l'estime qu'il a pour elles nous feraient espérer des secours de ce côté-là; mais les relâchements qui se sont introduits dans certains ordres religieux, dont plusieurs ont demandé à être sécularisés, ont inspiré une indifférence et un mépris qui rendent les cœurs insensibles aux besoins de ceux qui sont dans la nécessité, quoiqu'ils soient dans

pendant. En 1696, le R. P. Sauger, S. J. missionnaire au Levant, obtint de M. Thomas, conseiller au châtelet de Paris, une aumône de 3000 liv. pour couvrir les premières dépenses de la fondation du nouveau Monastère. Les Ursulines de la rue St. Jacques furent appelées à concourir à cette importante entreprise. En 1705, elles envoyaient à Naxie leurs constitutions et règlements avec la forme de leur habit, adoptant pour "leurs filles et leurs sœurs, les futures religieuses de la nouvelle maison, prêtes à contribuer de leurs avis, de leurs soins et de tout en leur pouvoir, à ce qu'elles fussent dans le même esprit que si elles eussent été réunies dans la même maison." Ce ne fut qu'en 1726 qu'on donna le voile à trois jeunes Grecques, et sous la direction des Pères Jésuites, la maison grandit et prospéra. L'expulsion des Jésuites de l'Archipel commença leurs malheurs; elles se virent bientôt dans la plus grande disette de secours, tant spirituels que temporels....

Fidèles à leur adoption primitive, les Ursulines de Paris écrivirent alors à l'Ordre entier en faveur de leurs sœurs, afin de leur former un petit fonds qu'elles faisaient valoir en France. La révolution vint renverser encore une fois les espérances des Ursulines de Naxie. La maison cependant continua d'exister, et elle a repris une nouvelle vie en 1856, par le renfort envoyé par les Ursulines de Montigny. Ces généreuses filles d'Angèle, qui ne reculèrent pas devant les difficultés d'un changement aussi complet de langue et de mœurs, ont vu leur dévouement couronné des plus abondantes bénédictions.

leur devoir et fort contents dans leur état. Nous avons bien des raisons de gémir et de prier, ma chère Mère, car l'irréligion et les crimes sont à leur comble. Les vivres sont hors de prix. Ceux qui avaient vécu honnêtement avec un revenu de 2,400 livres, ne le peuvent plus présentement avec 5,000 livres. Tous les bons chrétiens disent que le monde est renversé. Remercions Dieu d'en être séparées !

" Nous allons avoir une assemblée générale des Etats du Royaume, Dieu veuille y présider ! Tout le monde tremble, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il y a plus de cent ans qu'il n'y a eu d'assemblée semblable.

" Je vous plains, ma chère Mère, il est bien dur de gérer le temporel quand on ne peut pas faire face à tout. Il faut espérer que la paix et votre nouveau Gouverneur, vous procureront plus d'aisance et le moyen de faire valoir vos biens".

Des Ursulines de Québec, 19 oct. 1787 ....." Vous aurez pour cette année, ma chère Mère, 2,472 livres à distribuer en intentions de messes. Si nous avions eu 7 à 8 mille livres et plus, à peine cela aurait-il suffi pour les demandants. Le luxe, la vanité sont à haut point, et la licence dans les mœurs est extrême ; cependant, vous voyez que notre triste pays conserve encore des bonnes âmes, qui montrent de la piété à faire offrir des sacrifices pour les défunts qui les intéressent.

" Nous sommes affligées de ce que vous nous dites au sujet de l'irréligion ; qu'il est triste surtout qu'elle se soit introduite jusque dans les ordres religieux ! Il est aisé de juger de l'impression que ces scandales ont dû faire ; ils peuvent en effet avoir beaucoup altéré les sentiments de charité et de compassion pour les communautés qui se trouvent dons la nécessité, telles que sont nos chères religieuses de Naxie. Notre Rév. Mère Supérieure répondra assurément à la demande que vous nous faites à leur sujet, selon notre situation ; mais nous sommes loin d'être en mesure de les aider, comme nos cœurs, à l'envi, le voudraient pouvoir faire......

" Je me flatte que l'assemblée générale des Etats aura tourné à bien, au moins pour le spirituel. Il serait pourtant fâcheux que le temporel en eût souffert, tant pour d'autres que pour nous."

Des Ursulines de Paris, 10 fév. 1788......" Il me paraît, très-chère Mère, que malgré votre éloignement, vous vous ressentez des mêmes fléaux que nous éprouvons. Il faut ajouter aux nôtres une malheureuse philosophie qui anéantit toute Religion et refroidit les cœurs pour tout culte. Bien loin d'être dans l'abondance de messes, il y a de nos prêtres habitués dans des paroisses, qui sont obligés d'en chercher. Pour notre vénérable P. de Launay, il est trop âgé et hors d'état de dire la messe. Pour surcroît de peine, bien loin de nous être favorable, l'assemblée des Etats n'a servi qu'à faire connaître le vide des finances, et à faire éclore des projets qui font trembler tous ceux qui sont encore attachés à notre sainte Religion. Dieu nous châtie, nous avons perdu Mme. Louise, fille de Louis XV, qui était Carmélite et que nous regardions comme notre ange tutélaire. Elle est morte à la fin de décembre, en sainte comme elle avait vécu.

" Notre Mère Supérieure me charge de vous assurer de sa reconnaissance du louis que vous voulez bien me laisser donner annuellement pour nos sœurs les Ursulines de Naxie, et d'accepter les vœux qu'elle et nous toutes, nous offrons à Notre-Seigneur pour la prospérité et l'affermissement de votre sainte maison."

" — Nous avons donc perdu notre ange tutélaire dans la personne de Mme. Louise ! répondait de Québec dans l'automne suivant, la Mère Taschereau de St. F. Xavier. C'est une perte sur terre, mais nous avons lieu d'espérer, par la sainteté de sa vie et de sa mort, qu'elle nous servira d'avocate dans le ciel, et qu'elle demandera à Notre-Seigneur le soutien de la Religion, pour lequel nous gémissons ainsi que vous devant Dieu. C'est ici comme chez vous, la Religion dégénère peu à peu. Il y a cependant encore ici, par la grâce de Dieu, bien des bonnes âmes, comme vous le voyez par les 2,462 livres que je vous envoie en intentions de messes."

Enfin arriva la mémorable année 1789........." Le Roi fait ce qu'il peut, écrivaient en février les Ursulines, pour mettre ordre à ses finances. C'est à nous à fléchir Notre-Seigneur, et à faire des efforts pour qu'il seconde la bonne volonté de notre Monarque et qu'il bénisse les travaux de ses ministres......

" Vous trouverez ci-joint, ma chère Mère, l'état de votre recette et de votre dépense; il n'est pas fameux. Vous serez surprise du peu d'argent qui vous reste, et je crains encore qu'on ne m'annonce des réparations. Il y a eu tant de désastres par le débordement des eaux, que je regarderai comme un trait de la Providence, si vous avez échappé......

"...Je souhaite que Dieu vous épargne la disette que vous appréhendez. Quant à nous, nous avons eu dans le courant de l'été, un orage des plus terribles, qui a ruiné des villages. Les dégâts ont été si considérables que l'on a fait une quête publique : le Roi, les princes, les corps des marchands, des artisans, les communautés, tous ont contribué. Il y a eu des grêlons qui pesaient plus de 12 livres. De plus, nous avons eu un hiver dont le froid a surpassé tous les plus forts que l'on ait eus, et il a duré plus de deux mois. La misère a été si considérable, qu'après avoir occasionné la mort à plusieurs personnes, tant dans les maisons que sur les rues, tous nos princes, particulièrement MM. les ducs d'Orléans, de Penthièvre, de Montmorency Laval, nos curés, et bien d'autres ont surpassé tout ce que l'on a vu jusqu'à présent en fait d'aumônes.

" Le bras de Dieu est tellement appesanti sur nous, qu'il vient d'arriver des désastres considérables dans l'Ornoisalêt et Blois, occasionnés par le débordement de la Loire. Il y a des villages entiers complètement ruinés ; le détail en fait trembler. Un de nos locataires, qui était dans son château, n'a pu être sauvé qu'au moyen d'une corde ; quoiqu'il se fût réfugié dans un grenier, l'eau le gagnait. Jugez, chère Mère, quelle sera la misère de cet été, car toutes les récoltes sont perdues dans un grand nombre de provinces..Dieu nous châtie ; c'est à nous à fléchir sa colère..."

§ 8.—ÉTAT DU MONASTÈRE ; CORRESPONDANCE.

Revenons un peu sur les dates pour voir de plus près l'état du pays et du Monastère, toujours par la correspondance.

Après la conclusion de la paix en 1783, notre dépositaire écrivait :......" Les négociants anglais se trouvant tous ruinés dans leur commerce, poursuivent les Français qui ont abusé de leur

facilité à leur faire des avances; les prisons (1) se remplissent tous les jours de débiteurs insolvables, et toutes choses n'annoncent que peine et misère. Les marchandises sont également chères. Il y a des négociants qui ont quelquefois réussi à faire passer de l'étamine à voiles pour été; les religieuses y font courir comme au feu pour en avoir, dans leur extrême besoin. J'en ai attrapé 11 verges que j'ai payées 10 liv. 4 sols la verge, qui n'est que ⅞ de l'aune française: le voile nous reviendra à 16 livres au moins! Les vivres ont un peu diminué de leur prix, le bœuf est actuellement à 8 sols la livre, il se vendait 15 et 18 sols l'an passé."

" Paris 26 février 1784.—Ma très-chère Mère,—Il m'est aisé de comprendre l'inquiétude où vous étiez au sujet du retard de mes lettres; je vous avoue que je n'en avais pas moins d'être privée des vôtres, surtout pensant que vous deviez être à l'étroit, et que les fonds que j'avais à vous pouvaient vous être nécessaires. Ce sont les contre-temps de la guerre. Il faut espérer que Dieu aura pitié de nous, et que nous allons enfin jouir des avantages de la paix. Je le désire de tout mon cœur......"

L'année 1785 fut remarquable par cette grande obscurité qui jeta tant d'effroi parmi le peuple, et dont Dieu se servit pour éclairer plusieurs consciences et les ramener à lui. Voici les détails que nous en donne notre Mère St. Louis de Gonzague, dans une lettre du 24 octobre.

"......En cela comme en toute autre chose, ma bien chère Mère, laissons le tout à la divine Providence. Nous en avons toujours ressenti la protection de la manière la plus sensible, et je puis dire, tout récemment encore; car vous saurez que depuis deux mois, ce sont des pluies et des vents terribles, accompagnés de tonnerres et d'éclairs effrayants. Le 15 de ce mois d'octobre, nous fûmes contraintes d'allumer les lampes à 3 h. de l'après-midi. Le lendemain, dimanche, la même obscurité recom-

(1) C'étaient de nouvelles misères ajoutées à celles qui pesaient déjà sur le pays depuis l'administration de Haldimand. Nos historiens s'accordent à dire que plusieurs riches citoyens de Québec et de Montréal, avaient été dépouillés de leurs biens par de flagrants dénis de justice et par des jugements iniques.

mença dès 11 h. A 1 heure, nous étions entourés de ténèbres (1) comme dans la nuit la plus obscure, le tonnerre roulait d'une manière effrayante et les éclairs sillonnaient sans cesse le firmament. Ces ténèbres continuèrent toute la journée. Nous chantions vêpres aux flambeaux. La consternation était à son comble et chacun comme malgré soi songeait au lendemain. Grâces au Seigneur, ce lendemain ne nous apporta que des pluies en abondance. La crûe des eaux dans le fleuve St. Laurent et autres rivières à causé beaucoup de dégâts, surtout par la perte des moulins. Le nôtre (2) a été sur le point d'être emporté; le quai et les terres ont cédé et l'on tâche de remettre des pièces pour empêcher que l'eau ne force davantage le corps du moulin. Voilà des réparations sur lesquelles on ne comptait point et qui ne se font qu'à force d'argent;—bienheureuses que le moulin et la chaussée aient résisté au torrent! C'est un effet de la protection de Celui qui afflige ses enfants, mais qui ne veut pas leur ruine."

La Mère Ste. Saturnine répondait l'hiver suivant......" Vous devez avoir été bien dans l'inquiétude, ma chère Mère, pendant le furieux orage que vous avez eu. Je vous avoue que j'aurais eu peur si j'avais été à votre place. Je remercie Notre-Seigneur de vous avoir épargnées; dans de pareilles occasions, on est bienheureuse quand on n'a que de l'argent à débourser."

Dans l'automne de 1786, notre dépositaire écrivait: " Nous prenons grande part à l'extrême nécessité de nos chères sœurs de Naxie, et nous déplorons la situation où nous sommes, qui nous prive de les assister comme nous le souhaiterions de grand cœur. Mais nous sommes accablées par les réparations qu'il nous faut faire à notre maison, il est impossible d'y suffire; les revenus de

(1) Le souvenir de ce phénomène s'est conservé sous le nom *d'année de la grande noirceur*. Les historiens disent que dans ce mémorable automne de 1785, cette obscurité se renouvela par tout le pays à trois différentes reprises; mais la plus extraordinaire comme la plus effrayante fut celle dont il est parlé ci-dessus. On mentionne un phénomène analogue, plus particulièrement sensible à Québec, en date du 19 mai 1779.

(2) Le moulin de Portneuf, dont la chaussée fut emportée plus tard.

nos terres sont au-dessous des dépenses qu'il faut faire pour les entretenir; nous avons un moulin qui nous a beaucoup coûté depuis quelques années; il faut jusqu'à deux fois par an donner de grosses sommes pour remédier aux dommages que lui cause l'abondance des eaux, de sorte qu'il nous rapporte moins qu'il ne nous coûte: nos murs de clôture sont en si mauvais état que je m'attends de jour en jour à les voir tomber d'eux-mêmes comme ceux de la ville de Jéricho. Quel remède?......Point d'argent, point d'espérance d'en avoir .....Notre pays s'appauvrit toujours, et tout contribue à nous faire perdre l'espoir de le voir se relever. Combien d'autres choses importantes et dont le détail vous paraîtrait outré, si je n'y ajoutais le tableau de l'extrême pauvreté du pays. Les indigents sont en si grand nombre qu'il est impossible de s'y étendre. Il faut que nous contribuïons aux souscriptions qui se font sur le public, ce qui se réitère très-souvent."

Notre Mère Supérieure écrivant vers la même date: " La paix nous a tous mis dans l'indigence, et tout est aussi cher que si la guerre se continuait. Nous ne pouvons ensemencer nos terres depuis neuf ans, et par conséquent il nous faut acheter du blé bien cher......Notre moulin nous a coûté l'automne dernier 1500 liv. et ce printemps, 2000 liv. Dieu veuille nous donner des années plus sereines!"

Dans une autre lettre: " Pour le présent, il faut absolument satisfaire à nos dettes......Les naufrages de nombre de vaisseaux cette année, ont occasionné des pertes qui nous font tout payer très-cher.

" Je crois, ma chère Mère, que nos religieuses de St. Pièrre de la Martinique pourraient faire quelque chose en faveur de celles de Naxie. Elles sont des plus affables, gracieuses, et pleines de vertus, faisant un grand bien dans St. Pierre par leur zèle pour l'instruction de la jeunesse. La liaison de notre communauté avec ces respectables religieuses m'engage à vous en parler, connaissant leur grand cœur. Par leur moyen, nous recevions ce que nous ne pouvions avoir de Londres. Tout a été perdu, et nous ne pouvons retrouver la même bonne volonté dans le capitaine, n'allant qu'aux îles Anglaises, ne lui étant pas permis d'aller à la Martinique. Vous voyez, chère Mère, que Dieu nous

aime bien, nous envoyant souvent des revers de fortune. Que son saint nom soit béni."

Notre dépositaire, dans l'automne de 1787 : " L'impossibilité où nous sommes de faire valoir nos terres, nous est d'un grand préjudice, et il est à craindre que nous ne puissions parvenir à nous les rendre profitables.

" Vous me plaignez avec raison, ma chère Mère, d'être chargée du temporel ; chaque jour me fournit des afflictions nouvelles ; tout est hors de prix. Les réparations continuelles qu'il nous faut faire faire, pour l'entretien de notre maison, vont à des sommes immenses, et ce qui nous afflige doublement, c'est l'impossibilité de remédier à tout ce qui menace ruine. Je vous marquais l'année dernière que notre église, notre chœur, ainsi que nos murs de clôture, souffraient du délai de réparation ; quel chagrin ! il faut voir ces objets se détruire sans pouvoir y apporter remède. Le jour de la fête-Dieu, il tomba presque un pan de notre muraille, et nous voilà pour toute sûreté, avec une clôture de planches ! Il faut en tout bénir le Seigneur. Il y a toute apparence que nos maux ne sont pas finis ; rien ne change ni pour le commerce, ni pour la police......"

Au détail de ces besoins multipliés, la Mère Ste. Saturnine répondait : " Je voudrais pouvoir vous annoncer une somme plus considérable ; mais elle n'est pas suffisante pour satisfaire à vos immenses réparations. Ce qui me fait le plus de peine pour vous, ma chère Mère, c'est votre mur de clôture et votre église...'

La Mère St. Louis de Gonzague, dans l'automne de 1788 :...... " Je crains fort que la misère ne se fasse grandement sentir par la disette de blé. Les récoltes sont peu de chose, le temps ayant été très-mauvais ce printemps, par l'abondance des pluies et le froid. Enfin Dieu veut que l'on ait toujours de l'inquiétude ; c'est le sort de cette vie."

Ces tristes prévisions ne se réalisèrent que trop, comme on le voit par les extraits suivants d'une lettre de la nouvelle dépositaire, la la Mère Taschereau de St. F. Xavier, en date du mois de Sept. 1789.

"......Votre envoi, ma chère Mère, est venu fort à propos ; notre pauvre bourse était vide......

"Je vois par vos lettres que la misère est bien grande en France; je vous assure qu'elle n'a pas été moindre en Canada. Il est inconcevable combien la plus grande partie des habitants ont souffert de la faim. La récolte avait généralement manqué l'année dernière; heureux ceux qui avaient de l'avoine à manger! C'était un spectacle digne de compassion que le nombre des mendiants. Nous avions, grâce à Dieu, du blé devant nous, ce qui fait que nous n'avons pas manqué de pain et que nous avons pu assister les pauvres, qui étaient incessamment à notre tour. Il m'a pourtant fallu acheter des farines des colonies, qui sont arrivées fort à propos pour donner le temps à la nouvelle récolte de fournir aux besoins. La récolte est, cette année, aussi belle qu'on le pourrait désirer. C'est ainsi que Dieu est un bon père, sa Providence ne peut manquer."

La Mère Charlotte Brassard, nouvellement élue supérieure, disait......" Quoique la somme de nos revenus de France ne soit pas considérable, elle a fait beaucoup de plaisir; les véritables pauvres sont toujours contents.

"Je vous dirai que la misère a été extrême cet hiver, et je ne sais comment on a pu se soutenir jusqu'à présent. Presque la moitié des gens de la ville et des habitants de la campagne, n'ont pas eu de pain à manger. Ce printemps, la plupart des habitants n'ont vécu que de l'herbe qui croît dans les champs...... Malgré le secours venu d'Europe, je crains qu'il n'y ait encore bien des malheureux. Vous voyez, ma chère Mère, que le bon Dieu nous visite; c'est à nous à adorer la main qui nous frappe......"

Hélas! le temps était venu où l'on allait avoir à adorer au milieu de bien des sanglots et des larmes cette main divine, surtout à l'égard de l'ancienne mère-patrie.

Nous avons été avides de recueillir les témoignages de nos mères de Paris, car voilà que bientôt leur voix va s'éteindre avec leur existence, et il ne nous parviendra plus de leur part que des messages de tristesse et d'adieu.

§9.—MGR. BRIAND LE MOÏSE DE SON PEUPLE; MGR. D'ESGLIS, ÉVÊQUE DE QUÉBEC; NOUVELLES CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES.

L'homme de la Providence qui avait guidé et sauvé le petit peuple catholique du pays, à travers bien des périls, était encore à la brèche en 1780, où naissait un danger nouveau par l'irruption des principes les plus impies. Mais comme si ce nouveau danger eût dû se conjurer principalement par la foi et la prière des chrétiens fidèles, Mgr. Briand, l'âme de l'Eglise du Canada, changea alors de rôle; retiré sur la montagne, non pas les bras étendus en croix, mais attaché à la croix même du Sauveur par la souffrance, il devint par l'ardeur de sa prière le Moïse de son peuple. Pendant ce temps, Mgr. d'Esglis couronnait de la mort des justes une vie pleine de vertus dans son obscurité, et Mgr. Hubert poursuivait avec zèle ses travaux apostoliques.

Une correspondance en date de 1784, nous a déjà révélé les inquiétudes du pays, au sujet de la santé de Mgr. Briand. L'attention des Ursulines à noter les incidents relatifs à l'état du vénéré Prélat, prouve combien il était précieux, et en quels caractères ses nombreux bienfaits étaient gravés dans leurs cœurs. Suivons un peu les pages jaunies de ce vieux in-folio dont nous avons déjà interrogé plus des trois quarts.

"Au commencement de cette présente année, 1783, Mgr. notre très-cher et vénéré Prélat a été attaqué d'une violente maladie que les médecins nomment spasmes. Les accès, qui sont fréquents et douloureux, donnent de grandes inquiétudes."

Un peu plus loin: "Mgr. de Québec, ne sentant point de diminution à son mal, et craignant que le diocèse ne restât sans pasteur, (Mgr. son coadjuteur étant plus âgé que lui), a préféré renoncer à son évêché et

demeurer évêque privé, plutôt que d'exposer son troupeau à voir manquer l'épiscopat en ce pays. En conséquence, il a fait son abdication le 24 novembre de cette année 1784. Mgr. d'Esglis a pris possession de l'évêché et a été reconnu sous le titre d'Evêque de Québec. Il a nommé aussitôt pour coadjuteur M. Jean François Hubert, prêtre canadien, pour lors Grand-Vicaire et missionnaire au Détroit, aussi distingué par ses vertus sacerdotales que versé dans la connaissance des affaires du diocèse."

Disons ici en passant que l'appréciation a été confirmée par les faits, au sujet du nouvel évêque. Nos Mères au reste, avaient dû bien connaître M. J. Frs. Hubert, membre du Séminaire de Québec de 1765 à 1779. Pendant les neuf années qu'il géra le temporel de ce précieux établissement en qualité de procureur, sa grande aptitude aux affaires ressortit d'une manière remarquable.

Le nouveau pasteur, à qui l'on avait fait parvenir en toute diligence la nouvelle de son élection, fut de retour à Québec au mois de novembre de l'année suivante. "Les Bulles toutefois n'arrivèrent de Rome, avec la permission du Roi, que le 31 mai 1786, jour où nous solennisions la fête de notre mère et fondatrice Ste. Angèle. Nous aurons bientôt trois évêques en Canada, ce que nous n'avons pas encore vu.

" Le 19 novembre suivant, Mgr. le Coadjuteur fut sacré sous le titre d'Evêque d'Almyre, ainsi que portent ses Bulles. Mgr. l'Ancien officia en ce jour. La joie et le bonheur qu'il ressentait de cet événement lui a fait tirer des forces de sa faiblesse, pour donner en ce jour la consécration épiscopale au premier prêtre qu'il eût ordonné, après sa propre consécration en 1766, c'est-à-dire, vingt-ans auparavant.

" Dès le printemps suivant, le nouvel évêque commença, par ordre de Mgr. de Québec, les visites pastorales du diocèse."

Les prévisions de Mgr. l'Ancien, (c'est ainsi que le désignent maintenant les écrits du temps), ces prévisions disons-nous se vérifièrent ; Mgr. d'Esglis, le devança de six années, dans le séjour où Dieu récompense et le travail et la vertu. Quoique évêque de Québec, il n'en était pas moins resté au milieu de ses bons habitants de St. Pierre, ne voulant pas à ses derniers jours jouir des honneurs que toute sa vie il avait fuis, et se reposant sans doute sur les lumières et l'expérience de Mgr. l'Ancien pour conseiller et diriger son clergé. La pratique de l'humilité paraît avoir été le caractère dominant du vertueux évêque. A sa promotion à l'épiscopat en 1770, voyant ses neveux se réjouir de son élevation : " Ils veulent, disait-il, avoir le plaisir de dire *Monseigneur mon oncle !* " Le digne évêque était, lui, bien autrement préoccupé de la responsabilité de sa charge.

Voici l'éloge de l'humble évêque d'après le Récit du cloître : " Le 4 juin 1788, décéda au presbytère de la paroisse de St. Pierre, Ile d'Orléans, Mgr. Louis-Philippe Mariaucheau d'Esglis, évêque de Québec. Son corps fut inhumé le 6, dans l'église de la même paroisse, sous la lampe du sanctuaire, conformément au désir que Sa Grandeur avait notifié longtemps avant son décès.

" Le jour de ses obsèques, vingt prêtres célébrèrent la messe dans l'église de St. Pierre pour le repos de son âme. Tous les ecclésiastiques du Séminaire de Québec furent présents à la cérémonie funèbre, et les assistants, qui étaient en grand nombre, furent des plus édifiés de la touchante solennité avec laquelle cette cérémonie fut faite.

" Entre les vertus vraiment sacerdotales qui ont brillé dans Mgr. d'Esglis, on doit distinguer son désintéressement apostolique. Aussitôt qu'il fut ordonné prêtre, il fut chargé de la cure de St. Pierre. Il a desservi et gouverné cette paroisse pendant 54 ans, sans jamais se plaindre de la médiocrité de son revenu, ayant même généreusement refusé la paroisse la plus lucrative du Canada. Son attrait le portait à soulager les pauvres, à consoler les malades, et à entretenir la paix et les bonnes mœurs parmi ses paroissiens. A sa mort, il pouvait se flatter d'avoir baptisé plus des trois quarts de sa paroisse; il n'y avait pas un seul ménage dans l'île qui n'eût reçu de lui la bénédiction nuptiale: aussi a-t il voulu ressusciter au jugement dernier, au milieu de ce peuple avec lequel il avait si longtemps et si saintement vécu (1)."

" Nous fîmes un service solennel et une communion générale pour le repos de son âme. La Prose et le

(1) Il y a peut-être intérêt à consigner ici les noms qui figurent dans l'acte de sépulture.

" Etaient présents les Hon. Gasp. Jos. Chaussegros de Léry, J. B. Le Comte Dupré, membres du Cons. Législatif, ses neveux; Messires Ant. Juchereau Duchesnay Ecr. Seigneur de Beauport, Charles-Etienne et Alex. André Victor Chaussegros de Léry, ses petits-neveux: Messires Aug. David Hubert, Curé de Québec, Sarrault, curé de St. Charles, Renault, curé de Beauport, Hubert, curé du Château-Richer, Bertheaume, curé de la Pointe-Lévi, Pinet, curé de St. Jean, Guichaud, curé de la Ste. Famille, Vézina, curé de St. Henri, Hamel, secrétaire de mon dit Seigneur, Gaillard, curé de Ste. Anne, Prévot, curé de St. Nicolas, Des Forges, curé de Beaumont, Ducondu, prêtre du Séminaire, Gatien, Vicaire, M. Nicolas Gasp. Boisseau, Ecr. exécuteur testamentaire, MM. Taschereau Ecr., P. L. Ducheneaux Ecr. Notaire, Jacques Nicolas Perreault, négociant de Québec, tous les membres du Grand-Séminaire de Québec, les RR. PP. Giroux et Casot, Jésuites, le R. P. Félix Berey, provincial des Récollets, Gravé, prêtre, supérieur du Séminaire de Québec."

Libera furent chantés en musique, à quatre parties, et le *Peccantem* aussi à deux parties, à l'élévation. Il y eut plusieurs basses messes.

" Aussitôt après le décès de Mgr. de Québec, le clergé dépêcha un courrier à Mgr. d'Almyre, (alors occupé à faire la visite du diocèse), pour le prier de venir prendre possession du siége vacant. Il arriva bientôt et fut reconnu Evêque de Québec, à la grande joie de tous ses diocésains.

" Le 12 juillet 1789, M. Bailly, choisi pour coadjuteur, fut sacré par Mgr. de Québec, sous le titre d'Evêque de Capse. Le jour suivant, Sa Grandeur nous fit l'honneur de dire sa première messe à l'autel du S. C. de Jésus. Nous fîmes retentir notre joie par le chant de plusieurs motets. A l'issue du saint sacrifice, le nouvel évêque entrant à la communauté, nous honora de la visite la plus gracieuse. Les pensionnaires se réunirent à nous pour lui offrir nos félicitations et lui exprimer notre reconnaissance."

Ces nouvelles consécrations ne faisaient nullement oublier le vénéré Prélat, qui attirait les bénédictions du ciel sur son troupeau, en priant et souffrant pour lui. Il semblait même que sa conservation fût le gage de la perpétuité du siége épiscopal, qu'il avait assuré au pays au prix de tant de travaux, de luttes, et de sacrifices.

" Au mois de février 1785, dit le Récit, l'état de Mgr. l'Ancien empirant toujours, les médecins jugèrent à propos de lui appliquer les mouches sur un bras. Ce remède faillit lui devenir fatal. Il se forma au-dessus des mouches, une tumeur qui fut bientôt considérable et engendra une très-mauvaise plaie. La gangrène s'y étant mise, donna des craintes sérieuses pour sa vie. Tout le monde fut dans la consternation, parti-

culièrement notre communauté, qui lui a des obligations infinies, tant pour le spirituel que pour le temporel. Nous redoublâmes nos prières au Tout-Puissant pour obtenir sa conservation. Le Seigneur, propice à nos vœux, le retira de ce danger, et nous avons eu l'ineffable consolation de revoir ce cher et vénéré Prélat. Cependant, il n'y a pas d'apparence qu'il guérisse de sa première maladie."

Le ciel, qui se plaît souvent à couronner d'une longue vie les plus infatigables ouvriers de sa vigne, va conserver encore pour de belles et joyeuses fêtes celui que l'on entoure de tant de respect et d'estime. Citons en attendant quelques unes de ces pages suaves où se révèle toute la tendresse de son cœur paternel.

En date du 4 décembre 1780, à la Mère Antoinette Poulin de St. François, Sup. : " Ne vous écartez point de vos règles, notre très-chère fille. Elles vous donnent le droit de faire seules les petites élections, ne vous en départez point. Si on ne les a pas suivies, quelles qu'aient été les vues de mes prédécesseurs, je certifie que je n'ai jamais assisté aux élections de ces secondes officières que contre mon gré, par pure complaisance, et par cet esprit qui m'attache aux Ursulines de façon à ne pouvoir leur rien refuser. Au fond je me blâmais ; et la Providence m'a fourni l'occasion de penser qu'en effet j'avais poussé trop loin la condescendance. Faites donc seules cette élection comme vous en avez le droit : celui que le Seigneur m'a donné suffit, et serait même pesant pour moi, si j'étais obligé de le mettre en pratique et de l'exercer. Votre conduite religieuse et édifiante, qui répand dans mon diocèse la bonne odeur de J. C., fait que je ne sens point le fardeau ; elle m'aide même à porter celui qui me vient des peuples.

" Je suis, notre très-chère fille en N. S., tout à vous et à votre chère et respectable communauté. J. Ol. Ev. de Québec."

Québec, 16 décembre 1781.—" Ma Rév. Mère,—Ce que vous m'écrivez de la manière dont se sont passées vos élections, ne peut que me causer une véritable joie, qui certainement a été jusqu'à

la sensibilité : j'espère que le Seigneur les aura approuvées, qu'il les bénira et qu'elles contribueront à sa gloire. Je disais la Ste. Messe lorsque vous étiez occupées à cette importante action, c'est-à-dire depuis 8 heures demi-quart jusqu'aux trois quarts, et au moment du sacrifice j'ai eu un souvenir de votre communauté.

" Il en est des secondes et troisièmes élections, je pense, comme de la première, Dieu y aura présidé puisque la paix y régnait. Je les approuve. Je ne doute point que toutes ne regardent leur office respectif comme leur étant par le Seigneur spécialement assigné, et qu'elles ne se convainquent que leur salut, leur mérito, au moins leur perfection, dépend de l'esprit intérieur avec lequel elles s'acquitteront des devoirs et des obligations que leur impose la place qu'elles occupent dans la maison de Dieu, dans laquelle, (et peut-être n'y pense-t-on pas assez), il n'y a point de ministère qui ne soit au-dessus de notre vraie et pure capacité, mérite et dignité ; et c'est ce que vous dites à votre profession, *Elegi abjecta esse, &c.*

" Je suis en Notre-Seigneur, bien tendrement à vous et à votre communauté entière. J. Ol. Evêque de Québec."

" P. S. Pour l'examen des comptes, qui a été omis depuis plusieurs années, j'ai nommé mon grand-vicaire votre confesseur. Vous prendrez son temps ; il m'en fera ensuite rapport. On m'en a parlé souvent, il est vrai ; mais soit oubli, soit faute de temps lorsque j'y pensais, j'ai manqué le devoir. Je me suis souvent reproché cette omission, mais je me suis tranquillisé par la connaissance que j'ai de la sage, prudente, et exacte administration qu'on a toujours admirée dans votre communauté."

" A la très-révérende Mère St. Louis de Gonzague
Supérieure des Ursulines—Québec."

Quel ne fut pas le zèle constant du saint prélat pour les intérêts de la religion ! Aussi le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, lui écrivait-il, en 1784, que le St. Siége ne pouvait assez reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Eglise. Mgr. Briand, de fait, venait de

triompher des menées (1) du bureau colonial de Londres pour la ruine de la foi en ce pays.

§ 10.—LORD DORCHESTER ENVOIE SA FILLE AU COUVENT.—VISITE DE S. A. R. LE PRINCE GUILLAUME-HENRI.

Le Traité de Versailles avait grandement contrarié l'Angleterre ; il contribua probablement à la rendre de plus en plus conciliante, et à hâter la solution des difficultés qui agitaient le pays depuis l'administration de Haldimand. Ce dernier, sur l'ordre des ministres, dut reconnaître la loi de l'Habeas Corpus. L'ami du Canada qui avait apporté en 1774, les concessions si chèrement achetées, allait nous revenir porteur comme toujours de bonnes nouvelles. Quant à lady Carleton, son absence ne changea en rien ses procédés à l'égard des Ursulines. Les Annales disent :

" Au départ de M. Haldimand, au commencement de novembre 1784, nous apprîmes que M. Guy Carleton, ancien gouverneur de cette province, et que l'on appelle aujourd'hui milord Dorchester, était nommé pour le remplacer. Toute la colonie, les Canadiens surtout, se promettent des jours heureux sous son administration."

Un peu plus loin : " Au mois de mai de cette année, 1786, est arrivé à la joie générale du clergé et du peuple le très-honorable Lord Dorchester, Gouverneur et Commandant en chef de cette colonie. Il fut salué par plusieurs décharges de canons, les troupes étant

(1) C'est à cette occasion que M. Adhémar, député par le pays auprès du ministère anglais, présenta un mémoire pour démontrer que les Canadiens pouvaient se choisir des prêtres sans qu'il en résultât rien de dangereux pour l'État. Les ennemis de notre foi voulaient alors mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, soit le dominicain Taylor, soit le récollet Kilder, personnages presque entièrement perdus de caractère. Garneau, Hist. du Canada.

sous les armes. Milady, son épouse, arriva au mois d'août de l'année suivante, avec le reste de sa famille, qui consiste en deux jeunes messieurs et deux petites demoiselles."

" Cette dame (1) a couru de très-grands dangers sur mer, ainsi qu'il est arrivé à beaucoup d'autres vaisseaux, le sien ayant été arrêté pendant 25 jours par les glaces et contraint de relâcher. Enfin, elle nous est arrivée bien portante et nous honore tous les jours de sa visite avec sa demoiselle."

Dès son arrivée, lady Carleton, était venue visiter les Ursulines, et leur avait fait part de son projet d'envoyer sa fille aînée au couvent pour y recevoir des leçons de français, ainsi que pour apprendre à broder et à travailler sur écorce.

" Lady Dorchester demanda à Mgr. l'Ancien, ajoute le Récit, d'entrer tous les jours à notre Monastère pour assister aux leçons de sa Dlle; ce qui nous porte à croire qu'elle désire elle-même se perfectionner dans la langue, en même temps que sa fille en étudie les éléments."

" Cette dame s'occupe beaucoup. (2) Elle est très-gracieuse et polie; montre en tout une belle éducation. Elle parle très-bien français."

Les heures de classe de Dlle. Carleton étaient depuis 11 h. du matin jusqu'à 2 h. de l'après-midi. Elle avait pour institutrice la Mère Davanne de St. Louis de Gonzague, qui continua à donner des leçons à la jeune demoiselle jusqu'au départ du gouverneur son père.

Ce fut sous l'administration de lord Dorchester que le Canada eut, pour la première fois, l'honneur de recevoir la visite d'un prince du sang royal. Voici comment les Ursulines en parlaient à leurs amis de France.

(1) Correspondance du mois d'octobre 1787.

(2) Correspondance.

" Si les honneurs de ce monde valaient quelque chose, nous en aurions eu cette année, (1787) au delà du nécessaire. Son Altesse Royale, le Prince Guillaume-Henri, (1) fils du Roi George III, est arrivé à Québec le 14 août dernier, sur sa frégate le *Pégase*, et il nous a honorées d'une visite dès les premiers jours. Il est âgé de 22 ans, et quoique marin de profession, son extérieur est poli et bienveillant.

" Nos citoyens firent de grandes réjouissances à son arrivée, car l'on avait peine à se persuader que dans ce petit coin du monde l'on vit jamais un prince de la maison royale d'Angleterre."

Charmé de la beauté du pays et de la franche loyauté de ses habitants, le Prince Guil.-Henri se rendit à Montréal, où il arriva le 18 septembre. Il y reçut comme ici l'accueil le plus flatteur. A son retour, on le pria de débarquer à Sorel, où stationnait un corps de troupes au service de Sa Majesté Britannique George III. Le fort de Sorel perpétua le souvenir de cette visite en prenant de ce moment le nom de William-Henry.

§ 11.—LADY ANN CARLETON, PENSIONNAIRE AU MONASTÈRE.

Cette même année, 1787, une autre dame de la famille de lord Dorchester entra aux Ursulines en qualité de pensionnaire en chambre. " Au mois de septembre, dit le Récit, Lady Ann, sœur de Lady Dorchester, et veuve du major Carleton, neveu du Gouverneur, désirant venir demeurer chez nous, nous en fit faire la proposition par sa sœur, lady Dorchester. Cette dernière ayant obtenu ses permissions de Mgr., toutes deux vinrent visiter les appartements qu'avait occupés ci-devant Mme. Johnston.

" Lady Ann, qui voulait se retirer du grand monde, trouva ce logement solitaire tout à fait dans ses goûts;

(1) Depuis Guillaume IV.

elle y entra avec sa femme de chambre le 26 du même mois."

Peu de pensionnaires ont laissé dans cette maison de plus aimables souvenirs que cette dame. " Elle joignait à un grand mérite, l'avantage d'une très-haute éducation, et l'absence de tout fanatisme religieux. Gracieuse, affable, polie à l'égard de tout le monde, d'une humeur toujours égale, affectueuse et sociable, elle eût voulu avoir incessamment quelqu'une de nous auprès d'elle. Elle témoignait une estime singulière pour notre saint état et admirait surtout le vœu que nous faisons d'élever et d'instruire la jeunesse.— " Dans le monde, disait-elle, chacun songe à soi-même et travaille pour les siens ; mais vous, Mesdames, vous ne songez qu'aux intérêts de ceux qui vous confient leurs enfants. En vérité, votre œuvre est belle ! "

" Cette personne rare pour son esprit et les belles qualités de son cœur, s'était tellement attachée à nous et à notre solitude qu'elle eût voulu y demeurer toujours, si sa famille eût été du même avis ; mais il n'en fut pas ainsi, elle fut rappelée à Londres l'année suivante. Le 15 juillet 1788, cette intéressante jeune veuve s'embarqua pour l'Angleterre, nous laissant ses regrets et emportant les nôtres."

Cette gracieuse affabilité des membres de la famille Dorchester pour notre maison, suscita de ferventes prières pour leur salut éternel. On en parlait même aux Ursulines de Paris......" Quant à Mme. votre Gouvernante, répondait de Paris la Mère Ste. Saturnine, en 1788, je prie Dieu de tout mon cœur, que les visites et la confiance qu'elle vous témoigne, lui attirent la grâce de connaître la vérité. En vous procurant l'avantage de lui être utile, puisse-t-elle vous donner le bonheur de l'instruire elle-même ainsi que

Mlle. sa fille, et de recevoir un jour son abjuration. Ce serait un coup de grâce ! Hélas ! il est plus aisé de le désirer que de l'espérer."

§ 12.—L'HÉRITAGE DU BONHOMME MICHEL.

Le Bonhomme Michel! certes, ce n'est ni un lord, ni un duc, ni un prince; cependant, c'est un personnage qui, lui aussi, a eu son illustration et mérite d'échapper à la nuit de l'oubli. Si nos lectrices ont bonne mémoire, elle se rappellent que Michel leur a déjà été présenté lorsque, " versant larmes abondantes," il confectionnait de son mieux la bière, et creusait la fosse du grand général qui fut *vainqueur à Carillon et vaincu sur les Plaines.* Voilà déjà un titre indubitable à la reconnaissance de la postérité. Si nous ajoutons maintenant que Michel a contribué d'une manière efficace au soutien de la Religion et à l'éducation des jeunes personnes, ne sera-t-on pas bien autrement émerveillé de la célébrité du Bonhomme ? Mais remontons à l'origine des choses, comme on le doit faire dans toute histoire un peu importante.

Michel était natif du pays d'Avranches. Sa généalogie, et l'époque précise où, sous la garde de la bonne Providence, il laissait son beau pays pour venir en Canada, c'est plus que nous ne pouvons dire. Le Récit, en notant sa mort, dit qu'il avait été " quarante ans au service du Monastère, et plus de trente ans contre-maître :"—car, de son métier, Michel n'était ni menuisier, ni fossoyeur, ni moine, ni instituteur ; c'était un homme comme on n'en trouve pas facilement, sachant au besoin se prêter à tout.

D'après les données du Récit, nous avons conclu que Michel était venu ici vers 1747. Etranger au pays, il dut faire d'abord l'apprentissage des travaux de notre

climat et donner preuve de fidélité : aussi vit-il passer devant lui trois autres contre-maîtres. Enfin Michel monta au poste, et s'éleva si bien à la hauteur de sa charge, qu'on l'estima toujours depuis le type des gens de son état et le trésor de la maison des domestiques. Jour et nuit, il veillait avec une affection sans égale à la garde du Monastère.

Ce fut surtout à l'époque du grand siége, que Michel devint un véritable *Factotum.* Resté à l'intérieur de la ville, on le voyait partout, éteignant les incendies, transportant les morts et les blessés, soit à l'Hotel-Dieu, soit aux lieux de sépulture, assistant les mourants, usant de mille industries pour sauver les hardes, meubles, provisions, des pauvres familles réfugiées au Monastère et dans les environs : aussi recevait-il de toutes parts mille bénédictions. Pendant les guerres, notre bonhomme avait un peu pris l'air et les allures d'un grenadier ; armé de pied en cap, la carabine à la ceinture, il eût défié le plus intrépide mousquetaire ; mais il se fût surtout condamné à tout perdre et à tout souffrir, pour courir à la défense du pauvre et du faible.

Michel, du reste, s'était toujours traité comme un être invulnérable à toutes les misères humaines, et il refusait de croire à la possibilité de jamais tomber malade. Néanmoins, ses jours étaient comptés aussi bien que ceux des autres mortels ; lui aussi dut aller, au moment où il s'y attendait le moins, rendre ses comptes au Souverain Juge. Dieu, qu'il avait toujours pour le moins aussi bien et aussi généreusement servi que les hommes, lui épargna les langueurs d'une dernière maladie ; il mourut presque subitement, le 14 septembre 1788......L'âge du bon vieillard ? personne ici ne le sait; mais ce dont on est sûr, c'est qu'il était fort vieux,

aussi vieux pour le moins que son siècle. Les amis de Michel étaient nombreux, mais de parents, il n'en avait aucun dans le pays, et comme il avait la réputation d'être riche, chacun se demandait : " Qui va donc hériter de sa grosse bourse, pleine de portugaises, de piastres d'Espagne et d'écus français ?"......La réponse n'était pas aussi facile à donner qu'on le croyait, car Michel était mort sans avoir eu un instant pour régler ses affaires, et il fallut soumettre son héritage à toutes les formalités de la loi.

Une pétition ayant été présentée à la Cour des Prérogatives, alors sous la présidence de l'Hon. Ths. Dunn et l'Hon. J. Panet, juges des plaidoyers communs, on fit élire un curateur. Les amis (1) de Michel élurent M. Gabriel Elzéar Taschereau ; l'avocat choisi fut M. Berthelot d'Artigny, les notaires, MM. J. Pinguet et L. Deschenaux. On procéda ensuite à l'inventaire, dans la maison des domestiques. Les effets ayant été prisés par M. LaFrance, huissier, tout fut vendu par ordre du greffier, M. P. L. Panet, tout, jusqu'à la perruque, la pipe, le tabac et le miroir du Bonhomme ! Le produit de cette vente, joint à la *grosse bourse*, porta la succession à 1455 livres, en argent et *copres.*

Restait alors à payer les frais et dépens. Ce devoir rempli, Mgr. fut juge, en dernier ressort, de l'emploi qu'il convenait de faire de ce dépôt d'argent. Il régla qu'il serait employé à compléter la dot d'une Dlle. noble et pauvre qui désirerait se consacrer à Dieu pour l'instruction de la jeunesse ; et voilà comment notre bon

(1) Ces amis étaient les sieurs Etienne Curtis, Chs. Derome, Ls. Petitclerc, Frs. Vallière, Jos. Portugais, Chs. d'Auteuil, Athanase Plourde, Jos. Jalbert et Chs. Jalbert, dont la mémoire est encore récente parmi nous au couvent.

Michel, même après sa mort, continua de venir en aide aux nécessiteux et de contribuer au bien des âmes.

Il va sans dire que nos Mères avaient tout d'abord songé à secourir l'âme de leur fidèle contre-maître, lui faisant chanter un service solennel, donnant 18 livres en aumône à son décès, avec large part aux suffrages de la communauté.

§ 13.—M. DE VILLARS ET SES DERNIERS BIENFAITS.

Il nous en coûte de voir disparaître de nos pages un nom qui, si souvent, est venu faire tressaillir les fibres les plus intimes de notre cœur. Réunissons encore, autour de ce nom vénéré, de ces témoignages qui le rendent aussi ineffaçable dans le souvenir de la postérité du cloître, qu'il le fut à la mémoire et à la reconnaissance de nos anciennes Mères.

Que de charme dans cette correspondance et ces bons offices dont nous avons déjà parlé au II t. de cette Histoire ! Que n'avons-nous aussi, comme pour les Ursulines de Paris, les lettres que lui adressaient nos religieuses ! L'illusion serait complète ; nous entendrions ces *filles*, si pleines de respect dans leur intimité, converser cordialement avec le meilleur et le plus dévoué des *pères*. Les petits messages qui se font par l'intermédiaire des Ursulines de Paris, donnent une idée du charme de cette correspondance de trente-cinq ans, dont malheureusement nous n'avons qu'une moitié,—correspondance à la foie gaie, intéressante, affectueuse, et toute imprégnée d'estime et de considération.

En 1768, c'est la Mère St. Etienne, qui se tient un peu piquée des reproches du bon Père. "J'ai reçu une lettre de M. de Villars," dit-elle, écrivant à Paris ; "il se plaint de ce que je ne m'explique pas assez sur les affaires : il me paraît que *les battus payent l'amende* à son *tribunal*. Ce cher Père ne me

répond rien sur les demandes que je lui ai faites l'année dernière au sujet du pourpier du Canada, et aussi de plusieurs autres choses. C'est moi, il me semble, qui serais en droit de me plaindre. Mais les pères ont toujours raison, il faut que les filles se soumettent en tout....Je me dédommagerai en me donnant l'honneur et la satisfaction de lui écrire longuement par la prochaine occasion."

M. de Villars est tantôt un "précieux ami, un saint prêtre ;" tantôt "un cher protecteur, un vénérable père, un insigne bienfaiteur;" la reconnaissance semble vouloir trouver de nouveaux termes à mesure qu'il accumule les bienfaits. Au mois de février 1775, il répondait à la Mère St. Louis de Gonzague, qui lui avait exprimé son regret de la perte de plusieurs membres de la communauté.

"Vos lettres, ma Rév. Mère, m'ont fort consolé, en voyant le bon usage que vous faites, ainsi que toutes vos vertueuses filles, des croix de la vie présente. La mort de vos chères mères et sœurs a exigé de vous des sacrifices que le ciel récompensera, et en vertu de ma qualité d'ancien père des Ursulines, je n'ai pas manqué de prier pour les chères défuntes.

"La Mère Ste. Saturnine vous avait écrit au mois de mars dernier, pour vous faire part du bon état de vos affaires ; il est fâcheux que sa lettre ne vous soit pas parvenue ; vous y auriez vu avec plaisir qu'elle a pour vous plus de 4000 livres en caisse. J'espère que M. de St. Aubin achèvera de faire honneur à ses billets ; ce dont je suis certain, c'est que M. le Curé de St. Aubin étant de vos amis, vos bâtiments seront entretenus en bon état, par ses soins et son zèle.

"M. de l'Isle-Dieu se porte bien pour un homme de 88 ans; il est fort sensible à votre souvenir ainsi que M. de Callet, toujours retiré à la campagne. J'ai beaucoup regretté M. Boiret et d'autres dignes ministres, que le Seigneur a voulu couronner, après les avoir sanctifiés par sa grâce et sa miséricorde. Qu'il daigne vous conserver longtemps vos dignes et vénérables Prélats.

"Le 22 septembre dernier, nous perdîmes N. S. P. le Pape

Clément XIV. Il n'a pas encore de successeur élu, quoique le conclave soit assemblé depuis près de cinq mois. Le Roi (Louis XIV) a donné toute sa confiance à M. de Maurepas, ancien ministre de la marine; il a rétabli les anciens parlements, et donne de grands exemples de modération, de justice, de religion, et d'amour du bien public....

" Je vous remercie de la sainte communion qu'on daigne faire pour moi tous les ans, le jour de ma fête. J'offre mon respect au R. P. du Jaunay, S. J., le père commun et l'ange visible de votre maison. Je m'assure qu'il est très-consolé de ses peines, par la ferveur qu'il voit régner parmi vous. Que la grâce et la miséricorde du Seigneur soient de plus en plus sur la *mère* et sur les *enfants!* J'ai l'honneur de vous offrir à toutes en général, et à chacune en particulier, mon respect et l'assurance de l'inviolable attachement en Notre-Seigneur, avec lequel je suis, ma Rév, Mère etc. de Villars Ptre."

Dans presque toutes les lettres échangées entre les Ursulines de Québec et leurs amis de France, le nom de M. de Villars revient sous la plume; on s'inquiète si l'on n'en reçoit pas de nouvelles au terme accoutumé. " Nous n'avons reçu cette année, écrivait en novembre 1776, notre Dépositaire, aucune nouvelle de ce cher M. de Villars, sinon ce que vous nous dites ne l'avoir pas vu dans votre rigoureux mois de janvier; ce qui prouve au moins qu'il existe encore. Sans ce mot nous serions bien inquiets, personne n'ayant eu de lettres de lui. La mémoire de ce saint prêtre est et sera toujours en grande réputation dans ce pays, et surtout dans notre communauté, qui a eu le bonheur et l'avantage de l'avoir pour père sept à huit ans. Un souvenir particulier pour nous dans son *memento*, et les assurances de notre profond respect. Il n'est point oublié dans nos prières......"

Parfois c'est un mot de sa main sur une adresse qui réjouit et rassure, ou bien les MM. du Séminaire de Québec en ont reçu quelque missive et se hâtent d'en faire part à la communauté.

Quand la mort sévit sur les ministres du sanctuaire, la pensée se porte tout d'abord vers cet infatigable ouvrier: " Mille assurances du plus profond respect à ce cher M. de Villars; qu'il

soit persuadé que ses filles des pays lointains pensent souvent à lui. Ah! s'il leur était possible de le ramener dans leurs cantons."

L'offre d'aider nos Mères de Paris dans nos affaires de France, lui coûta plus d'une démarche pénible et d'une inquiétude. Dans toutes les difficultés, la Mère Ste. Saturnine le consulte ; le vénérable prêtre no se lasse jamais ; il écrit au fermier, va à la ferme, et ne se donne de repos que lorsqu'il a assuré notre revenu. On ne craint jamais de réclamer ses services. " Rappelez souvent au cher et respectable M. de Villars ses anciennes filles du Canada.......Si vous ne connaissez point Mlle. de Vincelot de Ste. Hélène, veuillez remettre à ce bon père la lettre ci-jointe ; il connaît la Dlle. et se fera un plaisir de la lui faire parvenir. Nous ne savons où elle demeure actuellement."

Ce bon père se faisait vieux, mais son activité et sa bonté de cœur ne diminuaient pas ; apprenait-il quelque bonne nouvelle sur le pays ou le Monastère, il en faisait aussitôt part à nos Mères de Paris afin qu'elles pussent s'en réjouir avec lui ; il guettait toutes les occasions de nous faire parvenir des nouvelles et les en prévenait.

En 1775: "J'ai appris par M. l'abbé de Villars, que Messieurs les Anglais conservaient les Catholiques dans tous leurs priviléges, tant pour la Religion que pour le commerce, possession des charges, et accroissement de leurs biens. Je prends beaucoup de part à cette bonne nouvelle." Une autre fois : "Je viens de voir M. de Villars, qui m'a pressée de vous écrire, ayant une bonne occasion : c'est une parente de M. l'abbé de la Corne......"

Voici une de ses dernières lettres ; elle est à l'adresse de la R. Mère St. Louis de Gonz. Sup. et en date du 30 janvier 1785.

" Vous et vos chères filles, ma Rév. Mère, vous me donnez bien de la consolation, en accueillant aussi favorablement mes lettres ; mais vous n'obligez certainement pas un ingrat, car je conserve toujours le même attachement sincère et respectueux pour mes anciennes filles.

" Je vois avec édification votre empressement à vous décharger de la supériorité de votre maison, c'est une marque certaine que vous avez senti le poids d'une telle charge, quoiqu'elle ne soit pas si dangereuse chez vous que dans bien d'autres maisons où la

règle est moins fidèlement observée. J'ai la consolation de la voir bien gardée dans les maisons dont la Providence m'a chargé ici, comme supérieur et comme directeur. Mais mes *premières filles* seront toujours plus spécialement chères à mon âme, et j'espère qu'elles ne m'oublieront pas entièrement dans leurs ferventes prières, auxquelles, *vivant* et *mourant*, je me recommande bien sincèrement.

" Le souvenir de vos chères sœurs décédées est bien vivant dans mon esprit, et j'espère que la chère Sr. St. Ambroise est bien vivante devant le Seigneur et bienheureuse auprès de lui.

" Je vous remercie bien des nouvelles que vous m'avez données. Je connaissais M. Godefroy de Tonnancour et M. d'Eschambault, père, et M. de St. Luc de Lacorne. Il semble qu'ils nous disent à cette heure : " Aujourd'hui à nous ; demain à vous !" Demandez au Seigneur pour moi, la grâce de me mieux préparer à l'avenir que je n'ai fait jusqu'à présent, à ce moment redoutable d'où dépend notre éternité. Je vous avoue, d'après l'expérience que j'en ai fait, que la multitude des affaires temporelles en éloigne un peu. Je dis cela pour *moi* bien entendu, et je le dis aussi *tout bas*, à celle qui doit bientôt occuper votre place, et que le Seigneur a daigné choisir lui-même pour *vous* gouverner à son tour comme une véritable mère.

" La bonne Mère Ste. Saturnine eut dernièrement une vive clarté, au sujet de votre ferme d'Haranvilliers, qu'on disait devoir être demandée au Roi, par Mgr. l'Evêque de Séez, comme ne devant pas appartenir à des religieuses qui sont passées sous la domination de l'Angleterre. Pour tranquilliser cette chère Mère, je fis immédiatement quelques démarches, et sa terreur panique fut bientôt dissipée par les éclaircissements que j'obtins.

" Je m'unis de tout cœur aux œuvres de piété et de charité qui se pratiquent dans votre saint asile, et j'ai l'honneur d'être avec autant de respect que de confiance etc., de Villars Ptre."

" A Paris, le 30 janvier 1785."

La Mère Ste. Saturnine, écrivant peu après, disait : " J'ai eu de grandes craintes au sujet de votre ferme. Dans mes perplexités, je recourus aussitôt à M. l'abbé de Villars, qui me rassura promptement. Ce vénérable monsieur prit la peine d'aller

lui-même trouver le secrétaire du prélat en question. Ce dernier répondit que nous pouvions être tranquilles, qu'il n'avait eu aucune connaissance des procédés de son grand-vicaire, et qu'il voulait que l'on ne vous inquiétât en rien......"

M. l'abbé de Villars, délicat et maladif de tempérament, était cependant rendu à la 69e année d'une vie extrêmement laborieuse, et pleine de mérites. "Aujourd'hui à nous, et demain à vous!" telle était la pensée qui occupait constamment l'esprit du saint prêtre, et qui, surtout depuis quelques années, se reproduisait sous différentes formes dans presque tous ses écrits. Cette pensée salutaire ne le quittait pas au milieu des occupations les plus distrayantes, lui aidant sans doute à consommer en lui cette sainteté qui frappait et édifiait tout le monde. Au printemps de 1789, la Mère Ste. Saturnine nous adressait avec larmes le message suivant :

"Nous avons perdu M. l'abbé de Villars! J'ai appris sa maladie en lui faisant tenir votre lettre; il n'a pas pu la lire, tant ses souffrances étaient grandes, c'est pourquoi je l'ai fait remettre à M. le Supérieur des Missions Etrangères. Il m'a dit que M. l'abbé Ody remplacerait désormais à votre égard notre cher défunt, pour ce qui concerne les affaires. J'ai appris que M. de Villars a péri par un accès de goutte qui avait trompé le médecin, qui le traitait pour une autre maladie. Mais Dieu l'a permis pour récompenser ce digne ministre, car c'était un saint; il n'y a pas lieu de douter qu'il ne soit déjà en possession du bonheur éternel."

"Nous avons été des plus affligées de la mort de ce cher et vénéré M. de Villars, répondait la Mère Ste. Claire, alors supérieure. C'était un ami sincère de notre maison; il nous a rendu des services que nous n'oublierons jamais....Pour moi, en mon particulier, j'aurai toujours présent à l'esprit que c'est lui qui m'a reçue professe......"

Que d'autres avaient de semblables motifs de gratitude, au milieu de tant de secours spirituels et temporels qu'il avait prodigués à cette maison!

M. de Villars mourut à Paris, au Séminaire des Missions Etrangères, où il avait utilisé ses talents et son activité depuis son

départ du Canada. Il avait été supérieur du Séminaire de Québec de 1750 à 1755.

§ 14.—LE NOVICIAT, DE 1775 À 1789.

Avant d'arriver à l'heureux anniversaire de 1789, nous ferons connaître à nos lectrices les dix nouvelles Ursulines qui firent profession, de 1775 au 1 août 1789.

Dix, c'était une bien légère augmentation, quand on considère le personnel de la Communauté à cette époque. "Actuellement, écrivait en 1777 la Mère St. Louis de Gonzague, nous avons 50 pensionnaires, grand nombre d'externes, et peu de monde pour satisfaire à un aussi grand travail. Nous sommes de communauté 20; de noviciat, 3 professes et 2 voiles blancs: voilà tout pour les religieuses de chœur. Il y a 10 sœurs converses. Considérez que sur ce nombre il s'en trouve de fort âgées."

En effet, neuf religieuses de chœur moururent dans les années que nous embrassons, de sorte qu'en 1789, la maison ne comptait encore que 26 professes de chœur.

Les deux novices voiles blancs, en 1777, étaient:

Mlle. M. Elisabeth DeLage, entrée au noviciat le 29 oct. 1776, âgée de 26 ans, et connue en religion sous le nom de St. Jean-Baptiste. Elle était fille de M. François DeLage, de Charlebourg, et de Mme. Elisabeth Lessard.

" La communauté, dit le Régistre, a reçu cette chère sœur sans exiger de dot, en reconnaissance de la protection de Dieu sur notre Monastère pendant le siége des Bostonnais. Elle aura ce qu'elle pourra de ses droits." Plus tard: " Mgr., toujours attentif à nos nécessités, lui a donné 336 livres. Ses parents lui donneront aussi quelque chose."

Le 18 novembre 1776, Mlle. Marie Borne, âgée de 16 ans, fille de M. Charles Borne, marchand de Québec, et de Mme. Marie LaChambre. Elle porta en Religion le nom de St. Charles, qu'elle céda de bonne grâce à sa jeune sœur, lors de l'entrée de cette dernière en Religion, comme nous le verrons plus tard.

L'année 1779, fut une des plus fécondes, sous le rapport des vocations pour notre Monastère.

Au mois de janvier, prenait l'habit sous le nom de Ste. Catherine, Mlle. Charlotte de Varennes, âgée de 17 ans, fille de Jean Hippolyte de Varennes, Ecr., Seigneur de Varennes et Lieutenant d'Infanterie, et de Mme. Charlotte Sarrasin. (1)

Mgr. Briand venait encore en aide à cette ancienne et noble famille, que les malheurs des temps avaient en partie ruinée, et paya presque en entier la dot de la jeune demoiselle. On trouve dans un écrit du temps: " C'est un sujet très-accompli, d'un caractère rare et d'une vocation à toute épreuve. Nous en souhaiterions plusieurs de sa trempe." Au reste, elle est la première de ces " quatre Dlles. bien nées, bien élevées," dont parlait une correspondance déjà citée. Voici ses trois compagnes.

Mlle. Marie Gilles de Landriève, entrée au noviciat le 16 mars 1779, à l'âge de 17 ans, et dont Mgr. Briand défraya en partie la dot. Elle était fille de M. Pierre de Landriève, Commissaire du

(1) Cette Dlle. alliée à la famille de Varennes était très-probablement de la famille du Docteur Sarrasin, médecin du Roi à Québec, garde-du-sceau du Roi, et membre correspondant de l'Académie des Sciences. M. l'abbé O. Brunet, Professeur à l'Université Laval, dans son " Voyage d'André Michaud," dit que M. Sarrasin est le premier botaniste canadien qui ait rendu son nom célèbre, par la découverte de la plante qu'il envoya en 1730 en Europe, et qui d'après lui s'est appelée Sarracénie pourpre, (la sarracenia purpurea de nos jeunes botanistes). M. Sarrasin a écrit plusieurs articles qui traitent d'Histoire Naturelle. Le R. P. de Charlevoix le regardait comme un homme d'un mérite universel. Au reste, ce n'est pas seulement par autrui ou dans sa postérité, que M. Sarrasin a été connu au Monastère. Au livre des Assemblées Capitulaires, nous lisons, en date du 9 sept. 1734 : "Notre Rév. Mère Supérieure a fait assembler le chapitre pour nous représenter que M. Sarrasin, qui vient de mourir, ayant rendu de grands services à notre communauté pendant sa vie, il était de la justice et de la reconnaissance de lui en témoigner notre gratitude par quelques prières pour le repos de son âme. Le chapitre a conclu qu'on lui ferait faire un service des plus solennels." M. Sarrasin avait épousé à Québec Mlle. Anne Hazeur. Il mourut âgé de 75 ans.

Roi à Montréal, et de Mme. Catherine Dagneau de Quindre, et porta en Religion le nom de St. Antoine.

Mlle. M. Madeleine Berthe, fille de M. Antoine Berthe, chirurgien, et de Mme. Marie de Coste, dit Lettaneour, née à Montréal au mois d'octobre 1759, et entrée le 29 septembre 1779. Elle prit Ste. Anne pour patronne spéciale à sa vêture.

Le 10 octobre suivant, Mlle. M. A. Archange Panet, âgée de 20 ans, fille de l'Hon. Juge Jean Claude Panet, (1) et de Mme. Louise Barolet. C'était trois jours seulement après les brillantes noces de son frère, M. le Juge Jean Antoine Panet, que Mlle. Marie-Anne franchissait le seuil du cloître pour se fiancer à l'Epoux des vierges. Sa démarche ne fut pas sans effet : le 28 octobre de l'année suivante, deux de ses sœurs la rejoignaient au noviciat, Mlles. Geneviève et Françoise, la première âgée de 25 ans,

(1) Cette famille fut domiciliée en ce pays plusieurs années avant la conquête. Grâce aux recherches d'une intelligente amie d'enfance, (Mme. M. Louise Panet, veuve du Seigneur La Rue de la Pointe-aux-Trembles), il est facile de tracer, à travers les vicissitudes des temps, la lignée canadienne des Panet, qui a pour chef en Canada M. J. Claude Panet, Notaire Royal à Québec en 1747, époque où il épousa Mlle. Louise Barolet. Parmi la nombreuse famille issue de cette alliance bénie du ciel, nous nommerons : Mgr. Bernard-Claude Panet, coadjuteur de Mgr. Plessis et son successeur sur le siége de Québec, prélat dont la haute sainteté était révérée de toute part ; Messire Jacques Panet, curé de l'Islet, homme d'une piété éminente ; l'Hon. Jean Antoine Panet, juge, aïeul de l'amie obligeante dont nous venons de parler. Il avait épousé Dlle. Lse. Philippe Badelard. Parmi les six filles, outre nos deux religieuses, nous indiquerons Louise, Mme. Besançon ; Geneviève, Mme. Le Bourdais, et Mlle. Rose que nous avons aussi connue dans sa pieuse et belle vieillesse. L'hon. Juge Antoine Panet a continué la descendance, et l'a unie, par sa fille Marie-Louise, à celle de l'Hon. Juge Jean-Thomas Taschereau.

M. J. Claude Panet était fils de J. Nicolas Panet Ecr., caissier de la marine, à Paris.

Les sœurs Panet étaient petites-nièces du célèbre contre-amiral Jacques Bedout, né en Canada, qui montra tant de bravoure sur mer pendant la révolution française ; par là même, les familles Panet de cette ville sont alliées à ce marin distingué.

l'autre de 16. Toutes deux reçurent le voile le 25 janvier 1781, sous les noms de Marie de Jésus et de St. Jacques. Sr. Marie de Jésus, après une année d'épreuve, reconnut que Dieu ne l'appelait pas à la vie religieuse et retourna dans sa famille. La jeune sœur Françoise de St. Jacques, loin de se laisser déconcerter par la sortie de cette aînée, marcha gaîment en avant sur les traces de sa sœur Marie-Anne de St. Bernard, et toutes deux firent profession en leur temps. La Mère St. Jacques est cette pieuse, aimable et intéressante septuagénaire que nous avons vue si souvent au milieu des groupes les plus enjoués du pensionnat, retrouvant à 72 ans tous les charmes de sa gaieté, dans ces histoires du temps passé qui nous firent tant de fois pâmer de rire, enseignant les poses et cadences gracieuses du menuet ou de la gavotte, et dont les enfants du Monastère célébrèrent le 50e anniversaire de profession avec une si touchante solennité.

En 1781,* la Mère St. Louis de Gonzague écrivait : " Notre noviciat est bien monté pour le temps présent ; c'est dommage que les santés ne soient pas fortes."

A partir de cette époque, le mal dont on se plaint en France a son contre-coup en Canada ; le luxe, le goût pour la comédie et les spectacles, et par suite, le défaut de piété, vont toujours croissant : aussi, les vocations pour le cloître deviennent-elles de plus en plus rares. Il est remarquable que de 1783 au mois d'août 1789, trois seulement firent profession :

Mlle. Angélique Miller, en religion, de St. Thomas, entrée au noviciat le 12 octobre 1783, âgée de 15 ans. Cette fervente Ursuline, d'origine allemande, reparaîtra plus tard dans les notices.

Mlle. M. Louise Rouleau, entrée le 26 juillet 1784 ; elle prit le nom de St. Michel.

Le 8 décembre de la même année, Mlle. M. Elisabeth Giroux, âgée de 16 ans, qui porta le nom de Marie des Anges.

La Mère St. Louis de Gonzague, mise maîtresse des novices en 1788, écrivait : " La famille n'est pas grande ; elle consiste en trois professes de chœur et deux professes converses. Les sujets sont rares aujourd'hui ; l'amour de la liberté et le luxe de la parure font toute la félicité des jeunes filles."

Mais revenons un peu sur les deux dernières novices. La Mère Françoise des Anges, était fille de M. Louis Giroux, ancien voilier du Roi, et de Mme. Marguerite Normand. La plupart de nos religieuses se souviennent encore de cette fleuriste et doreuse par excellence. " Il n'y a que la Mère des Anges qui puisse me faire cela habilement," disait Mgr. Plessis, envoyant quelque pièce d'une exécution difficile. Il ne paraît pas que les Bostonnais eussent complètement ruiné M. Giroux ; car malgré la perte de ses *mille paires de bottes*, il paya largement la dot, les pensions et le trousseau de sa fille.

Quant à la Mère M. Lse. Rouleau de St. Michel, fille de M. Jos. Rouleau, de la paroisse de St. Pierre, Riv. du Sud, et de Mme. M. Lse. Aubé, il y a plus de 34 ans qu'elle est passée de la cellule au ciel ; cependant aucune de celles qui l'ont connue n'a pu oublier son affabilité, sa douceur, sa patience héroïque dans les souffrances. Si quelqu'une des jeunes en parle à nos anciennes :— " Oh ! la bonne, l'excellente infirmière ! disent-elles ; sous ses soins, il fallait absolumennt guérir ou être sans ressource."

Mme. veuve Aubé, tante de la Mère St. Michel, avait payé sa dot et son trousseau, selon nos registres."

§ 15.—LES DEUX ANNIVERSAIRES DE L'ANNÉE 1789.

Tout se disposait au Monastère, en 1789, pour deux grandes et belles fêtes. L'état des finances ne permettait pas des manifestations extérieures dispendieuses, mais l'aimable gaieté, l'entrain cordial, trésor inépuisable des bons cœurs et des âmes droites ;—un intime et profond sentiment de gratitude, cet arôme si bien conservé dans la cloître, et qui s'échappe suave et pur sous le regard de Dieu : comme tout cela était propre à épanouir les fronts et à faire chanter, rayonnantes de bonheur :

D'où part la lumière éclatante
Qui nous réjouit tour à tour ?
Oh ! qu'elle est vive en ce beau jour !
Où vit-on fête plus brillante ?

D'amis quelle troupe riante !
Aussi partout, les cœurs joyeux
Vont-ils chanter : Le ciel comble nos vœux !

Mais pour qui s'apprêtent ces accords triomphants? Les anciennes strophes vont nous l'apprendre.

Un Prélat presque octogénaire
Est le digne objet de nos chants ;
Contre lui la fureur du temps
Vient briser sa faux meurtrière ;
Le ciel a béni sa carrière,
Aussi partout, les cœurs joyeux
Vont-ils chanter : Le ciel comble [nos vœux !

La *douceur* est son caractère,
La *justice* et la *vérité*
Et l'aimable *simplicité*
Sont le cachet de notre Père.
Rien pour *lui* qui ne soit prospère
Alors partout, le cœur joyeux,
Nous chanterons : Le ciel comble [nos vœux !

Nos lectrices ont déjà deviné que ce prélat chéri et vénéré, était Mgr. J. Ol. Briand, l'infatigable champion des libertés religieuses de notre pays ; on célébrait sa 50e année de sacerdoce.

" Mgr. l'Ancien se prépara à cet anniversaire, dit le Récit, par une retraite de dix jours, des plus exactes, malgré ses continuelles souffrances. Pour témoigner à Dieu sa reconnaissance et son détachement de la terre, il se défit du peu d'argent qui lui restait en faveur des pauvres et des communautés du diocèse. La nôtre en eut sa bonne part."

Cet autre couplet de la chanson de circonstance était donc bien motivé :

La bonté fait son apanage :
Pour soulager les maux d'autrui,
Si vous réclamez son appui,
Il prodigue son héritage,
Ne voulant que Dieu pour partage.
Ah ! oui, chantons d'un cœur joyeux,
Chantons, mes sœurs : Le ciel comble nos vœux !

Mais le compliment n'eût pas été complet, si la vieille gaieté gauloise n'eut assaisonné quelque part la chanson, aussi :

Pour honorer la cinquantaine
De notre illustre et cher Pasteur,

Ah ! répétons avec ardeur :
Vienne de plus la soixantaine !
Gardons-nous d'en perdre la graine !
Alors toujours, d'un cœur joyeux,
Nous chanterons : Le ciel comble nos vœux !!!

Ce dernier couplet semble avoir servi de thème pour bien d'autres fêtes analogues, célébrées depuis au vieux cloître. On le retrouve avec des *variantes* presque infinies, à la fête jubilaire de notre Mère Panet de St. Jacques et de sa sœur.

Dans la petite scène que nous avons sous les yeux, à l'adresse de Mgr. Briand, il y a plaisir à se représenter ces groupes de charmantes enfants, ne sachant comment exprimer leurs sentiments de vénération et de gratitude. C'est entr'autres une toute petite qui s'avance et dit avec autant de vérité que d'ingénuité :

Il est notre Pilote,
Il est notre Pasteur ;
Que je serais dévote
Si j'avais sa ferveur !

Nous terminerons par ces vers auxquels la justesse de la pensée et du sentiment fera pardonner l'irrégularité de la rime.

Il forme à son Eglise
Des ministres nouveaux ;
J'aime à voir ce Moïse
L'exemple du troupeau.

Cloîtres, chantez son zèle !
Sous sa douce tutelle,
Que de vierges nouvelles
Suivent le saint Agneau !

Cette grande fête du 16 mars (1) disposait admirablement les cœurs à une autre fête jubilaire que les Ursulines ne laissèrent pas passer inaperçue.

La barque d'Ursule avait souvent été battue par la vague, depuis un demi-siècle ; que de fois la foudre et

(1) Le 16 mars devait rappeler bien des faveurs au peuple canadien ; c'était non-seulement le jour anniversaire de l'ordination de Mgr. Briand, un de ses plus grands bienfaiteurs, mais c'était aussi le jour anniversaire de sa consécration épiscopale en 1766.

la tempête avaient grondé sur elle, en même temps que sur le pays ! Cependant, elle aussi surnageait toujours, grâce à ce souffle divin qu'aspiraient sans cesse ceux et celles qui la dirigeaient. On avançait même avec foi et confiance dans l'avenir, car l'esprit de Marie de l'Incarnation présidait encore aux destinées de ses enfants.

Dès le mois de mai 1789, tout le Monastère était en mouvement pour la célébration du 150e anniversaire de l'arrivée des premières Ursulines en Canada. En dépit de la pauvreté et de la gêne, on travailla si bien et si fort qu'on avait renouvelé les chassis de l'église, et fait dans le goût nouveau un ornement complet de moire blanche brodée en or.

" Enfin le 1 août, tout étant disposé le mieux possible pour les circonstances où nous nous trouvions, Mgr. de Capse, nouvellement sacré, voulut faire tous les frais de la fête. Il y eut grand'messe, salut du S. Sacrement et *Te Deum* solennel, pour remercier Dieu des grâces qu'il avait répandues sur notre maison depuis les jours de sa fondation. Plusieurs messieurs du clergé nous honorèrent aussi de leurs messes. Nous chantâmes des psaumes d'allégresse et de reconnaissance; bénissant Dieu de tout notre cœur d'avoir conservé notre Communauté, surtout depuis que nous sommes sous la domination de la Grande-Bretagne."

CHAPITRE IV.

L'oeuvre de l'Education aux Ursulines, de 1759 à 1800.

Le Pensionnat, de 1760 à 1775—Liste détaillée des élèves—Zèle et difficultés—Rareté des livres français—Les pensions du Roi et de la Fondatrice—Intérêt et affection des Ursulines pour leurs élèves—Rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie; Importance de l'externat—Une classe de *Louise* au Couvent—Alliances des quatre Dlles. de Brouague—Mlle. Guichaud—Les Dlles. Irving—Le secret de revivre glorieusement dans sa postérité—Encore un mot d'une honorable et pieuse famille—Mlle. de Longueuil ou " La Baronne "—Etat du Pensionnat, de 1776 à 1800; l'Externat acquiert une importance toute spéciale—Extraits des régistres des élèves—Nouvelles entraves à l'éducation dans le pays—Si l'on savait toujours assaisonner d'entrain et de gaieté les fêtes du pensionnat.

LE PENSIONNAT DE 1760 À 1775;—LISTE DETAILLÉE DES ÉLÈVES.



Au dernier chapitre sur le pensionnat, nous disions que la flotte de Wolfe avait été plus prompte à envahir nos rives, que les élèves à déserter le vieux cloître. Voici les noms de celles qui se trouvaient encore au Monastère, à la dernière semaine de mai et au commencement de juin 1759.

Mlles. de Ligneris, de Guise, Marguerite, Angélique et Charlotte de Brouague, Mlles. Villemonde de Beaujeu, Guillemin, Audet, Arnoux, (1) Cerry, Bréhaut, Massot, de Boucherville,

(1) Notre dépositaire écrivait aux Ursulines de Paris en 1766 : " Vu la rareté de l'argent, j'ai profité de la préférence que m'a don-

Bazin, Vérault, Marin, (1) de l'Isle, de l'Orme, la Lime, Billy, de Vincelot, Daine, Paquet, Duberger, St. Michel, de LaBruyère, Nouchet, Martel, Lse. et Charlotte Flamand.

Ces timides jeunes filles, dispersées comme des oiseaux par la tempête, s'éloignèrent à regret des lieux de leur enfance ; elles avaient peu d'espoir alors d'y revenir jamais. Cependant, à l'ouverture des classes en 1760 et 61, nous retrouvons avec plaisir parmi les élèves, après 15 mois d'absence, mesdemoiselles Villemonde de Beaujeu, Genev. La Lime, Josephte St. Michel, Louise de Guise et Charlotte de Brouague.

née M. Arnoux pour tirer sur vous une lettre de change. Je ne pense pas vous mettre dans l'embarras, ce M. m'ayant promis d'attendre deux mois, qu'il doit rester à Paris ; il est trop de nos amis pour nous manquer de parole. Nous l'avons prié de vous faire visite au nom de notre communauté. Personne n'est plus en état de vous informer au juste de notre situation pour toute chose, et du grand nombre d'infirmes qu'il a soignées depuis quelques années. Sans faire ouvertement profession d'être médecin ou chirurgien, son mérite et ses bonnes qualités lui attiraient notre confiance, et nous regrettons beaucoup son départ du pays."

La Mère Ste. Saturnine répondait au mois de février 1767 : "J'ai fait honneur à votre lettre de change. Nous nous sommes entretenues avec M. Arnoux de votre communauté, qu'il estime beaucoup. Je prends part à la perte que vous faites de ce bon ami."

(1) Le Capt. Marin envoyé en 1753 pour élever le fort Presqu'ile sur le lac Ontario, y mourut par suite des misères et des privations qu'il y endura. Avec Mlle. Marin se trouvaient au Pensionnat, Mlles. Estèbe, St. Vincent et Joannés ; ces noms disparaissent à cette époque. M. Joannés était major de place à Québec en septembre 1759. Quant à Mlle. Philibert, qui était aussi une élève de ce temps, le nom de son père paraît à plusieurs reprises dans nos correspondances. En 1767 : "J'ai parlé à M. Jacquin Philibert, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre ; ce Monsieur a promis de nous faire passer une pièce d'étamine à voiles qui reviendra à un prix considérable, car il nous faut payer 10 p. 100." M. Philibert revint en Canada comme l'indiquent des correspondances postérieures. Il était négociant.

Les sœurs aînées de cette dernière avaient à cette époque achevé leur éducation.

Quant aux Dlles. Anglaises que la conquête avait amenées à nos portes, et qui, par là même, s'y trouvèrent des premières rendues, il nous est impossible de donner leurs noms véritables. Nos Mères, de désespoir sans doute de se jamais faire l'oreille ou la langue à des sons aussi nouveaux et aussi étranges pour elles, écrivent d'abord tout uniment : "Deux petites Dlles. Anglaises.—*Méthé ?* anglaise. *Nimbé Il.*" (Noémi Hill). Un peu plus loin cependant, la plume s'assouplit, et l'on trouve le nom des Dlles. Beaton, Patton, Fergusson, Malcolm, Parker, Seavelon, Collins, Chandler, Lee, Brooks, etc.

Pensant bien que la presque totalité des élèves venues au pensionnat dans les années de stupeur qui suivirent la conquête, étaient de la ville ou des environs; frappée d'ailleurs de l'observation que bon nombre de ces noms ne pouvaient être ni complets ni corrects ; nous nous sommes mise avec un redoublement d'ardeur à la recherche.

Grâce à l'intelligente compilation des Régistres de la paroisse par M. l'abbé Cyprien Tanguay, M. notre Aumônier a pu nous fournir, sur l'origine de ces élèves, des renseignements précis qui nous semblent jeter quelque jour sur cette époque obscure des annales canadiennes, et qui sont d'un intérêt tout particulier pour la population de Québec.

Nous allons donc donner une liste aussi complète que possible de nos élèves pensionnaires, jusqu'à l'année 1775, où se termine le travail de M. l'abbé Tanguay. Cette liste sera disposée par années, inscrivant le nom des élèves selon la date de leur entrée au pensionnat. Le chiffre qui suit immédiatement le

nom indique l'âge de l'enfant, et aussitôt après, se trouvent les noms des parents, tels qu'ils sont consignés dans les archives de la paroisse de Québec.

On comprend facilement que bon nombre d'enfants nés en 1759 et 60, ne se rencontrent pas dans les Registres de la paroisse, vu que la plupart des familles s'étaient éloignées de la ville.

Nous ferons remarquer qu'il ne faut pas juger du nombre des élèves qui composent annuellement les classes, par celui que renferme la liste de chaque année. La plupart de ces Dlles. restaient deux et trois ans au pensionnat; bon nombre, davantage; il y en a même quelques-unes qui se trouvent encore élèves, cinq, six, et même huit ans après la date de leur entrée. Dailleurs, divers documents font voir que beaucoup de noms n'ont pas été enregistrés.

Toute décharnée que soit la nomenclature qui suit, elle ne manquera pas de fournir matière à bien des réflexions, même pour ceux et celles qui penseraient d'abord n'avoir pas grand intérêt à la parcourir.

L'ouverture des classes en 1760, n'eut lieu, comme on le sait, que vers l'automne.

1760. Une petite Dlle. Billy, 4 ans (1)—Deux petites Dlles. Anglaises—Mlle. Anne Beaton—Mlle. Cath. Beaubien, 12: M. Etienne Trotier Desauniers Beaubien, marchand, et dame Louise Damours des Pleines—Mlle M. Josephte Taché, 12. (2)

1761. Mlles. Genev. La Lime, 14: M. J. B. Lépine dit

(1) Mme. Billy, mère de cette enfant, est enregistrée dans nos archives en qualité de dame pensionnaire en chambre, de 1759 à 1761. Nous n'avons pu découvrir son origine. Nous sommes portée à conclure que c'était quelque veuve d'officier. Si nous en croyons nos traditions, nous donnerions longue vie à cette petite Dlle. Billy; nous la ferions vivre à Kamouraska sous le nom de madame Viviers, et aimant encore, après 1840, à parler de ses années de couvent.

(2) Voir Notice ci-après.

La Lime et dame Genev. Gosselin—Charlotte de Brouague, 13 (1)—Josephte St. Michel, 12 : M. Pierre Dion dit St. Michel et dame Françoise Dorion—Louise Flamand, 12 : M. Jacques De Guise Flamand, maître maçon, et dame Elizabeth Laisné—Angélique Charlery, 11 : M. Michel Charlery, charpentier de navire, (2) et dame Margte. Roza—Geneviève de la Fontaine, 9 : M. Jacques de la Fontaine de Belcour, (3) Secrétaire du Gouverneur, et dame Genev. Lambert—Elizabeth Fergusson, 8—Marie Anne Rousseau, 11 : M. Joseph Dominique Rousseau, Ecrivain du Roy, et dame M. Anne Cureux dit St. Germain—Louise Margte. Dorval, 13 : M. J. B. Dorval, sieur des Groscillers, Agent de la Compagnie d'Occident, et dame M. Josephte de Chavigny de la Chevrotière—Sally Patton,—Marie-Louise et Marg. Françoise Debarras, 8 et 7 ans : M. André Debarras, Visiteur du domaine du Roy, et dame Louise De Louches—Angélique Bazin, 10—Marie Amiot, 8 : M. Jean Amiot, marchand, et dame Louise Elis. Bazin—Nancy Malcolm, 11—Anne et Elizabeth Parker, 9 et 8 ans,—Julie de Beaujeu, 13—Angélique Taché, (4) 7 : sœur de la précédente du nom—Marie Derveau, 19—Angélique Gravel, 8 : M. Jos. Gravel et dame

(1) Voir Notice à son nom.

(2) Le terme charpentier de navire équivalait alors au terme actuel de constructeur.

(3) Par ordonnance du 2 nov. 1760, le général Murray nommait procureurs-généraux et commissaires de la cour et conseil de guerre, " comme gens de bonne vie, mœurs et capacité en fait de loi," M. J. Belcour de la Fontaine, dans toute l'étendue de la côte sud, et M. J. E. Cugnet, pour la côte nord. Par commission de la même date M. J. Cl. Panet était fait "greffier en chef de la cour supérieure de Québec, et dépositaire des minutes, actes et papiers du gouvernement." Ce sont là les auteurs de familles des plus recommandables en notre pays ; la famille Panet nous semble la plus nombreuse et celle qui a constamment occupé, soit le banc judiciaire, soit des siéges dans les chambres de la législature, soit des emplois importants comme notaires.

(4) En 1765, cette Dlle. était remise au pensionnat par Mme. Vollant de Chamblain, sa grand'mère.

Genev. Chauveau—Mary et Jane Brooks, 9 et 8 ans—Deux petites Dlles. de Beaujeu, 8 et 7 ans—Eliz. Seavelon, 16—Louise Rousseau, 8 : sœur de la précédente du nom—Marie Anne Fortin, 12 : M. Michel Fortin, marchand, et dame M. Anne Cureux dit St. Germain—Genev. Mercier, 17—Rosalie Michon, 13.

1762. Mlles. Marie Elis. Dunière, 13 : M. Louis Dunière, (1) marchand, et dame Elis. Trefflé Rotot—Elis. Ursule de Vienne, 9 : M. Franç. Jos. de Vienne, écrivain du Roi et garde magasin, et dame Ursule Vaillant—Angélique Berlinguet, 11 : M. Jean Guil. Berlinguet et dame Ang. Roza—Mad. Dorion, 13 : M. Jean-Marie Dorion, capitaine de Milice, et dame Thérèse Le Normand—Marie-Anne Amiot, 7 : sœur de la précédente du nom—Marie-Anne Méthot, 13 : M. Ls. Jos. Méthot et dame Marie-Anne Bonhomme—Angélique Chauveau, (2) 12—Marie-Joseph Charets, 12 : M. Etienne Charets, marchand, 3e seigneur

(1) La famille Dunière est très-ancienne dans le pays. Elle est originaire de St. Saturnin, évêché de Tours, et portait en France le nom de *Gunière*. En 1736, M. Gaspard Dunière, après avoir complété son cours d'études au Petit Séminaire de Québec, était ordonné prêtre. Vers 1750, deux Louis Dunière, frères, marchands, se mariaient à Québec : le premier, Louis Durand Dunière, à Dlle. Lelièvre ; (son nom s'est éteint avec la famille) ; le second à Dlle. Trefflé Rotot ; cette vénérable bisaïeule de M. notre Aumônier mourut à l'âge avancé de 106 ans. M. Louis-Dunière, celui qui a si souvent payé des pensions pour ses parentes, à notre pensionnat, mourut sans postérité à l'âge de 80 ans, vers 1830.

Parmi les volontaires de 1775, on trouve la compagnie Dunière : Louis Dunière, capitaine ; Richard Corbin, 2nd capitaine ; de Chamblain, J. B. Panet, enseignes ; Jacques Pampalon et Ant. Jackson, sergents. Ces noms se rencontrent fréquemment sur nos listes. Non content de s'être enrôlé comme officier volontaire, on voit en 1799, le sieur Louis Dunière donner £23, comme contribution pour la guerre que l'Angleterre soutenait en Europe. D'autres parents de nos élèves souscrivaient aussi alors avec une égale générosité : M J. A. Panet, £30 ; M. Frs. Baby, £40 ; M. G. El. Taschereau, £10 ; M. W. Grant £22 ; M. A. de Lanaudière, £23 ; le 1er bataillon des Voltigeurs Canadiens, lieutenant colonel de Longueuil, £500.

(2) Voir Notice ci-après.

de Lauson, et dame Cath. Trotier Desauniers—M. Lse. Franc. Panet, 12 : M. Jean-Claude Panet, procureur du Roi et notaire public, et dame M. Louise Barolet—M. Joseph Perthuis, (1) 12 : M. Jos. Perthuis, Conseiller, et dame M. Anne Chasle—Charlotte Riverin, 12 : M. Jos. Riverin, (2) marchand, et dame Charlotte Guillemin—Genev. Lapart, 8 : M. Michel Lapart et dame Lse. Joigner—Polly Isbister, 12—Genev. Gaulin, 9 : M. François Gaulin et dame Mad. Racine—M. Franç. Flamand, 12 : M. Jos. De Guise Flamand et dame M. F. Jourdain—Angélique Parent, 10 : M. Antoine Parent et dame M. Angèle Chauveau—M. Lse. Judith La Croix, 12 : M. Hubert Jos. de la Croix, (3) chirurgien, et dame Anne Mad. Dontaille—Nancy Collin 14—Louise Elis. Dumont, 10 : M. J. B. Dumont, marchand, et dame M. Josèphe de Villedonné—Elizabeth Lee, 14—Genev. Dalaire, 12 : de la Pointe Lévis ?

1763. Mlles. M. Joseph Morissette, 12 : de St. Jean, I. d'Orléans ?—Catherine Chauveau, 11 : sœur de la précédente du nom—M. Joseph Dunière, 12 : M. Louis Durand Dunière, marchand, et dame M. Jos. Lelièvre—Marie Rode, 13—Henriette Guichaud, 11 (4)—Angélique Boisseau, 8 : M. Nic. Gaspard Boisseau, (5)

(1) Voir Notice ci-après.

(2) Cette famille, dont le nom se rencontre si fréquemment sur nos listes d'élèves, était au service du Roi vers le temps de la conquête. Nous pensons que c'est-là la famille de A. D. Riverin Ecr., secrétaire si estimé de la compagnie d'assurance de Québec, contre le feu.

(3) Fils du Seigneur de Maufois. M. Jos. de la Croix était membre de la première chambre d'assemblée, en 1792.

(4) Voir Notice à son nom. D'après nos correspondances, M. Guichaud était négociant, à Québec.

(5) Nous trouvons sur nos listes d'élèves des Dlles. Boisseau et Amiot jusqu'à la génération actuelle. MM. Amiot et Boisseau furent des premiers, après la conquête, à demander pour leurs compatriotes la permission de tenir des assemblées publiques, assemblées qui sont un besoin surtout lorsqu'il n'existe pas de gouvernement régulier. Cette permission fut accordée en 1765, mais à condition que deux membres du Conseil fussent présents, et que la réunion n'eût lieu que dans Québec. L'année suivante, M. Hertel de Rouville faisait la

greffier, et dame Thérèse Couillard—Marie-Anne Josephte De-Gaspé, 9 : M. Ignace Aubert De Gaspé, enseigne en pied, et dame M. Anne Coulon de Villiers—M. Louise Paquet, 13 : M. Ant. Paquet, menuisier, et dame M. Josephte Guillot—Genev. Fortin, 7—Genev. Thèrèse Séguin, 14 : M. Jos. Séguin et dame T. Jourdain—M. Louise Routier, 13 : M. Jos. Routier et dame C. F. Villiars—Cath. Chandler, 10—Charlotte De Guise Flamand, 13 : sœur de la précédente du nom—Lse. Thérèse Fortier, 13 : sœur de la précédente du nom—Marie-Anne Morin, 11 : M. Henri Morin, marchand, et dame M. Anne Bouchaut—Louise Déry, 12—M. Louise Ignace des Roches, 11 : M. Etienne des Roches, négociant, et dame M. Gabrielle Aubain de l'Ile.

1764. Mlles. M. Françoise Chevalier, 19 : M. René Chevalier et dame Thérèse Marois—Angèle-Ursule Guéroute, 7 : M. Jacques Guéroute, perruquier, et dame Angèle Guenet—Charlotte Bédard, 10 : de Charlebourg ?—Marguerite Gagnon, 17—Angélique Bazin, 13 : M. Pierre Bazin, marchand, et dame Thérèse Fortier—Cath. Charets, 12 : sœur de la précédente du nom—Angélique Philibot, 12 : M. Jos. Marie Philibot, charpentier, et dame Angèle Gilbert—Cath. Berlinguet, 11 : sœur de la précédente du nom—Françoise Charlotte Perrault, (1) 13 : M. Louis Perrault, marchand, et dame M. Josephte Baby—M. Louise Primault, 10 : M. Joachim Primault, tanneur, (2) et

même demande au nom des seigneurs du district de Montréal, mais la surveillance s'y montra encore plus ombrageuse.

Dans l'été de 1764, des délégués de toutes les paroisses du gouvernement de Québec s'étaient réunis dans cette ville, sur l'invitation du gouverneur ; mais comme le serment exigé par la loi était contre leur conscience, ils se séparèrent sans vouloir rien faire. Nous aimons à citer ces témoignages de patriotisme et d'attachement à la foi donnés par nos pères.

(1) Dlle. Charlotte Perrault était sœur du Protonotaire de Québec que nous avons connu, M. Joseph François Perrault. L'aînée fut mariée à M. Duralde, commandant au poste des Apeloussas. Voir notice ci-après.

(2) Dans le siége de 1759, les boulets lancés des batteries de la

dame M. Lagasé—Genev. Marchand, 14: M. Nicolas Marchand, (1) officier milicien d'artillerie, et dame Genev. Defoy—M. Franç. de Bellefeuille, 13—Louise-Marie-Joseph et Susanne Perrault, 12 et 9 ans: sœurs de la précédente du nom:—Ursule Perthuis, 9: M. Ignace Perthuis, marchand, et dame Jos. Hiché—Françoise Sutland, (2) petite Dlle. anglaise âgée de 4 ans—M. Mad. et M. Louise Cerry, (3) 11 et 9 ans—Judith Irving, (4) 9—M. Joseph Desfonds, 12: de Montréal—Genev. Chabot, (5) 13—M. Françoise Chauveau, 11: sœur des précédentes du nom—M. Françoise des Carrières, 15—Susanne de Louvré, 11—Peggy Goldfrap, (6) 12—M. Joseph Pérat, 10.

1765. Mlles. Marg. Picard Dubours, 20: M. Henri Dubours dit Picard, et dame Genev. Guay—Elis. Morissette, 12—Anne Warden, 13—Genev. Létourneau, 14: M. Louis Létourneau, navigateur, et dame Thérèse Dubois dit Lafrance—Alice Prentiss, 14—Marie Lamorille, 11: M. Franç. Lemaître de la

Pointe-Lévi atteignirent la maison de M. Primault dans le faubourg, à la distance de près d'une lieue.

(1) Ce brave défenseur de la patrie fut tué par un boulet de canon en 1759, à Québec.

(2) Le père de cette enfant est indiqué sur le Registre comme Procureur du Roi.

(3) Filles de M. d'Ailleboust de Cerry, dont le nom revient à plusieurs reprises et avec éloge dans nos correspondances. Il était grand ami de notre maison, et paraît avoir eu de fréquents rapports avec la France.

(4) Voyez Notice à son nom.

(5) Placée au Pensionnat par le sieur Chabot, son père adoptif, selon le Registre.

(6) M. Goldfrap, secrétaire du Gouverneur, écrivait aux curés de la province, vers 1766 ou 67, de se préparer à sortir du Canada s'ils refusaient de prêter serment de fidélité, (serment du Test). Ce fut alors qu'on dressa un état des communautés religieuses avec un précis de leurs constitutions, droits, priviléges etc. M. Goldfrap ainsi que ses amis d'Albion gagnèrent sans doute à connaître de plus près les institutions catholiques. Toujours est-il que les noms anglais se multiplient sur nos listes d'élèves dans les années qui suivent.

Morille, marchand, et dame M. Josephte Latour—Catherine de Vincelot, 19—Louise Paradis, 13 : de Charlebourg ?—Thérèse Verrault, 14 : M. Frs. Verrault, du Château Richer, et dame Elisabeth Gagnon—Louise Chauveau, 11 : M. Claude Chauveau, et dame Cath. Feuilleteau—Marg. Cath. Launière 11 : M. Jos. Launière Gamelin, interprête des sauvages, et dame Mag. Renaud.

1766. Mlles. Franç. Brooks, (1) 5—Marie-Joseph et Elis. Gouïn, 14 et 11 ans : toutes deux de Ste. Anne—M. Elis. Crêpeau, 14 : M. Chs. Crêpeau, gardien au Palais de l'Intendant, et dame Angélique Lambert—Louise Charlotte Cressé 9 : M. Ls. Pierre Courval Cressé, sous-constructeur des vaisseaux du Roi, et dame Lse. Lambert Dumont—M. Joseph de la Brocquerie, 11—Josephte Robert, (2) 13—Louise Des Noix, 13—(3) Marie-Anne des Ruisseaux, 12 : M. Jos. des Ruisseaux et dame Mad. Dumais—Amelia Irving, 11—M. Lse. Le Cours, 12—M. Lse. Gilbert, 10 : M. Jean Gilbert et damo M. Jos. Vallée—Charlotte Richaux, 12—Angélique de Léry, 10 : M. Gaspard Jos. Chaussegros de Léry, lieutenant, et dame Louise Martel de Brouague—Madeleine Bernard, 13 : M. Nicolas Bernard, écrivain du Roi, et dame Mad. Levasseur.

1767. Cath. Josephte Delezenne, 11 : M. J. Frs. Delezenne, orfèvre, et dame Cath. Janson—Genev. Bedard, 16—Agathe Besançon, 13 : M. Guil. Jos. Besançon, marchand, et dame Frse. Chalot de Blé—Cath. Dupré, 7 : M. Le Comte Dupré (4) et

(1) Malgré les préjugés de l'époque, M. Brooks, ministre protestant, eut assez de courage pour mettre successivement au pensionnat ses trois filles.

(2) La pension de Mlle. J. Robert était payée par le sieur *Tchenic.* Ce nom, qui paraît être d'origine allemande, est le même, nous dit-on, que celui que l'on écrit aujourd'hui *Chinic.* Nous regrettons de ne pouvoir le constater.

(3) Cette Dlle. fut placée au pensionnat par M. de Montgolfier, dont nous dirons la bienveillance à l'égard des Ursulines, au chapitre suivant.

(4) M. Dupré était du conseil exécutif en 1789, ainsi que MM. Smith, Dunn, Mabane, de Léry, Caldwell, Grant, St. Ours et Baby.

dame Cath. de Brouague—Cath. Pérat, 5—Ursule Marchand, 11 : sœur de la précédente du nom—Louise Connefroy, 12 : M. Robert Connefroy, navigateur, et dame Josephte Métivier—M. Joseph Fortin, 12—M. Joseph Dumas, 6 : M. Alexandre Dumas et dame Joseph Laroche—Deux petites Dlles. Mayeux, 7 et 6 ans : de Beauport ?—Cath. Sauvage. 13.

1768. Mlles. Marguerite Sénie, 7—Marg. Frénier—Deux Dlles. Jeringue (1)—Angélique Duhamel, 14—Charlotte La Lime, 15—Cécile Mérand, 12—Dlle. Roy, 11—Marg. Marchand 13—Jeanne, Charlotte et Julie Baronet-Papin, 18, 16 et 15 ans : M. P. Baronet-Papin, marchand, et dame Cath. Guichard—Elisabeth Marchand, (2) 15 : M. Jean Marchand, négociant, et dame Mad. Godbout—Cath. Charlotte Lebrun, 5 : M. J. B. de Duplessis Lebrun, procureur, et dame Cath. Méthot—Marie Anne Panet, 13 : sœur de la précédente du nom—Marie Riverin, 13, sœur de la précédente du nom :—Marie des Roches 18,—Marg. Morisette, 11—Pélagie Ricard, 19—Dlle. Thomson, 8.

1769. Mlle. M. Joseph Bellefleur : M. Jos. Bonneville de Bellefleur, et dame M. Boivin—Marg. Dumas Libéral, 6 : M. Franç. Dumas Libéral, marchand, et dame Marg. Cureux—M. Joseph Martin, 12—Louise Blais, 13.

1770. Mlles. M. Joseph Graham, 13—Mad. Borneuf, 11 : M. P. Borneuf, marchand, et dame Mad. De Gré—Cath. Graham 12—Marg. McCord—Bridget Sherlock—Mlle. de Longueuil (3)—Cath. Basset—M. Joseph Boisseau, 13 : sœur de la précédente du nom—M. Joseph de Bellefeuille, 13 : M. Frs. Lefebvre de Bellefeuille et dame M. Josephte Cournoyer—Apolline Marchand,

(1) Nous doutons fort que l'orthographe de ce nom anglais soit correcte. " Le père de ces Dlles. est colonel," dit le Registre.

(2) " M. Cibet, son beau-frère, paye." Nous trouvons dans une lettre des Ursulines de Paris en date du mois de mars 1770 : " Vous avez bien des obligations à M. Cibet, car sans lui votre traite de 1500 livres eût été protestée et renvoyée en Angleterre. Ce monsieur s'est mis dans l'embarras pour m'en retirer ; j'étais hors d'état de vous préserver de ce malheur. Je n'ai jamais éprouvé une inquiétude si douloureuse pour nos propres affaires."

(3) Voir Notice ci-après.

11 : de Verchères—Mlle. Neveu, 16—Deux petites Dlles. Napier, 5 et 4 ans—Louise Soupiran, 10 : M. Chs. Simon Soupiran médecin, et dame M. Lse. Roussel—Genev. Berthelot 6 : M. Chs. Berthelot, marchand, et dame Genev. Channazors (1)—Angèle Dénéchaud : M. Jacques Dénéchaud, (2) chirurgien, et dame Angèle Gastonguay—Elis. Bonenfant, 11—M. Joseph et Charlotte Perrault, 12 et 9 ans : M. Jacques Perrault, (3) marchand, et dame Charlotte Boucher de Boucherville.

1771. Mlles. Genev. Danion,—Rachel Franks et sa petite sœur—Betsey et Polly Chiners, 13 et 12 ans—Ursule Cambis, 13 —Lse. Renée Desharnais, 14—Reine Frémont, (4) 6 : M. Jean Ls. Frémont, marchand, et dame Cath. Reine Boucher de Boucherville—Françoise Alexandre, 12—Charlotte Bordage, 16 : M. Raymond Bordage et dame Esther Leblanc—Elisabeth De la Ronde, (5) 12.

1772. Mlles. Julie Baronet, 17—Eliz. Jones, fille du colonel —La négresse de Mme. Grant, 12—Marg. Bickest, 11—Marie Couture—Angélique Turgeon—Nancy Jackson, 14—Elizabeth Sinclair, 10—Janet Dunnell, 11—Louise Badelard, (6) 12—

(1) Dans les notices de nos religieuses et d'après la signature même de leur mère, ce nom s'écrirait *Channazard*.

(2) Nos correspondances indiquent qu'en 1765, un sieur Dénéchaud, ci-devant apothicaire au collége des RR. PP. Jésuites, allait s'établir en France.

(3) Oncle du Protonotaire déjà mentionné, et dont ce dernier dit dans sa Biographie :.... "L'aîné était un négociant résidant à Québec, dont les affaires étaient fort étendues, ainsi que celles de mon père ; ils possédaient chacun une maison à la Basse-Ville...."

(4) Voir Notice ci-après.

(5) Probablement fille du capitaine De la Ronde, tué à la bataille de Ste. Foye. Mme. des Meloises, tante de la jeune Dlle. payait sa pension à notre pensionnat.

(6) Philippe-Louis-François Badelard était chirurgien major au service du roi de France. C'est lui qui a pansé Montcalm sur le champ de bataille des plaines d'Abraham. Louise-Susanne Badelard était sa sœur ; Louise-Philippe était sa fille. Cette dernière épousa

Angélique De Gaspé, 11 : sœur de la précédente du nom—La petite Dlle. Grant.

1773. Mlles. Nancy Macolas et sa sœur, 8 et 7 ans—Manon Etherington—Angélique Crête : M. Jos. Crête et dame Angèle Simon—Rachel et Sally Fraingue, 9 et 5 ans : Juives—Anne Dugât, 17 : Acadienne—Gabrielle Roy, 16—Madeleine et Marguerite Turgeon, 11 et 9 ans—Sally Phillips (1)—Cordelia Murray, 7—Eliz. Owen, 5—Cath. Perras, 11—Marg. Anglaise : Mme. Murray paye, dit le Registre—Marg. Robertson, 9—Mlle. Grant, (2) 8—M. Lse. Amelot, 11 : M. Jacques Amelot et dame Lse. Monjon—Nancy Taylor, 7—Louise et Elis. Bruneau, 10 et 8 ans : M. Guill. Bruneau, marchand, et dame Elis. Morin—Marie Dupont, 13 : M. Jos. Dupont et dame Angèle Côté—Elis. Oneil, 10 : M. P. Oneil, perruquier, et dame Josephte Chandonnet—Charlotte Charlery, 11 : M. Michel Charlery et dame Charlotte Moraud—M. Josephte Lépine, 13—Elis. Voyer, 12 : M. Michel Frs. Voyer, capitaine de vaisseau, et dame M. Charlotte Morin Chênevert—Marie-Jérémie Douville, 7 : M. Ls. Douville, navigateur, et dame M. Josephte Grenier—M. Lse. Collard, 15 : M. Jos. Collard, navigateur, et dame Cath. Despagnol—Marg. Laforce, (3) 10 : M. Hippolyte Laforce, capitaine de vaisseau, et dame Marg. Corbin—M. Joseph St. Médard, 11—Marg. Giroux, 10 : M. Louis Giroux, et dame Marg. Normand—Genev. Marcoux, 14—Bridget Daly, 13—Jane Tator, 9 : fille d'un sergent anglais.

l'Hon. J. A. Panet, juge à Québec. C'est l'origine de la famille de l'Hon. Louis Panet de cette ville.

(1) En 1777, sous le Genéral Bourgoyne marchait le major-général Phillips, ainsi que le brigadier Fraser, dont le nom reparaît souvent sur nos listes d'élèves.

(2) Nous trouvons dans une correspondance en date du 16 nov. 1775 : " Au moment où je perdais tout espoir de trouver quelqu'un qui voulût prendre une lettre de change, M. Guil. Grant s'est décidé à passer en Europe. Il nous fait le plaisir de nous avancer 3000 liv. pour pareille somme à Paris, et me met en mesure de payer les dépenses faites depuis le printemps, pour réparer notre pauvre maison, qui menace ruine de toutes parts.

(3) Voir Notice à son nom.

1774. Mlles. Mad. Belette, 12—Marg. L'Anglais, 11—Genev. Chevalier, 15—Betsey Franks, 19—Mad. Deschenaux, 6, (1)—M. Louise Soupiran, 9—Thérèse Marchand, 9—Julie Berthelot, 8 ans : sœur de la précédente du nom—Mlle. Drummond, 11—M. Anne Bonfield, 11—Charlotte Samson, 13 : anglaise, dit le Registre—Louise Marchand (2) 21—M. Cath. Shorty, 14 : M. Chs. Shorty et dame Charlotte Laviolette Lachapelle Nadeau—Angélique Connefroy, 12—Charlotte Drolet, 13 : M. Jos. Drolet et dame M. A. DeChambre—Charlotte de Varennes, 12—M. Lse. Cloutier, 14 : M. Prisque Cloutier et dame M. Lse. Bedard—Thérèse Denis, 18 (3)—Elis. La Vigueur, 24—M. Joseph Normanville, 13—Angélique Lucain, 8—Anne Dugât, 19.

1775. Mlles. M. Dorothée Poulin, 11 : M. Guilbault paye—Angélique Etherington, 14—Françoise Dénéchaud, 11 : sœur de la précédente du nom—Eliz. Costes, (4) 8—Marg. Gauvreau, 19 : M. Jacques Alexis Gauvreau, tanneur, et dame M. A. Hamel—Eliz. Wilkcs 10 : fille d'un marchand anglais—Marie-Anne Baillargé,. (5) 10—Marie-Anne, Catherine, et Marie-Louise de Lanaudière, 10, 8, et 5 ans—Mlle. Williams, 6—Nancy McCulloch, 10—Marie Dunbar, 14—Louise Perras, 6—Cath. Oger, 8 : anglaise dit le Registre—Polly Challoner, 19—Cath. Lée, 14 : M. Thomas Lée, (6) marchand, et dame Cath. Langlois—Marie

(1) Probablement fille du juge Deschenaux, mort à Trois-Rivières en 1802.

(2) " Mise au Pensionnat par son oncle, M. Mercereau, curé de Verchères." Registre.

(3) " Mise au Pensionnat par son oncle M. Emond ?"

(4) " Fille d'un sergent anglais ; M. le maître-officier se charge de sa pension."

(5) Voir Notice ci-après.

(6) M. Thomas Lée était fils de M. Jacques Lée et de dame Anne Quin, de la paroisse de St. Michel, Evêché de Bordeaux. Quant à dame Cath. Langlois, elle avait pour père M. Pierre Langlois, et pour mère, dame Catherine Boucher. Le mariage de M. Thomas Lée se contractait à Ste. Foye, le 7 juillet 1760, en présence de MM. Jean Taché, Frs. Monnier, négociants de Québec, et de Mlle. de la Gorgen-

Borne, 15 : M. George Borne et dame M. De Chambre—Lee. Philippe Badelard, 14—Mlle. Savage, 18 : anglaise selon le Registre—Mlle. Cox, 7 : anglaise—Marg. George, 9 : anglaise—Deux petites Dlles. L'Ange, 7 et 6 ans—Nancy et Rebecca Solomon, 16 et 12 ans—Charlotte Dunière, 10—Geneviève Berthelot, 11.

Ici se termine le travail de M. l'abbé Tanguay sur les registres de la paroisse de Québec ; nous nous arrêterons aussi à cette époque avec les Annales. Après avoir résumé les incidents principaux du siége des Bostonnais, et jeté un coup-d'œil sur les années écoulées depuis le grand siége de Québec pour bénir et remercier la divine Providence, nos Annales continuent en ces termes :

" Une grande consolation pour notre Communauté, c'est qu'à travers tant de difficultés et d'embarras, notre institut a toujours été assez florissant, ayant souvent jusqu'à 60 pensionnaires, tant françaises qu'anglaises. Le naturel de ces dernières est fort heureux. Il est triste de n'être pas à même de les élever dans notre Ste. Religion.

" Le nombre des externes est grand, et il le serait encore davantage s'il y avait plus de religieuses pour les instruire ; il faut en renvoyer......Nous ne sommes actuellement que 23 professes de chœur et 2 novices. Les filles de notre siècle n'ont pas grand goût pour la vie religieuse ; c'est un mal dont les communautés de France se plaignent comme celles du Canada."

Nous avons dit ailleurs que 15 pensionnaires étaient restées au Monastère pendant les six mois de siége des Américains. Ces Dlles. furent placées à la salle de Communauté, comme au lieu le plus sûr et le moins incommode de la maison. . " Plusieurs dames de la ville, qui avaient demandé avec instance un logement chez nous, occupèrent les appartements laissés libres par la dispersion des élèves. Mme. Taschereau et sa Dlle. qui vinrent se réfugier à notre Monastère dès le commencement de décembre, (1) occu-

dière etc., etc. Ces noms nous portent à croire que Mme. Lée appartenait, par sa mère, à la famille Boucher de Boucherville.

(1) Mme. Taschereau et sa Dlle. ne sortirent qu'au mois d'août 1776, " regrettant, dit le Récit, de ne pouvoir habiter plus longtemps le Monastère."

pèrent une des salles des pensionnaires. Mme. Beaubien et Mme. Amiot, que la peur fit bientôt sortir de la Basse-Ville, accoururent aussi auprès de nous, et elles occupèrent la dorerie pendant quelque temps."

Zèle et difficultés.—Rareté des livres français.

Avant de poursuivre la liste de nos élèves jusqu'à 1800, nous allons faire plus ample connaissance avec les jeunes Dlles. qui ont déjà été nommées. Nous dirons d'abord un mot de l'ardeur des parents pour l'éducation; car c'est toujours vers ces premiers bienfaiteurs, après Dieu, que les enfants doivent tourner leur cœur et leur gratitude, quand ils reconnaissent que leur enfance et leur jeunesse ont reçu ces influences morales et chrétiennes qui assurent le bonheur, la consolation et le bien-être de l'avenir.

Il n'y a pas à douter du zèle constant de la population canadienne pour l'éducation des enfants, quand on remarque ce retard à quitter les classes, alors même que l'avenir le plus sombre pesait sur le pays, et cette promptitude à les reprendre, dès que les difficultés les plus insurmontables sont levées. Le nombre de trente-sept élèves pensionnaires, en 1760 et 61, nous paraît extraordinaire pour cette époque de ruine générale où personne ne pouvait venir en aide à son frère. Pas de commerce dans les villes; dans les campagnes, les traces encore toutes vives de l'incendie et de la dévastation; le clergé sans chef pour se recruter; tous les cœurs serrés par une poignante incertitude au sujet des affaires tant civiles que religieuses: telle était la situation du pays.

Les jeunes gens, il est vrai, furent alors moins bien partagés que leurs sœurs. Un tiers seulement du collége des RR. PP. Jésuites était occupé par eux comme école primaire; de plus, ce corps, frappé de stérilité par la loi des vainqueurs, devait partager les travaux des missions ainsi que l'exercice du saint ministère: comment suffire à tant de besoins avec si peu d'ouvriers ?

Quant au Séminaire des Missions Etrangères de Québec, à part trois jeunes ecclésiastiques qui se disposaient à entrer dans les ordres sacrés, et trois écoliers des plus avancés, qui furent

admis en 1762, pour terminer leurs études classiques, (1) les MM. du Séminaire, faute de prêtres et de ressources pécuniaires, n'ouvrirent leurs classes qu'en 1765, et cela seulement en faveur des anciens élèves.

Les Ursulines eurent donc le bonheur d'être des premières à pouvoir répondre au désir des parents en reprenant l'instruction de la jeunesse; les misères d'un double siége interrompirent à peine cette grande œuvre. Il était, à la vérité, difficile de remettre à un autre temps ce genre de culture; le sol se fût durci, et qui ne sait la difficulté de rendre meuble une terre obstruée de ronces et d'épines? De toutes les terres en friche, celle de

(1) Voici quelques détails recueillis sur ce sujet. La petite vérole, disparue depuis 22 ans, avait de nouveau fait de grands ravages, dans l'été et l'automne de 1755, et obligé de renvoyer tous les écoliers. En septembre 1757, on ne crut pas devoir les reprendre et les pensions furent suspendues. L'année suivante, on reprit seulement vingt pensionnaires des plus pauvres, et de ceux qui étaient en seconde et en philosophie. Ils furent renvoyés de bonne heure en 1759, et se dispersèrent dans les campagnes ou s'enrolèrent courageusement. En refléchissant maintenant que les classes ne furent reprises qu'en 1765, c'est-à dire, après dix années d'interruptions presque continuelles, on comprend combien l'instruction de la jeunesse du pays dut souffrir. Dix années dans la carrière d'un jeune homme, c'est une longue époque: l'enfant de 11 ans, prêt à commencer des études regulières, n'y est plus guère disposé à 21. Les anciens praticiens morts, les professions devaient nécessairement être très-restreintes, quant au nombre et à l'expérience.

Ceci nous rappelle une remarque de Mgr. Dupauloup dans son traité sur l'Education, où il explique le brusque passage du siècle de Louis XIV à celui de Louis XV. Cette remarque est jusqu'à un certain point applicable aux temps que nous traversons.

Pendant les guerres qui désolèrent la fin du règne de Louis-le-Grand, les colléges furent dépeuplés par les enrôlements, qui devaient arrêter la France sur le penchant de sa ruine. Or, tous ces jeunes gens ayant manqué l'occasion de faire de solides études, leurs connaissances n'étaient que superficielles; et quand parut la triste littérature des philosophes impies, elle ne fut que trop bien accueillie par ces esprits à demi-formés et dont l'éducation religieuse devait grandement se ressentir de la vie des camps.

l'esprit et du cœur de l'homme est sans contredit la moins susceptible d'amélioration, une fois passée la saison favorable de l'adolescence et de la jeunesse. Ne pouvant assurer aussi promptement le bienfait de l'instruction aux jeunes gens du pays, on voulait au moins que la femme en fût dépositaire, pour en conserver le goût et en inspirer la génération croissante.

D'ailleurs, les jeunes Dlles. n'avaient pas eu, comme leurs courageux émules des séminaires, à endosser la capote militaire et à échanger la plume pour l'épée, aussi se trouvèrent-elles plus tôt disposées à la vie sédentaire des classes.

C'est en 1769, 71 et 72, que le nombre des élèves fut moins considérable, par suite sans doute de la misère qui pesait alors sur le pays.

Quand on réfléchit à la diminution extraordinaire du nombre de nos religieuses, de 1755 à 1764, tant par les misères et les maladies qui les avaient rapidement décimées que par le refus des religieuses, pendant 9 ans, d'admettre des novices ; quand on sait d'ailleurs qu'il leur fallait, par le travail de leurs mains, pourvoir à leur propre subsistance ; on ne peut qu'admirer cette sainte impatience de reprendre les classes. Ces vraies Ursulines ne semblent pas un instant avoir hésité ou s'être ralenties, dans l'accomplissement de ce premier but de leur vocation. Ce zèle paraît avoir grandement consolé et réjoui le peuple ; la bonne odeur s'en répandit au loin, et c'est sans doute ce qui faisait dire à la Rév. Mère dépositaire des Ursulines de Paris, en date de 1764 : " Je vous envoie des livres, latins et français, avec des alphabets pour les différentes communautés, quoique vous ne m'en demandiez pas......Je sens la position où vous êtes ; je prie Notre-Seigneur d'être votre force et votre consolation. Il serait triste que votre maison ne se soutînt pas, vu surtout la bonne éducation que vous donnez aux jeunes personnes que l'on vous confie, et l'utilité que le public retire de votre Institut."

Dès 1763, dans la correspondance de nos religieuses, la Maîtresse-Générale exprimait la crainte d'avoir à renvoyer un certain nombre d'élèves externes, faute de livres, et cette gêne continua longtemps. " Je ne puis vous dépeindre l'allégresse qui se répandit parmi nos sœurs, à la nouvelle qu'il nous venait des livres par M.

de Montgolfier, à qui M. de Villars me marquait les avoir remis, écrivait notre dépositaire en 1764; mais l'arrivée de ce monsieur eut bientôt tempéré notre joie." (1) En 1777: "Si la Providence vous procure quelque circonstance favorable, et que vous puissiez en profiter pour nous faire parvenir sept ou huit douzaines de livres français de l'Instruction de la Jeunesse, et autant de livres latins, à l'usage de nos classes, vous nous rendrez un service signalé. Ces articles nous font gémir depuis longtemps."

Mais les livres, de même que l'étamine, passaient difficilement, malgré les petits stratagèmes.—" Pour l'année prochaine," écrivaient en 1778, les Ursulines de Paris, "il faudra que vous vous informiez des Messieurs de la Mission, s'ils doivent faire venir quelque chose, et les prier de joindre dans leur facture les livres que vous voudrez avoir, afin que le libraire s'entende avec son correspondant de Londres, pour obtenir ses permissions."

On sait que cette disette de livres se fit sentir partout dans le pays, et que même à une époque peu éloignée de nous, les jeunes étudiants des séminaires étaient réduits à se passer de main en main, des manuscrits devenus dans notre pays presque aussi rares et aussi précieux qu'aux siècles du Moyen-Age.

Les livres en langue anglaise, sans doute, ne manquaient pas; mais on fut longtemps sans pouvoir s'en servir, au moins quant à

(1) En 1763, les MM. du Séminaire avaient demandé un certain nombre de livres et espéraient les recevoir par M. de Montgolfier; mais ce monsieur, informé en Angleterre que ces objets étaient de contrebande, ne voulut pas se mêler de les faire passer en Canada. Un libraire de Paris, qui avait un correspondant à Londres, en fit passer dans cette dernière ville, d'où ils vinrent sans difficulté à Québec.

Hist. Man. du Séminaire.

On voit par la correspondance, que les Ursulines profitèrent à plusieurs reprises de l'obligeance des MM. du Séminaire pour se procurer des livres par la même voie. En 1769, au sujet d'une nouvelle demande, notre dépositaire écrivait: "M. Gravé, du Séminaire de cette ville, doit prévenir M. de Latour, à Paris....Je ne verrais à craindre que la confiscation, qui ne ferait pas plaisir." M. le G. V. Taschereau dit que déjà, sous la domination française, les livres de classes étaient rares en Canada, que les élèves n'en avaient pas la propriété, que souvent même il leur fallait copier l'ouvrage.

la généralité des élèves; d'ailleurs, on tenait, alors comme aujourd'hui, à conserver la langue de ses traditions les plus saintes : traditions de la foi, de la patrie et des aïeux. Nous aurons à noter, plus tard, l'introduction de traités élémentaires en langue anglaise, dont on pressent déjà les motifs.

Les pensions du Roi et de la Fondatrice.

Un grand sujet de peine pour les Ursulines, ce fut la réduction des revenus qui avaient assuré l'éducation à tant de jeunes filles de bonnes familles. "Les 1500 livres de gratification du Roi, écrivait notre dépositaire, ne nous ont pas été payées én 1760. Cela est d'autant plus mortifiant que nous sommes privées pour toujours de cette gratification, et que notre nouveau Roi n'est pas dans le goût de nous en faire."

On reçut encore moins la gratification dans les années qui suivirent, puisque on ne pouvait pas même retirer la rente des fonds placés sur le gouvernement français.

Quant aux pensions fondées par Mme. de la Peltrie, nous lisons dans les Annales en date de 1767: "Comme la guerre nous avait réduites à une extrême nécessité, nous avons été obligées de retenir ce que Mme. notre Fondatrice avait alloué, par son Testament et ses dernières volontés, pour l'instruction de quelques jeunes filles sans fortune. Mgr. nous ayant déchargées des années où il était de toute impossibilité de le faire, il en a dressé un acte. Du 3 août 1762, nous avons recommencé à recevoir les quatre pensionnaires de la fondation. Cette somme se monte pour chaque année à 480 livres. Depuis 1762, on s'acquitte exactement de cette obligation."

Nous verrons plus loin au prix de quelles tracasseries était acheté ce revenu lointain de la fondation, jusqu'à ce qu'enfin tout fût englouti dans les bouleversements de 1792, en France.

Intérêt et affection des Ursulines pour leurs élèves.

Rien n'a eu plus de charme pour notre cœur que l'intérêt de nos devancières à suivre la destinée de leurs élèves à travers le monde. A l'époque de la conquête, alors que plusieurs familles quittèrent un pays qu'ils croyaient perdu, elles eurent la consola-

tion de voir de leurs élèves passer de leurs mains entre celles des Ursulines de Paris, cette maison-mère en quelque sorte, avec laquelle on entretenait des relations si intimes. Il y a plaisir à voir les Mères de Québec envoyer à leurs anciennes enfants du Canada, de ces petits cornets de sucre d'érable et autres bagatelles de ce genre, si agréables à recevoir. Grande était alors la fête parmi la petite troupe expatriée ; et les jeunes parisiennes de savourer avec délices les *douceurs* de cette Nouvelle-France à jamais perdue pour l'Ancienne.

En 1769, entre autres, il était question d'une petite Dlle. Cadet, que nos religieuses avaient eue toute enfant, et qui leur avait apparemment donné de ces espérances que l'on attache facilement aux grâces ingénues de cet âge. Elle était maintenant une adolescente dont on aimait à connaître les progrès. " Mlle. Cadet, répondait-on de Paris, ne se rappelle distinctement aucune de vos religieuses. Elle est fort douce et semble promettre pour l'avenir. Présentement, elle montre beaucoup d'enfantillage, et il y a un peu de peine à la faire appliquer ; ce sera pour plus tard."

Nous ne savons ce qu'est devenue la petite Dlle. Cadet, non plus que plusieurs autres élèves de l'époque ; mais nous pouvons certifier à nos lectrices qu'une chose est restée ce qu'elle était alors, c'est l'affection et l'intérêt de leurs secondes mères pour leur bien-être, tant social que spirituel.

Rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie ;—Importance de l'Externat.

Cette partie des Constitutions de l'ordre de Ste. Ursule, qui enjoint de considérer " l'instruction de la jeunesse comme premier et principal but de l'Institut, disposant pour cela de toutes les charges et offices, les Ursulines s'y appliquant de toutes leurs forces et attention de leur esprit, estimant que par là elles pourront satisfaire à la vocation de Dieu " ; cet article, disons-nous, n'a jamais cessé d'être en vigueur dans cette maison, comme ce qui précède l'a amplement prouvé. Ajoutons qu'il n'a pas eu moins de force au sujet des élèves externes qu'à l'égard des élèves pensionnaires. Aussi, quand il fut question de déroger aux règles de la clôture ou de négliger l'instruction des classes gratuites, il n'y eut pas un moment d'hésitation.

" Ayant été obligées, pour satisfaire à l'obligation d'instruire les petites filles externes, de les faire entrer dans notre clôture, et de faire une de leurs classes dans une salle des pensionnaires, et la seconde classe dans une autre chambre, (la dorerie actuellement chambre de la Mère Supérieure), près de l'ancien dépôt; l'incommodité et la petitesse des lieux nous firent enfin résoudre à travailler au rétablissement de la maison de Mme. de la Peltrie. Cette maison, qui avait servi d'externat depuis notre établissement en ce pays, avait été abîmée par les boulets et les bombes, pendant le siége de 1759. Les travaux ont commencé le 2 septembre 1767, et le bâtiment est occupé cette présente année 1768. Les maçons, charpentiers et menuisiers nous ont coûté 3100 livres."

Il est à regretter qu'on ne nous ait pas conservé les noms des élèves externes, nous y retrouverions sans doute ceux d'un bon nombre d'anciennes familles de Québec. Dans ces années où la gêne était si générale et si excessive, combien de parents profitèrent de leur proximité de l'école, pour s'épargner les frais de la pension de leurs enfants. Remarquons aussi que le demi-pensionnat n'étant pas encore établi, c'était presque invariablement comme externes, que les enfants des meilleures familles venaient s'initier aux premiers principes des sciences. Cette pratique a longtemps existé, comme peuvent l'attester encore aujourd'hui bon nombre de dames de cette ville.

L'Externat, surtout alors, était très-considérable. Dès l'automne de 1760, les Annales remarquent que les élèves vinrent en grand nombre aux classes gratuites. Si elle furent obligées, dans la rigueur de l'hiver, d'abandonner les appartements de leurs classes à la disposition d'honnêtes citoyens, dont les habitations étaient ouvertes de toutes parts au froid glacial de la saison, le printemps ramena bientôt les élèves externes, et les Annales remarquent incessamment que "leur nombre augmente toujours." En 1772, Mgr. Briand recommandait d'ouvrir deux fois la porte à ces enfants qui, par les plus mauvais temps, venaient de loin à nos classes.

L'action de l'enseignement n'est certainement pas aussi sensible sur ces élèves temporaires, que sur celles qui sont sous le contrôle

constant et exclusif des maîtresses; cependant, que de bonnes semences jetées par elles dans la société, pour le maintien des mœurs et de la foi.

Une classe de Louise au Couvent.

Vers l'époque de la conquête se trouvait au pensionnat une classe presque toute formée de *Louise*: Louise de Brouague, Louise Chauveau, Louise Joly, Louise Amiot, Louise Hertel de Rouville, Louise Langlois, Louise de St. Germain, Louise Perrault, Louise Cadet, Louise de Beaujeu, Louise Gouïn, Louise Routier, Louise Fortier, Louise Dumont, Louise Arnoux, Louise Pétrimoulx.

Les bonnes mamans, qui visaient moins à la rareté et à la nouveauté qu'au patronage, choisissaient de préférence ce nom, sans doute dans un sentiment de respect et d'admiration pour le grand exemple de vertu que donnait alors, aux Carmélites de Paris, cette magnanime Louise de France, qui négociait avec le ciel la conversion de son père et le salut du royaume. On sait que l'on dérogeait rarement à la touchante coutume de conserver les noms des parents et des ancêtres; il fallait un motif bien puissant pour que toutes les familles voulussent avoir au moins une *Louise*.

Alliances de quatre Dlles. de Brouague.

Parmi les six demoiselles de Brouague se distingua Louise qui, comme sa mère, Mme. Louise Mariauchau d'Esglis, était douée d'une beauté peu commune. Elle joignait à ces avantages extérieurs un esprit vif et orné de toutes les connaissances convenables à une jeune Dlle., et l'épithète de *belle statue* si justement décernée à certains personnages, ne put jamais lui être appliquée, même par les plus malins.

En 1752, elle fut mariée au chevalier Jos. Gaspard Chaussegros de Léry, premier ingénieur du Canada, qui, en 1761, s'empressa d'aller présenter sa femme à la cour de George III. Le Roi, charmé de ce bel échantillon de ses nouveaux sujets Canadiens, s'écria en apercevant Mme. de Léry: "If all the ladies of Canada are as handsome, I have indeed made a conquest!" c'est-

à-dire: " Si toutes les dames Canadiennes vous ressemblent, la conquête en vaut la peine ! "

Une Dlle. de Brouague fut mariée au général Johnson, une autre, à M. Le Comte Dupré, et la dernière, au colonel Hughes de l'artillerie. Le fils de Louise, le général de Léry, qui commença à huit ans ses études à Paris, en 1761, s'acquit en France, sous l'Empire et la Restauration, la plus brillante renommée. Il avait épousé la fille du duc de Valmy, et mourut à Chantrelle près Melun, le 24 sept. 1824, chez le comte de Marchais, son parent. Le général de Léry avait eu, comme il l'écrivait lui-même, le bonheur de donner l'hospitalité à Mgr. J. O. Plessis.

Mlle. Guichaud.

Au sortir du pensionnat, Mlle. Guichaud, qui était une assez belle personne, fut une des premières à adopter les modes anglaises, et à étaler ces fantasques chapeaux de satin, qui donnaient aux jeunes filles des airs d'amazones, et qui, selon la correspondance de nos religieuses, ne servaient qu'à fomenter la vanité.

Mlle. Guichaud céda à la tentation de s'allier à un homme dont les principes en matières religieuses étaient bien différents des siens; cependant, il faut le dire, elle fut plus fidèle que d'autres aux traditions de ses pères et professa hautement sa foi. Son premier mari, M. Fargues, riche huguenot, et le plus impitoyable railleur des choses saintes que l'on eût encore vu à Québec, ne put jamais la détourner d'une seule de ses pratiques de religion. Comme ils avaient pour résidence la maison actuellement occupée par l'Hôtel-de-Ville, Mme. Fargues pouvait se guider un peu par la cloche du couvent. Son mari était tellement habitué à son départ pour la messe que lorsqu'il entendait sonner la nôtre, il lui criait de sa plus grosse voix: " Henriette, voilà ta messe qui sonne aux Ursulines, dépêche-toi donc !—J'y vais, j'y vais, mon ami, répondait-elle; j'y vais prier pour toi." Souvent, en parlant de lui, elle disait à sa cousine, notre ancienne Mère Ste. Marie: " Ce pauvre Fargues, il se rit de la piété; voilà son malheur !" Hélas ! ce mal est aux yeux de Dieu un grand crime, car on voit rarement qu'il appelle à la pénitence ceux qui se moquent des choses saintes.

M. Fargues mourut comme il avait vécu, riant de ceux qui croyaient à la divine institution de la messe, et laissant à son fils, le célèbre médecin dont nous parlerons ailleurs, de grandes richesses avec l'exemple d'une impiété plus grande encore.

Mme. Fargues, jeune veuve et mère de trois enfants, se laissa de nouveau séduire par l'appât d'une haute alliance hors de l'Église Catholique; elle épousa l'Hon. Ths. Dunn, (1) président du Conseil Exécutif, et lieutenant-gouverneur en 1805 et en 1811.

Mme. Dunn reçut plus d'une fois l'invitation d'accompagner son mari à l'église anglicane; l'évêque Mountain lui disait un jour: "Vous viendrez bientôt à notre église, n'est-ce pas ?—Moi, Bishop, répondit-elle avec force; mais vous savez que je suis catholique et que je mourrai catholique!" Tous les anciens citoyens de Québec savent qu'elle a très-bien gardé sa parole, et que M. Dunn, l'homme d'honneur et l'ami dévoué de Mgr. Plessis, ne l'en estima que davantage.

Mme. Dunn mourut en 1839, à l'âge avancé de 87 ans. Elle avait choisi sa sépulture dans notre église où si souvent elle était venue prier, et se consoler sans doute des peines qui devaient oppresser son cœur, à la pensée des êtres qui la touchaient de si près, et auxquels elle n'avait pu communiquer la foi qui sauve. Ses deux filles, Henriette et Julie Fargues, si remarquables par leur piété et leurs bonnes œuvres, reposent auprès d'elle. Le major général William Dunn est son fils.

Les Mlles. Irving.

Les demoiselles Irving sont encore de ces élèves dont la carrière a été brillante selon le monde; espérons que leur fin aura été précieuse devant Dieu.

Le colonel Irving, leur père, était un de ces braves officiers qui furent blessés sur les Plaines, et du soin desquels nos religieuses furent chargées après la capitulation. Il était alors major dans le 13e Régiment d'Infanterie, et âgé de 44 ans. Promu peu

(1) On sait que M. Dunn se montra des plus favorables au clergé ainsi qu'aux intérêts canadiens. L'influence de son épouse fut sans doute pour quelque chose, dans les bons procédés dont il usa à l'égard des Catholiques. L'Hon. Th. Dunn était seigneur de St. Armand.

après au grade de commandant en chef, il fut nommé lieutenant-gouverneur par le général Murray, au départ de ce dernier pour l'Europe en 1766.

Les bons procédés du colonel Irving à l'égard de notre maison, furent toujours les mêmes. Ses deux filles vinrent à notre pensionnat : d'abord, Mlle. Judith en 1764, et peu après Mlle. Amélie. Toutes deux ne sortirent qu'en 1768, pour passer en Angleterre. L'aînée fut mariée à un colonel aussi nommé Irving, et la cadette épousa un baronnet. Leur frère Paul-Emile fut fait baronnet.

En 1771, le colonel Irving, père, était gouverneur de Guernesey. Il mourut en 1796, chargé d'ans et d'honneurs ; sa femme Mme. Judith Westfiel, l'avait précédé de trois ans dans la tombe.

Le secret de revivre glorieusement dans sa postérité.

Mlle. M. Josephte Taché était fille de sieur Jean Taché, marchand, et de dame Marianne Joliet de Mingan. M. J. Taché est l'ancêtre de Sir E. Paschal Taché, (1) premier ministre du Canada, de Mgr. Taché de la rivière Rouge, du chevalier J. C. Taché, des seigneurs Taché de Kamouraska, St. Paschal, etc. " Jean Taché, dit M. Bibaud, était né à Toulouse et avait étudié à Paris. Il s'embarqua pour le Canada en 1739, et s'établit à Québec où il devint Syndic des Marchands. En 1759, les négociants du Canada députèrent à la cour le sieur Taché, homme intègre et d'esprit, pour faire des représentations contre l'administration infidèle de l'Intendant Bigot." Le changement de domination le ruina ; il perdit jusqu'à

(1) C'est le 30 juillet 1865, que le Canada, sans distinction de partis politiques, a gémi profondément de la perte de son premier ministre. Les obsèques se sont célébrées avec la plus grande magnificence dans la vaste église de la ville de Montmagny, et la procession put se déployer avec assez d'avantage sur la place publique. Aucun homme politique canadien n'a eu plus d'honneurs conférés sur lui que Sir Etienne-Paschal Taché, et c'est lui qui, quelques jours avant sa mort, disait à deux prêtres qui lui faisaient une visite d'amis : "Il n'est pas nécessaire à un homme d'être premier ministre, et d'avoir part à la gloire humaine ; mais ce qui lui est nécessaire, c'est d'être bon chrétien et honnête homme."

sept navires qui furent pris en mer ; il était, on peut dire, le plus riche négociant, valant avant la conquête £30,000 de notre monnaie actuelle. Heureusement, " il se fit remarquer du général Murray, duquel il obtint une commission de notaire public sans étude préalable. On lui doit le joli poème intitulé : *Le Tableau de la Mer.*"

On a pu remarquer que plusieurs Dlles. Chauveau, sœurs ou cousines germaines, ont fait leurs classes à notre pensionnat, avant et après la conquête. C'est de la même famille que descend notre Surintendant actuel de l'Instruction Publique, l'Hon. P. J. O. Chauveau. Il est beau de constater à une époque aussi difficile, le zèle de l'éducation, qui semble être héréditaire dans cette famille. L'ancêtre, sieur Charles Chauveau, charpentier de navire, (ce qu'on appelle aujourd'hui constructeur), avait trouvé moyen de faire faire au Séminaire de cette ville, un cours complet d'études à deux de ses fils, dont l'un, Charles, terminait ses classes en 1775. Il fut ordonné prêtre, et mourut le 1 déc. 1794, à Ste. Anne de la Pocatière, dont il était curé. L'acte de sépulture porte " qu'il était renommé pour ses talents et sa grande piété."

Les Dlles. Chauveau, furent plus tard mesdames Bouchard, Rabby, Borgia et Pinguet, de Québec, noms qui reviennent incessamment sur nos listes d'élèves.

Mlle. Marguerite La Force était fille de sieur Hippolyte La Force, capitaine de navire, et de dame Madeleine Corbin. Elle est grande tante de la famille Langevin, actuellement à Québec : de M. l'abbé Jean Langevin, Principal de l'Ecole Normale Laval, fondée par la Législature en 1853, de l'Hon. Hector Langevin, Solliciteur-Général du Canada Est, de M. l'abbé Edmond Langevin, Secrétaire du diocèse, etc., etc.

Disons un mot du père de notre élève, qui a beaucoup de traits de ressemblance avec le célèbre d'Iberville ; qui nous rappelle le courage, la persévérance indomptable de cette âme bordée d'un triple airain, de ce guerrier, de ce marin distingué du siècle dernier.

A 26 ans, le sieur Hippolyte La Force servait comme volontaire dans le corps de Jumonville, (1754). Il fit avec M. Drouillon la campagne de la vallé de l'Ohio, où tous deux furent faits prisonniers. Le colonel Geo. Washington, en les remettant

à la garde du gouverneur Dinwiddie, lui disait : " Les principaux officiers sont M. Drouillon, et M. La Force, de qui Votre Honneur m'a souvent entendu parler comme d'un homme hardi, entreprenant, d'un homme très-habile et très-rusé......Si La Force était mis en liberté, il pourrait, je le pense sincèrement, nous faire plus de dommage que cinquante autres hommes ; par l'activité de son esprit, il connaît toutes les parties du pays. De plus, il possède parfaitement les langues sauvages, et il exerce une grande influence sur les tribus indiennes......Je leur ai témoigné tout le respect possible, et pour eux, je me suis privé de certains vêtements qui m'étaient très-utiles."

Malgré ces égards que le colonel Washington, (1) avait cru devoir spécifier, le gouverneur fit mettre double fers à La Force, et voulut que sa chaîne fût rivée au plancher de sa prison.

Le capitaine La Force, paraît-il, n'en perdit pas sa vigueur, car, en 1778, il faisait les fonctions officielles de " commodore et commandant de la flotte de tous les lacs et rivières de la province du Canada."

Voilà trois familles dont l'une avait pour chef un négociant, l'autre, un industriel, et la troisième, un militaire. Ces chefs de famille n'ont pas vu prospérer leurs enfants par le malheur des circonstances ; mais grâce à l'héritage de vertu et d'énergie qu'ils avaient légué, grâce aussi à l'éducation supérieure que donnent actuellement les colléges, les petits-enfants de ces ancêtres si estimables ont repris leur rang très-haut dans l'échelle sociale.

Il serait assez désirable de donner une longue liste de nos personnages marquants qui ont ainsi glorieusement triomphé de l'épreuve : mais l'espace aussi bien que l'absence de détails précis ne nous le permettent pas. Si nos lectrices veulent bien rapprocher les articles sur le pensionnat mentionnés dans ce tôme, de ceux qui ont déjà été publiés dans les précédents, elles sentiront naître dans leur âme une grande estime du travail, qui est aussi l'estime de la vertu, et une horreur toute particulière de la mollesse et de tout ce qui peut affaiblir la dignité de l'homme en énervant ses facultés. Il leur importe de bien saisir cette vérité, puisque

(1) Il s'agit du grand Washington, fondateur de la République des Etats-Unis.

c'est en grande partie entre leurs mains que la Providence a mis les plus chers intérêts de notre société, en leur confiant la génération naissante.

Nous les engageons à réfléchir de temps à autre sur les extraits que nous avons consignés venant de la plume de Mgr. Dupanloup. Soit qu'elles aient à soutenir un nom déjà honorable, soit qu'elles aient à rendre honorable un nom encore peu connu ; il leur faudra dans tous les cas du courage et de la vertu. De la vertu et du courage ! Oui, c'est là le mot, c'est le secret d'enrichir sa patrie de souvenirs historiques, de vivre dans les âges futurs, et d'atteindre aux siècles qui ne finissent plus. C'est ce que nous disions à la fin du premier tôme de cette Histoire : *Curam habe de bono nomine.*

Encore un mot d'une honorable et pieuse famille.

La famille Perthius dont le nom reparaît à l'infini sur nos registres, a laissé ici de beaux souvenirs de sa piété. Nous en avons déjà parlé en date du commencement du siècle. Nous ajouterons qu'une Dlle. Perthuis, sœur de nos deux religieuses du nom, décorait notre chapelle dédiée à St. Augustin, d'un tableau où ce grand saint est représenté bénissant, de concert avec Ste. Ursule, Ste. Angèle et ses filles.

Mlle. Perthuis, pensionnaire en 1762, était sœur de la petite Dlle. Perthuis décédée au Monastère en 1756, et enterrée dans le caveau même des religieuses. Espérons qu'un grand nombre de Mémoires qui sont en voie de publication, rendront possible de faire l'histoire d'individus ou de familles entières dignes d'être présentées à la postérité.

Quelques lettres que nous avons retrouvées récemment de la mère M. Mad. Perthuis de St. Charles, dépositaire en 1753, prouvent ce qu'en dit sa notice; elles indiquent une personne d'esprit et de talents, entendue dans les affaires en même temps que dans la piété. Le R. P. Mesaiger, notre procureur à Paris, lui écrivant à cette époque, disait : " Comment gouvernez-vous M. votre frère Joseph ? se porte-t-il bien ? M. Ignace est-il toujours chartreux dans son île isolée ?......"

En novembre 1755, la mère St. Charles écrivait s'adressant au

même: "Je vous remercie, mon R. Père, de la part que vous prenez à l'établissement de ma chère nièce Vergor. Elle est très-sensible à l'honneur de votre souvenir et vous prie d'agréer ses très-sincères et profonds respects. Nous espérons l'une et l'autre que vous n'oublierez pas dans vos S. Sacrifices, son unique sœur décédée l'automne dernier, et qui est morte dans des sentiments de religion qui nous laissent tout lieu d'espérer qu'elle a trouvé grâce devant Dieu......"

Un M. Perthuis, vraisemblablement le Procureur du Roi à Québec en 1759, qui passa en France à la conquête, écrivait en 1768, au sujet de quelques malentendus: "Soyez persuadée, Madame, que je n'ai jamais été chargé de ces papiers, ni d'aucun autre relatif à votre maison. Elle m'est précieuse à tant de titres et je la respecte si particulièrement, que je n'aurais certainement pas négligé de faire pour elle, ce que j'ai fait pour tant de particuliers qui m'intéressent beaucoup moins." Les autres membres de cette famille paraissent être restés dans le pays. En septembre 1775, un M. Perthuis, interprète, se trouvait au fort St. Jean, sous le commandement de M. de Longueuil. S'étant trop exposé, il périt, et quand on put retirer son corps, il avait déjà été scalpé par les ennemis.

A partir de cette époque, ce nom qui, du reste, paraît avoir été le plus souvent attaché à une descendance féminine, ne se voit plus sur nos listes d'élèves, et nous n'avons pu découvrir s'il se rencontrait encore en Canada ailleurs que dans les vieux manuscrits, et sur les anciennes cartes, qui ont conservé le nom du fief de la famille.

Mlle. M. A. Baillargé.

Mlle. Marie-Anne Baillargé était fille de Sieur Jean Baillargé et de dame M. Louise Parent. C'est la famille Baillargé actuellement à Québec.

Mlle. M. A. Baillargé se trouvait tante de MM. Florent et Jean-François Baillargé, architectes remarquables, et grande-tante de M. Thomas Baillargé, qui avec son cousin a exécuté les ouvrages en sculpture de la cathédrale de Québec, et qui a fait presque tous les plans des églises construites dans ce diocèse

jusqu'en 1840. Elle était parente au même degré de M. l'abbé J. Frs. Xavier Baillargé, professeur pendant 25 ans au séminaire de cette ville, comme aussi de Ls. Gonzague Baillargé, Ecr. Avocat. Qu'il nous soit permis de publier à la louange de ce membre distingué du barreau, un fait qui décèle sa profonde modestie : c'est son refus d'un siége élevé dans la judicature du pays. Nous rendons également ici un tribut de reconnaissance à ce gentilhomme, ainsi qu'à son honneur M. le Juge R. E. Caron, (1) procureurs de notre communauté jusqu'à ces années dernières. C'est à leur haute intelligence de la loi, à leur intégrité et à leur dévouement ; c'est à la position élevée de M. le juge Caron, qui a été Représentant et membre du Ministère, que nous devons d'avoir conservé intacts nos droits et nos propriétés, contre ceux qui, de 1830 à 1850, se donnèrent tant de mouvement pour nuire aux intérêts canadiens et catholiques.

Oeuvre de bienfaisance.

Mlle. Reine Frémont était de la famille du Dr. C. Frémont, décédé ces années dernières sous de si pénibles circonstances. Il avait eu le bonheur insigne de déposer aux pieds du S. Père, le produit de la première collecte du denier de St. Pierre dans le diocèse de Québec.

Nous ne pouvons passer ici sous silence une œuvre des plus philanthropiques et des plus charitables, fondée par MM. les Docteurs Jos. Morrin, J. Douglas et C. Frémont, et continuée par MM. les Drs. J. Landry, (2) Professeur à l'Université Laval, et Frs. Elz. Roy, tous médecins de premier mérite, et

(1) De concert avec les Hon. juges A. N. Morin et Day, l'Hon R. E. Caron s'occupe actuellement du grand travail de la codification des lois du Bas-Canada, œuvre qui promet d'être un monument élevé à l'avantage du pays, d'après les éloges flatteurs qui en ont été faits l'hiver dernier dans les deux chambres du Parlement Canadien, notamment par l'Hon. Procureur-Général Geo. Cartier, et par l'Hon. Conseiller Législatif Jos. N. Bossé, notre procureur actuel.

(2) M. le Dr. Landry est le médecin actuel du Monastère, ayant remplacé le regretté Dr. Z. Nault, Professeur à l'Université-Laval, nhumé dans notre église le Vendredi Saint 1864.

les quatre derniers nommés, chirurgiens des plus distingués. Nous voulons parler de l'asile des Aliénés, situé à la Canardière près de Québec, sur le chemin royal conduisant au Sault Montmorency. Cette institution fut commencée à Beauport en 1845, sur une propriété louée à cette fin ; mais cinq ans après fut acheté le beau site mentionné plus haut. En mai 1863, temps où le Dr. J. Landry devint propriétaire avec le Dr. Douglas, l'asile renfermait 443 malades. Depuis lors, il a subi des additions (1) considérables et contient aujourd'hui 558 patients ; il peut en contenir 750.

La Législature du Canada s'est réservé le droit d'acheter tout l'établissement, qui, véritablement, fait honneur aux propriétaires et au XIXe siècle.

Familles bénies dans les ancetres et leur postérité.

Les Dlles. Perrault qui se trouvaient au pensionnat peu après la conquête, étaient sœurs du respectable Protonotaire du district de Québec, M. Joseph-François Perrault, né en 1753, et mort en 1844. Déjà sans doute, nos lectrices ont parcouru avec intérêt et plaisir sa Biographie, écrite par lui-même à la demande de lord

(1) Le centre de l'asile a été démoli et rebâti à quatre étages. On a ajouté deux ailes de 44 × 42, à trois étages, plus un bâtiment de 30 × 30, pour l'appareil du chauffage. Ces travaux à peine terminés, on a commencé l'érection d'un nouvel asile pour les hommes, (les sexes sont aujourd'hui séparés), comprenant une partie centrale de 96 pieds sur 64, et deux ailes de 44 × 140 chacune. Une aile centrale de 80 × 30 complète l'édifice, qui est à trois étages, plus un rez-de-chaussée. Les appartements sont spacieux et bien éclairés. On confectionne à l'asile tout ce qui est nécessaire aux aliénés. L'institution a sa boulangerie, son abattoir, son usine à gaz, ses ateliers de menuiserie etc., etc. qui occupent un certain nombre de malades. L'établissement possède 130 arpents de bonne terre. Le mode de chauffage est au moyen de la vapeur, d'après les plus récentes améliorations. Il y a sur les toits des citernes qui contiennent 16,000 gallons d'eau, pour l'usage de l'établissement et au cas d'incendie. Un fourneau fait sur le plan de celui des Ursulines, et construit aussi par M. Michel, peut suffire à 800 personnes. Nos remerciments à qui nous a procuré des renseignements aussi complets.

Aylmer, à l'âge de 80 ans, "sans lunettes." Quel courage dans ce jeune homme qui passe du Canada à la Louisiane, de la Louisiane aux Illinois, répétant jusqu'à trois fois ce dernier voyage, à travers une suite de malheurs et de mécomptes de toute sorte, où il ne se soutient que par son courage naturel et par le sentiment d'une foi vive. Revenu par Détroit et Montréal dans sa ville natale, il occupa depuis 1795 jusqu'à sa mort, la place de Greffier de la Cour du Banc du Roi pour le district de Québec; cette époque de sa vie fut employée dans les travaux les plus utiles à l'éducation.

Nous n'avons pu considérer la carrière du *Grand-Père Perrault*, sans penser au *Grand-Père Boucher*. Né en France, M. Boucher assiste à l'origine de la colonie, et à travers les longues luttes des Iroquois, il nous amène avec des traditions dignes des premiers chrétiens jusqu'en plein 18e siècle; M. Jos. Perrault se présente à nous à l'origine de la domination anglaise, et nous donne en sa personne un exemple frappant des épreuves de l'époque. Malgré une infinité d'embarras plus dangereux à la foi que ceux où s'était trouvé M. Boucher, il transmet à nos temps des traditions de probité et de religion dignes des premiers colons du Canada. Tous deux ont été auteurs de livres très-utiles; tous deux ont aimé et favorisé l'agriculture.

M. J. Fis. Perrault avait pour mère Mme. Josephte Baby, fille de Mme. Thérèse Le Comte Dupré, toutes deux élèves du Monastère. Au reste, sur nos listes se présentent successivement, son aïeule (1) paternelle, ses tantes, ses cousines, ses filles et ses petites-filles.

En parlant de M. J. Frs. Perrault dont la descendance s'est unie à la famille de l'Hon. Chs. Eusèbe Casgrain, il nous est agréable de pouvoir rappeler l'aïeul de ce dernier, dont nous avons sous les yeux l'intéressante notice. Ce nom d'ailleurs, aussi bien que celui des familles Perrault et Baby, se rencontre souvent sur nos Registres.

M. Jean-Baptiste Casgrain, le premier de sa famille en Canada,

(1) Dlle. Pagé Carcy, qui avait épousé à Québec en 1715, M. Perrault, marchand forain, fils de J. F. Perrault, chirurgien en la ville de Cosne sur Loire.

émigra peu avant la conquête. C'était un glorieux vétéran qui portait d'une manière non équivoque les trophées de sa bravoure, ayant eu le nez coupé d'un coup de cimeterre, lorsqu'il combattait contre les Turcs, en Orient, et étant devenu boiteux, par suite d'un coup d'escopette qui lui enleva la cheville du pied, à la bataille de Fontenoy en 1745. De plus il avait été blessé d'une balle, qui lui passa de la joue à l'oreille droite, et d'un coup de sabre qui lui sillonna la figure du front à la joue gauche. En 1747, il assistait au siége de Berg-op-zoom, où les Français entrèrent en marchant dans le sang jusqu'à la cheville du pied.

Un trait nous donnera une idée de cette foi énergique qui devait passer tout entière à ses descendants. Fait prisonnier par les Turcs, ainsi qu'un chef de brigade du nom de Sabran, lorsqu'il combattait en remplacement des Chevaliers de Malte tués en Orient, un renégat vint leur proposer de passer à l'Islamisme.—" Ah ! s'écria Sabran, s'adressant à son compagnon d'infortune, est-il possible qu'on vienne outrager Dieu d'une telle manière ! " A ces mots, Jean Casgrain, furieux, se précipite sur le renégat et il l'aurait tué, si un janissaire ne se fût jeté sur lui avec son cimeterre. L'intrépide soldat saisit une chaîne et frappe le janissaire à mort. Jean et Sabran reçurent cinquante-neuf coups de nerf de bœuf; le second en mourut. Le brave soldat chrétien reçut encore vingt-cinq coups de bâton de Calabre sous la plante des pieds. Ce fut après avoir assisté à cinquante combats et engagements, ayant été promu au grade de sergent-major après la retraite de l'armée française devant Prague, que l'héroïque vétéran s'embarqua pour la Nouvelle-France. Il était natif d'Airvault, petite ville du Poitou, à huit lieues de Saumur, dans la Vendée militaire. M. J. B. Casgrain se fixa à Québec, où il tint un commerce sous le fort, à droite de l'escalier de la Basse-Ville. Son fils, M. Pierre Casgrain, mort en 1828, acquit les seigneuries de N. D. de Liesse de la Bouteillerie de la Rivière-Ouelle et de N. D. de Bon-Secours de l'Islet.

En même temps que M. J. B. Casgrain étaient venus en Canada MM. Bonenfant et Letellier de Saint-Just. Ces trois familles se sont unies dans leurs descendants et figurent sur nos Registres.

La famille Casgrain s'est également unie à celle de l'Hon. Amable Dionne, seigneur de Sainte-Anne de la Pocatière et de Saint-Roch des Aulnets, dont le nom a si longtemps et aimablement retenti au Monastère dans sa nombreuse postérité féminine et dont nous avons encore les petites-filles. Les demoiselles Dionne sont devenues Mesdames Geo. Desbarats, E. Casgrain, Elz. Taschereau, Juge J. T. Taschereau, C. Têtu, Hon. J. Chs. Chapais, Dr. L. Têtu. Une autre est décédée religieuse à l'Hôpital-Général de Québec.

Mlle. de Longueuil ou "La Baronne."

De toutes ses compagnes de pensionnat, Mlle. Marie Charles Lemoyne de Longueuil (1) est celle qui a poussé plus avant sa vigoureuse carrière.

C'est ici surtout que nos souvenirs d'enfance viennent se confondre avec les traditions du Monastère. Quelle est l'élève de 1830, qui ne se rappelle les pommes exquises de la bonne Baronne ? Chaque année arrivaient en effet quelques barils de *fameuses* pour régaler les enfants du Vieux Monastère ? Avec ce gracieux envoi nous étaient distribuées bien des aimables traditions sur la généreuse dame. Au reste, sa correspondance intime est là, pour témoigner de l'impérissable gratitude qu'elle conserva toute sa vie, pour la maison où elle avait puisé l'instruction religieuse, et où avait été élevée sa mère.

(1) La Baronne de Longueuil se trouvait à descendre d'une des plus anciennes élèves de cette maison, Mlle. Catherine Hayot. Mlle. Hayot épousa M. Veron de Grand Mesnil, homme d'un courage et d'un dévouement sans bornes à la patrie, et qui fut massacré à Trois-Rivières par les Iroquois en 1652, ainsi que M. le gouverneur du Plessis.

Catherine, petite fille de M. de Grand Mesnil et de dame Catherine Hayot devint l'épouse de M. Jos. Fleury d'Eschambault. C'est sa fille qui épousa le 3e baron de Longueuil. Après la mort de M. Veron de Grand Mesnil, sa veuve passa à de secondes noces épousant M. Médard Chouart des Groseliers, si fameux par ses expéditions à la Baie d'Hudson, dont les documents publics donnent de longs et intéressants détails.

Mlle. de Longueuil était née sur la fin de l'année 1775, au milieu du deuil le plus profond qui pût affliger une famille, peu après le tragique accident qui la privait de jamais connaître son père (1). Sa sœur jumelle étant morte presque aussitôt après son baptême, Marie-Charles-Joseph resta seule héritière des immenses biens de sa famille.

Nous n'avons pas intention d'entrer en discussion, touchant l'éducation de cette unique fille d'une mère (2) si jeune et si désolée. Comme on le peut bien croire, la Baronne ne put de longtemps se décider à éloigner d'elle cette chère Marie-Charles, seul espoir de sa maison. D'ailleurs, il est bien reconnu que l'aïeul maternel de l'unique héritière, M. Joseph Fleury d'Eschambault, voulait à tout prix qu'elle eût une éducation anglaise, et qu'il fit venir pour elle, au château de Longueuil, des précepteurs chargés de lui enseigner tout ce qu'on faisait alors apprendre aux Dlles. nées dans les rangs de l'aristocratie anglaise.

Toutes ces dangereuses nouveautés ennuyaient fort les cœurs vraiment français, et quand Mme. et Mlle. de Longueuil visitaient le Monastère, on en revenait toujours à la question de ces nouvelles études.—" Qu'est-ce donc de si beau qu'on vous enseigne ?" disait un jour la Mère St. F. Xavier (3) à Mlle. de Longueuil.—C'est de l'Anglais, ma cousine;" répondit la jeune Baronne.—" Oui, oui; de l'Anglais, de l'Anglais !" repartit en secouant la tête la jeune religieuse; " celles qui se donnent tant de peine pour plaire aux Anglais, seront un jour prises dans leurs filets." Elle ne se

(1) Le chevalier Chs. Jacques Lemoyne, 3e baron de Longueuil, s'était empressé de répondre à l'appel aux armes, dans l'été de 1755; il périt en septembre, dans la funeste expédition de Dieskau. Le 17 janvier précédent était mort son père, le second baron de Longueuil.

(2) Mme. Cath. Fleury d'Eschambault, qui était à notre pensionnat en 1749 et dans les années suivantes, avait épousé M. Chs. Jacques Lemoyne de Longueuil le 7 janvier 1754, n'ayant pas encore 15 ans; elle était veuve à 16.

(3) La Mère M. Lse. Taschereau de St. François-Xavier était fille de Mme. Marie-Claire Fleury d'Eschambault, sœur cadette de Mme. de Longueuil.

trompait pas. L'héritière de Longueuil n'eut à peu près d'autre société que celle des militaires anglais, aussi son sort fut-il définitivement uni à l'un deux, M. David Alex. (1) Grant. Sa mère avait préparé les voies à cette union, en épousant en 1770, à l'âge de 31 ans, l'Hon. W. Grant, oncle du précédent, seigneur de St. Roch de Québec.

A cette époque, on disait hautement dans le pays que M. Fleury d'Eschambault avait anglifié la Baronne. Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer avec bien d'autres qu'elle se montra toujours des premières dans tous les genres de bonnes œuvres. En 1785, à l'époque de la grande obscurité qui jeta tant d'effroi dans toutes les parties du pays, les dames de Montréal s'empressèrent d'aller prendre la Baronne pour les accompagner au pied du tabernacle, afin d'implorer la miséricorde du Dieu qui y réside et à qui les élements obéissent.

Mais le trait le plus touchant de sa vie, en ce qui nous regarde particulièrement, c'est l'affection qu'elle conserva pour les amies de sa jeunesse, leur écrivant encore, après cinquante années de séparation, des lettres toutes parfumées des sentiments les plus vifs de sa constante amitié. Que nos lectrices en jugent elles-mêmes par les extraits suivants d'une lettre adressée à la Mère M. Louise McLaughlin de St. Henri, qui avait remplacé la Mère St. François-Xavier comme Supérieure.

Montréal, 18 octobre, 1823.

Madame et chère amie,

Je suis toujours de plus en plus sensible et reconnaissante des souvenirs de la part de votre chère et respectable communauté, dont je connais depuis si longtemps l'attachement ; et moi, je vous prie

(1) M. D. Alex. Grant, de la maison de Blairfindie, en Ecosse, capitaine dans le 84e Régiment du Roi, épousa à Québec, en 1781, " Dlle. Marie Charles Joseph Lemoyne, baronne de Longueuil et dame de Belœil, fille unique de défunt Charles-Jacques Lemoyne, Chevalier, Baron de Longueuil, et Seigneur de Belœil, vivant Capt. d'Infanterie ; et de Dame M. Catherine Fleury de la Gorgendière d'Eschambault, à présent épouse de l'Hon. W. Grant : la dite Dlle. Marie Charles-Joseph Lemoyne étant l'unique héritière au nom, armes, (les trois roses), dignités et biens de feu le Chevalier et Baron son père."

de les assurer toutes de ma plus vive reconnaissance. Dites à ma chère cousine St. François-Xavier, qu'elle m'est toujours présente à l'esprit, et que je n'oublierai jamais ses bontés envers toute ma famille; dame de Montenach me les répète tous les jours. Elle me charge de vous assurer toutes, Mesdames, de son plus tendre attachement, et de vous dire que, malgré sa grande faiblesse pour ses enfants, elle en a le plus grand soin, tant au spirituel qu'au temporel.

"A la réception de votre lettre par Mme. Perrault, nous avons eu une courte joie; pensant que c'était la cousine Juge Perrault, je fus immédiatement à sa recherche chez MM. d'Eschambault, Selby, Frémont etc. sans succès.

"Je vous envoie par le steamboat Telegraph, capt. Wickstead, trois barils de pommes. A la réception de cette lettre, envoyez votre voiture à la Basse-Ville, et le Capt. vous remettra les pommes.

"Je désirerais bien aller vous voir, mais je commence à être vieille et les voyages me fatiguent.

Je termine, Mesdames, en vous priant de croire aux sentiments d'affection avec lesquels je suis,

"Votre très-attachée amie,

LONGUEUIL."

L'aimable Baronne mourut à Montréal, le 17 janvier 1841, âgée de 85 ans. Pour dernier souvenir, elle légua à notre Monastère la somme de $100, pour être employée en bonnes œuvres; ce legs est inscrit sur le journal du Dépôt en date de l'année 1842. Mme. de Montenach ne se souvient plus de ce don, tant il est vrai que dans certaines familles, la main droite ignore toujours ce que fait la main gauche.

État du Pensionnat de 1776 à 1800:—L'Externat acquiert une importance toute spéciale.

D'après la liste des élèves et les documents du temps, le Pensionnat continua d'être florissant dans les années qui suivirent 1775. "Nous avons beaucoup de pensionnaires, tant anglaises que françaises, écrivait notre dépositaire en 1779. Actuellement l'argent est très-commun dans le pays, c'est ce qui nous procure ce

concours et en même temps nous facilite le moyen de nous tirer d'affaire, vendant ce que nous avons à bon prix comme nous achetons des autres. Votre situation présente, (à Paris), comme vous le marquez dans vos lettres, me paraît en quelque sorte plus triste, à l'exception de la guerre qui nous environne ici de toutes parts......" En 1781, " Nos classes sont toujours bien soutenues, grâce à Dieu...."

Mais dans les années subséquentes, on commence à constater cet affaiblissement dans les mœurs et le sentiment religieux, dont nous avons donné les causes au chapitre précédent. On initie dès le bas âge les jeunes filles aux dangereuses excitations de la comédie et des spectacles, et le goût des études sérieuses et solides diminue à proportion; (conséquence inévitable de ce genre de séduction). " Voici la rétribution de nos messes de fondation, écrivaient nos religieuses vers 1785. Distribuez-les à vos pères persécutés, mais que ce soit à la condition qu'ils prient Dieu de répandre ses bénédictions sur nous et sur les jeunes filles qui nous sont confiées. Nous instruisons avec peu de succès malheureusement aujourd'hui." En 1787: "Nos sœurs de St. Pierre de la Martinique en sont logées au même lot. Elles ont un grand nombre d'élèves pensionnaires et externes; mais l'amour de la liberté et de la vanité règne là tout comme ici. Voilà ce qu'elle nous en écrivent."

Mais ce que nos religieuses, à cette dernière époque, paraissent particulièrement déplorer, c'est la diminution du nombre des élèves et le peu de temps qu'elles les ont sous leur influence. " Ce qui nous afflige le plus, disait la Mère St. Ls. de Gonzague, Sup., c'est que l'argent n'étant pas commun, les parents préfèrent mettre leurs enfants aux classes externes. Nous n'avons actuellement, (1785), que 24 pensionnaires, sur lesquelles se trouvent plusieurs Dlles. anglaises......" On voit par ces dernières paroles, avec quelle sollicitude les Ursulines jetaient les yeux sur l'avenir religieux de la population catholique. Elles semblent avoir redoublé d'ardeur et d'activité dans l'exercice de leurs fonctions devenues deux fois difficiles, surtout à l'égard des enfants de ce nombreux externat qu'elles avaient si peu de temps sous leur contrôle, et qui pourtant se trouvaient plus exposées que jamais aux séductions du

monde. Leurs travaux, cependant, paraissent avoir été couronnés d'heureux résultats, car il est resté de beaux souvenirs de piété d'un bon nombre de ces élèves, dont l'action salutaire dans le monde a dû aider à combattre la funeste irruption des mauvais principes : fortifiée par une instruction solide, la conviction religieuse, dans le cœur de la femme, est un des boulevards les plus redoutés par l'impiété.

Nous ne pouvons que regretter ici de nouveau de n'avoir pas les noms des élèves dont le cours d'études se fit à l'externat, qui devait être alors, pour le moins, aussi nombreux qu'en 1845, où il comptait plus de 300 élèves. Ces noms jetteraient un jour tout particulier sur la population de notre ville.

Mais ce qui est en notre pouvoir et que nous nous sentons comme pressée de faire en ce moment, c'est de rendre hommage à nos devancières de l'importance que, de tout temps, elles ont attachée à la bonne éducation dans leurs classes gratuites. Nous nous rappellerons toujours avec bonheur et gratitude, le témoignage consolant rendu à plusieurs reprises par Mgr. l'Administrateur actuel, disant que lorsqu'il était curé de Québec, c-à-d, pendant plus de vingt ans, il avait si bien reconnu la solide instruction religieuse donnée à notre externat, qu'il dispensait de tout examen les enfants dès qu'elles lui étaient présentées de la part de nos religieuses. C'était aussi le témoignage rendu par le regretté pasteur de la congrégation irlandaise de Québec, le R. M. P. McMahon.

On sait que les enfants sont préparées de longue main à la première communion, par les instructions qui se donnent à l'externat dans les deux langues régulièrement chaque dimanche, en vacance comme dans le reste de l'année, non-seulement aux enfants qui fréquentent notre école, mais encore à leurs sœurs et autres jeunes filles que les parents envoient à ces instructions. De plus, pendant un certain nombre de mois, le catéchisme de celles qui doivent communier au printemps se fait plusieurs heures chaque semaine. En 1854, on voulut en vain calculer le nombre des enfants qui avaient passé par l'école gratuite des externes ; il doit s'élever à un chiffre considérable.

P

Revenons maintenant à notre pensionnat, et passons rapidement en revue le vieux Registre, de 1776 à 1800. Tels que donnés par les parents et inscrits sur nos registres, ces noms nous paraissent passablement tronqués : triste influence d'une époque où l'on osait à peine laisser apercevoir son origine !

Le nom de Mgr. Briand figure à bien des reprises, tant dans la liste qui précède que dans celle qui va suivre, comme protecteur des enfants de ces anciennes et honorables familles dont parle M. De Gaspé dans ses " Anciens Canadiens," familles tombées dans la misère par le malheur des temps.

EXTRAITS DU REGISTRE DES ÉLÈVES DE 1776 À 1800.

De 1776 à 1780. Mlles. Reinette et Françoise Frémont, Charlotte Vallée, Mad. Bonfield, Marg. fille du capitaine Short, M. Anne Baillargé, Angélique et Catherine Bardy, Charlotte Voyer, Mlles. Chandler, Savage, Cox, Charlotte Roy, Catherine Germain (1), Gillette Turgeon, Geneviève et Thérèse Lizote (2), Mlles. McKay, Meurs, Williams (3), Pots, M. Lse. Dupré (4), M. Jos. Connefroy, Jane et Helène Taielay (5), Jane et Anne Walker, Isabella et Susan Coffin, Bridget et Fanny Mountayn (filles d'un

(1) MM. Louis Germain, père et fils, sont fréquemment indiqués dans nos correspondances. C'étaient des négociants de Québec qui passaient souvent en France pour leurs affaires.

(2) Le Registre indique que ces Dlles. sortirent pour passer en France, et l'on trouve dans une lettre de la Mère St. Louis de Gonzague en date de 1778 : " M. Lizote va s'établir à Bordeaux avec sa famille. C'est un très-parfait honnête homme, et surtout un bon serviteur de Dieu. Il a trois filles qui sont très-aimables et dont l'aînée vient de faire ici sa première communion. Il doit vous aller voir ainsi que M. de Villars."

(3) M. Williams était solliciteur-général sous le gouvernement de Haldimand.

(4) Sortie du pensionnat le 14 décembre 1777, Mlle. Lse. Dupré âgée de 13 ans, mourut sept jours seulement après son retour dans sa famille.

(5) Cette Dlle. sortit du pensionnat en 1780, âgée de 18 ans, pour entrer au noviciat de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

capitaine anglais), M. Amable (fille de M. Oriaque, marchand de Montréal), Cath. Borne, Eliz. Dudley, Cordelia Murray, Charlotte Dunière, Sarah et Henriette Fitzgerald (filles d'un officier anglais), M. Lse. et Judith Géran dit Poidevin, Cath. Botte (M. Cramahé L. G. paye), Charlotte de Varennes, Louise Loubet (de Montréal), Angélique Miller, Mad. et M. Joseph Deschenaux, Cath. Borneuf, Elis. Chartier (M. Dufour, son grand-père, paye sa pension); Thérèse Marchand, Josephte Wadden (fille d'un marchand Suisse), Marg. et Philippe Arnold, M. Franç. et Rose Panet, Anne Antrobus (fille d'un marchand anglais), Sarah Reynolds (fille d'un officier anglais, Mme. Fitzgerald paye), Marie Sunderland, Angélique Le Roux (son père, marchand de l'Assomption), Elis. de Charnay, M. Joseph Prévost et sa sœur, Margt. Huguts (1), Elis. Lee, Julie Moran (2) (de Montréal), M. Joseph Boisseau (3), Louise Soupiran, deux Dlles. Kennedy (filles du célèbre médecin anglais), M. Charlotte Lépine dit Le Gris, Angélique Girard, Marie Halé, trois Dlles. Fraser, M. Lse. Metral, Mlles. Dombartz, Dunmaid (M. Collins paye), Molran, Charlotte Déry, Angèle et Barbe Dorion, deux Dlles. McAlpin, trois Dlles. Jessup (filles du capitaine Jessup), Marg. McCord, Hatty et Nancy Taylor, Mary et Isabella McDonald, M. Perpétue Boucher, M. Claire Spenard, Mary et Anne Rowe, Susanne et M. Joseph Voyer, Angélique Lucain (M. Crabessa, son beau-père, paye), M. Amable Dufaîte (de Montréal), Eliz. Fergusson, M. Joseph Le Mire, Cath. Lamontagne (4), M. Angélique Robichaux, Louise et Genev. Guay, cousines (de la Pointe Lévi), Amable Mérand, Louise Berthelot, Polly (son beau-père, M. Isaac Robert, paye), Angélique Dumont, Rose Pilon (M. Berthe, son beau-père, paye), Madeleine Berthe, Genev. et M. Anne Jacob,

(1) M. Huguts était major des troupes, à Montréal.

(2) Un monsieur Moran est indiqué, dans la Notice Biog. de M. J. F. Perrault, comme ayant épousé une de ses sœurs.

(3) Mise au pensionnat par M. des Essors, son oncle.

(4) M. Racine prêtre, payait sa pension. Comme il s'agit d'un temps encore éloigné, ces petites notes peuvent avoir leur intérêt.

Marg. Giggy, Bridget Coste, Marie La Forme, Joseph Chandonné, Susanne Jackson, deux Dlles. Holland, (1) Cath. de Léry, Cécile La Rivière, M. Anne Navarre, Marg. Napier, M. Anne Loupin, Sara Valentin, Judith Duval, Marg. Falardeau.

De 1780 à 1785. Mlles. Louise et Elis. de la Gorgendière, Charlotte Morin, Esther Bordage, Mad. Morin Beaujour, Lse. Freeman, Josephte Hamel, Marie, Thérèse et Charlotte Gosselin, Charlotte de Boucherville, trois Dlles. Saül, Françoise Rassette, M. Anne Gagnon, Marie Cochon (2), M. Anne et Julie Dorion, Josephte Lachance, Josephte Renaud (3), Félicité Falardeau, Sarah Kelly, Lse. Angélique et Charlotte Dupré, Cath. Perrault, Mad. Menard (4), deux Dlles. Clarke (5), Mad. Ratté, Louise

(1) M. Holland était un arpenteur célèbre.

(2) Les familles Cochon et Gagnon, qui furent les premières à s'établir au Château Richer, étaient originaires de Dieppe. Leur postérité s'est répandue dans presque toutes les parties du Bas-Canada. M. l'abbé Ferland dit: "que Jean Cauchon, honorable homme, était déjà âgé, quand il vint en ce pays avec sa seconde femme, Jeanne Abraham, et plusieurs enfants. En 1682, Mgr. de Laval, seigneur de l'île et comté St. Laurent, en sa qualité de justicier, nomma juge-bailli du dit comté un fils de Jean, sieur Réné Cochon de Laverdière, qui remplit dignement ses devoirs." Ce sont là les ancêtres de l'Hon. Jos. Cauchon, élu dernièrement Maire de Québec par acclamation, et du Rév. M. Chs. Laverdière, Bibliothécaire de l'Université-Laval.

(3) Ce nom paraît de bonne heure dans nos archives. En 1687, après le second incendie du Monastère, on voit un sieur Renaud, entrepreneur, gratifier nos Mères du travail de son maçon et de son manœuvre.

(4) Mise au pensionnat par son frère M. de Bellerive. Un sieur St. Onge de Bellerive est mentionné avec éloge dans le R. P. de Charlevoix ; on voit aussi qu'après la conquête, il devint commandant du fort de Chartres et du pays des Illinois. Après la cession de la Louisiane à l'Espagne, il offrit ses services aux Espagnols ; il commanda plus tard à St. Louis. C'est lui qui donna une sépulture au célèbre chef sauvage Ponthiac. Il y a bien de nos compatriotes qui imitèrent alors, bon gré mal gré, les courses aventureuses du sieur de Bellerive.

(5) Le brigadier Hope étant mort à Québec en 1790, le lieutenant-

Melvin, Geneviève Macalvez, M. Anne et Elis. Normanville, Charlotte Cumond, Marie Valin, Elis. Langlois, Marg. Verrault, Louise McKay, Marie Wright, Angélique et Genev. Stuart, M. J. Dunbar, M. Genev. Bistaudeau, M. Mad. et Cath. McDonell (filles d'un négociant écossais), Mary Irving, M. Anne Panet, Dlles. Chabot, Nairne, (1), Marg. Durocher (son père, négociant), Thérèse Germain (du Cap. Santé), Angélique Bouchette, Eleanor Mowat (Mme. Holland paye), M. Anne Bartlett (M. Dunn paye), Anne McKenzie, M. Joseph Rousseau, Judith de la Ferrière, Lse. Félicité Boisvert, Sally Watt, Mary (2) McLeod, M. Mad. Anise

général Clarke lui succéda comme Lieutenant-Gouverneur. M. Clarke avait été gouverneur de la Jamaïque.

(1) Les Capt. de milice, MM. Dambourgès et Nairne, ainsi que l'herculéen Charlant, aidèrent à repousser Arnold, en 1775, dans son attaque du Sault-au-Matelot. "Le sieur Dambourgès, dit dans son Journal M. Sanguinet, monta par une fenêtre au moyen des échelles enlevées à l'ennemi, suivi de plusieurs Canadiens, et défonça la fenêtre du pignon de la maison. Il y trouva plusieurs Bostonnais. Après avoir tiré son coup de fusil, il fonça avec sa baïonnette et entra dans la chambre avec plusieurs Canadiens qui le suivaient, animés d'un même courage, lesquels jetèrent la frayeur parmi les Bostonnais, qui se rendirent prisonniers." Refoulés en tête, abordés vivement en queue et cernés de toutes parts, les ennemis furent ainsi délogés de toutes les maisons dont ils s'étaient emparés et la colonne entière d'Arnold fut faite prisonnière. Les Cap. Dumas et Marcoux, avec leurs Canadiens, avaient aussi vaillamment combattu à l'attaque de Près-de-Ville dirigée par Montgomery qui y perdit la vie. On pense que ce furent Chabot et Picard qui pointèrent le canon dans cette circonstance.

(2) Les Dlles. Mackenzie, McLeod, Gregory, Finlay, McKay et autres, qui se rencontrent souvent sur nos listes, nous ont rappelé ces compagnies de la Baie-d'Hudson et du Nord-Ouest, dont à mainte reprises les missionnaires n'ont eu qu'à se louer. C'est vers 1789, que les marchands écossais firent les plus grands efforts pour supplanter dans la traite des pelleteries les anciens commerçants canadiens, qui furent alors réduits, pour la plupart, au rôle de commis, d'interprètes ou de simples engagés. C'étaient les "coureurs de bois" d'autrefois devenus "voyageurs des pays d'en haut." Il serait à désirer qu'à l'instar de M. le chevalier J. C. Taché, quelque écrivain

(1), Elis. Duhamel, Marg. McNider, M. Lse. Bégin (de la Pointe Lévi), Charlotte Robinson (mise au pensionnat par M. Chs. Grant), Angélique Garenne, Julie Fraser, Thérèse L'Ecuyer, Angélique Garneau, M. Duchesnau, Marthe Cloutier, Marie Chretien, Louise Langevin, Marg. Drapeau, Marie Anderson, M. Jos. et M. Anne Boucher, Louise Dugat, M. Jos. de Linelle, Nancy Murray, Angèle LeVasseur, Marie Maxwell, Thérèse BelleNoix, Cath. Plamondon, M. Jos. Deschenaux, M. Jos. Delage dit La Vigueur, Isabella Bliss, Genev. Thauret, Polly Ross, Marie Moran, Charlotte Huguts (sœurs des précédentes du nom), Henriette et Julie Fargues, Mary Holt, Louise Le Tellier, deux petites Dlles. Fitzgerald, M. Lse. Dalciat, M. Josephte VanFelson (2), Genev. Pinguet, Sally Kealing, Nancy Gaudy, Mary Cameron, M. Lse. Gervais, M. Cath. Pommereau, Rosalie Rocheblave, Elis. Lord (3), Genev. Turrié dit Provençal.

De 1785 à 89. Mlles. Julie et Josephte Dorion, Eliz. Saul (sœur des précédentes du nom), Genev. Fournier, Nancy et Jane Lynd, Polly et Nancy Sketchey, Genev. Noël, Agathe et Marguerite de Lanaudière (Mme. de Lanaudière, leur belle-sœur, paye), Elis. et Angèle Normanville (4), Genev. La Rivière, Marg. Macavey, M. Reine Perrault (5), M. Anne Chambers, Sally et M.

canadien prît la plume pour nous faire une vraie peinture du spectacle unique de nos "voyageurs," à travers les forêts, les lacs, les rivières, les montagnes du Nord et du Nord-Ouest. Quel nouveau et vaste sujet s'ouvrirait à l'imagination! Nous nous sommes réjouie avec le zélé comité de direction du Foyer Canadien, en apprenant que M. le G. V. Laflèche, de Trois-Rivières, se proposait d'enrichir cette feuille périodique d'écrits de ce genre.

(1) Mise au pensionnat par son oncle, M. Berriault, prêtre.

(2) Cette demoiselle Van Felson est la mère de Lady Belleau, épouse de Sir N. F. Belleau, actuellemement premier ministre.

(3) Mlle. Lord entrait au pensionnat en même temps que Mlle. Rocheblave, M. de Rocheblave payant la pension des deux.

(4) Probablement Godefroy de Normanville, car M. de Vincelot, grand-père de ces Dlles, payait la pension de l'aînée.

(5) Mlle. Reine Perrault était placée au pensionnat par son oncle, M.

Anne Watt, Françoise Frémont, Delles. Liberge, Moran, Parent, Macla, Marie St. Michel, Mad. Campion, Mary Daly, Dlle. Murray, et une autre petite anglaise, Marie Rinville, Jane Flanagan, Louise Cadet (sa grande-mère, Mme. Frémont, paye), Susan Holland, Félicité et Adélaïde Bouchaux, Emérancienne Boucher, Thérèse Bouchette (1), Elisabeth Borne, Sally Frost, *une petite anglaise, fille d'un sergent musicien*, Elis. Chrétien, Angélique Audy, Mlles. Le Blanc, Renvoysé (fille de M. Renvoysé, orfèvre), Goffre, Pommereau, Josephte Delinel, M. Louise et M. Claire Taschereau, Mlle. Bruneau (Mme. Lemoine, sa tante, paye), Christie Nairne, Thérèse Belle Noix (M. Roy, son grand-père, paye), M. Josephte Voyer, deux Dlles. Ogden, Marg. La Bombarbe, Charlotte Gervais (2), Henriette et Mary Smith (3) (filles du grand juge), Cath. Rabby, Nancy Finlay,

Frs. Perrault, prêtre. Ce monsieur payait aussi la pension d'une autre nièce entrée peu après, Mlle. M. Josephte Voyer.

(1) Mlles. M. Angélique et Thérèse Bouchette étaient filles du capitaine Bouchette de la Marine Provinciale, connu sous le nom de commodore Bouchette, commandant des forces navales sur les grands lacs à la fin du dernier siècle, le même qui eut la bonne fortune de soustraire le général Carleton aux ennemis, en 1775. Quelques années plus tard viennent au pensionnat les Dlles. Rose, Josephte et Cécile Bouchette, sœurs des précédentes. Rose épousa, en 1800, M. E. Reynolds du Haut Canada, Shérif du Western District. En 1804, Mlle. Josephte devenait l'épouse de M. Henri Berthelet. En 1816, la plus jeune épousait M. J. B. Masson, négociant. Elle est la seule des sœurs qui survive, et selon le registre, est âgée de plus de 80 ans. Elle est la fondatrice du collége Masson qu'elle a voulu ériger à la mémoire de son digne époux, l'un des associés de la grande maison de commerce Masson, Langevin et Strang, actuellement Thibaudeau, Thomas et Cie.

(2) De la paroisse de St. Pierre, Riv. du Sud ; son oncle, M. Michel Blais, paye.

(3) En 1787, le conseil exécutif comprenait l'Hon. W. Smith, juge en chef, sir John Johnson, intendant général des sauvages, le chevalier Chs. de Lanaudière, surintendant général des voies publiques, le chevalier Picoté de Belestre, surintendant des chemins, M. R. A. de Boucherville, inspecteur des chemins, M. Hugh Finlay, maître des

Marg. Keating, Françoise Lamothe, Eliz. Lord, Marie Côté, Marie et Cath. McDonell, Cath. Lévêque, M. Elis. et Louise Riverin, Cath. et Angélique L'Ecuyer, Pauline Poing, Mad. Côté et Angélique Parent, (mises au pensionnat par Mme. Larche leur tante), Angélique Martineau, Elis. Garenne, Polly Smith, Thérèse Munro, Nancy Denton, Nancy King, Genev. Langlois, M. Mad. Cloutier, Mary Jeffereys, M. Josephte Goudreau, Constance Neville, Mlles. Bonfield, Marie Thibaubeau, Gillette et Françoise Pommereau.

De 1790 à 1795. Mlles. Bridget O'Hara, (1) Joanne Blondeau, Charlotte et Mary Stuart, Angélique Toupin (Mme. Normand, sa tante, paye), M. Joseph Bédard, Genev. Berthelot, Elis. Racine, Cath. Lamothe, Reine Voyer, Charlotte et Marguerite Du Moulin, Agnès Cloutier, Félicité Plamondon, Angélique Rolette, M. F. Xavier Vallière, M. Anne Borgia, Louise Panet, Marianne et Judith Milisse, Genev. du Pont, Mary McCord,

postes, M. H. Caldwell, receveur-général, M. W. Grant, député receveur-général, M. Samuel Holland, arpenteur général M. John Collins, député arpenteur général, et sir George Burnall, secrétaire provincial.

(1) On pourra remarquer un mouvement social assez intéressant dans les noms que nous allons citer des membres de la première Chambre d'assemblée du Bas-Canada, élus par le peuple en 1792. Edouard O'Hara, P. L. Panet et Jean Digé, Frs. Dambourgès et James Todd, P. Marcoux et Louis Dunière, Gab. Elzéar Taschereau et Louis De Salaberry, A. Juc. Duchesnay et J. M. Tonnancour, l'aîné, John Barnes, Pierre Guérout et Benj. Cherrier, J. B. M. H. de Rouville, Philippe Rocheblave et Franç. Malhiot, René Boileau et Pierre Le Gras Pierreville, Hip. S. Geo. Dupré et G. C. Lorimier, M. E. G. Ch. De Lotbinière et P. A. De Bonne, James McGill et J. B. Durocher, Joseph Frobisher et John Richardson, Joseph Papineau et James Walker, Jacob Jordan et Jos. La Croix, Franç. Antoine La Roque et Bonav. Panet, P. P. M. La Valtrie et Louis Olivier, John Lees et Nicholas St. Martin, Thomas Goffin et Augustin Rivard, Mathew McNider et Jean Boudreau, J. Antoine Panet et William Grant, Robert Lester, David Lynd, Pierre Bedard, et Joseph Dufour, Nicholas Gaspard Boisseau. Ces noms se trouvent souvent à titres de pères ou de protecteurs dans nos listes d'élèves.

M. Mad. Renvoysé, M. Thérèse Peltier, Sophie Lee, Charlotte Bélanger, Elis. Colbèque, Rachel Campbell, Thérèse Couture, Marg. Hills (Mme. Le Blanc, sa tante, paye), Julie Rolette, (1) Marie Oliva, Julie Wills, Sophie Melvin, Angélique Martineau, Charlotte Vallée, Cath. Destailleur, Françoise Fillion, Reine Gauvreau, Judith La Ferrière.

Combien nous regrettons ici, non seulement la perte des listes de nos élèves externes, mais encore les lacunes qui existent dans celles des élèves pensionnaires. Une foule de noms n'ont pas été enregistrés à cette époque et dans les années subséquentes, comme nous le prouvent les livres de comptes qui ont été conservés. Ces irrégularités proviennent sans doute du surcroît de travail imposé à nos religieuses par la perte totale des revenus de France. Ces lacunes sont cause que bien des familles respectables de notre ville et d'ailleurs sont privées de retrouver ici le nom de leurs parentes.

De 1795 à 1800. Mlles. Rose, Josephte et Cécile Bouchette, Geneviève et Sophie Wills, Mary Hunt, Angélique Létourneau, Louise Sauvageau, Olivette Roy, Hannah Godard, Mad. Derome, Charlotte Grant (placée au Pensionnat par son oncle, M. Chs. Stuart, pendant 5 ans), Marie Gitry, Marie Hacket et M. A. Cleary (de Halifax), Eliz. Dougherty, M. Lse. McLaughlin, Geneviève Michaud, Adélaïde Germain, Jacobine-Amélie Oliva, M. Anne Davy, M. Lse. Du Moulin, M. Thérèse Pâquet, Angèle Cornud, Mag. Robert dit Révolte, M. Crawford, Eliz. Cox, Hélène Fraser (son oncle, M. W. Grant, paye), Manette Panet, Angélique Fortier, M. Drapeau, Marie Ryan, Gillette et Louise Le Claire, Marg. Girard, Marie et Sara Robinson, Sophie Melvin, Cath. Wise, Genev. Chrétien, Louise Plamondon, Ursule Perrault, Eliz. et Mathilde Hughes, Eliz. Grant (son beau-père, M. le Commissaire-Général Craig, paye), Mad. Côté, M. Louise Bédard,

(1) Dans la guerre de 1812, le lieutenant Rolette accomplit un exploit d'une hardiesse si extraordinaire qu'il pourrait manquer de vraisemblance dans un roman, dit M. Bibaud. "Le 3 juillet, le lieutenant F. Rolette, commandant du brigantin Hunter, accompagné de 6 hommes seulement, dans une chaloupe, aborda et prit, à 10 h. du matin, une goëlette américaine qui avait à bord plus de 40 hommes y compris plusieurs officiers."

Marthe Fox, Josephte Martineau, Genev. Beaudoin, Marg. Labbé, Angélique Cuvillier, M. A. Côté, Rose Fortin, Jane Mitchell, Ann Dickenson, Angélique Martineau, Eliz. Gordon, Charlotte Maddock, Marianne Bulger, Amélie Murray, M. Anne Panet, Amélie Perrault.

Nos dernières recherches.

Plusieurs élèves de la fin du siècle nous ont semblé d'anciennes connaissances, par les noms actuels qui s'y rattachent. Nous allons pour la dernière fois nous en entretenir avec nos lectrices, car nos recherches, à ce sujet, doivent se borner aux élèves qui ont fréquenté nos classes avant 1800.

Quant aux Dlles. Girard, nom qui revient très-souvent sur nos listes, deux d'entre elles ont réuni les familles Cuvillier, Symes, Defoy et Bossé.

Les Dlles. Rabby, nièces de Mgr. l'Archevêque, ont également rapproché les familles Langevin, Huot, Amiot, Delagrave, Bouchard, Langlois et Fréchette de cette ville.

Notre ancienne élève, Dlle. Bonenfant, nons paraît être l'aïeule des Dlles. Têtu qui ont fréquenté nos classes. Les dix-huit frères du nom répandus de Québec à Trois-Pistoles, sur la rive sud, prouvent combien l'industrie et l'activité peuvent multiplier les ressources et étendre le patrimoine d'une famille. A ce nom s'est uni celui des Dlles. Taché, Blais, etc. De la même source descendent encore les familles Peltier, Carrier et Buteau de Québec.

Nous ne doutons pas que la famille Lelièvre actuelle, dont les membres se sont unis à la famille Mailhot, et forment les familles Landry, Prendergast, Morrisson, Chaperon et Tourangeau, ne soit alliée aux anciennes élèves du nom qui se trouvent sur nos listes. Une Dlle. Lelièvre, par son alliance avec M. Dunière, se trouve grande tante des Dlles. Wills, Montour et McPherson.

Les Dlles. L'Ecuyer nous semblent appartenir à la famille du musicien du nom, longtemps l'organiste de la cathédrale. Ce nom s'est uni à celui de la famille Plamondon.

Deux demoiselles Larivière se mariant, l'une à M. John Cannon, constructeur de l'église St. Patrice en 1832, et de l'hôtel Albion, et l'autre à M. Lagueux, relient les familles Murray, Horan,

Maguire, Downes, Cannon, Glackemeyer, Brunet, Giroux, qui se trouvent sur nos registres.

Mlle. Melvin épousant M. W. B. Lindsay, greffier de la Chambre d'Assemblée, est aïeule des différentes familles Lindsay et Lemoine, qui se voient sur nos listes d'aujourd'hui.

En 1783, Mlle. Marg. Drapeau était enregistrée comme placée au pensionnat par M. son frère. Ce frère était probablement le riche propriétaire de la Basse-Ville dont les filles sont venues à nos classes vers 1800, et qui ont hérité dans le comté de Rimouski, d'une seigneurie comparable pour l'étendue à l'ancienne seigneurie de Lotbinière. Les Dlles. Drapeau ont été les dames Casault, Buie, d'Estimauville et Kelly, belle-mère de l'Hon. J. Ulric Tessier, orateur du Conseil Législatif; ces noms se trouvent dans nos listes d'élèves.

Aux Dlles. Renvoysé, élèves après 1780, se rattachent les familles De Blois et Doucet, qui nous semblent être des anciens noms dans le pays, et par eux les familles Caron, Faucher, Renaud, Parent, Painchaud.

De Dlle. Josephte Van Felson, autre élève de la fin du siècle, sœur de l'Hon. Juge George Van Felson, est issue lady Belleau, sœur de père de Dlle. M. Anne Gauvreau qui, à son décès en 1859, a voulu reposer auprès de ses anciennes maîtresses, et aussi de dame Dénéchaud, dont nous avons eu la postérité dans les Dlles. La Terrière, filles de l'Hon. P. de Salles La Terrière.

Les demoiselles Hamel et Légaré sont alliées aux trois Messieurs Légaré frères, et à M. Hamel, tous du Séminaire de cette ville, M. A. Légaré et M. Th. Hamel étant directeurs de l'Université-Laval; c'est aussi à cette famille qu'appartenait notre artiste si distingué, l'Hon. M. J. Légaré, qui a fait le Tableau du premier Monastère, peinture bien connue de nos élèves.

Notre plume qui s'est chargée d'interpréter nos sentiments, ne saurait clore ces recherches, sans mentionner des personnes alliées à celles que nous venons de nommer: les vénérables MM. Renvoysé, curé de Ste. Anne, Ant. Parent, du Séminaire de Québec, Dénéchaud, curé de Deschambault, ainsi qu'un M. Van Felson, curé de Beauport, enlevé trop tôt de ce monde: et les estimés docteurs Mercier, Tessier, Jos. Parent, eux aussi enlevés trop

tôt à la société de Québec, et l'ancien Dr. de Salles La Terrière, un des premiers Canadiens qui aient pris leurs diplômes aux Etats-Unis, et qui voulut bien, en 1789, s'occuper de certaines affaires que nous avions à transiger à Boston avec la famille Wheelwright. Ce n'est pas à nous non plus à taire un nom qui est dans la bouche de tout le monde, celui du regretté M. L. J. Casault, V. G., Fondateur de l'Université-Laval destinée à devenir l'Université Catholique de notre Amérique Britannique.

Ici se termine le travail que nous nous étions proposé, moyennant lequel la génération actuelle pourra facilement, il nous semble, revivre avec l'ancienne. Nous avions pressenti les difficultés de la tâche, et nous pouvons dire que souvent elles nous ont arrêtée; cependant que d'intimes jouissances pour notre cœur, dans ce travail même! Nous n'avons pas la prétention de croire qu'il ne se trouve aucune erreur; dans les renseignements divers que nous avons recueillis; cependant comme une rencontre inopinée n'est jamais fort désagréable dès lors que l'on se trouve en excellente compagnie, nous espérons, par le rapprochement de tant de familles estimables, avoir réjoui et satisfait nos lectrices, celles mêmes dont la lignée aurait échappé à nos recherches malgré notre application et notre bonne volonté.

NOUVELLES ENTRAVES À L'ÉDUCATION.

Quoique les registres soient très-inexactement tenus dans la dernière partie du 18e siècle, le nombre des élèves pensionnaires diminua alors sensiblement, comme la correspondance l'indique.

La misère en effet pesait toujours plus lourde sur le peuple canadien. Le gouvernement, qui ne perdait pas de vue son idée première d'enlever aux catholiques leurs principes religieux, invoquait sans cesse de nouveaux moyens pour y réussir. Un des plus funestes, s'il eût réussi, fut le projet d'Université de 1789, projet si habilement voilé que plusieurs catholiques influents y furent trompés. Quelles n'eussent pas été aussi les suites de ces "écoles communes," surtout à une époque où l'apathie religieuse, émanant des causes que nous avons déjà expliquées, tendait à gangrener une partie de la population canadienne!

De cette persistance des vainqueurs à s'assimiler de langage et

de principes religieux les vaincus, et de la détermination de ces derniers à se priver d'instruction plutôt que de s'exposer à perdre la *foi*, on tire facilement la conclusion que les classes professionnelles et industrielles allaient toujours s'appauvrissant. Cependant il est plus que curieux d'entendre Monsieur Ogden accuser le gouvernement français, surtout le clergé de la colonie, d'avoir travaillé à entretenir l'ignorance. M. Ogden aurait pu savoir que, de 1773 à 1789, époque où il composa son Mémoire sur l'Education, 12 à 27 jeunes gens complétaient chaque année leur cours d'études au Séminaire de Québec, qui se soutenait par son esprit de sacrifice et de dévouement ; il aurait pu savoir aussi qu'un bien plus grand nombre d'autres sortaient tous les ans assez bien instruits de ce précieux établissement. Tout cela était peu, si l'on veut, pour un pays où la population s'accroissait rapidement ; mais enfin il n'était pas honorable de jeter du blâme sur le gouvernement français, qui avait gratifié de dons annuels et considérables toutes les institutions du pays ; c'était encore moins l'occasion de faire des insinuations fausses contre le clergé, (1) qui de tout temps a été le promoteur et le soutien de l'éducation. Il semble qu'il eût été plus équitable d'aviser le jeune Prince Guillaume-Henri, pour qui M. Ogden écrivait ses renseignements, de rendre justice à la masse de la population en allouant des fonds, comme l'avait fait le gouvernement français, pour le soutien des institutions déjà existantes et pour la création de nouvelles dans les paroisses qui en étaient dépourvues.

Dans une correspondance de 1787, nous lisons que " l'argent était d'une rareté extrême dans le pays, que Messieurs les négociants anglais l'emportaient en Europe à leur retour." Ajoutons que les bouleversements de la Révolution française augmentèrent encore beaucoup cette gêne pécuniaire. Quant à notre communauté, elle y perdit son revenu le plus considérable, et les ressour-

(1) A la demande de Canadiens influents émigrés à la conquête, 3,000 livres de pension viagère avaient été accordées à Mgr. Briand sur les revenus du clergé de France. Cette pension subsista jusqu'à la Révolution française, et servit à bien des bonnes œuvres non-seulement à l'égard de notre maison, mais de plusieurs autres institutions.

ces qui avaient procuré le bienfait de l'éducation à tant de jeunes filles. Plus tard nous constaterons, en ce qui regarde particulièrement notre Monastère, l'heureux mouvement qui, vers 1827, vint favoriser la cause sainte de l'éducation et répandre l'ardeur parmi le peuple.

Si l'on savait toujours assaisonner d'entrain et de gaieté les fetes du Pensionnat.

Nous demandons la permission de revenir un instant sur le temps passé. D'anciennes liasses retrouvées récemment, grâce à la démolition des vieux galetas de l'aile des Parloirs (1865), nous ont initiée aux fêtes des dernières années de la domination française, et nous aimons à en faire part à nos lectrices. Ces fêtes, à notre avis, n'étaient guère moins aimables qu'au temps des Dlles. LeBer et de Vaudreuil, dont M. le Dr. La Rue, professeur à l'Université-Laval, nous a fait un tableau si charmant dans ses " Chansons Populaires du Canada." Il s'agit pour le moment d'une distribution solennelle de prix. C'est M. l'Intendant, M. le général Duquesne de Menneville, et Mgr. de Pontbriand qui y président.

Quel frais et charmant spectable, après le sérieux de la séance, que de voir sortir en chantant d'un riant bocage et nymphes et bergères, venant tout à leur aise, sous ce personnage emprunté, débiter force beaux compliments et aimables souhaits aux hôtes distingués qui les honoraient d'une manière si encourageante.

Les goûts mythologiques et bucoliques sont aujourd'hui un peu passés de mode, on n'invoque guère plus les pipeaux et les chalumeaux, ni même les Muses, pour fêter et complimenter son auditoire; cependant, pour montrer à nos lectrices que ces petites scènes n'étaient pas dépourvues de charmes en leur genre, nous mettrons sous leurs yeux une ou deux de ces petites pièces.

Voici celle de la distribution des prix le 23 août 1752.

Après un chœur plein de verve et d'enthousiasme à l'honneur de M. l'Intendant, une bergère, se détachant du groupe et s'avançant vers M. le Gouverneur, chante seule (Maestoso) :

Changeons ici d'accords ;
Dieu ! quelle ardeur m'entraîne !

Qu'aperçois-je ?.... Un Duquesne
Prend terre sur ces bords !
Autrefois, notre France
A ses nobles aïeux
Dut toute sa puissance :
Il vient par sa présence
L'affermir en ces lieux.

Et toutes les bergères d'éclater en un chœur capable de faire vibrer tous les échos des Laurentides, si l'on en juge par l'entrain du chorus :

Que de son grand nom
Le beau vallon
Retentisse !
Joignons nos pipeaux
Aux chants nouveaux
Des oiseaux.
Que tous les coteaux
Tous les hameaux
Aplaudissent !
Forçons les échos
A se mêler aux chants des chalumeaux !

2e.

Nos vœux ne sont pas vains ;
Bergers, sous un tel maître
Nous allons voir paraître
Les jours les plus sereins.
Nos campagnes fertiles
Dans le sein de la paix,
Nos familles tranquilles,
Nos ennemis dociles :
Tels seront ses bienfaits.

3e.

Chers Bergers, finissons ;
Que le dieu de la lyre
A de plus forts, inspire
De plus nobles chansons.
Par ma bouche il s'exprime :
Dans cet auguste sang
Tout est trop magnanime,
Tout, trop grand, trop sublime,
Pour notre faible chant.

4e.

Objets de ses bontés,
Dans notre insuffisance,
Exaltons en silence
Ses nobles qualités.
Calliope réclame
Ce mortel merveilleux ;
Pour peindre sa grande âme,
Il faut des traits de flamme ;
C'est à quelqu'un des dieux.

Et la troupe inspirée, après avoir fait de nouveau vibrer et retentir les échos du grand nom qu'elle renonçait enfin à chanter dignement, venait sur un ton plus doux, plus filial, sur un ton de vraies et gracieuses bergères, couronner le tout par un compliment

à Mgr. de Pontbriand, digne et infatigable Pasteur, auquel sans doute il devait être doux

...........d'entendre,
De tant de cœurs réunis,
Qu'un amour tendre
Etait pour jamais acquis,
Au Prélat dont l'ardeur,
Dont le dévouement, le zèle,
Etaient le parfait modèle
De tout vrai Pasteur.

Nous ferons maintenant voir à nos lectrices comment l'on accueillait le digne Prélat, au retour de ces courses à travers les rapides et les forêts, dont il est parlé au second tôme. Nous regrettions alors, avec la mère De Muy de Ste. Hélène, de n'avoir pas quelque échantillon des transports qui saluèrent le saint évêque. Après un poëme quasi héroïque sur les travaux admirables du nouvel apôtre, dont le ciel.

.....................dirigeait tous les pas,
Le rendant immortel même avant le trépas ;

une élève, faisant allusion à la fête de St. Henri, qui coïncidait avec la circonstance, ajoutait :

Un autre, pour vos destinées
Ferait les souhaits les plus doux.
Mais je ne crains pas de le dire,
(Et qui pourrait me contredire ?)
Que le ciel donne des années,
Vous trouverez le reste en vous.

Puis tous les instruments préludèrent aux couplets suivants, aussi spirituels qu'ingénus, il nous semble.

1

Digne objet de la joie publique,
Prélat écoute nos accents ;
Tu connaîtras nos sentiments,
La jeunesse est très-véridique ;
Prête donc l'oreille à nos chants
Par eux ici le cœur s'explique :
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

2

Pendant le temps de ton voyage
Tout paraissait dans la douleur ;
Flore nous cachait ses couleurs.
Les zéphirs fuyaient nos bocages.
Rossignol seul avec ardeur
Nous répétait en son langage :
Pour chanter son zèle divin
Il faut un esprit plus qu'humain !

3

Moi-même, à douter trop facile,
Je lui demandai mille fois :
Sur quoi veux-tu que je te *crois* ?
Un peuple acquis à l'Evangile,
Voilà disait-il ses exploits,
Et tu peux demeurer tranquille !
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

4

Ne sois donc pas surpris d'apprendre
Les doux transports de ton troupeau.
Heureux Prélat ! de ton flambeau
La lumière tu viens d'étendre !
Jusque dans l'ombre du tombeau
Ne te lasse donc point d'entendre :
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

5

Digne objet de la joie publique,
Prélat, par ces faibles accents,
Tu conçois tous nos sentiments.
Sans peur d'être moins véridique,
J'ajoute encor que par mes chants
Chaque cœur que tu vois s'explique ;
Pour chanter son zèle divin,
Il faut un esprit plus qu'humain !

6

Pour compléter ce tendre hommage,
J'ose prévenir ton patron.
Henri, dont tu portes le nom,
Trouve en toi la plus vive image
Des vertus et des heureux dons
Dont son grand cœur fut l'assemblage.
Pour chanter son cœur et le tien,
Il faut un esprit plus qu'humain !

Nous serions curieuses de savoir à qui et par qui fut répétée la petite pièce suivante.

Je voulais en six vers vous faire un compliment
Que je ne réglais pas, Seigneur, sur votre gloire,
Mais seulement sur ma mémoire,
Petite mémoire d'enfant.
Quand Apollon m'a dit qu'il fallait un poème
Pour chanter vos rares talents ;
Qu'il fallait d'ailleurs que lui-même
Réglât de si nobles accents ;
Confuse je me tus, laissant là tous mes chants....
Mais pour me consoler dans ma douleur extrême,
Ah ! du moins, permettez, Seigneur, que je vous aime !

Voici maintenant un éloquent plaidoyer, qui peut servir de modèle à nos petites en semblable circonstance.

Demanderai-je ici, (qu'il me le soit permis),
Seulement un congé sans compter l'ordinaire ?
J'en suis persuadée, pour délasser l'esprit
Ce serait salutaire.
D'un aimable badinage
Doit-on blâmer l'enjoûment ;
Il est des temps où le sage
Peut badiner sagement.
Une inocente folie

Chasse la mélancolie.
Que deviendrait la jeunesse,
Si l'apathique Sagesse
Ne se déridait le front,
Et ne rendait l'esprit plus prompt ?

Dans l'été de 1753, Mgr. de Pontbriand, pendant six mois, s'était confondu parmi les ouvriers qui relevaient de ses ruines le couvent des Ursulines de Trois-Rivières, conduisant l'ouvrage, payant de ses deniers, et travaillant lui-même depuis 3 heures du matin jusqu'à 7 h. du soir. Nos religieuses ne pouvaient rester insensibles à des bienfaits qui les touchaient de si près dans leurs chères sœurs. Les quatre couplets suivants n'étaient pas moins entraînants par la mélodie que par la composition :

1

Les plus grands dieux, si nous croyons la fable,
Changeaient souvent de métier et de nom ;
Par un contraste admirable
Apollon devint maçon.
Chose incroyable !
Ce nous dit-on.
Mais pour vous, Monseigneur,
Vous devenez *maçon* aimable
Sans dégrader en rien votre grandeur.

2

Sur Apollon vous avez l'avantage
Soit en maçon, soit en homme d'esprit.
D'Athènes, l'aréopage
Par l'âge est enfin détruit.
Mais bien plus sage
Qui lui survit.
Vous vivez, Monseigneur,
Et l'esprit conduit votre ouvrage ;
Il est parfait ainsi que votre cœur.

3

Vous travaillez au bonheur d'une ville
Dont l'ornement n'est que trop abattu ;
Pour vous, rien n'est difficile ;
Et par vous, l'on voit accru
Le sûr asile
De la vertu.
Ainsi donc, grand Prélat,
En vous montrant à tous utile,
Vous nous dictez l'esprit de notre état.

4

Oui, Mgr., votre pieux ouvrage,
En ce pays, vous gagne tous les cœurs ;
Daignez recevoir l'hommage
Que nous rendons à vos labeurs.
Quels avantages !
Disent nos sœurs.
A Québec comme ailleurs
Vous méritez tous les suffrages ;
Je le redis : vous avez tous les cœurs !

En 1766, on célébrait avec enthousiasme l'arrivée si longtemps attendue et désirée de Mgr. Briand. Les Muses ne restèrent pas en arrière en une circonstance aussi favorable. Nous avons retrouvé les couplets suivants avec la *note* : " Air de Vaudeville," soigneusement écrits en peinture, et ornés avec un goût qui ap-

proche presque du moderne, n'en déplaise à nos habiles dessinatrices.

Après avoir invoqué, non plus les échos terrestres, mais bien les chœurs des anges et du paradis, à éclater en actions de grâces envers le Seigneur, une voix reprenait avec ardeur :

1

Qu'à jamais
La colonie
Remercie
Dieu de ses bienfaits !
Qu'est aimable
Le Roi des Cieux
Favorable
A nos tendres vœux ;
Sa puissance
Est immense ;
Sa clémence
Nous donne un Pasteur
Selon son cœur,
Dont l'empire
Ne respire
Que douceur.

2

Grand Prélat,
L'on solennise
Dans l'Eglise
Ton Pontificat.
Cette fête
Par sa splendeur
Met le faîte
A notre bonheur ;
Le fidèle
Plein de zèle
Se rappelle
Cet événement
Si consolant !
Tout aspire,
Tout conspire,
Pour *Briand !*

A part l'inspiration, cette petite pièce nous semble avoir un mérite tout particulier pour la longueur des couplets, la brièveté du vers et le mélange industrieux des rimes.

CHAPITRE V.

Les dernières années du 18e siècle ;—un doux écho de gratitude.

M. de Montgolfier et deux autres bienfaiteurs—S. A. R. le duc de Kent assiste à un profession religieuse—Fin tragique de M. Hubert —Derniers services de lord Dorchester—Mgr. Briand dans ses bienfaits et sa sainte mort—Hommage de gratitude à d'insignes bienfaitrices; correspondance intime entre nos religieuses et les Ursulines de Paris; dernières correspondances;—les Annales suppléent à la correspondance; prières pour l'Eglise;—un tardif et doulouleux écho—Ce qu'il advint de la ferme d'Alençon et autres revenus de France—Un coopérateur à l'œuvre de la bien-aimée Fondatrice—Un bon Curé, ou le dernier Surveillant de la ferme d'Alençon—Encore les amis du Monastère au gouvernement du pays; Mlle. Prescott—Mgr. Hubert hérite du zèle apostolique de Mgr. Briand et le transmet à Mgr. Plessis—Le noviciat de 1789 à 1800; une cérémonie de vêture—Extinction des deux plus anciens corps religieux du Canada—Les exilés du sanctuaire français—La dernière demeure ;—tombeau des vénérées Fondatrices.



QUELLE douce tâche que celle de rendre hommage à la bienfaisance; qu'il est bon de laisser échapper de son cœur des paroles de gratitude pour les bienfaits reçus! Cette jouissance précieuse, nous allons la partager avec nos lectrices d'une manière toute spéciale dans le présent chapitre; car, d'après les faits mêmes fournis par les Annales, nous nous trouverons presque incessamment en rapport avec des âmes élevées et généreuses, au contact desquelles la nôtre s'est bien des fois dilatée.

Nous avons laissé la communauté, en 1789, bénissant Dieu de sa conservation après un siècle et demi d'existence. Que de cœurs chrétiens avaient été jusque-là les dispensateurs des dons de Dieu à notre égard!

Nous ne sommes plus au temps où les nobles dames de Montmorency et d'Aiguillon, les Dlles. de Luynes, les dames de Guise, Fouquet, de Miramont et autres se plaisaient à multiplier les aumônes en faveur de la mission lointaine des Ursulines du Canada ; où les marquis de Tracy, les MM. de Longueville, de Flécelles et Le Ber, s'en souvenaient à leur heure dernière: mais que de bienfaiteurs dans les besoins nouveaux! S'il n'est pas possible d'accorder à tous des places séparées sur ces pages déjà chargées de tant d'anciens souvenirs, nous nous arrêterons au moins à ceux dont les procédés furent des plus généreux aux jours des plus rudes épreuves.

§ 1.—M. DE MONTGOLFIER ET DEUX AUTRES BIENFAITEURS.

Nous mentionnerons tout d'abord un homme aussi distingué par ses vertus éminentes que par ses qualités naturelles, M. Etienne de Montgolfier, prêtre du séminaire de St. Sulpice, arrivé en ce pays en l'année 1751.

Les lignes charmantes qu'il a tracées à la louange de Dlle. Jeanne Le Ber et dont nous avons donné le texte au premier tome de cet ouvrage, nous ont déjà révélé ses sentiments à l'égard de notre maison ; mais pour juger de la bonté de son cœur et de la suavité de ses rapports, il faut en venir aux actes. " Au mois de juin de cette année 1760, disent les Annales, M. de Montgolfier, Sup. du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, ayant appris que nos terres avaient été ravagées et nos récoltes ruinées, eut la charité de nous faire parvenir 40 minots de blé, que nous avons semé

sur notre terre de la rivière St. Charles, qui est la seule dont l'enclos n'ait pas été entièrement ruiné." Cet acte de bienfaisance, dont nos devancières veulent que la postérité du cloître se souvienne à jamais, fut loin d'être isolé. Peu après nous arrivait de la même part pour la valeur de 350 liv., et ce monsieur porta la délicatesse jusqu'à prévenir la communauté dans les choses qu'elle avait plus de peine à se procurer; c'était par exemple, en 1764, "deux pièces d'étamine à voiles, très-belle, pour toute la communauté." Voici une des lettres de M. de Montgolfier à nos religieuses; elle est en date du 2 déc. 1773.

" Madame,—J'ai reçu l'honneur de vos deux lettres, l'une du 7 sept. et l'autre, du 22 nov., par lesquelles vous m'annoncez successivement la mort de deux de vos religieuses. Quoique je ne doute pas que le Seigneur ne récompense dès à présent dans le ciel, les vertus qu'elles ont pratiquées sur la terre, c'est toujours avec le plus sensible regret que j'apprends les échecs que cette colonie souffre de temps en temps par la perte de plusieurs âmes saintes, qui par leurs ferveurs et leurs bonnes œuvres, sont le soutien de la religion et l'édification des peuples.

" Je suis trop sensible à ce qui intéresse votre institut, et en particulier votre communauté, que je respecte infiniment et à laquelle je me tiens très-spécialement uni, pour oublier au Saint autel les chères sœurs que vous me recommandez. Je n'ai pas manqué de les recommander à mon tour à mes confrères, et je vais à présent m'adresser à vous pour une cause semblable.

" Aujourd'hui, 2 déc. nous venons de perdre M. Ant. Faucon, l'un des prêtres de notre séminaire, après avoir reçu tous les sacrements et les prières ordinaires de l'Eglise. Sa mort sainte et édifiante a été l'écho et la récompense des vertus dont il nous avait édifiés pendant tout le temps de sa vie. Il avait 59 ans dont il avait passé plus de 30 dans cette colonie, étant arrivé de France avec Mgr. de l'Auberivière, et depuis ce temps il a toujours été occupé avec une édification particulière aux fonctions du saint ministère. Depuis plusieurs années, ses infirmités l'avaient mis à la

vérité, hors d'état de travailler beaucoup extérieurement; mais il a compensé cette espèce d'inaction par sa patience dans les souffrances, et par sa ferveur dans l'accomplissement de tous ses devoirs. C'est une perte pour notre maison, à laquelle je ne doute pas que vous ne preniez beaucoup de part. Je le recommande à vos prières et à celles de toute votre communauté.

" C'est de vous que j'attends par là ma plus grande consolation, ayant l'honneur d'être avec une confiance particulière et beaucoup de respect, madame etc."

M. de Montgolfier qui, dès son arrivée dans le pays, avait su connaître et apprécier le mérite de ceux auxquels il venait s'associer, s'était bientôt entouré luimême de l'estime universelle. Aussi fut-il celui sur lequel on jeta les yeux, lorsque le chapitre de la cathédrale de Québec résolut d'élire un évêque. Dieu qui voulait sanctifier par l'épreuve cet homme estimable, permit comme on l'a vu que le Gouvernement Britannique s'opposât à ce choix, et lui préférât un autre membre du clergé non moins digne de notre admiration, Mgr. J. O. Briand.

Vingt-deux ans plus tard, en 1785, la mitre fut offerte à M. de Montgolfier par le représentant du roi d'Angleterre. Ce saint prêtre en y renonçant fit voir combien peu il estimait les honneurs de la terre, et que s'il avait su se prêter une fois aux vœux et aux besoins du pays, il savait apprécier à leur valeur les avantages d'une sainte et salutaire obscurité.

Ce fut le 27 août 1791, que mourut M. de Montgolfier, après avoir souffert pendant environ six ans des suites d'une cruelle attaque d'apoplexie. Deux confrères seulement lui restaient pour adoucir ses derniers moments : M. Brassier, Sup. et M. Poncin. Pour soutenir cet établissement précieux qui devait dans les vues de la Providence survivre à l'épreuve, les Messieurs de S. Sulpice s'associèrent quelques jeunes prêtres

du pays, et bientôt arrivèrent les illustres exilés français, hommes d'une vertu éprouvée dont plusieurs s'agrégèrent au Séminaire de Montréal et en affermirent dès lors la prospérité.

Au commencement de l'année où s'éteignait M. de Montgolfier, le ciel enlevait à ce pays un autre prêtre estimable, M. Le Guerne, curé de St. François, île d'Orléans. Ce vénérable prêtre s'est aussi placé d'une manière spéciale sur la liste de nos bienfaiteurs, par un legs qui gratifiait notre communauté de près de 3,000 livres.

Nous abrégerons ces détails en disant que quelques années plus tard, " Messire P. René Hubert, curé du Château Richer et de l'Ange Gardien, nous constituait héritières de son Grand Dictionnaire de Trévoux, en 8 vol. in quarto, estimé 72 livres." C'était bien alors un trésor qu'un dictionnaire français aussi considérable.

§ 2.—S. A. R. LE DUC DE KENT ASSISTE À UNE PROFESSION RELIGIEUSE—FIN TRAGIQUE DE M. HUBERT, CURÉ DE QUÉBEC.

L'année 1791, fut signalée par un événement qui fit sensation dans le pays ; car " au commencement du mois d'août, arriva ici avec son régiment S. A. R. le prince Edouard, duc de Kent."

Un peu plus tard, le Récit ajoute : "Le Prince désirant voir une de nos cérémonies religieuses, demanda et obtint la permission d'entrer au Monastère, le 20 décembre, pour assister à la profession de ma sœur Marie de l'Incarnation. Il suivit la cérémonie dans notre chœur, accompagné de M. Hubert, curé de Québec, et d'un grand nombre d'officiers. Sa Grandeur vint ensuite rejoindre le Prince et le conduisit dans les différents départements du Monastère. Son Altesse s'informait partout d'une manière très-gracieuse de notre genre de

vie. Il fut reconduit en dernier lieu à la chambre de notre Rév. Mère Supérieure, où se trouvait une table couverte d'un excellent dessert. Son Altesse y fit honneur, et se retira, dit-on, très-satisfaite. Une heure environ après son départ, le Prince envoya à notre Communauté la somme de 280 liv., pour la valeur de trois guinées au plus d'ouvrages en écorce que nous lui avions présentés."

L'affabilité du Prince charmait tout le monde; mais sa bonté parut d'une manière bien sensible dans l'événement douloureux dont le Récit nous transmet ainsi les détails : "Le 21 mai 1792, notre ville de Québec a fait une perte immense en la personne de M. Augustin David Hubert, son curé. Les infirmités de ce digne prêtre nous faisaient craindre de ne pas le posséder longtemps; mais sa perte est devenue deux fois déplorable, par l'accident funeste qui l'a enlevé à la vue de ses ouailles et sans qu'il fût possible de lui porter secours. Il était parti en chaloupe avec 14 personnes (1) pour traverser à l'île d'Orléans. Vis-à-vis la pointe de Lévi, la chaloupe qui était trop chargée s'enfonça. Le bruit de ce triste événement se répandit en un moment comme l'éclair; les cris et les sanglots éclatèrent de toutes parts; mais le malheur était irréparable! Des chaloupes furent occupées jour et nuit, avec toutes sortes d'instruments, pour retrouver le corps; le Prince fit même à plusieurs reprises plonger ses soldats, mais tout fut inutile; ce n'est que le 6 de juin qu'on le trouva sur le rivage.

"Le peuple a vivement ressenti cette perte, particulièrement les pauvres, dont il était l'appui, le soutien et le père. La fabrique, dès le temps de l'accident,

(1) De ce nombre se trouvaient M. et Mme. Fortin, oncle et tante de notre Rév. Mère St. Gabriel.

lui avait fait faire un service (1) solennel. Son corps fut inhumé dans la chapelle de la Ste. Famille, où il avait lui-même choisi sa sépulture."

§ 3.—DERNIERS SERVICES DE LORD DORCHESTER.

"Quelques jours après l'arrivée du Prince, dit le Récit, Lord Dorchester, Vice-Roi de cette Province, s'embarqua pour Londres avec son illustre famille."

Ce fut ce gouverneur qui, par ses rapports judicieux, décida les hommes d'Etat d'Angleterre à passer la nouvelle mesure gouvernementale qui allait donner une Chambre d'Assemblée au pays, et élargir un peu le cercle étroit où se mouvaient les Canadiens. Ceux dont on avait à redouter les talents ou le patriotisme

(1) Dans l'éloge funèbre qui fut alors prononcé, on trouve ces belles paroles : "Je m'efforcerais en vain de vous faire ressentir toute la perte que nous faisons dans la personne de ce digne Pasteur. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ses rares talents et sur ses vertus admirables, pour nous faire concevoir des regrets qui ne dureront pas moins que nous-mêmes....Vous êtes témoins, depuis 17 ans, du zèle infatigable et de la charité sans bornes dont il a été constamment animé pour la sanctification de vos âmes. Combien de fois, hélas ! lui avez-vous vu répandre, dans cette chaire de vérité, les larmes les plus abondantes sur les vices qui règnent en cette malheureuse ville. Que de pécheurs ramenés à la pénitence par ses exhortations pathétiques ! Point de cœur si dur qu'il n'attendrît et ne portât à l'amour de Dieu, tant il était animé lui-même de ce feu divin....Le Ciel nous le ravit au milieu de sa carrière, par le plus fâcheux accident, et dans les circonstances où nous en avions le plus de besoin. Ah ! c'est ici, mes frères, que je vous exhorte à bien prendre garde de ne pas accuser d'injustice la divine Providence. Il semble jusqu'ici qu'elle veuille nous ravir jusqu'à son corps, et ne pas nous permettre de le faire reposer dans une église où il s'est épuisé de fatigues ; mais pour seconder nos vœux communs, MM. les Marguillers n'ont omis et n'omettront aucun soin, ne regarderont à aucun frais, pour recouvrer et recueillir les précieux restes d'un Pasteur encore si cher à son troupeau." R. I. P.

se trouvèrent satisfaits pour un temps. Cette mesure publiée en 1791, eut son plein effet l'année suivante, sous la lieutenance du général A. Clarke. Ce dernier n'administra pas longtemps la province; car le 20 novembre 1793, après avoir été comblé d'honneurs en Angleterre, nous arrivait pour la quatrième fois lord Dorchester, avocat infatigable de nos légitimes libertés. "Il amenait encore avec lui sa famille, et fut reçu avec un redoublement de joie, de la part des grands et du peuple. Milady nous honora aussitôt de sa visite avec ses enfants, et nous témoigna la même affabilité et bienveillance que par le passé."

Nous ne pouvons résister au désir de laisser entendre les joyeux élans du pensionnat en cette circonstance. Voici le compliment qui servait de thème à des chœurs triomphants.

1

Clio, muse qui par ta lyre
Transmets des héros les portraits,
Descends vers nous et nous inspire
De celui-ci quelqu'un des traits.

2

Grand dans la paix, grand dans la
Et partout, pacificateur, [guerre,
Dans l'un et dans l'autre hémisphère
Dorchester sait unir les cœurs.

3

Wolfe, en conquérant la province,
Accompagné de la terreur,
Mérita du gracieux Prince
Le nom de Héros, et l'honneur.

4

Notre Titus, à la révolte
Nous arrache par sa douceur;
Que de lauriers il récolte!
N'est-il pas un plus grand vainqueur?

5

Il a le glaive de Bellone,
Des Grâces il a les attraits;
Si ce n'est Mars qui le couronne,
C'est qu'il veut l'être par la Paix.

La jeune Dlle. a fait sa partie; c'est maintenant le tour d'une toute petite, qui salue gracieusement et dit avec une candeur qui ravit:

Dorchester, milord aimable,
Accepte nos compliments:
On aime, on trouve agréable

Tout ce qui vient des enfants.
Flatter et feindre, à notre âge,
Tu le sais, nous l'ignorons ;
Aimer est notre partage ;
Oui toujours nous t'aimerons !

Une autre élève s'avançant :

A Milady, rendons hommage
Du tendre soin qu'elle a pour nous ;
Si ce devoir est un usage,
Nos cœurs trouvent qu'il est bien doux.

Recevez ces roses nouvelles
Des mains de la tendre amitié :
Toutes les offrandes sont belles
Lorsque le cœur est de moitié.

Sous votre bienfaisant empire
Nous coulons les jours les plus beaux ;
Le savoir et vous le redire
Sont des plaisirs toujours nouveaux.

A son retour des frontières, lors de la guerre américaine, les habitantes du cloître, par l'organe de leurs élèves, avaient salué le gouverneur bien-aimé du compliment suivant:

Enfin brille à nos yeux, illustre Personnage,
L'éclat de ces beaux jours, dont sans cesse l'image
Présente à nos esprits, allumait dans nos cœurs
Le désir de te voir sur le char des honneurs.
Toujours nous nous flattions de la douce espérance
De te faire agréer notre humble révérence,
Et de te témoigner, dans ces instants heureux,
Nos plus beaux sentiments, nos souhaits et nos vœux.
Nous te voyons ici, c'est pour nous une fête ;
Du plus grand Général nos cœurs font la conquête !
Laisse-nous donc chanter tes vertus et ton nom,
Prenant un doux repos à l'ombre de tes dons.
Oui, sage Gouverneur que la gloire décore,
En toi, nous admirons des plus beaux jours l'aurore.
A ton aspect riant, nos nuageux climats
Au ciel le plus serein vont livrer des combats.
Sans craindre le fracas d'un meurtrier tonnerre
Les échos chanteront : La paix sur cette terre !
Carleton, ce héros, en père règne encor,
Il porte dans sa main le nouvel age d'or !
Règne donc parmi nous, contente nos souhaits,
Règne content de nous, et vis longtemps *en paix.*

Après deux années d'une administration sage et

bienveillante, au mois d'août 1795, lord Dorchester et sa famille s'éloignaient pour la dernière fois de nos plages.

Ce généreux ami emportait bien des sympathies au delà des mers. Il est un fait remarquable, c'est que les gouverneurs anglais qui eurent le bon esprit de chercher à connaître par eux-mêmes le peuple canadien, sa religion, ses institutions et ses mœurs, furent en conséquence de leur impartialité même chéris et obéis au delà de leurs espérances.

Au sujet de lord Dorchester, des personnes dignes de foi, décédées parmi nous ces années dernières, nous ont assuré qu'il aimait à tel point les simples *habitants*, qu'il se rendait au milieu de nos bourgades catholiques pour voir de plus près ce peuple dont il voulait être le père et l'ami. Le village de St. François du Sud qu'il honorait ainsi un jour de sa présence, ne trouvant pas de salle assez vaste pour les populations qui accouraient de toutes parts vers ce gracieux gouverneur, fit la réception sous un pavillon champêtre orné de sapins, dressé en face de l'église paroissiale.

§ 4.—MGR. BRIAND DANS SES BIENFAITS ET SA SAINTE MORT.

S'il est en Canada peu de figures historiques qui aient resplendi avec autant d'éclat sur leur époque que Mgr. Briand, il est aussi peu de bienfaiteurs dont notre Monastère ait ressenti l'influenee d'une manière plus efficace et plus salutaire. Presque à chaque page de nos Annales se rencontre ce nom vénéré et chéri.

Nous avons déjà vu le digne prélat réparant en grande partie, et à ses propres frais, les désastres du siége de 1759. Après le siége des Bostonnais, même sollicitude. Arrive-t-il quelque accident inopiné, on en est presque aussitôt consolé par la charité du saint pasteur. En

1776, par exemple, il envoyait 240 liv. à nos Mères en dédommagement de la perte des animaux qui venaient d'être enlevés de leur enclos ; en 1781, il déboursait 1140 liv., pour réparer une partie du dortoir St. Augustin, en ruine depuis le grand siége ; en 1785, les Ursulines étaient rassurées sur les dégâts causés dans leur seigneurie de Portneuf, par un don de 615 livres.

Il n'y a pas moins de cinq de nos religieuses qui ont été dotées en tout ou en partie par ce père et supérieur de notre maison, et avec la clause expresse que "si la novice ne persévère pas, Mgr. entend que cette somme nous demeure, sans que nous ayons à en rendre compte à personne."

Dans des détails même moins importants comme en 1789, lorsque pour célébrer la fête du 150e anniversaire de notre établissement en ce pays, on avait entrepris de réparer les ornements de l'église, Mgr. voulut contribuer à la bonne œuvre en envoyant de l'or filé et de la frange pour 134 livres.

Un petit trait dira jusqu'où allait la délicatesse de ses aimables prévenances. Sr. de Landriève de St. Antoine, qui entrait au noviciat en 1779, appartenait à une de ces familles nobles restées presque sans ressources après les guerres, et qui s'était déjà mise dans la gêne pour payer à la jeune Dlle. une partie de sa dot. Mgr. le sait ; non content de lui avoir donné avec sa bénédiction dès son entrée 120 liv., et d'avoir ensuite ajouté 1000 liv. à ce premier don, la veille de sa profession il envoie $24, avec la condition expresse que cette somme soit employée à célébrer dignement, à notre réfectoire, les noces mystiques de la nouvelle épouse du Seigneur.

Enfin, comme dit le Récit, "les termes manquent pour exprimer les bontés paternelles que nous éprouvons continuellement de ce cher et vénéré prélat. Il

se trouve à toutes nos fêtes de concours, et nous dit la messe en bien d'autres occasions. A mainte reprises, il nous honore de sa visite, et c'est toujours pour nous une nouvelle consolation de le voir."

Nous avons déjà mentionné l'affaiblissement de la santé de Mgr. Briand à partir de 1783 ; sa démission en 1784 ; puis sa piété, sa ferveur, son zèle inaltérable pour le troupeau qu'il éclairait encore de ses conseils et de ses exemples.

" La mort qui n'épargne personne, dit le Récit, nous a enlevé notre cher et saint prélat, Mgr. l'illustrissime et révérendissime J. Ol. Briand, ancien évêque de Québec. Il était né le 23 janvier 1715, avait été ordonné le 14 mars 1739 ; il devint chanoine de Québec le 31 août 1741, vicaire-général le 13 septembre 1759, et fut consacré évêque le 16 mars 1766. C'est au séminaire de cette ville qu'il est décédé, le 25 juin 1794, et il a été inhumé le 27 en l'église cathédrale, avec tous les honneurs qui lui étaient si justement dus. M. Plessis, curé de Québec, a fait son oraison funèbre où, s'attendrissant lui-même il fit pleurer son auditoire.

" Nous fîmes un service solennel pour le repos de son âme, n'épargnant rien pour rendre à ce digne Prélat le juste tribut de notre reconnaissance. Cette communauté devra toujours le regarder comme un de ses plus insignes bienfaiteurs, tant pour le spirituel que pour le temporel.

" M. Sarault, curé de la paroisse de St. Charles, fit aussi chanter un service solennel dans les trois communautés pour le vénéré défunt."

Nous ne pouvons nous défendre de citer au moins quelques lignes de cette touchante oraison funèbre dont il est parlé plus haut, pièce si pleine de vérité dans ses détails et si belle dans son ensemble. Après s'être étendu sur la jeunesse et les 25 premières années de l'apostolat de Mgr. Briand en ce pays, l'orateur, qui avait été son inséparable confident dans les douze dernières années de sa vie, s'écrie avec émotion :

" Le voilà donc élevé sur le chandelier de l'Eglise de Québec, et donné en spectacle, mais en spectacle édifiant et imposant, au plus vaste diocèse du monde. Représentez-le-vous, messieurs, sur

les bords du fleuve qui arrose ce pays, comme Jean-Baptiste sur les bords du Jourdain, prêchant la pénitence au peuple de la campagne, distribuant les dons du St. Esprit, donnant de sa propre main la communion à ceux qu'il confirmait, jeûnant tous les jours et annonçant le royaume de Dieu et la rémission des péchés.

Avec quelle vigilance il veillait sur les monastères! Qui montra plus d'attention à favoriser les vœux monastiques et plus d'amour pour le culte de Dieu?...plus de goût pour la décoration des autels, plus de tendresse pour les membres souffrants de J. C.? Temples qu'il a ornés, chapelles qu'il a construites, monastères qu'il a réparés, vierges qu'il a dotées, clercs qu'il a formés, pauvres qu'il a nourris, familles qu'il a soutenues, parlez ici en sa faveur......"

Mgr. Jean Olivier Briand, natif de la paroisse de Plérin, diocèse de St. Brieuc, en Bretagne, était fils unique, né de parents plus recommandables par leurs vertus que distingués par la naissance et la fortune. Après un brillant cours d'études, il s'était offert à Dieu avec une générosité parfaite; il eut bientôt occasion de connaître les vues du ciel sur lui. Mgr. de Pontbriand, appelé à remplir le siége vacant de Québec, cherchait quelques jeunes prêtres qui voulussent se dévouer avec lui à cet apostolat lointain. Etant à Vannes, il rencontre M. Briand, et découvre bientôt en lui un de ces ouvriers infatigables qu'ils cherchait. Le jeune prêtre ne recula pas devant le sacrifice. L'idée de s'expatrier n'arrêta aucunement cette âme ardente, mais la tendresse de sa mère le fit craindre; aussi prit-il la résolution de se mettre en chemin sans en donner avis à sa famille. La nouvelle cependant circula bientôt et le village de Plérin retentit de gémissements. Les parents désolés, eux aussi, se mettent en route, pour retenir ce fils unique, seul espoir de leur vieillesse. Chemin faisant, ils rencontrent un bon vieux père Franciscain qui, le bâton à la main, faisait sa quête aux environs de Plérin. Interrogés par lui, ils lui déclarent le sujet de leur désolation.—" Amis, dit le bon Père en leur montrant le ciel, ne faut-il pas donner à Dieu ce qui est à Dieu." Ces paroles prononcées avec l'accent de l'inspiration, furent un trait de lumière pour ces pieux chrétiens. Admirant les desseins du ciel sur leur fils, ils reprennent le chemin de leur

village; le jeune et fervent missionnaire de son côté, déjà rendu au port de mer faisait voile pour le Canada.

Ce généreux début dit assez, il nous semble, de quelle trempe était cet homme, destiné par la Providence à devenir le fondateur de l'avenir religieux de notre pays, sous la domination anglaise.

§ 5.—LES URSULINES DE PARIS: HOMMAGE DE GRATITUDE À D'INSIGNES BIENFAITRICES.

Notre cœur tressaille en prenant la plume sous ce titre qui éveille en nous tant d'émotions, à la fois consolantes et douloureuses. Les Ursulines de Paris! c'est la communauté-mère qui, la première de l'ordre, s'éleva à la perfection monastique; c'est celle qui nous donna, à nous en particulier, tant de secours spirituels et temporels pour le solide établissement de notre Monastère; c'est celle dont nous perpétuons les admirables constitutions et les saintes règles; celle dont nous possédons les précieux écrits, les registres même et autres documents de leurs archives, où tant de fois le nom des Ursulines de Québec s'est inscrit comme objet des bienfaits les plus signalés.

Dire que nous avons ici, en Canada, les archives des Ursulines de Paris, ces trésors auxquels tient une communauté comme chaque mortel tient au sang qui circule dans ses veines, c'est dire qu'une tempête épouvantable a sévi sur cette grande et belle institution, dont les monuments ont été dispersés sans retour.

Les Ursulines de Paris ne furent pas comme celles de Valenciennes, (1) de Carpentras, de Bolène, du

(1) Le martyre de onze Ursulines de Valenciennes est un des plus beaux traits de l'Histoire de l'Ordre. Ce fut dans les jours qui précédèrent et dans ceux qui suivirent la glorieuse fête de St. Ursule, que ces 11 martyres modernes eurent l'honneur de représenter les 11,000 vierges d'autrefois. "C'est du fond de mon cachot de la prison de Valenciennes que je vous écris, disait l'une d'elles s'adressant

Pont St. Esprit, de Perne, de Sisteron, obligées de monter à l'échafaud et de verser leur sang pour la foi ; mais que ne leur fut-il donné d'acheter à ce prix la

aux Ursulines de Mons, " après sept semaines d'arrestation dans différentes prisons de la ville.... pour le crime que nous commîmes en nous réfugiant chez vous.... faute qui va nous mettre en possession de la gloire du martyre. Ne nous plaignez pas, mais dites-vous en vous-mêmes : Ah ! mes sœurs, qu'avez-vous donc fait pour mériter cette faveur ? Je le dis avec vous, chères amies, les maux que nous avons soufferts depuis notre départ de chez vous, peuvent-ils entrer en comparaison avec les délices ineffables que le divin Epoux prépare à ses épouses privilégiées... Comme Ste. Ursule et ses compagnes, nous allons sous peu de jours donner notre vie pour son amour et le soutien de notre foi. Les consolations que nous éprouvons à la vue de cette faveur sont inexprimables ; ce qui nous prouve la force de la grâce ; sans elle nous succomberions sous le poids de nos peines. Cinq de nous ont déjà subi la guillotine....Elles ne marchèrent pas, mais elles volèrent au supplice. Une d'entre elles, voulant être exécutée avant les autres, fut obligée de descendre de l'échafaud et d'y remonter....Elles marchèrent les mains liées derrière le dos. Nous attendons le même sort....Les prêtres sont exécutés, ce qui augmente notre martyre...." La plus âgée de ces généreuses vierges comptait 72 ans ; la plus jeune 32. Elles se rendirent à pied au lieu du supplice, récitant dans un saint enthousiasme le *Te Deum* et les Litanies de la sainte Vierge. La onzième étant demeurée seule dans la prison, crut qu'on l'avait oubliée et qu'elle ne méritait pas le martyre. Elle se prosterne en pleurant, puis levant les mains au ciel, implore la grâce de partager l'heureux sort de ses sœurs. A peine achevait-elle sa prière qu'elle fut liée et conduite à son tour à la guillotine. Ce glorieux martyre eut lieu dans l'automne de 1794. Incarcérées pêle-mêle avec des gens de la plus dégradante espèce, ou réfugiées en secret chez des parents et des amis, les religieuses recevaient bien souvent la première annonce de la mort d'un parent, d'un ami, d'une sœur en religion, par la voix du crieur public qui hurlait jour et nuit le nom des condamnés. Les Ursulines donnèrent vingt-cinq martyres à l'Eglise de France ; celles de Valenciennes onze, celles de Bolène huit, celles du Pont St. Esprit deux, celles de Perne deux, celles de Carpentras une, et aussi celles de Sisteron.

perpétuité de leurs saints enseignements dans leur antique et vénérable Monastère ! Leur ferveur leur eût fait braver cent fois la mort, comme leurs sœurs qui, après avoir suivi la carrière d'Angèle, cueillirent les lauriers d'Ursule ; elles fussent restées captives, aussi triomphantes que les Ursulines d'Angers, déportées et retenues sept mois entiers dans les prisons infectes de Lorient.

Le ciel leur demanda une plus grande abnégation, un plus cruel sacrifice, celui de passer par les longues tortures de l'angoisse la plus douloureuse, et de gagner la couronne sans éclat et sans bruit, sans même laisser après soi une génération qui perpétuât l'œuvre si glorieusement (1) élaborée.

(1) La maison des Ursulines de Paris était celle qui avait joui de la plus haute protection à son berceau. Fondée sous les regards amis de Henri-le-Grand, et patronisée par l'illustre dame Lhuillier de Ste. Beuve, elle reçut dès son origine, du Vicaire de J. C., les Bulles les plus encourageantes, pour la grande œuvre de l'instruction de la jeunesse. L'esprit de Ste. Angèle fut communiqué à la maison de Paris par la mère Françoise de Bermont, cette autre Angèle qui, à 12 ans auteur d'un poëme jugé digne de l'impression, recherchée et admirée, quitta soudain toutes les ambitions de la terre pour s'attacher à éclairer et diriger dans le bien les générations naissantes. Elle avait fondé à Lisle au Comtat-Venaissin, en 1596, la première maison de l'ordre en France. Le nom seul de la fondatrice était une recommandation à la nouvelle maison de Paris, et l'on y vit affluer tout d'abord les jeunes filles des meilleures familles; au siècle suivant vinrent les Dlles. de Bethune, de Trieste, de Castille, de Lorraine, d'Harcourt, Baby de Palerme, du Chatelet, de Chartres, Laurens de Frémont, de la Rivière, de Retz, de Montausier, de Montmorency, d'Artois etc., de Waldegrave, d'Arundel, de Barwick, Gordon, Birmingham, McCarthy, Lady Ann, la Princesse de Rubempré, Mlle. de la Ringrave, princesse allemande, etc., etc. Les classes externes furent toujours également remplies. Rien ne pourrait surpasser le zèle que Mme. de Ste. Beuve mit à perfectionner son œuvre. Les constitutions et règlements furent composés par les plus éminents religieux, et tous adaptés au plus

Une triste réflexion nous poursuit en retraçant ces souvenirs: des deux communautés auxquelles nous sommes si redevables, ni l'une ni l'autre n'existent, et nous chercherions en vain dans les antiques monastères de Paris et de Tours, des héritières du dévouement et des vertus qui naguère étendaient leur influence jusque sur nos plages.

Nos lectrices pressentent que du vivant des RR. Mères Marg. de Flécelles de St. Athanase et Marie Le

parfait accomplissement du 4e vœu de l'instruction des jeunes filles, que le S. Père, dans ses Bulles, enjoignait expressément de prononcer, afin que les Ursulines ne pussent jamais perdre de vue cet objet principal de leur établissement. Qu'il est agréable de se représenter cette parente des rois, laissant la cour pour se loger "dans un appartement contigu à son cher couvent, avec une porte qui y conduisait, un parloir ouvrant sur le jardin, et une fenêtre d'où elle pouvait suivre de l'œil toute cette jeune parenté sortie, comme elle le disait, non de ses entrailles, mais de son cœur. Le caractère de Mme. de Ste. Beuve répondait à ses actions; elle était gaie et ne s'en cachait pas, elle aimait la vie et ne s'en défendait pas. Il n'y a que les misérables et les désespérés, disait-elle, qui puissent avoir en horreur ce qui est un présent de Dieu. Quand elle mourut, ses religieuses, par une touchante habitude, qui semble une idée venue d'elle-même, (nos regrets prennent souvent quelque chose du caractère de ceux que nous regrettons), ses religieuses continuèrent pendant un an à mettre son couvert au réfectoire, et à servir, devant la place qu'elle occupait, sa part accoutumée pour la distribuer ensuite aux pauvres. Enfin, quand on fit son portrait, ses filles voulurent qu'elle fût représentée devant sa fenêtre, les yeux fixés sur un jardin rempli de ruches, et qu'au bas l'on écrivit ces mots: *Mère d'Abeilles*. Ce nom dit tout; mère d'abeilles, fondatrice des travailleuses. Bientôt en effet, ainsi que tous les établissements sur lesquels repose l'avenir, la fondation des Ursulines prit un développement immense, les ruches essaimèrent. En 1668, la France comptait déjà 310 maisons de l'ordre, toutes s'élevant avec mille intéressants détails de vocation irrésistible, de luttes cruelles et de triomphes." La maison de Paris se tint toujours à la hauteur de sa mission primitive, comme prouvent les registres des religieuses et du pensionnat, que nous possédons.

Maire des Anges, (1) les rapports entre Paris et Québec durent revêtir la forme de la plus cordiale intimité. Dans les 40 années qui suivirent, la correspondance, quoique moins intime, ne laissa pas de se soutenir. C'étaient les RR. PP. Jésuites qui agissaient alors en France comme procureurs de notre maison, percevant les rentes de la ferme de Haranvilliers, et aussi celles de certaines dots de nos religieuses, appliquées sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, s'occupant de plus de l'achat des diverses nécessités du Monastère ; mais c'étaient les Ursulines qui déterminaient le choix des étoffes, et autres détails pour leurs sœurs de Québec. Toutefois on n'eut pas le même soin de conserver cette correspondance et il en reste peu.

C'est à partir de 1762, que la gestion de nos affaires étant dévolue presque tout entière aux Ursulines de Paris, on échangea de ces missives que l'on conserva de part et d'autre, ces documents pouvant devenir nécessaires dans la suite pour l'intelligence des affaires. Nous avons un grand nombre de lettres en date des 30 années qui suivent. Ce fait nous a paru providentiel ; car cette époque a été précisément jusqu'ici la plus obscure des annales canadiennes : aussi avons-nous déjà abondamment puisé à cette source pour divers renseignements. C'est dans un genre nouveau que nous allons l'interroger maintenant, c'est dans cette intime et ravissante union des cœurs qui tant de fois a attendri le nôtre avec les Mères qui ne sont plus, qui nous a fait lever les yeux au ciel, nous disant en nous-même : Quelle n'est pas la douceur de la réunion

(1) La première, venue en 1640 et morte en 1695 ; la seconde venue en 1670 et décédée en 1717. Nos lectrices se rappellent que les mères LeBugle de Ste. Claire et Drouet de Jésus étaient aussi professes de Paris, ainsi que Sr. Marie Dieu de la Résurrection, converse.

céleste entre des âmes qui déjà sur la terre, à des centaines de lieues de distance, goûtèrent tant de bonheur à s'encourager, à s'entr'aider et à s'édifier mutuellement!

Nous allons donc extraire encore, tant pour initier nos lectrices à quelques unes des mille jouissances du cloître, que pour garantir de la destruction ces beaux et touchants souvenirs; que de fois nous avons craint qu'un accident funeste, d'incendie (1) par exemple, nous privât de ces manuscrits, dont la perte alors eût été irréparable. Celles qui parcourront les pages qui suivent jugeront si nous devions leur en faire part; elles jugeront aussi si nous avons raison de chanter en bien des circonstances, dans nos cérémonies religieuses, ce verset du psalmiste: *Ecce quàm bonum et quàm jucundum, habitare fratres in unum!*

Correspondance intime.

Voici comment notre Mère St. François renouait la correspondance, en septembre 1762: "Si depuis quelques années notre correspondance s'est trouvée interrompue, ne l'attribuez nullement je vous prie, ma Rév. et chère Mère, à un changement de notre part; non, les sentiments de profond respect et de parfaite reconnaissance, qui ont de tout temps lié notre communauté à la vôtre, ces sentiments, dis-je, sont trop profondément gravés dans nos cœurs pour pouvoir jamais souffrir la moindre altération. La difficulté de faire passer nos lettres dans ce temps de guerre et de misère a été la seule cause de notre silence.

"Nous vous sommes très-obligées, ma Rév. Mère, de la charité avec laquelle vous voulez bien remplacer le R. P. de Launay dans le détail de nos affaires. Ci-joint, vous trouverez une Procuration

(1) Le déplorable accident arrivé en mars dernier au Séminaire de cette ville, nous a rendu plus sensible ce danger et nous a fait citer plus largement peut-être. Nous ne pouvons oublier d'ailleurs les pertes que nous avons subies nous-mêmes en ce genre par deux incendies désastreux.

qui vous autorise à agir en toutes choses comme vous le jugerez à propos. Nous y avons fait inscrire le nom de M. l'abbé de Villars notre ancien et cher père, persuadées que sa bonté pour nous est toujours la même et qu'il vous assistera volontiers dans les choses auxquelles vous ne pourriez voir par vous-mêmes."

"Je désirais fort avoir de vos nouvelles, répondait de Paris la Mère St. Francois-Xavier, pour relier connaissance avec votre communauté, ayant été seconde dépositaire lorsque la Mère de St. Amand (1) était chargée de vos ballots, et ayant continué depuis à m'occuper de ce qui était nécessaire à votre maison, surtout pour le vêtement....Mais il nous faudra, chère Mère, une nouvelle procuration; vous avez oublié d'y mettre Dépositaire

(1) La Mère St. Amand, née Dlle. Catherine de Bruscoly, vécut assez longtemps avec la mère Hélène Waldegrave de St. Thérèse, " fille de M. le Chevalier Henry de Waldegrave, Baron de Staingal en Angleterre et de Mme. Cath. de Bacon, née au château de Staingal et baptisée dans la chapelle du dit château. Après avoir été pensionnaire en notre maison, elle entra au noviciat. Mme. sa mère, par le tendre amour qu'elle portait à sa fille, et aussi pour éprouver son désir d'être religieuse, l'envoya quérir avant de prendre l'habit, la faisant repasser en Angleterre. Après avoir surmonté avec un courage généreux pendant un mois, toutes les difficultés qu'on opposa à son dessein, elle revint à notre monastère où elle fit profession en 1665." Cette vénérable mère, qui avait préféré si généreusement le cloître à la cour, mourut en 1713. Elle eut la consolation, avant sa mort, de voir partager son bonheur au monastère par un autre membre de sa famille. C'est en 1707, qu'entrait au noviciat des Ursulines de Paris, après y avoir été près de cinq ans pensionnaire, Mlle. Arabella Waldegrave, fille de milord Henry Waldegrave et de Mme. Henriette Fitz-James, née à Londres et baptisée dans la chapelle du château St. James. Ce fut à l'âge de 19 ans que cette admirable "petite-fille du roi Jacques et nièce du duc de Barnes, grand maréchal de France," venait offrir à Dieu le plus beau des sacrifices et se dévouer à l'œuvre de Ste. Angèle. "La cérémonie de vêture fut faite par Mgr. le Cardinal de Noailles, Arch. de Paris, et elle reçut le voile des mains de Sa Majesté la Reine d'Angleterre." La Mère A. Waldegrave de St. Frs. de Paule mourut en 1740. Elle était assistante supérieure trois ans auparavant. A cette époque vivait aussi la mère Mad. Talon de St. Thomas, fille de Thomas Talon Ecuyer, sieur de Chalembert, conseil-

présente et *à venir*, et l'on refuse de payer.... Je vous prie d'assurer de mes respects particuliers votre R. M. Supérieure, et la vénérée Mère Migeon de la Nativité, qui m'a écrit plusieurs fois lorsqu'elle était supérieure."

" Notre chère Mère Dépositaire, nous disait de son côté la Rév. Mère St. Cyprien, sup., vous écrit en détail tout ce qui concerne vos affaires, que j'avais fort à cœur de voir réussir, sentant très-bien la disette d'argent où vous êtes depuis si longtemps.... Je vous regarde, ma chère Mère, comme des martyres, et des apôtres de la Religion, dignes filles de votre sainte mère Marie de l'Incarnation, qui du haut du ciel vous obtient des grâces pour les chères élèves à qui vous en apprenez le chemin.

" C'est bien moi qui ai besoin de vos saintes prières; je gagnerai beaucoup à vous donner part dans les miennes, si c'est

ler du Roi en son ancien chastelet de Paris, et de Mme. Cath. Bouchet. La mère St. Thomas, née à Paris, mourut en 1763, âgée de 86 ans." *Registres des Ursulines de Paris.*

Une des plus illustres religieuses du Grand Couvent de Paris fut sans contredit la mère M. Augustine de Pomereu de Ste. Paule, fille de M. Frs. de Pomereu, conseiller d'état et Président au grand conseil, et de Mme. Marie Baron, née à Paris en 1623. Après avoir été six ans au pensionnat, elle prit le voile, et à l'âge de 18 ans prononçait ses vœux entre les mains de Mgr. Frs. de Gondy, Arch. de Paris. " Elle est morte le 6 déc. 1799, après avoir vécu très-religieusement, et illustré l'ordre par la composition des Chroniques. Elle fit aussi les annales des 50 premières années de la maison, et plusieurs autres œuvres dignes de son zèle et de sa piété." Nous ajouterons qu'il suffit de jeter les yeux sur cet immense in-folio des Annales, écrites avec tant d'ordre et de correction et accompagnées de remarques aussi judicieuses qu'instructives, pour comprendre la trempe d'esprit de la modeste religieuse qui, par obéissance, entreprit ce travail et n'y laissa nulle part son nom. Nous possédons ces manuscrits.

La mère Marguerite Myron des Anges, née en Suisse lorsque son père y exerçait les fonctions d'ambassadeur en 1620, était aussi écrivain et poète. On lui doit le volume remarquable connu sous le nom de " Directoire des Novices." L'importance attachée à ce livre se voit assez par la reproduction que l'on en a faite ces années dernières, changeant seulement un peu le titre primitif, afin d'en procurer plus librement l'usage aux différents ordres religieux.

un contrat qui m'assure les vôtres. Je vous les demande par intérêt et par la grande confiance que j'y ai : la reconnaissance me portera à intéresser mes sœurs à ce commerce de prières. Elles sont pleines de vénération pour votre communauté et me chargent de vous en réitérer l'assurance. Nous vous souhaitons toutes sortes de prospérités......Il faut adorer en tout les desseins du grand Maître, et le bénir de nous avoir appelées à son saint service. Le fardeau dont votre humilité s'effraye (supre.) est pour moi un bien plus grand poids, dont j'espère dans un an être déchargée. Je vous assure que je prendrai toujours un intérêt de sœur à votre chère et respectable communauté......"

Pendant une douzaine d'années, la gestion de nos affaires de France fut d'une difficulté extrême ; il n'y avait pas moyen de retirer les rentes de la ferme. Nos Mères, comptant sur ce revenu, donnaient ici des lettres de change auxquelles on se trouvait, à Paris, dans l'impossibilité de satisfaire. " Je n'ai jamais éprouvé une inquiétude aussi douloureuse pour nos propres affaires...Nous nous sommes donné tous les mouvements possibles. M. de Villars, qui est toujours aussi zélé pour vos intérêts et qui a fait tout exprès cet automne (1770) un voyage à Haranvilliers, vous fera le détail de nos anxiétés et des procédés de ce gentilhomme... Nous y avons été plus sensibles que si cela nous eût regardées personnellement."

On était encore plus occupé, à Québec, de reconnaître les soins de ces bienfaiteurs dévoués, que de déplorer ses misères. " J'ai reçu avec toute la reconnaissance possible votre chère lettre. Comment vous exprimer notre tendre et respectueux attachement, en retour de tant de soins et de peines que nous vous occasionnons, ainsi qu'à ce cher M. de Villars ? Je voudrais bien vous prouver nos sentiments autrement que par des paroles ; mais nous voilà même dans l'impossibilité de vous faire parvenir de certaines bagatelles de notre pays qu'on avait le plaisir d'envoyer chez vous autrefois. Voilà deux ans de suite que le sucre d'érable et le capillaire se trouvent arrêtés en chemin, par la difficulté de rien faire passer à Londres......Pour nos prières, ma chère Mère, elles vous sont justement dues, et nous les redoublons, ne pouvant que par là vous témoigner notre gratitude."

Il faut voir la joie des Mères de Paris, quand enfin elles purent régler de comptes avec *ce bon Normand si bien normanisé*, comme on disait ici, " mais j'en ai bien rabattu ! ajoutait en 1775, la mère dépositaire. M. de Villars, que je viens de quitter et qui se porte bien, m'a dit que les deux lettres qui devaient vous tirer d'inquiétude n'étaient pas parties. J'avais trop de bonheur à vous annoncer de bonnes nouvelles, il me fallait ce rabat-joie. Dieu en soit béni ! Ce qui m'afflige davantage et me perce le cœur, c'est que vous êtes les victimes de ce contre-temps, étant peut-être dans une grande gêne, tandis que j'ai des fonds à vous. Je voudrais être petit oiseau pour vous faire parvenir plus promptement cette lettre. Soyez, je vous prie, persuadée de mon zèle pour tout ce qui vous intéresse, de même que de la constance du tendre et respectueux attachement de votre toute dévouée......Je ne suis plus dépositaire, mais celle qui m'a remplacée n'ayant aucune connaissance de vos affaires, notre Rév. Mère Supérieure me permet d'en continuer la gestion; ce que je fais avec bien du plaisir dans l'espoir de vous être utile en quelque chose."

" Le 4 de ce mois de novembre, fête de St. Charles, protecteur spécial des Ursulines," répondait-on de Québec, " le 4 a été l'heureux jour où nous avons eu l'honneur et la consolation de recevoir vos chères lettres en date du 25 février. Elles avaient, comme vous le voyez, été bien longtemps en chemin ; je commençais à perdre espérance ; mais ce retard n'a servi qu'à nous faire éprouver que les choses longtemps attendues et ardemment désirées, donnent une nouvelle satisfaction quand enfin on les possède. Tout fut en fête chez nous recevant de vos chères nouvelles, dont nous étions privées depuis deux ans. Dans un instant, toute la communauté se trouva assemblée pour participer à la joie qui éclatait sur tous les visages, et pour donner mille bénédictions à notre chère Mère Dépositaire de Paris......

" Votre lettre nous a confirmées dans la persuasion que votre zèle et votre charité pour nous n'ont point de bornes. L'annonce de vos élections aurait pu nous inquiéter au sujet de nos affaires ; mais incontinent vous ajoutez que, quelque part que vous soyez, vous nous continuerez vos bons soins. Que la Providence a bien placé nos intérêts, ma chère Mère ! Les peines et les embarras

que vous avez essuyés par le passé ne vous ont point rebutée ; bien au contraire, votre grand cœur vous fait anticiper l'avenir, pour nous assurer des avantages que nous éprouvons de votre sage conduite de nos affaires, que Dieu bénit certainement en considération de votre charité. C'est aussi à cette charité que nous devons attribuer, sans contredit, les secours que nous recevons de M. le Curé de St. Aubin ; mille actions de grâces vous en soient à jamais rendues ! "

Et la bonne Mère Ste. Saturnine, car il faut la connaître par son nom, cette bienfaitrice qui s'occupa de nous jusqu'à son dernier soupir : " Vous me mettez dans la confusion par vos excessifs remercîments ; je suis trop heureuse, chère Mère, de vous être bonne à quelque chose."

Mais il fallait à ces cœurs reconnaissants s'épancher autrement que par des paroles. Une pensée lumineuse se présente : " Vous ne me refuserez pas, ma chère Mère, la grâce que je demande instamment au nom de toute notre communauté de Québec, depuis notre Mère Supérieure jusqu'à la dernière de mes sœurs. C'est, je vous prie, de prendre sur nos deniers pour régaler et bien traiter, aux jours de vos fêtes, votre chère et respectable communauté, sans oublier vos Dlles. pensionnaires. Cela se pratique à toutes les fêtes des officières, dans toutes les communautés du Canada, je crois, de temps immémorial : ce qui prouve que ce bon usage a été introduit par nos premières Mères venant de France, et qu'il se pratique chez vous comme chez nous. Ainsi, ma chère Mère, de grâce, ne nous refusez pas, et qu'en ces jours on s'aperçoive qu'il y a à votre réfectoire, *la Dépositaire des Ursulines de Québec.*"

La Mère St. Louis de Gonzague, supérieure, ajoutait : " Acceptez, je vous en supplie, l'offre de notre Dépositaire ; je vous la réitère ; par là vous nous obligerez toutes. Rien ne nous peut faire plus de plaisir que d'apprendre que vous avez eu, ainsi que vos Dlles., un jour pour vous récréer pour les pauvres exilées de Québec."

Que va faire la Mère Ste. Saturnine ?—" Je suis très-reconnaissante, mes chères Mères, des politesses de votre respectable communauté, et de l'intérêt qu'elle prend aux frais de la fête que nous

donnons à nos Dlles. pensionnaires à la St. Charles (1). Il est vrai que nous sommes dans cet usage depuis notre établissement. Pardonnez-moi, ma chère Mère, mais j'ai encore trop à cœur ce que vous avez souffert, pour vous jeter dans cette dépense, traitant toutes les pensionnaires, la communauté, les domestiques, et aussi

(1) St. Charles Borromée fut canonisé l'année même où l'on bénissait la première église du Grand Couvent de Paris, (1610), et la fête de ce grand bienfaiteur de l'ordre fut dès lors chômée en plusieurs monastères. St. Charles dont l'influence avait été si grande dans le concile de Trente, avait quitté Rome et toutes les dignités pour s'appliquer avec une nouvelle ardeur au bien de son diocèse de Milan. Il pensa aussitôt à établir dans sa ville une congrégation des filles de Ste. Angèle, et s'entendit avec l'évêque de Brescia qui lui envoya douze de ses filles. L'illustre archevêque obtint sans peine de Grégoire XIII, en 1572, un bref qui confirmait l'institut de la mère Angèle Mérici, et les religieuses prirent la clôture. Cependant, 4 ans plus tard, elles franchirent avec empressement le seuil du cloître, pour voler, sur les pas de leur Pasteur, au secours des pestiférés. Dans tous les quartiers de la ville, on les voyait pansant les malades, ensevelissant les morts, avec un dévouement qui leur valut une confiance sans bornes; on ne voulut plus d'autres institutrices que les Ursulines, qui se propagèrent avec une rapidité étonnante. Le St. Siége nomma le grand Archevêque, visiteur général et apostolique de l'ordre de Ste. Ursule, auquel il donna une organisation régulière. Il rendit entr'autres un décret portant que les filles de Ste. Ursule seraient soumises à la juridiction des évêques partout où elles s'établiraient. Ce fut le 11 novembre 1584, que l'infatigable Archevêque reçut la récompense éternelle de ses vertus. Non-seulement il a honoré notre Ordre de sa protection, mais il lui a laissé de plus des instructions d'une haute perfection. Rien n'égale l'ardeur qu'il savait inspirer à ses filles spirituelles pour le salut des âmes : " Souvenez-vous de votre origine, leur disait-il ; suivez les traces de vos sœurs de Brescia. C'est là que la vénérable mère Angèle a planté l'arbre de vie qui y produit tant de fruits précieux. Montrez ici que vous en êtes les branches fécondes, et continuez à vous rendre dignes du nom glorieux que vous portez."

Le séminaire de Québec a l'avantage de posséder l'étole de St. Charles Borromée, précieuse relique qui lui a été léguée par Mgr. Briand. Lui-même l'avait reçue en présent à Londres, de Mgr. Challoner, Ev. Catholique de cette ville.

notre Père confesseur à qui nous donnons un petit dîner de six ou sept personnes. Je sens vivement les instances de vos cœurs généreux, mais le vif intérêt que je prends à vos finances ne me permettrait jamais d'y puiser 200 livres et plus que cette fête nous coûte. Nous vous en aurons la même obligation. Il faut ménager vos revenus, les temps de guerre sont difficiles à passer."

Les rapports deviennent de plus en plus touchants ; on ne trouve plus de termes pour exprimer sa gratitude ; le cœur est intarissable sur cet article. " En vérité, ma chère Mère, écrivait la Mère St. Louis de Gonzague, vous nous comblez ! Votre tendre cœur se manifeste dans vos charmantes lettres, de manière à nous faire chaque jour redoubler nos actions de grâces envers l'aimable Providence, qui vous a suscitée pour être notre protectrice, notre bienfaitrice et notre tout......Je suis la plupart du temps occupée à vous entretenir sur bien des objets, et nous n'avons pas de plus grand plaisir que de parler de vous, et de faire connaître à nos jeunes sœurs que nous avons des Mères à Paris à qui nous devons tout. Aussi lorsque vos aimables lettres arrivent, c'est à qui les voudra lire et entendre. Soyez-en bien persuadées, nous offrons continuellement à Dieu pour vous nos ardentes prières. Je salue tendrement toute votre chère communauté, particulièrement votre R. Mère Supérieure que je regarde comme la mienne propre, la priant de prendre sous sa protection cette communauté et de la regarder comme la sienne ; c'est une grâce et une faveur que j'attends de son grand cœur......

" Ne craignez rien sur ce que vous croyez être pour le mieux dans nos affaires, nous serons toujours contentes et ratifierons tout ce que vous aurez fait. Donnez-nous de vos nouvelles par toutes les occasions, ne ménagez pas notre bourse à ce sujet......"

Malgré ces mesures, on fut trois ans sans nouvelles. Que de soupirs ! que d'inquiétudes ! serait-il arrivé quelque malheur à nos bienfaitrices ? On écrit lettre sur lettre ; " mais que peut-on se promettre dans un temps de trouble et au risque de l'amer et inconstant élément ?......Vous avez dans nos cœurs, chères Mères, la place qui vous est acquise par vos bienfaits et notre éternelle gratitude....Si au moins nos lettres vous parvenaient !......"

Une véritable *famine* pesait sur tous les cœurs. "Enfin, (23 août 1783), une de vos chères, aimables, gracieuses et tant désirées lettres en date du 29 janvier m'est parvenue, grâce à Dieu ! Je vous laisse à penser, chère Mère, quelle a été la joie de toute notre communauté, après avoir été trois ans sans recevoir de vos chères nouvelles. La fête fut plus grande que jamais, chacune s'empressant de participer à la lecture qui s'en est faite, non pas une fois, mais autant de fois qu'il survenait une nouvelle sœur. Ce que je faisais avec d'autant plus de plaisir, que je n'entendais autour de moi que des paroles de bénédictions et d'actions de grâces au Seigneur : " Que ferions-nous si nous n'avions pas nos chères Mères de Paris ? notre chère mère Ste. Saturnine ? et mille autres choses que leur suggérait la plus juste gratitude."

Comment faire avec moins d'étude et d'apprêts, le tableau des effusions les plus vives de la reconnaissance ? La correspondance revêt un caractère de plus en plus affectueux et tendre à mesure que l'on approche du terme ;—car bientôt, ces âmes si dignes les unes des autres vont se rencontrer au ciel. Que l'on nous permette de citer presque en entier une ou deux de ces aimables missives. La Mère St. Louis de Gonzague écrivait en sept. 1784 :

" Ma très-révérende Mère......Il était temps que votre gracieuse lettre arrivât, tant la *faim* que j'en avais était grande. Si elle eût fait la même route que celle de l'année dernière, nous eussions toutes été bien désolées. Mais non, ma très-chère Mère, la divine Providence l'a conduite à bon port, et je ne puis vous exprimer le plaisir que j'en éprouve après un si long jeûne ; je vous le laisse à imaginer. Nous voilà donc en liberté de nous entretenir, sauf les risques de la mer, et de vous témoigner de nouveau notre vive et profonde reconnaissance pour tant de peines que vous vous donnez dans le soin de nos affaires.

" Je suis charmée qu'elles soient arrangées aujourd'hui de manière à vous causer moins d'embarras. Il est heureux que nous soyons sorties des mains de ce *bon Normand*, et d'avoir sur les lieux, dans la personne de M. le curé Hébert, un ami dont la vigilante surveillance nous est un bienfait continuel. Veuillez, ma chère Mère, lui en témoigner notre parfaite gratitude, et saisissez,

je vous prie, toutes les occasions de lui faire agréer l'assurance de nos respects et des prières que nous adressons au Seigneur, afin qu'il nous le conserve et répande sur ses travaux apostoliques ses grâces et ses bénédictions....

" Je ne vous souhaite pas un hiver tel que vous avez eu l'année dernière ; vous n'êtes point préparées à Paris à accueillir de telles rigueurs : c'est assurément un échantillon du nôtre qui est passé dans vos cantons.

" Louis XVI s'est signalé pour son peuple ; j'en bénis Dieu. Qu'il ait des jours heureux et recouvre ce qu'il a perdu, ou pour mieux dire, ce qu'il a abandonné.

" Revenons à notre hiver. Il n'a pas été ici aussi froid qu'à l'ordinaire ; mais en revanche, plusieurs maladies populaires ont régné : petite-vérole, rougeole, coqueluche ; ce qui a enlevé bien des enfants, et autres personnes aussi. Dans le mois de janvier, nous avons eu deux tremblements de terre de quelques minutes, à 4 h. du matin, et des pluies fréquentes qui ont inondé la ville et les campagnes. La terre et tous les canaux étant gelés, l'eau a envahi toutes les caves de la ville, ne trouvant point d'issue pour s'écouler. Une grande partie de notre jardin à été gelée jusqu'au mois de juillet. A Ste. Anne d'en haut (Ste. Anne de la Pérade), les eaux ont causé de grands dégâts, emportant les maisons, étables, granges, tout ce qui se trouvait exposé ; une côte de cette paroisse cependant n'a pas souffert et elle a servi de refuge aux pauvres naufragés.

" Vous voyez, chère Mère, que Dieu fait sentir ses calamités à notre pauvre pays : heureux si cela pouvait ouvrir les yeux et remener les pécheurs à pénitence !

" Je ne vous parle point de la disette du pain par le manque des récoltes. Voilà comme nous avons passé l'hiver, bienheureuses d'avoir pu assister les indigents......Pour notre Prélat, il est toujours dans le même état, tantôt mieux, tantôt pire, en sorte que nous sommes toujours dans la crainte de le perdre ; jugez de notre situation.

" Faites agréer, s'il vous plait, surtout à la Rév. Mère Supérieure, les assurances de notre très-respectueux attachement ; toutes mes sœurs désirent qu'elle les regarde comme ses filles. Si

M. de Montgolfier (1) peut trouver le secret de faire marcher jusqu'ici son ballon, je ne serais pas surprise s'il prenait envie à quelqu'une de nous d'y faire un petit saut, pour aller, chère Mère, vous exprimer de nouveau notre vive et sincère reconnaissance.

" Si par la grâce de Dieu les bruits de guerre qui courent ici ne se réalisent pas, nous pourrons recommencer à faire valoir nos terres, qui ont été ravagées durant tant d'années par les troupes. Généralement parlant, tout le pays souffre par suite des mauvaises récoltes. Il y a bonne apparence pour cette année ; j'en remercie le Seigneur, tant pour les pauvres que pour nous ; le blé sera moins cher. Il se vend encore 9 livres le minot, diminutif de 12 à 15 livres, et encore n'était-il pas commun.

" Je ne m'aperçois pas, chère Mère, que je griffonne toujours ; je vous en demande pardon, si vous saviez combien de fois j'ai repris cette lettre, vous auriez pitié de moi. Agréez de nouveau l'expression de ma reconnaissance et croyez-moi pour la vie dans le divin cœur de Jésus, ma très-chère et très-aimable mère, Votre toute dévouée etc."

C'est ainsi que correspondaient ces bonnes Mères, disant un mot de tout ce qui pouvait intéresser. Tantôt, c'étaient des détails plus particuliers sur la maison même. " Combien êtes-vous de communauté et de noviciat ? Avez-vous des postulantes ? Votre pensionnat est-il toujours florissant ? Nos novices ont été charmées de l'association de prières...."

Le changement des officières n'altérait en rien cette heureuse intimité. Ecoutons notre Mère St. Etienne, nouvellement dépositaire : " La Mère St. François, présentement assistante, a reçu votre lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre ;—non pas avec autant de grâce que l'eût fait ma devancière, mais dans ma simplicité, qui n'en sera ni moins sincère ni moins cordiale. C'est mon cœur qui parle, quand je vous assure de mes sentiments d'estime et d'attachement pour votre chère et respectable communauté."

La Mère M. Lse. Taschereau de St. François-Xavier, élue pour la première fois dépositaire en 1788, débutait ainsi :

(1) Les frères Montgolfier faisaient vers ce temps leurs premiers essais pour l'ascension des aérostats.

" Ma très-révérende Mère,—Voici, sans doute, une plume et et un nom qui vont vous être tout nouveaux; mais le vôtre, ma très-chère et vénérée Mère, ne l'est pas pour moi. Depuis près de 25 ans que je suis en Religion, j'ai toujours entendu mes anciennes Mères s'exprimer sur nos obligations à l'égard de nos Mères de Paris, en particulier de la Rév. Mère Ste. Saturnine, notre Dépositaire en France. Il est donc ineffaçablement gravé dans ma mémoire, ce cher nom; les sentiments respectueux et reconnaissants dont mon cœur est pénétré me le rendent toujours présent: mais avec quelle nouvelle vivacité de sentiments n'y penserai-je pas, maintenant que le sort m'a mise dans un poste qui me procure l'honneur de correspondre avec vous, et de ressentir plus particulièrement nos obligations envers votre chère communauté......

" Oui, ma chère Mère, c'est avec justice que nous mettons toute confiance en vous. Nous reconnaissons que vous prenez le même intérêt à ce qui nous concerne, que si nous avions l'honneur de vous avoir pour membre de notre communauté; aussi notre gratitude en sera-t-elle éternelle.

" Recommandez-moi, je vous prie, aux prières de votre fervent noviciat, moi pauvre dépositaire qui suis sans talent pour cette charge, mais qui espère tout de la grâce de Dieu..."

" Il est vrai que votre plume et votre nom m'ont été nouveaux," répondait la Mère Ste. Saturnine; " mais la politesse de votre style et les sentiments de reconnaissance dont votre lettre est toute remplie, ne font que me confirmer dans l'assurance que vous ne faites toutes qu'un même esprit.

" Je vous en prie, ma chère Mère, ne mettez pas à si haut prix les petits services que je me fais un vrai plaisir de vous rendre; il n'y a que la persuasion que j'ai autant de zèle pour vos intérêts que s'ils étaient les nôtres que je vous prie de conserver. Il est certain que je ne fais aucune différence des vôtres aux nôtres.......

" Je ne vous parle pas de nos misères, il faudrait une main de papier et plus d'une semaine de repos pour vous en faire le détail.....

" Votre patron St. François-Xavier nous a protégées sensible-

ment en obtenant à une de nos anciennes dépositaires, (1) la première qui fut chargée de votre Procuration après nos pères Jésuites, toutes sortes de bénédictions sur nos affaires. Je prierai de tout cœur ce grand saint de vous en procurer autant que vous en désirez......"

L'amabilité épistolaire n'est pas, il nous semble, d'invention contemporaine. Que nous aimons cette vénérable Mère St. Louis de Gonzague quand, après avoir fait le tour du pays, parlé des Ursulines de la Louisiane et de la Martinique, des amis de France, de la chère maison de Paris, elle jette les yeux sur sa longue lettre et dit: "Voilà bien du verbiage!.....Ah! si je vous tenais, ma chère Mère, ce serait bien autre chose! C'est à votre cœur si bon, si charitable, que nous adressons la reconnaissance des nôtres......" Quand la Mère Ste. Saturnine attribue à M. le curé

(1) La mère Marie-Anne Bréauld de St. François-Xavier, fille de M. Chs. Villiers de Bréauld et de Mme. M. Anne Le Moine, née à Paris en 1700, et entrée au noviciat âgée de 17 ans. La mère Ste. Saturnine écrivant au printemps de 1771, annonçait sa mort arrivée peu auparavant. "Je ne vous ferai pas le détail de ce que nous lui devons, ajoute-t-elle; je puis dire que nous avons perdu en cette chère Mère tout ce qu'on peut désirer: soit du côté de l'exemple, étant une grande et parfaite religieuse; soit du côté de la société, ayant un caractère d'esprit d'une égalité et d'une universalité qui ouvraient la confiance et lui conciliaient tous les esprits et tous les cœurs. Elle avait une affection inexprimable pour notre maison et tout notre saint Ordre. Elle nous a fait un bien immense tant par ses talents et son travail, que par son bon gouvernement et l'administration de notre temporel. Nous pouvons dire qu'il n'y a pas eu de religieuse depuis l'établissement de notre maison, et qu'il n'y en aura pas dans la suite à qui nous devions plus de reconnaissance. Je la recommande à vos prières et à celles de votre chère communauté...." On répondait de Québec: "Rien de plus triste pour nous que d'apprendre la mort de la chère Mère St. F. Xavier. Cette nouvelle nous a d'autant plus consternées que nous avons perdu en elle une amie sincère, toute dévouée aux intérêts de notre communauté. Nous prions pour elle comme pour une de nos sœurs, la reconnaissance l'exige."

La supérieure alors à Paris était la Mère M. Marg. Le François de Ste. Ursule, native de Proyart, diocèse d'Amiens, fille de M. Honoré Le François, Receveur du prieuré de Lihons et de Mme. Marg. Frion.

de St. Aubin la plus grande partie de ses succès, on lui répond : "Si la reconnaissance nous dicte des sentiments de gratitude envers ce cher curé de St. Aubin, quels ne sont pas ceux qui nous animent à votre égard ? Nous les exposons tous les jours au Cœur de notre adorable Sauveur, lui seul est capable de vous récompenser selon l'étendue de votre charité et du bien que vous nous faites."

Mais il en faut finir, quelque regret que nous éprouvions de laisser en arrière tant de belles et bonnes choses. Nos lectrices se complaisent comme nous, sans doute, dans ce repertoire de suaves et saintes pensées, que la plume de nos chères Mères nous a transmises sous les formes les plus attrayantes et comme à l'insu de leur esprit. Qui ne sait ce qu'est une correspondance intime, de famille par exemple, où les cœurs ouverts l'un pour l'autre, sans intérêt personnel, sans politique insidieuse, sans étiquette forcée, se parlent et se comprennent au moyen d'une feuille de papier et d'une plume ; mais nos lectrices ignoraient peut-être jusqu'à quel point ce charme pouvait être commun aux familles religieuses. Nous oserions dire qu'il a quelque chose de particulièrement doux, entre personnes enrôlées sous la même bannière, liées par les mêmes

La mère Ste. Ursule mourut en charge au mois de février 1773, âgée de 58 ans, et après cinq mois d'une douloureuse maladie. " Cette mort nous a d'autant plus affligées, disait la Mère Ste. Saturnine, que cette chère Mère, par ses vertus et ses talents, méritait toute notre estime et notre confiance. Elle était dépositaire quand le R. P. de Launay nous a remis vos affaires." Les élections faites à la mort de la mère Ste. Ursule, mirent en charge la Mère Laugier de Beaucouse de l'Assomption, fille de M. Ls. François de Beaucouse, chevalier, seigneur de Beaucouse et en partie de Thoard, et de Mme. Elis. de Bertet de la Cluë, née en 1722 et baptisée à Thoard, diocèse de Digne. "Notre Mère Supérieure, écrivait en 1786 la mère Ste. Saturnine, est la mère de l'Assomption, qui l'a déjà été il y a douze ans. Elle est très-flattée de la qualité que vous lui attribuez de Mère commune, et s'unit de tout son cœur à votre charmante Mère St. Louis de Gonzague." La mort de cette vénérable Mère ne se trouve pas enregistrée. Plus que septuagénaire lorsqu'elle se vit chassée du cloître, elle mourut probablement de douleur, dans quelque asile inconnu où elle avait fui la Terreur.

devoirs, et dont les cœurs, sans cesse élevés vers Dieu et dilatés au feu de la charité divine, ne donnant aux considérations terrestres que l'attention nécessaire, sont toujours prêts à s'épancher en sentiments de gratitude et en nouveaux désirs d'obliger. Point d'étude de style ; tout a ce ravissant caractère d'abandon et de simplicité qui séduit jusqu'à faire voir à ses côtés la personne qui parle ; on sourit avec elle ou l'on pleure, selon le sentiment qui fait mouvoir la plume.

Nous voici maintenant à la grande catastrophe qui va rompre si brusquement avec les vieilles traditions de la France chevaleresque et chrétienne, et jeter jusque sur nos rives lointaines les débris attristés de l'ancienne mère-patrie.

Dernières correspondances.

Dans une de ses dernières missives, la Mère Ste. Saturnine écrivait : " Nous avons grand besoin du secours de Dieu. Demandez-lui, chère Mère, qu'il nous regarde encore dans sa miséricorde. Nous avons perdu un grand appui auprès de Notre-Seigneur, dans la personne de Mme. Louise ; elle était notre consolation et notre espérance. Sa mort inattendue nous fait craindre que Dieu ne nous l'ait ôtée que pour nous châtier plus sévèrement. Le plus consolant pour nous est de travailler à nous rendre saintes. Que nous serions heureuses si en redoublant de ferveur, nous obtenions l'anéantissement de tous les systèmes diaboliques du jour ! Dieu fasse la grâce à notre pauvre France de conserver le beau nom de royaume Très-Chrétien, et puisse notre bon Roi conserver celui de Fils aîné de l'Eglise ! "

Les anges qui se prosternaient ainsi devant Dieu étaient sans doute exaucés par la fidélité dont Dieu allait les couronner au milieu des plus terribles épreuves, et par le beau et grand spectacle qu'allaient offrir toutes les âmes fidèles ; mais quant à la patrie, elle devait subir le châtiment qu'elle s'était attiré, ou plutôt être rafraîchie par le sang des martyrs. On sait dans quel abîme de maux éclata la philosophie déshonorante du 18e siècle, et ce que devint la France et tout ce qui jusque là avait fait sa grandeur et sa gloire, quand le glaive tranchant de la Terreur s'appesantit sur elle.

Cependant les Ursulines de Paris, tout en tremblant pour elles-mêmes, trouvaient moyen de s'intéresser vivement à nos affaires pécuniaires. Voici la dernière lettre que l'infatigable Mère Ste. Saturnine nous adressa de sa main vénérable ; elle est en date du 18 février 1791.

"Ma très-chère Mère,—J'ai un million de pardons à vous demander de toutes les inquiétudes que mon silence vous a occasionnées, et j'ai besoin de toute votre indulgence pour obtenir grâce. Plusieurs raisons ont contribué à mon silence : 1o. Je ne savais pas encore quel sort vous auriez dans tous les bouleversements qui se faisaient, et je craignais de donner connaissance de vos biens ; 2o. Les rentes sur l'Hôtel-de-Ville ne se payaient pas, et j'ignorais quand elles serait payées. Vous verrez par l'état que je vous envoie qu'elles ne l'ont été qu'au commencement de l'hiver. Quant à votre sort, vous êtes continuées dans la jouissance de vos biens situés en France comme par le passé, en qualité d'étrangères. Pour le présent, le fermier doit deux années, qui écherront au premier mars prochain : l'une est de 1250 liv., l'autre, de 1300. Le bail a commencé sur ce pied au 1 mars 1790. Cela fait 2550 liv., que le fermier m'a promis de payer dans le cours du mois de mars prochain. Quant aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville, j'ignore encore si on les payera par six mois, ou par l'année entière ; dans ce dernier cas, cela vous ferait à ajouter 1398 liv.

" De plus, ma chère Mère, je vous préviens que messieurs les payeurs ne payent qu'en billets ; si par malheur ils venaient à diminuer, je serais bien embarrassée. Je voudrais pouvoir les faire passer ; mais ne recevant, tant du pensionnat que de nos revenus, que ces mêmes billets, je ne puis réaliser ma bonne volonté. Si vous pouviez, sans vous mettre trop à l'étroit, ne tirer qu'environ 3000 liv., cela pourrait nous garantir de tout embarras, et ne ferait que reculer la réception de vos fonds. Nous sommes dans un temps qui n'est pas favorable aux dépositaires, et qui est bien triste pour les propriétaires ; nous avons besoin de foi et de confiance...Je ne vous parle pas de ce que nous éprouvons, la voix publique peut vous en instruire assez....

" Notre Mère Supérieure et toute notre communauté vous assurent de leur sincère attachement et se recommandent à vos prières.

" M. Ody m'a remis votre lettre. Je suis bien sensible et reconnaissante de la part que vous prenez à notre position. Ce n'a pas été sans de grands regrets de ma part, que mon silence vous a occasionné toutes ces inquiétudes ; il n'y avait pas de jour que je ne pensasse à vous. Mais quand nous manquons de faire partir nos lettres dans le courant de ce mois (février), nous n'avons plus d'occasion. Le temps ne me permet pas de vous en dire davantage. Soyez persuadée, ma chère Mère, de toute ma bonne volonté en tout ce qui dépendra de moi et pourra vous intéresser. Soyez aussi, je vous prie, mon interprète auprès de votre chère communauté, aux prières de laquelle je me recommande ; j'en ai double besoin. Croyez-moi pour la vie avec le plus sincère attachement, votre etc. Sr. Ste. Saturnine."

Les Ursulines de Québec qui, depuis deux ans, n'avaient eu d'autres nouvelles que celles des bouleversements qui changeaient l'antique physionomie de la France, nous révèlent dans la réponse suivante les sentiments qui se pressaient dans leurs cœurs. Il nous semble difficile de trouver une expression mieux sentie et plus touchante de joie et de gratitude, mêlées d'une douloureuse anxiété sur le sort de personnes chères.

Ursulines de Québec, 1791.

" Ma Révérende Mère,—Je n'ai point d'expressions assez vives pour vous rendre la joie que nous causa la réception de vos aimables lettres, qui nous furent remises le 25 mai. Ce fut d'abord un cri de joie par toute notre maison : " Des lettres de France ! des lettres de France !" Je ne voulus point ouvrir la mienne sans donner le temps de s'assembler, pour avoir la satisfaction d'en entendre la lecture ; mais vous le dirai-je, ma chère Mère ? Il se fit dans toute ma nature une si grande sensation, que je fus obligée d'en céder la lecture à une de mes sœurs, pour donner cours aux larmes que la joie et la reconnaissance envers l'aimable Providence faisaient verser de mes yeux. Notre Rév. Mère Supérieure et moi courûmes faire part de la bonne nouvelle à M. Gravé notre digne confesseur qui, en ce moment, était à notre confessionnal, et qui, quelques minutes auparavant, m'avait demandé si j'avais reçu de vos lettres, ajoutant qu'il fallait m'attendre à la perte de la plus grande partie de nos fonds. Il fut agré-

ablement surpris de la bonne nouvelle, et sa joie et la nôtre devinrent communes. On lui offrit de prendre quelque chose. "Volontiers, dit-il, je vais boire à la santé de la Mère Ste. Saturnine!" Ce qu'il fit avec plaisir, et que nous reçûmes avec satisfaction. Je vous dirai, ma chère Mère, que je flottais entre la crainte et l'espérance; mais je ne pouvais croire que l'on nous laisserait dans l'entière possession de nos fonds, et j'on avais déjà fait le sacrifice.

"J'avais surtout beaucoup d'inquiétude de votre position personnelle et de toute votre maison; votre lettre m'assurant de votre conservation, m'a mis le baume dans le sang. Hélas! ma chère Mère, si les gazettes disent la vérité, nous avons grand sujet d'avoir de l'inquiétude pour votre maison et de vous souhaiter en Canada!

"Je m'estime heureuse de pouvoir tirer 3000 liv., après avoir été dans la crainte de tout perdre.......Nous sommes des plus sensibles et vivement reconnaissantes du zèle de M. le Curé de St. Aubin pour nos intérêts. Témoignez-lui de nouveau, je vous prie, notre parfaite gratitude, et les vœux que nous adressons pour lui au ciel. Nous bénissons Dieu de ce qu'il jouit d'une bonne santé; qu'il plaise au Seigneur de le conserver de longues années! Pour vous, ma respectable et chère Mère, que n'aurais-je pas à vous dire sur la vivacité de nos sentiments! Ma plume ne saurait vous en rendre la plénitude; nos cœurs sont tout remplis de reconnaissance pour vous et votre respectable Communauté; le mien en particulier se répand en actions de grâces, et prie tous les jours pour notre bienfaitrice, à qui je souhaiterais prouver ma respectueuse affection......"

Notre Dépositaire disait, dans sa lettre du 29 sept. 1792, (la dernière qui nous soit revenue): "Nous désirions vos lettres avec empressement, étant très-inquiètes de votre position. Nous ne le sommes pas moins maintenant que les papiers publics nous annoncent la guerre par toute la France. Nous espérons pourtant que Dieu bénira l'intention des couronnes qui la déclarent, étant pour la bonne cause, et que le résultat sera de remettre tout dans l'ordre. Cependant, nous craignons beaucoup qu'elle ne vous cause un terrible bouleversement. Cette pensée qui nous afflige

et qui fait le sujet journalier de nos entretiens, nous fait continuellement réfléchir sur notre situation présente......priant notre bon Sauveur qu'il vous préserve des dangers de la guerre......

" Veuillez faire agréer l'hommage de notre profond respect à votre Rév. Mère Supérieure et à toute votre chère communauté, pour laquelle notre reconnaissance est sans bornes. Quant à moi, ma chère Mère, permettez que je vous embrasse dans l'adorable Cœur de Jésus......"

Les Annales suppléent à la correspondance—Prières pour l'Eglise.

On n'avait que trop raison de s'inquiéter du sort de ces chères Mères qui, par leur position au centre de la capitale, et par leur profession ouverte d'enseigner la piété, avaient tout à redouter; car 93 et son hideux cortége avait paru. Ne recevant aucune missive de cette communauté si chère, nos Mères transmettaient avec effroi à la postérité les tristes échos des malheurs de la France.

" Ce serait ici, écrit en 1794 l'Annaliste, le lieu de parler de cette fatale et terrible Révolution qui a amoncelé tant de maux sur l'Eglise et sur le genre humain; mais la matière est trop vaste, elle exigerait des volumes. Je me contenterai de tracer ici qu'en s'efforçant de détruire la Religion, elle a annéanti la monarchie, conduit à l'échafaud le Roi et les plus illustres membres de la famille royale, élevé l'étendard de l'athéisme, détruit les temples, renversé les autels, pillé et profané les vases sacrés, massacré les prêtres, dépeuplé les cloîtres, en un mot, causé tant de maux et tant d'horreurs que la plume rougirait de les tracer. Cependant, la France n'est pas encore à la fin de ses malheurs; la guerre qui est allumée dans toutes les parties de l'Europe, menace tout le globe d'un embrasement général. Le Canada est presque le seul pays exempt de ce fléau. Nous en sommes redevables à la protection de Dieu, qui a daigné regarder cette province d'un œil de miséricorde. Qu'à jamais nous lui en rendions de dignes actions de grâces!"

Cependant aucune nouvelle ne parvenait aux Ursulines de Québec, que celle des maux que causait cet épouvantable

déchaînement des passions humaines. En vain demandaient-elles ce qu'étaient devenues dans la tourmente leurs chères Ursulines de Paris.

" La guerre en Europe, disent les Annales en 1797, continue toujours avec la même fureur. Les gazettes nous apprennent que les Français sont entrés en Italie et y mettent tout à feu et à sang. Ils sont aussi entrés dans Rome et en ont enlevé toutes les richesses. Le St. Père n'a obtenu la paix qu'à force d'argent. Dieu veuille au moins que cette paix soit durable ! "

Un nouveau sujet de larmes allait percer les cœurs chrétiens et éveiller toute le sensibilité de nos Mères. Voici comment elles en parlent :

" Nous apprenons, par les papiers publics, que les Français sont de nouveau entrés dans Rome. Ils investirent aussitôt le château St. Ange et firent le Pape prisonnier. Ils plantèrent l'arbre de la liberté le jour où S. S. célébrait l'anniversaire de son élévation à la chaire papale. Ce fut le 15 fév. 1798, qu'un calviniste vint lui annoncer que son règne était fini. Le Souverain Pontife leva les yeux au ciel et se résigna à son sort, soutenant ce revers avec une force et une fermeté digne du successeur de St. Pierre. Je passe sous silence tout ce qu'il a eu à souffrir pendant sa détention ; je mentionnerai seulement qu'après avoir pillé le palais pontifical et les appartements du Pape, lui ôtant jusqu'à son anneau, ils obligèrent ce vénérable Pontife à sortir presque aussitôt de Rome, sans aucun égard pour son grand âge (81 ans), ni pour sa dignité de Pasteur universel de l'Eglise, et le transférèrent à Sienne, ville d'Italie.

" Notre communauté, sensible aux maux que souffre l'Eglise en la personne de son chef, fait des prières journalières pour fléchir la colère de Dieu, lui demandant qu'il daigne remettre sur son siége N. S. P. P. et qu'il fasse cesser le fléau de la guerre, qui désole toute la chrétienté et fait périr tant de milliers d'âmes. Nous disons tous les jours à cette intention les Litanies des Saints, et chacune de nous (1) pratique une mortification particulière.

(1) Dans toutes les occasions où quelque épreuve frappe le pays ou l'Eglise, nos mères ne manquent jamais de se rappeler qu'elles ont un double devoir à remplir envers la société chrétienne. Outre le

« Il faut espérer que Dieu bénira les armes des alliés, et réprimera cette race orgueilleuse et sanguinaire qui semble n'avoir plus de l'humanité que la figure et la forme. »

Un tardif et douloureux écho.

On sait par l'histoire quelle fut pour l'Eglise l'issue merveilleuse de ces grands événements. Quant aux chères Mères de Paris, on en attendit longtemps des nouvelles. Enfin, en 1802, des lettres nous furent remises. C'était bien le cachet de Paris, mais le papier en était jauni comme des dépêches d'ancienne date. En effet, portées à Londres par des émigrés français, ces lettres étaient restées pendant neuf ans ignorées au fond d'une boutique, par la négligence des commis qui les avaient reçues. Avec quelle émotion ne parcourut-on pas ces lignes, écrites si longtemps auparavant au milieu des angoisses de l'inquiétude et de l'exil! quelles larmes sincères ne donna-t-on pas aux maux cruels de cette chère et vénérable Mère Ste. Saturnine, qui finissait loin de son cloître chéri, une vie qu'elle y avait si généreusement sacrifiée au service de Dieu et du prochain.

La première lettre était de la Révérende Mère de Lauge de St. Augustin, supérieure du Grand-Couvent de Paris. Elle s'exprimait comme suit :

Ce 10 de l'an 1793.

« Vous n'ignorez pas, ma chère et révérende Mère, les malheurs qui accablent notre triste patrie, depuis cette révolution dont nous ne voyons pas la fin. Les pauvres religieuses, sans exception, ont été chassées de leurs maisons et dispersées. Après avoir été dépouillées de leurs maisons, de leurs titres, de leurs rentes, et géné-

tribut de leurs efforts dans la grande cause de l'éducation, vierges consacrées par l'Eglise, elles doivent aussi élever leurs mains suppliantes vers le ciel pour en appeler des bénédictions sur le peuple. Nous avons surtout trouvé touchante la pratique d'accompagner nos guerriers *à la manière de Moïse*, dans les luttes importantes. Quelle ferveur dans ces prières à la Ste. Famille, à St. Joseph, ces communions, ces pénitences, ces adorations perpétuelles, ces memorare, à l'issue de la messe, récités en commun et *les bras en croix*, pour implorer l'assistance divine!

ralement de tout ce qu'elles possédaient, on les a réduites à une modique pension, qu'on leur paie très-mal, et souvent point du tout. C'est où nous en sommes, ma très-chère et révérende Mère. Voilà l'esquisse abrégée de nos malheurs......Celui de ne plus vous être bonnes à rien dans ce moment nous est bien pénible. Nous avons votre procuration pour recevoir vos rentes, et nous ne pouvons plus nous en servir ; c'est ce qui me fait vous demander qu'aussitôt cette lettre reçue, vous envoyiez une procuration toute semblable à la nôtre, que je vous envoie à cet effet. Vous y mettrez le nom de *M. Frs. de Gournay, citoyen, rue St. Jacques, vis-à-vis St. Magloire.* Nous lui avons remis vos contrats, qu'heureusement nous avons sauvés du pillage, et nous l'avons prié de s'en charger ainsi que de votre procuration. Il faudra y ajouter le pouvoir de la faire passer à un autre en cas de besoin. Cette clause est pour vous faire éviter des peines et frais pour l'avenir. Au reste, ma chère Mère, je puis dire avec vérité que vos intérêts sont entre les mains d'une personne en qui nous avons la plus grande confiance, et qui la mérite par sa probité, sa science, son habileté, son activité, et généralement tout ce qui rend un homme solide et estimable en tout point.

La mère Ste. Saturnine, qui est plus particulièrement connue de vous, est pour le présent résidente dans un village à deux lieues de Paris ; je l'ai été voir, tant par amitié que pour des affaires de notre maison, avec le Monsieur dont je viens de vous parler. Elle nous a fait part de la dernière lettre (1) que vous lui avez écrite, et des offres gracieuses et généreuses que vous lui faisiez, au sujet de notre désastreuse position......Recevez-en, ma chère Mère et mes chères sœurs, nos sincères remercîments. Si nous avions un jour le bonheur de nous réunir, vos gracieuses offres ne seraient peut-être pas à refuser. Je ne parle pas pour la Mère Ste. Saturnine, car elle est très-mal, et c'est cela en partie qui m'a déterminée à l'aller voir. Aujourd'hui on l'a, je crois, administrée, et je pense que lorsque cette lettre vous parviendra, elle ne sera plus de ce monde, c'est pourquoi, ma chère Mère, je la recommande à vos memento. Je vous demande les mêmes prières pour moi-même, car quoique je me porte bien, ce que je regarde comme miraculeux

(1) Cette lettre ne nous est pas revenue.

à mon âge de 74 ans, et dans ma cruelle position, je pourrais bien aussi n'être plus du nombre des vivants quand cette lettre vous parviendra. La volonté de Dieu soit faite! Si j'étais plus jeune, il me vient la pensée que j'irais me réfugier chez vous, où je pourrais vous assurer de vive voix des sentiments de respect et de vénération avec lesquels je suis,

" Mes Révérendes Mères, Votre etc.

" de l'Auge de St. Augustin,

" ci-devant supre. des Ursulines du faubourg St. Jacques à Paris."

La seconde lettre, écrite trois jours plus tard, contenait les détails suivants:

" Paris, ce 13 janvier, 1793.

" Mesdames.—C'est avec les sentiments de la plus vive douleur que j'ai l'honneur de répondre aux deux lettres que vous avez adressées à notre chère Mère Dépositaire, qui est dans un état qui ne me laisse aucun espoir de la conserver. Lorsque vous lui écrivîtes, les troubles de la France étaient déjà parvenus à votre connaissance; mais depuis, mes très-chères et très-honorées Mères, les choses ont pris un caractère de gravité auquel on n'avait pas lieu de s'attendre, il y a cinq ou six ans. Vous avez sans doute appris avec douleur la dévastation et la destruction des maisons religieuses. La nôtre, une des mieux établies et réglées de la France, n'a point été épargnée. Vos cœurs sensibles et généreux auraient saigné de douleur lorsque, la clôture rompue, nous fûmes obligées de fuir et de nous réfugier chacune où nous avons pu trouver des hôtes charitables. A mon grand regret nous sommes toutes dispersées. Plaignez-nous, chères Mères, et priez notre divin Sauveur de nous accorder la grâce de faire un saint usage de la rude épreuve à laquelle il nous a mises. Notre maison fut pillée, nos contrats enlevés, ainsi que tout ce que nous possédions: maisons, fermes, terrains etc. Au milieu de tous ces malheurs, la Mère Ste. Saturnine a remis à une personne de confiance, et dont la probité est intacte, toutes les pièces et autres effets qui vous appartenaient, ne pouvant plus rien gérer en fait d'affaires. Vous n'avez, Mesdames, aucune crainte à avoir, il mettra à vos affaires le même zèle qu'il employait aux nôtres. La

Mère Dépositaire lui a tout expliqué avec exactitude; il vous enverra un modèle de procuration, tel qu'il convient que vous la fassiez faire. Si la Providence permet que nous soyons assez heureuses pour pouvoir vous rendre par la suite les mêmes services que ci-devant, avec quel plaisir nous reprendrons le soin de tout ce qui vous appartient! Oui, nous aurons une joie indicible à donner nos soins à tout ce qui vous concerne. Quant au présent, mes très-chères Mères, soyez persuadées que vos intérêts ne peuvent être en meilleures mains que celles du Monsieur qui se charge de vous faire parvenir la présente; la Mère Ste. Saturnine me dit que je ne saurais trop vous en réitérer l'assurance.

" Cette chère Mère a ressenti vivement le coup dont nous avons été frappées; je me suis dévouée à elle, et l'ai suivie à quelques lieues de Paris, dans un réduit tranquille et étroit. Depuis le mois de septembre 1792, elle va toujours en déclinant; elle est atteinte de fièvre putride, et ses 79 ans ne nous laissent aucune espérance de la conserver. Elle est très-souffrante, mais douce, patiente, et résignée aux ordres de notre divin Maître. Elle me sert de sujet de méditation journellement. Je vous demande la grâce de redoubler pour elle vos prières, mes très-chères Mères, elle pense souvent à vous, et parle toujours de ses sœurs de Québec, de manière à faire connaître l'attachement qu'elle vous porte. Elle m'a dit que si elle se trouvait dans la nécessité d'user de vos offres obligeantes, elle le ferait avec bien de la reconnaissance. Je partage ses sentiments; nous les partageons toutes. Quelle différence de notre situation actuelle, avec celle du temps où nous pouvions faire des heureux! Enfin, mes très-chères Mères, il faut adorer, et se soumettre aux ordres d'une Providence qui veut tout faire pour nous sauver.

" Nous ne pouvons vous donner des nouvelles du respectable ecclésiastique dont vous faites mention dans vos lettres; il est difficile de se procurer des renseignements sur ces messieurs, et de savoir ceux qui ont échappé au massacre du 24 septembre 1792. Nous ne voyons aucun de ceux que nous connaissons. M. notre confesseur et nos deux chapelains y ont péri entre beaucoup d'autres. Je ne puis entrer dans de plus longs détails. Si vous voulez nous faire la grâce de nous donner de vos nouvelles,

je vous en aurai une sensible obligation. Vous voudrez bien adresser vos lettres à la personne qui se chargera de vos affaires, et qui me les fera remettre là où je serai, car je ne puis répondre quel sera mon domicile pour lors. Demandez pour moi, mes chères Mères, l'abandon à la volonté du Seigneur, et soyez toujours, je vous le demande instamment, convaincues des sentiments de respect et de vénération avec lesquels

" Jai l'honneur d'être, Mesdames,

" Votre très-humble et très-obéissante sœur et servante,

" P. de B. (1) dite Sr. Ste. Cécile."

Il n'y a pas de commentaire à faire sur ces lettres admirables de résignation ; le sentiment de grandeur d'âme et de profonde piété qu'on y respire, dit assez quel était l'esprit éminemment religieux de ce célèbre Grand-Couvent de Paris. Pour nous, cet empressement à sauver nos papiers du vandalisme régnant, tandis que les leurs furent dispersés en tout sens par la tempête, nous est un témoignage attendrissant de cette vraie et pure amitié qui s'occupa de nos intérêts, *au milieu même des ombres de la mort.*

Verrons-nous dans le dépôt de leurs manuscrits qui nous a été confié d'une manière si providentielle, une récompense de leur fidélité à sauvegarder les nôtres ? Nous l'osons penser ; car nulle

(1) Thérès-Marie-Barbe Picard de Beaucacourt de Ste. Cécile, native de Paris, alors âgée de 42 ans dont 20 de profession religieuse. La dernière professe avant la Révolution fut Mlle. Elis. Dausse, fille de M. P. Et. Dausse, sculpteur marbrier, et de Mme. Elis. Cath. Adam. Elle était native de Paris, et prononça ses vœux en juillet 1788, sous le nom de Ste. Clotilde. La dernière survivante des professes du Grand-Couvent du faubourg St. Jacques, avant la Révolution, fut la Rév. Mère M. Marg. Givodin de Ste. Angèle. Elle était native de la paroisse de N. D. de Goix, diocèse d'Auxerre. Elle est la première de la maison de la rue St. Jacques qui ait porté en religion le nom de la fondatrice de l'ordre. Elle le prit à sa vêture en 1770. M. le G. V. Ths. Maguire, notre ancien chapelain, fit sa connaissance au mois de mars 1835, à son retour de Rome. Elle était alors en pension à l'abbaye aux-Bois. " Quoique âgée de 85 ans, dit-il, cette dame conservait beaucoup de fraîcheur et de santé, et surtout une aimable vivacité d'esprit qui rendait ses conversations très-intéressantes."

part, ils n'eussent été accueillis avec autant d'amour et arrosés de larmes aussi brûlantes de gratitude.

La vénérable Mère Ste. Saturnine, deux jours après la lettre de sa charitable infirmière, avait terminé son exil et ses souffrances ; elle était entrée dans le lieu de la consolation et du repos. Quant à la vénérable supérieure, la Mère St. Augustin, (1) la Terreur étant passée, elle parvint à rallier les membres dispersés de sa famille ; ce fut au milieu de ses chères filles et dans son Monastère, qu'elle rendit dans le cours de l'année 1797, sa belle âme à Dieu.

Nous parlerons plus tard des nouvelles épreuves qui devaient assaillir et ruiner les espérances des ces dignes filles d'Ursule.

§ 6.—CE QU'IL ADVINT DE LA FERME D'ALENÇON ET AUTRES REVENUS DE FRANCE.

La lettre suivante de Mgr. Plessis à M. Emery, Sup. de la Congrégation de St. Sulpice à Paris, en date du commencement de l'année 1801, montrera dans quelles perplexités se trouvaient les Ursulines de Québec par le retard des missives écrites en 1793.

" Dans la lettre du mois de décembre dernier, (1800), dont vous m'avez honoré, disait Mgr. Plessis, vous avez eu la complaisance de m'offrir vos services. Voici une affaire où j'en ai besoin. Il s'agit de nos Ursulines de Québec qui avaient, avant la révolution, des revenus en France, consistant partie en rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, partie en loyers d'une ferme située à St. Aubin. Ces rentes et ces loyers étaient annuellement perçus par les Ursulines de la rue St. Jacques. Celles de Québec, informées chaque année de la somme qu'elles avaient en caisse à Paris

(1) La Rév. Mère Marg. de Lauge de St. Augustin était fille de Frs. de Lauge Ecr. premier huissier du Parlement et payeur des rentes, et de Mme. Marg. Ruel. Admise au noviciat des Ursulines en 1741, son père à sa profession donna environ 12,000 liv. de dot. Dépouillée de tout dans sa vieillesse, elle vit le pillage de son Monastère et la dispersion de ses sœurs ; son cœur fut brisé de douleur, mais son esprit ne cessa jamais d'être parfaitement soumis à Dieu et resta ferme. Elle mourut à l'âge de 78 ans.

en recevaient le montant à Québec en rétributions de messes, dont elles faisaient passer les intentions aux Ursulines de Paris, et celles-ci les faisaient acquitter au moyen de l'argent dont elles étaient dépositaires.

" Les choses ont été ainsi jusqu'en 1792. A cette époque, la Mère Ste. Saturnine, l'une des dites Ursulines de la rue St. Jacques à Paris, donna avis qu'elle avait par devers elle une somme de 3037 liv. 5s. aux Ursulines de Québec. Celles-ci, craignant de s'engager trop si elles recevaient des rétributions de messes pour tout le montant, se bornèrent à en recevoir pour 1350 liv. 10s., et dans le cours de la même année, elles en firent passer les intentions à la dite mère Ste. Saturnine.

" Comme elles n'ont eu depuis aucune nouvelle de cette religieuse ni des autres du même Monastère, elles ne savent ni si ces messes ont été célébrées, ni même si la Mère Ste. Saturnine a reçu leurs lettres de 1792, ni enfin ce qu'est devenu le reliquat du dit dépôt de 3037 liv. Sur tous ces points elles désirent impatiemment être éclaircies. Je me flatte qu'étant sur les lieux, vous pourrez mieux que qui que ce soit faire les recherches nécessaires. Je vous prie instamment de me faire part de ce que vous aurez appris sur cette affaire qui inquiète leurs consciences. Car il est certain que si les messes n'ont pas été acquittées, ces Dames sont obligées de rembourser les 1353 liv. 10s. aux particuliers dont elles les ont reçus.

" J'ai eu dernièrement le plaisir de voir tous vos messieurs de Montréal. Ils continuent d'édifier ce diocèse par leur zèle, et de l'éclairer par leurs excellents principes."

M. Emery se hâta de répondre par une lettre des plus obligeantes en date du 5 janvier 1802, dont voici quelques extraits.

" Les Religieuses Ursulines ont été, comme toutes les autres, chassées de leurs maisons et dépouillées de leurs biens. Celles de la Rue St. Jacques ont depuis loué leur maison de celui qui en avait été l'acquéreur. Elles s'y sont réunies au nombre de douze à quinze, et y ont formé un pensionnat considérable. Elles me sont très-connues, je les vois très-souvent.

" Elles m'ont dit qu'elles connaissaient l'homme d'affaires dont se servait la Mère Ste. Saturnine pour les affaires des Ursulines

de Québec. Je me suis aussitôt transporté chez-lui ; il m'a dit que la Mère Ste. Saturnine l'avait fait appeler, dans le lieu où elle avait eu sa dernière maladie, et lui avait remis ses registres, qu'il m'a montrés après les avoir tirés d'un lieu où il les avait cachés durant la terreur. Je renferme dans cette lettre la note qu'il m'a donnée. Il est vraisemblable que ces dames n'ont pas reçu les 1900 livres ; en conséquence, l'on poursuivra ce M. M.........Des assignats qui sont devenus de nulle valeur, perdaient alors assez peu ; heureusement l'homme d'affaires a un reçu de M. M........ en bonne forme. Les rentes sont aujourd'hui réduites aux deux tiers : mais ce *tiers* est bon à percevoir, et sûrement, vos dames le percevront dans la suite. Il ne s'agit que de savoir si l'on voudrait leur payer les arrérages, et il conviendrait que vos dames envoyassent une procuration. Cette procuration doit être la plus étendue possible, encore je ne sais si elle sera suffisante pour toucher les rentes, car on se sert de tous les prétextes possibles pour éluder ou différer le paiement. Il faudrait aussi savoir à qui ces dames donneront leur procuration, avec faculté de substituer. La dépositaire actuelle des Ursulines de la rue St. Jacques, est Mme. Renaud. Elle est active et intelligente ; l'homme d'affaires s'appelle de Gournay ; c'est un fort honnête homme, on pourrait le charger de la procuration, ou bien Mme. Renaud pourrait s'en servir, comme faisait la Mère Ste. Saturnine. La ferme de St. Aubin a été vendue, mais M. de Gournay a sauvé tous les titres, qui sont encore en ses mains. En général, l'on ne revient point sur les ventes faites par la *Nation*, quelque irrégulières et injustes qu'elles aient pu être. Mais la *Nation* vous place sur le grand livre, c'est à dire, qu'elle vous fait une rente dont elle ne vous paie que le tiers ; enfin, ce *tiers* est quelque chose. Je pense que plusieurs communautés ou particuliers, en Canada comme en Angleterre, doivent être dans le cas des Ursulines de Québec. Nous avons à Paris des Irlandais et des Anglais, qui réclament pour leurs établissements ecclésiastiques vendus. Je leur parlerai et leur demanderai ce qu'il y aurait à faire dans le moment, et avant que vous ayez pu agir de votre côté. Il suffit que vous vous intéressiez aux Ursulines de Québec, pour que je m'y intéresse moi-même. D'ailleurs, il s'agit d'une œuvre

excellente, et j'ai beaucoup de vénération pour les Ursulines de Québec, qui, sans doute, ont hérité des vertus éminentes de la Mère Marie de l'Incarnation leur fondatrice......"

Sur les entrefaites, c-à-d. au printemps de 1802, arrivaient les lettres en retard déjà citées, avec une troisième de M. de Gournay, en date du 20 janvier 1793, contenant les détails suivants :

" Madame,—Les dames Ursulines du faubourg St. Jacques, à Paris, qui m'ont toujours honoré de leur confiance, m'ont engagé à me charger de vos affaires de France, et m'ont remis à cet effet les titres de la ferme que vous possédez en Normandie, ainsi que vos contrats sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, avec 3,335 liv. en assignats. J'ai remis la somme de 1900 liv. à M. Merigot, libraire de Paris, pour vous la faire parvenir par son correspondant dont j'ignore le nom. Ce que je sais, c'est que cette personne est la même qui vous a remis les 1600 liv., que Mme. Ste. Saturnine vous a envoyées l'année dernière. Si par la suite vous pouvez m'indiquer un moyen plus sûr de vous faire parvenir vos fonds, vous me ferez plaisir. Pour moi, je crois qu'il serait tout simple de tirer sur moi une lettre de change à un jour de vue, laquelle acquittée me servirait de décharge.

" J'ai gardé entre mes mains la somme de 1,353 liv., pour en faire l'emploi que vous avez marqué dans votre dernière lettre à Mme. Ste. Saturnine, c-à-d. en messes de dévotion, et de plus 49 liv., 10s. pour les messes de fondation. Elle m'a remis à cette effet vos dernières lettres ; je les ferai acquitter par les mêmes prêtres que ci-devant.

".....Il serait bon, madame, de faire le plus de diligence possible à m'envoyer votre Procuration ; vous trouverez ci-inclus le modèle, il n'y aura qu'à remplacer le nom de ces dames par le mien. Je ne puis voir à vos affaires que je n'aie cette procuration, et je serais charmé que vous m'accusiez la réception des 1900 liv....."

" P. S. Vous trouverez ci inclus, une lettre de change à recevoir chez M. Louis Germain, négociant de votre ville."

Les Ursulines de suite expédièrent la procuration requise, mais toutes les mesures furent inutiles ; le bel héritage d'Alençon en Normandie fut à jamais perdu pour notre communauté. M. le G. V. Maguire, notre regretté aumônier, fit de grandes per-

quisitions à ce sujet, dans ses voyages en Europe en 1832 et 34; M. l'abbé J. Holmes, du Séminaire de Québec, s'en occupa également en 1837, avec la plus active bonne volonté; mais l'injustice était consommée. Notre communauté reçut quelque indemnité pour la perte des fonds et des rentes qui avaient été garantis par le gouvernement français: toutefois, les tracasseries au prix desquelles furent achetées ces faibles indemnités, étaient de nature à en diminuer de beaucoup la valeur.

§ 7.—UN COOPÉRATEUR À L'ŒUVRE DE LA BIEN-AIMÉE FONDATRICE.

Nous serait-il permis de laisser s'effacer les divisions de l'ancienne France, et de dire adieu au bel héritage d'Alençon en Normandie, sans mentionner deux des plus dignes coopérateurs de notre vénérée Fondatrice dans ce département de sa bonne œuvre.

Depuis la sage administration de M. de Bernières, les RR. PP. Procureurs (1) du collége des Jésuites, à Paris, avaient bien voulu être aussi les nôtres; mais étant à 33 lieues de la ferme, ils devaient se substituer sur les lieux quelque personne qui pût veiller sur le fermier et voir à l'entretien de la terre. Les agents qui furent d'abord choisis dans ce but oubliaient quelque peu, paraît-il, les intérêts des propriétaires d'outre-mer pour s'occuper plus efficacement des leurs propres. Enfin, vers 1717, un gentilhomme normand, Jacques François (2)......écuyer, seigneur, patron honoraire et haut Justicier de la paroisse de St. Aubin d'Apeney," né vers le temps de la mort des Fondatrices, s'offrit à prendre en main la gestion de ce bien; ce qui donna une nouvelle direction à la correspondance de nos religieuses, surtout à partir de 1742, où ce monsieur

(1) Nous trouvons successivement les noms des RR. PP. Vautier, de Lamberville, Lafitau, Charlevoix, Messaiger, et enfin en 1755, le R. P. de Launay, qui remit nos affaires à nos Mères de Paris en 1762.

(2) Il nous a été impossible de déchiffrer ce nom.

reçut une procuration directe de notre communauté, pour agir en tout pour le mieux.

Il nous reste encore une quinzaine de lettres de cet homme estimable, célibataire par goût et par vertu, qui semblait s'être réservé tout entier pour les bonnes œuvres, et dont pendant de longues années notre communauté éprouva le charitable zèle. Voici quelques fragments de ces lettres; car il nous importe de bien connaître les bienfaiteurs de notre maison, pour lesquels nous offrons journellement et à perpétuité des prières communes. Au reste, nos lectrices jugeront par elles-mêmes si le descendant des seigneurs de St. Aubin usait avec honneur du cachet de sa famille, à écusson soutenu de deux aigles, et surmonté d'une aiglon dont le regard sûr et perçant se fixe sur l'inscription qui le domine: *Sua prole dignus.* Elles verront encore si le pieux seigneur portait aussi dignement que le Journal belge qui s'en décore de nos jours, la *croix* qu'il traçait invariablement en tête de toutes ses dépêches. Il écrivait donc en date du mois d'avril 1733 :

"Madame,—Je profite avec plaisir de l'occasion du bon frère Gournay, originaire du Canada, pour vous remercier de l'honneur de votre lettre, qui me confirme ainsi que les précédentes, du mérite de celles qui composent votre sainte communauté. Je vois, Madame, que ce n'est point à l'ancienne France à donner des modèles à la Nouvelle de bien dire et coucher par écrit, mais plutôt à y aller puiser la perfection. Je n'en suis pas surpris, Madame, vous êtes sans cesse occupée à demander à Dieu ce degré de vertu, sa bonté peut-elle vous refuser en aucune chose? Oui, votre communauté est l'exemple que je cite à nos dames, et elles écoutent avec admiration la lecture de vos lettres.

"Je vous suis bien obligé, Madame, de vouloir vous ressouvenir d'un serviteur inutile comme moi dans vos prières et communions; c'est à ce secours que j'attribue ce qui m'arrive de plus heureux, mes prières ne méritant pas d'être exaucées. Je

vous fais aussi, Madame, mille remercîments de l'excellent capillaire et du sucre d'érable que vous m'avez adressés. J'en ai promis à une dame abbesse de grande vertu et condition, qui a la poitrine faible et malade. J'ai ménagé de mon mieux la bonne provision de capillaire que les Rév. Mères de la Conception et de St. Jean avaient eu la bonté de m'envoyer, et qui m'a été d'un grand secours dans la multitude de rhumes et fluxions de poitrine, qui ont redoublé avec une fureur excessive l'hiver dernier, non-seulement en France, mais quasi dans toute l'Europe, emportant un très-grand nombre de personnes, surtout les avancées en âge. Si j'avais cru les principales dames du pays, elles auraient seules profité de vos libéralités; mais je leur ai dit que cet excellent secours me venait de mains qui pouvaient autant contribuer à la guérison des malades que la vertu naturelle du simple, et que sans le leur refuser, il fallait que les plus pauvres eussent la première portion. C'est vous, Madame, qui aurez le premier fruit de leurs prières, puisque vous leur fournissez le remède, et que je ne fais que le préparer et le distribuer sous votre nom. Ainsi, vous voyez que vos bonnes œuvres et le bien que vous faites au prochain se répandent loin, par la bénédiction que Dieu attache à ce qui vient de votre maison. Enfin, les membres de J. C. en sont soulagés, cela suffit.

« Le bon frère Gournay m'a dit dans la conversation, qu'il était originaire de Montréal, où vous me mandiez qu'il y avait eu l'automne dernier des tremblements de terre. On lui a écrit du même lieu que depuis cet avertissement du ciel, on avait quitté en Canada l'infâme et détestable mode des *paniers*. Sur ce pied, il serait en vérité à souhaiter que Dieu en permît autant en chaque ville, *villasse*, bourgade, village de cette ancienne France, où cette horrible, incommode et impertinente mode règne à un degré de fureur inconcevable. Mais en fait de mode, tout va à l'excès; il se trouvera quelque folle à Paris, qui détruira celle-là pour en introduire quelque autre qui ne vaudra guère mieux. Je suis surpris que le Canada se laisse aller à l'inconstance d'un climat aussi pétillant et changeant que le nôtre où on ne saurait compter sur rien de fixe: le tempérament, les goûts, les manières,

les termes, la religion, la mode attaque tout, il n'y a que l'arrêt de mort que Dieu a prononcé qu'on ne saurait changer. Heureux, Madame, qui quitte tout comme vous avez fait dans votre respectable communauté, pour s'attacher au souverain bonheur où il n'y aura jamais aucun changement !

" J'enverrai après demain au R. P. Lafitau, une lettre de change de 850 liv., et peu après 400 liv. que le fermier m'a promises aussitôt qu'il aurait vendu ses bœufs gras, ce qui est ici le commerce le plus lucratif pour les fermiers. La fermière m'a prié de la recommander à vos prières, et de vous dire qu'elle exigeait de la communauté quelque petite marque de son attention, comme chapelet etc., qu'elle conserverait le reste de ses jours comme une relique, venant d'une aussi sainte part.

" Votre terre est bien tenue. Elle manquait d'arbres fruitiers qui sont ici pommiers et poiriers, dont on fait grande abondance de boissons dont tout le monde use, et qui après le vin, est la meilleure de sous le soleil. J'ai fait planter beaucoup de jeunes arbres qui vont venir de jour en jour......

" La continuation s'il vous plaît de vos prières auprès de Dieu, afin qu'il fasse connaître sa sainte volonté et accorde la grâce de l'accomplir, à celui qui a l'honneur d'être avec une vénération infinie etc. De St. Aubin."

La sollicitude du bon seigneur pour les intérêts des pauvres religieuses des pays lointains, le rendait plus sensible à leurs pertes qu'aux siennes propres. En 1738, l'année avait été mauvaise, par conséquent, maigre revenu. " Je souffre de n'avoir que misère à vous chanter ; mais quand l'épreuve vient par l'ordre et la main visible du Tout-Puissant, que pouvons-nous faire que de nous humilier et le bénir ? Votre terre est dans une situation plate, terre franche mais froide et marécageuse qui demande un grand travail et produit beaucoup dans une année sèche, mais dans des années de pluie continuelle, on perd tout. (1)

(1) Ailleurs, on trouve les détails suivants sur ce souvenir précieux des bienfaits de Mme. de la Peltrie.

" La cour est quasi carrée, pouvant contenir 18 à 20 toises, toute close et entourée de bâtiments. La maison manable est fort ancienne avec plusieurs petites tours ou tourelles, le tout couvert d'ardoise,

Nous ne gagnerions rien à poursuivre le fermier; ces pauvres gens vivent d'orge au lieu de vendre du blé froment. Le renvoyer? Tous ces gens là sont de concert; nous tomberions de mal en pis. Il faut souffrir ce qu'on ne peut empêcher."

Un accident déplorable survient au fermier :—" Les bons fermiers sont très-rares, surtout depuis que Dieu afflige une partie des provinces du Royaume d'une contagion sans remède sur les animaux, que l'on qualifie de vérole. Cette province a souffert un tort de plus de 30,000 liv. La terre de Harenvilliers et quelques villages voisins jusqu'ici ont été exempts de ce mal, quoiqu'il ait ravagé tout autour.

" La fermière se recommande avec sa petite famille et l'âme de son défunt mari, aux prières de votre sainte communauté. Comme il y a près de 100 ans (1) que cette famille, de père en fils, se succèdent comme fermiers de Harenvilliers, ils se sont attachés à ce bien et le regardent comme le leur propre, ce qui fait que la fermière et ses parents voudraient continuer à cultiver la terre, jusqu'à ce que les enfants du défunt soient en état de le remplacer. Le temps fera connaître si Dieu veut et approuve ce dessein; car *l'homme propose et Dieu dispose.*"

En 1749, il renouvelait le bail avec la fermière, " faisant tout pour le bien de la chose, ayant toujours devant les yeux le grand compte final et sans réplique qu'il faudra rendre au divin Créateur de toutes choses qui n'ignore rien, tout étant écrit dans le livre qui nous sera présenté à la fin des siècles et sur lequel tout l'univers sera jugé."

avec une espèce de pavillon sur la grande porte en entrant. Il y avait anciennement une petite chapelle au coin de la cour, du côté du midi." Nous ajouterons pour l'instruction de nos jeunes botanistes que " parmi les herbages et plantes potagères, il y avait les choux, les artichaux etc., thym couviers, romarins, rue, lavendes etc., dont l'espèce se trouvait parfois éteinte au printemps par suite de faux dégels qui couvraient la terre d'une glace universelle qui durait longtemps."

(1) Ces fermiers fidèles méritent que nous les connaissions par leur nom. Le dernier était Jacques Garnier dit l'Arcangerie qui mourut presque subitement. " Heureusement, il avait été à confesse et avait communié le dimanche précédent. C'était un fort bon et honnête homme craignant Dieu."

Avec ces considérations toujours présentes à l'esprit, il n'y avait aucun danger que M. de St. Aubin agît à la manière des administrateurs dont il est parlé dans nos correspondances précédentes : " Ils avaient 100 liv., par an et les bonnes dames Ursulines n'en étaient pas mieux. Un de ma connaissance fut même assez avaricieux, (pour ne pas dire fripon), une heure avant d'expirer et rendre son dernier compte à Dieu, que d'exiger 300 liv., de pots de vin de l'ancien bonhomme de fermier, sous prétexte de ne lui point hausser la terre en lui renouvelant son bail. Ces friponneries ne se pratiquent que trop communément en France.."

Il est intéressant pour nous de voir notre économe et fidèle seigneur, aux prises avec des ouvriers devenus " fiers et hautains," qui quoique bien payés prenaient plaisir à laisser traîner l'ouvrage, n'obtenant rien " qu'à force d'envoyer et d'aller lui-même chez l'un et chez l'autre, éperonner, prier et menacer."

Tantôt, il était en difficulté avec Mme. la Marquise de l'Aigle, " femme puissante en ces cantons," au sujet des bornes de nos propriétés ; tantôt avec un seigneur voisin, au sujet des constructions limitrophes. M. de St. Aubin en tout cela se montrait toujours le même, tâchant de concilier la modération et la charité avec le zèle le plus vif pour nos intérêts. " J'ai suivi le conseil de Salomon qui a dit : " Abstenez-vous de plaider, et vous diminuerez vos péchés," et encore : " C'est gloire à l'homme de s'interdire les contestations." Aux prétentions de celui qui exigeait que l'on fît passer un chemin à travers la prairie, il opposait l'absence du seigneur voisin ; " et puis, quand celui-ci sera de retour, écrivait-il, il faudra encore que je vous consulte, ce qui allongera le parchemin d'autant, et donnera au chicaneur le temps de se refroidir."

Les exigences toujours croissantes des maltôtiers vinrent lui donner des transes mortelles. On demandait la déclaration des biens de gens de main morte. " Tôt ou tard, écrivait-il en 1773, cela aura son effet, les maltôtiers (1) ne s'amendent guère à vieillir. On ne s'aperçoit des bruits de la paix que par le nom-

(1) Un triste système d'exactions pesait déjà sur le peuple, puisqu'il fallait payer le dixième du revenu en temps de guerre et le vingtième en temps de paix.

bre prodigieux de mendiants et de pauvres honteux, avec des légions d'enfants demi-nus qui crient la faim, et qui ont à peine un peu de paille pour se coucher, moins bien que les bêtes et les chiens des maltôtiers qui possèdent toutes les richesses du Royaume avec une dureté étonnante, sans aucune pitié ni commisération pour qui que ce puisse être. Comme on ne paraît pas avoir connaissance de vos biens, le mieux pour le moment est de se tenir clos, et dans le secret, de crainte de fournir des armes contre nous ; *On craint d'éveiller le chat qui dort.*"

Nos Mères sentaient le prix de tant de dévouement et de charité, et prenaient le plus tendre intérêt à tout ce qui se rattachait au pieux célibataire, qui se livrait à toute sorte de bonnes œuvres, ayant pris et soigné chez lui de la petite vérole l'enfant d'un marquis son ami, et l'ayant ensuite fait élever sous ses yeux dans une grande piété. " Ma situation est toujours la même, c'est-à-dire, de garçon, répondait-il en 1738 ; mais mon frère vient d'épouser une jeune Dlle. élevée dans une communauté de Caen et d'un fort bon caractère ; elle a aussi du bien, ayant hérité d'un frère qui servait dans la maison du Roi, qui a laissé deux terres nobles. Elle a deux sœurs qui ont aussi beaucoup de mérite et de religion, ayant été élevées en différentes communautés, qui est la meilleure école que l'on puisse donner à des filles de condition." Plus tard : " Pour rendre compte à la Rév. Mère de la Nativité de la situation de ma famille, je lui dirai que ma belle-sœur a été très-malade et j'ai eu la dernière peur. Ses six enfants promettent et s'élèvent à merveille. Le Roi a la bonté de lui placer une de ses filles à St. Cyr, comme fille d'officier et de qualité, feu mon frère ayant servi 30 ans dans la maison du Roi. Il y a un si grand nombre à récompenser qu'on a bien de la peine à obtenir une de ces places. Ma vue s'affaiblit beaucoup ; je suis menacé d'une cataracte sur l'œil droit. Il faut en tout bénir le Tout-Puissant et se soumettre à sa sainte volonté."

Aux Ursulines, on s'évertuait à trouver ce qui pourrait faire plaisir à ce bienfaiteur qui ne voulait accepter aucune rétribution.

On redoublait les envois de sucre d'érable pour les neveux ; on adressait des boîtes de fleurs aux nièces ; enfin, on imagina d'envoyer au vieil oncle quelques ustensiles de la cuisine sauvage.

" Mille très-humbles remercîments. Cette gamelle et vaisselle sauvage sont des ouvrages curieux et un bel échantillon de leur adresse. J'admire comment ces hommes qui n'ont pas apparemment les outils nécessaires, puissent rendre des nœuds d'arbres aussi polis et aussi proportionnés ; il ne reste pas la moindre trace d'aucun outil. Comme la divine Providence s'étend à toute chose ! La fermière vous remercie également du chapelet et du joli étui dont vous lui avez fait présent."

Dans sa dernière lettre en 1756, cet homme désintéressé disait à nos Mères : " Comment vous remercier du magnifique loup-cervier que vous m'avez fait tenir ? Cependant, la réflexion que vous l'avez acheté et payé très-cher sans doute, me fait de la peine, ne méritant aucunement cette dépense pour mon particulier. Il n'en est pas ainsi du capillaire et du sucre d'érable que je distribue aux malades et qui, je suppose, vous coûte moins. Je vous en supplie ainsi que votre communauté, aucun extraordinaire pour moi."

Le vénérable octogénaire s'occupait alors de préparer un plan exact de nos propriétés de Normandie, " dans la pensée qu'il pourrait être utile dans la suite, et que cela serait curieux à voir ici et à conserver dans nos archives." Nous avons reçu, écrivait en 1757 la Mère de la Nativité, les lettres et le plan de la terre de Harenvilliers. Nous sommes infiniment redevables à M. de St. Aubin du zèle et des mouvements qu'il se donne pour la conservation et l'augmentation de ce bien, ce qu'il fait depuis un grand nombre d'années gratuitement et avec une affection sans exemple dans le siècle où nous vivons. C'est un ancien seigneur et gentilhomme plein de vertus, de mérite et de charité, qui joint à cela la droiture d'un vrai Israélite qui se sanctifie au milieu du monde sans en avoir l'esprit ni les maximes. Je suis toujours charmée du style humble de ses lettres."

Quelques années auparavant, le R. P. Mesaiger lui rendait le témoignage suivant : " M. de St. Aubin est un grand homme de bien. Ayez soin de lui envoyer les pièces qu'il vous demande pour conclure à chaux et à ciment votre affaire ; il prend plus vos intérêts à cœur que vous ne feriez vous-même. Il est encore de ces anciens Français, gens d'honneur, de piété et de probité. Je

ne saurais assez vous le faire connaître et vous exhorter à lui témoigner les sentiments d'une vive reconnaissance."

La guerre avait interrompu la correspondance. En 1763 parvint ici la triste nouvelle de la perte de ce vénérable ami, décédé dans sa 88e année, au mois d'août de l'année précédente, ayant plus illustré son écusson par ses vertus que s'il se fût attaché à s'entourer du prestige de la gloire mondaine. "Nous avons fait pour cet insigne bienfaiteur, disent les Annales, un service solennel, avec l'office à neuf leçons, chaque religieuse lui ayant appliqué trois vigiles en particulier, en reconnaissance de tant de soins et de fatigues qu'il s'est données pour la conservation de notre terre de Harenvilliers : ce qu'il a fait pendant près de 45 ans, sans autre récompense que le sentiment de la charité qui le faisait agir."

§ 8.—UN BON CURÉ, OU LE DERNIER SURVEILLANT DE LA FERME D'ALENÇON.

Le neveu qui avait hérité du pieux seigneur de St. Aubin, s'offrit aussi à continuer son œuvre à l'égard de notre communauté. Malheureusement pour nous, son attention fut loin de nous être donnée tout entière. Enfin, étant devenu veuf et s'étant remarié vers 1774, avec une personne "pleine de raison, de mérite et de vertu," notre galant seigneur, "qui promettait toujours et ne payait jamais," entra une bonne fois en accommodement. Mais que de déboires dans les douze années qui avaient précédé !—"Je n'ai pas été peu peinée (1) de l'embarras où vous vous êtes trouvée pour satisfaire aux lettres de change que nous tirâmes sur vous l'année dernière. Nous ne nous attendions pas que M. de ......retrancherait ainsi notre revenu de Harenvilliers. Ses grands projets de réparations ne sont guère de notre goût, dans un temps qui ne nous permet pas de faire ici le rétablissement de nos bâtiments délabrés depuis cinq ans." Toutefois, pendant plus de six ans on le ménage : "A moins que M. de......ne fît un mauvais emploi des revenus, nous serions fâchées de le troubler et de lui faire de la peine. La mémoire des bienfaits de M. son oncle, qui sera toujours très-chère à notre communauté,

(1) Lettre de la Mère St. François, en oct. 1764.

nous engage à avoir tous les égards pour le neveu." La bénédiction des bonnes œuvres passe de génération en génération. Cependant, il vient un temps où chacun paye de sa monnaie. En 1770, de nouveaux délais donnent à réfléchir que le bon seigneur pourrait bien être Normand de caractère aussi bien que de fond...." Point de réponse encore de M. de......!" écrivait en 1772, notre vénéré ami, M. de Villars. "Avouons que les gens, de sa province *qui lui ressemblent*, sont de terribles gens, et qu'on a bien raison de s'en défier un peu......Si vous êtes quelquefois tentée de vous *fâcher* (à la Mère Ste. Saturnine), vous n'êtes pas la seule; mais ne nous laissons pas aller à la *fâcherie*, ni au *découragement*, ni l'un, ni l'autre; de peur que les affaires n'en aillent plus mal pour nos chères Mères de Québec......"

Enfin, de nos lettres de change protestées firent sortir des bornes de la miséricorde. "Je disais aujourd'hui qu'il faut être chrétienne et regilieuse, écrivait notre dépositaire, pour pardonner à ce Monsieur les mauvais services qu'il nous rend. Avoir 6,000 liv., et n'en pas donner 2,000, c'est pousser son monde à bout. Toutes les promesses qu'il fait ne sont que pour gagner du temps. Ainsi, ma chère Mère, il faut poursuivre sans délai ce débiteur par voie de justice. J'ai consulté, avant de parler ainsi, ce que nous avons de mieux en fait de bons praticiens; ils m'ont assuré que nous ne pouvions avoir qu'une issue favorable. Les frais du protêt que ce M. nous a occasionné, ayant des fonds à nous, sont montés ici à la somme de 539 liv. Ces frais pourront paraître exorbitants et au delà des bornes ordinaires; mais nous avons été obligées d'en passer par là comme les autres, d'après le règlement qui en a été fait ici par le Conseil de Québec, qui a taxé, dans ces sortes d'occasions, les dommages pour le commerce à 12 par cent, et ainsi des autres comme vous le verrez dans la copie ci-jointe, collationnée par main de notaire et légalisée par notre Gouverneur-Général, pour valoir dans la poursuite de ce remboursement. Je me flatte, ma Rév. Mère, que les premières démarches de justice détermineront M. de......à entrer en paiement, et vous épargneront les peines et les embarras qui accompagnent toujours les procédures. Du moins nous le souhaitons avec d'autant plus d'ardeur, que nous sommes déjà toutes confuses des sollicitudes

que vous occasionnent nos affaires. Vous nous faites en cela ma chère Mère, une grande charité, dans les tristes circonstances où nous sommes aujourd'hui réduites. Continuez-nous-la je vous en supplie par la charité du Cœur de Jésus, à qui nous adressons sans cesse nos vœux et nos prières, afin qu'il vous en récompense comme vous le méritez; et soyez bien persuadée que nous en sommes toutes pénétrées de la plus vive et la plus parfaite reconnaissance.

"Je me flatte aussi que M. Buteau est présentement satisfait en entier des 4000 liv. que nous lui devions. Il aura eu double profit, ayant donné son argent au pair ici, ce qui lui donnait 13½ pour cent de bénéfice en France."

La Mère St. Louis de Gonzague écrivait en novembre de la même année (1774): "Il nous tarde d'apprendre si les affaires sont finies avec M. de......quel arrangement vous avez fait, à combien montent les réparations de Harenvilliers, et si nous pouvons toucher quelque chose l'année prochaine. Ma Sr. St. François me dit vous avoir fait un détail de nos affaires; elle ne vous mettra point dans l'embarras; elle sait trop la peine qu'ont les dépositaires. Elle l'éprouve tous les jours par le protêt que ce Monsieur nous a occasionné. Il aurait bien mieux fait de se payer de sa commission que de nous mettre en pareille aventure; cela n'était jamais arrivé à notre maison, les affaires y ayant toujours été bien arrangées. Il nous a causé bien des embarras, soucis et peines d'esprit, pour pouvoir soutenir une communauté où les besoins sont grands et présents, ayant, comme vous le savez, passé par la guerre, et par conséquent perte de tous biens; joignez à cela les réparations qu'il faut faire journellement, le bois de chauffage qu'il faut de toute nécessité et qui monte fort haut, et le reste à proportion. On ménage sur tout article pour ne point tomber dans un autre labyrinthe......"

M. de.. ...ne manquait certainement pas de probité; mais c'était un de ces esprits entreprenants qui ne trouvent jamais jour de solder un compte, et qui, à force de plans et d'entreprises, se noient dans les combinaisons mêmes qui devaient les faire surnager. C'est du moins ce qui ressort de notre correspondance. Admirons la salutaire influence de la femme qui sut amener un

pareil homme à la raison et à se gêner grandement pour se rendre enfin aux lois de l'équité ! Nous aimons à signaler ce trait à nos lectrices, elles sauront en tirer de bien précieuses conclusions à l'honneur et à la gloire du sexe.

Cependant, ce n'est pas précisément de ce seigneur, plus malheureux que coupable, que nous voulons parler dans cet article, nous dirons volontiers avec nos Mères : " Nous sommes sorties des embarras de notre bon Normand : Dieu le bénisse ! "

Entretenons-nous un peu du vénéré protecteur, de ce bon curé de la paroisse de St. Aubin auquel s'étaient adressés dans leurs perplexités M. de Villars et la Mère Ste. Saturnine, et qui avait si bien fait entendre à la pieuse châtelaine dont il connaissait la vertu, l'injustice des procédés de son mari.

Depuis lors, M. le Curé Hébert fut le surveillant le plus actif et le plus désintéressé de la ferme de Harenvilliers. Il savait " se ménager avec son seigneur et satisfaire ses paroissiens, sans négliger les intérêts de ces bonnes Dames des pays lointains d'Amérique qui travaillaient à la gloire de Dieu, et qui avaient si grand besoin de secours." " M. le Curé est un homme impayable, écrivait la Mère Ste. Saturnine. Il prend vos intérêts à cœur et *s'y met jusqu'au cou*......Ne me parlez plus, chère Mère, de difficulté à gérer vos affaires, il n'y a que la perte de notre bon Curé qui pût me chagriner maintenant. Mais il faut mettre sa confiance en Dieu, il protége les siens....."

D'après ses procédés pendant plus de 20 ans et les mille circonstances où la correspondance en parle, M. le curé Hébert nous apparaît avec une de ces physionomies franches et cordiales où se reflètent à la fois la bonté et l'intelligence. Homme humble, il aimait comme tant de saints curés de nos pieuses campagnes, à cacher dans la retraite et ses talents et ses vertus. Désintéressé comme les apôtres, il n'amassait rien pour lui-même ; mais parcourant les chaumières de sa paroisse, il répandait partout les bienfaits et ne reculait jamais devant une bonne œuvre possible, unissant en tout, selon le conseil du Sauveur, " la prudence du serpent à la simplicité de la colombe." Aussi comme on l'aimait le bon curé, à St. Aubin, à Paris et à Québec ! Qu'est-ce qui pourrait lui faire plaisir ? se demandait-on. Il n'était pas riche, mais

à titre de rétribution, il n'y avait pas un liard à faire accepter à l'homme généreux.

" Que nous sommes mortifiées, écrivaient nos Mères, de ne pouvoir faire parvenir jusqu'à vous ce qu'il y a de curieux dans notre pays ! Je vous aurais fait passer une belle pièce de pelleterie pour faire un manchon à notre bon et respectable curé ; mais inutile d'y penser. Assurez-le du moins que nos prières ne lui manquent pas ; outre les dévotions particulières et prières communes pour nos bienfaiteurs, nous faisons chaque année pour lui en particulier une communion générale."

En 1784, la Mère Ste. Saturnine trouvait moyen de payer au nom de notre communauté, un abonnement au Journal de Genève, dont elle faisait cadeau au bon curé. " De plus, ajoutait-elle, son neveu va terminer ses études dans un séminaire à Paris, je pourrai trouver quelque à propos qui fera plaisir ; marquez-moi à peu près la somme à y mettre. Je crois que l'oncle y sera aussi sensible qu'à lui-même. Il m'a présenté le jeune homme. Je lui ai procuré la connaissance de M. notre Chapelain, qui s'est prêté avec beaucoup d'affection à lui rendre service ; ce qui a fait un vrai plaisir à l'oncle et à moi et me procure l'occasion de lui prouver votre reconnaissance et la mienne. Ce monsieur n'ayant aucunes connaissances à Paris, il m'a prié de donner au besoin de l'argent à son neveu, ayant la facilité de me le faire tenir avec le loyer de la ferme.

" Tout va bien sur votre terre ; il y a eu des réparations, mais M. le curé a fait vendre de vieux arbres qui y ont subvenu. Je ne saurais trop remercier Dieu du zèle qu'il inspire pour vous à ce monsieur ; c'est un homme admirable, vos intérêts sont les siens. Je puis presque dire ce que l'Eglise chante dans l'*Exultet* touchant le péché de notre premier père : O heureuse faute, ô heureux malheur que les travers de notre gentilhomme, qui nous ont procuré un si bon surveillant ! "

Nos Mères, après avoir remercié la Mère Ste. Saturnine de ses avances, ajoutaient : " Prevenez en toute occasion nos intentions à l'égard du cher curé : nous souhaiterions pouvoir reconnaître ses soins par des dons plus étendus. Quant à M. son neveu, agissez comme pour vous-même. S'il était avancé et qu'il dût bientôt

prendre la soutane, nous désirons que sa première lui soit donnée de notre part, ainsi que ses bréviaires s'il entrait dans les ordres, et le tout de la meilleure qualité...."

Plus tard, la Mère Ste. Saturnine apprenait que M. le curé allait faire sur son revenu particulier, une dépense de 270 liv., afin de décorer son église de certains meubles, entre autres d'une bannière paroissiale. " Connaissant le désir que vous avez de donner des preuves de votre reconnaissance, dit-elle, j'ai souscrit en votre nom à la bannière pour 135 livres. Ce Monsieur, par générosité, n'a pas voulu avoir le profit de cette offrande, il vous a enregistrées comme bienfaitrices de la bannière. Ainsi, j'espère que quand on ira en procession, vous aurez part aux prières......"

" Nous sommes confuses, répondaient nos Mères, que pour si peu de chose ce cher M. le Curé nous donne le titre de bienfaitrices. C'eût été beaucoup qu'il eût agréé cette preuve de notre reconnaissance dans la seule vue des obligations infinies que nous lui avons....."

Nous serions curieuses de savoir si la vandalisme de 93 a respecté la bannière du bon curé, et si les Ursulines de Québec sont encore pour quelque chose, dans les processions de St. Aubin d'Apeney en Normandie.

Il y a pour nous un charme ineffable dans cette préoccupation de nos Mères à épancher leurs sentiments de reconnaissance; nous avons confiance que nos lectrices nous le pardonneront.

On peut juger de la correspondance des Ursulines avec ce digne pasteur des âmes, qu'elles suppliaient " de les regarder comme faisant partie de son troupeau, non seulement pour le temporel, mais aussi pour le spirituel, afin d'avancer plus sûrement au chemin de la perfection,"

" J'ai eu bien de l'inquiétude, écrivait au mois de février 1788, la mère Ste. Saturnine. M. le curé de St. Aubin, notre cher et vénérable ami, a été bien mal et assez longtemps. Nous ne saurions assez remercier le ciel de lui avoir rendu la santé....."—" Oui, répondait-on de Québec, c'est de tout notre cœur que nous bénissons Dieu de nous avoir conservé notre bon Curé, charmées d'avoir appris son rétablissement plutôt que sa maladie. Nous sentons comme vous, ma révérende Mère, jusqu'à quel point il

nous est essentiel. Nous expérimentons, par nos seigneuries, combien nos agents ont plus à cœur leurs intérêts propres que les nôtres, et faute de surveillants fidèles, nous faisons bien des dépenses et peu de profit. Dans la vivacité de notre reconnaissance pour ce digne curé, nous ne cessons de prier le Seigneur pour sa conservation et pour qu'il centuple son éternelle récompense. Pour moi en mon particulier, je le présente tous les jours, ainsi que vous, ma chère Mère, au S. Cœur de Jésus, où du plus sincère de mon cœur je tâche d'exprimer ma gratitude."

Hélas ! le bon curé, à peu près octogénaire, n'avait pas encore cueilli la palme de la résignation dans les grandes persécutions et les grandes injustices ; il devait devancer dans l'exil nos bienfaitrices de Paris. Parmi les papiers de ces dernières, nous avons retrouvé la lettre suivante, en date du 11 janvier 1792, adressée à la Mère Ste. Saturnine.

" Madame,—Je vous suis très-obligé des messes que vous avez eu la bonté de m'envoyer. De Louche (1) vous aura sans doute dit que je m'étais chargé de 300 ; un de mes neveux en a pris aussi 300 ; c'est celui qui malgré tout est resté à St. Aubin ; l'autre est retourné au Séminaire des Missions Etrangères. Sa santé va un peu mieux, mais je crains avec raison que son tempérament ne soit pas de force à supporter le voyage.... Au reste, les circonstances où nous nous trouvons m'aideront beaucoup à me consoler.

" De Louche vous aura sans doute dit aussi que je ne suis plus à St. Aubin ; j'ai été obligé de me retirer à Alençon, où nous sommes un certain nombre d'anciens curés et assez tranquilles. On nous a cependant refusé des ornements à la sacristie de la paroisse ; mais plusieurs honnêtes gens nous ont fait en très-peu de jours des ornements de toute espèce, et nous fournissent tout ce qui est nécessaire pour le S. Sacrifice. Les églises des com-

(1) Fils de l'ancien fermier du nom, qui avait succédé à son père en 1779. Il avait épousé une nièce du curé Hébert, qui lui avait signifié tout d'abord "que s'il recherchait sa nièce dans l'espoir que ses intérêts passeraient avant les nôtres, il se trompait fort : la conscience avant tout." Ce brave homme fit valoir avec intelligence notre bien.

munautés sont toujours fermées; on vient cependant de nous permettre d'y dire la messe à condition que les portes resteront fermées; je crois qu'il y en a bien peu qui usent de la permission.

"Voilà où j'en suis. Jugez si j'ai besoin que le bon Dieu me donne la patience pour me consoler dans mes peines. Je vous prie de la lui demander pour moi......

"Soyez bien persuadée, Madame, que tant que je vivrai je prendrai les intérêts des dames de Québec, que j'aurai soin de leurs affaires comme des miennes. Je ne puis à la vérité, dans les circonstances présentes, voir par moi-même à ce qu'il y aurait à faire; mais comme je connais le local, je juge sur le rapport qu'on m'en fait. J'espère que la tranquillité se rétablissant, je pourrai bientôt retourner à St. Aubin....

"Hébert, ancien curé de St. Aubin.

"Alençon, rue St. Blaise, 11 janv. 1792."

Un fragment d'une autre lettre semble indiquer la déportation de l'un des deux jeunes prêtres, neveux du curé. Quant au saint homme lui-même, il fut impossible d'obtenir aucun renseignement sur son sort, après la terrible secousse qui dispersa les élus du sanctuaire; nous ne savons si le martyre ou une mort naturelle termina alors sa belle carrière. Quoi qu'il en soit, il n'a pas manqué d'arriver au vrai port malgré les tempêtes, et de ceindre la couronne promise à ceux qui, à l'imitation du bon Sauveur, "ont passé sur la terre en faisant le bien."

§ 9.—ENCORE LES AMIS DU MONASTÈRE AU GOUVERNEMENT DU PAYS ;— MLLE. PRESCOTT.

Le successeur de lord Dorchester au gouvernement du Canada, fut son excellence le général Prescott, (1) dont la renommée militaire avait eu un grand retentissement, dans les Indes comme en Amérique. "Dès le lendemain de son arrivée (18 juin 1796), il nous honora de sa visite, ainsi que sa dame et ses demoiselles qui se montrèrent des plus aimables. C'est dans cette

(1) A son rappel, Sir R. Prescott alla se fixer à Rose Green, où il vécut privément. Il mourut en 1815, dans la 89e année de son âge.

circonstance que M. le Général témoigna à notre Rév. Mère Supérieure, qu'il serait très-flatté que Mlle. Prescott passât chaque jour une heure dans notre Monastère pour se perfectionner dans la langue française."

La permission par écrit étant venue de l'évêché, le Gouverneur en fut informé, et de ce moment, il n'y eut pas d'élève plus assidue au couvent que Mlle. Prescott. La Mère Françoise Panet de St. Jacques fut chargée de ces leçons, qui continuèrent pendant toute une année. Dans la belle saison, cette heure se passait d'ordinaire au jardin. Ce fut dans une de ces promenades que l'aimable Dlle., toujours attentive à ce qui pouvait faire plaisir aux religieuses, remarqua le mauvais état du mur de clôture, du côté de la rue Ste. Anne.—"Je vois, madame, que votre jardin n'est pas en sûreté; ne vaudrait-il pas mieux réparer ce mur?—Oui, Mlle., répartit la Mère St. Jacques, mais pour le moment la chose est impossible; les pertes que nous avons faites, par suite des guerres qui ont désolé ce pays, et par suite aussi de la Révolution française, ne nous le permettent pas." Là finit la conversation; mais Mlle. Prescott ne fut pas plus tôt de retour au Château, que l'on vit arriver des ouvriers de la part du Gouverneur. Inutile de dire que les brèches du mur eurent bientôt disparu.

A partir du 1 janvier 1797 jusqu'à son départ, le Gouverneur entra régulièrement au Monastère pour sa visite de bonne année Ces visites se faisaient toujours de la manière la plus aimable, en tenue de ville, sans aide-de-camp, n'ayant d'autre compagnie qu les dames de sa famille. Un jour qu'il était ainsi venu seul avec sa fille aînée, après avoir reçu au pensionnat "avec tout l'accueil possible," le compliment de nos élèves, il voulut s'arrêter quelque temps à la salle de communauté. La conversation s'engagea avec la plus aimable simplicité sur le sujet inépuisable, surtout pour des personnes étrangères à notre religion, de notre genre de vie,

de nos occupations etc. "Je suis émerveillé, Mesdames, dit-il, de votre manière de vivre; mais cette solitude, ce silence, cette vie uniforme et laborieuse, doivent enfin lasser, ce semble, des natures sensibles et délicates comme les vôtres." Nos Mères répondirent agréablement qu'elles se portaient mieux au Monastère, pour la plupart, en se levant à 4 heures du matin, en priant longuement et en travaillant bien fort, que lorsqu'elles vivaient au sein de leurs familles. Mlle. Prescott ajouta en riant qu'elle voyait toujours les religieuses si occupées, qu'elles n'avaient réellement pas le temps de s'ennuyer (1).—"Fort bien, fort bien, répliqua le Gouverneur; soyez heureuses, Mesdames, comme vous méritez de l'être, et que vos années soient de plus en plus prospères."

Au mois d'août de l'année 1797, Mlle. Prescott devint l'épouse du capitaine Baldwin, aide-de-camp du Gouverneur "qui ressentit une grande joie de cette union," dit le Récit d'où nous abrégeons ces détails. M. Baldwin était un officier recommandable par sa valeur et plusieurs autre belles qualités. Peu avant son mariage, Mlle. Prescott ayant reçu de nos Mères quelques cadeaux de bon goût, les remerciait en ces termes:

" Madame,—Je suis vivement pénétrée des marques d'estime que vous et Mesdames vos sœurs ne cessez de me donner. J'accepte ces jolis présents avec beaucoup de reconnaissance; croyez que j'y attacherai toujours un prix infini, et agréez, je vous en conjure, mes sincères remercîments.

" Soyez bien persuadée, Madame, que je n'oublierai jamais les politesses dont vous me comblez; et je me croirai très-heureuse de pouvoir vous témoigner toute l'estime que vous méritez, et à laquelle vos vertus vous donnent un si grand droit. J'ai l'honneur d'être etc. R. PRESCOTT.

" Château St. Louis, 29 août 1797."

Quelques jours plus tard, Mme. Baldwin visitait ses bonnes amies des Ursulines, et connaissant la gêne pécuniaire de la communauté, " elle laissa £10 à notre Rév. Mère, pour reconnaître

(1) " Really, Papa, dit la jeune Dlle., these ladies are all so very busy from morning until night, that they have no vacant hour to feel lonely."

quelques petits ouvrages en écorce dont nous lui avions fait présent."

Dès son berceau, Mlle. Prescott avait vu toutes les joies de la terre lui sourire; déjà distinguée par sa position sociale, elle se faisait remarquer encore davantage par un esprit supérieur, des talents de premier ordre, et les charmes de son caractère. Mais par un de ces malheurs que la sagesse de Dieu prépare aux plus élevés comme aux derniers des hommes, il y eut bientôt à son occasion un deuil immense. Mme. Baldwin mourut à Québec, le 27 juin 1798, et d'abondantes larmes coulèrent de bien des yeux à cette triste nouvelle. Le Gouverneur surtout demeura inconsolable; il parlait encore, à la fin de l'année, avec l'accent de la plus amère douleur, de la perte qu'il avait faite et ce fut, ajoute le Récit, comme souvenir de l'affection que sa chère fille avait toujours eue pour nous que le 24 décembre, il fit présent à notre communauté de la somme de 960 livres. Lady Prescott ne laissait également passer aucune occasion d'exprimer aux Ursulines les sentiments d'affection qu'elle partageait à leur égard avec sa bien-aimée fille. Voici une de ses lettres.

" Madame,—J'ai reçu avec la plus vive reconnaissance la corbeille que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je vous suis infiniment obligée à vous-même, Madame, ainsi qu'à Mesdames les Religieuses, de toutes les preuves réitérées que vous m'avez données de votre sincère attachement.

" Soyez persuadée, Madame, que je conserverai toujours avec le plus grand soin ces jolis souvenirs du Canada, et je vous prie toutes de croire, et vous particulièrement, Madame, à l'estime et à l'amitié avec lesquels je suis etc. S. PRESCOTT."

" Château St. Louis, Québec, 4 janvier, 1799."

Cette même année, Sir R. Prescott fut rappelé à Londres pour y rendre compte, disent les historiens, des difficultés qui s'étaient élevées au sujet des terres concédées sous son administration. " Il est regretté, dit le Récit, de tout ce qu'il y a de bons citoyens dans la province. C'est un homme qui ne connaissait d'autre règle que celle de la justice, ses égards et sa considération pour le clergé ont paru en bien des circonstances, et il n'a cessé de donner à notre communauté des marques d'une bienveillance toute spéciale.

Nous avons perdu en Mme. Baldwin une grande protectrice, et nous perdons actuellement un grand protecteur en M. son père. A sa visite d'adieu, qui a été des plus gracieuses, sa dame nous a délicatement fait don de 40 piastres d'Espagne (240 liv). Ils se sont embarqués le 14 août 1799, faisant voile pour Londres."

Cette appréciation ne s'accorde peut-être pas avec celle de certains historiens ; mais tant de bons procédés envers une communauté religieuse cloîtrée (qui ne fut probablement pas la seule à éprouver sa bienveillance), parlent il nous semble en faveur du général Prescott. Nos Annales, en mentionnant les actions de grâces publiques rendues ici à l'occasion de la victoire des Anglais à Aboukir, disent " qu'en dépit des prétentions de l'Evêque Anglican, M. le Général consulta Mgr. de Québec, sur le jour à fixer pour la fête ; " ce qui annonce certainement beaucoup de considération pour la population catholique du pays. Au reste, M. l'abbé Ferland, dans sa Biographie de Mgr. Plessis, paraît avoir pensé comme nos Mères, au sujet du gouverneur Prescott.

Peu après le départ de ce gouverneur arrivait, accompagné de sa dame, sous le titre de lieutenant gouverneur, Sir Robert Shore Milnes, pauvre valétudinaire dont nos Annales font l'éloge suivant : " Il parle bien français, et il est, dit-on, très-aimable. Je veux le croire, c'est à l'usage que l'on connaît son monde......"

Il ne paraît pas que la connaissance ait été très-intime, ou l'expérience très-favorable, car le Récit, toujours si prêt à reconnaître les bienfaits des amis du pays, n'en dit pas un mot de plus.

§ 10.—MGR. HUBERT HÉRITE DU ZÈLE APOSTOLIQUE DE MGR. BRIAND, ET LE TRANSMET À MGR. PLESSIS.

A la démission de Mgr. Briand en 1784, Mgr. Hubert, nouveau coadjuteur, fut chargé des visites pastorales, l'âge avancé de Mgr. d'Esglis, évêque en chef, le rendant incapable de ces laborieuses fonctions.

Lorsque Mgr. Hubert à son tour, usé de travaux et comblé de mérites, abandonnait la direction des affaires pour mourir presque aussitôt, en 1797, Mgr. Plessis, nommé coadjuteur de Mgr. Denaut, héritait d'une

bonne part du fardeau, l'évêque en titre de Québec étant trop faible de santé pour administrer par lui-même ce vaste diocèse.

Mgr. Hubert est donc véritablement l'intermédiaire entre Mgr. Briand et Mgr. Plessis, et son auréole ne s'efface pas même entre ces deux grandes figures. Il était digne de recueillir, pendant dix ans, les derniers rejaillissements de l'intelligence et les sublimes élans du cœur du premier, tandis qu'il donnait au second le temps de mûrir son expérience et de s'exercer à la lutte.

Après avoir été un des membres les plus distingués du Séminaire de cette ville, et premier Supérieur canadien de cet établissement, M. Hubert préluda à ses futurs travaux en se livrant aux missions difficiles et lointaines. Nous l'avons vu missionnaire au Détroit, lors de sa nomination comme coadjuteur; dès le printemps de 1787, selon notre Récit, il parcourait la houlette à la main les paroisses du diocèse.

Evêque en titre de Québec en 1788, son zèle sembla prendre une nouvelle vigueur. En 1796, " voulant poursuivre plus loin ses visites pastorales, Mgr. notre digne prélat partit le 20 juillet pour la Baie des Chaleurs, accompagné de M. Desjardins son G. V., et de deux autres prêtres français émigrés, tous deux destinés à rester dans cette mission lointaine : l'un se nomme M. Castanet et l'autre est M. Desjardins, frère du premier. Sa Grandeur fut reçue avec une joie extraordinaire par ces pauvres gens, d'autant plus qu'ils n'avaient jamais vu d'évêque en ces lieux. Tous dans des transports inexprimables allèrent au-devant de lui et le reçurent sous le dais en chantant le verset: *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Mgr. travailla avec zèle et succès aux pénibles fonctions de la visite et ne revint ici que sur la fin d'octobre, chargé des dépouilles qu'il avait remportées sur l'ignorance et le vice, mais aussi, accablé des fatigues qu'il avait soutenues à son retour, ayant fait plus de 150 lieues par terre, le plus souvent à pied."

Ce pénible voyage altéra la santé du Prélat d'une manière irré-

parable. " Il est bien à craindre, écrivait l'Annaliste au printemps de 1797, que cette maladie, résultat de fatigues excessives, n'ait des suites fâcheuses. Ce serait une grande perte pour tout le diocèse." La prévision ne se réalisa que trop.

Au mois de septembre suivant: " Mgr. de Québec, sentant ses forces s'affaiblir, et craignant d'exposer la perpétuité de l'épiscopat en son diocèse, résigna son évêché à Mgr. Denaut, ci-devant évêque de Canathe et son coadjuteur. Cette cérémonie eut lieu le jour de la fête du sacerdoce, où le nouvel évêque de Québec fut salué de tout le clergé. On s'occupa aussi de nommer un coadjuteur; le choix tomba sur M. J. O. Plessis, curé de Québec, et l'on écrivit aussitôt à Rome pour obtenir ses Bulles; mais il est à craindre que les choses ne réussissent pas à notre gré, en conséquence des troubles qui agitent l'Italie."

Le naïf Récit va maintenant nous révéler, dans le détail de ses derniers moments, l'énergie persévérante de l'apôtre de J. C. " Quant à Mgr. l'Ancien (Mgr. Hubert), se persuadant que l'air de la campagne pourrait rétablir sa santé, ou plutôt tirant des forces de sa faiblesse et voulant mourir les armes à la main, il demanda et obtint la cure du Château Richer, côte de Beaupré. Il partit vers le 20 sept. avec M. Raimbault, notre chapelain, qui devait être son vicaire. A peine y eut-il été quinze jours qu'il se sentit plus mal et fut transporté à l'Hôpital-Général, où il mourut le 17 octobre, un mois et quinze jours après sa démission, beaucoup plus chargé de vertus et de mérites que d'années; ce digne prélat n'étant que dans la 59e année de son âge. Il comptait 31 ans de prêtrise, et près de 12 ans d'épiscopat. Cette dignité fut toujours un véritable fardeau pour son humilité, il ne consentit à sa nomination que pour ne pas s'opposer à la volonté de Dieu.

" Il fut inhumé dans sa cathédrale avec les honneurs dus à sa dignité. M. Desjardins, prêtre français, V. G., fit son oraison funèbre. Elle attira l'attention des auditeurs. Le plus habile peintre n'eût pas mieux réussi à tirer le linéament du visage du prélat défunt, que l'éloquent prédicateur à faire le portrait de son caractère et de ses vertus. Ce monsieur eut la bonté de nous en faire la répétition à la grille du chœur.

" Mgr. Hubert légua par son testament le peu de bien qui lui

restait aux hôpitaux et aux pauvres. Il nous avait donné peu auparavant 192 liv. Il s'est souvent privé du nécessaire en faveur des indigents. Il fit venir à ses frais, ces années dernières, plusieurs prêtres français émigrés, qui sont tous de fervents ouvriers travaillant avec zèle à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Il a aussi établi pour les enfants pauvres, des écoles publiques qu'il entretenait à ses dépens, voulant s'il lui eût été possible bannir de son diocèse l'ignorance, source funeste de l'impiété et du libertinage. Sa sollicitude pastorale ne se borna pas là ; il regardait les communautés religieuses, comme une des principales portions de son troupeau et leur adressa, le 27 février 1789, une lettre remarquable, dont nous faisons tous les ans lecture le jour de la rénovation des vœux. Les originaux se conservent dans les archives.

" Mgr. Hubert témoigna toujours beaucoup de bienveillance à notre communauté, il nous fit même l'honneur, le 18 oct. 1796, de conférer dans notre église les ordres sacrés à M. l'abbé Taschereau, en considération de notre Rév. Mère Supérieure, la Mère St. François-Xavier, tante du jeune prêtre."

Nous citerons quelques extraits de la lettre dont il est parlé plus haut ; on y verra quel esprit animait le saint Evêque.

"......Les vierges chrétiennes étant, selon St. Cyprien, la plus illustre portion du troupeau de J. C., ont droit plus que tout autre à mes soins et à ma vigilance. Je n'ignore pas d'ailleurs de quelle utilité sont les communautés bien réglées, ici, pour détruire l'ignorance, source de tant de vices ; là, pour le soulagement des pauvres et des malades ; partout, pour le maintien de la vertu et la sanctification du monde....Aussi regardai-je l'institution des ordres religieux dans l'Eglise comme un des plus précieux dons que Dieu ait faits à son Eglise. Quels magnifiques éloges les saints Pères n'en font-ils pas ? Etat sublime, asile sacré des vertus, chemin assuré de la perfection, image vivante du ciel....."

Parlant de la pauvreté " Heureux dépouillement, dit-il, qui vous met en état de dire. *Deus meus et omnia*, mon Dieu est mon tout !......La chasteté....c'est cette précieuse vertu....qui donne à la religion de véritables héros ; à J. C., des favoris intimes ; à la nature humaine, quelque chose de plus que des hommes ; au ciel,

ses principaux citoyens. Elles est la ressemblance des anges, l'admiration des hommes, et l'ornement de l'Eglise. *Que ce soit donc avec toute sorte de soins que vous gardiez votre cœur*, vous dit le St. Esprit.

" Ce qui regarde l'obéissance surtout nous sera toujours infiniment à cœur : c'est l'observance de ce vœu qui seule peut maintenir vos communautés dans la réputation de maisons régulières.... Ayez donc, nos très-chères filles, une affection toute particulière pour cette vertu. Elle est bien chère à J. C. *puisqu'il aima mieux* dit St. Bernard, *perdre la vie que de perdre l'obéissance.* Elle complète et comble de mérite votre consécration au Seigneur ; le don irrévocable de votre volonté a été le plus grand hommage que vous puissiez lui faire : après ce dernier sacrifice, il ne vous reste plus rien en propre......

" Voici un quatrième vœu qui doit vous être bien précieux (puisque vous portez le nom d'Ursulines), c'est celui d'instruire les jeunes personnes de votre sexe ; c'est lui qui vous rend chères à la société, à qui vous rendez un des plus importants services : lui qui vous fait protéger d'un gouvernement dont les principes en matière de religion sont si différents des vôtres ; lui enfin qui m'attache si fort moi-même à votre conservation, qu'une des plus grandes consolations de mon âme est de vous voir acquitter soigneusement de ce glorieux devoir......Mais que de vertus dans la pratique ne demande pas cette sublime vocation ? Elles sont détaillées d'une manière si intéressante et si circonstanciée dans le livre de vos Constitutions et de vos Règlements, que vous souffrirez que je vous y renvoie.

" Après la matière de vos vœux, nos très-chères filles, je ne vois rien qui intéresse davantage le bien de vos maisons que la charité mutuelle. C'est par elle qu'on y vit et qu'on y respire : elle unit tellement les personnes de différentes familles et souvent de différents climats, qu'elles ne font, pour ainsi dire, qu'une seule personne : mêmes sentiments, mêmes principes, mêmes vues, mêmes fins......Pour tout dire en un mot, en s'aimant d'un amour tendre, elles soutiennent l'aimable nom de sœurs qu'elles portent......Filles du même Père, épouses du même Sauveur, sous la même règle, sous le même habit, sous le même toit, unies sur la terre, espérant

être à jamais réunies dans le ciel, n'ayez donc entre vous qu'un cœur et qu'une âme. Que votre charité soit patiente en supportant vos défauts, en excusant vos imperfections, en faisant grâce à vos intentions ; qu'elle soit bienfaisante, en vous prévenant mutuellement, en vous soulageant dans vos besoins, en ayant les unes pour les autres, tous les égards que la règle autorise et prescrit ; qu'elle soit universelle, sans penchant pour celle-ci, ni dégoût pour celle-là, sans acception ni exception de personne ; enfin, qu'elle soit constante en durant autant que votre vie. Oui, la mort seule doit les rompre ces liens qui vous unissent. Que dis-je ? elle les perfectionnera, parce que vous vous aimerez encore plus parfaitement dans le sein de Dieu même, centre de nos cœurs et terme de notre bonheur......"

Par le fait même de la démission de Mgr. Hubert, Mgr. Denaut devenait évêque de Québec ; nous verrons ailleurs quels furent les rapports du nouveau pasteur avec notre Monastère. Disons maintenant que sacré à Montréal le 29 juin 1795, " à la grande satisfaction des citoyens," il avait continué à desservir la paroisse de Longueuil. "Devenu évêque de Québec, il essaya d'établir sa résidence dans sa ville épiscopale ; mais sa santé ne s'accommoda pas de ce changement et il résuma ses anciennes fonctions comme curé de Longueuil. M. Plessis, coadjuteur élu et G. V. est resté chargé des affaires du diocèse et nous tient lieu de Supérieur."

C'est sous l'irradiation de cette grande figure que nous verrons s'inaugurer en Canada le 19e siècle.

§ 11.—LE NOVICIAT, DE 1789 À 1800 ; UNE CÉRÉMONIE DE VÊTURE.

Dans l'été de 1789, il n'y avait au noviciat que trois professes de chœur ; pas une seule novice ou postulante. La fête du 150e anniversaire semble avoir un peu réveillé la ferveur ; cependant les vocations continuent d'être assez clair-semées jusqu'à la fin du siècle. Les

deux jeunes Dlles. qui furent les premières à se présenter sont:

Le 8 septembre 1789, Mlle. Marie Josephte (1) Méthot, âgée de 17 ans, native de la Pointe-aux-Trembles, fille de M. Joseph Méthot et de Mme. Geneviève Lauriot. Elle prononça ses vœux sous le nom chéri de Marie de l'Incarnation, au milieu d'un grand concours de spectateurs entre lesquels figurait S. A. R. le prince Edouard, duc de Kent.

Le 31 octobre suivant, Mlle. Genev. Julie Berthelot, fille de M. Charles Berthelot, marchand de Québec, et de Mme. Genev. Channazard. Sa mère, qui redoutait beaucoup cette séparation, l'avait retenue sous le toit paternel jusque dans sa 24e année. Enfin elle la laissa libre de suivre ses pieux penchants et la jeune novice fut bientôt transformée en cette aimable et fervente Mère St. Joseph que nous avons connue, et dont les petits-neveux et nièces se retrouvent dans les familles Faribault, Berthelot, Planté et Doucet. Nous pensons aussi que ce sont là les Berthelot d'Artigny dont parle Bibaud dans son " Panthéon Canadien."

Le 2 juin 1791, la sœur aînée de Geneviève, Mlle. Thérèse Genev. Berthelot, confuse sans doute de s'être laissée devancer dans la voie parfaite, arrivait aussi au noviciat âgée de 26 ans. Elle porta le nom de St. François d'Assise.

Les Mères St. Joseph et St. François étaient sœurs de M. Chs. Berthelot, ordonné prêtre en 1788, après un cours complet d'études au Petit Séminaire de Québec, et aussi de M. Ls. Gonzague Berthelot, catholique toujours fervent quoique employé constamment dans des institutions de commerce protestantes.

Mais laissons à la vénérable veuve à nous faire faire connaissance avec son intéressante famille, dans une lettre où elle se dépeint elle-même. Cette lettre parvenait à nos deux religieuses

(1) Notre postulante se trouve grand' tante des familles Lauriot actuelles de la Pointe-aux-Trembles; elle est également parente de plusieurs familles Méthot, de F. X. Méthot Ecr., fondateur de la maison de commerce Méthot, Simard et Chinic, maintenant Chinic et Méthot; de M. l'abbé E. Méthot Professeur et Directeur de l'Université-Laval, de M. l'abbé Eug. Méthot récemment ordonné prêtre etc., etc.

au commencement de l'année 1814. Mme. Berthelot, alors retirée auprès de son fils, M. l'abbé Berthelot, charmait les ennuis de sa vieillesse et de son isolement en priant Dieu et en pensant à ses enfants. La lettre est écrite sous dictée par une main étrangère, mais comme pour mettre le sceau à ses bons avis, la signature est d'elle-même.

" Mes chères Filles,—Il y a longtemps, ce me semble, que je n'ai point reçu de vos nouvelles, ni du reste de ma famille à Québec : on dirait que vous êtes tous morts. Comment allez-vous ? comment vont Gonzague et sa femme? Lisette et Planté avec leurs enfants ? mon frère et ma sœur ? Je n'entends plus parler d'eux. Ah ! si je pouvais écrire, que je fusse à votre âge, quand même je serais religieuse, il me semble que j'échapperais plus souvent un instant pour écrire à ma mère ! Mais vous êtes bien les sœurs de votre frère ; il n'aime pas à écrire, et je crois que vous lui ressemblez un peu en cela. Pourtant j'aime à penser que je me trompe, et que vos lettres ne parviennent pas aisément à leur adresse. Si vous m'écrivez bientôt, (et le plus tôt, ce sera le meilleur), acheminez-les exactement ; vous pourriez les remettre au soin de M. Sauvage, prêtre du Séminaire de Montréal.

" Je vous dirai naturellement que par temps je m'ennuie. Je ne puis plus, et on ne veut pas me laisser faire tout ce que je faisais il y a quelques années. Mes oreilles s'endurcissent, ma vue s'affaiblit ; je ne puis plus lire le soir. Je tricotte encore un peu, mais ça me fatigue dans le dos. Ah ! mes pauvres enfants, que la vieillesse est une chose triste ! Point, ou très-mince société ici, toujours vis-à-vis les uns des autres, sans avoir rien de nouveau à se dire ; il y a quelquefois de l'ennui à essuyer : mais il faut se consoler avec le bon Dieu. Priez-le pour moi, afin qu'il m'accorde la grâce de me soumettre à sa sainte volonté en toutes choses ; dans l'affliction comme dans la consolation, dans l'infirmité comme dans la santé, enfin dans le temps pour l'Eternité. Le curé espérait sortir d'ici cet automne. Il dit qu'il s'y déplaît beaucoup. Il peut avoir quelque raison. Du reste, il se porte mieux qu'il n'a fait depuis bien du temps ; il faut en remercier le bon Dieu.

" Parlons actuellement des Bostonnais. Vous en avez eu, je

suis sûre, plus de peur, pour nous et pour vous, que nous-mêmes. Voilà ce que c'est que d'être éloigné du théâtre; les objets grossissent de loin, et de près, on voit au juste ce qu'ils sont. Eh bien! on s'est familiarisé à entendre parler de guerre, à voir aller et venir à tous moments des soldats, des miliciens, des gens de corvées, à apprendre même quelques alertes, qui ont donné, il faut l'avouer, quelques petits frissons pour un instant, mais qui enfin, Dieu merci, se sont évanouies en fumée. Dieu veuille que nous soyons quittes à aussi bon marché pour l'année prochaine! Nous avons tout mis entre ses mains. S'il faut que nous ayons la guerre l'année prochaine, je ne sais ce que nous deviendrons, car il n'y a rien dans ces contrées-ci, et le curé ne se flatte pas d'avoir cent minots de blé, cette année;—et pour tout cela, il ne se démonte pas et prend sa tasse de café tous les jours: il sera assez tôt de s'en passer quand il n'y en aura plus.

"Je me rappelle que Julie doit avoir fait sa première communion vers le 15 août dernier; il me semble qu'elle me l'a écrit elle-même. J'ai prié le bon Dieu pour elle ce jour-là, et le prie tous les jours qu'elle en conserve la grâce et s'en rende digne de plus en plus. Lorsque vous verrez Lisette, dites-lui que je suis très-contente de ce que presque tous ses enfants ont eu ce bonheur;—car je suppose que Charles l'a faite aussi. Cela doit faire six communiants dans sa famille. Qu'elle prenne bien garde de négliger ou de s'éloigner de la communion. C'est souvent la seule ressource et la seule consolation dans la vie, dans le ménage. Dites-lui bien que c'est moi qui dis cela.

"Faites mes amitiés au cher Gonzague et à la chère Lilique. Elle a perdu son dernier enfant; le bon Dieu sait bien ce qu'il fait. Ils sont heureux dans le ciel. N'oubliez point mon frère et ma sœur, mon gendre, mes petits-enfants. Je porte tous ces gens-là dans mon cœur; il serait trop long d'écrire tout ce que je sens pour eux. Je les embrasse de tout mon cœur.

"Pour vous, mes chères filles, qui avez choisi la meilleure part, estimez infiniment votre état. Jouissez de la paix, de la solitude. Pensez à moi dans vos prières, comme je ne vous oublie pas dans les miennes. Recommandez-moi à toutes vos sœurs, que

je salue très-respectueusement, et me croyez, mes chères Filles,
Votre tendre et affectionnée mère,—*Channazard*, veuve Berthelot."
"15 déc. 1812."

Reprenons notre coup-d'œil à l'intérieur, revenons au milieu de cette fervente troupe d'Enfants de Marie et de Ste. Angèle, encore plus désireuses de se dérober aux yeux du monde, que les jeunes filles frivoles ne sont ardentes à se produire et à mendier les hommages.

Voici une autre de ces bonnes Mères que nous avons connues et aimées, la Mère Judith Angélique de la Ferrière de Ste. Marie. Elle était fille de M. Chs. François de la Ferrière et de Mme. Angélique Roy (1). Née et élevée à la Noraye, elle perdit jeune encore ses parents et fut laissée sous la tutelle de son beau-frère, M. Ricard, père des deux prêtres de ce nom. Ce bon protecteur la mit au pensionnat dans sa treizième année. Elle se rencontra alors au Monastère avec un nombre considérable d'élèves d'une haute piété, entre autres, les Dlles. Berthelot, Louise Panet, Olive Roy, Mary (Polly) McCord, Eliz. Dougherty, M. Anne Borgia, M. Ursule Borne et M. Louise McLaughlin. Plusieurs d'entre elles furent appelées à la vie religieuse; les autres, destinées par la Providence à édifier le monde, y portèrent l'exemple des plus belles vertus chrétiennes.

Mlle. de la Ferrière ne fut pas longtemps à balancer dans son choix; le 26 avril 1795, elle commençait son temps de probation dans la carrière d'Ursuline.

Le 5 avril 1796 entrait au noviciat, à l'âge de 21 ans, Mlle. M. Elizabeth Blais, née et baptisée en la paroisse de St. Thomas, fille de M. Jos. Blais et de Mme. M. Elisabeth Michon. Elle prit le voile sous le nom de Ste. Monique. Nous en dirons un mot plus tard.

(1) Les familles Roy sont très multipliées à Québec et à Montréal comme marchands, artisans etc; mais c'est surtout dans les comtés de Lévi, Beauce, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, de l'Islet, qu'on les trouve dans les rangs honorables de cultivateurs aisés: leurs enfants ont fréquenté nos classes. Nos anciennes élèves devenues Madame Chauveau, Madame Hamel, étaient sœurs de l'Hon. Juge Roy, de Ths. et de F. X. Roy Ecrs., de Québec, etc.

Trois amies intimes de Mlle. de la Ferrière marchèrent de près sur ses traces. Ce fut d'abord Mlle. McLaughlin, qui après bien des combats et des actes de courage et d'énergie, commençait le 21 novembre 1797, à l'âge de 17 ans, cette carrière qui devait la rendre à jamais chère à cette maison.

Le 9 mars 1798, se présentait au noviciat Mlle. Elisabeth Dougherty, parente nous a-t-on dit, de M. l'abbé P. Doherty, récemment ordonné prêtre, ainsi que d'une de nos jeunes sœurs ; nous donnerons ailleurs la notice de la Mère St. Augustin, religieuse remarquable par sa capacité et sa vertu.

Le 15 avril suivant, à l'âge de 19 ans, Mlle. Louise Olive Roy, connue en religion sous le nom de St. Paul. Elle était fille de M. Frs. Roy, de Québec, et de Mme. Louise Lapérade. On trouve dans le registre que la famille de Lanaudière et son frère Charles fournirent une partie de sa dot. La Mère St. Paul, d'une régularité et d'une ferveur exemplaire, fut sur le point de partir en 1822, pour porter secours aux Ursulines de la Nouvelle-Orléans ; elle était alors maîtresse des novices. La Providence, qui la destinait à faire bientôt le voyage de l'éternité, suscita des obstacles qui empêchèrent son départ. Elle mourut saintement en 1826.

Un mot maintenant de cette bonne Mère St. Henri, au nom de laquelle se rattachent tant de belles actions et d'agréables souvenirs.

Dlle. Marie Louise McLaughlin, fille de M. Jean McLaughlin et de Mme. Angélique Fraser (1), naquit à la Rivière du Loup (en bas de Québec), vers l'année 1780. Comme il n'y avait alors ni église ni curé dans ces parages, c'est à Kamouraska qu'elle fut baptisée. Vers l'âge de 6 ans, sa mère l'amena à Québec pour voir son grand-père, M. Simon Fraser, qui vivait retiré dans sa

(1) La famille Fraser, dont le nom se multiplie sur nos listes d'élèves après la conquête, se partagea de bonne heure les seigneuries de la Rivière du Loup, St. André, Cacouna, etc. en partie celle de la Malbaie. Le Col. S. Fraser était fils de lord Lovat qui périt sur l'échafaud dans la cause des Stuarts. Il était à la tête de ce régiment écossais qui se battit avec tant de bravoure en 1759 et 60. Une famille Fraser se trouve alliée par les femmes, pensons-nous, à la famille du Dr. Michaud de Kamouraska, dont les enfants connaissent

résidence sur le Cap. Le vieux Colonel ayant pris Marie-Louise en grande affection voulut absolument la retenir chez lui. Il connaissait les sentiments de monsieur et de madame McLaughlin en matière de religion; cependant il ne fit pas apprendre à l'enfant d'autre catéchisme que le credo écossais de la Réforme, lui interdit l'exercice de la religion catholique et l'envoya à une école anglaise protestante.

Quand Mme. McLaughlin, (que nous avons bien connue dans les jours de sa belle vieillesse), fut informée du projet de son père, elle vint en toute hâte de la campagne pour réclamer sa fille. Le vieux militaire refusa de la rendre et fit force menaces de les déshériter tous. M. McLaughlin, homme extrêmement pacifique, crut qu'il pouvait patienter un peu, vu surtout que Mme. Fraser, (qui était canadienne), instruisait en secret sa petite-fille et la fortifiait dans son attachement à la foi. Ce fut à 15 ans que Mlle. McLaughlin fit son abjuration et se montra ouvertement catholique. Cet acte solennel eut lieu dans la chapelle des Messieurs du Séminaire, en présence de M. le G. V. Gravé, directeur de la communauté, et de M. John McLaughlin, père de la jeune Dlle. Elle avait été préparée à la réception des sacrements par M. Ls. Phil. Desjardins, qui eut toujours dans sa reconnaissance la place due à un premier père spirituel.

Le grand-père Fraser permit enfin à Mlle. McLaughlin d'entrer au couvent comme pensionnaire, tout en défendant qu'on en fît une religieuse. Mais bientôt se développèrent dans le cœur de la jeune fille toutes les plus fortes inspirations du catholicisme, et elle ne songea plus qu'à offrir en holocauste au Seigneur, avec son cœur, son âme et toute sa personne, les heureux dons dont elle était ornée.

Cependant, le vieux colonel la surveillait de près. S'apercevant qu'elle goûtait beaucoup la vie du couvent, il trouva moyen

depuis longtemps la route qui conduit à notre pensionnat. La famille Fraser, en s'alliant à des canadiennes, est devenue en bonne partie aussi canadienne que catholique; M. l'abbé Ferland fait quelque part la remarque que cet heureux changement a eu lieu à l'égard d'un grand nombre de militaires établis dans le pays après la conquête, surtout à la Malbaie appelée aussi Murray Bay.

de la retirer. La jeune Dlle. n'en persévéra pas moins dans son pieux dessein, et en dépit des menaces les plus *formidables*, elle écrivit à la Mère St. François-Xavier, la conjurant de lui accorder l'entrée du Monastère en qualité de postulante. Par la réponse que nous transcrivons ici, nos lectrices verront que les religieuses comptaient beaucoup sur la bonne foi et l'honneur du Colonel, connu au Monastère depuis l'époque du grand siége de 1759.

" Mademoiselle,—Vous êtes reçue avec satisfaction de la communauté. Nous sommes toutes bien assurées que vous ne serez point déshéritée, par conséquent nous nous en tiendrons à vos droits.

" Je viens d'en écrire à M. Gravé; je lui dis que vous irez le trouver aujourd'hui, pour qu'il vous présente à Mgr. de Québec, afin de recevoir sa bénédiction.

" Je vous souhaite bon courage, et suis votre affectionnée Mère,— Sr. St. Frs. Xavier, Supre."

" Ursulines, 3 septembre, 1797."

Mlle. McLaughlin retarda encore de trois mois son entrée craignant d'attirer quelque fâcheux contre-temps sur sa famille. Enfin le colonel ayant dû entreprendre un assez long voyage, la *fuite d'Egypte* s'exécuta aussitôt, et la nouvelle lui en fut transmise par lettre avec tous les ménagements possibles, ce qui n'empêcha pas une explosion plus que franche du mécontentement du vieux militaire. Heureusement, la tragédie n'eut rien de plus sérieux, jamais depuis il ne fut question des redoutables menaces.

La future Ursuline avait déjà bien combattu, cependant elle n'était pas encore soldat de J. C. par la confirmation. Ce fut le 27 fév. 1798, au jour de sa vêture, qu'elle reçut ce sacrement qui répand dans l'âme l'abondance des dons du St. Esprit; elle le reçut au moment même où elle allait quitter les vêtements de l'homme terrestre pour se revêtir des habits bénits par l'Eglise, symboles d'humilité, de mortification et d'innocence.

Quels étaient les sentiments de la jeune vierge quand, l'âme encore tout imprégnée de l'onction de l'Esprit sanctificateur, elle vint se réunir à la communauté déjà rangée dans l'avant-chœur pour la cérémonie de sa vêture !

Les cloches du Monastère s'agitent, les chœurs entonnent, *O gloriosa virginum*, tandis que, le visage voilé, et revêtues de

leurs longs manteaux, les religieuses s'avancent lentement vers l'autel, marchant sur deux lignes à la suite de la croix. La jeune fiancée du Seigneur est transportée au ciel : elle se croit déjà en compagnie de la Vierge immaculée dont on chante les louanges et la gloire ; elle voit cette procession éternelle qui forme le cortége de l'Agneau *partout où il va......* Mais suivons nous-mêmes l'heureuse débutante dans cette touchante cérémonie.

La voici maintenant prosternée au pied de l'autel. " O Jésus qui sous les bannières de la glorieuse vierge Marie, votre mère, avez élevé et choisi dans votre Eglise un ordre que vous avez voulu appeler du nom de votre martyre, la bienheureuse vierge Ursule, faites par votre bonté que celle dont nous honorons et respectons la mémoire, fortifie de son secours en cette vie sa famille bien-aimée, et lui obtienne en l'autre les joies de l'immortalité. Amen."

Le célébrant bénit le cierge, il met à la main de la jeune vierge " cette lampe de la foi et de la charité, dont la lumière et l'ardeur doivent à jamais éclairer et vivifier son âme, afin qu'elle puisse aller dignement à la rencontre de l'Epoux." Et la postulante de faire une nouvelle protestation de ses sentiments, afin que l'Eglise appelle avec plus d'efficacité sur elle les bénédictions qui préparent aux noces mystiques de la profession religieuse.

Monde, désormais tu n'auras plus rien à dire, l'aspirante a paru devant le tabernacle de J. C ; c'est l'autorité la plus imposante, le député de la sainte Eglise, qui l'a interrogée ; elle a répondu librement et pour elle-même. Si elle préfère aux promesses de bonheur du siècle et à ses charmes passagers, *la miséricorde de Dieu ;* à l'éclat des parures mondaines, *le saint habit de la religion ;* aux affections de la terre, *la charité de l'Ordre,* aux conversations terrestres, aux réunions bruyantes, *la société des mères et des sœurs ;* monde pervers, arrête, ne condamne pas ; respecte au moins son choix si tu n'es pas capable d'en comprendre l'élévation, le bonheur et la gloire.

La jeune fille continue, et tout haut elle proteste que, moyennant le secours de Dieu et les prières de la communauté, elle espère porter jusqu'à la fin de sa vie, pour le seul amour et la crainte de Dieu, le doux joug des conseils évangéliques. Alors le célébrant, satisfait de ces dispositions, se lève et dit en joignant les mains :

" Que Dieu perfectionne ce que lui-même a commencé! Qu'il bannisse de votre cœur le vieil homme et ses œuvres ! "

La postulante, qui n'a repris un instant les pompes du monde que pour montrer le peu d'état qu'un chrétien doit en faire, sort avec allégresse pour s'en dépouiller à jamais, laissant les vierges du sanctuaire à célébrer de nouveau leur propre délivrance de la terre de perdition par le psaume *In exitu Israël de Ægypto ;* psaume où se peignent si bien les sentiments de l'âme religieuse, ses transports de gratitude, son anéantissement à la vue des œuvres de Dieu en sa ferveur: *Non nobis, Domine, non nobis !* Psaume où, de sa nouvelle terre promise, l'âme consacrée à Dieu regarde avec compassion les enfants du siècle se prosternant devant des idoles aussi vaines que l'or et l'argent, le plaisir, la gloire, les satisfactions passagères ! " Nous sommes, Seigneur, ce peuple dont vous vous êtes souvenu, que vous avez béni ! Le Dieu qui nous a bénies, c'est celui à qui appartient le ciel des cieux; il a donné la terre aux enfants des hommes. Seigneur, ceux qui sont morts, morts à la vie de la grâce et à votre amour, ne sauraient vous louer non plus que ceux qui descendent en enfer. Mais nous qui vivons, nous qui surabondons de vos bienfaits, nous vous bénissons, ô Seigneur, maintenant et à jamais ! " Est-il possible d'entendre le chant de ce psaume sans se sentir tout ravi et pénétré des sentiments qu'il exprime ?

Cependant, la nouvelle novice a revêtu l'humble tunique et la robe flottante; le long voile blanc a été jeté sur sa tête. Les portes s'ouvrent de nouveau; les chœurs tressaillent et se lèvent; les chants sont suspendus......*Quæ est ista,* reprend une voix à laquelle d'autres se joignent bientôt, tandis que la novice s'avance, bénissant Dieu de la vérité de ces paroles que l'on chante où elle est proclamée pleine de délices et appuyée sur son bien-aimé Sauveur qui déjà lui montre la couronne: *Veni sponsa mea, veni, coronaberis !*

L'Eglise a voulu bénir des plus amples bénédictions tout ce qui doit être à l'usage de la nouvelle fiancée; elle lui dit maintenant, par la bouche du célébrant, la profonde signification des habits qu'elle lui donne. La *Pauvreté* l'a déjà revêtue de la serge grossière. La Mère Supérieure lui met la ceinture de cuir :

" Quand vous étiez jeune, dit l'Eglise par l'organe de son ministre, jeune dans la science des choses de Dieu, vous vous ceigniez vous-même et vous alliez où vous vouliez ; maintenant que vous avez grandi dans la connaissance de vos devoirs, un autre vous ceindra, vous n'aurez plus de volonté que celle de vos supérieures, dépositaires de l'autorité divine :" voilà l'*Obéissance.* Le voile béni, c'est le symbole du vœu de *Chasteté :* " Recevez ce voile immaculé, emblême de la pureté intérieure, afin que vous puissiez suivre l'Agneau sans tache, et marcher à sa suite dans la blancheur de l'innocence." Elle reçoit le manteau : " Que le Seigneur vous rende la robe d'immortalité que vous aviez perdue par la prévarication de votre premier père."

" O Seigneur, reprend le célébrant, écoutez nos supplications et daignez bénir votre servante, que nous venons de revêtir en votre nom de l'habit de ce saint ordre ; faites par vos bontés ineffables, qu'elle persévère pieusement dans votre Eglise et mérite la vie éternelle, par J. C. N. S."

La jeune vierge sur qui se font ces souhaits et ces bénédictions est heureuse sans doute ; mais plus heureuses encore sont celles qui ont déjà fait expérience de la suavité du joug du Seigneur ; elles aussi ont besoin de renouveler leurs protestations et de les renouveler hautement ; de là ce dialogue animé, cette lutte en quelque sorte, où les anciennes semblent le disputer avec la nouvelle élue, en ferveur, en bonheur et en reconnaissance. *Regnum mundi* : l'empire du monde, son éclat et ses grandeurs, chante chacune, j'ai méprisé tout cela pour l'amour de N. S. J. C., que j'ai connu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, et qui fera à jamais les délices de mon âme."

" Mon cœur a proféré une bonne parole, reprend la jeune vierge ; j'ai consacré mes œuvres au Roi."

" Que j'ai connu, continue le chœur avec empressement ; que j'ai aimé, en qui j'ai cru, et qui fera à jamais les délices de mon âme." Quel est celui qui, entendant ce *Quem vidi, quem amavi*, n'a pas cru que la note en avait été apportée du ciel ?

Mais la base du véritable amour, c'est l'anéantissement de l'orgueil humain :—" J'ai choisi, dit la novice dans un profond sentiment des paroles quelle prononce, j'ai choisi d'être abjecte dans

la maison de mon Seigneur Jésus-Christ." Et les anciennes de répondre : C'est le Dieu " que j'ai connu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, et qui fera à jamais les délices de mon âme ! " Alors la novice se prosterne en terre, les bras attachés en esprit à la croix de J.-C. pendant que l'assistance chante l'hymne *Veni Creator Spiritus.* L'Eglise s'empresse de bénir cette mort libre et volontaire qui assure la véritable vie de l'âme ; elle réitère ses ferventes oraisons. Le baiser de paix se donne à la nouvelle sœur, qui va s'attacher à faire revivre dans la communauté, avec la sainte dont elle vient de prendre le nom, les bien-aimées Mères qui l'ont porté avant elle ; et puis l'*Ecce quàm bonum,* oh ! qu'il est doux en pareille circonstance ! Ainsi se termine cette cérémonie, aussi profonde dans les mystères de grâce qu'elle symbolise que belle et imposante.

Voilà, chères lectrices, une longue digression ; mais nous y avons été comme entraînée par la circonstance exceptionnelle où se trouvait notre aimable et courageuse novice. L'avenir fera voir que sœur M. Lse. McLaughlin de St. Henri fut fidèle à la grâce, et qu'elle devint à son tour un des plus fermes soutiens de cette maison de Ste. Ursule, véritable Mère d'une communauté qui bénira à jamais ses travaux et son zèle.

§ 12.—EXTINCTION DES DEUX PLUS ANCIENS CORPS RELIGIEUX DU CANADA.

L'extinction des Jésuites en Canada n'est pas un fait isolé ; pourquoi, en effet, n'auraient-ils pas survécu au changement de gouvernement comme tant d'autres institutions du pays ? L'arbre de cette puissante société avait alors vu la cognée de la persécution appliquée, non-seulement à ses branches, mais encore à son vénérable tronc. Si la racine devait subsister et montrer de nouveau au monde sa force et sa fécondité, l'arbre n'en devait pas moins succomber et disparaître pour un temps.

L'expulsion des Jésuites de France en 1762, puis l'abolition de l'Ordre en 1773, devaient avoir leur

réaction en Canada, et paralyser toute résistance de la part des Jésuites du pays, surtout sous un gouvernement qui avait intérêt à les anéantir.

La calomnie et le mauvais vouloir, fruits du Jansénisme et de l'impiété, préparaient depuis longtemps en France la chute de la société.

" Si votre état est incertain," écrivait au printemps de 1762, le R. P. de Launay notre Procureur en France, " le nôtre l'est encore bien davantage, puisque nous nous voyons ici à la veille d'être ou détruits ou dispersés, ce qui reviendrait au même. S'il nous arrive d'être chassés de Paris, je ferai en sorte que vos contrats, vos registres et votre argent passent entre les mains de vos sœurs, les Mères Ursulines de la rue St. Jacques, à qui je n'aurai pas besoin de recommander vos intérêts, puisqu'elles en seront aussi soigneuses que des leurs propres. Je ne vous dirai pas sur quoi l'on se fonde pour nous anéantir. Les évêques du Royaume se déclarent hautement en notre faveur, mais ils ne sont pas écoutés. Nous sommes résignés à tout ce que le Seigneur permettra, et nous tâcherons d'en profiter pour notre sanctification particulière. Recommandez-nous de plus en plus aux prières de votre fervente communauté....."

On sait que l'iniquité fut consommée sous le gouvernement faible et corrompu de Louis XV. En 1768, le même Père écrivait de St. Malo aux Ursulines de Paris :

" Je bénis le Seigneur qui vous conserve pour la chère communauté de Québec. Voilà la première année que je suis privé des nouvelles du Supérieur de nos pères missionnaires. Il faut que ma dernière lettre ne lui soit pas parvenue ou, ce qui est plus probable, que sa réponse ait été interceptée. Quoi qu'il en soit, vous me rendrez service et me ferez un grand plaisir, si vous avez la bonté de vous faire informer par M. de Villars, auquel je présente mon respect, de l'état de nos pères en Canada, et s'ils continuent à exercer librement leurs fonctions ; ce qu'est devenu le procès que leur intentaient les créanciers du P. La Valette, qui ne demandaient rien moins que de les

dépouiller entièrement, comme ils y avaient réussi ailleurs; si nos anciens missionnaires, tels que les pères Richer, St. Pé etc. vivent encore? Vous ne désapprouverez pas une sainte curiosité, qui me porte à m'intéresser singulièrement à eux, vous savez les rapports que j'avais ci-devant. Malgré notre dispersion, les liens de la charité qui nous unissaient ne sont point rompus, et nous sommes toujours frères....Je vous dirai pour votre consolation que j'ai eu la satisfaction de préparer vos sœurs de St. Malo au renouvellement des vœux. Depuis leur établissement en 1621, deux Jésuites du collége de Rennes sont venus sans interruption deux fois chaque année leur donner la retraite; cependant je suis le premier qu'elles aient vu depuis notre extinction en France, en 1762. C'est une communauté très-bien composée et très-fervente. Si vous me mandez quelques nouvelles de vos sœurs de Québec, elles y seront sensibles.....J'ai encore deux retraites à donner, ici et à Dinan, avec l'agrément des Supérieurs ecclésiastiques; vous voyez qu'on daigne encore nous employer....."

La suppression de l'Ordre, en 1773, donna au monde le grand exemple d'une soumission complète aux décrets de la divine Providence, manifestés par le Vicaire de J. C. La conduite des fils d'Ignace, en cette épreuve si poignante à leur cœur, mit à découvert le sentiment surnaturel qui faisait mouvoir ce grand corps. Ils se rappelèrent qu'ils avaient reçu pour héritage la pauvreté, pour bouclier le silence, pour armes le travail, et pour couronne la patience.

C'est un triste spectacle que celui de ces vénérables membres dispersés, demandant de tous côtés, et souvent en vain, des nouvelles les uns des autres. Nos Mères furent assez heureuses, non-seulement pour donner des nouvelles de la compagnie en Canada, (de là tant de détails précis à leur sujet dans notre correspondance); mais encore pour procurer des secours à bon nombre de ces religieux "dispersés dans les provinces, dont plusieurs étaient courbés sous le poids de l'âge et

usés de travail, et qui n'avaient néanmoins pour vivre que la modique pension de 400 livres."

Comme il y avait une extrême difficulté à faire dire des messes dans le pays, vu la rareté des prêtres, nos Mères recueillaient les offrandes et les adressaient aux Ursulines de Paris, qui gratifiaient de cette rétribution les plus nécessiteux. On envoyait ainsi chaque année, une somme assez considérable.

" Vous aurez de quoi réjouir notre bon et respectable P. de Launay, écrivait-on de Québec; serait-il possible de savoir où il est? Le P. de Glapion s'en informe......" " Les petits embarras que j'ai, disait de son côté la Mère Ste. Saturnine, ne sont pas comparables à la satisfaction que je ressens, non seulement de vous obliger, mais encore de faire plaisir et de procurer des secours à de pauvres persécutés. Je connais de pauvres vieux Pères qui n'ont que leurs 400 liv. Le P. de Launay est de ce nombre; le P. de Ligny, à Avignon, est dans le même cas. J'assiste aussi quelques vicaires de la capitale que je sais dans la nécessité......"

Cependant, les rangs des P. Jésuites allaient toujours s'éclaircissant en Canada. Au mois d'octobre 1784, la Mère St. François écrivait. " Actuellement, il n'y a plus dans le pays que quatre pères de la compagnie (1), deux à Québec, un à 3 lieues dans un village sauvage, et le quatrième dans la ville de Montréal, à 60 lieues, qui tous jouissent en paix de leurs revenus, qui sont considérables et qui en feraient vivre bien d'autres avec eux. Ils sont tous les quatre, sous l'habit et le nom de Jésuites, de grande édification et rendent de grands services à notre Eglise affligée....."

Sur les dernières pages du vieux Récit figurent trois Jésuites, morts à dix ans d'intervalle, et qui voient s'éteindre en eux leur

(1) En 1776, les Annales enregistraient la mort du R. P. Le Franc, " religieux d'un fort tempérament et infatigable dans l'exercice du saint ministère, donnant presque continuellement et avec grand fruit des missions dans les campagnes, accompagnant Mgr. dans ses visites, faisant alors trois sermons par jour et passant le reste du temps à confesser. Il était d'un grand secours au curé de Québec ainsi qu'à notre communauté."

communauté avec le siècle : ce sont les RR. PP. du Jaunay, de Glapion et Casot.

" Le 16 juin, 1780.—Nous venons de faire une grande perte par la mort du R. P. du Jaunay, S. J. qui était notre confesseur depuis l'année 1767. Il est décédé plein de vertus et de bonnes œuvres. Toujours dévoué à nos intérêts et prêt à nous rendre service, il nous a dit la sainte Messe, a fait tous les services et enterrements gratis ; il semblait que ce fût lui faire grâce que de réclamer de lui quelque assistance spirituelle. Son zèle a beaucoup contribué à nous soutenir dans la ferveur et la régularité ; aussi notre reconnaissance à son égard est-elle des plus vives. Le lendemain de son enterrement, nous lui avons fait un service solennel, précédé de l'office des morts, comme pour les supérieurs de l'ordre, et je ne doute pas que chacune en particulier n'ait fait bien des prières pour le repos de son âme."

En date du 24 février 1790, nous lisons les détails touchants qui suivent : " Nous venons de perdre un sincère ami dans la personne de R. P. Ls. Augustin de Glapion, Sup. Gen. des Jésuites en Canada. Notre communauté lui a de très-grandes obligations pour les services spirituels qu'il lui a rendus. Il était dans la 71e année de son âge et la 55e de son entrée dans la compagnie de Jésus. Issu d'une famille noble et ancienne répandue dans le Perche, Paris, Rouen, Arras, Nevers et autres villes, il n'était pas moins estimable par la bonté de son cœur, que par sa naissance et ses talents. Son zèle l'ayant porté à demander à ses supérieurs de se consacrer aux missions, il fut envoyé en Canada, où il a travaillé pendant plus de 40, ans aimé et respecté de tous. Le clergé perd en lui un prêtre zelé, pacifique, et un fervent religieux ; les hôpitaux,un soutien aussi généreux que compatissant. Uniquement occupé des devoirs de son état, il ne paraissait en public que pour l'exercice du saint ministère. Ses obsèques ont été célébrées avec beaucoup de solennité. Le matin de sa sépulture, les Récollets vinrent en corps réciter l'office, et le R. P. Berey célébra la messe, après laquelle le clergé du Séminaire transporta le corps à l'église. Quatre des plus anciens curés soutenaient le drap mortuaire. L'évêque de Capse officia à Matines, à la messe, et prononça l'oraison funèbre,

après quoi le corps fut déposé et inhumé au pied de l'escalier de la chaire. Les regrets, les larmes des pauvres, la tristesse peinte sur le visage de tous, prouvent combien il était aimé et combien il est regretté. Le P. de Glapion était de ces hommes qui devraient toujours vivre."

En date du 16 mars 1800, M. le G. V. Desjardins adressait à notre communauté les lignes suivantes : " Ma très-révérende Mère, —Je recommande à vos ferventes prières l'âme du R. P. Casot. Il est décédé ce soir vers les 5 heures. Sa mort laisse bien des orphelins. J'espère qu'il a déjà reçu la récompense de ses grandes aumônes. Néanmoins nous offrirons des prières pour le repos de son âme. Vous n'ignorez pas l'attachement et la grande estime qu'il portait à votre communauté qui, j'en suis persuadé, donnera des bénédictions à sa mémoire.

Les Annales ajoutent les détails suivants : " Dans ce mois de mars s'est éteint à l'âge de 71 ans et 6 mois, le R. P. J. Joseph Casot, dernier rejeton des enfants d'Ignace en ce pays, et qui a laissé autant d'orphelins qu'il y a de pauvres et d'indigents. La charité et la compassion pour les malheureux faisaient le fond de son caractère. Il employait tous ses revenus, que l'on sait être grands, à les soulager, pendant qu'il se refusait le nécessaire. Sa mort a été pleurée par tous les gens de bien. Par son Testament, il nous a laissé tout le linge de sa sacristie, que nous avons donné, à l'exception de quelques pièces, aux plus pauvres églises de la campagne et aux missions de la Baie des Chaleurs. Selon son intention, les ornements ont été donnés à différentes paroisses (1).

(1) L'inventaire de ces biens *meubles* et *immeubles* étant fait, le gouverneur, suivant les intentions bien connues du R. P. Casot, fit distribuer jusqu'à nouvel ordre, les vases et meubles d'église entre la cathédrale et les autres églises de Québec. Voici la forme officielle de cette distribution des biens d'autrui, dans la part qui nous échut : " Il a plu à Son Excellence d'ordonner que les articles suivants d'argenterie d'église soient déposés chez les Ursulines de cette ville, jusqu'à ce que l'on connaisse à ce sujet le bon plaisir de Sa Majesté Viz : Un moyen calice, un ciboire, une piscine. Par ordre de Son Excellence, Herman Witsius Ryland, Sec." La cathédrale reçut le grand crucifix, les chandeliers, le grand calice et la belle statue de St. François-Xavier.

" Le Gouvernement a pris possession des biens de la Société; le collége sert de casernes aux troupes, et l'église, au culte protestant......"

Tout le monde sait que c'est en 1842, que les RR. PP. Jésuites sont revenus en Canada, remplissant comme auparavant avec le plus grand zèle les fonctions de leur Ordre. Ils possèdent un collége à Montréal, et une résidence à Québec ainsi qu'à Sandwich dans le Haut-Canada. De même que par le passé, les RR. PP. Jésuites sont toujours prêts à nous obliger en toute circonstance.

Peu de temps après la mort du R. P. Casot, le Récit annonçait celle du bon religieux qui venait de rendre à son frère et son ami, les derniers devoirs de l'amité chrétienne. " Dans le cours de ce mois de juin, 1800, le Seigneur a encore retiré de ce monde le R. P. Berey, Récollet, dernier rejeton de son ordre en ce pays. C'est ainsi qu'en moins de trois mois, le Canada voit s'éteindre deux ordres religieux qui ont planté la foi (1) en ces contrées et qui les ont arrosées de leur sang. C'est un résultat des guerres et du

(1) Les Récollets vinrent à Québec en 1615, et alors fut bâtie la première chapelle à la Basse-Ville. Six ans plus tard, ils bénissaient leur couvent de N. D. des Anges, où l'on avait d'abord établi un noviciat et un séminaire dans le but de former les aborigènes à l'état ecclésiastique. Personne n'ignore l'inutilité de ces essais. Le couvent de N. D. des Anges fut généreusement partagé avec les Pères Jésuites, dans les deux années qui suivirent l'arrivée de ces derniers religieux à Québec en 1625, époque où ils se bâtirent à quelque distance au delà de la rivière St. Charles. Des deux communautés de religieux parties en 1629, les Jésuites seuls revinrent, à la reddition du pays, et occupèrent de nouveau N. D. des Anges jusqu'à la construction de leur collége de Québec en 1635. Ce fut vers 1730 que fut complété le collége des Jésuites qui sert à présent de caserne. Le couvent des Recollets, alors abandonné, se détériora tellement qu'il leur fallut rebâtir sur des ruines à leur retour en 1670. C'est vers ce temps que le célèbre *frère Luc*, diacre, s'occupa pendant 15 mois à peindre ses tableaux pour les différentes églises. En 1681, les Recollets obtinrent un emplacement dans Québec et ils y bâtirent ce grand couvent dont les Annales constatent comme suit la destruction en 1796 : " Le 5 sept. il est arrivé un fâcheux incendie qui a failli réduire la

changement de gouvernement résultat, qui doit bien faire gémir les personnes qui ont du zèle et sont sincèrement attachées à notre sainteReligion....

" Le terrain des P. Récollets est actuellement employé à bâtir une église protestante et des salles d'audience......"

§ 13.—LES EXILÉS DU SANCTUAIRE FRANÇAIS.

Au milieu même des horreurs de la Révolution, la Fille aînée de l'Eglise devait continuer à être apôtre et bienfaitrice du Canada. La Providence nous sépara de la France lorsque son gouvernement n'était propre qu'à détruire l'œuvre des fondateurs du pays ; mais trente ans plus tard, à la prière de nos martyrs sans doute, elle nous envoie une précieuse légion de confesseurs de la foi, secours inappréciable que réclamaient à grands cris nos séminaires épuisés et nos missions abandonnées.

Les exilés affluèrent d'abord en grand nombre en Angleterre, où le clergé français fut l'objet d'une bienveillance toute spéciale de la part d'un gouvernement protestant. L'évêque de St. Pol de Léon, " dispensateur des dons de la générosité anglaise," et le célèbre Ed. Burke, le brillant orateur de la chambre des Communes, les favorisèrent de tout leur crédit. Ils obtinrent que

ville en cendres. Un jeune enfant nègre, jouant avec de petits canons, mit le feu à un bâtiment rempli de foin. Le feu se communiquant aux maisons voisines, causa un si furieux embrasement qu'il fut impossible de l'éteindre, et cela près de notre enclos. Notre grange et nos autres bâtiments furent en grand danger. L'incendie redoublant d'activité, prit à l'église des RR. PP. Récollets, brûla en moins d'un quart d'heure ce vaste bâtiment, avec plusieurs autres maisons. Le château St. Louis fut à deux doigts de sa ruine ainsi que la Basse-Ville. Le vent porta des livres demi-brûlés jusqu'au delà de la Pointe de Lévi. Nous n'avons échappé à ce fléau que par une protection particulière de Dieu, de la Ste. Vierge et de St. Joseph."

Le couvent des Récollets avec leur église et le jardin, couvraient tout le terrain qu'occupent maintenant le Palais de justice et l'église Anglicane avec leurs dépendances. Le couvent primitif de N. D. des Anges, acquis par Mgr. de St. Vallier, a eu un sort plus heureux, entre les mains des généreuses Mères de l'Hopital-Général.

MM. Desjardins (l'aîné), Gazelle et Raimbault, guidés par M. St. Luc de la Corne, vinssent visiter le Canada, pour aviser au moyen de vivre en exerçant le saint ministère, sans être à charge à la nation qui leur avait donné l'hospitalité. C'est ainsi qu'un grand nombre de ces exilés du sanctuaire français quittèrent la terre hospitalière d'Albion pour se diriger vers la rive canadienne.

" Dans le cours de cette année 1794, disent les Annales, et aussi dans les précédentes, il est arrivé en ce pays plusieurs prêtres (1) français émigrés, tous personnages de très-grand mérite. Ces dignes ouvriers travaillent avec zèle à la vigne du Seigneur. Ils ne sont échappés que par miracle au massacre qui s'est fait du clergé, à Paris et dans tout le royaume. Des centaines, tant évêques que prêtres, ont généreusement fini leur carrière sous le glaive des bourreaux. Tous ont préféré mourir martyrs que de vivre coupables, en adoptant une constitution et faisant un serment qui tendaient à la destruction, ou plutôt à l'extinction totale de la foi."

En étudiant un peu l'action de ces prêtres exilés, tant dans notre pays que dans l'immense République voisine, rien ne nous a paru plus admirable que ce résultat amené par la Providence.

(1) Comme nos Annales nous amèneront à plusieurs reprises à parler des prêtres français, nous donnerons dès à présent la liste que nous en a laissée M. l'abbé Desjardins, les groupant selon la date de leur arrivée en ce pays. Cette liste fut faite sur le passe-port du secrétaire d'état de Sa Majesté. 1791 : MM. J. B. Alain et Frs. Le Jamtel.—1793 : MM. Phil. J. Ls. Desjardins, Jean Ant. Raimbault, Pierre Gazelle, Frs. Ciquart ; M. C. Le Saulnier, Sém. de Montréal.—1794 : MM. Ls. Jos. Desjardins et J. Castanet et Denis Daulé, Frs. G. Le Courtois, Philibert Nantetz, J. H. Aug. Roux, M. Malard, A. Molin. J. B. Thavenet, Frs. Humbert, Claude Rivière, Ant. Satin, M. Sauvage, M. Robin, Guil. M. Desgarets (les dix derniers, agrégés au Séminaire de Montréal).—1795 : MM. J. Jos. Malavergne, J. de la Vaivre, M. Courtin, Jean Raimbault.—1796 : MM. J. B. Chicoisneau, Chs. V. Fournier, M. Javuen, M. Roque, M. Houdet (tous cinq, agrégés au Sém. de Montréal), Urbain Orfroy, P. J. Lamothe, M. St. Marc, Ant. Villade, M. Joyer.—1798 : MM. J. E. Sigogne, Ant. Champion.—1799 : M. Ant. Pichard.—1807 : M. Jacques L. de Calonne.—M. P. B. Borniol.

L'impiété était loin de prévoir que ses proscriptions en France serviraient à étendre ailleurs le royaume de Dieu.

Reçus à bras ouverts par nos dignes évêques et leur clergé, les prêtres français furent aussitôt associés à leurs travaux dans le saint ministère. Quelques uns devinrent aumôniers des communautés religieuses, bon nombre furent chargés des paroisses limitrophes de Nicolet, St. Grégoire, Bécancour, Gentilly, etc., etc. y formant ce qu'ils aimaient à appeler la *Petite France*, tandis que d'autres allèrent semer le "grain de la parole" jusque dans les lointaines missions du Golfe St. Laurent.

"La révolution si désastreuse pour la France, a été une semence de grâces pour l'Amérique," disait en 1824, la Mère M. Lse. McLaughlin de St. Henri, écrivant à Paris; "partout où les prêtres français ont passé, ils ont été la bonne odeur de notre divin Maître."

§ 14.—LA DERNIÈRE DEMEURE;—TOMBEAU DES VÉNÉRÉES FONDATRICES.

Dépositaires des cendres de nos Mères aussi bien que de leurs traditions et de leurs œuvres, une circonstance particulière nous invite à ne pas clore le siècle sans jeter un coup-d'œil sur l'endroit sacré où elles reposent, où elles habitent encore en quelque sorte dans notre intimité.

C'est en 1724, que les corps inhumés dans l'ancien chœur avant l'incendie de 1686, furent transférés au chœur actuel, les ossements soigneusement recueillis et lavés ayant été réunis dans une bière commune. De nouveau en l'année 1799, il fut question de relever les dépouilles du caveau du chœur; ce qui s'exécuta avec le même soin religieux qu'en 1724, "disant un office à neuf leçons et chantant un service solennel pour le repos de l'âme de nos chères anciennes Mères. Tous ces ossements furent réunis aux premiers, et mis en deux grandes caisses dont l'une fut déposée au-dessous de l'autel de l'Enfant Jésus, et l'autre à l'endroit au-dessus

duquel se trouve la petite statue de St. Joseph, à l'extrémité est du chœur

Un troisième lieu avait servi de sépulture pendant 35 ans (de 1689 à 1724) : le caveau du *vieux dépot* et de la chambre actuelle de notre Rév. Mère Supérieure, qui tinrent alors lieu de chapelle et de chœur. Les corps avaient été trop récemment inhumés pour qu'on y touchât lors de la translation en 1724. Plus tard vinrent les guerres et les difficultés de tout genre, et quand luirent des jours plus sereins, la tradition ne disait plus que ce lieu eût jamais servi de cimetière ; la découverte s'en fit accidentellement en 1832, en déblayant des terres sous la chambre de la Mère Supérieure. Ces restes chers qu'avaient accompagnés tant de prières, de larmes et de sacrifices, dans cette pauvre chapelle temporaire, furent religieusement recueillis et confondus avec les anciens.

Mais si toutes ces cendres étaient vénérables et chères, il en était de plus précieuses encore, celles des saintes Fondatrices ; nos lectrices aussi bien que nous, sans doute, s'en enquièrent avec une religieuse et louable curiosité.

Ce fut dès la translation des corps, en 1724, que les ossements de notre sainte Mère Marie de l'Incarnation, de Mme. de la Peltrie et de la Mère St. Joseph, furent réunis dans un même cercueil, le cercueil de plomb de Mme. de la Peltrie. En 1799, ce cercueil précieux fut placé au-dessous de la grille de communion, comme à l'endroit le plus sacré de notre chœur et le plus près (1) du tabernacle. Mais ce n'était pas assez pour répondre à la vénération entretenue pour ces premières bienfaitrices. En 1834, " le 30 avril, 161e anniversaire

(1) La chapelle Ste. Philomène n'existant pas alors, la grille de communion se trouvait à la porte qui y introduit.

de la mort de la Vén. Mère M. de l'Incarnation," M. Ls. Jos. Desjardins, notre supérieur, et M. le G. V. Ths. Maguire, notre aumônier, se transportèrent revêtus de surplis dans notre chœur intérieur, pour procéder en présence des religieuses à l'ouverture de la caisse de plomb et vérifier son contenu. Après le chant du *Te Deum*, pendant lequel bien des émotions se pressèrent dans les cœurs, on procéda à l'examen ; de suite on épancha l'eau dont la caisse était remplie, (1) la recueillant dans des flacons avec une religieuse avidité. C'est cette belle eau claire dite "eau sainte," ou "eau de la tombe de notre Vén. Mère de l'Incarnation," moyennant laquelle plusieurs guérisons miraculeuses

(1) Le canal pour l'écoulement des eaux n'étant pas alors pratiqué, le caveau en était rempli. Cette eau avait pénétré dans la caisse au moyen de quelques petits trous formés dans la soudure. Il y a quelques années une brave femme dont la fille avait été guérie d'un grand mal d'yeux, à la suite d'une neuvaine à la Vén. Mère, pendant laquelle on lui faisait chaque jour avec cette eau une onction sur les yeux, nous rendait compte de cette faveur.—"J'ai encore un peu de cette eau, ajouta-t-elle. On m'en a demandé, mais je n'en donnerais pas pour beaucoup. J'ai huit enfants, et je ne suis qu'une pauvre ouvrière ; si un de mes enfants venait à tomber malade, que ferai-je ? Le docteur coûte cher, j'aurais bien besoin de mon eau pour le guérir." Croyant qu'elle attribuait à cette eau quelque propriété médicinale, nous voulûmes lui dire que ce n'était qu'une eau ordinaire, qu'elle n'avait de vertu que par les prières de la sainte Mère que l'on invoquait.—"Ah ! ne dites pas cela, ma Mère, reprit-elle vivement sans nous donner le temps d'achever ; non, non, ce n'est pas une eau ordinaire, car elle se corromprait, elle diminuerait. Bien loin de là, il me semble qu'elle augmente. C'est une eau extraordinaire ! c'est une eau sainte !" Nous laissâmes volontiers cette femme dans sa consolante persuasion : sa foi et sa confiance en notre sainte Mère Marie de l'Incarnation méritaient bien ce prodige. Bien des fois, surtout dans les douze années qui viennent de s'écouler, nous avons entendu rapporter avec enthousiasme les guérisons opérées jusque dans le Haut-Canada par cette eau précieuse.

ont été opérées. Un fait remarquable, c'est que cette eau, dont nons conservons une fiole en relique, n'a jamais subi d'altération, elle est aussi limpide aujourd'hui qu'elle l'était il y a 34 ans.

La caisse donc ayant été ouverte, on constata la présence des ossements de la Mère M. de l'Incarnation, de Mme. de la Peltrie et de la Mère St. Joseph. Les ossements blanchâtres de cette dernière se distinguaient des ossements brunis des deux autres ; ceux de la Mère de l'Incarnation aussi se pouvaient facilement démêler, car elle était d'une haute taille ; Mme. de la Peltrie au contraire était petite et délicate.

Après avoir, comme en 1724, "réservé de ces ossements pour satisfaire à la dévotion des personnes qui en demandaient," la caisse de plomb fut refermée et mise dans une "double caisse de bois en menuiserie, dont la plus petite avec des portants forts, pour faciliter le transport de ce précieux trésor en cas d'incendie."

Une autre relique fut déposée dans la même caisse de bois, celle du cœur de Mme. de la Peltrie. Nos lectrices se rappellent qu'il avait été légué en témoignage d'affection et de gratitude aux RR. PP. Jésuites, lors du décès de la pieuse Fondatrice, et enterré sous les marches du maître autel de leur église, suivant les termes du testament. " Ayant été informées disent les Annales, que l'on démolissait l'église des PP. Jésuites, dont le gouvernement s'était emparé ainsi que de tous leurs biens, nous envoyâmes chercher le cœur de Mme. notre très-honorée Fondatrice. Il fut facile au commissionnaire de trouver cette caisse. Nous l'ayant apportée, le procès-verbal en fut dressé comme suit : " Je soussigné, chapelain des Rév. Mères Ursulines de Québec, certifie que le 14 de mai 1807, j'ai assisté à l'ouverture d'une boîte de plomb, laquelle suivant les

Annales du Monastère, devait contenir le cœur de Mme. de la Peltrie, et qu'on n'y a trouvé que de la terre mêlée de chaux, où son cœur avait été mis et consumé. La dite ouverture fut faite en présence de M. le G. V. soussigné, de la Rév. Mère Lse. Taschereau de St. F. Xavier, Sup., de la Mère M. Josephte La Fontaine dite Thérèse de Jésus, Assist., de la Mère Marguerite Marchand de Ste. Ursule, dépositaire, et plusieurs autres religieuses.—Lahaille, V. G., J. D. Daulé, ptre. chapelain."

Cette caisse d'environ un demi-pied cube, fut alors déposée dans le tombeau des Fondatrices. Lorsqu'elle fut exhumée en 1834, on lisait encore sur le plomb en lettres bien tracées. " Cœur de Madame Magdeleine de la Peltrie, insigne bienfaitrice de cette maison, morte le 18 novembre 1671."

Tous les cœurs s'opposant à ce que des objets si chers et si précieux fussent enfouis sous terre, on eut l'heureuse pensée de les placer à l'endroit où on les voit encore; dans notre chœur, à gauche de la grande grille, sous la petite statue de St. Joseph, bien-aimé patron qui avait opéré en faveur des trois fondatrices des œuvres si merveilleuses. C'est à ce tombeau que jeunes et anciennes vont si souvent s'agenouiller pour s'inspirer d'abnégation, de dévouement, d'esprit de sacrifice; c'est là aussi que la jeune élève aime à déposer ses plus chères requêtes; les mourantes y envoient leur dernière supplique, espérant rencontrer bientôt au ciel ces fondatrices bien-aimées, surtout cette sainte Mère de l'Incarnation dont les vertus les ont embaumées et fortifiées. Avec quel bonheur encore n'allons-nous pas transmettre au tombeau de la Thérèse du Nouveau Monde, les pétitions de ceux qui ne sauraient venir s'y agenouiller, ou ces billets d'outre-mer qu'une foi vive

et confiante lui adresse. Ah ! puissent ces restes sacrés être toujours au milieu de nous comme un talisman de fidélité et de ferveur, comme ils l'ont été pendant deux siècles pour celles qui nous ont précédées !



CHAPITRE VI.

Le ciel s'ouvre encore à de ferventes ouvrières de la vigne du Seigneur.

Suavité du joug du Seigneur, ou la Dépositaire pendant les guerres de la conquête—La fille d'Albion dans ses travaux et sa ferveur —Notre héritière de St. Joachim terminant sa pieuse et utile carrière—Les deux filles d'un loyal Canadien—St. Joseph protége la première novice après la conquête—Une incomparable Dépositaire sa sœur aînée, et une vénérée tante—Belle récompense de la dévotion envers les âmes du purgatoire—Beauté, honneurs, plaisirs, tout passe : rien de solide que d'aimer Dieu et le servir !—Encore trois vertueuses parentes—Comment l'on accommode *Marthe* et *Marie* au Monastère—Une famille fertile en vocations saintes—La piété des mères bénie dans leurs enfants—Trois autres filles d'Angèle admises à la récompense—Liste des religieuses composant la communauté, au commencement de l'année 1800.

Suavité du joug du Seigneur, ou la Dépositaire pendant les guerres de la conquête.



ON joug est doux et mon fardeau est léger." Telles sont les paroles qui viennent naturellement à la mémoire, quand, en parcourant la longue galerie de celles qui nous ont précédées dans cette bienheureuse enceinte, nous rencontrons de ces figures vénérables dont un demi-siècle et plus de dévouement n'a pu altérer la sérénité, qui semblent, au contraire, avoir rajeuni de douceur et d'amabilité au contact de la grâce.

Nous n'avons pas manqué jusqu'à présent de ces types de fidélité et de ferveur, et grâce à Dieu, il en reste encore à présenter aux lectrices de cette Histoire.

A l'époque où nous interrompions les Notices Biographiques de nos religieuses, c'est-à-dire en 1775, nous nous trouvions en présence de trois de ces âmes d'élite qui, " portant dans leurs mains les gerbes de leur moisson," attendaient, la joie au cœur et le sourire sur les lèvres, le moment où il leur serait donné de passer de la solitude aimée du cloître à l'éclat des parvis célestes :—éclat sans séduction et sans danger, d'autant plus propre à réjouir l'âme de ces épouses du Christ, qu'elles ont suivi de plus près le Dieu de la crèche et de la croix.

La première de ces trois à ceindre la couronne fut la Mère Geneviève de la Grange de St. Louis, dont nous annoncions l'entrée en date de l'année 1708. Son éloge est en termes bien marqués dans le Récit, qui n'a pas oublié que cette vénérable Mère, chargée du temporel aux jours des plus grandes difficultés, ne voulut pas abandonner le Monastère lors du grand siége de 1759, restant pour guider et encourager les sept autres qui avaient voulu partager son dévouement et ses anxiétés.

" Dès son bas âge, cette chère Mère avait eu le bonheur de recevoir de messieurs ses parents l'éducation la plus chrétienne. Un peu plus grande, elle fut mise à nos classes, où elle passa quatre années dans les plus beaux sentiments, bien déterminée à ne plus sortir de la maison de Dieu. Elle eût aussitôt exécuté ce saint désir si sa famille, qui la trouvait trop jeune, n'y eût mis opposition. Elle retourna auprès de ses parents; mais elle se montra tellement inébranlable dans sa résolution qu'on dut enfin céder à ses instances.

" Elle n'était encore âgée que de quinze ans lorsqu'elle fit son premier essai de la vie religieuse; cependant, secondée par un excellent tempérament, elle prit dès lors une sainte habitude de régularité qu'elle maintint avec honneur devant Dieu et devant les hommes jusque dans un âge très-avancé; à 80 ans et plus, elle assistait au chœur et remplissait les charges de zélatrice, de maîtresse des cérémonies et de secrétaire, avec une exactitude, un zèle et une ferveur qui étaient d'une édification continuelle.

" Un heureux naturel rendait cette chère Mère des plus aimables en société. Active et laborieuse, portée de plus à obliger et à faire plaisir, rien ne la flattait davantage que de rendre

quelque service, trouvant du temps pour tout sans jamais négliger ce qui était de son office.

" Employée d'abord comme maîtresse particulière des pensionnaires, elle sut se faire aimer des enfants et fit preuve d'un grand talent pour instruire. A 72 ans, elle voulait encore donner des leçons aux élèves externes, avançant admirablement les enfants en même temps qu'elle s'en faisait chérir."

La correspondance de la Mère St. Louis nous a fourni bien des détails sur les difficultés du pays, son talent reconnu pour les affaires temporelles l'ayant fait élire dépositaire dès l'année 1735. En 1756, après avoir exercé la charge de supérieure, elle était pour la quatrième fois mise au dépôt. " Les années sont à présent si dures, écrivait-elle en France, que l'on est bien charmée de ne point rester six ans de suite dans un embarras d'affaires aussi épineuses. J'espère que nos religieuses me laisseront jouir au bout de mes trois ans d'un peu de repos. Il y a longues années que je suis occupée aux travaux extérieurs ; le spirituel m'est nécessaire pour me préparer à la mort...."

La communauté, qui la voyait vaquer à tout sans perdre son recueillement ou se ralentir dans la ferveur, paraît s'être plus empressée de profiter de ses lumières que de favoriser les saints désirs de quiétude de notre aimable Mère. Pendant 40 ans de suite, elle fut dans les principales charges. "Dans les grandes peines et inquiétudes qu'elle éprouvait, dit le Récit, aux temps de guerre et de famine, rien ne nous rassurait et consolait comme son abandon à la Providence, et sa confiance sans bornes en Celui qui "nourrit les oiseaux du ciel." Toute son ambition se portait alors à s'attirer un redoublement de grâces du ciel par une plus fervente exactitude à nos saintes observances et à plusieurs petites dévotions qu'elle s'était prescrites dans ce but, à l'égard des S. C. de Jésus et de Marie, de la bonne Providence, et aussi par sa tendre dévotion envers le très-saint Sacrement, faisant son bonheur de s'unir intimement à son Epoux par la Ste. Communion."

Ce ne fut qu'aux mémorables élections qui se firent en décembre 1775, *au bruit des bombes et des canons*, que la Mère Genev. de la Grange de St. Louis obtint enfin de goûter les douceurs de la vie privée. Quelques mois plus tard, le 23 juillet 1776, Dieu lui

donnait à savourer les délices d'une paix bien autrement ineffable en l'appelant à jouir de la bienheureuse éternité. Elle était dans la 83e année de son âge et la 68e de sa vie religieuse. "Dans les deux derniers mois de sa belle et longue vie, elle s'était affaiblie sensiblement; enfin huit jours avant sa mort, elle tomba dans une espèce d'agonie sans pouvoir donner aucun signe qu'elle nous reconnût ou entendît. Cet état nous affligea extrêmement, mais Dieu le permit ainsi sans doute pour nous offrir une occasion de sacrifice, et embellir la couronne de cette vénérable Mère, dont la mémoire nous sera toujours très-chère."

La Fille d'Albion dans ses travaux et sa ferveur.

La jeune fille qui, en 1712, faisait les délices du château St. Louis par son esprit et ses grâces, faisait encore, en 1780, l'édification du Monastère, par l'éminente vertu qu'elle avait ajoutée à ces dons primitifs.

Bien des fois dans cet intervalle de près de trois-quarts de siècle, le nom de cette bien-aimée Mère s'est présenté à nous, toujours entouré de nouveaux attraits. C'étaient d'abord les circonstances touchantes de sa sortie de son pays et de son entrée dans notre maison; puis la visite et les bienfaits de ses parents, (1) sa promotion à la charge de Supérieure en 1760, et l'intéressante fête que l'on faisait en son honneur en 1764.

Dès sa jeunesse, la Mère Esther de l'Enfant Jésus s'était beaucoup appliquée à la broderie et avait travaillé avec ardeur pour les autels. S'apercevant, au temps de la conquête, que les nouveaux maîtres du pays attachaient un grand prix aux ouvrages sur écorce de bouleau, elle encouragea cette espèce de broderie et s'y livra elle-même avec un zèle incroyable. "Me trouvant en

(1) Outre les riches présents de la famille Wheelright, les Annales enregistrent à plusieurs reprises des dons considérables de Mlle. L'Estage, résidant à Montréal, ajoutant que cette "Dlle. ne se lasse pas de donner des marques de sa charité et de son amitié pour sa cousine la Mère de l'Enfant Jésus." Pour la mémoire de la chose nous dirons qu'en 1769, il était question d'un constitut de 1000 liv., placé sur la seigneurie de St. Pierre des Becquets par la même Dlle. en faveur des Ursulines, avec l'assentiment de M. et de Mme. L'Evrard.

charge," écrivait-elle au R. P. de Launay en mai 1761, "je profite de cette première occasion pour vous présenter mes très-humbles respects, et vous prier de nous continuer vos bontés en nous recommandant à Dieu. Il est vrai que malgré tous les malheurs arrivés à ce pays, on ne manquerait pas des choses nécessaires à la vie si l'on avait bien de l'argent; mais nous n'avons que celui que nous gagnons aux petits ouvrages en écorce. Tant qu'ils seront à la mode, le gain que nous en tirons nous est d'un grand secours pour vivre, car nous les vendons bien cher à Messieurs les Anglais, et encore ceux qui les achètent paraissent nous en avoir de l'obligation et s'estiment privilégiés, (1) tant ils sont contents d'en avoir. Il nous est impossible en effet, malgré notre ardeur à l'ouvrage, de fournir de cette sorte de marchandise à toutes les personnes qui en demandent.

" Je voudrais bien, mon Rév. Père, savoir au juste ce qui nous restera après avoir payé M. le Capt. J. Barbutt. Suivant ce que vous me ferez l'honneur de me marquer, nous payerons ici quelques dettes, car nous n'en manquons pas et même de bien considérables, dont il n'y a que moi qui aie connaissance et que je ne me presse pas de déclarer à notre Communauté, de crainte de l'affliger......"

O la bonne et tendre mère ! Elle dévore en secret les chagrins et les inquiétudes, attendant de la divine Providence le moyen de remédier à des maux pour le moment inévitables, tandis que ses sœurs, se reposant sur sa maternelle sollicitude, reçoivent par ses soins le nécessaire, se doutant peu de l'anxiété qu'elle éprouve au fond de son cœur.

Remise en charge pour la troisième fois en 1769, le fardeau commença à devenir lourd à ses 55 années de profession religieuse ; cependant, son esprit et son cœur ne vieillissaient pas, comme on en peut juger par la lettre suivante qu'elle adressait aux Ursulines de Paris vers l'automne de 1771. " Ma très-révérende Mère,......J'ai reçu avec toute la reconnaissance possible l'honneur

(1) Ces ouvrages furent longtemps en vogue. On conserve au Monastère le modèle d'un écran envoyé par nos religieuses à la reine Marie Leckzinska, dans les années où Mme. de Beaujeu, sœur de notre Mère Migeon de la Navité, était berceuse des enfants de France.

de votre lettre.......Nous avons été sensiblement affligées de la mort de notre respectable Mère de St. François-Xavier, qui nous a prodigué pendant tant d'années ses soins et ses peines, pour nos affaires de France. Nous ne manquons pas de lui donner par nos prières des marques de notre reconnaissance. Nous espérons aussi, chère Mère, qu'ayant l'honneur d'être vos sœurs, et agrégées à votre respectable Communauté, votre charité ne se refroidira pas à notre égard, et qu'il se trouvera encore à l'avenir parmi vous des personnes de bonne volonté pour nous continuer la grâce que nous faisait feu la chère Mère St. F. Xavier, pour qui notre gratitude sera éternelle.

" Nous vous adressons donc avec notre confiance ordinaire, ainsi qu'au vénéré M. de Villars, une procuration pour notre terre de Harenvilliers......

" Je vous supplie, ma chère Mère, de vouloir bien agréer les assurances du plus tendre et respectueux attachement de notre communauté envers la vôtre ; nous voudrions bien vous en donner des marques autrement que par nos paroles, mais nous ne pouvons même trouver moyen de vous faire parvenir certaines bagatelles de ce pays que nous avions le plaisir d'envoyer chez vous autrefois. Quant à nos prières, vous y aurez toujours grande part. Je me recommande instamment à vos saintes prières et à celles de votre très-digne communauté, afin que Dieu m'accorde dans son infinie bonté une bonne mort......"

La vénérée Mère sentait déjà probablement les atteintes de la maladie grave qui la conduisit l'année suivante aux portes du tombeau. " Nous craignons beaucoup que nos élections n'arrivent plus tôt que le 15 déc :" écrivait en oct. 1772, notre dépositaire ; " la maladie de notre vénérée Mère Supérieure devient de plus en plus sérieuse. A l'âge de 76 ans, il y a tout à appréhender......" On répondait de Paris au printemps suivant : " Je souhaite que Dieu vous ait conservé votre digne supérieure ; mais ce que vous m'en dites me fait craindre qu'il ne vous en ait privées, pour la faire jouir des récompenses promises aux bons et fidèles serviteurs...."

Cependant, les supplications des deux communautés réunies avaient été entendues du ciel, et le 15 déc. la Mère de l'Enfant-

Jésus n'avait été déchargée de la supériorité que pour occuper la place d'assistante, et après six ans, celle de zélatrice, dans laquelle elle passa du temps à la bienheureuse éternité, chargée d'années et de mérites, mais ayant encore trop peu vécu au gré de ses sœurs, qui ont enregistré le souvenir de ses vertus dans les termes touchants qui suivent :

" Nous avons eu lieu d'admirer la conduite de la divine Providence sur les âmes que Dieu a prédestinées de toute éternité, dans notre chère et respectable Mère Marie-Joseph-Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, qui en est un exemple des plus marqués. Il faudrait une autre plume pour décrire les vertus de cette âme chérie de Dieu et des hommes, si ces vertus mêmes et l'exemple admirable qu'elle a donné à cette communauté l'espace de 68 ans et plus, n'était un langage plus éloquent que tout ce que l'on en pourrait écrire. Il est vrai que le Seigneur l'avait douée du plus heureux naturel et d'un tempérament excellent; mais quel saint usage n'a-t-elle pas fait de ces dons pour marcher d'un pas ferme jusqu'à la fin de sa carrière, dans la fidélité et la ferveur, s'attachant à pratiquer exactement les plus petites règles, en ayant toujours fait, disait-elle, son bonheur et sa consolation.

" Tout ce qui tendait à la gloire de Dieu l'enflammait sans cesse d'un nouveau zèle. Que de peine ne s'est-elle pas donnée pour élever les jeunes filles et les instruire, pendant les nombreuses années qu'elle a été maîtresse particulière et maîtresse générale ! Si son caractère d'extrême douceur et d'exquise politesse ne lui permettait pas d'avoir une fermeté parfois nécessaire, sa haute vertu y suppléait et lui a toujours attiré l'affection, l'estime et le respect de toutes.

" C'est surtout dans les charges de maîtresse des novices, d'assistante et de supérieure qu'elle a utilisé sa vertu et ses talents.

" Une petite fistule qui lui avait affaibli considérablement la vue depuis quelques années, fut probablement ce qui la conduisit au tombeau. Voyant qu'elle ne pouvait plus se livrer à ses travaux de broderie ordinaires, cette chère Mère demanda et obtint de raccommoder nos habits de dessous, s'en acquittant avec une propreté, une économie et une amabilité qui nous charmaient toutes; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on sait la

pureté d'intention et l'esprit intérieur qui dirigeait et animait toutes ses actions. Aussi Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre par sa créature, l'a-t-il comblée des grâces les plus précieuses, et nous la regardions comme un autre Moïse au milieu de sa famille adoptive. Toujours l'esprit et le cœur élevés au ciel, elle attirait sans cesse sur nous de nouvelles bénédictions. Nous ne nous lassions pas d'admirer son exactitude à l'oraison et aux offices du chœur, même durant les plus grands froids de l'hiver; sa tendre dévotion à la très-sainte Vierge, son ardeur à entendre la sainte messe et à s'unir au S. Cœur de Jésus dans le sacrement de son amour. Si St. Bernard n'hésite pas à comparer au martyre le mérite d'une vie religieuse soutenue jusqu'à la fin dans la ferveur et la régularité, quelle n'est pas la récompense de cette âme privilégiée qui, jusqu'à l'âge de 84 ans et huit mois, s'est dévouée et consumée sans interruption et sans réserve au service du Seigneur !

"Cette vénérée et chère Mère est morte comme elle a vécu, dans des aspirations continuelles vers le ciel, répétant sans cesse des versets des psaumes. Ce fut le 28 oct. 1780, à 8 heures du soir, qu'elle cessa d'habiter ce monde pour vivre éternellement avec les Bienheureux. Ses ancêtres étaient nobles, comme l'attestent les armes de sa famille, mais son cœur était plus noble encore, et la mémoire de ses vertus sera à jamais chère à cette maison."

Depuis la mort de la Mère Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus, nous n'avons pas eu de religieuse purement anglaise au Monastère. Le *trèfle* et le *chardon* ont poussé de fortes tiges "à l'ombre du Vieux Frêne," tout auprès du vigoureux érable ; la belle rose n'y reprendra-t-elle pas sa place à mesure que se dissiperont les brouillards de la Réforme ? Elle semble jusqu'à présent avoir cédé ses droits aux rejetons de sa famille, qui ont si énergiquement poussé sur le sol voisin. Cependant, rien n'empêche que les deux y prospèrent : l'œuvre d'Ursule qui est de tous les pays comme de tous les temps, aime à réunir dans une même enceinte des ouvrières de toutes les origines, son seul préjugé étant de tenir inviolablement à l'église, qui est universelle.

Notre Héritière de St. Joachim dans sa pieuse et utile carrière.

A côté des Mères St. Louis et de l'Enfant Jésus se voyait, tant aux observances régulières que dans le détail des travaux communs, une autre vénérable octogénaire, la Mère Marie Anne Buteau de Ste. Agnès.

Ce dernier nom n'est pas nouveau pour nos lectrices, et elles se rappellent aussi sans doute ce *donné* dont le nom s'est inscrit parmi nos bienfaiteurs.

Mlle. M. Anne Buteau était donc fille de M. Antoine Buteau, riche propriétaire de la paroisse de St. Joachim, et petite-fille par sa mère, dame Anne Cloutier, d'un des premiers défricheurs des collines de Beauport.

Orpheline de mère dès son bas âge, elle fut placée à notre pensionnat pour y être élevée. Sa sagesse et ses progrès dédommagèrent bien son bon père des sacrifices qu'il avait faits en éloignant de lui sa fille unique. Dlle. Buteau ayant achevé son éducation, fut accueillie sous le toit paternel par la plus affectueuse des belles-mères. Cependant, se voyant pressée de prendre un parti dans le monde, elle ne tarda pas à communiquer à son père le désir qu'elle nourrissait de se consacrer à Dieu. Ce père était trop chrétien pour mettre obstacle à une vocation aussi sainte ; toutefois, il ne put se défendre de laisser échapper quelques larmes à cette confidence inattendue, et il répliqua tristement : " Tu veux donc nous quitter, chère enfant, toi, la seule que le ciel m'ait accordée. Cependant, il faut le vouloir puisque c'est Dieu qui le veut. Mais je le déclare dès maintenant, mon héritage ne sera jamais à d'autres qu'à toi, et si tu persistes dans ta résolution de te vouer à Dieu aux Ursulines, tous mes biens t'y suivront un jour." La reconnaissante jeune fille embrassa son père et leurs larmes se confondirent pour la dernière fois sous le toit paternel, car peu de jours après, c-à-d. le 3 janvier 1716, Mlle. Buteau, âgée de 17 ans, rayonnante d'une allégresse qui consolait son père, s'élançait sur le rapide et léger traîneau qui devait la transporter au lieu qu'elle s'était choisi pour demeure à l'avenir.

" Depuis ce jour, elle ne cessa de marcher à grands pas dans les voies de la perfection. Elle a été un vrai pilier d'observances,

et un modèle de foi et de ferveur dans l'acquit de tous ses devoirs. Malgré son amour pour l'oraison et la prière, elle a toujours su allier les fonctions de Marthe à celles de Marie. Personne n'a fait preuve de plus d'activité dans les emplois dont elle a été chargée, surtout dans ceux de dépensière et d'infirmière. Elle souffrait, comme dit St. Paul, avec celles qui étaient dans la souffrance, ne s'épargnant en rien pour les soulager, ce qui lui a mérité de la part de ses sœurs, le titre d'*incomparable infirmière.*

" Employée d'abord comme maîtresse des élèves externes, elle fut ensuite mise maîtresse-générale au pensionnat, où le soin de disposer les enfants à la réception des sacrements fit durant plusieurs années les délices de son cœur.

" Notre chère Mère Ste. Agnès était dans la 83e année de son âge, ayant encore selon les apparences plusieurs années de vie, quand un accident des plus douloureux vint rompre le fil de son existence. Sa vivacité naturelle, qui surpassait l'ordinaire et qu'elle avait conservée malgré le poids des années, nous donnait de continuelles inquiétudes. Cependant quelque attention que nous ayons eue à la suivre et à l'observer, nous n'avons pu la garantir d'une chute qui, en hâtant son bonheur éternel, fut pour nous toutes le sujet d'une grande désolation."

Voici comment la tradition nous a transmis ce fait. La Mère Ste. Agnès, dont l'agilité était extraordinaire, avait pour habitude de se rendre à la chapelle avant le jour. Le 22 sept. 1781, elle s'était habillée lestement à son ordinaire pour aller des premières offrir ses hommages au très-saint Sacrement. Voulant ouvrir sa fenêtre avant de laisser sa cellule, elle perdit l'équilibre (1) et tomba du second étage dans la cour intérieure. Que l'on se figure la consternation qui se répandit à cette nouvelle ! On accourt de toute part, on la transporte à l'infirmerie, appelant à l'instant le prêtre et le chirurgien. Le coup avait principalement porté à la tête et la blessure était mortelle. La communauté réunie autour de la vénérable Mère, craignait à tout moment qu'elle n'expirât. " Dieu cependant, ajoute le Récit, nous la laissa encore six jours,

(1) Les anciennes fenêtres étant partagées en deux parties dans le sens horizontal, un accident de ce genre peut facilement arriver si l'on commence par ouvrir la partie inférieure de la croisée.

pendant lesquels elle montra la plus grande soumission à la volonté de Dieu, unissant ses souffrances à celles du Sauveur sur la croix, ne cessant de répéter les nombreuses aspirations par lesquelles elle avait contracté depuis longtemps l'heureuse habitude d'élever continuellement son cœur à Dieu. Cette vénérable Mère était dans la 67e année de sa vie religieuse."

Les deux filles d'un loyal Canadien.

Les deux sœurs Blais, dont nous annoncions l'entrée au noviciat en date de 1764 et 68, et qui rappelaient par leur nom de religion, l'aînée, le bon père (1) qui les avait si généreusement dotées et données à Dieu, la seconde, la paroisse dont elles avaient abandonné les attraits et les liens ; ces deux sœurs ne furent pas éga-

(1) Le capitaine Michel Blais, dans la guerre des Américains, en 1775 et 76, a laissé de glorieuses traditions, que nous ont conservées comme suit nos anciennes Mères. Apprenant que les Américains, dans le camp desquels se trouvaient encore quelques Canadiens, se disposaient à faire des incursions au sud du fleuve, les propriétaires royalistes au nombre d'environ 80, se réunirent sous les ordres de M. de Beaujeu, seigneur de l'Isle aux Grues, et vinrent rejoindre à St. Pierre de la Rivière du sud le capitaine Blais, un des plus ardents royalistes. Sur sa maison fut aussitôt arboré le pavillon anglais. C'était le 25 mars, 1776. M. Bailly (depuis évêque) qui revenait des missions s'était joint à la troupe en qualité d'aumônier. Une suite d'environ 150 voitures des différentes paroisses venait à la rencontre des Bostonnais qui s'avançaient par la route de St. Valier. Ces derniers ayant placé des canons sur une côte, qu'on appelle encore aujourd'hui la "côte au canon," firent sur la maison du capitaine Blais une décharge qui tua trois Canadiens et blessa l'aumônier. Les assiégés se défendirent courageusement et les Américains eurent aussi leurs blessés. Cependant les Canadiens crurent prudent de se disperser. Les ennemis s'emparèrent de la maison du capitaine Blais, le firent prisonnier, lui et son fils, ainsi que M. de Lanaudière. Ces braves furent plus tard mis en liberté à Berthier, près de Montréal, par l'intervention de M. Pouquet, ancien curé. Les familles Blais sont très-répandues dans la côte sud et figurent encore au pensionnat. Elles sont alliées dans nos anciennes élèves aux familles Genest, Pouliot, Pelletier, etc.

lement partagées sous le rapport de la durée de leur existence, mais leurs vertus leur donnent un même droit à notre souvenir.

La Mère Marie-Joseph Blais de St. Michel nous est présentée comme " une fervente religieuse, aimant et chérissant sa sainte vocation d'Ursuline, enlevée promptement de ce monde dans sa 37e année par suite d'un accident qui lui occasionna un crachement de sang considérable. Ce fut le 11 juin 1782, qu'elle passa de l'exil de ce monde à la patrie céleste."

Près d'un demi-siècle plus tard, c-à-d. en 1830, vivait encore la Mère Marguerite Blais de St. Pierre, vénérable doyenne de 80 ans. Voici comment se trouve notée sa mort en date du 24 février de la même année.

" Cette chère Mère, la plus ancienne de notre maison, était un grand exemple de vertu et un modèle de régularité, ayant particulièrement excellé toute sa vie dans la vertu d'obéissance. Elle s'y est rendue encore plus remarquable dans les derniers mois de sa vie, se soumettant promptement et avec exactitude, non-seulement à l'infirmière, mais à toutes celles qui l'assistaient dans ses infirmités. On peut aussi dire qu'elle était parfaite en humilité et en mortification, ne demandant jamais rien, trouvant toujours que l'on avait trop d'attentions pour elle, qui ne méritait, croyait-elle sincèrement, que les derniers rebuts.

" Par suite d'une fistule à un œil, elle souffrait depuis plusieurs années de grands maux de tête qui allaient par fois jusqu'à lui occasionner des absences complètes de mémoire ; mais grâce à l'heureuse habitude de régularité qu'elle avait contractée, elle n'en était pas moins une règle vivante et un exemple continuel des plus excellentes vertus de notre saint état."

Cette ancienne Mère, dont on parle avec une vénération si marquée, comptait à sa mort 62 années de vie religieuse.

St. Joseph protège la première novice après la conquête.

Nous aimons à constater que St. Joseph, qui fut l'auteur des premières vocations pour le Canada, et qui avait protégé au Monastère son premier sujet canadien, devait aussi être le patron chéri de la première novice qu'il amena ici sous la domination anglaise.

C'était le 19 mars 1764, que Mlle. Catherine Besançon venait

s'offrir à Dieu pour le servir dans la profession d'Ursuline, sous le nom de St. Joseph. Elle était alors dans sa 25e année.

" Dès sa plus tendre jeunesse, cette chère sœur avait nourri en son âme un grand désir de se faire Ursuline; mais Dieu par les ressorts de sa Providence, différa de plusieurs années l'exécution de son projet. D'abord, la mort de sa sœur aînée dans notre maison, et peu après celle de son père, lui firent un devoir de rester auprès de sa mère dont elle était devenue le seul appui et la seule consolation." Vinrent ensuite les incertitudes et les difficultés de la conquête. Pendant cette longue épreuve, la pieuse jeune fille sut conserver le précieux trésor de sa vocation, bien résolue de redoubler de ferveur lorsque Dieu la ferait passer de la terre d'Égypte à la terre de promission.

Enfin, le sort du Canada fixé, le noviciat s'ouvrit, et Mlle. Besançon commença sa vie religieuse avec une ardeur qui ne se démentit pas un instant durant les 20 années que Dieu lui donna pour élever l'édifice de sa perfection. " Naturellement polie et obligeante, elle portait aux offices communs l'adresse, l'ordre et la propreté qu'elle mettait dans ses emplois particuliers.

" Notre chère sœur St. Joseph eût pu servir longtemps la communauté si le Seigneur, touché de son ardent désir de jouir de lui, ne l'eut disposée par une douloureuse maladie à entrer en possession de ce bonheur ineffable. M. Gravé, notre digne confesseur, lui avait administré le St. Viatique. Mais se sentant tout-à-coup plus mal, elle demanda avec instance l'Extrême-Onction, qui lui fut donnée par M. Bedard, Sup. du Séminaire de cette ville. La chère mourante conserva sa présence d'esprit jusqu'à chercher elle-même dans son livre les prières de l'expiration. Un moment après, elle perdit la parole et passa à son Dieu comme nous achevions les prières de l'agonie,—le 6 décembre 1785, âgée de 45 ans."

Une incomparable Dépositaire ;—sa soeur aînée et une vénérée tante.

C'est avec un sentiment toujours nouveau d'étonnement et de gratitude, que nous nous arrêtons aux notices de celles qui furent chargées du temporel à l'époque de la conquête et dans les années

subséquentes. Si la multitude des affaires extérieures est déjà onéreuse aux âmes qui aspirent à perfectionner en elles la vie de l'esprit, quel surcroît de sacrifices n'offre pas une administration où l'on se voit sans cesse à bout d'expédients et de ressources!

Nous avons déjà parlé de la Mère Genev. de la Grange de St. Louis, dépositaire lors de la guerre de sept ans; nous allons nous occuper maintenant de la Mère Antoinette Poulin de St. François, qui, de 1760 à 1790, fut presque constamment dépositaire. Le nom de la Mère St. François n'est pas nouveau pour nos lectrices, car c'est celle de nos religieuses dont la correspondance a été le plus souvent citée, dans l'étude que nous avons essayé de faire des difficultés de l'époque. Obligée par son emploi à de continuels rapports avec le dehors, soit pour les pensions des élèves, soit pour les revenus et autres affaires de la maison, elle en parle nécessairement dans ses relations avec la France et donne des détails que nous n'avons trouvés nulle part ailleurs. Esprit vaste et sûr, elle dit les choses avec la précision et le jugement qu'elle apportait dans toutes ses transactions; parfois son style serait même incisif, si sa grande bonté de cœur ne venait aussitôt corriger le trait tant soit peu aigu de sa plume. Quand elle traite d'affaires, pas un mot de trop; mais donne-t-elle carrière à l'expansion de ses sentiments, elle découvre toute la sensibilité de son âme.

La Mère St. François était une de ces personnes qui, à leur insu et par la portée naturelle de leur esprit, observent tout, apprécient tout, prêtes à faire face aux événements dans les cas les plus imprévus. Cependant, ce qui lui était d'une ressource plus infaillible encore, c'était cette attention continuelle à mettre le ciel de son côté par une ferveur inaltérable au milieu des affaires les plus décourageantes. Elle savait que "si le Seigneur n'édifie lui-même une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui l'édifient: inutilement devanceront-ils le lever de l'aurore pour gagner le pain de la douleur." Pénétrée de la nécessité du concours divin pour atteindre au but de ses efforts, elle n'en travaillait que plus infatigablement. De même que dans la vie spirituelle, il faut compléter en nous, par notre coopération et nos sacrifices, les mérites de la Passion du Sauveur; de même aussi, pensait-elle,

pour recevoir l'application du surcroît promis par l'Evangile, il faut, tout en cherchant premièrement le royaume de Dieu, ne se point ménager dans l'administration du dépôt mis entre nos mains par la Providence. Au reste, personne mieux que notre Mère n'a compris que, soutenir le temporel d'une communauté religieuse, c'est maintenir l'édifice spirituel; c'est travailler "non pour le pain qui périt, mais pour celui qui demeure jusqu'à la vie éternelle."

Bien que ces pensées résument toute la vie de la Mère St. François, il peut nous être très-utile d'entrer un peu plus avant dans son intimité, de considérer à la fois la femme d'esprit et la parfaite religieuse. Pénétrons donc dans ce cœur si bien fait, dans ce sanctuaire d'élans sublimes qui élèvent l'intelligence jusqu'à la souveraine sagesse, et sans lesquels on ne s'acquiert de droits durables ni à l'estime, ni à la gratitude des générations qui craignent Dieu.

"Cette chère Mère, dit le Récit, était émue d'une tendre compassion pour les affligés, charitable, bienfaisante à tous. Elle fut mise dépositaire à six différentes reprises, et cela dans un temps où toutes choses nous manquaient après la prise de notre ville. Son économie et sa bonne conduite furent admirables, mais la bonté de son cœur parut plus grande encore, et nous en étions si persuadées que cela adoucissait beaucoup les amertumes et les privations de ces tristes conjonctures. Elle fut une de celles qui eurent le courage de rester ici durant le siége, pour veiller à la conservation de notre Monastère; ce qui lui occasionna pendant longtemps un surcroît de travail, se trouvant chargée de tous les effets que les séculiers avaient déposés chez nous.

"Elle aimait tendrement les enfants et leur en donnait des preuves dans toutes les occasions, non-seulement lorsqu'elle était employée auprès d'elles comme maîtresse, mais dans tous les offices qui avaient tant soit peu de rapport avec ce devoir, le plus cher et le plus important pour une Ursuline."

Nous n'avons pas besoin d'ajouter avec sa notice que la Mère St. François a toujours montré "une grande droiture d'âme dans sa conduite et le maniement des affaires;" cette disposition si bien faite pour l'âme chrétienne, qui doit avoir sans cesse

présent *le Dieu qui voit et qui juge*, était toute naturelle à cet esprit élevé dont l'œil invariablement fixé sur les choses éternelles, dédaignait cette politique qui semble vouloir substituer à la loi de Dieu la fausse prudence du siècle. De cette droiture d'esprit jointe à la sensibilité de son cœur, naissait une délicatesse de conscience que la multiplicité des affaires n'a jamais pu altérer. Nous en avons un exemple frappant dans sa manière d'agir, par exemple, à l'égard des rétributions de messes.

Le petit nombre de prêtres qu'il y avait en Canada ne leur permettait pas de répondre sous ce rapport à la piété des fidèles. La Mère St. François devint comme la dépositaire d'une bonne partie de la population religieuse de Québec et des environs, dont elle recevait les aumônes pour messes, donnant procuration pour prendre le même montant sur les revenus de la communauté en France où les messes devaient se dire. Sa piété lui faisait un devoir de favoriser ce commerce dont le but était divin, puisqu'il assurait aux particuliers, moyennant leur modique aumône, une part plus directe, pour eux ou pour les défunts, dans l'offrande de l'auguste Victime ; mais aussi que d'inquiétudes et de perplexités pour celle qui prenait la responsabilité de ces aumônes! Pas une lettre où il n'en soit question. "Nos intentions de messes sont-elle remplies ? On m'a offert encore 3000 liv., mais n'ayant point de nouvelles de France je les ai refusées." Ailleurs : " Vous avez la bonté de me dire dans votre dernière lettre, ma chère Mère, que je puis être tranquille par rapport à l'argent des messes ; cependant, je me trouve encore en perplexité à ce sujet ; souffrez que je m'en explique dans la crainte que ma lettre en seconde voie ne vous soit point parvenue. J'y ajoutais la somme de 851 liv., 10s., ce qui ferait un objet considérable de 1703 messes. Mon inquiétude vient surtout des dates des différents billets de messes, dont plusieurs sont antérieurs à ma demande." Dans une autre circonstance elle écrivait : " J'étais dans de grandes inquiétudes, ma chère Mère, mais votre dernière lettre m'a mis le cœur fort au large, au sujet des rétributions de messes, dont j'étais comptable, m'en étant chargée devant Dieu et devant les hommes.....La somme ci-incluse est de deux curés, MM. Gervais et Noiseux, qui désirent avoir pour la

décharge de leur conscience, un certificat du prêtre qui aura acquitté les messes. J'en demande aussi deux pour un père et une mère de nos religieuses, et quatre pour des bienfaiteurs particuliers. J'espère que le nombre de messes pour notre chère défunte a été rempli tout d'abord, à moins que pour la dédommager du délai vous ne lui en ajoutiez trois. Je n'aime pas à devoir aux morts......"

Cette chère Mère n'aimait pas plus à devoir aux vivants, car en date de la même année (1777), elle écrivait: "J'ai eu le plaisir de voir le dépôt acquitté de toute dette, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 30 ans."

Mais voyons ce que pensait d'elle-même cette digne Mère qui, avant sa dixième année de profession religieuse, s'était distinguée par sa capacité et sa vertu dans les emplois les plus difficiles. En 1776, elle écrivait à Paris: " Recommandez moi, je vous prie, aux saintes prières de votre communauté, et avec d'autant plus d'instance que le besoin est plus pressant chez moi, et que je suis le plus souvent privée du temps que je voudrais donner à Dieu. Triste sort que d'être supérieure ou dépositaire dans des temps de guerre où tout contribue à accroître les peines et les embarras. J'y perds la tête en entier par la multitude des difficultés. Prenez-moi, je vous supplie, en grande pitié surtout du côté de la dévotion qui malheureusement s'en va bien en décadence......" Dans une autre circonstance: " Je m'accorde un droit tout particulier aux prières de toutes les saintes âmes qui composent la Communion des Saints; mon extrême pauvreté devant Dieu me mettant du nombre de ceux et celles dont on demande tous les jours la conversion."—" J'ai de la peine à croire à votre extrême pauvreté devant Dieu, répondait la Mère Ste. Saturnine dans ce sentiment qui anime les saints; ce bon Père ayant soin de vous fournir des moyens de vous enrichir par toutes les tribulations que vous avez à essuyer. Je lui offre toutefois mes prières telles qu'elles sont pour vous et votre chère communauté, espérant que vous ne refuserez pas de m'unir à vos ferveurs."

Le 15 décembre 1778, la Mère St. François était élue Supérieure. Voici comment elle se présentait en cette qualité à sa correspondante de Paris: "......Vos chères et gracieuses lettres

me font voir que vous êtes présentement dépositaire, ayant mis cet adjoint à votre signature. Le témoignage de mon incapacité me couvre de honte à vous dire que j'ai succédé à notre Mère St. Louis de Gonzague, qui occupait la place de supérieure avec une grâce bien autre que je ne puis faire. Mais, j'espère qu'elle reprendra sa charge après les trois ans, et que l'on me fera comme à vous, ma chère Mère, c-à-d., qu'au bout de 36 mois je reprendrai le dépôt. Quelque pénible que soit chez nous cette charge, je la recevrai il me semble avec plaisir si la chose arrive, tant je me trouve embarrassée et mal placée......Ayez égard, je vous supplie, à la triste position où je me trouve, étant d'autant plus à plaindre que je suis, quoique tout à fait incapable, chargée de la conduite d'une communauté dont il me faudra rendre compte à Dieu. Renouvelez-moi, de grâce, l'assistance de vos prières et de celles de toutes nos Rév. Mères et sœurs de Paris, les assurant du sincère et respectueux attachement de notre communauté, qui vous aime et honore dans les sentiments de la plus parfaite reconnaissance."

Les deux correspondantes étaient dignes l'une de l'autre, comme on le voit encore par les lignes suivantes : " Je félicite toute votre digne communauté de vous avoir pour leur mère, et prends beaucoup de part au fardeau qu'elles vous ont imposé ; car je vous avoue que je plains les supérieures. Quelque bien réglées que soient les communautés, le cœur et l'esprit de la supérieure ont toujours à pâtir. Avouons cependant que vous avez bien de la consolation dans ce qui est essentiel, toutes vos chères filles étant bien ferventes et zélées, votre noviciat bien monté. Cette bénédiction que Dieu répand sur votre maison me fait espérer qu'il vous accordera tout ce qui vous est nécessaire."

Les désirs de l'humble supérieure furent exaucés. Elle avait fait preuve d'une si rare capacité dans l'administration du temporel qu'*au bout des* 36 *mois*, elle y fut remise. " Elle a repris le triste poste de dépositaire, écrivait la Mère St. Louis de Gonzague ; les temps sont des plus durs ; Dieu veuille nous les adoucir." Dans une autre lettre : " Notre pauvre dépositaire vous présente ses respects, en attendant qu'elle puisse le faire elle-même. Elle

est depuis quinze jours accablée d'affaires auxquelles il faut répondre. Je ne sais comment la tête ne lui en tourne pas."

La Mère Antoinette de St. François était naturellement d'un tempérament fort et robuste ; mais un "épanchement de bile à la tête, qui lui arriva une nuit du Jeudi-Saint et qui lui fit perdre connaissance, fut pour elle une source d'infirmités. Il lui en resta entre autres un assoupissement qui lui a duré toute sa vie, lui fournissant un exercice presque continuel de violence contre elle-même. Sa patience n'en brilla qu'avec plus d'éclat, ayant toujours, en dépit de sa nature souffrante, vaqué aux emplois qui exigeaient le plus de tension d'esprit."

Une grâce bien particulière qu'elle avait reçue du ciel au début de sa vie religieuse, ne contribua pas peu à lui donner cette grande estime de sa vocation qui la portait à se sacrifier elle-même pour en remplir les saintes obligations. "Elle avait toujours eu la vue très-faible, mais au commencement de ses deux années de voile blanc, elle se vit menacée de la perdre entièrement. Désolée de cet accident qui allait la priver du bonheur de se faire Ursuline, elle se sentit inspirée de recourir à notre glorieux père St. Augustin, allant tous les jours à la chapelle qui lui est dédiée, pendant une neuvaine des plus ferventes. Cette chère sœur fut si efficacement consolée qu'elle n'eut jamais depuis aucune inquiétude à ce sujet. Une faveur aussi signalée redoubla sa dévotion envers les saints de notre Ordre, tandis que la plus tendre piété l'entraînait, par l'intermédiaire de la Ste. Vierge et de St. Joseph, jusqu'au divin Cœur de Jésus."

C'était donc sous l'impulsion des sentiments de la plus vive gratitude qu'elle maîtrisait les souffrances et achevait son terme comme dépositaire. La nature toutefois s'épuisait : "Les fatigues d'esprit et de corps m'ont si fort accompagnée dans l'emploi de dépositaire, écrivait-elle, que je ne me reconnais plus. Le grand nombre d'années passées dans cet exercice m'ont usé considérablement la mémoire ; les infirmités jointes à cela me font passer des jours très-pénibles......Les affaires d'ailleurs ont si fort changé qu'il faut toujours avoir l'esprit bandé et souvent captif, tant il y a peu d'apparence de réussir dans les moindres entreprises."

Cependant, la vivacité de ses sentiments ne s'usait pas. "Nous

n'avons pas l'avantage de connaître le nom de votre Rév. Mère Supérieure, ni de savoir si elle est nouvellement élue ; ce serait une grande consolation pour nous de le savoir, la regardant bien sincèrement comme *notre Mère* commune et saluant du meilleur de nos cœurs toutes ses chères filles......Je voudrais, ma très-chère Mère, pouvoir vous ouvrir mon cœur en quatre pour vous exposer tout ce qu'il conçoit de confiance, de reconnaissance, d'attachement et de respect pour vous. Ces sentiments y sont gravés pour la vie, en attendant que nos cœurs soient réunis pour l'Eternité en celui de Jésus. Recommandez-moi, je vous prie, à ce divin Cœur en lequel je serai toujours votre toute dévouée."

Les élections de 1787 approchaient: "Le 15 déc. prochain, écrivait notre Mère, me délivrera enfin de la charge de dépositaire. Il m'est bien permis d'aspirer à cette délivrance ; vingt-deux années passées dans cet emploi m'ont rendu les fatigues d'autant plus difficiles à porter qu'on ne rencontre plus la même droiture et bonne foi que par le passé. Et puis, parvenue à l'âge de 62 ans avec des infirmités continuelles, il est temps que j'aie du repos. C'est ce que je souhaite et espère. Recevez tout de nouveau, ma très-chère Mère, l'expression de mes sentiments de respect, d'estime et de gratitude, et comptez que toute ma vie je conserverai comme le plus précieux souvenir celui des bontés que vous avez eues pour nous, surtout de celles que vous m'avez témoignées en particulier."

Ces lignes sont les dernières que nous possédions de la Mère St. François. Cependant l'année suivante, la nouvelle dépositaire, la Mère M. L. Taschereau de St. F. Xavier écrivait d'elle : "La Rév. Mère St. François, actuellement notre Assistante, se propose de vous écrire pour vous assurer par elle-même de sa sincère reconnaissance et de son tendre attachement. Vous ne doutez point que cette chère Mère ne trouve le repos bon, quoique je l'importune quelquefois, ne croyant pouvoir mieux faire que de prendre son conseil. L'année dernière nous avons craint de la perdre. Vingt et un ans de dépôt dans les temps les plus critiques ont beaucoup affecté sa santé ; son talent pour cet emploi lui a coûté cher. Maintenant, le remède qui lui fait le plus de bien est le

repos ; elle se trouve beaucoup mieux, c'est ce qui nous fait espérer de la conserver encore longtemps."

Hélas ! ces espérances ne se réalisèrent pas. Dans l'automne de l'année suivante, la même écrivait: "Notre très-chère Mère St. François est des plus sensibles à votre souvenir. Sa santé est bien dérangée, quoique ses sentiments de reconnaissance et d'affection pour vous soient toujours les mêmes."

Le message suivant fut un message de mort. Comme le disait la Mère Ste. Saturnine, "la communauté avait été trop bien pensante pour lui laisser jouir du charme du repos en se privant de son concours dans le gouvernement de la maison ;" elle était encore Assistante le 29 avril 1790, lorsque Dieu l'appela à jouir de lui dans le repos de son éternité. Cependant les vœux de cette chère Mère furent en partie exaucés. "Elle avait toujours désiré avoir du temps pour se préparer à la mort, et Dieu lui envoya une longue maladie, suite d'une fluxion de poitrine," qui acheva de consumer sa laborieuse et utile existence. A 65 ans, elle avait rempli la mesure de ses mérites, ayant passé 46 ans au service de la Religion.

La Mère Antoinette Poulin de St. François est une de celles qui ont le plus de droit à la reconnaissance de la postérité en cette maison ; il semble que sa devise ait été cette maxime généreuse de notre Vén. Mère Marie de l'Incarnation : "Soyons de dignes imitatrices de celles qui nous ont devancées, et ne craignons pas de consumer ni d'user notre vie au service de Celui qui a prodigué la sienne pour nous."

Réunissons dans un même article deux sœurs qui échangèrent pour les porter en religion leurs noms de baptême, afin d'être plus fermement unies dans l'amour et la pratique des vertus qui font les parfaites religieuses. Le bon Dieu, il est vrai, les sépara vite ici-bas ; mais la carrière qu'elles s'étaient choisie était de nature à adoucir le sacrifice, leur montrant sans cesse comme terme la plus heureuse des réunions, la bienheureuse éternité.

Mlle. Françoise Poulin avait reçu comme sa sœur cadette, la meilleure éducation qu'il fût alors possible de donner à une jeune personne. Dès l'âge de 17 ans, elle avait apporté à la religion le tribut de ses talents et de sa bonne volonté, et pendant 14 ans,

elle les employa avec ardeur au service de notre Institut. " Belle voix, beau style, belle mémoire, adroite en tout ce qu'elle entreprenait, il ne lui manquait rien de ce qui fait une bonne Ursuline, joignant à ces belles qualités un cœur bienfaisant et beaucoup de piété.

" Nous n'avons épargné ni remèdes, ni prières pour la conserver, mais elle avait déjà gagné sa couronne. Les suites d'un mauvais rhume nous l'ont enlevée après six mois de maladie, le 30 août 1763, dans la 32e année de son âge."

Les deux sœurs Poulin, filles de M. François Poulin, bourgeois bien connu de Québec, avaient vécu au Monastère avec leur vénérée tante, la Mère Félicité Poulin de l'Assomption, entrée en religion en 1722, et décédée en 1754, dans sa 60e année, après quelques jours seulement de maladie.

La Mère de l'Assomption avait pour père le sieur Pierre Poulin. Elle était née en la côte de Beaupré et avait été baptisée dans l'église de Ste. Anne. Le Récit nous en dit de bien aimables choses ; mais son éloge nous semble complet en ces trois mots : " C'était un bon esprit, à la main des supérieures pour tous les offices, suppléant par son adresse à ce que la faiblesse de sa santé ne lui permettait pas de faire."

Ce fut le jour de St. Michel que cette vénérée tante alla commencer avec les anges le cantique de l'éternité.

Belle récompense de la dévotion envers les ames du purgatoire.

Le 1 novembre 1790, comme on faisait vibrer les dernières notes d'allégresse de la grande fête du jour, un événement des plus inattendus vint rendre plus expressive encore la commémoration des fidèles trépassés dont on allait commencer l'office. La Mère Supérieure est avertie en toute hâte que la Mère St. Gabriel, vénérable octogénaire, a été soudain frappée d'apoplexie et de paralysie. Tout est en mouvement et dans l'affliction au Monastère ; le prêtre et le médecin accourent, la malade est fortifiée des onctions saintes, et deux heures après, sur les 5½ heures P. M., elle avait fini sa laborieuse course en ce monde.

" Si cette mort précipitée nous a surprises, ajoute le Récit, elle n'avait pas été imprévue pour cette chère Mère, et la manière

dont elle passa ce dernier jour de sa vie mortelle prouve qu'elle avait eu plus que le pressentiment de ce qui lui devait arriver.

" Ayant communié avec la communauté et passé la matinée en prière selon sa coutume devant le très-saint Sacrement, elle était retournée à l'infirmerie où elle se tenait depuis quelque temps. Après le dîner, elle désira descendre à la communauté pour jouir de la conversation de ses sœurs. Sur la fin de la récréation, au grand étonnement de toutes, elle nous embrassa avec beaucoup d'affection comme pour un dernier adieu, remonta à l'infirmerie disant qu'elle allait se retirer pour réciter l'office des morts. En sortant, elle recommanda de prier beaucoup pour elle lorsqu'elle ne serait plus.—" J'ai bien prié pour les autres pendant ma vie, ajouta-t-elle ; j'espère que l'on aura pour moi la même charité après ma mort."

" Pendant que nous chantions vêpres, elle voulut aller chercher quelque chose à ses chères externes, où elle était employée depuis bien des années comme maîtresse-générale. Elle y avait à peine été l'espace de deux *miserere*, qu'elle perdit la parole et la connaissance. La sœur qui l'accompagnait courut aussitôt chercher du secours ; on la transporta à l'infirmerie où elle expira pour aller augmenter le nombre des Saints."

Celle que Dieu préparait ainsi à sa dernière heure avait mérité ce privilége par d'éminentes vertus. C'est ce qu'atteste sa notice.

" Avant d'entrer en religion, elle avait mené dans le monde une vie vraiment chrétienne, ayant même embrassé le tiers-ordre de St. François, dont elle gardait les règles avec la plus scrupuleuse fidélité. Aspirant à un état plus parfait, et se croyant assurée d'apporter en religion de quoi pourvoir (1) à sa subsistance,

(1) On sait que le gouvernement français ne s'engageait à protéger les corps religieux que moyennant certaines restrictions. Il ne leur était pas loisible, par exemple, d'exempter de dot un sujet qui eût d'ailleurs toutes les qualités désirables. Cette mesure avait pour but d'assurer l'existence des communautés, afin qu'elles ne pussent tomber à la charge de l'État. C'était la crainte d'une pareille charge qui tourmentait M. l'Intendant Demeulles, lorsqu'il se prononçait si fort contre les vœux solennels, ayant évidemment plus à cœur de prétendus intérêts financiers que la conservation de l'état monastique.

elle demanda et obtint l'entrée de notre maison et commença son noviciat avec une ferveur qui devait se soutenir jusqu'au dernier moment. Elle était dans sa 27e année lorsqu'elle fut revêtue du saint habit sous le nom de Marie de Jésus."

Tout semblait prospérer au gré de la fervente novice, elle touchait déjà à l'heureux terme de sa consécration au Seigneur, lorsque à la veille de faire ses vœux, de graves difficultés survenues dans ses affaires temporelles vinrent renverser de si douces espérances et la jeter dans les plus douloureuses perplexités. Pendant quatorze mois il fallut languir, sans savoir quelle serait l'issue d'une affaire d'autant plus difficile à régler qu'une des parties se trouvait au-delà des mers, à Bordeaux (1). Que l'on s'imagine les angoisses de son âme, l'ardeur des prières qu'elle adressait à Celui qui a dit: "Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît." Comme elle suppliait ce Dieu bon de vouloir bien couronner ses désirs de se vouer toute à lui !

Ce fut sans doute à la suite de quelque promesse faite à ce sujet, peut-être aussi par reconnaissance pour la mémoire de l'oncle pieux dont le testament lui assurait une place dans la maison de

(1) La pieuse novice, dont le père était un négociant de Québec, se trouvait probablement orpheline lors de son entrée en religion, (1737), ou bien ses parents étaient retournés en France. Dans l'acte passé à Bordeaux pour assurer la dot de sa sœur, il est dit que "Mlle. Louise Lagère (plus tard Mme. d'Estenave), pour remplir et suivre les intentions de son oncle, touchant la vocation de sa sœur....novice au Monastère des dames Ursulines de Québec....a constitué une rente annuelle de 115 liv. rachetable à volonté par le payement d'un capital de 2,300 liv., 700 liv. ayant déjà été données en monnaie de carte...." Le 22 nov. 1741, "les notaires Imbert et Barolet se rendaient au parloir des dites dames Ursulines, pour constater que la dite dot se trouve remplie au terme du Règlement établi par Sa Majesté pour cette colonie...." En 1789, nos religieuses, d'après l'avis de M. Gravé, s'adressèrent à M. du Devant, ancien ami dont il a déjà été parlé, alors encore chanoine de Bordeaux; l'évêque même de l'endroit s'était intéressé à cette affaire, qui paraît avoir donné plus de soucis que de profit. Enfin, après plusieurs à-comptes, le capital fut acquitté en 1791.

Dieu, qu'elle changea son nom en celui de St. Gabriel, sous lequel elle prononça enfin ses vœux le 28 novembre 1741, après une épreuve de près de quatre ans.

" Son esprit d'ordre et d'économie dans tous les offices, son zèle à chanter les louanges de Dieu en qualité de première chantre, son affection et ses succès dans l'exercice de nos fonctions d'Ursulines, l'ont rendue des plus utiles à notre communauté pendant les 53 ans qu'elle y a passés.

" L'attrait particulier de sa piété la portait à soulager les âmes du purgatoire, traitant avec elles de ses besoins et leur appliquant ses mérites. Dans toutes ses difficultés elle recourait avec confiance à ces saintes âmes, et à différentes reprises, elle en a reçu des assistances très-marquées. Dans sa 80e année, elle était encore maîtresse-générale des classes externes, où elle s'était consumée de travail, et où elle déployait un zèle qui ne se ressentait en rien du poids des années. Dieu semble l'en avoir récompensée d'une manière toute spéciale, puisque sa dernière démarche a été dans l'intérêt même de ses chères enfants, et qu'elle a été frappée à mort dans le lieu de son office de prédilection comme Ursuline."

"Beauté, honneurs, plaisirs, tout passe ; rien de solide que d'aimer Dieu et le servir ! "

Oh ! qu'elles avaient bien compris l'immuable vérité de ces paroles, ces deux touchantes amies, infiniment plus estimables par leurs qualités intérieures que par les avantages d'un beau nom et d'une beauté passagère.

Nées toutes deux la même année à Montréal, et venues au pensionnat vers la même époque, Mlles. de Varennes et de Landriève marchèrent au ciel par la même route et y arrivèrent presque en même temps. Leur carrière fut courte, mais elle fut féconde en mérites. Après quelques années seulement de travaux, elles entendirent la douce voix qui les avait appelées à son service, retentir de nouveau à leur oreille : " L'hiver est passé, les pluies ont cessé, levez-vous, mes bien-aimées et venez." Et ces épouses confiantes quittaient la terre pour se joindre au cortége du Roi des vierges.

Nous avons vu en 1778, avec quelle ferveur Mlle. Charlotte

de Varennes franchissait les portes du cloître, et avec quel bonheur aussi on accueillait au Monastère cette fiancée du Seigneur, à qui le ciel semblait n'avoir rien refusé, et que l'on voyait échapper aux caresses d'un monde perfide. Cette petite-nièce de la Mère Genev. Boucher de St. Pierre avait trouvé en son âme une heureuse semence de piété, héritage le plus précieux de l'ancien et vénéré seigneur de Boucherville à ses enfants ; sa vocation religieuse datait de l'époque de sa première communion, et elle fut fidèle à ses saints engagements comme l'atteste le Récit.

" Son talent pour instruire et former les enfants nous était extrêment précieux, et elle l'employait avec ardeur à l'égard de nos élèves des classes externes, tandis que son naturel doux et poli, son humeur enjouée, étant des plus sociables et des plus habiles à récréer innocemment les autres, la rendaient chère à toutes. C'était une âme ouverte qui allait droit à Dieu et l'aimait de tout son cœur, se portant avec une grande tendresse de dévotion à honorer le S. C. de Jésus et la très-sainte Vierge."

Sr. Charlotte de Varennes de Ste. Catherine étant très-délicate, la communauté ne pouvait naturellement se flatter de la conserver aussi longtemps que sa vénérée grande-tante, la Mère St. Pierre. " Atteinte dans sa 32e année d'une pthisie accompagnée d'une transpiration excessive, elle fut en moins de six mois réduite à l'extrémité ; nos efforts pour arrêter le progrès du mal furent inutiles. Le 6 juin 1792, aprés 14 années seulement de vie religieuse, cette aimable et pieuse sœur qui avait fait de bon cœur à Dieu le sacrifice de la vie, mérita d'habiter avec lui pour jamais dans les tabernacles éternels."

Une année après l'entrée au noviciat de Mlle. Charlotte de Varennes se présentait sa fidèle amie, Mlle. de Landriève. Elle aussi était douée de ces qualités extérieures qui attirent et concentrent les hommages ; mais elle montra bièn que ses goûts n'étaient pas pour les choses du monde ; si sa vocation paraît avoir été en partie décidée par des motifs naturels, l'épreuve fit voir qu'elle n'en était pas moins divine.

A en juger par les traditions qui se rattachent à la mémoire de Mlle. de Landriève, elle était plus connue à Québec que Mlle. de Varennes. Elle passa ses premières années à Montréal sous

les soins de la tendresse maternelle et la vigilance de son bon père. Il paraît que ce dernier vivait encore en 1776, car le Récit dit qu'il plaça alors au pensionnat ses deux filles, Catherine, âgée de 16 ans, et Marie Gillette, âgée de 15. L'aînée passa une année à nos classes; la cadette sortit en 1778, probablement vers le temps de la mort de son père.

Mme. de Landriève (Dlle. Dagneau de Quindre), fille d'un officier du détachement de la Marine Royale, voyait en tout temps "force bonne compagnie." Son deuil de veuve fut assez vite expédié et son salon rouvert aux visites. Un des visiteurs les plus assidus, le vieux major Eccleston, épousa bientôt la joyeuse veuve dont les attraits étaient des plus remarquables.

Les deux Dlles. eurent peine à oublier sitôt leur bon père, la plus jeune surtout ne cherchait qu'à fuir la présence du Major. Pendant son séjour au pensionnat, elle avait eu de fortes inspirations d'embrasser la vie laborieuse et paisible du cloître; maintenant, elle ne balança plus. S'étant entendue avec nos religieuses sur le jour de son entrée, elle porta elle-même à sa mère la nouvelle de sa décision, déclarant d'avance que toutes les attaques et les séductions la trouveraient inébranlable dans sa résolution d'être désormais à Dieu sans partage.

Dès que le bruit de cette vocation se fut répandu, on ne manqua pas d'en faire de singulières appréciations; on contait à ce sujet mille histoires sans fondement où figurait invariablement le vieux Major; il se fit même des romances dont nous avons entendu chanter quelques débris. Mlle. de Landriève riait de bon cœur de ces folies, disant que les cancans du monde ne lui ôtaient rien de son bonheur, qu'il en pouvait débiter tout à son aise pourvu qu'on ne lui refusât pas une place dans la maison de Dieu, où elle s'estimerait fortunée d'être toute sa vie la dernière. Comme les voies de Dieu sont admirables pour attirer à lui les âmes qu'il s'est choisies de toute éternité! Mlle. de Landriève était indubitablement appelée à une vie parfaite; il est probable cependant que sans la mort de son père, sa vocation eût couru les plus grands dangers. Remettant à discerner la voix de Dieu au milieu du fracas et des séductions, elle se fût très-probablement engagée dans le monde, tant son extérieur et les qualités de son cœur avaient d'attraits, sauf

plus tard à se livrer à d'inutiles regrets. Que de vocations ont été ainsi perdues au milieu des prospérités temporelles; et que d'autres, au contraire, ont été affermies par une adversité en apparence cruelle. Le monde soupçonne peu, dans ces malheurs qui viennent fondre sur une jeune existence, les miséricordes dont Dieu comble alors ses enfants. Heureuses les âmes fidèles qui sacrifient tout pour y correspondre! Dans les décrets éternels, la carrière de Mlle. de Landriève ici-bas devait être courte; quelle consolation, à l'heure dernière, de l'avoir consacrée tout entière au service du Maître qui récompense surtout celle qui va à lui parée de l'immortelle couronne de sa virginité!

" Cette chère sœur était pénétrée d'estime pour sa sainte vocation et de zèle pour en remplir tous les devoirs, y employant sans réserve l'esprit et les talents que le ciel lui avait si généreusement départis. La faiblesse de son tempérament ne lui permettait pas toujours d'observer la règle en tous ses points; mais elle en gardait au moins exactement tout ce qu'elle pouvait, recevant avec peine les soulagements nécessaires. Son adresse, ses connaissances et son amabilité, en faisaient un sujet précieux qui eût fait plaisir dans tous les emplois, tandis que la plus solide piété mettait le sceau à ses belles qualités et nous assurait de sa persévérance. Sa posture en présence du S. Sacrement, était un sujet d'édification et prouvait sa foi et son amour pour cette Victime sacrée immolée sur nos autels.

" Un vomissement continuel joint à d'autres infirmités la faisait dépérir depuis longtemps; le peu de soin qu'elle prenait de sa santé lui fit contracter, au mois de mai, une fluxion de poitrine qui la consuma en trois mois. Elle était si accoutumée à souffrir qu'elle ne remarquait pas son état, conservant toujours sa gaieté naturelle. Mais dès qu'on l'eut avertie du danger, elle fit aussitôt et du meilleur cœur son sacrifice, voulant elle-même le faire faire à sa mère qui avait eu permission d'entrer pour la voir. Ce fut le 8 septembre 1788, à l'âge de 27 ans dont elle avait passé neuf et demi en religion, que l'âme généreuse de notre chère Sr. Landriève de St. Antoine alla chanter avec les Anges la Nativité de sa divine Mère, et sa propre naissance à la gloire éternelle."

C'est à ces deux aimables sœurs que se rattache la légende du

pigeonnier, dont on paraît s'être longtemps divertie au Monastère, comme le témoigne une ronde joyeuse qui y existe encore.

Encore trois vertueuses Parentes.

Voici trois membres d'une même famille, dont les notices montrent qu'à tout âge, on peut avoir rempli la mesure de ses travaux et mérité sa couronne.

La première, la Mère M. Françoise Cureux de St. Germain, en religion, de St. Chrysostome, " morte à la fleur de l'âge, était une jeune personne dont l'innocence avait été sauvegardée par les soins d'une mère sage et vigilante (Mme. M. Lse. Polonnaise). Entrée au Monastère à 17 ans, elle était déjà mûre pour le ciel à 27. La maladie la rendant incapable des emplois difficiles, elle saisit avec bonheur et empressement l'occasion d'enseigner l'écriture aux élèves externes, où elle continua de donner des preuves de son talent pour assurer le progrès des enfants. Elle disait, dans les dernières semaines de sa maladie, que son esprit et son cœur étaient sans cesse au milieu de ses chères enfants, qu'elle désirait si ardemment attirer à l'amour des choses éternelles. Le 14 décembre 1758, chette chère sœur mourut dans de grands sentiments de joie de s'être donnée toute à Dieu; elle était dans la 10e année de sa vie religieuse."

La Mère St. Chrysostome semble avoir demandé à Dieu, pour sa sœur cadette, les jours dont il abrégeait son pélerinage ici-bas; en effet, la Mère M. Madeleine Cureux de Ste. Agathe atteignit un des termes avancés de la vie humaine. Après 60 ans de vie religieuse, le divin Époux la couronne, tandis que nos Mères passent ainsi à la postérité le parfum de ses vertus :

" Depuis l'âge de quinze ans et demi jusqu'à celui de 75, cette chère Mère s'est invariablement soutenue dans sa première ferveur. Elle a rempli avec un zèle admirable tous les offices communs; mais c'est surtout pendant les 20 années qu'elle a été infirmière, qu'elle a excellé. Sa bonté, sa charité, son affection envers toutes ses malades nous charmaient; elle ne s'épargnait ni jour ni nuit pour les soulager. Elle mourut le 22 mai 1811."

Nous avons souvent entendu dire à nos anciennes combien l'on

avait été édifié de l'esprit de foi et de simplicité de cette vénérable Mère, à la nomination du nouveau chapelain son neveu, en 1802 (M. Ant. Langlois). Quoiqu'elle eût plus de deux fois son âge, elle se montrait aussi humble et soumise à ses avis que la dernière postulante. Préposé par les supérieurs ecclésiastiques à la direction de la communauté, ce neveu était maintenant pour elle l'interprète de la volonté de Dieu et le guide qui devait la diriger dans les voies de la perfection.

Entre ces deux existences d'une durée si inégale, se présente la Mère M. Geneviève Cureux de St. Germain (1) dite de Ste. Pélagie, nièce ou cousine germaine des précédentes. Elle tient comme le milieu, ayant vécu 54 ans, dont 31 au service de la religion. Quand elle vint s'offrir au divin Maître, dont "le joug est doux et le fardeau léger," l'aînée des deux sœurs était entrée dans le repos de son éternité; mais la seconde montrait une vigueur qui devait prolonger de 15 ans sa carrière au delà de celle de la Mère Ste. Pélagie.

Entrée en 1765 et morte en 1796, la Mère Ste. Pélagie nous est donnée comme une fidèle émule de la piété et du dévouement dont elle avait vu de si beaux exemples dans sa propre famille. Elle aussi était d'un caractère paisible qui lui gagnait tous les cœurs; en elle se vérifiait à la lettre cette parole du Sauveur: "Bienheureux ceux qui sont doux, car ils possèderont la terre." Faible de tempérament, mais active et industrieuse, elle ne cédait pas aux plus robustes dans les emplois les plus pénibles. Ce fut surtout comme *apothicairesse* qu'elle montra dans tout son jour l'empressement et la délicatesse de sa charité. Une chute dont elle ne redouta pas assez les suites amena sa mort. Cette chère sœur avait fait preuve d'un grand zèle dans l'office de maîtresse-générale des classes, où elle fut aussi employée."

Comment l'on accommode Marthe et Marie au Monastère.

S'il est bien évident, par les notices déjà citées, que les religieuses de chœur ont aussi été des *Marthes*, par leur activité et leur ardeur

(1) Cette troisième religieuse du nom était fille de M. Louis Cureux de St. Germain, de Québec, et de Mme. M. Anne La Roche. C'est évidemment la même famille.

à partager les travaux communs ; il ne nous est pas moins consolant de remarquer que nos religieuses converses ont également été des *Maries*, par la ferveur de l'esprit et leur exactitude au devoir de la prière. Nos devancières, écrivant les notices dans l'un et l'autre cas, semblent même prendre plaisir à faire remarquer cette heureuse fusion de la vie active et de la vie contemplative. C'est en effet la principale devise des filles d'Angèle, et la voie par laquelle elles sont appelées à suivre les exemples laissés par le divin Sauveur à son passage en ce monde.

Parmi ces Marthes infatigables, véritables auxiliatrices de notre œuvre, nous mentionnerons Sr. Marie-Jos. Gagnon de St. Paul, fille de M. Mathurin Gagnon et de dame Charlotte Cochon, de la paroisse de St. Joachim. Entrée au noviciat au printemps de 1722, elle mourut en 1794, âgée de 90 ans : c'est le Mathusalem de nos sœurs converses. Elle a pu se féliciter d'avoir passé plus de 71 ans de sa longue et belle vie au service du meilleur des Maîtres, de Celui qui récompense les sacrifices du temps par les délices de l'éternité.

En 1779, était décédée Sr. Genev. Marie Mimaux de la Présentation, fille de M. Jean Mimaux et de dame Susanne Feuilleteau, de la paroisse de St. Michel. « Ayant perdu bien jeune son père et sa mère, elle fut mise chez une parente, qui l'éleva avec une grande rigueur ; les coups et les mauvais traitements ne lui manquèrent pas. Ces procédés, qui d'ordinaire forment des caractères durs, n'eurent pas cet effet sur notre orpheline, prévenue de la grâce dès sa jeunesse. Pour se tirer d'esclavage, elle se mit en condition chez d'honnêtes gens, qui lui laissèrent tout le loisir de satisfaire à ses exercices de dévotion. Étant, à l'âge de 28 ans, venue servir à nos classes, elle entra de là au noviciat pour être sœur converse. Elle était capable de tous les offices, son zèle, son bon cœur et son exactitude l'accompagnant partout. Étant parvenue à un âge avancé, elle fut affligée de ce qu'on ne voulait plus qu'elle fût à la cuisine ou dans les offices pénibles. Elle disait qu'une sœur converse doit toujours travailler tant que Dieu lui laisse quelque force. Elle ne perdait jamais un moment, et cela ne préjudiciait en rien à ses exercices spirituels ; Dieu était toujours le but de ses travaux et elle le voyait en tout. Elle tomba malade le 7

décembre au soir, assurant qu'elle mourrait de cette maladie. En effet, elle fut inhumée la veille de Noël, nuit qu'elle n'avait jamais manqué de passer devant le S. Sacrement, non plus que celle du Jeudi-Saint, depuis qu'elle était en religion. Nous avons tout lieu de penser qu'elle a été reçue favorablement du grand Juge qui ne laisse rien sans récompense. Cette chère sœur était âgée de 72 ans."

A l'âge de 58 ans, le 21 mai 1784, mourut Sr. Elis. Le Vasseur de St. Ambroise, fille de sieur Ls. Le Vasseur, de la Pointe Lévi, et de dame Genev. Huart, religieuse aussi austère pour elle-même qu'elle était charitable et bonne pour autrui. "Elle traitait son corps comme une bête de charge, et si on ne l'eût surveillée de près, elle eût passé les nuits sur le pavé de la cuisine ou le plancher de sa chambre. Elle a été près de 20 ans jardinière et chargée du réveil. Elle avait un naturel doux et bienfaisant, l'humeur gaie, toujours égale. Ces heureuses qualités jointes à la plus aimable simplicité la rendaient chère à tout le monde. Elle a vécu 40 ans en religion, et nous a été enlevée après quelques heures seulement de maladie. Elle est passée à son Dieu à la même heure où elle s'était levée bien portante la veille."

Sr. M. Joseph Clément de Ste. Véronique, fille de M. Ignace Clément et de dame Véronique Flerrette, naquit à St. Michel en 1757, et fut baptisée dans la paroisse de St. Vallier. "On ne peut qu'admirer, dit le Récit, les desseins de la Providence, dans le choix qu'elle fait de certaines âmes pour les attirer à Dieu. Entrée en religion avec une grande apparence de santé, grosse et grasse, elle ne fut pas plus tôt professe qu'elle se trouva accablée d'infirmités. La douceur de son caractère fut inaltérable. Élevée dans l'innocence et la crainte de Dieu, l'ombre même du péché l'effrayait. Elle a passé 5 ans en religion dont 6 mois à l'infirmerie. Je ne pense pas qu'elle ait dit une seule parole inutile : on peut donc conclure, d'après St. Jacques, qu'elle était parfaite. Elle est morte le 13 déc. 1780, sans agonie, profitant des derniers moments de sa vie pour s'unir à Dieu. Ce n'est pas mourir, mais sortir d'un pays de mort pour vivre éternellement."

Une famille fertile en vocations saintes.

La famille Brassard est une de ces anciennes familles du pays qui semblent avoir eu pour mission de recruter les ouvriers (1) de la vigne du Seigneur. Quant à notre Monastère, il en a eu sa bonne part, dans les deux excellentes sœurs qui travaillèrent jusque dans un âge très-avancé au soutien de l'œuvre de Ste. Angèle en Canada.

Le nom de la Mère Charlotte Brassard de Ste. Claire a déjà paru dans la correspondance. Nous constaterons ses vertus par la voix même du Récit.

" Le 16 mars 1797, nous avons eu la douleur de perdre notre chère et respectable Mère Ste. Claire, ancienne supérieure.

" Sa maladie quoique sérieuse ne nous semblait pas devoir la conduire au tombeau, nous nous flattions qu'un prompt secours la tirerait de ce danger ; nous comptions beaucoup sur l'habileté d'un médecin qui l'avait heureusement traitée en semblable maladie. Hélas! nos espérances furent vaines ; elle tourna tout-à-coup à mort. On envoya aussitôt chercher M. notre Confesseur pour lui administrer les sacrements ; mais il arriva trop tard ; elle n'était plus. Une mort aussi précipitée et sous de telles circonstances, jeta la communauté entière dans une consternation des plus grandes. La soumission que nous devons aux ordres de la Providence, et l'intime connaissance de la vie vertueuse de notre chère défunte, purent seules apporter quelque adoucissement à notre juste douleur.

" Cette digne Mère a rempli à l'édification du dedans et du dehors les principales charges de la religion. Elle a été Supé-

(1) M. Ls. Brassard, premier fondateur du collége de Nicolet, était déjà prêtre à l'entrée de ses sœurs en religion. Après avoir été vicaire pendant neuf mois à Charlebourg, il fut nommé curé de Nicolet, le 1 oct. 1750. Cette famille a donné six prêtres. Des trois frères qui vivent actuellement dans le diocèse de Montréal, l'un M. T. L. Brassard, curé de St. Paul, a trouvé dans son patriotisme et son dévouement le moyen d'ouvrir un débouché pour la colonisation à dix lieues au delà des Laurentides. Le second M. M. Brassard, curé de St. Roch, a été longtemps procureur du collége de Nicolet ; et le troisième, M. T. Brassard, est curé de Vaudreuil.

rieure, assistante, zélatrice, maîtresse des novices, maîtresse générale et particulière des pensionnaires, s'acquérant partout l'estime et la confiance. Aussi était-elle de ces personnes rares qui joignent à des vertus solides, les talents et les qualités propres à un bon gouvernement, au maintien de la charité, de l'union et de la régularité. Nous pouvons faire en deux mots l'éloge de cette chère défunte en disant qu'elle a pratiqué toutes les vertus qui font les saints; mais la vertu qui éclata davantage en elle fut une humilité profonde qui influait sur toutes ses actions et qui faisait pour ainsi dire son vrai caractère.

"Elle avait une affection très-marquée pour notre saint Institut, et le succès a toujours répondu à son zèle, pendant les nombreuses années qu'elle a été employée à nos classes. Son ardeur au travail était infatigable et elle avait le talent d'en inspirer les autres. Dans le temps malheureux où la disette pesait sur le pays, où tout était d'une cherté extrême, et où nous ne pouvions subsister que par le travail de nos mains, on voyait cette chère Mère aidant les unes, encourageant les autres, chacune recourant à elle dans ses difficultés, certaine d'en être bien reçue. Nous pouvons certainement dire qu'elle était en cela l'âme de la communauté, en même temps qu'elle en était le Joseph."

Cette digne Mère, qui se rappelait avec tant d'émotion et de gratitude que c'était le vénéré M. de Villars qui l'avait reçue professe, mourut dans la 47e année de sa vie religieuse et la 69e de son âge.

La Mère Marie-Anne Brassard de Ste. Madeleine fut la dernière novice reçue avant la conquête. Entrée le 27 décembre 1755, elle prolongea sa carrière jusqu'au 14 juin 1815. Ces soixante ans embrassent sans contredit l'époque la plus tumultueuse et la plus inquiétante de l'histoire du pays: la guerre de Sept Ans et ses deux siéges; les deux guerres américaines avec le mémorable hiver de 1775, 76; puis quatre changements de formes gouvernementales. La Mère Ste. Madeleine est la seule de nos religieuses qui ait traversé cette époque en entier. Quel trésor d'anecdotes et d'incidents à redire aux générations nouvelles! comme nos Mères jouissaient de sa conversation aussi intéressante que pieuse! Les souvenirs rajeunissent ici, il nous

semble, car c'est par le témoignage même de nos anciennes actuelles que nous avons connu ce vétéran de notre milice religieuse. Avec quelle affectueuse tendresse elles nous dépeignent cette vénérable octogénaire, à la taille naturellement élevée, mais courbée sous le poids des années, et qui cependant n'avait rien perdu des grâces de son esprit et de l'amabilité de son caractère,—" Oh ! la Mère Ste. Madeleine," nous disait dernièrement une de nos jubilaires, avec un accent de tendresse qui nous a touchée, " quelle aimable et sainte religieuse ! Pendant notre noviciat, nous avons eu bien des fois le plaisir de la voir. Son amour pour la jeunesse et sa gaieté naturelle, autant que l'esprit de ferveur et de régularité qui animait toute sa conduite, lui valurent souvent la charge de suppléante de la maîtresse des novices."

Prière, travail et sacrifice résument cette belle carrière, qui n'avait jamais cessé de rayonner de cette joie douce et pure que Dieu aime à voir jaillir du cœur de ceux qui le servent.

Ce fut à l'âge de près de 80 ans, dont elle avait passé 59 et demi au service du meilleur des Maîtres, que cette bonne et fidèle servante entra dans la joie de son Seigneur.

La piété des mères bénie dans leurs enfants.

En relisant les pages du registre où il est parlé de la mère Elis. Richard de St. Augustin, fille de M. J. Jacques Richard, marchand de Québec, et de Mlle. Geneviève Amiot de Vincelot, nous avons été frappée de ce dernier nom, et instinctivement nous mettions la main sur un écrit du temps passé, signé, " Geneviève de Chavigny, veuve Amiot."

C'est une lettre en date de 1678, adressée à un R. Père Jésuite en France, le priant d'accepter une procuration pour retirer une somme d'argent d'un citoyen de Grenoble. Après avoir fait cette demande dans les termes polis et délicats d'une personne de bon ton, l'admirable veuve ajoute : " L'emploi que je prétends faire de cet argent vous portera encore davantage à me rendre ce service, car il aidera à payer la dot de ma fille. Vous savez, mon R. Père, que Dieu l'a appelée à la religion. Je ne puis vous exprimer la joie que j'en ressens. L'argent qu'il me

faut donner me coûte beaucoup par l'impuissance où je me trouve; je le donne néanmoins du meilleur de mon cœur, et si je pouvais me sacrifier pour les Ursulines, il n'y a rien que je ne fisse.

" J'avoue cependant que je serais un peu partagée, ayant des obligations infinies au Père Rouvenot, pour les soins qu'il prend de mon fils, depuis deux ans qu'il est en sa classe. Je reconnais que Dieu m'assiste particulièrement, puis qu'il procure à mes enfants des personnes qui leur font tant de bien. Je vois bien aussi que rien n'est plus sensible à une pauvre mère que le bien ou le mal que l'on fait à ses enfants. Je vous supplie, mon R. Père, de prier Dieu pour nous afin que nous lui soyons fidèles......"

Il est facile de reconnaître dans cette lettre le langage d'une ancienne élève. Nous ne savons combien de temps vécut encore cette mère dévouée qui avait si bien compris le *don de Dieu*. Quant à notre Mère Amiot de la Conception, nos lectrices se rappellent sa longue et inviolable fidélité. Maintenant, en entendant dire, 120 ans plus tard, d'un rejeton de la même famille, " qu'elle était douée d'une piété peu commune, et s'est invariablement soutenue dans la plus grande ferveur jusque dans sa 78e année," nous nous sommes rappelé avec émotion " les bénédictions promises à la troisième et quatrième génération de ceux qui aiment et craignent le Seigneur."

Mlle. Richard était restée orpheline dans un âge encore tendre. Son tuteur, M. du Hautmesnil-Vincelot, s'empressa de confier sa jeune protégée aux maîtresses dévouées qui avaient instruit et formé sa mère. A peine la fervente Elisabeth avait-elle complété ses quatorze ans qu'elle demandait " avec instance " son entrée au noviciat. Son tuteur crut devoir modérer cette vocation précoce, mais six mois plus tard, il dut céder à ses pressantes sollicitations. Elevant ses regards vers l'héritage céleste, cette âme bénie de Dieu avait aussitôt compris combien sont vaines et transitoires, les plus brillantes perspectives d'un avenir que la mort peut interrompre dès son début; quittant sans un regret " les grands biens dont Mme. sa mère l'avait laissée unique héritière, et toutes les jouissances que le monde lui promettait, elle commença son noviciat dans des sentiments admirables qui lui durèrent toute sa vie."

Bel exemple pour bien des parents qui, s'appliquant à exci-

ter dans le cœur de leurs jeunes enfants mille désirs, s'étonnent qu'ils soient si longtemps à acquérir la sagesse! C'est là, sans doute, une des principales causes de la rareté des vocations dans une certaine classe de la société. On veut que les enfants voient tout, sachent tout, se familiarisent avec tous les dangers; qu'ils goûtent à toutes les jouissances. Qu'y a-t-il d'étonnant que leur imagination ne puisse tenir contre tant de choses séduisantes? Déplorables effets de la mollesse des sociétés actuelles qui, en Europe comme ici, gâte, affaiblit, rend presque nulles de belles intelligences! L'histoire de notre maison, comme celle de plusieurs autres que nous avons lues, nous montre grand nombre de jeunes personnes de 15 ans, 16 ans, entrant avec assurance dans la carrière religieuse et s'y montrant jusqu'à un âge très-avancé de vrais modèles de perfection. Aujourd'hui, on est irrésolu, on hésite, on diffère; et trop souvent on manque l'occasion de répondre à la voix de Dieu.

Pour revenir à notre jeune débutante, ses premiers pas dans la carrière sainte furent marqués par une épreuve des plus sensïbles, pour une âme aussi ardente de se consacrer à l'Epoux céleste. C'était à cette époque où l'Eglise du Canada, veuve de son premier pasteur, s'agitait dans un malaise affligeant pour les âmes qui aiment la paix, la paix avec Dieu, la paix avec le prochain. La jeune novice dut doubler le terme déjà assez long des épreuves ordinaires; ce ne fut que le 18 février 1740, qu'elle fut admise à la sainte profession. Pendant les 58 annnées qu'elle vécut encore après ce jour heureux, elle fut maîtresse-générale du pensionnat, secrétaire du chapitre et zélatrice, employant sans réserve au service de Dieu l'esprit et les talents qu'elle en avait reçus.

" Sa dévotion à St. Augustin était touchante; elle ne le qualifiait jamais autrement que son glorieux Père, ne pouvant entendre prononcer son nom sans verser des larmes d'attendrissement; elle passait en prière, à la chapelle qui lui est dédiée, la veille et le jour où l'on célèbre la conversion de ce grand saint."

Nos lectrices ne remarqueront pas sans intérêt que cette pieuse Mère était née le 27 août, veille de la fête de St. Augustin, et que 15 ans plus tard, le 29 août 1736, elle prenait l'habit religieux sous ce nom qui lui devint par là doublement cher.

C'était sans doute aussi ce Docteur de l'amour de Dieu qui lui avait inspiré une si grande ardeur à honorer la très-sainte Trinité, le S. C. de Jésus, l'auguste Sacrément de nos autels, ainsi que St. Joseph et la Ste. Vierge qui, dès le bas âge, lui avaient tenu lieu de père et de mère.

Ce fut le 14 février 1798, à l'âge de 77 ans, que la Mère Elisabeth Richard de St. Augustin entra en possession du trésor céleste promis au dépouillement volontaire ici-bas. "Elle avait d'abord été administrée par M. Plessis, curé de Québec, M. Gravé notre digne confesseur étant absent; mais l'apoplexie l'ayant soudain frappée, elle fut assistée à ses derniers moments par M. Desjardins, G. V., qui heureusement se trouvait à notre Monastère."

La Mère de la Conception et sa petite-nièce remplissent à elles seules un siècle et quart de l'Histoire de cette maison, la première ayant été contemporaine des Fondatrices, et la seconde léguant à notre siècle les traditions du précédent. Elles se rencontrèrent pendant douze années de leur belle existence sous le toit de la maison de Dieu, s'excitant mutuellement à l'ardeur dans la route qui mène au ciel.

Comme nous sans doute, nos lectrices éprouvent un double plaisir à rencontrer, si près de notre époque, la digne lignée de celles qui, ainsi que Mlle. Geneviève de Chavigny, figurent sur les plus anciennes pages de nos registres d'élèves. La Mère St. Augustin tenait directement, par sa mère, à la postérité de la célèbre dame Eléonore de Grand'Maison.

Quant à M. du Hautmesnil-Vincelot, oncle et tuteur de la riche et pieuse orpheline, il emprunta vraisemblablement son dernier titre de son alliance avec l'aînée des Dlles. Amiot de Vincelot, tante de notre religieuse, et qui fut quelque temps pensionnaire en chambre en cette maison. Dans nos correspondances, il est assez souvent question d'une Dlle. de Vincelot, passée en France probablement après la conquête.

Trois autres filles de Ste. Angèle admises à la récompense.

Avant de clore cette revue du mouvement qui se fait au Monastère dans la direction du ciel, de 1776 à 1800, nous mentionne-

rons encore trois filles d'Angèle, qui ont apporté à l'œuvre de l'éducation leur part de dévouement dans les vues de la divine Providence.

La Mère M. Mad. Massot de St. François de Paule, native de St. Malo, est du nombre de ces âmes, attachées à Jésus, qui ont "toujours un œil au ciel, et l'autre sur elles-mêmes et sur leur propre abjection." (1) "Vraie religieuse, dit le Récit, personne d'esprit et de vertu, capable de tous les emplois, elle a servi avec fruit la religion comme maîtresse des novices et zélatrice. Elle avait le plus grand zèle pour notre saint Institut, dans l'exercice duquel elle est passée de cette vie à une meilleure, le 5 janvier 1794, âgée de 63 ans, dont elle avait consacré 40 au service de notre St. Ordre."

Il s'agit maintenant d'une âme crucifiée, " qui a généreusement épuisé les amertumes de son calice, fidèle copie du saint homme Job dans son humiliation et ses souffrances." C'est la Mère M. Jeanne Papin de St. Olivier, morte à 45 ans, d'un chancre dont les remèdes les plus actifs ne purent modérer les progrès effrayants. C'est par la douleur et la soumission à ses ordres adorables que Dieu la voulait Ursuline; qui sait si dans cet état d'impuissance apparente, elle ne méritait pas à celles qui s'employaient aux fonctions de l'Institut les plus beaux fruits de leur apostolat? " Aimer les sacrifices et les humiliations; les offrir à Dieu avec un grand respect sur l'autel du S. Cœur de Jésus," selon l'avis de notre Mère de l'Incarnation, c'est quelque chose de si grand, de si profitable, aux yeux de Celui qui n'a que faire de l'éclat de notre dévouement pour opérer ses œuvres!

C'est dans cet état de victime que se consuma la Mère St. Olivier. Le 26 octobre 1796, après 29 années de vie religieuse, elle terminait son exil et ses souffrances.

" Piété, talents et jugement," tel est en résumé l'éloge de la Mère Marie Berthe de Ste. Anne, morte le 21 mai 1799, à l'âge de 39 ans. Plus de la moitié de sa courte carrière avait été consacrée à l'Epoux des vierges, et si tout n'était pas commun aux filles d'Angèle, dans le tombeau comme à la cellule, on pourrait écrire sur sa tombe virginale: *Adoratrice perpétuelle du Cœur de*

(1) Maxime de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation.

Jésus dans le Sacrement de son amour. Non pas qu'elle fût toujours présente de corps au pied du tabernacle; mais par cet attrait de son cœur qui l'y attachait, et dont le mouvement était si sûr, qu'au milieu des occupations les plus multipliées, elle trouvait mille moyens de passer par la chapelle, pour rendre ses hommages au Dieu qui y manifeste sa puissance par des prodiges de miséricorde et d'amour. Les voiles de la foi tombèrent bientôt pour elle; quels transports ineffables quand il lui fut donné de contempler à découvert le Dieu caché du tabernacle !

La notice de cette pieuse sœur clôt les notices du siècle. A l'exception de trois vénérables anciennes, la communauté s'était renouvelée tout entière depuis la conquête. Voici le personnel de notre Monastère en ce qui est des religieuses, à l'inauguration du 19e siècle.

Rév. Mère Marie-Marg. Davanne de St. Louis de Gonzague.......... .... 81 *ans*
" " *Marie-Mad. Cureux de St. Germain de Ste. Agathe*........................... 64 "
" " *Marie-Anne Brassard de Ste. Madeleine* 64 "
" " *M. A. Lse. Taschereau de St. François-Xavier* .... 56 "
" " *Marguerite Blais de St. Pierre*......... 51 "
" " *M. Louise-Ignace des Roches de Ste. Angèle*....... .... 47 "
" " *M. Marguerite Marchand de Ste. Ursule* 46 "
" " *M. Amable Dubé de St. Ignace*......... 49 "
" " *M. Josephte LaFontaine dite Thérèse de Jésus*............... .... 44 "
" " *M. Elisabeth de Lage de St. Jean-Baptiste* .... 50 "
" " *Marie Borne de St. Charles*............ 40 "
" " *M. A. Archange Panet de St. Bernard* 40 "
" " *M. Françoise Panet de St. Jacques* ... 36 "
" " *M. Angélique Miller de St. Thomas*... 32 "
" " *M. Louise Rouleau de St. Michel*...... 41 "

"	"	*Françoise-Elisabeth Giroux des Anges*	32	"
"	"	*M. Josephte Méthot de l'Incarnation...*	28	"
"	"	*M. Genev. Julie Berthelot de St. Joseph*	34	"
"	"	*Genev. Thérèse Berthelot de St. Frs. d'Assise.................................*	35	"
"	"	*Angélique-Judith de la Ferrière de Ste. Marie.................................*	26	"
"	"	*Marie-Elisabeth Blais de Ste. Monique*	26	"

Novices voiles blancs.

"	"	*Marie-Louise McLaughlin de St. Henri*	20	"
"	"	*Elisabeth Dougherty de St. Augustin...*	20	"
"	"	*Louise-Olive Roy de St. Paul..........*	22	"

Religieuses Converses.

Sr.	M.	*Angélique Hamel de Ste. Marguerite......*	54	"
"	M.	*Charlotte Chandonnet de St. Claude........*	56	"
"	M.	*Angélique Rousseau de Ste. Marthe........*	51	"
"	M.	*Marguerite Hamel de Ste. Croix............*	46	"
"	M.	*Madeleine Rousseau de St. Clément........*	46	"
"	M.	*Catherine Beaudet de St. André............*	38	"
"	M.	*Josephte Hamel de St. Hyacinthe...........*	33	"
"	M.	*Anne Le Vasseur de St. Ambroise.........*	35	"
"	M.	*Josephte Le Clerc de Ste. Thècle..........*	22	"
"	M.	*Geneviève La Croix de St. Nicolas... .....*	20	"

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE CINQUIÈME.

1759-1800.

Le Monastère au dix-huitième siècle sous la Domination Anglaise.

CHAPITRE I.

LES QUINZE PREMIÈRES ANNÉES ;— ÉTAT DE TRANSITION.

CHAPITRE II.

LES HÉRITIÈRES DES FONDATRICES PASSENT LES ANTIQUES TRADITIONS À L'ÉPOQUE NOUVELLE.

CHAPITRE III.

LE MONASTÈRE ATTEINT, MALGRÉ LES ORAGES, SON 150e ANNIVERSAIRE.

CHAPITRE IV.

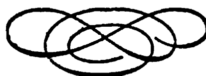
L'ŒUVRE DE L'ÉDUCATION AUX URSULINES DE 1759 À 1800.

CHAPITRE V.

LES DERNIÈRES ANNÉES DU 18e SIÈCLE;—UN DOUX ÉCHO DE GRATITUDE.

CHAPITRE VI.

LE CIEL S'OUVRE ENCORE À DE FERVENTES OUVRIÈRES DE LA VIGNE DU SEIGNEUR.



LES

URSULINES DE QUÉBEC.

LES

URSULINES DE QUÉBEC,

DEPUIS

LEUR ÉTABLISSEMENT

JUSQU'À NOS JOURS.

A. M. D. G.

TOME QUATRIÈME.

Québec :

Des Presses de C. Darveau, 8, rue Lamontagne, Basse-Ville.

1866.

LIVRE SIXIÈME.

Le Monastère au dix-neuvième siècle.

CHAPITRE I.

Comment s'ouvre le siècle—Les Chapelains du Monastère—M. François-Henri Gravé de la Rive—M. Philippe-Jean-Louis Desjardins ;—sa correspondance—Le Chapelain du Monastère réside à proximité—Mgr. Denaut, dans ses rapports avec les Ursulines—Le Chapelain-Trappiste ;—sa correspondance—L'ancien Novice de Sept-Fonts—M. Joseph Desjardins, supérieur du Monastère—Les Ursulines de Québec donnent l'hospitalité à leurs chères Sœurs de Trois-Rivières—La Mère Ursule Baby dite Thérèse de Jésus mêle ses cendres aux nôtres—Le nouveau Monastère de Trois-Rivières—Le saint abbé de Calonne ;—sa correspondance—Canonisation de Ste. Angèle ;—traits caractéristiques de sa mission dans les différentes phases par lesquelles passe son œuvre—Encore la guerre—Les échos du lointain—Les Gouverneurs du pays dans leurs rapports avec les Ursulines, de 1800 à 1825—Le mouvement religieux chez nos voisins des États-Unis ;—Trois généreuses filles d'Érin ;—Visites d'Evêques ;—Les prémices de la femme-apôtre aux États-Unis—Nos Missionnaires à la Louisiane—Dernière lettre des Ursulines de Paris ;—Nouvelles relations avec l'Europe—Une fille de St. Vincent de Paul devient fille de Ste. Angèle ;—La cérémonie de profession—Mgr. Plessis tel que connu au Monastère : Zèle du Prélat pour le salut de son troupeau ;—Voyage en Europe ;—Consécrations épiscopales ;—Le Père en rapport avec sa famille du cloître ;—Libéralité de Mgr. Plessis ;—ses dernières années—Obligations des Ursulines envers l'Épiscopat.

(1) CHAPITRE I.

Les vingt-cinq premières années du siècle.

§ 1.—COMMENT S'OUVRE LE SIÈCLE.



VANT d'entrer dans les particularités, nous allons, avec nos lectrices, considérer un instant la physionomie religieuse et politique du monde en ce qui affecte notre pays. Il n'y a pas à le nier, le XIXe siècle s'ouvre d'une manière grandiose.

C'est d'abord, à Rome, la noble et sereine figure de Pie VII, qui du centre de la catholicité plane sur l'univers : le pardon sur les lèvres et la mansuétude au cœur, il est monté, ferme, généreux, sur

(1) Contrairement à nos prévisions, nous nous trouvons dans la nécessité de faire un quatrième tome. Comme il a fallu reprendre l'impression de ce feuillet pour détacher ce tome du précédent, nous en profitons pour avertir nos lectrices de n'être pas surprises de la pagination. Elles y trouveront sans doute moins d'inconvénient, surtout les plus jeunes, qu'à avoir entre les mains un volume de 750 pages.

le trône de l'illustre martyr son prédécesseur. A cette installation merveilleuse, on se sent pressé de redire avec une foi toute nouvelle ce *Tu es Petrus*, qui de nos jours encore, reçoit un si éclatant témoignage.

Un beau reflet de cette immortelle lumière de l'Église vivifiait alors nos rives lointaines, conservant intact l'arbre de la Foi, et le préparant à pousser de vigoureuses branches. Quel cœur canadien n'a déjà nommé ici, avec une émotion profonde, le pontife élu du Seigneur, Joseph-Octave Plessis, enrichi de qualités si providentielles pour le salut de son peuple!

Et que d'autres défenseurs ou propagateurs de la foi, dont le zèle était de toute part la gloire de la Ste. Église!

Nous l'avouons ingénûment, à côté de ces personnages à mission *divine*, embrassant le monde dans l'ardeur de leur charité, et se le partageant pour travailler à le rendre meilleur et à le sauver, nous trouvons plus que modeste le rôle des maîtres de la terre qui s'en disputent en s'en approprient les dépouilles. A moins que le but de leurs mouvements ne soit de seconder les *envoyés de Dieu* pour l'extension de la foi et le bonheur des peuples,—Napoléon, façonnant à son gré les royaumes et les empires; lords Canning et Castlereagh, employant l'or et les murailles de bois de leur patrie à la rendre invulnérable à l'étranger, la constituant par le développement des colonies la première puissance du globe; Jefferson et ses successeurs, cimentant l'œuvre du grand Washington, et assurant à la nouvelle République des progrès surprenants en commerce et en industrie;—tout cela, pensons-nous, n'est rien, si tout cela n'aboutit qu'à la terre, cette planète mobile qui voit choir tant de plans et de conceptions humaines dans une seule révolution de son orbite!

Mais dans l'histoire d'une maison d'éducation, les

yeux se tournent naturellement, à chaque nouvelle phase, sur l'état intellectuel des populations.

Que l'on se reporte à l'époque tumultueuse du moyen-âge, et l'on aura une idée des loisirs à consacrer aux occupations amies de la paix, pendant le premier quart de notre XIXe siècle, où les longues guerres, les combats sanglants, les incursions réciproques sur le territoire ennemi, bouleversent presque sans interruption l'Europe. Comparée à ce qu'elle est aujourd'hui, on peut dire, il nous semble, que l'éducation, l'éducation chrétienne surtout (1), fut alors à peu près nulle. La France en particulier dut souffrir immensément de cet état de choses, elle qui avait tout à réparer, après la tempête du nivellement et de la terreur.

L'Angleterre paraît faire exception à raison de son isolement: les arts et les sciences continuèrent à s'y développer.

Le Canada eût joui du même avantage, sans la funeste loi d'Education de 1801, loi passée, on peut le dire, sans connaissance de cause de la part des membres canadiens;—" loi toute protestante dans ses résultats, qui ne laissait aux Catholiques d'autre alternative que d'abandonner leur antique foi, ou de consentir à devenir ilotes sur le sol de leurs pères." (2) Nous dirons

(1) La femme fut presque toujours mieux partagée que l'homme à ces époques tumultueuses. Quoique dans l'ombre et "à petit bruit," l'éducation du sexe se poursuivait alors avec assez de succès: les anciens ordres faisaient effort pour se rétablir, et de 1800 date plus ou moins l'origine de plusieurs nouvelles congrégations. Cependant on sent que ce n'était pas la splendeur de l'ancienne France.

Nous n'oublions pas qu'à cette époque vivaient le physicien Ampère, l'astronome Arago, le géomètre Laplace etc. etc.

(2) Voir "Notes diverses à un jeune curé." Ce livre fut publié en 1830, par M. le G. V. Ths. Maguire, plus tard aumônier de cette maison.

ailleurs comment ces difficultés furent levées et vaincues.

Quant aux Etats-Unis, malgré la fluctuation continuelle de l'ancienne et de la nouvelle population, les arts et les sciences y prenaient quelque stabilité.

On sait encore qu'à cette époque, les corps religieux d'hommes et de femmes, dispersés en tous sens par les idées impies et révolutionnaires, cherchaient presque en vain où reposer leurs membres fatigués. Par le concordat de 1802, la France avait rendu à la Religion une partie de son influence ; cependant, combien ne fallait-il pas temporiser ! Dans les ordres religieux, surtout les ordres contemplatifs ou les communautés cloîtrées, il y avait encore trop de l'élément surnaturel pour ce monde *renversé*, comme dit la correspondance ; on les tenait à l'écart. Quel profond intervalle en effet entre leur abnégation et le sensualisme qui tendait à tout envahir !

Mais quelques-unes de nos lectrices sont peut-être surprises du ton de cet aperçu, elles se demandent si nous avons oublié que nous parlons de ce XIXe siècle si vanté, siècle de progrès en tout genre, siècle de découvertes et de lumière ! Le vénérable évêque (1) d'Orléans disait :

" St. Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle des lumières, et il a illuminé le monde.

" St. Vincent de Paul n'a pas proclamé son siècle le siècle de la philanthropie, et il a été le grand consolateur de l'humanité souffrante.

" Quand Dieu voulut faire le XVIIe siècle et sauver la France, il répandit un souffle de vie sur une multitude d'hommes, laïques et ecclésiastiques, tous chrétiens humbles et forts......Ils sentaient bien sans doute,

(1) Mgr. Dupanloup, dans son ouvrage sur l'Education.

qu'il se préparait quelque chose de grand dans ce siècle ; mais ils ne le célébraient pas fastueusement: ils auraient craint de se célébrer eux-mêmes.

" Pas un des grands hommes du XVIIe siècle n'a dit : le XVIIe siècle !

" Le XVIIe siècle n'a été nommé qu'après eux : et nous, nés d'hier, nous avons glorifié déjà notre XIXe siècle ! Nous l'avons proclamé le siècle des progrès ! ! !"

Silence donc, chères lectrices. Laissons à la Religion à poursuivre sans bruit, mais avec des moyens sûrs et efficaces comme ceux qui viennent de Dieu et qui s'adressent aux âmes, son œuvre de régénération et de salut dans la vieille Europe ; à relever ce monde intellectuel si déchu par la négation du vrai et par ses aspirations matérielles. Laissons à nos dignes ouvriers de la vigne du Seigneur à soutenir, dans nos contrées plus heureuses, la foi vive, confiante et généreuse de nos pères. Laissons à nos législateurs, à nos hommes politiques, à les seconder de leurs sages mesures. Joignons-nous à eux par notre dévouement, et ne songeons actuellement qu'à reprendre les récits monastiques, et à transmettre les faits tels que les archives les présentent.

Pendant les 25 années que comprend ce chapitre, les 25 premières du siècle, à côté du Récit se montre sans cesse la correspondance, moyennant laquelle la tâche devient facile. Nous allons vivre de nouveau avec des amis du Monastère qui, tout doucement et aimablement, nous en feront en grande partie l'histoire.

§ 2.—LES CHAPELAINS DU MONASTÈRE ;— M. FRS. HENRI GRAVÉ DE LA RIVE.

Nous avons donné, à la fin duLivre précédent, la liste des religieuses de cette maison avec lesquelles nous nous trouvons à commencer le siècle. Toutes nous apparaissent avec la ferveur primitive, songeant sans cesse à ne rien perdre " de l'esprit de nos

premières Mères," suivant leur expression si souvent réitérée. En observant cette ardeur soutenue dans le bien, cette constante fidélité, on comprend facilement quelle part doit en revenir à ces " dispensateurs sages et fidèles des mérites du Sauveur," à ces autres Raphaëls que la grâce et l'onction sacerdotale ont en quelque sorte divinisés, guérissant et conduisant les âmes, dans l'exercice des fonctions les plus saintes comme les plus redoutables. Instruits à l'école du grand Maître qui leur fait continuellement entendre : " Soyez parfaits comme mon Père céleste est parfait," ils excitent l'ardeur des âmes vouées au même Sauveur, éclairent et dirigent les consciences dans la pratique exacte des conseils évangéliques.

Ces insignes promoteurs du principe spirituel sur lequel repose véritablement l'existence de tout corps religieux, nous apparaissent, à l'époque où nous sommes, sous un jour tout particulièrement intéressant. De 1800 à 1825, nous en avons à nommer quatre, en tête desquels figure le vénéré M. Gravé. La correspondance de 1791, nous a déjà montré en lui un véritable père, partageant les consolations et les inquiétudes de sa famille en Dieu.

En 1800, il y avait 20 ans que M. Gravé se dévouait à l'avancement spirituel des filles de Ste. Ursule. L'estime et les attentions paraissent avoir été réciproques, d'après un fragment de papier signé de son nom et adressé aux Ursulines : " De nouveaux bienfaits et si souvent réitérés, demandent de ma part de nouvelles marques de reconnaissance...... Malgré la gêne où je suis, je vous irai voir quand vous voudrez," écrivait le bon Père alors septuagénaire.

A sa nomination comme directeur de la communauté en 1780, les Annales disaient de M. Gravé : " C'est un prêtre rempli de zèle et qui avec une très-faible santé soutient un grand travail. Il a été fait G. Vicaire de Mgr. depuis la mort de M. de Rigaudville."

Vingt-deux ans plus tard nous lisons : " Nous avons les plus grandes obligations à ce digne confesseur, qui a si longtemps conduit notre communauté dans les voies de la perfection, nous rendant tous les bons offices, tant spirituels que temporels, qui ont été en son pouvoir, ayant fait entre autres tous nos services d'enterrement gratis. Nous avons essayé de lui rendre un léger mais juste tribut de notre gratitude par un service solennel, avec office

des morts à neuf leçons, et 30 messes pour le repos de son âme. Pour faire connaître à celles qui nous suivront le mérite et le caractère de celui que nous regardons avec justice comme un de nos grands bienfaiteurs, nous transcrirons le paragraphe suivant tiré des papiers publics.

" Le 4 février 1802, est décédé, âgé de 72 ans, M. Frs. Henri Gravé, prêtre, G. V. du diocèse, et supérieur (1) actuel du Séminaire de Québec. C'est une perte sensible et universelle."

" Ce vieillard partout vénéré, sut allier à la plus haute vertu une gaieté charmante, à la vivacité la modération, au savoir la modestie. Dévoré de la passion du bien, il s'est consumé à le faire, sans se rechercher ni s'épargner jamais. Son zèle fut brûlant et infatigable, ses talents variés. Il eut à un rare degré celui de diriger les consciences ; à un degré non moins éminent celui de la prédication. Quelques essais heureux ont prouvé qu'il eût brillé au barreau comme dans la chaire. Vraiment orateur, il excella dans l'action ; rapide et véhément, il burinait chaque mot dans l'âme de son auditeur. Pendant 48 ans qu'il a vécu dans la province, il a invariablement mérité la bienveillance publique, et sans la poursuivre, il l'obtint. Enfin, et c'est un de ses traits les plus marqués, nul ne fut pour son souverain un sujet plus fidèle, plus dévoué, plus ardent. L'étude fut son élément, mais il n'a rien tant et si heureusement étudié qu'à sortir de cette vie par une sainte mort."

Le 8 février de la même année, les Ursulines recevaient de M.

(1) Le 24 mai 1809, nos Annales enregistraient la perte de " M. J. B. de la Haille, G. V. et Supérieur actuel du Séminaire. Ce respectable prêtre n'a cessé d'exercer le saint ministère que le jour même où il est tombé dangereusement malade. Il a vu venir la mort sans trouble, et avec une tranquillité qui ne peut se trouver que dans l'âme innocente. Quand on lui a annoncé que sa maladie était très-sérieuse et qu'il pourrait bien ne point en revenir, il n'a répondu que par ces paroles du St. Roi David : " Vous êtes mon Dieu ; mon sort est entre vos mains." Placé à la tête de sa maison en 1805, il se conduisit avec tant de douceur, de prudence et de sagesse qu'il se fit également aimer et respecter de ses confrères et de tous les étudiants. Il avait par une étude assidue acquis de grandes connaissances, et bien loin de s'en glorifier devant les hommes il les tenait cachées par humilité et par modestie. Il est regretté de toutes les personnes de bien."

P. J. Ls. Desjardins, exécuteur testamentaire, les lignes suivantes : " Ma très-révérende Mère—J'ai l'honneur de vous envoyer un extrait du Testament de feu M. Gravé, pour ce qui concerne votre communauté. J'y joins les livres qu'il lègue à ses chères filles.

" J'ai eu beau chercher, je n'ai pu trouver le Diurnal dont il est fait mention dans le Testament ; nul de nos messieurs n'en a connaissance ; si mes recherches sont plus heureuses, je m'empresserai de vous l'envoyer."

Cet exécuteur testamentaire n'était pas étranger aux Ursulines, comme nous le verrons ci-après. Quant au vénéré Père Gravé de la Rive, la délicatesse de ses procédés répondit toujours à la noblesse de son origine. Il est aimable de le voir, par exemple, glisser comme en passant à ses filles Ursulines, qu'il savait dans une grande gêne pécuniaire, une pièce de monnaie que l'on découvrit ensuite être une pièce d'or de près de 100 livres. Dans une autre circonstance il leur laissait 120 liv., se montrant toujours l'avocat le plus zélé des intérêts de notre maison.

§ 3.—M PHIL. J. LS. DESJARDINS ;—SA CORRESPONDANCE.

Deux messieurs Desjardins émigrèrent en Canada, à l'époque de la Révolution, et tous deux ont rendu d'importants services à notre communauté. C'est de l'aîné que nous nous occupons maintenant, M. Philippe-Jean-Louis Desjardins, qui mettait pour la première fois pied à terre à Québec, le 2 mars 1793.

Né à Messas, diocèse d'Orléans, le 6 juin 1753, il prolongea son utile carrière jusqu'au 21 octobre 1833, ayant été successivement Grand-Vicaire des évêques de Bayeux, d'Orléans et de Paris, et ayant rempli comme on le verra plusieurs autres postes d'honneur et de confiance. Il avait refusé les deux évêchés de Blois et de Châlons-sur-Marne.

Le gouvernement britannique, on peut le proclamer hautement, servit beaucoup le pays en cette circonstance, et toutes les richesses de la nation " vêtue d'or " ne lui feront jamais tant d'honneur que sa noble conduite à l'égard des exilés français.

M. M. Phil. Desjardins et Raimbault, voyant l'extrême besoin de professeurs où se trouvait le séminaire de Québec, s'offrirent

à lui venir en aide. Le dernier seul y fut agrégé, et il nous assista alors en qualité de chapelain. Quant à M. Desjardins, " Mgr. Hubert, qui savait si bien apprécier le vrai mérite, dit le Récit, le fit aussitôt G. V. du diocèse. Il fut aussi nommé directeur et chapelain des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Dans les trois dernières années du siècle, il s'isola avec une grande charité pour consoler et soutenir le R. P. Casot, dont la vie s'éteignait lentement dans son beau collége, maintenant solitaire et inhabité au point de vue de la foi.

Dès l'origine, les relations de notre communauté devinrent intimes avec ce vertueux prêtre : aussi quelque temps après la mort du vénéré Père Gravé, le Récit pouvait-il dire : " Le Seigneur, qui afflige et console quand il lui plaît, a bien voulu essuyer nos larmes, en nous donnant pour directeur M. Desjardins, G. V. de Mgr. Il avait suppléé à M. Gravé pendant sa maladie et nous le désirions bien ardemment."

Cette consolation ne fut pas de longue durée ; M. Desjardins, qui avait essuyé de graves maladies depuis son séjour en Canada, sentait ses forces s'altérer. Les soins pourtant ne lui manquaient pas, si l'on en juge par certains extraits de lettres à l'adresse de la Rév. Mère Ste. Ursule, alors supérieure.

" Je suis trop malade pour confesser aujourd'hui, et vous m'obligerez beaucoup d'inviter M. Langlois à me suppléer ; je lui en écris un mot. Mais très assurément, à moins de rechute, j'irai demain passer chez vous une heure de la matinée. Je vous prie en particulier de le dire à (1) Sr. St. Henri.

" Croyez-vous bien, de bonne foi, ne mériter aucun reproche pour ce que vous avez fait ? Voilà une malle pleine de douceurs, qui deviennent presque des rigueurs par leur excès. St. François-Xavier disait, *c'est assez ;* moi je dis, *c'est trop.* Aussi, je me permettrai de vous gronder sérieusement demain. Pour aujourd'hui, je me contente de vous faire mes remercîments, qui sont joints aux sentiments les plus respectueux et qui seront ineffaçables, ma très-chère et Rév. Mère.

(1) Dlle. M. Louise McLaughlin dont il avait préparé l'abjuration, comme il a été dit.

" Je vous prie de ne me point envoyer de voiture, je prendrai celle du Séminaire—Desjardins."

Les *douceurs* des Mères ne rendirent point leur bon Père à la santé. Les médecins déclarèrent que notre climat lui était contraire, et que le seul remède efficace serait un prompt retour au pays natal, " faisant par là, dit le Récit évidemment peu satisfait de cette décision, un aveu tacite de leur peu d'habileté."

Les préparatifs de voyage furent donc faits pour le 19 novembre 1802. La veille de son départ, M. Desjardins écrivait à la Mère Ste. Ursule : " Votre lettre d'hier m'accompagnera ; mais je rayerai en esprit tout ce que j'y trouve de trop flatteur pour moi. Vous parlez d'obligations : où sont-elles réellement ? Dans les illusions de votre excellent cœur......Je m'attends à partir dans le courant du jour ; cependant le vent n'est pas décidé : si nous ne partons pas, j'irai encore me rafraîchir le cœur dans le sein d'une famille qui me devient plus chère de jour en jour. J'ai confiance que ses prières feront violence au ciel et le désarmeront ; j'en ai besoin, car j'ai beaucoup à craindre de sa justice. Mais nous avons tous à espérer d'une miséricorde qui s'étend à l'infini. La mer a ses bornes, la miséricorde de Dieu n'en a point.

" Recevez mon adieu conditionnel. Si je ne vous vois pas avant ce soir, c'est que je serai sous voile ;—et toujours avec les mêmes sentiments qui sont ineffaçables."

Cette dernière visite se fit, et les regrets furent un peu tempérés par l'assurance que donna M. Desjardins " qu'aucune considération humaine ne serait capable de le retenir dans sa patrie." Mais, accoutumé depuis près de deux siècles à enregistrer les mécomptes et les vicissitudes, le Récit laissa dès lors échapper ce pressentiment que l'événement ne justifia que trop : " Il y a tout lieu de craindre que l'Eglise d'Orléans, dont il était ci-devant G. V., et qui a droit de le retenir, ne le ravisse à l'Eglise du Canada ! "

Trois jours après avoir fait voile pour l'Europe, le regretté voyageur écrivait : " En vue de Kamouraska,

" Ma très-chère et Rév. Mère,—Nous nous éloignons lentement de Québec, mais nous n'éprouvons point de misère, si ce n'est un coup de vent qui nous a brassés cette nuit. Nous voici sous

voile. Je ne veux pas laisser partir le pilote sans vous donner signe de vie et de santé. Je me porte bien, grâce à Dieu. Dimanche j'étais un peu malade ; maintenant l'appétit me poignarde, et je me fais grand honneur des gelées et sirops. Le sirop de lait est surtout d'une grande ressource et le Capitaine me félicite d'avoir des *nonnes* pour amies. Il m'a demandé la recette du sirop de lait pour s'en approvisionner à l'avenir : mais je ne sais que consommer les bonnes choses et non les faire.

" Je me tiens toujours uni à mes chères filles de cœur et de prières. Mais les prières du navigateur sont fort interrompues ; nous sommes cinq passagers et tout cela fait son cri. Je me trouve fort bien de mes compagnons. Dites, je vous prie, à la Mère Thérèse-Jésus que M. Bréhaut est le plus doux des hommes : mais sur l'article essentiel, je ne vois pas encore jour à rien faire ; c'est bien dommage. Il aime à parler d'elle et à l'appeler sa tante. Il a de moi un soin tout particulier.

" Agréez pour vous et toute la chère famille les sentiments dont je serai toute ma vie pénétré. Je me flatte qu'ils vous sont connus."

Dès son arrivée à Londres, le digne abbé se hâta de donner de ses nouvelles à ses amis d'outre-mer. Il adressait aux Ursulines la lettre suivante : " Je profite du premier moment libre pour vous informer de mon arrivée à Londres, la nuit du 24 au 25 du courant, après avoir échappé, grâce à vos prières, à la mort que devait me donner un coup reçu par la chute du carrosse où j'étais. Recevez donc mes remercîments et aidez-moi à remercier N. S. et la très-sainte Vierge, qui m'ont préservé du plus grand mal et m'ont soutenu dans leurs mains comme dans le duvet. C'est un des jours remarquables de ma vie que le 23 janvier : à minuit l'accident arriva......Mais je ne sais en ce moment à qui je parle. Je suppose que les dernières élections auront continué la Mère Ste. Ursule, malgré les oppositions de sa modestie. Je serais très-charmé d'être instruit du résultat des élections, mais cela ne change rien à mes sentiments.

" J'ai vu M. Inglis, chargé de votre fer-blanc (1). Nous nous

(1) Il était question de couvrir l'aile des parloirs. Faute de moyens, on ne put couvrir l'église qu'en 1810. " D'après le conseil de M.

concerterons afin qu'il ne manque rien à la commission pour être bien faite. Je partirai sous quinze jours pour France où m'appelle la nature. Voyez une lettre fraternelle que j'envoie à Joseph ; accordez à mon cher Joseph une part à vos affections et à vos prières. Je me tiens pour assuré irrévocablement de celle que vous m'avez si généreusement donnée.

" Grâces de vos provisions. Elles m'ont été du plus grand secours dans la traversée, surtout le sirop de lait et la gelée ; mais j'en ai eu de reste, bien que toute la compagnie ait partagé avec moi et que le passage ait duré cinq semaines. Il y a donc eu de la profusion. Je vous le disais bien ! Une autre fois, modérez-vous un peu .

" Je suis en union avec vous et toute la chère communauté, ma très-révérende Mère,—Votre etc. Ph. J. Ls. Desjardins, ptre."

Le 25 juin de la même année, (1803), il écrivait de Meung, dont Mgr. Bernier, évêque d'Orléans, l'avait nommé curé :

" Très-chère et Rév. Mère......Je ne puis m'empêcher de vous écrire au moins quelques lignes pour vous apprendre une partie des obligations que je vous ai. Les prières et la sainte communion que vous et votre communauté m'avez accordées m'ont été bien utiles ; elles ont obtenu du ciel mon rappel à la vie. J'ai failli la perdre par une très-grave maladie, suite de mon indisposition habituelle et qui n'en est pas la guérison. Continuez, je vous en conjure, à m'accorder la même part à vos bonnes œuvres ; je veux appartenir toute ma vie à la chère maison que j'ai tant de raisons d'aimer. Je la recommande à Dieu et à la très-sainte Vierge, et je suis fortement persuadé que l'ancien esprit s'y soutiendra. Je voudrais en être le témoin heureux ; mais qui sait si je reverrai jamais ce cloître, cette église, cet autel où j'ai eu le bonheur de monter si souvent ? Des chaînes de fer se forgent autour de moi, et les plus pesantes sont au dedans ; c'est cette mortelle infirmité qui décide surtout les gens de l'art à m'interdire toute excursion

Doucet, curé de Québec, on fit effort pour couvrir le chœur en 1812, afin surtout de mettre en sûreté notre église. Mais la guerre ayant haussé le prix de toutes choses, on se contenta de faire couvrir le côté qui donne sur le jardin, comme étant le plus exposé."

lointaine. S'il faut ne se revoir que dans la patrie, ah! vivons dans un continuel désir de nous y retrouver. Ce ne peut être bien éloigné; ce sera demain ou après demain. Qu'est-ce que l'espace de la vie? Un exil de peu de jours, ou plutôt de *nuits*, après lesquelles se lèvera le soleil qui n'aura plus de couchant, le jour éternel! Je vous conjure, ma chère Mère, mes très-chères sœurs et filles, de demander pour moi à notre Sauveur et Juge de m'accorder la grâce de mourir comme une bonne Ursuline, afin de me réveiller à côté de vous.

"J'ai vu M. de Gournay; les affaires dorment et la paix n'amènera pas grand changement. L'ambassadeur d'Angleterre ne m'a pas donné d'espoir. Ils ont fait des démarches pour d'autres et sans succès. Je serai peu loin de Paris et toujours à porté de faire vos commissions; je n'ai point oublié celles que vous m'avez données. Ma petite malle d'écorce est restée à Jersey; je crains bien qu'elle ne soit perdue sans ressource. Je l'avais confiée à un homme qui ne m'a pas servi. Je ne regrette que ce qui me rappellerait les sentiments et les inappréciables attentions de mes chères filles. Je leur serai toujours uni dans les cœurs de Jésus et de Marie et au saint autel. Je finis, faible encore et peu capable d'un exercice où travaillent la main, la tête et le cœur. Je voudrais nommer ici toutes les Mères et aussi les Sœurs converses de la maison. Je me contente d'en faire l'énumération mentale, mais aucune ne m'échappe. Je vous serai obligé de me faire part des événements qui intéressent la maison, de ses acquisitions comme de ses pertes.. Je ne vous ai pas fait mon compliment sur votre réélection; mais ce n'est pas à vous qu'il faut le faire. Je sais d'ailleurs comme les honneurs vous pèsent.

"Avez-vous reçu votre fer-blanc? la commission a-t-elle été bien faite?......J'ai vu M. Taschereau et nous avons parlé de la Mère St. Frs. Xavier et famille. Je la prie de recevoir et de rendre à M. Taschereau et famille mes respectueux sentiments. Rappelez-moi aussi à la Mère Ste. Angèle, que je suppose toujours assistante, et à la Mère Ste. Madeleine. Oublierons-nous la Mère Ste. Ursule? Non, non. Ni Sr. des Anges, ni St. Thomas, ni St. Bernard, ni, ni, ni, aucune absolument. J'engage St. Augustin à empêcher St. Henri de rire! Mais l'heure me presse et le courrier

va partir pour l'Angleterre. Adieu, très-chère Mère; je vous salue avec respect en N. S. et par conséquent inséparablement.

" P. S. Comment vont la Mère St. Jacques et les autres malades? Je salue le très-cher frère et ami M. Langlois. Je le prie de ne point m'oublier à l'autel ni dans ses autres prières, afin d'obtenir pour moi un peu de sa ferveur et de celle du bon François, que je salue aussi. Mille compliments à la famille."

Nous avons éprouvé un plaisir si vif à parcourir cette correspondance, commencée par le bienveillant abbé à bord d'un navire, et continuée par lui jusque sur le bord de la tombe, que nous cédons au désir de la communiquer en partie à nos lectrices.

Cette correspondance peut aussi jusqu'à un certain point tenir lieu d'exposition de l'état de notre maison, en même temps qu'elle fournit d'intéressants détails historiques. Quels rapprochements à faire entre les Ursulines du Canada, si paisibles, si heureuses, sous un gouvernement en apparence opposé, et leurs Sœurs de France, gémissant profondément sous des restrictions ridicules et impies, au milieu d'un peuple soi-disant catholique!

Cependant, en publiant ces lettres, nous obéissons principalement au besoin de mettre au grand jour tout ce que la piété du saint prêtre avait de suave; tout ce que sa vertu avait de réel et de profond. Nous ajouterons aussi avec l'Ami de la Religion, comme considération secondaire, mais non sans utilité pour nos jeunes lectrices, que " ses lettres ont tout le mérite du genre; elles ont cet abandon et cette élégante simplicité qui font le charme de ces sortes d'écrits." Partout y percent l'urbanité exquise, la modestie digne et la gravité enjouée du saint prêtre et fidèle ami.

" Je vous salue, Mère et filles chéries," écrivait-il de Paris, le 13 septembre 1803. " J'espère que la paix et la joie sont toujours au milieu de vous. Je ne veux vous dire qu'un petit mot en courant; car aujourd'hui justement les affaires pleuvent plus qu'à l'ordinaire.

" Je vous dirai donc que ma santé, grâce à Dieu, se soutient; mais c'est la chose la moins utile, puisque la vie et la mort sont des choses indifférentes pourvu qu'on soit avec Dieu. Néanmoins, j'ai besoin de santé pour les travaux dont je suis assailli, et aussi pour penser librement à vous. Quand on est malade, on ne pense

guère qu'à soi et à la plus chétive moitié de soi, au corps, qui pour être la moins noble portion de notre individu n'en est pas la moins douillette. Il faudra pourtant, bon gré mal gré, que les vers s'en emparent. Si je grossis comme j'ai fait depuis deux ans, ils feront bonne chère avec moi. J'aurais besoin d'aller faire une bonne retraite dans la Thébaïde pour diminuer d'embonpoint: je ne dis pas chez les Ursulines, elles auraient tant de soin de moi qu'elles ne me laisseraient pas maigrir.

" Je salue respectueusement les Mères Discrètes, la Communauté, le vénérable Noviciat, et les Sœurs converses, enfin toute la chère maison, persuadé qu'elle se maintient dans les saintes observances qui sont le gage pour vous d'un bonheur qui n'aura ni fin ni mesure. Je prie chacune de vos Mères de recevoir mon salut, les Mères Assistante, Zélatrice, Dépositaire et Maîtresses, tant générale que particulières. Je charge Sr. St. Antoine, doyenne du Noviciat, de me recommander à sa grave communauté.

" Je vous prie, chère Mère, de me rappeler au souvenir de M. Langlois et à ses ferventes prières. Je vous range toutes, et vous à la tête, autour de la sainte Victime chaque fois que je l'offre à l'autel, et j'ai ce bonheur tous les jours, grâce à Dieu, malgré mes occupations. Sans cela comment y tiendrait-on ? Je ne m'informe pas si l'on prie pour moi dans votre aimable désert; j'en suis assuré. Je conserve et lis toujours avec plaisir votre petit livret *de la sainte volonté de Dieu*, et il m'est tous les jours nécessaire; car j'ai besoin de répéter souvent les actes de conformité. Il le faut et sans restriction.

" Adieu, chère et digne Mère. Je perds l'espoir de vous revoir jamais sur la terre; mais nous nous réunirons dans la patrie. J'espère que nous chanterons à l'unisson les louanges éternelles de Dieu. Là, vous trouverez votre belle voix, et mon aigre fausset je l'espère ne détonnera pas. *Fiat fiat.*

" J'attends la paix pour vous faire passer quelques livres et autres petits articles qui pourront vous êtes utiles. Je me renouvelle dans votre amitié, et ne veux point me séparer de vous dans les cœurs de Jésus et de Marie."

Installé à Meung en qualité de curé, les devoirs de cette nouvelle charge ne rendirent pas M. Desjardins moins sensible aux

affections de famille (1) ni moins attentif aux engagements de l'amitié. Il nous paraît s'être dépeint au naturel dans la lettre suivante, écrite vers l'automne de 1804. " Il y a aujourd'hui un an que vous avez eu la bonté de m'écrire, et le jour même que vous m'écriviez, Dieu appelait à lui ma digne mère, et moi j'avais un pied dans la fosse. Ce sont des choses qu'on ignore à 1500 lieues de l'endroit où elles se passent. Ainsi, tandis que l'on écrit à des amis que l'on croit dans la joie, il se trouve souvent qu'à ces distances on parle à des mourants ou à des morts. Cette pensée me fait trembler actuellement que je vous écris, car je ne sais si vous serez en état de me lire; il est de même incertain si je serai encore en vie le jour où vous lirez ma lettre. Au moment où vous traciez la vôtre, j'étais donc dangereusement malade à Paris, et ma famille l'ignorait; ma mère expirait, et j'ignorais qu'elle fût malade; mon frère aîné était en voyage, et ce ne fut qu'à son retour qu'il apprit l'état de sa mère et de son frère. Voilà de ces événements que la Providence arrange à son gré, événements fort petits dans le monde, mais remarquables dans l'intérieur des familles. Depuis cette époque, la vie n'a plus été pour mon frère et pour moi qu'un tissu de chagrins, par des revers dont Dieu nous juge dignes. Je vous prie de vous unir à nous pour l'en remercier : car il est écrit que pour se sauver, il faut passer par beaucoup de tribulations, et il n'est permis de les regarder, dans l'ordre du salut, que comme des faveurs signalées. Ce sont ces sollicitudes dont je ne cesse d'être ballotté, qui m'ont empêché de tenir fidèlement ma correspondance. Tantôt des maladies et tantôt des voyages, et toujours des affaires temporelles ou spirituelles, ont fait de ma vie une continuité de mouve-

(1) De la nombreuse famille du riche négociant de Messas, il ne restait plus, à l'époque de la Révolution, que trois frères, et une sœur dont il est souvent question dans la correspondance intime. L'aîné, Louis-Jacques, célibataire, resta sur le bien paternel; les deux autres furent Philippe-Jean-Louis, dont nous nous occupons maintenant, et Louis-Joseph, surnommé Desplantes, dont nous aurons à parler plus tard. Toute cette famille était ravissante d'aimable simplicité, et d'une bonté de cœur digne de parents dont les mœurs patriarcales étaient le plus bel apanage.

ment. Le repos n'est que chez les morts. Mais le souvenir est chez les vivants; je n'ai pas perdu un seul jour celui de mon cher et bien-aimé troupeau de Québec. Je crois fermement qu'il pense à moi devant le Seigneur et que ses prières me valent des grâces toutes particulières. J'ai été convaincu que je lui étais en grande partie redevable de la vie, lorsque la mort m'a lâché malgré elle, après m'avoir enveloppé dans ses filets. Aussi, plein de cette idée, j'ai été fidèle à tenir toutes les conventions arrêtées entre nous; et comme je ne puis douter de l'exactitude de votre aimable famille à tenir ses promesses, il s'ensuit que nul traité n'a été plus sincèrement fait et gardé que le nôtre. Je vous en demande la continuité. Je ratifie ici tous mes engagements, dont le premier est de ne jamais monter au saint autel sans y présenter mes bonnes et chères filles. J'ai tous les jours intention de prier pour celles qui auraient, sans que je le susse, quitté la terre, et chaque mois je donne une messe à votre société de la bonne mort.

" Parlons de vous maintenant, *notre Mère*. Je sais par tous les avis que je reçois de Québec que votre santé se soutient *doucecement*, mais que votre ferveur ne fait que s'accroître, et j'en bénis le Seigneur. Je le prie de vous diriger toujours dans sa vérité et de vous instruire, comme il a toujours fait. Le Roi-Prophète lui demandait cette grâce et bien d'autres, contenues dans les admirables psaumes, dont la récitation est la lumière et la consolation des âmes qui veulent arriver aux vraies sources de la vie. Je prie le souverain Pasteur de votre bergerie, de veiller particulièrement sur la mère et sur les agneaux, afin de les faire arriver au terme. Lorsque vous me ferez le plaisir de m'écrire, et j'espère que vous ne me le refuserez pas, ne manquez point, je vous prie de me donner des détails sur la santé des anciennes, la ferveur des jeunes, le nombre des novices, espérance du troupeau. J'ai confiance que Dieu perpétuera votre maison, et surtout qu'il y maintiendra la ferveur, l'esprit de subordination, de paix et d'humilité, que j'y ai remarqué avec tant de joie. Tant que ce bon esprit subsistera dans vos murs, ils s'affermiront, et votre communauté deviendra de plus en plus une citadelle pour la Province. Vous contribuerez plus à la défendre que les bataillons rouges, et vos chapelets feront plus que leurs baïonnettes......

Je salue toutes les Mères officières et chacune en particulier : les Mères Ste. Angèle, St. Xavier, Ste. Thérèse Jésus, St. Joseph et son jeune cortège les novices, et encore la Mère Thérèse-Jésus avec le sien (les élèves). Je lui recommande comme Zélatrice le soin de vous gronder, toutefois avec ménagement ; et comme maîtresse-générale, de faire du pensionnat une pépinière de pieuses mères de famille et de parfaites religieuses......Mon cœur vous nomme toutes, et je supplie la communauté d'être persuadée que je n'en excepte aucune. Parlez moi aussi de vos jeunes professes et de celles qui s'avancent dans le noviciat. Je salue la doyenne......

" Il est temps de vous parler de mon cher frère, que j'ai fait mon héritier chez vous. J'espère qu'il y répare mes fautes, et qu'il en fait pour son compte le moins qu'il peut. Il est exact à me parler de mes chères filles, je lui dois cette justice. Je vous rends grâces de l'attachement que vous voulez bien lui témoigner. Je ne manquerai pas de l'aller trouver pourvu que Dieu le veuille.

" Vos sœurs les Ursulines de France sont toujours dans un état de détresse ; dépouillées de tous leurs biens, chassées de leurs maisons, elles n'ont pu que partiellement se réunir et former des pensionnats. Presque partout elles ont réussi ; Dieu a béni leur constance. En plusieurs villes, elles ont repris l'habit et la clôture ; en beaucoup d'autres, elles sont en habit séculier. La Religion a fait en ce pays des pertes irréparables. Le peuple est catholique : mais le gouvernement s'élève *au dessus du préjugé,* et ne voit guère que cela dans toutes les religions quelconques : de là l'avilissement où il nous tient. Le clergé protestant seul paraît obtenir quelque faveur ; la Légion d'Honneur lui est ouverte. Heureux si nous nous contentons de celle des anges !......

" Je vous prie de présenter mes souvenirs à votre famille. Je prie aussi la Mère St. F. Xavier de me rappeler à celui des MM. Taschereau. Enfin, la Mère St. Bernard et la Mère St. Jacques voudront bien faire mes compliments respectueux aux membres de leur famille.—Desjardins."

La lettre suivante contient des détails intéressants sur l'état des ordres religieux en France. " J'ai reçu votre excellente lettre du 16 novembre, le 16 juin (1804), juste à sept mois de sa

date. Quelque distance qu'il y ait entre nous, le courrier n'a pas été prompt ; encore s'il était fidèle ! Mais en temps de guerre, on ne peut compter sur le sort des lettres que l'on confie à l'océan. Je souhaite que celle-ci vous parvienne pour vous rendre la sensibilité profonde que je conserve, et ma reconnaissance pour tout le bien que je reçois de mes chères filles. J'espère que cet intérêt se soutenant, elles obtiendront pour moi le passage à la véritable vie. Quel plaisir pour moi d'y rencontrer mon cher troupeau ! Si quelque joie peut augmenter dans le ciel la jouissance qu'on goûte en possédant Dieu, c'est sans doute la consolation d'y retrouver ses amies et ses *enfants* et d'y unir sa voix aux leurs. En attendant ce fortuné moment nous nous unissons toujours à l'autel et dans les saints cœurs de Jésus et de Marie ; nous offrons des prières communes afin que les richesses des unes suppléent à la pauvreté de l'autre. J'ai fait et ferai tous les jours mémoire de nos chères défuntes. J'avais fait le sacrifice de Sr. de l'Incarnation (Dlle. J. Méthot), qui n'avait que le souffle, mais Ste. Monique, St. Thomas me semblent avoir été bien pressées. Je vous remercie du compte que vous me rendez de vos santés. Soignez un peu la vôtre, *notre Mère* ; j'en charge de nouveau votre Zélatrice à qui je recommande toute la sévérité qu'on peut avoir pour vous. Je salue la Mère Ste. Madeleine, qui était malade lorsque vous m'écriviez et qui j'espère est rétablie. Mais je devais commencer par la Mère Assistante (Mère Ste. Angèle) dont la ferveur soutient l'existence ; je la prie de m'en communiquer un peu. J'en demanderai aussi à la Mère St. F. Xavier, qui a sa provision faite depuis longtemps. Je lui souhaite autant de trésors temporels pour la communauté qu'elle en a amassé de spirituels. Je me rappelle au souvenir de toutes vos filles, les Mères St. Ignace, St. Pierre, St. Bernard......Ste. Marie St. Paul, et ma fille St. Henri ainsi que sa compagne St. Augustin ; enfin toutes les professes, que je repasse quelquefois sur mes doigts en faisant ma préparation à la sainte messe. De la communauté je passe régulièrement au noviciat, et je charge la vénérable doyenne de m'y recommander à sa suite.

" Je vous dirai pour votre consolation que la Religion reprend assez bien en France et même l'état religieux. Les Ursulines n'y

sont pas encore autorisées non plus que les Carmélites, mais seulement tolérées et sous l'habit séculier; on espère du temps une amélioration de choses; elles en conservent la persuasion et reçoivent des sujets d'autant plus solides qu'ils ont plus de sacrifices à faire et moins d'avantages à se promettre; car la plus extrême pauvreté est devenue leur unique richesse. La Providence inépuisable dans ses moyens soutient seule, et d'une manière invisible, tous ces corps subsistants; le temps des miracles est revenu pour eux. Les Ursulines ont cependant la ressource de l'éducation, mais qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut. Le gouvernement a rétabli positivement les Hospitalières, dont il a besoin, et elles ont repris leurs costumes. On s'occupe en ce moment à rendre aux filles de St. Vincent de Paul un local pour leur séminaire, et l'on croit qu'elles seront placées dans la magnifique maison de Val-de-Grâce. Quant aux établissements d'hommes, ils restent tous anéantis, excepté les congrégations de St. Lazare, du St. Esprit, et des Missions Etrangères, auxquelles on accorde une sorte de protection. Ce sont des commencements qui prouvent au moins que Dieu ne nous a pas tout à fait laissés là. Ce n'est pas que nous ne l'ayons mérité, je vous l'assure; car on ne peut porter plus loin l'indifférence pour la piété, et même l'irréligion, du moins parmi les hommes. Les femmes soutiennent assez bien leur réputation de sexe dévot, et les religieuses nous confondent. Elles sont les colonnes de l'Eglise par leur constance et leur ferveur. Partout elles laissent les hommes bien loin derrière elles. Il y a par exemple des Trappistes des deux sexes; les religieux sont très-mortifiés, très-réguliers, et leur supérieur est forcé de convenir qu'ils ne sont encore rien en comparaison des religieuses!

" Que n'étiez-vous ici lorsque le St. Père y a paru! Vous eussiez toutes communié de sa main comme des milliers d'autres; vous eussiez baisé ses pieds, reçu sa bénédiction, admiré sa modestie, sa bonté, sa douceur, dont tous les cœurs ont été attendris et pénétrés. Tous ceux qui l'ont vu s'en sont retournés heureux, et depuis le premier jour jusqu'au dernier, la foule s'est constamment portée à sa rencontre avec l'empressement du respect, de la vénération, de l'amour et de la religion. Les cœurs les plus glacés

ont été émus, et ça été un vrai triomphe pour l'Eglise. Priez pour ce vénérable successeur du pouvoir et des vertus de St. Pierre. Je vous enverrai quelques chapelets, croix et médailles bénits de sa main, avec l'instruction sur les indulgences qui y sont attachées. Mais il faut attendre le retour de la paix, car je ne veux pas risquer ces trésors que je prise, ainsi que vous, au delà de l'or et des diamants. Je ferai en sorte d'y joindre quelques reliquaires portatifs......"

En date du 21 janvier, 1806, époque où après avoir été occupé comme secrétaire à la légation du cardinal Caprara, M. Desjardins avait obtenu son congé et remplissait la charge de curé des Missions Etrangères : " Je ne puis me résoudre à envoyer un paquet de billets à Québec sans y en joindre un pour vous ; pour vous que je ne puis, que je ne dois jamais oublier ; pour vous qui m'êtes toujours présente avec votre chère communauté au saint autel et dans les prières qui forment notre principale union. J'y serai toute ma vie fidèle, et ne cesserai de recommander au souverain Pasteur et Père, des filles qui sont à lui, et que j'aime toujours à appeler *miennes*. Mgr. le coadjuteur (Mgr. Plessis) a eu la bonté de me donner quelques détails sur la Mère et la famille, pour lesquelles il connaît mon attachement. Avec quelle joie j'apprends qu'elles marchent sans se ralentir dans la même voie, que l'esprit ancien s'y conserve, et que le digne Père Gravé, s'il revenait au monde, retrouverait son troupeau tel qu'il l'a laissé. Je ne doute pas qu'il ne prie pour vous toutes et pour moi ; et qu'il n'ait retrouvé dans le ciel les Mères St. Louis de Gonzague, St. Charles, et autres anges qu'il avait conduits sur la terre, et que j'ai eu après lui le bonheur d'envoyer au ciel. C'est là, chère Mère, que je me plais à espérer de me retrouver avec vous toutes......

" Je finis, car je suis pressé au delà de ce que je puis dire. Je salue bien cordialement le respectable père M. Langlois, et le prie de se souvenir de moi au saint autel. A-t-il toujours avec lui le bon François ? Quelle paire de saints ! et que j'aime à me rappeler le bon François qui trouvait son maître un peu dissipé !......

" Ph. Desjardins."

" Je voulais vous souhaiter la bonne année ; je m'aperçois que je l'ai oublié. Je rentre donc pour vous offrir mes souhaits : ils

sont sincères et bien étendus.—Maintenant je m'en retourne et vous salue. P. D

De 1810 à 1814, il se fait une brusque interruption dans la correspondance, car M. Desjardins payait alors de la prison et de l'exil l'amitié que lui avait vouée le duc de Kent (1), depuis les rapports que S. A R. avait eus avec l'estimable prêtre, en Canada. La vertu qu'il montra en cette pénible circonstance, l'admirable dévouement surtout qu'il déploya dans les hôpitaux de Verceil, lui concilièrent plus que jamais l'estime et la vénération de tous. Sous la Restauration, le Roi même l'honora de ses faveurs. Ses occupations se multiplièrent. En 1825, il était directeur, à Paris, de huit communautés, ayant lui-même fondé, de concert avec Mme. la duchesse de Berry sa pénitente, le petit couvent de la Madeleine. (2)

Cette multiplicité de préoccupations ne l'empêchait pas de se rappeler ses amis du Canada, et de le dire à chaque occasion favorable. Il avait appris la promotion à la supériorité de son ancienne fille spirituelle, la Mère McLaughlin de St. Henri, qu'il avait guidée dans le choix de sa sainte vocation. Voici en quels

(1) Napoléon prit ombrage du commerce de lettres qui s'était établi entre le prêtre distingué et son royal ami. Pendant quatre années, le curé des Missions Etrangères, si éloigné de tout parti politique, fut transféré de prison en prison : à Vincennes, au château de Fénestrelle en Piémont, à Campiano dans les états de Parme, et enfin à Verceil. A cette dernière station, M. Desjardins rencontra une belle occasion de donner plein essor à sa charité. Les blessés de la malheureuse campagne de Russie refluèrent jusque dans les villes d'Italie, et ils apportèrent avec eux dans les hôpitaux de Verceil une affreuse contagion. M. Desjardins étant le seul prêtre dans la ville qui parlât bien le français, n'eut de repos ni jour ni nuit, jusqu'à ce qu'il contractât lui-même la contagion, dont il fut longtemps à se remettre.

Le duc de Kent, qui correspondit ainsi pendant 17 ans avec M. Desjardins, honorait d'une égale bienveillance la famille de Salaberry en Canada ; ce que nous avons vu de ces dernières lettres nous a fait vivement regretter la perte des lettres adressées par S. A. R. à M. Desjardins.

(2) Ce couvent était en faveur des filles pénitentes qui voudraient embrasser la vie religieuse.

termes il lui écrivait, en date du 6 mars 1821 : " Ma chère fille et Rév. Mère,—J'ai reçu avec une joie bien grande votre bonne lettre du 2 novembre. Il m'a été fort agréable de recevoir de vous un signe de vie daté du jour où l'on ne pense guère qu'aux morts. Au reste, vous êtes trop chrétienne pour n'avoir pas fait à ceux-ci une ample part ; et je vous donne à cette occasion l'assurance que je n'oublierai jamais devant Dieu les liens spirituels qui m'attachent à votre communauté. Nous avons fait un traité avec cette chère famille avant mon triste départ, et cette alliance ne sera jamais rompue. Vous étiez alors au noviciat, et maintenant vous paissez les agneaux et les mères. Je ne puis pas manquer de vous dire (car tout le monde veut être prophète), que je l'avais bien prévu dès lors. Je l'ai prévu et je voudrais le voir ; c'est un mot qui s'échappe de mon cœur. Mais je pense que je ne reverrai plus Québec ni ses Monastères. Il n'est pourtant pas aussi difficile d'aller de Paris faire un tour en Canada, que de partir de là pour faire le tour de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, parcourir toutes ces contrées et revenir à Québec, comme l'a fait si heureusement votre digne et vénérable Evêque. Je dois vous dire pour votre consolation qu'il a fait partout une sensation très-grande, et qu'on n'en parle ici qu'avec admiration. Notre Cardinal Archevêque se plaît à dire qu'il en a été charmé. Vous pensez bien que je n'ai pas été le moins ravi de le voir.

" Je salue mes 22 pénitentes et les recommande à la miséricorde du R. P. Daulé. J'apprends avec plaisir que les Mères St. Bernard et St. Jacques sont debout comme deux cèdres du Liban....

" Présentez mes hommages bien respectueux à la vénérable Mère St. Xavier. Il y a longtemps que je n'ai vu M. son frère.

" Je vous ai expédié ces jours derniers deux médaillons pour votre autel. Nos artistes d'aujourd'hui sont bien pauvres pour ce genre de composition......

" Mgr. est trop bon de vous parler de ma famille ; il y a porté le bonheur. Mon frère aîné est ici et se recommande à vos prières. C'est une espèce de bon chrétien qui vaut un peu mieux que ses frères : mais la sœur le passe à son tour. Je salue et embrasse le P. Daulé.—Adieu, très-chère Mère ; à l'Eternité !—

" Ph. Desjardins."

En date du 11 juillet 1822 : " Très-chère Mère,—M. Séguin, qui s'en retourne en Canada, veut bien se charger de cette courte réponse à vos lettres du 22 mars et du 9 mai. Toutes ont été reçues et les procurations ont été signifiées sans délai. Je ne puis vous exprimer à quel degré de douleur je me vois, d'avoir par mes emprisonnements et la détention de mes papiers, causé un aussi grand préjudice à mes filles.

" La colonie que vous avez envoyée dans la Louisiane étendra le règne de N. S. J. C., et recueillera des moissons de bonnes œuvres auxquelles vous aurez part, puisque vous en aurez fourni la semence précieuse......Je vous supplie de ne pas oublier ma vieillesse et mes misères. Je m'en vais dans mon éternité ; me voici à ma 70e année. Il n'y a plus pour moi en ces lieux que travail et douleur.

" Je suis désolé de n'avoir pas vu vos chers frères. Ils seront sûrement venus mille fois sans me trouver. M. Séguin vous dira qu'on ne me trouve jamais. Adieu."

A la même, en date du 9 septembre, 1823 : " Ma très-chère et Rév. Mère,—J'ai reçu vos nombreuses et bien agréables lettres, auxquelles je suis trop peu exact à répondre. Hélas ! vous excuserez le silence d'un vieillard dont la main est devenue pesante et tremblante. Il n'y a que son cœur qui conserve sa jeunesse. Priez pour lui, car ses besoins sont extrêmes.

" Ce vieillard a reçu l'envoi que lui a fait votre amitié. Il en a sur le champ orné sa cheminée, et votre lettre du 4 juin y a pris place aussitôt. Recevez, très-chère fille, (car St. Henri sera toujours ma chère fille), recevez mes remercîments, et offrez mes salutations respectueuses à votre chère communauté.

" Le bon M. Thavenet est plein de zèle pour vous ainsi que pour toutes les maisons du Canada. Il conserve peu d'espérance de réussir dans les efforts qu'il fait pour mes chères filles ; et cependant il ne perd pas non plus toute espérance.

" Je suis avec tous les sentiments anciens que le temps n'effacera jamais et que j'emporterai dans mon tombeau, Très-chère et Rév. Mère St. Henri,—Votre très-affectionné et respectueux serviteur et ami."

" Paris, 9 avril, 1826.

" Très-chère et bien-aimée fille,—Car je vous donnerai ce nom toute ma vie dont il me rappelle la plus belle époque. Jamais je ne fus plus heureux qu'au temps où j'allais vous voir, vous entendre et vous prêcher. Je réponds à vos lettres, ou du moins à quelques-unes ; car ma paresse et le peu d'ordre qui règne sur mon bureau m'en font égarer. J'ai sous les yeux celles du 21 oct. et du 31 janvier, et pour me borner à cette dernière, je vois que vous me condamnez à mourir sans avoir vu mon Joseph. Le grand patriarche Jacob eut la consolation inespérée de revoir le sien avant de mourir, et cela lui suffit. Il faudra, je le prévois, partir de cette terre sans avoir pressé sur mon cœur la main qui me devait fermer les yeux.

" Je ne veux pas que M. Germain, porteur de ma lettre, s'en retourne sans vous porter quelques souvenirs de moi. Ce sont trois reliquaires, dont un renfermant une parcelle de la sainte couronne d'épines de N. S., que nous conservons toute entière à notre cathédrale ; un chapelet bénit de la main du S. Père avec toutes les indulgences, surtout à l'heure de la mort ; et enfin son portrait fort ressemblant ; le tout, (excepté la Sainte Epine qui n'est que chez nous), venant de Rome.

" C'est un beau voyage, ma chère Mère, que celui de la capitale du monde chrétien. Je bénis Dieu de me l'avoir accordé. Il m'en reste un autre, avant même le dernier de tous ; ce serait celui de Jérusalem. C'est là, c'est au pied du Calvaire, qu'il me serait doux d'achever une vie bien traversée et pleine de soucis. Mais enfin, sachons mourir par toute terre, et ne soyons jaloux que d'obtenir une entrée dans le ciel, où j'ai conduit des Ursulines de Québec,—non sans formalité ; car il me souvient bien que vous pourvoyez abondamment vos sœurs mourantes de toutes les provisions du voyage.

" Je suis charmé d'apprendre que vos sœurs de Boston et de la N. Orléans prospèrent. Recommandez ma vieillesse et mes intérêts éternels à toutes les belles âmes qui eussent été dignes d'être agrégées aux gouvernantes de notre bon Sauveur, qui le nourrissaient, le logeaient, lui baisaient les pieds et parfumaient sa tête. Oh ! que vous auriez bien figuré parmi ces heureuses privi-

légiées ! Exprimez à votre communauté tout ce que mon cœur lui voue de sensibilité et de reconnaissance. Mes respectueuses salutations à Mlle. McCord ; vous m'avez fait bien plaisir de m'en parler.

" Nous ne nous verrons plus sur la terre ; du moins ce sera dans le ciel, et je vous reconnaîtrai entre mille, eussiez-vous le voile abaissé.—Adieu. Ph. Desjardins."

Dans une lettre en date du 21 janvier 1827, on trouve une nouvelle expression de ces délicieux épanchements d'un cœur épuré qui, en s'élevant vers les cieux, voudrait y entraîner tous ceux qu'il a aimés ici-bas. " Très-chère fille,—Je réponds en toussant comme un vieillard de 74 ans, à votre bien aimable lettre du 15 novembre dernier. J'ai été trop heureux de pouvoir vous envoyer quelques gages de mon attachement toujours renaissant, et vous avez donné tant de valeur à mes faibles présents que vous doublez mon désir de trouver quelque occasion de vous faire passer certaines petites choses dans le goût de votre piété......Rappelez-moi, je vous en conjure, à toutes celles de vos sœurs que j'ai connues ; parlez un peu de moi à celles que je n'ai pu connaître depuis 25 ans que j'ai quitté Québec. Assurez la Communauté qu'elle a toujours été le premier objet de mes regrets et de mes prières. Je me fais un bonheur d'avance de retrouver dans le ciel celles dont j'ai eu la conduite, et de faire connaissance avec les nouvelles. Je me recommande aux ferventes prières d'une maison qui m'a donné les plus grandes consolations. Vous touchez agréablement mon cœur par tout ce que vous me dites de mon frère. L'idée que je me fais de son bonheur près de vous et au sein de son hôpital (l'Hôtel-Dieu), me console de la privation de sa société qui me serait si douce. Faut-il pourtant que je renonce à la consolation de l'avoir à mes derniers moments pour me fortifier, m'aider au départ, puis me fermer les yeux ?......Dieu sait que c'est là maintenant mon plus grand sacrifice ; mais s'il faut s'y résoudre, je m'y soumets. Je crains d'ailleurs, d'après ce que vous me dites, que la fatigue du trajet n'ajoute à la cruelle infirmité dont il souffre depuis si longtemps, et qu'il ne vienne ici que pour gagner près de moi un surcroît de souffrance. Je m'en remets sur le tout à la décision de la Providence et aux conseils de ses

amis. M. Thavenet me paraît moins content que jamais de la commission de Londres. Elle a pris de l'humeur, et ne veut plus admettre que des naturels Anglais aux indemnités. Redoublez de prières. Je vous remercie des détails que vous me donnez de votre chère communauté. Je prie Dieu qu'il lui envoie des sujets; vous n'êtes pas les seules à en éprouver la disette; presque tous nos couvents de France en sont là......Votre ancienne amie, Mlle. McCord, vit-elle toujours? Je l'espère, et en ce cas, rappelez-moi à son souvenir. Votre aimable frère est venu me voir. Il doit être content de Paris; il y a, dit-on, une fort belle clientelle.—Adieu, très-chère fille St. Henri. Le vieillard se recommande à vous. Sollicitez pour lui la grâce par excellence, celle d'un heureux passage du temps à l'éternité. J'espère retrouver dans le ciel les saintes de votre maison que j'ai assistées à leur départ, et qui m'ont donné tant de consolation. Adieu encore; la mer qui nous sépare ne mettra jamais d'intervalle entre nos cœurs. Ce que la charité unit est indivisible."

Dans l'automne de 1827: "Très-chère fille,—J'ai reçu de vous trop de témoignages d'amitié pour que je ne vous écrive pas un petit mot, qui servira de réponse à toutes vos amabilités. Je vous prie de rendre mes souvenirs respectueux à toute la communauté. Je crois bien que si je retournais à Québec, je retrouverais chez vous assez peu de mes anciennes connaissances. Presque toutes, plus heureuses que nous, sont au ciel; mais l'espérance nous reste d'aller les rejoindre. Arrivé à mes 75 ans, je ne puis tarder d'être appelé. J'y pense assez, mais, chère Mère, je ne m'y prépare pas assez. Ainsi, parmi vos prières, qu'il y en ait une pour m'obtenir l'esprit de préparation à une bonne mort. J'ai envoyé par M. le Dr. Beaubien une boîte au cher chapelain de l'Hôtel-Dieu. Cette boîte outre les images qu'il vous distribuera, contient un fort beau morceau de la vraie croix, renfermé dans un reliquaire d'un bon travail. Je lui en donne l'usufruit, à vous la propriété, c'est-à-dire qu'à sa mort ce reliquaire vous reviendra et par vous à votre communauté, qui priera pour moi, tendre ami de la maison. Je ne vous donne point de nouvelles du Dr. votre frère. Je ne le vois pas souvent, mais je sais qu'il a la grande vogue parmi les Anglais à Paris, et même parmi les Français...

Croyez que si j'étais aussi leste qu'en 1802 que je quittai le Canada, j'y retournerais pour voir mes amis ; car j'aime un pays où je fus si heureux et si bien traité."

Dans la lettre suivante à son frère, (dans l'automne de 1827), M. Desjardins donne des détails intéressants sur la relique de la vraie croix dont il est parlé plus haut. La destination de cette précieuse relique a été changée ; cependant, comme nous savons qu'elle n'est pas loin de nous et que grand nombre de nos lectrices se trouvent dans le cas de la vénérer, on ne sera pas fâché d'en connaître l'origine.

"Je t'écris par M. Beaubien qui regagne finalement le pays natal. Je crois que c'est le bon parti. Il voit combien nous sommes flottants sur notre continent, qui n'est pas une terre ferme, et ressemble bien plus à une mer agitée. Qui sait la tempête qui nous pend sur la tête ? Je ne vois rien qui ne ressemble à 89, et Dieu veuille que 92 et 93 ne reviennent pas ! L'horizon se charge de tous côtés et voilà le fruit du gouvernement représentatif ! *Vive la liberté* : c'est le cri d'aujourd'hui. . D'après quoi je trouve prudent que M. Beaubien se rembarque ; il fera fortune en Canada ; il a du talent, de l'amabilité, de la piété, il est généralement aimé ici ; mais ici comme ailleurs *Virtus laudatur et alget.* Ce cher Beaubien te porte un reliquaire qui sera de ton goût. Outre qu'il est fort beau, il renferme sous un cristal de roche un très-gros fragment de la vraie croix. Ce reliquaire vient des Carmélites, et leur avait été donné par Mme de Vignerot, mère du cardinal de Richelieu, bien connu dans votre sainte maison. Mon intention est qu'après toi, ce précieux reliquaire passe à nos chères filles les Ursulines de Québec. C'est un témoignage d'amitié que je leur dois, et spécialement à la Mère St. Henri, par les mains de laquelle je désire que la communauté le reçoive, et celle-ci le recevra de toi par testament, je t'en prie.

"Je suis un peu harcelé par les affaires depuis que l'abbé Borderies, mon ancien confrère, a été fait évêque de Versailles. C'est un très-beau choix pour cette Église, mais c'est une perte sensible pour celle de Paris et pour mon cœur. Nous étions fort amis, et notre intimité s'était resserrée par un voyage de Rome,

fait il y a deux ans, et un de Bordeaux fait à nous deux l'an passé......

" Adieu ; mille choses tendres à nos chers compatriotes, Raimbault en tête, et à MM. du Séminaire, et surtout à M. Demers. J'ai parcouru ton almanach. J'ai salué tous mes amis, Maguire, Perras, les Bédard, Deguise, etc., etc., etc. J'ai vu avec un extrême plaisir M. Panet. Adieu.

" P. S. Je viens d'empaqueter le reliquaire....Beaubien part incessamment. Je suis persuadé que le précieux dépôt dont je le charge assurera la prospérité de son voyage et rendra sa traversée plus heureuse. Pour peu que le temps tourne à l'orage sur nos têtes françaises passablement vertigineuses, je me ferai conduire à la remorque, et il ne faudrait pas s'étonner de me voir entrer ainsi dans la rade de Québec. J'en préviens le Curé de St. Pierre de l'Ile d'Orléans et le saint Père Jérôme, que j'étoufferais dans mes bras, avant de m'aller faire étouffer dans ceux de Joseph.

" Mes civilités respectueuses à M. Deschenaux (1) de Lorette. Je parle de Raimbault avec tous nos Orléanais. Ah ! s'il était en ce moment à Paris, je lui ferais donner une des belles cures de la capitale qui vient de vaquer, et que nous sommes embarrassés de remplir.

" Mes très-humbles respects à Mgr. Panet, Mgr. Signay. Mille compliments à l'Av. Panet, qui a été assez aimable pour me venir voir et prendre une beurrée dans ma cellule. Adieu, adieu."

(1) M. Charles Deschenaux, qui nous a obligées en plusieurs circonstances, décéda le 10 juillet 1832. Selon les Annales, " il était seigneur de St. Gervais, de St. Michel, de la Pointe-aux-Trembles et autres lieux, dépensant libéralement son revenu à son presbytère de l'ancienne Lorette en actes de charité et d'hospitalité. Il se félicitait que depuis 40 ans qu'il était curé de cette paroisse, pas un seul individu y appartenant n'en était sorti pour demander du secours." Ce M. Deschenaux (Brassard-Deschenaux), G. V., était un ami de l'éducation, et à une époque où les livres étaient rares et chers, il était parvenu à se former une bibliothèque de plusieurs mille volumes. Il se trouve parent des familles Launière, Faucher, Furois, Larue, Burroughs : noms qui se lisent de temps à autre sur nos listes d'élèves. Il était cousin de nos deux religieuses Brassard.

Sur la même feuille à la Mère St. Henri :

“ J'ai tant de réponses à vous faire, ma très-chère fille et révérende Mère, que j'en suis honteux. Il faut bien que vous me traitiez avec indulgence et me remettiez tout l'arriéré, sans quoi je cours risque de mourir banqueroutier ; ce qui n'est pas sans exemple parmi nous, mais ce n'est pas édifiant.

“ Je veux que mon frère vous fasse voir le reliquaire que je lui envoie : il vous en dira aussi la destination après sa mort qui, j'espère, suivra de loin la mienne. Jugez, ma fille, s'il n'est pas temps que je m'y dispose prochainement, à ma 75e année. Ah ! je vous en conjure, lorsque vous apprendrez que j'ai quitté cette terre d'agitation, ne me refusez pas des prières pour hâter mon repos dans le sein de Dieu.

“ Je ne souhaite les places à aucune de vous, pas même à vous, ma chère fille ; mais je souhaite que la charité de N. S. règne toujours au milieu de vous : que la dernière place y soit toujours la plus enviée, comme elle est bien réellement la plus désirable, et que rien ne dérange la paix et l'harmonie de vos élections.—Je n'ai pas vu depuis longtemps votre cher frère, mais je sais qu'il fait fortune parmi nos Drs. et qu'il est fort en vogue, spécialement auprès des Anglais, qui sont en nombre à Paris. J'y ai perdu une amie bien chère, une pieuse Anglaise convertie. Priez pour elle. Elle s'appelait Anna Peche.

“ Adieu, ma très-chère fille. Présentez mes respects à votre chère communauté, à qui je serai éternellement uni. Mille choses au Père Daulé. Desjardins.”

“ Paris, 28 mars, 1828.

“ Ma très-chère Mère,—J'ai reçu votre bonne lettre du 26 mars. J'ai d'abord été peiné de l'usage que Joseph a fait de la belle relique de la vraie Croix que je lui avais envoyée, et dont je désirais qu'il vous transportât la propriété pour votre chère maison. Il n'a pas été instruit à temps de mes intentions : d'ailleurs vous avez fait vous-même le généreux abandon de cet objet précieux ; je n'ai plus rien à dire, et je souscris à ce qui a été fait. Mais je veux que vous en soyez récompensée.

“ Je vous envoie donc un morceau assez considérable d'une épine de la sainte Couronne, relique précieuse achetée chèrement

par St. Louis, apportée par lui au milieu de la ville de Paris, conservée dans la Ste. Chapelle, qu'il fit bâtir exprès pour y déposer cette Couronne ensanglantée des blessures de notre divin Sauveur. Ce monument d'un prix inestimable, après avoir subi plusieurs transports, et plus d'une sorte d'outrages pendant la révolution, a cependant été remis en son entier à l'église métropolitaine de Paris, où on l'expose à certains jours à la piété des fidèles. Le fragment que je vous envoie en a été extrait pendant la vacance du siége de Paris. Moi-même j'ai fait faire le reliquaire, qui devait être fixé sur une croix d'ébène. Vous pouvez l'attacher ainsi ou autrement. Je vous envoie les goupilles à écrous qui l'attachaient. Quant à l'authentique, je l'ai égaré; mais le cachet répond de la relique, et c'est sous mes yeux qu'elle a été extraite d'une épine, séparée elle-même bien sûrement de la Ste. Couronne. Ainsi toute confiance doit y être ajoutée. Je ne crois pas qu'il se trouve aisément dans toute l'Amérique une relique semblable. Je vous la donne de grand cœur et à votre chère communauté, à condition qu'il y aura dans toutes les communions et prières une petite intention pour moi. Vous demanderez pour votre vieil ami la grâce d'une mort précieuse devant le Seigneur.—Ph. Desjardins.

" Ce 30 mai.—Je retire mon petit reliquaire, parce que M. Roux m'ayant échappé, je suis obligé de risquer cette lettre par la poste. Je vais l'adresser à M. Wilcocks à New-York, et je vous enverrai le reliquaire par une autre occasion."

Au printemps de l'année suivante :

" Je salue la très-chère et bonne fille St. Henri. Je la prie de me rappeler soigneusement aux prières des quinze que j'ai connues......Je les présente à Dieu, non pas séparément du reste, mais bien unies au contraire, et ne faisant qu'un beau troupeau de brebis bien blanches et bien pures. Je compte envoyer un reliquaire de la sainte épine, que nous avons toute entière dans le trésor de notre Eglise. Cette relique ne sera pas pour d'autres cette fois ; ma fille St. Henri, je vous la donne. Les Plamondon vous la porteront. J'y joindrai quinze images pour mes quinze survivantes, et la précieuse relique sera au profit de la communauté.

" J'ai vu l'Hon. J. Fraser, et nous avons bien parlé de vous,

ainsi que de Mlle. McCord. J'ai été ravi de savoir qu'elle se souvenait de moi.

" Adieu, très-chères filles ; priez toutes pour ma vieillesse. Je salue le saint Père Daulé."

M. Desjardins, qui logeait à l'archevêché de Paris depuis 1819, allait voir ses longs travaux couronnés d'une nouvelle épreuve. Voici comment il rendait compte du pillage de juillet 1830, dans une lettre à son ami M. Raimbault, curé de Nicolet.

" Votre lettre, mon cher ami, m'a rafraîchi le cœur et grandement consolé des petits chagrins que causent à un amateur des pertes sensibles comme celle des tableaux et des livres. Ces pertes, je les avais subies au mois de juillet dernier, mais je n'en avais peut-être pas assez béni le Seigneur ; peut-être avais-je mis un peu trop de soin et d'ardeur à recueillir des débris pour me reconstruire une bibliothèque. Aussi la Providence a-t-elle permis qu'une seconde épreuve nous soit arrivée le 13 février, et ce jour-là nous avons été étrillés d'importance. Rien n'a été épargné ; la maison a été démolie, et par conséquent rien de ce qu'elle contenait n'a pu être sauvé, en sorte qu'il ne nous reste de nous que nous. C'est ainsi, mon ami, qu'on s'en va comme on est venu ; heureusement qu'il y a un ciel. La description que vous me faites de Nicolet me fait regretter d'être si vieux ; si j'avais dix ans de moins j'y sauterais, mais adieu le Canada ! Continuez d'y vivre honoré et d'y faire le bien. Lorsque vous passerez le fleuve, recommandez-moi aux prières de vos dames Ursulines de Trois-Rivières. Lorsque vous verrez quelques-uns de nos compatriotes, MM. Courtin, Le Jamtel, Joyer, Villade, Fournier votre voisin, rappelez-moi à leur souvenir.

" Adieu, mon bon ami ; ayez pitié d'un vieillard de 78 ans, forcé d'emprunter une main amie pour vous écrire : demandez pour moi une bonne mort. Adieu.— Ph. Desjardins."

A son frère Joseph, en date du 14 mars 1831.

" J'ai reçu du jour au lendemain, cher enfant, les deux lettres du 18 nov. et 20 déc. Je fais effort pour te tracer quelques lignes qui peut-être seront les dernières, car je tends à la paralysie et ne puis plus me servir de mes mains ; bientôt, même pour manger il me faudra le secours d'autrui, signal de départ. M'est-

il permis de dire, *in hoc gaudeo et gaudebo ?* Prie pour ton reste de frère, tendre ami.

" Dis à la chère Mère St. Henri que j'ai envoyé sa lettre au Dr. McLaughlin, que je crois en bonne santé. Je ne sais où est Ignace Plamondon, je le crois en Suisse. Bien des compliments à Antoine ; il est laborieux et adroit, j'espère qu'il fera bien ses affaires. Je vois par ta lettre que mon portrait n'a pas été traité à Québec comme le tien l'a été malheureusement à Paris ; mais Paris (1) n'est plus dans Paris : nous sommes dans une forêt pire que celle des anciens Iroquois du Canada. Le bon ami Picot, et comme tu l'appelles très-bien, le judicieux Picot, est fort malade ; j'ai peur qu'il ne me précède dans la tombe ; ce sera une perte pour la religion et les saines doctrines. Récamier et sa famille sont toujours à Fribourg, sa femme est toujours un ange. Notre bonne sœur et sa compagne sont en très-bonne santé ; les trois Locatelli de même. M. Moreau est toujours attaché à la paroisse de la Métropole ; c'est un gentil sujet, laborieux, pieux et gai malgré les événements, que la foi seule fait supporter gaîment.... Rends mes hommages respectueux à vos vénérables Prélats, mes tendres affections à MM. du Séminaire dont je m'honore toujours d'être le confrère ; enfin aux anciens du clergé qui me font la grâce de m'aimer, et très-particulièrement à nos compatriotes. Rends à tes vénérables sœurs (Rel. de l'Hôtel-Dieu), et à celles de

(1) M. Desjardins était à Conflans (campagne à 1½ lieue de Paris, près Charenton) avec Mgr. l'Archevêque, lors des attentats sacriléges du mois de juillet 1830. Il se retirèrent ensuite dans la communauté des religieuses de St. Michel, où leur résidence fut d'abord un secret. Ces dames eurent le bonheur de prodiguer au vénérable vieillard des soins qui prolongèrent sa carrière, éprouvée à tant de reprises par les persécutions des hommes. Ce fut au milieu d'elles et entre les bras du digne archevêque, qu'il rendit à Dieu sa belle âme. Leur chapelle a l'honneur de posséder son corps.

Nos Mères se sentaient obligées envers les dames de St. Michel de tout le bien qu'elles faisaient à leur père vénéré, et l'on nous a conservé d'elles une intéressante lettre, en réponse à celle que leur avaient adressée nos religieuses. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de la citer, non plus que plusieurs autres documents qui ne manqueraient pas d'intérêt.

l'Hôpital-Général l'hommage de mes respects; mais dis surtout à mes très-chères filles des Ursulines, combien je suis sensible à ce qu'elles ont pensé faire pour moi et que je paye du retour le plus paternel; que du reste, grâce à Dieu et à la bonne Providence, je suis tellement *mitonné* à St. Michel que nulle place n'est laissée aux besoins de finance.

" Adieu; *Nunc vivo, mox defunctor.* Ph. Desjardins."

A notre communauté, au mois d'octobre 1831.

" Mes très-chères Filles,—Je ne puis vous appeler autrement, car vous me prouvez que vous l'êtes, et je sens, la main sur le cœur, que je suis encore votre père. J'ose donc vous appeler ainsi et vous parler comme à mes enfants. Je les ai reconnues à leur signature, et celle de leur digne Mère m'était déjà bien familière. Or, pensez-vous, mes chères filles, que j'aie lu d'un œil sec votre lettre du 2 nov. dernier ? Cela ne se pourrait. J'ai vu arriver la disgrâce (dont vous me consolez si bien), sans en être déconcerté, grâce au Seigneur. Je m'étais vu déjà plus d'une fois dépouillé, et je n'avais pas assez profité de ce sermon sur le détachement. Dieu me l'a fait entendre encore une fois, et je l'en remercie. Mais voilà que les Ursulines de Québec viennent troubler mon holocauste en me rendant une partie de la victime, au lieu de la laisser tout entière au Seigneur. C'est me donner le droit d'entrer en colère et de vous dire d'un ton à vous faire toutes trembler: Reprenez vos 2400 liv. et laissez-moi achever mon sacrifice. Mais non......

" Sachez au reste ce que la Providence m'a ménagé de ressources. Entre les huit communautés dont je suis l'indigne supérieur, il en est une appelée N. D. du Refuge, autrement la maison de St. Michel. C'est là que sont reçues les pauvres pécheresses qui veulent devenir pénitentes; c'est une nombreuse et fervente communauté d'Augustines; c'est là aussi que j'ai cherché un asile et reçu l'hospitalité. Je ne puis mieux comparer la vie que j'y mène et les soins que j'y reçois qu'à mon ancien séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec. Rien ne m'y manque, et je crois être revenu à ce cher Canada où j'ai passé les dix meilleures années de ma vie......

" Je salue le cher Père Daulé. Je salue toute la chère com-

munauté : mesdames St. Henri, Supre. Ste Marie, Assist., St. Joseph, St. Bernard, St. Jacques, St. Frs. d'Assise, Ste. Catherine, Ste. Gertrude, Ste. Monique, St. Antoine, St. Gabriel, dépositaire etc., etc. Mes bonnes filles de St. Michel me chargent de leurs respects pour votre communauté, et veulent que je vous dise de leur part qu'elles auront bien soin du " Père " tant qu'il vivra. Votre lettre les a fort attendries......"

Cette lettre fut la dernière tracée de cette main chérie, mais non le dernier témoignage de sa constante amitié, qui savait varier avec un tact si délicieux ces témoignages et expressions d'attachement dont son cœur était comme la source inépuisable. Ne pouvant plus tenir la plume qui pendant tant d'années avait obéi aux inspirations de sa belle âme, il mit à profit l'obligeance des dames de St. Michel. En date du mardi saint, 2 mars 1833, il nous écrivait par elles. Le 28 mai suivant, il dictait encore :

" Ma chère bonne Mère,—Un petit mot de réponse à votre lettre de bonne année. Je ne lis point vos lettres sans être attendri jusqu'aux larmes.

" Je vous remercie des détails que vous m'avez donnés, tant sur votre maison que sur celle de Boston et de la N. Orléans. Que Dieu protége ainsi que sa sainte Mère toutes les filles de Ste. Ursule, quelque part qu'elles soient. Je félicite la Mère St. Jacques de ce que Dieu lui a fait la grâce de voir sa 50e année de profession. Je me recommande à ses prières et à celles de toute la communauté. Mes bonnes filles de St. Michel vous sont bien unies par les liens de la sainte charité ; mais je vous conseille de ne pas les approcher de trop près, car elles sont brûlantes, elles sortent d'une retraite qui les a toutes enflammées. Recevez leurs salutations et accordez-leur vos prières en réciprocité des leurs.

" Il est juste que je vous dise un mot de ma santé. Elle est en partie bonne et en partie détestable : *bonne*, en ce que je ne souffre ni maladie ni douleur ; *détestable*, parce que je péris de faiblesse, ne pouvant ni me tenir droit, ni marcher, ni écrire, ni parler, ni manger seul. Mais j'ai pour fidèle gardienne une sœur *Cœur de Marie*, ma secrétaire ordinaire, qui me supporte et qui me fait tout supporter. Priez pour elle et m'aidez à payer ma dette de reconnaissance. Vous jugez combien il lui en coûte, pour

prêter sa plume à de pareilles choses; mais elle le fait en vertu de la sainte obéissance, et elle s'en dédommage en vous offrant ses humbles et tendres respects.

" Recevez, ma très-chère Mère, et rendez-moi toutes les bénédictions du cœur. Ph. Desjardins."

Cinq mois à peine après cette touchante expression de sympathie du vénérable octogénaire, Dieu l'appelait à la récompense. La coïncidence de sa mort avec le jour où l'on solennise la fête de Ste. Ursule et de ses Compagnes ne manqua pas de frapper nos Mères. Que de regrets et de bénédictions furent donnés à sa mémoire, tant en France qu'en Canada ! Rien ne nous semble plus vrai, ni mieux mérité, que cette inscription gravée sur sa tombe par Mgr. de Quélen, l'illustre archevêque de Paris dont il avait si généreusement partagé les épreuves.

" D'un caractère excellent, d'une éloquence douce, d'une science éminente, d'une conduite prudente et sage, d'une piété singulière, d'une foi forte, d'une humilité profonde, d'une patience courageuse, d'une charité sublime, IL est l'objet des larmes et des regrets du clergé, du peuple, et surtout de son fidèle ami Hyacinthe-Louis de Quélen, Arch. de Paris. R. I. P."

§ 5.—LE CHAPELAIN DU MONASTÈRE RÉSIDE À PROXIMITÉ.

Nous avons vu jusqu'à présent des prêtres différents remplir la charge de chapelain et celle de directeur ordinaire de la communauté, ni l'un ni l'autre ne résidant à proximité du Monastère, ce qui pouvait être un inconvénient, quoique le personnel fût loin d'être alors ce qu'il est aujourd'hui.

" Depuis l'année (1) 1658, disent les Annales, nous n'avions point eu de chapelain résidant. Les RR. PP. Jésuites ont eu la bonté de nous desservir jusqu'à l'année 1776, où ils s'en déchargèrent, vu leur petit nombre. Alors Mgr. Briand, toujours

(1) Nos lectrices se rappellent que ce fut en 1658, que M. Vignal s'agrégea au Séminaire de St. Sulpice de Montréal, après avoir été dix ans chapelain du Monastère. Il est le seul qui résidât à proximité, sur le terrain rue St. Louis, dont il fit don à la communauté à son départ. MM. Faulx et Chartier, qui l'avaient précédé en office à partir de 1641, logeaient chez les RR. PP. Jésuites.

attentif à notre bien, y pourvut, procurant que de jeunes prêtres qui n'avaient pas fini leur séminaire, et qu'il ordonnait plus tôt à ce dessein, nous rendissent ce bon office. Cette ressource ayant tari, les MM. du Séminaire voyant notre embarras se portèrent avec zèle et affection à nous rendre ce service, jusqu'à ce qu'enfin Mgr. de Canathe, sous le bon plaisir de Mgr. de Québec, (Mgr. Denaut), nous donnât pour chapelain M. Langlois, ci-devant curé de l'Ile-aux-Coudres. Il occupe depuis le 7 octobre de la présente année (1802), les deux chambres du parloir de la Ste. Famille (1). Mgr. doit régler cet hiver ce que nous lui donnerons, indépendamment de la nourriture et du reste. Pour sa commodité, nous avons été dans l'obligation de pratiquer une porte dans une fenêtre de la sacristie extérieure."

Six semaines après son installation au Monastère, le 19 nov., au départ de M. P. Desjardins, M. Antoine Langlois réunissait les fonctions de chapelain et de directeur. Il les exerça d'abord en qualité de suppléant, mais bientôt il fut chargé d'office de la conduite de la communauté.

§ 5.—MGR. DENAUT DANS SES RAPPORTS AVEC LES URSULINES.

C'était de sa cure de Longueuil, près de Montréal, que Mgr. Denaut exerçait sa vigilance sur son vaste diocèse; quant à l'administration des affaires, surtout avec le gouvernement civil, il se reposait en grande partie sur les lumières de l'ancien secrétaire Mgr. Plessis, qui résidait à Québec.

Malgré son éloignement de la capitale, les rapports de Mgr. Denaut avec notre Monastère furent toujours des plus consolants

(1) Ou parloir des conférences, là où avaient pensionné à différentes époques dame Buteau, lady Johnson, lady Carleton et autres. M. Resche y résida après la conquête ainsi que le curé de Québec. Cet appartement subit plusieurs altérations, entre autres la réunion des deux chambres en une seule: tel que ci-devant la chambre du chapelain. Espérons que les améliorations récentes ont rendu plus convenable et surtout plus commode ce département du Monastère. Le parloir de la Ste. Famille a eu l'honneur de servir à trois reprises de salle de réunion à messieurs les Chanoines de la cathédrale, une fois en oct. 1765, et deux fois en juillet 1766.

comme on le voit par ses lettres, dont nous citerons quelques extraits.

« Longueuil, 13 avril, 1801.

« Ma Révérende Mère,—L'éloge que j'entends faire tous les jours de votre maison pour l'éducation qu'y reçoivent les jeunes filles confiées à vos soins, me détermine à y placer ma petite nièce; elle ne peut être en de meilleures mains. Mon intention est qu'elle apprenne à lire et à écrire dans les deux langues, ainsi que l'arithmétique et tous les ouvrages qu'on a coutume d'apprendre aux enfants de son âge. Ne connaissant personne dans Québec à qui je pourrais m'adresser pour les soins particuliers qui seront nécessaires, comme blanchissage, raccommodage etc. oserai-je vous prier d'y pourvoir. Vos soins pour elle mériteront toute ma reconnaissance et je me flatte qu'elle les reconnaîtra elle-même, surtout par son application à s'en rendre digne.

« Si vous pouvez la recevoir immédiatement, je profiterai pour l'envoyer de l'occasion favorable de M. Montarville qui doit descendre sous peu. Mais dites-moi, je vous prie, s'il faut apporter quelques meubles, lit etc., ou si l'on trouve tout cela au pensionnat; je le préfèrerais, si cela ne gêne pas. Je souhaiterais recevoir votre réponse avant mon départ pour le Détroit, où je vous offre tous mes services; je vous prodiguerai attentions, commissions, tout ce dont vous voudrez me charger. Je serais déjà heureux, si je pouvais par avance vous être utile en quelque chose, en dédommagement des soins que vous allez donner à cette petite orpheline à laquelle je m'intéresse.

« Recommandez-moi, je vous prie, au souvenir de votre Communauté; je ne l'oublierai pas au saint Sacrifice.

« Je suis avec un attachement respectueux et un parfait dévouement etc. P. Evêque de Québec.»

Pendant les neuf années que Mgr. Denaut fut évêque en titre de Québec, sa sollicitude pastorale ne paraît pas s'être ralentie. « En 1801, il accomplissait ce voyage au Détroit, 'que son zèle pour le salut des âmes lui avait fait entreprendre.» « Au printemps de 1803, disent encore les Annales, Mgr. est parti de Montréal pour faire sa visite dans les colonies, c-à-d. à Halifax et lieux circonvoisins. Il doit être de retour en septembre.»

En 1805, " toujours occupé des fonctions de sa charge épiscopale, Mgr. a continué ses visites dans les paroisses sud du district de Québec. Il est arrivé en bonne santé et a officié à la cathédrale le jour de l'Assomption. Pendant le peu de temps que Mgr. a séjourné à Québec, il est venu dire sa messe dans notre église."

Au reste, Mgr. Denaut visitait souvent sa ville épiscopale et sa pieuse population, " qui l'accueillait avec toute la joie que produit la présence d'un prélat qui est universellement aimé de ses diocésains." Ces visites se faisaient ordinairement à l'époque du renouvellement de l'année et les Ursulines en avaient toujours leur bonne part, " le digne pasteur nous faisant l'honneur de nous dire la messe, et entrant à notre communauté à plusieurs reprises."

Le 6 janvier, 1802, Mgr. Denaut écrivait de Longueuil:

" Ma très-honorée Mère,—Les vœux que vous avez adressés au ciel pour moi ont eu leur effet; le Seigneur a béni mes travaux et je suis revenu en bonne santé: faites mes sincères remercîments à toute votre communauté pour la part qu'elle y a. J'aurais désiré vous remercier plus tôt, mais mes occupations multipliées m'ont privé de ce plaisir.

" J'ai reçu le compte détaillé de Mme. la Dépositaire; je ne l'exige pas; elle a une grande part à ma reconnaissance pour les soins qu'elle se donne. Mon intention formelle est que les deux cousines ne manquent d'aucune chose nécessaire, mais je n'entends point que dans le couvent, elles usent de ces ajustements de mode qui, comme vous le dites bien, coûtent trop et durent trop peu. Je m'en rapporte à vous......

" J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction leurs lettres et leurs présents, prémices de leur travail, ce qui me fait espérer de plus grands progrès."

" Longueuil, 15 janvier, 1804.

" Ma très-honorée Mère,—J'ai reçu avec plaisir votre lettre de félicitation sur le retour de la nouvelle année. Je m'étais flatté jusqu'à ces jours-ci de l'avantage d'y répondre de vive voix à Québec, où je croyais aller; mais d'autres affaires m'appellent ailleurs, et je ne fais pas toujours ce que j'aime le mieux. Ne pou-

vant commander ni les éléments ni les affaires, il faut que j'en sois le très-humble serviteur.

" Recevez, ma très-honorée Mère, mes sincères remercîments pour tous les bons souhaits que vous formez pour moi. Mes vœux pour vous et toute votre Communauté sont des plus ardents, et ils sont accompagnés de la bénédiction que vous désirez, et que je vous donne dans toute l'effusion de mon cœur.

" Henriette m'a écrit; si j'ai du temps je lui écrirai à mon tour; si je ne puis le faire, il faudra qu'elle se contente de ce petit souvenir, dont vous voudrez bien lui faire part......

" Je suis avec le plus parfait dévouement, ma Révérende Mère, etc. " P. Evêque de Québec."

Le retour de janvier, au lieu d'une visite dont on conçoit facilement les douces émotions, apporta en 1806, de lugubres nouvelles; et bien que l'on sût apprécier à sa juste valeur l'homme admirable, l'ami et le père par excellence qui devait remplacer Mgr. Denaut, on donna des regrets bien sincères à sa mémoire.

" Le 17 du présent mois de janvier 1806, le Seigneur a frappé ce diocèse d'un coup bien sensible, en retirant de ce monde, après quelques heures seulement de maladie, notre digne prélat Mgr. Denaut, âgé de 62 ans, dont il avait passé onze dans l'épiscopat. Ce digne Pontife a rendu sa mémoire précieuse et en bénédiction dans ce diocèse, par sa sollicitude apostolique, sa tendresse pour son clergé et pour son peuple, surtout par son zèle pour la gloire de Dieu et le salut du troupeau confié à ses soins. C'est ce zèle qui lui a fait entreprendre la visite de son diocèse à travers des dangers inconcevables, jusqu'aux extrémités les plus reculées, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait encore fait. Il pouvait dire que s'il aimait son peuple, il en était aussi sincèrement aimé.

" Il a été enterré à Longueuil, où il était curé depuis longtemps; nous lui avons fait un service solennel en témoignage de notre reconnaissance et de nos regrets.

" Mgr. de Canathe, de retour de Montréal, a fait son entrée le 29 du présent mois dans la cathédrale, prenant possession du trône épiscopal avec les cérémonies ordinaires. Le lendemain, M. B. C. Panet fut élu coadjuteur. Quelques jours après, le

nouvel évêque de Québec, ainsi que M. son Coadjuteur, nous firent l'honneur de venir dire chez nous la sainte messe."

M. Bibaud, dans son " Panthéon ", dit que Mgr. Denaut passait pour un homme savant.

§ 6.—LE CHAPELAIN-TRAPPISTE ;—SA CORRESPONDANCE.

Depuis longtemps, paraît-il, le pieux curé de l'Ile-aux-Coudres (1) soupirait après la retraite et sollicitait la permission de se retirer à la Trappe. En lui assignant, en échange de sa paroisse, un poste où exclusivement occupé du service des autels il aurait le loisir de s'adonner longuement à l'oraison, les supérieurs ecclésiastiques crurent pouvoir le retenir dans un diocèse où le besoin de prêtres était encore si pressant. Quoi qu'il en soit, M. Langlois fut bientôt appelé à étendre le cercle de ses occupations : c-à-d. à joindre à l'emploi de chapelain celui de directeur de la communauté. Il dut prêcher la perfection à des vierges consacrées à Dieu, et aussi travailler à établir solidement le règne de J. C. dans le cœur des jeunes élèves du Monastère.

A 33 ans, M. Langlois possédait toute la maturité et la science d'un vieillard, et il se plut tout d'abord dans cette solitude monastique où il passait une grande partie de son temps à prier Dieu au pied du tabernacle. C'est là que, selon le témoignage de nos anciennes, il fut plus d'une fois favorisé de grâces extraordinaires, comme extases, ravissements où il paraissait considérablement élevé de terre, surtout pendant l'action de grâces après la sainte communion. Mais nous ne mentionnons ces faits qu'en passant, les faveurs du ciel n'ajoutant point au mérite des solides vertus, dont la base est l'humble acquiescement aux volontés du Seigneur et la parfaite observation de sa loi. Le serviteur de Dieu la méditait jour et nuit, cette loi sainte, et brûlé du désir de réaliser en lui-même le précepte divin, " Soyez parfait, " il menait avec son bon François (2) la vie des solitaires de la Thébaïde et était partout vénéré comme un saint.

(1) Paroisse à 20 lieues en aval de Québec.

(2) A son départ de l'Ile-aux-Coudres, M. Langlois avait emmené avec lui un jeune homme, voué à Dieu dès son enfance, et qui le

Recueilli dans son extérieur et austère dans ses mœurs, il était sans cesse occupé de Dieu, faisant ses délices de la prière et du silence : cependant s'il lui fallait recevoir quelque visite, son bon François était sur les épines et lui disait à l'oreille : " Monsieur, gardons-nous de perdre la sainte récollection."

La solitude toutefois n'était pas assez profonde au gré du futur trappiste, et " Mgr. craignant de s'opposer aux desseins de Dieu, céda à ses instances. M. Langlois sortit de chez nous le 12 juin, sur les 4 heures du soir, après nous avoir fait un discours des plus touchant et pathétique sur le bonheur de notre vocation, nous exhortant à être fidèles aux devoirs de notre saint état. Notre communauté regrette beaucoup ce digne prêtre, qui était très-propre à conduire les âmes aux plus solides vertus. Il avait séjourné trois ans et demi dans notre maison."

M. Langlois laissa donc à tout jamais les Ursulines et le Canada dans la perspective des austérités de la Trappe, et il faut convenir que la correspondance du R. P. Urbain Guillet ne l'avait pas flatté (1) à ce sujet. A toutes les grandes étapes, il donnait à nos Mères selon sa promesse des nouvelles de son voyage. Nous

suivit plutôt en qualité de *donné* que de domestique. Nos lectrices ont pu voir par les lettres de M. Desjardins combien François était estimé du clergé. Nous aurons à en parler plus loin.

(1) Voici sous quelles brillantes couleurs le bon vieillard dépeignait au prêtre-novice, en date du 23 déc. 1805, la vie qu'il aurait à mener dans la solitude de " Bardstown au Kentucky.—Je vois avec plaisir que vous persévérez dans votre désir d'être religieux ; mais je vous préviens qu'il y a encore bien du chemin du désir au noviciat, et du noviciat à la profession. Je suis tout prêt à vous recevoir si vos supérieurs y consentent ; mais pensez-y bien avant de vous mettre en route. J'ai vu un très-grand nombre de postulants qui se croyaient capables de tout quand il ne s'agissait que d'écrire ou de parler, et qui ont manqué de courage dès en arrivant. Entendre parler de la pénitence et la pratiquer sont deux choses bien différentes. Vous dites que vous êtes Trappiste de cœur et de désir, et je le crois. Quand vous le serez d'effet, alors on verra si vous pouvez supporter toutes les humiliations par lesquelles on vous fera passer. Ne croyez pas que votre qualité de prêtre vous exemptera de la moindre chose : au contraire, la règle de St. Benoît que nous suivons dit que s'il se présente

avons des lettres en date de Montréal et de New-York. Voici celle qu'il adressait à la Rév. Mère St. F. Xavier, en date de Baltimore, 18 août 1806."

" Ma Rév. Mère,—Je ne me suis pas trompé, j'ai pu arriver ici le 3 juillet. Mais ce qui me causa une extrême joie, ce fut d'apprendre que le Rév. Père Urbain était lui-même arrivé depuis quelques jours à Baltimore. Admirez la providence de Dieu et sa

un prêtre, on doit encore plus l'éprouver que les autres. Je ne vous promets pas de vous traiter plus doucement qu'un autre prêtre que je laissai trois jours prosterné à la porte du Monastère. Vous serez aussi bien qu'un autre employé à tout ce qu'il y a de plus vil, même à soigner les mêmes animaux que l'enfant prodigue. Voyez encore si vous sentez assez de courage pour vous voir tranquillement traiter comme un mauvais sujet, pour obéir à des supérieurs bien plus jeunes que vous, et à des commandements du genre de celui de St. François, qui faisait planter les choux la feuille en terre et la racine dehors. Aurez-vous la patience de recommencer dix fois le même ouvrage, et de le défaire quand il est bien fait pour le mal faire. Que direz-vous quand on vous imposera une forte pénitence, quoique vous ayez bien fait? quand on vous fera faire celles que les autres auront méritées? Vous serez nourri, logé, habillé etc., fort pauvrement. Outre cela, je vous préviens que dans un commencement d'établissement la pénitence est toujours plus grande : il y a peu de régularité, point d'office chanté, beaucoup de travail; par conséquent, le recueillement est difficile. J'ajouterai qu'ici vous trouverez une communauté dépourvue de tout, car nous avons bien de la peine à nous procurer du pain. Réfléchissez bien sur tout cela; consultez des gens pieux et éclairés : mais surtout priez Dieu qu'il vous éclaire. Si c'est lui qui vous a donné le désir de vous faire religieux, il saura bien vous en procurer les moyens, et si ce que je vous ai dit plus haut vous fait peur, mettez votre confiance en la divine miséricorde, et ce qui vous paraît impossible vous deviendra aisé. Pensez à ces paroles de St. Bernard, parlant de ceux qui regardaient notre genre de vie comme insoutenable: *Crucem vident, unctionem autem non vident.* Oui, je vous en assure, la vie d'un trappiste est douce et agréable à celui qui y est appelé et qui est fidèle à ses devoirs. Souvenez-vous que le premier pas que vous devez faire est de laisser votre volonté dans le Canada. Nous nous réunirons tous pour prier Dieu de vous éclairer....

" Fr. Urbain Guillet, Sup. très-indigne de quelques Trappistes."

grande bonté pour moi, tout méchant serviteur que je suis ! Je craignais la route depuis Baltimore jusqu'à l'endroit où résident, (sans être encore fixés) les pères Trappistes, et Dieu m'envoie son ange pour me conduire dans cette route inconnue. Représentez-vous si vous pouvez, quelle fut ma consolation en voyant ce bon Père.

" Maintenant je suis en paix au séminaire jusqu'à ce que le P. Supérieur parte pour le lieu de sa résidence ; je ne sais encore quel jour ce sera. Peu importe, je n'ai plus d'inquiétude, je m'abandonne à la volonté de Dieu. J'ai encore 190 lieues à faire, mais ce sera court en la campagnie du P. Urbain. Combien je vais être éloigné de mes chères filles en J. C. ; plus de 500 lieues ! Que nos cœurs soient toujours unis dans ceux de Jésus et de Marie.

" Le P. Urbain est bien reconnaissant de vos aumônes. Il a été bien joyeux de me voir, car il a encore perdu un prêtre, de sorte qu'il n'en reste plus qu'un avec lui, un novice et moi. Il n'y a que sept frères qui ont fait profession, et la communauté ne compte en tout qu'environ trente-cinq personnes. Priez bien fort pour nous.

" Si mes hardes n'ont pas encore été données aux pauvres, je désire qu'elles le soient, selon l'avis de Monseigneur ; car je ne crois pas retourner jamais en Canada. Je vous prie de me recommander aux prières des pauvres auxquels on distribuera mes effets. Le soir étant devant le S. Sacrement, je recommande de tout mon cœur la communauté au Seigneur. Je lui demande instamment qu'il veuille bien régner dans le cœur de chacune des religieuses, et qu'il ne permette pas qu'aucune mette obstacle à cet aimable règne de Jésus. Je conjure instamment mes chères novices d'être entièrement dévouées à J. C., surtout ma patronne St. Antoine. Je n'oublie pas les autres religieuses quoique je ne les nomme pas ici ; je les présente à J. C. chacune par leur nom. Ma chère tante n'est pas non plus oubliée. Priez pour moi, Ma Rév. Mère, et que chacune de mes chères filles en J. C. prie aussi pour moi ; j'en ferai autant pour elles tous les jours de ma vie. Je ne demande pas une longue prière, mais seulement un souvenir devant le Seigneur ; que l'on dise une fois le jour : Mon Dieu, ayez pitié s'il vous plaît du pauvre frère Antoine !

" P. S. Le troupeau du P. Urbain s'est augmenté de cinq religieux qui sont arrivés le 14 août: trois prêtres et deux frères convers. Je vis avec eux au séminaire de Baltimore: je ne parle plus ; je dis le bréviaire de l'ordre ; me voilà presque Trappiste. Quand aurai-je les vertus d'un vrai Trappiste ! J'espère beaucoup du secours des prières de la communauté. Si mon voyage a été heureux jusqu'à présent, et ma santé si bonne, c'est que mes chères Ursulines ont beaucoup prié pour moi. Je les en remercie de tout mon cœur, et leur demande la continuation de cette charité ; te jâcherai d'être reconnaissant.

" Mes Supérieurs m'ont donné mon nom de religion ; ainsi maintenant, je m'appelle frère Marie-Bernard. Priez Jésus et Marie ma patronne que je sois digne de porter ces beaux noms."

On s'imagine facilement de quelle édification étaient pour la communauté les lettres de *frère Marie-Bernard*, et avec quel intérêt on suivait ses démarches. Le 16 janvier 1807, il écrivait de la résidence des Trappistes à la Mère St. F. Xavier :

" Ma Rév. Mère,—Depuis le 11 oct. je suis avec mes chers Trappistes. Je vous assure que je me trouve fort bien. Je suis dans une maison où je n'ai pas à craindre que l'on me dise que j'en fais trop. Tout au contraire ; on me dit avec raison que je suis un lâche, un immortifié, un orgueilleux, en un mot, toutes mes vérités. Dieu me fasse la grâce d'en profiter ! Il y a ici beaucoup de moyens de sanctification que l'on ne trouverait point ailleurs, surtout l'exemple des autres et la vigilance des supérieurs, qui sont d'une attention extrême à faire observer les plus petits points des règlements. Quoique loin de vous, je vous exhorte à en faire autant ; ce sera certainement le bonheur de vos religieuses et le vôtre en particulier. Pardonnez à un pauvre novice la liberté qu'il prend de donner des avis à une supérieure de religieuses ; vous connaissez le motif qui me le fait faire ; ce motif n'est autre que la gloire de Dieu et le bonheur de la communauté qui m'a été, qui m'est encore et qui me sera toujours chère.

" Vous ne serez peut-être pas fâchée d'avoir un petit détail de la manière dont je vis ici avec mes frères. Nous nous levons à minuit pour le saint office les fêtes majeures, à 1 h. aux fêtes moindres, et à 1½ h. les autres jours. Après l'office canonial, on

récite toujours le petit office de la Ste. Vierge debout, et souvent celui des morts, mais assis. L'office finit vers 4 h. Le temps qui suit est consacré à la lecture, la prière, et surtout l'étude des psaumes que l'on doit apprendre par cœur. A 5¼ h., l'oraison mentale, prime, et le chapitre où l'on vous chapitre en règle. On impose des pénitences très-humiliantes : les fautes contre le silence sont sévèrement punies ; une seule parole prononcée est un cas d'exclusion dans un novice. Jugez de là combien le silence est rigoureusement observé. Heureux silence qui nous force en quelque sorte à ne nous entretenir qu'avec notre bien-aimé Jésus ! Après le chapitre, temps libre pour la lecture, la prière, la basse-messe jusqu'à 7½ h. qui est l'heure de la grand'messe, qui se chante tous les jours. Le dimanche, il s'en chante deux, l'une à 6h., l'autre à 9¾ h. Après la grand'messe nous chantons tierce ; puis le travail des mains jusqu'à 11½ h. que nous venons au chœur chanter sexte et faire l'examen particulier. A midi, continuation du travail jusqu'à 2 h.. Alors nous allons au chœur, quelquefois tout en sueurs, chanter none, et à 2½ h. le repas. Il consiste en légumes cuits à l'eau, et assaisonnés seulement d'un peu de sel pendant l'avent, le carême et tous les vendredis de l'année ; aux autres jours, on peut y mettre du lait lorsqu'il y en a. Nous ne mangeons point d'œufs ni de beurre excepté en maladie. Il est aussi permis de manger gras en maladie pourvu que l'on ait eu trois ou quatre accès de fièvre ; mais quelque malade que l'on soit, il n'est jamais permis de faire gras les jours où l'Eglise le défend. En carême, le repas ne se fait qu'à 4¼ h. Ces jeûnes que nous appelons les grands jeûnes commencent le 14 sept. et finissent à Pâques ; le reste de l'année et tous les dimanches, il y a deux repas, excepté pourtant encore le mercredi et le vendredi.

" Après le repas, le temps est destiné à la lecture, l'oraison, la visite du S. Sacrement. A 4½ h. vêpres, puis l'oraison jusqu'à 5½ h. A 6 h. lecture commune, complies, l'examen, le grand Salve Regina, l'angelus, le miserere, puis le coucher un peu après 7 h., et un quart d'heure plus tard en carême. Voilà comme nos jours sont remplis, toujours en silence ; il n'est jamais permis de se parler les uns aux autres ; lorsqu'on a affaire à quelqu'un de ses frères, on tâche de se faire entendre par signes. On peut toujours

parler aux supérieurs, excepté dans le grand silence où les supérieurs n'ont pas eux-mêmes la liberté de parler, sinon par signes ou par écrit. Ce grand silence dure depuis complies jusqu'à prime. Nous couchons tout habillés sur une couverture étendue sur les planches, ôtant seulement nos souliers, afin d'être plus tôt prêts au milieu de la nuit à chanter les louanges de Dieu. Il y a aussi plusieurs autres pratiques fort gênantes et mortifiantes, comme de ne point s'essuyer le visage lorsqu'on est en sueurs, ne point s'appuyer les coudes etc.

" Le changement de vie et de climat n'a point altéré ma santé. Comme la distance des lieux ne saurait empêcher l'union des cœurs, je m'unis souvent à vous et à toutes les religieuses de la communauté dans les SS. Cœurs de Jésus et de Marie. Je me recommande de nouveau à vos bonnes prières et à celles de toutes les religieuses, les Mères Thérèse-Jésus, Ste. Ursule etc., etc., à Ste. Marthe mon ancienne " bonne " et à toutes mes chères sœurs converses. Puissent-elles être toutes dans la plus grande ferveur.

" Puissent mes chères novices avoir augmenté chaque jour en vertu depuis que je les ai quittées. C'est ce que j'ai lieu d'espérer, les ayant laissées entre les mains du respectable M. Daulé, à qui je ne puis plus écrire, mais que je prie très-instamment de ne pas m'oublier auprès de Dieu. Je n'ai pas oublié que je suis de votre confrérie de la bonne mort.......

" Vous avez choisi le chemin le plus sûr pour aller au ciel, marchez-y constamment jusqu'à la fin. Pour moi, je suis résolu de mourir à tout pour ne vivre que de J. C......

" Fr. Marie-Bernard, novice de la Trappe."

" P. S. A peine ai-je terminé ma lettre que je reçois la vôtre avec tout le plaisir possible. J'apprends avec la joie la plus sensible que la ferveur règne toujours dans la communauté ; puisse-t-elle augmenter de jour en jour ! Edifiez les Ursulines de Trois-Rivières que Dieu a conduites chez vous par l'adversité ; Dieu les éprouve en ce monde, c'est qu'il veut les récompenser en l'autre. Je vois par la lettre que je reçois de Mgr. de Québec que ma dette est payée, je m'en réjouis ; mais comment payer toutes les bontés que vous avez eues pour moi lorsque j'étais chez vous, et que vous me continuez encore, au risque de me rendre insolvable ?"

Chaque lettre était un événement que l'on s'empressait d'inscrire dans les Annales. " Nous avons reçu cette année (1808), jour de l'ascension, une lettre du R. P. M. Bernard, notre ancien chapelain. Cette lettre est des plus édifiantes et nous a valu un excellent sermon. Ce saint religieux a fait profession le 21 nov. 1807. Nous avions fait la communion générale ce jour-là à son intention. Il a été fait sous-prieur aussitôt après sa profession, ce qui nous fait espérer que cet emploi lui permettra d'écrire, et que nous aurons la consolation de recevoir encore quelques-unes de ses lettres. Nous pouvons nous flatter d'avoir en sa personne un protecteur auprès de Dieu, qui fait peut-être plus pour nous par ses prières qu'il n'eût fait par ses paroles." Voici le texte de cette lettre (1) qui consola si fort les anciennes filles du digne M. Langlois.

" Ma Rév. Mère,—Ce sera pour le coup la lettre d'un Trappiste que vous recevrez en recevant celle-ci, car j'ai eu l'insigne bonheur de me consacrer à Dieu par la profession religieuse le 21 nov. dernier, jour de la Présentation. J'ose espérer que Marie ma bonne mère m'a présenté à J. C. son fils, et que je n'ai pas été rejeté, quoique mon indignité soit si grande que je n'ai pas de termes pour l'exprimer. Oui, ma bonne Mère, oui, vous toutes religieuses de Ste. Ursule, j'ai prononcé une bonne parole : *Eructavit cor meum verbum bonum*, et mon cœur en est comblé de la joie la plus sensible. J'ai chanté mes vœux, car c'est ici l'usage ; j'ai promis la stabilité dans le Monastère, la conversion de mes mœurs, et l'Obéissance selon la règle de St. Benoît jusqu'à la mort. J'ai chanté : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum, et vivam, et non confundas me ab expectatione mea.* Je renouvelle tout cela, non une fois mais plusieurs fois le jour, avec la même joie et le même sentiment. Il s'en est bien peu fallu que mon bonheur n'ait été retardé, car le jour même de la Présentation, à 7h. du matin, le R. P. Supérieur n'était pas encore arrivé......

" Je me rappelle combien mon cœur fut rempli de joie lorsque prosterné aux pieds du R. P. Supérieur et lui ayant promis l'obéissance, il me dit ces consolantes paroles : " Et moi je vous promets la vie éternelle." Me voilà donc assuré de la vie éternelle

(1) Ecrite le 15 déc. 1807, cette lettre ne fut reçue qu'à l'ascension de l'année suivante ; les communications semblent avoir été difficiles.

si je suis bien obéissant, en tout temps, en toute chose! Dieu lui-même me l'a promis.. ...Que n'aurais-je pas à vous dire d'une certaine vertu religieuse qu'on appelle silence! Je me souviens avec plaisir de ce que j'ai lu du silence dans le petit livre des Constitutions des religieuses Ursulines: " Le silence est l'ornement d'une religieuse et le fidèle gardien de l'onction intérieure." Je n'oublierai jamais ces paroles; elles serviront à me faire aimer le silence tous les jours de ma vie, et je prie Dieu qu'elles produisent le même effet dans le cœur de toutes les religieuses de Ste. Ursule......O avantages de la vie religieuse, que vous êtes grands, que vous êtes précieux! J'ai tout quitté et je possède tout; j'ai laissé des choses méprisables et qu'il fallait nécessairement laisser un jour; ces bagatelles m'empêchaient d'être entièrement à J. C.; maintenant, je n'ai plus rien à quoi je puisse m'attacher, je suis dans l'heureuse nécessité de ne m'attacher qu'à J. C......Vivent Jésus et Marie dans nos cœurs!—f. Marie-Bernard Langlois."

Pendant près de trois ans, les Ursulines attendirent en vain des nouvelles de leur ancien Père, quelque éloquentes qu'elles eussent été à réclamer contre un silence que devait rompre en leur faveur, croyaient-elles, celui qui eût dû les guider plus longtemps dans le chemin du ciel. Frère Marie-Bernard cependant avait une dernière fois pris la plume en pensant à ses filles spirituelles, et nous ne savons par quel accident cette lettre, écrite dans les premiers mois de l'année 1808, ne parvint à sa destination qu'à la fin de l'année 1810.

" Fête de Ste. Agathe, 1808.

" Ma très-révérende Mère,—Je réponds pour la dernière fois à la lettre que j'ai reçue de mes très-chères filles en J. C., et j'espère que mon silence édifiera davantage la communauté que mes lettres, tout édifiantes qu'elles peuvent être. Car, hélas! je vous le demande, à quoi me servirait de m'être fait trappiste si je ne vivais pas en trappiste; et vous savez dans quelle séparation de toutes les choses d'ici-bas doit vivre un religieux de la Trappe......

" J'apprends avec joie que la ferveur règne dans votre Monastère, grâce à Dieu et au zèle de votre fervent chapelain. Puisse-t-elle augmenter de jour en jour, cette ferveur, jusqu'au jour où Dieu doit la récompenser en se faisant voir face à face et sans

voile à l'âme qui aura persévéré dans la vraie ferveur jusqu'au dernier soupir. Quelle récompense! Peut-on trop faire pour la mériter? Y a-t-il sacrifice que l'âme religieuse ne soit prête à faire pour l'obtenir?

" Je suis très-sensible à l'assurance qu'on me donne des prières que l'on continue pour moi.......

" J'ai commencé cette lettre le jour où nous faisions l'office de Ste. Agathe; ma chère tante n'a pas été oubliée. Qu'elle veuille continuer à m'accorder le secours de ses prières. J'aime les messes que me donne la Rév. Mère Ste. Ursule, les communions de la Mère Thérèse-Jésus, les prières enfin de chacune; je me les rappelle toutes devant Dieu. Tantôt ce seront les Mères St. Jacques, St. Bernard, St. Joseph, St. François, Ste. Angèle, Ste. Madeleine; tantôt les Mères des Anges, St. Ignace, St. Michel, Ste. Marie, St. Henri, St. Augustin, St. Antoine, Ste. Anne, Ste. Gertrude, St. Charles, et toutes les religieuses de la communauté. Dans un autre moment, je penserai à recommander les postulantes, les novices et toutes nos sœurs converses. Je souhaite à toutes les mêmes avantages qu'à moi-même, et comme je sais par ma propre expérience qu'un religieux n'est vraiment heureux qu'autant qu'il est parfaitement obéissant, entièrement renoncé, détaché de toute chose et attaché uniquement à Dieu, soupirant sans cesse après sa possession, rempli de mépris pour lui-même, plein de la plus tendre charité pour ses frères, ne jugeant jamais les autres et se jugeant sévèrement soi-même, je désire que toutes les religieuses Ursulines aient toutes ces qualités......

" Nous allons bientôt laisser (1) le Kentucky pour nous rendre en Louisiane sur le bord du Mississipi......

(1) Ce projet n'eut pas de suite. Les pérégrinations des Trappistes nous donnent une idée des misères qu'essuyèrent les ordres religieux, lors de la Révolution française. Chassés de France, les Trappistes errèrent d'abord à travers l'Europe de 1791 à 1800, tentant successivement de s'établir en Suisse, en Bavière, en Autriche. Pierre 1 de Russie leur offrit un asile en considération de la petite-fille de Louis XV, la princesse Le. Adelaïde de Condé, qui s'était faite trappistine. Force leur fut bientôt de laisser la Russie et de se retirer en Prusse. Enfin, une colonie partie sous le R. P. Urbain Guillet arrivait à Bal-

" Je ne saurais donc trop vivement exhorter mes très-chères Ursulines à cet abandon entre les mains de Dieu, et à cette soumission parfaite en toutes choses à sa très-juste, très-sainte et très-aimable volonté......Que vous dirai-je de cette belle vertu de pauvreté? Qu'il est doux d'être pauvre pour l'amour de J. C.! qu'il est agréable de manquer même du nécessaire pour l'amour de l'aimable Jésus!......

" Qu'il est grand le bonheur du ciel pour les véritables religieux! qu'elle est complète leur félicité!......Ah! nous disent ces saints amis de Dieu, pleins du désir que nous allions les rejoindre; vous qui avez le bonheur d'avoir embrassé la vie religieuse, ne vous épargnez en rien, ne mettez point de bornes à votre fidélité, ne craignez pas la pénitence, les humiliations, les peines qu'il y a à se renoncer et à vivre dans une privation continuelle des commodités de la vie; mais craignez les plus petites infidélités, les plus légères négligences et les moindres imperfections, parce qu'elles peuvent

timore en 1803, séjournait quelque temps en Pensylvanie, puis s'arrêtait au Kentucky en 1805. A cette époque, dom Augustin (Ls. Henri de Lestrange qui, à sa nomination comme coadjuteur à l'Arch. de Vienne en 1780, s'était fait trappiste dans le monastère près de Mortagne, fondé par les moines de Citeaux en 1140, et réformé par l'abbé de Rancé); dom Augustin avait obtenu de rentrer en France. L'Empereur ayant attaqué l'Eglise, les Trappistes retirèrent leur serment de fidélité, et tous leurs monastères en France furent fermés en 1810. Trois ans plus tard, dom Augustin arrivait à New-York et rappelait auprès de lui le P. Urbain et le P. Vincent. Ce dernier, supérieur de la maison de Bordeaux, était passé à Baltimore en 1810. A la Restauration, dom Augustin pensa à rendre à la France l'ordre de St. Bernard. Le P. Vincent, resté à N. York avec quelques religieux pour terminer des affaires, fut accidentellement laissé sur le rivage au départ de la dernière colonie. Les Annales disent que dans l'été de 1821, le P. Vincent tentait un établissement de son ordre en Canada. " Ce bon religieux a l'air très-mortifié; il est fort maigre; mais en même temps il est très-gai et agréable en conversation. Il nous a plusieurs fois dit la sainte messe et nous a édifiées d'un beau sermon sur l'amour de Dieu. Ses démarches pour l'établissement d'une maison près de Halifax n'ont pas réussi, cependant il ne se décourage pas. Il a amené trois pauvres Acadiennes très-vertueuses,

vous faire perdre des biens incompréhensibles, que vous ne pouvez plus gagner après les avoir perdus.

" Pardonnez-moi ma folie de vouloir vous prêcher, et priez pour moi ainsi que pour mes pères et mes frères. C'est dans le ciel que seront réunis les Trappistes et les Ursulines...En attendant que cet insigne bonheur arrive, réunissons-nous dans les très-saints cœurs de Jésus et de Marie pour y puiser les grâces dont nous avons besoin.—f. Marie-Bernard, Trappiste."

Ce touchant adieu du R. P. Marie-Bernard fit sans doute couler bien des larmes de pieux attendrissement, et excita de nouveaux et bien vifs désirs d'atteindre à ce ciel où il donnait rendez-vous à ses chères Ursulines. Le saint Trappiste devait y être le premier rendu.

" Nous venons de recevoir l'assurance de la mort du vénéré Père Marie-Bernard, trappiste, notre ancien chapelain et confesseur. Il est décédé le 3 décembre 1810, âgé de près de 43 ans. Nous n'avons rien su de plus, mais il est à présumer qu'une vie si sainte et si pénitente aura été couronnée d'une mort précieuse. Nous regardons ce saint religieux comme un de nos intercesseurs

décidées à se consacrer à Dieu pour enseigner le catéchisme en cet endroit. Elles sont chez nos Sœurs de la Congrégation à Montréal pour apprendre à lire, ces dames s'étant généreusement offertes à cette excellente œuvre." En 1841, notre communauté donnait £12 au R. P. François, religieux trappiste de Tracadie. En 1862, une petite colonie de ces célèbres pénitents, les uns de Tracadie, les autres d'une communauté en Belgique, est venue sanctifier la solitude du canton (township) Langevin, situé à environ vingt lieues au sud-est de Québec. Grâces à l'encouragement des autorités ecclésiastiques, le Rév. P. André, aidé du concours généreux de M. Edmond Langevin, secrétaire du diocèse, et de MM. les curés L. T. Bernard et L. Rousseau, a pu en mai 1862, acquérir 800 acres de terre en bois debout. Aujourd'hui, il y 150 acres de cette terre en culture, et au jour de Pâques (1866) on a bénit une église de 80 + 27 pieds, avec un cloître tout autour. Le personnel du Monastère dont le R. P. François est le prieur, se compose de 2 prêtres, 6 frères de chœur, 2 novices et 2 postulants canadiens, et de 8 frères lais. Un grand nombre de familles se portent maintenant sur ce nouveau débouché offert à la colonisation.

dans le ciel, ayant toujours conservé beaucoup d'affection pour notre communauté. Il nous en a donné des preuves par ses prières et par ses lettres, qui ne sont remplies que des pures maximes de la plus haute perfection. Il s'y peint lui-même, en nous exhortant à toutes les vertus qui font la vraie religieuse, surtout dans la dernière, que nous n'avons reçue qu'après sa mort. Nous la regardons comme le testament de notre Père, et nous la conservons dans nos archives comme une relique. Sa mémoire sera toujours en bénédiction dans cette communauté."

A son départ, M. Langlois avait laissé £25 à notre maison, mais sa parole avait été le gage d'une faveur bien autrement précieuse. Depuis quelques années, les supérieures avaient été vivement affligées par la perte de plusieurs jeunes religieuses, sujets pleins d'espoir et d'avenir. La Mère St. François-Xavier, qui venait d'être élue supérieure, avait cruellement ressenti ces pertes, surtout à une époque où les bons sujets n'étaient pas communs. M. Langlois, qui avait autant de respect que d'estime pour elle, lui promit de demander à Dieu qu'aucune religieuse ne mourût pendant sa supériorité, et chose remarquable, cette prière fut exaucée à la lettre ! Le *père* Langlois ouvrit d'abord la porte du ciel, et celle de notre communauté qui l'y rejoignit la première fut sa propre tante, la Mère Ste. Agathe, qui décéda le 22 mai 1811, pleine de mérites et de vertus.

En voyant le saint Trappiste monter au ciel, nos lectrices se demandent peut-être avec nous ce qu'il était advenu de son bon François ; le nouvel Élie en ferveur avait-il laissé son manteau à son fidèle disciple ?

A la mort des anciennes qui avaient connu et apprécié François, personne au Monastère n'avait eu la pensée ni le loisir d'entretenir avec lui la correspondance commencée par la Mère Marg. Marchand de Ste. Ursule, et quand tout récemment nous demandions aux anciennes : François est-il mort ? personne n'en savait rien. Ayant écrit à M. le curé de l'Ile-aux-Coudres, M. J. B. Pelletier, nous en reçûmes la réponse suivante :

" Quant aux renseignements demandés, je vais y répondre par quelques notes simples, véridiques en tout point. D'abord, ce François est le même que François Leclerc notre ancien bedeau

qui, après le départ de M. Langlois, revint ici, passa encore huit ans en service, fut quarante ans bedeau, et depuis huit ans est retiré chez un particulier, en attendant qu'il chante le *Nunc Dimittis.* Il est âgé de 87 ans, presque aveugle, ne marchant plus : il est bien vivant du reste.

" M. Langlois a été curé de l'Ile-aux-Coudres depuis l'année 1793, jusqu'à l'automne 1804 ; pendant tout ce temps, le dit François Leclerc est demeuré seul avec lui : c'était tout le personnel du presbytère. François imita son maître en tout ; ils vivaient tout deux en véritables Trappistes. Ils faisaient maigre et jeûnaient tout l'Avent ; ils passèrent plusieurs carêmes aux légumes ; outre cela, ils jeûnaient tous les vendredis de l'année au pain et à l'eau. Voici leur coucher : le curé, sur un lit que les prêtres voisins venaient voir par curiosité ; c'était une mauvaise couchette dont les planches du fond fournissaient toute la mollesse. François dormait pendant quelques heures sur deux chaises. Dès la pointe de l'aurore, ils allaient tous deux à l'église et passaient un temps considérable en oraison devant le S. Sacrement. Tous les dimanches, ils passaient tous deux le jour entier à l'église ; ils se tenaient en prière devant l'autel, afin de donner bon exemple à la paroisse. Le serviteur était devenu tellement recueilli qu'il avertissait son maître, si celui-ci semblait quelquefois distrait. Le père François (comme on le nomme ici), a gardé à peu près le même genre de vie, seul dans une petite maison, vivant d'une manière très-frugale. Depuis quelques années seulement (car auparavant il se couchait toujours sur un banc), il couche sur un lit de paille, qui n'a été ni changé ni remué depuis qu'il est fait. Il a continué à jeûner tous les vendredis, et jeûne encore aujourd'hui les carêmes. Depuis quarante ans, il n'a jamais connu d'autre chemin que celui de sa maison à l'église. A présent, il dit des chapelets du matin au soir pour le monde entier.

" Le père François s'était amassé par son travail et ses économies une somme assez ronde, mais il a presque tout donné en bonnes œuvres ; l'église de St. Hilarion a eu seule £100 en or. Il n'a jamais eu qu'un capot, qui est celui que lui a laissé M. Langlois ; il est encore neuf et pourrait encore durer un siècle, s'il tombait entre les mains d'un autre père François.

" Le Père garde toujours des souvenirs des Ursulines ; il trouvait les Religieuses bien saintes. La Mère Ste. Ursule, la Supérieure de son temps, lui a écrit souvent depuis qu'il est revenu ; cela lui faisait un sensible plaisir. Il me dit qu'il voudrait bien savoir une chose ; ce serait de savoir s'il y a encore dans la maison, des Religieuses de son temps, c-à-d. de 1802, 3 et 4."

Le 17 juillet 1864, ce vénérable et saint vieillard vivait encore, et malgré ses 89 ans, semblait assez disposé à prolonger sa vie pénitente.

Notre bon François avait un frère dont l'héroïque charité mérite de passer aux générations futures. Voici la relation qu'en publiait " Le Canadien " en date du 25 octobre 1844.

" Les sentiments nobles et généreux ne supposent pas nécessairement une haute naissance, et c'est le plus souvent dans la classe aisée de nos braves habitants de la campagne que l'on trouve des hommes au cœur sensible et compatissant.

" Il y a vingt et un ans, une pauvre fille âgée de cinquante-quatre ans, imbécile, incapable de travailler, tous les jours attaquée d'épilepsie, se trouvait sans pain et sans asile : son sort était bien un des plus malheureux qu'on trouve sur la terre. Un jour qu'elle venait de sortir de la maison d'un respectable cultivateur de St. Irénée, M. Alexandre Leclerc, son épouse touchée de la triste situation de cette infirme, suggère à son époux de faire une œuvre de charité, de la rappeler, de la garder avec eux et d'en prendre soin. Le bon père de famille n'hésita point un instant, et l'infirme rappelée fut accueillie avec joie dans sa demeure. Il fallait être constamment auprès d'elle, la soutenir et la porter même ! mais pendant vingt et un ans que leur charité et leur constance furent à l'épreuve, les soins les plus tendres lui furent prodigués ; ils la considérèrent toujours comme leur enfant. Et lorsque le Seigneur voulut bien appeler à lui cette innocente créature, 18 octobre 1844, le respectable cultivateur disait à ceux qui le félicitaient de sa charité : " Je crains que Dieu, en nous enlevant notre croix, ne nous retire avec elle ses bénédictions ; " et ses yeux mouillés de larmes annonçaient la joie et le contentement qu'il ressentait d'une belle action."

§ 7.—L'ANCIEN NOVICE DE SEPT-FONTS.—UN DIGNE SUPÉRIEUR.

Au départ de M. Langlois, M. Jean Denis Daulé, curé des Ecureuils, était venu habiter sa chambre et prendre ses fonctions. Le nouveau chapelain était natif de Paris et comptait parmi ces glorieux défenseurs de la foi qui avaient émigré en 1793.

Dans sa jeunesse, M. Daulé avait voulu essayer de la vie des solitaires de Sept-Fonts. Dans un moment de ferveur, à la fin de sa " Philosophie," se croyant de grandes dispositions pour la retraite, il avait quitté parents et amis pour se faire trappiste. Mais Dieu qui l'appelait ailleurs permit que le fond inépuisable de gaieté qui dominait dans son caractère, fût un obstacle invincible à son admission parmi ces austères religieux. A chaque nouvelle aventure qu'amenait son inexpérience, le pauvre débutant se pâmait de rire. Un jour entre autres où on l'avait envoyé au bois avec ses frères pour y couper la provision nécessaire à l'entretien du monastère, comme ils s'en revenaient tous chargés de leurs fagots, le jeune parisien voulant prendre trop lestement le pas en descendant un coteau, roula jusqu'au bas avec sa charge, riant aux éclats, au grand scandale des graves spectateurs. C'en fut assez, le jour même, le père Abbé lui conseilla de reprendre la route de Paris, jugeant toutefois que si le trop aimable novice n'avait pas la gravité requise dans un religieux de la Trappe, il avait cette pureté de mœurs, cette tendre piété, qui font les bons prêtres et honorent l'Église. Le jeune Daulé reprit sa théologie et fut ordonné peu avant la Révolution. Il fut employé en Canada d'abord comme missionnaire, puis comme curé, jusqu'à son installation au Monastère.

Cependant, M. Langlois adressait à son successeur, aussi bien qu'à ses anciennes filles, des lettres brûlantes d'ardeur pour la pénitence et le sacrifice, et peu s'en fallut qu'il n'entraînât le bon père Daulé. Ce cœur si facile à émouvoir quand il s'agissait de fidélité à l'inspiration divine, fut surtout ébranlé par la lettre suivante, qui semblait lui aplanir les principaux obstacles. Elle était en date du 15 déc. 1807.

" Mon cher Chapelain,—J'ai enfin obtenu ce que je désirais depuis si longtemps....J'ai prononcé mes vœux le 21 nov. dernier ;

il n'y a plus à reculer, il faut aimer jusqu'au dernier soupir la sainte pauvreté de J. C., les humiliations et le silence.. Heureuse nécessité ! Quel bonheur d'être du petit nombre de ceux que Dieu appelle à la vie pénitente ! Vous avez essayé de ce genre de vie et vous paraissez désirer le tenter encore......Mais trois choses vous effrayent......le jeûne, le chant et surtout le silence !...A cela je répondrai qu'il y a à la Trappe, comme dans la maison du Père céleste, plusieurs demeures. Nous avons chez nous ce que nous appelons le Tiers-Ordre ; nous y avons déjà un prêtre. Là, vous ne serez point obligé au jeûne ; vous pourrez manger trois fois par jour, et même en gras. Vous ne serez point obligé au chant de l'office, ni même au silence rigoureux......Pour pouvoir y être reçu, il faut être en état d'instruire la jeunesse dans les belles-lettres, savoir l'anglais ou être disposé à l'apprendre. D'après cela, vous réfléchirez et vous prierez le Père des lumières. S'il vous appelle ici, il saura bien vous y conduire......Priez pour qu'aucun de ceux que Dieu appelle à suivre notre genre de vie, n'ait le malheur de résister à sa volonté sainte. Malheur à celui qui se laisserait effrayer par quelque considération que ce soit ! Dieu n'est-il pas tout-puissant ?......Qui était parmi vous plus lâche, plus faible, plus immortifié que moi ?......Mais, malgré ma lâcheté, ma faiblesse et toutes mes imperfections, me voilà Trappiste. Je suis la communauté et je suis heureux......

" Remerciez pour moi ce Dieu de bonté et priez-le que je réponde à ses miséricordes inexprimables......Tout à vous dans les cœurs de Jésus et de Marie."

Cette lettre jeta l'ancien novice de Sept-Fonts dans de grandes perplexités ; qui sait si Dieu ne l'appelait pas à renouveler le sacrifice qu'il lui avait offert, vingt ans auparavant ?......

Les Ursulines, qui étaient à leur quatrième changement de directeur depuis huit ans, s'alarmèrent et réclamèrent vivement auprès de Mgr. Plessis, croyant que c'était bien assez d'avoir sacrifié un chapelain à la Trappe. Nous ne savons de quel poids furent leurs représentations. Toujours est-il que le bon père Daulé, en tout soumis à la voix de ses supérieurs, continua de se contenter de la Trappe d'un chapelain de Monastère. Il fut pendant 26 ans directeur de la communauté et des élèves. " C'était

un homme d'une piété éminente, prêchant avec une onction qui portait les cœurs à Dieu."

M. Daulé était un bon théologien que Mgr. Plessis aimait à consulter. La douceur faisait le fond de son caractère. D'une ingénuité antique, il aimait tout le monde en Dieu et pour Dieu.

C'est au printemps de 1832, que M. Daulé, "devenu presque aveugle, et obligé de se faire remplacer pour administrer l'extrême-onction à nos malades," obtint enfin de faire agréer sa démission. "Il quitta notre maison le 14 mai, à son grand regret et au nôtre; vingt-six ans de résidence ici avaient formé entre le saint prêtre et cette communauté, des liens de charité qui firent couler bien des larmes. Nos pensionnaires se sont montrées très-sensibles à son départ. Il a beaucoup travaillé la nuit aux dépens de sa vue, pour rédiger un nouveau recueil de cantiques, avec note, pour le diocèse, ouvrage bien adapté aux besoins, et dont plusieurs morceaux sont de sa composition."

M. Daulé se retira d'abord au presbytère de St. Roch de Québec, où il continua de se rendre utile au saint ministère, surtout par la prédication et la confession. Il fut aussi quelque temps à Trois-Rivières, puis sur l'invitation du curé de Lorette, M. J. Laberge, il se rendit auprès de lui, en attendant qu'il pût occuper une maison que son ancien et dévoué serviteur (Frs. Gilbert) faisait bâtir tout exprès pour y loger et soigner son vieux "Père."

M. Daulé n'oublia jamais ses anciennes filles, et souvent il venait leur chanter au parloir de ces beaux cantiques auxquels sa tendre piété prêtait des charmes si touchants. Ces chants rappelaient aux Ursulines les douces jouissances qu'elles avaient éprouvées lorsque, par de belles soirées d'été, revenant du chœur où elles avaient psalmodié les louanges divines, alors que le silence le plus solennel règne par tout le Monastère, elles entendaient de leurs cellules la voix vibrante de leur vénérable père se mêler aux riches accords de son violon, portant jusqu'au ciel les élans de ces pieux cantiques que lui-même avait composés.

Mais à propos de ce violon qui a tant de fois réjoui le Monastère, il nous vient à l'esprit les fortes remontrances que lui valut l'innocent instrument de la part de son saint compatriote, M. de Calonne. "Mon ami, lui écrivait-il un jour, il faut que j'ajoute

encore ceci au commencement de l'année. Je ne suis pas ennemi des délassements, ils sont nécessaires ; mais je n'aime pas votre violon. Je vous l'ai déjà dit, son moindre mal c'est d'exposer à la perte du temps, et le vôtre est très-précieux. Vous me parlerez du Roi David et de Ste. Cécile. Un roi ! une femme ! à la bonne heure. Mais vous, prédicateur et directeur, remplissant toutes les autres fonctions du ministère, comment au milieu de tant de devoirs et de bonnes œuvres trouvez-vous du temps pour jouer le violon ? Croyez-moi, mon ami, vous n'en saurez jamais assez pour faire votre partie dans les concerts des anges ! N'est-ce pas assez pour vous d'être admis à y chanter de beaux cantiques ?" Ce violon persécuté faisait pourtant grand honneur à nos fêtes monastiques.

Le bon chapelain, chantre, poète et musicien, donna un nouvel essor au goût de la musique sacrée et récréative ; dans toutes les occasions, il se prêtait avec la meilleure grâce du monde à exercer les élèves, soutenant des accords de son instrument favori les essais de nos jeunes choristes.

Au jour de l'Annonciation 1840, le vénéré M. Denis Daulé était venu célébrer dans la chapelle du Monastère sa 50e année de prêtrise. " Grande parure à l'église, belle musique à l'orgue, et surtout sainte joie dans toute notre communauté ! dit le Récit. Le bon père, affligé depuis plusieurs années de cécité, ne dit il est vrai, selon sa coutume, qu'une messe de *Beata ;* mais d'ailleurs il paraissait jouir d'une parfaite santé.

" Le lendemain, la fête fut continuée à la chambre de M. notre digne Chapelain, par un banquet qui fut honoré de la présence de Mgr. de Québec, de son Coadjuteur et d'une trentaine de Messieurs du clergé, parmi lesquels se trouvait le vénéré M. Joseph-Louis Desjardins, ancien supérieur de cette communauté, et qui avait aussi célébré sa 50e année de prêtrise quelques jours auparavant, à l'Hôtel-Dieu, dont il a été de longues années le très-digne Chapelain. A la suite du repas, des compliments en prose et en vers, avec musique, furent adressés aux deux dignes Messieurs par nos élèves, qui jouèrent ensuite le jolie petit drame intitulé *La Couronne.* Un frais bocage figurait dans une partie de la salle. On eut soin pour la circonstance d'introduire une seconde couronne,

et la scène se termina par l'hommage qu'on en fit aux deux vénérables lévites."

Ce fut en septembre 1852, que les Ursulines virent pour la dernière fois cet ancien et cher Père. Après avoir dit sa messe de *Beata* et pris à l'ordinaire son déjeûner *français*, il voulut bien encore, à l'âge de 86 ans, nous chanter un cantique sur le ciel. De grosses larmes coulaient des yeux du vieillard, à ces accents qui réveillaient toute la tendresse de sa piété et la vivacité de ses désirs de posséder son Dieu. Le 18 novembre suivant, le vénérable prêtre fut enfin appelé à la possession du souverain Bien. A sa dernière visite, il avait de nouveau exprimé le désir d'être enterré au Monastère; mais ce fut en vain que la communauté, qui avait fait tous les préparatifs de l'inhumation, réclama sa dépouille mortelle. Par un malentendu, les préparatifs avaient également été faits à Lorette, et l'on mit à profit l'avantage d'avoir en sa possession le dépôt contesté. Les religieuses se consolèrent de leur mieux de cette privation par un service solennel précédé d'un office à neuf leçons, et bien d'autres dévotions particulières suggérées par la plus juste gratitude.

Nous verrons plus tard quel fut l'homme de la Providence que les supérieurs ecclésiastiques préposèrent à la direction de notre maison, au départ du bon Père Daulé. Nous dirons seulement que pendant l'absence de M. le G. V. Maguire, lors de son voyage en Europe en 1833, M. Célestin Gauvreau dirigea la communauté. Sa nomination comme grand-vicaire, et le choix que les MM. du collége de Ste. Anne ont fait de lui comme supérieur, montrent assez le mérite de ce " Père " temporaire dont les Ursulines ont toujours gardé le plus reconnaissant souvenir, et avec qui elles ont correspondu jusqu'à sa précieuse mort arrivée en 1863.

Nous avons vu M. Daulé et M. Ls. Joseph Desjardins célébrer ensemble leur 50e année de prêtrise. En 1836, ce dernier écrivait à la Mère St. Henri en date du 7 septembre: " Joignez-vous, s'il vous plaît à mes actions de grâces de ce jour. Il y a juste 44 ans que mon frère et moi, nous étions avec trente autres sous le glaive révolutionnaire......Dieu veuille que je profite du délai qu'il m'a laissé pour me préparer au redoutable jugement." D'abord vicaire à Québec, il fut envoyé bientôt comme

missionnaire à Carleton, Baie des Chaleurs, et chez les Indiens à Ristigouche, dont il apprit la langue, puis rappelé de nouveau à Québec où il remplit pendant quelque temps les fonctions de curé.

Nommé chapelain de l'Hôtel-Dieu, il y passa la dernière partie de sa vie, et ce fut entouré des soins les plus consolants qu'il s'y éteignit le 31 août 1848, à l'âge avancé de 83 ans.

M. Jos. Desjardins fut supérieur de notre maison de 1825 à 1833, où il remit sa charge au nouveau coadjuteur Mgr. Turgeon ; mais il ne cessa jamais d'être pour nous un ami sincère et dévoué, toujours prêt à nous favoriser de ses dons et à nous aider de ses conseils. Il était le protecteur déclaré des jeunes (1) artistes, en même temps que l'obligeant procureur de tous les missionnaires. Nos bibliothèques, notre chapelle des Saints, notre

(1) Le génie naissant était toujours sûr de trouver un encouragement et un appui dans le digne prêtre. "Notre jeune peintre M.... est si timide qu'il ne sort guère; mais il tousse à faire craindre qu'il ne soit pulmonique. Il a fait les portraits de nos dignes prélats, que je vous ferai voir. Notre bon A. Plamondon a livré à Son Excellence le portrait d'un sauvage de Lorette. M. Légaré a trouvé le débit de ses beaux paysages....Je vous ferai voir quelques morceaux de chez nos Mères de Trois-Rivières. Je leur ai envoyé leur vénérable Fondateur (Mgr. de St. Vallier). Elles m'ont prêté leur ancien directeur (M. de Calonne) et qui plus est, un joli morceau de Carrache que je désirais faire copier...." Quand les succès répondaient aux espérances, M. Desjardins ne se contentait pas d'encouragements ordinaires ; au moyen de souscriptions parmi le clergé et ses amis, il procurait le voyage d'Europe à ses protégés, tâchant de favoriser en tout l'application et le talent. Quant aux missions lointaines, celles du golfe surtout, il semblait que son cœur et son âme y fussent restés. Que de démarches et d'envois pour adoucir les privations et les ennuis aux missionnaires, et pour favoriser leur zèle. Voici un exemple entre mille de son incessante activité : "Je suis si content de votre chasuble noire que je vais l'expédier avec une autre rouge et blanche, un tabernacle, des bouquets et un parement d'autel. Si les cartons pour nos reliquaires étaient prêts je serais bien content. On m'a dit que les amicts et les purificatoires se faisaient chez vous. Tâchez d'y faire ajouter un cordon. J'ai des lavabos et des cartons d'autel : je vais donc lester l'Unicorne qui arrive *exprès* de Pictou!"

chœur et notre église témoigneront longtemps de sa générosité à notre égard. En effet si un grand nombre d'églises en ce pays lui doivent tant de beaux tableaux qui les décorent; si la chapelle du Séminaire en particulier est redevable aux MM. Desjardins de ces chefs-d'œuvre qui font l'admiration de tous les étrangers, nous ne pouvons oublier que la nôtre est loin d'avoir été négligée dans cette généreuse distribution des dépouilles de la France spoliée aux jours de le Terreur. Le *Repas du Sauveur chez le Pharisien*, la *Parabole des dix Vierges* et autres toiles du plus grand mérite nous viennent de la même source. Voici de quelle manière le digne aumônier de l'Hôtel-Dieu faisait agréer ses présents: "J'ai ici le vrait portrait original de St. Vincent de Paul, je me propose de vous le faire voir; mais il n'est pas encore prêt à voyager non plus que le Boiteux. J'apprends que les petites saintes Agathe et Agnès sont *restées chez vous;* je vous en félicite, ce sont des peintures espagnoles......Je vous achemine mes deux grands tableaux. La *Pêche Miraculeuse* conviendra bien, ce me semble, au trumeau vis-à-vis votre chaire. L'autre (la Visitation), dans votre grande salle des examens. Je regrette de n'avoir pas de cadres à vous offrir pour ces grandes toiles; mais aussi je vous prie de garder chez vous ceux des tableaux que vous consentez à échanger (le *Sauveur prêchant* et *J. C. mort aux pieds de Marie*)......"

Dès 1824, la Mère St. Henri écrivait: "Nous avons l'avantage d'avoir un second père dans la personne de M. l'abbé Jos. Desjardins, très-cher frère de M. Desjardins le *Bien-Aimé.* Il y a neuf ans que ce digne prêtre est estropié d'une misérable entorse qui l'oblige de marcher avec une béquille, plus souvent avec deux. Priez s'il vous plaît pour sa guérison. Il est un prêtre plein de zèle, infatigable dans tous les genres de bonnes œuvres. Il n'y a pas une mission en ce pays qui ne soit redevable à la charitable prévoyance des deux vénérables frères."

Nous pouvons presque jouir de l'intéressante conversation de M. Ls. Jos. Desjardins, moyennant la multitude de billets que renferment de lui les porte-feuilles du Monastère. En voici quelques échantillons.

Pendant le voyage de Mgr. Plessis en Europe, à la Mère St.

Henri : " Mère des mères,—Le plus piètre des chapelains se trouve en ce moment favorisé d'une nouvelle épître archiépiscopale ; elle est datée de Londres du 24 août. Mgr. de Québec y était depuis dix jours et en parfaite santé. Sa Grandeur avait visité Sir John Sherbrooke dans sa solitude, rencontré Lady Selkirk etc., se promenait avec Sir William Robinson, notre ancien Commissaire-Général et ami. Le digne prélat ne veut pas qu'on prône sa nouvelle dignité (Arch.) de crainte de donner de l'ombrage. Excusez la main et le pied du boiteux......"

Dans une autre circonstance : " Je vous offre quelques parcelles de quatre martyrs de la Cochinchine. M. Langlois mon contemporain, Sup. des Missions Etrangères à Paris, qui y a séjourné dix ans, m'a gratifié de ces reliques de dévotion. Je vous en fais part de grand cœur persuadé que vous saurez les apprécier. J'y joins deux gravures que je vous prie de faire agréer à *notre* Mère Supérieure (St. François en oraison, et le Repas d'Emmaüs)."

En 1840 : " Les nouveaux Congréganistes de St. Roch sont en marche pour la décoration de leur jolie chapelle. Je leur ai promis un tableau ; mais pour qu'il fût plus convenable, il aurait besoin, je crois, d'être un peu lavé, rafraîchi, par une main délicate et complaisante. Ce petit morceau est une assez bonne copie du Crucifix de Girardon, dont la Mère Dépositaire a la gravure. Vous pourrez en juger en les comparant. Je vais vous l'envoyer. Faites-moi savoir si la Sr. St. F. de Borgia (Dlle. Painchaud) aurait le temps d'en faire la réparation,"

Un peu plus tard : " Je suis surpris, ravi, charmé, de l'heureux effet de notre Assomption. Je n'aurais osé en espérer une si agréable réparation. En vérité, notre habile Sœur a réussi à souhait ! S'il vous plaît lui en témoigner de ma part mille et mille remercîments. Je suis si fier de cette opération que je voudrais en fixer l'original dans l'église de St. Patrice, car ce serait le moyen de le conserver, comme aussi de décorer et d'encourager cette basilique. Savez-vous que j'aurais encore une autre bonne œuvre à proposer en grand à notre virtuose ? Je vous parlerai de cela en temps et lieu."

Encore un extrait pour montrer à nos lectrices que M. Ls. Jos. Desjardins était le digne frère de celui dont nous avons si longue-

ment parlé. " La sainte volonté de Dieu ! Que cette devise de la Trappe est consolante, ma très-chère Mère, dans tous les événements de la vie......Qu'elle est surtout sanctifiante quand la foi parle au cœur ! La sensibilité est assez naturelle quand les épreuves sont imprévues ; mais l'âme religieuse s'élève bien au-dessus des impressions humaines. Dieu par sa divine Providence dispose de tout ; adorons ses desseins et tâchons de les seconder, de les rendre méritoires par la plus entière résignation : fiat, fiat ! "

§ 8.—LES URSULINES DE QUÉBEC DONNENT L'HOSPITALITÉ À LEURS CHÈRES SŒURS DE TROIS-RIVIÈRES ;—LA MÈRE URSULE BABY DITE THÉRÈSE DE JÉSUS MÊLE SES CENDRES AUX NÔTRES ;—LE NOUVEAU MONASTÈRE.

Chaque demi-siècle de cette communauté-sœur devait avoir sa grande catastrophe. Nos lectrices n'ont pas oublié la douloureuse épreuve de 1752 : à l'année 1806, se rattache un aussi triste épisode. " Le 2 septembre, sur les 8 heures du soir, le feu ayant pris chez nos chères Sœurs de Trois-Rivières, consuma en moins d'une heure leur Monastère, leur église et la maison de leurs domestiques, sans qu'on ait pu savoir ce qui a donné lieu à un accident aussi déplorable. A peine les religieuses, qui étaient au nombre de 20, purent-elles s'échapper du danger avec leurs pensionnaires ; deux d'entre elles qui étaient malades ne furent sauvées qu'avec peine et en habits de nuit."

Mgr. Plessis, écrivant à cette communauté éprouvée, leur disait : " Nous nous sommes représenté votre troupe errante à l'entrée de la nuit, désolée, ne sachant que devenir, sans vivres, sans demeure, sans vêtements, sans ressources......A ces affligeantes réflexions, en ont succédé de moins pénibles, et que sans doute vous avez eu le loisir de faire avant nous : c'est premièrement, que l'incendie qui vous a délogées de votre monastère est un accident temporel, que vous ne pouviez ni prévoir ni empêcher, et qui, quelque fâcheux qu'il semble aux yeux de la nature, l'est cependant moins aux yeux de la foi que ne serait un seul péché que vous auriez commis. Secondement, dans cet événement, nous apercevons la main bienfaisante du Très-Haut, qui a voulu éprouver ses servantes......Nous croyons enfin que Dieu, en vous affligeant, a voulu faire voir que sa providence est inépuisable, et

donner le moyen aux fidèles de ce diocèse d'exercer envers vous une charité à laquelle il ne manquait qu'une occasion pour se manifester."

Mgr. ne s'en tint pas à des paroles d'intérêt et de compassion, tout d'abord il avait songé à procurer un asile à cette "troupe désolée," dont son cœur bon et généreux s'était si vivement représenté les malheurs. "Venant nous apprendre cette triste nouvelle, il nous dit qu'il avait dessein de les faire descendre à Québec et de les partager entre les trois communautés. Mais nous représentâmes qu'il serait cruel de partager ainsi ces pauvres sœurs, que nous nous offrions de grand cœur à les recevoir toutes chez nous, et pour autant de temps qu'il lui plairait, ce dont Mgr. parut extrêmement satisfait."

Des invitations pressantes furent aussitôt expédiées. Enfin, "le 14 octobre, ces chères sœurs arrivèrent, et entrèrent à 9 heures du soir dans notre Monastère, après avoir souffert de notables incommodités pendant quatre jours que dura leur voyage, tant du côté du bâtiment, qui était petit et peu commode, que par suite des vents continuels et du froid, ces chères sœurs étant vêtues légèrement et leurs habits très-usés.

"Nous les possédons au nombre de 16, douze de chœur et quatre converses. La Mère Supérieure et trois autres sont restées sur les lieux, tant pour recueillir les débris de leur maison que pour soutenir l'institut, le feu ayant épargné la classe de leurs externes. Elles logent dans leur boulangerie; la maison des externes leur sert d'église et l'on y dit la sainte messe tous les dimanches."

Cependant, Mgr. mettait tout en œuvre pour consoler efficacement les dignes servantes de Dieu; "il a adressé un mandement à toutes les paroisses du diocèse pour solliciter la charité des fidèles; une souscription qui se fait aussi en leur faveur donne lieu d'espérer qu'au printemps elles pourront se rebâtir."

Cet espoir fut pleinement réalisé; quelques mois plus tard, le Récit ajoutait: "Nous apprenons avec une vive satisfaction que la maison de nos chères sœurs de Trois-Rivières sera assez promptement rétablie, par les soins et l'activité de M. Noiseux, curé et G. V. de Trois-Rivières. Il y a même apparence qu'elles seront mieux logées qu'elles ne l'étaient avant leur incendie."

Malgré les tristes circonstances qui les réunissaient, on se figure facilement quelles douces émotions devait offrir la rencontre inopinée de ces religieuses du même ordre, appartenant dans l'origine à la même maison, vivant sous la même règle, dont plusieurs étaient d'anciennes élèves de notre pensionnat, et d'autres, parentes de nos religieuses. Au chœur, au réfectoire, en récréation et partout se faisait agréablement sentir cet accroissement de la famille monastique. Que de traditions à rappeler sur ces anciennes supérieures (1), mères communes qui avaient tour à tour gouverné et leur maison et la nôtre !

Une affliction nouvelle va maintenant confondre leurs larmes et leurs prières. Dans notre infirmerie gisait, entourée des soins empressés et affectueux des deux communautés, une vénérable septuagénaire, la Rév. Mère Ursule Baby, en religion Thérèse de Jésus, professe de Trois-Rivières. C'était une ancienne élève de notre maison. Née à Montréal en 1732, elle avait commencé à Trois-Rivières, en 1751, sa carrière d'Ursuline, et s'était livrée avec une grande ferveur à l'étude de ses devoirs. " Aussi, ses vertus et ses belles qualités s'étaient-elles développées d'une manière admirable ; on ne trouvait plus en elle l'ombre même d'un défaut. Elle avait passé par tous les emplois de sa maison, ayant été douze ans dans la charge de supérieure. Depuis assez longtemps, elle était infirme au point de ne pouvoir se rendre le moindre service ; avec quelle douceur angélique elle supportait cet état de gêne et d'assujettissement, si pénible à son bon cœur ! Les conséquences inévitables de la destruction de sa communauté avait double-

(1) Lors du funeste accident, le Monastère de Trois-Rivières était gouverné par sa 14e supérieure, la Mère M. Anne Paquet de St. Olivier. Des 13 autres, les deux premières étaient françaises : les RR. M. M. Drouet de Jésus et Le Maire des Anges ; les deux qui suivirent étaient des religieuses professes de notre maison : les Rév. Mères Amiot de la Conception et Anceau de Ste. Thérèse. A partir de 1732, on voit successivement les Rév. Mères Marie-Joseph Trottier du Sacré-Cœur, M. Margte. Godefroy de Tonnancour de la Croix, Genev. G. de Tonnancour de Ste. Hélène, Genev. Quintal des Anges. M. Frse. Guillemin de St. Antoine, Marg. Cavelier de Ste. Ursule, Ursule Baby dite Thérèse de Jésus, et M. Anne Bourassa de St. Pierre.

ment pesé sur elle, et après nous avoir beaucoup édifiées pendant un mois, le 14 novembre elle fut appelée au repos de la bienheureuse et seule véritable patrie. Elle touchait à la fin de sa 75e année ayant consacré 55 ans de sa belle vie au service et à l'amour de l'Époux des vierges.

" Elle a été enterrée dans notre chœur, où ses cendres se mêlant aux nôtres, seront le gage perpétuel de la tendre charité qui nous a unies. Les suffrages communs des deux communautés ont été offerts pour le repos de son âme : communions, services, messes, comme pour une religieuse professe de notre maison."

La troupe d'exilées se trouvait réduite à 15, et vers le milieu de janvier suivant, deux autres s'en détachaient " pour retourner à Trois-Rivières afin de soulager dans leur travaux celles qui y étaient restées. Elles firent le trajet sous la conduite de M. Ecuyer, curé de Yamachiche, qui les avait accompagnées dans leur premier voyage."

Cependant l'été vint favoriser les travaux, et grâce au dévouement des nombreux amis des Ursulines, un nouveau monastère plus spacieux et plus commode sortit des ruines de l'ancien. Dans l'hiver il était prêt à abriter les religieuses, qui s'y réunirent, quelques instances que fissent nos Mères pour retenir encore quelque temps leurs chères sœurs, qui leur semblaient ne pas redouter assez l'humidité de la nouvelle maison. Fidèles aux traditions anciennes, ces véritables Ursulines brûlaient du désir de reprendre leur sainte œuvre là où la Providence les avait placées, au milieu d'une population qui venait de leur donner des marques si sensibles de sa reconnaissance et de son attachement.

" Le 7 janvier, 1808, sept de nos chères sœurs sont sorties de notre Monastère, accompagnées de M. Robert, prêtre du séminaire de Québec, commis par Mgr. pour les conduire dans leur nouvelle maison. Elles s'embarquèrent dans des *carrioles* couvertes sur les 2 heures et arrivèrent à leur destination le 12, en assez bonne santé.

" Les six autres nous ont laissées le 15 février suivant, sur les 4 heures du soir. Mgr. avait eu la bonté de les envoyer quérir dans sa voiture couverte pour les faire conduire à l'Hôtel-Dieu où elles ont passé deux jours ; et de là, elles allèrent dîner à

l'Hôpital-Général, puis, partirent pour Trois-Rivières, sous les soins de M. Bédard, curé de la paroisse de St. Ambroise.

" Ces séparations ne se sont pas faites sans bien des larmes de part et d'autre. Pendant les 15 mois que ces chères sœurs ont séjourné parmi nous, nous avons fait tout en notre pouvoir, tant pour les consoler dans leur exil que pour les soulager dans leur pauvreté. A leur départ, nous leur avons donné près de cent volumes pour refaire leur bibliothèque, de plus du linge et des vêtements pour leur infirmerie, et autres effets nécessaires au montant de 15 à 1800 livres.

" L'union qui a régné entre ces chères sœurs et nous, nous a remises au niveau de leur premier établissement. Toutes sont de ferventes religieuses qui nous ont beaucoup édifiées par leur régularité."

Quelle ne fut pas la joie de cette petite communauté, en se voyant encore une fois réunies dans un monastère qu'elles pouvaient appeler leur ! Si quelque chose eût pu troubler leur bonheur c'était l'absence de cette chère Mère Thérèse de Jésus morte hors de son cloître chéri. Mais non, les filles d'Ursule sont chez elles partout ou l'on prononce les mêmes vœux et où l'on suit la même règle ; cette vénérable Mère était morte au milieu de véritables sœurs, dans cette maison qu'elle se plaisait à appeler sa maison-mère, (1) et où ses cendres sont gardées avec affection et une tendre piété.

Mgr. Plessis, digne émule des St. Vallier et des Pontbriand, illustres bienfaiteurs de cette communauté éprouvée, ne cessait de donner des marques de sa paternelle sollicitude. Tout

(1) Cette honorable famille, non plus que bien d'autres, n'a pas rompu les liens qui l'attachent depuis plus de deux siècles à notre communauté. Une parente de la Mère Thérèse-Jésus, Mlle. Josephte Baby, ancienne élève et nièce de nos anciennes religieuses, se souvenait même dans ses derniers jours, de ces " brioches à l'anis," si renommées autrefois, et dont il était d'usage de régaler les enfants dans la nuit de Noël. Avec quel plaisir au couvent on s'empressa de répondre à ce désir, d'autant plus que l'on savait très-bien que les souvenirs de piété et de vertu avaient été les plus constants et les plus vivaces.

d'abord, il s'était dépouillé en leur faveur de ce qu'il avait de plus neuf en fait de linge qui pût leur être utile, et nous avons vu l'heureux résultat de ses pathétiques exhortations pour le rétablissement de leur maison. Maintenant, il veut bénir d'une bénédiction spéciale les prémices de la jeune génération qui doit perpétuer dans le nouveau cloître les vertus de l'ancienne. " Mgr. est de retour de Montréal, dit le Récit sur la fin de l'été de 1808. En montant, au printemps, il a donné l'habit à trois novices chez nos chères sœurs de Trois-Rivières, et lui-même a voulu leur imposer le voile blanc, cérémonie qui ne s'observe qu'à la profession. Il est très-content de les voir si bien rétablies. Leur Monastère revient à plus de £2000, sans qu'elles aient de dettes et qu'il leur en ait coûté un sol. C'est, après Dieu, aux soins de ce digne Prélat qu'elles en sont redevables. Il leur a de plus obtenu du Gouvernement £300, pour rétablir leur hôpital. Quel sujet d'admirer et de bénir mille fois l'aimable Providence, qui ne nous frappe que pour notre plus grand bien ! Ce bon Dieu leur a fourni le moyen de se maintenir dans la ferveur et la pratique de la plus exacte régularité ; c'est le respectable M. de Calonne, prêtre français, que le Seigneur dans sa miséricorde leur a donné pour chapelain et pour confesseur. Elles vivent sous lui dans un grand détachement. Ce monsieur est un saint. Il est chez elles depuis le mois d'octobre de l'année dernière."

Quant aux trois novices que Mgr. Plessis avait honorées d'une bienveillance si marquée, elles ne pouvaient que persévérer, il nous semble, aussi " le 14 mai 1810, Mgr. qui partait avec M. Daulé, notre digne confesseur, pour sa visite pastorale, devait-il arrêter à Trois-Rivières pour recevoir leurs vœux." Ces trois nouvelles sœurs portaient en religion les noms de St. Augustin, Ste. Ursule et Thérèse de Jésus. Comme on le voit, la vénéré Mère *Ursule* Baby dite *Thérèse de Jésus*, se trouvait à revivre deux fois dans la chère famille qu'elle avait laissée pour aller jouir de la récompense.

Nous allions transcrire ici un rapport publié vers 1840, sur l'état florissant de cette communauté-sœur, quand une appréciation récente nous est tombée sous les yeux. Elle s'accorde si bien avec celle de 1840, que nous la publions avec joie dans la

pensée qu'elle remplira un double but, en montrant qu'à travers 25 ans l'Institution n'a pas dégénéré.

Il s'agissait pour le clergé de Trois-Rivières de célébrer la fête de leur vénérable Evêque. La circonstance de la fête du digne Fondateur de ce diocèse nous offre, à nous aussi, une heureuse occasion de joindre nos respectueuses félicitations et nos vœux à ceux de cette " couronne de prêtres " qui venaient à la St. Thomas en décembre dernier, offrir à ce " vétéran dans le camp de Dieu, qui avait blanchi à l'œuvre, les expressions d'une vénération et d'un dévouement tout filial," comme disait M. le G. V. Ol. Caron, aumônier des Ursulines.

On pensa qu'un beau portrait de grandeur naturelle décorerait bien le salon de l'évêché et serait " un anneau de plus," à cette heureuse chaîne de sympathies entre le vénérable Evêque et son digne clergé. Mgr. Cook, que nous avons beaucoup connu pendant les vingt années de son ministère à St. Ambroise, et que nous avons encore l'avantage de revoir annuellement, fut donc salué et félicité de la manière la plus chaleureuse, et c'est à cette occasion que le Journal de Trois-Rivières nous dit que " la séance qui eut lieu le matin chez les dames Ursulines et dont les élèves firent tous les frais, fut tout à fait intéressante. Discours qui renfermaient les plus beaux sentiments, pièces de vers élégamment tournés et débités avec succès, adresses et félicitations revêtues de tous les charmes possibles, chansons composées pour la circonstance, petit drame joué avec beaucoup d'entrain ; telle fut la séance donnée au couvent à l'occasion de la St. Thomas. Plus belle encore s'il est possible que celle des années dernières, cette séance fut digne sous tous les rapports des élèves d'une de nos premières maisons d'éducation en Canada."

§ 9.—LE SAINT ABBÉ DE CALONNE; SA CORRESPONDANCE.

Nos lectrices nous sauront gré de revenir un peu sur ce M. de la Calonne que le Récit vient de nous présenter comme un saint, et dont elles doivent avoir entendu parler elles-mêmes. Il nous appartient d'autant plus de le faire que les rapports de ce digne prêtre avec notre maison ont été des plus intimes.

J. Joseph Ladislas de Calonne, frère du célèbre ministre (1) du nom, était d'une famille aussi intègre et chrétienne que distinguée. C'est dans la carrière du barreau qu'il brilla d'abord, et il ne fut pas insensible aux séductions de la gloire mondaine et aux attraits des brillantes réunions auxquels sa position sociale l'exposait. Cédant enfin à l'inspiration divine, il résolut de se consacrer au Seigneur, et ce fut au séminaire de St. Sulpice, école célèbre du sanctuaire français, qu'il reçut vers l'âge de 30 ans l'ordre de la prêtrise. Ses talents et son mérite, autant que le crédit de son frère, lui valurent bientôt les postes d'honneur dans la milice sacrée ; mais le prêtre en juge bien autrement que le monde, et M. de Calonne refusa constamment la responsabilité d'un évêché. Toutefois, le Roi lui fit accepter l'abbaye de St. Pierre de Melun, bénéfice dont les priviléges et les revenus n'étaient guère au-dessous de l'épiscopat.

La Révolution vint bientôt renverser et rois et ministres ; la famille de Calonne fut frappée du même coup, et la tête du jeune abbé mise à prix, comme celle des princes fugitifs dont il partagea d'abord la proscription et l'exil. Après de nobles efforts dans l'intérêt de la cause déchue, l'abbé de Calonne pensa à quitter l'Europe et à tenter en Amérique d'améliorer le sort de ses neveux, ruinés comme lui par la tempête révolutionnaire. Il débarqua en effet dans l'île du Prince Edouard. C'était là que le bon Dieu l'attendait, pour l'amener à ce degré de détachement qu'il exigeait de sa grande âme et qui devait assurer son salut.—" Je m'en

(1) Le célèbre ministre de Calonne arriva au poste périlleux en 1783, après les essais de Turgot et de Necker, de Joly de Fleury et d'Ormesson. On sait que malgré ses talents, l'étendue de ses vues, la fécondité de ses ressources et surtout sa bonne volonté, il ne put remédier au mal. Disgracié à son tour, il ne cessa d'agir et d'écrire, se montrant toujours loyal et équitable. On loue beaucoup sa franchise, sa générosité, et cette politesse naturelle qui lui faisait mettre de l'obligeance jusque dans ses refus.—" Ce que je vous demande est peut-être bien difficile," lui dit un jour la reine.—Madame, repartit M. de Calonne, si cela n'est que difficile, c'est fait ; si cela est impossible, nous verrons." Cette famille était originaire de Flandre ; Marie-Louis-Dominique de Calonne, père, était premier président du Parlement de Douai.

allais en enfer en carrosse !" disait-il plus tard, bénissant Dieu mille fois des vicissitudes qui étaient venues fondre sur lui et les siens. L'échec qu'il éprouva dans cette dernière tentative, eut pour heureux contre-coup de tourner complétement ses aspirations vers les choses éternelles. Dirigeant toute l'ardeur de son zèle vers le salut des âmes, ce fut au milieu des îles du golfe St. Laurent qu'il commença à joindre aux vertus d'un apôtre missionnaire les austérités d'un anachorète.

Son mérite transcendant fut remarqué de Mgr. Plessis, et l'ancien abbé de St. Pierre fut appelé, par le prélat, à travailler à la vigne du Seigneur dans le district de Trois-Rivières. Il s'arrêta d'abord à Québec, et selon notre Récit, il honora notre communauté de sa première messe en ce pays. " Nous ne l'oublierons pas, cette première messe de M. de Calonne, le jour de Ste. Ursule 1807, jour doublement solennel pour lui et pour nous ;—pour nous, en le voyant officier pour la première fois à la fête de notre glorieuse Patronne ; pour lui, par la sainte joie dont il était pénétré de se voir enfin dans un pays où la religion était observée dans toute sa splendeur, sentiment qu'il nous exprima tout d'abord avec beaucoup d'énergie et les yeux baignés de larmes."

Préposé à la direction des Ursulines de Trois-Rivières, M. de Calonne eut occasion, dans cette première visite, de faire connaissance avec le plus grand nombre de ses futures filles, alors réfugiées dans notre Monastère. La douce sympathie qui unissait les membres des deux communautés les constitua toutes filles spirituelles du saint abbé. Le nouveau *père* accepta cette filiation ; aussi à la réunion de sa communauté en janvier 1808 il écrivait de Trois-Rivières : " Que Dieu vous comble de ses bénédictions pendant l'année où nous entrons, pour la charité qu'il vous inspire pour nous et toutes nos sœurs. Pourriez-vous ne pas les aimer puisque vous les avez entées en J. C., surtout en apprenant que ces jeunes greffes rapportent déjà beaucoup de beaux fruits malgré la transplantation ? Oui, ma Mère, que ces deux maisons qui ont la même Institutrice et le même institut n'en fassent qu'une, qu'elles soient unies par les liens si doux et si forts de la charité de J. C. ! que leurs cœurs, leurs âmes, leurs prières et leurs œuvres soient en commun ! qu'il n'existe entre elles d'autre ému-

lation que celle de la plus grande gloire de Dieu et de notre avancement dans la perfection ! Voilà mes vœux, et je me ferai un devoir de travailler de mon côté à leur accomplissement. J'y suis intéressé puisque, de part et d'autre, vous me rendrez participant des doux fruits de cette charité mutuelle. Je me recommande aussi en particulier aux prières de chacune de vos filles auxquelles je souhaite un redoublement de ferveur.

" Il n'y a que ce M. Daulé dont je ne sais que faire, (ajoute le saint homme avec cette gaieté si aimable, surtout dans un homme aux mœurs austères) ; j'ai peur que son cœur ne s'endurcisse. Il a beau se confier en la multitude de beaux sermons qu'il fait, tout cela n'est que du bruit. Dites-lui je vous prie, ma Mère, avec ce ton persuasif que Dieu vous a donné, que le premier de tous les devoirs est celui de la justice. Voilà déjà la seconde année bien avancée depuis qu'il retient, malgré elle et malgré moi, la sœur (1) Angèle de Foligny, qui serait bien mieux dans mon couvent que dans le sien, puisque de son propre aveu il ne lui dit jamais un mot. Pardon, ma Mère, si je discrédite votre père spirituel ; mais *faites ce qu'ils disent et ne faites pas ce qu'il font.* Il dit bien ; il faut toujours espérer qu'un jour il fera bien.

" Voulez-vous bien dire à la Mère Ste. Ursule (Dépositaire) que je ne demande pas pour elle la graisse de la terre, mais bien la graisse du ciel, et ces rosées abondantes de miel que l'enfant Jésus répand sur tous ceux qui se tiennent près de la crèche.

" J'ai l'honneur d'être, ma Mère, de vous et de toute votre sainte communauté, avec un sincère attachement en Dieu,—
Votre etc. De Calonne, missionnaire."

Les Ursulines de Trois-Rivières eurent le bonheur, pendant 15 ans, de voir ce saint père s'employer de tout son zèle à accroître toujours dans leur âme le désir de se perfectionner dans les devoirs de leur saint institut.

L'abbé de Calonne, dont les talents pour la prédication étaient de premier ordre, devait chaque année céder au désir de tous et venir prêcher la grande neuvaine de St. F. Xavier dans la cathédrale de Québec. Tous les carêmes on le voyait donc arriver au

(1) Volume que M. Daulé différait de faire parvenir à M. de Calonne.

Monastère, et après avoir prié le bon père Daulé de vouloir bien le remplacer à Trois-Rivières, et lui avoir donné le bonjour anglais, *Goodbye !* il s'installait dans son appartement, les deux chapelains changeant ainsi de communauté pour une quinzaine. Mais le Récit se plaint doucement de ce que les pieux citoyens *dévoraient* ce nouveau père, qui après avoir tenu des milliers d'hommes comme suspendus à ses lèvres et immobiles d'admiration, ne descendait de la chaire sacrée que pour entrer dans l'humble confessionnal ; ce n'était que fort tard dans la soirée qu'il revenait chez nous. Ce charitable accord entre le père Daulé et l'abbé de Calonne dura jusqu'à la mort de ce dernier. De retour à Trois-Rivières, l'ex-chapelain écrivait fréquemment à nos religieuses. Cette correspondance nous a paru si édifiante et si belle que nous ne pouvons nous défendre d'en mettre ici quelques extraits. Voici par exemple ce qu'il pensait des croix et des souffrances.

" Ma fille, toute cette vie n'est qu'un combat ; plus le combat est rude, plus la couronne sera grande ; plus il est long et difficile, plus Jésus notre chef nous donnera de secours. Le repos sera au ciel, n'en cherchons pas sur la terre......C'est surtout par la soumission à la volonté divine que l'on prouve à Dieu son amour, et c'est cela seul, ma fille, que Dieu demande de vous. Il n'a pas besoin de vos sentiments ni de leurs expressions, il ne demande de vous que vos actions, votre fidélité, votre soumission à sa sainte volonté. Avec cela votre état sera plus sûr que si vous sentiez toutes les ardeurs des séraphins. Cent fois le jour dites : " Que votre volonté soit faite !" Dites-le de bouche, criez-le quand même votre cœur paraît dire le contraire. O mon âme, tu n'as rien à craindre tant que tu espères en ton Dieu......"

Les vertus humbles et cachées, qui sont pour ainsi dire l'essence et la base du christianisme, étaient particulièrement chères à ce fidèle prédicateur du Christ. " A quoi pensez-vous donc, ma fille ; je n'ai pas besoin d'inspirations particulières pour savoir que je descendrai bientôt dans la tombe ! Oubliez-vous que je suis dans ma 72e année ? Grâces à Dieu, je veux ne l'oublier pas, et quoique je me porte peut-être trop bien pour mes péchés, mon âge me dit sans cesse que je ne peux aller encore bien loin, et que par consé-

quent, il faut doubler le pas et redoubler de vigilance. Ce langage de mes années est plus énergique et plus sûr que toutes les inspirations......Non, ma fille, Dieu ne m'a rien fait connaître, et ne me fait jamais rien connaître que par son Evangile, et par les inspirations communes à tous les chrétiens, même aux plus grands pécheurs. Quelquefois il lui plaît de mettre sa parole dans ma bouche pour le bien de ceux que je dirige, sans que j'en sache rien et sans même me douter que c'est un avis spécial qu'il leur donne. Remerciez bien votre sainte communauté de leurs bonnes prières et communions; qu'elles aient encore la charité de demander que je fasse bon usage des grâces qu'elles m'ont obtenues."

Ailleurs il disait: "Eh! ma chère fille, toutes les douleurs qu'un homme pécheur a souffertes ou peut souffrir, n'approchent en rien de celles que l'innocent Jésus a endurées dans tous les temps de sa vie. C'est une chose dont nous n'aurons une véritable idée que dans le ciel, et l'amour incompréhensible qu'il nous a montré par là sera la source de notre bonheur éternel......Tenez-vous bien cachée; aimez l'obscurité dans laquelle il veut que vous viviez et craignez de paraître. Soyez humble, soyez humble, soyez très-humble. Soyez douce, soyez charitable et indulgente, soyez silencieuse, et faites un très-fréquent usage de l'oraison jaculatoire. Adieu, ma fille; offrez-moi aussi à Dieu, à Jésus, à la Ste. Vierge; qu'elle soit toujours notre médiatrice auprès de son Fils......"

En date du 24 janvier 1812, il écrivait à notre communauté:

" Ma Rev. Mère et vous toutes, mes très-chères Mères et filles,—J'espère fermement que Dieu veut me faire miséricorde puisqu'il a inspiré à ses épouses de demander pour moi l'abondance de ses grâces. Pour animer encore votre charité à redoubler vos prières, sachez que j'en ai un besoin extrême. J'ai mené une vie très-indigne, et je n'ai commencé à servir Dieu que quand mes forces presque épuisées me rendaient presque incapable de remplir les fonctions du saint ministère. Mais ce Dieu compatissant a voulu suppléer à ma faiblesse en m'environnant des prières de deux communautés d'âmes aussi charitables que ferventes. O miséricorde de mon Dieu, soyez bénie à jamais! Que ne puis-je faire connaître à tous les richesses infinies de cette miséricorde inépuisable! O mon Jésus! que votre amour pour les pécheurs est excessif!

Qu'est-il donc pour ceux qui vous aiment ou qui désirent sincèrement vous aimer? Ah! si nous comprenions quelque chose de cet amour, nous deviendrions tous bientôt des séraphins. Mais, ô amour, que n'avez-vous pas fait pour nous le faire comprendre? O dureté, ô stupidité, ô aveuglement du cœur humain, tu es un abîme incompréhensible! Tirez-nous-en pour votre gloire, ô très-doux Jésus! Dédommagez-vous du moins dans le cœur de vos épouses de l'insensibilité du reste des chrétiens pour vos bienfaits et votre amour.

" Il est juste, mes chères Mères et filles, que je reconnaisse les vœux que vous faites pour moi; aussi demandé-je au Dieu de charité, par la médiation de Jésus Rédempteur du monde, que cette charité règne tellement parmi vous que vous ne fassiez plus qu'une âme et un cœur. Ce fut le souhait de St. Jean dans ses vieux jours, ce sera aussi le mien. C'est un souhait qu'il avait puisé sur la poitrine ardente du divin Maître, la veille du grand sacrifice de sa charité pour les hommes. Il faut donc s'entr'aimer comme Jésus nous a aimés.. L'angelus sonne, je dois m'arrêter.."

A mesure que s'avançaient les années, les vertus de M. de Calonne semblaient s'épurer comme l'or dans la fournaise. Ses prédications, ses entretiens, ses lettres, tout chez lui revêtait ce caractère de sainteté qui est le propre des âmes parfaites. Son éloquence était naturellement entraînante, mais lorsqu'il parlait de la perfection religieuse, son œil étincelait d'un feu divin, et il lançait de ces traits inspirés qui emportent d'assaut la conviction. Prêchant un jour dans la salle de communauté sur la parfaite observance des vœux monastiques, il déroulait avec véhémence l'incomparable beauté des maximes évangéliques; faisant apprécier aux religieuses tout ce qui se rattache de bonheur à la stricte observance de ces paroles du divin Maître: *Bienheureux les pauvres d'esprit*, son regard s'arrête tout à coup sur une superbe giroflée (1) :—" Mes sœurs, dit-il, cette fleur est belle, car elle a été bénie de Dieu; mais si l'une de vous y attache son cœur, la pauvreté parfaite ne s'y trouve plus!" L'exhortation

(1) La plus belle collection de roses, de géraniums, de giroflées etc. ornait alors la salle de communauté, y fleurissait tout l'hiver en dépit des autans.

ne fut pas plus tôt finie que la mère Thérèse de Jésus, craignant de trop aimer ses fleurs, les arrache de leurs tiges et les dépose sur l'autel. Ecrivant cette même année (1816), à la mère St. François-Xavier, il disait: "J'espère que vos vœux et ceux de votre sainte communauté m'obtiendront de Dieu la grâce de ne m'occuper plus que de la mort et du soin de m'y bien préparer, pendant que Dieu me laisse la santé et la liberté d'esprit: car dans la maladie, mon expérience journalière m'a bien convaincu qu'il n'est plus temps. Alors tout ce que l'on peut faire est de rester tranquillement sur sa croix et de souffrir patiemment et avec soumission à la volonté de Dieu en union avec J. C., et c'est beaucoup. Je crois, ma Mère, que c'est là votre grande occupation; ce que je souhaite, c'est qu'alors vous ne soyez plus supérieure, et que moi je ne sois plus curé. Demandez cette grâce pour moi et je la demanderai pour vous, toujours en disant: *Fiat voluntas.* Pour votre communauté, je demanderai la plus exacte fidélité à la règle et la plus humble obéissance: avec cela, vos religieuses iront droit au ciel par le plus sûr chemin. Si Dieu n'en dispose autrement, on dit que je prêcherai la neuvaine."

Vers l'âge de 74 ans, ce saint prêtre commença à plier sous le poids des travaux et des années. Cependant il traitait son corps avec une dureté incroyable, jeûnant invariablement trois fois la semaine, et se levant toujours avant 4 h., après trois ou quatre heures de repos sur une méchante paillasse, même pendant nos rigoureux hivers. Malgré ces austérités, auxquelles il joignait l'usage journalier de haires, cilices etc., cette âme toute de feu s'accusait incessamment de n'en pas assez faire. Voici en quels termes il écrivait à la mère St. François-Xavier:

"Ma Rév. Mère,—Vous avez sans doute à vous plaindre de ma négligence à répondre à votre lettre affectueuse. Je ne sais comment cela s'est fait, mais je sais que ce n'est ni par manque de respect ni par manque d'attachement. Le vrai est que je deviens très paresseux à mesure que je deviens vieux: ce qui est contre toute raison; car c'est lorsqu'on est plus près du but qu'on doit redoubler le pas et marcher plus gaîment. Je n'ai pourtant pas d'infirmités, et ma trop bonne santé m'effraye, et me fait craindre que Dieu ne veuille me récompenser dans ce monde de

ces travaux qui n'ont pas été dirigés purement pour lui. Que son saint nom soit béni! Je ne perdrai pas confiance en sa miséricorde qui seule peut me faire trouver grâce devant lui. Il voit ma lâcheté; il sait que je n'aurais pas le courage de porter des croix et il me les épargne. Toujours il se proportionne à toutes nos faiblesses; redoublons donc de confiance en lui et laissons-le faire, certains qu'il nous aime et qu'il arrangera tout pour le mieux.

" Ma très-révérende Mère, je m'unis à vous et à toute votre communauté dans les sacrés cœurs de Jésus et de Marie......"

Sur la fin de l'été de 1818, à la Mère St. Henri, supérieure:

" Ma très-révérende Mère,—Mille remercîments de vos charitables libéralités. Les cœurs de nos sœurs irlandaises en sentent tout le prix et en sont très-reconnaissants; vous ne doutez pas que je ne partage leurs sentiments. Pour moi je ne doute pas que Dieu ne vous en récompense dès ce monde, car c'est une véritable charité, d'autant plus qu'on n'en peut trouver en Canada. Je crois que toutes les communautés devraient s'unir pour en faire faire une certaine quantité (je parle des voiles), ce qui encouragerait les manufacturiers à l'entreprendre à un prix raisonnable.

" Nous aurons lundi prochain trois professions; deux Irlandaises, sœurs St. Joseph et Ste. M. Madeleine: la troisième est sœur Ste. Claire, fille de M. Burroughs, que j'avais déjà faite fille de Dieu et qui va devenir son épouse. Je les recommande à vos prières et à celles de votre sainte communauté. Je crois que leur profession réjouira même les anges gardiens des Ursulines de Québec. Toutes ces âmes que Dieu dirige lui-même me confondent; je crois qu'il me les a envoyées pour me préparer à la mort. Puissé-je en profiter! Ne doutez pas, ma chère Mère, que vous n'ayez une grande part vous et toute votre communauté dans mes prières. Je me réjouis des nouvelles consolantes que vous me donnez de notre Mère St. Xavier. Qui de nous deux recevra l'autre dans le céleste séjour? Ce sera elle quand même je mourrais le premier, car j'aurai un bien long purgatoire.

" Aimons Jésus, unissons-nous à Jésus, il est notre Dieu, notre miséricorde et notre juge. Hélas! il est nié par la plupart et

méconnu de presque tous. Exhortez fréquemment vos filles à prier sans cesse pour les besoins de l'Eglise, qui sont extrêmes.

" Je suis honteux de ma bonne santé, mais mes facultés intellectuelles baissent tous les jours comme ma vue : *fiat fiat.*

" J'ai l'honneur d'être avec un très-respectueux dévouement, ma très-révérende Mère,—Votre etc. De Calonne."

A l'âge de 79 ans, respirant à peine de faiblesse et d'épuisement, il ajouta trois heures d'oraison aux quatre qu'il n'avait jamais manqué de faire journellement, observant toujours ses jeûnes et se levant à 4h. jusqu'à la veille de sa mort. Privé depuis quelque temps par ses infirmités du bonheur d'offrir l'auguste Victime, il se traînait au pied des autels pour y recevoir l'Agneau sans tache. Avec quels saints transports ne le reçut-il pas au dernier jour de sa vie ! Comme St. Philippe de Néri, le désir de posséder le Saint des saints, de boire " ce vin délicieux qu'il ne devait plus boire que dans son royaume," le transporta tellement qu'il s'élança de son fauteuil en s'écriant : " Voici mon Dieu ! voici mon cher Jésus ! " mais manquant de forces, il frappa la terre de son front vénérable, et l'on dut péniblement le remettre sur son siége. Ayant reçu son Créateur, il passa le reste du jour absorbé dans un recueillement profond et comme abîmé dans l'immense océan de la bonté de Dieu. Le soir, à l'heure ordinaire de son coucher, il se fit mettre sur sa pauvre paillasse. Son cœur palpitant de joie et d'espérance invoquait sans cesse le Bien-Aimé, qui devait bientôt mettre un terme à son exil. Le lendemain, 16 octobre 1822, sur les 6 heures du matin, sonna pour lui l'heure de la possession et du repos. Impossible de rendre l'émotion qui s'empara des assistants au moment de ce bienheureux décès. Cette figure flétrie par les austérités et la souffrance ne reflétait plus que l'empreinte d'un bonheur divin. Pendant 54 heures, ce saint corps resta constamment flexible, sans aucun indice de corruption. Quels n'étaient pas alors les sentiments de cette fervente communauté qu'il avait dirigée jusqu'à la fin avec tant d'ardeur et de zèle ! " Nos chères sœurs de Trois-Rivières ont eu le malheur de perdre leur saint directeur M. l'abbé de Calonne, disait la Mère, McLaughlin de St. Henri écrivant en France. Quand ce vénérable vieillard prêchait dans la cathédrale de Québec, les protes-

tants du premier rang y couraient comme les catholiques, chacun voulant voir un grand homme et entendre parler un saint. Le jour de ses funérailles, les protestants accoururent de plusieurs lieues pour voir le saint prêtre. Des prêtres français portèrent le saint corps du monastère des Ursulines à la paroisse, pour la consolation du public qui voulait que le service fût célébré dans la plus grande église. Il fut ensuite reporté chez les Ursulines et enterré près de la grille, à l'endroit qu'il avait désigné. Un prêtre français avait fait l'oraison funèbre." Ce fut en effet au milieu d'un concours immense que M. Raimbault, supérieur du collége de Nicolet prononça d'une voix inspirée l'éloge du défunt. Il y mit cet accent douloureux de l'intime amitié qui, après s'être épanchée sur la tombe, sent le besoin de se consoler en regardant le ciel.

Quant aux Ursulines, elles gardèrent bien avant dans leur cœur les dernières paroles de leur Père chéri, alors que sur son lit de mort, après leur avoir demandé pardon des sujets de peine qu'il pouvait leur avoir involontairement donnés et s'être recommandé à leurs prières, il ajouta : " Souvenez-vous, mes chères sœurs, que vous êtes les épouses de J. C., et que c'est par sa pure, par sa seule miséricorde qu'il vous a choisies. Il est notre modèle, mes chères sœurs, et il ne nous reconnaîtra à l'heure de notre mort qu'autant que nous lui aurons été semblables. C'est un Dieu crucifié qui nous jugera ; il est vrai que son amour pour nous l'a porté à s'anéantir jusqu'à se revêtir de notre nature, mais nous ne serons favorablement reçus de lui qu'autant que nous aurons correspondu à cet amour ; notre jugement sera terrible si nous lui manquons de fidélité...... Heureusement que nos œuvres ne sont rien devant Dieu, mais que c'est par les mérites de J. C. que nous obtiendrons miséricorde. Si nous voulons qu'il nous reconnaisse pour ses membres et pour ses épouses, il faut que nous répondions à l'amour immense qu'il nous porte......Ne m'oubliez pas, mes chères sœurs, dans vos prières ; si Dieu me fait miséricorde, soyez sûres que je me souviendrai de vous."

§ 10.—CANONISATION DE STE. ANGÈLE ;—TRAITS CARACTÉRISTIQUES DE SA MISSION DANS LES PRINCIPALES CIRCONSTANCES DE SA VIE ;—SA PERPÉTUITÉ DANS LES DIFFÉRENTES PHASES PAR LESQUELLES PASSE SON ŒUVRE.

La canonisation de Ste. Angèle, quel sujet à traiter pour une Ursuline ! Nous dirons donc un mot de cet événement important qui, en 1807, fut accueilli avec tant de saints tressaillements par les héritières de celle que l'Eglise glorifiait ainsi.

Mais si la nouvelle fut comme un rayon de joie et d'espérance pour toutes les filles d'Angèle, de quelle immense consolation ne fut-elle pas pour les Ursulines de France, encore spoliées et dispersées, elles qui avaient fait resplendir du plus bel éclat l'œuvre de la Fondatrice et qui l'avaient propagée jusqu'au delà des mers !

Oui, pendant que ces vierges courageuses, les unes comme encore teintes du sang de leurs sœurs, les autres glorieuses de leurs prisons et de leurs chaînes, toutes rendant grâce à Dieu *d'avoir été jugées dignes de souffrir pour son nom*, sortaient sans bruit de leur exil ; pendant qu'elles se cherchaient les unes les autres, afin de vivre de nouveau avec la même règle sous une Mère commune, louant souvent, à côté de leur ancien monastère devenu propriété étrangère, un étroit logis pour reprendre leur œuvre sainte ; le Vicaire de J. C. s'était occupé de la glorification d'Angèle. Donc, filles de Ste. Angèle *Sursum corda* ! élevez vos cœurs ! et du haut du ciel entendez la Ste. Fondatrice vous adresser ces paroles de son immortel testament : " Jésus-Christ sera au milieu de vous ; il vous éclairera, il vous conduira comme un bon maître. *Soyez assurées qu'il n'abandonnera jamais cette Compagnie tant que le monde durera. Croyez-le, n'en doutez point, ayez une ferme foi, cela sera ainsi :* JE SAIS CE QUE JE DIS......Persévérez donc avec joie dans l'œuvre commencée et gardez-vous de vous refroidir ; toutes les promesses (1) que je vous fais seront surabondamment remplies."

(1) Le St. Siége a qualifié de prophétiques ces paroles ; il les mentionne dans la Bulle de canonisation et veut que l'Eglise universelle les récite dans l'office de la Sainte.

La communauté de Rome (1) avait pris l'initiative dans le mouvement en faveur de la canonisation de Ste. Angèle ; avec quelle solennité ne célébra-t-on pas l'heureux résultat de tant de démarches et de prières! Quant aux Ursulines de France, la plupart ne le firent encore qu'à " petit bruit " ; mais les guirlandes de leur abnégation, de leur courage et de leur dévouement, devaient être bien précieuses aux yeux de celle qui allait si particulièrement les bénir. Les échos du St. Laurent, dans la lointaine Amérique, prolongèrent les transports de la glorieuse fête. " Notre Bienheureuse Mère et Institutrice avait été mise dans le catalogue des Saints dès le 24 mai; mais nous n'en avons reçu la nouvelle que dans l'automne, avec une circulaire adressée à l'ordre entier." Après avoir rendu au " Père des miséricordes les plus vives actions de grâces," nos Mères se préparèrent dans toute la joie de leur cœur à dignement célébrer au printemps la réjouissante solennité. " Elle fut faite, selon le Récit, avec toute la magnificence possible. Le tableau de la bien-aimée Sainte fut placé à droite du sanctuaire dans notre grille, couronné et entouré de guirlandes soutenues par des anges; le tout rehaussé par l'éclat d'un très-beau luminaire. La grand'messe fut chantée en musique et des plus solennelles, ainsi que le *Magnificat*, dont s'était chargé M. notre digne Aumônier." Pour les Ursulines de Trois-Rivières, on peut se faire une idée du surcroît de bonheur que leur apporta cette fête, dans le nouveau Monastère où elles venaient de se réunir. M. de Calonne dut laisser échapper bien des flots de sainte éloquence en cette circonstance fortunée.

(1) Nous manquerions de gratitude si nous ne nommions pas ici la postulatrice de la canonisation de Ste. Angèle, la Mère M. Louise Schiantarelli de St. Joseph, née à Venise en 1718. En l'appelant à se consacrer à lui dans le monastère de Rome, Dieu semble l'y avoir appelée tout exprès pour la glorification de la vierge de Brescia. Dès son entrée au noviciat, elle se sentit pressée d'un immense désir de procurer cette gloire à Ste. Angèle, et malgré mille obstacles sa détermination ne varia jamais. Elle se livra à des recherches interminables, entreprit de nombreuses correspondances. A la Béatification de Ste. Angèle, elle redoubla de zèle, et sur son lit de mort, à l'âge de 84 ans, elle travaillait encore. Cinq ans après, elle en célébra au ciel le glorieux accomplissement en compagnie de sa sainte Mère.

Le triomphe de notre Mère était déjà grand sans doute ; mais n'anticiperons-nous pas un peu sur les dates pour rapprocher de cet événement mémorable les triomphes plus récents de l'angélique Vierge de Brescia; pour indiquer au moins le mouvement tout particulièrement intéressant pour nous, qui devait marquer en sa faveur l'époque actuelle? C'est en effet en 1861 que, sur la demande d'un grand nombre d'évêques, le St. Père a décrété que la fête de Ste. Angèle serait désormais célébrée dans toute l'Eglise sous le rite double, " afin que par son secours et par ses mérites, le Seigneur daigne préserver de *toute souillure* et de *toute erreur* les personnes de son sexe, et que *l'Eglise, délivrée des embûches de ses ennemis, jouisse d'une paix continuelle.*"

Une faveur aussi signalée de la part du St. Siége méritait un retour particulier de gratitude; aussi Ste. Angèle elle-même va-t-elle l'inspirer, dans l'organisation d'une Archiconfrérie portant son nom, destinée à lutter ouvertement pour l'Eglise et son auguste Chef. En voici en deux mots l'origine. Dans la communauté de Blois, à la suite d'une faveur miraculeuse due à l'intercession de notre Sainte, on forma d'abord une petite société en son honneur. Mais de nouvelles faveurs ayant été obtenues, des âmes ardentes et généreuses conçoivent l'idée d'un plus grand bien à faire, et les faits sont exposés à Sa Sainteté. L'humble association, ainsi confirmée par le ciel, se voit bientôt ratifiée sur la terre, et la voilà devenue Archiconfrérie sous l'approbation du Vicaire de J. C., qui a daigné faire usage de son autorité suprême pour dire à de faibles jeunes filles: Oui, sous la bannière de Ste. Angèle, " placez-vous (1) partout comme une barrière pour arrêter les efforts de l'enfer ; essayez d'exercer un apostolat, autant que le comportent votre sexe, votre âge, votre faiblesse: faiblesse apparente, et au point de vue de la sagesse humaine, mais qui peut devenir une force invincible avec le secours de Dieu. Faites appel à vos sœurs, vos mères, vos amies, à toutes les jeunes filles humblement pieuses, à toutes les femmes vraiment chrétiennes du monde entier, et *Dieu vous bénira comme nous vous bénissons en son nom.* "

(1) Indult du 17 avril 1863, érigeant l'Archiconfrérie de Ste. Angèle.

Et la nouvelle Archiconfrérie, ayant pour première présidente une élève de la maison de Blois, et enrichie de grandes indulgences, fut d'autant mieux accueillie qu'elle n'arrêtait dans sa marche aucune autre société, qu'elle ne pouvait que les fortifier, au contraire, de ce sentiment de zèle qui lui est propre.

Gloire vous soit donc rendue, ô sainte Angèle, amie et protectrice de la jeunesse ! Actions de grâces aussi à vous, Pontife inspiré, clément et immortel Pie IX, qui avez permis que la statue (1) de notre bien-aimée Sainte figurât parmi les grands monuments de St. Pierre de Rome !

Nous donnerions ici une esquisse biographique de l'illustre Angèle Mérici, si les détails de sa vie n'avaient depuis longtemps été publiés sous plusieurs formes et dans presque toutes les langues de l'Europe. Qu'il nous suffise de faire remarquer à nos lectrices que dans les principales circonstances de la vie de Ste. Angèle, se trouvent les traits caractéristiques de sa mission.

Elle fut orpheline dès le jeune âge et sentit un immense besoin de guide et de protection, celle qui devait servir de mère à tant de vierges et de jeunes filles. Privée des sacrements (selon la coutume relâchée du temps) jusqu'à un âge assez avancé, elle comprit d'une manière singulière, par l'expérience de ses propres besoins, le bien qu'ils peuvent opérer dans les âmes, et sut appuyer sur leur nécessité et leurs effets. Pourquoi cette intelligence infuse du Latin, cette rare pénétration dans l'Ecriture sainte et les choses de Dieu, sinon pour lui donner à entendre que la doctrine chrétienne est l'essence et la base de toute vraie éducation. Son cœur la portait à vénérer de ses yeux et de ses lèvres les lieux sanctifiés par les travaux et les souffrances du Sauveur ; elle fait le voyage de la Terre Sainte ; mais la voilà aveugle au moment où elle allait jouir du fruit de ses fatigues et de ses peines ! Divin Maître de la science qui fait les saints, ne sembliez-vous pas par là dire à votre disciple quelle vénération, quel

(1) Cette statue dont nous avons la gravure, est haute d'environ 15 pieds, l'enfant représentée à côté de Ste. Angèle a environ 9 pieds de haut. On sait que rien de médiocre n'entre dans la grande basilique. La statue de Ste. Angèle, qui est le résultat de souscriptions faites par les diverses maisons de l'Ordre, sera achevée en 1866.

amour il faut inspirer à la jeunesse pour l'humanité sainte du Sauveur, pour son cœur adorable et pour ses souffrances, lors même que les consolations sensibles font défaut à l'âme.

Voyons maintenant l'admirable vierge en rapport immédiat avec les intelligences d'un ordre supérieur. Si son humilité a mis tout d'abord en fuite l'ange des ténèbres, comme elle sait reconnaître les anges de lumière qui lui apparaissent, conduisant dans la voie du ciel les vierges de la Compagnie que Dieu lui ordonne de fonder ; comme elle sait les écouter et les comprendre ! O précieux don du discernement des esprits ! La sainte Fondatrice en fut tellement pénétrée, elle le communiqua si complètement à ses douze disciples, et par elles aux nombreuses vierges qui voulurent continuer et propager son œuvre, que de graves auteurs ne craignirent pas d'appeler les filles d'Angèle, " les imitatrices des apôtres, les coadjutrices des docteurs, les anges gardiens des jeunes filles ! "

Nos lectrices ont souvent admiré comment Ste. Angèle, à Rome, à la prière même du Souverain Pontife, se défendit de prendre la direction d'un hospice de charité : c'est qu'elle savait que l'accomplissement de la volonté divine était ailleurs pour elle, et qu'elle n'assurerait son élection qu'en correspondant à la vocation de Dieu. On remarque encore qu'appartenant à une classe intermédiaire de la société, l'angélique Angèle Mérici se trouva recherchée et vénérée par les grands et les nobles. Son institut en effet était appelé à réunir toutes les classes, (l'Ordre a eu dès l'origine de sa formation son pensionnat et son externat), apprenant aux unes et aux autres la véritable valeur de la naissance et des richesses. Si d'un côté l'on enseigne à soutenir sans orgueil, et selon les vues de Dieu, une haute position dans le monde ; l'on instruit de l'autre à obéir sans bassesse comme sans murmure ; ainsi formée, on peut subir (ce qui est si commun de nos jours) un revirement de fortune, sans être pris trop au dépourvu et perdre possession de son âme. Ste. Angèle organise sa Compagnie selon les circonstances, mais avec une sagesse qui saisit d'admiration ; ce n'est d'abord qu'une congrégation, afin de faire bien voir à la société le genre de services qu'elle est appelée à lui rendre, laissant au temps à perfectionner son œuvre et à soustraire

plus complètement les jeunes cœurs aux influences perverses. Elle insère dans son Testament cette remarque profonde de sens et d'expérience: que des changements (1) pourront se faire, mais avec poids et mesure, après de longues réflexions et avec l'approbation des autorités. Et le Pape, érigeant sa congrégation en Ordre religieux, enchérit sur cette clause et reconnaît que les temps et les pays appporteront nécessairement des changements.

Que dire maintenant de ce sentiment de la Fondatrice qui, voulant que son nom disparaisse à jamais d'une œuvre que Dieu seul a pu accomplir, élève bien haut les regards de ses filles et leur montre la glorieuse phalange d'Ursule.—Voilà vos patronnes et vos protectrices; sous l'étendard de la Reine des vierges et des martyrs, elles sont mortes pour la virginité et la foi......Oh! comme ce nom d'Ursulines (2) doit incessamment dire aux filles d'Angèle, l'abnégation, le dévouement et la hauteur des aspirations de leur Mère!

Ste. Angèle va mourir; mais l'œil fixé sur le ciel et sur l'Eglise, elle assure que son œuvre ne cessera d'exister que lorsque l'Eglise elle-même aura finalement triomphé: quelle parole à redire après plus de trois siècles et quart! Et aujourd'hui que le Vicaire de J. C. proclame avec un nouvel éclat les vertus et le triomphe de la Ste. Fondatrice, qui ne voit que son auréole n'a pas pâli? Non; à l'éclatante blancheur de la virginité, mêlée des vives splendeurs

(1) Voir tôme 1, p. 425, où ce même sentiment est exprimé plus longuement.

(2) La dévotion à Ste. Ursule avait été des plus marquées au moyen-âge; les plus célèbres universités l'avaient prise pour patronne: la Sorbonne en France, l'université de Vienne en Autriche, celle de Coïmbre en Portugal. Parmi les nombreuses sociétés établies en son honneur se distinguait celle du grand navire de Ste. Ursule, érigée à Cologne et qui existe encore; elle compte une multitude de cardinaux, d'évêques, d'électeurs, d'abbés, de rois, de reines, de princes et de seigneurs. Cette confrérie a pour bannière un vaisseau voguant sur l'Océan, ayant pour mât Jésus crucifié. La Ste. Vierge, placée au milieu, a autour d'elle Ste. Ursule et ses compagnes; les apôtres occupent la proue et la poupe du navire. Ste. Angèle n'a-t-elle pas été bien inspirée d'*embarquer* ses filles en si bonne compagnie?

du zèle apostolique, sont venues se joindre les teintes empourprées du sacrifice et du martyre ; et nous saluons avec la plus complète confiance le mouvement de la Restauration qui s'opère sur l'ancien continent d'une manière si frappante depuis 1850, hâtant par nos désirs la publication des Chroniques nouvelles que doit diriger un vénérable évêque de France, et aussi la publication de celles qui sont actuellement sous presse en Espagne par le zèle d'un digne chanoine de Saragosse. Nous accueillons avec le même empressement ces recueils de règles, d'observations, récemment publiés par plusieurs maisons d'Ursulines de France, parmi lesquelles on voit s'établir la plus heureuse entente, à dessein d'amener plus d'uniformité dans l'éducation. Ces remarques étant le fruit de consultations entre les communautés les plus florissantes, ne peuvent manquer d'être à l'avantage de l'Ordre, à la gloire de la Ste. Fondatrice et au plus parfait accomplissement de son œuvre.

Mais nous ne clorons pas cet article sans nous permettre encore un retour sur notre glorieuse Mère ; car, dans une Fondatrice reconnue sainte par l'Eglise, comme nous le disait le Nonce Apostolique Mgr. Bedini, dans sa visite à l'intérieur de notre Monastère, visite dont nous n'oublierons jamais la paternelle familiarité et la simplicité noble et digne ;—dans une Fondatrice se trouve en principe, comme en un dépôt, tout ce que son œuvre doit produire. C'est le germe d'où sortira l'arbre et tous les fruits qu'il est destiné à rapporter dans l'avenir.

Nous dirons donc encore que la perpétuité de la mission de Ste. Angèle se trouve nettement marquée dans les différentes phases par lesquelles a passé son œuvre ; Dieu lui-même semble prendre plaisir à nous en assurer par de nouvelles manifestations de la gloire de sa servante. Ste. Angèle fonde sa Compagnie à l'époque où le venin de l'hérésie commençait à s'infiltrer dans la société européenne, et nous aimons à le noter, l'année même où se découvrait notre Canada (1535). Elle est déclarée Bienheureuse dans sa vie et ses œuvres, au moment où l'impiété (1768) commençait à glacer la foi en Europe et à jeter le mépris sur l'enseignement chrétien ; et c'est au commencement de notre siècle, alors que le besoin d'une éducation forte, tout imprégnée des maximes de la foi, se faisait si vivement sentir, que le souverain pontife Pie VII

appose au nom d'Angèle le sceau de la sainteté, la présentant aux hommages des fidèles comme *douée d'une grandeur d'âme extraordinaire et entièrement dévouée au bien du prochain.* Aussi, à ce grand événement, quel mouvement s'opère dans l'Ordre entier, en France, dans les possessions espagnoles, en Irlande, en Italie, en Autriche, en Belgique, en Prusse, etc. etc.; c'est comme la Renaissance des Ursulines en Europe, Renaissance qui cependant s'opère avec assez de sagesse et de prudence pour ne pas sacrifier l'essentiel aux exigences matérielles du temps.

Que fallait-il de plus ? Ce qu'il fallait ? Ah ! c'est cette bénédiction partie de la bouche et du cœur de l'immortel Pie IX, qui venait de décréter (1) l'office de la Sainte universel, la proclamant *Patronne des mères chrétiennes* et *Protectrice des jeunes filles.* Comme il fait bon à nos cœurs d'entendre répéter ces paroles prononcées à Rome : " *Toutes les Ursulines sont bénies d'une ample bénédiction, qui leur aidera à travailler à leur propre sanctification et à la sanctification d'autrui. Qu'elles prient avec beaucoup de ferveur pour l'Église et pour* (2) *moi.*"

Oui, dans ces années où les émissaires du mal redoublent de rage

(1) Lettre Pastorale des Pères du concile de Québec, mai 1863.

(2) Au sujet de cette bénédiction précieuse donnée par le S. Père le 17 oct. 1864, dans une visite au Monastère de Rome, les Ursulines de cette maison nous écrivaient à nous en particulier : " Il S. Padre parlô molto delle sue Figlie, le Orseline di Quebec e delle Tre Rivière, le benedisse particolarmente..e ci incarico di farla consapevoli di questa sua Benedizione." C'est-à-dire : " Le S. Père parla beaucoup de ses filles les Ursulines de Québec et de Trois-Rivières, il les bénit particulièrement....et il nous chargea de vous transmettre cette bénédiction." Quel nouveau sujet de joie et d'actions de grâces pour nos maisons lointaines ! Rien de plus charmant au reste que cette visite dont une circulaire de M. l'abbé Richaudeau nous donnait les détails. Le S. Père, comme toujours le cœur rempli de bénédictions pour tous, est inspiré de bénir d'une manière spéciale les filles d'Angèle. Mais il veut en même temps causer une heureuse surprise à la communauté qui sera chargée du précieux message, et c'est à l'heure du repas qu'il arrive au Monastère. On se figure facilement les transports de joie. Un trône s'improvise, on s'agenouille tout autour, on baise les mains et les pieds du Saint Père, qui daigne goûter au pain de la table monastique. " E l'assicuro che facemmo un magnifico

et d'efforts contre la sainte Eglise, l'œuvre de Ste. Angèle doit prendre une nouvelle expansion, s'animer d'un zèle tout nouveau ; c'est ce qu'elle fait par le moyen de son Archiconfrérie, qui progresse si rapidement. Les circulaires de M. l'Aumônier des Ursulines de Blois, nous font connaître que trois mois seulement après la bénédiction mémorable du Vicaire de J. C., 10,000 associées étaient unies de prières avec la glorieuse Fondatrice, demandant par les SS. Cœurs de Jésus et de Marie des grâces surabondantes sur l'Eglise et son auguste Chef, tâchant par tous les moyens possibles d'y rattacher les cœurs. Qu'il est consolant de penser qu'aujourd'hui plus de 31,000 associées, dont environ 4,500 Ursulines, étendent de toute part l'œuvre apostolique de Ste. Angèle, tant en Europe et à l'orient, que sur les bords du St. Laurent, aux extrémités du lac Supérieur, sur le golfe du Mexique et dans les plaines insalubres de la Guyane.

Mais pourrions-nous mentionner l'Archiconfrérie de Ste. Angèle

Dessert cogli avanzi di quel pane che aveva avuto la sorte di essere toccato ed assaiggiato dal Vicario di Gesù Christo." Et je vous assure que nous avons fait un magnifique dessert des restes de ce pain, qui avait eu la bonne fortune d'être touché et goûté par le Vicaire de J. C. Que nous aimons aussi cette petite fille de 6 ans appelée à partager avec le S. Père, en sa qualité *d'assistante au trône*, les rafraîchissements qui lui avaient été présentés ! Mais dans quels sentiments la communauté agenouillée, entendit-elle tomber sur elle et leurs sœurs les paroles solennelles de la bénédiction ! Que nos lectrices jugent des sentiments que cette bénédiction a fait naître dans l'Ordre entier, par un extrait de l'adresse dédicatoire de l'ouvrage qui se publie actuellement par M. Villaumbrosia. La phrase ne nous semble pas avoir besoin de traduction, tant le sens en est facile à saisir pour ceux qui savent le français. "Ah ! Desde lo alto del cielo se habra complacido vuestra santa Madre de veros asi rodeadas de esa aureola de proteccion y bendicion del Vicario de Jesucristo, a las que indudablemente se seguira la continuacion de la proteccion immediata de vuestros Prelados, del amor de los pueblos, de la veneracion de las ninas ; y todo, todo os alentara a reanimar mas y mas la fé y piedad entre los fieles, a propagar la sana doctrina, a preservar con ella del error a tantas familias infelices por medio de las lecciones y egemplos que deis a sus hijas, y estas a la vez dén en el hogar doméstico."

sans dire un mot de plus de ce vénérable abbé de France, M. Richaudeau, chanoine honoraire, et aumônier des Ursulines de Blois, dont le zèle et l'activité se sont manifestés de tant de manières pour l'extension de l'apostolat des Ursulines, qu'il devra être à jamais regardé comme un des insignes bienfaiteurs de l'Ordre? " C'est parce que l'institut de Ste. Angèle était tout particulièrement l'œuvre de Dieu, dit-il, qu'il a reçu la promesse d'une durée égale à celle de l'Eglise elle-même. Or, Dieu aurait-il fait une telle promesse à notre Sainte, si son œuvre n'eût été destinée qu'à faire un bien ordinaire et médiocre ? N'est-il pas évident que le sort de cette œuvre étant lié pour toujours à celui de l'Eglise, elle doit grandir comme l'Eglise ? " Et c'est mu de cette pensée que, malgré ses soixante ans, il écrit, il voyage, persuadé que d'après " la conduite de Dieu à l'égard de Ste. Angèle......et la manière dont l'Eglise, en plusieurs circonstances, a parlé d'elle......elle doit encore procurer plus de gloire à Dieu dans l'avenir qu'elle ne lui en a procuré par le passé."

Nous dirons en terminant que les aspirations de piété de l'Archiconfrérie sont : " la glorification de Marie, le triomphe de l'Eglise, l'extension de l'œuvre de Ste. Angèle et la délivrance des âmes du purgatoire." Ces aspirations si généreuses donnent la mesure des sentiments des membres qui composent la société.

§ 11.—ENCORE LA GUERRE

Nous allons éveiller ici des souvenirs comparativement récents puisqu'ils ne vont pas au delà d'un demi-siècle. Il y a probablement peu de nos lectrices qui n'aient connu quelque grand-oncle ou grand-père qui n'eût à raconter son épisode sur la guerre de 1812. Voici comme le Récit nous en parle.

" C'est en 1775 que les Américains essayèrent pour la première fois de troubler la paix en ce pays, qui avoisine de si près leur territoire. Ils déclarèrent alors la guerre par une invasion qu'ils n'avaient pas annoncée. Trouvant le pays sans défense sur les frontières, et sans troupes réglées suffisantes pour les empêcher de se répandre dans les campagnes, ils crurent qu'il leur serait facile de prendre la capitale. Mais la bravoure de ce qu'il y avait de troupes, vaillamment soutenues par les loyaux miliciens, ren-

versa totalement leur injuste dessein. Cela est détaillé aux années 1775 et suivantes.

" Depuis les arrangements de pacification et même de cession de la part de la Grande-Bretagne en 1783, il leur a été donné certaine étendue de terre dans le Haut-Canada, portion qui a été rendue au pays en annexant au Canada par Halifax (1) et ses dépendances. Depuis ce temps, nous jouissions d'une paix assez profonde pour nous faire bénir le ciel d'habiter un coin du globe qui paraissait seul exempt des troubles qui désolent toutes les parties de l'Europe. Nous goûtions cette paix, malgré les cuisantes douleurs dont nos cœurs étaient transpercés au récit des malheurs qui fondaient sur les infortunés habitants de ces pays, ainsi ravagés par les fléaux des guerres et des révolutions intestines, vu surtout que ces désolations ont frappé jusque sur la personne sacrée de N. S. P. le pape Pie VI, et son successeur Pie VII; leur détention par les ordres de l'Empereur des Français n'a fait qu'être plus tyrannique, tant par sa continuité que par l'augmentation de gêne en l'exercice des fonctions du gouvernement de l'Eglise.

" Le Seigneur vient de nous faire prendre une part plus sensible aux maux qu'ont essuyés et que subissent encore tant de pays, et cela, dans un temps où nous ne voyions que fort éloignée aucune possibilité de guerre avec les Américains. Nous apprenons, par une proclamation de M. notre Général en chef, Sir George Prevost, que les Américains déclarent la guerre au Haut et Bas-Canada. Cette nouvelle, parvenue ici vers le 22 et 24 juin, jeta l'alarme dans toute la ville de Québec, et en peu de jours dans tout le pays. Cette déclaration n'était pas annoncée pour qu'on s'y préparât ; non, avant que le cri de guerre eût été entendu, plusieurs contrées se trouvèrent investies d'ennemis. Il y avait lieu d'appréhender que les Américains ne fussent secondés et encouragés par les instigations de l'Empereur des Français, dont le nom seul jette dans l'effroi.

" Quelle triste et affligeante situation pour nous, pauvres religieuses qui n'ayant aucune part aux contestations des puissances de ce monde, sommes sujettes néanmoins aux conséquences de leur

(1) Le souvenir de cette annexion s'est perpétué par le nom de colonies, qu'on a longtemps donné à cette partie du pays.

domination ! Quelque sujet que nous ayons de nous répandre en actions de grâces au Seigneur, d'avoir mis en notre souverain, S. M. George III, (représentée par son illustre fils le Prince Régent), une disposition favorable aux communautés de ce pays, pour se maintenir en leurs possessions et se propager, tel que stipulé dans la capitulation au temps de la conquête de 1759 ; quelles amères réflexions cette annonce de guerre n'a-t-elle pas fait naître dans nos cœurs......La peine d'en souffrir les différentes calamités et incommodités, inévitables dans un temps où tout un pays souffre, n'était pas ce qui nous paraissait de plus fâcheux ; mais plutôt l'incertitude de notre sort si un siége allait avoir lieu comme on le craignait, ne sachant pas encore quelle serait la force de l'ennemi. On devait les présumer nombreux et bien organisés, (1) puisqu'ils se montraient si prompts à l'action.

" Ainsi nous dévorions dans nos cœurs d'amères inquiétudes. La pensée seule de nous voir séparées les unes des autres, et peut-être hors de lieu de sûreté, nous plongeait dans les plus cruelles alarmes. Tout concourait à appesantir notre fardeau. Notre digne évêque faisait alors sa visite épiscopale dans les îles du golfe St. Laurent, et il nous fallait, outre la peine de son absence, entendre une multitude de nouvelles inquiétantes qui se répandaient de toutes parts, comme il est ordinaire, surtout en temps de guerre. Celle qui fit le plus de sensation fut que Mgr. était devenu la proie de certains corsaires. La chose était possible, car on savait que les rivières étaient couvertes de ces écumeurs de mer. On savait de plus qu'un grand nombre de vaisseaux anglais avaient été pris, avant même la date fixée par le Congrès pour commencer les hostilités. Cette triste nouvelle plongea tous les cœurs dans de grandes inquiétudes : il se fit des prières publiques pour la conservation et le retour de Mgr. ; les communautés rivalisèrent de piété et de ferveur. Nous offrions nos communions, dont une générale par semaine lui était appliquée ; nous fîmes plusieurs neuvaines, et chaque jour, une religieuse passait un quart d'heure devant le S. Sacrement à cette intention, et y priait aussi pour le

(1) Les forces américaines comptaient 175,000 hommes, c-à-d. au delà de la population en état de porter les armes, dans toute l'étendue des provinces anglaises d'Amérique.

succès des efforts que faisaient les troupes réglées, conjointement avec les miliciens, pour repousser l'ennemi, au cas qu'il se portât à quelque tentative pour entrer sur nos frontières. Nous disions aussi, après la messe conventuelle, les prières indiquées dans le Salutaire.

" Enfin, le 17 septembre, Mgr. est arrivé en bonne santé de sa longue et pénible visite à la Baie des Chaleurs et lieux circonvoisins. Ce vertueux Prélat a pénétré jusqu'aux confins de son vaste diocèse, donnant la confirmation, parcourant ces nouveaux établissements avec des fatigues et des misères inséparables de ces courses apostoliques. Vu la guerre qui s'était déclarée depuis son départ, il a jugé à propos de voyager par terre, tant pour hâter son retour que pour éviter les corsaires américains dont la mer est infestée. Sa présence a comblé de joie tous ses diocésains, nous en particulier qui n'avions passé aucun jour sans demander instamment à Dieu son heureux retour."

O l'admirable et paternel prélat ! nous écrions-nous involontairement ici ; ô le bon et dévoué troupeau ! ô les vraies et affectionnées filles !

Mais laissons le Récit nous continuer le détail des anxiétés et des mouvements de l'époque. Dans l'été de 1813 : " La guerre continue toujours avec autant d'acharnement du côté des ennemis ; même valeur et même courage aussi dans notre armée à se bien défendre. M. le Gouverneur est sur les frontières depuis l'année dernière, pour être plus à portée de secourir les divers lieux par où l'ennemi pourrait pénétrer dans la province. Je n'entreprends point de décrire les divers combats qui ont eu lieu depuis le commencement de cette guerre ; celles qui dans la suite pourraient désirer s'en informer, pourront avoir recours aux gazettes qui se conservent au dépot en liasse. Je dirai cependant qu'on continue à *dévaster* les campagnes de tous les jeunes gens qui ont 18 ans ; on fait la même chose dans la ville, pour les envoyer aux frontières.

" Nous sommes menacés d'une mauvaise récolte, peut-être de famine, tout est d'une cherté extrême. Les pauvres gens pâtissent beaucoup, et ils souffriraient encore davantage, si le Gouvernement ne donnait pas la ration aux miliciens. Dieu sait quand tout cela finira ! Nous ne pouvons que prier le Seigneur d'avoir pitié de ce

pauvre pays. Nous continuons de réciter tous les jours, à l'issue de la messe, les prières marquées dans le Salutaire pour les temps de guerre."

Sans obliger nos lectrices à recourir aux " liasses du dépôt," nous rappellerons succinctement, pour l'avantage des plus jeunes, ce que l'Histoire nous dit de la guerre de 1812.

Les Américains devaient envahir le pays par l'ouest, à la tête du lac Erié; par le centre, à Niagara; par le nord, sur le lac Champlain et les parties avoisinantes du Bas-Canada. La campagne de la première année 1812, fut en général favorable aux Américains, surtout sur mer, et chose étrange, c'était de ce côté qu'on les avait crus moins redoutables. La campagne de la seconde année, 1813, qui porta principalement sur le Bas-Canada, fut un échec complet pour les ennemis, et malgré quelques avantages, on peut dire que dans l'ensemble ils eurent le dessous, tant sur terre que sur mer. La troisième campagne en 1814, eut pour les deux partis ses alternatives de revers et de succès, et amena une paix qui, sans être humiliante pour les agresseurs, fut cependant des plus honorables à l'Angleterre.

Les principaux engagements de cette époque,—car pour de batailles rangées et décisives, on peut dire qu'il n'y en eut aucune en Canada, les Anglais se tenant en général sur la défensive, et les Américains paraissant avoir peu organisé leurs plans d'attaque ; les principaux engagements furent donc : en 1812, Queenston, où le général anglais Brock fut tué ; en 1813, le combat naval de Put-in-Bay, qui donna le lac Erié aux Américains ; Moravian-Town, où périt le fameux chef Técumseh, un des héros de cette lutte ; et Châteauguay, où 300 Canadiens commandés par l'intrépide colonel de Salaberry, mirent en fuite, après 4 heures de combat, une armée de 7000 Américains : cette victoire éclatante eut pour effet de neutraliser les succès de l'ennemi dans l'ouest et de le faire rentrer sur son propre territoire. En 1814, les hostilités furent restreintes au Haut-Canada, et, sur la fin de l'été, le danger était éloigné des frontières. L'Angleterre, délivrée de la guerre européenne par l'abdication de Napoléon, avait envoyé ses vaisseaux ravager les côtes des Etats-Unis depuis la Nouvelle-Ecosse jusqu'au golfe du Mexique. Washington entre autres fut pillée

et détruite: mais la remarquable victoire des Américains à la Nouvelle-Orléans leur permit de demander la paix à des conditions moins désavantageuses. " Le 24 décembre 1814, fut conclu à Gand, entre les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, un traité de paix et d'amitié, lequel a été depuis ratifié par les deux puissances. Nouvelle agréable, ajoute le Récit, Dieu veuille la rendre durable, et ajouterons-nous volontiers avec l'Annaliste, nous préserver à tout jamais des calamités de la guerre ! "

Les actions de grâces solennelles de cette heureuse paix furent fixées au 6 avril, jour où se trouvait transférée cette année la fête de St. Joseph, le 19 mars coïncidant avec le dimanche des Ramaux. Le mandement de Mgr. Plessis, du 10 mars, enjoignait de célébrer une messe solennelle suivie du *Te Deum* et du *Domine salvum fac* avec l'oraison pour le Roi." La St. Joseph n'en fut que plus solennelle.

Un épisode de la guerre de 1812, qui ne fut certainement pas pour notre communauté un des plus désagréables, ce fut d'avoir tous les dimanches pendant quelques mois, une messe à la militaire. " Depuis le 16 octobre de cette anneé, 1814, nous n'avons tous les dimanches la messe qu'à 7 heures, pour la commodité du régiment de la milice (1) incorporée qui vient l'entendre dans notre église. Ils entrent au son des instruments, et continuent leur musique à plusieurs reprises pendant la sainte messe." La musique militaire était belle à entendre sans doute, mais nous pensons qu'aux premières annonces de la paix, on ne fut que trop heureuses de se contenter du violon du bon père Daulé et des voix novices des jeunes élèves.

§ 12.—LES ÉCHOS DU LOINTAIN.

Après avoir gémi sur les maux de la Révolution française, les Ursulines avaient continué de suivre avec un intérêt marqué,

(1) M. French était l'aumônier de ce régiment, probablement composé d'Irlandais catholiques. Nos lectrices savent que la belle et spacieuse église St. Patrice n'existait pas encore. Cette église bâtie en 1832, moyennant les contributions généreuses des citoyens catholiques et protestants, fut en grande partie le fruit du zèle et de l'activité du vénéré pasteur de la congrégation irlandaise, M. l'abbé P. McMahon, décédé en 1851.

comme nos lectrices l'ont vu, les péripéties de ces luttes désastreuses entre les nations de l'Europe ; leur cœur se serrant davantage à mesure que le canon d'alarme se rapprochait du Vatican. Comme autrefois, lorsqu'il s'agissait du salut du pays, elles demandent encore, les bras étendus en croix, grâce et miséricorde pour la chrétienté éprouvée. Nous allons faire entendre ces échos du lointain, dans l'ordre où les Annales les ont consignés.

A la première nouvelle de la canonisation de Ste. Angèle, le Récit avait laissé échapper ces paroles : " Qu'il plaise à l'infinie bonté de notre Dieu, par l'intercession de cette grande sainte, de conserver N. S. P. le Pape, et de faire cesser les guerres qui affligent l'Eglise et désolent la chrétienté ! "

En 1810, la voix émue du premier pasteur se fait encore entendre. " Dans un mandement du 27 octobre, après avoir décrit d'une manière touchante la détention du souverain Pontife, qui est relégué depuis neuf mois dans une forteresse d'Italie, dans une prison, où il est réduit à recevoir la ration des autres prisonniers, n'ayant pas même un seul domestique, Mgr. a ordonné à tous les prêtres de son diocèse de dire à genoux tous les dimanches et fêtes, à l'issue de la messe, 7 pater et ave ou les litanies de la St. Vierge. Nous avons déterminé de dire journellement, après la messe conventuelle, 3 pater et ave, ou l'invocation des Saints avec l'oraison pour le Pape, et notre Rév. Mère recommande à chacune de faire en particulier des prières à cette intention."

Au milieu même des difficultés du pays, les prières se continuaient pour le Pape et pour l'Europe. " Je ne dirai qu'un mot, écrivait l'Annaliste en 1813, de cette guerre meurtrière qui depuis plus de vingt ans, ravage l'Europe. De toutes les couronnes, l'Angleterre est la seule qui ait eu la gloire de résister à l'usurpateur de la couronne de France. Elle a même donné du secours au Portugal, à l'Espagne et aux puissances du Nord, et ce n'est que par ce moyen que ces peuples sont parvenus à chasser les Français de leurs états. Les papiers publics font connaître combien Dieu était courroucé contre les pécheurs, pour les avoir châtiés d'une manière si terrible. L'empereur des Français a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour châtier les peuples ; mais enfin, il commence à éprouver à son tour les revers de la fortune.

Il a dû céder aux armes victorieuses des Alliés, qui le poursuivent jusqu'aux portes de Paris. Dieu veuille faire cesser tant de calamités ! "

En mai 1814 : " Nous apprenons par des papiers officiels, qu'une paix générale est heureusement conclue entre les couronnes d'Europe ; les articles en ont été signés à Paris. Bonaparte a abdiqué et s'est retiré sur les côtes de Toscane, dans l'île d'Elbe. Louis XVIII, frère de l'infortuné Louis XVI, est monté sur le trône de ses ancêtres. Ce changement inespéré est plutôt l'ouvrage du Très-Haut que celui des princes alliés ; " et le 13 septembre suivant, " une fête solennelle d'actions de grâces se célébrait par toute la province."

Tout était rentré dans le calme ; mais à peine les peuples de l'Europe avaient-ils repris haleine et sondé la profondeur de leurs plaies, que la tempête gronda de nouveau, les vagues à peine calmées se soulevèrent ; comme l'éclair, "Bonaparte était passé de l'île d'Elbe à Paris, et Louis XVIII avait dû fuir à Ostende." Mais c'était le dernier effort d'une puissance dont Dieu ne voulait plus. " Après avoir châtié la France avec une verge de fer, ce Dieu bon, dont les desseins sont impénétrables, l'a enfin regardée dans sa miséricorde, et lui a rendu pour la seconde fois son prince légitime, Louis XVIII, surnommé le Désiré. Napoléon est enfin humilié à son tour, et condamné à finir ses jours dans une île d'Afrique. C'est ainsi que Dieu, ce bon Père, après avoir corrigé ses enfants, jette les verges au feu, pour reprendre avec une nouvelle tendresse le soin de sa famille chérie. Veuille ce grand Dieu rendre durable la paix signée par les Puissances, en novembre 1815 ! "

On sait que Bonaparte languit près de 6 ans dans son funèbre exil. " Cet homme pour ainsi dire unique pour la valeur, le génie et les talents, ou plutôt peut-être, cet homme le fouet du Très-Haut, né pour la correction de toute l'Europe, est enfin tombé entre les mains de l'Eternel," dit le Récit en 1821. " Ses grandes prérogatives ne l'ont pas accompagné au delà du tombeau ; il y est descendu comme tout autre homme......Grandeur, réputation, que vous êtes peu de chose ! que malheureux est celui qui ne travaille que pour vous !

“ Bonaparte a payé le tribut à la nature le 5 mai 1821, dans l'île Ste. Hélène, lieu de son exil depuis la bataille de Waterloo. Ses restes y sont inhumés. Il laisse un fils (1) qui montre pour les armes les mêmes inclinations que son père, et qui peut-être sera à son tour la terreur de plus d'un peuple.”

L'Annaliste paraît peu éblouie des grands faits d'armes de l'homme extraordinaire qui, pendant si longtemps, concentra l'attention du monde entier. C'est que la vierge du Christ, accoutumée à envisager la grandeur au-delà des choses de ce monde, estime peu des royaumes et des empires corruptibles et passagers ; dans ces actions éclatantes que ne motive pas une indispensable nécessité, elle ne peut voir que les maux et les douleurs de tant de malheureux, qui payent de leur repos, de leurs biens et de leur vie, les victoires et les triomphes égoïstes d'un seul homme.

§ 13.—LES GOUVERNEURS DU PAYS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES URSULINES, DE 1800 À 1825.

Ne passons pas plus avant sans dire un mot des chefs civils qui gouvernèrent le pays de 1800 à 1825, et dont le Récit ne manque pas de noter les actes, surtout quand ils sont de nature à mériter la reconnaissance de la postérité.

Nos lectrices savent qu'au Lieut. Gouverneur Milnes succéda en 1807, (2) un chef, meilleur militaire que bon politique, prévenu de

(1) Napoléon-François-Charles-Joseph, connu sous le titre de duc de Reichstadt, né en 1811, et mort en 1832, à Schœnbrum. Il fut élevé à la cour de son grand-père, l'empereur d'Autriche. Le titre de *Roi de Rome*, qui l'accueillit à sa naissance, ne pouvait que lui porter malheur en rappelant les sacriléges spoliations de son père.

(2) Milnes était passé en Angleterre en 1805. M. Dunn, président du Conseil, “ ancien et respectable citoyen ” dont il a déjà été parlé, avait été administrateur dans l'intervalle. M. l'abbé Ferland fait la remarque qu'en dépit de M. Ryland et autres ennemis implacables de la cause catholique, il admit Mgr. Plessis à prêter serment de fidélité comme évêque de Québec, et cela en plein Conseil. On sait que le parti hostile voulait plus que jamais, à cette époque, saper la foi des canadiens en faisant que les gouverneurs nommassent aux cures. M. Dunn fut une seconde fois administrateur au départ de Craig.

même que son prédécesseur contre tout ce qui était catholique. Le Récit est d'un laconisme remarquable à son départ, quoiqu'il eût enregistré, à son arrivée dans le pays, une visite " obligeante de M. Craig, de sa dame et de ses enfants." En juin 1811, " M. le Lieutenant-Gouverneur est repassé à Londres pour sa santé," voilà tout.

Mais la plume va s'épanouir aussi bien que les espérances du pays, quand Sir George Prevost prend les rênes du gouvernement. Il recommanda mieux son origine (2) que le " vieux militaire Suisse," de 1780. " Arrivé en ce pays le 14 septembre 1811, en qualité de Gouverneur en chef, il nous fit ainsi que sa Dlle., le 23 du même mois, une visite des plus gracieuses, recevant avec bonté les compliments de nos pensionnaires et leur faisant beaucoup d'accueil."

Mais le canon résonna bientôt aux frontières et y appela la vigilance et l'activité du gouverneur. En 1813, voyant que son absence se prolongeait, " Lady Prevost, qui est des plus aimables, est partie pour Montréal avec sa famille, afin de se rapprocher de M. le Gouverneur." Ce ne fut que le 13 octobre 1814, que cette généreuse dame rentra dans Québec. Le Gouverneur l'y suivit de près, " étant arrivé en la capitale en bonne santé sur la fin de décembre. Il a reçu les félicitations de tous les corps."

Cet ami du peuple canadien s'était montré trop libéral pour que la jalousie et le fanatisme ne lui suscitassent pas querelle. La malheureuse action de Plattsburg fut le prétexte d'une accusation qui le fit rappeler. " Le 10 avril 1815, Son Excellence Sir G. Prevost, Baronnet, Gouverneur en Chef de ces provinces est parti, ayant annoncé précédemment à l'armée servant dans l'Amérique, Septentrionale, qu'il avait reçu ordre de S. A. R. le Prince Régent, de s'en retourner en Angleterre. Il n'y a jamais eu en Canada un gouverneur qui ait reçu tant de marques d'affection des habitants, ni de gouverneur qui les ait mieux méritées. Au milieu de la guerre, il a maintenu les habitants de ce pays dans la jouissance des lois ; il les a protégés contre l'ennemi et a mis leur réputation au-dessus

(2) Sir George Prevost était d'origine suisse aussi bien que Haldimand, mais ils ont laissé des traces bien différentes dans la mémoire du peuple.

de toute calomnie. A l'arrivée de Son Excellence en cette province, le pays était à la veille d'une guerre avec les Américains, et une mésintelligence divisait depuis longtemps les habitants. Ce sage gouverneur ne consultant que le bien général, par une stricte adhérence à la justice et une confiance judicieuse, fit disparaître bien vite les mécontentements, et rallia toute la population pour la défense commune."

Un peu plus loin nous lisons: "Mme. Prevost, épouse de Sir G. Prevost, ci-devant gouverneur, nous a gratifiées de son portrait ce que nous tenons à grande faveur. Il lui a été présenté des ouvrages en écorce faits au noviciat; elle les a beaucoup prisés, tant pour le bon goût que parce qu'elle regarde, dit-elle, ce petit présent comme une preuve de notre estime, laquelle est bien sincère.

" Mlle. Prevost ayant désiré voir la cérémonie de la première communion des élèves pensionnaires, qui n'a eu lieu cette année que le dimanche dans l'octave de l'Ascension, est entrée avec deux Dlles. Baby. M. Daulé notre chapelain fit trois ravissants sermons, et les pensionnaires chantèrent très-fervemment et très-agréablement de beaux cantiques, de sorte que nous avons lieu de croire que ces dames en furent fort édifiées. Elles sortirent aussitôt après la messe."

Le 9 juin suivant, " Milady Prevost partit avec sa famille pour l'Angleterre, en même temps qu'une flotte de 70 bâtiments. Dès les 6 heures du matin, le jour du départ, sa Dlle. aînée vint nous dire un dernier adieu avant de s'embarquer, nous donnant, tant de sa part que de celle de Mme. sa mère, de grandes marques d'estime."

On sait que cette intéressante famille fut bientôt privée de son chef. Sir George Prevost avait été obligé de faire par terre et en grande partie à pied, dans la saison la plus défavorable, le voyage de Québec à la Nouvelle-Ecosse, pour répondre à de calomnieuses insinuations; il mourut (1) des fatigues de ce pénible trajet,

(1) Lady Prevost survécut peu à sa douleur comme on le voit par le billet suivant écrit de Belmont en date du 9 mai 1823, à l'adresse de la Mère St. Henri: " My dear Madam,—I cannot return the valua-

laissant ses ennemis à la honte de leurs remords. Ce fut à Belmont, comté de Hampshire, qu'il finit sa vie. Une correspondance intime nous dit que " dans ses derniers jours, il aimait à parler de ses amis du Canada, en particulier des " bonnes Religieuses " comme il se plaisait à les appeler.

Le 21 juillet 1816, arrivait en Canada comme gouverneur sir George Sherbrooke (1) ; on le rencontre avec plaisir, même après le gouverneur Prevost, mais il resta peu de temps en ce pays ; au mois d'août, deux ans plus tard, " il demandait son rappel à raison du mauvais état de sa santé. Ce gouverneur est généralement regretté de toute la province, spécialement du clergé catholique, pour qui il avait beaucoup d'estime et de considération, surtout pour notre digne prélat. Ce monsieur a fait pour la sûreté des missionnaires que Mgr. envoie à la rivière Rouge (contrée où la foi n'avait pas encore pénétré), des ordonnances telles qu'on eût pu attendre d'un gouverneur catholique. Cela fait voir que les Protestants sont revenus de leurs préjugés contre notre sainte Religion, puisqu'ils respectent tant ses ministres. Dieu veuille dans sa miséricorde leur faire connaître la vérité ! C'est sous le gouvernement de Sir George Sherbrooke que l'évêque de Québec a été admis membre du conseil législatif, faveur sans exemple depuis la conquête du pays par les armes britanniques." Sir G. Sherbrooke tout d'abord s'était concilié la bienveillance des Canadiens, en assistant généreusement les habitants de plusieurs paroisses de la partie inférieure du district de Québec, qui se trou-

ble portrait without thanking you for the obliging manner with which you complied with my request. We have had a copy taken, which we think a better likeness, and we therefore send back the same portrait that was given to you by my lamented Mother.

" My Brother and Sister unite with me, in requesting that you and the other Ladies of your community will accept our regards and best wishes, and

" Believe me, my dear Madam,—Yours very sincerely,

" Anne Eleanor Prevost."

(1) Au départ de Sir G. Prevost, le Général Drummond avait tenu les rênes du gouvernement jusqu'au 21 mai 1816, où il fut remplacé par le major général Wilson, en attendant l'arrivée du gouverneur.

vaient à la veille de manquer de pain, par les intempéries de l'année 1816, dont le Récit parle en ces termes : " Le printemps a été extraordinairement tardif cette année ; il y a eu de fortes gelées jusqu'au 6 juin, non-seulement en Canada, mais dans plusieurs autres parties de notre Amérique. Nous apprenons aussi, par la gazette, que la navigation du Rhin fut tout à fait arrêtée le 10 juillet, par l'abondance de la neige et de la pluie. Malgré cela, à l'exception de certaines paroisses, la récolte est fort abondante, surtout dans le Haut-Canada."

Les préjugés que nos bonnes Mères croyaient éteints en voyant la conduite judicieuse de Sir G. Sherbrooke, reparurent malheureusement sous son successeur, le duc de Richmond, arrivé à Québec le 6 août 1818. " Quelques jours après son arrivée, ajoute le Récit, les *Miladies* ses filles nous honorèrent d'une très-aimable visite."

" Le 28 août de l'année suivante, le duc de Richmond mourut dans le Haut-Canada. (1) Son corps transporté en cette ville, a été enterré dans l'église anglicane, le 4 septembre, avec tous les honneurs militaires dus à sa dignité. Le comte Dalhousie, gouverneur d'Halifax, est nommé pour remplir l'importante place de gouverneur de la Province." (2)

" Peu après son arrivée (en 1820), le nouveau gouverneur est parti pour le Haut-Canada, pour ne revenir que cet automne." Cette visite ne devait pas le rendre plus favorable à la cause canadienne : on sait qu'à (3) cette époque il fut sérieusement question de l'Union des Canadas. Mais le temps où cette union devait s'effectuer, selon les vues de la divine Providence, à la conservation du peuple canadien, n'était pas encore venu, et une circonstance en apparence toute fortuite arrêta cette mesure.

Nos Mères ne font aucun éloge de l'administration du comte

(1) D'hydrophobie, disent certains écrivains, à la suite d'une morsure de renard. Il se trouvait alors dans un bourg du comté qui porte aujourd'hui son nom.

(2) En attendant l'installation du nouveau gouverneur, l'Hon. J. Monk, le plus ancien conseiller exécutif, remplit les fonctions d'administrateur. Ensuite vint Sir P. Maitland, gendre du défunt duc de Richmond, et ci-devant gouverneur du Haut-Canada.

(3) Voir l'historien Garneau.

Dalhousie à l'égard du pays; mais elles se louent beaucoup de ses procédés polis et bienveillants à leur égard. "Le 7 décembre, 1820, Son Excellence, accompagné de Mgr. de Québec, de Mme. la Comtesse et plusieurs autres personnages, est entré dans notre Monastère et a visité les classes, tant au pensionnat qu'à l'externat. Il a paru très-satisfait de tout, surtout de l'avancement des pensionnaires dans l'écriture, le dessin, les différents ouvrages tant en laine qu'en soie et peinture. Sa compagnie se montra également gracieuse et polie."

C'est sous le gouvernement du comte Dalhousie que se célébra l'avénement au trône de George IV, couronné au mois de juillet 1821. La fête se fit à Québec le 10 novembre, avec de grandes démonstrations de joie et de loyauté.

Mme. la comtesse Dalhousie se montra l'émule de lady Dorchester, de lady Prescott et de lady Prevost, en courtoisie et en bienveillance : "Le 21 novembre 1822, Mgr. donnant le voile à trois postulantes, elle voulut être présente à la cérémonie avec un nombreux cortége de dames. Comme il y avait aussi beaucoup de parentes des jeunes novices, le chœur se trouva trop étroit, nous dûmes faire monter bon nombre de nos pensionnaires à la chapelle des Saints. Après la cérémonie, Mme. la Comtesse est entrée avec sa suite à la communauté et a fait le tour de la maison. Elle a fait beaucoup d'accueil à nos élèves, s'informant du nom de plusieurs, considérant avec attention les ouvrages en tout genre et s'en montrant extrêmement satisfaite. Elle finit par nous offrir ses services pour certains objets qui pourraient être utiles à notre Institut."

Que de choses intéressantes à dire encore, si les limites que nous avons dû nous prescrire ne nous obligeaient d'interrompre le Récit. Que d'obligeance et de bienveillance, par exemple, dans ces entrées de lord Aylmer, dans le but spécial de prendre connaissances de nos affaires afin de nous aider à obtenir justice; dans ces visites fréquentes, ces billets intimes de lady Aylmer, surtout à l'occasion de l'incendie du 12 janvier 1834. Nous arriverions par une voie toute suave jusqu'à nos jours pour rencontrer l'aimable lady Elgin, si heureuse de voir le souvenir que l'on gardait de sa famille au vieux Monastère; lady Head qui rendit si char-

mante la distribution des prix en 1856; lady Monck et ses Dlles. dont les bienveillantes visites, tant à l'intérieur que dans nos parloirs, les gracieux messages, la correspondance même depuis leur absence en Europe, seront toujours d'un si doux parfum pour les habitantes du cloître, et prouveront une fois de plus combien la délicatesse, la générosité des procédés est naturelle aux esprits élevés et aux nobles cœurs. C'est dans ces occasions que nous avons eu l'avantage de faire connaissance avec Madame Godley, qui nous a fait part de tant de détails intimes sur nos chères sœurs de Waterford.

§ 14.—LE MOUVEMENT RELIGIEUX CHEZ NOS VOISINS DES ETATS-UNIS.

Pendant que l'active République mettait tout en œuvre pour étendre son influence en s'agrégeant de nouvelles provinces, dans son sein s'opérait un mouvement bien autrement salutaire et efficace. Nos lectrices savent combien de familles catholiques (1) et de confesseurs de la foi furent rejetés du sein de la patrie par l'impiété révolutionnaire; ce fut sur cette " terre de la liberté " que grand nombre de prêtres français vinrent donner à Dieu de nouvelles preuves de leur amour pour lui et d'attachement inviolable à la sainte Eglise. Dispersés comme des phares lumineux au sein de cette nation naissante, mais éminemment fille de l'industrie et du progrès, il semble que le souffle de Dieu leur fit entendre continuellement à l'oreille du cœur ces pressantes paroles : " Pour un intérêt périssable on se met en mouvement, on entreprend pour un rien de grands voyages, on ne craint point de se tourmenter jour et nuit; et à peine la plupart font-ils un pas pour le royaume des cieux ! " Les courses de ces nouveaux apôtres, à la fin du 18e siècle et au commencement du 19e, nous reportent au temps des premiers missionnaires de notre Canada, de ceux qui versèrent leur sang et prodiguèrent leur vie pour l'extension

(1) Ces familles venaient aussi de St. Domingue et autres îles françaises, où s'était fait sentir d'une manière si déplorable le contre-coup de la Révolution française. Les 14,000 catholiques que renfermait New-York en 1807, s'étaient en grande partie ainsi recrutés. Baltimore avait largement partagé dans cette émigration.

de la foi. M. Matignon et M. de Cheverus (1) parcoururent longtemps, à eux seuls, toute l'étendue de la Nouvelle-Angleterre, cherchant à assurer " l'élection " des quelques catholiques qui y étaient dispersés et à enfanter de nouveaux disciples à Jésus-Christ ; M. Flaget et quelques autres prêtres en faisaient autant dans le Kentucky, l'Ohio et autres états encore à demi-sauvages, tandis que l'ancien établissement catholique de Baltimore, avec son premier évêque, Mgr. Carroll, (2) sacré en 1790, était le foyer ardent de cette intéressante chrétienté.

Une de nos vénérables anciennes qui vient d'échanger l'exil pour la patrie, notre bonne et chère Mère Cécile O'Conway de l'Incarnation, ne pouvait jamais sans la plus profonde émotion, nous retracer le tableau de la merveilleuse transformation qui s'était alors opérée dans son pays natal. Née à Pittsburg en 1788, de la première famille catholique qui s'y soit établie, cette chère Mère, douée d'une prodigieuse mémoire, pouvait suivre pas à pas les progrès de la foi, et nous en nommer les apôtres, jusqu'en 1808, où le pays comprenait déjà cinq (3) diocèses, puis jusqu'en 1822,

(1) M. de Cheverus et M. Flaget furent plus tard évêques, ainsi que MM. Dubois, Dubourg, David et Maréchal, aussi missionnaires français.

(2) Mgr. J. Carroll, né dans le Maryland, étudia d'abord sous les Pères Jésuites, qui trouvaient moyen de suivre sans bruit un certain nombre d'élèves. Etant allé terminer ses études à St. Omer, il y entra dans la Compagnie de Jésus. A l'abolition de la Société, il revint dans le Mayland pour travailler au salut de ses compatriotes. C'était à l'époque où s'organisait la grande lutte de l'Indépendance. La mission du Père Carroll en Canada, en 1776, était dans un but tout religieux. En désirant l'annexion des Canadiens, c'était afin que le parti catholique fût plus largement représenté dans l'Union. Mgr. Carroll avait commencé à exercer son saint ministère dans le Maryland en compagnie de quelques pauvres missionnaires ou membres épars d'une compagnie dissoute.

(3) Les cinq diocèses érigés par Pie VII en 1808 étaient : Baltimore, siége métropolitain, New-York, Philadelphie, Boston et Bardstown, évêchés suffragants. Il est touchant de voir l'illustre Pie VII, occupé de l'organisation de la nouvelle Eglise des Etats-Unis, quand il fut menacé dans son propre palais par les troupes du général Miollis. Comme le Souverain Pontife fut alors prisonnier des gendarmes du

où il en comptait neuf, (1) avec des ressources en tout genre pour l'éducation chrétienne et le soulagement de l'humanité.

En voyant l'œuvre de ces prêtres exilés qui, au moment du besoin, semblent avoir été députés, ou pour soutenir la foi dans notre pays du Canada alors si éprouvé par le besoin de prêtres, ou pour la répandre dans ces vastes contrées qui venaient de se constituer indépendantes, on ne peut que s'écrier le cœur ému jusqu'aux larmes : O admirable, ô miséricordieuse, bénigne et inépuisable Providence !

§ 15.—TROIS GÉNÉREUSES FILLES D'ÉRIN.--VISITES D'ÉVÊQUES.

L'étude de l'Histoire religieuse des Etats-Unis avait déjà de l'intérêt pour nous, soit en qualité de fille de la sainte Eglise, soit comme appartenant à une communauté qui a l'avantage de tenir à la grande République par plusieurs de ses membres, cœurs dévoués qui sont venus apporter à l'œuvre de Ste. Ursule un généreux concours, et prier avec nous, sur le vieux promontoire de Québec, pour la diffusion de la foi dans leurs vastes contrées. Cependant, nous avions encore le texte de l'infatigable Récit, qui nous pressait de jeter les yeux sur ces puissants voisins, plus près de nous que jamais par la disparition des forêts limitrophes et la facilité des voies ferrées et des bateaux à vapeur.

" Au mois de septembre 1818, il nous est arrivé deux Dlles. Irlandaises dont l'une est la propre sœur (2) des deux novices qui

général Radet, et ignominieusement traîné à Grenoble, puis à Avignon et à Savone, toute communication devint extrêmement difficile ; les Bulles pour les différents évêchés ne furent reçues qu'en 1810, par la voie de Lisbonne, et le siége vacant de New-York ne put être rempli qu'au retour du St. Père à Rome en 1814. Voilà quelle serait la liberté de l'Eglise universelle, supposé que le Pape fût sous la dépendance d'une puissance étrangère.

(1) Les neuf évêchés de 1822 étaient comme suit : Baltimore, Boston, New-York, Philadelphie, Bardstown, Charleston, Richmond, Cincinnati, la Nouvelle-Orléans.

(2) Ces fondatrices étaient trois Dlles. Ryan, et une jeune veuve leur cousine, personnes d'une haute piété dont Mgr. de Cheverus faisait grande estime. " J'ai l'honneur de vous envoyer les portraits en

sont à Trois-Rivières, et qui y ont fait profession dans le but d'établir une maison de notre ordre dans la ville de Boston. Elles viennent pour se réunir aux deux premières. Elles ont séjourné huit jours dans notre maison et nous ont beaucoup édifiées, tant par leur courage que par leur piété. De notre côté, nous avons mis tout en œuvre pour les bien traiter et délasser de leur longue traversée. A leur départ, nous les avons, selon nos moyens, accommodées des petits meubles dont elles pourraient avoir besoin.

" Vers le même temps, nous avons appris la mort du respectable M. Matignon, prêtre français et G. V. de l'évêque de Boston. Nos sœurs irlandaises perdent un grand protecteur en sa personne. C'est lui (1) qui avait formé le dessein d'établir cette nouvelle communauté d'Ursulines, amenant lui-même à Trois-Rivières les

miniature de Mgr. l'évêque de Boston et de M. Matignon, pour l'inspection de vos Dlles. Irlandaises," écrivait Mgr. Plessis, toujours attentif à faire plaisir. " Ecrivez-moi au juste le nom de ces Dlles. afin que je donne avis de leur heureuse arrivée à Mgr. de Cheverus. M. Matignon est à la dernière extrémité."

(1) M. Matignon s'était à la vérité dévoué à cette œuvre avec un zèle admirable, mais le premier dessein en était dû au célèbre converti M. Thayer qui, de ministre presbytérien à son départ de Boston peu après la Révolution Américaine, se fit Catholique, à la vue des miracles opérés à Rome sur le tombeau du Vén. Benoît Labre, et revint prêtre dans sa ville natale. Ayant fait connaissance avec les Ursulines de Boulogne-sur-Mer, à son retour de Rome, il étudia l'institut d'Angèle et résolut d'en doter son pays. Après avoir travaillé pendant plusieurs années à la conversion de ses compatriotes, il passa à Limerick, où tout en menant la vie d'un saint, il inspirait aux autres un grand désir de la perfection chrétienne. Ayant rencontré dans la famille Ryan, une terre extrêmement bien préparée, il la cultiva avec soin. Comme il entretenait toujours l'espoir de voir des Ursulines à Boston, il en parlait fréquemment à ses amis. Ce fut alors que les Dlles. Ryan, élevées elles-mêmes dans un pensionnat d'Ursulines en Irlande, s'offrirent avec une générosité admirable pour la nouvelle fondation. L'offre fut chaleureusement accueillie. Mais le zélé fondateur étant mort au commencement de l'année 1815, puis quelque temps après le père des jeunes Dlles., l'entreprise fut un peu retardée. M. Thayer avait fourni les fonds pour cet établissement.

deux premières. Dieu, qui lui avait inspiré cette bonne œuvre, achèvera s'il lui plaît son ouvrage."

Au mois de novembre suivant, les deux postulantes recevaient le saint habit sous les noms de St. Augustin et de Ste. Angèle, et vers le milieu de juin de l'année 1820, cette petite colonie dont deux professes et deux novices, toutes quatre enfants de la fidèle et généreuse Erin, laissait la communauté hospitalière de Trois-Rivières. " M. de Calonne, leur confesseur, et M. Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu, les ont accompagnées jusqu'à Montréal où les attendait l'évêque de Boston, Mgr. de Cheverus. Elle sont arrivées heureusement et en bonne santé dans la ville de Boston et ont pris possession de la maison qui leur était destinée." Un peu plus loin, on lit : " Les papiers publics nous apprennent que les deux novices de Boston formées à Trois-Rivières, ont fait profession le 23 octobre de cette année (1) 1820. Elles ne sont que quatre professes, et reçoivent des élèves. Nous prions Dieu de leur envoyer quelques sujets qui soient de dignes coopératrices de leur zèle."

Dans cette Genève du Protestantisme en Amérique, on comprend qu'il n'était pas facile de recruter les cloîtres ; aussi deux des fondatrices étant mortes à la fleur de l'âge, et la supérieure la Mère Marie-Joseph étant mourante en 1824, Mgr. Plessis céda aux pressantes instances de M. Taylor, G. V., chargé de la conduite du diocèse de Boston en l'absence de Mgr. de Cheverus, et désira qu'une de nos religieuses, la jeune sœur Moffet de St. George, allât secourir cette maison naissante et éprouvée. Cette dernière, qui redoutait extrêmement la difficile mission, s'y refusa d'abord ; mais craignant à la fin de s'opposer au dessein de Dieu, elle consentit à s'éloigner de son Monastère. La maison de Boston fut transférée de la ville à Charleston, dans un endroit charmant appelé Mont Benoît, en honneur de Mgr. Fenwick ; le pensionnat fut bientôt un des plus florissants et l'on y venait de très-loin.

En 1834, quatorze ans seulement après la fondation, le fana-

(1) Comme nous avons remarqué en divers auteurs, plusieurs erreurs de dates et de faits, au sujet de la maison de Boston, nous avons aimé à citer nos annales. Elles doivent être correctes, enregistrant les événements dans l'ordre où ils se présentent.

tisme de la plus hideuse espèce (1) dans une populace effrénée, allait, comme dix ans plus tard d'une manière encore plus déplorable à Philadelphie, jeter aux flammes une œuvre de bienfaisance si péniblement élaborée.

Vous verrons ci-après l'aide plus durable et plus efficace donnée à la communauté-sœur de la Nouvelle-Orléans. Pour le moment nous continuerons d'explorer le terrain du Récit, dans la connaissance qu'il nous fait faire avec les dignes prélats, que la haute réputation de Mgr. Plessis, sans doute, attirait tour à tour à Québec.

Pour abréger, nous dirons succinctement qu'en 1818 et dans les années subséquentes, le Canada fut honoré de la visite des vénérables évêques Flaget, Conwell et de Cheverus. "Mgr. Flaget, (2) prêtre français, est actuellement évêque de Bardstown

(1) Tout ce que renfermait le monastère et la chapelle fut ou pillé ou détruit; les couverts d'argent des élèves au nombre d'environ 80, et jusqu'aux vases sacrés. Ces misérables revinrent la nuit suivante pour compléter la destruction: arbres, vignes et palissades, tout fut arraché et jeté au feu; ils fouillèrent jusque dans les tombeaux, comme pour mieux montrer la bassesse et la dépravation de leur cœur. Mais le malheur le plus déplorable sans comparaison aucune fut la profanation des saintes espèces. "Quand Mgr. Fenwick apprit cet horrible sacrilége, dit le Récit d'après les témoins oculaires, de pâle et défait qu'il était, il devint presque noir par la violence de la douleur." On sait quelle fut la fin tragique des deux malheureux dont la main avait osé se porter à une action aussi criminelle. Sur les 80 élèves, il est à remarquer qu'il n'y en avait que 8 ou 10 de catholiques et que la maison jouissait d'une haute réputation parmi la classe élevée. Il ne resta de cette maison que 6 professes de chœur et trois converses. Après de persévérants mais inutiles efforts pour se rétablir, elles se partagèrent entre les communautés de l'ordre, à Québec, Trois-Rivières et la Nouvelle-Orléans.

(2) Mgr. Flaget, arrivé en 1792, fut nommé ainsi que son compagnon de voyage M. Badin, missionnaire dans le Kentucky. Il n'y avait alors dans ce vaste pays qu'environ 300 familles catholiques, dispersées dans toutes les directions. Un seul catholique se trouvait à Bardstown, qui devint en 1810, siége du nouvel évêché. M. Flaget, dont l'humilité s'opposait à cette haute dignité, s'y prépara par une retraite de 40 jours, et pendant les 40 années de son épiscopat, la

au Kentucky. On peut se figurer avec quel plaisir il fut accueilli de Mgr. de Québec et de son clergé......Nous fûmes extrêment édifiées de la conversation de ce prélat, dont la vie est tout apostolique."

Quant à Mgr. Conwell, évêque de Philadelphie, arrivé à Québec en novembre 1821, sa visite se faisait sous des auspices moins heureux, " ce digne prélat étant venu à Québec pour consulter Mgr. notre Archevêque, à l'occasion d'un schisme qui s'est élevé dans son Eglise, au sujet d'un sermon que fit en sa présence un prêtre de son diocèse et où il compromettait l'autorité épiscopale. L'évêque avait cru devoir excommunier le prédicateur; celui-ci prit de là occasion de se séparer de son évêque, et donna ainsi naissance à un schisme qui va toujours croissant, et jette Mgr. Conwell dans de mortelles inquiétudes."

En lisant ce qui précède, nos lectrices se sentent sans doute profondément affligées comme nous, voyant se réaliser d'une manière si déplorable la parole du divin Maître: " Il *arrivera nécessairement des scandales.*" Mais en se rappelant leur Histoire Ecclésiastique, elles sauront aisément se rendre compte de ces révoltes dont l'Eglise a vu des exemples dans tous les siècles.

" C'est un évêque qui paraît fort zélé pour notre sainte Religion, ajoute le Récit en parlant de Mgr. Conwell (1). Dans cet esprit

haute perfection qu'il atteignit dans la pratique des conseils évangéliques lui valut la réputation d'un saint. Son siége épiscopal fut transféré à Louisville en 1841. Il y mourut en 1850.

(1) L'évêché de Philadelphie avait déjà été refusé par trois différents prêtres quand il fut accepté en 1820, par M. Henry Conwell, V. G. du diocèce d'Armagh, en Irlande. Ce vertueux vieillard de 73 ans, savait peu à quels déboires il s'exposait, par suite des prétentions outrées des syndics d'église dont plusieurs étaient étrangers même à notre sainte foi. Malheureusement, en cette circonstance, ils furent soutenus par le curé Hogan. Après six années de la lutte la plus déplorable, Mgr. Conwell entra en composition avec les marguillers; mais la cour de Rome cassa cet accommodement. Enfin, Mgr. F. P. Kenrick ayant été nommé administrateur du diocèse de Philadelphie en 1830, les troubles s'apaisèrent graduellement. Le vénérable évêque Conwell vécut depuis dans la retraite, et mourut en 1842, âgé de 94 ans.

de zèle, il a demandé à Mgr. Plessis, notre archevêque et supérieur, quelqu'une de nos religieuses pour fonder une communauté dans son diocèse. Il a déjà acquis pour ce sujet, dans la ville de Philadelphie, un emplacement situé sur une hauteur et bien aéré, ayant de plus l'avantage d'un jardin, remarquable par ses arbres fruitiers et son étendue.

" Sa Grandeur nous ayant communiqué cette affaire, nous avons, d'après son avis, prié l'Evêque de Philadelphie d'envoyer plutôt les Dlles. qui se destinent à la vie religieuse dans notre saint Ordre, en prendre l'esprit dans notre communauté, l'assurant qu'elles y seraient bien reçues. Pour le moment, le schisme susmentionné ne permet pas d'effectuer grand'chose de ces beaux projets."

Quelle belle fête des saintes reliques, en 1822 ! L'entrain du Récit en nous présentant " l'illustrissime et révérendissime J. de Cheverus," (1) prouve qu'il était déjà bien connu de nom et de renom au Monastère. C'était le père et le protecteur de nos sœurs Ursulines de Boston. " Il a officié pontificalement à la messe, chanté le salut, et prêché, à la grande satisfaction et édification de toutes les personnes qui ont eu l'avantage de l'entendre. Mgr. notre Prélat a fait servir ses ornements en cette occasion, et c'est la première fois qu'ils ont servi à autre qu'à lui-même. Au

(1) Ce fut peu après cette visite en Canada, c-à-d. en 1823, que Mgr. Jean Lefèvre de Cheverus laissa l'Amérique pour occuper en France le siége de Montauban, ensuite celui de Bordeaux. Il était venu à Boston en 1796, à l'invitation de M. Matignon. Rien n'est plus admirable que la vie de ces deux missionnaires dans leur lointain exil. Quand M. Matignon eut refusé l'épiscopat en faveur de son jeune confrère dans les ordres sacrés, et que celui-ci eut reçu ses Bulles avant d'apprendre qu'il était question de lui, ils entrèrent pour la première fois en contestation ; M. de Cheverus se refusant à la première place, et son compagnon cherchant toutes les occasions de se mettre à la seconde. L'éloquence de Mgr. de Cheverus était entraînante et persuasive ; on ne se lassait pas d'entendre cet homme de Dieu " dont il semblait qu'un séraphin eût touché les lèvres avec un charbon de l'autel du Très-Haut," selon l'expression même d'un protestant. Mgr. de Cheverus avait été sacré à Baltimore par Mgr. Carroll en 1810.

moment de la grand'messe, il observa que le fauteuil épiscopal ne répondait pas aux ornements. Il envoya chercher le sien à la cathédrale, disant qu'il voulait que Mgr. de Boston fût servi avec splendeur."

La lettre suivante de M. Etienne Badin, premier prêtre qui ait été ordonné (1) dans les Etats-Unis, nous donnera une idée du zèle et des travaux de ces glorieux propagateurs de la foi et des besoins immenses de ces missions nouvelles. Cette lettre datée du Séminaire de St. Nicolas, à Paris, 6 janvier 1823, est adressée à la Mère McLaughlin de St. Henri, alors supérieure de notre maison.

"......Permettez, Madame, à un missionnaire Américain qui se trouve aujourd'hui à Paris pour les affaires de la mission Kentucky, de vous offrir ses hommages respectueux......Mgr. Flaget, évêque de Bardstown dans l'état de Kentucky, vient de bâtir une église cathédrale dans un pays où l'on n'aurait pu voir que des sauvages, il y a un demi-siècle. Il a fait construire et vu s'élever depuis douze ans, bien d'autres églises, chapelles, couvents, séminaires et colléges. Enfin les fidèles sont épuisés et la misère des Etats-Unis, qui a suivi de près la pacification de l'Europe, a réduit mon cher seigneur à de très-grands embarras. Les souscripteurs pour la cathédrale ne peuvent remplir leurs obligations, les banques ont perdu leur crédit, etc. etc. Il est responsable pour le payement d'une somme de 25,000 fr. qu'il m'a chargé de recueillir comme je pourrai. La révolution a fait tant de mal en France, que beaucoup d'établissements religieux devant être créés de nouveau, les ressources ne s'y trouvent pas facilement pour les missions étrangères.

" Mgr. me charge en outre de lui procurer des professeurs de français et un organiste, afin que son Coadjuteur, qui est obligé d'être l'un et l'autre, puisse s'occuper de choses plus intéressantes et plus analogues à son caractère et à sa dignité. Il me demande des prêtres, en ayant perdu sept ou huit par la création d'un

(1) M. Badin n'avait que 24 ans, lorsqu'il dut émigrer en 1792. Il reçut les ordres l'année suivante, à Baltimore. Il mourut en 1853. Il visita le Canada dans ses dernières années et charma tout le monde par cette ouverte et franche gaieté, que l'habitude d'un prompt dévouement communique d'ordinaire aux missionnaires.

évêché (celui de Cincinnati où les Dominicains du Kentucky vont s'établir avec l'évêque qui est du même ordre). Il me demande aussi des frères laïcs pour une maison d'orphelins, ces derniers tombant ordinairement sous la tutelle des Protestants. Il me demande des frères pour les Écoles Chrétiennes, chose extrêmement importante......

" S'il vous était agréable de disposer de la centième partie (1) des sommes que vous recouvrez de M. Thavenet, vous allégeriez beaucoup les anxiétés d'un vénérable successeur des Apôtres...."

Nos Annales, qui semblent prendre un intérêt toujours croissant à la république voisine, disent en 1824 : " Aux Etats-Unis vient d'avoir lieu un incident assez remarquable et qui peut n'être pas sans influence pour la religion : c'est l'élection de M. Richard comme membre du Congrès. Ce missionnaire distingué par sa piété et son zèle, dirigeait depuis longtemps les catholiques du Détroit dans l'état de Michigan. Les personnes les plus sages l'ont supplié de ne pas refuser un honneur qui peut tourner au bien de la religion. M. Badin, ancien missionnaire français, le remplacera pendant son absence pour la session.

" Le 8 août, fête de nos saintes reliques, ce monsieur se trouvant à Québec nous a chanté la grand'messe et a prêché à l'entière satisfaction de son auditoire. Puis passant de chez nous à la paroisse, il exalta avec une ferveur toute nouvelle le culte dû aux SS. Martyrs. On peut dire que ce vertueux missionnaire est tout de feu et que la gloire de Dieu le consume." (2)

" Nous lui avons fait une aumône pour aider à bâtir l'église de sa mission, dédiée à Ste. Anne, et l'avons aussi pourvu d'un petit assortiment de linge d'autel."

Encore un visiteur. Pour le coup, celui-ci ne nous donnera ni sermon ni bénédiction. " Il vous est permis, écrivait Mgr. Plessis le 19 août 1823, d'admettre dans l'intérieur du Monastère le très-révérend évêque Anglican de New-York, avec les messieurs et dames qui se présenteront en sa compagnie, et ce, à telle heure

(1) On a déjà vu que ces sommes furent bien loin d'être aussi considérables que l'on s'y attendait.

(2) M. Gabriel Richard, né à Xaintes, mourut du choléra, en 1832, dans la ville de Détroit dont il était évêque élu.

de demain qui sera le plus à votre bienséance, et dont vous donnerez avis à M. le Juge en Chef, par le moyen duquel le présent billet vous parviendra."

Les Annales ne nous disent rien de cette visite. Espérons qu'elle fut à l'édification du révérend monsieur, et qu'il se persuada que les grilles et le voile ne sont pas incompatibles avec le dévouement à la société et une joie véritable.

Mentionnons encore la quête de M. Deiborgon Egen, qui emporta du Canada 700 piastres, " pour contribuer au rétablissement du séminaire de Baltimore consumé par le feu le jour de la Pentecôte de cette année 1824, perte qui est attribuée au ressentiment d'un misérable contre le digne supérieur de cette maison; M. Dubois, auquel on était redevable de l'érection du séminaire. Nous avons joint notre offrande à celle des citoyens."

Evidemment nous nous étendons à l'article des Etats-Unis; mais il est bon que des voisins se connaissent et s'estiment.

Depuis 40 ans, l'Eglise des Etats-Unis a bien des fois dilaté son cœur pour y abriter et nourrir de nouveaux enfants. Elle compte aujourd'hui environ 3 millions et demi d'âmes sous la vigilance pastorale de 49 évêques, dont les travaux sont partagés par près de 2,300 prêtres. (1)

(1) A l'époque du traité de Versailles (1783), la population catholique du Maryland pouvait être de 16,000, principalement fermiers et planteurs répartis dans les districts agricoles. La Pensylvanie renfermait environ 7,000 catholiques et les autres états, 1,500. Dans ce nombre n'étaient pas compris les Canadiens-Français de l'Ohio et du Mississipi, pays cédés à la Confédération par le traité de 83, mais encore sous la juridiction de l'évêque de Québec ; toute la population blanche de ces états était catholique et pouvait s'élever à 4,000. 7,000 Acadiens avaient été jetés sur les côtes atlantiques, en 1755. De plus, il ne faut pas oublier que tous les états qui avoisinent les grands lacs et bordent le Mississipi avaient été longtemps colonies françaises ; il n'est donc pas surprenant que la campagne de l'armée de Rochambeau, à travers des pays où le St. Sacrifice de la messe n'avait jamais été offert, ait mis au jour des catholiques dont on n'avait jamais soupçonné l'existence. Ces bonnes gens, d'origine irlandaise ou acadienne, entouraient l'aumônier des troupes, le suppliant de ne pas les abandonner. C'était la première fois que la plupart voyaient un prêtre.

Veuille le ciel continuer d'inspirer aux chefs civils de la République des Etats-Unis, la libéralité dont fit preuve le Président John Adams, quand il voulut figurer le premier sur la liste des souscripteurs à la première église de Boston, consacrée en 1803; libéralité dont le grand Washington lui-même donna un si bel exemple, dans sa réponse à une Adresse des Catholiques; nous allons la citer en partie. " As mankind become more liberal, they will be more apt to allow that all those who conduct themselves as worthy members of the community, are equally entitled to the protection of the civil government. I hope ever to see America among the foremost nations in examples of justice and liberality. And I presume that your fellow-citizens will not forget the patriotic part which you took in the accomplishment of their revolution and the establishment of their government, or the important assistance which they received from a nation in which the Roman Catholic faith is professed.

"......May the members of your society in America, animated alone by the pure spirit of Christianity, and still conducting themselves as the faithful subjects of our free government, enjoy every temporal and spiritual felicity."

§ 16.—LES PRÉMICES DE LA FEMME-APÔTRE AUX ÉTATS-UNIS.

Nous ne laisserons pas le sujet sans dire un mot de la part que prit la femme, dans la formation de cette Eglise naissante. Ce fut la Révolution française qui lui procura ses premières religieuses, aussi bien que ses premiers missionnaires; et, chose remarquable, les Carmélites furent celles qui abordèrent d'abord, (en 1790), sur ces plages où il y avait un si grand besoin de prière, ce point de départ de tout véritable et fructueux apostolat, comme l'ont toujours profondément senti les hommes de Dieu.

A l'exception des Ursulines de la Nouvelle-Orléans, il n'y avait eu jusque-là, dans les Etats-Unis, aucun ordre ou congrégation religieuse de femmes. Peu après 1800, s'organisèrent deux corps religieux qui devaient se ramifier dans toute l'étendue de ces vastes contrées. En fait de fondation purement américaine, il faut céder la palme à Mme. Seton, dont le nom vénéré a tant de

fois été répété dans cette enceinte de Ste. Ursule de Québec par notre bonne Mère O'Conway de l'Incarnation, qui n'a jamais oublié que, de concert avec une autre jeune Dlle., elle avait été sous la direction de cette admirable convertie à notre sainte Foi, (1) le premier noyau des nombreuses communautés de sœurs de la Charité, aux Etats-Unis.

Cependant l'Irlande avait aussi député vers la rive américaine une précieuse semence dans la personne de Mlle. Alice Lalor, passée avec sa famille à Philadelphie en 1797, et qui devint dans les années subséquentes, et au milieu des traverses inséparables d'une œuvre qui doit subsister, fondatrice de l'Ordre de la Visitation en Amérique. Cette communauté-mère de Georgetown près de Washington, a donné naissance à plus de neuf autres, toutes très-florissantes. La première surtout, avec laquelle nous avons l'avantage d'entretenir des rapports plus intimes et plus directs, s'est toujours éminemment distinguée dans la ligne des

(1) Eliza-Ann, fille du docteur Bayley, médecin célèbre à New-York, naquit dans cette ville en 1774, et épousa à l'âge de 20 ans M. W. Seton, riche négociant et homme recommandable à tous égards, mais d'une santé faible. Les médecins lui ayant conseillé le voyage d'Italie, Mme Seton l'y accompagna dans l'automne de 1803, et elle eut la douleur d'y rester veuve. Le printemps suivant elle rejoignit à New-York ses enfants, dont deux garçons et trois filles. Malgré les amers chagrins du voyage, Mme Seton avait remporté d'Italie de précieuses impressions. La sympathie toute chrétienne de la famille Félicci avait profondément ému son âme. Nos dogmes, surtout celui de la présence réelle, répondaient aux aspirations de son âme naturellement religieuse. Mais que de combats à son retour, tant de la part de sa famille que de celle de sa propre conscience, par les mille suggestions de l'esprit de ténèbres. La ruine de sa fortune et l'avenir de cinq enfants encore en bas âge, se joignaient à ces anxiétés; cette dernière considération cependant n'était pas capable d'arrêter dans la bonne voie cette âme forte qui cherchait véritablement Dieu. Sa prière était presque incessante; le jour et la nuit elle suppliait le Seigneur de se manifester à elle. Enfin le 14 mars 1805, elle fit son abjuration solennelle. Elle avait alors 31 ans Afin de pourvoir à la subsistance de sa famille, elle ouvrit d'abord une école à New-York, puis à Baltimore; le collége de cette dernière ville

pensionnats de jeunes demoiselles. Le Président des Etats-Unis assiste souvent à leur distribution de prix.

Il s'en est peu fallu, au reste, que nous n'ayons connu de plus près les dignes filles de St. François de Sales, comme le témoigne la lettre suivante de Mgr. Plessis. " Ma Rév. Mère,—Après avoir lu et communiqué à votre discrétoire et chapitre la lettre ci-incluse, que vous aurez la bonté de me renvoyer, faites-moi savoir si votre Monastère serait assez bien pourvu et assez charitablement disposé pour recevoir et entretenir 6 de ces pauvres Visitandines, jusqu'à ce que des temps plus heureux leur permettent de regagner leur communauté, sauf à vous agréger celles qui, prenant goût pour votre ordre, consentiraient avec la permission de leurs supérieurs à s'y attacher. Leurs fonctions sont les mêmes que les vôtres, celles d'institutrices ; elles auraient peu à changer pour vous être associées. Ces nouvelles sœurs ne pourraient venir qu'au printemps......"

La lettre que recevait Mgr. Plessis était de l'Archevêque de Baltimore, Mgr. Maréchal, et les Visitandines dont il est ici question n'étaient autres que celles de Georgetown, fondation de Mlle. Lalor. " Les religieuses sont au nombre de 50, dit le Récit

se chargea de l'éducation de ses deux fils. Cependant l'admirable veuve aspirait à une consécration plus entière au service de Celui qui l'avait si miséricordieusement éclairée, et la Providence lui en fournit les moyens. Dieu lui envoya des compagnes ; d'un autre côté, M. Cooper, ecclésiastique récemment converti à notre sainte foi, appliqua sa fortune à l'acquisition de la magnifique propriété d'Emmitsburg, et le 1er janvier 1809, eut lieu la prise d'habit des cinq premières fondatrices. Malgré l'opposition de sa famille, Mme Seton avait gagné à la foi ses deux belles-sœurs, les Dlles Seton, qui moururent toutes deux en 1810, après avoir pris l'habit religieux. Son neveu, d'abord ministre protestant, est aujourd'hui évêque catholique de Newark. La seconde de ses filles est religieuse de la Miséricorde à N. York ; quant aux deux autres, elles manifestèrent le même attrait que leur mère, mais le ciel les réclama de bonne heure ; l'aînée mourut novice en 1812, à l'âge de 17 ans ; quatre ans plus tard, la plus jeune à peine âgée de 14 ans prit aussi son vol vers le ciel. Leur admirable mère ne tarda pas à les y rejoindre. Ce fut le 4 janvier 1821, qu'elle alla recevoir de Dieu son éternelle récompense.

d'après la lettre de Mgr. de Baltimore, et elles sont très-bien établies en vertu ; mais faute de biens fonds, et peut-être aussi par leur position au milieu des protestants, leur pauvreté est extrême. Mgr. Maréchal demande donc à Mgr. s'il voudrait faire une fondation de cet ordre, lui offrant pour cela 15 religieuses."

Comme Québec était pourvu des institutions requises, Mgr. Plessis prit le parti de les agréger aux communautés déjà existantes. "Le résultat de nos délibérations fut que nous offririons asile aux six religieuses dont Mgr. nous parlait, et que ce serait à nos frais et dépens. Depuis, Sa Grandeur, voyant que nos sœurs de Trois-Rivières consentaient aussi à en recevoir six, désira que nous pussions en prendre encore trois, afin de consoler son confrère en soulageant comme il le désirait cette communauté affligée. Nous y consentîmes très-volontiers, nous confiant en la divine Providence."

Les Ursulines furent assez longtemps dans l'attente de ces nouvelles sœurs. Mais la Providence vint au secours de ces dernières par le moyen d'un riche marchand espagnol de New-York, et surtout par la générosité de M. de Clorivière (1) ; elles purent donc continuer d'habiter ensemble avec leur pieuse fondatrice. C'était là, il semble, la dernière grande épreuve sur laquelle Dieu voulait fonder leur prospérité future ; l'établissement a grandi depuis dans les proportions les plus consolantes.

Comme on le voit, depuis nos premiers rapports avec les bons Trappistes de Bardstown au Kentucky, les choses s'étaient grande-

(1) Le chevalier Pierre Picot de Limoélan de Clorivière, noble breton, était un brillant officier de l'armée de Louis XVI. Lors de la révolution, il embrassa avec ardeur la cause vendéenne, et devint major-général sous George Cadoudal. Dans un danger imminent auquel il se trouva exposé, sa fiancée voua à Dieu sa virginité s'il était délivré. M. de Clorivière apprenant cette circonstance, réfléchit sérieusement. Il se désabusa si complètement du monde qu'il entra dans les ordres sacrés, s'y étant disposé par quatre années d'études au séminaire de Baltimore. Il termina sa carrière par le bel acte dont nous venons de parler, faisant vendre sa propriété de Bretagne pour devenir comme le second fondateur d'une maison qui méritait une aussi noble protection.

ment améliorées. Aujourd'hui, la vaste Confédération renferme dans son sein la plupart des ordres religieux de femmes; nous avons la consolation d'y voir figurer le nôtre dans la maison de la Nouvelle-Orléans (Louisiane); celle de Columbia (Caroline du Sud); celle de Cumberland (Virginie); celle de Morissania à N.-York; celle de St. Louis (Missouri); celles de Springfield, d'Alton, de Louisville, (Illinois); celles de St. Martin près Fayetteville, de Toledo, de Cleveland, avec une branche de cette dernière près de Cleveland (Ohio); celle d'Ontonagon, sur le Lac Supérieur; celles de Galveston, de San-Antonio, (Texas) etc.

§ 17.—NOS MISSIONNAIRES A LA LOUISIANE, 1822.

Nous inviterons maintenant nos lectrices à tourner plus particulièrement leurs regards vers les rives de la Louisiane, dont le nom reporte aux années de la domination française. C'était en effet au commencement du siècle dernier que des enfants de la patrie (Lemoine d'Iberville et deux de ses frères) allaient fonder la Nouvelle Orléans, le " Crescent City " des Américains de nos jours.

Peu d'années après cette importante fondation, en 1727, des Ursulines françaises, (1) répondaient à l'appel du R. P. de Beaubois, missionnaire aux rives du Mississipi et de l'Illinois. Que de détails touchants sur ce voyage de cinq mois, et sur les épreuves diverses qui accueillirent les missionnaires au début de leur apostolat! Ces généreuses filles d'Angèle se multiplièrent pour

(1) En tête de ces héroïnes se trouvait la Mère Marie Tranchepain de St. Augustin, élève et professe de Rouen. Elle était née protestante dans la même ville; mais tout en poursuivant ses études, elle eut le bonheur d'acquérir une connaissance si solide de notre sainte foi que, l'ayant embrassée, jamais sa famille ne put l'ébranler tant soit peu dans sa croyance. Également insensible aux promesses et aux menaces, elle laissa "gronder à son aise M. son frère," et finit par se dérober aux importunités de ses amis en demandant l'entrée du noviciat en 1699. Brûlant de zèle pour étendre le royaume de J. C., Sr. Marie de St. Augustin se sentait appelée aux durs travaux des missions lointaines; mais elle sentait en même temps que Dieu ne lui accorderait cette grâce qu'au prix de bien des croix. Elle accepta

répondre à tous les besoins, ajoutant à leur pensionnat, disait en 1730 le R. P. Petit, " l'instruction des femmes de couleur, un externat de filles, le soin des malades dans l'hôpital, et un refuge pour les femmes repenties. Ces travaux multipliés n'effrayent pas 7 Ursulines ; et avec la grâce de Dieu, elles les accomplissent sans enfreindre en rien la stricte observance de leur règle. Cependant, pour ma part, je crains fort qu'à moins qu'il ne leur arrive des assistances, elles ne succombent à l'excès de fatigue. Ceux qui disaient d'abord ici que les religieuses étaient venues trop tôt et en trop grand nombre......ont bien changé de langage. Témoins de leur vie édifiante et de l'immense service qu'elles rendent à la colonie, ils trouvent aujourd'hui qu'elles ne sont pas arrivées assez tôt, et qu'on ne saurait trop en avoir de leur vertu et de leur mérite ? "

Aux œuvres précitées, il faut ajouter un orphelinat spécial créé pour les pauvres orphelines du massacre des Natchez (1), qu'elles accueillirent avec une charité admirable, comme plus tard les pauvres petits orphelins acadiens, si cruellement arrachés à leurs familles et dispersés sur ces plages étrangères.

tout et se tint prête pour l'heure marquée dans les décrets de la divine Providence. La N. Orléans ne comptait encore que quelques centaines d'habitants quand elle y fut appelée. Ayant obtenu deux sœurs professes de sa propre maison, elle se rendit avec ses compagnes chez les Ursulines d'Hennebon où elle se vit bientôt entourée d'une troupe fervente, accourue des Ursulines du Havre, de Vannes, de Ploërmel et d'Elbœuf. Elles s'embarquèrent au nombre de 14 dont une novice et deux converses, le 22 février 1727. Ces admirables missionnaires furent 7 années à attendre la construction d'un monastère qui leur appartînt, et dans cet intervalle 4 d'entre elles moururent. La Rév. Mère Marie de St. Augustin elle-même fut du nombre, mais elle eut au moins la consolation d'avoir amené au delà des mers cette généreuse compagnie de filles d'Angèle.

(1) En 1728, les Natchez massacrèrent 200 Français au fort Rosalie, à 30 lieues au nord de la Nouvelle-Orléans. Dans cet affreux désastre, les barbares Natchez avaient en général épargné les enfants afin de les réduire en esclavage. On les racheta autant que possible, et ce fut en adoptant ces pauvres orphelins que les Ursulines débutèrent dans leur œuvre de charité.

La communauté de la Nouvelle-Orléans se recruta presque toujours de sujets venus de France. La correspondance nous dit que l'on fit aussi application aux Ursulines du Canada. La Mère St. Louis de Gonzague écrivait à Paris en 1778: " Il faut, ma chère Mère, que je vous fasse part d'une lettre que j'ai reçue de nos sœurs de la Nouvelle-Orléans (Louisiane). Elles ont aussi écrit à Sa Grandeur pour l'engager à lui envoyer de ses filles. Il y a une trentaine d'années, elles faisaient la même proposition...... Notre zèle tend bien à les secourir, mais il ne peut aller au delà de la bonne volonté; mille raisons rendent l'effet impossible. D'abord un voyage d'une année est un peu fort ; s'il fallait aller en France, cela serait faisable, mais au Mississipi !......C'est dommage qu'elles ne puissent avoir des sujets du pays, elles y vivraient plus longtemps, ce climat étant extrêmement chaud. Mgr. désirerait les obliger, mais il ne le peut. Il a offert à un jeune ecclésiastique de le faire prêtre, s'il voulait joindre M. Gibeault qui lui demande un compagnon en ces pays, mais il aime mieux attendre et n'y point aller. Je crois que cette communauté aura de la peine à trouver des sujets, surtout à présent qu'elles sont sous la direction des Espagnols et que les troubles règnent dans le continent."

Jamais communauté ne souffrit plus des changements du gouvernement civil que les Ursulines de la Louisiane. La colonie, d'abord française, devint espagnole en 1763, au moins dans sa partie orientale. La France la reprit en 1800, mais ce ne fut que pour la vendre aux Etats-Unis. Le spirituel fut tristement affecté de toutes ces vicissitudes. Sous le gouvernement français, la Louisiane était de la juridiction de l'évêque de Québec, et il est facile de voir quelle surveillance pouvait s'exercer à 800 lieues de distance. Lors de la cession à l'Espagne, elle dépendit de l'évêque de la Havane jusqu'à ce qu'elle eût un évêque espagnol résidant en 1793 ; mais bientôt elle échut à la confédération américaine et fit partie de l'immense diocèse de Baltimore.

La religion subit le contre-coup de tous ces bouleversements politiques et le clergé se trouva souvent réduit à un seul prêtre ; d'autres fois, c'étaient des ministres peu dignes de ce nom, qui ne faisaient qu'aggraver la situation religieuse. Les Ursulines crurent à plusieurs reprises qu'il leur faudrait abandonner le pays ;

dans leurs perplexités et inquiétudes de conscience, elles écrivirent même au S. Père, qui leur fit une réponse pleine du plus tendre intérêt. Enfin M. Dubourg, envoyé à la N. Orléans comme administrateur apostolique, en 1812, puis fait évêque trois ans plus tard, parvint à rétablir un peu cette Église éprouvée.

Les Ursulines de la Nouvelle-Orléans avaient souffert dans tout ce qu'il y a de plus sensible, comme le prouve la lettre suivante de leur digne évêque, adressée à Mgr. Plessis, et reçue à la fin de septembre 1821.

" J'ai à la Nouvelle-Orléans un établissement précieux de religieuses Ursulines, qui est dans ce quartier l'instrument d'un bien immense. La maison est très-richement fondée, et l'esprit en est bon ; mais elle a éprouvé de si rudes secousses, qu'elle a été à deux doigts de sa perte par la retraite subite de 18 religieuses qui, lors de la cession, se retirèrent à la Havane. Il n'en resta que 6 dont deux sont mortes depuis. Cette émigration semble avoir éteint le germe de la vocation religieuse, et les courageuses filles qui résistèrent à la tentation de la peur (1), et à l'amour de la nouveauté, étaient menacées de se voir périr sans succession, lorsque enfin il plut à Dieu de ranimer cette étincelle d'une douzaine (2) de jeunes personnes, qui se sont agrégées depuis peu

(1) A la cession de la Louisiane à l'Espagne en 1763, toute communication avait été interdite entre cette colonie et la France. Trois Ursulines du Pont-St-Esprit parvinrent cependant, en 1786, à se joindre à leurs sœurs de la Louisiane ; mais l'élément espagnol y dominait à cette époque ; aussi lorsque les Français reprirent le pays, sur 19 professes, six seulement furent d'avis qu'il ne fallait pas abandonner le poste où les avait placées la divine Providence, les autres se croyaient déjà dépouillées et chassées comme venaient de l'être les religieuses en France. Cette scission eut lieu au printemps de 1803 ; si la Providence s'en servit pour donner une nouvelle maison d'éducation à la Havane, on conçoit combien dut en souffrir celle de la N. Orléans.

(2) Une des religieuses venues en 1786, écrivit aux membres dispersés de son ancien couvent du Pont-St.-Esprit pour les inviter à se joindre à elles. Elle demandait surtout le concours de la Mère Gensoul de St. Michel dont elle connaissait le rare mérite. Celle-ci, qui faisait alors un grand bien à Montpellier, ne put jamais obtenir de

d'années à la maison. Quant au nombre, il semblerait ne plus donner de sujets de crainte. Mais quand je considère la vétusté des anciennes colonnes de cet édifice, et qu'au moment peut-être prochain de leur ruine, il ne restera que de faibles roseaux pour les remplacer, il m'est impossible d'être tranquille sur les conséquences. Il serait indispensablement nécessaire au maintien de l'établissement, de pouvoir y attirer 3 ou 4 religieuses déjà professes, d'un âge mûr, d'un jugement et d'une vertu éprouvés, qui puissent remplir l'intervalle qui sépare les anciennes des jeunes..."

Avec cette lettre de Mgr. Dubourg en était aussi venue une de la Rév. Mère Supérieure, accompagnée d'une circulaire en date de 1815, adressée aux Ursulines de France. On demandait des religieuses " toutes formées, de 38 à 43 ans, exemptes de rhumatismes, de délicatesse de nerfs etc., etc."

" On ne prit ni mesure, ni résolution, disent les Annales, les conditions exigées ne se trouvant en aucune de celles que l'on eût pu détacher de notre maison." Cependant Mgr. Plessis écrivait à son confrère dans l'épiscopat, lui exposant les difficultés, mais en des termes qui donnaient tout à espérer, quelque *alarmée* que le Récit nous représente notre bonne Mère Supérieure, à la pensée de se voir enlever trois de ses meilleurs sujets. Mgr. Dubourg ne laissa pas échapper cet espoir, et au mois de mars 1822, il faisait la touchante réponse qui suit.

" Soyez à jamais béni de l'intérêt efficace que vous avez daigné mettre au succès de ma prière auprès des dames Ursulines de cette ville. Les nôtres partagent toute ma reconnaissance, et pour Votre Grandeur et pour leurs respectables sœurs de Québec. La Mère Supérieure s'empresserait de leur écrire, si elle n'était retenue au lit depuis plusieurs semaines par une maladie grave, qui menace leur communauté d'une perte plus sensible que toutes celles dont elle a été précédemment affligée. Tout espoir humain n'est pas

l'évêque la permission de se retirer; dans son ardent désir de retrouver la vie monastique, elle s'adressa par lettre au S. Père et obtint d'accomplir ce à quoi elle se sentait si fortement inspirée. Elle arriva à la N. Orléans en 1810, avec 7 postulantes pour sa nouvelle maison. De plus Mgr. Dubourg, à son voyage en Europe en 1815, obtint un adjoint de 9 nouvelles sœurs.

encore perdu ; mais le mien s'appuie principalement sur la bonté infinie dont Dieu nous a donné depuis quelques années les gages les plus touchants. L'acquisition que vous nous faites espérer de quelques sujets d'un mérite distingué, pour relever ou renforcer cette précieuse communauté, en est pour moi, Mgr., une nouvelle preuve. Veuillez amener à perfection une affaire que vous avez mise en si bon train. Nos Dames et moi, pleins de confiance en votre zèle et vos lumières, nous en rapportons entièrement à votre choix, vous priant de tenir pour non-avenues, toutes les conditions et les expressions contenues dans la lettre de la Mère Supérieure. Vous savez qu'il nous faut des personnes d'un âge mûr, capable de remplir les principaux emplois, et par conséquent, des personnes sages qui sachent, sauf les constitutions et la règle, se conformer aux modifications que la différence des climats et des circonstances doit nécessairement apporter. Cela suffit, nous recevrons les yeux fermés, des mains de Votre Grandeur, celles que vous enverrez comme nous étant envoyées par la divine Providence.

" Voici maintenant les mesures prises pour le voyage de ces Dames. M. l'abbé Janvier, un de mes prêtres, homme très-sage et très-vertueux, se préparant à partir du Détroit, (où il est depuis 3 ans avec ma permission), à la tête de trois autres religieuses (1) destinées au même couvent de la Nouvelle-Orléans ; je lui envoie une somme de $800 pour les frais du voyage, sauf, si cela ne suffit pas, à payer ici à leur arrivée ce qui pourrait manquer. Je lui conseille de se rendre avec sa bande à Montréal, où j'espère que M. Roux, sur ma recommandation, voudra bien leur procurer un asile convenable. Vos Dames devront se rendre au même point,

(1) C'étaient trois Dlles. d'éducation formées depuis 15 ans à la vertu et à la vie intérieure, par M. l'abbé Richard, missionnaire au Détroit. Elles exerçaient sous sa conduite les fonctions d'institutrices. Quand elles apprirent que le départ était retardé, elles exprimèrent le désir de venir commencer leur noviciat dans notre maison, afin d'y faire connaissance avec celles qu'elles devaient accompagner à la Louisiane. Mais comme les dames de la Congrégation à Montréal, insistaient obligeamment à les retenir, Mgr. décida que l'on profiterait de leur bonté.

d'où elles nous viendront toutes ensemble sous la conduite de M. Janvier, par les lacs et la rivière du Nord jusqu'à la Nouvelle-York, et de là, parvenir jusqu'ici. J'ai écrit à M. André Morris, de cette dernière ville......"

Cette lettre ne laissait plus d'issue, il fallait tout de suite en venir à l'exécution. Au reste, la difficulté ne se trouvait que dans le choix des sujets et le sacrifice à en faire ; car la ferveur en poussa beaucoup à s'offrir pour cette mission difficile. Les trois dont le choix en cette occasion fait le plus bel éloge, furent : la Mère M. Félicité Borne de St. Charles, âgée de 39 ans, la Mère Angélique Bougie de St. Ls. de Gonzague, âgée de 35 ans, et la Mère M. Pélagie Morin de St. Etienne, âgée de 30 ans.

Tout était en mouvement au Monastère pour les apprêts des chères voyageuses, car on s'attendait d'un moment à l'autre à voir arriver leur digne conducteur. Cependant il n'arrivait pas ; "une chute de cheval qu'il fit en allant assister un malade, remit son voyage à plusieurs semaines. Ce retard fut un trait de Providence, car au mois de juillet, Sa Grandeur nous communiqua le message suivant de Mgr. Dubourg."

" Comme il serait possible que cette lettre arrivât avant le départ de ces Dames, je pense qu'il serait prudent de le combiner de manière à ce qu'elles partîssent de New-York vers la mi-octobre, après l'équinoxe de septembre et les grandes chaleurs de l'été. Quand bien même ces Dames et celles du Détroit seraient déjà à Montréal à l'arrivée de ma lettre, je présume qu'il ne serait pas difficile de les y faire rester, ainsi que M. Janvier, jusqu'à la fin de septembre, ou au commencement d'octobre." " Cet agréable sursis nous donna lieu d'éprouver que les liens que forme la Religion sont plus forts que ceux de la nature."

L'espace nous manque pour suivre le Récit, dans les détails intimes qu'il nous donne de cet événement. Nous dirons seulement que ce fut au milieu des réjouissances occasionnées par la fête de notre Rév. Mère Supérieure (18 juillet) que M. Janvier s'annonça, sur les 3h. de l'après-midi. " Notre pauvre Mère en devint toute pâle et défaite, croyant que le moment du sacrifice approchait et qu'on allait lui enlever ses chères filles." Il n'en fut pas ainsi cependant ; comme le digne missionnaire devait

prendre les devants, les bien-aimées voyageuses n'effectuèrent leur départ qu'au commencement d'octobre.

Le 2, jour des Sts. Anges Gardiens, Mgr. vint dire ici la sainte messe et les communia, heureux de les voir se dévouer avec un si grand courage. Le lendemain, jour du départ, à l'issue de la messe, fut dit l'itinéraire comme le prescrit la règle. Bien des sentiments se pressèrent dans les cœurs en ce jour. Le départ avait été fixé à 6 heures du soir. " Au sortir du souper, nous trouvâmes à la communauté ces chères sœurs travesties en séculières, et ce fut au milieu des larmes et des sanglots que nous leur dîmes adieu; nous les suivîmes à la chambre de notre Mère Supérieure où les adieux furent réitérés, puis à la porte conventuelle, qu'elles allaient franchir pour toujours. Leur silence n'était interrompu que par des sanglots ; de notre côté, nous n'osions proférer une parole de crainte de laisser éclater notre douleur. Un grand nombre de voitures avaient été offertes ; nous choisîmes celles de Mgr. et des parents de nos chères voyageuses ; MM. Borne et Blanchet. Elle s'embarquèrent suivies d'un cortége nombreux de connaissances, qu'elles n'avaient point aperçues d'abord tant elles étaient absorbées dans leur douleur. Cependant, comme elles faisaient de grand cœur leur sacrifice, elles retrouvèrent bientôt leur fermeté, et tout le monde admirait la générosité de leur zèle pour l'instruction de la jeunesse. Quelle ne fut pas leur surprise, en arrivant au quai, de voir le *steamboat* illuminé en leur honneur ! Comme l'heure du départ avait été retardée, M. Borne, frère de ma sœur St. Charles, son épouse, et plusieurs autres dames de nos amis, passèrent la soirée avec elles, tâchant de les égayer et de leur faire prendre quelque chose, ce qui n'était pas à contre-temps, car ces pauvres sœurs n'avaient rien pris de la journée.

" M. le capitaine Morin, homme civil et honnête, les prévint en tout. A Trois-Rivières, où elles devaient arrêter pour s'adjoindre une quatrième missionnaire, la Mère M. A. Normanville de Ste. Hélène, il leur laissa tout le loisir de visiter le Monastère et de voir le saint abbé de Calonne, qui leur donna sa bénédiction. En arrivant à Montréal, un nombre immense de personnes s'étaient attroupées au débarcadère ; il y avait parmi cette foule bon nombre

de nos anciennes élèves, mais la plupart étaient des gens attirés là par la nouveauté du spectacle. Le capitaine eut la délicate attention de soustraire les vierges du cloître à l'inspection curieuse de tout ce monde; il les fit descendre dans une légère embarcation qui les mena droit à l'Hôtel-Dieu. Les Ursulines rendaient enfin à ces chères Hospitalières la visite des fondatrices de cette précieuse institution, faite près de deux siècles auparavant. Elles allèrent d'abord saluer Mgr. Lartigue. Le lendemain, elles visitèrent nos chères Srs. de la Congrégation, puis furent conduites à la Prairie chez M. le curé de Boucherville. Partout on les combla d'égards et de politesses; les chères Mères de l'Hôtel-Dieu surtout se surpassèrent. Arrivées à Montréal le 5 au soir, elles n'y restèrent qu'une journée et se mirent en route pour New-York. Jusqu'à N. Y. elles eurent pour conducteur M. l'abbé Thomas Maguire, curé de St. Michel, " très-propre à une pareille mission, par sa sagesse, sa prévoyance et sa connaissance de toute bienséance. Il était venu leur dire la messe et les communier le jour où elles nous quittèrent, et leur avait témoigné tant d'intérêt et de bienveillance qu'elles étaient tout à fait rassurées sous un tel guide." Voici comment il rendait compte de sa charge à Mgr. l'Archevêque, écrivant de New-York en date du 12 octobre 1822.

" J'ai l'honneur d'informer V. G. que nos bonnes Dames sont arrivées ici hier, 11 octobre, accompagnées de M. Janvier qu'elles ont trouvé à Albany, et qui ne venait que de recevoir votre lettre, par laquelle vous l'invitez à prendre les devants......

" Leur logement ici, en attendant le départ pour la N. Orléans, est chez les sœurs de la Charité, qui les ont accueillies avec tous les sentiments affectueux et la bonne grâce qu'inspire la vraie charité. Les procédés honnêtes et délicats de ces âmes excellentes, ont contribué considérablement à adoucir le pélerinage de ces bonnes Dames......Je m'étais proposé d'écrire aux Supérieures des Ursulines pour les complimenter sur le ferme courage et résignation de leurs filles, qui néanmoins sont fréquemment et tendrement affectées au souvenir de leurs bonnes mères et sœurs qu'elles ont laissées pour toujours......

" Je ne dois pas oublier les soins prévenants, et les peines que s'est données M. Willcocks pour servir ces Dames. Quant aux

fièvres jaunes, il n'y a nul danger dans le quartier où nous sommes......"

Ce fut le 21 octobre, fête de Ste. Ursule, que M. Janvier s'embarqua avec sa sainte troupe en destination pour la Nouvelle-Orléans. Ce passage de 20 jours fut plein de dangers. " Dès le 27 octobre, une tempête les mit à deux doigts de leur perte, surtout par la confusion qui résulta de l'accident arrivé à un pauvre matelot qui tomba à la mer. La chambre où se trouvaient les religieuses fut complètement inondée.

" Mais la nouvelle qui fit le plus d'impression ici fut celle qu'annonçait la gazette du 12 novembre, où il était dit formellement que le Packet-Ship (vaisseau où se trouvaient nos sœurs), avait été capturé par les pirates, et que l'Alligator ne l'avait pu reprendre que 24 heures après. Cet événement excita les plus vives inquiétudes et affligea généralement tous les citoyens, particulièrement les parents et amis, tant des chères absentes que de la communauté. La nouvelle vola en un instant à Montréal, et chacun déplorant un tel malheur, nous en offrait les expressions de sympathie les plus sincères. Nous fûmes dans cette cruelle anxiété jusqu'au 2 janvier 1823, où des lettres de nos chères sœurs, en date du 14 et du 25 novembre, nous rassurèrent, nous disant qu'elles en avaient été quittes pour la peur......Nos courageuses missionnaires arrivèrent enfin au lieu de leurs futurs travaux; cependant la ville leur fut fermée quelque temps, la fièvre jaune y faisant encore journellement 40 à 50 victimes. Ce fut le 13 novembre, fête des Sts. Patrons de l'Ordre, qu'elles entendirent leur première messe sur ces terres nouvelles."

On se figure facilement l'impatience où l'on était de part et d'autre de se connaître. La petite colonie, logée dans la respectable famille de M. Jourdain, à un mille et demi de la ville, recevait deux fois le jour des rafraîchissements avec les plus gracieux messages, pendant que leur future Supérieure adressait à notre maison une touchante expression de gratitude dont voici quelques extraits.

" Ma Rév. Mère,—Notre saint et respectable évêque, Mgr. Dubourg, a dû vous instruire dans le temps de la grande et sensible perte que nous avons faite de notre digne et bien chère

Supérieure, la Mère St. Michel, qui, inspirée du ciel sans doute, avait eu l'honneur de vous faire la demande de sujets capables de soutenir notre maison. Elle a eu avant sa mort la consolation de voir que le Seigneur avait béni sa démarche, en vous inspirant la générosité de faire le sacrifice de trois de vos sujets.

" Plût à Dieu, ma Rév. Mère, qu'elle eût pu vous répondre et vous témoigner sa reconnaissance et la nôtre ! Malheureusement, la mort nous a enlevé cette bonne Mère, qui était l'âme de notre maison. J'attendais l'arrivée de vos dignes filles, nos chères et bien-aimées sœurs, pour vous exprimer les sentiments que votre précieux présent nous inspire....Nous ne jouissons pas encore du bonheur de les posséder, à raison des maladies qui ont régné cette année dans cette cité. Nous voudrions dans le moment avoir les frimas et les glaces du Canada. Nous en sommes bien éloignés puisqu'il fait encore quelquefois des chaleurs accablantes, quoique nous soyons en novembre......Vous avez fait un bien grand sacrifice, ma Rév. Mère, en nous envoyant vos chères et dignes filles, mais vous avez la consolation et la certitude de changer la douleur et le deuil où nous étions plongées en joie et en contentement. J'ose espérer, ma bonne et révérende Mère, que nos deux maisons à l'avenir ne vont faire qu'une par l'union qui va régner entre nous ; et si jamais nous sommes dans le cas de vous être de quelque utilité, quelle satisfaction nos cœurs n'en ressentiront-ils pas ! Il nous sera impossible de reconnaître ce que vous et votre communauté faites pour nous......"

Ces sentiments étaient exprimés avec trop de plénitude pour n'être pas sincères. Nos sœurs, qui avaient toute liberté d'écrire à notre maison sans donner lecture de leurs lettres, rendirent de si consolants témoignages, que notre Mère Supérieure, la mère St. Henri, écrivant en France dans les années suivantes, disait en parlant des Ursulines de la Nouvelle-Orléans : " Les Mères françaises sont tout amour pour les Canadiennes ; et quoique tirées de diverses maisons, il n'y a dans cette communauté qu'un cœur et qu'une âme. La Rév. Mère Supérieure est la Mère St. Joseph (Dlle. Laclotte) qui passa séculière de France en Amérique en 1810."

Nos trois missionnaires ne faillirent point à leur mission. Après dix années de travaux, le 17 avril 1833, la Mère Angélique

Bougie de St. Ls. de Gonzague, âgée de 45 ans, allait recevoir la récompense de ses sacrifices. Elle était fille de M. Charles Bougie, de Beauport, et de Mme. Angélique Maheux, et était entrée à notre noviciat en 1808. " Son talent pour la conduite des âmes l'avait fait mettre ici à la tête du noviciat, et c'est la charge où elle a été le plus longtemps employée à la N. Orléans. Une institutrice des petites filles de couleur ayant un voyage indispensable à faire en France, obtint de l'évêque du lieu (Mgr. Neker), une religieuse Ursuline pour la suppléer. Notre chère Sœur s'offrit aussitôt ; mais à peine y avait-elle été quelques mois qu'elle fut forcée de revenir, par une toux opiniâtre qui l'eut bientôt réduite à l'extrémité. C'est ainsi que son zèle, après l'avoir ravie à notre Monastère, l'enleva à celui de la N. Orléans pour la conduire à la bienheureuse éternité."

La Mère M. Pélagie (1) Morin de St. Etienne passa 24 ans dans sa maison adoptive et y occupa les principales charges : supérieure, assistante, dépositaire, " se dévouant sans réserve et avec un grand fruit à sa difficile mission." Le Récit nous fait remarquer la conduite de la Providence sur cette chère sœur, ayant permis qu'elle eût été élue dépositaire ici, " même en second triennal, et bien contre nos habitudes ; car elle était très-jeune et il n'en manquait pas d'autres de qualifiées pour cet emploi. Mais

(1) A la profession religieuse de la Mère M. Pélagie de Ste. Etienne, sa sœur cadette, Angèle de Ste. Pélagie, décédée au printemps de 1865, prenait l'habit de l'Ordre. Un certain nombre de dames de la famille avaient alors la permission de passer au Monastère ces grands jours de fête. M. J. Baptiste Morin, père, moins privilégié que les dames, voulut pourtant avoir sa part des réjouissances monastiques. Ayant eu à sa disposition la salle extérieure de l'externat, il y donna un grand *dîner de noces* où furent conviés tous les parents et amis intimes. Une 3e sœur Morin est morte religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec, sous le nom de Ste. Angèle ; Dlle. Françoise Morin, Sœur St. J. Baptiste, la 4e fille, était au milieu de sa retraite de profession quand il lui survint un mal de genou qui l'obligea de suspendre ses exercices, et plus tard de renoncer à son pieux dessein. Elle vécut peu. Une 5e fille s'est alliée à la famille Têtu. M. J. Baptiste Morin était cousin de l'Hon. Juge A. N. Morin, ancien premier Ministre du Bas-Canada, mort en juillet 1865, laissant la réputation d'un citoyen parfait par son intégrité, ses talents transcendants et le patrio-

Dieu voulait lui donner de l'expérience dans les affaires, pour le bien de la maison où il allait l'appeler, et où elle devait par son bon esprit et ses talents, grandement contribuer à consolider le temporel et le spirituel." La Mère St. Etienne mourut le 26 oct. 1846, dans la 54e année de son âge et la 38e de sa vie religieuse.

A son départ de notre Monastère, elle y laissait deux sœurs; une autre était religieuse à l'Hôtel-Dieu de cette ville."

Quant à la Mère St. Charles, sa notice sera jointe à celle de sa sœur au chapitre suivant. Nous dirons seulement ici que la petite colonie (2) qui se détacha de notre maison en 1849, pour aller porter secours à la maison de Galveston, fondée par celle de la N. Orléans, eut la consolation de voir et d'embrasser cette chère Mère. Il n'est pas nécessaire d'ajouter quel charme il y eut pour cette enfant du Canada, dans les détails qui lui furent donnés du pays, surtout de Québec et du *Vieux Monastère*.

Cette communauté de la Nouvelle-Orléans, que Mgr. Dubourg appelait "le fondement de la Religion dans la basse Louisiane,"

tisme le plus éprouvé. L'Hon. Juge avait épousé une ancienne élève, Mlle. Adèle Raymond, Sœur de M. le G. V. J. S. Raymond. Mme. M. Pélagie Blanchet, mère de nos religieuses Morin, nous met aussi en rapport avec une autre de nos familles les plus recommandables. Elle était sœur de M. le Dr. Frs. Blanchet, dont l'unique fils, qui avait étudié à Paris, mourut jeune, mais qui passa sa profession à M. Jean Blanchet, professeur à l'Université-Laval, et qui lui-même a passé et sa profession et son renom à d'autres neveux. Les alliances de la famille Blanchet nous procurent la jouissance de nommer ici de nos anciennes élèves, les Dlles. H. Duchesnay et A. Taschereau. Des trois Dlles. Blanchet, anciennes élèves, filles de M. le Dr. Blanchet et de dame Duchesnay, l'aînée épousa M. Chaffers, la seconde M. le Dr. Hudon, de la Riv. du Loup, et la troisième M. le Dr. Poulin (parent de la Mère Poulin de St. François), de Rimouski. Nos religieuses Morin étaient cousines des vénérables frères Blanchet, premiers Missionnaires de l'Orégon, dont l'un est Archevêque d'Oregon-City, et l'autre, Evêque de Nesqualy.

(1) Ces missionnaires étaient: la Mère Ste. J. de Chantal, (née Dlle. A. Victoria White, de New-York), qui se trouve actuellement supérieure, à la nouvelle fondation de San Antonio; et la Mère St. Thomas, (Dlle. Catherine Burke native de St. Jean, Terreneuve), qui revint à son ancien Monastère en 1856.

poursuit vigoureusement son œuvre, continuant d'ajouter aux fonctions ordinaires aux Ursulines, le soin d'un nombreux orphelinat. La visite du vénérable abbé (1) Perché à notre Monastère en 1860, n'a pas peu contribué à resserrer les anciennes relations, et le Canada fournit alors encore quelques sujets à la Louisiane. Puissent les deux maisons n'en faire à jamais qu'une par le zèle et le dévouement envers la société, surtout par cet esprit religieux qui assure les bénédictions du ciel et qui est le plus sûr gage de la perpétuité!

Nous dirons de suite qu'en 1863, nous avons pu venir en aide à la nouvelle fondation d'Ontonagon (Michigan) sur les bords du lac Supérieur. C'est la Rév. Mère Stehlin de Ste. M. Madeleine, ancienne Supérieure et Fondatrice des Ursulines de Morissania, à N. York, qui vint elle-même à Québec avec une religieuse converse, sous la protection du missionnaire de l'endroit, le Rév. M. Fox. Nous pûmes lui donner une sœur de chœur, la Mère de la Visitation (née Dlle. Luce Couture, de St. Gervais diocèse de Québec), avec quatre jeunes personnes qui se destinent à être, les unes sœurs de chœur et les autres sœurs converses. La Mère de la Visitation est actuellement supérieure de cette maison. Quelques mois plus tard, nous avons aussi eu la consolation de procurer deux postulantes à la Rév. Mère Le Bihon de St. Frs.-Xavier, (professe de la maison du Faouët dans le Morbihan), Supérieure de la maison de Chatham.

§ 18.—DERNIÈRE LETTRE DES URSULINES DE PARIS—NOUVELLES RELATIONS AVEC L'EUROPE.

Notre communauté, qui se prêtait avec tant de bonne volonté à soutenir celle de la Louisiane, n'en suivait qu'avec un intérêt plus vif les mouvements des maisons éprouvées de France; mais tout s'opérait encore dans l'ombre, "à petit bruit," tellement qu'il arrivait en Canada peu de renseignements précis.

Enfin, en 1822, on osait annoncer hautement le rétablissement complet des Ursulines de Valenciennes, et les Annales du cloître

(1) M. Perché, aumônier de nos sœurs de la N. Orléans, est depuis 26 ans le Rédacteur du Propagateur Catholique.

Dieu voulait ... une joie bien sentie, le triomphe bien de la ... martyre entre tant d'autres. Néanmoins bon espr... Paris que les Ursulines du Canada tournaient tempo... yeux. Bien des fois, elles avaient essayé de 184... correspondance avec les débris de l'ancienne communauté de la rue St. Jacques, et 25 ans après la terrible catastrophe, elles gémissaient encore sur les épreuves de leurs insignes bienfaitrices. " Si loin de nous, s'écriait la Mère McLaughlin de St. Henri, nous sera-t-il donné de vous consoler un peu? Il y a longtemps que nous pleurons la dispersion et les malheurs de cette chère communauté de Paris, à laquelle nous avons tant d'obligation, et qui nous a donné de si saintes religieuses à l'origine de notre maison.....Que de tribulations vous avez éprouvées et combien vivement nous avons ressenti vos croix! Ah! de grâce, donnez-nous quelques détails sur vos longues souffrances......Avez-vous quelque espoir de recouvrer vos propriétés?...." Cette lettre, qui avait été confiée à un ami intime, obtint enfin les renseignements suivants.

" Paris, 7 mars, 1824.

" Madame et Révérende Mère,—Nous reçûmes avec la plus grande joie de vos nouvelles; toute notre petite réunion à béni et remercié le Seigneur de ce que votre sainte communauté prospère. Hélas! pour la nôtre, il n'en est pas de même; la verge qui nous a frappées vient encore de nous faire sentir ses coups, en nous enlevant une des nôtres qui depuis près de trente ans, gouvernait notre maison. Vous avez sans doute reçu de ses lettres; c'est notre chère Mère Ste. Agathe, dite dans le monde (1) Mme. Renaud. Dieu l'a appelée à lui après une maladie de neuf jours, qu'elle a supportée avec une grande patience et résignation. Je ne la quittais presque pas. Elle demanda elle-même les prières des agonisants, et en s'y joignant avec la plus grande attention, elle est morte comme une bienheureuse. Néanmoins, comme tout ce qui est saint aux yeux des hommes n'est pas sans tache devant

(1) La Mère Anne-Cécile Renaud de Ste. Agathe était âgée de 67 ans. Elle était fille de M. Jean-Claude Renaud et de Mme. M. Françoise Chéron, et était entrée au noviciat des Ursulines de Paris en 1776.

Dieu, nous vous la recommandons à vous, Madame, et à toute votre respectable communauté, à laquelle nous sommes si unies par les mêmes engagements. Hélas! nous l'ussions été bien davantage si la Providence eût permis notre réunion avec vous, d'après l'offre que vous en fîtes à Mme. St. Augustin, notre Supérieure au moment de notre destruction en 1792; mais il faut adorer les desseins du Seigneur sur nous. Vous désirez des détails sur notre situation, ma Révérende Mère; nous ne pouvons vous dire autre chose, sinon que nous ne sommes pas plus avancées que le premier jour. Le Monsieur que vous avez eu la bonté d'envoyer nous voir, vous en dira plus que le temps ne me permet de vous en écrire. J'étais sortie lorsqu'il est venu à notre maison; mais notre doyenne lui a parlé; elle a pu lui dire de vive voix ce que le papier ne pourrait contenir.

" Je termine, me recommandant ainsi que mes sœurs à vos saintes prières et communions. Priez le Seigneur de nous aider à porter la croix qu'il nous impose. Nous désirons beaucoup le rétablissement de notre Monastère......

" Je suis avec un profond respect,

" Madame et Révérende Mère, Votre etc.

" Sr. M. Gaugain (1) de St. Louis."

Nous lisions dernièrement que dans Blois et autres villes du centre de la France, les préjugés contre l'ancien régime furent longtemps à se dissiper: que l'on se tenait surtout en garde contre l'éducation donnée dans les couvents, et que les pensionnats tenus par des personnes laïques avaient seuls toute la vogue. Qu'était-ce donc à Paris, ce centre du système antireligieux qui avait fait tant de mal à la France? La correspondance de M. Desjardins nous a laissé entrevoir l'état des choses.

Après de pénibles efforts (2) de près d'un demi-siècle, au sein

(1) Fille de M. Luc Gaugain et de Mme. M. Henriette Massy, née à Paris en 1757, et entrée au noviciat des Ursulines en 1780.

(2) N'ayant pu rentrer en possession de leurs biens, surtout des deux fermes de Plessis-Gassot, il fallut renoncer à l'entreprise de rétablir le Grand-Couvent. En 1810, les Ursulines étaient domiciliées à Puteaux près Neuilly. En 1828, elles s'étaient retirées au Faubourg St. Germain, rue du Petit Vaugirard.

de cette Athènes moderne, cette ville puissante et ingrate qui, après avoir été le berceau de la religion et la maîtresse des sciences, était devenu le foyer de l'impiété voltairienne et révolutionnaire, les Ursulines de Paris, vers 1830, se dispersèrent pour ne plus se réunir ici-bas, laissant le rétablissement du Grand-Couvent de St. Jacques dans le secret de la Providence, et nous pouvons l'affirmer, dans les vœux de toutes les Ursulines du monde, particulièrement des Ursulines du Canada.

Mais n'est-ce pas enfin le moment de satisfaire nos lectrices sur un point qui a dû plus d'une fois éveiller leur attention : comment se fait-il que nous, au delà de 1200 lieues de mer, ayons dans nos archives les monuments historiques du Grand-Couvent de Paris ? Nous répondrons d'autant plus volontiers à cette question que nous sommes heureuses, en le faisant, de rendre hommage au tendre dévouement d'une élève des Mères qui ne sont plus.

Lors de ces encans honteux où l'on mettait en vente les manuscrits intimes des familles religieuses spoliées, aussi bien que les monumens artistiques enlevés aux temples de Dieu, une Dlle. de Moore, jadis élève du Grand-Couvent, eut la délicate pensée d'acquérir ces manuscrits séculaires. Dans son affection pour ses anciennes maîtresses, elle jouissait déjà du bonheur qu'elle goûterait à leur faire cadeau de ce trésor lorsque se rétablirait leur maison. Hélas ! ce beau jour ne devait pas sitôt luire. Se sentant vieillir, et comprenant que notre maison était la plus intéressée à posséder ces papiers précieux, surtout sous le rapport de la correspondance, elle cherchait le moyen de réaliser cette inspiration du ciel. Sur les entrefaites arriva comme tout exprès à Paris, en 1833, lors de son voyage à Rome, M. le G. V. Ths. Maguire, notre aumônier. Cet ami par excellence des documents antiques, comprit toute l'importance des trésors qu'on lui offrait ; il en devint pour nous l'acquéreur ainsi que d'un reste de l'ancienne bibliothèque des Ursulines de St. Jacques. Que n'avons-nous eu le même bonheur à recueillir les débris errants de cette vénérable communauté. Une ancienne Mère nous attendrissait encore dernièrement, en nous racontant l'attendrissement qu'avait lui-même éprouvé Mgr. Plessis, lors de son voyage en Europe, en rencontrant une religieuse de l'ancien couvent de Paris, vénérable octo-

génaire, qui parlait de nous avec l'affection la plus touchante. Quelle consolation pour nous si le digne prélat eût pu réaliser le dessein de l'amener avec lui en Canada à son retour! Dieu lui-même avait pris soin de sa servante en la retirant dans la patrie de son éternité.

La France possédait il y a déjà quelques années, 130 maisons (1) d'Ursulines, et lorsqu'on réfléchit aux difficultés de leur rétablissement, on s'étonne d'en trouver un si grand nombre. " Cette résurrection des ordres religieux, dit M. Chs. Ste.-Foi dans sa belle préface aux Annales de l'Ordre de Ste. Ursule, fut comme une nouvelle création. L'esprit, les mœurs, les habitudes, les institutions, les lois, tout avait été bouleversé; et c'est à peine si l'on pouvait se reconnaître, au milieu de cette société nouvelle, qui n'avait presque plus rien conservé de l'ancienne.

" Les Ursulines furent des premières à recueillir les débris de leur famille, décimée par la mort, dispersée par l'exil ou la prison, mais où vivait toujours énergique et puissant l'esprit de leur

(1) Avant la Révolution, il y avait en France plus de 300 maisons d'Ursulines. Alors aussi existait cette célèbre maison de St. Cyr, œuvre de Louis-le-Grand et de Mme. de Maintenon. Nous nous étions proposé d'en parler plus longuement, mais l'espace ne nous le permet pas. Cette institution, dans le cours d'un siècle, a donné à la France 3,000 jeunes Dlles. nobles des plus solidement instruites. Après plusieurs essais qui n'avaient pas répondu à son but, Mme. de Maintenon en vint à faire de sa maison une communauté religieuse cloîtrée. "J'ai bâti sur le sable, écrivait-elle plus tard avec cette droiture qui la distinguait. Une éducation simple et chrétienne aurait formé de bonnes filles qui seraient devenues be bonnes femmes ou de bonnes religieuses, et nous avons fait de beaux esprits que nous-mêmes qui les avons formés ne pouvons souffrir. Nous avons voulu éviter les *petitesses* des couvents, et Dieu nous punit....Bénissons-le de nous avoir ouvert les yeux." Les rubans et les perles, les représentations publiques, les occasions de briller et de plaire, furent retranchées.—" On ne peut réussir en tout," disait-elle en riant, aux séculiers qui ne goûtaient pas ces réformes; l'instruction est notre fort." Ces fréquentes pratiques d'abnégation et d'humilité religieuse, qu'elle avait regardées comme des minuties, lui apparaissent maintenant dans leur véritable jour, comme le seul moyen durable de tenir une

sainte Fondatrice. Elles se mirent à l'œuvre, avec une ardeur et une persévérance que rien ne put vaincre ni décourager. Ces femmes vénérables, échappées miraculeusement à la mort, usées par une dure et longue captivité, et par les privations sans nombre qu'elles avaient dû subir......oublièrent le passé, et consacrèrent généreusement les restes d'une vie épuisée......à remplir de nouveau les rangs dégarnis de leur pieuse milice."

Cette persévérante énergie des restauratrices nous apparaît d'une manière bien frappante, quand on jette les yeux sur la date du rétablissement de notre ordre en France. Un décret impérial reconnut la congrégation d'Ursule en 1806, il est vrai; mais les restrictions, les entraves étaient telles que leur existence comme corps religieux était à peu près nominale; un grand nombre de communautés ne purent reprendre l'habit religieux qu'en 1820, 1824, et même plus tard.

Nos lectrices se demandent peut-être ce que faisaient ces vierges si longtemps exilées hors des murs de Sion. Elle étaient bonnes et ferventes Ursulines, (1) répondrons-nous. Après avoir

maîtresse dans le détachement d'elle-même et de ses commodités, disposition indispensable au dévouement de tous les instants que demande le travail de l'éducation. "Cachez vos Dlles. autant que possible, écrivait elle. Nos filles ont été trop considérées, trop caressées, trop ménagées. Il faut les oublier un peu dans leurs classes. Que dans les réprimandes on les ménage moins." Elle voulait qu'on ne négligeât rien "pour les empêcher d'être délicates, qu'on leur apprît à mettre la main à tout, en un mot qu'elles fussent prêtes à rencontrer toutes les positions que la Providence pourrait leur faire et qu'elles s'y conduisissent en "femmes modèles." Elle désirait qu'on leur recommandât sur toutes choses la belle et noble simplicité, soit dans les pensées, soit dans les paroles, soit dans les actes, ajoutant que "les personnes qui ont véritablement de l'esprit sont plus capables que les autres, de cette belle et précieuse qualité. " Telles furent les maximes de St. Cyr réformé et confié à une communauté de religieuses. Du reste, qui ne sait le dévouement et l'attachement à la foi des élèves de St. Cyr pendant la révolution française?

(1) Telle fut la réponse de la Mère Ste. Angèle, ancienne Ursuline de Paris dont nous avons déjà parlé, à M. le G. V. Ths. Maguire qui l'interrogeait à ce sujet en 1835. " Une seule *tourna casaque*, ajouta

exercé leur apostolat au sein des prisons, exhortant les malheureux qui n'acceptaient pas chrétiennement les injustices des hommes ; ou dans les familles qui les avaient accueillies, en instruisant leurs enfants ; elles organisèrent en silence, ci et là, de petites écoles, regardant de loin les murs de leur *ville sainte*, et soupirant après le moment où elles pourraient se renfermer dans leur chère clôture, dont plus que jamais elles comprenaient les avantages et les douceurs. D'illustres évêques et de grands serviteurs de Dieu les appuyèrent puissamment aussi, et préparèrent leur complète restauration. Ici, c'était un discours remarquable sur les avantages de la clôture, au milieu d'une nombreuse réunion.—" L'éducation des jeunes personnes n'est-elle pas ce qu'il y a de plus précieux, disait un autre, et qui y réussit mieux que les filles de Ste. Angèle ? Qui sait mieux qu'elles, achever par la prière, ce qu'elles commencent par l'instruction et autorisent par l'exemple ? "

L'importance que reprend de nos jours en Europe notre saint Ordre indique, il nous semble, en France surtout, un heureux retour vers les traditions religieuses d'un glorieux passé. Les novateurs impies qui criaient si fort, il a 60 ans, que l'Église avait fini son temps, faisaient l'honneur aux filles d'Ursule d'en dire autant de leur Ordre. Ils oubliaient que le principe chrétien ne saurait vieillir ; que tout en se tenant dans une sphère bien au-dessus des agitations de la terre, les ouvriers de Dieu ne perdent jamais de vue le salut des âmes ; qu'ils savent y travailler sous les circonstances les moins favorables ; que la parole de Dieu ne passe pas. Non ; l'Eglise est encore debout, grande, sainte, catholique,

la vénérable octogénaire ; c'était une fille sans vocation, qu'un père mondain forçait d'entrer en religion pour ménager une grande fortune à un fils qui héritait de son nom. D'abord et pendant une couple d'années, la communauté refusa son entrée ; mais enfin elle céda aux instances et fit la faute de l'admettre.". La bonne Mère raconta aussi la fin tragique de leur chapelain, disant " qu'une vieille tourière qui leur apportait chaque jour vers la brune des aliments pour 24 heures, arrivant un soir avec son panier de vivres, jeta la consternation dans la communauté, en annonçant qu'il avait été massacré aux Carmes. Nous nous attendions au même sort, ajouta la Mère Ste. Angèle ; mais le Seigneur ne nous jugea pas dignes de cette faveur insigne."

romaine même, et les bénédictions dont elle vient de combler les héritières d'Angèle sont un consolant témoignage rendu à la vitalité de l'œuvre de la sainte Fondatrice.

Vers le temps où cessait complètement pour nous la correspondance avec Paris, s'en commençait une autre dont nous goûtons encore aujourd'hui les intimes jouissances. C'est en effet en date du 25 mai 1826, que les Annales notent la réception de la première lettre des Ursulines de Ste. Marie, à un mille de la ville de Waterford en Irlande, filiation de la maison de (1) Cork, et comme nous de la Congrégation de Paris. Dès lors on

(1) Les Ursulines de Cork doivent leur origine au dévouement de Mlle. Nano Nagle, d'une famille riche et distinguée d'Irlande, qui se tourna complètement vers Dieu par les réflexions que lui suggéra, un matin qu'elle revenait du bal, la rencontre d'une foule de pauvres gens qui attendaient à la porte d'une église pour assister au S. Sacrifice. Inspirée d'en haut, elle résolut de faire reparaître dans sa patrie les ordres religieux, expulsés des Iles Britanniques depuis la funeste époque de Henri VIII. Les jeunes Dlles. réunies par son zèle firent leur noviciat au grand couvent de la rue St. Jacques, à Paris, et ce fut en 1771, sous la supériorité de la Mère Kelly de la Visitation, Ursuline de Dieppe, qu'elles s'établirent dans la ville de Cork, d'où elles sortirent quelques années plus tard pour occuper le beau site de Blackrock. Mlle. Nagle fonda aussi, plus particulièrement en faveur du peuple, les religieuses de la Présentation. C'est en 1816 que fut fondée la maison de Waterford, qui a la gloire d'avoir inauguré en Irlande (en 1818) la dévotion du mois de Marie. Ces ferventes Ursulines tiennent la Ste. Vierge comme première supérieure et première maîtresse des novices. Elles travaillent avec un grand zèle à maintenir la piété dans cette antique ville de Waterford, qui pour son dévouement à l'Eglise a mérité le surnom de " Petite Rome." Les Ursulines d'Irlande, surtout celles de Cork et de Waterford, ont grandement contribué à la littérature anglaise catholique. " Leurs livres de piété, dit M. Gilmary Shea, leurs biographies religieuses, et particulièrement les livres de classe compilés par elles, ont étendu leur apostolat à tous les lieux où se parle la langue anglaise." Nos élèves conaissent parfaitement le *Ursuline Manual*, ouvrage si estimé qu'on l'a surnommé en Irlande *le livre de prières par excellence ;* elles connaissent aussi " Histoire d'Angleterre par une Ursuline," etc.

paraît avoir pressenti tous les charmes de cette correspondance, qui est la plus étroite que nous entretenions avec l'Europe, puisque deux fois l'année il y a échange (1) de lettres, non-seulement entre les supérieures et quelques membres privilégiés, mais encore de novices à novices, et même entre les bonnes sœurs converses. Et que de plaisir à l'ouverture de cette caisse d'où sortent à l'envi les plus gracieux témoignages de la tendre affection de nos chères sœurs d'outre-mer, et dont nous nous plaisons à décorer les différents départements du Monastère, surtout la chapelle où réside l'Epoux céleste dans le Cœur duquel les nôtres sont si intimement unis.

La communauté de Waterford s'est toujours montrée l'émule de celle de Paris pour nous obliger en toutes choses ; elle nous

(1) Un petit échantillon de cette correspondance, qui nous tombe accidentellement sous la main. "Accept my best thanks, dearest Sister, for all your kind and thoughtful souvenirs. The loan of the invaluable notes of the retreat by Père St. Jure, the responses on holy Rule,—those in particular were treasures ; and could you see how our beloved mother's eyes *brightened* looking at the covers even, you would hunt out in your precious house some more relics of the venerable ancient Mothers whose spirit is so young and so fresh among you. A house like yours founded by saints, can never, *never* degenerate. One quarter of my life I spend daily in company with your glorious Mère de l'Incarnation—I mean a quarter of an hour ; for our lecture book is her life, and really I am growing into such veneration for her Convent, St. Joseph's miraculous Convent, that I find myself without any thing deliberate, kissing the commands Captain Hodge brings...." Voilà dans quel esprit d'aimable simplicité se soutient une correspondance si propre à faire chérir tout ce qui est du saint service de Dieu. Des rapports commencés depuis un certain temps avec nos sœurs de Rome nous sont aussi très-utiles. Nous laissons à celles de nos lectrices qui aimeront à pénétrer dans le cœur d'une Ursuline à traduire la phrase suivante : "Mia cara Sorella, ogni volta ch' io penso che sono Orselina vado fuor di me per l'allegrezza. Oh ! quanto è bella ! oh ! quanto è nobile, oh ! quanto è grande la Vocazione, delle Orseline ; ringraziamone assai di cuore il Signore, è prego le miè Sorelle Canadesi a supplicare Iddio, accio mi dia grazia di adempiere nel miglior modo possibile tutti i doveri del mio S. stato."

a rendu des services importants surtout quant à l'institut : c'est par elle en effet que nous avons pu nous faire parvenir d'Europe différents ouvrages, que la difficulté des communications rendait naguère si rares et si chers. Nos Enfants de Marie savent que c'est par la voie de cette chère communauté, qu'elles ont reçu la Bulle de leur affiliation à la congrégation de Rome.

Une correspondance plus restreinte, mais non moins agréable et utile, nous initie depuis quelques années au zèle et aux succès de bon nombre d'autres maisons d'Ursulines en Europe, notamment à celles de Clermont-Ferrand et de Blois, toutes deux centres d'une activité bien digne de notre reconnaissance : Blois comme siége de l'archiconfrérie de Ste. Angèle, et Clermont-Ferrand par des publications importantes, surtout celles des Annales de l'Ordre depuis la Révolution française, et de la Première Partie des Règlements de la Congrégation de Paris.

Une autre maison dont nous demandions en vain depuis longtemps des nouvelles, c'était celle de Tours, asile chéri de notre Vén. Mère Marie de l'Incarnation. Enfin, par l'entremise d'un ami obligeant, M. C. F. Hamel, nous recevions l'automne dernier par deux lettres affectueuses les renseignements qui nous intéressaient si fort.

L'ancien Monastère de notre Vén. Mère est depuis longues années transformé en petit séminaire. A l'époque de la Révolution, il avait été vendu à vil prix à un fabricant de pots de terre. Vers 1805 ou 1806, l'acquisition en fut faite par une dame Choblet, venue à Tours en 1804 dans le dessein d'établir une maison pour l'éducation chrétienne des jeunes personnes. La chapelle avait été détruite, mais le chœur qui était grand fut converti en chapelle. C'est là que quatre vénérables Ursulines de l'ancien couvent vinrent plusieurs fois célébrer la grande fête de Ste. Ursule. Mme. Choblet ne réussissant pas à organiser un établissement religieux, cinq de celles qui s'étaient jointes à elle sortirent du cher couvent en 1814, pour former dans la même ville, sous la conduite de Mme. Rolland de Bussy, ancienne Ursuline de la congrégation non cloîtrée de Dôle, une maison qui est aujourd'hui des plus florissantes. Elles s'intitulent " Religieuses de la Compagnie de Ste. Ursule." La vénérable Assistante, qui a eu la bonté de nous écrire de longs et intéressants details, est mainte-

nant la seule de sa maison qui ait été témoin de ces transformations. Elle fut, en 1804, une des quatre premières élèves de Mme. Choblet et compte 55 années de vie religieuse. La maison de Dôle avait été fondée en 1606, par la vénérable Mère Anne de Xaintonge.

§19.—UNE FILLE DE ST. VINCENT DE PAUL DEVIENT FILLE DE STE. ANGÈLE;—LA CÉRÉMONIE DE PROFESSION.

Nos trois Missionnaires, en route pour la Louisiane, s'étaient arrêtées comme nous l'avons vu chez les chères filles de St. Vincent de Paul, à New-York, où les attentions les plus délicates de l'hospitalité religieuse leur furent prodiguées. " Pendant ces dix jours, dit le Récit, elles eurent le bonheur de communier cinq fois, et furent entourées de toutes les consolations spirituelles désirables. A la suggestion d'une sœur, deux des nôtres s'avisèrent de paraître soudain à la communauté dans l'habit de notre saint Ordre. Toutes furent ravies de ce costume monastique; une d'elles en resta si fort émue qu'elle en versa des larmes le reste du jour." Cette dernière était probablement la même qui, le 21 octobre, au départ de nos chères Missionnaires, écrivait (1) à notre communauté, se félicitant d'avoir vu des filles de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation. Nos lectrices sans doute, seront heureuses comme nous de retrouver en elle une ancienne Mère qui, sous le nom chéri de la sainte Fondatrice, les a souvent intéressées et édifiées. Mais reprenons d'un peu plus haut, et voyons par quels moyens merveilleux Dieu se plaît quelquefois à purifier et sanctifier les âmes.

(1) Voici quelques phrases de cette lettre en date de " New-York Orphan Asylum, St. Ursula's day 1822.—Reverend and dear Mother, —Your worthy and most edifying little company have just taken their last leave of us. Happy have we been in harboring them under our humble roof during their short stay in our city. Precious souls! how great the sacrifice they have made. How agreeably surprised I was to find that they were the children of blessed Mary of the Incarnation; doubly dear are they to us. Happy children of such a mother! like her they go to a strange land to teach the little ones to know, and love, and serve their God...."

Nos lectrices se rappellent qu'en 1788, époque où naquit sur les bords de l'Ohio près de Pittsburg, l'âme privilégiée dont nous parlons, de profondes ténèbres couvraient la vaste étendue des Etats-Unis, au point de vue catholique; le Maryland seul offrait ci et là quelques lueurs vacillantes: pas d'évêque, pas de clergé, à peine quelques missionnaires. L'enfant ne fut d'abord qu'ondoyée, et ce ne fut que deux ans plus tard, à la Nouvelle-Orléans, qu'on lui suppléa les cérémonies du baptême. "Le R. Guigues, capucin et curé de la paroisse de St. Louis, fit la cérémonie; le parrain fut Don Joseph Visenti Orué, et la marraine, Blanc Présenti."

M. Mathias Jacques O'Conway ayant été appelé à la Havane en qualité d'interprète des langues, Mme. Rebecca Archer, sa femme, l'y suivit ainsi que sa jeune famille. Voilà comment la petite Cécile fit dans la belle langue Castillane ses premières études. Son père étant revenu plus tard à la Nouvelle-Orléans, elle y étudia pendant deux ans la langue française. Enfin la famille se fixa définitivement à Philadelphie, et ce fut là que la jeune Cécile compléta sous la direction de son père un cours d'études qui, pour être étendu et varié, avait cependant laissé à la Religion cette large place qui fait, des enfants d'Érin en particulier, des enfants si fermes et si dévoués de la Ste. Eglise.

Un attrait irrésistible portait la jeune fille à se consacrer à Dieu, et elle était sur le point de traverser dans ce but l'Atlantique lorsque M. Babade, missionnaire, passant à Philadelphie, s'arrêta chez son père. Ayant conversé avec la jeune fille, il fut frappé de ses dispositions et se sentit inspiré de l'adjoindre à Mme. Seton, qui venait d'ouvrir une école à Baltimore, en attendant la manifestation des desseins de Dieu sur elle. D'un caractère ardent et généreux, Mlle. O'Conway saisit avec avidité cette occasion de se dévouer tout entière; elle partit bientôt pour le Maryland, et devint ainsi, avec une autre jeune Dlle. qui la rejoignit peu après, la première espérance d'une fondation dont elle fut pendant 15 ans la joie et l'appui. En 1817, elle fut envoyée avec quelques autres pour fonder la mission de New-York. C'est là que cinq ans plus tard elle rencontrait nos Missionnaires, et c'est de là aussi qu'au commencement de l'année 1823, elle écrivait à

Québec pour demander son admission parmi les filles de Ste. Angèle, dans cette maison fondée par Marie de l'Incarnation.

Pour quiconque ne soupçonne pas les circonstances qui avaient préparé ce résultat, la démarche peut paraître précipitée dans notre postulante; mais non; Dieu qui voulait lui donner le mérite de participer à la première fondation religieuse américaine, l'appelait évidemment aussi à être Ursuline. Sa première vocation en effet la dirigeait vers l'Europe. Elle se sentait pressée de tout sacrifier sur la terre, patrie, amis et famille; son cœur aimant et expansif aspirait à une séparation même extérieure, telle que la vie du cloître. Quand elle se joignit à Mme. Seton, comme elle nous l'a dit bien des fois, c'était dans la pensée de réaliser son désir; Mme. Seton elle-même ne savait pas encore à quoi tournerait l'œuvre commencée. Vu la population protestante au milieu de laquelle il fallait vivre, on se décida pour une congrégation de filles de la Charité, comme plus facile à fonder et à maintenir; mais en faisant ses vœux annuels, Sr. Cécile espérait toujours devenir plus tard Ursuline. Et qui n'admirerait ici les voies de Dieu! ce fut Mme. Seton elle-même qui donna à son élève et émule, la pensée d'arrêter ses idées de vie monastique sur notre saint Ordre. Enflammant son zèle des exemples de la Thérèse du Nouveau-Monde dont elle se plaisait à étudier la Vie, elle en parlait avec admiration à ses chères filles; on s'entretenait de son œuvre; et les nombreuses visites de missionnaires américains en Canada, devaient en aviver sans cesse le souvenir. Par un petit cahier de notes et impressions diverses, trouvé parmi les papiers de notre Mère, on voit que dès 1813, dans sa retraite annuelle, elle était combattue de la pensée qu'elle n'était pas là où Dieu la voulait. Il est beau d'entendre cette âme candide et docile prendre pour résolution spéciale de regarder comme une inconstance, toute pensée d'abandonner sa congrégation, et de cultiver dans son cœur, comme préservatif contre cette tentation, une ardente dévotion envers St. Vincent de Paul. Cependant son obéissance à ses directeurs ne lui rendait ni la joie ni la paix de l'âme, et il est touchant de voir se renouveler sans cesse cette lutte douloureuse entre l'abnégation de ses propres lumières et sentiments, et ce désir véhément de son âme qui ne lui laissait de repos

ni jour ni nuit. Son respect, son sincère attachement pour Mme. Seton qui avait guidé ses premiers actes de dévouement, ne lui permettait pas de résister à ses douces (1) remontrances; cependant la tranquillité ne pouvait plus renaître dans cette âme: " Mon Dieu, Dieu de miséricorde, répétait-elle incessamment, si c'est votre volonté que j'aille à Québec, vous savez quels seront les transports de mon âme ! mais vous seul pouvez m'y conduire......" Le moment marqué de toute éternité allait enfin venir. La vénérable Fondatrice étant morte en 1821, Sr. Cécile se sentit plus libre et elle comprit qu'il ne fallait plus tarder à marcher en avant.

Au commencement de l'année 1823, au lieu de renouveler ses vœux, elle demanda son entrée dans notre Monastère. Le cas particulier où elle se trouvait, ses longues réflexions, ses incessantes prières, disposaient les cœurs en sa faveur. Cependant Mgr. Plessis écrivit à l'évêque de New-York, Mgr. Connolly, afin d'obtenir de nouveaux renseignements. Il en reçut à la fin de février la réponse suivante : " Quant à Cécile O'Conway, sœur de la Charité, dont V. G. me demande des informations dans votre lettre du 4 de ce mois (février), elle ne se trouve plus à New-York, ayant été rappelée d'ici par ses supérieurs, pour aller vivre dans son couvent de St. Joseph dans le Maryland. Elle n'appartient donc plus à New-York; mais je puis vous assurer qu'elle a été fort estimée ici de tous ceux qui ont eu l'occasion de la connaître, car elle est du naturel le plus heureux, fort pieuse, sage et bien instruite en tout ce qui concerne l'éducation de la jeunesse. De plus, elle est d'une humilité profonde et d'une douceur édifiante. Elle doit avoir environ 34 ans, et elle parle bien la langue française. Voilà Mgr. ce que je puis vous dire avec sincérité à l'égard de Sr. Cécile."

(1) " My own Cis (Cécile), lui écrivait la sainte Fondatrice vers 1819, all goes well and doubly well, for the cross fastens all over within and without. Write me about yourself; may *you* enjoy the true peace in *Him who has nailed us* that your little poor Mother does ! Oh ! love and bless and love night and day for your poor little Mother !....*He* will take us home at last ! Oh ! my beloved Cis, then we will separate no more ! " Cette dernière pensée révèle bien l'aimable et pieux auteur du charmant cantique anglais :

Jerusalem my happy home ! How do I sigh for thee !

Après un témoignage aussi satisfaisant, il n'y avait plus à hésiter et l'on écrivit de Québec une réponse affirmative. Cependant, la future Ursuline n'en fut pas sitôt consolée. Rappelée de New-York vers le milieu de février, il lui fallut pendant quatre mois passer par de nouvelles épreuves, et l'on ne peut se défendre d'un profond attendrissement en la suivant dans cette nouvelle série de combats et d'anxiétés. Sa communauté craignait avec raison qu'en cédant trop facilement, ce ne fût exposer à la tentation de la nouveauté des esprits faciles à émouvoir, et que cet exemple ne devînt un sujet de trouble pour l'avenir. Enfin, pleinement convaincu que Dieu parlait en cette occasion, on acquiesça à ses ardentes supplications. Dans une lettre (1) en date du 22 juin, on voit quelle joie pure et sainte inonda l'âme de cette future fille de Marie de l'Incarnation, à la pensée de venir habiter enfin ce Monastère vers lequel se tournaient depuis si longtemps tous les désirs de son cœur. Le 9 juillet elle fit ses adieux à son pays, à sa communauté, à sa famille, s'embarqua pour le Canada, et le 16, elle franchissait enfin le seuil d'un cloître. Il serait difficile de peindre les sentiments d'une âme aussi sensible, en se voyant en possession de ce bonheur pour lequel elle avait soupiré et gémi de si longues années. " O mon Sauveur et mon Dieu," écrivait-elle à la fin de sa retraite quelques semaines après son entrée, " dans cette heureux moment de ma nouvelle vie où vous-même m'avez conduite, j'en ai la ferme confiance ; maintenant plus de doutes, plus de désirs inquiets sur l'état qui devait enfin me donner

(1) Voici les premières phrases de cette lettre : " Most dear and Reverend Mother,—My soul is almost overwhelmed with gratitude ; I have not words to express what I feel : all that I can desire on this side of the grave is now presented to my hopes. I may now indeed in the joy of my soul exclaim with holy Simeon : *Now, O Lord, dismiss they servant in peace*....Oh ! my Mother, how I anticipate the happy moment I hope to embrace you and my long cherished sisters of Quebec ! But my ardent expectations must yet be prolonged for several weeks, as our Lord wishes me to share his cross before I go. Dear Mamma took very ill on Saturday, so ill that her life was almost despaired of. At such a moment filial duty bids me stay by her....I trust in our Lord for grace and fortitude...."(Mme. O'Conway se rétablit et vécut encore de longues années).

la paix et m'aider à accomplir le salut de cette âme si longtemps agitée. Non, mon Dieu! tout est fini; ici se trouve pour moi tout ce que cette vie présente peut accorder de bonheur; dans cette maison bénie, mon âme a trouvé la réalisation de ses plus chères espérances, et même bien au delà de tout ce qu'elle eût jamais osé demander ou espérer. Maintenant, ô mon Sauveur, mettez le sceau à cette *faveur divine*, oh! oui, faveur presque trop grande pour qu'elle m'ait été accordée ici-bas! C'était la prière journalière et la plus ardente de mon âme, osant à peine croire que le ciel daignât seulement m'écouter.. ...Aujourd'hui, tout m'est accordé, c'est par les sacrées plaies de Jésus que j'ai obtenu une si grande grâce. Puissé-je ne jamais oublier avec quelle ardeur je l'ai désirée,—pourquoi je l'ai désirée,—et si j'ai joui en la possédant!......afin que ce qui me reste de jours à vivre ne soit qu'un acte perpétuel d'amour, d'actions de grâces et de gratitude;—à Dieu le Père, à Dieu le Fils, à Dieu le St. Esprit;—à la très-sainte Vierge, au bienheureux St. Joseph;—amour et dévotion en particulier aux sacrées plaies de Jésus!" Elle n'oublia jamais, en effet, la grâce que le Seigneur lui avait faite; pendant près de 42 ans qu'elle a travaillé au milieu de nous, son ardeur pour le bien de cette maison, en même temps que pour sa propre perfection, ne s'est jamais lassée; et nous pouvons dire que si son entrée lui parut un miracle de la protection de Dieu sur elle, ce fut aussi pour notre institut une marque des soins de la divine Providence. Il y avait alors en effet grand besoin de sujets parlant la langue anglaise. D'ailleurs, ses longs voyages, son esprit d'observation aidé d'une mémoire étonnante qui s'est soutenue jusque dans ses vieux jours, la rendaient des plus capables dans toutes les branches de l'Histoire-Naturelle; c'était quelque chose d'extrêmement précieux à une époque où il était devenu nécessaire d'amplifier le cours d'études suivi ci-devant. Naturellement industrieuse, elle avait une connaissance pratique d'une foule de travaux manuels qui furent d'une grande utilité à notre pensionnat, et la belle langue Castillane, qu'elle avait tant aimée et que dans ses dernières années elle parlait encore avec une parfaite aisance, est restée en héritage à la classe de novices qu'elle y a initiée.

Sa vénération pour notre Mère Marie de l'Incarnation fut bien

récompensée, puisque le 15 oct. 1823, il lui était donné de revêtir le saint habit de notre Ordre sous ce grand et cher nom. Son humilité parut d'une manière éclatante pendant son noviciat, car malgré son âge et ses années de religion, il ne lui fut rien retranché des épreuves ordinaires. Sa santé était grandement détériorée, par suite des dures épreuves d'une première fondation religieuse en un pays tout protestant, et par suite aussi sans doute des longues années d'angoisse qu'elle avait traversées; cependant sa vocation était si sûre et si évidente qu'elle fut admise à l'émission des vœux.

Nous parlions des sentiments de la Mère McLaughlin de St. Henri, lors de sa vêture; il nous semble encore plus difficile d'exprimer ceux de la nouvelle Marie de l'Incarnation, devenue après tant de vicissitudes et d'épreuves, à l'âge de 36 ans, fille de Ste. Ursule. Nous suivrons un peu avec nos lectrices cette scène imposante de la profession, pour goûter quelque chose du bonheur de notre Mère. Au reste, le jour était solennel de toute manière, car Mme. la comtesse Dalhousie avait voulu être présente à la cérémonie, et à l'autel se voyait l'homme de Dieu, Mgr. Plessis, père et supérieur de notre maison.

Nos lectrices ont sans doute déjà remarqué que dans la cérémonie de profession, tout est plus profond, plus solennel. Aussi, des semaines d'avance, la nouvelle élue a-t-elle journellement suivi des exercices préparatoires à cette grande solennité; huit jours de retraite où l'on médite sur l'inviolabilité et la sainteté des vœux de religion, l'ont encore plus spécialement disposée à s'offrir à l'autel du Seigneur. Quel jour pour elle que celui qui s'apprête! dans quels sentiments elle voit ses sœurs, l'aimable troupeau du noviciat, disposer dès la veille la chapelle à la grande fête! HÆC DIES! semble lui dire tout ce qu'elle voit et ce qu'elle entend. C'est la parole que son bon ange fait retentir à son cœur au premier réveil de cette nuit d'attente: HÆC DIES! jour de joie, jour de bonheur, jour d'éternelle mémoire!....Enfin la cloche sonne, et toute la population du cloître accourt avec allégresse. Déjà le voile noir a été déposé sur l'autel; la grande grille s'ouvre...... Des parents, des amis, des connaissances d'une part; de l'autre, les enfants du Monastère, les Mères et les Sœurs du cloître; tous

attendant avec émotion les premiers sons de l'orgue qui déterminent l'entrée de la procession virginale. Dans le sanctuaire paraît le clergé, précédé du Pasteur portant la mitre et la crosse. L'hymne terminée, il procède aussitôt à la bénédiction du voile. " O Dieu, que ce vêtement soit béni des plus abondantes bénédictions, qu'il soit consacré, saint et immaculé. Vous êtes le chef des fidèles et le Sauveur du corps entier, voici le voile dont va se couvrir votre servante pour votre amour et l'amour de votre sainte Mère, couvrez-là vous-même de votre protection afin que pure de corps et d'esprit, elle aussi, à la suite des vierges sages, soit introduite par vous aux noces de la félicité éternelle."

A la vêture, l'Eglise sourit en quelque sorte à la démarche de la jeune vierge, elle la décore d'un vêtement saint et se plaît à multiplier sur elle les bénédictions; à la profession, c'est la consommation du sacrifice. Aussi, le sacrifice par excellence, l'Agneau sans tache doit-il d'abord s'offrir au Père éternel, afin de rendre acceptable l'âme de sa faible et pauvre créature. C'est au moment où Jésus-Christ va se donner à elle comme gage de persévérance et de fidélité, qu'elle prononce les paroles solennelles des vœux qui la lient pour jamais à l'Epoux céleste.

La sainte messe constitue donc la partie importante de la cérémonie de profession. Le Père éternel est celui à qui s'offre la victime; le Fils unique, Verbe incarné, est le sacrificateur, l'âme ne faisant autre chose que s'unir intimement à lui, afin d'être offerte tout entière avec lui. Mais que de faiblesses, de souillures, de ténèbres, d'inconstances dans cette âme! quel immense besoin de l'Esprit sanctificateur, de cet Esprit, feu et lumière, pour purifier, éclairer et fortifier! Aussi du commencement à la fin, le Pontife invoque-t-il cet Esprit vivifiant. C'est au chant du *Veni Creator* que s'ouvre la cérémonie; c'est la messe du St. Esprit qui se dit; et à l'issue de la messe, c'est par le *Veni sancte Spiritus*, que commence la cérémonie de l'imposition du voile noir.

Suivons encore le célébrant. La novice est au pied de l'autel, le cierge ardent à la main comme une vierge vigilante qui attend la venue de l'Époux. Mais les spectateurs sont peut-être encore à se demander si la démarche de la jeune vierge est vraiment appuyée

de motifs plausibles. Jésus-Christ lui-même prend la parole : (1) " Si quelqu'un veut venir après moi, chante le diacre, qu'il renonce à soi-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra ; et celui qui l'aura perdue pour moi la retrouvera. Et que sert à un homme de gagner tout l'univers, s'il perd son âme ? Et qu'est-ce que l'homme donnera en échange pour son âme ? Car le Fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges ; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres." Suit le sermon du ministre de Jésus-Christ qui prend occasion de développer quelque chose de la doctrine du divin Maître sur les vœux de religion, sur les avantages qu'ils procurent à l'âme. Tantôt c'est une exclamation de gratitude, tantôt une parole d'instruction et de lumière qui sort de sa bouche. Souvent même, ce sera le Pontife officiant qui, en qualité de supérieur et de père de la famille monastique, adressera la parole à sa nouvelle fille. Il dira par exemple : *Suscipe me, Domine, secundum eloquium tuum, et vivam !*......Et se transportant à ce jour où l'âme sera finalement reçue ou rejetée de son Dieu, il continue : " Quelle parole à redire, ma chère sœur, à ce moment suprême, alors que l'âme, sur le point de s'échapper de la terre, voyant d'une part le ciel et ses délices, de l'autre l'enfer et son désespoir, tirera du fond de son être cette supplication pressante : *Recevez-moi, Seigneur, afin que je vive !*...Mais, poursuit avec véhémence le prédicateur, pour être exaucée à cette heure, pour obtenir, ma très-chère sœur, d'habiter dans les tabernacles éternels, il faut avoir aimé ici-bas les tabernacles du Seigneur, il faut avoir tiré bien des fois du fond de son âme ce cri pénétrant : *Recevez-moi, Seigneur, mon Dieu, afin que je vive !*......" Et le vénérable Pontife, rappelle les grandes époques de la vie d'un chrétien, le baptême, la première communion, la confirmation ; puis s'arrêtant au jour mémorable qui amène la vierge au pied des autels pour s'unir inséparablement à J. C., il développe à celle qui va mourir au monde les devoirs imposés par les vœux sacrés ; admirables vœux destinés à lui donner cette vie en Dieu et pour Dieu dont parle St. Paul, et qui la disposeront à prononcer avec efficacité le *Suscipe* suprême !

Le sermon fini la novice s'avance, et, se mettant à genoux, de-

(1) St. Mathieu, chap. XVI.

mandé instamment, "quoique très-indigne," d'être admise à la sainte profession, déclarant hautement qu'elle connaît l'étendue des engagements qu'elle contracte. Aussitôt après se commence la sainte messe, pendant laquelle, à plusieurs reprises et sous plusieurs formes, l'officiant supplie Dieu, "qui se plaît à habiter dans les cœurs purs, de jeter des regards de douceur, de bonté sur sa servante, de la soutenir jusqu'à la fin dans la carrière où elle entre, d'être sans cesse attentif à ses besoins, de la fortifier de ses consolations divines." La communauté agenouillée s'unit au sacrifice, chacune renouvelant et perfectionnant sa propre offrande, tout en s'intéressant à celle de la nouvelle sœur. Cependant les élèves ne sauraient rester indifférentes à cette scène; à elles la part des anges; elles entonnent de doux concerts; elles se réjouissent avec les vierges du sanctuaire, elles adorent, louent et bénissent dans leurs chants harmonieux, le Christ, le Sauveur Jésus, qui seul peut faire des vierges dignes de lui. Mais voici le moment solennel.—"Offrez à Dieu le sacrifice de louange," dit la Mère Supérieure, comme pour proclamer que tous les jours de sa vie la vierge n'aura qu'à bénir et remercier Dieu de son immolation complète.—"Et rendez vos obligations au Très-Haut," ajoute le chœur des religieuses, dans le sentiment des devoirs de la créature envers son Créateur. "Oui, j'offrirai mes vœux au Seigneur," répond la novice dans un nouveau transport de joie, de dévouement et d'ardeur; je les offrirai en présence de son peuple et dans la maison de mon Dieu!" Puis, en face de l'Hostie sainte qu'elle vient d'adorer, confiante en la protection de l'immaculée Mère de Dieu et des protecteurs et patrons de l'Ordre, elle voue et promet à Dieu: PAUVRETÉ, se dépouillant même du désir de jamais rien posséder en propre sur la terre; CHASTETÉ, s'engageant à priver la nature même des aises de la vie, et des satisfactions les plus légitimes; OBÉISSANCE, se soumettant irrévocablement et sans réserve à la volonté de Dieu, ne voulant agir désormais que "les yeux attachés sur les mains de son Maître," pour suivre en tout l'impulsion de sa volonté sainte. La voilà religieuse; une quatrième parole va la faire religieuse Ursuline, en la liant à l'instruction des jeunes filles; c'est ce vœu qui lui fera consumer avec joie son existence entière dans ce devoir sacré pour elle, se tenant

là sur la route, prenant par la main les enfants que la Providence lui adresse ; elle veut correspondre à l'invitation du Sauveur : "Laissez venir à moi les petits enfants." Toujours désormais se renouvellera son ardeur à cette magnifique parole : "Ceux qui enseignent la justice à plusieurs, brilleront comme des astres dans les perpétuelles éternités." Mais la cérémonie continue.

La nouvelle Ursuline confirme ses engagements ; en présence du Célébrant et de la Supérieure, elle appose le signe de la croix à son acte de profession : alors elle reçoit un sceau irrévocable et céleste, le corps et le sang de J. C. Et le célébrant ajoute : "Que Dieu perfectionne en vous ce qu'il a commencé et que le corps de N. S. J. C. conserve votre âme pour la vie éternelle ! "

Le reste de la cérémonie n'est qu'un cantique d'amour et de reconnaissance, entremêlé des plus précieuses bénédictions de l'Eglise, en ce moment où, selon les saints Docteurs, l'âme recouvre par la profession religieuse l'innocence et la pureté du baptême. C'est d'abord l'épithalame de l'amour divin, le cantique des Agnès, des Cécile, des Agathe, *Amo Christum !* "J'aime Jésus-Christ, qui m'a introduite dans le plus intime de sa demeure, lui dont la mère est vierge, dont le Père est éternel." *Annulo suo !* "L'anneau de son amour, voilà les arrhes de ma fidélité ; il m'a ornée des plus magnifiques joyaux de ses grâces." Ce sont des notes de triomphe et de jubilation sainte qui semblent être échappées aux mélodies célestes. *Veni Sponsa Christi,* lui dit le célébrant, et pendant que le chœur poursuit, il la rappelle à son néant, à son indignité, en implorant pour elle les miséricordes de Dieu. Il ne reste plus à la nouvelle professe que le voile noir à revêtir ; mais d'abord elle va chanter à trois reprises ce *Suscipe* à la signification si profonde. Recevez-moi, Seigneur mon Dieu, afin que je vive ! La note est d'abord plaintive et suppliante, mais elle est ferme aussi, car elle ajoute : "et que je ne sois pas confondue dans mon espérance." "Recevez ce voile sacré, symbole de pudeur et de modestie, dit l'Eglise en le lui imposant, et portez-le sans tache au tribunal de J. C., afin que vous méritiez d'habiter dans la vie éternelle et de vivre dans les siècles des siècles." Qui dira le transport de ce *Posuit signum in faciem meam !* oùla professe proclame que ce sceau divin placé sur son front protestera à jamais de son divorce avec le monde

et ses vanités ?......Chrétiens, n'avez-vous pas pris le même engagement à votre baptême ? Pourquoi vous étonner que la vierge du Christ chante aujoud'hui avec ravissement ce renouvellement solennel ? Oh ! comme elle se félicite bien autrement qu'à sa vêture d'avoir " prononcé une bonne parole," d'avoir " choisi d'être vile et abjecte dans la maison de son Dieu," et comme de grand cœur elle en rend toute la gloire au Père, au Fils et au St. Esprit !

Te Deum laudamus ! et la vierge consacrée ne trouvant plus de paroles pour publier les miséricordes de Dieu se prosterne en terre, et elle ne se relève que pour donner à ses sœurs le baiser de charité et de paix, symbole du bonheur de la vie commune de la Religion, heureuse vie dont Dieu est l'âme et le soutien, qui est un avant-goût de la félicité du ciel où tout est UN dans le Dieu qui unit ses élus.

Telle était la cérémonie si bien faite pour répondre aux sentiments de l'âme ardente de notre Mère. Mgr. Plessis y présidait aussi avec une consolation toute particulière ; oh ! comme on était loin de penser que le digne Prélat montait à l'autel pour la dernière fois en semblable circonstance ! Mais n'assombrissons pas un tableau où le ciel se plut à faire rayonner le bonheur et la joie ; laissons la nouvelle professe à ses consolations et à sa reconnaissance, et avant de pleurer le grand évêque, allons nous rafraîchir le cœur au contact de ses éminentes vertus.

Mgr. Plessis tel que connu au Monastère ;—zèle du grand Prélat pour le salut de son troupeau.



EPUIS le jour où, il y a 25 ans, nous voyions s'inaugurer le siècle avec l'immortel Plessis, que de fois ce nom n'est-il pas venu se mêler aux récits du cloître, soit dans les incidents qui ont marqué l'histoire de notre famille religieuse, soit qu'il fût question des grands intérêts de la patrie. A ce moment suprême où le héros du sanctuaire va disparaître, nos lectrices, ainsi que nous, seront avides de recueillir tous les monuments auxquels se rattache la mémoire du grand homme. Les monuments du cloître sont simples et modestes ; mais que de vérité, que de sentiment, que de gratitude, dans les souvenirs qu'ils retracent, et qu'ils semblent nous transmettre avec les parfums exquis de cœurs délicats et sensibles.

En parlant de Mgr. Hubert, nous disions qu'il fut comme l'intermédiaire entre Mgr. Briand et Mgr. Plessis. En effet, quand on voit à côté du vétéran du sacerdoce en 1783, l'active et infatigable intelligence du jeune homme qui, à 20 ans, est initié à la connaissance des intérêts du diocèse, on sent qu'en lui se prépare le redoutable jouteur des libertés de l'Eglise ; la sève du génie et des vertus sacerdotales du vieillard passe tout entière dans l'âme déjà magnanime du jeune lévite ; que de précieux renseignements il en recueille, pour résister à l'orage qui se grossit autour de l'Eglise du Canada, à proportion du calme qui se fait à l'horizon politique.

Si Mgr. Briand a fondé l'avenir de la Religion en ce pays sous le gouvernement britannique, on peut dire que Mgr. Plessis a élevé l'édifice et en a fortement cimenté les pierres. Pour se convaincre de cet heureux résultat, il n'y a qu'à jeter les yeux sur ces séminaires qu'il a affermis ; sur ces colléges et écoles dont il a garanti l'existence, ou qu'il a soustraits à une influence étrangère et

funeste ; sur ces communautés religieuses, qu'il a relevées ou dont il a conservé la vertu et developpé les œuvres ; sur ces populations pieuses dont il a détourné le torrent de l'irréligion, qui malheureusement avait fait irruption dans le pays et le menaçait de si grands maux. Ajoutons à cela ces nouveaux et vertueux évêques dont il s'est entouré pour seconder sa vigilance, les faisant agréer d'un gouvernement qui lui contestait à lui-même son propre titre.

Ce n'est certainement pas en historienne ni en biographe que nous voulons parler de Mgr. Plessis. (Nous aurions du reste mauvaise grâce de le tenter, après l'intéressant travail du digne abbé Ferland). Cependant nous consacrerons d'assez longues pages à cet incomparable père et supérieur qui, pendant 30 ans, n'a cessé de prodiguer à cette communauté, avec des bienfaits de toute sorte, mille preuves de la plus cordiale bienveillance. Ces rapports aimables de Mgr. Plessis avec notre maison, nous ont rappelé ceux du R. P. Jerôme Lalemant avec ses filles spirituelles, aux premiers temps de la colonie. Et n'oublions pas que le grand Evêque qui, en Canada, entraînait tout le monde par l'amabilité et la générosité de ses procédés, c'était le même qui étonnait en Europe, par la lucidité de son génie transcendant, Lord Bathurst, Louis XVIII et le Saint-Père même.

Ce fut l'année où la cession du Canada était ratifiée par la France (1763), que naquit, dans la ville de Montréal, celui que la Providence marqua du sceau du génie et de la vertu. Ses études commencées dans l'institution naissante (1) du collége de Montréal, furent achevées avec un succès extraordinaire à Québec, où il vint en 1678. L'entreprise de compléter un cours d'études n'était pas alors sans mérite, comme nous le montre agréablement

(1) On a déjà vu le triste état de l'éducation après la conquête, surtout par l'incertitude où se trouvaient les séminaires sur leur sort à venir. Ce ne fut que vers 1773, qu'un respectable prêtre de Montréal, M. Curateau, ouvrit une école latine à la Longue-Pointe. Peu après, cette école fut transférée au château Vaudreuil; ce fut là le berceau du collége de Montréal. En 1780, M. Plessis y revenait comme professeur de Belles-Lettres et de Rhétorique; il n'avait que 17 ans, mais ses talents supérieurs le mirent dès le début au niveau de sa tâche.

l'intéressant biographe de Mgr. Plessis. Nous le citons d'autant plus volontiers qu'il nous fait à cette occasion une fidèle et charmante peinture des mœurs du temps, qui furent à peu près les mêmes jusque vers 1815, où la vapeur (1) fit perdre aux vents et aux courants beaucoup de leur importance, en fournissant aux marins le moyen de les combattre ou de les suppléer.

" Parfois au commencement des vacances, " dit M. l'abbé J. B. Ferland," il arrivait que lassés d'attendre le départ d'une goëlette, et sentant leur bourse fort légère, les élèves les plus vigoureux regagnaient à pied la maison paternelle, et se rendaient ainsi de Québec à Montréal (60 lieues). C'étaient les voyages les plus amusants, et ceux qui laissaient les plus agréables souvenirs dans la mémoire des courageux piétons. La navigation par les goëlettes était fort lente et fort ennuyeuse, lorsqu'il fallait remonter le fleuve. On rapporte que de malheureux écoliers, partis de Québec au milieu du mois d'août sur un de ces petits bâtiments, eurent à passer cinq semaines dans leur étroite prison, et arrivèrent à Montréal au moment où finissaient les vacances.

" Bien différente était la voie de terre pour les vigoureux gaillards qui préféraient la suivre. Réunis dans la chapelle du séminaire, les voyageurs saluaient, par un cantique, la Protectrice des pélerins; puis la bande joyeuse défilait; elle poussait un cri d'adieu au milieu de la grande cour, et, comme une volée d'outardes à l'automne, se dirigeait vers l'ouest, qui pour elle renfermait la terre promise.

" Avec six semaines de vacances à l'horizon, un léger paquet sur les épaules, et un cœur bondissant de plaisir, le jeune étudiant marchait lestement, tantôt au refrain de quelque chanson populaire, tantôt au milieu des gais propos et des rires bruyants de ses compagnons. Vers le milieu du jour on s'arrêtait sur le bord d'un ruisseau, ou au pied de quelque orme séculaire; les sacs se vidaient, et les provisions étalées sur l'herbe disparaissaient rapidement devant l'appétit des voyageurs. Le soir on frappait à la porte d'une de ces blanches maisons qui bordent le grand chemin de Québec à Montréal; le costume de séminariste procurait

(1) Le premier bateau à vapeur, construit et dirigé par Fulton, avait fait son premier voyage en 1807, de New-York à Albany.

partout un accueil favorable et une bienveillante hospitalité. La *grande chambre* était mise à la disposition de messieurs les écoliers ; pour eux le feu pétillait plus ardent dans la cheminée, la nappe la plus blanche était étendue sur la table, et les omelettes les plus rebondies se succédaient dans la poële. C'était dans la grange, sur le foin nouveau, que les voyageurs allaient se reposer des fatigues de la journée ; avec l'air frais en abondance, ils dormaient plus à l'aise, et n'avaient pas à redouter de visiteurs incommodes. Au soleil levant tous étaient sur pied ; lorsque après un bon déjeûner, le trésorier de la bande offrait à la maîtresse du logis de payer les dépenses causées par lui-même et par ses compagnons, il était arrêté par un refus, que suivait une invitation de ne pas oublier la maison quand ils descendraient.

" Mgr. Plessis racontait souvent et gaîment les incidents d'un voyage qu'il avait ainsi fait, avec quelques ecclésiastiques et les écoliers les plus vigoureux de la philosophie. Cet épisode de sa vie d'étudiant avait laissé dans sa mémoire les souvenirs les plus agréables."

Prêtre en 1786, M. Joseph-Octave Plessis fut appelé, six ans plus tard, à succéder comme curé de Québec, à un pasteur (M. Hubert), dont les belles et grandes qualités avaient excité l'admiration, et qu'un accident déplorable venait d'arracher violemment à l'affection de son troupeau. Dans l'intervalle, il avait rédigé le " Mémoire " qui répondait si énergiquement et avec une si grande justesse de vues au plan d'Université de 1789.

Enfin, à la démission de Mgr. Hubert, âgé seulement de 34 ans, le prêtre-modèle était nommé coadjuteur de Mgr. Denaut. Le Récit paraît avoir su dès lors apprécier le " don de Dieu," et pendant les 28 années qui suivent, il n'est presque pas de page des Annales où ne figure le nom du prélat chéri et vénéré.

Mais ce beau pontificat devait commencer par l'épreuve et se faire ardemment désirer. M. Plessis avait bien été choisi, il avait été nommé, il était l'élu et le désiré du peuple ; mais il était nécessaire que le successeur de St. Pierre signifiât son approbation. Les dépêches du clergé touchant les Bulles, étaient elles-parvenues ou non avant la détention du Souverain Pontife ?......Cette anxiété faisait suivre avec un double intérêt les événements d'Europe.

" En conséquence d'une victoire navale remportée le 8 juillet 1798, par les vaisseaux de S. M. Britannique sur la flotte Française dans la Méditerranée, il a été ordonné qu'il fût chanté, le 10 janvier, dans toutes les églises, une messe solennelle, et le *Te Deum* à l'issue de la messe. Nous le fîmes avec les cérémonies de première classe et les autres communautés également. M. le Coadjuteur prononça un beau discours à la cathédrale à l'occasion de cette victoire. Nous le conservons dans les archives avec le mandement de Mgr. Les protestants rendirent aussi leurs actions de grâces le même jour, à leur manière; l'évêque anglais officia, dit-on, pontificalement et fit aussi un discours. J'oubliais de dire que M. le Gouverneur avait consulté Mgr. (1) de Québec sur le jour à fixer pour cette fête."

Les prières de tant de cœurs chrétiens furent exaucées. " Au mois d'octobre, 1800, les Bulles de M. Plessis, coadjuteur élu à l'évêché de Québec, sont heureusement arrivées. Elles étaient attendues depuis trois ans, avec empressement, mais non sans inquiétude, vu les guerres qui désolent l'Europe. C'est un trait bien marqué de la Providence sur ce diocèse. Dieu veuille lui continuer ses miséricordes! Il y a apparence que la cérémonie du sacre ne se fera que dans le cours de l'hiver."

Cependant, nouveau sujet de crainte: " Dans le temps même où nous nous flattions de voir bientôt arriver la consécration de M. le Coadjuteur, fixée au 25 janvier, Dieu a permis qu'il ait été attaqué d'une esquinancie, résultat, croit-on, du froid (2) qu'il a

(1) En octobre 1797, le duc de Kent écrivait d'Halifax : "Quant au coadjuteur, M. Plessis....Je l'ai connu pendant qu'il était secrétaire de l'évêque Hubert, et l'on savait parfaitement, pendant ma résidence au Canada, qu'il gouvernait entièrement l'évêque et le séminaire, et les portait à adopter des opinions incompatibles avec nos idées sur la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques." On voit cependant avec plaisir que le gouverneur Prescott montrait de la condescendance.

(2) On n'avait pas encore essayé l'invention des poêles russes dans la cathédrale de notre ville. C'est vers 1834, que M. le Curé, aujourd'hui Mgr. l'Administrateur de l'Archidiocèse, eut l'heureuse idée d'en favoriser la dévotion des citoyens.

enduré au confessionnal pendant les fêtes de Noël. Sa maladie devient de jour en jour plus inquiétante. Pour surcroît d'affliction, M. Gravé, notre confesseur, et M. Desjardins, tous deux Grands Vicaires, sont aussi dangereusement malades. La maladie de ces trois messieurs, si précieux à ce diocèse, jette tout le monde dans la plus grande consternation. Notre communauté y est des plus sensibles et ne cesse de faire des prières pour le rétablissement de leur santé."

L'événement remplaça enfin l'attente: "Vers le 18 de ce mois de janvier 1801, Mgr. de Québec arriva dans notre ville pour le sacre de son Coadjuteur, qui commence à se mieux porter, ainsi que MM. Gravé et Desjardins. La cérémonie a été faite le 25 janvier, jour de la conversion de St. Paul, avec une grande solennité et à l'extrême joie des diocésains. Quelques jours après, le nouvel évêque ainsi que Mgr. de Québec, nous honorèrent de leur visite et nous dirent la sainte messe."

Mgr. Plessis continua plus que jamais à s'occuper des affaires du diocèse, et sous les administrations civiles qui marquèrent le commencement du siècle, on comprend quelle sollicitude elles exigèrent. La mort soudaine de Mgr. Denaut ouvrit un nouveau champ au zèle de son successeur; à ses occupations premières, Mgr. Plessis dut joindre la visite d'un immense diocèse qui (Terreneuve exceptée), comprenait toutes les possessions anglaises de l'Amérique du nord, jusqu'à la rivière Rouge et même à la Colombie.

Sa première visite épiscopale fut délicatement consacrée au district de Montréal, qui devait plus que tout autre avoir ressenti la perte de Mgr. Denaut, ce digne évêque y ayant fixé sa résidence. Dans les années subséquentes, Mgr. Plessis parcourut les différentes paroisses du district de Québec et de Trois-Rivières. Cependant, son cœur d'évêque se tournait souvent vers ses enfants dispersés, soit dans la direction des rives du golfe St. Laurent, soit sur les bords des grands lacs. L'apôtre ne recula pas devant (1) des fatigues et des difficultés, où s'était épuisée prématurément

(1) Outre la *Vie.* de *Mgr. Plessis,* nos lectrices ont déjà lû les *Voyages de Mgr. Plessis dans les Provinces d'en bas,* inédits jusqu'à ces derniers temps et dont nous devons la publication aux

la carrière épiscopale de Mgr. Hubert, et probablement aussi celle de Mgr. Denaut. Le Récit nous le montre, tantôt "aux Iles de la Madeleine, à Karaquet, à Percé, et autres endroits sauvages de ces missions ;" tantôt, "le digne prélat se rembarquait sur son pauvre bâtiment, pour faire la même route jusqu'à Halifax ;" tantôt, il dirigeait sa marche vers les "Pays d'en haut," distribuant partout les bénédictions et confirmant dans la foi.

Chaque nouveau départ était un événement que l'on consignait dans les Annales du Monastère, avec l'expression la mieux sentie des vœux de la communauté pour l'infatigable Pasteur. Ce départ avait ordinairement lieu après les fêtes de la Pentecôte. "Mgr. nous ayant fait faire notre rénovation, entrait à la chambre de notre Rév. Mère Supérieure, nous faisait ses adieux en nous donnant sa bénédiction et se recommandant à nos prières." Puis bientôt "le son des cloches nous avertissait de son embarquement."

La correspondance de Mgr. Plessis prouve que s'il était suivi dans ses courses apostoliques des vœux de tous ses enfants, lui aussi emportait au loin leur souvenir. Nos lectrices verront avec plaisir et intérêt les extraits qui suivent.

"Iles de la Madeleine, 23 juin, 1811.

"Ma Rév. Mère,—La distance des corps n'empêche pas le rapprochement des esprits et des cœurs. Depuis 19 jours que j'ai laissé Québec, il ne s'en est pas écoulé un seul sans qu'un souvenir particulier m'ait porté vers mes vertueuses Ursulines.

"Depuis le jour de votre rénovation, je n'ai eu le bonheur de célébrer la messe pour la première fois que jeudi dernier. La fête de la Ste. Trinité, celle du S. Sacrement, le dimanche de l'octave, tout cela a été passé sur les flots dans une agitation plus ou moins grande, mais toujours sans aucune possibilité de mettre à terre et sans autre solennité que celle que l'on peut faire sur le tillac, au milieu d'un roulis qui ne permet pas de rester à genoux, encore moins debout. Nous n'avons donc fait d'autre procession que celle d'environ 200 lieues, qui nous a amenés ici. Si elle a

rédacteurs du Foyer Canadien. Nous aimons à rappeler ces écrits si intéressants dans la vérité de leurs détails, et dont la lecture offre tant d'avantages à un *enfant du pays*.

été moins agréable que celles qu'on fait à Québec, du moins elle a dû être plus méritoire.

" Le sirop de lait nous a fait merveilles ; mais le voilà épuisé, et ce qui nous en reste suffira à peine pour nous conduire à la Baie des Chaleurs. Dieu veuille, au reste, qu'il ne nous arrive pas d'accident plus fâcheux.

" Nous sommes dans des îles où il n'y a ni serpents, ni crapauds, ni grenouilles, ni couleuvres, ni rats, ni punaises ; mais aussi il n'y croît ni grain, ni melon, ni lin, ni oignon, ni raves, ni blé-d'inde. Les jardins sont cultivés par les femmes. Les hommes vont à la pêche du loup-marin et de la morue. C'est leur gagne-pain. Il faut qu'ils tirent d'ailleurs leur farine et leurs toiles. Aussi ne voit-on, dans cet heureux pays, ni vanité, ni libertinage. Les femmes sont modestes comme des religieuses. On ignore ce que c'est que la mauvaise foi, les querelles, le vol. L'usage des clefs et des serrures est presque inconnu. On aurait mauvaise opinion d'une personne qui fermerait sa maison autrement qu'avec la clanche, lors même qu'elle s'en éloigne de deux lieues. Des mœurs pures, une foi vive, une religion simple et docile ; voilà ce que présente cette heureuse chrétienté. De plus de 60 familles qui la composent, à peine meurt-il une ou deux personnes par an. Dieu par cette longue vie leur accorde le centuple promis à ses élus en deça de la vie éternelle.

" Je compte sur la continuation de vos ferventes prières et de celles de votre communauté, et suis bien affectueusement en N. S."

L'année suivante, en date de Richibouctou, 23 juin. " Ma Rév. Mère,—Il ne sera pas dit que j'aurai laissé Richibouctou sans donner de mes nouvelles à mes bonnes Ursulines. Vos prières m'ont soutenu à merveille jusqu'à ce jour, excepté qu'elles ne m'ont pas empêché d'avoir le mal de mer trois ou quatre fois à forte dose. Aussi n'avez-vous pas demandé au ciel qu'il calmât la mer, et ne fît souffler le vent que comme une de vos sœurs cuisinières souffle le matin pour allumer son feu. Certes ! les haleines de l'océan sont bien autrement puissantes et font rouler ma pauvre goëlette de manière à briser assiettes et bouteilles. Mais tout cela n'affecte la santé que pour un moment. En mettant le pied à terre on ne s'en sent plus. Ne comptons pour rien les incom-

modités de la vie, surtout quand on a mérité quelque chose de plus. Une seule chose m'afflige, c'est que par suite des vents contraires qui ont duré jusqu'à ce jour presque sans interruption, ma mission se trouve beaucoup moins avancée qu'elle ne devrait l'être à cette date.

" Quoique éloigné de vous, nos bonnes Ursulines, de plus de 200 lieues, je ne laisse pas de penser à vous, et de demander souvent à Dieu qu'il conserve votre ferveur dans son service.

" Bien des amitiés au père Daulé. Charitable comme il est, il n'oublie pas de recommander à Dieu son évêque.

" Je suis bien affectueusement en N. S. J. C. etc."

A la Mère M. Lse. Taschereau de St. Frs.-Xavier, supérieure: " Halifax, 20 juillet 1815."—Ma Rév. Mère,—Je n'ai pas manqué de me rappeler que Ste. Marguerite était patronne de la chère Mère Ste. Ursule (1), et comme aujourd'hui mon prédécesseur aurait complété ses 72 ans, j'ai célébré la sainte messe pour lui et pour elle. Or, vous comprenez bien qu'en priant pour la mère défunte, on n'oublie pas la mère vivante, ni ses bonnes Ursulines auxquelles je tiens par tant de liens qui vous sont connus.

" A propos d'Ursulines, j'en ai trouvé trois ici, savoir, les Mères St. Paul, Ste. Anne et Ste. Jeanne. Elles étaient venues (2) de Cork à New-York pour y faire un établissement de leur Ordre. Après y avoir passé trois ans et demi sans novices, sans même d'élèves catholiques qu'en très-petit nombre, elles ont écrit à leur évêque et à leur communauté, et en ont reçu l'ordre de repasser en Irlande. Elles s'étaient arrêtées ici pour trouver un passage et se sont embarquées dimanche, le 16 du courant, emmenant avec elles les six jeunes Dlles. Doyle et Tobin. M. le Grand Vicaire (3) d'Halifax les reconduit en Europe. Je leur ai beaucoup parlé de leurs sœurs de Québec, et elles m'ont supplié de les

(1) La Mère M. Marguerite Marchand, décédée en charge au mois de mars précédent. Sa notice se trouve au chapitre suivant.

(2) Ces trois Ursulines, dans le monde Dlles. Fagan, Walsh et Baldwin, avaient laissé leur maison de Cork en 1812. Les Ursulines de St. Louis (Missouri) ont fait revivre l'Ordre à New-York en 1855.

(3) M. Ed. Burke, plus tard évêque.

recommander à vos prières. Elles m'ont paru pleines d'esprit et de piété, très-affligées d'être obligées d'abandonner l'Amérique, mais en même temps bien consolées de pouvoir, consistamment avec l'obéissance, retourner dans leur patrie.

" J'apprends de MM. Desjardins et Turgeon que vous avez reçu des matériaux en abondance pour avancer mon ornement. Dites à la Mère Assistante de mettre ses cartisanes bien droit, à peine d'être grondée, comme le sera la Mère des Anges pour ne m'avoir donné qu'une grande nappe d'autel au lieu de deux pour ma chapelle de mission, et pour avoir supprimé ma palle de porc-épic, précieuse relique du père Ciquard encore vivant.

" Si je ne suis de retour pour la fête de St. Augustin, j'espère que Dieu me fera la grâce de l'être avant celle de S. Nicolas Tolentin ou de N. D. de la Merci..

" On ne peut rien ajouter à la sincère et respectueuse affection avec laquelle je suis bien véritablement en N. S., mes bonnes Ursulines, Votre etc."

La lettre suivante nous a paru une touchante expression de la piété du saint évêque et de la cordialité de ses rapports avec notre maison.

" Détroit, vendredi, 21 juin 1816.

" Ma Rév. Mère,—Aujourd'hui le Sacré-Cœur ! Grande fête chez mes bonnes Ursulines. Je pense à elles et ce n'est pas pour la première fois. Elles ont été présentes à mon esprit et à mon cœur le jour de Ste. Angèle et le jour de la rénovation d'une manière très-particulière. J'étais alors à Kingston et pouvais célébrer tous les jours, consolation dont nous avons été privés depuis la fête de la Ste. Trinité jusqu'à hier. Vous qui avez le bonheur d'assister tous les jours au S. Sacrifice, vous y faites mention de votre pauvre évêque. C'est de quoi votre charité connue ne me permet pas de douter. J'ai pensé plusieurs fois à votre chère Sr. St. Antoine (1). Si elle est encore du nombre des vivants, faites-le-lui savoir.

" C'est un jeu que ce voyage en comparaison de ceux de la mer. Je crois repartir vers le 8 juillet. Si le retour n'est pas

(1) La Mère Fse. Aubin de St. Antoine était alors en danger de mort, mais elle se rétablit et vécut encore de longues années.

plus pénible que la montée, je serai aisément à Québec dans les premiers jours d'août. En attendant, je compte sur le secours des prières de votre communauté et sur celles du père Daulé, étant bien affectueusement en N. S. etc.

" J. O. Ev. de Québec."

Mgr. Plessis avait pris par lui-même connaissance de ces vastes contrées, et plus que jamais il sentait l'insuffisance d'un seul pasteur pour les besoins spirituels de son diocèse, surtout à une époque où les voies de communications étaient si difficiles, et où il fallait être en garde contre une propagande bien organisée, qui cherchait sans cesse à surprendre la bonne foi et des pasteurs et des ouailles. L'Eglise des États-Unis, si jeune pourtant, était alors constituée en province ecclésiastique, tandis qu'à Québec, on disputait à l'héritier de l'évêque de Laval jusqu'à son droit de nommer aux cures. Il fallait tenter un grand coup. La fidélité dont les Canadiens catholiques venaient de faire preuve dans la guerre américaine (1812), méritait quelque considération de la part de l'Angleterre; Mgr. Plessis pensa que c'était le temps de faire valoir les services rendus, la paix étant définitivement conclue en Europe, et le St.-Père remonté sur son siége apostolique.

Mgr. Plessis, qui avait déjà traité avec Rome des mesures à prendre, résolut d'aller lui-même au delà de l'Atlantique plaider la cause de son Église. C'était probablement le seul moyen d'obtenir un résultat satisfaisant, et de déjouer les plans d'un certain nombre de membres du Conseil Exécutif et Législatif du Bas-Canada qui, nommés par la Couronne et indépendants même du Gouverneur, usaient de toutes les menées que peut suggérer le plus inépuisable fanatisme. D'ailleurs, la pension annuelle (1) de £1000 que venait de faire à l'Evêque le Prince Régent, " sans aucune sollicitation de la part des Catholiques," était un heureux présage de la justice qu'il pourrait obtenir des ministres, une fois bien renseignés sur la nature de ses demandes.

(1) Le ministère impérial a révoqué, en 1850, ce don si honorable pourtant à tous égards.

Voyage en Europe—Consécrations épiscopales.

Le départ de Mgr. Plessis pour l'Europe fit grande sensation dans le pays, vu surtout les affaires importantes qu'il s'était chargé de négocier à la cour d'Angleterre : une nouvelle division de son vaste diocèse, la conservation des biens des Sulpiciens, et des lettres patentes pour son collége de (1) Nicolet. Nos lectrices aimeront à suivre avec nous ce voyage, d'après les détails consignés par nos Mères dans les vieux cahiers du Monastère.

Ce fut donc " le 2 juillet 1819, fête de la Visitation de la Ste. Vierge," que Mgr. vint prendre congé de sa famille du cloître. " Sa Grandeur dit la messe à notre chapelle des Saints, au milieu des saintes reliques, et communia de sa main la communauté. Il voulut ensuite voir toutes les religieuses, et après mille marques de la bonté la plus paternelle, il nous bénit, se recommandant d'une manière toute spéciale à nos prières. Le lendemain, vers 1 h. P. M., Sa Grandeur se rendait au lieu de l'embarquement, accompagné du clergé et d'une foule de citoyens, qui ne quittèrent le quai que lorsque le vaisseau eut levé l'ancre. Deux prêtres sont partis pour l'Europe avec Sa Grandeur : MM. Lartigue et Turgeon, le premier, du séminaire de Montréal, et le second secrétaire de Mgr. L'absence du digne Prélat pourra être de 15 mois. Il se propose d'aller droit à Londres, de passer ensuite en Italie pour voir le S.-Père à Rome, et de revenir en visitant la France. Dieu veuille le ramener en bonne santé pour le bien de son troupeau ! "

Si Mgr. Plessis n'était plus présent aux yeux de ses diocésains, il n'était pas absent de leur cœur ; avec quel intérêt on le

(1) La première pierre du collége actuel fut posée en grande pompe le 31 mai 1827. Son Excellence le Gouverneur en chef, accompagné de Mme. la Comtesse, fit une offrande de 50 guinées, selon le Récit : Mgr. Panet, son Coadjuteur et grand nombre de prêtres étaient présents. En 1811 fut fondé le collége de St. Hyacinthe par M. Girouard ; en 1825, celui de Ste. Thérèse, par M. Ducharme ; en 1826, celui de Chambly, par M. Mignault ; en 1827, celui de Ste. Anne de la Pocatière, par M. Painchaud : ces fondateurs étaient tous membres du clergé. En 1828 fut aussi fondé le couvent de la Providence à Montréal par Madame Veuve Gamelin.

suivait au loin. "Nous avons appris que Mgr. de Québec est arrivé bien portant le 2 août à Liverpool, après un passage de 30 jours. Il a écrit de sa propre main à plusieurs personnes et n'a pas oublié les communautés."

Pendant le séjour de six semaines qu'il fit en Angleterre, Mgr. Plessis traita avec Lord Bathurst des grands intérêts qui lui avaient fait traverser les mers. La réception vraiment princière qui lui fut faite à la résidence de Cirencester, était très-propre à inspirer aux Anglais une haute idée d'un prélat canadien. Mgr. Plessis, de son côté, se montrait des plus reconnaissants de ces généreux procédés, et il eut le plaisir de voir agréer favorablement de la Duchesse un de ces gracieux échantillons d'industrie canadienne, alors si prisés des Anglais. La délicate prévenance de nos Mères avait contribué à cette petite offrande, comme l'indique la lettre suivante écrite de Londres en date du 1 sept. 1819.

"......C'est à Mme. la duchesse de Richmond (1) qu'a échu le *bark-work* que vous aviez eu l'attention de m'envoyer avant mon départ. Malheureusement la petite corbeille enfermée dans le sac à ouvrage a été faussée dans le transport de Liverpool ici. J'en ferai mes excuses à Sa Grâce, que je dois avoir l'honneur de revoir à la campagne la semaine prochaine.

" M. Desjardins m'a informé du résultat final de vos projets pour la réparation de votre église (2). Oh ! que j'aimerais à voir sur votre emplacement une superbe collégiale, autrefois catholique.

(1) Sœur du duc de Richmond notre gouverneur. Le duc de Richmond avait fait promettre à Mgr. Plessis de faire cette connaissance. Mgr. avait aussi été précédé en Angleterre de la recommandation de Sir J. Sherbrooke, qui, à son départ du Canada en 1818, avait fortement engagé Sa Grandeur à accomplir ce voyage.

(2) Il avait d'abord été question de l'allonger, mais on s'en tint à ce qui suit: "Nous faisons faire, cette année (1819), la voûte de notre église en plâtre, remonter le mur du pignon en brique, piquer et enduire les murs du dedans, faire les ravalements. Cette dépense monte à 4,500 liv. ; Mgr. a donné avant son départ la permission de dire la messe à l'autel du chœur (de l'Enfant Jésus), tant que la réparation durera." Plus loin : " La voûte de notre église a été finie en octobre. La fête de notre patronne Ste. Ursule y a été célébrée

que j'ai vue à Southwell dans le Nottingham, longue d'environ 360 pieds, haute de 90, surmontée de trois tours carrées; toutes en pierre de taille, dont la plus grande, supportée par quatre énormes arches, a 40 pieds sur chaque face! L'église est gothique, enrichie d'une quantité innombrable de niches de marbre, d'escaliers, de passages, de colonnes de toutes dimensions. On pourrait loger dans ces niches 300 Ursulines, et il en resterait encore de vides....

" Veuillez bien me recommander aux prières de mes bonnes Ursulines et me croire avec une sincère et respectueuse affection en N. S., etc."

Cependant, après bien des demandes et des arguments, le principal but des négociations à Londres était atteint, et le vénéré Prélat poursuivait sa route. " Quelques messieurs du clergé ont eu la bonté de venir nous donner de ses nouvelles. Il est à Rome où il doit séjourner quelque temps. Les vœux de ses ouailles l'accompagnent sans cesse."

On sait qu'à Rome, le Prélat canadien fut entouré de mille marques d'estime, et que l'auguste Pie VII lui donna plusieurs audiences. Il avait été salué en arrivant du titre d'Archevêque. En effet, les honneurs comme le bonheur, semblaient vouloir s'attacher à ses pas dans ce voyage si mémorable pour l'Église du Canada. " Le jour même de son départ de Québec, dit le Récit, vers les 5 h. de l'après-midi, était arrivé un courrier chargé de paquets à l'adresse de l'Évêque de Québec. C'étaient des dépêches de Rome annonçant que le S.-Siége érigeait la ville de Québec en métropole et le siége en archevêché. Le même paquet contenait des Bulles pour deux nouveaux évêques : l'un pour le Haut-Canada, l'autre pour le Nouveau-Brunswick et les îles du Golfe.

avec toute la solennité possible." Au printemps suivant le Récit ajoute: " Dans le cours de l'hiver dernier, nous avons fait faire une corniche en bois comme étant plus solide. Nous l'avons blanchie nous-mêmes; elle imite parfaitement le plâtre. Elle nous coûte 1500 liv. Les murs et la voûte ont aussi été blanchis. Un beau Jéhovah doré et entouré de nuages fait un très-bel effet au-dessus du sanctuaire. Les tableaux et les cadres ont aussi été retouchés et dorés. L'ensemble, dit-on, rend notre église la plus propre et la plus belle de la Province."

Une chaloupe fut aussitôt expédiée, mais il fut impossible de rejoindre le vaisseau (le George Symes). Le Prélat n'apprendra qu'en Europe la nouvelle de sa promotion."

Les dépêches effectivement le rejoignirent à Londres. Mais l'occasion n'était pas favorable à la déclaration de ces nouveaux priviléges spirituels, puisque les ministres, de crainte de heurter les préjugés du peuple, avaient même évité d'inscrire le titre d'évêque dans leurs dépêches en faveur de MM. Lartigue et Provencher. Rendu à Rome, Mgr. Plessis s'entendit avec le St.-Père, qui lui laissa, avec les pouvoirs d'archevêque, à juger du moment où il serait opportun d'en prendre publiquement le titre. Après trois mois de séjour au centre de la chrétienté, l'heureux évêque avait quitté la ville éternelle.

" Des nouvelles d'Europe disent que notre digne Prélat, à son retour de Rome, a été quelques jours à Paris, où il a eu l'honneur d'être présenté au roi de France Louis XVIII, et qu'il a eu de ce prince une audience (1) particulière. Les papiers ajoutent qu'il est retourné en Angleterre où il a été présenté au roi George IV. C'est le 15 mai qu'il doit s'embarquer pour revenir vers ses diocésains, en passant probablement par les États-Unis."

La sensation causée par le passage de Mgr. en France dura bien au delà de sa visite : " Mgr. Plessis a laissé un tel souvenir parmi nous qu'on en parle comme aux premiers jours," écrivait M. Desjardins, frère aîné de l'Archidiacre de Ste. Geneviève de Paris. Dans une autre lettre du même : " J'irais, je vous assure, jusqu'aux extrémités du monde sans crainte, avec Mgr. Plessis. Je n'ai jamais vu d'homme (passez-moi le terme), qui attachât davantage le respect et la confiance. Nos Français l'ont tous jugé supérieur et éminemment supérieur. On se trouve petit en pré-

(1) Mgr. de Québec, ayant présenté à Sa Majesté l'assurance des sentiments d'affection que les Canadiens conservaient pour la famille de leurs anciens rois : " Nous les aimons aussi, répondit le vieux roi, mais il faut respecter les traités." Dans la salle du trône, il vit la duchesse d'Angoulême, fille de l'infortuné Louis XVI ; il lui trouva cette expression d'indicible tristesse que lui avaient imprimée ses longs malheurs.

sence de ce beau caractère, de cette fermeté, de cet aplomb...... et disons-le encore, de cette extrême bonté...."

De leur côté, les illustres voyageurs n'oublièrent pas de sitôt Messas (1) et ses mœurs patriarcales, non plus que les mille prévenances dont les avaient entourés ces excellents amis.

Pendant que l'on admirait en Europe le grand Prélat canadien, le joyeux espoir de le revoir bientôt faisait battre les cœurs de ses enfants; de toute part, l'oreille était au guet pour saisir l'heureuse nouvelle. Enfin, "sur la fin de juillet, à la nouvelle certaine que Mgr. était sur le continent, un mandement fit cesser les prières qui se faisaient dans toutes les églises, et le second dimanche d'août, à l'issue de la grand'messe, on chanta le *Te Deum* en actions de grâces.

" Presque aussitôt après nous vint la nouvelle que Mgr. serait bientôt à Montréal, et que nous pouvions l'attendre pour le 15 dans notre ville. Les citoyens firent incontinent entre eux une souscription de £100, afin d'organiser une réception la plus honorable possible. Le 14 août, cinquante de nos citoyens des plus distingués montèrent sur un bateau à vapeur pour aller au-devant de Sa Grandeur jusqu'à Trois-Rivières. Le vaisseau était magnifiquement pavoisé, et abondamment pourvu de poudre ainsi que d'instruments de musique. Ce fut avec cette pompe que l'on alla saluer le Prélat, qui ne put qu'être attendri de cet empressement et qui dut se dire à lui-même que s'il aimait son peuple il en était aussi sincèrement aimé.

" Sa Grandeur partit de Trois-Rivières le 16, à 8 heures du matin, au son des cloches et des instruments. De chaque côté, le fleuve était bordé des habitants des paroisses, qui n'avaient pas plus tôt aperçu le vaisseau désiré qu'ils réitéraient les décharges de fusils en criant: Vive Mgr.! pendant que les cloches sonnaient à toutes volées. C'est ainsi qu'il fut accueilli et escorté tout le long de sa route jusqu'à Québec, l'espace de 30 lieues, l'écho des deux rives répétant la joie et l'enthousiasme des populations. Mais les choses n'en demeurèrent pas là. Le jour même était parti de Québec un second bateau à vapeur accompagné de 14

(1) Résidence de la famille Desjardins.

berges, remplies d'une infinité de personnes, pour aller à la rencontre du bien-aimé Prélat. Ce n'était que joie et allégresse. Arrivée près du cap Rouge (3 lieues au-dessus de Québec), la petite flotte fit une décharge de canons. Ce fut le signal pour les vaisseaux de la rade, qui tirèrent à faire tressaillir tous les échos de nos montagnes. Jamais on n'avait vu pareil enthousiasme et une si grande affluence. Dès les 2 heures, les rues, les quais, les maisons, les toits même, étaient couverts d'une multitude de personnes de toutes les classes et de toutes les origines : jeunes et vieux, catholiques et protestants, tous ne faisaient qu'un peuple, tous prenaient part à la joie générale.

" Ce ne fut que sur les 7½ heures que le Prélat débarqua au quai, et c'est à grand'peine si des bras nerveux parvinrent à écarter la foule pour le laisser un peu respirer. Il fut porté plutôt que conduit à la cathédrale, pendant que le son joyeux des cloches se mêlait aux accords de la musique militaire. Le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces, et ce ne fut qu'après 8 heures que la cérémonie terminée, le bon peuple se dispersa. Il est à remarquer qu'il n'est arrivé aucun accident, quoiqu'il fît très-sombre et que la foule fût extrême, Dieu ne permettant pas qu'un si beau jour fût troublé par la moindre tristesse."

Le ton du Récit nous montre que le Monastère n'était pas moins en émoi que notre bonne ville de Québec et les rives de notre fleuve. Celles de nos Mères qui étaient alors élèves, se rappellent quelle effervescence dispersait par le cloître cette joyeuse population du pensionnat, les unes courant aux mansardes et cherchant à voir quelque chose du mouvement des citoyens, les autres se réunissant au jardin pour faire écho au carillon des cloches, chacune suivant l'impulsion de la joie la plus franche et la plus complète.

Mais quelles ne furent pas les émotions des habitantes du cloître quand, le lendemain, elles (1) virent le vénéré Prélat les honorer

(1) On croyait tout naturellement que le Prélat bien-aimé dirait sa première messe à la cathédrale, et une foule de personnes s'y rendirent. Une jeune Dlle. du temps, maintenant religieuse, nous racontait quel avait été son désappointement ainsi que celui de bien d'autres, quand, après avoir couru toutes les églises pour assister à cette messe privilégiée, elle arriva à la nôtre la messe dite !

de sa première messe ! Quelle ardeur dans les pieux concerts qui accompagnèrent l'auguste sacrifice ! Puis, quels transports dans les compliments de retour adressés à ce père chéri, entré à l'intérieur du Monastère pour s'y montrer, selon le Récit, d'une bonté extrême, aussi bienveillant et cordial que par le passé. Toute cette journée se passa dans la plus vive allégresse, et les joyeux refrains du bon père Daulé retentirent jusqu'au soir.

L'Annaliste va maintenant nous initier encore davantage aux difficultés de ces temps de fanatisme. " J'ai dit l'année dernière que l'évêque de Québec avait reçu ses bulles d'archevêque. Cela est certain ; mais pour de bonnes raisons, Mgr. ne veut pas accepter ce titre, quoiqu'il en ait tous les pouvoirs au spirituel. On pense que plusieurs vicaires apostoliques seront sacrés et placés en diverses parties du diocèse. C'est ce qu'il y a de plus probable : le temps développera bien des choses."

Résumons un peu. Antérieurement à 1789, il n'y avait, comme nos lectrices l'ont déjà vu, qu'un seul évêché, celui de Québec, dans toute l'étendue de l'Amérique du nord. A cette époque fut créé l'évêché de Baltimore. Sept ans plus tard venait se faire sacrer à Québec, (1) en qualité de Vicaire Apostolique, pour l'île de Terreneuve, Mgr. O'Donnell ; mais pendant bien des années, on n'obtint rien de plus pour les possessions britanniques. La Religion dut longtemps espérer et attendre dans nos provinces : ce ne fut qu'en 1818, qu'eut lieu, à Québec, la consécration de Mgr. Burke, (2) vicaire apostolique à Halifax ; mais des céré-

(1) Le Récit a conservé comme suit la mémoire de cette consécration : "Dans le cours de ce mois de juillet, 1796, Mgr. O'Donnell, V. Apostolique dans l'île de Terreneuve, est arrivé à Québec pour se faire consacrer, selon ses bulles, sous le nom d'évêque de Thyatyre. C'est Mgr. de Québec (Mgr. Hubert) qui a fait la consécration. Le nouvel évêque nous a fait l'honneur de nous dire la sainte messe. C'est, dit-on, un personnage d'un très-grand mérite. Nous lui avons argenté sa crosse, et fait quelques autres petites choses. Il est parti en août pour rejoindre son troupeau."

(2) Mgr. a été de retour de sa visite pour le 5 juillet, jour où il a consacré son G. V. d'Halifax, M. Edmond Burke, ancien chapelain de cette maison. Ce monsieur avait été nommé dès l'année dernière

monies analogues qui vont se succéder, promettent une prospérité toujours croissante à notre sainte religion.

Au départ de Mgr. Plessis pour l'Europe, étaient arrivées les bulles de Mgr. McDonell pour le Haut-Canada, et de Mgr. B. A. McEachern pour le Nouveau-Brunswick. " Nous avons fini cette année 1820, dit le Récit, par la plus belle et la plus auguste cérémonie que nous eussions jamais osé espérer, et qui probablement ne se renouvellera plus dans notre église. Par une bienveillance toute particulière, Mgr. de Québec a bien voulu y faire la cérémonie du sacre de Mgr. Alex. McDonell (1) prêtre écossais qui, dès l'été dernier, avait reçu ses bulles du St.-Siége avec le titre d'évêqué de Résina, pour résider dans le Haut-Canada. La cérémonie eut lieu le 31 décembre, un dimanche, sur les 6 h. Sa Grandeur ayant des raisons pour tenir les choses secrètes, ne nous en prévint que quelques jours auparavant. Mais notre Rév. Mère Supérieure mit si bon ordre à tout, que l'église fut parée et illuminée à temps, ainsi que pourvue des ornements et autres choses nécessaires. Tout fut à la satisfaction du prélat et du clergé. Pour

par le St.-Siége Vicaire Apostolique, avec ses bulles sous le titre d'évêque de Sion. Mgr. Burke, qui nous a fait l'honneur de nous dire plusieurs fois la sainte messe, nous a aussi fait présent d'une relique de Ste. Anne, avec son authentique, précieux souvenir apporté de Rome à son voyage en Europe dans les années précédentes. Il est parti presque aussitôt pour son diocèse, qui comprend Halifax, la Nouvelle-Ecosse et ses dépendances. J'oubliais de dire que nous avons fait pour ce prélat plusieurs ornements pontificaux, comme rochets, tunicelles, gants etc." Mgr. Burke mort en 1820, a eu, dit le Récit, la consolation de laisser à son peuple 8 prêtres que lui-même avait ordonnés, ayant aussi favorisé l'établissement des Trappistes et bénit leur église. Il était âgé de 70 ans.

(1) Le nom de Mgr. McDonell s'est entouré de vénération et d'estime tant en Europe qu'en Canada. Il fut, croyons-nous, le premier aumônier militaire catholique reconnu depuis la réforme. Constant ami de notre maison, il avait beaucoup à cœur d'établir une communauté de notre Ordre dans sa ville de Kingston. C'est dans ce but qu'il envoya à notre pensionnat, en 1818 et en 1820, quelques jeunes Dlles. Écossaises afin qu'elles prissent l'esprit de notre institut. Pour donner à juger de son choix pour l'établissement projeté, nous dirons

tempérer l'église, nous avions chauffé le chœur et laissé la grille ouverte toute la nuit ainsi que les jours précédents, ce qui produisit un si bon effet qu'on s'y trouva fort à l'aise.

" J'allais oublier de dire que Mgr. nous donna pleine liberté d'avoir le voile levé pour mieux voir l'imposante cérémonie ; nous profitâmes volontiers de cette permission.

" Le lendemain, premier jour de l'année 1821, le nouvel Évêque célébra chez nous la sainte messe, et se montra extrêmement sensible et reconnaissant de ce que nous avions fait pour lui. Tout ce qui était nécessaire à sa nouvelle dignité, comme mitres, rochets, etc., avait été fait dans notre communauté ; nous avions en outre employé plusieurs pièces de toile pour l'usage de son église.

" Vers la mi-janvier, Mgr. McDonell partit pour Montréal, où il fut bientôt rejoint par Mgr. de Québec, pour la consécration de Mgr. Lartigue, prêtre canadien. La cérémonie eut lieu le 21 janvier, fête de Ste. Agnès.

" Le 25 du même mois, Mgr. de Québec célébrait à Varennes, en compagnie des deux nouveaux évêques, le 20e anniversaire de son sacre. Cette paroisse n'avait jamais vu une si imposante

seulement que notre Rév. Mère Supérieure actuelle fut la première choisie. Le saint Evêque réitéra à plusieurs reprises sa demande, mais la Providence permit qu'il mourût sans avoir pu réaliser son projet. On nous saura gré sans doute de transcrire ici une note de M. l'abbé Ferland sur Glengarry d'où nous sont venues bon nombre d'élèves. Une première bande de Montagnards écossais était arrivée au Canada, à la suite d'un prêtre irlandais nommé McKenna. " Ce missionnaire, disait M. Montgolfier en 1776, à été chargé d'accompagner une nouvelle colonie d'Écossais, d'environ trois cents personnes, qui vont, dit-on, s'établir en Canada, dans l'espérance d'une plus grande facilité pour professer la religion catholique. Cette colonie est déjà arrivée à Orange. Ils prétendent se fixer tous ensemble avec leur missionnaire, qui seul peut entendre leur langue. Je lui ai donné les pouvoirs ordinaires pour les exercer en faveur de sa paroisse ambulante." Plusieurs années après (vers 1803) M. Alexander McDonell rejoignit cette petite troupe, avec une partie de ses Montagnards qui avaient été licenciés : tous ensemble fondèrent les établissements de Glengarry, Haut-Canada.

réunion. Mais bientôt le Canada comptera encore deux ou trois évêques, que l'on dit (1) devoir été sacrés cet été."

Notre Récit en date du 12 mai 1822, enregistrait encore "le sacre de Mgr. Provencher, fait dans l'église de Trois-Rivières, cette cérémonie n'ayant pu avoir lieu à Nicolet, paroisse natale du nouvel évêque, parce que les murs de l'église menaçaient ruine. Il y a eu quatre évêques à cette auguste cérémonie : Mgr. l'Archevêque, consécrateur, les évêques de Salde et de Telmesse, consacrants, et l'évêque élu, Mgr. de Juliapolis.

"Peu de jours après son sacre, Mgr. de Juliapolis est parti pour son diocèse appelé (2) rivière Rouge ; ce départ précipité nous a privées de l'avantage de le revoir. Je dis, le revoir, car précédemment, nous avions eu plusieurs fois cet honneur, et c'est même ici que le linge de sa sacristie a été fait et préparé, ainsi que plusieurs ornements. Sa Grandeur nous en a témoigné sa reconnaissance dans une lettre où il nous assure que jamais il n'oubliera cette communauté, non plus que les autres du Canada, espérant aussi que nous ne l'oublierons pas devant Dieu. Ce digne Prélat, pénétré de la grandeur de son redoutable ministère, dit qu'il lui faudrait toute la vertu des apôtres, puisque comme eux il est envoyé au loin vers des nations infidèles et barbares ; et que, ne trouvant point en lui ces vertus, il les demande, et voudrait les faire demander par des âmes plus dignes d'être écoutées de Dieu. Une âme pleine de sentiments aussi humbles est bien près d'être exaucée, si déjà elle ne l'est," ajoute ingénuement l'Annaliste.

(1) M. l'abbé Ferland fait la remarque que le ministère anglais s'était montré si opposé au démembrement du vaste diocèse de Québec, qu'il n'avait voulu sanctionner les nouveaux évêques que comme des Grands Vicaires revêtus du caractère épiscopal et dépendants de l'autorité de Mgr. Plessis, comptant sur "l'honneur, le zèle et la loyauté" de ce dernier pour le gouvernement de Sa Majesté.

(2) A la Ste. Ursule, en 1830, Mgr. Provencher relevait l'éclat de la grande fête en chantant ici la grand'messe et donnant la bénédiction du S. Sacrement. Son appel à la charité de ses compatriotes ne fut pas vain si l'on en juge par l'entrain du Récit. Notre communauté fut heureuse de pouvoir faire en faveur de l'église de St. Boniface une aumône de $50.

Quel triomphe et quelle consolation pour le zélé Archevêque ! Dans ces contrées où ne se trouvait naguère qu'une résidence épiscopale, il voyait maintenant six collaborateurs, ordonnant de nouveaux ministres de l'Evangile et faisant descendre sur le peuple l'abondance des grâces du St.-Esprit ! Comme il se réjouissait aussi d'avoir affermi sur ses bases son cher collége de Nicolet (1), et d'avoir obtenu pour sa ville natale, dont il avait si bien plaidé la cause en plaidant celle de la maison des MM. de St. Sulpice, le double avantage d'un évêque résidant, et la conservation des fonds si nécessaires à l'extension des œuvres catholiques.

Le Père en rapport avec sa famille du cloître.

Si le pasteur au milieu des fatigues de ses voyages, ne perdait pas de vue les intérêts ni même les jouissances de sa famille du cloître, quelle ne devait pas être la suavité de ses rapports intimes, lors qu'il lui était donné de séjourner dans sa ville épiscopale.

Voyons d'abord le vif intérêt qu'il portait à ses " bonnes Ursulines " dans ces visites dont il annonçait la première en ces termes, le 10 novembre 1809. " La visite des monastères étant, comme celle des paroisses, un des principaux devoirs de l'épiscopat, nous sommes affligé, nos très-chères filles, de ne l'avoir pas encore rempli envers votre communauté, depuis bientôt quatre ans que nous sommes chargé de la conduite de ce diocèse, et nous nous ferions de justes et sévères reproches de ce délai, s'il n'avait pour excuse la multiplicité de soins et affaires qui ont appelé ailleurs notre attention. Ajoutez à cela que la connaissance que nous avons de l'esprit de régularité qui fait votre consolation au-dedans, et qui maintient votre réputation au dehors, nous a persuadé que

(1) "Le collége de Nicolet, dit M. Ferland, devint un objet de prédilection pour Mgr. Plessis. En 1807, il fit ajouter une aile à l'ancienne maison de M. Brassard...Il exigeait que le directeur et l'économe lui rendissent régulièrement un compte détaillé. Des notes sur le compte des élèves lui étaient fréquemment transmises, de sorte qu'il connaissait les talents et les qualites de chacun des professeurs et des écoliers qui avaient passé quelques années dans le collége, et pouvait juger d'avance s'ils étaient propres ou non à l'état ecclésiastique. Le collége de Nicolet a fourni à l'église du Canada nosseigneurs Provencher, Cooke, Baillargeon et Prince."

nous pouvions sans inconvénient différer cette visite. Mais enfin, le moment est venu de vous l'accorder, attendu surtout que le but de ce saint exercice n'est pas tant de réprimer les abus où il y en a, que d'encourager la ferveur et la piété des vraies épouses de J. C., et de les fortifier dans son amour et dans l'accomplissement de tous leurs devoirs."

Grâce à Dieu, les prévisions du vénéré Prélat ne furent pas trompées. Quelques jours après la conclusion de cette visite, la première depuis 1772, les Ursulines recevaient de leur digne Evêque le témoignage suivant: "Nous remercions Dieu, nos très-chères filles, de la consolation qu'il vient de nous faire éprouver dans la visite de votre monastère. Nous y avons trouvé de vraies épouses de J. C., des âmes ferventes, détachées d'elles-mêmes, pleines d'amour pour Dieu, de charité pour leurs sœurs, de zèle pour le bon ordre et la régularité, de soumission parfaite envers les Supérieurs, de connaissance de leurs devoirs et d'empressement à les remplir. Loin de tomber dans le relâchement, votre maison s'est non-seulement soutenue, mais fortifiée et améliorée, (1) depuis un certain nombre d'années, grâces au zèle des particulières, à la prudence de vos vertueux confesseurs, à l'attention infatigable de supérieures ferventes et bien choisies, et à la vigilance de vos premiers pasteurs."

En réponse aux témoignages de gratitude de nos Mères, le bienveillant Évêque écrivait: "Ma Rév. Mère,—Ce serait plutôt à moi de vous remercier des consolations que j'ai eues dans la visite de votre Monastère. Mais j'en ai remercié Dieu, en lui demandant pour vous et pour toutes mes bonnes Ursulines la continuation et l'accroissement de leur ferveur édifiante. Ainsi, vous ne me devez rien que le secours de vos prières, dont j'ai un extrême besoin et auxquelles je me recommande avec bien de la confiance, étant très-affectueusement en N. S. J.-C. etc."

(1) Mgr. Hubert avait voulu avoir une note de tous les points des règlements de Paris, que le climat du Canada et autres circonstances locales ne permettaient pas d'observer à la lettre, et dont les supérieurs précédents avaient dispensé de vive voix; afin de faire un règlement particulier de ces points et d'assurer à toutes le mérite de la sainte obéissance, comme disait le saint évêque."

Au printemps de 1815, Mgr. Plessis fit une visite toute dans l'intérêt de la cause sacrée de l'éducation ; il voulait s'assurer, d'après les réflexions de chacune, des vrais moyens à prendre pour procurer aux jeunes religieuses de chœur l'avantage de se bien former aux nouvelles branches introduites dans l'éducation. C'est de cette visite que date l'exemption de certains travaux manuels qui devaient être remplacés par des heures d'étude. Les suggestions de Mgr. à ce sujet furent données de vive voix aux principales officières.

La sollicitude du digne Prélat pour le temporel de notre maison n'est pas moins digne de gratitude. Que d'écrits pour prévenir ses filles contre les surprises de la mauvaise foi des gens du dehors, ou pour les retirer d'un mauvais pas, ou pour les éclairer sur le meilleur parti à prendre et sauvegarder leurs propriétés, tant de fois attaquées et de tant de manières. Tout en s'occupant de réparer les désastres de nos sœurs de Trois-Rivières, il voyait à prémunir autant que possible notre maison (1) contre un pareil malheur. Tantôt c'était une large contribution pour une réparation urgente ; tantôt aussi, connaissant la gêne pécuniaire de la maison, il la prévenait par des dons en argent, comme £25 dans un temps, £10 dans un autre, une autre fois £68, preuve, disait le Récit avec de vifs élans de gratitude, " preuve de la continuité de la bienveillance de notre digne et cher Prélat à notre égard."

Dans cette vaste intelligence du grand homme de notre pays, il semble qu'il y eût deux régions bien distinctes, qui ne souffraient jamais de leurs préoccupations respectives : l'une, toujours élevée, clairvoyante, s'étendait sans cesse à tous les besoins spirituels de son immense diocèse, et aux issues par lesquelles pouvait furtivement pénétrer un ennemi qui ne dormait jamais ; tandis que l'autre, continuellement attentive aux inspirations du cœur, était intarissable en expressions de bienveillance et en procédés délicats.

Mais Mgr. Plessis savait-il être aimable, en quelque sorte, pour le plaisir de l'être, ou plutôt pour donner à son cœur la douce satisfaction d'avoir réjoui le cœur d'autrui ? Nous ne pouvons

(1) Les Annales disent en date de 1807 : " Sur le conseil de Mgr. nous avons fait assurer notre maison, les incendies étant très-fréquents. Nous aurons £15 à £18 à payer annuellement aux assurances."

envisager cette question sans sourire à cette foule de petits billets qui sont là, tout autour de nous, et que nous avons lus avec une délectation si sensible. Qu'il nous soit donné de partager avec nos lectrices.

Le 21 décembre 1799, l'obligeant Prélat écrivait à la Mère Ste. Ursule, élue pour la première fois supérieure: " Ma Rév. Mère, Je m'étais flatté que j'aurais le temps de vous aller voir, et c'est la raison qui m'a fait différer jusqu'à ce moment de répondre à votre dernière lettre. Bénissez Dieu du succès avec lequel vous avez pourvu à vos offices. J'en suis content et non surpris, parce que vous savez prendre la bonne tournure. Oh ! vous réussirez dans bien d'autres entreprises. Dieu étant pour vous, qui oserait se mettre contre ? Je vous accorde avec bien du plaisir les dernières permissions que vous m'avez demandées.

" Nous nous occupons à traduire du latin deux lettres envoyées l'année dernière au Souverain Pontife par les évêques de France, avec les deux réponses de Sa Sainteté. Ce sont d'édifiants morceaux. Notre but, en les traduisant, est d'en procurer la lecture aux Religieuses des trois communautés. Vous entendez bien qu'il ne tiendra pas à moi que vous n'en ayez la lecture les premières."

Au printemps de 1801: " Ma Rév. Mère,—J'avais toute la bonne volonté de vous aller confesser jeudi. Mon père Gravé a pris les devants, un peu malgré moi parce qu'il était enroué. Il s'est prévalu d'un accès de fièvre que j'avais depuis le matin et dont vous avez bien voulu vous mettre en peine. Mais ce mal est passé, et je désire bien qu'il ne revienne qu'après la quinzaine de Pâques.

" Le porteur a ordre de vous remettre $7 ; c'est ce que je dois pour la pension de Dlle. Chrestien.

" Faites-moi le plaisir d'accepter 20 exemplaires du petit catéchisme anglais que je viens de faire imprimer, et de me croire bien affectueusement en N. S. etc."

Les Ursulines étaient souvent chargées de pourvoir la cathédrale de quelques-uns de ces riches morceaux de broderie dont il se faisait tant par le passé. Voici comment l'aimable évêque accusait réception de l'envoi qui avait été fait pour Pâques, en 1817: " Ma

Rév. Mère,—L'ornement neuf parut hier avec beaucoup d'avantage. Aujourd'hui il se dispose à faire le voyage de l'Hôpital-Général et y serait déjà rendu si la pluie ne l'eût retardé. A son retour, il fera *pose* à l'Hôtel-Dieu, où le devant-d'autel est déjà rendu, car nos Mères ont une petite dose de curiosité bien pardonnable. C'est de là que le tout vous sera renvoyé cette semaine. S'il y a quelque chose de dérangé dans les caisses, vous vous en prendrez aux religieuses qui les auront ouvertes; car je *maintiens* que mes ecclésiastiques ont tout remis dans le meilleur ordre. Lundi prochain j'irai vous dire la messe, et vous aurez mes observations et celles de M. Turgeon, plus sévères que les miennes, sur certaines parties de l'ornement.

" Rappelez-moi au bon souvenir de mes bonnes Ursulines."

Dans une autre circonstance : " Voilà qu'on me défend d'officier demain à la cathédrale. Il s'ensuit que mon ornement neuf n'y paraîtra point, car je ne suis pas d'humeur à le laisser user par d'autres avant ma mort.

" Votre lettre de dimanche m'a beaucoup réjoui, quoiqu'elle n'exprimât que des sentiments qui m'étaient déjà connus. J'irai voir mes bonnes Ursulines le plus tôt qu'il me sera permis. Ce ne sera cependant jamais aussi tôt que je le désire.

" Continuez de prier pour mes plus pressants besoins et de me croire sans réserve etc."

" *L'homme propose et Dieu dispose*, écrivait-il encore au sujet d'une de ces fêtes qu'il avait coutume de venir célébrer en famille, et dont une indisposition assez grave le privait. Me voilà frustré de l'espérance de dire la messe chez vous demain. Adieu la sainte Ursule ! "

Tantôt, c'était un bon père qui cédait difficilement à d'autres le plaisir de présenter à Dieu ses vierges du cloître : " Quelque consolation que je me proposasse dans la réception des vœux de Sr. St. Jean Chrysostome (1) je m'en abstiens cependant par une de ces précautions que l'on appelle *ménagement* et *prudence*, afin que si je me trouvais hors d'état d'officier à la cathédrale lundi

(1) Dlle. M. Angélique Viens, fille de M. J. B. Viens, de Beaumont, et de Mme. Marguerite Pouliot. Elle mourut pleine de mérites en 1826.

prochain (1), qu ne puisse pas dire que c'est pour avoir été faire aux Ursulines, une cérémonie dans laquelle un autre pouvait me remplacer......"

"En vérité, écrivait-il une autre fois, j'ai oublié la semaine et le jour où vos deux postulantes doivent prendre le saint habit. Craignant que cette cérémonie ne coïncidât avec une profession qui doit avoir lieu, mardi prochain, à l'Hôpital-Général, je vous ai priée de me faire savoir le jour que vous aviez choisi. Vous ne répondez pas à ma question, en me demandant le nom du personnage que vous devez attendre! Je voudrais que ce personnage fût *moi*. Encore serait-il bon que je susse en quel temps la cérémonie aura lieu. C'est ce qu'attend de Votre Révérence,—Votre très-obéissant serviteur."

En novembre 1817: "Dieu ne veut pas que j'aie la consolation de vous voir cette semaine, mon pied gauche étant trop gonflé pour endurer aucune espèce de chaussure. Privé de recevoir les vœux de votre novice Ste. Angèle, je commissionne M. Daulé pour me remplacer. Vous pouvez admettre des parents et amis au nombre de cinq......"

Ces ouvertures du Monastère, alors permises en certaines circonstances, étaient pour Mgr. Plessis, si aimable, si affable à tous, une source d'importunités. Les personnes du dehors, comprenant peu les restrictions des lois de la clôture, en demandaient souvent l'entrée sous les prétextes les plus futiles. Le bon évêque, un peu tenté sans doute de s'en impatienter, en plaisantait un jour en ces termes: "La petite C.....est venue hier fort légèrement me demander pour sa petite cousine N....la permission d'entrer dans les communautés, ajoutant que sa maman me faisait *bien des compliments*. Je leur répondis qu'il y avait dans toutes les communautés des grilles et des parloirs où l'on pouvait voir les religieuses. Voilà tout ce que j'ai permis et je m'en tiens là. Si l'on se met sur le pied d'accorder des permissions aux premières personnes qui se présenteront, et dont la plupart ont vu le couvent étant pensionnaires, on ne saura plus où s'arrêter.

"Je vous souhaite le redoublement de ferveur qui a coutume

(1) Le 25 janvier, jour de la conversion de St. Paul, 7e anniversaire du sacre de Mgr. Plessis.

d'accompagner vos retraites et m'engage à faire mémoire spéciale de vous au saint autel jeudi prochain."

Ces visites fréquentes, probablement accordées dans le principe pour apprivoiser le nouveau gouvernement à nos institutions religieuses, occasionnaient beaucoup de dérangement dans les classes, outre les tracasseries qu'elles attiraient au supérieur majeur par des demandes réitérées. Elles diminuèrent graduellement et finirent par disparaître.

Mais le bon père et supérieur grondait quelquefois. Ecrivant un jour au sujet de ces sollicitations indiscrètes: " Pourquoi divulguer tant d'avance qu'il doit y avoir une profession ? Me voilà importuné de demandes pour l'entrée de votre monastère..."

Il eut été impossible qu'il ne surgît pas, de temps à autre, de semblables désagréments; mais telle était la douceur du Prélat que pendant 35 ans de rapports intimes et multipliés avec notre maison, il ne se trouve qu'un second billet de cette nature parmi ceux que nous avons lus; et encore est-ce une manière de réprimander si franche et si cordiale que l'on aime même jusqu'aux reproches du vénéré Prélat. Aux élections de 1821, deux charges ayant été réunies sur la même religieuse, sa modestie s'en était excusée. La Mère Supérieure ayant souscrit à sa demande, la proposa à Mgr. qui, ne trouvant pas la chose régulière, et connaissant d'ailleurs le fond de ses religieuses, répondit sans autre préambule: " Il faut respecter ce qui a été finalement arrêté entre les quatre premières élues et le supérieur majeur. Je ne vois nulle raison qui puisse autoriser à un autre arrangement. Vous voudrez donc bien signifier mon intention à qui il appartiendra. Quand les choses auront été mises sur le pied où elles étaient lorsque que je vous quittai mercredi, j'approuverai tout le reste et vous irai voir. Ne m'attendez pas auparavant.

" Une de vos amies est dans une grande tentation et a un pressant besoin du secours de vos prières et de celles de la communauté, à laquelle je désire que vous la recommandiez sans délai. Peut-être me sera-t-il permis de vous en dire plus long une autre fois. Jusqu'ici la chose n'est pas de nature à être plus clairement communiquée.

" Je suis bien affectueusement en N. S."

Le digne supérieur, oubliant vite son mécontentement, avait aussi, comme nous voyons, le secret de le faire oublier aux autres. Une autre fois il écrivait: "Si mes bonnes Ursulines désirent voir ordonner un diacre, vous n'avez qu'un mot à dire. M. Gauvreau doit recevoir le diaconat samedi. Il ne m'en coûtera pas plus de l'ordonner dans votre église que dans une autre."

" Nous nous verrons demain, écrivait-il dans une autre circonstance, j'irai vous donner la messe de juillet. Comme c'est la fête du Mont-Carmel, je dirai volontiers la messe à la chapelle d'en haut, si cela vous accommode; on pourrait, si l'on veut, y communier comme on fait à la chapelle du chœur la nuit de Noël. Je serai rendu à 6 h. ou 6½ h. S'il y a le plus petit inconvénient à tout cela, je serai également satisfait de célébrer dans l'église."

A plusieurs reprises dans l'année, Mgr. Plessis célébrait le S. Sacrifice au milieu de nos saintes reliques; il prenait aussi plaisir à doubler les consolations de Noël en disant sa messe de janvier à la chapelle de l'Enfant-Jésus, qui gardait à cet effet sa magnifique parure, et qui retentissait de nouveau des accents de Bethléem. Il est impossible de redire toutes les marques de bonté de ce père admirable, qui semble avoir voulu rendre notre chapelle témoin de tout ce qu'il y a de plus auguste en fait de cérémonies religieuses. Nous avons déjà parlé de la consécration de Mgr. McDonell et de l'ordination de M. Gauvreau.—" Le 25 janvier, dit le Récit, Mgr. nous a fait l'honneur de célébrer l'anniversaire de son sacre dans notre église. Il y officia pontificalement en présence de tous les messieurs du Séminaire et des curés voisins. La fête fut des plus solennelles. Sa Grandeur voulut bien faire en même temps la cérémonie de profession de ma Sr. St. Charles.

" Le 3 décembre 1809, en considération de la fête de notre Rév. Mère Supérieure, la Mère St. F. Xavier, Mgr. nous a favorisées de l'ordination de M. Viau, ce qui flatta infiniment la communauté. La cérémonie de profession de ma Sr. Ste. Claire eut lieu ce même jour. Sa Grandeur prêcha à la grille et accorda 40 jours d'indulgence."

Mais nous n'avons pas encore dit comment s'y prenait Mgr. Plessis pour faire agréer un joli cadeau. " L'Évêque de Québec fait ses meilleurs compliments à ses bonnes Ursulines, et les prie

d'accepter pour leurs étrennes un élégant missel, à la charge de l'en faire servir demain. La messe du S. Cœur s'y trouve imprimée.—Québec, 12 juin, 1817."

" Voilà N. S. P. le Pape Pie VI qui va rendre visite à mes bonnes Ursulines, écrivait-il une autre fois. Mon désir est qu'il soit exposé dans la communauté pendant deux jours, afin que toutes le puissent contempler. Vous leur rappellerez pour leur édification, qu'à l'âge de 82 ans, il fut violemment enlevé de son siége, traîné en France, maltraité par les révolutionnaires, et qu'il y mourut dans la tribulation souffrant pour la cause de l'Église, le 29 août 1799."

Dans ces citations, beaucoup trop nombreuses si elles se rapportaient à tout autre qu'à l'immortel Plessis, encore une fois que de condescendance et de bonté! Ces petits billets, sans cérémonie comme sans cérémonial, mériteraient d'être écrits en caractères indélébiles. S'ils ne sont pas burinés sur l'airain ou la pierre, du moins ont-ils pour la plupart le privilége d'être écrits avec cette encre *superfine*, dont Mgr. Plessis donnait comme suit aux Ursulines, en 1792, un brevet d'invention.

" Ma Rév. Mère,—Je vais vous avouer mon ignorance, et vous voudrez bien, j'espère, en porter la peine. Je n'ai pu réussir jusqu'à présent à faire de bonne encre. Il y a dans votre communauté un secret tout particulier, ou si vous voulez une grâce d'état, qui fait que l'on y réussit à merveille à la faire, du moins à en juger par les lettres qui en viennent. Ici nous la sucrons tant que terre, et elle est luisante et collante avant d'être noire. Si elle présente une couleur tant soit peu passable, ce n'est qu'au fond des bouteilles, et alors elle est limoneuse au point de ne pouvoir en user que misérablement.

" Voilà ma confession, pour conclusion de laquelle je vous adresse deux paquets d'encre, vous priant de me la faire faire par quelqu'une de vos maîtresses, car je n'oserais vous proposer de la faire vous-même. Je vous rendrai des bouteilles vides pour des bouteilles pleines. Je tiendrai compte du vinaigre si vous en employez, et après tout cela je vous remercierai encore. Si la méthode suggérée dans le papier ci-inclus vous convient, vous pourrez en

faire usage; sinon, vous suivrez votre méthode ordinaire à laquelle je me fierais mieux qu'à celle-ci, sauf meilleur avis.

" On ne peut rien ajouter aux sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être etc."

La provision d'encre se fit donc annuellement dès lors pour M. le curé de Québec et ensuite pour Mgr. La consommation par fois excédait-elle la quantité ordinaire, il arrivait un billet écrit en encre détestable comme celui que nous avons sous les yeux:—" Si mon encre ne vous paraît pas assez noire, vous voudrez bien m'en envoyer d'autre," disait en fin de compte Mgr. connaissant parfaitement le plaisir qu'éprouvaient ses filles à le servir en quelque chose.

Les bontés de Mgr. Plessis pour cette maison étaient intarissables. " Vers le milieu de septembre 1820, dit le Récit, à la réception de ses effets d'Europe consistant en plusieurs ornements de drap d'or pour sa cathédrale, Mgr. nous a prouvé bien sensiblement qu'il avait pensé à nous. Sa Grandeur nous a fait don d'un bel ostensoir, qu'il a fait faire exprès (1) pour notre église. Ce nouveau bienfait de sa part met le comble à notre gratitude.

Ces relations commencées avec Mgr. Plessis dès l'époque où il fut appelé auprès de Mgr. Briand en qualité de secrétaire, et continuées jusqu'à la mort du vénéré Prélat, étaient comme on le voit des plus intimes, nous allions presque dire, quant à lui, des plus familières. " Cependant, nous faisait observer une ancienne, il y avait dans cette familiarité même quelque chose d'indéfinissable qui commandait le plus profond respect. Si l'on était parfaitement à l'aise avec Mgr. Plessis, on ne pouvait jamais oublier qu'il était à la fois et notre évêque et notre supérieur."

(1) Quoiqu'il y eût eu erreur dans les mesures de cet ostensoir et et qu'il servît peu, on le gardait comme une précieuse relique. " Mais les MM. du Séminaire étant parvenus à nous mettre un peu en scrupule sur l'application qu'en ferait le donateur, s'il était encore de ce monde, nous disait une ancienne, la communauté consentit à en gratifier la chapelle de ces MM., à St. Joachim." Nous comptons au moins sur un petit *memento* dans les pieuses visites de messieurs les écoliers et de leurs dignes maîtres à leur chapelle.

Libéralité de Mgr. Plessis,—ses dernières années.

C'est le propre des grandes âmes de pouvoir embrasser d'un même cœur tous les hommes, sans ces distinctions que l'égoïsme n'introduit que trop souvent dans la société au détriment de la charité chrétienne.

Tel fut Mgr. Plessis. S'il n'épargna jamais rien pour maintenir dans ses droits et ses privilèges, le peuple dont il faisait partie par sa naissance, et dont le Seigneur lui avait confié les intérêts spirituels, quelle ne fut pas d'autre part sa libéralité, sa charité ! comme il accueillait, par exemple, les enfants persécutés de la catholique Irlande, qui venaient en foule grossir son troupeau ! En le voyant si paternel et si tendre, prenant même sur ses genoux leurs pauvres enfants pour les caresser et les bénir, les exilés d'Érin oubliaient presque la patrie et se disaient dans leur expressif langage : *Sure, is not that like Jesus himself !*

Nos frères séparés n'avaient pas moins de part à ses attentions et à sa bienveillance : il eût voulu, ce semble, leur communiquer avec ses bons procédés cette foi qui seule assure le salut. Des esprits étroits en prirent même ombrage, et plus d'une fois, le grand Prélat mal compris fut accusé de prédilection pour les Anglais.

Mgr. Plessis savait apprécier le mérite partout où il le rencontrait, et dans le Journal de son voyage en Europe, il ne parle qu'avec admiration de la droiture d'un bon vieux méthodiste chez qui il avait logé, faisant ensuite cette réflexion qui servait de base à sa conduite : " Faut-il damner sans miséricorde ceux qui vivent bien et ne croient pas ?.....Non, la charité ne saurait le permettre. Il faut donc espérer que Dieu leur tiendra compte de leur bonne foi, de leur *invincible ignorance*, des bonnes œuvres qu'ils font ou qu'ils *croient faire*, et qu'avant leur mort, il les éclairera intérieurement sur les points de doctrine qu'ils ont ignorés (1) sans

(1) Ces principes de Mgr. Plessis sont d'accord avec la doctrine de St. Thomas, l'Ange de l'école, qui dit que "Dieu ne laissera pas mourir dans l'infidélité celui qui, aidé de la grâce, le cherche dans la simplicité de son cœur ; il lui enverrait plutôt un ange pour lui annoncer les vérités qu'il est nécessaire de croire pour arriver au salut, ou il userait de quelque moyen extraordinaire pour le conduire à la foi."

qu'il y eût de leur faute......" C'est là assurément le point le plus parfait de la charité catholique; nos lectrices adopteront sans peine avec nous la maxime du grand évêque, dans les rapports avec la société mixte qui nous entoure.

Cependant Mgr. Plessis avait vérifié dans sa plus rigoureuse application le texte de St. Paul, par lequel il s'était annoncé à ses ouailles au début de sa carrière épiscopale: "J'emploierai volontiers tout ce que je puis, et je m'emploierai moi-même au delà de mes forces pour votre bien et surtout pour le salut de vos âmes." Les travaux immenses et incessants auxquels il s'était livré, ses courses lointaines, ses voyages, cette tension continuelle de son esprit à imaginer de nouvelles ressources, pour tenir en échec le mauvais vouloir des ennemis de son peuple en Canada, et faire agir, au delà des mers, le droit sens et l'équité de la métropole: tout cela avait influé sur cette nature vigoureuse, et sa santé en avait grandement souffert. A partir de son retour d'Europe, ses indispositions paraissent avoir été beaucoup plus fréquentes. Les Ursulines, dans leur sollicitude pour le rétablissement de leur cher évêque, lui faisaient part des petites expériences dont le résultat avait été heureux au Monastère. "Mes jambes *m'étrivent* toujours, leur répondait-il; ce sont des démangeaisons et des picotements qui troublent le sommeil de la nuit. La crême froide a peu d'effet depuis ma dernière maladie. J'espère néanmoins qu'elle reprendra son empire." Une autre fois: "J'irai bientôt vous voir; j'attends pour cela l'effet d'un énorme cataplasme in-folio......"

Cependant, à peine lui était-il permis de s'échapper des soins de ses bonnes Hospitalières, qu'il était tout entier à ses œuvres de zèle. Nous l'avons vu donner, dans nos trois anciennes villes, ces consécrations épiscopales qui, du reste, lui étaient d'une si intime consolation. En 1822, il employait encore plus de six semaines à faire sa visite depuis le cap St. Ignace jusqu'à Matane, (1) courant après les brebis dispersées de la maison d'Israël, comme autrefois le divin Maître aux jours de sa vie mortelle.

(1) "Mgr. a remarqué avec consolation, dit le Récit, que là où il n'y avait, en 1818, qu'une trentaine de communiants et 8 personnes à confirmer, il en a cette année communié 80 et confirmé 17."

L'année suivante, l'admirable pasteur reprenait le cours de ses visites depuis les Grondines jusqu'à la Malbaie.

Deux ans avant sa mort, il voulut donner une grande solennité aux quarante-heures (1) du carnaval qui se faisaient dans notre église, y assistant au salut du S. S. et prêchant lui-même. Jamais sermons n'eurent, paraît-il, un plus beau succès. Prenant pour texte l'évangile des trois dimanches qui précèdent le carême, il développa les divines paraboles du *Semeur* et du *Maître de la vigne* d'une manière admirable; et par la *Guérison de l'aveugle de Jéricho*, il démontra jusqu'à l'évidence, la force de la prière sur le cœur de Dieu.

Mgr. Plessis excellait dans un genre d'éloquence qui lui était pour ainsi dire particulier. Il y avait chez lui absence totale de geste oratoire, si essentiel à la déclamation selon le génie français. Cependant, lorsque ses yeux expressifs s'animaient du feu divin qui brûlait dans son âme, il lançait de ces traits enflammés qui portent la conviction dans les cœurs.

Malgré les infirmités et les occupations dont il était accablé, Mgr. Plessis entreprit sur la fin de 1824 la visite de notre Monastère, qu'il termina le 31 janvier 1825. Des circonstances particulières semblent s'être conjurées pour ôter à cette visite une partie de la consolation qu'avaient offerte les précédentes.

A notre noviciat se trouvait alors notre bonne Mère O'Conway de l'Incarnation, venue quelque temps auparavant, avec une santé usée par les travaux de deux pénibles fondations au milieu de pays protestants; il était de la charité chrétienne et religieuse d'avoir pour cette digne servante de Dieu les ménagements qui

(1) " Ces exercices avaient été transférés de l'église des Jésuites à la nôtre par Mgr. en 1801. Nous chantions les vêpres de la Ste. Vierge. Il y avait sermon et salut avec l'amende honorable." Dans les temps où personne ne songeait à se réchauffer autrement à l'église que par l'ardeur de sa dévotion, tout alla à merveille; mais il n'en fut plus ainsi à l'introduction des améliorations modernes, les plus dévots prédicateurs y gagnaient de dangereuses fluxions. Après avoir vainement cherché quelque moyen de chauffer notre chapelle extérieure, nous dûmes nous résigner à voir ces exercices transférés à l'église des Srs. de la Charité en 1858.

lui étaient dus dans un changement aussi complet et subit, à l'âge de 34 ans, de climat, d'usages et même de discipline religieuse. Tout le monde le comprit et s'y porta avec affection. Mais d'un autre côté, il venait d'être question d'agréger à notre communauté neuf Visitandines, qui pouvaient offrir les mêmes difficultés. Quelques-unes de nos sœurs s'alarmèrent, et crurent voir déjà le relâchement introduit dans la discipline de notre maison. La visite de Mgr. qui arriva sur les entrefaites, donna lieu à une entière expansion de ces sentiments, chacune ayant dans ces circonstances pleine liberté de dire purement ce qu'elle pense.

Le vénéré Prélat était déjà souffrant; cette diversité dans la manière de voir de ses filles, l'affligea d'autant plus sensiblement qu'il avait toujours admiré en elles une entente cordiale qui n'en faisait qu'un cœur et qu'une âme. Il n'est pas besoin d'ajouter quel fut le chagrin de nos Mères en voyant que, sans le vouloir, elles avaient ainsi contristé leur cher évêque et bien-aimé père, toujours si bon, si dévoué à leur maison et à tout ce qui se rattachait à elles. " Nous en restâmes toutes consternées," nous disait une de celles qui se trouvaient alors au Monastère, et ses yeux se remplirent de larmes au seul souvenir de cet incident. Pour en effacer toute trace, on redoubla de zèle et de dévouement; le bon père, de son côté, oublia bientôt cette conjoncture, il savait du reste quelle mesure de bonne volonté régnait au fond du cœur de ses filles.

Cependant, la santé de Mgr. Plessis dépérissait sensiblement. " Au mois d'avril, on l'avait forcé de se retirer un peu des affaires, et il écrivait de l'Hôpital-Général sur la fin du mois: " Ma Rév. Mère,—Vos prières et bonnes intentions méritent toute ma reconnaissance. Mon dessein était de vous dire la messe au commencement de cette semaine: une enflure au pied m'avait retardé. Assurément, j'aurais plus de plaisir et apparemment moins de mérite d'être en votre sainte compagnie, que d'avoir ce même pied presque aussi gros que la tête depuis dimanche. Il faut prendre le temps comme il vient. Au bout le bout, et, par-dessus toutes choses, la sainte volonté de Dieu."

Après les fêtes de Pâques, il voulut reprendre le cours de ses visites pastorales. " Il partit le 13 juin, dit le Récit, commen-

çant par St. Michel d'Yamaska, mais dans un état de santé alarmant pour le diocèse." On voit par ses lettres combien il était ingénieux à dissiper les inquiétudes que l'on avait conçues à son sujet. En voici une en date de Ste. Croix, 27 juin 1825.

" Ma Rév. Mère,—Il n'est pas juste d'être dans la seigneurie de mes bonnes Ursulines sans leur donner signe de vie, surtout lorsque je sais tout l'intérêt qu'elles daignent prendre à ma santé. Vous saurez donc que je me porte bien, excepté le rhumatisme qui m'affecte les genoux et les pieds au point que je m'agenouille difficilement, et que je me relève plus difficilement encore. Bientôt je serai réduit à prier debout comme un Pharisien, mais sans me vanter j'espère de mes bonnes œuvres, car ce serait un mensonge. Or, le mensonge est défendu aux évêques comme aux autres et même davantage.

" Ce qui est très-vrai, c'est que je fais des vœux pour la prospérité et pour la sanctification de votre communauté, que je me recommande à vos prières, principalement à celles des religieuses qui par esprit d'obéissance prennent soin du réfectoire, et que je suis bien affectueusement en N. S., ma Rév. Mère etc.

" J. O. E. de Québec."

Tout en souffrant beaucoup, " le digne évêque continua ses visites jusqu'à St. Pierre Rivière du Sud ; mais là, il fut saisi d'un fort accès de fièvre. L'enflure aux jambes ayant aussi considérablement augmenté, il dut céder aux instances et se laisser remplacer par Mgr. de Salde. Il revint en ville le 6 août, n'ayant plus que trois jours à consacrer à la paroisse de St. Thomas.

" Après avoir enduré pendant environ six semaines les ennuis d'une maladie douloureuse, souffrant cruellement de ses jambes et de ses pieds, notre illustre Prélat, grâce à Dieu qui voulut bien bénir les soins de son habile médecin (M. Fargues), se trouva à peu près rétabli ; et Sa Grandeur, qui nous traite avec des soins tout paternels et ne passe guère d'année sans nous gratifier de quelques dons et aumônes, nous en fit alors une très-considérable.'' Le 13 octobre, le cher et vénéré Prélat put recevoir les vœux de sœur Cécile de l'Incarnation ; mais ce mieux n'était que passager. " Sa Grandeur est retombé bien malade vers le 5 novembre, une grosse fièvre à laquelle se joignit une forte oppression de poitrine,

le reconduisit à l'Hôpital-Général. Cependant il se trouvait encore de temps en temps en état de venir en ville et même jusqu'ici. Le 17 novembre il nous fit l'honneur de nous dire la messe. Il paraissait un peu mieux. Hélas ! nous ne pensions pas que c'était pour la dernière fois que nous voyions ce bon père !

" La fièvre revint, et le 19, il dut reprendre le chemin de l'Hôpital. Tout le clergé et toute la ville étaient dans la plus vive inquiétude. Cependant, la confirmation devait avoir lieu le second dimanche de l'avent, et S. G. disait qu'il comptait bien la faire. Mais le clergé représenta vivement et écrivit à Mgr. de Salde, curé de de la Riv. Ouëlle, qui arriva aussitôt et fit la cérémonie."

Depuis longtemps, Mgr. Plessis était sous les soins d'un des plus habiles médecins de Québec, les délicates attentions ne lui manquaient pas, entouré qu'il était à " N. D. des Anges " de ses bonnes et ingénieuses Hospitalières. Cependant les Ursulines souffraient de ne pouvoir que prier pour leur bien-aimé Prélat. Sachant combien le Dr. Fargues *criait* contre l'usage du thé et du café, elles pensèrent adoucir peut-être les privations que l'on imposait à leur bon père, en lui préparant un liquide d'après une recette particulière. Le Prélat, toujours sensible aux attentions dont il était l'objet, leur écrivit de sa main débile les lignes suivantes. " Votre café au blé m'a paru si excellent que je n'en veux goûter d'autre, si le Dr. Fargues me remet encore en état d'aller aux Ursulines. C'est dans l'espérance d'y réussir que plusieurs bonnes âmes auxquelles vous daignerez, j'espère, vous joindre, commencent demain une neuvaine, en union des prières du prince de Hohenlohe." Ce billet était du dernier jour de novembre, et comme sa maladie, selon les apparences, n'avait rien de grave, on se flattait de le posséder encore longtemps en guérissant son rhumatisme inflammatoire.

" Le dimanche, 4 décembre, continue le Récit, Mgr. se sentit assez bien pour communier à la messe de M. le chapelain de l'Hôpital. Il déjeuna ensuite avec sa gaieté et son appétit ordinaire ; l'évêque de Salde le trouva beaucoup mieux que les jours précédents. Il passa ainsi le reste du jour jusque vers deux heures et demie, conversant agréablement avec plusieurs prêtres.

Vers une heure, Mgr. Panet revint le saluer avant d'aller à la cathédrale pour vêpres. Il trouva encore Sa Grandeur bien, en compagnie de quelques-uns des messieurs du Séminaire, de M. L. J. Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu, et du Dr. Fargues, qui le suivait avec un vif intérêt. Il conversait comme en parfaite santé, ce dont la réunion se réjouissait dans l'espoir d'un prompt rétablissement. Il paraissait si bien que, l'heure des vêpres approchant, tous se retirèrent à l'exception du Dr. Fargues.

Mgr. continua à s'entretenir avec lui de choses indifférentes. Regardant passer la foule qui se rendait à vêpres, il dit: "Ce bon peuple est fervent, mais il y a un peu de luxe. Il n'y a que le curé de St. Augustin qui ait pu réformer à cet égard sa paroisse." Il prononça encore quelques autres paroles, puis s'arrêta court au milieu d'un mot, qu'il ne put achever, baissa la tête sur une épaule et ne donna plus signe de vie....On ne peut exprimer l'étonnement du Dr. Fargues lorsque lui saisissant le pouls, il s'assura de la triste réalité. Tout hors de lui, il sonne une petite clochette pour appeler du secours. Il est plus défait que le vénérable défunt et assure que jamais il n'a vu personne mourir de la sorte. Le chapelain de l'Hôpital, M. Thomas Bédard, qui s'était retiré pour réciter vêpres, était arrivé assez à temps pour faire deux onctions. Il court aussitôt à St. Roch, de là chez les messieurs du Séminaire, se rend ensuite à l'Hôtel-Dieu, et à la paroisse. Les vêpres terminaient. M. le Curé, le cœur transpercé de douleur, annonce à son tour au peuple la mort inattendue du cher pasteur. On n'entend plus alors que sanglots et gémissements. Les mères de nos élèves sortent de l'église pour venir apprendre à leurs enfants le terrible accident qui frappe le diocèse ; celles-ci le transmettent aux religieuses. Les unes en sont saisies de douleur, les autres n'y veulent pas croire et s'étonnent que l'on fasse courir le bruit d'une nouvelle aussi grave, ne pouvant se persuader qu'elle fût vraie. Hélas ! notre malheur n'était que trop réel ! Le Père de famille, content des services de son fidèle serviteur, avait voulu finir sa vie mortelle pour y substituer une vie éternellement heureuse ! O divine et miséricordieuse Bonté ! qui avez bien voulu épargner les horreurs et les douleurs de la mort, à celui qui, toute sa vie, avait si bien su faire valoir les riches talents dont vous

l'aviez favorisé, cherchant sans cesse les intérêts de votre gloire et le salut de ses ouailles !

" La consternation fut générale, non-seulement à Québec, mais dans tout ce vaste diocèse, preuve non équivoque que ce digne et vénérable Prélat, dont les talents, le zèle, le désintéressement et la bienfaisance sont connus dans tout ce pays et au delà, emporte avec lui les regrets sincères de toutes les classes, origines et croyances de la société. On remarqua que le digne Prélat avait pris un air d'étonnement au moment de son trépas, ayant un œil élevé au ciel et l'autre baissé en terre, sans aucune contraction ni mouvement convulsif ; seulement il abaissa ses pieds, qui étaient élevés sur un petit banc ; assis dans un fauteuil, la tête un peu penchée sur l'épaule, sa pose était digne et noble ; la position d'un de ses bras exprimait une grande surprise."

On reconnaît facilement, par tous les détails qui précèdent, l'intimité de notre maison avec le témoin oculaire, M. le Dr. Fargues, aussi médecin de la communauté, qui ne se lassait pas d'exprimer les sentiments d'admiration que lui avait inspirés le digne Prélat, surtout à ce moment suprême.

Toute la pompe funèbre que l'on peut attendre, soit des autorités civiles et militaires, soit du deuil de l'Eglise à la perte d'un de ses pasteurs, fut déployée en cette circonstance, où chacun pleurait, ou un pasteur, ou un père, ou un ami. La foule était immense. Le corps de l'illustre défunt revêtu de ses habits sacerdotaux, la mitre en tête et un crucifix à la main, reposait dans un cercueil ouvert. C'est ainsi qu'il traversa pour la dernière fois les rues de sa ville épiscopale. Ceux qui eurent alors la consolation de le voir se souviennent combien il y avait de bienveillance et de paix céleste sur cette noble physionomie ; on eût dit qu'il souriait à ce peuple qu'il avait tant de fois béni.

Toute la cathédrale était tendue de noir, " mais, dit le Récit, la douleur empreinte sur tous les visages exprimait d'une manière bien autrement éloquente la tristesse qui régnait au fond de tous les cœurs ! " Le vénérable évêque Panet, successeur au siége de Québec, célébra le service funèbre. M. J. Demers, G. V. du diocèse, prenant pour texte ces paroles : " Il était chéri de Dieu et des hommes," prononça l'oraison funèbre avec une émotion qui

ne répondait que trop à sa propre douleur et à celle de son immense auditoire : il ne pouvait contenir ses sanglots.

Ainsi disparut de la scène de ce monde, mais non de la mémoire des peuples et du sanctuaire de leurs cœurs, un des plus grands prélats de l'Eglise du Canada, celui que l'on mentionne avec admiration, même à côté du grand nom de Montmorency-Laval; qui perpétua et développa, par ses immenses travaux pendant plus de 40 ans, les œuvres et le zèle de Mgr. Briand. La dépouille mortelle de l'illustre Prélat avait été déposée, le 7 décembre, dans une voûte de brique pratiquée du côté de l'évangile, sous la partie du sanctuaire indiquée par lui-même, et où il faisait ordinairement son action de grâces et s'agenouillait en adoration devant le S. Sacrement. Le 14 suivant, l'église de St. Roch de Québec, dépositaire de son cœur, lui rendit à son tour les devoirs funèbres, et le discours fut prononcé par M. Ranvoyzé, curé de Ste. Anne du Nord. L'écho de la douleur publique se répéta de nouveau le 20 dans notre église, où les draperies funèbres n'étaient qu'un bien léger symbole du deuil d'une famille religieuse qui pleurait le meilleur des pères, et qui s'efforçait par les plus ardentes prières de lui donner des preuves de son impérissable et reconnaissant souvenir.

" Le 4 décembre de l'année suivante se célébrait dans (1) l'église de St. Roch, dit le Récit, le service anniversaire de feu

(1) Cette église de St. Roch à laquelle Mgr. Plessis laissait son cœur, était tout entière son ouvrage. Voici les détails fournis par le Récit à ce sujet en date de l'année 1811 : " Depuis le siége des anglais en 1759, la chapelle du faubourg St. Roch n'avait pu être rétablie. Elle va l'être par un secours tout providentiel. M. John Mure, bourgeois de la ville, personne de considération, anglais et protestant, offrit à Sa Grandeur un terrain pour bâtir une église. Les habitants du faubourg, encouragés par cette circonstance, résolurent d'entreprendre l'édifice comptant sur les fonds de la divine Providence. Tous se sont portés à l'envie à contribuer à une aussi bonne œuvre et plusieurs souscriptions ont été faites. Nous avons trouvé moyen de contribuer pour £25." Cette première église devait subir l'épreuve de la plupart des établissements du pays ; " Le 17 décembre 1816, le feu prit à la nouvelle bâtisse, entre midi et une heure, et il avait tellement gagné quand on s'en aperçut que tous les efforts pour

Mgr. Joseph-Octave Plessis. Le nombreux concours des citoyens de toutes les classes de la capitale et des environs, les décorations funèbres de cette église chérie de l'illustre défunt et dépositaire de son cœur, annonçait une cérémonie imposante. S. G. Mgr. de Québec, y chanta la messe, assisté de M. son Coadjuteur (Mgr.

l'arrêter furent inutiles." Mgr. Plessis, qui avait grandement à cœur la construction de cette église, ne se découragea pas. "Il l'a fait rebâtir à ses frais, ajoute le Récit, et s'est épuisé pour cette bonne œuvre. C'est lui qui l'a pourvue de vases sacrés, ornements, linge, en un mot, de tout ce qui est nécessaire pour y faire décemment l'office divin. La consécration en a été faite par Mgr. le 8 oct. 1818, avec toute la solennité possible et à l'extrême joie des habitants du faubourg.

"Les communautés ont aussi montré leur zèle pour ce nouveau temple élevé à la gloire de Dieu. Pour notre part, nous avons employé 25 pièces de toile en aubes, surplis, nappes, et autre menu linge; de plus, nous avons fait des parements d'autel, chapes, dalmatiques, deux chasubles etc. espérant que ce travail attirera la bénédiction de Dieu sur notre communauté."

Une autre église de cette ville, celle de l'Hôtel-Dieu, avait été consacrée par Mgr. Plessis. "Les Rév. Mères Hospitalières n'ayant pu jusque-là rebâtir leur église depuis leur incendie, l'entreprirent sur les fonds de la divine Providence. La 1ère pierre en fut posée en grande cérémonie le jour de l'Ascension en l'année 1800, par Mgr. alors coadjuteur élu. Tous se sont portés avec zèle à cette bonne œuvre. Le 29 sept. 1803, Mgr. a consacré la nouvelle église au milieu d'un grand concours de peuple. Nous avons contribué selon nos moyens à cette bâtisse et avons fourni quelques ornements d'autel. C'est à partir de l'année 1804, que la Passion, qui avait été prêchée publiquement chez nous depuis nombre d'années, le fut alternativement à l'Hôtel-Dieu et ici, le rétablissement de leur église les mettant en état de partager ce privilége."

La communauté de l'Hôtel-Dieu, en 1800, comptait 33 religieuses dont 22 de chœur, l'hôpital contenait 18 lits, dix pour les hommes et 8 pour les femmes. Sur 256 admissions qu'il y eut dans le cours de l'année, on eut à enregistrer 20 décès. L'établissement a bien grandi depuis: au commencement de l'année 1865, la communauté se composait de 50 religieuses dont 37 de chœur, et l'hôpital s'était élevé à 80 lits dont 55 pour les femmes. Il y eut dans le cours de l'année 778 admissions et 68 décès.

Signay), de MM. les curés voisins et d'un nombreux clergé. M. Cooke, curé de St. Ambroise (actuellement Evêque de Trois-Rivières), prononça l'éloge funèbre avec une force et un talent distingué. Le plus juste tribut de vénération et de regrets fut rendu en cette circonstance à la mémoire du grand homme qui n'est plus."

Le 1er décembre 1833, eut lieu dans le chœur de la cathédrale de cette ville l'érection d'un marbre tumulaire à la mémoire de l'immortel Prélat. L'oraison funèbre fut prononcée cette fois par un des dignes successeurs qui devaient perpétuer son zèle, Mgr. l'Administrateur actuel.

§ 20.—OBLIGATIONS DES URSULINES ENVERS L'ÉPISCOPAT.

Les bulles qui érigeaient en Ordre monastique la Congrégation naissante de Paris, émanaient de NN. SS. PP. les papes Paul V et (1) Urbain VIII. Alors fut réglé entre autres choses que le premier et principal supérieur des religieuses Ursulines serait l'évêque diocésain. C'étaient là, du reste, les vues de la Fondatrice elle-même, Ste. Angèle, qui avait spécifié dans ses Constitutions que " les Ursulines seraient soumises aux évêques partout où elles s'établiraient." Nous savons qu'il n'en est pas ainsi de tous les ordres religieux; quelques-uns relèvent directement du Saint-Siége ; d'autres, d'une autorité centrale qui peut siéger dans tout autre diocèse que celui où se trouve telle ou telle branche de l'Ordre.

Qu'il nous suffise d'exprimer notre admiration envers cette Fondatrice à qui " Dieu, sans doute, comme disent les anciennes Chroniques, fit voir dans l'avenir les progrès merveilleux que devait faire après elle sa chère Compagnie de Ste. Ursule, les lui faisant connaître comme autrefois il montra de loin à Moïse la terre qu'il destinait à son peuple." Cette admirable Vierge ne cessait de répéter à ses filles que l'Ordre dont elle était l'indigne fondatrice était l'œuvre de Dieu, qu'il saurait bien le maintenir. Elle leur donne pour cri de ralliement : " Le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes ! " et c'est à cette flamme ardente que les Ursulines doivent sans cesse vivifier leur cœur et en tout lieu se reconnaître; point de supériorité étendue à exercer, point d'adminis-

(1) Urbain VIII modifiait en 1626 la bulle de Paul V.

tration compliquée. Tenez-vous étroitement unies à vos évêques, semble dire Ste. Angèle ; cherchez à connaître les besoins spirituels des jeunes cœurs dont on vous chargera, et à la voix de votre Pasteur, dites avec moi : " Je travaillerai, je me sacrifierai pour procurer à Dieu de vrais adorateurs ! "

Et la sainte Fondatrice a été comprise, car toujours nous avons vu les Ursulines à la disposition des Évêques pour répondre aux besoins des ouailles, et ajouter s'il le fallait des œuvres secondaires à leur œuvre (1) principale : témoin, pour nous en tenir à nos plus proches connaissances, les Ursulines de Trois-Rivières avec leur hôpital ; celles de la Nouvelle-Orléans avec leur orphelinat ; témoin encore notre propre maison avec son pensionnat de l'École-Normale, œuvre embrassée à la suggestion de Mgr. de Tloa, notre évêque et supérieur, et dont nous félicitait d'une manière si délicate, à la séance des prix en 1864, M. le Surintendant de l'Instruction Publique, qui proclamait combien nous estimions sa propre œuvre puisque, pour y coopérer, nous faisions une sainte violence à nos Règles ; témoin aussi la Retraite annuelle accordée depuis 1863 à nos anciennes élèves, qui deviennent de nouveau nos chères pensionnaires pendant quelques jours. Partout ailleurs, nous trouverions dans notre Ordre des exemples nombreux d'un semblable dévouement, chaque évêque suggérant ou approuvant ce qui est urgent pour son peuple, sauf toujours les clauses essentielles désignées dans les (2) bulles des SS. Pontifes.

L'institut d'Angèle, ainsi confié à la garde des évêques et mis entre leurs mains comme un instrument docile, en reçut à toutes ses phases les preuves de la protection la plus signalée. Quelle

(1) " Le but et la fin principale des Ursulines étant l'instruction des petites filles séculières en la piété chrétienne et dans les mœurs convenables à leur sexe ; afin que Dieu bénisse leur labeur, et qu'elles travaillent fructueusement, elles doivent s'étudier d'acquérir une grande perfection, et tâcher d'arriver à un haut degré d'oraison et à une grande union avec Dieu."—Constitutions des Rel. Ursulines, 1ère. Partie, Chap. II.

(2) Bulles toujours mentionnées dans l'acte de profession de chaque religieuse Ursuline.

gloire pour l'Ordre, quelle consolation, que d'avoir eu pour promoteurs, pour zélateurs et pour pères : les François de Corsinaro, Cardinal de l'Eglise Romaine, qui en qualité d'évêque de Bresse mit tout son zèle à seconder la sainte Fondatrice, et qui fixa d'une manière si encourageante l'attention du pape (1) Paul III sur les filles d'Angèle à leur berceau ; les St. Charles Borromée, dont le zèle inspiré s'étendit à tout l'Ordre naissant, s'employa à le ramifier dans le nord de l'Italie, et lui donna avec les instructions les plus solides, une forme plus régulière et plus durable. Passons les Alpes pour voir presque en même temps Mgr. Grimaldi, à Avignon, introduire et favoriser l'Ordre en Provence ; à Lyon, c'est Mgr. de Marquemont, qui ne se donne de repos que lorsqu'il s'est assuré la sanction de Rome pour l'œuvre de ses vœux. Mais voyons le vénérable François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, ce saint Charles de la France, aller tout exprès en 1605, au tombeau du saint archevêque de Milan, y prier pendant sept heures jusqu'à ce que dans une extase, le ciel lui recommande d'établir à Bordeaux une société de vierges semblables à celles de Bresse et de Milan. Pendant que s'opérait avec activité cette nouvelle fondation, sous les illustres de Gondy (oncle et neveu), au centre du royaume, se mettait la dernière perfection à l'Institut d'Angèle, par les Bulles spéciales en faveur des Ursulines de Paris, connues sous le nom de " Grandes Ursulines ; " Rome même enjoignait à ces dernières le 4e vœu concernant l'instruction des jeunes filles. Que d'autres joyaux à ajouter à cette magnifique couronne de bienfaiteurs ! qu'il nous suffise de dire que les années, les siècles, n'ont fait qu'accroître la dette des Ursulines envers l'Épiscopat. Quant à nos obligations particulières, nous les avons déjà fait connaître à bien des reprises, et en des termes qui devaient se ressentir des sentiments qui se pressaient dans nos cœurs. Nous en dirons encore un mot cependant.

(1) Ce pape, qui avait vu Ste. Angèle à son passage à Rome, venait de confirmer la Compagnie de Jésus. Dans sa bulle d'érection rendue le 4 juin 1544, en faveur de la Compagnie de Ste. Ursule, il se réjouit " de voir s'élever dans le champ du Seigneur cette nouvelle vigne spirituelle, qui allait engendrer tant de vierges à J. C. pour l'instruction des personnes de leur sexe." Il n'omit rien pour entrer dans les vues de la Fondatrice.

L'évêque diocésain est donc toujours supérieur en chef des communautés d'Ursulines de son diocèse; mais très-souvent il délègue pour agir en son nom un autre ministre qu'il établit supérieur. A partir de Mgr. de Pontbriand, une des grandes consolations de notre Monastère a été d'être en rapport direct avec nos supérieurs majeurs, et nous avons à chacun des obligations spéciales. Ainsi Mgr. de Pontbriand fut le guide et le soutien de notre maison, à l'époque déplorable qui précéda la conquête. C'est à la prudence, à la douceur, à la sagesse, aux libéralités de Mgr. Briand, que nous devons d'avoir traversé sans conséquence funeste pour la régularité, l'époque encore plus difficile peut-être qui suivit. Mgr. Hubert, en précisant nos obligations sur certains points des Règlements de Paris, consacra en quelque sorte la couleur locale de notre Monastère, et consolida fortement l'édifice de la régularité. Nous venons de voir ce que fut pour nous l'immortel J. O. Plessis, dont le génie et le zèle savaient suffire à tout. Ne nous sera-t-il pas permis de dépasser ici les limites de notre Récit en considération de cette dette filiale tout exceptionnelle ? Nous dirons donc, sûre de l'approbation de nos lectrices, qu'à la mort de Mgr. Plessis, le vénérable évêque Panet, âgé de 72 ans, et qui jusque-là avait rempli les fonctions de curé dans sa paroisse de la Rivière-Ouëlle, ne se sentait pas prêt à assumer personnellement la supériorité et qu'il se fit remplacer par M. Desjardins; mais dès 1833, la communauté recevait comme supérieur l'élève de Mgr. Plessis et son successeur dans un avenir peu éloigné, Mgr. Pierre Flavien Turgeon. Avec quelle ardeur il souscrivit aux améliorations commencées, quel élan tout nouveau il imprima aux études ! C'est une véritable jouissance pour nous que de pouvoir relire souvent les lettres qu'il adressa aux supérieures à ce sujet. Restait à son successeur dans l'administration, notre digne premier supérieur actuel, Mgr. Charles-François Baillargeon, à faciliter ce développement par des constructions considérables (doublant celles qui existaient déjà) constructions aussi habilement dirigées qu'elles étaient devenues désirables. Mgr. voulut même réviser et approuver de nouveau notre cours d'études actuel. Mais non content de cimenter de toute manière les œuvres de ses prédécesseurs, le dévoué Prélat

semble s'être attaché d'une manière spéciale au devoir de la visite épiscopale de ses communautés. Et que d'édification dans ces visites toutes marquées au sceau de la douceur et du sentiment le plus paternel. Qu'il fait bon aux filles de Marie de l'Incarnation d'entendre dire au digne Évêque, dans son langage à la fois vrai, simple et fort, que l'esprit des Fondatrices vit encore dans ce Monastère ! Quel encouragement ! quel entraînement dans cette parole qui nous exhorte à fixer avec une nouvelle attention les yeux sur le but, à courir "vers ce laurier d'Ursule" fruit du dévouement et du sacrifice !

Nos lectrices souscriront volontiers à une dernière réflexion. L'évêque, c'est l'envoyé de Dieu, le successeur des apôtres ; c'est l'anneau d'or, l'anneau par lequel le chrétien se rattache au chef visible des pasteurs, et par lui, au chef invisible, J. C. En les voyant user leurs forces, prodiguer leur vie pour le plus grand bien du troupeau, de quelle vénération, de quelle cordiale gratitude doivent s'imprégner nos rapports avec eux. Si Dieu sourit à la reconnaissance des cœurs envers des bienfaiteurs naturels ; de quelles bénédictions ne comblera-t-il pas ceux qui auront reconnu ses dons dans les bienfaiteurs surnaturels, ces premiers pères de la patrie !

La reconnaissance, c'est le plus sûr mobile des volontés, aussi la proposons-nous à nos lectrices pour leur donner, s'il est possible, un nouveau désir de seconder de toutes leurs forces les ouvriers sacrés de la vigne du Seigneur. Quant à nous, objet spécial de la vigilance des premiers pasteurs, " portion chérie du troupeau," selon l'expression des évêques de la primitive Église, expression répétée tant de fois depuis avec le plus suave accent de l'intérêt, puissions-nous toujours nous montrer dignes d'une protection aussi sainte que salutaire et glorieuse !

Les prémices des bénédictions que de temps immémorial, au renouvellement de chaque année, nos dignes Prélats viennent verser sur nous et sur nos enfants avec tant de plénitude, nous sont un gage bien doux de cette constante ardeur que nous demandons à Dieu dans l'accomplissement des devoirs de notre sainte vocation.

CHAPITRE II.

Comment, après avoir vécu pour Jésus sur la terre, on arrive à le posséder dans le ciel.

L'héritage d'une pieuse aînée—Beaux effets de la charité divine--Une lutte céleste—Un Ange du Sanctuaire—La première du nom de la sainte Fondatrice de l'Ordre et une vertueuse parente—L'Ange d'Érin moissonne pour la première fois au Monastère—Deux intéressantes Orphelines—Trois dignes héritières de la piété de deux anciennes et vénérables familles—La plus précieuse redevance des bons censitaires de Ste. Croix; Traditions de foi léguées à la postérité—Un Monument vivant de gratitude—Une aimable colombe du Cœur de Jésus—St. François-Xavier amène au Monastère sa 20e supérieure.

Héritage d'une pieuse aînée.



TUDIER les vertus des vierges fidèles qui ont habité avant nous ce Monastère, pour les offrir à la douce et tendre piété de nos lectrices, c'est, il nous semble, brûler des parfums sur l'autel des holocaustes, tant l'âme se sent réjouie, embaumée et fortifiée par ce travail. Voyons donc quelles ont été les héritières des Fondatrices qui, après avoir continué leur œuvre sur la terre, ont été, de 1800 à 1825, les rejoindre au ciel. Le cœur s'échauffe à ce foyer d'ardeur et de zèle allumé il y a deux siècles, et auquel l'aliment n'a jamais manqué, foyer dont la flamme active tend sans cesse vers l'éternel brasier de l'amour de Jésus.

Au commencement de l'année 1800, une joyeuse et fervente

(1) troupe de novices se pressait autour d'une Mère aussi tendre que sage et éclairée, se félicitant de pouvoir, sous ses instructions et ses conseils, se former aux vertus des anciennes pour perpétuer à leur tour les saintes traditions du passé.

Le noviciat, en effet, c'est le berceau de la religion, c'est l'enfance de la vie monastique; c'est le premier épanouissement de l'âme sous le tendre regard du Bien-Aimé céleste. Obéissant à cette parole solennelle qui a retenti à son cœur: "Sortez de votre pays, oubliez votre peuple et la maison de votre père," la jeune fille met courageusement entre elle et le monde, ce "glaive" salutaire que J. C. lui-même a apporté ici-bas. Et quelle nouvelle terre que celle qui se découvre à ses yeux dans le cloître! —le cloître avec son recueillement et son travail, ses douces et cordiales récréations, ses heures de prière et de psalmodie, sa séparation du monde, ses intimes rapports avec les habitants du ciel...... La novice, ramenée par la candeur et la docilité à cette enfance dont parle le Sauveur, n'a qu'une préoccupation, celle d'oublier le siècle et ses maximes pour se pénétrer tout entière de l'essence de la doctrine de Jésus-Christ, en s'attachant à le suivre jusque dans ses divins conseils. C'est surtout par la pratique exacte des vertus qu'elle apprend le secret de les enseigner efficacement plus tard aux jeunes élèves qui lui seront confiées, se rappelant que la voie des exemples est infiniment plus courte que celle des préceptes. Si elle se livre avec ardeur à l'étude des sciences, si elle s'exerce aux arts pour lesquels elle a de l'aptitude, tout est divinisé en quelque sorte par le but de sa sainte vocation d'Ursuline. Tout cela en effet n'a qu'une raison d'être: soustraire les jeunes cœurs aux influences profanes, y graver profondément l'esprit chrétien, afin qu'ils n'usent des avantages d'une éducation soignée que d'une manière salutaire à la société.

(1) La doyenne du noviciat, en 1800, était notre Mère Angélique de la Ferrière de Ste. Marie; elle avait pour compagnes les Mères M. Lse. McLaughlin de St. Henri, Eliz. Dougherty de St. Augustin, M. Lse. Olive Roy de St. Paul, M. Frse. Aubin de St. Antoine, M. Marg. Coutant de Ste. Anne, M. Thérèse Oneil de Ste. Catherine. Cette dernière n'était âgée que de 14 ans et fut rejointe peu après par sa sœur jumelle M. Louise.

Tel était donc le noviciat qui ouvrait le siècle sous la direction de la Mère Marie Borne de St. Charles, préposée à cette charge de si grande responsabilité le 16 décembre 1799. La vigilante et tendre Maîtresse était chérie de ses élèves, qu'elle guidait de la parole et de l'exemple dans la voie des plus solides vertus; mais le ciel avait réglé son prochain rappel de la terre; deux ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis sa nomination comme maîtresse des novices quand elle fut enlevée à son troupeau. Une glande qui lui survint à la gorge et qui l'incommodait beaucoup quand il était question de chanter les louanges de Dieu (le ciel l'ayant douée d'une très-belle voix), fut le principe de sa maladie mortelle. Dans son ardeur à soutenir le chœur par la psalmodie et les chants sacrés, elle usa de remèdes violents qui finirent par lui attaquer la poitrine. Après avoir langui quelque temps, elle fut enlevée à cette communauté le 15 octobre 1801, n'étant encore que dans la 42e année de son âge et la 25e de sa vie religieuse.

Le Récit donne de vifs regrets à cette chère Mère, qu'il nous représente comme " douée d'un jugement solide, d'un esprit doux, sociable, condescendant. Ces dernières qualités toutefois, ajoute-t-il, étaient le fruit de ses efforts et de son travail; car de sa nature, elle était toute de feu. Dès son entrée au noviciat, elle entreprit avec ardeur l'ouvrage de sa perfection, s'attachant avec un zèle qui ne s'est jamais démenti à la pratique de nos saintes règles et à l'acquisition des vertus religieuses. Elle s'est employée avec talent et succès à notre saint Institut. Elle nous a édifiées jusqu'au dernier moment, et elle a vu venir la mort avec une paix, une tranquillité, qui ne peut qu'être la récompense d'une sainte vie."

La Mère Marie Borne de St. Charles fut sincèrement regrettée de toutes ses chères novices; mais aucune sans doute ne la pleura aussi amèrement que l'aimable petite sœur qu'elle venait d'admettre au noviciat, (1) Mlle. Félicité Borne, entrée le 31 août

(1) Mlles. Marie et Félicité Borne étaient sœurs de père seulement. M. George Borne, français du Dauphiné selon la correspondance, qui avait d'abord épousé une Dlle. La Chambre, s'était marié en secondes noces avec Mlle. Françoise Peltier. Il prit une troisième femme, Mlle. Geneviève Chrétien, fille du Dr. Chrétien qui fut pendant 20 ans médecin du Monastère. La jeune femme se chargea avec beau-

1801, à l'âge de 18 ans. La plus solide consolation de la fervente postulante fut de recueillir soigneusement, avec le nom de religion de son aînée, le précieux héritage de sa ferveur et de son dévouement complet aux œuvres de sa sainte vocation d'Ursuline. Après l'avoir fait revivre pendant 22 ans dans notre maison, elle échangea le Canada pour la Louisiane, comme il a été dit précédemment. Le climat de la Nouvelle-Orléans lui étant contraire, elle eut à souffrir de grandes et continuelles infirmités; mais la généreuse missionnaire ne regarda jamais en arrière; elle comprit que Dieu voulait qu'elle servît sa communauté d'adoption surtout par la souffrance et la prière. L'hydropisie étant venue se joindre à ses autres maux, elle décéda le 24 août 1853, âgée de 69 ans dont 51 de vie religieuse. "Depuis longtemps, elle ne soupirait qu'après la fin de son exil et demandait amoureusement à Notre-Seigneur de l'appeler à lui."

Beaux effets de la charité divine.

La Mère St. Louis de Gonzague! oh! que de fois ce nom s'est rencontré dans la bouche de nos anciennes, nom qui s'en échappait suave et doux comme les écrits qui nous sont restés de cette ancienne supérieure. Essayons donc de retracer les traditions qui nous ont été transmises au sujet de cette chère Mère, traditions qui étaient de nature à ne pas s'effacer facilement de la mémoire.

Née à Paris en 1719, Mlle. Marie-Marguerite Davanne passa ses

coup de charité de soigner les vieux jours de son "Octogénaire." Nous avons aussi bien entendu parler du "petit Michel," unique et charmant petit frère que la sœur Félicité voulait avoir partout avec elle, voire même jusqu'au catéchisme du dimanche à l'externat. Étant un jour entré avec sa sœur, parmi les enfants de quatre à cinq ans, la maîtresse lui demanda son nom; il répondit: "Chez nous, on m'appelle le petit Michel, mais ici, je suis la petite Louise." Le petit frère ayant grandi, s'établit à son tour. C'est son fils Louis qui s'est allié à Mlle. Zélie De Gaspé, et dont l'unique fille, Dlle. Zélie Borne, est actuellement Mme. Juge Loranger. Mme. Genev. Chrétien épousa en secondes noces M. Prudent Blais, frère du Capitaine Michel Blais dont il a déjà été parlé.

premières années dans la grande capitale ; mais par suite de spéculations commerciales où s'était inconsidérément jeté son père, toute la famille dut bientôt traverser en Amérique, et M. Davanne finit par s'établir à Québec. Domicilié à la Basse-Ville, sa famille avait recouvré l'aisance et le bonheur, quand de nouvelles pertes l'obligèrent à entreprendre le voyage des Indes, voyage qui devait lui être si funeste, à lui et aux siens. A son départ, M. Davanne avait assuré qu'il serait de retour avant un an ; mais l'année se passa et plusieurs autres encore, et aucune nouvelle à Québec, ni de l'infortuné voyageur, ni du vaisseau sur lequel il s'était embarqué : tout le monde s'accordait à dire qu'il avait infailliblement péri. La jeune femme, ne doutant plus qu'elle ne fût réellement veuve, se décida à retourner dans sa patrie, espérant au moins obtenir quelques renseignements sur la (1) fin tragique de son mari. Mlle. Davanne, qui avait toujours nourri dans son cœur le désir de se consacrer à Dieu dans notre Monastère, où elle avait suivi son cours d'études, supplia sa mère de la laisser à Québec. Cette pauvre mère, éprouvée dans ses affections les plus vives comme les plus légitimes, se résigna à ce second sacrifice ; et apportant à sa fille bien-aimée son portrait peint à l'huile :—" Gardez cette peinture, (2) lui dit-elle. Puisque vous n'avez plus de père, il est juste que vous ayez du moins près de vous le portrait de votre mère." Quelques jours après, Mme. Davanne s'embarquait pour la France, et sa fille franchissait le seuil de notre noviciat.

Pour peu que l'on ait pénétré dans le cœur si expansif et si

(1) Dans le vieux registre des Assemblées Capitulaires, nous trouvons un acte qui constate authentiquement l'opinion alors reçue dans le public touchant la mort de M. Davanne. Voici les termes d'une délibération en date du 5 octobre 1737. " Comme cette jeune fille (Dlle. Marg. Davanne) est dans l'impossibilité d'avoir le reste de sa dot, son père étant mort et sa mère étant retournée en France, il a été convenu qu'on lui ferait l'application des arrérages d'une rente sur la fondation au montant de 1500 livres."

(2) Après la mort de la Mère St. Ls. de Gonzague, ce tableau fut transformé en St. Catherine, vierge et martyre, et placé à la chapelle des Saints où il se voit encore.

aimant de la Mère St. Louis de Gonzague, on peut entrevoir quel degré d'amour de Dieu devait déjà transporter la jeune débutante de 18 ans. A cet âge où les sentiments du cœur sont si vifs et les rêves d'avenir si séduisants, surtout quand on réunit en soi ce que le monde appelle beauté, esprit et grâces, quitter ainsi et patrie et famille, s'en isoler volontairement à plus de mille lieues, n'est certainement pas l'ouvrage d'une âme ordinaire. Mais " que ne fait pas l'amour divin dans une âme éprise des beautés et des bontés de son Dieu ! Celui qui aime, vole, court, et est dans la joie ; il est libre et rien ne le retient. Il donne tout pour le TOUT......" Cette âme prédestinée était de celles dont " l'amour, selon le livre de l'Imitation, tend toujours en haut et ne veut point être retenu par aucune des choses d'ici-bas......de peur qu'elles n'arrêtent ses regards intérieurs vers Dieu ; de peur que quelque avantage extérieur ne l'embarrasse, ou que quelque incommodité ne l'abatte."

A Paris comme à Québec, il fut impossible à Mme. Davanne de recueillir aucun détail sur le sort de son mari ; mais son esprit et sa rare beauté lui tenant lieu de cette ceinture d'or dont les hommes sont d'ordinaire si avides, elle se vit bientôt entourée de nombreux admirateurs. Des amis officieux, empressés comme toujours lorsqu'il s'agit d'alliances humaines, s'efforcèrent de lui persuader que dans sa position il lui était non-seulement permis, mais encore avantageux, de passer à de secondes noces. Pour son malheur, la jeune femme (elle pouvait avoir alors environ 36 ans), prêta trop volontiers l'oreille à ces discours insidieux, et son mariage avec un opulent parisien fut célébré peu après avec de grandes réjouissances.

Évidemment l'infortune s'était attachée à poursuivre de ses traits cruels cette beauté passagère. A peine l'écho des brillantes noces s'était-il évanoui qu'un bruit sourd et vague commença à révéler un terrible mystère......son premier mari n'était pas mort ! Monsieur Davanne avait été naufragé et complètement ruiné, mais à force de courage et de persévérance, il était enfin parvenu à rétablir en grande partie sa fortune. Bien des fois pendant cet intervalle il avait donné de ses nouvelles ; mais par une fatalité inexplicable, ses lettres n'étaient jamais parvenues à leur destina-

tion. Ayant appris le retour de sa femme à Paris, il s'empressait de l'y aller rejoindre dans la perspective d'un avenir plus stable et plus heureux, quand, ayant enfin touché le sol de France, il apprit chemin faisant la nouvelle accablante des noces qui venaient de se faire ! Trop hors de lui pour réfléchir aux circonstances qui pouvaient atténuer l'inconsidération de sa femme, il précipite sa marche, décidé à tirer une vengeance éclatante de ce qu'il croyait être une infidélité. Sa cause fut aussitôt soumise aux tribunaux de la justice ; il obtient des lettres de cachet qui l'autorisent à faire enfermer dans un couvent, en qualité de pensionnaire perpétuelle, celle dont la conduite venait d'empoisonner ses jours. Mme de...... fut donc arrachée de sa somptueuse demeure et mise en réclusion complète.

La fille bien-aimée, dont l'existance s'écoulait libre et joyeuse sous le regard de Dieu dans cette enceinte de Ste. Ursule, était loin de soupçonner d'aussi poignantes vicissitudes. Cependant, comme la flèche rapide, la déchirante nouvelle traversait l'espace pour frapper au cœur la victime.

Un soir, on vient sonner à la porte du Monastère et l'on demande à voir la jeune sœur St. Louis de Gonzague, à qui l'on remet des lettres de France. Toute joyeuse, elle les porte aussitôt à la Mère Supérieure, qui s'empresse de les ouvrir pour les parcourir avec elle. O surprise, ô douleur ! Le désespoir de son père, l'infortune de sa mère, c'en était trop pour sa tendresse ; tout en élevant au ciel ses regards et son cœur, elle tombe comme sans mouvement et sans vie. On s'empresse, on accourt.......Elle revient enfin à elle-même et à sa douleur, et d'abondantes larmes soulagent son cœur oppressé ;. son sacrifice était monté au ciel sous l'inspiration de sa généreuse piété et des douces sympathies de ses mères et de ses sœurs. On lui persuade de prendre quelque repos, et elle se retire dans sa cellule. Oh ! que les heures pénibles de cette nuit s'écoulèrent lentement !......La jeune novice aux cheveux noirs d'ébène avait le lendemain la chevelure aussi blanche que la neige de nos montagnes......

Cette épreuve était bien propre à lui faire apprécier de plus en plus le choix qu'elle avait fait en prenant le Seigneur pour partage.—" C'est à l'âge de 21 ans, disait-elle dans la suite, que j'ai

connu à sa juste valeur le bonheur de la vie religieuse." Un cœur qui a bien compris toute la fragilité des plus doux liens de la terre, s'élève sans cesse vers ce Cœur adorable d'où rien ne se détache, et où tout se réunit et pour toujours: telles devinrent plus que jamais les aspirations de la jeune religieuse. Sur ce rocher de Québec, dans cette enceinte solitaire de Ste. Ursule, si son esprit traversait les mers, c'était pour renouveler à Dieu son sacrifice; et qui pourrait dire toutes les grâces qu'elle fit descendre sur ces parents au cœur brisé qui avaient si grand besoin des consolations du ciel?

La tradition ne nous a rien transmis de plus sur M. et Mme. Davanne. Il paraîtrait qu'ils n'existaient plus à la conquête; du moins la correspondance n'en fait aucune mention. En 1769, les Ursulines de Paris écrivaient: " MM. vos cousins et Mlle. votre cousine sont venus s'informer si j'avais été exacte à vous envoyer leurs lettres. Ils ont été comblés de joie d'avoir de vos nouvelles, et je crois que si la distance n'était pas si grande, ils feraient tout exprès le voyage pour avoir le plaisir de vous voir."

Cependant la Mère Davanne de St. Louis de Gonzague, la première professe après la fête du 100e anniversaire, avait continué de croître dans toutes les vertus qui font la parfaite religieuse, et en 1766, la communauté la choisissait pour supérieure, choix qui fut justifié sous tous les rapports. Sa correspondance offre un caractère tout particulier d'abondance, de délicatesse et de chaleur de sentiment. A partir de 1766 jusqu'à la Révolution française, dans quelque emploi qu'elle se trouve, son cœur l'entraîne dans l'expansion de sa gratitude envers les bienfaitrices de Paris. Nous en avons déjà vu des preuves multipliées à l'article qui en traite particulièrement. A la solution des affaires avec le seigneur de St. Aubin:—" Oui, oui, mon aimable chère Mère, écrivait-elle, nous vous sommes redevables d'avoir eu le talent de si bien prendre notre gentilhomme pour le rendre à *jube* et lui faire entendre raison......" Et au sujet du retard dans le paiement dont s'affligeaient les Ursulines de Paris: " J'aime mieux tout perdre que de vous occasionner le moindre déplaisir......Quoi qu'il en soit, j'ai admiré et j'admire encore la conduite de l'adorable Providence, qui a permis sans doute ces délais pour nous faire toucher

cette somme au moment où nous étions dans une plus grande gêne."—" Il est gracieux de vous rendre quelques petits services, répondait la Mère Ste. Saturnine; vous savez y donner un prix qui augmente de beaucoup la satisfaction que j'éprouve à vous être utile, et qui me met tout à fait à l'aise......"

L'ouverture de cœur de la Mère St. Louis de Gonzague était propre à faire naître la plus douce intimité: aussi la Mère Ste. Saturnine, en lui rendant compte des bons services du curé de St. Aubin, lui conseillait-elle d'écrire à ce généreux ami, que cela lui ferait plaisir, et notre Mère répondait aussitôt: " Vous voyez, mon aimable chère Mère, que je fais tout ce que vous m'indiquez, puisque vous trouverez ci-joint une lettre pour notre vénéré curé. Comme j'ignore son nom, je vous prie d'y mettre l'adresse, au cas que vous jugiez à propos de l'envoyer. Je ne l'ai pas cachetée pour que vous en fissiez la lecture......S'il y a quelque chose qui puisse vous faire plaisir ainsi qu'à lui, vous ne pouvez nous en faire un plus grand que d'agir librement avec nous."

La Mère St. Louis de Gonzague fut de nouveau élue supérieure en 1772 et en 1775. " Je vous recommande nos élections, écrivait-elle à cette dernière date, afin que Dieu y préside et mette en place une personne qui puisse réparer les fautes que je dois avoir faites." Au printemps suivant: " Nos élections ont eu lieu en leur temps, le 15 décembre, au milieu du bruit des canons qui était très-vif. La Providence a permis que la houlette me soit dévolue; triste houlette dans des temps aussi critiques! Les inquiétudes ne nous manquent pas."

Nos lectrices ont vu les sentiments de Mgr. Briand à son égard. Voici une lettre que lui adressait M. de Villars à la même date (1776): " Ma Révérende Mère,—Je suis charmé que la Providence vous ait rendu le moyen de continuer à être utile à votre Monastère, en vous remettant en place. Vous avez le zèle et les lumières nécessaires pour la bien remplir, et votre union avec Dieu vous obtiendra cette grâce précieuse.....

" M. de Beaujeu se porte assez bien. Il est toujours chez M. le Curé de St. Sulpice, et continue à édifier cette grande paroisse par ses exemples et par sa direction éclairée......Je prie Dieu que la Rév. Mère St. Louis (la Mère Genev. de la Grange) soit rem-

placée chez vous par quelque bon sujet, et que toute *votre jeunesse* (le noviciat) brûle de l'amour de Dieu et du zèle pour l'instruction et la sanctification des enfants : c'est la fin de votre Institut. Bien des respects à la Mère Esther de l'Enfant-Jésus, à toutes vos mères et sœurs, que je porte dans mon cœur et aux prières desquelles je ne cesse de me recommander, vivant ou mort. J'ai en particulier une très-grande confiance aux vôtres, et elle égale la vénération avec laquelle j'ai l'honnèur d'être etc."

En 1779, la bonne Mère annonçait ainsi son élection à la charge de dépositaire. "Vous voyez qu'au lieu de jouir de la retraite comme je m'en flattais, je suis tombée dans un chaos d'où je ne sais comment je me tirerai, n'ayant aucune capacité pour bien remplir ce triste coin. Pour comble de bonheur, nos récoltes ont manqué par suite des chaleurs excessives et du défaut de pluie pendant plus de six semaines. Ce mal qui est commun à tout le pays, se joint à la guerre qui, dit-on, est déclarée en Europe. Heureuses si les peines et les adversités de cette vie nous conduisent au bonheur de l'autre ! "

La Mère St. Louis de Gonzague, dont la pénétration était remarquable et les avis précieux en tout, s'entendait particulièrement dans ces vues d'ensemble si essentielles au gouvernement d'une maison ; mais le détail des comptes, le maniement du temporel la fatiguaient singulièrement. "Je me recommande à vos ferventes prières, écrivait-elle en 1781, étant comme je l'espère sur le point de remettre la bourse et le poste le 15 décembre prochain." La bien-aimée Mère fut exaucée, mais ce ne fut que pour reprendre de nouveau la houlette : "Je vous faisais part de la satisfaction que j'aurais d'être du nombre des *officiers réformés*, pour jouir enfin de la tranquillité. Les vues de la communauté n'ont pas été conformes aux miennes, et me voilà de nouveau chargée du fardeau. Vos saintes prières m'obtiendront les grâces dont j'ai besoin, pour remplir dans toute son étendue une charge que je voudrais voir sur les épaules de quelque autre......"

Au reste, dans quelques difficultés que se trouvât cette chère Mère, elle ne perdait jamais ni sa douceur, ni son amabilité, ni sa confiance en la divine Providence. " On me dit que la paix est sur le point de se faire (en 1783), je le souhaite fort et le désire,

mais en même temps je l'appréhende. Que n'ai-je pour un moment l'entrée du Cabinet! Je produirais mes pensées non en esprit politique, mais en bonne religieuse. Comme la chose n'est pas de mon ressort, je m'abandonne à l'aimable Providence, et profite de l'occasion qu'elle me fournit pour vous dire mille choses, mais surtout que j'ai une faim insatiable de recevoir de vos chères nouvelles dont nous sommes privées depuis trois ans. Les miennes peuvent avoir eu le même sort, et c'est ce qui m'afflige, ma tout aimable chère Mère. Recevez donc la continuation de notre sincère et vive reconnaissance, pour toutes les sollicitudes que votre charité vous fait donner à de pauvres filles qui sont au bout du monde, et que le malheur des temps prive de la douce satisfaction d'avoir de vos nouvelles et de vous exprimer les vœux que nous formons pour nos bienfaitrices......"

Ailleurs: "Je me flatte que la Providence vous a fait parvenir la lettre que je vous ai adressée ci-devant, et qu'elle voudra bien conduire celle-ci à bon port. Dieu le veuille! c'est l'objet de mes désirs, comme de vous trouver ainsi que votre respectable et chère communauté jouissant d'une santé parfaite. Pour la sainteté, je n'en parle pas; vous y marchez à grand pas, ma chère Mère. Je voudrais suivre vos traces, mais j'en suis bien éloignée. Faites ressouvenir M. de Villars que nous sommes toujours ses filles, et qu'en cette qualité, il doit nous recommander à N.-Seigneur d'une manière toute particulière. C'est M. Gravé qui a soin de nous, et occupe aujourd'hui le *Bureau*. Mgr. nous fait souvent la grâce d'être notre chapelain. Des nouvelles, je vous prie, de nos chères Mères de Paris, à qui je voudrais dire mille choses de notre vive et sincère reconnaissance......"

Les élections du 15 décembre 1787 donnèrent enfin un peu de repos à l'aimable Mère. "Grâce à Dieu, disait-elle dans sa profonde et sincère humilité, mes sœurs ont rendu justice à mon peu de capacité. Mon âge de 69 ans, joint à des maux d'estomac et à des douleurs de rhumatisme qui me saisissent à l'heure où j'y pense le moins, méritaient que je fusse neutre; cependant, on a voulu me mettre au noviciat. La famille n'est pas grande: trois professes de chœur et deux converses."

On peut juger de sa tendresse pour l'intéressante petite troupe

qu'elle devait élever à la hauteur des vertus religieuses. Sa correspondante parisienne lui écrivait: "Recommandez-moi ainsi que mon petit troupeau aux saintes prières de votre communauté. Partagez en amie avec moi, ma chère Mère; c'est une terrible besogne que celle de maîtresse de novices, vu la responsabilité.." "Je vous souhaite, ma chère Mère, répondait la Mère St. Louis de Gonzague, un grand nombre de sujets remplis de capacité et de bonne volonté. Vous me permettrez de me recommander à leur ferveur. De mon côté, je demanderai au Seigneur la grâce de la persévérance pour tout ce cher troupeau. Qu'elles marchent sur les traces de leur chère Mère Maîtresse; c'est le moyen de parvenir un jour à consommer leur sacrifice......" Une autre fois: "Mille assurances de respect profond à *notre* chère Mère Supérieure, et à toutes nos mères et sœurs, sans oublier vos chères filles du noviciat, que j'embrasse et salue de toute l'étendue de mon cœur. Je leur souhaite bien de la ferveur et de la persévérance dans leur glorieuse entreprise." Ailleurs: "Ne m'oubliez pas auprès de vos chères filles, que je porte toutes dans mon cœur, et aux prières desquelles je me recommande. J'en ai grand besoin, et aspire fort à la vie privée afin de pouvoir faire pénitence."

Cette vie privée se fit longtemps attendre, puisque la bonne Mère ne laissa le noviciat, en 1793, que pour occuper la place d'assistante. Sa santé cependant avait sensiblement diminué. Dès 1786, elle écrivait: "Le plaisir que je ressens de vous savoir bien portantes n'est pas un des moindres; je prie Dieu qu'il vous continue cette bénédiction. Il n'en a pas été ainsi de notre communauté depuis l'automne dernier. Le 8 déc. nous perdîmes une de nos religieuses âgée de 48 ans; d'autres ont essuyé les fièvres rouges et ont été bien en danger, mais grâce à Dieu, elles s'en sont tirées. J'ai aussi payé le tribut, non pas par les fièvres, mais par la jaunisse, qui voulait s'emparer de moi; ce qui m'a arrêtée l'espace de deux mois cet été. Voilà, ma chère Mère, comme nous avons passé l'hiver et une partie de l'été. Cela nous annonce qu'il faut se tenir prêt et se conformer à tout ce que Dieu veut faire de nous, s'abandonner à son aimable Providence. Que son saint nom soit béni!" On répondait de Paris: "Il me paraît que Dieu vous partage en favorite, puisqu'il ne vous a point épargné les croix.

Je n'ai point été surprise que vous ayez succombé, après les inquiétudes que vous a occasionnées la maladie de vos chères et respectables filles. Votre tendre et bon cœur doit avoir bien pâti ; votre maladie en est un sûr garant."

La bonne Mère écrivait en 1787 : " Le 8 janvier, j'ai été obligée de me rendre pour un mal de tête si considérable que je ne savais plus où j'en étais, tant les douleurs étaient violentes. C'était une suite, disait-on, de la maladie que j'avais eue l'été précédent. Le tout s'est terminé par un abcès dans la tête, qui m'a retenue deux mois dans la souffrance, mais qui, grâce à Dieu, ne m'a laissé qu'une petite surdité dans une oreille. Nouvelle annonce qu'il faut se tenir prête ; c'est pourquoi je me flatte, ma chère Mère, que vous m'accorderez quelque souvenir particulier devant Dieu. Je redoute beaucoup l'hiver, le dernier a été si froid que les anciens ne se rappellent point en avoir vu de semblable. Les ouragans ont été fréquents et terribles ; grand nombre de vaisseaux ont fait naufrage, et bien des familles sont affligées, tant par la perte de leurs biens que par celle de leurs parents. Notre pauvre pays n'est qu'un tissu d'afflictions et nous en avons notre part. Dieu soit béni de tout ! Pourvu que nous soyons toujours soumises à ses divines volontés, cela nous suffit."

Mais, assez ; nous nous complaisons trop peut-être dans le charme qu'éprouve notre cœur à recueillir ce qui peut révéler, même dans les moindres détails, les traits caractéristiques de nos bien-aimées devancières, de celles surtout qui ont porté le poids du gouvernement et fourni une longue carrière. Notre âme s'est si souvent émue au portrait que l'on nous traçait de cette vénérée Mère St. Louis de Gonzague, que nous avons presque vue, et qui nous reporte à la première fête centenaire de l'établissement de cette maison, que nous lui devions cette large place. Que de fois notre imagination ne s'est-elle pas représenté cet extérieur ravissant de grâce et de simplicité ; cette figure d'une beauté remarquable par la disposition des traits, mais plus belle infiniment par ce mélange de douceur et de bonté, ce je ne sais quoi de candeur et de modestie, sans lequel, soit dit en passant, les plus belles figures de femmes n'ont que fort peu de titres à l'admiration. Vive et spirituelle, sa conversation avait un charme infini ; la parole chez

elle ne faisait jamais défaut ni aux conceptions de son esprit ni aux inspirations de son cœur. Et quel trésor que ce cœur qui débordait de toute part, et auquel les vertus religieuses avaient imprimé un cachet tout divin! A 80 ans, son amabilité et sa ferveur semblaient dire encore avec l'auteur du livre de l'Imitation : " L'amour ne sent point sa charge, il ne compte point le travail. L'amour est actif, sincère, pieux, gai et agréable ; il est fort, il est patient, il est fidèle, il est prudent, il est persévérant, il est courageux et ne se cherche jamais lui-même......Comme une vive flamme et un flambeau ardent, il se fait passage en haut, et y monte sans obstacle......C'est un grand cri qui va jusqu'aux oreilles de Dieu, que cette ardente affection d'une âme qui lui dit: Mon Dieu, mon amour, vous êtes tout à moi et je suis toute à vous."

Ainsi se dilatait et s'élevait sans cesse cette belle âme sous l'ardeur de la charité divine. Aux élections du 16 décembre 1799, la vénérable octogénaire put enfin se féliciter d'être rentrée dans cette " aimable vie privée " après laquelle elle soupirait depuis si longtemps et " où elle n'aurait plus à s'occuper que de faire pénitence." Mais le Conseil du Monastère n'était pas aussi disposé à se passer de son expérience ; cependant comment obvier à cette difficulté ? La supérieure nouvellement élue, la Mère Marg. Marchand de Ste. Ursule, trouva le remède dans la profonde estime de Mgr. Denaut pour la vénérable ancienne. Trois jours seulement après les élections, à la grande surprise de son humilité, on remettait à la Mère St. Louis de Gonzague l'ordonnance suivante " Donnée à Québec sous le sceau du Diocèse, le seing de notre G. Vicaire (J. O. Plessis) et le contre-seing de notre secrétaire (Ths. Maguire, Ptre).

" Comme il est arrivé par le sort des élections de votre communauté, que la Rév. Mère St. Louis de Gonzague n'a été chargée d'aucun office, à raison sans doute de ses infirmités, et que néanmoins il est essentiel au bien du Monastère de profiter encore des lumières et de la longue expérience de cette ancienne et vénérable Religieuse, qui a occupé les postes les plus importants de la maison aussi longtemps que sa santé et ses forces ont permis de l'y employer : nous avons cru devoir régler et ordonner, réglons et ordonnons ce qui suit : savoir, que toutes les fois que la Rév. Mère Supérieure assemblera les discrètes pour quelque affaire que ce soit, la dite

Mère St. Louis de Gonzague sera appelée aux dites assemblées et priée d'y donner son avis, auquel on aura le même égard qu'à celui de toute autre discrète, dérogeant pour cet article et par considération pour les longs et importants services de la dite Mère St. Louis de Gonzague, aux Constitutions du Monastère, qui supposent le Discrétoire composé de sept personnes seulement.

" Sera la présente Ordonnance lue dans l'assemblée des discrètes, signifiée à la dite Mère St. Louis de Gonzague et conservée aux Archives du Monastère."

Les sentiments de notre Mère à cette nouvelle la rendirent encore plus chère à sa communauté, et c'était avec une touchante tendresse que dans la dernière année de sa vie où elle ne pouvait plus marcher, on la transportait dans son fauteuil au lieu des réunions du Conseil.

Le 23 mars 1802, la communauté pleurait la perte de cette " vénérable doyenne, parisienne venue jeune en ce pays, et reçue avec joie en religion dans l'espérance qu'elle serait un jour un de ses meilleurs sujets, en quoi l'on ne se trompait pas. Après son noviciat, qu'elle passa dans toute la ferveur qu'on pouvait espérer, elle fut mise maîtresse des élèves pensionnaires, où elle fit bientôt paraître les talents dont Dieu l'avait gratifiée pour notre saint Institut. Elle sut insinuer et faire aimer la vertu à ses jeunes élèves, en même temps qu'elle s'en fit aimer et respecter.

" Cette chère Mère avait un naturel heureux, l'esprit et le jugement solides, un caractère doux et bienfaisant tout propre à lui gagner les cœurs; du reste, très-exacte à tous ses devoirs, zélée pour la régularité, active, adroite, infatigable au travail même dans ses dernières années. Elle a gouverné cette maison pendant quinze ans, et a été tour à tour assistante, zélatrice, dépositaire, maîtresse des novices, emplois où elle a toujours montré beaucoup de prudence et de capacité. Nous sommes redevables à cette bonne Mère de s'être dévouée avec quelques autres à la conservation de notre maison à l'époque du siége de 1759. Son amour pour la communauté ne s'est jamais ralenti; elle l'a servie avec zèle dans les charges jusqu'à l'âge de 80 ans. On la vit alors dans l'état de simple religieuse pratiquer à la lettre ce qu'elle avait si longtemps enseigné, je veux dire l'humilité, l'obéissance,

et l'exactitude à nos saintes Règles. Elle continua de nous édifier, surtout dans les deux dernières années de sa vie, où elle fut pendant dix-huit mois obligée de garder l'infirmerie par de continuelles faiblesses de jambes, ce qui donna un grand exercice à sa patience, ayant toujours conservé son jugement et toute la vivacité de son esprit ainsi que sa gaieté. Elle tomba d'apoplexie le 21 mars, peu après avoir reçu la sainte communion. Comme elle perdit presque en même temps la connaissance, elle ne reçut que l'extrême-onction, qui lui fut donnée par Mgr. de Canathe. Elle décéda deux jours après, à 11¾ heures du matin, ayant d'âge 82 ans et demi, et de religion 64 ans et 5 mois."

Un Jubilé de 60 ans.

Deux ans avant son heureux passage " du Monastère au ciel," la Mère St. Louis de Gonzague avait été l'objet d'une fête qui se réitérait pour la dixième fois à l'honneur d'une (1) ancienne supérieure, le 60e anniversaire de profession religieuse. Ce grand jour tombait le 4 février 1800. " Notre Mère Supérieure (Mère Marg. Marchand de Ste. Ursule) désirant que tout se fît avec le plus de solennité possible," en avait elle-même dressé le programme. Dès la veille, à midi, la communauté s'était assemblée dans la grande salle pour y chanter l'*Ecce quàm bonum*, souvenir si touchant de cette première offrande où la jeune vierge vouait irrévocablement à Dieu sa jeunesse, son cœur et ses espérances ; et pendant ce chant qui faisait couler bien des larmes d'attendrissement, on saluait avec cordialité la vénérable octogénaire, ainsi que l'avait fait 60 ans auparavant une autre génération de religieuses.

Après cette première démonstration, ouverture d'une fête toute de paix et d'amour, on laissa retourner à sa (2) solitude et à ses

(1) Les vénérées supérieures qui avaient déjà célébré leur 60e anniversaire étaient: les RR. Mères Marg. de Flécelles de St. Athanase, Angélique Poisson de St. Jean l'Évangéliste, Cath. Pinguet de l'Incarnation, M. Mad. Amiot de la Conception, M. Anne Anceau de Ste. Thérèse, M. Anne Migeon de la Nativité, Genev. de la Grange de St. Louis, Genev. Boucher de St. Pierre, Esther Wheelwright de l'Enfant-Jésus.

(2) La Jubilaire de 50 ou de 60 ans réitère d'ordinaire les exercices préparatoires à la première profession, avec les huit jours de retraite.

brûlants colloques avec le divin Époux la vénérable Jubilaire. Et cependant, tout était en émoi au Monastère pour préparer le joyeux écho du soir. De jeunes religieuses s'appliquaient à orner la salle de communauté : les tapis de la chapelle se déroulaient sur les ais séculaires, un trône se dressait ; du léger baldaquin tombaient avec grâce et couronnes et guirlandes, tandis que d'autres sœurs disposaient avec goût un luminaire éblouissant. Les élèves de leur côté improvisaient au fond de la salle, en dépit des hivers, un bocage dont elles devaient être les gracieuses nymphes ou les fraîches bergères. En ces circonstances exceptionnelles, la Règle elle-même cède à la joie et anticipe ses heures, afin que les trois corps de la maison, les bonnes sœurs converses, puis les novices, aient tout le loisir d'adresser leurs félicitations à la vénérée Mère, venant tour à tour grossir la famille de la communauté et se réjouir avec elle. De bonne heure donc, le *Deus det nobis suam pacem* des grâces se dit et l'on sort du réfectoire, l'âme épanouie et le cœur vibrant. Déjà de joyeux instruments préludent aux doux concerts ; et quelle n'est pas la surprise de la " tout aimable chère Mère " lorsque arrivant à la porte de la communauté, toute grande ouverte pour elle, elle distingue dans ce luminaire qui éclaire la salle son nom écrit en toutes lettres, par l'ingénieuse disposition de plus de 150 flambeaux ardents, tandis que le chiffre 60 resplendit au haut du baldaquin, les girandoles et les guirlandes s'entrelaçant avec une grâce parfaite. Mais le plus bel ornement fut sans contredit l'aimable et digne Jubilaire, quand installée sur son siége d'honneur, on la vit souriante et gracieuse comme à l'âge de 20 ans, répondant avec un à-propos charmant à toutes les félicitations qui lui étaient adressées. Il y avait chansons, stances, sonnets, pastorales, et l'on conçoit tout le bonheur que l'on éprouvait à dire à la vénérée doyenne :

Nos cœurs sous votre aimable empire
Par plus d'un titre sont à vous ;
Agréez qu'on les en retire
Pour vous les offrir encor tous ;

tandis qu'une autre voix ajoutait avec émotion :

Seigneur qu'en ces lieux on révère
Et qu'aujourd'hui nous invoquons,
Conservez notre aimable Mère !
C'est de vous que nous la tenons.

Si pour prolonger ses années
Il faut retrancher de nos jours ;
Ajoutez à ses destinées,
De nos ans abrégez le cours !

Si nous l'aimons elle nous aime,
Que notre sort est plein d'attraits !
Elle goûte un bonheur suprême
A nous combler de ses bienfaits.

De la sagesse qui l'inspire
Nous goûtons les fruits les plus doux
La paix dans son aimable empire
Triomphe et se répand en nous.

Après avoir bien des fois répété les *Vivat* et les plus joyeux refrains, on laissa de nouveau la digne Mère à son recueillement, dans ces heures solennelles du " grand silence " où elle allait faire sa préparation prochaine à l'imposante rénovation du lendemain. Mgr. J. O. Plessis, alors coadjuteur élu, vint présider au grand anniversaire. Tous les messieurs du Séminaire et les prêtres de la cathédrale voulurent aussi contribuer au bonheur de cette belle fête, si digne de la religion sainte qui l'a consacrée. Pendant les messes, au nombre de dix-neuf, se chantaient au chœur des motets de circonstance. Après le déjeuner, toute cette pieuse et intéressante réunion fut conduite à la salle de communauté où les attendait une agréable surprise, dans la répétition que firent les élèves de leur partie du programme ; on fut surtout charmé de l'apparition des gentilles bergères, cachées d'abord dans l'épaisseur du bocage et dont on n'entendait que les chants mélodieux. Les charmantes poésies dont le R. P. de Glapion avait égayé la 50e de la chère Mère en 1790, ne furent pas oubliées. Pour en donner une idée à nos lectrices, nous transcrirons la petite pièce suivante.

Depuis longtemps pour vous je cherchais dans ma tête,
Un compliment pour dire au jour de votre fête :
Quant aux présents, chacun va vous faire le sien,
Je voudrais bien vraiment vous faire aussi le mien ;
Mais à vous parler franc, la chose est impossible,
Et je vous avouerai que cela m'est sensible.
Surtout ne croyez pas qu'il y ait mauvais cœur :
Pour donner, faut avoir ; je n'ai rien par malheur.
J'ai bien, si vous voulez, au ciel un héritage,
Mais pour vous le céder je suis vraiment trop sage.
De me le conserver je dois être jaloux,
Je ne puis en conscience y renoncer pour vous ;
Enfin j'en ai besoin, et si dans un délire,
Je vous l'avais promis, j'oserais me dédire.
Faut-il le répéter ? En un mot, je n'ai rien.
Je me trompe.... Il me reste encore quelque bien,
Une plume....il est vrai d'assez mauvaise grâce ;

Mais si je vous la donne, il faut que je m'en passe,
Et j'en ai grand besoin en toute occasion ;
Ainsi, vous n'en aurez que la production.
Voulez-vous des chansons ? Voulez-vous un cantique ?
Un poème ? une élégie ? un motet en musique ?....
Toutes ces pièces-là se rencontrent partout.
J'aime surtout l'énigme, elle est fort de mon goût.
Et mon esprit, muni de fort peu de lumière,
Sait y cacher au mieux son ignorance entière.
Si l'énigme est mal faite et le vers mal tourné,
Son auteur n'en est pas pour cela condamné.
Au contraire vraiment on croit que dans la pièce,
Un sens ingénieux ou quelque tour d'adresse,
Y cache de l'esprit les plus rares beautés,
Et ce sont très-souvent de pures pauvretés.
C'est une énigme aussi qu'aujourd'hui je vous donne ;
Je ne crois point par là scandaliser personne.
C'est sans doute un présent de bien peu de valeur,
Je vous le donne au moins du meilleur de mon cœur.
Aussi, je voudrais bien qu'il fût plus présentable ;
Ne pouvant autrement, je ne suis point coupable.

PIEUX SECRET.

Tout désire ici-bas sa conservation,
Mais pour moi je ne veux que ma destruction ;
J'aime ce qui s'oppose en tout à ma nature,
Et du centre du mal je me conserve pure.
C'est moi-même qui suis mon plus grand ennemi
Contre qui je ne suis jamais trop affermi.
Tout homme doit mourir une fois dans sa vie,
Moi, je meurs tous les jours, et telle est mon envie.
Quoique mon âme habite un corps pernicieux,
Elle sait éviter, d'un vol audacieux,
Ce qui peut l'empêcher de remplir sa carrière.
Et vit en pur esprit dégagé de matière.
Sur la terre est mon corps, au ciel est mon esprit,
Je vis ...ou disons mieux, ce n'est pas moi qui vis,
Mais c'est....Oh ! je me tais, j'en ai trop dit peut-être,
Vous n'aurez pas vraiment trop de peine à connaître
Le mot de cette énigme....Eh bien ! qu'en pensez-vous ?
L'avez-vous deviné ? Voyons dites-le nous....
—C'est, je crois, le portrait des âmes bien parfaites.
—Pas mal ; allons, courage, et bientôt vous y êtes....
Cette énigme n'a rien qui vous doive arrêter ;

Vite, car vous pourriez fort bien m'impatienter....
Je trouve en vérité votre lenteur extrême....
Eh ! ne voyez-vous pas que ce mot est *Vous-même !*

Votre très-humble et très-obéissant Serviteur,
Louis de Gonzague, de la Compagnie de Jésus."

" La journée se passa dans un contentement parfait, ajoute le Récit, et ce qu'il y eut de plus à admirer, ce fut l'aimable condescendance de cette chère Mère qui, pour faire plaisir à ses sœurs, se rendit à tout, recevant tout cela avec sa modestie et sa politesse ordinaires." Les joyeux refrains de la fête résonnaient encore quand arriva de Montréal Mgr. de Québec (Mgr. Denaut). " Sa Grandeur ayant témoigné le désir d'entendre la pastorale, le tout se fit comme au premier jour, à la grande satisfaction du Prélat," qui applaudit de grand cœur sans doute à ce couplet de la chanson adressée à la digne Mère :

De ce brûlant amour pour Dieu,
Qui la transporte et qui l'enflamme,
Naît cette paix si douce à l'âme
Qu'elle a répandue en ces lieux ;
Ce zèle ardent pour la jeunesse
Cher et tendre objet de ses soins ;
En un mot toute la tendresse
Dont nous sommes heureux témoins.

Une lutte céleste.

Au mois de novembre 1803, se trouvaient à notre infirmerie deux malades d'une grande édification, les Mères de l'Incarnation et Ste. Monique. Ces religieuses étaient encore dans toute la vigueur de l'âge ; mais s'il était pénible à la communauté de faire le sacrifice de deux sujets sur lesquels elle avait compté, quelle consolation aussi dans cette paix céleste, cette joie divine qui rayonnaient dans tous les traits des chères mourantes. Leur désir de voir Dieu était extrême ; " elles entraient même en de saintes contestations à qui passerait la première, chacune faisant valoir ses raisons pour emporter avec elle les prières de la (1) bonne

(1) Cette dévotion, qui remonte à l'année 1696, se compose de communions et de prières à l'honneur de la Passion de J. C., qui se font pendant un certain temps, au décès de chaque religieuse, afin d'obtenir une sainte mort pour celle qu'il plaira à Dieu d'appeler la première. On conçoit que chacune est intéressée à faire ces prières avec la plus grande ferveur.

mort, afin d'être mieux disposée à rencontrer l'Époux des vierges. Le Seigneur les satisfit toutes deux en ce point, les appelant à lui à sept semaines d'intervalle."

La première appelée fut la Mère M. Josephte Méthot de l'Incarnation. Elle décéda le 16 novembre, âgée de 30 ans dont elle avait passé près de la moitié en religion. La cérémonie de sa profession avait eu un grand éclat par la présence de S. A. R. le prince Edouard; mais elle dut être bien peu préoccupée des brillants uniformes qui remplissaient alors notre chœur. " C'était un caractère propre à se faire aimer. Elle eût pu servir la communauté dans les principales charges; le Seigneur dont les desseins sont impénétrables en disposa autrement. Elle était depuis six mois première maîtresse au pensionnat quand une fièvre lente et continue s'empara d'elle. Tous les soins furent inutiles; d'une complexion naturellement faible, elle languit pendant quelques mois, et passa de cette vie à une plus heureuse."

La Mère Elisabeth Blais de Ste. Monique mourut le 9 janvier 1804, dans sa 30e année et la huitième de sa vie religieuse. " Nous pouvions naturellement compter sur de longues années pour cette chère sœur, vu son embonpoint et son tempérament qui paraissait fort. Sa mort prématurée nous a donné lieu de croire que Dieu, qui est infini en miséricorde et qui se plaît à faire la volonté de ceux qui l'aiment, a bien voulu remplir les désirs de sa servante. Elle ne souhaitait rien tant que d'être réunie à son Principe, n'étant entrée en religion que dans l'espoir de mourir dans la ferveur de son noviciat : aussi embrassa-t-elle la vertu avec tant d'ardeur qu'elle fut bientôt mûre pour le ciel. Une maladie en apparence peu grave dégénéra en pulmonie. La joie de son âme rayonnait dans tout son extérieur; la crainte de relever de cette maladie lui a souvent occasionné un redoublement de fièvre." Qui n'admirera, à ce naïf tableau, la puissance et la surabondance de la grâce dans les âmes fidèles ? Pour une âme ainsi détachée d'elle-même et de la terre, la mort n'a plus d'horreurs ; L'œil fixé sur le Bien-Aimé céleste, toujours plus éprise de ses charmes divins, elle bénit les souffrances qui brisent ses entraves ne pensant qu'à s'envoler au foyer de la charité éternelle.

Onze ans après la mort de la Mère Ste. Monique, sa jeune

sœur, Mlle. M. Ursule Blais, voulut la remplacer dans cette maison. Elle fit profession sous le nom de Ste. Angèle. Elle aussi mourut dans la ferveur de son noviciat, le 28 août 1822, dans la neuvième année de sa vie religieuse et la 26e de son âge.

Un Ange du Sanctuaire.

La Mère Angélique Miller de St. Thomas était encore un de ces "anges terrestres" dont parlait dans ses lettres le bien-aimé Père Desjardins. Elle décéda le 15 août 1804, âgée de 36 ans, dont elle avait passé 21 au service de Dieu et dans l'amour de la Reine des vierges, qui l'appelait à jouir du ciel au jour de son propre triomphe.

La famille Miller, allemande selon notre Récit, s'était d'abord établie dans la Nouvelle-Angleterre. Mais comme il n'y avait encore ni prêtre ni église dans la plus grande étendue des États du Nord, ce brave Allemand résolut de venir se réfugier en Canada, au milieu d'un peuple catholique. C'est à Québec que fut baptisée, à l'âge de cinq ans, la petite Angélique. Quelques années plus tard ses parents la placèrent au pensionnat.

Peu après sa première communion, Angélique déclara qu'elle désirait se faire religieuse, et comme on lui demandait ce qui la déterminait à ce choix, elle répondit ingénûment que c'était pour chanter les louanges de Dieu en présence du tabernacle comme les anges le font dans le ciel. Attendri de cette réponse de la part d'une jeune fille qui avait à peine 13 ans, son père lui dit avec affection : " C'est bien, ma fille, tu ne peux mieux faire que de donner à Dieu tout ce que tu tiens de lui ; mais songe que tu es encore trop jeune pour en venir à une détermination aussi importante. Je te donne deux ans pour y réfléchir ; si après cela ton intention n'a pas changé, il n'y aura de notre part aucune opposition à ton bon désir." Ils furent l'un et l'autre fidèles à leur parole, comme on l'a déjà vu.

La Mère St. Thomas qui, selon l'expression du Récit, " avait plutôt ignoré le monde qu'elle ne l'avait quitté," fut de son temps la meilleure *chantre* du Monastère. La Mère des Anges, qui la suivit au noviciat et qui fut pendant plusieurs années sa com-

pagne au lutrin, nous a souvent parlé de cette voix céleste, si bien faite pour chanter les louanges divines.

" Cette chère sœur était d'un caractère doux et sociable, sachant cependant se faire craindre des enfants tout en gagnant leur cœur. Atteinte de consomption, elle vit venir la mort d'un œil tranquille et s'y prépara avec cette paix, cette confiance qui est toujours le fruit d'une vie passée dans l'innocence et la ferveur."

La première du nom de la Ste. Fondatrice de l'Ordre, et une vertueuse parente.

Le 6 mai 1813, fut un jour de deuil au Monastère. La Mère M. Ignace Des Roches de Ste. Angèle, qui avait été plus de dix ans assistante-supérieure, et qui était actuellement en charge, fut enlevée presque soudainement à l'affection de sa communauté. Nous n'avons pas eu moins de plaisir à lire le Récit qu'à entendre nos anciennes, sur la régularité, le bon esprit et autres qualités précieuses dont cette digne fille d'Angèle était douée. Elle avait à un haut degré le don de la parole, et il est impossible de rendre, nous dit-on, l'impression que produisaient ses exhortations sur les élèves; elles en étaient souvent touchées jusqu'aux larmes. Son extérieur, qui était agréable et gracieux, révélait les dons les plus précieux du cœur et de l'esprit. Quelle aménité, quelle douceur, quelle entente cordiale entre cette infatigable assistante et la vénérée Mère Ste. Ursule, pour la conduite et le bien de cette maison. En elles ressortait toute la vérité de ces paroles de notre Vén. Mère M. de l'Incarnation: " Dieu chérit infiniment les esprits pacifiques, il se plaît à parler à leur cœur; ce qui est en cette vie une béatitude anticipée."

Un soir, vers l'heure de Matines, la Mère Ste. Angèle se trouva mal. Le médecin crut d'abord qu'il ne s'agissait que d'une légère affection bilieuse; mais il épuisa en vain les ressources de son art. Après nous être flattées pendant près de deux semaines, nous nous aperçûmes d'une tendance à l'apoplexie, et nous avertîmes la chère malade pour la préparer aux derniers sacrements:—" Dieu soit loué! dit-elle; je ne me croyais pas si malade, mais ma vie est entre ses mains; je suis ravie de faire en tout sa sainte volonté!" Elle reçut aussitôt avec sa piété ordinaire les secours

de l'Église. Il était temps, car peu après elle tomba dans une espèce de léthargie, suite d'une apoplexie de bile, qui lui ôta presque l'usage de ses sens. Elle s'éteignit ainsi doucement, dans la 61e année de son âge et la 44e de sa carrière d'Ursuline, après avoir célébré la canonisation de notre mère Ste. Angèle avec une joie toute spéciale, étant la première qui eût été honorée en cette maison (1) du nom de cette bien-aimée Fondatrice.

Au Monastère avait aussi vécu saintement la Mère M. Joseph Des Roches dite des Anges, selon toute probabilité tante de la Mère Ste. Angèle. Le Récit dit que cette ancienne Mère Des Anges était "d'un caractère doux et bienfaisant, dissimulant pendant bien des années de cruelles infirmités qu'elle porta avec un grand courage et une grande patience. Sa dernière maladie fut des plus violentes, éprouvant pendant six jours des douleurs excessives par suite d'une humeur scorbutique qui s'était répandue dans son sang (fièvres pestilentielles est-il dit ailleurs). Notre digne évêque Mgr. Briand, voulut bien se donner la peine de venir lui-même la consoler et lui administrer les derniers sacrements. Sa Grandeur nous dit qu'il l'avait trouvée bien à elle, et entièrement soumise pour la vie ou pour la mort, faisant de tout son cœur à Dieu son sacrifice. Sa constante ferveur et ses souffrances lui auront mérité un poids immense de gloire pour l'éternité." La Mère des Anges était dans la 59e année de son âge et la 33e de sa vie religieuse. Elle vécut douze ans au Monastère avec la Mère Ste. Angèle.

L'Ange d'Erin moissonne pour la première fois au Monastère.

Depuis un siècle et trois quarts, un beau cortége de vierges étaient arrivées de ce Monastère au sommet de l'échelle mystique de la glorieuse Angèle; sous le manteau d'Ursule, les anges protecteurs de l'Ancienne et de la Nouvelle-France distinguaient avec joie, parmi ce cortége, cent quarante-deux rejetons des pays qu'ils protégeaient; l'ange d'Albion en couronnait trois des siens; celui de la Germanie venait d'applaudir au

(1) Le 29 octobre 1771, la Mère Marie Ignace Des Roches de Ste. Angèle faisait profession "entre les mains de Messire Ignace Des Roches, prêtre, curé de N. D. de Lorette."

triomphe de l'angélique Mère St. Thomas. Jaloux sans doute d'avoir sa part de la précieuse moisson, l'ange de la généreuse Érin faisait doubler le pas à la Mère Elisabeth Dougherty de St. Augustin ; elle était encore en apparence au milieu de sa course en ce monde, quand elle fut appelée à faire partie du cortége triomphant.

Mais par quelles voies providentielles nous était venu ce premier sujet irlandais que le Monastère donnait au ciel le 23 mars 1814 ? Le Récit nous en dit quelque chose, mais c'est principalement de Mme. McLaughlin que nous tenons les détails suivants.

M. Edouard Dougherty, homme de talent et d'éducation, ne pouvant obtenir aucun emploi dans son pays, à raison des lois pénales qui condamnaient les catholiques à l'apostasie ou à la déportation, avait pris le parti de passer en Amérique. Il s'établit d'abord à New-York, où il épousa une Dlle protestante, Dlle. Grace Lavabond. Notre petite Elisabeth, seule enfant qui naquit de cette union, fut élevée avec un soin extrême. " Sa mère, dit le Récit, n'oublia rien pour l'éducation de cette enfant chérie, elle s'attacha avec le plus grand soin à former son esprit et ses mœurs. Mais hélas ! elle ne pouvait vivifier son âme de cette foi unique qui éclaire et qui sauve. Dieu qui avait des vues toutes de miséricorde sur cette enfant, permit que sa mère lui fût enlevée par la mort lorsqu'elle n'avait encore que dix à douze ans. M. Dougherty se chargea lui-même alors de l'éducation de sa fille, et s'appliqua à lui faire suivre les cours d'études propres aux colléges et aux académies." Le voyage d'Europe qu'il fut obligé d'entreprendre, contribua beaucoup à développer les connaissances de l'intelligente jeune fille. M. Dougherty ayant successivement éprouvé plusieurs revers de fortune, vint avec quelques-uns de ses amis se fixer en Canada ; et il obtint à Québec une place assez lucrative comme écrivain dans un bureau public. Mlle. Dougherty, qui avait alors 15 ans, fut placée à notre pensionnat pour y étudier le français, mais surtout pour y être initiée à toutes les pratiques de notre sainte religion. A travers tant de vicissitudes et de courses lointaines, son père n'avait pas encore pu s'arrêter assez longtemps dans un pays catholique pour procurer à sa fille l'avantage de participer à la sainte Eucharistie. La première préoccupation des Ursulines fut donc de la préparer au grand acte de la première communion. La

parole sainte tombait dans son intelligence et son cœur comme une manne céleste, seule capable de satisfaire et de remplir l'avidité de son âme. Quels transports lorsqu'il lui fut enfin donné de s'asseoir à la table sainte ! Non-seulement elle promit alors à Dieu de marcher toujours selon les commandements de sa loi sainte; mais ne sachant comment reconnaître les bienfaits de ce Dieu souverainement bon, elle fixa les yeux sur les divins conseils, résolue de vivre et de mourir en les pratiquant. M. Dougherty, qui mettait les intérêts du ciel bien au-dessus de ceux de la terre, admira la conduite de la Providence sur cette fille chérie et lui laissa volontiers choisir "la meilleure part."

Mlle. Dougherty était âgée de 18 ans lorsqu'elle entra au noviciat. Jamais Ursuline ne fut mieux préparée aux devoirs de sa sainte vocation, et si la Providence, en nous l'amenant de si loin, avait d'abord en vue d'assurer son salut, elle semble aussi l'avoir choisie et formée tout exprès pour répondre aux besoins actuels de notre maison. En effet, le grand nombre de Dlles Anglaises qui avaient afflué à nos classes pour l'étude du français, commençaient à trouver ailleurs le même avantage, joint à celui d'étudier leur langue maternelle ; les catholiques mêmes se trouvaient comme forcés d'envoyer leurs enfants à des écoles anglaises protestantes. La Mère St. Augustin, la première qui ait enseigné l'Anglais au Monastère, se vit dès son entrée au noviciat, en 1798, entourée d'une classe intelligente et nombreuse, et avec la haute éducation qui la distinguait, elle sut imprimer à l'enseignement anglais ce caractère particulier qu'on s'est efforcé d'y conserver depuis. Avec quel charme aussi ne parlait-elle pas de ces sciences bien connues de nos jours, mais dont l'enseignement alors n'était pas généralement adopté en faveur des demoiselles. La géographie, l'astronomie, l'histoire etc., venaient tour à tour impressionner de la plus douce et salutaire morale le cœur de cette jeunesse chrétienne, qui désertait en foule les écoles de la ville pour entendre ses leçons.

Pendant ses trois années de pensionnat, Mlle. Dougherty avait acquis une connaissance à peu près parfaite de la langue française, et une rare habileté dans tous les genres de dessin et de broderie ; pendant plusieurs années, elle eut la direction de ces deux dernières branches. Intimement unie à Dieu par la plus tendre piété, la

Mère St. Augustin éprouvait un besoin pressant de parler de lui à ses élèves. En peignant une fleur, par exemple, elle leur rappelait l'insigne bienfait de la création, de même qu'en leur apprenant les merveilles des sphères célestes qui roulent sur nos têtes, elle élevait leur âme à la contemplation des beautés inénarrables des cieux qui nous sont cachés.

C'est dans ces nobles et importantes fonctions que la fervente Ursuline passa les quatorze premières années de sa vie religieuse, amassant de ces trésors immortels dont l'acquisition nous a été si fortement recommandée par le Sauveur. Mais il faut l'avouer, il y avait un peu d'excès dans ce zèle qui la faisait se dévouer à l'avancement de ses élèves; soit désir du ciel, soit indifférence pour la vie présente, on réclamait en vain auprès d'elle pour lui persuader de prendre du repos; la Mère St. Henri surtout la pressait fortement de suspendre son assiduité aux classes. Enfin, Dieu lui envoya une sérieuse maladie qui obligea de la retirer du pensionnat, où elle fut remplacée par une de ses propres élèves, entrée au noviciat quelque temps auparavant.

La Mère St. Augustin étant rétablie fut nommée maîtresse des novices, charge où elle justifia la haute idée que l'on avait conçue de sa capacité et de ses solides vertus. Une de nos ferventes anciennes, alors sous sa direction, nous citait un petit trait qui témoigne bien de son esprit religieux. Se trouvant dans le cas d'accomplir un point de règle dont elle ne sentait pas l'utilité, la novice de 16 ans se tourne vers une compagne, à la récréation, et dit sans penser davantage :—“ On veut que nous allions là, mais qu'allons-nous y faire ? ” “ Ce que vous allez y faire, ma chère sœur ? reprend vivement la Mère St. Augustin d'un ton pénétré et persuasif; mais vous ferez votre sainte Règle ! ” Il y avait dans ce mot tout un chapitre sur l'excellence de la règle et le degré de perfection que l'on peut atteindre en l'observant. La leçon ne fut jamais oubliée, et après 50 ans, celle à qui elle fut faite est encore une règle vivante sur laquelle les jeunes aiment à se former.

C'était ainsi que la fervente maîtresse, par la parole et par l'exemple, initiait cette jeunesse ardente aux plus solides notions de la perfection religieuse, tâchant en même temps de faire passer

dans ses élèves les éminentes qualités qui la caractérisaient comme Ursuline. Mais la parfaite religieuse qui ne se lassait que de la longueur des jours qui la séparaient de Dieu, et dont toute la conversation était dans le ciel, portait constamment bien des infirmités. Au printemps de 1814, elle fut arrêtée par une complication de maux, qui parut si sérieuse au Dr. Fisher qu'il demanda une consultation de médecins. Un remède fut appliqué pour la vie ou pour la mort. Hélas ! le remède fut fatal, et chose étrange, personne n'avait soupçonné le danger. La chère malade succomba à sa première faiblesse, à peine notre digne aumônier eut-il le temps de lui donner l'absolution et de lui appliquer l'indulgence plénière. Il est facile de concevoir la consternation de la communauté et du noviciat à cette nouvelle, qui se répandit comme un trait dans la maison sur la fin de la lecture à l'issue de la messe. Quant à la chère défunte, ses désirs de la béatitude étaient sans aucun doute remplis ; elle avait franchi sans agonie et sans alarmes l'espace qui sépare la terre du ciel et l'homme de Dieu.

La Mère Elisabeth Dougherty de St. Augustin était dans la 35e année de son âge et la 15e de sa vie religieuse. " C'était un sujet précieux et une excellente religieuse, qui aurait bien servi la religion dans la suite, tant par ses vertus que par ses talents. Elle avait l'esprit vif et pénétrant, de la mémoire et du goût, réussissant en tout ce qu'elle entreprenait."

Deux intéressantes Orphelines.

En 1804, se trouvaient au pensionnat deux intéressantes orphelines, Mlles. Louise et Françoise Gutké, " filles de M. Jean Frédérick Gutké, chirurgien d'origine allemande établi dans la paroisse de Machiche, et de dame Louise Chèvrefils." A la mort de ces excellents parents, les deux sœurs étaient restées aux soins de leur oncle, M. Joseph La Fontaine (1) et sous la tutelle de M. Joseph Ricard, (2) qui avait déjà pourvu avec tant de sollicitude à l'édu-

(1) Nous pensons que c'est la famille dont le père a été longtemps maître-menuisier aux Ursulines de Trois-Rivières ; de ses deux fils, l'un est Juge à Aylmer, et l'autre a conduit en grande partie la construction de la magnifique cathédrale de Trois-Rivières.

(2) Les fils de M. Ricard furent tous deux prêtres.

cation de sa belle-sœur, notre Mère Angélique de La Ferrière de Ste. Marie.

Mlle. Louise Gutké, douce et pieuse comme sa bonne mère, avait de bonne heure par la pensée fixé son avenir dans le cloître : aussi, dès l'âge de 17 ans, le 8 décembre 1805, elle demandait avec instance et obtenait l'entrée de notre noviciat. Voici en quels termes M. Joseph La Fontaine, son oncle et protecteur, accueillait cette nouvelle, écrivant de Trois-Rivières.

" Ma chère Louise,—Nous sommes tous bien charmés des dispositions que tu témoignes pour entrer en Religion, et surtout dans la Communauté que tu choisis préférablement à toute autre. La renommée bien établie et très-connue du Couvent où tu montres tant de désir de te consacrer à Dieu, nous persuade que nous ne devons pas hésiter à te donner toute notre approbation...... Nous avons écrit il y a quelques semaines à Mme. la Supérieure, en lui envoyant une copie du testament......lui faisant connaître les démarches qu'il y avait à faire en conséquence de ton entreprise..... Si tu veux que les choses avancent, adresse-toi à M. Ricard. Quant à l'assemblée de parents que tu désires que nous fassions promptement, nous sommes tous prêts à concourir à ce que ton tuteur voudra nous proposer......pour favoriser ton entreprise. La célérité de cette démarche dépend absolument de lui et de sa vigilance.

" A l'égard de ta petite sœur, nous sommes très-disposés à la prendre en soin, ainsi que toi-même, chère enfant, si ton entreprise venait à manquer. Tu as dû connaître par toi-même le dessein que nous avions de vous prendre toutes deux, au décès de votre pauvre mère. Nous serons toujours dans les mêmes sentiments. Assure Mme. la Supérieure de nos très-humbles respects, et embrasse bien pour nous la petite Fanchette. Nous te souhaitons santé, consolation, persévérance et succès dans ton entreprise."

L'assemblée de parents eut lieu, et il fut réglé que les droits (1) de l'aînée des deux sœurs la suivraient le plus tôt possible en reli-

(1) Ces droits consistaient en différentes propriétés dans la ville de Trois-Rivières et ailleurs, laissées par le sieur Antoine Chèvrefils dit Belisle, maître armurier, à ses trois sœurs : Louise épouse de M.

gion, tandis que ceux de la cadette seraient d'abord employés pour son éducation. La bonne volonté que l'on apporta dans cette affaire montre dans les intéressés, un esprit de foi, une libéralité, bien opposés à l'égoïsme qui se fait trop souvent remarquer en pareil cas.

La vocation des deux sœurs ne fut pas la même. Au printemps de 1806, M. P. Joseph Chèvrefils, avocat, écrivant de Trois-Rivières au sujet des affaires de la jeune novice sa parente, ajoutait : " La petite Fanchette, actuellement chez son oncle La Fontaine, jouit d'une bonne santé. Elle se conduit avec une gaieté bien raisonnable. Elle a le courage de cacher ses petits ennuis pour les personnes qu'elle a laissées, et que le changement d'endroit occasionne ordinairement. Nous avons tous été charmés des progrès qu'elle a faits au Couvent, et du maintien convenable qu'elle a pour son âge. Elle démontre fort bien les avantages que les jeunes filles ont reçus chez vous de tout temps......"

J. G. Gutké, chirurgien, Françoise épouse de M. Ant. Bellerive, capitaine de milice au Cap de la Madeleine, Josephte, Mme. Joseph La Fontaine. Ces biens ne devaient passer aux héritiers qu'après la mort de la mère du testateur, qui montre une piété filiale des plus touchantes. Il ordonne en outre que " tout pendant la vie durante de Mme. sa mère, il soit délivré tous les quinze jours deux pains aux pauvres les plus souffrants, pour les mérites de cette œuvre être applicables à lui et à sa mère. Il ordonne pareillement que pendant la vie de sa mère, il soit donné chaque année, dans le mois de mars, un minot de blé de semence au nommé Proteau, habitant de la rivière Batiscan, aveugle depuis plusieurs années. Que s'il décède d'ici à un an, on fasse chanter une grand'messe qu'il a promise en l'honneur de la grande Ste. Anne." Après sa mort, les héritiers devaient aussi "payer une somme aux dames Religieuses de la ville de Trois-Rivières, pour être appliquée au payement d'un lit et pension pour les pauvres malades." De plus, bien des messes, des déductions à ses débiteurs etc. Sa boutique restait à son filleul, enfant de M. Amable Bélisle. Un legs était aussi fait à M. P. Joseph Chèvrefils, son cousin, résidant à la Baie St. Paul. Ce testament tout empreint de piété et de simplicité antique, était fait le 9 juillet 1791, " en la maison presbytérale de cette ville (Trois-Rivières), en présence de Messire Jean Frs. de Sabrevois, prêtre, curé . . Badeaux, notaire."

Mlle. Françoise Gutké devint plus tard Mme. Holland; sa carrière en ce monde fut courte comme celle de ses parents. Quant à la Mère Louise Gutké de St. Stanislas, elle se consacra à Dieu avec une grande ferveur. Pensant bien ne pas vivre longtemps, elle résolut de ne perdre aucune occasion d'imiter le saint patron qu'elle s'était choisi, et de tâcher comme lui de vivre beaucoup en peu de temps. " Son application, dit le Récit, l'avait rendue capable de rendre service en toute chose; mais le 28 oct. 1814, elle nous a été enlevée dans la 27e année de son âge et la 9e de sa vie religieuse; elle est morte d'une pulmonie héréditaire dans sa famille. Ses derniers moments furent ceux d'une vierge sage qui attend en paix la venue de l'Epoux."

Trois Héritières de deux anciennes et vénérables familles— La Mère Jeanne-Claire Marchand de St. Etienne.

De 1735 à 1815, la famille Marchand, d'abord de Québec, puis de Verchères, a fourni de précieux auxiliaires à l'œuvre de la Vén. Marie de l'Incarnation. Il est agréable encore ici de pouvoir remonter à l'origine de la colonie, pour retracer les chefs de cette famille respectable.

M. Jean Marchand, aïeul d'une de nos religieuses et bisaïeul de deux, était citoyen de notre bonne ville de Québec vers le milieu du 17e siècle. Il épousa Mlle. M. Madeleine Hayot, élève au Monastère avant le premier incendie. En 1707, son fils aîné, M. Étienne Marchand, épousait encore à Québec une autre ancienne élève, Mlle. M. A. Durand; le mariage fut célébré par M. Dupré, curé de Québec et chapelain du Monastère. Une fille vint enfin égayer le foyer domestique, où dix frères avaient grandi pour le service (1) de Dieu et du Roi. Cette fille

(1) Etienne, le fils aîné, devint G. V. et curé de Boucherville. Il mourut à l'Hôpital-Général en 1774, dans sa 67e année; le sixième fils fut archiprêtre et curé de St. Frs. de Sales dans l'Ile Jésus, où il mourut en 1808, âgé de 76 ans. Jean, le troisième fils, entra au service et fut tué par les sauvages dans l'été de 1759; Nicolas le quatrième fils qui était aussi probablement dans les troupes, fut tué à la Haute-Ville, par un boulet lancé du camp de Wolfe, le 17 juillet 1759.

unique devait être une enfant de grâce et de bénédiction. En effet, " dès l'âge de cinq ans, dit le Récit, ayant été affligée d'un mal d'yeux qui lui fit perdre complètement la vue, elle ne la recouvra que par miracle, à la suite d'une neuvaine de messes que ses parents firent dire en honneur de St. François Régis. Elle conserva toute sa vie une parfaite reconnaissance envers ce grand saint, ce qui lui mérita sans doute la continuation d'une assistance spéciale." Jeanne-Claire croissait en grâce et en sagesse sous les yeux de sa pieuse Mère, Mme. Jeanne Rouillard, troisième femme de M. Étienne Marchand. Mise au pensionnat, elle montra des talents solides et variés. La tendre piété qui l'attachait à Dieu fit bientôt penser qu'elle était appelée à se consacrer à lui d'une manière plus étroite que le commun des chrétiens; mais son vieux père avait peine à se résoudre au sacrifice de cette fille unique et chérie. Dieu disposa tout pour l'accomplissement de ses desseins et sa plus grande gloire: " Étant devenue maîtresse de sa personne par la mort de M. son père, dit le Récit, elle renonça aussitôt au monde (1) et prit dès l'âge de 16 ans le saint habit, donnant au Seigneur les prémices de sa jeunesse. Elle était d'une complexion délicate et sujette à de fréquents vomissements; mais sa ferveur la mettait au-dessus des défaillances de la nature et elle ne se relâcha jamais. Elle eût passé les jours et les nuits en adoration devant le très-saint Sacrement, pour réparer l'indifférence de tant de lâches chrétiens qui oublient leur Dieu et le but de leur passage en ce monde. Dans le mouvement de sa tendre piété envers la Ste. Vierge, elle lui fit don de toutes les indulgences qu'elle pourrait gagner, afin qu'elles fussent appliquées aux âmes qui lui étaient plus particulièrement dévouées. Le Seigneur l'ayant destinée à la faire connaître, l'avait douée de

(1) " Son frère aîné, M. Étienne Marchand, prêtre, promet de donner, dit le Registre, 1000 écus de dot, avec son trousseau et ses pensions." A l'époque de la profession de la Mère St. Étienne, on lit: " M. Marchand, curé de Boucherville, ne pouvant payer comptant, s'offre à donner une rente de 50 écus jusqu'au parfait payement. Cette proposition a été acceptée d'autant plus volontiers que ce monsieur a dans cette ville des biens fonds sur lesquels il a hypothéqué la somme."

tous les talents désirables dans sa vocation. La Mère Jeanne-Claire Marchand de St. Étienne fut pendant de longues années employée à l'Institut, tant maîtresse particulière que maîtresse-générale, ne se faisant pas moins craindre qu'aimer. Elle savait s'insinuer dans l'esprit et le cœur de ses jeunes élèves, pour leur inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice, en même temps qu'elle les formait à tout ce qui est nécessaire pour paraître avec bienséance dans le monde. La suite a prouvé que Dieu avait béni ses travaux et son zèle.

" Cette chère Mère avait autant d'adresse que d'esprit; elle avait un goût naturel pour le dessin, où elle réussissait très-bien ainsi qu'en tout ce qu'elle entreprenait. Son ardeur à soutenir le chœur la porta à enseigner le plain-chant à nos jeunes sœurs. Au reste, cette vraie religieuse apportait le même zèle à tous les offices dont elle était chargée par la sainte obéissance. Elle fut successivement sacristine, portière, dépositaire, maîtresse des novices, zélatrice et assistante."

Nous avons éprouvé une sensible consolation en transcrivant l'éloge si complet de cette " vraie Ursuline, remplie de zèle," mais qui dans son humilité écrivait d'elle même en 1768, étant dépositaire : " Tout est pardonnable à une fille qui n'a pas plus de capacité que d'inclination pour les affaires temporelles." En 1782, la Mère St. Louis de Gonzague écrivant à Paris, disait : " Depuis six mois, notre chère Mère Assistante n'est pas bien. Comment elle s'en tirera, je ne sais trop ; à 63 ans, on n'ose point se flatter." Dans l'automne suivant : " Vous saurez, ma chère Mère, que nous avons eu la douleur de perdre notre chère assistante, la Mère St. Étienne. Je la recommande à vos saintes prières et aux suffrages de votre communauté. Elle est morte le 31 août, d'une complication de maux, ayant souffert les douleurs les plus aiguës avec un courage héroïque." Ainsi s'était envolée au ciel celle qui pouvait dire d'elle-même : " Le zèle de votre maison, ô mon Dieu m'a dévorée ! "

Une nièce qui suit de près sa bonne tante.

Vers 1750, la Mère St. Étienne avait eu la consolation de voir le cinquième de ses frères, M. Louis-Marie Marchand, " négociant

au fief de Bellevue, paroisse de Verchères," s'unir à la digne postérité du Grand-Père Boucher en épousant Mlle. Marguerite Boucher de Niverville. De cette alliance naquirent deux sujets précieux à notre maison, la Mère M. Marguerite Marchand de Ste. Ursule et la Mère M. Apolline Marchand de St. Louis. La Mère St. Louis fut la première à rejoindre au ciel ses vénérées tantes. Entrée au noviciat en 1775, elle mourut le 16 octobre 1793, dans la 36e année de son âge. Le Récit dit qu'ayant été affligée d'une plaie dont les suites menaçaient d'être fâcheuses, " on lui appliqua des remèdes violents qui lui attaquèrent les fibres du cerveau, lui ôtant à tel point la mémoire qu'elle pouvait à peine parler. La poitrine avait également été atteinte. Pendant deux ans, elle fut un modèle de douceur et de patience dans cet état pénible dont elle s'apercevait très-bien; ses yeux parlaient à défaut de sa langue et nous faisaient comprendre toute l'amertume de sa croix, en même temps que sa résignation parfaite entre les mains de son Dieu. Cette chère sœur était douée des plus heureuses qualités, elle était propre et *rangée*, adroite et laborieuse, faisant ses offices sans bruit et les remplissant au parfait. Elle eut pendant deux ans le soin de la chapelle des Saints et s'en acquitta avec une piété singulière. Elle avait un grand amour pour Dieu et une grande dévotion au S. Cœur de Jésus."

Une bien-aimée Mère ravie soudain à ses enfants.

Nous voici enfin à cette chère et vénérée Mère Ste. Ursule, dont le nom a déjà si souvent été prononcé. Nos lectrices sont désireuses, sans doute, de recueillir avec nous les traditions qui se rapportent à cette ancienne Supérieure, enlevée soudain à sa famille le 7 mars 1815.

Née à Verchères le 18 décembre 1754, Marie-Marguerite dont les parents nous sont bien connus, eut pour (1) parrain Louis Jarret Ecr. seigneur de Verchères, et pour marraine, Mme. M. Anne Cartier, sa tante, épouse de M. Joseph Marchand, seigneur de St. Charles, M. Devoble, prêtre, ayant fait la cérémonie du baptême.

(1) Le parrain de sa sœur Apolline, baptisée le 28 juin 1758, fut le sieur Hispaniolini son oncle, et la marraine, Mme. Duvernay.

L'enfant reçut de sa pieuse et digne mère sa première éducation, et ce ne fut qu'après sa première communion qu'on l'amena à Québec pour voir ses grand'-tantes de Boucherville, les vénérées Mères St. Pierre et St. Ignace: la première avait alors (1766) 90 ans, et la seconde 72. Sa tante Marchand de St. Étienne était âgée de 47 ans. Après avoir fait au pensionnat le cours ordinaire d'études, M. Marguerite, âgée de quinze ans, demanda avec instance et obtint l'entrée du noviciat. Ce fut sous la Mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus alors supérieure, et sous la Mère St. Louis de Gonzague maîtresse des novices, qu'elle commença le 10 juillet 1770, cette carrière de dévouement et de ferveur où elle devait courir jusqu'à la fin. Docile aux instructions des anciennes Mères, elle devint dès son noviciat un modèle des vertus religieuses; aussi était-elle tout spécialement destinée à perpétuer leurs traditions de régularité et de ferveur dans le gouvernement du Monastère. Après avoir été employée avec beaucoup de fruit à l'instruction des élèves, "dont elle a formé grand nombre aux vertus chrétiennes et civiles, elle fut mise maîtresse des novices, puis dépositaire, et enfin, à l'élection du 16 décembre 1799, en présence de Mgr. Plessis, coadjuteur élu, de M. Gravé et de M. Demers, elle fut élue supérieure à l'unanimité. Acquiesçant aux vues de la divine Providence sur elle, cette humble servante de Dieu ne se regarda plus que comme la servante de ses sœurs, et tandis qu'elle déployait dans la direction des affaires de la maison la plus haute sagesse, ses inférieures la trouvaient toujours remplie de la plus tendre bonté à leur égard, toujours prête à les entendre, à les aider de la parole et des actes. Aux assemblées de communauté, ses exhortations étaient aussi vives qu'entraînantes.—"Aimons le silence, mes chères sœurs, disait-elle; c'est Jésus qui est notre modèle, en cela comme en tout le reste. Aux jours de sa vie mortelle, ce divin Maître n'a jamais prononcé une parole inutile, et aujourd'hui encore, au fond du tabernacle, il se condamne à un silence perpétuel." Quelqu'une se plaignant un jour de la peine qu'elle éprouvait à éloigner les distractions pendant la prière:—"Mais le Seigneur n'est-il pas au milieu de votre cœur? reprit la bonne Mère. Confiez-vous pleinement en lui, ma chère sœur, et bientôt, il attirera irrésistiblement toutes vos pensées, toutes

vos affections, même les plus intimes. D'ailleurs, vous savez que l'on peut prier de bien des manières : on prie de l'esprit par l'intention, on prie du cœur par le désir, on prie aussi de la langue, on prie des œuvres......Soyez donc toute pénétrée de la présence de Dieu ; désirez ne travailler que pour sa gloire et le bien des âmes......" Les notes qui nous sont restées de la plume de la Mère Ste. Ursule sont toutes remplies des plus pures maximes de la perfection religieuse. Il semble qu'elle ait pris à cœur de suivre la Vén. Mère de l'Incarnation qui a écrit d'elle-même : " Ce que je tâchais de faire, c'était de vider mon cœur des choses vaines de ce monde ; je ne m'y arrêtais jamais volontairement ; ainsi mon cœur se dégageant de tout n'avait point de peine à se donner tout à Dieu, ni à mépriser tout le reste pour son amour." Tendant sans cesse à ce parfait dégagement d'âme, elle cherchait aussi à y amener, par ses avis et ses encouragements, celles que la divine Providence l'avait appelée à diriger dans les voies du bien, afin que toutes ensemble, la mère et les filles, s'élevassent toujours davantage vers le centre du parfait bonheur.

De cruelles épreuves au foyer domestique n'avaient pas peu contribué à lui faire comprendre toute l'instabilité des plus chers liens d'ici-bas. De neuf frères qu'elle avait, trois eurent une fin tragique : Joseph-Marie périt sur mer en 1784, allant à la Martinique ; Étienne-Athanase se noya en 1793, près d'Halifax où le conduisaient ses entreprises de commerce ; François-Marie, son bien-aimé filleul, trouva la mort dans la Baie des Chaleurs en 1797. L'année suivante, sa bonne et pieuse mère mourut à Verchères dans la 72e année de son âge, et un an plus tard, la mort lui enlevait âgé de 78 ans son vertueux père, laissant à un cercle nouveau le foyer de famille. Il faut ajouter qu'elle avait perdu sa bonne tante St. Étienne en 1782, et sa propre sœur St. Louis en 1793. A chacun de ces coups si sensibles, la Mère Ste. Ursule élevait plus haut son cœur, adorant la suprême volonté, et cherchant en Dieu seul sa consolation par une union plus étroite avec son Cœur adorable.

Le 15 décembre 1814, elle fut pour la quatrième fois mise en charge, et elle reprit avec sa vigueur ordinaire la conduite de la maison. " Hélas ! nous ignorions que l'Époux avait visité sa vigne et que trouvant ce fruit précieux déjà mûr, il avait résolu de le

cueillir pour en faire ses chastes délices. A peine avait elle exercé 25 jours de son quatrième triennat que, le 11 janvier, elle fut prise de douleurs de rhumatisme des plus violentes." Après les frictions et remèdes ordinaires, voyant que le mal empirait et prenait un caractère de gravité alarmant, le médecin de la communauté (1), M. le Dr. Fisher, demanda une consultation. Ce médecin (protestant) a déclaré à plusieurs reprises que jamais il n'avait rencontré de souffrances aussi excessives accompagnées d'une aussi héroïque patience.—" Elle est heureuse votre Mère Supérieure, ajouta-t-il, d'avoir une soumission aussi entière à la volonté du ciel; bien d'autres à sa place se livreraient au plus affreux désespoir." Rien ne put détourner les progrès effrayants de la maladie. Cependant, on avait peine à se persuader que le mal fût sans espoir; tous les amis s'évertuaient à trouver quelque moyen de sou-

(1) Le Dr. Fisher donna ses soins à la communauté de 1807 à 1816, où il partit pour l'Ecosse. Il avait succédé au Dr. Just (père de Mme. Juge Van Felson), qui lui-même avait remplacé le Dr. Chrétien mort en 1800. Nous lisons dans les Annales en date de 1821: " Notre ancien médecin, le Dr. Holmes, étant devenu trop âgé pour servir la communauté, nous avons d'un commun consentement choisi le Dr. Fargues, médecin généralement reconnu comme expert dans son art et ayant la confiance de la ville. Il a reçu avec plaisir la proposition que lui a faite notre Rév. Mère Supérieure, disant qu'il la tenait à honneur; qu'il ne changerait rien aux conditions, mais qu'il fournirait et préparerait lui-même les remèdes." On se souvient encore des *fioles* et des *poudres blanches* du Dr. Fargues, qui refusait ses soins à celles qui ne voulaient pas abdiquer l'usage du thé et du café. Le Dr. Fargues étant devenu infirme et incapable de visites régulières, le Dr. Jos. Parent, en 1828, donnait ses soins à une partie de la communauté, et en 1832, le Dr. Couillard. M. l'abbé Desjardins écrivait en 1841 à notre Mère Supérieure: "Quel est de ce temps-ci votre médecin? Car on dit que le vôtre (le Dr. Couillard) a pris congé pour St. Thomas. Nous souhaitons ici que votre confiance tombe sur un des nôtres, sur le tout aimable et studieux secrétaire du Bureau de la Faculté (Dr. Z. Nault). Nos Hospitalières en disent beaucoup de bien...." La communauté a éprouvé pendant de longues années combien cette recommandation était méritée. C'est M. le Dr. J. E. Landry, professeur à l'Université-Laval, qui a succédé au Dr. Nault en 1860.

lager la chère malade ; Mlle. de St. Ours, en particulier, demanda et obtint la permission d'entrer au Monastère pour prêter aux religieuses le concours de son expérience. " Mais déjà, une partie de ses membres étaient comme morts ; notre chère Mère s'avançait à grands pas vers son éternité."

Dès le commencement de sa maladie, la Mère Taschereau de St. F.-Xavier avait écrit aux différentes communautés ainsi qu'à ses parents et amis de Montréal, pour solliciter le concours de leurs prières. Elle avait aussi communiqué la triste nouvelle au vénérable abbé de Calonne, qui fit la réponse suivante.

" J'étais résolu d'écrire à notre Mère Ste. Ursule dès le commencement de sa maladie, mais Dieu ne l'a pas permis. Mes occupations se multipliaient tous les jours ; je remettais d'un moment à l'autre pour le faire avec plus de loisir ; la maladie s'est aggravée, et la crainte d'écrire à contre-temps a été cause que je ne l'ai pas fait du tout. Mais j'ai offert le S. Sacrifice plusieurs fois pour elle ; je lui ai aussi donné part à mes autres prières et l'ai bien recommandée à notre communauté qui a été très fidèle à cet égard, comme aux devoirs de la charité et de la reconnaissance qu'elles conservent toujours des bontés de votre maison. Vous voudrez bien, ma Mère, lui communiquer de ma lettre ce que sa situation actuelle lui permettra d'en entendre. Ah ! qu'il y a peu de personnes qui entendent bien dans la pratique le prix des souffrances et des croix ! C'est lorsque Jésus nous visite ainsi que nous sommes sûrs d'être le plus agréables à ses yeux. Les pieds de Jésus cloués à la croix pendant trois heures ont converti tout l'univers, et ces mêmes pieds sacrés employés pendant trois ans à porter partout l'instruction et la lumière ne lui ont fait que cinq cents disciples. Celui-là n'est pas le plus saint, qui fait le plus pour la gloire de Dieu, ou qui reçoit le plus de faveurs, mais celui qui est le plus crucifié. Témoin la Ste. Vierge ! Souffrir en silence pour Jésus au milieu des croix, des peines et des humiliations ; persévérer dans son amour, adorer et aimer sa sainte volonté, c'est être véritablement conforme à Jésus-Christ. Quoi de plus grand, de plus saint, de plus désirable ! Dieu nous fasse la grâce de bien entendre et de pratiquer cette doctrine ! J'ajoute que les meilleures croix sont celles que Dieu choisit et nous envoie,

tandis que celles que nous choisissons sont presque toujours plus teintes d'amour-propre que de l'amour de Jésus......Notre Mère n'a pas à faire autre chose que de souffrir, parce que telle est la volonté de Dieu. Elle ne doit s'occuper ni de ses prières, ni de sa maison : ses *souffrances prient* pour elle, et ces mêmes souffrances font plus de bien à sa chère communauté que tous les soins qu'elle pourrait en prendre. Obéir et souffrir à l'imitation de notre divin Modèle ! voilà notre grande affaire; il ne faut pas penser à autre chose.

" Adieu, ma très-révérende Mère; je vous écris ce que vous savez et pratiquez bien mieux que moi, mais je ne puis vous donner que de mon indigence. Je me recommande à la malade, car ses prières, parce qu'elle est malade, sont très-agréables et très-efficaces. Je me recommande aussi aux vôtres. Aimons-nous et aidons-nous dans le S. Cœur de Jésus......de Calonne, ptre."

La pieuse malade voulut qu'on lui fit lecture de cette lettre, non pas une fois, mais à plusieurs reprises, y trouvant les plus solides consolations. Rien n'était plus propre encore à toucher son cœur que l'assiduité de notre digne supérieur, Mgr. Plessis, à la visiter; journellement il venait la voir et l'encourager. Le dernier jour, nous disait une ancienne, la voyant sur le point d'expirer, il ne put y tenir; il lui dit le dernier adieu et sortit en pleurant. Ce fut le 7 mars, sur les 10 heures du matin, après six semaines d'une maladie des plus crucifiantes, endurée d'une manière héroïque, que cette digne petite-fille du " Grand-Père Boucher" rendit son âme à Dieu. Elle était âgée de 60 ans, et en avait de religion près de 45. Le Récit, déplorant cette perte, ajoute: " Nous avions dans cette généreuse Mère, une digne supérieure, capable de gouverner notre communauté à la satisfaction du dedans et du dehors; une âme grande, forte et généreuse; une femme bien élevée, entendue dans les affaires où elle a montré beaucoup de sagacité; une personne aimable dont l'extérieur bien composé annonçait une belle âme. Elle avait une piété solide et éclairée, le cœur tendre et bien fait, un esprit judicieux, une conversation intéressante, des manières nobles et agréables, une voix très-ornée, dont elle s'est avantageusement servie pour chanter les louanges divines. On peut dire que cette chère et respectable

Mère réunissait toutes les qualités requises, et elle a donné dans tous les emplois des preuves de sa capacité et de sa haute vertu. Elle s'est montrée grande jusqu'à la fin par sa patience invincible au milieu des douleurs les plus intolérables, par sa douceur accompagnée de politesse; ayant conservé sa présence d'esprit jusqu'au dernier moment, digne de porter le nom de notre glorieuse patronne Ste. Ursule, martyre de J. C., et de partager sa couronne."

Mgr. Plessis n'eut pas plus tôt appris la mort de la Mère Ste. Ursule qu'il adressa à la Mère St. F.-Xavier les lignes suivantes: "Pour honorer autant qu'il est en moi la mémoire de votre chère et digne Supérieure, je me propose de faire moi-même sa sépulture et de chanter son service, jeudi matin, à 8 heures. Vous pouvez vous préparer en conséquence. Je mènerai avec moi ce qu'il faudra de clergé pour m'assister. Faites connaître à toutes vos sœurs combien je suis sensible à la perte qu'elles viennent de faire. L'empressement qu'elles ont montré à adoucir les douleurs de la maladie de la chère défunte, sera pour moi un nouveau motif d'estime et d'affection pour cette communauté."

Il serait difficile de dire le vide qui se fit au Monastère, à cette perte inattendue. On ne pouvait tarir au sujet des qualités éminentes qui distinguaient celle que l'on estimait tant et à si juste titre. Nous mettrons encore sous les yeux de nos lectrices quelques fragments d'une lettre écrite à ce sujet par la Mère G. Berthelot de St Joseph.

"Vous parlerai-je de la douloureuse maladie de notre chère Mère Supérieure? C'est dans cette circonstance la plus critique de sa vie, qu'elle nous a donné des preuves non-équivoques de la grandeur de son courage et de sa générosité à souffrir pour Dieu les maux les plus intolérables. Pendant les longs jours de cette épreuve cruelle, le Seigneur se plut à lui communiquer de grandes grâces intérieures. Ses sentiments étaient admirables et tout son plaisir était de nous les communiquer, ce qu'elle faisait d'une manière si pathétique que nous en étions touchées jusqu'aux larmes, et fortement encouragées à la pratique des vertus. L'abandon à la volonté de Dieu, la confiance la plus entière en sa miséricorde, la reconnaissance envers Notre-Seigneur de ce qu'il lui avait fait part de son calice, absorbaient délicieusement toutes

les facultés de son âme. Elle ne cessait de témoigner à toute notre communauté sa parfaite gratitude pour tous les soins et toutes les attentions que, suivant elle, on lui prodiguait, ajoutant que si Dieu lui rendait la santé, elle aurait fort à faire le reste de ses jours. La veille de sa mort, elle fit ses derniers remercîments à Mgr. Plessis. Elle fit ensuite porter l'assurance de sa gratitude à tous les membres du clergé de Québec ainsi qu'aux communautés religieuses, qui avaient pris une si grande part à sa peine. Mgr. voulut faire lui-même la cérémonie de ses obsèques. Étant entré après le service, il nous témoigna un vif intérêt sur la perte que nous venions de faire, et nous consola sensiblement en nous rappelant les vertus de cette bien-aimée Mère. En effet, elle avait toutes les qualités désirables du cœur et de l'esprit."

Quelques jours avant sa maladie, la Mère Ste. Ursule avait eu un de ces songes que l'on ne se rappelle pas sans émotion, quand l'événement est venu leur imprimer comme le cachet d'une intervention céleste. Après s'être mise au lit, le soir, il lui sembla qu'étant assise seule à la chambre de la supérieure, elle entendit la communauté assemblée se rendre en procession à l'infirmerie, sortant par l'avant-chœur ainsi qu'on le fait pour le convoi des religieuses. Qu'est-ce donc? se dit-elle; les religieuses font aujourd'hui la procession sans même m'avertir! Oh! je m'en vais vite les devancer de ce côté. Disant cela elle se lève pour se rendre en toute hâte à l'infirmerie. Arrivée au pied du grand escalier, elle s'arrête un instant pour prendre haleine; mais voilà qu'ayant levé les yeux vers le haut des degrés, elle est frappée d'une lumière éblouissante au milieu de laquelle elle reconnaît la douce et belle figure de la jeune sœur décédée depuis peu, Sr. Louise Gutké de St. Stanislas, qui l'invitait d'un air souriant à la suivre au ciel! Le lendemain, racontant à la récréation son rêve enchanteur, elle ajoutait agréablement: "Rêvez du ciel, rêvez du ciel, mes chères sœurs; rien de si beau que cela!"

Le rêve était devenu une réalité, et à la mort de cette vénérée Mère, on ne douta pas que pendant que sa communauté la pleurait ici-bas, celles de ses filles qui l'avaient devancée dans la patrie, ne fussent venues à sa rencontre, heureuses de célébrer le commencement de son éternel triomphe.

Les élèves furent généralement si affligées de cette perte qu'elles prirent immédiatement le deuil, et une d'elles se hâta de demander son entrée au noviciat, afin d'hériter de ce nom chéri de Ste. Ursule, qu'elle porte encore si dignement aujourd'hui.

Depuis l'établissement de la maison, la Mère Ste. Ursule était la troisième qui mourait dans la charge de supérieure ; les deux autres étaient la Mère Marie Le Maire des Anges, morte en 1717, et la Mère Angélique Poisson de St. Jean l'Évangéliste, décédée en 1732.

Les relations avec la famille Marchand ne cessèrent pas à la mort de la Mère Ste. Ursule, comme le prouve une lettre que nous avons sous les yeux, adressée à la Mère St. Henri, en date de Montréal, 12 janvier 1822. Nous en citerons quelque chose pour montrer quel esprit animait cette estimable famille. " Madame,......Je suis dans la confusion de ce que vous avez eu la bonté de me prévenir, car malgré mes occupations, j'aurais dû trouver le moyen d'écrire le soir, comme je le fais en ce moment.... Je vous prie d'agréer mes vœux et l'assurance de mon profond respect pour vous et votre chère communauté, d'en faire part en particulier à la très-respectable Mère St. F.-Xavier, que je remercie infiniment de la bonté qu'elle a de continuer ses excellentes prières pour moi et pour ceux qui m'intéressent ; Charlotte, qui est avec moi ici, en y prenant sa part, la remercie du meilleur de son cœur et l'assure de son profond respect ainsi que vous, Madame......J'ai aussi à vous remercier de m'avoir envoyé par Mme. Bistodeau de vos belles et bonnes prunes ; Charlotte était chez elle en promenade peu après son retour de Québec, et elles les ont confites en commun et ont fait quelques fruits à l'eau-de-vie, dont je dois avoir ma part cet hiver. Voici deux années de suite que nous n'avons pu réussir pour le raisin et pour le miel des abeilles, sans quoi vous en auriez eu votre part......

" Je vois, Madame, que la communauté des dames Ursulines de la N. Orléans ont fait application à votre communauté pour quelques-unes de vos dignes religieuses. C'est un grand sacrifice ; mais certainement, ce n'est pas moi qui vous blâmerai, puisque c'est pour la gloire de Dieu que vous le faites.

" Je suis vraiment peiné de voir que Mgr. de Québec ait si peu

soin de lui-même, je crains qu'il ne tombe tout d'un coup; ce qui serait, je pense, une perte irréparable pour le bien de la Religion: car, quoiqu'il y ait de très-respectables sujets dans notre clergé, on aurait peut-être de la peine à en trouver un qui pût le remplacer sous tous les rapports. Pour un Évêque de Québec, il ne suffit pas d'être un excellent théologien, il faut encore être bon politique et savoir entretenir la bonne intelligence avec le gouvernement, ici et en Angleterre; et peu de nos respectables prêtres entendent cette partie essentielle des devoirs de l'Évêque de Québec, pour éviter d'avoir recours et de faire usage de la suprématie, que les gouverneurs prétendent avoir au nom du Roi.

" Quant à ma place de clerc ou inspecteur des marchés......j'ai pour associé un jeune M. Léprohon, fils d'un marchand respectable de cette ville, qui est un homme de trente ans marié à une Dlle. Faribault de Québec. C'est un homme de bonnes mœurs et religieux, qui a été capitaine dans la milice incorporée et qui se comporte en gentilhomme. J'agis aussi assez souvent comme juge à paix, et je siége comme tel dans les cours de sessions de quartier et hebdomadaires; ce qui donne plus de respectabilité à la place. D'ailleurs j'avais besoin de quelque chose pour me soutenir, ce que j'avais représenté au gouverneur sans désigner aucune place particulière. Ainsi, me soumettant à mon sort, j'avais prié Dieu d'inspirer au Gouverneur ce quelque chose, n'importe quoi......Et quand on est vieux, il ne faut pas être difficile et accepter avec actions de grâces ce que Dieu veut bien nous accorder. Je n'ai point peur de la pauvreté, pourvu que je conserve l'honneur et que Dieu veuille bien m'accorder de mourir dans sa grâce: voilà où se borne toute mon ambition. Le revenu de cette place est très-modique, mais il me suffit. Lorsque je verrai Mme. Bistodeau, je ne manquerai pas de lui faire part de votre bon souvenir. Je l'attends vers le 20 de ce mois avec la petite Joséphine, pour régler ses affaires à l'égard de la succession de son premier mari...... Pardonnez, je vous prie, Madame, cette éternelle épître. Je me suis oublié, une fois parti; je suis entré dans le détail de ce qui me regarde personnellement, comme quand j'écrivais à ma chère sœur Ste Ursule.

" P. S. Ayant vu hier mon ancien ami M. McCord, qui m'avait

déjà offert ses services, je lui dis que j'avais une lettre à vous envoyer, sur quoi il me répondit: Donnez-la-moi et je la remettrai moi-même à Mme. St. Henri avec laquelle je suis très en connaissance ; je profite donc de son occasion."

En 1836, les Annales enregistrent le décès du "vénérable M. Louis Marchand, frère aîné de notre Rév. Mère Marg. de Ste. Ursule ; il passa de ce monde à l'autre le 31 mars, âgé de 82 ans. Il fut un des sujets les plus précieux à la société par son urbanité, surtout par les vertus chrétiennes et morales par lesquelles il s'est distingué du commun. N'ayant point de postérité, il adopta une jeune Dlle. orpheline, qu'il éleva avec une tendresse toute paternelle ; il la mit à notre pensionnat avec une de ses nièces, qui lui a fermé les yeux. M. Marchand a laissé un grand vide, non-seulement dans son honorable et vertueuse famille, mais aussi dans la paroisse de St. Ours, où il s'était retiré depuis bon nombre d'années.

La plus précieuse redevance des censitaires de Ste. Croix.—Traditions de foi léguées à la postérité.

Les bons rapports qui existaient entre les censitaires de Ste. Croix et les Ursulines, exigeaient quelque chose de plus qu'une redevance pécuniaire ou le tribut des produits agricoles : aussi avons-nous rencontré avec plaisir, sur nos registres de religieuses converses, de précieux sujets venus de ces quartiers, sujets qui ont grandement contribué par leur dévouement et leurs vertus, comme le remarque l'Annaliste, au soutien et à la prospérité de notre Monastère. Nous mentionnerons entre autres quatre religieuses Hamel, alliées par leurs mères aux familles Le May, Houlde et Biron, et descendantes sans doute des plus anciens censitaires venus de France, parmi lesquels on ne rencontre pas moins de cinq familles du nom s'établissant à Ste. Croix. A côté de ces pieuses parentes, nous n'avons pas été surprise de voir, à raison de la proximité des lieux, des noms de la grande paroissse de Lotbinière : Sr. Charlotte Chandonnet de St. Claude et Sr. M. Catherine Beaudet de St. André. Nos lectrices voient déjà, par la connaissance qu'elles ont de notre honorable (1) clergé, que

(1) Ces bonnes sœurs nous mettent agréablement en rapport avec M. l'abbé L. Beaudet, Licencié ès Lettres de l'Université de France,

ces familles ont mérité dès l'origine les bénédictions qui s'étendent aux générations à venir.

Le nom de Sr. Beaudet de St. André est resté attaché dans les traditions du Monastère à celui de la vénérée Mère Marg. Marchand de Ste. Ursule, par le sentiment de la plus cordiale gratitude. Cette bonne sœur, en effet, " eut l'avantage de rendre à cette digne supérieure les services les plus précieux, durant sa longue et douloureuse maladie. Forte, grande et bien constituée, en même temps que douce, adroite et obligeante, son bon cœur la mettait nuit et jour au service des malades ; c'était un vrai trésor dont rien ne pouvait épuiser la charité." Notre ancienne Mère St. Antoine, décédée en 1852, s'était dressée à son école, nous disent les anciennes, et c'est dans cet exercice méritoire de charité qu'elle aussi a excellé jusqu'à sa mort. Sr. St. André, la première qui rejoignit au ciel notre Mère Ste. Ursule, fut enlevée presque subitement à cette communauté le 19 avril 1817 ; sept jours auparavant, elle avait voulu, quoique hydropique, faire ses pâques au chœur. Elle était dans la 55e année de son âge et la 34e de sa vie religieuse.

Le 16 juillet 1804, était morte notre chère Sr. M. Charlotte Chandonnet de St. Claude, " fille d'esprit et de mérite, capable par ses talents et son éducation d'être religieuse de chœur." Si Sr. St. Claude crut mieux répondre aux desseins de Dieu sur elle en embrassant l'humble état de sœur converse, ce ne fut certainement pas pour rendre inutiles ses talents et son adresse. A l'époque où elle venait se consacrer à Dieu dans notre Monastère (1769), la gêne pécuniaire de la communauté était extrême. Sr. St. Claude se met à chercher en quoi elle pourrait le plus aider sa communauté par les travaux manuels, et sa sagacité dans une foule de choses est restée sous la forme des plus utiles traditions parmi nos bonnes sœurs. Elle passa de la terre au ciel dans la 61e année de son âge et la 35e de sa vie religieuse.

et professeur de Belles-Lettres au Séminaire de Québec ; et avec M. l'abbé Chandonnet, professeur de Philosophie intellectuelle à l'Université-Laval, et qui se trouve depuis plusieurs mois au Collége Romain. En déc. 1863, M. Chandonnet prononça trois discours à la cathédrale à l'occasion du Triduum de la Société de St. Vincent de Paul.

Sr. Chandonnet nous rappelle, par le choix de son état et son dévouement à la communauté, Sr. Racine de la Résurrection dont nous avons parlé au Livre précédent; nous sommes même portée à croire que l'exemple de cette vénérable ancienne avait influé sur la décision de la jeune sœur, entrée au noviciat quelque temps avant la mort de Sr. Marie de la Résurrection. Les mêmes traditions religieuses se rattachent à ces estimables familles, et ce sont de précieux souvenirs à léguer à la postérité.

Sr. Racine de la Résurrection " née au Cap Tourmente en la paroisse de St. Joachim," était petite-fille d'Étienne Racine, natif de Normandie, marié à Québec en 1638, à Marg. Martin, fille de maître Abraham Martin dit l'Écossais, propriétaire de 32 arpents de terre s'étendant des plaines d'Abraham à l'église St. Jean actuelle. Cet Étienne Racine fut un des premiers habitants, de la côte de Beaupré; de lui sont issues les familles Racine, et aussi les familles Racine Desnoyers et Racine Ste. Marie. La famille Racine se trouve alliée aux familles Cochon et Gagnon, dont nous avons déjà parlé, ainsi qu'à la famille Guyon. Dame Louise Racine, qui avait épousé M. Simon Guyon, du Château-Richer, eut dans son fils Jean la plus douce consolation des mères. M. Jean Guyon ordonné prêtre en 1783, fut fait chanoine l'année suivante par Mgr. de Laval. Le jeune prêtre étant revenu malade de l'Acadie, où il avait passé quelques mois, le digne Prélat l'emmena avec lui en Europe, espérant que le voyage lui serait favorable. Il eut la douleur de le perdre et dans une (1) lettre du 9

(1) Nous ne pouvons résister au désir de communiquer à nos lectrices ces détails édifiants : " Je vous ai écrit qu'il a plu à N. S. de disposer du bon M. Guyon. L'on peut dire que, selon l'usage commun de parler du monde, c'est une perte très-considérable pour le Canada. Tous les talents naturels que Dieu lui avait donnés l'avaient rendu capable de rendre de grands services à l'Eglise. Mais il a voulu faire connaître qu'il n'a besoin de personne : *Aliæ cogitationes meæ, aliæ vestræ.* Il nous faut adorer ses conduites et le bénir de nous avoir ôté ce secours et appui trop humain ; nous devons ensuite lui donner de véritables marques de la charité et amour que nous avons eu pour lui en ce monde par le secours de nos prières. Il a fait une mort très-chrétienne et donné des marques d'une grande confiance en la très-sainte Vierge, de laquelle il a reçu une protection tout extraordi-

juin 1687, à ses prêtres du Séminaire, Mgr. de Laval donne des détails touchants sur la sainte mort de cet enfant privilégié de Marie. Au reste, la descendance n'a pas été stérile en dignes ministres de Dieu. Qu'il nous suffise d'indiquer ici les trois MM. Racine, frères : M. Michel Racine, professeur de Mathématiques au Séminaire de Québec, mort en 1845 ; M. Antoine Racine, (1) desservant de l'église St. Jean, et M. Dominique Racine, Vicaire Forain, curé de Chicoutimi dans le Saguenay.

naire, jusque-là qu'après avoir eu le sacrement de l'Extrême-Onction avec plein jugement, il tomba dans un délire, duquel étant revenu, il me pria de m'unir à lui et tous les ecclésiastiques qui étaient dans la chambre, afin de remercier la très-sainte Vierge de la faveur et bonté qu'elle avait eue de venir à lui, et de l'assurer qu'elle ne l'abandonnerait pas, ajoutant la larme aux yeux: "Mgr., ces malheureu démons voulaient que j'abandonnasse la très-sainte Vierge; mais on mettrait toute ma chair par morceaux plutôt que de la quitter. Mettons-nous, me dit il, à genoux, et prions-la de m'accorder cette miséricorde, mais il est nécessaire que ce soit avec une grande confiance de l'obtenir. Car comme, dit-il, c'est une grande grâce, elle ne peut s'obtenir qu'avec une grande et entière confiance." Je dis les litanies de la Ste. Vierge, auxquelles il voulut répondre *Ora pro nobis* jusqu'à la fin, avec bien de la dévotion et tendresse de cœur. Lorsque je les eus finies, je dis le *Memorare*; et lorsque je fus à ces mots *Ego tali animatus confidentia,* il me dit: "Mgr., arrêtons nous là et redoublons notre confiance," et en fit plusieurs actes pleins de dévotion et d'édification, et ensuite, tout ce que je lui disais qu'il fallait faire, aussitôt que je lui marquais que c'était pour l'amour de la Ste. Vierge, il s'animait d'un courage et d'une force au-dessus de l'état auquel il était. Le voyant diminuer, je me persuadai qu'il approchait de sa fin, ce qui faisait que j'avais peine à le quitter. Cependant M. Dudouyt, croyant qu'il devait encore vivre bien plus de temps qu'il ne fit, fut d'avis que je m'allasse un peu reposer, dont j'avais besoin. En le quittant je lui parlai de la Ste. Vierge, et lui dis que sans doute il éprouverait une grande assistance de cette bonne Mère. Il me répondit bien doucement: "Elle ne me quitte point." Il expira une demi-heure après."

(1) Entre autres services rendus à son pays, M. A. Racine a rédigé un Mémoire sur la Colonisation des cantons de l'Est, document signé par douze missionnaires, et qui fut publié avec éloge par ordre de la

Un Monument vivant de gratitude.

La communauté était bien inspirée, en 1776, lorsqu'elle recevait sans condition de dot la jeune fille qui demandait à s'abriter sous le manteau d'Ursule. Malgré la pauvreté du Monastère, les religieuses ouvrirent le noviciat à cette nouvelle postulante, l'offrant à Dieu comme un témoignage vivant de gratitude pour la protection dont il les avait entourées pendant le siége qui venait d'avoir lieu. La jeune fille put donner plus tard une partie de sa dot, mais jamais elle n'oublia le motif qui lui avait procuré l'entrée de la Religion; dans l'assiduité au travail comme dans le silence du recueillement et de la prière, la Mère Élisabeth De Lage (1) de

chambre d'assemblée en 1851. C'est le même Monsieur qui, en déc. 1860, prononça dans la cathédrale de Québec l'éloge funèbre des glorieux vaincus de Castelfidardo, et qui en avril 1863, fut chargé du discours de circonstance, à l'occasion du 200e anniversaire de la fondation du Séminaire des Missions Etrangères de Québec. On lui doit aussi les discours du Triduum de la Société de St. Vincent de Paul, en décembre 1865 etc., etc. Nos lectrices ont déjà entendu dire à bien des reprises sans doute que M. Antoine Racine est cet " ami obligeant " dont il est parlé au 1er. tome de cette Histoire, comme ayant bien voulu préparer tout spécialement pour ce volume l'intéressant article " Les martyrs du Canada."

(1) Les rapports de la communauté avec cette estimable famille datent de loin. Après avoir longtemps fait valoir notre terre du Gros-Pin (Charlebourg) souvenir de M. de l'Espinay, un neveu de notre Mère St. Jean-Baptiste en fit l'acquisition, et c'est encore de ces endroits que nous viennent tous les ans divers approvisionnements. La Mère St. Jean-Baptiste était tante de M. F. X. Delage, aujourd'hui curé de l'Islet, et grande-tante de M. l'abbé F. X. Delage, vicaire à la Beauce, de M. le notaire Delage, qui vient d'épouser une ancienne élève Mlle. M. Fraser; un troisième petit-neveu perpétue sur le bien paternel les précieuses traditions de la famille. En janvier 1801, Mgr. Plessis écrivait à la Mère Ste. Ursule: ".....La Mère St. Jean apprendra avec consolation que le Dr. Youst, (Just) m'est venu chercher la nuit dernière pour son beau-frère Bélanger, que je l'ai confessé, muni de l'extrême-onction, et laissé dans de très-bons sentiments." Ce M. Bélanger était père de M. Jean Bélanger, ancien notaire de cette maison, et père de Mme. A. B. Sirois et de Dlle. S. Bélanger.

St. Jean-Baptiste, faisait constamment monter vers le ciel le pur encens de sa reconnaissance. " Maîtresse pendant de longues années, dit le Récit, elle sut établir solidement dans le cœur des jeunes élèves les principes de toutes les vertus chrétiennes, comme le démontre aujourd'hui leur conduite au milieu du monde." A 60 ans, la bonne Mère n'avait rien perdu de ses habitudes laborieuses, et elles les employait au profit de la communauté, particulièrement en qualité de fleuriste; mais c'était surtout par la prière continuelle de son âme qu'elle était utile à ses sœurs, en faisant descendre sur elles les bénédictions d'en haut. Mettant sa perfection à se bien acquitter de ses travaux dans les vues de la sainte obéissance, elle laissait aux autres le soin d'en faire autant dans leurs fonctions respectives, ainsi que le recommande la sainte règle. Toujours paisible, douce, charitable, en elle se vérifiaient ces paroles du livre de l'Imitation : " La gloire d'un homme de bien est le bon témoignage que lui rend sa conscience. Ayez cette bonne conscience et vous aurez une joie continuelle......La joie des justes est de Dieu et en Dieu ; leur joie est dans la vérité...... L'homme ne voit que le dehors ; mais Dieu voit jusqu'au cœur."

Ce Dieu bon qui pénétrait les intimes sentiments de sa servante acheva de la purifier en ce monde par une croix bien sensible. A l'âge de 67 ans, elle fut affligée de maux de tête qui lui occasionnèrent une surdité presque complète et lui ôtèrent en grande partie la mémoire. La pieuse Mère, qui s'aperçut aussitôt d'un affaiblissement dans ses facultés intellectuelles, " accepta dit le Récit, cet état crucifiant avec la plus parfaite soumission à la volonté divine." C'étaient les premières annonces d'une paralysie générale qui la réduisit bientôt à un état d'impuissance absolue. " Elle a passé les derniers six mois de sa vie dans l'état le plus déchirant pour nos cœurs ; ce n'était plus qu'une masse inerte, sans mouvement, sans parole, sans même pouvoir faire le moindre signe qu'elle nous connût ou entendît. Son existence était un mystère. Elle fut 20 jours sans même avaler une goutte d'eau, véritable image de l'homme Job dans son abandon et ses douleurs. Nous n'avons aucun doute que Dieu n'ait agréé cet état d'humiliation et ne l'en ait récompensée, vu la générosité avec laquelle cette âme fervente lui avait offert son sacrifice, s'abandonnant à toutes ses volontés."

La Mère M. Élisabeth De Lage de St. Jean-Baptiste mourut le 17 août 1819, âgée d'environ 70 ans, dont elle avait passé près de 43 en religion.

Une aimable Colombe du Coeur de Jésus.

" Ni le temps, ni le pays, ni la besogne, (1) dit le R. P. Faber, ne peuvent dispenser les épouses de J. C. d'être les colombes du Sacré-Cœur ;" et par là l'auteur entend ce qu'entendait N. S. lorsqu'il disait un jour à Ste. Mad. de Pazzi après la communion, " de gémir comme une colombe, et de s'attendrir sur lui en considérant qu'il est si peu connu et si peu aimé de ses créatures."—" Telle est la charge des religieuses dans l'Église de Dieu, continue le pieux auteur. Il n'en est point parmi elles, quelle que soit d'ailleurs leur occupation extérieure, soit l'éducation des enfants, soit tout autre emploi quelconque, il n'en est point auxquelles n'incombe pas cette obligation, par le fait même de leur profession religieuse......Ce serait une chose plaisante en vérité que des dames eussent un asile séparé du monde, mais dans lequel elles se verraient entourées de mille frivolités et de mille tentations. De semblables retraites ne sont point des couvents......A défaut d'autre chose, le vœu de pauvreté donne évidemment un caractère d'expiation aux religieuses. Mais elles doivent en outre gémir comme des colombes. Ce ne sont point elles qui sont à l'abri du monde, c'est Jésus plutôt qui se cherche dans leur cœur un refuge contre un monde méchant......Voilà ce qui se passe dans ces maisons de bénédiction où tout respire la vie surnaturelle, l'humilité, la tranquillité, Dieu lui-même en un mot ; où tout, jusqu'à l'air qu'on respire, repousse les pensées d'orgueil, et dont on ne peut sortir sans emporter avec soi une précieuse haine de soi-même et les secrets reproches d'une conscience coupable." Cette citation, qui serait trop longue si elle n'abrégeait la notice de notre Mère M. Joseph La Fontaine dite Thérèse-Jésus, en nous exposant quel esprit l'animait ; cette citation ne renferme rien de nouveau ; ce sont les principes qui ont présidé à l'établissement de l'état religieux, principes qu'il faut s'efforcer de ne point perdre de vue dans ce siècle

(1) " Tout pour Jésus," traduction de Fr. G.—1856.

de mouvement et d'effervescence, où tout en général tend à absorber les plus sérieuses aspirations du cœur et de l'esprit.

Notre Mère Thérèse de Jésus avait compris ce travail intérieur de l'âme religieuse pour le salut du prochain; des personnes chères à tous égards furent pendant sa vie l'objet constant de ses gémissements et de ses supplications. Dans cet esprit d'immolation, " elle avait pris pour pratique spéciale de ne jamais attirer l'attention des autres par aucune plainte, de s'accommoder de tout, soit en santé, soit en maladie, choisissant le pire pour elle et se mettant de préférence à la dernière place. Cette admirable disposition l'a accompagnée jusqu'à la fin, mais sans jamais la rendre singulière; elle s'était au contraire accoutumée dès sa jeunesse à souffrir d'un visage serein et joyeux toutes les incommodités; ce qui paraissait d'autant plus naturel qu'elle était d'une humeur gaie et enjouée, généreuse dans ses procédés et obligeante dans ses manières." On nous a bien des fois dépeint sous les mêmes couleurs cette religieuse à la taille élevée et bien proportionnée, à l'extérieur agréable et gracieux, dont la conversation était des plus intéressantes, et qui avait reçu la plus belle éducation du temps. " Pendant bien des années, elle a été employée à l'institut, à la satisfaction des parents et des élèves. Elle avait aussi un goût exquis pour l'ornement des autels, et elle soulageait la pauvreté de la maison par son talent pour la broderie et son industrie en toute chose. Elle a fait beaucoup d'ouvrages de (1) dorerie pour différentes églises du diocèse, notamment pour celle de St. François Riv. du Sud. En travaillant ainsi pour l'ornement des autels, que d'aspirations ne s'élançaient pas de son cœur vers le Cœur de Jésus! que de désirs de le voir connu, aimé et servi!

" Cette aimable Mère avait été quinze ans dans les charges d'as-

(1) La Mère Thérèse-Jésus et la Mère des Anges étaient de célèbres doreuses au Monastère. En 1798, à la demande de Mgr. Plessis, elles dorèrent le grand tabernacle de la cathédrale. "Les reliques de St. Flavien et de Ste. Félicité furent transportées chez nous pour être déposées dans les reliquaires du dit tabernacle par Mgr. Plessis, et M. le G. V. Desjardins. La relique de St. Paul fut déposée dans une des lanternes sur le dôme du tabernacle. Toute la communauté eut part à la consolation de baiser cette précieuse relique." En 1825, les

sistante et de zélatrice, elle venait d'être déchargée de celle de maîtresse-générale des classes (et les jeunes religieuses du temps se souviennent encore de son bon cœur et de son affabilité dans ce dernier emploi), quand elle nous fut enlevée par une brusque attaque de paralysie. Le 26 juillet 1821, sur les 10 h. du matin, un violent mal de tête l'obligea à se jeter sur son lit pour quelques moments. Hélas ! il ne lui fut plus possible de se relever; on la transporta à l'infirmerie sans mouvement ni connaissance. Le médecin de la maison en appela un autre, tant il la trouva mal. Cette pénible maladie lui ouvrit les portes de la bienheureuse éternité, où reposaient depuis longtemps ses affections et les désirs de son cœur. M. Signay, curé de Québec, fit l'inhumation avec beaucoup de solennité. Cette chère Mère était dans la 66e année de son âge et la 48e de sa vie religieuse."

St. François-Xavier amène au Monastère sa vingtième Supérieure.

Pour la vingtième fois, nous allons donner la notice biographique d'une ancienne supérieure, d'une de celles qui, *lieutenantes de Marie*, ont sous la direction et l'autorité de cette " Première et principale Supérieure " présidé au gouvernement de cette maison depuis deux siècles.

La Mère Marie-Anne-Louise Taschereau de St. F.-Xavier, la dernière dont nous emprunterons la biographie aux Annales, naquit à (1) Québec en 1743. " Issue de parents les mieux qualifiés de cette ville, et en même temps les plus remplis de probité, elle reçut

Ursulines doraient pour la cathédrale " deux très-beaux reliquaires en forme de châteaux. Sa Grandeur nous a *gratifiées* de £50 pour ce travail." La même année, on argentait six chandeliers et un crucifix pour Mgr. de Salde, curé de la Riv. Ouëlle. C'était là à peu près les derniers grands ouvrages de dorerie pour le dehors, car en 1829, on note que " les ornements d'église ont été substitués aux ouvrages en dorerie."

(1) Voici l'extrait de baptême: "Le 18 octobre 1743, par nous Prêtre chanoine de l'Église Cathédrale de Québec, a été baptisée Marie-Anne-Louise, née ce même jour du légitime mariage de M. Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au conseil supérieur de Québec

dès le bas âge les meilleures impressions pour le bien, ce qui joint à un excellent naturel devait amener les résultats les plus heureux." Sa plus tendre enfance fut confiée à la garde du cloître, puisque dès l'âge de cinq ans elle se trouvait à nos classes. Elle grandit dans la crainte de Dieu et l'amour de ses devoirs, progressant dans la science en même temps que dans la piété. Ses maîtresses qui voyaient avec consolation se développer "ses excellentes qualités et se manifester toujours davantage la bonté de son caractère," trouvaient bien en elle un sujet précieux pour la religion ; mais sachant que "la vocation ne peut venir que de Dieu," elle se gardèrent bien, comme le recommande notre sainte Règle, d'y inciter la jeune Dlle., qui du reste ne manifestait aucune inclination de se fixer dans le cloître. Elle aimait bien la vie du pensionnat, mais elle ne dédaignait pas non plus les plaisirs du monde ; sa vivacité naturelle lui faisait même anticiper les jouissances de cette prétendue liberté dont on se flatte quelquefois, au sortir du couvent. A peine âgée de quinze ans, Mlle. Taschereau avait déjà franchi le seuil du cloître. "Quoique pieuse, dit l'Annaliste, le monde et ses plaisirs eurent pour elle des attraits et jusqu'à l'âge de 20 ans, surent lui plaire ; mais le divin Époux voulant se l'attacher, l'attira fortement à lui pendant la neuvaine qui se fait exactement chaque année vers le mois de mars, et qui produit presque toujours plusieurs conversions." C'était en effet pendant la grande neuvaine de St. François-Xavier, en 1764 ; le prédicateur (le R. P. Le Franc S. J.), appuyait avec force sur la nécessité du salut : "Si votre pied, si votre main, si votre œil vous scandalisent, coupez, arrachez et jetez loin de vous" ces occasions de péché. Une voix intérieure parlait encore plus énergiquement au cœur de la jeune fille ; un nouvel aliment s'offrait à son ardeur, celui de la gloire de Dieu et du salut des âmes. La réflexion, le silence, agissaient sur elle aussi bien que les exemples du grand Apôtre des Indes ; mais ce qui sans doute compléta

et trésorier de la Marine en ce pays, et de dame Marie-Claire Fleury de la Gorgendière. Le parrain a été M. Joseph Fleury d'Eschambault, agent de la Compagnie des Indes à Montréal, et la marraine, dame Marie-Anne Langlois, épouse de M. Louis Fleury de la Gorgendière, qui ont avec nous signé. Godefroy de Tonnancour, Chanoine."

l'œuvre, ce fut la surabondance de grâces que faisait descendre la prière ardente de tant de cœurs chrétiens: la victoire fut complète. D'abord éclairée et frappée de l'inutilité de tant de moments donnés au plaisir et au monde, elle va se jeter au pied du saint prédicateur, lui fait une confession générale, et d'après ses conseils se décide à se donner toute à Dieu. Ce n'était pas une âme à changer à demi. Bien loin de remettre à un autre temps l'exécution de son projet, elle craint de laisser échapper le moment de la grâce et de suite dispose tout pour en venir à l'accomplissement; sa famille est prévenue de sa résolution, et quelques semaines seulement après cette mémorable neuvaine, " elle laissait le monde et ce qu'elle y avait de plus cher, pour venir se renfermer dans l'arche afin d'assurer son salut en suivant de plus près les traces de Notre-Seigneur. Ce fut le 13 mai qu'elle fit ce grand pas et qu'elle choisit notre Monastère pour son cher séjour jusqu'à l'éternité, y entrant avec un courage et une joie qui ne pouvaient venir que du St.-Esprit, et qui durent plaire à Celui qui l'avait attirée à lui par les charmes de sa grâce victorieuse.

"Jamais postulante, jamais novice ne fut plus fervente; et comme elle avait reçu l'impression de sa vocation à l'état religieux par l'intercession de St. François-Xavier, elle désira porter son nom et le prit pour modèle de son ardeur au service de Dieu. Sous de si heureux auspices, elle devint une règle vivante; on la vit courir plutôt que marcher au chemin de la perfection, s'avançant sans cesse de vertus en vertus."

L'entrée de cette nouvelle fille d'Ursule était sans doute une acquisition pour la communauté, et le monde le disait hautement; mais les idées de la fervente novice étaient bien différentes; elle savait que Dieu n'a besoin de personne pour accomplir ses œuvres, et qu'il changerait plutôt des " pierres en enfants d'Abraham," si par notre présomption, nous nous rendions indignes d'être des instruments de sa gloire. La jeune fille, quittant le monde et sa famille pour entrer dans le cloître, croit à la vérité offrir à Dieu un sacrifice, et Dieu le permet ainsi pour lui laisser le mérite de l'offrande; mais s'il lui est donné de connaître " le don de Dieu," comme elle comprendra bientôt que le céleste Époux seul a été vraiment généreux, et que son seul mérite à elle est d'avoir *accepté*

la place d'honneur qu'il lui offrait avec les plus magnifiques privilèges! Ce fut dans ces sentiments que le 12 août 1766, Mlle. Taschereau fit ses vœux entre les mains de Mgr. Briand, et en présence d'un grand nombre de parents et d'amis réunis dans la chapelle.

" D'un naturel vif et bouillant, la principale attention de la fervente novice s'était portée à se vaincre elle-même ; docile à la grâce et à ses supérieures, fidèle en tout, zélée pour son avancement spirituel, elle se fit une loi de ne rien accorder à son naturel, et par de continuelles violences elle s'en rendit complètement victorieuse. Heureuse habitude du saint renoncement qui la rendit de plus en plus chère au Dieu qui l'avait appelée, et mit en peu de temps cette digne Mère en état d'être utile à notre saint institut, et par là très-précieuse à notre communauté."

" Exercée à la vertu, douée de talents naturels et acquis, elle ne fut pas oubliée dans la distribution des offices du Monastère. Après avoir été longtemps employée à l'institut, pour lequel elle avait un talent tout particulier, elle fut nommé maîtresse-générale en même temps que sacristine, puis cellerière, et enfin dépositaire en 1787."

Nos lectrices se rappellent en quels termes elle débutait à cette époque dans la correspondance avec les Ursulines de Paris, et quel respect elle témoignait pour les traditions des anciennes. A son entrée au Monastère, elle avait eu le bonheur d'y trouver plusieurs bonnes Mères du siècle précédent, entre autres la Mère St. Pierre de Boucherville. La supérieure alors était la Mère Wheelwright de l'Enfant-Jésus, l'assistante la Mère Migeon de la Nativité, et comme portière agissait encore, à l'âge de 84 ans, la vénérée Mère Hertel de St. Exupère. Destinée à perpétuer jusqu'à nous les vertus de tant de vénérables religieuses qu'elle avait connues et aimées dès sa plus tendre enfance, elle fut portée d'une manière toute spéciale à se pénétrer de leur esprit, surtout de leur aimable austérité et de l'édifiante simplicité de leurs mœurs, comme aussi de leur assiduité à la prière et au travail, portant partout l'esprit de régularité et de ferveur. Placée à la tête de la maison de 1793 à 99, et de nouveau de 1805 à 1811, elle fit ressortir " son talent pour le bon ordre et le gouvernement," et

son amour pour les traditions primitives et la pratique de la sainte pauvreté. Au sujet de nos siéges de bois, tant admirés de Mgr. Plessis, elle disait un jour: " J'aimerais mieux voir détruire le Monastère que de les voir jamais remplacés par des siéges bourrés." Ces sentiments lui durèrent jusqu'à la fin. La Mère St. Henri se plaisait à raconter la verte réprimande qu'elle reçut un jour de la vénérable doyenne. " Etant jeune dépositaire, disait l'aimable Mère, j'avais acheté quelques belles tasses bleues qu'un étranger était venu m'offrir au dépôt, et pensant faire plaisir à la Mère St. Xavier, je les fis aussitôt porter à l'infirmerie. La bonne Mère ne les eut pas plus tôt aperçues qu'elle m'envoya chercher, et après m'avoir fait une sévère leçon, elle exigea de moi la promesse de ne jamais faire pour les *religieuses* des dépenses de cette nature, ajoutant que ces délicatesses n'étaient propres qu'à éloigner de l'esprit de pauvreté." Sa vigilance s'étendait à tout; son œil noir, nous disent les anciennes, avait en un moment fait le tour du chœur à l'oraison du matin, et s'il manquait quelque religieuse sans cause connue, elle était la première à lui porter secours. Elle aimait à voir les jeunes s'accoutumer à être fidèles dans les plus petites choses. Une ancienne supérieure, alors jeune novice, ayant un jour oublié de remettre à sa place au chœur un prie-dieu dont elle s'était chargée, la Mère St.-Xavier l'appelle aussitôt et lui dit: " Mon enfant, vous avez tort de manquer ainsi dans les petites choses." Cependant, craignant d'avoir fait de la peine à la petite sœur, elle visite ses images et lui présente le lendemain son plus beau *St. André*. Ce souvenir est encore aussi vivant que la leçon de la bonne Mère, leçon qui a profité à bien d'autres depuis. C'était par cet heureux mélange de douceur et de fermeté que la Mère St. Xavier gagnait tous les cœurs et les attachait à la règle. Mère tendre et dévouée à sa famille, sa croix la plus sensible fut la mort de plusieurs jeunes religieuses que réclama le ciel au commencement du siècle, et nous avons dit en parlant du Chapelain-Trappiste de quelle puissante intercession elle s'appuya auprès de Dieu, pour obtenir qu'aucune religieuse ne mourût pendant sa supériorité.

A la mort de la Mère Ste. Ursule, au printemps de 1815, la Mère St.-Xavier fut de nouveau choisie pour supérieure. C'est

pendant ce dernier triennat que fut célébré le (1) 50e anniversaire de sa profession religieuse. Nous avons déjà vu, au sujet de la Mère St. Louis de Gonzague, comment l'on prélude à ces fêtes touchantes. " Mgr. Plessis, disent les Annales, honora notre chère Mère de sa messe et reçut ses vœux. Bon nombre d'autres prêtres l'accompagnaient. Après le déjeuner, Sa Grandeur entra à la communauté dans le dessein d'assister aux pastorales préparées pour notre digne Mère. Quelle ne fut pas sa surprise en se voyant lui-même le premier objet des félicitations et des réjouissances ! En effet, le digne Prélat arrivait de sa pénible mission du Détroit. Après un compliment en poésie accompagné de couplets qui furent chantés avec grâce par nos pensionnaires, on réitéra la fête de la veille à l'honneur de notre chère Mère Supérieure. Pour compléter la joie de ce jour heureux, on vint nous annoncer que la respectable Dlle. Claire Taschereau, sœur aînée de notre Rév. Mère, était arrivée et que déjà elle était à notre porte conventuelle. Nous eûmes le plaisir de l'avoir avec nous jusqu'au soir ainsi que deux de ses parentes (Mme. Grant " la Baronne," et Mme. Ol. Perrault)." Plusieurs autres dames de la famille se trouvèrent aussi au dîner de fête à notre réfectoire. Dans l'après-midi, vers 3 h., notre Rév. Mère avec son aimable compagnie voulut bien se rendre à l'externat, où elle fut de nouveau complimentée et félicitée par ces chères enfants, qui avaient été très-bien dressées à leurs petits rôles." Quant à la fête préparée par nos élèves pensionnaires, guidées par la gracieuse Mère St. Jacques alors maîtresse-générale, toutes nos anciennes s'accordent à dire qu'elle avait été ravissante. Mlle. Julie (2) Painchaud,

(1) C'était la 3e fois seulement qu'une pareille fête se célébrait en l'honneur d'une supérieure en charge. La Mère Angélique Poisson fut la plus remarquable sous ce rapport, puisqu'elle célébra, étant supérieure, non-seulement son 50e anniversaire, mais aussi son 60e (en 1718 et 1728). La Mère Migeon de la Nativité était aussi en charge lorsqu'elle atteignit le chiffre 50 dans la date de ses vœux (1754). Le premier jubilé d'une ancienne supérieure depuis la Mère St. Frs. Xavier, fut celui du 16 juillet 1865, qui a laissé dans nos cœurs de si durables souvenirs. Nous avons salué depuis douze ans sept vénérables Jubilaires, dont deux bonnes sœurs converses.

(2) Mlle. Julie Painchaud, digne en tout d'être la bien-aimée cousine

chargée de couronner en chantant la chère Jubilaire, fut sans contredit le plus beau bouquet de cette fête, puisque aussitôt après avoir déposée sa blanche toilette, elle prit la coiffe noire et se dirigea vers le doux colombier du noviciat, heureuse de consacrer à Dieu et sa belle voix, et son esprit et ses talents. La liste des élèves, au chapitre suivant, nous dira quelles furent, outre les petites-nièces de la Mère St. François-Xavier, les gracieuses " bergères " du jour. Mgr. Plessis, avant de laisser la communauté avec l'honorable clergé qui l'accompagnait, accorda grand congé pour le lendemain, ce qui faisait un *triduum* tel que l'on n'avait pas encore vu. La bénédiction du S. S. vint clore cette belle journée et promettre de nouvelles grâces pour l'avenir. " Des âmes sensibles, ajouterons-nous volontiers avec l'Annaliste, se représenteront plus facilement qu'on ne saurait l'exprimer, les douces émotions de cette fête unique."

Nous aimons à faire remarquer à nos lectrices que ces réjouissances extra qui, de temps à autre, à l'occasion d'une cérémonie religieuse ou de la fête de quelque officière, viennent émouvoir d'une douce et cordiale gaieté les habitantes du cloître, remontent selon d'anciennes correspondances à l'époque même des Fondatrices.

cousine de Mgr. l'Administrateur actuel, porta en religion le nom de St. François de Borgia, et vécut trop peu au gré de tous ceux qui la connaissaient, surtout de notre communauté. Elle mourut le 23 mai 1834, dans la 35e année de son âge et la 18e de sa vie religieuse. Son goût naturel pour le dessin et la peinture a attaché son nom à des essais heureux en différents genres. Elle était native de l'Ile-aux-Grues, fille de M. David Painchaud et de dame Julie Langlois. Son oncle, M. C. F. Painchaud prétre, fondateur du collége de St. Anne, avait pris plaisir à contribuer de sa composition aux agréments de la fête du 12 août 1816, où figurait si gracieusement cette angélique nièce. La Mère St. Borgia était aussi nièce de l'ancienne Mère St. Augustin, longtemps supérieure à l'Hôtel-Dieu de cette ville, et de M. le Dr. Jos. Painchaud, le doyen des médecins de Québec; elle était par conséquent parente des familles Painchaud, Baillargeon et Fréchette de cette ville. Sa cousine, la Mère Mathilde Painchaud de Ste. Antoinette, décédée en cette maison le 15 oct. 1848, dans la ferveur de son noviciat et avec les marques les plus consolantes de prédestination, a rendu ce nom deux fois cher à notre communauté.

Ce sont donc des traditions sacrées auxquelles, selon le R. (1) P. Faber, on doit autant craindre de toucher qu'à aucune autre : " Je doute fort, dit-il, qu'il se soit jamais trouvé une maison religieuse qui ait persévéré pendant un temps considérable dans la stricte observance, sans avoir conservé ses récréations traditionnelles."

Après avoir célébré son 50e anniversaire, la Mère St. F.-Xavier continua de servir la communauté comme supérieure, puis en 1818, époque où fut élue pour la première fois la Mère McLaughlin de St. Henri, elle continua d'aider de ses conseils et de son expérience en qualité de zélatrice. Dans l'année qui suivit, nos Annales enregistrent deux faits qui réjouirent bien des cœurs. Il s'agit d'abord de la Mère de notre Juge en chef actuel l'Hon. J. Duval. " Le 28 mai 1819, Mme. Duval (américaine de naissance) fit son abjuration et fut baptisée sous condition dans notre église par M. Signay, curé de cette ville. A la fête du Sacré-Cœur, la même dame fut confirmée dans notre chœur, en même temps que nos élèves pensionnaires qui faisaient ce jour-là leur seconde communion. La piété des fidèles a été remarquable, grand nombre de personnes ont approché de la sainte Eucharistie ; nous avons eu onze messes." Mme. Duval passa cette journée de bonheur à l'intérieur du Monastère, dînant à notre réfectoire et se réjouissant pieusement avec les épouses de J. C. Le même privilége fut accordé le 20 août suivant à Mlle. Anne Allsop, " âgée de 30 ans, issue de parents protestants, qui avait fait sa première communion et avait été confirmée dans notre chœur."

De tels événements devaient faire une impression bien conso-

(1) " I have already said that recreation is a matter of immense importance in the spiritual life. The whole tradition of the Church is in favor of it; and I doubt if ever there was a religions house which persevered in strict observance for any length of time, without the recreations which are traditional in each order. For an order without traditions is an order without life, at least without the full life of maturity. It is either dead, or still an infant. It sounds strange to a man in the world that recreation should be compulsory in religious houses; yet that it is so is part of the universal heavenly wisdom common to all monastic legislators...." *Growth in Holiness.*

lante sur le cœur de notre pieuse Mère, elle qui déplorait avec tant d'amertume ces alliances qu'elle voyait contracter, et où se trouvait en si grand danger la foi des mères et des enfants: de là cette crainte d'introduire dans les classes des livres anglais, quelque indifférents qu'ils fussent. Mgr. Plessis qui (1) vénérait, on peut dire la chère Mère, dut lui-même à plusieurs reprises la rassurer à ce sujet.

Nous ne savons si au 50e anniversaire de notre Mère, comme à d'autres qui avaient précédé, on mit à profit l'ingénieuse idée de charger du *Benedicamus Domino* du réveil les petits chantres du bon Dieu. C'eût été bien figurer, par ces petits oiseaux, l'agilité de cette âme d'élite dans tous les devoirs de sa sainte vocation, et les aspirations ferventes qui la tenaient sans cesse élevée dans les divines régions de la grâce et de la charité. Son vol était d'autant plus sûr qu'elle s'était tout d'abord fortement ancrée sur l'humilité la plus profonde. Comme elle se montrait intimement convaincue de ces paroles de notre Vén. Mère Marie de l'Incarnation, que "l'estime qu'on a de soi-même et le désir qu'on a d'être estimée des autres, est la plus grande sottise du monde, que les misères que chacun expérimente en soi-même en sont une preuve convaincante." Constamment attentive à découvrir ses propres imperfections, on la voyait " silencïeuse, charitable et reservée dans ses paroles à l'égard du prochain, généreuse pour autrui, mais pauvre et dénuée pour elle-même." Attachée par le cœur au culte de Marie, elle était sans cesse à ses pieds, la suppliant de ne point dédaigner d'exercer par une aussi indigne représentante, sa charge de " Première et principale Supérieure de cette maison."

(1) Notre Mère Supérieure actuelle, (la Mère McDonell de St. André) nous racontait qu'étant pensionnaire lors de la visite de Mgr. à son retour d'Europe, et alignée comme les autres élèves le long du corridor pour saluer de nouveau Mgr. à sa sortie, elle avait peine à contenir son étonnement et son admiration, quand elle vit paraître le Prélat à la stature noble et imposante, conduisant par le bras avec tout le respect et l'attention d'un bon fils la vénérable Mère St. Frs.-Xavier, alors presque octogénaire, et toute courbée sous le poids de ses travaux.

Quelle ardeur encore à maintenir la ferveur non-seulement dans ce cercle de dévotions et de communions prescrit par la Règle soit pour le salut des infidèles et des pécheurs ; soit pour les chefs spirituels, les chefs civils, pour les bienfaiteurs etc ; mais encore dans ces (1) pratiques traditionnelles auxquelles tiennent tant de souvenirs de fidélité à l'Époux céleste et de sainte dilatation de cœur à son service.

C'était en maintenant ainsi par sa direction ou ses exemples l'esprit primitif, que la digne Mère remplissait sa mission et s'avançait vers le ciel. Fervente doyenne de près de 80 ans, elle était encore des plus lestes à s'habiller le matin et rendue des premières au pied du tabernacle; tout faisait espérer de la conserver encore longtemps quand " un rhume épidémique nous l'enleva au 9e jour, le 16 mars 1825, dans la 82e année de son âge, après avoir vécu en cette maison 61 ans et dix mois." Mgr. Plessis, qui devait la suivre de si près dans l'éternité, voulut dire la messe sur son corps et honorer de sa présence les obsèques de la chère et regrettée défunte. " Une âme droite, ferme et généreuse, dit encore le Récit, un esprit éclairé, un cœur sensible, un jugement sain, une vertu éprouvée, une piété sincère, l'ont dans tous les temps de sa belle et longue vie rendue précieuse et très-utile à cette communauté, où elle a exercé pendant plus de 36 ans les principales charges, ayant été en particulier 15 ans supérieure et 15 ans dépositaire."

Nous ne saurions donner la notice de la Mère St. François-Xavier sans dire un mot de son digne frère, père et aïeul des deux Hon. Juges J. T. Taschereau, et de M. E. A. Taschereau V. G. Recteur de l'Université-Laval. Il s'agit, selon le Récit, de " l'Hon.

(1) Parmi ces pratiques sont les petits saluts dont à mainte reprise dans le cours de l'année, on fait résonner différents oratoires à l'intérieur, chaque salut ayant un but particulier. Nos lectrices connaissent déjà le salut du premier vendredi et celui du 25 de chaque mois. Une pratique aussi bien touchante et qui s'observe exactement au Monastère, c'est celle de chanter, à la fête de St. Louis, le psaume *Deus judicium tuum regi da* avec l'oraison pour le "Roi très-chrétien." Bien des scènes viennent émouvoir le souvenir pendant ce psaume.

Gabriel E. Taschereau, seigneur de la seigneurie Taschereau ou Nouvelle-Beauce, colonel du 2e bataillon de la milice de Québec, membre du conseil législatif, grand voyer du district de Québec et surintendant des maisons de poste; citoyen vraiment respectable tant par ses talents et sa probité que par ses vertus. Aussi a-t-il vu venir la mort avec ce calme qu'une conscience irréprochable peut seule donner. Sa mort arrivée à son manoir le 18 septembre 1809, a été celle du juste. Ses funérailles eurent lieu dans l'église de la Nouvelle-Beauce, où son corps a été déposé au milieu d'un grand concours de ses censitaires, qui ont mêlé leurs regrets aux gémissements de sa famille. Pour notre part, nous devrons à jamais regarder le respectable défunt comme un de nos insignes bienfaiteurs. Touché de l'embarras où il voyait sa chère sœur, lorsqu'elle fut mise pour la première fois dépositaire, il s'offrit à démêler nos affaires et s'y appliqua avec un soin infatigable, n'épargnant ni veilles ni voyages. Il serait difficile de se former une juste idée des soins et des peines qu'il s'est donnés pour débrouiller nos titres et autres papiers ; il y employa tout un hiver, ayant eu pour cela permission d'entrer chaque jour au dépôt. Il concéda nos terres et seigneuries qui nous donnent aujourd'hui plus de rentes que nous n'en retirions ci-devant de France. Et tous ces services inappréciables nous ont été rendus sans autre intérêt de sa part que de satisfaire les inclinations d'un cœur qui aimait à faire du bien et à obliger; nous pouvons le regarder comme le Restaurateur de nos affaires temporelles. Nous ne nous sommes pas contentées de donner des larmes et des regrets à sa mémoire ; nous avons fait un service solennel avec une communion générale pour le repos de son âme. Quelques jours auparavant, nous avions récité l'office à neuf leçons. Puissions-nous trouver occasion d'être utiles à cette honorable famille ou à ses petits-enfants."

Nous éprouvons aussi du bonheur à reconnaître l'intérêt que porta à notre maison l'Hon. Juge Ol. Perrault, neveu de notre Mère St. F.-Xavier. Toujours prêt à nous aider dans la gestion de nos affaires, il nous a rendu en plusieurs occasions des services importants. Ses sentiments chrétiens percent bien dans les lignes suivantes. " Élever nos enfants dans la crainte du Seigneur,

disait-il écrivant à la Mère St. Henri, leur inculquer dès l'enfance les leçons qui conduisent à la pratique de la vertu ; tel a été notre plus doux emploi, et rien n'est si flatteur pour nous que de recevoir l'approbation de votre respectable communauté qui, dans l'éducation de mes (1) filles, a si essentiellement coopéré à cet heureux résultat." En date du 27 mai 1812, les Annales disent : " Il a plu à son Excellence de nommer comme Juge de la cour du Banc du Roi, pour le district de Québec, M. Olivier Perrault, en remplacement de M. P. Amable de Bonne qui a résigné. L'élévation de M. Perrault a rempli de joie tous ses concitoyens, qui con naissent son attachement inviolable à son roi et l'édification de sa piété dans les plus petites pratiques de notre sainte Religion. Il a été notre (2) avocat l'espace de huit ans, et près de cinq ans

(1) L'Hon. Juge Olivier Perrault décéda le 19 mars 1827; sa veuve Mme. Louise Taschereau ne lui survécut que trois mois. " Nous perdons en elle, dit le Récit, une amie intime et sincère qui, après avoir reçu son éducation à notre Monastère, nous a fait honneur par la conduite régulière et vertueuse qu'elle a su tenir au centre du grand monde, et par l'éducation chrétienne qu'elle a donnée à ses enfants. Son fils est âgé d'environ 20 ans; de ses quatre filles, les deux aînées, Dlles. Louise et Claire, ont terminé ici leur éducation ; la troisième, Julie, qui n'a pas douze ans, est actuellement à notre pensionnat où elle fait très-bien et promet beaucoup; la quatrième, Susanne n'est âgée que de 7 ans." Les Dlles. Perrault devinrent mesdames E. B. Lindsay, Chs. Duchesnay, Elz. Duchesnay et R. Kimber. Dès le 24 déc. 1837, les Annales pleuraient la mort de Mme. Lindsay, qui désira être inhumée dans notre église. Huit mois plus tard s'éteignait sa sœur cadette, et le 21 août 1838, notre église se revêtait de nouveau de voiles funèbres et accueillait avec toutes les sympathies de l'amitié la plus sincère, les restes mortels de Mme. Elzéar Duchesnay (Dlle. Julie Perrault), qui avait voulu reposer auprès de sa sœur Louise, sous les suffrages ardents de ses anciennes maîtresses. Il n'est pas nécessaire de dire avec quelle cordialité la communauté reçoit et instruit les petites-filles de M. Gabriel Taschereau, cet ancien ami et bienfaiteur, dont la postérité s'est unie à des familles déjà bien connues au Monastère. Le fils unique du Juge Perrault a épousé Mlle de Montenach.

(2) M. Louis Moquin, digne intermédiaire entre MM. Perrault et Caron, fut avocat de la communauté jusqu'en 1825, époque où il mourut âgé seulement de 33 ans. De grandes démonstrations eurent

sans vouloir recevoir d'honoraires, quoique nos affaires fussent alors des plus épineuses. Il nous a indiqué à sa place M. Caron comme le plus propre à lui succéder, et veut bien nous faire la grâce de continuer d'être notre conseiller." L'Hon. Joseph N. Bossé est l'avocat de la communauté depuis 1853. Nous ne laisserons pas échapper ici l'occasion de souscrire de nouveau à ces témoignages, rendus à la probité et à la religion des honorables citoyens qui se sont trouvés en rapport étroit avec notre maison, soit comme médecins, soit comme procureurs, soit comme notaires de la communauté. S'il nous était permis d'anticiper le rapport des Annales nous pourrions dès maintenant rendre aux successeurs actuels le même hommage qu'à leurs devanciers. Qu'il nous suffise de joindre aux noms déjà cités dans cet ouvrage ceux de MM. les notaires Planté et Bélanger, remplacés aujourd'hui par MM. E. B. Lindsay et Alexandre LeMoine.

Il n'est pas nécessaire de dire que nous avons eu la jouissance de donner l'éducation aux enfants et petits-enfants de ces citoyens aussi honorables que dévoués.

Un autre frère de la Mère St. François-Xavier, résidant à Paris, et mort en 1821, prit un grand intérêt à nos affaires de France. Quelques extraits de sa correspondance montreront qu'il était digne de sa famille.

" Paris, 26 fév. 1803.—Vos lettres, ma chère Xavier, m'ont été fidèlement remises......Si je suis encore éloigné du doux moment de me rapprocher de vous, que nos lettres soient pour nous tous une consolation puissante. Les vôtres, ma chère Sœur, font

lieu à ses funérailles auxquelles assistèrent, selon les Annales, " son honneur le Grand Juge de la province, MM. les Juges du district de Québec etc. etc. Avant de se séparer du barreau, M. le Grand Juge a fait un petit discours pathétique, où il a rappelé les qualités éminentes du défunt....terminant par ce trait saillant de son caractère, savoir: que M. Moquin n'avait jamais voulu prendre une cause sans s'être assuré par les meilleures informations qu'elle était fondée en justice." Entrant pleinement dans les vieilles traditions du Monastère, nos avocats étaient alors plutôt avocats consultants qu'avocats plaidants : comme nous l'avons déjà donné à entendre, c'est surtout depuis 1830 qu'il a fallu plaider et plaider souvent.

sur mon âme une impression que je ne saurais vous rendre, tant vos paroles ont de vérité et de naturel. Nos dangers sont passés, et nos consolations sont de nous retrouver. Mon frère vous dira en peu de mots les peines que nous avons eues pendant l'orage ; mais le Seigneur que vous servez avec tant de zèle a écouté vos prières, nos jours ont été préservés ; que ce soit donc pour mieux le servir et nous attacher plus fortement à son souvenir ! A bien réfléchir, la révolution de France doit être regardée comme un châtiment de la part de Dieu. Si nous voulons bien nous rappeler que son peuple d'Israël fut emmené captif par le roi Nabuchodonosor à Babylone, que le roi Cyrus, après 70 ans de captivité, le renvoya pour rétablir la cité et le temple de Jérusalem : nous y trouverons l'image du retour de l'Eglise en France. Il faut avoir été dans ces temps de calamité privé du culte le plus saint, avoir vu le paganisme remplacer la divinité, pour goûter le bonheur de la religion et s'y rattacher fortement. Tel est le temps de l'idolâtrie que nous avons vu renaître ! réflexions qui occupent toutes mes pensées et sur lesquelles je médite de plus en plus.

" J'ai vu, ma chère Dépositaire, l'homme d'affaires dont vous me parlez......Je ne vois autre chose que de faire réclamer par l'Angleterre au gouvernement de France......

" Je vous aime non-seulement comme ma sœur, mais comme une religieuse dont je respecte la sainteté de l'état et les vertus ; c'est à ce titre que je vous prie de recevoir un trésor inestimable : la *sentence de condamnation de N. S. J.-C.* Je l'ai reçue dans la Révolution des mains d'un grand vicaire du diocèse, homme saint dans son ministère. Cette pièce qui peut être regardée comme une des plus saintes, devra être mise sous verre et déposée dans le lieu de vos retraites. Ce trésor ne doit pas être connu en Canada et ne peut être confié à tout le monde. Je ne doute point que cette relique si précieuse ne fasse l'objet de votre dévotion...... Je te remercie bien sincèrement, ma bonne Sœur, de ce que tu me dis de si tendre et de si aimable pour ma chère femme. Elle t'écrit elle-même pour te témoigner sa reconnaissance......"

De Mme. Taschereau : " Paris, ce 3 mars 1803.—Ma chère et bien-aimée Sœur,—Je suis pénétrée de la plus vive reconnaissance de tout ce que vous voulez bien m'adresser d'honnête et d'agréa-

ble. Il me faudrait votre plume, pour exprimer avec autant de grâce combien je ressens votre tendresse pour un frère si chéri de votre part et de toute sa famille, devenu mon époux. Il partage bien sincèrement avec moi cette amitié qui n'a pu s'altérer un instant envers les siens propres; c'est une justice que vous lui rendez de l'aimer. Son attachement est aussi vrai que loyal. Sa tendresse pour vous, mon aimable Sœur, s'épanche dans mon sein; je la partage, et je me trouve l'épouse la plus heureuse de me voir unie à une famille aussi respectable et estimable. Voilà, ma tendre Sœur, ce que je puis dire de consolant à l'égard d'un mari qui m'aime autant qu'il vous chérit. Notre bonheur serait commun si nous avions celui de partager notre séjour auprès de vous; c'est ce qui occupe toutes nos pensées; l'exécution en est réservée à la Providence. Je vous prie de recevoir et de faire agréer à nos chères sœurs et à notre cher frère, dont l'amitié nous est si connue dans tous leurs écrits, les souhaits et les vœux que j'adresse au Seigneur pour votre conservation. Ce sont les senti- d'une sœur qui vous aime, vous estime et vous embrasse du meilleur de son cœur.—M. Taschereau."

" Thyais, 7 mars 1818.—Mon cœur se réjouit, ma chère Xavier, à la vue de vos lettres, qui font sur l'esprit de ma femme une impression si profonde que ses larmes coulent en les lisant. Elle déclare que si elle pouvait être en Canada, elle habiterait votre communauté, inséparable de vous-même. Je retrouve une sœur morte pour le monde, mais vivante pour sa famille. C'est ainsi que nos écrits adoucissent la rigueur de nos privations, de nos peines. Je jouis par la pensée de votre présence, de celle de la bonne sœur Marie qui, quoique très-âgée, est toujours jeune à notre mémoire et à notre reconnaissance. Ma joie est de lui écrire, et de rappeler ces jours d'enfance cimentés de notre amitié, qui nous fait oublier nos (1) âges, et nous fait vivre dans l'heureux espoir de nous conserver éternellement se sentiment fraternel. Je rappelle la sœur Claire avec qui je communique également. Et c'est ainsi que de loin que je suis, je me vois tout-à-coup transporté en

(1) En mars 1817, ce tendre et bon frère écrivait:...."A l'âge de 75 ans....après 56 ans d'absence...."

Canada, voyage de long cours qui s'abrége en présence de nos esprits.

" Je veille toujours, ma chère Sœur, au moment favorable de réclamer les intérêts de votre communauté......Je vois M. Desjardins de temps à autre et me concerterai toujours avec lui...... En travaillant pour la famille des d'Eschambault, je travaille pour vous-mêmes. M. l'abbé Desjardins, qui a dû vous écrire, vous aura dit que nous avons déjeuné ensemble chez lui, et que nous nous sommes beaucoup entretenus de la Mère St.-Xavier et de la famille. Je lui ai fait connaître un songe que je rapporte à M. Perrault, qui est arrivé à la mort de notre cher frère dont j'ignorais alors le décès. Il me vanta beaucoup son mérite. Dieu veuille que la famille soit toujours en possession d'une vertu exemplaire, que j'apprécie dans l'exemple que donnent Mme. Perrault et son mari. M. Beauregard me fait de son côté l'éloge de Mme. Taschereau, douairière, qui jouit de l'estime des personnes distinguées dans Québec. C'est ainsi que je me ravive personnellement dans l'esprit de tous. Jouissez, ma chère Xavier, de l'amour qui vous anime envers le Seigneur ; c'est dans sa bienfaisante Providence que vous embrasse votre frère."

Par le rapprochement des notices, dans cet espace de près de deux siècles, nos lectrices ont sans doute remarqué qu'il meurt plus de jeunes sujets dans la dernière époque que dans la première. Ce résultat viendrait-il du (1) changement de régime depuis la conquête ? les vins français, les pruneaux et les raisins, les fruits secs au repas du soir.. ...seraient-ils plus favorables à la longévité que les breuvages tels que le thé et le café......? A d'autres que nous à résoudre cette question. Une chose que nous croyons

(1) Les anciens Canadiens doivent avoir beaucoup souffert de ce changement. Notre Annaliste écrivait en 1776: " Le carême cette année a été mieux soutenu, ayant eu du vin, ce dont nous étions privées depuis que nous sommes sous le gouvernement anglais. Le meilleur marché, qui était auparavant $30 ou 180 liv. la barrique, est de 360 livres depuis les guerres." (Tout le monde sait que les vins français n'étaient pas ces vins frelatés en usage de nos jours). Nous ferons remarquer que deux repas par jour suffisaient autrefois au soutien

avoir constatée c'est que vu "l'affaiblissement général des santés" dont on se plaint très-fréquemment dans le monde même, on devint au Monastère plus facile à admettre des sujets d'un tempérament faible et délicat. Il ressortirait alors que le bonheur de mourir en religion serait étendu à un plus grand nombre d'âmes pieuses, ce qui certainement ne paraîtra un mal à qui que ce soit. La chose du reste a été bien des fois résolue et décidée par les parties intéressées, dans le sens que nous l'expliquons. Que de fois en effet n'avons-nous pas béni le divin Époux avec ces âmes angéliques, destinées par le ciel à ne jamais connaître les grandes préoccupations de la vie, ni la pesanteur et la responsabilité du gouvernement! Comme elles se réjouissaient de la faveur insigne de mourir en religion, tandis que bien d'autres de leur âge ne quittaient une vie de plaisirs mondains et d'inutilités qu'à regret, qu'entraînées par l'appel impérieux de la maladie.

Si c'est là un contraste, il est tout en faveur de l'épouse du Christ. Le saint vieillard Siméon était sur le déclin de la vie quand il lui fut donné de prononcer son *Nunc dimittis ;* mais en Religion, le cantique se peut chanter à tout âge, car dès le jour bienheureux de la profession, l'âme n'a-t-elle pas tressailli d'une joie inexprimable en Dieu son Sauveur et son Époux, quand elle s'est écriée : "Je l'ai vu, je l'ai aimé, j'ai cru en lui et je fais mes délices de son amour ?" Oh ! si nous osions lever le voile que nous avons résolu de tenir suspendu sur nos contemporains, nous transcririons ici ces lettres tout imprégnées d'amour divin, envoyées par de jeunes sœurs mourantes à leurs parents ; nous citerions de ces paroles séraphiques sur le ciel, échappées de ces jeunes poitrines déjà épuisées et desséchées. O puissance de la grâce ! O miséricorde de Dieu, qui appelle si vite à la récompense !

d'une longue existence, et que ce n'est que depuis environ 80 ans que malgré l'addition du déjeuner et la diminution des abstinences, les santés en général sont plus faibles et les vies plus courtes. Dans le monde, le dépérissement dans les santés proviendrait-il des mêmes causes ?....Nous aimerions à voir plus connues les "Lettres de la Vén. Mère de l'Incarnation," où elle parle de la salubrité de notre climat et du genre de vie des habitants de la colonie, qui ne mouraient que de vieillesse ou par accident, rarement par maladie.

Quels sont donc les parents chrétiens qui voudraient que leurs enfants si chères ne fussent pas mortes en religion, qu'elles fussent mortes dans leurs familles, comme leurs frères ou leurs sœurs, comme tant d'autres jeunes filles que tous les jours la mort moissonne?......Malgré la douleur poignante qui nous saisissait nous-mêmes en voyant nous laisser des âmes aussi bien faites, nous nous disions: Eh bien! oui; qu'elles jouissent dès à présent du Dieu de leur cœur, et qu'elles fassent descendre des bénédictions sur leurs Mères, sur la maison qui les a ainsi formées à la piété!

Avant de clore ces Notices, écrites dans l'entraînement de la piété filiale la plus méritée, et sous les impressions les plus fortes de la reconnaissance, nous dirons de nouveau que chaque sujet amené ici par la Providence nous a apparu avec le caractère d'une mission spéciale. Tour à tour, nous avons vu des nonagénaires, des octogénaires, des septuagénaires; nous en avons vu au milieu de la carrière et dans la vigueur de la course; nous en avons vu quelques-unes à la fleur de l'âge et en apparence à leur début au service de Dieu: cependant, toutes nous ont semblé avoir rempli et complété leur mission, malgré la différence des termes. Prismes lumineux préparés de la main du Seigneur pour briller autour du tabernacle sacré où lui-même il réside, chacune paraissait refléter quelque rayon de ces premiers feux, allumés au cœur de Dieu même, par nos saintes et bien-aimées Fondatrices.

M. Charles Ste.-Foi, parlant des familles religieuses "où l'esprit de J. C. et de l'Église s'est versé plus abondamment, où la sève divine du Christianisme s'est maintenue plus fraîche et plus puissante," dit qu'elles "forment en quelque sorte l'aristocratie du bon Dieu, parce qu'elles renoncent volontairement à tous les biens de la terre pour s'attacher uniquement à lui......Dans les races bien conservées, continue l'auteur en développant la même pensée, on peut distinguer souvent, jusque dans les derniers rejetons, l'air et les traits de leurs aïeux; ainsi, dans les congrégations religieuses restées fidèles à leur vocation, on reconnaît encore, après de longs siècles, dans les membres qui les composent, l'esprit de leur fondateur, et cet air de famille qui les distingue de toutes les autres." Quel devoir donc pour la famille virginale qui habite aujourd'hui ces murs séculaires! quel héritage à conserver intact

et à transmettre à la génération qui suivra ! A l'époque où nous sommes de cette Histoire (1825), cent cinquante-huit (1) religieuses sont passées de ce Monastère au ciel ; après avoir aimé et suivi Jésus sur la terre, elles sont, nous n'en doutons pas, allées le posséder et jouir de lui dans sa gloire. Chaque fois que nous nous remettons devant les yeux ce que les biographes du temps, témoins intimes de leurs vertus, nous ont transmis de ces chères devancières, nous ne pouvons que dire avec émotion et pleines de confiance dans leur intercession auprès de Dieu : Telles soient toujours les filles de MARIE DE L'INCARNATION !

Liste des Religieuses composant la Communauté en 1825.

Rév.	*Mère*	*Marie-Marg. Blais de St. Pierre, âgée de*	76	*ans*
"	"	*M. Amable Dubé de St. Ignace.........*	74	"
"	"	*Marie-Archange Panet de St. Bernard.*	65	"
"	"	*Marie-Françoise Panet de St. Jacques.*	61	"
"	"	*Marie-Louise Rouleau de St. Michel...*	66	"
"	"	*Elisabeth Giroux des Anges..............*	57	"
"	"	*Julie Berthelot de St. Joseph............*	59	"
"	"	*Genev. Berthelot de St. Frs. d'Assise...*	60	"
"	"	*Angélique-Judith de la Ferrière de Ste. Marie..................................*	51	"
"	"	*Marie-Louise McLaughlin de St. Henri.*	45	"
"	"	*Louise-Olive Roy de St. Paul...........*	47	"
"	"	*Marie-Françoise Aubin de St. Antoine.*	41	"
"	"	*M. Marg. Elisabeth Coutant de Ste. Anne*	49	"
"	"	*Marie-Thérèse Oneille de Ste. Catherine*	39	"
"	"	*Marie-Louise Oneille de Ste. Gertrude...*	39	"
"	"	*Marie-Angélique Viens de St. Jean Chrysostome...........................*	41	"
"	"	*Marie-Thérèse Le Bossu de Ste. Claire.*	34	"
"	"	*Genev. McKutcheon de Ste. Hélène.....*	36	"
"	"	*Sophie-Rose Fisette de Ste. Elisabeth...*	34	"

(1) Sur les 158 religieuses mortes de 1639 à 1825, cent douze étaient des religieuses de chœur.

" " *Marguerite Cuddy de St. Athanase......* 33 "
" " *Marie-Angèle Morin de Ste. Pélagie....* 30 "
" " *Marie-Marg. Boissonnault de Ste. Monique.............. ....* 35 "
" " *Adelaïde Plante de St. Gabriel............* 29 "
" " *M. Elis. Sédilau dit Montreuil de St. Augustin..* 38 "
" " *Catherine Couture de Ste. Ursule......* 29 "
" " *Catherine Côté de Ste. Agnès............* 29 "
" " *Marie-Archange Point de Ste. Madeleine.* 24 "
" " *Marie-Lse. Bourbeau de St. Stanislas...* 30 "
" " *Marie-Julie Painchaud de St. Frs. de Borgia....... ... .* 26 "
" " *Isabella McDonell de St. André..........* 29 "
" " *Marg. Perrault de Ste. Agathe..... .....* 21 "
" " *Marie-Louise Blais de Ste. Thérèse.....* 24 "
" " *Cécile O'Conway de l'Incarnation......* 37 "

Religieuses Converses.

Sœur M. Ang. Rousseau de Ste. Marthe, âgée de 76 *ans*
" *Genev. Lacroix de St. Nicolas.................* 45 "
" *Françoise Leclaire de St. Alexis........ ......* 49 "
" *M. Judith Bilodeau de Ste. Rose............* 40 "
" *Thérèse Couture de St. Denis..................* 34 "
" *Madeleine Boulé de St. Frs. Régis ....* 43 "
" *Marie-Anne Brière de St. Ambroise.........* 29 "
" *Marie Nolette de Ste. Croix.....................* 27 "
" *Cécile Noël de Ste. Marguerite......... ....* 27 "
" *Marie-Lefèvre de St. Claude...................* 29 "
" *Marie Ratté de Ste. Geneviève ....* 26 "
" *M. Françoise Fournier de St. Clément........* 29 "
" *Modeste Gagnon de Ste. Thècle.................* 23 "

CHAPITRE III.

Le Pensionnat au XIXe siècle.

Réveil de l'Éducation—Liste de la plupart des élèves de 1800 à 1820—Une Élue du Seigneur—Liste des élèves continuée de 1820 à 1840—L'Éducation sous sa forme actuelle—Dernière liste d'élèves—Un second Fondateur—Conclusion.



ES entraves apportées au mouvement intellectuel de la colonie, à l'égard des catholiques, subsistaient toujours malgré le développement que prenait la population. Il semble que les Canadiens aient évité de réclamer, de crainte de donner lieu à de nouvelles combinaisons de la nature de celles dont ils avaient failli être victimes, en 1789 et 1801. Cependant, les gardiens séculaires du flambeau sacré de l'éducation, les membres du clergé, ne sommeillaient pas. Mgr. Plessis, qui devait aller plaider la cause de son peuple en Europe, ne pouvait manquer d'appuyer du poids de sa parole les sourds murmures de ses ouailles, et l'on nous paraît ici avoir comme attendu, pour agir, l'issue de ses conférences avec les Ministres; car dès l'été de 1821, dit le Récit, "s'érigeait une société pour l'éducation de la jeunesse catholique sous le nom de Société d'Éducation du district de Québec, dont on pria son excellence le Gouverneur en chef de vouloir bien accepter le patronage. Son Excellence accéda à cette instante demande." Aussitôt d'honorables laïques furent mis en avant dans "cette utile société, si précieuse et si importante pour le bien de la Religion." Comme président figurait M. J. F. Perrault; vice-présidents, M. J. Planté, notaire et messire Jér. Demers, prêtre du Séminaire; secrétaire, M. Ls. Lagueux; trésorier, M. Chs. Lagueux. Parmi ce comité composé de 21 membres se trouvaient Messire J. Signay, curé de

Québec, MM. Henri Hudon, Lefebvre et Ths. Maguire, prêtres. Tel était le point de départ du mouvement qui, 60 ans après la séparation de l'ancienne France, allait amener une véritable renaissance parmi nos populations catholiques. On remarquera que ce fut dans les années suivantes que furent fondés, ou mieux organisés, la plupart des collèges canadiens qui font aujourd'hui la gloire de notre pays. Le Monastère n'était pas resté indifférent au réveil de cette nouvelle ère. Nos lectrices ont vu que vers 1800, le nombre des élèves pensionnaires avait sensiblement diminué ; on regrettait le peu de temps que les élèves en général passaient aux classes, où d'ordinaire elles venaient à l'âge de 11 à 12 ans ; aussi toute l'attention se portait-elle vers la doctrine chrétienne. Il valait mieux sans doute former solidement l'esprit dans la vaste science de la doctrine chrétienne, que de donner un vernis qui eût moins voilé le défaut de connaissances, que gâté l'esprit par une fausse science et de vaines prétentions.

Mais envisagé au point de vue du développement des études, un tel état de choses n'était guère propre à le favoriser. D'ailleurs, à l'intérieur du Monastère existait un obstacle bien plus réel, dans l'impérieuse nécessité de pourvoir à sa subsistance par le travail des mains et ses propres industries. On ne connaissait pas alors la magique puissance d'un bazar, d'une loterie. Il serait superflu d'ajouter, à ce sujet, de longues réflexions ; ce n'est pas d'aujourd'hui que nos lectrices saisissent l'importance, pour une communauté enseignante, d'être pourvue, non pas de la surabondance, mais d'un honnête nécessaire, qui laisse la liberté de vaquer tout entière à ses fonctions. Malheureusement, nos Mères, au commencement du 19e siècle, n'eurent pas ce nécessaire si indispensable. Que ne nous a-t-on pas dit du travail manuel, des veilles prolongées des maîtresses mêmes qui tout le jour avaient dû se livrer à l'enseignement, et cela, dans le but de pouvoir, sans endetter la maison, se procurer des meubles nécessaires aux classes ou favorables aux nouvelles études. Cet obstacle retarda grandement le mouvement progressif. Mais sous le rapport des livres, quel surcroît d'embarras dans la marche de l'éducation ! Les traités en langue anglaise s'obtenaient assez facilement ; mais cette langue était alors peu connue des élèves canadiennes, et elles se

trouvaient par là comme exclues de certaines études plus relevées. La Providence se chargea enfin d'obvier à cette difficulté. Hâtons-nous ici de nommer le savant abbé (1) J. Holmes, qui imprima à l'éducation, surtout dans le district de Québec, un élan prodigieux, et qui nous rendit, à nous en particulier, de si grands services. Homme d'ardeur et de ressources, il marcha en avant pour aplanir les difficultés, et s'occupa tout d'abord des livres de classe; il eut bientôt levé les obstacles, soit en obtenant une réduction considérable sur les droits de douane pour l'importation des livres de France, soit en faisant imprimer dans le pays différents traités des plus utiles, soit en rédigeant lui-même des ouvrages du premier mérite. Cependant, ce grand mouvement ne s'opérait dans nos colléges mêmes que vers 1830; étudions de plus près comment au Monastère l'on traversa l'époque antérieure.

La Providence avait envoyé à cette maison sur la fin du siècle, des sujets qui, sans vouloir trop devancer leur époque, travaillaient à en accélérer les progrès. Sans bruit, la Mère St. Augustin initiait quelques jeunes religieuses aux branches dont on allait bientôt demander l'enseignement; d'un autre côté, la Mère St. Henri, mise à la tête du noviciat, faisait tous les efforts imaginables pour hausser le niveau des études; d'un esprit élevé, d'un cœur courageux, elle entrait parfaitement dans les vues de ses frères, surtout du Dr. McLaughlin, homme de talents supérieurs qui, de Paris, lui écrivait sur l'éducation des lettres d'un grand

(1) Vers 1831, M. l'abbé Holmes, Préfet des Etudes au séminaire de Québec, faisait imprimer l'Histoire Ancienne, l'Histoire Romaine, l'Arithmétique de Bouthillier, la Grammaire française de Lhomond; à sa suggestion, le savant et vénérable M. Jérôme Demers G. V., Supérieur du Séminaire laissait imprimer ses *Institutiones Philosophicæ*. C'est M. Holmes qui a introduit l'étude du Grec, de la Géologie, de la Minéralogie; il a composé la Géographie Moderne, vol. de 400 pages, qui a été louée par des autorités très-compétentes en Europe. M. Holmes est l'auteur des admirables Conférences de N. D. de Québec, prêchées durant l'Avent et le Carême de 1848-49. Nous dirons plus tard nos autres obligations à M. l'abbé Holmes. Qu'il suffise d'ajouter qu'il nous confia cinq de ses sœurs élevées comme lui dans le protestantisme, qui sont devenues catholiques, et dont une est membre de notre communauté.

sens et des plus propres à soutenir son ardeur. La Mère Ste. Ursule favorisait de toutes ses forces cette renaissance désirable. On se ferait difficilement une idée des efforts qu'il a fallu faire pour amener les choses au point où elles sont aujourd'hui. Ce travail patient, mais aussi sûr que constant, est indiqué ci et là dans les Annales. On lit en 1810 : " Notre pensionnat est nombreux depuis quelques années ; nous avons même été obligées l'année dernière de réparer la seconde classe et les deux dortoirs ainsi que le réfectoire." En 1815, Mgr. Plessis réglait différents points, " afin de donner aux novices le temps d'étudier avec plus de soin différentes branches telles que *géographie*, *grammaire française*, *grammaire anglaise*, etc., branches qu'il faut maintenant enseigner à nos élèves dont le nombre passe 60. Ces branches servent d'appât pour attirer les enfants à nos classes, et nous donnent le moyen de les former au christianisme."—" Notre pensionnat augmente d'année en année, écrivait de nouveau l'Annaliste en 1822 ; il monte à la fin de celle-ci à plus de 80 élèves." En 1825 : " Nous avons réussi à mettre nos classes sur le pied de la règle, c-à-d. par graduation. Cela nous a obligées de mêler les demi-pensionnaires avec les pensionnaires selon leur capacité, mais seulement pour le temps des exercices ; leur recréations se font dans des départements séparés. Les nouvelles branches ajoutées cette année sont : l'Histoire avec explication et la traduction des langues française et anglaise."

Les élèves demi-pensionnaires, dont l'admission régulière date de l'année 1800, avaient contribué à diminuer le nombre des pensionnaires. Elles avaient eu une classe entièrement séparée, antérieurement à la fusion mentionnée ci-dessus. Cet état de choses continua jusqu'à la construction du pensionnat actuel, en 1854. Elles sont maintenant dans des localités tout-à-fait distinctes, et sous des maîtresses particulières, mais, la musique exceptée, elles suivent le même cours d'études que les élèves internes.

Quant à l'externat, il continua toujours d'être très-nombreux. Il se composa exclusivement d'élèves canadiennes jusqu'en 1820, où " à la demande du curé de Québec (M. J. Signay), nous reçûmes 60 filles irlandaises. Elles sont toutes catholiques. Elles viennent une fois le jour et sont en classe depuis 11 h. jusqu'à 1

heure (temps où les classes se trouvaient libres par la sortie des élèves canadiennes). On leur enseigne le catéchisme et les prières en anglais ; on leur apprend aussi à lire, à travailler. Nous nourrissons les plus pauvres. Nous en usons ainsi afin de conserver la foi à ces pauvres enfants en les empêchant d'aller aux écoles anglaises, où on les oblige d'apprendre le catéchisme protestant." C'est à la même époque que l'on commença le catéchisme du dimanche en faveur " des petites filles de la paroisse, pour éviter la réunion des enfants des deux sexes." C'est en date du mois de février 1824, que fut régulièrement organisée la classe anglaise de l'externat. " Le 1 février, sur un exposé de Mgr., toujours attentif au salut de ses ouailles, il fût unaniment résolu en chapitre d'organiser une 3e classe à l'externat en faveur des pauvres petites Irlandaises, qui malheureusement vont aux écoles protestantes. Mgr. a été charmé de notre décision et a aussitôt envoyé £10 pour avoir un poële. L'école s'est ouverte le 19 du même mois et les écolières sont déjà au nombre de 72. Mgr. leur a fait l'honneur de venir les visiter dans leur classe ainsi que les Canadiennes, les exhortant à nous donner des preuves de leur reconnaissance par leur docilité et leur application."

Mais revenons à notre pensionnat, où le mouvement, selon les Annales, allait toujours croissant, tellement qu'en 1829, " vu l'augmentation du pensionnat, le nombre des religieuses n'ayant pas augmenté en proportion, on abandonna l'art de la dorerie, changeant cet appartement en classe pour les élèves." Nos lectrices verront plus loin en quelle organisation complète allaient se transformer toutes ces améliorations. Mais ce que nous devons dès à présent leur faire remarquer, c'est qu'à l'époque la moins favorable, l'éducation proprement dite, la culture du cœur et la formation des mœurs, n'ont jamais souffert. " La forte éducation des générations naissantes, dit Mgr. Dupanloup, peut toujours puissamment contribuer à tout relever, à tout sauver." Or, n'est-ce pas par l'élément religieux que l'éducation est éminemment forte ? L'éducation religieuse peut suppléer à l'autre, mais elle ne peut jamais être suppléée. Et qui peut dire l'influence salutaire exercée par ces jeunes cœurs en qui on s'appliquait, par dessus tout, comme ne cessent de le dire les Annales, à graver solidement les

principes chrétiens. Ajoutons que l'on savait même conserver ces grâces qui font le charme de la société, et qu'après avoir été l'ornement des fêtes monastiques, dont à plusieurs reprises nous avons donné la description, les jeunes filles allaient faire la joie et le bonheur de leurs familles, conservant ce maintien digne, que doivent soigneusement recueillir celles qui viennent après elles.

Nous ne rendrions pas justice aux aimables virtuoses qui nous donnent de si doux concerts, non-plus qu'à nos habiles dessinatrices, si nous ne leur tracions l'origine de ces deux branches si bien connues aujourd'hui. Nos lectrices savent que l'entrain des fêtes ne date pas de notre siècle. Cependant, c'est au respectable M. Daulé que le Monastère doit l'introduction du chant des cantiques au chœur. En 1813, la St. Augustin et la Ste. Ursule se célébraient avec un éclat que l'on n'avait pas encore vu ; " à l'harmonie des voix se joignait le son de plusieurs instruments : flûtes, violons, fiffres, clarinettes ; et tout cela, ajoute l'Annaliste, à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de nos glorieux patrons." Mais voici que le gai retentissement du clavecin va se mêler à toutes ces harmonies, et prêter un nouveau charme aux démonstrations si douces à la piété, à l'époque des fêtes solennelles, surtout dans cette incomparable nuit de (1) Noël, dont on célèbre encore si bien aujourd'hui les mystérieuses et divines splendeurs. C'est en 1820 que la communauté *acheta* son premier piano ; mais les Annales nous disent que " des leçons de piano se prenaient déjà depuis plusieurs années dans le parloir extérieur, sous la surveillance d'une religieuse, Mgr. ayant donné pour cela toutes les permissions requises." En 1824, les religieuses commencèrent à partager (2) l'enseignement de la musique, et depuis ce premier

(1) En 1788, Mgr. Hubert permit de dire la messe de minuit dans le chœur des religieuses, à cet autel de l'Enfant-Jésus que nous avons vu tant de fois resplendir des plus riches parures pour cette circonstance. Cette permission fut continuée jusq'en 1852. Dès 1821, on voit prêcher, à Noël, M. Jos. Aubry du Séminaire de Québec, si connu depuis au Monastère. Ce Monsieur, qui fut directeur de nos élèves pendant plusieurs années à partir de 1843, nous rendit de grands services, entre autres, il inaugura la retraite annuelle du pensionnat.

(2) Il n'y eut pas jusqu'à notre ancien contre-maître qui ne prît goût

pas, nos lectrices peuvent facilement calculer les progrès de l'art, soit pour le nombre et la variété des instruments, soit dans le développement du goût et le nombre aussi des amateurs. Nous sommes heureuse de rendre hommage au zèle de M. Glackmeyer (père de E. Glackmeyer, Ecr., N. P.), le plus ancien maître de musique dont il soit fait mention au Monastère, et à M. Codman (organiste de la cathédrale anglicane), dont plusieurs de nos maîtresses de musique actuelles ont reçu et mis à profit les leçons. C'est en 1836 que nous arrivait de Paris notre ancien orgue, gracieux présent du Dr. McLaughlin. La première cérémonie de profession qu'il embellit fut celle d'une des quatre nièces du donateur, religieuses en cette maison.

Le dessin fut aussi l'objet d'une attention spéciale, et aucun art d'agrément n'est à la vérité plus utile aux ouvrages de goût. Les broderies de nos anciennes Mères indiquent de grandes connaissances dans cet art; mais à partir de la conquête, on paraît l'avoir quelque peu négligé, les travaux de dorerie absorbant trop le temps des religieuses. La Mère St. Augustin vint raviver le goût du dessin, et la Mère J. Painchaud de St. F. de Borgia en fut la principale héritière. Ces dessins étaient surtout à l'aquarelle. Vers 1820, un peintre français donnait ici les premières leçons de paysages au crayon ainsi que de peinture à l'huile. Dans les années suivantes nous était adressé par l'évêque de Boston, Mgr. Fenwick, un peintre remarquable, M. Bowman, qui s'était converti, nous dit-on, en visitant la ville éternelle. Nos artistes cloîtrées prouvent encore aujourd'hui que ses leçons ne furent pas inutiles. Nous devons nommer aussi le colonel Colborne, célèbre amateur dont les paysages furent gravés en Angleterre, et qui prenait plaisir à encourager par tous les moyens le goût de nos élèves. Un artiste français qui passa plus tard à Québec, offrant en vente "des secrets merveilleux," donna l'essor à l'esprit ingénieux de nos jeunes sœurs, et

aux symphonies naissantes et ne voulût contribuer aux progrès de cette organisation philarmonique. Un nouvel instrument s'achetait en 1824, moyennant le profit du loyer du piano "dont il avait fait présent à la communauté, l'ayant lui-même reçu de M. Blanchet, prêtre."

leur fit inventer différentes combinaisons des plus utiles et du meilleur effet.

Les élèves du temps ne restèrent pas même étrangères à l'*art de l'architecture*, car dans une visite toute paternelle de l'année 1834, " Mgr. Signay désira qu'elles s'y appliquassent, nous envoyant dans ce but une série de cartes qu'il avait fait faire pour son collége." Cette étude, après le premier moment de surprise passé, put se faire de la manière la plus aimable, et la *série* nous explique la forme nouvelle donnée alors aux ornements dont on embellissait les compliments de fête, et qui véritablement sont d'un travail parfait. Les prémices furent dédiées à Sa Grandeur, "qui fut si enchanté du succès des élèves qu'il leur fit don d'une machine pneumatique, et M. Holmes fut invité à donner des leçons dans ce genre nouveau."

Cependant le Monastère se dilatait de toute part pour accueillir les élèves qui accouraient toujours plus nombreuses; l'aîle St. Augustin, en 1832, s'exhaussait d'un troisième étage, la maison des externes s'agrandissait en se renouvelant en 1836, et la nouvelle bâtisse, aîle Ste. Angèle, allait favoriser d'autres améliorations dont il sera parlé plus loin. Nous pensons avoir suffisamment initié nos lectrices aux différentes phases qui nous amènent aux développements des temps actuels. Il ne nous reste plus qu'à faire passer successivement sous leurs yeux les élèves intéressantes dont l'application et l'ardeur étäient si propres à promouvoir la renaissance; on aura à bien des reprises le plaisir de rencontrer de ces figures amies auxquelles on a donné les noms les plus doux, ou que l'on vénère encore dans le sentiment de la plus tendre affection. Pour les présenter dans leur véritable jour aux lectrices étrangères dont les yeux pourront rencontrer ces pages, nous emprunterons l'extrait suivant aux Mémoires sur l'Éducation en Canada de M. l'avocat D. P. Myrand, premier traducteur au Parlement Provincial. Après nous avoir dépeint les commencements " d'une institution à laquelle, dit-il, la colonie et surtout Québec doivent de si grands bienfaits," l'auteur cite le témoignage honorable des anciens missionnaires en faveur des élèves formées au Monastère, puis il ajoute: "En 1832,—près de deux siècles après le Père Le Jeune,—la Législature du Bas-Canada, prêtant à l'ancien couvent

des Ursulines (1) l'aide de la Province, pour le mettre en état de donner l'instruction à cette foule d'enfants qui frappaient en vain à sa porte, s'exprimait ainsi par la voix de la Chambre d'Assemblée : " Comme école de pension pour les jeunes Dlles., le couvent des Ursulines est universellement reconnu pour être un des meilleurs du pays. Les Dames se sont entièrement dévouées à l'éducation des jeunes filles, et elles ont en grande partie, par leur propre industrie, contribué dès les premières années de l'établissement du Canada, à former *les manières* et à graver dans leurs jeunes cœurs *une morale pure*, jointe à des *habitudes d'ordre et d'industrie* parmi les personnes de leur sexe en Canada,—et cela sans qu'elles aient jamais demandé aucun secours à la Législature." L'Hon. John Neilson répondant en avril 1833 aux remercîments de la communauté, disait : " Madame,......Le succès de la requête que j'ai eu l'honneur de présenter à la chambre d'assemblée pour ces Dames, n'est pas dû à mon zèle ; mais bien...... à la bonne éducation que vous donnez......à cette partie de la jeunesse dont la *bonne conduite* contribue le plus au bonheur de la société......" C'étaient toujours comme l'on voit des élèves dans le genre de celles que Mgr. Plessis, nous dit-on, se plaisait à recommander à l'estime et à la considération, lorsqu'il était consulté là-dessus par ceux qui avaient un parti à prendre, un choix à faire.

Nous donnerons d'abord la liste des élèves des vingt premières années, ajoutant à leurs noms celui qu'elles ont porté plus tard, quand nous avons pu nous renseigner là-dessus avec exactitude.

Liste des Élèves de 1800 à 1820.

Mlles. Dorothée Just, Mme. Van Felson (Hon. Juge Van Felson)—Deux demoiselles Drapeau, Mme. Garon et Mme.

(1) Les Ursulines, comptant sur l'indemnité qu'on leur promettait pour les anciens immeubles de France, avaient agrandi leur pensionnat, contractant une dette qu'elles ne pouvaient plus solder. Le vénéré M. J. Demers, du Séminaire, mérite une éternelle reconnaissance pour le zèle qu'il mit à nous obtenir un secours pécuniaire de la Législature. La communauté reçut, en mai 1833, la somme de £500. M. Demers fut directeur de nos élèves avant 1800, et jusqu'à la nomination de M. Langlois comme chapelain.

Kelly—Mlles. Josephte Samson. Françoise Lemoine. Louise Dickenson. Adélaïde Panet. Julie Dambourgès. Louise-Augusta (1) Fanning. Marg. Panet. Josephte La Lime, Mme. Clouet—Adélaïde Doucet. M. Anne Descormiers, Mme. F. X. Roy—Henriette Lindsay, Mme. de la Gorgendière—Mlles. Angèle Drapeau. Mad. Von Iffland. Marie Longmore. Hélène Graham. Mlle. Guéroute, Mme. Lemesurier—Mlles. Victoire Côte. Elis. Germain. U. Perrault, Mme. Buchanan (Dr.)—Thérèse Perrault, Mme. Bender (Dr. Bender)—Mlle. Adélaïde Baby. Catherine Baby. J. M. Oliva, Mme. L. Chaperon—Mlle. Angélique Cuvillier, Mme. Flack.—Mlle. J. Just, Mme. Glackmeyer—Mlles. Cath. Amiot. Marguerite Drolet. Hélène Satin. Julie Fortin. Anne Murdoch. Angèle Larivière, Mme. John Cannon—Deux Delles. Holmes, l'une Mme. Larue (Dr. Larue)—Mlles. Josephte Duval. Marie Kuhne. Franç. Sabrevois de Bleury, Mme. B. Beaubien—Mlle. M. Margte. D'Estimauville, Mme. Rolland (Hon. Juge Rolland)—Mlle. Genevieve Chrétien, Mme. G. Borne—Mlles. Charlotte Dupont. Marie Bulger. Josephte Stubenger. Geneviève Taché. Sophie Bouchette, Mme. Elliot, C. O.—Mlles. H. de Villers, Mme. Lortie. —Gen. Duchouquet. Julie Delage. Charlotte Stubenger. Luce Cuvillier, Mme. Hullet—Mlles. Agathe Romain. Sus. Phillips. Soph.

(1) Cette Dlle. était fille de son excellence le général Fanning, qui commandait les troupes stationnées dans les provinces du golfe St. Laurent. Très-instruite dans sa propre langue, elle vint faire au pensionnat un cours de français. De retour dans sa famille, elle adressait à la communauté ce témoignage de gratitude: " Révérende Mère,—Quoique je n'aie que peu d'instants pour préparer mes dépêches, je ne saurais laisser passer cette occasion si favorable sans vous adresser quelques lignes, afin de vous remercier ainsi que toutes les religieuses de votre extrême bonté envers moi, pendant que j'eus l'honneur d'être sous votre conduite; temps infiniment précieux pour moi et dont je ne perdrai jamais le souvenir. Veuillez présenter mes respects à toutes ces dames, particulièrement à la Mère Thérèse-Jésus, la Mère St. Jacques et la Mére St. Joseph....Puissiez-vous toutes, Mesdames, jouir longtemps d'une santé parfaite et d'un bonheur plus parfait encore! C'est le vœu de,—Votre toute dévouée et affectionnée etc. Louise-Auguste Fanning."

" Ile du Prince Edouard, 2 sept. 1800."

Séguin. Martha Cannon, Mme. Gordian Horan—Mlle. Gen. Parent Mme. Painchaud (Dr. J. Painchaud)—Mlles. Marie-Anne Martineau. Marie Casgrain. Mary Robisson, Mme. Hamilton—Mlles. Louise Dostie. Marie Numward. Mlle. Graham. Amélie Sabrevois de Bleury, Mme. P. de Boucherville—Mlles. Félicité Borne, R. U. Adélaïde Gauvreau, Mme. Dénéchaud—Mlles. Josephte Bédard. Thérèse Laviolette et Pélagie Maisonville, parentes de Mgr. Denault —Mlle. Henriette Denaut, Mme. Quesnel (Hon. Jules Quesnel)—Mlles. Eliz. Ouellet. M. J. D'Estimauville. Angélique Bouvet. Gillette Raby, Mme. F. Langlois—Ang. Fraser, Mme. Beaulieu —Mlles. Catherine Fortier. Madeleine Bedard. Mlle. Ang. Girard, Mme. F. De Foy—Mlles. Julie Jacobs. Catherine Séguin. Elizabeth Tran. Reine de Tonnancour. Reine Martineau. Sophie Marchand. Julie Raby, Mme. Chs. Langevin—Mlles. Geneviève Duberger. Mathilda Holland. Annette Ranvoyzé, Mme. Amiot—Mlles. Marie Anne Phillips. Maria Scott. Marguerite Carr. Sophie Amiot. Flore McDonald, de l'Isle du Prince Edouard, Mme. A. McDonell—Mlle. Drapeau, Mme. D'Estimauville—Mlles. Agathe Labrecque. Cath. Maure. Margt. Bailly, Mme. Morency—Marie Anne Bouthillier. Marie Boloé. Angèle Laperrière. Angélique Gosselin. Betsy Grant de Longueuil, Mme. de Montenach—Mlle. Amélie de Lusignan, Mme. Jos. Roy—Mlles Louise de LaGorgendière. Louise Gutké, Relig Urs. Marguerite Sauvageau. Marguerite Elie. Hélène Black. Léocadie D'Estimauville, Mme. Buie—Mlles. Marie Hall. Angélique Cugnet, Mme. Armstrong—Mlles. Marie Addison. Sophie Rocher. Geneviève Raby, Mme. Huot —Olive Doucette, Mme. R. Christie—Mlles. Susanne Phillips. Catherine Voyer, Mme. Burroughs—Mlle. Julienne Chinic, Mme. Cartier—Mlles. Mary Anne Hall. Marguerite McLaughlin, Mme. Talbot—Mlles. Sophia Scott. Angèle Bélanger, Mme. Abbeth. Mlles. Pélagie Fortier. Julie McLaughlin, Mme. Michaud—Mlles. Marguerite Guay. Marguerite Baby, Mme. Selby—Mlle. Sophie Lindsay, Mme. St. George—Mlles. Henriette Ross. Josephte Laliberté. Louise Gosselin. Antoinette Oneille. Lucie de Lusignan, Mme. G. Rankin (Dr.)—Ang. Nichols. Françoise Gutké, Mme. Holland—Mlle. Susanne Allison, Mme. Ph. Aubert de Gaspé —Mlles. Marguerite Robisson. Catherine Just, Mme. Lee—

Mlles. Rosalie Boucher. Marie Glasgow. Marguerite Glasgow. Louise Larue, Mme. Romain—Luce Drapeau, Mme. Casault—Mlles. Marguerite Girard. Emilie Ganery. Geneviève Dorion, Mme. Ebetson—Mlles. Jane Fraser. Rose Laliberté. Françoise Fillion. Elizabeth Ruelle, Mme. Measam—Mlles. Susanne Panet. Nancy Duval, Mme. Polette (Hon. Juge Polette)—Mlle. Rose Pélisson, Mme. Lépine—Mlles. Sophie Marceau. Henriette Laforme. Deux demoiselles Lagueux, Mme. Glackmeyer, Mme. Brunet—Deux demoiselles Doucet, l'une Mme. Delamare—Mlles. Josepte Rochette. Julie Fortier. Euphrosine Verrault, Mme. Vohl. —Mlle. Julie Laporte, Mme. Lépine.—Mlles. Adélaïde Tremblay. Catherine Nolan. Angèle McLaughlin, Mme. DeChêne—Mlles. Elizabeth Bégin. Marie Fortier. Marie Anne Fergusson. Julie Bruneau, Mme. Papineau (Hon. L. J. Papineau) (1)—Mlle. Perrault,

(1) Nous donnons d'après l' "Histoire Parlementaire du Bas-Canada par Robert Christie," la liste des Membres de la Chambre d'Assemblée élus en 1831 (14e Parlement), et aussi la liste des Membres du Conseil Législatif: on y trouvera, pensons-nous, le même intérêt que dans celle que nous avons publiée pour 1791—

Pour le comté de Bellechasse, Nicolas Boissonnault et A. N. Morin; Beauce, A. C. Taschereau et P. E. Taschereau; Dorchester, Louis Lagueux et H. J. Caldwell; Kamouraska, C. E. Casgrain et Amable Dionne; Lotbinière, Louis Méthot et J. R. I. Noël; L'Islet, J. C. Létourneau et J. B. Fortin; Montmorency, Philippe Panet; Ile d'Orléans, Frs. Quirouet et J. B. Cazeau; Portneuf, F. X. Larue et H. S. Huot; Rimouski, Français Corneau et Pascal Dumais; Saguenay, M. P. De Sales Laterrière et Isidore Bedard; Comté de Québec, John Neilson et Michel Clouet; Haute-Ville de Québec, A. Stuart et J. F. Duval; basse-ville de Québec, Thomas Lee et T. A. Young; Trois-Rivières, C. R. Ogden et P. B. Dumoulin; Champlain, P. A. Dorion et Olivier Trudel; Drummond, F. G. Heriot; Nicolet, Louis Bourdages et J. B. Proulx; St. Maurice, Pierre Bureau et Valère Guillet; Sherbrooke, C. F. H. Goodhue et Samuel Brooks; Yamaska, Charles De Montenac et Joseph Badeau; Acadie, Robert Hoyle et François Languedoc; Beauharnais, Charles Archambault et Jacob De Witt; Berthier, Jacques Deligny et Alexis Mousseau; Chambly, F. A. Quesnel et L. M. Viger; Laprairie, Austin Cuvillier et J. M. Raymond; Lachenaie, Chs. Courteau et J. M. Rochon; L'Assomption, Barthélemi Jolliette et Amable Eno dit Deschamps; Missiskoui, Ralph Taylor et

Mme. Muir—Mlle. Parent, R. Hop. Gén.—Mlles. Gillette d'Eschambault. Agathe Maheu. Marie Moffette. Charl. Marchand. Marguerite Fraser, Mme. T. Jones—Mlles. Marie-Anne Wagner. Marie Lindsay, Mme. W. H. Lemoine—Mlle. Ann Fraser, Mme. Belair—Mlles. Luce McCarty. Hélène Thompson. Angélique Glackmeyer, Mme. Molt—Mlle. Charlotte de la Broquerie, Mme. Vassal—Mlles. Marie-Anne Baby. Angèle Laperrière. Marguerite Bélanger, Mme. Branconnier—Rose Fortier, Mme. Smith —Mlles. Françoise Lortie. Marguerite Gingras. Angélique de Bellerive. Catherine Cowan. Geneviève Burnet. Marie-Anne Bédard. Eliza Ahern. Marie Chinic. Geneviève McKutcheon R. U. Mlles. Marie Audy. Elizabeth Fergusson. Louise Langevin, Mme. J. Le Blond—Mlle. Marie-Anne Lépine, Mme. Rivet —Mlles. Marie-Anne Gauvreau. Olympe Perrault, Mme. Fortier

Stevens Baker; comté de Montréal, Jos. Valois et Jos. Perrault; quartier est de Montréal, Hughes Heney et J. Leslie; quartier ouest de Montréal, L. J. Papineau et John Fisher; Ottawa, Philemon Wright; Richelieu, R. de St. Ours et Jacques Dorion; Rouville, R. S. Bourdages et J. B. R. H. de Rouville; Stanstead, James Baxter et Ed. Peck; Shefford, P. H. Knowlton; St. Hyacinthe, Jean Dessaulles et L. R. Blanchard; Deux Montagnes, Jacques Labrie et W. H. Scott; Terrebonne, J. O. Turgeon et L. H. Lafontaine; Verchères, Pierre Amiot et X. Mailhot; Vaudreuil, Godefroy Beaudet et Alexis Demers; Sorel, Jonathan Wurtele; Gaspé, Robert Christie; Bonaventure, Edouard Thibodeau et John Gosset.

Conseil Législatif: Hon. Jonathan Sewell, Juge en chef du Bas-Canada, Orateur.

Hon. et très Rév. C. J. Stewart, lord évêque de Québec. Hon. Sir G. Pownall, Sir John Johnston, Roderick Mackenzie, L. R. C. de Léry, Charles de St. Ours, John Hale, John Richardson, John Caldwell, H. W. Ryland, James Cuthbert, Chs. W. Grant, P. D. Debartzch, M. H. Perceval, Ths. Coffin, Lewis Gugy, James Kerr, Edw. Bowen, W. B. Felton, Matthew Bell, John Forsyth, John Stewart, Toussaint Pothier, J. T. Taschereau. Peu de temps après, dit l'auteur cité, les personnes suivantes devinrent membres du Conseil Législatif: Hon. P. Saveuse de Beaujeu, D. B. Viger, Samuel Hatt, Louis Guy et George Moffat. Ce sont ces honorables personnages qui, en 1832, nous accordèrent l'aide pécuniaire que nous demandions à la Législature.

(Dr. Fortier)—Mlles. Sophie Lamontagne. Julie de Lagorgendière, Mme. Robertson, Mme. Frenette—Mlles. Adélaïde Bilodeau. Sophie Gobert. M. Boisvert. Adélaïde Chasseur. Catherine Lebel. Sophie Jacobs. Marguerite Bégin. Marguerite Cuddy, R. U.—Mlles. Marg., Cath. et Anne, filles du Col. McPherson—Mlle. El. Perrault, Mme. Martigny—Julie Oliva, Mme. Lindsay—Mlles. Henriette Amiot. E. Blumhart, Mme. Allaire (Dr. Allaire)—Mlles. Anne Maria Lenan. Maria Bolton. Angèle Bélanger. Catherine Fraser. Emilie Nichols. M. A. Lee. Martha Pollard. Sarah Jordan. Ang. de Bellefeuille. Félicité Guay. Jeanne Brière. Mary Irvine, Mme. Belleau—Mlles. Reine Pichette. Chl. Gobert, Mme. Bardy (Dr. Bardy)—Mlle. Chl. Drolet, Mme. Chabot—Mlles. Cath. Acain. Charl. Amiot. Madeleine Trudelle. Henriette Finlay. Mlle. Fox, Mme. Jefferey—Mlles. Marie Valin. Mary Ann Taylor. Marie Wilks. Flore Wilson, Mme. Couillard (Dr. Couillard)—Mlles. Marie Verrault. Marie Déguise. Justine Gagnon. Justine Dostie, Mme. Trudelle—Mlles. Archange Pelletier. Françoise Pichette. Marie Bowman. Marie Bougie, R. U.—Mgt. Grant. Emilie Turgeon, Mme. Mason—Rose Pelletier. Eliza Walsh. Marie-Anne Moreau. Thérèse Jobin. Margt. Galarneau. Emilie McGillis. Ann Wood. Luce Bruneau, Mme. de Lusignan —Mlles. Geneviève Aubin, R. U.—Mlle. Justine Casgrain, Mme. Beaubien (Dr. P. Beaubien)—Mlles. Françoise Fiset. Josephte Gagné. Luce Lamusique. Débora Crawford. Luce Chamberland (morte postulante)—Mlles. Hughes. Julie Vallée. Marie Turner. Agnes Crawford. Claire Barsalon. Adélaïde Valin. Eliza Wilson. Clarisse Boucher, Mme. Bourdages—Mlles. Geneviève Turgeon. Marguerite Cloutier. Marguerite Bedard. Josephte Monjon. Louise Delisle. Marie-Anne Lecourt. Louise Planté. Ann Munroe. Angèle Languedoc. Trois demoiselles Glasgow, filles du général Glasgow—Mlles. Mary Grey. Catherine Moraud. Mlle. McGillis, Mme. de Belva—Josephte Lamusique. Marie Cressé. Séraphine Chinic. Eliza Robin, Mme. J. LeBouthillier—Mlles. Mary O'Brien. Charlotte Vassal de Monviel, Mme. Thomas—Mlles. Félicité Morin. Henriette Débigaré. Soph. Bosqui. O. Fiset, Mme. Tardif—Mlles. Sus. Parent. Adelaïde Plante, R. U.—Mlles. Angé. Giroux. H. Fortier, Mme. Fortier—Mlle. Madeleine Gagnon, Mme.

Goudreau—Mlles. Geneviève Le Bourdais. Christine Wilson, Mme. Robisson. Bridget Kelly. Geneviève Boucher. Marie-Anne Chinic, Mme. Vézina—Mlles. Marie Cloutier. Louise Villeneuve. Emilie Ricard, Mme. Godin—Marie-Anne Fiset, Mme. Trépanier—Mlles. Julie Martin. Cath. Côte. Mlle. Cannon, Mme. D. Murray.—Mlles. Emilie Kuhne. Julie Defoy, Mme. Sauvageau—Mlles. Charlotte Grey. Luce Dumenil. Eliz. Moffette. Marie-Anne Millary. Lse. Simard. Charl. de Lanaudière.—M. Déguise, Mme. Burn—Mlle. Mathilde Duberger, Mme. Fraser (Dr.)—Mlles. Adél. Dorion. Jeanne Bedard. Marie-Anne Marceau. Amél. Perrault, morte à 14 ans—M. Bruce. Félicité Cloutier. Gen. Grant. M. Wood, Mme. Smily—Mlle. Marie Genest, Mme. P. Blais—Mlles. Mg. McLean. Adélaïde de La Gorgendière, Mme. Chs. Taschereau.—Thérèse Holmes d'Eschambault. Henriette Chandler. Susanne Langlois. Marie Bourré. Éléonore Belleau. Jessey McDonald, H. C. Reine Dubuc, Mme. Lacourcière—Sarah Sergent. Ann Kuhne. Marie Pageau. Des Anges Dion. Julie Duchesnay. Josephte Baby. Lse. Oliva, Mme. Panet (Hon. Ls. Panet)—Mlles. Marie Durocher. Marie Bédard. Rose Millary. Archange Goulet. Adélaïde Chamberland. Marie Turner. Marguerite Osborne. Henriette Boucher de LaBroquerie, Mme. Chs. Taché—Mlles. Louise Bardy. Charlotte Lépine. Marguerite Anne Hughes. Sophie Morency, Lady Taché (Sir E. P. Taché)—Mlles. Wilkie. B. Mercier. Mme. Laliberté—Mlles. Josephte Pepin. Marie Anne Gerald. Euphrosine Begin. Rose McLare. Marguerite Pageau. Josephte Desbarats, Mme. P. Sheppard—Mlle. Marie Lecomte, Mme. Déguise—Marguerite McDonald, H. C. Martha Patterson. Elizabeth Sergent. Julie Planté, Mme. G. Faribault—Mlles. Marie H. Wells. Ursule Drolet. Julie Measam, Mme. E. Chinic—Mlle. Soph. Duchesnay, Mme. B. C. Gugy—Mlles. Julie Painchaud. Rel. Urs. Louise Légaré, Mme. C. Defoy—Luce Belair. L. Adélaïde Belair. Catherine Sansfaçon. Madelaine Guay. Françoise Aubert. Marie-Anne Lecourt, Mme. Laviolette—Mlle. Charlotte Frémont, Mme. Brewer—Mlle. Begin, Rel. H. D.—Mlle. Susanne Glackmeyer, Mme. Duberger—Mlles. Ann McLean, Halifax. Marie Fleming. Anne Ross. Mathilde McCallum. Jeanne Darling. Mélanie Montour. Marguerite, Nancy et Marie Ross. Elisa-

beth Lavigueur. Marie Bédard. Françoise Marcotte. Lucie Hébert. Josephte L'Heureux. Louise Panet, Mme. Taschereau (Hon. J. J. Taschereau)—Mlles. M. Mason, R. H. D. Julie Faucher. Elisabeth Miller. Marie-Anne Brière. Adélaïde Delisle. Marguerite de Lachevrotière. Elisabeth Bréhaut, Mme. Hanson, (Col. Hanson)—Mlles. Nathalie Lamontagne. Lucie DeBlois—Mlles. Cairns. Cantin. Cowan. Catty—Mlles. Angélique Oneille. Marie-Anne Bedard. Marie M. Garneau, Mme. Blanchard—Jeanne de la Bruère. Marguerite Blumhart, Mme. Allaire, (Dr. Allaire). Hermine Frémont, Mme. Potet—Mlles. Jeannette Dunkinson. Henriette Abbeth. Reine de Tonnancour. Louise Légaré, Mme. C. Roy—Phébé Ross. Geneviève McCleve. Victoire Doucet, Mme. Trudeau—Mlle. Antoinette Doucet, Mme. Parent (Dr. Jos. Parent)—Mlles. Marguerite Vallerand. Hortense Fortier. Marie Rivard. Julie-Marie Langlois. Thersille Sivrac. Rose Von Iffland. Anne Herold, Mme. Douglas—Mlles. Julie Kuhne. Mary Herold, Mme. Bolton—Mlle. Emérencienne LeTellier. J. Gaulin, Mme. J. Lassiseraye—Mlle. Eliza Marrett, Mme. Massue (Hon. Ls. Massue)—Mlle. Julie Marrett, Mme. Bédard (Hon. Juge Elz. Bédard)—Mlles. Marie Faucher. Julie Arsmstrong. Isabelle Neilson. Angélique Bouthillier, Mme. Eus. Cartier—Mlles. Rose Chamberland. Marguerite Cérat. Marguerite Xanter. Justine Garneau. Angélique Giroux. S. Guéroute, Mme. N. Duchesnay—Mlle. Monique Baby, Mme. Young—Mlles. Adélaïde Monier. Luce Hamel. Louise Vocelle. Marie Caddy. Rose Lehoulier. Elisabeth Jomphre. Adélaïde Bois. M. Willings. Mlles. Véronique Blais. Jeanne O'Hara. Marie Ann Reeves. Ursule Débigaré, Mme. Laurancelle—Mlles. Anne Duval. Julie Watters. Mary Ann Grey. E. Romain, Mme. Balzaretti—Mlles. Bently. Thérèse Carille.* Elizabeth Muir. L. Trahan, Mme. Vallière—Mlles. Marie Beaudoin. Eléonore Boudreau. Anne Foy. Bridget Houdlon. Catherine Couture, Rel. Urs. Marguerite Jalbert. E. Kuhne, Mme. Laveris.—Mlles. Christine Simpson. Marie-Anne Métivier, Mme. Chrétien—Mlle. Adélaïde Chalou, Mme. Grenier (Dr. Grenier)—Charlotte Desbarats, Mme. Perrault (Dr. Perrault). Mlles. Marie Papps. Marie Bourassa, Mme. Martel—Mlles. Mary Cannon. H. Doucet, Mme. Em. Dumoulin—Mlles. Ann Haynes. Cleveland.

Marg. Blais. Charlotte Wakab. Marg. Van Courtland. Angélique Monjon. Julie L. Fréchette, Mme. S. Vallée—Mlles. Emilie Smith. Ursule Provost. Julie Saint Michel. Louise Chapman. Mlles. Julie Collars. Julie Dorion, Mme. Murney, Mme. Kennedy —Mlles. Josephte McKinnell. Em. Gauron. Elizabeth Courtnay. Mary Dobbin. Marguerite Quirouette, Mme. Chs. Drolet—Luce Casgrain, Mme. Panet (Hon. Juge Ph. Panet).—Mlle. Casgrain, Mme. L. Letellier de St. Just, Mme. Bélanger.—Mlles. Elizabeth Caldwell. Elisabeth Marcoux. Mary Orchard. Eloïse Boucher. Josephte Paquet. Mary Cary. M. A. Poser. Henriette Dubuc, Mme. Polette (Hon. Juge Polette)—Mlle. Angélique Boucher. —Mlles. Green. Marthe Collas. Françoise Hall. Charlotte Harper. Rosalie Samson. Eliz. Genest, Mme. P. Bonneau—Mlles. Genv. Buchanan. Louise Courtnay. Cath. Smith—Mlle. Stewart, Mme. Phillips—Mlles. Agathe Fournier. L. Dumenil dit Lamusique, Mme. P. Gingras—Mlle. Marie Lacroix, Mme. F. X. Paradis.—Mlles. Angèle Couture. Rebecca Fergusson. Charlotte Collette.—Mlle. Eliza Baby, Mme. Casgrain (Hon. Chs. Casgrain)—Mlles. Césarie Robitaille. Luce Samson. Olive Corneillier. Angelique Hay, Mme. Des Rivières.—Mlles. Angèle Fraser. Mary Herald. Marie Sond. Félicité Lépine. M. Mad. Létourneau. Catherine Bréhaut, Mme. Antrobus.—Mlle. Catherine Morrisson, Mme. Dallas, H. C.—Mlle. Hélène Cannon, Mme. Downes—Mlles. Olive Lamontagne. M. Louise Taschereau, Lady Routh (Sir Randolf Routh)—Mlle. Susanne Taschereau, Mme. Duchesnay (Hon. Elz. Duchesnay)—Mlles. Ratté. Hélène McKenna. Marie Drouin. Elisabeth Dubord, Mme. H. Fraser—Caroline Boucher, Mme. Bernier—Mlle. Stewart, Mme. Price—Mary Fraser. Marie Fournier. Cath. Perrault. Marguerite Sylva. Charlotte Poser, Mme. Lloyd—Mlles. Marg. S. Poser. Mary Black. Isabella Wilkie. Mary O'Connor. Louise Couture. Sophie Labbé. Christine Sergent. M. A. Fraser, Mme. Ruel—Geneviève Gagnon. Sindnay Armstrong. Lucie Painchaud, Mme. J. Defoy—Deux Dlles. Duberger, Mme. Moorhead, Mme. Têtu—Mlles. Anne McPherson. Rose Jalbert. Rose Iffland. Mary Gradden. Caroline DeBlois.—Mlle. Lefrançois.—Mlle. Emilie Romain. Mlles. Anna Holland. Marie-Anne Borgia. Monique Bélanger.

Thérèse Légaré, Mme. M. Tessier—Marie Marié, Mme. Miller—Marguerite Tessier. Emma Clavelan. Geneviève Hutton. Josephte Vanfelson, Mme. J. Woolsey—Mlles. IsabelleRoss. Sophie Bardy, Mme. O. Campeau—Mlles. Marguerite Cantin. Louise Simard. Caroline Bailly, Mme. Chase—Dlles. Sophie Miville. Mary Ann Boyd. M. A. Gauvreau. Josephte Gauvreau, Lady Belleau (Sir N. F. Belleau)—Mlles. Luce Trudelle. Rose Chartrain. Rosalie Bruneau, Mme. Mailhot—Mlles. Susanne Marrett. Emily Sergent. Marguerite Leggat. Hermine Turgeon, Mme. L. M. Viger—Mlles. Louise Armstrong. Mad. Romain, Mme. François Roy—Mlles. Angélique Romain. Emilie Tourangeau. Adélaïde de Villers. Mme. Beauchet—Mlles. Geneviève Bruneau. Sophie Lamontagne. Angélique Poncy. Josephine DeBlois, Mme. Caron (Hon. Juge R. E. Caron).—Mlles. Eliza Holland. Adélaïde Durette, morte à 17 ans. Mlles. Rosalie Légaré. Elizabeth McDonell, H. C. Agnes Lymburner. Angèle Tessier. Ursule Dumas. Marie Clafford. Mlle. Girard, Mme. Gingras—Mlles. Margaret Neilson. Ann Finlay. Marie Corbin. Félicité Thibierge. Josephte Champ. Adelaïde Lamontagne. Rose Goudrault. Angèle Turgeon. Marie Moffette—Mlles. Mary Wood. Adélaïde Barbeau. Denise Lacombe. Marie-Anne Routier. Angèle Paquet. Rachel Bourdages, Mme. Benoit—Marguerite Toomey, Mme. Doherty—Mlle. Elizabeth Marsden, Mme. Andrews—Mlles. Margaret Burke. H. Miville. Mlle. Bourdages, Mme. Bouthillier—Claire Perrault, Mme. Chs. Duchesnay—Mlle. Eliza Foy, Mme. Birlet—Mlle. Sophie Desbarats, Mme. H. Pemberton.—Mlles. Luce Lamontagne. Ad. Paquet. Anne Stelene. Christ. Dancause. Luce Pill. Isabella McDonell. Rel. Urs. Josephte Gosselin. Marg. Perrault. Rel. Urs. Christine Portelance. Milburge Pitt. Eulalie Dénéchaud, Mme. Laterrière (Hon. P. de Sales Laterrière)—Mlle. Caroline Durette, Mme. Nault (Dr. Z. Nault)—Adèle Boucher. Antoinette LeBlond, Mme. Drolet, Mme. Neilson—Mlle. Susanne Lindsay, Mme. N. Duchesnay—Mlles. Joséphine Débigaré, Mme. Dompierre—Mary Anne Phillips. Maria Finch. Maria Milne. Louise Prothin. Sophie Martineau, Mme. Huot—Mlles. Louise Pouliot. Josephte Frémont, Mme. Buckley—Mlle. Henriette Blanchet, Mme. Hudon (Dr. E. Hudon)—Mlles. Eléonore Guay. Angèle Godin.

Emilie Dunkinson. Louise Perrault, Mme. E. B. Lindsay—Mlles. Adélaïde Boucher. Louise Desbarats, Mme. Fisher (Dr. Fisher)—Mlles. Madeleine Gauvreau. Josephte Bedard. Elisabeth Phillips. Henriette Wickney. Josephte Lemonde. Sara Masselle. Rosalie Poliquin.—Henriette Dambourgès.—Mlles. Anathalie DeBlois. Henriette Létourneau. Louise Wilson, Mme. Boisseau—Mlles. Ide Larue. Anne Ireton. Louise Leblond, Mme. H. Roy—Mlle. Adèle Berthelot, Lady La Fontaine (Sir L. H. LaFontaine)—Mlle. Rosalie Morin, Mme. Têtu—Henriette Hunter. Louise Aylwin, R. U. Julie Chassé, Mme. Bernier—Hélène McDonald, H. C. Emilie Fortier. Josephte Couture, R. H. D.—Victoire McKarls. Louise Allsop, Mme. Curtiss—Mlles. Anne Wilkie. Josephte Clouet, Mme. H. Huot—Mlle. C. Fraser, Mme. Paré. —Mlle. Geneviève Mathurin, Mme. Bisson—Mlles. Emilie Lécuyer. Josephte Lee, Mme. Savard—Mlles. Françoise Morin. Louise Cravan. Henriette Blumhart, Mme. F. Bouthillier—Mlle. Catherine Frémont, Mme. Scott—Mlles. Thérèse Paquet. Eulalie Montminy. Julie Taschereau, Mme. Fortier (Dr. Fortier)—Mlles. Catherine Genest. Elisabeth Ould. Agnes Neilson. Eliza McDonald, H. C. Marie Duval. Emilie Ross. Julie Kuhne, Mme. East.—Mlles. Luce Frenette. Sophie Gingras. Françoise Turcotte. Mathilde Fréchette, Mme. H. Couture—Mlles. Marie Labadie. Georgianne Allsop. Marie Lisse. Margaret Warren. Hermine Blanchet, Mme. Chaffers—Mlle. Catherine Morrisson, Mme. Kelly—Mlle. Margaret Vancourtland. Emilie Hannah. Eliza Montour, Mme. Mailhot (Hon. C. Mailhot)—Mlles. Marguerite Blais. Charlotte Lloyd. Marie Jones. Eliza Davenah. Marie Taschereau. Isabelle Holmes. Marguerite Neilson. Clara Loyd, Mme. Felton—Mlle. Damiens, Mme. Légaré (Hon.) Marguerite Hallowell, Mme. Wood—Mlles. Charlotte McNider. Armine et Isabella Stuart—Mlles. Lemaître. Lyonnais. McLoad. Drouin—Mlles. Chandler. Chunuf. Flynn—Mlle. Panet, Mme. Le-Bourdais—Deux demoiselles Courtnay.—Mlle. Lucie Bouchette, Mme. Rolette—Mlles. Marg. Cath. et Anne, filles du Col. McPherson—Mlle. Lucie Bruneau, Mme. Cherrier—Mlle. H. Fraser, Mme. J. Morin—Mlles. Susanne L'Anglais. Adélaïde Roy. Nancy Foy, Mme. Manley, Mme. Jeffery—Mlles. Henriette Armstrong.

* Christine Simpson. Louise et Amélie Lelièvre, Mme. Morrisson et Mme. Chaperon—Mlle. Thér. Lelièvre, Mme. Prendergast—Mlle. Caroline DeBlois, Rel. Hop.-Gén.—Mlle. Reine Bélanger, Mme. A. B. Sirois—Mlle. Cath Amiot, Mme. Turgeon—Mlle. Marianne de LaGorgendière, Mme. T. J. Taschereau—Mlle. d'Eschambault. Hermine Duchesnay, Mme. de St. Ours (Hon. R. de St. Ours) —Henriette Duchesnay, Mme. Campbell—F. Drolet, Mme. J. Motz—Nancy Bouthillier, Mme. Pratt (Dr. Pratt)—Hélène Mailhot, Mme. S. Lelièvre—Eléonore Mailhot, Mme. De la Gorgendière—Mlles. Adél. Berthelot. Jeanne Mason, Mme. G. Berthelot—Mlles. Abbot. Aiken. Badnock. Belleau—Mlle. Julie Dostie—Mlle. Dorion, Mme. Gilroy, Mme. O'Neill—Mlle. M. A. Fergusson, Mme. Jos. Cary—Mlle. L. Bouchette—Mlle. de la Bruère, Mme. Lacoste (Hon.)—Mlles. Emilie Guerry. Marie Langy. Chaulette. Caddy. Desrochers. Mlles. Garneau. Desroches. Fleming. Higinbottom. Sus. Bélanger. Gosselin. Mlles. Grenier. Gagné. Grey. Hamel. Hunter. Hughes. Heavald. Hyon. Mlles. Lessard. McCance. Maloney, Malouin. McKeigs. Mathisson. McClure. Montgomery. Marcoux. Nowlan. Noël. Mlles. Place. Penisson. Ursule Provost—Mlles. Pérusse. Pageau. Roboreau. Rollman. Sewell. Séguin. Sutherland. Stillings. Mlles. Sailhant. Tourangeau. Usburn. Vallée. Weeks, Morrogh. Willis. McLean—Mlle. Mary Stacy, Mme. O'Kill Stuart—Mlle. Susanne de Gaspé, Mme. Power (Hon. Juge Power)—Mlle. Adèle. de Gaspé, Mme. de Beaujeu (Hon. de Beaujeu)—Mlle. Charlotte de Léry.

Une Elue du Seigneur.

S'il est agréable et intéressant, pour d'anciennes maîtresses, de suivre à travers une longue et fructueuse existence, ces plantes précieuses dont elles ont surveillé avec tant d'amour et de recours à Dieu la croissance et l'efflorescence, quelles délicieuses émotions n'éprouvent-elles pas à considérer ces lis, dont le calice ne s'est ouvert vers le ciel que pour exhaler vers Dieu ses parfums et mériter d'être cueilli par les anges. Telle nous apparaît l'aimable élève qui vient de clore notre liste, Mlle. Marie-Anne-Charlotte de Léry, fille de l'Hon. Chaussegros de Léry et de Mme. C. de Boucherville.

Née à Montréal en 1809, Mlle. de Léry y passa ses premières années. Fille unique et tendrement chérie, elle avait ce semble le droit de ne pas être éloignée du toit paternel même pour le temps de ses études; mais sa mère, ancienne élève dont les affections pour le vieux cloître et ses anciennes maîtresses étaient restées intactes, et qui connaissait d'ailleurs les (1) écueils d'une éducation particulière, n'hésita pas un instant dans le parti à prendre, elle ne consulta que l'intérêt de sa chère enfant. Aussi pour l'accoutumer à l'éloignement, elle venait tous les ans passer quelques semaines, tantôt chez l'Hon. G. de Léry, tantôt chez son oncle de Boucherville, alors curé de Charlebourg. Mme. de Léry n'oubliait pas le Monastère et quand, au mois d'octobre 1819, elle présentait à la porte conventuelle sa douce et pieuse Charlotte, c'était une connaissance dont chacune à l'envi fêtait l'arrivée.

L'aimable enfant aimait à reconnaître dans ses maîtresses les plus tendres et dévouées amies de sa maman bien-aimée. La vie régulière et occupée du pensionnat lui plut aussitôt, et dans la pensée qui l'absorbait tout entière, elle se vit avec un bonheur indicible faisant partie du troupeau que l'on prépare de si loin, et avec tant de sollicitude, à la grande action de la vie :—"Je veux faire une bonne première communion!" disait-elle; et, soit à l'étude, soit en classe, soit dans les visites particulières au S. Sacrement ou à la chapelle de Marie, la petite Charlotte était des plus ardentes et en même temps des plus recueillies. Les anges sans doute se plaisaient à la contempler et à l'inspirer de leurs propres sentiments; car qui pouvait, sinon eux, lui mettre au cœur et à la bouche cette parole qu'elle laissa naïvement échapper un jour, parlant à la Mère St. Joseph (Berthelot): "Oui, Mère, je veux faire une bonne première communion, et puis, mourir vierge!" La bonne maîtresse, elle-même si tendre et si pieuse, se sentit émue jusqu'aux larmes: "Que Dieu, chère enfant, conserve ce désir en ton cœur!" dit-elle en baisant au front l'angélique Charlotte. Inutile d'ajouter avec quelle ferveur l'enfant fit la retraite préparatoire au grand jour, avec quel amour de séraphin elle reçut dans son cœur le Dieu des anges, si particulièrement le sien, quelle impression ineffaçable elle conserva de cette

(1) Voir à ce sujet Mgr. Dupanloup.

immense faveur. Sans cesse elle renouvelait l'offrande de ce moment solennel, lorsque transportée de ferveur elle se donna à Dieu corps et âme, cœur et esprit, affections et volonté : Dieu saint, Dieu bon, répétait-elle, faites que je vous aime toujours, faites que je meure vierge !

Nos lectrices se demandent peut-être si cette heureuse enfant était d'une nature exceptionnelle, si elle n'avait jamais à livrer de combats dans la pratique de la vertu. Non, sans doute ; Charlotte aussi avait ses petits défauts ; mais ces défauts mêmes laissaient voir des qualités qui la rendaient plus chère et plus estimable. Dans ces boutades si ordinaires aux enfants, dont sa vivacité naturelle était quelquefois surprise, son cœur ne s'aigrissait pas ; jamais ses yeux n'étincelèrent du feu de la colère ; son caractère ne récélait rien de bas, et dans ses rapports avec ses maîtresses, elle n'eut toujours sur les lèvres que des paroles de respect et de reconnaissance.—" Louise, disait-elle un jour à une de ses amies qui vit encore parmi nous, avertis-moi, je t'en prie, quand tu vois que la patience m'échappe." L'engagement fut conclu à condition de réciprocité. Dès le lendemain, un débat s'élève en classe au sujet d'une place gagnée accidentellement par une élève moins avancée et beaucoup moins studieuse que Mlle. de Léry. Le moment était critique ; déjà Charlotte cédait à un mouvement de fâcherie, quand Louise, qui se trouvait près d'elle, se hâte de faire le signe convenu. Charlotte était trop émue pour garder le silence ; mais tout en disant : " Laissez-moi, Mlle," elle se levait pour céder sa place, regrettant déjà cette vivacité dont elle s'appliqua aussitôt à effacer toute trace par de gracieux procédés.

Initiée dès l'enfance aux œuvres de bienfaisance de sa digne mère, la charité pour les pauvres était le plus doux penchant de son cœur.—" N'est-il pas permis aux élèves d'assister les malheureux ? disait-elle à la Mère St. Joseph, peu après son entrée au couvent. Voici ma bourse avec l'argent que papa m'a donné à mon départ ; est-ce que je ne pourrais pas le faire parvenir aux pauvres ?" La Mère St. Joseph, voulant mieux connaître ses sentiments, lui dit : " Mon enfant, gardez pour vous cet argent ; nos pauvres seront bien assistés d'ailleurs.—Ah ! Mère, répliqua la charmante enfant, ce n'est pas moi alors qui leur aurai fait du

bien! J'ai vu ce matin au dépôt une pauvre femme du Palais; elle se disait chargée de famille, elle était malade et manquait de tout; faites-lui, s'il vous plaît, parvenir cet argent; sans cela je ne pourrai dormir cette nuit." Par les premiers bateaux au printemps étaient arrivés de Montréal les habits destinés à la première communion; la pieuse mère avait tout disposé avec un goût et une élégance aussi simple qu'exquise.—" Cette robe est trop belle pour moi, dit Charlotte en déployant le contenu du paquet; mais elle n'est pas trop belle pour le divin Hôte que je vais recevoir. Je voudrais bien que toutes les petites filles qui vont faire leur première communion en eussent de semblables!—Voilà un beau paroissien, dit la Maîtresse-Générale, en découvrant un superbe livre de prières......et voici de plus de l'argent pour Charlotte!—Chers et bons parents! s'écria l'enfant, attendrie et joyeuse; que je vais prier Dieu pour vous en cet heureux jour! La robe me dira, de la part de maman, combien je dois être pure et blanche pour m'approcher de la table des anges; ce beau Manuel de papa me rappellera qu'il faut prier sans cesse; puis avec cet argent, j'achèterai des robes blanches pour les pauvres petites filles qui n'en ont pas." Le tout fut fidèlement suivi; et l'amie chérie de Charlotte ne peut encore aujourd'hui sans attendrissement raconter ces traits de piété filiale et de douce charité.

Désillusionnée de bonne heure sur les vanités du monde, elle n'était pas plus éblouie de l'illustration de sa famille et du prestige dont s'entourait le vieux manoir seigneurial des de Léry—" Mais tu es noble, Charlotte! lui disait un jour une petite compagne, fille d'une riche propriétaire. Je voudrais bien aussi m'appeler Mademoiselle *de*!—Oh! ce n'est pas grand'chose, je t'assure, *Mimie*, et je ne m'en soucie guère, repartit l'aimable enfant; ce *de* placé devant mon nom ne me rend pas meilleure que les autres."

C'est dans ces sentiments d'humilité naïve, de tendre piété, de bienveillance pour tous, que Charlotte faisait peu à peu disparaître les petites saillies de sa vivacité et mettait à profit ses dispositions pour l'étude. Cependant, le contour de sa noble et intéressante physionomie laissait apercevoir le travail mystérieux d'un mal caché, mais réel; la jeune fille avait beau certifier qu'elle

n'était aucunement malade, on s'inquiétait de son extrême pâleur, et ses amis s'interrogeaient en tremblant. On en parla au Dr. Fargues, habile médecin qui visitait alors la maison. "Cette, enfant souffre, dit-il après l'avoir bien considérée ; elle dépérit, c'est évident ; mais les remèdes ne feraient qu'aigrir son mal. De l'air, de l'exercice, voilà ce qui est essentiel ; du reste il faut la laisser libre et ne la contraindre en rien.—Ainsi, Dr. reprit la Mère St. Henri, il faut laisser étudier et *prier* Mlle. de Léry autant qu'elle voudra ?—Pourvu que cela ne la contrarie pas," répondit vivement notre disciple d'Esculape. Le jour même toutefois, il fut décidé que Charlotte irait passer quelques semaines chez son oncle à Charlebourg, séjour qui lui était déjà bien connu, car les religieuses l'envoyaient fréquemment se délasser auprès du vertueux prêtre, dont les exemples et les bons avis n'avaient pas peu contribué à développer dans le cœur de cette nièce chérie, les vertus grandes et généreuses par lesquelles le Seigneur la disposait à jouir bientôt de la vision intuitive. Mais Charlotte qui, depuis près de quatre ans, avait fait son bonheur du travail et de l'application à ses devoirs, ne pouvait se résigner à l'idée de passer le temps à ne rien faire ou à faire des *riens*. "Que je m'ennuie à ne rien faire ! écrivait-elle de Charlebourg à sa bonne maîtresse. Mon oncle veut que je me promène et que je me délasse, mais il ignore combien cela me *contrarie* !" M. de Boucherville, voyant que sa nièce préférait la vie cloîtrée à la liberté des champs, se décida à la ramener lui-même au Monastère au commencement de septembre 1822.—"Voici, Mesdames, dit-il, notre Charlotte, qui ne peut vivre loin de vous. Je vous la ramène, espérant que les froids de l'hiver lui seront plus favorables que les chaleurs de l'été." Grande fut la joie au couvent au retour de Charlotte, que tout le monde aimait en favorite, et qui devenait d'autant plus chère que l'on craignait d'avoir à s'en séparer bientôt.

L'hiver se passa sans accident pour elle, mais il n'en fut pas de même pour son oncle vénérable qui, tombé dangereusement malade vers les fêtes de Noël, mourut le 16 janvier (1) 1823. La pensée

(1) Notre Récit, toujours sensible à la perte des amis du Monastère, constate cet événement dans des termes pleins d'estime pour le vénéré

du ciel put seule adoucir la peine de la nièce affectionnée et reconnaissante. Sa piété devint encore plus tendre, et les moments les plus précieux de sa journée étaient ceux qu'elle dérobait, à l'heure du goûter, pour aller lire chez la maîtresse-générale quelques pages de l'Imitation de J.-C. que l'on prenait au hasard. Mlle. Adèle Berthelot, nièce de la Mère St. Joseph, y était aussi de temps en temps admise à titre de récompense, et c'est sans doute à cette époque de sa vie que l'épouse de Sir Hippolyte Lafontaine s'inspira de ce goût des bonnes œuvres qui rendit sa piété si utile au milieu du monde. Tirant un jour au hasard, les deux jeunes filles tombèrent sur le 22e chap. du 1er Livre, qui traite des misères de cette vie: " Et plus un homme veut vivre selon l'esprit, plus la vie présente lui devient amère......" Ah! Mère, s'écria Charlotte, voilà justement ce que je sens: " Manger, boire, veiller, dormir, se reposer, c'est assurément une grande misère!" Parfois, continua-t-elle, lorsque je pense à Dieu, j'oublie de manger, et depuis ma première communion, je m'aperçois que je perds le goût des bonnes choses que j'aimais auparavant.—Voilà donc la raison pour laquelle Mlle. Charlotte ne vient plus au goûter depuis quelque temps? Pour moi, je n'ai pas le secret de vivre d'espérance, et c'est pourquoi je me sauve avant que toutes les bonnes confitures soient expédiées là-bas," et ce disant, Adèle s'éloignait lestement pour prendre ce *dessert* qui se donne maintenant au dîner. Restée seule avec Charlotte, la Mère St. Joseph lui dit: " Est-il vrai, chère enfant, que vous désirez mourir? Pourquoi vouloir sitôt nous quitter?"—" Jamais, moi, je ne vous quitterai, répliqua Charlotte; mais si Dieu le veut, ne faudra-t-il pas que je meure jeune? Souvent je pense à mon oncle.....N'est-il pas heureux maintenant d'avoir saintement vécu et d'avoir fait une si belle mort?..... Je commence à m'ennuyer de vivre!" Etonnée de ce langage, la maîtresse reprit: " Ma chère petite, il faut aimer la vie tant qu'il plaira au ciel de nous la laisser; sur toutes choses il faut vouloir de tout son cœur accomplir la sainte volonté de Dieu." Cet incident avait lieu au mois de juillet 1823. Peu après arrivaient à

défunt, " Messire Charles de Boucherville, âgé de 41 ans, qui par ses vertus ecclésiastiques et sociales s'était rendu cher et estimable à tous...."

Québec M. et Mme. de Léry, dans le dessein d'emmener Charlotte en vacances. "Mais, ma fille, tu souffres ! d'où vient que tu es si pâle ? dit Mme. de Léry en l'apercevant.—Ce n'est rien, chère maman, ma tante St. Régis me donne du lait chaud tous les matins et le Dr. dit que je serai mieux l'année prochaine.—A la bonne heure ! Toutefois je t'avertis que nous ne reviendrons en ville qu'à la fin de septembre.—Comme il vous plaira, chère maman; mais est-ce qu'il vaut mieux mourir à la campagne qu'à la ville ? Quant à moi, je suis convaincue qu'on meurt tout aussi vite à la campagne qu'ici.—J'en suis d'accord; cependant, ma chère, nous resterons cette année plus longtemps que de coutume en vacances." Quelques heures après, la famille se dirigeait par la route de la Beauce vers le manoir seigneurial, où d'ordinaire on passait la belle saison. Malgré le grand air et les tendres soins de sa mère, l'aimable Charlotte ne reprit ni sa fraîcheur ni ses forces ; cependant, comme les médecins s'accordaient à dire que son état n'avait rien d'alarmant, Mme. de Léry céda aux désirs de sa fille et la ramena au couvent, puis s'en retourna sans inquiétude à Montréal. Vers le 12 octobre, Charlotte parut éprouver un malaise extraordinaire, cependant elle persistait à dire qu'elle n'était pas malade. Le 14 au matin, comme elle venait s'asseoir auprès de sa maîtresse de classe pour avoir part à sa lecture spirituelle, celle-ci lui dit, frappée de sa pâleur: "Tu es malade, chère petite !—Non, Mère, je ne sens rien; je viens de boire du lait et de manger un biscuit à l'ânis que m'a donné ma tante St. Régis.—Avec tout cela, tu es malade, et il faut te laisser soigner." Et la Mère St. Athanase (aujourd'hui doyenne de nos anciennes maîtresses) se rend aussitôt chez la Mère Supérieure. On fait connaître à Mme. de Léry l'état alarmant de sa nièce, et le lendemain malgré ses protestations, Charlotte était transportée chez sa bonne tante. L'état de la malade empira tellement que le soir même il y eut à son sujet assemblée et consultation de médecins. Le lendemain le Dr. Couillard, son proche parent, apporta au Monastère la nouvelle que la chère malade était en danger. Que de prières, que d'ardentes supplications montèrent vers le ciel, pendant cette triste journée du 16 octobre ! Le 17 au matin, elle recevait les derniers sacrements, et peu après la bien-

aimée Charlotte n'était plus !......Il est des impressions qui ne se dépeignent pas ; telles furent celles que produisit au pensionnat cette douloureuse nouvelle. "Point d'adieu, disait la chère enfant à sa sortie ; je reviendrai lundi......" *Je reviendrai lundi !* Elle y revint en effet *lundi*, le 20 octobre 1823, jour où ses obsèques se firent dans notre église avec la plus touchante solennité. "Ramenez-moi au couvent," répétait-elle dans le délire de la fièvre. Ce dernier désir même était exaucé. "Après un service des plus magnifiques à la cathédrale, M. Signay, curé de Québec, conduisit le corps à notre église où le clergé chanta le *Libera*, après lequel M. le curé livra la précieuse et chère dépouille à M. notre Aumônier, prononçant le touchant discours qui suit : "En conformité aux désirs des parents de feu Mlle. Charlotte Chaussegros de Léry, j'ai l'honneur de vous présenter le corps de cette vertueuse jeune fille, dans l'intention que vous lui accordiez les cérémonies de la sépulture chrétienne dans l'église de ce Monastère Ce sera pour cette famille affligée un sujet de consolation que de voir ses restes recueillis dans un lieu où elle a eu l'avantage de recevoir les leçons de piété, de sagesse, et de vertu dont elle a donné des marques si sensibles et si édifiantes pendant le séjour qu'elle y a fait, et surtout pendant le temps de sa maladie. Le Seigneur lui a fait la grâce de couronner sa vie par une mort précieuse, qui nous donne lieu d'espérer qu'elle sera bientôt en possession de la gloire et de l'héritage qu'il a promis à ses véritables enfants. C'est pour lui procurer un si grand bien, qu'en vous priant de déposer ses dépouilles mortelles dans ce lieu saint, je la recommande à vos prières, et à celles des dames Religieuses et autres qui habiteront ce Monastère confié à votre direction."

Il est presque superflu d'ajouter avec l'Annaliste, au sujet de "cette enfant particulièrement chère et précieuse à sa famille ainsi qu'à cette communauté, vertueuse, pleine de talents et de mérite, faisant l'édification de notre pensionnat," qu'elle "emporta les regrets non-seulement de sa famille éplorée, mais de tous ceux et celles qui avaient eu occasion de la connaître, et que ses compagnes assistèrent en deuil à ses funérailles, fondant en larmes ainsi que les religieuses." Ce qui précède dit assez le vide que fit sa mort au pensionnat ; mais parmi les anges, quels concerts

accueillirent cette nouvelle sœur ! " Mon Dieu, faites que je meure vierge ! " Sa prière était exaucée, et pendant l'éternité tout entière, elle suivra l'Agneau et chantera son cantique.

Encore quelques âmes virginales dont nous possédons les chères dépouilles.

Pas plus pour les notices des élèves que pour les notices des religieuses, nous ne devions dépasser 1825 ; mais la plume, à l'insu, glisse ici des noms qui ne peuvent se taire après celui de Mlle. de Léry ; ce sont en effet d'admirables jeunes filles qui, comme elle, n'ont suspendu leurs études que pour suspendre leur vie passagère et s'envoler au ciel, laissant en héritage au Monastère leurs chères dépouilles.

En 1834, c'était Mlle. Julie Sindon, âgée de 15 ans, élève douée des plus heureuses qualités et qui s'éteignit avec douceur et amour. Dans son délire, elle suppliait sans cesse qu'on la mît à sa place et comme on s'évertuait à la satisfaire, la transportant d'un lit à un autre :—" Non, non, disait-elle, à ma place en paradis." Les religieuses, au milieu de leurs larmes, ne pouvaient que prier Dieu de remplir les saints désirs de cette âme innocente. Elle mourut le 22 août, et fut inhumée le 24, avec tous les témoignages d'estime et de regret qui se peuvent donner en semblable circonstance. Mlle. Sindon était nièce de la Mère St. Henri ; sa sœur de mère, Dlle. Denyse Talbot, a été religieuse en cette maison sous le nom de Ste. Marguerite ; elle aussi est morte jeune, le 5 mai 1852, âgée de 27 ans, dont neuf de religion.

Voici encore une jeune fille qui a laissé la terre sous les circonstances les plus touchantes, et dont il y aurait mille traits édifiants à rapporter si l'espace le permettait. Quelle est l'élève de 1841, 42 et 43, qui ne se rappelle Mlle. Mathilde Latour, cette aimable et pieuse compagne ravie trop vite à sa famille, à ses maîtresses et à ses amies ? En trois jours, un érysipèle des plus violents avait accompli son œuvre de destruction, ou, disons mieux, avait brisé ses entraves terrestres et lui avait ouvert les portes du ciel. Et que l'on ne pense pas que ce soit ici une manière d'adoucir les tristes réflexions que peut suggérer une mort soudaine et prématurée. Oh ! non ; cette mort avait été trop bien prévue et préparée

pour être cruelle. Comment se rappeler ce dernier carême de 1843, consacré tout entier à se disposer à la mort, sans voir en cela une intervention céleste ? Elle désira passer la semaine sainte dans un plus profond recueillement, et fit alors une confession générale avec des marques extraordinaires de piété et de repentir. Le jeudi saint elle reçut l'absolution, communia le jour de pâques, tomba soudain malade le lendemain, reçut les derniers sacrements les jours suivants, et expira le vendredi, avec un amour de séraphin pour son Dieu et une joie de bienheureuse. Quel témoin pourra jamais oublier la scène de l'extrême-onction, où la chère et fervente malade mêlait à haute voix ses prières à celles de l'Église, tournant en supplications pressantes les paroles que prononçait le prêtre à chaque onction. Le vénéré Père Maguire ne pouvait se lasser d'exprimer son admiration pour les sentiments extraordinaires qu'avait témoignés, surtout dans les derniers mois, cette élue de Dieu. En tout temps sa piété avait été réelle et sans respect humain ; mais comme elle brilla avec éclat à cette heure suprême !

Dans l'automne précédent, sa mère eût préféré la retenir auprès d'elle, mais Mathilde insista à revenir au couvent. Quelle communication avait-elle eu avec Dieu, nous ne savons ; toujours est-il qu'en laissant Montréal, elle assura qu'elle n'y retournerait plus.— " Vous allez donc vous faire religieuse, reprit M. F. X. Truteau, frère de notre Mère Assistante de qui nous tenons ce fait.—Non, répondit Mathilde ; mais je ne reviendrai plus à Montréal." La jeune fille était délicate de santé, et on ne l'attendait plus au couvent lorsque en novembre elle arriva à l'extrême joie de toutes. La bonne (1) tante St. Ambroise, qu'elle rencontre dans le corridor, jette un cri de surprise. " Comment ! c'est notre chère

(1) Aucune élève, pensionnaire au Monastère de 1813 à 1864, n'a pu oublier cette bonne sœur, la "tante" favorite des enfants, qui les a si souvent consolées dans leurs petites peines et réjouies de ses aimables anecdotes, outre les petits régals qu'elle leur ménageait souvent. Sr. Marie-Anne Brière de St. Ambroise était fille de sieur Mathurin Brière, cultivateur de la paroisse du Cap de la Madeleine, et de Mme. Marie-Anne Godin. Elle est décédée le 23 juillet 1864, ayant près de 49 ans de profession religieuse.

Mathilde !—Oui, oui, ma bonne tante, dit celle-ci en l'embrassant de tout son cœur ; je viens laisser mes os aux Ursulines ! "

L'hiver se passa, et le printemps vint vérifier ces paroles auxquelles on n'avait pas eu la pensée de s'arrêter d'abord, malgré le ton de conviction avec lequel elles étaient prononcées. Mathilde désirait se faire religieuse, et une amie intime l'a souvent prise tout en larmes à la pensée que la délicatesse de son tempérament ne lui permettrait jamais l'entrée de la vie monastique. D'un extérieur agréable, sensible au plaisir, elle redoutait extraordinairement les dangers du monde; aussi avait-elle demandé à Dieu de ne pas permettre qu'elle perdît jamais sa grâce, et de lui accorder comme la plus insigne faveur de ne plus sortir de l'enceinte du cloître ; c'est dans ce but qu'elle avait fait sa dernière retraite et communié, ayant fait précéder le tout d'une neuvaine fervente, sûre que Dieu agréait sa prière par l'intermédiaire de Marie, à qui elle avait voué une dévotion toute filiale. La même amie qui a révélé ce secret et qui avait toujours été sa pieuse confidente, avait découvert dans cette âme virginale une droiture et une candeur qui méritait une récompense aussi marquée. Dans sa dernière maladie, Mathilde ne regretta qu'une chose, c'était le chagrin qu'allait éprouver sa famille, surtout sa bonne et tendre maman. Mais sa mère était chrétienne, et la pieuse mourante se consolait dans la pensée que le sacrifice qu'elle offrait à Dieu, adoucirait sa peine et lui obtiendrait de grandes grâces.

Mlle. Julie Latour, pensionnaire ici pendant plusieurs années, a épousé, à Montréal, M. le notaire J. Truteau. Une sœur aînée des Dlles. Latour, est religieuse à l'Hôtel-Dieu de la même ville.

En 1848, notre église s'ouvrait de nouveau pour recevoir la dépouille mortelle d'une élève, obligée d'abandonner ses études quelque temps auparavant, Dlle. Anna McGillis. Elle était dans sa 14e année quand la mort vint rompre cette frêle existence qui ne semblait tenir qu'à un fil. Douce et pieuse, elle s'éteignit sans regret, s'envolant au ciel comme l'oiseau qui, après avoir à peine effleuré la terre, disparaît aux yeux. Ensemble reposent auprès de nous cinq enfants de cette estimable famille.

Anticipons encore un instant sur nos listes et nommons (1) trois petits anges, Camille, Olympe et Joséphine. Aimables enfants, nous avons semé des fleurs sur vos tombes innocentes en nous reprochant nos larmes. Bien souvent nous rappelons vos heureuses qualités, vos vertus précoces. Elles sont inscrites dans les registres du cloître pour la génération qui ne vous aura pas connues ; mais quand vous reposez si près de nous du dernier sommeil, ne devions-nous pas du moins vous nommer sur ces pages ? Au grand réveil, vous ressusciterez avec vos Mères, et c'est auprès du tabernacle que viendront vous chercher pour vous présenter à Dieu les tendres parents qui nous avaient confié votre innocence.

Liste des Élèves de 1821 à 1840.

Mlles. Sarah Davison, Maria Donnelly, Hélène McDonald, Maria Hackett, Susanne Patterson, Ellen White, Marie Boucher, Julie Cowan, Elizabeth Scott, Barbe Scott, Françoise Blanchet, Reine Bélanger, Louise Drolet, Charlotte La Rivière, Maria Hills, E. Munn, A. Munn, Ad. Lefrançois, E. Vallière Julie Huot, Emilie Lafrance, Isabelle Perceval, Caroline Séguin, Louise Huot, Georgina Jones, Louise Blais, Eliz. Freeman, Jeanne Braint, Genev. Rollman, Eliz. Patterson, J. McKay. F. Gagnon, F. Bell, E. Campbell, Ann Bell, E. Hall, M. McNider, E. Johnston, Marg. Paul, Margaret O'Hara, Caroline Perceval, Hélène Cannon, Sophie Malouin, Emilie Draper, Anne Fenwick (Etats-Unis), Séraphine Blouin, Geneviève Bréhaut, Maria Walsh, Mar-

(1) Les petites Dlles. Camille Nault, âgée de 8 ans ; Olympe Chauveau, de 11, et Joséphine Chouinard, de 8, décédées en 1851, 1855 et 1861, ont été inhumées dans notre église. C'est là aussi que bon nombre d'anciennes élèves ont voulu reposer ; mais ce caveau semble surtout destiné à recevoir de petits innocents ; un grand nombre d'enfants y ont leur sépulture. Nous devons faire mention spéciale de la petite Dlle. Julie-Sophie Langevin, décédée en 1838 âgée de 9 ans. "Mme. sa mère était venue prendre les mesures pour la placer à notre pensionnat, lorsque une inflammation de cerveau lui enleva en peu de jours cette chère enfant. Au lieu de venir habiter au milieu de nous, cette aimable petite est venue y reposer en attendant la résurrection générale."

guerite Stayner, Philippe White, Jeanne Goudie, Hermine Duchesnay, Maria Freer, Caroline Taschereau, Emilie Ruel, Eléonore Dénéchaud, Ann Walsh, Margaret Johnson, Angélique Valois, Catherine Mann, Julie Olscampe, Josephte Cartier, Henriette Marette, Margaret O'Hara, Anastasie Peltier, Marie Létourneau, Angélique Delage, Luce Perrault, Elisabeth Perrault, Marie Anne Belleau, Emilie Routier, Marie Roche, Marie Berthelot, Adélaïde Reeves, Françoise Leaycraft, Josephte Anderson, Rosalie Plamondon, Marie-Anne Laterrière, Louise Hallowell, Julie Symes, Rosl. Labadie, Henriette Whitney, Françoise Freer, Marguerite Wilkie, Flore McKay, Archange Amiot, Geneviève Badeau, Josephte Hamel, Madeleine Fortier, Marie Anne Melvin, Josephte Bergeron, Marguerite Neilson, Angèle Seixas, Reine Girard, Rose Morin, Apolline Boucher, Euphrosine Martineau, Caroline Caron, Caliste Belleau, Rachel Drolet, Genevieve Huot, Genevieve Leaycraft, Susanne Essan, Mary Anne Miller, Anne Hayes, Olive Hins, Henriette Aday, Henriette Giroux, Louise Noad, Anne Talbot, Julie Melvin, Antoinette Allard, Eliza Wynn, Anne McDonnell (H. C. Rel. Urs.), Caroline Johnson, Marie Renaud, Anne O'Hara, Madeleine Henry, (E. U.) Catherine O'Reilly, Adélaïde Borgia, Lucie Hullett, Louise Huot, Susanne Kuhne, Elizabeth Fenwick, (E. U.) Emilie DeChêne, (Rel. Urs.) Sophie McPherson, Eliza Stephen, Caroline Mérand, Léocadie D'Estimauville, Joséphine Broyer, Madeleine Defoy, Sophie East, Catherine Napier, Caroline Smith, Emilie Fince, Emilie Dasilva, Adélaïde Fortier, Mary Macbeath, Emilie Noad, Catherine Burns, Adélaïde Darche, Eulalie Protain, Cécile Landry (Rel. Hotel-Dieu), Claire Stansfeld, Eliza McLaughlin, (Fort William), Cath. Dillon, Agnes Henry, (E. U.) Barbe Tournel, Marguerite Gaulin, Julie LeMesurier, Marie East, Hélène O'Hara, Françoise Blanchet, Anne Fraser, Marie Varin, Sara Quirouette, Marguerite Gagnon, Angélique Graden, Henriette Horan, Emilie Mondor, Adélaïde Rives, Louise McKever, Marie Sasseville, Eliza Hunter, Flore Couillard, Julie Berthelot, Maria Bruniess, Charlotte McKutcheon, Amelia Bees, Cécile Glackmeyer Thècle Langlais (Rel. H. D.), Flore Buteau, Emilie Pelletier (Rel. Hop. Gén.), Henriette Dionne, Anne Smith, Mary Cowan, Camille

de Lachevrotière, Marguerite Beaudet, Joséphine Michaud, (R. U.) Anne Keegan, Joséphine Painchaud, (Rel. H. D.) Mary Cole, Ann Lelièvre, Esth. Bois (R. U. T. Riv.), Emilie Moffette, Mary Fitzgerald, Mary White, Josephte Bergeron, Susanne Patterson, Mary Ann Patterson, Henriette Cady, Emilie Duchesnay, Julie Tessier, Margaret Ryan, Catherine Couillard, Adélaïde Létourneau, Zoé Dénéchaud, GeorgianneClancy, Anne Miller, Luce Mercier, Emilie Gauvreau, Eléonore Martigny, Rose Taschereau, Hélène Parant, Hortense Dionne, Henriette Cowan, Rosalie Painchaud, Emilie Godréa, Mary Gowan, Thérèse Leclair, Sophie Marquis, Genv. Painchaud, Ann Brown, Antoinette Sarony, Antoinette Dasilva, Françoise Gagné, Sophie Vaillancourt, Mary Plach, Emilie Drolet, Julie LeMesurier, Elizabeth Patterson, Margaret Patterson, Eliza Sheppard, Georgianne Wood, Margaret Maxham, Christine Belleau, Anastasie Lacasse (R. Hop. Gén.), Mary Anne McCardell, Sophie Campbell, Thérèse Sherlock, (E. U., R. U.) Mary Anderson, Jane Anderson, Emilie Mondor, Eliza Miller, Zoé Taschereau, Caroline Duchesnay, Anne Delkin, Anne Ensor, Eliza Fenwich, (E. U.) Eléonore Perrault, Josephte Wheaton (E. U.), Eliza Dawson, Mary McKenzie, Catherine Molloy, Caroline Boissonneault, Mary McDougall, Sophie Lee, Henriette Biget, Aline Ployard, Angélique Dufresney, Louise Routier, Louise Byrnes, Anna Wood, Olympe Belleau, Suzanne Hamel, Olympe Pâquet, Marie Latouche, Adèle Painchaud, Martha Horan, Caroline Anderson, Elisabeth Morel, Clara Miller, Elisabeth Gauvin, Louise Van Felson, Mary Duggan, Susanne Perrault, Anne Fletcher, Sarah Jefferoys, Monique Wheaton (E. U.), Emilie Pouliot, Mary Golden, Anne Ruby (R. U. T. Rivières), Jane Grant, Euphémie Stevenson, Julie Leblond, Anne Giroux, Catherine LeBourdais, Ann Hoyle, Louise Stayner, Caroline Lelièvre, Susanne Huot, Caroline Huot, Marie Anne Pouliot, Justine LeTellier, Susanne Kilborn, Ann Warner, Hermine Raymond, Eliza Miville DeChêne (R. U.), Louise Dugay, Cath. Burke (R. U.), Nathalie Malouin, Catherine Havicker, Bertha Ross, Sara Grégoire, Isabella McCarron, Mary McDonald (H. C.), Mary Stuart, Henriette Ross, Caroline Phillips, Victoire Gauvin, Caroline Moorhead, Emma Willcocks (New-York), Caroline Doyle (Halifax), Hémé-

dine Dionne, Arthémise Taché, Margaret McGowen, Olympe Dionne (R. Hop. Gén.) Jessy Cockburn, Mary Trotter, Anne Dawson, Laura Jones, Charlotte de Hertel, Emilie Cammeron, Marie-Anne Leblond, Catherine Oliva, Charlotte Poitras, Hélène Taché, Victoire Fortin, Joséphine D'Estimauville, Ann Wilson, Mary Hacket, Mary Ross, Mary Brown, Arabella Ross, Nathalie Langlois, Ellen McCarron, Sarah Stuart, Louise Panet, Henriette Mercier, Agnès Taschereau, Angélique Dufresnay, Margaret Doyle (New-York), Julia Willcocks (New-York), Ann Burke, Thérèse Roy, Mary McGowan, Eliza Dorion, Mary Jones, Mary Masson, Henriette Fletcher, Théotiste Trudel, Susanne VanFelson, Hélène Trigg, Cécile Panet, Henriette Pelletier, Marguerite Létourneau, Henriette O'Keefe, Eléonore Wherring, (E. U.), Adélaïde Berthelot, Flore Tourangeau, Elmire Bertrand, Elizabeth Bissette, Arabella McLoad, Espérance Cérat, Geneviève Cary, Sophie Holmes, Cécile Godbout, Claire Valois, Catherine Jones, Antoinette Painchaud, Caroline Légaré, Euphrosine Télémaire, Emilie Weippert, Emilie Tessier, Geneviève Huot, Catherine McMahon, Emilie Donnelly, Mary Ann Keller, Caroline Thomas, Luce Cuvillier, Eliza McLean, Charlotte Perrault, Henriette Trigg, Sophie Duchesnay, Virginie de Lachevrotière, Henriette Fraser, Adéline Wherring (E. U.), Lse. Wood (E. U.) Stéphanie Bédard, Marie Blais, Julie Pelletier, Virginie Landry, Flore McLoad, Eliza George, Sara Prendergast, Mathilde Holmes, Rébecca Pâquet, Rosa Russell, Mary Glackmeyer, Sophie Fitzback, Mathilde Painchaud (R. U.), Catherine Burroughs, Emilie Tourangeau, Caroline Paradis, Jane Forester, Eléonore Clearihue, Justine Donnelly, Eliza Cary, Julie Brown, Ellen Doyle (Ile du P. Edouard), Eliza Taché, Thérèse Bender, Catherine McKeguey, Elizabeth McHuny, Caroline Casault, Caroline Holt, Julie Dufresnay, Susanne Vanderheyden, Louisa Mason, Eliz. Lépine, Adèle Renaud, Odile Raymond, Delphine Tanswell, Delphine Martineau, Christine Delorme (R. U.), Julie Lemoine (R. Hop. Gén.), Eucharíste Pinet, Jane McLane (Halifax) Hermine Fortier, Thersille Marcoux, Julie Sindon, Emilie Delisle, Heloïse McDonnell, Marie Trudeau, Sophie Taché, Julie Aubin, Elmire Mure, Eulalie Pâquet, Maria Holt, Julie Légaré, Eléonore

Stuart, Charlotte Brewer, Ursule Martigny, Emilie Reeves, Catherine Anderson, Emilie Tessier, Marie-Anne Maréchal, Adéline Sheppard, Henriette Mure, Mary Thompson, Julie Godbout, Grace Leslie, Adèle Raymond, Mathilde Tourangeau, Charlotte Chase (H. C.), Eliza Thompson, Priscille Delorme, Ellise Dumoulin, Caroline Dionne, Sophie Watt, Olympe Fortier, Jessey Keegan (Halifax), Henriette Kirouac, Emilie Aylwin, Julie Huguet Latour, Henriette McDonnell, Ellen McDonnald (H. C.), Mathilde Baron, Mathilda McDonnell (Ile du P. Edw.), Henriette Castle, Adeline Bernier, Flavie Roy, Louise Fiset, Catherine Mailhot, Isabella Dixon, Delphine Buteau, Joséphine Bardy, Mary Anderson, Georgianne Van Felson (R. U.), Elizabeth Dix, Georgianne Power, Mary Ann Harwood, Cécile Burroughs, Sophie Crôteau (R. U.), Luce Déligny (R. U.), Flore Bornais, Suzanne Neysmith, Anna McDonald (H. C.), Flore Parent, Emilie Turgeon, Flavie Casgrain, Amélie Berthelot, Aglaé Sirois, Emilie Bistodeau, Catherine James, Julie Measam, Henriette Parent, Mary Stuart, Frances Horan, Eulalie Rinfret, Susanne Nesbitt, Caroline Hubbell (H. C.), Marguerite Fournier, Joséphine Holmes (E. U. R. U.), Matilda Jackson, Léocadie St. Jean, Amanda Boulanget, Eliza Taché, Ann Caldwell, Edelire Piché (Inst.), Penelope Williams (Boston), Rosalie Panet, Julie Tellémaire, Ellen Burroughs, Joséphine Pélican, Zoé Saint-Cyr, Sophie Déligny, Mary Anne Crammer (Halifax), Mary Cavenagh, (H. C.), Ellen Black, Margaret McDonald (H. C.), Margaret Boskuet, Mary Ann Harvey, Caroline Mondelet, Louisa Bingham, Sarah Holmes (E. U.), Caroline Bistodeau, Célina Buteau, Louise Lassiseraye, Balzamire Paradis, Thérèse Prendergast, Flavie Pouliot, Mary Teed, Honora Alleyn, Henriette Drolet, Zoé Couillard, Marie Masson, Emilie Vallée, Sophie Taché, Agnes Caldwell, Joséphine Malherbes (Inst.), Milburge Casault (Inst.), Flavie Sénéchal, Rosalie Beaupré, Adèle Dufresne, Malvina Storer, (Porto Rico), Maria Barnard (Boston), Louise Fraser, Marie Létourneau, Adélaïde Belleau, Mary Ann Jones, Julie Hianveu dit Lafrance, Eugénie Laurent, Thérèse Todd, Marie Anne Lafontaine, Caroline Déguise, Ann Quigley, Adèle Taschereau, Maria Felton, Winifride Bennett, Hélène,

Downes, Marguerite Martin, Mary Jones, Célina Allard, Hermine de la Chevrotière, Eulalie Malouin, Louise Sheppard, Henriette Panet, Adélaïde Légaré, Maria Nesbitt, Jacqueline Perrault, Sarah Reed, Agnes Holmes (E. U.), Marie Lenoir, (Arichat), Catherine Perry, Agnes Willcocks (E. U.), Rosalinda Storer, (Porto Rico), Jane Fraser, Louise Langevin, Mary Kelly (Boston, R. U.), Lauretta Feegan, Madeleine Fraser, Alexandria Rae, Eléonore Bender, Adeline Allsop, Marie Poitras, Eléonore Bourré, Julie Teed, Mathilde Felton, Margaret McPherson, Euphrosine Evanturel, Emilie Balzaretti, Ursule Huot, Charlotte Brewer, Julie Clouet, Delphine Allard, Ann Roy, Victoire Bruneau, Louise Perrault, Henriette Young, Louise Willing, Mary Anne Daly, Maria Enghost, Mary Anne Hunt, Louise Vanderheyden (R. B. P.), Lucille Willcocks (New-York), Isabella Taylor (Miramichi), Carol. Pepin, Eléon. Launière, Eulalie Leslie, Zoé Simon, Sophronie Blais, Marie Panet, Mary Ann Martin, Margaret McDonnald (H. C.), Josephte Massue, Emma Duchesnay, Mary-Ann Lampson, Eliza Jobson, Sophie Jeffery, Jane McNamara (New-Brunswick), Emérence Talbot, Délima Leprohon, Magaret Hall, Emilie Noad, Marie Gingras, Henriette Field, Josephte Perrault, Berthe Gugy, Emilie Prendergast, Elizabeth Hill, Henriette Lachance, Flore Sarony, Catherine Moisan, Eliza Lapointe, Caroline Ménard, Denoïse Plante, Malvina Langevin, Euphrosine Télémaire, Aglaé Chenet, Mary Neill, Adèle Simon, Réparate Simard, Anne Jarvais, Mary O'Conner (H. C.), Henriette Massue, Caroline Holt, Carl. Lampson, Georgianne Dionne, Sarah McNamara (N. B.), Henriette Simon (R. U.), Denyse Talbot (R. U.), Agnes Colliers, Louise Blaiklock, Emilie Dubord, Marguerite Gingras, Esther Perrault, Mary Ann Scott, Augusta Duguay, Rosalie Parant, Mathilde Lachance, Flore Fisher, Sophie Planté, Eliza Huot, Hélène Horan, Lucille Weippert, Laure Drolet, Elizabeth Sloop, Sophie Blumhart, Malvina Dugal, Sophie Planté, Joséphine O'Meara, Marie Forest, Ann Dunn, Elizabeth McKenzie, Angélique Leclair Elizabeth Ridley, Julie Godin, Caroline Fortier, Adélaïde Roy, Hélène Sheppard, Henriette McDonell (I. de P. Edw. R. U.), Eliza Delisle, Jane Vaughan, Ad. Kelly, Ann McGreevy, Euph. Marquis.

L'oeuvre de l'Education se poursuit avec ardeur.

Avant de continuer la nomenclature, où nos lectrices voient sans doute avec bonheur se reformer les classes dont elles ont jadis fait partie, nous allons citer quelques documents qui montreront que le mouvement imprimé à l'éducation ne se ralentit aucunement; au contraire, les élèves qui se succédaient au pensionnat ne se servaient qu'à l'avantage de la société et d'elles-mêmes, des améliorations qui leur étaient offertes. Nos lectrices ont déjà vu une appréciation en date de 1832; nous leur citerons maintenant celle du nouveau supérieur, Mgr. Turgeon, en date du 10 novembre 1833. Le digne membre du clergé que les vœux du peuple appelaient dès lors comme successeur au siége épiscopal, après avoir pris une connaissance détaillée de l'état du Monastère, écrivait à la Mère St. Henri: "Depuis quelques années, votre Institut a pris un accroissement qui réjouit tous les amis de la religion. On voit avec admiration les efforts que vous venez de faire pour mettre votre pensionnat sur le pied respectable où il se trouve aujourd'hui. Toutes les classes de la société se réjouissent de ce qu'à l'éducation que vous donniez ci-devant, vous avez ajouté plusieurs branches, dont quelques-unes à la vérité paraissent peu importantes au premier coup-d'œil, mais qui ne laissent pas cependant d'avoir leur avantage, n'y eut-il que celui d'offrir aux jeunes personnes de votre sexe la facilité de pouvoir compléter une éducation devenue nécessaire aux yeux du monde, dans un pieux asile où elles ont l'assurance de ne point perdre de vue leur éducation religieuse; et les pieuses mères de famille se félicitent de ne pas se voir forcées de mettre en des mains profanes, les précieux dépôts qu'elles vous confient sans inquiétude......Je dois d'abord vous exprimer la vive satisfaction que j'éprouve en apercevant que la piété et la ferveur règnent au milieu de vos jeunes élèves. J'ai cet espoir ou plutôt cette assurance, qu'elles ne manqueront pas de persévérer, que votre pensionnat sera toujours l'asile de la vertu......"

Trois ans plus tard, alors que les Ursulines faisaient application à la Législature pour rebâtir et agrandir la maison de Mme. de la Peltrie, où se donnait depuis deux siècles, à l'avantage d'un si grand

nombre de familles, l'éducation gratuite, les autorités ecclésiastiques crurent devoir initier les dignes représentants du pays au savoir-faire des élèves du pensionnat. Les portes claustrales s'ouvrirent pour ces honorables messieurs, qui furent reçus au son des instruments et avec toute sorte d'honneurs. Le secours fut accordé de grand cœur, si l'on en juge par l'extrait du *Canadien*, en date du 14 janvier 1836, compte-rendu écrit sans doute par un témoin oculaire et sous l'impression du moment.

" Hier l'après-midi, M. l'Orateur et presque tous les membres de la chambre d'assemblée présents en ville, furent visiter le couvent des dames Ursulines de cette ville. Les élèves de ces dames répétèrent devant ces messieurs une pièce dramatique sacrée, qui aurait seule, par la manière dont elle fut débitée, donné la plus haute idée de l'éducation classique que les jeunes personnes du sexe puisent dans cette pieuse institution. Les ouvrages de dessin et à l'aiguille, et dans tous les genres qui constituent l'éducation d'une Dlle., que les honorables visiteurs eurent occasion d'examiner, portèrent l'admiration à son comble, et tous revinrent enchantés, et des élèves et de l'affabilité des Dames aux soins zélés et éclairés desquelles elles sont confiées.

" Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Bas-Canada, que Québec ont à se féliciter de posséder une des meilleures maisons d'éducation en tous genres pour les Dlles., qui existent sur ce continent, et en Europe peut-être. Aussi, la Législature s'est-elle toujours empressée de seconder les efforts de ces Dames, toutes les fois qu'elles ont eu besoin de secours extraordinaire pour étendre le bienfait de l'œuvre méritoire à laquelle elles sont vouées."

L'auteur de cette appréciation eût été assez disposé, il nous semble, à déposer tout préjugé contre la vie un peu solitaire des enfants du Monastère, et à faire écho à une ancienne amie, Dlle. Mary McCord, notre correspondante pendant plus de 40 ans, qui s'écriait dans la joie de son cœur et en pensant aux beaux jours de sa jeunesse : " Donnez-moi le cloître pour les filles ! "

Que nos lectrices nous permettent maintenant de saisir cette occasion, pour exprimer convenablement notre reconnaissance envers la Société littéraire et historique de Québec, dont les Manuscrits nous ont beaucoup aidée dans les recherches que

nous avions à faire. Elles nous sauront gré aussi des noms mentionnés dans les extraits que nous allons donner d'une "Adresse à la jeunesse studieuse de Québec;" c'est en nov. 1865, que J. M. Lemoine Ecr., B. S. L. et H. Q., écrivait cette adresse sur les Journaux de cette ville.

"......Je sais que plusieurs jeunes gens ignorent le but, les ressources, l'étendue de cette institution. La *Société littéraire et historique* fut fondée en cette ville, il y a quarante ans, par nos premiers hommes d'état, de lettres et de robe. La charte est une charte royale, obtenue en Angleterre du roi Guillaume IV, par le patron de la société, le comte de Dalhousie, alors gouverneur du Bas-Canada et par sir James Kempt. Parmi les fondateurs et les principaux membres on trouve les noms du juge en chef Bowen, du col. Bouchette, de sir Dominick Daly, du docteur Fisher, de F. X. Garneau, John Hale, P. S. Laterrière, F. X. Perrault, F. W. Primrose, Jos. Hamel, le capt. Bayfield, le juge en chef Sewell, sir James Stuart, son éloquent frère Andrew Stuart, le juge Vallières, le juge Vanfelson, le juge Caron, le juge Taschereau, le docteur Wilkie, G. B. Faribault, longtemps l'ornement et la gloire de la société, l'abbé Ferland, et mille autres. Le portrait de son président, G. B. Faribault, écuyer, orne la grande salle où se donnent les lectures publiques. Grâce en partie à l'initiative généreuse de son successeur au fauteuil, J. Langton, écuyer, peu de membres de la société ont plus fait que lui pour remplir un des principaux objets de notre charte: "la compilation, la collection et la publication des mémoires relatifs à l'Histoire du Canada."

" On n'est pas sans savoir que l'incendie a dévoré, il y a quelques années, une partie de la bibliothèque de la *société historique;* heureusement les manuscrits furent tous sauvés et les assurances, £1000 à £1200, jointes aux diverses allocations provinciales, ont suffi pour restaurer la bibliothèque à son ancienne splendeur...... La plupart de nos volumes sont des livres d'histoire, de philosophie, de littérature, ouvrages les plus récents sur la minéralogie dont nous avons un petit cabinet; sur l'histoire naturelle, dont nous avons un musée......Il y a encore dans notre bibliothèque une série précieuse, une collection sans prix de manuscrits où Bancroft, le docteur Fisher, M. Garneau, l'abbé Ferland, M. Faribault, l'abbé

Holmes et mille autres ont été puiser pour l'histoire de l'Amérique et pour celle du Canada: nous faisons des efforts inouïs pour livrer à la publicité ces manuscrits."

LISTE DES ÉLÈVES DE 1840 À 1854.

Mlles. Adèle Taché, Hélène Bédard, Catherine McGillis, Laure Drolet, Helena Horan (R. H. G), Eliza Reid, Josephine Noël, Jane Jones, Isabelle Neilson, Flore Furois, Emilie Chapman, Célanire Lagueux, Ellen McDonnell (Ile du Prince Edouard), Mathilde Latour, Sophie Fafard, Flavie Lachance, Ellen et Car. Pemberton, Sophie Houison, Mary Ann Davison, F. Fisher, Adelina Bois (R. U. T. R.), Caroline Lagueux, Delphine Grondin, Thècle Letourneau, Henrientte Morin, Hermine de Lachevrotière, Catherine Lachance, Marguerite Buchanan, Luce et Adélaïde Lagueux, A. Daly, Catherine Hogan, Ann Powell, Antoinette Parent, Agnes Healy (E. U.), Ann Daly, Marie Lagueux, Emilie Dugal, Ann Ward, Mary Hogan, Anna Robinson, Emma Mellon (E. U), M. Dawson, Margaret Cowan, Luce Casgrain, Sophie Talbot, Zoé Giroux, Angèle Samson, Delphine Paquet, Isabella Louis, Mathilde Fiset, Hectorine Séguin, Marie Carrier, Geneviève Brousseau, Esther Cethon, Mary Louis, Hélène Guilfoyle, Eugénie Bruneau, Ann Atkinson, Anne McDonald, Clémentine Dionne, Sara Simard, Jane Johnston (Gaspé), Angélina Horan, Louise Bouchette, Marguerite Evanturel, Mathilde Perrault, Angèle et Car. Pélisson, Zoé Gauvin, Ellen McPherson, Mary Hawkins, Har. et Cornélie Holt, Mary Downes, Eliza Côté, Susanne Power, Caroline Dostie, Marie Casgrain, Emma Chenet, Mary Douglas, Julia Wheelan, Clarisse Hardy, Aurélie Drolet, Margaret O'Brien, Mary Connolly, Mary Williams, Emilie Jarnac, Margaret Harbeson, Delphine Bruneau, M. A. et El. Cary, Eliz. Davie, Catherine McNider, Maria Duford, Clarisse Jarvis, S. et J. Jeffrey, Eup. Walker, M. A. Shortel (Sr. de Cong. N. D.), Car. Pemberton, M. J. Parke, S. Gervais, M. Drolet, M. A. Jenkins, J. & Isabella Dinning, H. Richard, M. A. Cummings, Caroline Cockrane, Adlaïde Chateauvert, Emma Duchesnay, Geo. Defoy, El. Atkins, Caroline Soulard, El. Schluep, M. Trainer, Bertha Boxer, A. Blaiklock, M. J. Burton, G. Duffil, M.

A. Holwell, M. Munn, R. Picard, M. L. Paradis, M. Turner, Clarisse Talbot, Christine Hopkirk, Jemima Butler, Marie Campeau, Adelaïde Pâquet, Louise Giroux, A. Chateauvert, Eliza Paré, Charl. et Esth. Gethings, E. Cole, Zoé Roy, Malvina Hamel, Virginie Langlais, Georgina Faribault, Georgina Power, Mary Ann Paradis, Adèle Brunet, Sara Paradis, Sophie Pâquet, Barbara Hossack, Célina Gauvin, Zoé Wells, Henriette Plamondon, Eliza Tims (R. U.), Bertha Martin, Christine Tessier, Mathilde Duberger, Louise Parant, Mary Harkness, M. A. Miller, Adèle Chabot, E. Lemesurier, Caroline Fréchette, Odile Lemay, Hermine Moreau, Gen. Gosselin, Helène Taché, Sarah Devlin, Emilie Turquand, Maria Patton, Adèle Cimon (R. U.), Cornélie Bistodeau, Emérence Langlais, Emilie Barbeau, Isabella Melligon, Mary-Ann Dinning, Isabella Armstrong, Angèle Paquet, Clémence Cazeau, Marie Martel, Marguerite Beaupré, Joséphine Caron, Elizabeth Brown, Félicité Lépine, Rosalie Drolet, Emilie Légaré, Barbara Sturcode, Caroline Caron, Clara Lindsay, Rosalie Jobin, Ellen Magrath (R. H. G.), Sophie Carrier, Caroline Parant, Anne Dion, M. et Eliza Baldwin (H. C.), Virg. Marrette, Celina Caron, Eliza Thompson, Eliza Devlin (Irlande), Herm. Brown, Margaret Daly (Halifax), Jane McNaughton, Louise Côté, Johanna Furlong (Miramichi), Louise Martel, Mary Healy, J. Miller, Eliza Motz, Ellen Neisbeth (R. H. G.), E. Atkins, E. M. Verrette, Louise Lallier, Adeline Chateauvert, Emma Parent, Euphémie Hardy, Sophie Evanturel, Adeline Roy, Virginie Tétu, Jane Scott, Mary Doran, Mary McInenly, Ann Goldsworthy, Delphine Cimon, Eliza de Lachevrotière, Catherine McGowan, Mary Ann O'Doud, J. et H. Atkinson, Joséphine Motz, Caroline Doiron, Caroline Trépanier, Malvina Trudeau, El. Dussault, Mary et El. Russell, Marg. Byrne, Ellen Laverty, Mary Clark, Charlotte Gowan, Henriette Molt, Ann McGillis, Zoé Boisseau, Ad. et Em. DeVillers, Henriette Gauthier, Julienne Fraser, Margaret Dodd, Catherine Tims, Jane Semple, Caroline Lindsay, Adèle Kelly, Mary Ann O'Brien, Joséphine Dorion, Marguerite Leblond, Emma Simon, Mary Doherty, Marcelline Fréchette (R. J. M.), Virginie Duchesnay, M. Morrison, Agusta Moore, Mary Boxer, Elizabeth McMahon, C. et Is. Baillargé

Mary Ann McHugh, Eliza Jobson, Emilie Drolet, Ann Eckart, Emilie Lemoine, Eléonore Hardy, Eveline Hoffman, Mary Lern, Dulcine Garant (Sr. de Ch.), E. Huot, Wilhelmine et Amarillys Boisseau, Lse. Proulx (R. U.), Lucie Grénier, Mary O'Meara, Car. Belan, Jane Jones, Elizabeth Perrrault, Henriette Davie, Caroline Brown, Mary Stuart, Cath. Kennedy, Jane Parker, M. A. et S. Connolly, Luce Malouin, Alice Baby, Margaret Loughran, Agnes Hossack, Anna Patton, Adeline Muir, Eléonore Couture, Adelaïde Arel, Emilie Bélanger, Adèle Taschereau, S. Cantillion, Mary Ann Shea, Grace Moore, Rosa Hickson, A. Carrier, Mary Fraser, Susanne Morissette, Fr. et H. Crane (H. C.), Josephine O'Meara, Hen. et Ade. Lassiseraye, Julia Healy, Rose McDavid, Margaret Chillas, Eléonore Cooligan, Virginie Jones (R. B. P.), Eliza Fulford, Mary Munn, Rose Low, Margaret Daly, Margaret Grace, Eliza Donahoe, Ellen Trayner, Mary Louis, Adèle Gingras, Joséphine Huot, Mary Patton, Emilie Duval, Isabelle Ross, Mary Archer, Sophie Gingras, Adèle Bernier, Catherine McNider, Caroline Fréchette, Annette Holmes (E. U.), Ann Muckle, Eliza Lepper, Margaret Fraser, Mary O'Brien, Eliza et Ellen Scott, Catherine McLoad, Malv. et Virg. Lamontagne, Eliza Bouthillier (Gaspé), Fanny White (E. U.), Jessey Nicholson, Eulalie Taché, Marie Bedard, Mary Tobin (Halifax), Mary Ann O'Brien (R. J. M.), Adélaïde Wright, Josephte Perrault (Sr. de Ch.), Math. et Flore Paradis, E. Turner, Hombeline Simard, Laure Laterrière, Célina Duberger, Mary Ann Boyce, Emily Parker, Henriette et Irenia Brown, Jane O'Kane, J. Dodd, Julia Maxwell, Sara Gauvin, Agnes Laird, Ellen Scott, Henrietta Dukes, Sophia Young, Mary Ann Shea, Caroline Fraser, Eliza Donaghue, Anaïs et Phil. de Gaspé, El. Green, Hermine Gingras, Alice Fitzpatrick, Caroline Lafleur, Isabella Phillips, Sara Hardy, Catherine McGregor, Louisa Breen (Fredericton), Sarah Patterson, Henriette Lambert, Agnes Wright, Lucie Fiset, Joséphine Paradis, M. Weir, Ann Kerr, Mary Mahon (Sr. de Ch.), Elizabeth Bradley, Henriette Blanchet, Rose Lemoine, Elisabeth Doyle, Henriette Walker, Anna Hall, Catherine Dubord, Virginie Cazeau, Eliza Gingras, Eliza Scott, Emilie Robitaille, Emilie Pelletier, Célina Labarre, Anne Saint Pierre, Zoé et Phil. Wells,

Lucie Rae, Zéphora Reed, Délima Suzor, Louise Routier, Zoé Moffett, Mary Phillips, Delphine Allard, Célina Bernier, Célina Soulard, Mary Murphy, Eléonore Ahern, Margaret Fraser, Isabella Murray, Victoire Jourdain, Flore Boisvert, Hélène Malouin, Mary Ann Pearce, Mary McCowan, Marie Trudelle, Eugénie Bruneau, Isabella Holt, Eliza Chink, Maria Dufort, Margaret Donaghoe, Wilhelmine et Jos. Motz, Aimée Brunelle, Adèle Audet, Amélie Duchesnay, Catherine Noël, Mary Anne Tobin, E. Harbeson, Adeline Julien, Arthemise Gauvreau (Inst.) Catherine Doran, Eléonore Dalaire, Mary Ann McNilder, Elizabeth McHugh, Sarah Doyle, Lucie Bossé, Emilie Vallière, Sara Lecheminant, Christine Drysdale, Jane Young, Catherine Benjamin, Henriette Fagui, Margaret Wilson, Nathalie Tessier, Alice Frost, Elizabeth McGillis, Marie Wherry, Henriette Lachance, Philomène Blais (Inst.), Hombeline Defoy, Rosa Thompson, Henriette Marchand, Catherine Morrisette, Adèle Simard, Rosalie Picard, Délima Noël, Celina Gauvin, S. Pemberton, Victoire Buie, Flore Blais, Rosalie Lemoine, Geneviève Gosselin, Euphémie Fergusson, M. A. Martin, Mary Shean, Clementine Davie, Marie Dussault, E. Sutter, Susan Richardson (Sœur de Ch.), Emilie Dion, Léocadie Bilodeau (R. J. M.), Clotilde Defoy, Clorinde Mondelet, Marceline Chartré, Lucie Trépanier, Josépine Laviolette, Sophie Young, Martha O'Donnell (E. U.), Jane Holmes (E. U.), Mary Turner, Catherine Doyle (Halifax), Caroline et Adèle Nault, Adélaïde Chartré, Catherine Bélanger, Cécile Dugal, Joséphine Gowan, Julia Hartigan, Louisa Hynes, Mary Ross, M. A. Robinson, Philomène Belleau, Catherine Lacasse, Mary Laurie, Emma Wheelan, Sara Lemieux, Monique Plante (R. U.), Camille Nault, Virginie Blais, Louisa Gleason, Agnes Booth (H. C.), Mathilde Fiset, Esther Plamondon, Emilie Defoy, Sarah Louis, Sarah Bates, Julie Martel, Josephine Huot, Nathalie Tanguay, Hélène Harbeson (E. U.), Sophie Turner, Mary Doyle (Halifax), Virginie Laterrière, Anselmie Blais, Hélène Bazin, Agnès Gingras, Louise Gowen, Georgina Hardy, Malvina Parent, Clara Russell, Aurélie Chatigny, Sophie Bélanger, Margaret Laurie, Margaret Wheelan, Mary Weippert, Honorine Matte, Eliza O'Brien, Anna Lee, Honorine Grenier, Caroline

Rooth (H. C.), Elmire Roberge, C. et Ad. Garneau, Emilie Maheux, Délina Paquet, Alvina Defoy, Henriette Carrier, Mary Ann Holwell (R. B. P.), Olive Rice, M. A. O'Brien, Mary Cullin, Mary Ann Kearney, Antoinette Poir, Augustine Parent, Antoinette Cazeau, M. Marchand (Sr. de Ch.), Eliza Kane, Philomène Lefèbvre, Mary Fraser, Leda Hardy (R. U.), M. Saul, Zoé Marquis, Carol. Comeau (Témiskouata), Annie Brown, Mary Roach, Elizabeth Archer, Elizabeth Wilson, Caroline Constantin, Anne Taschereau, Florence Hamelin, Caroline Rowbottom, Mathilde Parent, Hélène Jarmey, Philomène Matte, Mary Maguire, Malvina Evanturel, Adeline Picard, Joséphine Demers, Ann Holwell, Philomène Lemire, Eliza Gunn, Mary Courtney, Marguerite Perron, Flore et Olympe Chauveau, O. Huot, Euphémie Walker, Philomène Parant, Mary Ann Kelly, Angèle Murray, M, Es. et C. Drum, Harriet Laird, Mary Ann Collyer, G. et T. Power, Marion Meiklejohn, Isabella McDonnell (H. C. R. U.), Hélène Taschereau, Joséphine Parent, Jessie Amiraux, Alvine Dusseault, Marcelline Angers, Hélène Grenier, Jane Rowbottom, Bridget Butler, Charlotte, Justine et Caroline Sewell, Isabella Phillips, F. Twomley, Catherine Grant, Elizabeth Vaughan, Louise Welling, Létitia Légaré, Louise Trudelle, Harriet et Elz. Swords, Mary Shaw, Rebecca Blakiston, Mary Fraser, Rebecca Burns, Eléonore Butler, Anna McAdams, Hen. Carrier, E. Bickle, Louisa Jeffery, Mary Ann O'Neill, Adeline Richardson, Elzire Matte (R. U.), Josephine Garneau, Odile Campeau, Honora Hassett, Louise Dupont, Mary et Kate Anderson, Agnes Patton, Emma Dionne, Catherine Côté, Mary Whelan, Mary Murray, Joséphine Williams, Mary Philipps, Augusta Moore, Eliza Benjamin, Mary Vaughan, Célina Légaré, Adèle Berthelot, Elmire Evanturel, Ellen Butler, Mary Logie, Hermine Huot, Eliza Fraser, Victoria Scripture, Isabella Brown, Ellen Rubridge, Charlotte Price, Edvina Hall, Caroline Ritchie, Phélonise Pagé (R. B. P.), Marcella O'Connor, Virginie Godbout (R. B. P.), Margaret McDonnell (Ile du P. Edouard), Mary Laurie, Anaïs Michaud, Mary Anderson, Anne LeMesurier, Mary Penniston, Mary Doherty, Emilie Pilote, Marie Carrier, Louise Dupré, Arthémise Chalou, Catherine Ward, Joséphine Grenier, Adèle

Sauc er, Eliza Cotton (H. C.), Philomène Bower, Délima Cadot, Jane Sturgeon, Eliza Fraser, Joséphine Moffet, Adèle Berthelot, Laure Taché, Antoinette Cazeau, Jane Clearihue, Margaret Gaul, Mary Barrett, Eliza Madden, Elizabeth McGrath, Rébecca Théberge, Joséphine Julien, Eliza Routier, Joséphine St. Pierre, Alphonsine Dugal, Sophia Pitt, Louisa Benjamin, Glaphyre Gosselin (R. U.), Rosanna Buckle (Baie-des-Chaleurs), Margaret O'Brien, Georgina Woolsey, Joséphine Guay, Mary Kane, Rose Rigney, Vitaline Gagnon (R. U.), Charlotte Antrobus, Marie Godbout, Philomène Provost (R. U. T. Riv.) Delphine Gingras, Thersille Gourdeau, Arabella Fraser, Emilie Pye, M. A. Jenkins, Catherine Baldwin, Louise Jolicœur, Eliza Hough, J. Smith, Elizabeth Gourdeau, Ruth et Fanny Fuller, Marie Routier, Philomène Vallière, Mary Jackson, Georgina Duffill, Mary et Charlotte Ruston, Clara Lefêbre,. Thérèse Carroll, Susan. Doyle, Eliza Benjamin, Eulalie Côté, Charlotte Lloyd, Clara Ross, Ann et Aurelia Jackson, Emilie Desrochers, Sophie Bérubé, (R. U.), Mathilde Bérubé (R. B. P.), Mary Ann McGolrick, Emma Casgrain, Anna Neville (R. U.), Sophie Sheppard, Julie Thivierge (R. U.), Eléonore McMillan (H. C.), Elizabeth Bradley (Ile Anticosti), Cathérine Shea, Delphine Amiot, Elmire Dion, Joséphine Garneau, Margaret Frew, Lydia Nettle, Catherine Boyd, Martha Higgins, Catherine Doyle (Halifax), Jane Parkin, Fanny Tivomly, Clémentine Dufort, Martha Williams, Vitaline Dion, Albina Amiraux, Margaret McCarron (New-Brunswick), Rose O'Neil, Philomène Thivierge (R. B. P.) Mary Murphy, Rose Wherry, Sara Goulette, Jane Bender, Antoinette Vallerand, Laura Fuller, Julie Bouchard, Caroline Drum, Léda Matte, Caroline Parent, Sara Parkin, Susanne Wilson, Virginie Dufort, Emilie Don Carlos (R. de Lorette), M. A. Tweedell, M. Saurin, Ph. Anger, E. Buckle, Marg. et Mary Murray, Jane Lynham, Julie Hartigan.

UN SECOND FONDATEUR.



PARLER des progrès de l'Education, c'est annoncer déjà un homme dont les éminents services ne peuvent se taire, quelque récente que soit sa mémoire. En effet, M. le grand vicaire Thomas Maguire, "notre Providence visible aux temps périlleux et le second Fondateur de notre maison," selon la belle et judicieuse appréciation de son successeur, a trop mérité du pays dans la grande cause de l'éducation; il a trop mérité de cette communauté spécialement vouée à l'instruction de la jeunesse, pour ne pas esquisser rapidement ici l'époque de sa vie la moins connue.

Son père, M. Jean Maguire, issu d'une famille ancienne et distinguée de la catholique Irlande (ses armes montrent qu'il était allié aux Maguire, chevaliers aux jours des Croisades), son père comme tant d'autres glorieux exilés, était digne de souffrir pour la cause de sa foi: ce fut sous le coup d'un arrêt de proscription qu'il s'éloigna généreusement du foyer de ses pères et vint s'établir dans les colonies anglaises d'Amérique, devenues peu après États-Unis. Il y épousa une jeune Dlle. anglaise, dont nous parlerons plus loin. Ce fut le 9 mai 1774, à Philadelphie, que naquit ce fils Thomas, aîné d'une famille sur laquelle il devait appeler tant de bénédictions célestes comme prêtre de J. C.

La loyauté de M. Jean Maguire ne lui permettant pas de prendre part à la lutte qui éclatait alors entre les colonies et la métropole, et qui divisait le "frère d'avec le frère et le fils d'avec le père," son attitude le compromit; il se résigna de nouveau à la confiscation de ses biens et s'éloigna sans regret de la nouvelle République. Domicilié à Halifax, les pertes qu'il venait de faire furent réparées par la charge de Commissaire-Général des magasins du Roi.

Comme il avait en quelque sorte exposé la foi de ses enfants en

s'alliant à une personne qui, en matière de religion, professait des principes différents des siens, ce chef de famille sentit quelle grande responsabilité pesait sur lui : aussi ne se reposa-t-il sur personne du soin d'inculquer dans ces jeunes cœurs un attachement inviolable à la foi catholique ; épiant les premières lueurs de leur raison, les premiers mouvements de leurs facultés, lui-même il leur apprit à se faire un sceau du signe de la Rédemption et à bégayer avec amour l'*Ave Maria*. On conçoit que son rôle devenait extraordinairement difficile ; mais jamais les inclinations de la nature ne le firent dévier d'une ligne de ses impérieuses obligations de père catholique. Cependant par un heureux mélange de douceur et de fermeté, il sut, en sauvegardant les droits de son Dieu, sauvegarder aussi la paix de son foyer. L'entraînement de l'exemple, qu'il était attentif à donner en tout, contribua beaucoup à alléger sa tâche et à fortifier ses enfants dans l'amour de la sainte Église. Un seul trait, raconté par un témoin oculaire, fera voir jusqu'où allait son zèle pour l'honneur du culte catholique. Cet homme si fidèle à "rendre à César ce qui est à César," s'occupait bien davantage de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Toujours des premiers aux offices de l'Église, il suivait avec une ponctualité invariable jusqu'aux moindres cérémonies du culte. Les fonctions des enfants de chœur fixaient surtout son attention, et de son siége il les surveillait de près, afin que tout fût digne de la majesté du Dieu sacrificateur et victime. Trouvant que leur clochette ne se faisait pas assez entendre, et que plusieurs personnes semblaient ne pas s'apercevoir du moment auguste de l'élévation, il prit le parti d'arriver toujours au saint lieu muni de sa propre cloche, que, dans la vivacité de sa foi, il sonnait de toutes ses forces pour faire spontanément incliner tous les fronts, lorsque le Dieu descendu sur l'autel s'offrait aux adorations des fidèles.

Vers 1787, M. Maguire se décida à envoyer étudier à Québec son fils Thomas, sur lequel il fondait les plus chères espérances. Le jeune Maguire, qui avait alors 13 ans, était plein de vivacité et d'intelligence, ardent, actif et laborieux à l'étude, aimable et enjoué dans ses conversations, léger à la course et adroit dans tous

les exercices de la gymnastique. Quant à sa physionomie, les enfants du Monastère s'en feront facilement une idée en jetant les yeux sur l'admirable *portrait du vieillard de quatre-vingts*, peint par M. Th. Hamel de Québec, d'après une miniature au daguerréotype, que les deux missionnaires allant au Texas en 1849, l'avaient comme forcé de leur donner à N. York, pour l'emporter en souvenir dans leur lointaine mission.

Le studieux jeune homme termina avec un brillant succès, en 1795, son cours classique. Mais s'il était versé dans les belles-lettres, il l'était bien davantage dans la piété et la science de la religion ; aussi n'eut-il pas besoin de longues délibérations pour fixer son choix : son ardeur pour la vérité, son zèle des intérêts de la foi, avaient besoin du vaste champ ouvert aux ouvriers évangéliques, tandis que l'énergique sensibilité de son cœur ne pouvait trouver à s'épancher pleinement que dans le sein de Dieu. Le sanctuaire s'ouvrit à lui avec ses fonctions redoutables et trois fois saintes, mais aussi avec ses consolations divines, ses moyens efficaces de combattre le règne du mal et de rattacher les âmes au ciel. Sublime mission que celle de ces " hommes de Dieu " à qui il est donné de délier, d'éclairer, de guérir et de fortifier les âmes ; de les recevoir pour les offrir à Dieu à l'entrée de la vie, et de leur fournir le passe-port de salut à l'heure dernière !

" Dès qu'il fut diacre, dit M. l'abbé Bois (actuellement curé de Maskinongé) dans son intéressante esquisse, l'Évêque de Québec (Mgr. Denaut) le choisit pour son secrétaire. Ordonné prêtre le 11 août 1799, le jeune abbé Maguire fut nommé vicaire à la cathédrale de Québec par Mgr. Plessis, coadjuteur élu à l'évêché, qui le jugea propre à tous les emplois et apte à toutes les affaires. Après quelques années de ministère à Québec, M. l'abbé Maguire fut envoyé comme curé à Berthier de Bellechasse, et au mois de février 1806, il fut chargé de la direction de la paroisse de St. Michel de la Durantaie, qui comprenait alors dans sa vaste étendue une partie de la paroisse de Beaumont. Le travail à la vérité était très-rude, car cet infatigable pasteur ne se reposait sur personne du soin et de l'instruction de ses ouailles. La visite des malades et l'administration des sacrements, absorbaient presque tous les moments qui n'étaient pas destinés au confessionnal, et

par un cours de catéchisme à la suite de chaque office, les fêtes et les dimanches, il réussit à donner à tous ses paroissiens une connaissance exacte de leurs devoirs et à y établir une discipline admirable."

Tout occupé qu'il était au milieu de ce nombreux troupeau, il s'offrit généreusement à Mgr. Plessis, en 1817, pour la dure et pénible mission de Tadoussac et de Chicoutimi, et c'était vers ses chers Montagnais que chaque printemps il se dirigeait, heureux d'aller parler du grand Être à ces peuplades errantes et destituées de tout. Que de fois, plus tard, n'a-t-il pas rappelé les austères vertus de ces fervents chrétiens ; que de traits n'a-t-il pas cités de soumission à la volonté du grand Maître, de confiance en sa Providence !

Un autre objet avait fixé l'attention de M. Maguire dès son installation à St. Michel. Cet ami des lettres ne pouvait rester indifférent à la crise intellectuelle qui avait si lourdement pesé sur la population catholique, depuis la conquête. Il donna l'élan, et le plus beau succès couronna son œuvre ; qui ne sait en effet que plusieurs personnes sorties de sa vaste paroisse, sont devenues l'ornement (1) du clergé et la gloire du pays ? Une preuve de l'efficacité de cette impulsion première, c'est que tous les ans, des sujets sont fournis à l'École-Normale-Laval par cette même paroisse, et ces sujets sont les enfants des familles qui s'étaient inspirées de l'esprit de leur zélé Curé ; les jeunes personnes ont également participé à ce mouvement salutaire. Nous avons vu M. Maguire, en 1821, faisant partie de la " Société d'éducation pour le district de Québec," société qui acquérait une actualité toute spéciale par les débats sérieux qui (2) s'élevaient alors touchant

(1) Nommons ici seulement des anciens dans le clergé, M. l'abbé Faucher, le zélé curé de Lotbinière, l'infatigable missionnaire des Micmacs de la Baie des Chaleurs ; M. l'abbé M. Forgues, curé de St. Laurent, ancien procureur du Séminaire de Québec, dont le travail persévérant et la haute intelligence des affaires, a donné à cet établissement la connaissance de ses immenses ressources et le secret de les développer. Parmi les laïcs, nous ne donnerons qu'un nom entre plusieurs, c'est celui de l'Hon. A. N. Morin.

(2) On lit dans les Annales, à l'année 1822 : "Il y a eu beaucoup

l'Union des Canadas. Mais le dévoué Curé de St. Michel va bientôt se trouver, par sa position, en rapport plus direct avec cette cause de l'Éducation, dont il semble avoir été chargé par la Providence de défendre et de sauvegarder jusqu'à la fin les intérêts. Cependant, avant de le suivre dans sa nouvelle mission, nous allons mentionner un de ces incidents heureux qui font époque dans la vie et dont les consolations sont ineffaçables.

A Halifax vivait encore, vers 1815, Mme. Maguire ; mais veuve et privée de ses enfants, cette pauvre mère était en proie à un ennui d'autant plus insupportable, qu'elle n'avait pas le secret de se consoler avec le Dieu " qui fait ses délices d'habiter avec les enfants des hommes " dans le sacrement de son amour. Ecrivant à son fils, elle exprimait les peines du cœur par lesquelles elle avait passé depuis la mort de son mari, et le désir de finir ses jours auprès de ses deux fils, le curé de St. Michel et le Dr. Charles Maguire, qui s'était fixé en Canada, après son mariage avec Mlle. Justine Casgrain, aujourd'hui, Mme. Beaubien, de Montréal. Le fils respectueux crut l'occasion favorable de faire une nouvelle ouverture dans les intérêts éternels de sa mère ; après lui avoir exprimé que, de sa part aussi, il avait bien longtemps désiré ce rapprochement, mais qu'il existait encore un grand obstacle au bonheur mutuel qui en devait résulter : " Rappelez-vous, bonne et tendre mère, ajouta-t-il, que votre fils Thomas est maintenant tout à Dieu. Honoré du sacerdoce, je dois prêcher une religion sainte dont la vôtre n'est que l'ombre, et dont les dogmes s'appuient sur des évidences infaillibles......Soyez donc, chère mère, l'arbitre dans cette cause, ou plutôt, que Dieu lui-même le soit entre nous." Dieu le fut en effet ; depuis longtemps il avait fait sentir à cette âme les touches puissantes de sa grâce ; la mort édifiante et sainte de son mari avait surtout vivement impressionné Mme. Maguire ;

de débats dans le Parlement Provincial, au sujet de l'Union des deux chambres du Haut et Bas-Canada. Il s'est tenu des assemblées, on a fait des harangues, passé des résolutions, signé des pétitions, fait des contributions libérales, et envoyé des agents au Parlement Impérial pour et contre l'Union. MM. J. Neilson et L. J. Papineau sont les agents choisis contre l'Union ; M. J. Stewart pour l'Union. Ils doivent partir en janvier prochain."

elle avait été frappée de la grandeur et de la solidité des consolations de notre sainte foi :—" Je veux te revoir, mon enfant, répondit-elle, et le Dieu de ton père, ton Dieu caché à l'autel, sera aussi le mien." Quelle consolation pour les deux frères à cette réjouissante nouvelle ! Mme. Maguire laissa bientôt Halifax accompagnée du plus jeune de ses (1) fils, et grande fut sa consolation en rejoignant ses enfants. Nous regrettons de ne pouvoir donner plus de détails sur son retour à la foi de ses ancêtres ; mais on conçoit facilement que la connaissance pratique d'une religion, de la religion vraie, faite pour répondre à tous les besoins de l'homme, à toutes les aspirations de son cœur, rendit plus cher que jamais à Mme. Maguire le fils qui avait le plus contribué à lui procurer ce bienfait. Toutes les personnes qui ont connu cette dame s'accordent à dire qu'elle était douée de qualités fort remarquables ; à un bel extérieur, elle joignait un esprit cultivé et des manières gracieuses. Elle mourut entre les bras de son fils, le Dr. Chs. Maguire, le 18 juin 1827, à l'âge de 75 ans. L'ancien curé de St. Michel, en arrivant pour la voir, apprit la mort de sa bonne mère. Il voulut qu'elle mêlât ses cendres à celles de ses anciens paroissiens.

Déjà M. Ths. Maguire avait été appelé à St. Hyacinthe pour prendre la direction du collége fondé par M. l'abbé Girouard en 1811. Cette institution si recommandable à tous égards, se trouvait alors (1826) dans un état de gêne qui menaçait gravement son existence et alarmait tous les amis de l'éducation ; le vénéré fondateur en particulier, ainsi que le seigneur du lieu, l'Hon. Ls. de Saules, tremblaient pour une œuvre qui leur était chère. Il fallait un homme entendu dans les affaires, préposé tout exprès, et capable d'un travail soutenu, pour remédier au déficit et donner un nouvel élan à une maison qui pouvait rendre de grands ser-

(1) Ce Benjamin de la famille périt dans un naufrage en retournant à Halifax. Deux autres frères se distinguèrent dans des emplois importants, l'un comme chirurgien dans la Marine Royale, l'autre comme assistant-commissaire dans le bureau de son père qui se trouvait au plus haut poste dans son département. Ces renseignements nous ont été fournis par une vénérable octogénaire, Mme. Donnelly, qui avait autrefois bien connu la famille Maguire.

vices au pays. A cet égard, l'opinion publique a toujours tenu compte à M. Maguire de son dévouement; au reste les documents ne nous manquent pas. Nous citerons de préférence le rapport d'un ancien Professeur du collége de St. Hyacinthe, digne et bienveillant ami que sa modestie nous défend de nommer, mais qui se révèle assez dans la suavité de son récit; d'ailleurs sa voix se fait souvent entendre dans les occasions solennelles. " M. Maguire, dit ce vénéré grand vicaire, mit l'ordre dans les affaires temporelles de la maison. Doué d'une aptitude remarquable sous ce rapport, il surveilla avec soin ce département et y établit l'économie, fit payer les dettes avec exactitude, en même temps qu'il réduisit le prix des pensions. Il avait pour principe qu'il valait mieux demander moins, mais exiger rigoureusement ces modiques sommes aux termes échus, parce que, suivant ce moyen, on pouvait recevoir un plus grand nombre d'élèves et être sûr des ressources sur lesquelles on devait compter. Il s'adressa au gouvernement civil pour avoir une aide pécuniaire en faveur de l'Institution; elle fut accordée. C'est la première allocation qui ait été faite par la Législature aux Colléges du Bas-Canada. M. Maguire travailla aussi beaucoup pour mettre les études sur un meilleur pied; il pourvut les classes de cartes géographiques, et la bibliothèque, de livres utiles; il mit sa propre bibliothèque, qui était vaste et bien choisie, à l'usage des professeurs, et il fournit même un nombre d'instrumens pour commencer un cabinet de physique. Il faisait fréquemment des examens et interrogeait les élèves d'une manière piquante: il stimulait chez eux, par divers moyens, le désir de s'instruire et il s'attachait surtout à rendre les connaissances pratiques et utiles. Il aimait à converser avec les maîtres, qui étaient de jeunes ecclésiastiques: il leur indiquait ce qu'ils avaient à étudier et leur inspirait à eux-mêmes un grand désir d'acquérir la science. Ce distingué directeur formait les élèves avec un soin tout spécial aux bonnes manières, à la politesse et à la propreté; il leur faisait remarquer les moindres défauts opposés à ces qualités, et il a pu s'applaudir de voir les efforts qu'il a faits, couronnés d'un succès difficile à obtenir......Il aimait à prendre les élèves par le sentiment de l'hon-

neur ; il punissait quelquefois, mais jamais il n'infligea de peine corporelle, ne rappelant le délinquant au devoir qu'en lui faisant sentir par des termes énergiques ce qu'il y avait en sa conduite de répréhensible......Privément, il donnait ses avis avec bienveillance, mais en même temps avec fermeté......Il faisait le catéchisme de la manière la plus instructive et la plus propre à captiver l'attention : les élèves aimaient à entendre ses instructions, et ils regrettaient que M. Maguire ne voulût jamais leur faire de sermons. Un des traits les plus admirables dans la conduite de M. Maguire, fut la grande vénération qu'il avait pour le fondateur du collége ; il n'en parlait qu'avec un profond respect, et il aimait à faire sentir aux écoliers surtout, ce qu'ils devaient à cet insigne bienfaiteur de la jeunesse. M. Girouard à son tour savait apprécier les services de M. Maguire, il se plaisait en toute occasion à rappeler l'ordre qu'il avait mis dans les affaires financières de la maison. En un mot, cet excellent directeur fut pour les professeurs et les élèves du collége de St. Hyacinthe, un sujet constant d'édification par sa grand piété ; son recueillement dans la prière et la vivacité de sa foi qu'il manifestait en toute rencontre, étaient une leçon bien efficace. Nombre de traits décelèrent aussi la délicatesse de sa conscience, sa crainte d'offenser Dieu et sa peine de le voir offensé. Quoiqu'il y eût plus de trente ans qu'il eût quitté le Séminaire, et que ses fonctions de curé dans une grande paroisse eussent dû être chez lui un obstacle à la vie régulière d'une communauté, cependant on le voyait avec admiration se rendre avec la plus ponctuelle exactitude à tous les exercices de l'institution. Il apparaissait à son poste dès les premiers coups de la cloche. Il souffrait pourtant presque habituellement du rhumatisme, mais il surmontait ces douleurs pour accomplir ses devoirs."

Dans la nécessité d'abréger, nous dirons que M. Maguire, déjà bien vu de Mgr. Plessis, fut nommé grand vicaire par Mgr. Panet au commencement de l'année 1829, et député à Rome, conjointement avec M. Tabeau, pour les affaires des communautés du Canada.

Ce voyage accompli, M. Maguire retourna à son cher collége de St. Hyacinthe, mais sa mission là était remplie, Dieu le destinait à effectuer une autre restauration, œuvre dont nous devons parler

avec d'autant plus de gratitude qu'elle nous touche de plus près. Depuis longtemps notre maison souffrait d'un état de gêne pécuniaire qui devenait de plus en plus alarmant; elle avait besoin d'une personne entendue dans les affaires, et qui eût un dévouement et une énergie capables de traverser mille difficultés. M. Maguire, préposé comme aumônier de cette maison le 14 mai 1832, se montra en tout point l'homme qu'il fallait. Mais à peine avait-il eu le loisir de prendre une connaissance un peu exacte de l'état de nos affaires, qu'il fut de nouveau député à Rome dans les intérêts de l'Eglise (1) du Canada. La confiance que cette absence ne se prolongerait pas, put seule rassurer les religieuses; le nouveau "Père," aussi, s'était déjà attaché à cette œuvre, où il voyait avec beaucoup de travail l'occasion d'un grand bien à faire. En date du 19 septembre 1832, il écrivait du séminaire à la Mère St. Henri: "Ma Rév. Mère,—Un dernier adieu m'eût été trop pénible. Je choisis cette voie plus facile pour vous offrir, à vous-même et à toutes vos sœurs, l'expression de mon sincère attachement et du sentiment profond d'estime et de gratitude que j'ai conçu pour votre respectable communauté, pendant mes relations avec elle. Daignez agréer cette expression et la faire passer à celles qui composent la maison; veuillez bien vous persuader que le souvenir de vos bontés, et encore plus celui de vos vertus et de celles de vos sœurs, sera ineffaçable......J'ose espérer que vous voudrez aussi rendre à vos chères et bonnes élèves l'expression de mes sentiments, ainsi que du regret que je sens d'être éloigné d'elles. Elles sont dans l'âge de l'aimable innocence et leurs beaux jours s'envolent trop vite sur l'aile du temps: du moins, qu'elles tâchent de conserver bien soigneusement le trésor de leur innocence. Si le ciel me conduit au terme de mon voyage, la ville éternelle, ma première pensée comme mon premier devoir me portera vers la grande Basilique, pour me prosterner devant le tombeau des Apôtres, et là invoquer, dans toute la ferveur de mon âme, leur protection sur les bonnes Ursulines de Québec et sur l'intéressant troupeau d'enfants confié à leurs tendres soins......"

(1) Il s'agissait surtout de faire confirmer par le Souverain Pontife, le choix de M. P. F. Turgeon, comme coadjuteur pour le siége de Québec.

Pendant que les Ursulines faisaient diverses dévotions pour le succès de son voyage, passant chaque jour à cette fin un quart-d'heure devant le S. Sacrement, de son côté, ce père si dévoué ne s'éloignait pas sans penser à ses filles spirituelles. De Montréal il leur donnait de nouvelles marques de son intérêt et de son souvenir, et quelques jours plus tard, en date de New-York, il écrivait aux élèves : " Votre charmante lettre, mes jeunes amies, est venue réveiller toute ma tendresse pour vous, et je m'empresse dans cette dernière nuit qui précède mon embarquement, je m'empresse de vous faire parvenir l'expression de ma reconnaissance, de la bonté que vous témoignez à votre vieux père spirituel. Je me rappellerai longtemps avec un plaisir indicible la douce satisfaction que j'ai toujours éprouvée, en apprenant que mes enfants s'avançaient dans la science et la piété, alors que j'étais témoin de leur sagesse et de leur empressement à remplir leurs devoirs. Continuez, mes bonnes amies; surtout ne vous laissez pas décourager par les petits ennuis que vous éprouvez : ces gênes tourneront à votre avantage dans la suite. Croyez-en un ami, un vieux père, qui vous aime et qui désire sincèrement votre bonheur. Recevez, très-chères amies, mes adieux, et soyez assurées que mon éloignement ne diminuera en rien mon affection pour vous. Je compte sur vos prières, et lorsque sur l'Océan je serai battu de la tempête, je songerai avec confiance que des enfants qui me sont chers élèvent vers le ciel leurs jeunes et innocentes mains pour apaiser la rage des flots."

En arrivant à Londres, la principale préoccupation du digne député fut de se mettre au courant des affaires concernant les communautés de Québec, alors menacées de pertes énormes par l'état peu satisfaisant des (1) comptes de M. l'abbé Thavenet. Après de longues conférences avec M. l'abbé de la Porte et son avocat M. Raphaël, il adressa aux parties intéressées une lettre circulaire, où il exposait d'une manière aussi claire que détaillée les erreurs des calculs. M. Maguire poursuivit sa route, pressant

(1) M. Thavenet avait été chargé de constater la valeur relative des monnaies d'Angleterre, de France et du Canada. Le résultat de ces calculs était une perte considérable dont il ne pouvait se rendre compte.

le plus possible son arrivée à Rome, et ne cessant de donner à notre maison des marques du plus tendre intérêt. Nous regrettons d'avoir à omettre cette correspondance, qui pourra fournir plus tard la meilleure partie d'un autre tome des "Ursulines de Québec." Pour donner une idée du genre, nous citerons les fragments suivants de sa première (1) lettre de Rome, en date du 8 décembre 1833. "Rév. Mère......Grâces à vos ferventes oraisons et à celles de vos saintes sœurs, je suis rendu au terme de mon voyage, après quelques fatigues, à la vérité, mais sain et sauf et sans accident. Je me suis empressé à mon arrivée d'accomplir mon vœu sur le tombeau des SS. Apôtres Pierre et Paul, en y célébrant les saints mystères dans l'église souterraine du Vatican. Il me semblait être dans un autre monde; l'éclat des lumières, leurs reflets sur les lustres d'argent, les marbres et pierres précieuses, les belles et nombreuses sculptures, les voûtes dorées, les faisceaux de lumières produits par cent douze lampes de bronze doré qui brûlent autour de la Confession, et surtout la vue du tombeau!......Tout contribuait à me transporter hors de moi-même, le souvenir de mes bonnes amies de Ste. Ursule est venu se joindre à cet enchantement et compléter cette douce illusion."

Installé au couvent des SS. Apôtres, le laborieux et zélé député se livra à sa difficile mission avec la plus grande ardeur, examinant le jour les comptes avec M. Thavenet, et préparant la nuit ses papiers pour la Propagande. Il écrivait au mois d'avril : "Les Bulles de M. le Coadjuteur (Mgr. Turgeon) partent le 15 ; je ne pense pas les suivre d'assez près pour assister à la grande cérémonie qu'elles occasionneront; cependant, j'espère accomplir avant l'automne les objets de ma mission." Les rapports qu'il adressait à l'évêché de ses travaux et de ses démarches étaient des plus satisfaisants, et de toutes parts on n'entendait qu'un concert

(1) Dans cette lettre était inséré, pour l'amusement des élèves, l'itinéraire de son voyage dont voici le texte: "Whitehall, Albany, New-York, Liverpool, Birmingham, Londres, Cantorbéry, Boulogne-sur-Mer, Beauvais, Montreuil, Beaumont, Paris, Compiègne, Melun, Sens, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Lyon, Beauvoisin, Chambéry, Lanslebourg, Pise, Florence, Sienne, Aquapendente, Viterbe, Rome."

d'éloges en sa faveur. " L'éminent Père Thomas est un homme comme il n'y en a guère ! écrivait à la Mère St. Henri le digne Père Desjardins, de Québec. Il nous a entretenus hier pendant quatre heures (par dépêches) de ses opérations supérieures. Nous ne saurions trop admirer son habileté pour les affaires de tout genre, autant que la délicatesse de ses procédés. Il est digne de toutes louanges, et de notre extrême gratitude comme de nos vœux......"

M. Maguire se trouvant un peu plus libre, suivit les inspirations de sa piété à travers les monuments de la capitale du monde chrétien. Il fit même le voyage de Naples, non pas pour jouir du ravissant spectacle qu'offre la nature dans cet éden de l'Italie ; mais pour voir de ses yeux les miracles opérés au tombeau de Ste. Philomène, ainsi que le miracle de la liquéfaction du sang de St. Janvier. Que de fois ne nous a-t-il pas raconté, l'âme émue, les touchantes circonstances des prodiges dont il fut alors témoin ! Notre (1) chapelle Ste. Philomène, qu'il voulut faire ériger à ses frais, est un précieux souvenir de sa dévotion envers cette Sainte, dévotion qu'il introduisit on peut dire en Canada.

En passant par la France, M. Maguire visita différents établissements d'éducation, dans la pensée d'utiliser ses observations à l'égard de notre institut. A Paris il s'occupa de l'acquisition de livres, ornements d'église, instruments de musique (harpe et orgue), ainsi que d'un commencement de cabinet de physique. Il recueillit surtout les (2) restes de l'ancienne bibliothèque des Ursulines de Paris, et leurs précieux manuscrits, dont nos lectrices ont déjà vu la valeur.

Au commencement de juin 1834, le digne voyageur était de

(1) C'est en 1835, que fut érigée cette chapelle où se dit la sainte messe pendant notre rigoureux hiver. Précédemment, la messe se disait hiver et été dans l'église.

(2) Mlle. de Moor qui possédait, comme on l'a déjà vu, ces manuscrits, était d'origine irlandaise, et d'une famille distinguée et riche. La révolution du 29 juillet 1830 renversa sa fortune. Fidèle à ses affections et à sa reconnaissance, elle écrivait à M. Auger, curé de Compiègne.... " Je suis charmée de pouvoir vous dire combien je suis heureuse de voir les Ursulines de Québec propriétaires de ces

retour à Québec, et s'il fut chaleureusement accueilli de tous, on conçoit combien la joie fut vive et profonde aux Ursulines. Un dessin, qui plus tard a été transformé en tableau, fut exécuté par les plus exercées d'entre les élèves, afin de perpétuer le souvenir de ce joyeux événement. Cependant une grande inquiétude serrait les cœurs au Monastère, dans l'incertitude où l'on était encore si l'on rendrait ou non à la communauté un Père dont on sentait tout le prix. La Mère St. Henri écrivait, avec cette éloquence du cœur qui avait tant de grâce en passant par sa bouche : " Votre absence, mon cher Père, fait un vide infini ; chaque jour nous le sentons de plus en plus ; nous avons un extrême besoin d'un Père clairvoyant, dont le zèle persévérant s'étende à tout ; nous sentons la nécessité de votre ministère afin que nos œuvres ne dégénèrent point de la fin de notre institution. J'ose dire que vous êtes obligé de venir terminer l'œuvre que votre zèle a commencée, dans cette maison destinée à former un si grand nombre des femmes du Canada qui ont le bonheur d'appartenir à la sainte Église...... Ah ! de grâce, pour l'amour de Dieu, l'honneur de notre sainte Religion, hâtez votre retour. Le salut, la perfection de cet antique établissement le requiert ; nos vénérables Fondatrices et premières Mères, dont vous admiriez les vertus, vous demanderont nos âmes avec celles de cette intéressante jeunesse confiée à nos soins, et qui promet d'être la consolation de l'Église, le bonheur des familles et l'honneur de notre sexe. Votre prudente direction nous a fait gagner devant Dieu et les hommes, notre pensionnat s'accroît......nos novices donnent de la consolation....Vous avez été pour nous le fruit de longues prières, faut-il vous avoir connu si tard pour vous perdre si vite ?......J'ose espérer le contraire ; de retour dans votre petit *hermitage*, entouré de votre famille, vous répandrez sur vos enfants cet esprit de foi et de piété qui vous caractérise......Voyez quel beau champ s'ouvre devant votre

restes précieux de l'ancienne maison de leurs Mères. Je ne désespère pas maintenant de la voir un jour relevée par elles : que Dieu le veuille ! Je suis sincèrement attachée de cœur à cet ordre si digne et, si je l'osais, je me recommanderais aux prières des dames Ursulines de Québec." Dieu récompense cette digne élève des Mères à qui nous devons tant de bienfaits !

paternité......"—"Je souhaite, disait encore la Mère St. Henri dans une autre lettre, parlant de la seigneurie de Ste. Croix ; je souhaite que cette affaire termine heureusement, mais croyez, mon Père, qu'elle ne nous presse point autant que votre retour ; nous serons toujours assez riches si nous avons le bonheur de vous revoir dans votre *hermitage*. Chacune de vos filles veut vous dire son petit mot, je crains de vous fatiguer. Nous sommes unanimes en prières, vœux, sentiments de gratitude pour votre Paternité." Ces pressantes suppliques furent exaucées, et l'Annaliste enregistre comme un trait des plus signalés de la protection de notre "glorieux père St. Augustin" le retour de M. Maguire au Monastère le 27 août 1834.

Voilà à travers quelles difficultés le vénéré Père, que pour un temps l'on avait cru plus nécessaire ailleurs, était revenu à cet "hermitage" où devaient s'écouler d'une manière si laborieuse et si utile à notre maison les dix-neuf dernières années de sa vie. Ses bienfaits se sont étendus à tout : maintenir la pratiqne des vertus religieuses et l'esprit de régularité, dont il était lui-même un si parfait modèle, fut son premier et principal soin ; mais d'autres soins lui incombaient aussi en sa qualité de Père temporel, qu'il avait bien voulu ajouter à celle de Père spirituel. La crise financière par laquelle passait alors la communauté était des plus alarmantes, et Dieu seul a pu compter, aussi bien que récompenser, ces heures silencieuses où, bien avant dans la nuit, l'infatigable Père poursuivait le pénible travail de la veille. Il mit à contribution toutes les ressources de sa haute intelligence pour adoucir les pertes que subissait alors la maison, pertes que l'on n'avait pu prévoir et qu'il n'était pas au pouvoir de détourner. Il condensa les comptes, fit l'investigation des revenus, calcula les arrérages dus sur les terres et autres propriétés, passa en revue tous les titres et papiers pour résister aux empiétements dont la communauté avait déjà tant souffert, et proposa un système d'économie tellement judicieux, qu'il a été la base d'une prospérité que réclamaient impérieusement les œuvres de notre institut.

C'était à cette "première et principale fin des Ursulines" que visait sans cesse ce Père infatigable, trouvant moyen d'élever en 1836, comme on l'a vu, l'aile Ste. Angèle et le nouvel externat,

tout en élaborant la méthode d'enseignement qui allait donner une forme régulière aux améliorations introduites ci-devant. C'est alors qu'il composa ce recueil rempli de remarques des mieux adaptées à une institution de jeunes Dlles. Disons aussi avec quelle avidité, quelle reconnaissance furent reçues ces heureuses innovations, par les esprits éclairés qui régissaient alors le Monastère à l'intérieur. La Mère St. Henri, qu'appuyait en tout son assistante ordinaire la Mère Ste. Marie, écrivait au Père Maguire lors de son voyage en Europe: "Vous avez fait, mon Père, connaissance avec les Ursulines et autres communautés. Vous cueillerez partout ce qu'il y a d'excellent pour le communiquer à votre famille; voyez, je vous prie, en particulier ce qui regarde l'institut." C'est cet *excellent* que M. Maguire prit à cœur d'introduire dans les études et de consolider par tous les moyens possibles.

Mais nos jeunes lectrices se demandent peut-être ici comment un homme usé de tant de travail, et bientôt septuagénaire, pouvait joindre aux fonctions multipliées d'un aumônier de religieuses enseignantes tant de labeur d'autre part. A cette question, les lectrices plus anciennes voient sans doute accourir, non pas seulement les anges invisibles, mais un jeune et digne ami du vieillard, promu depuis à l'évêché de Kingston. Ce constant ami, qui était alors membre du séminaire de Québec, se faisait un devoir, de même qu'un plaisir, de soulager en une foule de choses le vénéré Père, et il a mérité par là, de la part de cette communauté, un retour tout particulier de gratitude.

Ainsi poursuivait sa carrière celui qui avait refusé trois fois la mitre; jusque dans sa 80e année, il ne relâcha rien de sa vie frugale, régulière et laborieuse; il n'eut pas même ce repos qui précède ordinairement le dernier jour, puisqu'il ne suspendit qu'environ trente-six heures ses occupations ordinaires avant d'aller à son éternité. C'est le 17 juillet 1854, qu'il s'échappa ainsi soudainement de la terre, malgré les soins, les prières et les regrets de sa famille désolée. Sa mémoire, comme celle du juste, vivra aussi longtemps que subsistera ce Monastère; et si nous laissons à celles qui viendront après nous à publier le dé-

tail d'une vie dont (1) tous les moments furent dévoués à la Religion et au pays, c'est que ces bienfaits sont encore tout palpables, et que leur importance ne peut que se développer avec le temps.

Pendant les deux mois qui suivirent, M. Ls. Gingras, du Séminaire de cette ville, se prêta avec une charité que nous n'oublierons jamais à remplir les fonctions du vénéré défunt. Enfin, le 1er octobre suivant arriva au *Vieux Monastère*, en qualité de chapelain, un descendant d'une ancienne filleule de Mme. de la Peltrie. Instruit et formé au séminaire de Québec, M. l'abbé George Ls. LeMoine avait utilisé quinze années de ministère, comme curé ou missionnaire, lorsqu'il fut choisi par Mgr. l'Archevêque pour remplacer celui que nous regrettions à si juste titre. Mais si la plume diserte et discrète de Mgr. Dupanloup craignait, " en parlant des morts, de s'approcher trop des vivants," c'est bien ici le cas d'imposer silence à celle qui trace ces pages reconnaissantes. Qu'il nous soit seulement permis de redire dans un nouveau sentiment de gratitude : Bénie soit la divine Providence d'avoir toujours placé à la tête de cette maison, comme supérieurs ou directeurs, de si zélés promoteurs de l'œuvre de nos saintes Fondatrices !

Nous ne pouvions clore la notice qui précède sur le vénéré Père Maguire, sans nous rappeler sa profonde estime, sa vénération pour tout ce qui se rattache à l'Histoire de notre Ordre, et l'importance qu'il donnait à ces anciennes Chroniques où sa plume a si souvent laissé son empreinte. Il les regardait comme la *mise en action de l'esprit de Ste. Angèle*, esprit dont nous ne pouvions

(1) " On a de M. Ths. Maguire 1°. une critique bien écrite mais acerbe de l'Histoire du Canada de l'Hon. William Smith. II. Le *Clergé Canadien vengé par ses ennemis* ou critique du Tableau des deux Canadas de Lebrun. II. Un livre de plain-chant. IV. *Doctrine de l'Eglise catholique concernant la soumission aux autorités civiles*. V. *Manuel de jurisprudence à l'usage des ecclésiastiques*. VI. *Manuel des difficultés les plus communes de la langue française, adapté au jeune âge et suivi d'un recueil de locutions vicieuses*. Québec 1841. VII. Critique de l'Histoire du Canada de Bibaud, dans les Mélanges religieux." Panthéon Canadien par Bibaud, jeune.

jamais assez nous pénétrer. Tous les livres de ce genre lui étaient extrêmement précieux. Comme il sourirait aujourd'hui aux nouveaux et intéressants (1) volumes qui sont venus, ces années dernières, enrichir la bibliothèque ursuline. Ces livres, au reste, ne sont pas si exclusivement propres aux communautés religieuses, que les personnes du dehors n'y puissent trouver de l'intérêt et en faire leur profit. Pour preuve, nous leur citerons ces paroles du savant M. Guérin, dans le *Mémorial Catholique* de France, au sujet de l' " Histoire des Ursulines de Blois," publiée par M. l'abbé Richaudeau. " On se tromperait extrêmement, dit M. Guérin, si l'on s'imaginait que cet ouvrage n'a qu'un intérêt purement local......Il s'agit de bien autre chose que de l'histoire d'un simple monastère......Du reste, nous sommes d'autant plus libre dans notre appréciation et dans notre éloge de ce beau livre, que des personnes très-compétentes en ont parlé dans les termes les plus flatteurs. Ainsi dans un Bref adressé à l'auteur de la part de S. S. Pie IX, Bref qui sort tout à fait de la forme ordinaire, nous lisons le témoignage le plus explicite en faveur de l'ouvrage de M. Richaudeau, et, dans une lettre que Dom Guéranger écrivait au digne Auteur, ce bon juge lui dit: " J'ai lu avec le plus grand intérêt et sans désemparer vos deux volumes. Le récit est des plus intéressants et parfaitement catholique. Recevez donc mes félicitations pour cette publication, où règnent une piété sincère et un discernement plein de goût......C'est un indice consolant de voir des livres comme le vôtre, dans lesquels on ose confesser l'Évangile tout entier. Nous n'étions plus accoutumés à cela depuis longtemps." En date du 18 juin 1859, l'*Univers* publiait aussi un long article en faveur de cet ouvrage.

Comme le digne Père Maguire, qui parlait en termes si relevés

(1) Vie de Ste. Angèle, en anglais, publiée à Philadelphie en 1857 —Notices historiques et biographiques sur les Ursulines du Nord de la France et de la Belgique—Les Annales de l'Ordre de Ste. Ursule, publiées à Clermont en 1857, deux tomes, plus de 1400 pages—Les Ursulines de Blois, publié en 1859, deux tomes—L'Histoire de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation, par M. l'abbé R. Casgrain, publiée à Québec en 1864—Manuel de l'Archiconfrérie de Ste. Angèle, etc. etc. Des ouvrages importants sont actuellement sous presse en Europe.

de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation, comme il se réjouirait encore du beau volume que vient de publier à sa gloire un des descendants de Mlle. Dandonneau du Sablé, ancienne élève reçue au Monastère et instruite par la Vén. Mère elle-même. Quant à nous, comment exprimer les émotions de notre âme, à la lecture d'un ouvrage où l'auteur s'est tellement pénétré de son sujet que souvent les pensées de la Vén. Mère deviennent les siennes ; il ne fait plus qu'un avec elle, il juge et parle par elle. Ce n'est pas à une plume aussi faible que la nôtre qu'il appartient de faire ressortir le mérite de cet ouvrage ; mais il nous semble qu'il a pris une grande importance par la hauteur des idées, par le vrai et vaste point de vue où l'Écrivain a considéré son héroïne ; M. l'abbé R. Casgrain est le premier qui se soit attaché à développer la grande mission de notre Fondatrice, en Canada. Connaissant à fond les sentiments de l'Auteur par la lecture assidue que nous avons faite de son ouvrage, nous croyons ne pouvoir mieux lui témoigner notre reconnaissance qu'en secondant de toute notre âme, de tout notre cœur, de toutes nos pensées, de tous nos désirs et de toutes nos prières, le vœu par lequel il termine son intéressante et édifiante Histoire. Oh ! oui, vénérable Mère ! " puissions-nous tous ensemble mériter que l'Église, à qui seule appartient de définir notre croyance, confirmant l'oracle du peuple, comble un jour tous nos vœux en vous élevant sur nos autels, et nous permette de vous invoquer à genoux et de nous écrier, ivres de joie : Sainte Marie de l'Incarnation, priez pour nous ! "

Un dernier mot sur le Pensionnat.

La construction du nouveau pensionnat, en 1854, favorisa une mesure qui était depuis assez longtemps en contemplation, la séparation des élèves pensionnaires et des élèves demi-pensionnaires ; le nombre toujours croissant des élèves, dans les deux départements, rendait cette séparation de plus en plus désirable. Cette amélioration faite, on pensa, dans l'automne de 1855, à mettre la dernière main au plan d'études. Pour en rendre compte d'une manière succinte, nous dirons que le cours suivi actuellement se parcourt d'ordinaire en sept ans, supposé que l'élève y apporte les dispositions préalables. Cette période renferme comme trois

degrés. Dans le premier degré, qui comprend les quatre basses classes, c'est la mémoire surtout que l'on s'attache à développer et à enrichir de notions fondamentales et précises. Dans le second degré, où sont comprises la 3e classe et la classe de Littérature, sans négliger la mémoire, faculté si précieuse dans le jeune âge, le jugement est particulièrement mis en réquisition, dans l'enchaînement des faits historiques ou scientifiques ; les élèves doivent savoir beaucoup plus et surtout, savoir beaucoup mieux. En procédant de cette manière, nous pensons avoir donné une solution raisonnable, en ce qui regarde notre Institut, aux grands débats soulevés de nos jours au sujet de la mémoire et de l'intelligence. Si l'élève a parcouru avec application ce second degré, elle saura faire honneur à son nom ; elle découvrira plus facilement la main de la Providence dans les affaires de ce monde, et sera prête à mieux apprécier les choses de la vie. Espérons qu'au besoin elle sera une preuve que " la *sagesse* est plus puissante que le génie, pour travailler à l'éducation de la jeunesse, et par elle à la régénération des peuples."

Reste le 3e degré ou Classe Supérieure, dont nous désirons faire sentir l'importance. Dans ce degré, on étudie à la vérité quelques branches nouvelles, mais il est plutôt question d'apposer un cachet solide aux notions déjà reçues. L'élève récapitule différentes études, elle les analyse, elle les résume, elle rend compte par écrit des beautés d'un morceau de littérature etc. Sous l'influence de ce travail, l'esprit se fortifie, le caractère se forme davantage, et l'avenir apparaît à la jeune fille dans un jour plus sérieux et plus réel. Les impressions reçues pendant cette dernière année, comme nous le prouve l'expérience, sont beaucoup plus durables et plus efficaces.

Notre cours d'études actuel renferme, en somme : l'enseignement des deux langues (grammaire et littérature) ; l'arithmétique y compris la tenue des livres, la géométrie et l'algèbre ; la géographie et l'histoire (sacrée et profane, ancienne et moderne) ; la logique ; l'astronomie, la chimie, la physique ; l'histoire naturelle dans ses différentes branches, botanique, minéralogie, etc. Les exigences de la société actuelle ont fait ajouter, pour les élèves qui le désirent, l'enseignement des langues étrangères les plus usitées, l'allemand

l'italien, l'espagnol. Il va sans dire que dans toutes les classes, l'instruction religieuse est le premier objet de la sollicitude des maîtresses ; sans cesse l'esprit et le cœur des élèves se développent et se forment au contact des grandes vérités de la religion, qui leur sont présentées, tantôt sous la forme de catéchismes ordinaires, tantôt sous celle de catéchisme de controverse ou d'Histoire Ecclésiastique : la Religion est la seule base de cette SAGESSE si puissante dont parle Mgr. Dupanloup. On est également attentive à cultiver les bonnes manières et à inspirer aux élèves le goût de l'économie et du travail.

Nous avons fait voir que pour la musique, le dessin et les ouvrages de goût, les élèves sont abondamment pourvues. Elles ont aussi à leur disposition une bibliothèque choisie avec le plus grand soin et où se trouvent les ouvrages les plus utiles.

Mais nous ne savons pourquoi certains sujets se glissent si tard sous notre plume : les examens, les prix, les vacances, rien encore n'en a été dit ; cependant quels mots magiques au pensionnat ! Nous mentionnerons donc, au sujet des examens, que c'est à M. Holmes que l'on doit l'introduction de ces séances solennelles si propres à stimuler l'ardeur. En 1830, il établissait au collége de cette ville un examen de trois jours, où les élèves étaient interrogés par des personnes de l'auditoire sur toutes les branches d'instruction : on faisait des expériences de chimie, de physique ; il y avait fables, drame et surtout, avant la distribution des prix, le " Plaidoyer " ou discussion exclusivement réservée aux " Rhétoriciens." On conçoit que ce mode était des plus avantageux à la cause de l'Éducation, à une époque où il fallait éveiller l'attention du public et activer son zèle. Les examens sous cette (1) forme subsistèrent pendant plus de vingt ans.

Au Monastère, ils furent adoptés plus tard. Anciennement, les examens ici se faisaient avec une grande solennité, mais seulement à l'intérieur, par la Rév. Mère Supérieure et son conseil.

(1) Après 1853, au Séminaire, des examens de huit jours semi-publics furent substitués au premier mode, le tout se terminant par la distribution solennelle des prix. Depuis juillet 1864, l'examen de chaque classe se fait par un comité de trois prêtres du Séminaire ; il n'y a de public que la distribution des prix.

En 1837, ces examens se firent en présence de M. le Chapelain et du clergé, dans l'appartement même du premier ; l'année suivante, ils eurent lieu de la même manière, mais dans la grande salle de l'aile Ste. Angèle. Enfin, en 1839, les portes s'ouvrirent aux heureux parents qui purent jouir à l'aise du triomphe de leurs enfants. Ces examens publics duraient trois jours. En 1854, l'examen n'avait plus que trois séances, et en 1862, on a adopté le mode suivi avec avantage dans plusieurs grands établissements : c'est surtout par la correspondance que nous avons été renseignées à ce sujet. La séance publique ou distribution solennelle des prix est précédée de plusieurs jours d'un examen sérieux, oral et par écrit, fait par M. l'Aumônier, la Rév. Mère Supérieure, son conseil, et les maîtresses de classe qui peuvent être dégagées de leurs occupations respectives.

Quant à la distribution des prix, il est moins facile de se rendre compte de la manière dont on y procédait autrefois. Nous voyons en 1754, M. le marquis Duquesne de Menneville présider, avec Mgr. de Pontbriand et M. l'Intendant, à une séance de cette nature ; toutefois il peut se faire que le tout se passât privément, à l'intérieur du cloître. Mais ce que toutes nos lectrices jeunes et anciennes savent parfaitement, c'est la joie de ce moment de triomphe et de récompense. Le nom de M. le grand vicaire C. F. Cazeau, restera longtemps attaché, pour un grand nombre d'élèves, à ces souvenirs heureux. En effet, depuis près de quinze ans, soit en sa qualité de grand-vicaire pendant les visites épiscopales, soit comme administrateur lors des absences de Mgr. en Europe, lui-même a toujours donné les couronnes et les prix, à moins qu'il ne se soit fait remplacer par lady Head ou par Mgr. de Goesbriand. Cet ami de l'éducation et de la jeunesse semble infatigable dans cette œuvre de zèle, où la grâce, le tact et l'à-propos ajoutent une si haute valeur aux encouragements et aux félicitations.

Bon nombre de nos lectrices n'apprendront pas maintenant sans surprise que 25 ans seulement en deça de l'époque actuelle, les vacances ici étaient encore dans les régions de l'inconnu. On ignorait cette effervescence du mois de juillet où la joyeuse volée s'éloigne de l'enceinte claustrale, pour aller s'abattre de toute part

vers les riantes habitations qui bordent les rives verdoyantes de notre fleuve, ou vers d'autres demeures toujours pleines de charmes; on ne connaissait pas non plus ce retour de septembre, si animé, si plein de joie, de récits et de brillantes résolutions pour la nouvelle année scolaire. Sous la forme d'autrefois, le départ était plus sombre, et la rentrée moins joyeuse. Les premières vacances régulières datent de l'année 1843. Ce mode de délassement parut avantageux, puisque bien loin de l'abroger dans la suite, les quatre semaines se sont insensiblement étendues à six, ce qui donne aux familles l'avantage de passer à la campagne, avec leurs enfants, tout le temps à peu près qu'il est agréable d'y passer, dans notre sain mais rigoureux climat.

Nous ferons maintenant connaître les noms de quelques autres de nos bienfaiteurs, dans la cause de l'éducation. C'est d'abord le Dr. McLaughlin qui, dès le commencement du siècle, faisait don des deux globes sur lesquels la Mère Dougherty de St. Augustin donna les premières leçons d'astronomie, et enseigna les premiers problêmes. Le planétaire nous fut apporté d'Europe par M. l'abbé Holmes en 1836, et depuis lors, bien d'autres instruments de ce genre ont été achetés ou reçus en présents. Quant au cabinet de chimie et de physique, les instruments furent choisis, en partie en Europe par M. Holmes, puis aux Etats-Unis par Mgr. Horan. C'est en 1832, surtout en 1834, que M. Holmes initia la première classe d'alors à ces expériences si intéressantes pour l'esprit et dont on peut recueillir des applitions très-utiles. Mgr. Horan devenu professeur de chimie et d'histoire naturelle au séminaire de cette ville, hérita de la complaisance et du zèle de son prédécesseur à notre égard. Nous n'oublions pas non plus que la même main qui a fourni les premiers feuillets aux riches herbiers du séminaire, était toujours attentive à préparer un *duplicata* pour les Ursulines. Les échantillons de plantes exotiques que nous possédons nous viennent particulièrement de l'Hon. John Fraser de cette ville. C'est le même monsieur et M. George Forsyth, aussi de cette ville, qui dans leurs voyages de long cours, en Europe et aux Indes, ont tant de fois pensé à enrichir notre musée ainsi que notre cabinet d'histoire naturelle ; la collection si complète de minéraux, de coquilles, d'insectes, leur est due

en grande partie, et elle renferme des échantillons rares et précieux. La collection d'oiseaux est d'une origine plus récente ; mais déjà nous possédons des espèces variées et d'une acquisition assez difficile ; le nom de nos chères sœurs de Waterford devra s'inscrire avec gratitude dans ce département des études comme en plusieurs autres. On sait que l'ornithologie est devenue une branche tout à fait à la mode dans notre pays, surtout depuis les publications de J. M. Lemoine, Ecr., qui a été, sinon le créateur, du moins le restaurateur de cette intéressante étude en Canada.

Un mot maintenant du nouveau développement que prit notre œuvre, en 1857, par l'admission au Monastère des élèves-institutrices de l'École Normale Laval. Ce fut sous la surintendance de l'Hon. P. J. O. Chauveau que la Législature établit alors, à Montréal, une École Normale (E. N. Jacques-Cartier) pour les jeunes gens, et à Québec, une École Normale pour les jeunes gens et une autre pour les jeunes filles (ces dernières sont ordinairement au nombre de 50). Pendant que M. l'abbé Verreau était choisi pour principal de l'école de Montréal, Mgr. Horan, alors membre du Séminaire de Québec, fut chargé de remplir la même fonction dans cette ville.

Rien ne saurait surpasser la promptitude d'action et l'efficacité avec lesquelles Mgr. Horan organisa son département double à Québec. Il prit sous sa surveillance immédiate le département des jeunes gens, avec un assistant-directeur, et comme nous l'avons déjà dit, les jeunes filles devinrent pensionnaires aux Ursulines, tout en conservant les professeurs payés par le gouvernement. Un nouveau corps-de-logis (l'aile St. Joseph) fut construit peu après (1859), afin que l'on pût se prêter avec plus de facilité à la nouvelle œuvre, qui exigeait un département particulier. Ce qui a distingué les Ecoles Normales du Bas-Canada, et ce qui fait l'éloge complet de ceux qui ont présidé à leur organisation, c'est que dès le commencement tout a réussi, et que l'on se trouva au niveau des meilleures institutions du genre dans les autres pays.

L'École de Québec perdit bientôt son Principal, car à peine douze mois après la fondation, Mgr. Horan était sacré dans l'église de St. Patrice de Québec, évêque de Kingston ; cette imposante cérémonie eut lieu le 1 mai 1858. Le digne Principal actuel est

M. l'abbé Jean Langevin ; il a pour adjoints comme (1) professeurs, dans son école double, MM. F.-X. Toussaint et Napoléon Lacasse. Des (2) publications pleines d'intérêt et d'actualité ont été faites par MM. les Directeurs et MM. les Professeurs.

Pour revenir à la question de notre pensionnat, nous dirons que le nombre des élèves, au demi-pensionnat, s'élève d'ordinaire à 120. Quant à celles qui nous sont confiées comme élèves internes, et dont nous devenons plus spécialement les secondes mères, il en entre annuellement, entre septembre et mars, de 155 à 165, population mobile et intéressante qui parcourt d'ordinaire avec dilatation de cœur ses exercices respectifs : les plus âgées se disposant à répondre aux desseins de Dieu dans l'avenir ; les adolescentes, un peu légères, mais marchant sans s'en apercevoir vers la sagesse ; les plus jeunes, s'épanouissant à travers les phases qui conduisent au grand jour de la première Communion, époque d'un vrai travail et d'une grande application à l'instruction religieuse. Plus de 275 élèves suivent donc annuellement notre

(1) M. de Fenouillet, remplacé par M. Lacasse, était un homme distingué par l'intelligence et les qualités du cœur. Il mourut en 1859, beaucoup regretté de tous ceux qui l'avaient connu. M. Norbert Thibault, ancien élève, est actuellement professeur au département des élèves-instituteurs.

(2) Nous mentionnerons entre autres publications de M. le Principal de Québec, son Traité de Pédagogie, volume de 409 pages publié en 1865. Nous avons de M. Toussaint un "Traité d'Arithmétique," et de M. Lacasse "Tenue des Livres en partie simple et en partie double, ou Comptabilité générale." Quant à M. Verreau, Principal de l'école de Montréal, ses recherches des antiquités du Canada ont déjà donné un grand poids à ses opinions. L'Hon. M. Chauveau est fondateur, en même temps que rédacteur d'un Journal mensuel bien connu, ouvrage qui se publie dans les deux langues ; il est à remarquer que l'un n'est pas une reproduction de l'autre ; les deux sont adaptés aux besoins de la population parlant le français ou l'anglais. Par là, M. le Surintendant a grandement aidé aux progrès des Écoles Normales, établies par lui à Montréal et à Québec. Ce "Journal de l'Instruction publique" a été loué par plusieurs écrivains en Europe.

cours d'études, outre le pensionnat de l'Ecole-Normale et les enfants qui fréquentent l'Externat.

Au milieu de ce flux et reflux des jeunes générations du pensionnat, de belles œuvres sont venues développer les heureux instincts de ces chères élèves. Il suffira d'en mentionner deux : la Congrégation de Marie et la Ste. Enfance ;—la Congrégation de Marie, établie au pensionnat en 1845, fervente et virginale phalange où, sous l'étendard de la Reine des vierges, on s'exerce à l'apostolat de l'exemple, de la prière et des œuvres de zèle ; la Ste. Enfance, qui accoutume à la générosité de la bourse, et dispose le cœur à songer aux besoins spirituels tout en soulageant les besoins du corps. A propos de la Ste. Enfance établie ici avec tant d'enthousiasme dès sa première apparition à Québec en 1851, et soutenue avec une (1) égale ardeur jusqu'à ce jour, nous devons rendre hommage au zèle du vénéré fils d'une ancienne (2) élève du Monastère, M. Jos. Auclair, curé de cette ville, qui tous les ans adresse aux élèves des lettres des plus propres à soutenir leur émulation. On conçoit que nous glissons bien légèrement sur les détails contemporains, et que celles qui continueront cette Histoire trouveront d'abondants matériaux.

En terminant ces notes sur le pensionnat, nous dirons que l'étude des listes d'élèves pour nous n'a pas été la moins intéressante, quoique nous remarquions sur ces listes des (3) lacunes qu'à notre grand regret nous n'avons pas toujours pu combler. Personne n'eût été plus heureuse que nous de pouvoir le faire, tant nous aimons, pour notre part, à voir les mêmes noms revenir après deux siècles. Ce sont aussi d'heureuses découvertes pour

(1) Pour donner une idée de l'émulation qui règne en faveur de la sainte Enfance, nous dirons que les élèves étrangères à notre sainte foi suivent en cela l'entrain universel. Quoique restreintes à leurs ressources cloîtrées, les élèves ont trouvé moyen, depuis plusieurs années, d'élever leur envoi annuel à $200.

(2) Mlle. Jeanne Blondeau, élève ici en 1790.

(3) En transcrivant les dernières listes, notre mémoire nous fournissant des noms que nous ne rencontrions pas, nous eûmes l'idée d'aller consulter les volumineux livres de comptes. Dans l'espace de 15 ans, nous avons compté plus de 90 noms qui manquaient sur le

le cœur que celles qui montrent tant d'anciennes élèves changeant de nom, mais non pas d'affections pour la maison où elles ont été élevées, et continuant à députer vers le vieux cloître les héritières de leurs sentiments et de leur reconnaissance.

Nos lectrices s'aperçoivent sans doute que nous avons poussé plus loin l'étude du pensionnat que celle des Annales en général ; nous leur devions cette attention, dans un livre qui leur est tout spécialement destiné comme un *mémorial* des vertus de leurs devancières. Leurs noms inscrits, ou (1) à inscrire, sur les mêmes pages que ceux de leurs vénérables aïeules, leur diront sans cesse : " Songez à vos ancêtres " pour vous montrer leurs dignes héritières ; " songez à vos descendants " pour ne point rompre la chaîne de tant de beaux souvenirs.

Quant aux récits du cloître, nous laissons en arrière des événements du plus haut intérêt : l'incendie de 1834, le grand anniversaire de 1839 etc. ; les visites de Mgr. Forbin-Janson, du Nonce Apostolique Mgr. Bedini ; celle de S. A. R. le Prince de Galles, des Pères du concile Provincial, etc. Nous dirons seulement que la communauté, actuellement, se compose de 60 professes dont 43 religieuses de chœur. Sur 21 jeunes personnes

registre ordinaire. Les bonnes Mères du temps n'avaient pas réfléchi au plaisir que nous goûterions, aujourd'hui, à faire connaissance avec tous les membres de leur famille. Nous travaillerons à réparer ces lacunes, et recevrons avec reconnaissance toutes les informations à ce sujet pour une autre édition.

(1) Quoique les limites de cet ouvrage nous obligent à rester en deçà des listes actuelles, nous nous permettrons encore un exemple de l'ancienneté des liens qui unissent certaines familles au *Vieux Monastère*. Mlle. Elmire De Gaspé, ancienne élève, maintenant épouse de l'Hon. Juge Andrew Stuart, nous a confié ses enfants, dont deux ont fait leur cours complet avec tous les honneurs que peut conférer notre Institution. La mère de Mme. Stuart, Dlle. S. Allison, mentionnée dans la liste qui suit 1800, a laissé ici de précieux souvenirs ; le sanctuaire de notre chapelle atteste encore la libéralité de ses dons. Si l'on ouvre le premier ou le second tome de cette Histoire, on rencontrera incessamment sur les listes des *de la Chesnaye* ou *Aubert de la Chesnaye*, origine de la famille de Gaspé.

qui sont en voie de se consacrer à Dieu dans notre maison, il y en a 16 qui aspirent à prononcer le 4e vœu.

CONCLUSION.

En date du 30 avril, il y a trois ans, nous adressions à nos lectrices les premiers feuillets de cette Histoire; nous sommes heureuse de leur en offrir les dernières pages au milieu de ce mois béni où, de toute part par le monde, s'élèvent les plus suaves parfums et les plus doux concerts vers la très-sainte Vierge, Marie Immaculée; vers celle que nous aimons à appeler " NOTRE DOUCE MÈRE, notre PATRONNE et PREMIÈRE SUPÉRIEURE."

Longtemps nous nous sommes assise au " foyer de famille," longuement nous avons discouru sur les " souvenirs du passé.' En jetant les yeux sur la volumineuse Histoire que nous terminons enfin, n'y a-t-il pas à se repentir d'une pareille abondance?...... Qu'est-ce en effet que cet ouvrage? Un livre historique dans les formes ordinaires? Non. La compilation de nos Annales? Oui.. et non, si l'on veut; c'est plutôt une espèce d'*encyclopédie monastique*, qui peut au besoin suppléer aux manuscrits de nos archives. Ce sont encore " des faits intimes, (1) des détails familiers, des légendes, de ces choses que la grande histoire oublie ou néglige, mais qui cependant ont quelquefois de l'importance et toujours de l'intérêt......Les travaux de ce genre, doivent être accueillis avec empressement, parce qu'ils forment le complément de l'histoire d'un pays; ils présentent, sous une forme légère et attrayante, des faits quelquefois peu connus ou assez insignifiants par eux-mêmes, mais qui indiquent les usages, les mœurs et les hommes de l'époque, vous font connaître la société du temps...... et mettent en relief bien des personnages qui, sans avoir un nom historique, ont su cependant exciter assez d'intérêt pour qu'on aime à faire leur connaissance intime et à les suivre dans leurs aventures et dans leurs bonheurs......"

Pour nous indiquer la marche à suivre, se présentait d'abord le texte de nos Annales, toujours attentives à noter les faits qui intéressent la Religion ou le pays. Mais nous le reconnaissons haute-

(1) M. E. Lef. de Bellefeuille dans la " Revue Canadienne," 1865

ment et du meilleur de notre cœur, il nous fallait un encouragement plus explicite et plus efficace, pour entreprendre une tâche qui allait exiger tant de recherches et de travail, pour nous hasarder dans des questions parfois bien en dehors de notre sphère ordinaire. Cette aide puissante, la Providence nous l'a ménagée dans le digne Père et Ami préposé par elle à la conduite de ce Monastère, et dont la mission particulière semble être de nous rattacher à nos Fondatrices, par une plus entière révélation de leurs travaux et de leur esprit.—" Pourquoi n'avez-vous pas l'histoire de votre maison ? " nous disait ce guide éclairé, quelques mois après son arrivée. Aussi, le premier, pensa-t-il à livrer à la publicité de simples notes recueillies pour l'édification de nos sœurs et de nos élèves. Efficacement secondé par un autre Ami des plus bienveillants et dévoués, il voulut que les notes fussent complétées et mises sous une forme plus régulière : ainsi a grandi cette Histoire. Non-seulement il se chargea d'en surveiller l'impression, mais il allégea encore notre travail par une foule de recherches des plus propres à éveiller l'intérêt, et cela au milieu des fonctions multipliées qui lui incombaient comme Père spirituel et temporel d'une aussi grande famille, et comme zélateur de l'éducation dans les différents départements de nos classes. C'est donc un acte de justice que nous accomplissons ici, en offrant à deux Amis aussi précieux, ce trop léger tribut d'une gratitude qui ne s'évanouira pas avec le dernier trait de ces écrits.

Quant au plan de cette Histoire, nos lectrices en trouveront le motif et le modèle dans le passage suivant de la Préface des anciennes Chroniques (1) de l'Ordre de Ste. Ursule, publiées à Paris en 1776 : " Une chose m'a paru pouvoir encore, et devoir même entrer dans cet ouvrage, dit l'auteur, puisqu'il a été principalement entrepris pour des Ursulines dont les pensionnats sont presque toujours composés de jeunes Dlles. qui retournent ensuite dans le monde : ce sont différents traits historiques, curieux et instructifs....Je les ai semés en notes, et très-souvent même dans le texte des articles auxquels ils étaient analogues. Les grands

(1) Voir aussi l'Introduction à notre Histoire, page XIX, point de vue sur lequel nos deux vénérés et dignes Amis attirèrent sans cesse notre attention, et avec avantage, il nous semble.

personnages qui ont illustré leur siècle et leur nation n'y sont point oubliés, lorsque je trouve occasion d'en parler......L'Histoire de l'Ordre de Ste. Ursule, telle que nous la présentons, peut donc servir, non-seulement à des religieuses, mais encore à toutes sortes de personnes, elle peut tenir place dans les bibliothèques, même publiques. Il est visible qu'elle convient en particulier à ceux et celles qui sont chargés de donner des documents à la jeunesse......Quoi donc de plus satisfaisant pour les Ursulines qu'un ouvrage destiné à les faire mieux connaître, puisse encore contribuer à l'ornement de l'esprit et aux progrès de la solide piété! Elles me sauront gré sans doute d'y avoir réuni sous le même point de vue tout ce qui peut intéresser la gloire de leur ordre, et leur faire rendre la justice qui leur est due; mais, animées qu'elles sont de l'esprit d'Angèle leur commune Institutrice, elles seront encore bien plus flattées d'y trouver de quoi fournir aux leçons de sagesse, de Religion et de vrai patriotisme, qu'elles donnent journellement et par état à leurs jeunes élèves."

Que nous serions heureuse si nous avions atteint ce but, dans la mesure de notre livre, si nous avions développé tant soit peu l'instinct de la "solide piété" dans le cœur de nos lectrices, fourni un nouvel aliment à l'esprit de "religion et de vrai patriotisme," qui inspire tant de nobles dévouements au sein de la société chrétienne!

Admirable Providence! bien des fois tu as été invoquée et bénie en écrivant ces pages; bien des fois les larmes de la gratitude ont mouillé nos paupières, en contemplant tes ressorts et tes ressources. O toi qu'a reconnue d'une manière si spéciale, dans les siècles passés, notre Vénérable Mère, dispose de ce livre, porte-le partout où il pourra inspirer une bonne pensée, un pieux désir; que nos chères lectrices surtout y trouvent un lien de plus dans la voie du devoir. Qu'il soit tout entier et pour tous, à la gloire du Maître, dont le Cœur aimant nous a miséricordieusement appelées pour habiter cette maison si visiblement protégée jusqu'à ce jour, selon l'ardente prière de cette bien-aimée et sainte Mère Marie de l'Incarnation: Oui, "O Verbe incarné, ô éternel Amour, que cette maison soit à jamais à **JESUS, MARIE** et **JOSEPH!**"

TABLE DES MATIÈRES.

LIVRE SIXIÈME.

Le Monastère au dix-neuvième siècle.

CHAPITRE I.

LES VINGT-CINQ PREMIÈRES ANNÉES DU SIÈCLE.

CHAPITRE II.

COMMENT, APRÈS AVOIR VÉCU POUR JÉSUS SUR LA TERRE, ON ARRIVE À LE POSSÉDER DANS LE CIEL.

CHAPITRE III.

LE PENSIONNAT AU XIXe SIÈCLE.

